
CASE
SHELF
HONI SOIT QUI MAL Y PENSE


S — 2.
AMO


DITTON PARK.



BETHUNE, Maximilien de, duc de Sully

MEMOIRES
DE
SULLY.

NOUVELLE EDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME SECOND.



P. Pinx. Gaillard. Sculp.

MAXIMILIEN DE BETHUNE
Duc de Sulli, *Grand Maître de l'Artillerie*
Maréchal de France &c. Né à Rosni en 1559. Mort en son Château de Villebon au pays Chartrain le 21. Dec.bre 1641.

A Paris Odieuvre M.d d'Estamp. rue d'Anjou la derniere P. Cochere a gauche entrant par celle Dauph.e C.P.R.

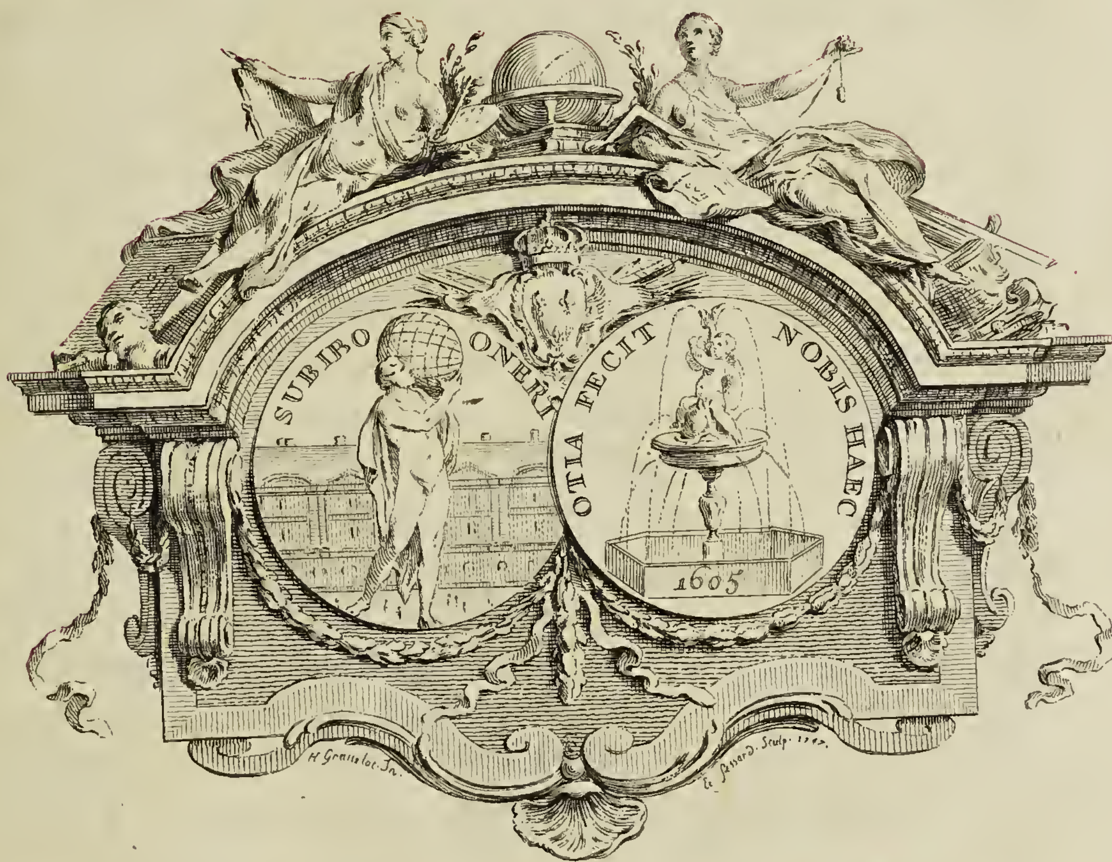
Roy invenit et Sculpsit

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRY LE GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

PAR M. L. D. L. D. L.

TOME SECOND.



A LONDRES.

M. DCC. XLVII.

SOMMAIRES DES LIVRES CONTENUS DANS LE SECOND VOLUME.

SOMMAIRE DU ONZIEME LIVRE.

MEMOIRES 1599—1601. *Affaire du Marquisat de Saluces : artifices du Duc de Savoie pour ne point le restituer. Voyage de Henry IV. à Blois. Dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois : ses amours avec Mademoiselle d'Entragues, qui se fait donner par ce Prince une Promesse de mariage : hardiesse de Rosny dans cette occasion. Articles de mariage avec la Princesse de Florence, arrêtés. Faits étrangers. Rosny prend la tutelle de ses Neveux D'Epinoy. Permission pour les Manufactures d'étoffes précieuses, revoquée. Rosny est fait Grand-Maître de l'Artillerie ; & il y donne tous ses soins. Le Duc de Savoie vient à Paris : met les Courtisans dans son parti : cherche à corrompre Rosny ; puis à l'exclurre des Conférences : n'obtient rien, & s'en retourne. Nicole Mignon veut empoisonner le Roi. Dispute publique de l'Evêque d'Evreux & de Du-Plessis-Mornay. Nouveaux subterfuges du Duc de Savoie : Raisons de lui déclarer la Guerre : préparatifs de Rosny pour cette Guerre. Henry IV. épouse par procureur la Princesse de Florence. Prises de Chambery, Bourg, Montmelian, Charbonnieres &c ; & autres détails sur cette Campagne : Grands services qu'y rend Rosny, malgré la jalousie & l'opposition des Courtisans. Le Cardinal Aldobrandin vient négocier pour la Paix : reception que lui fait Rosny : Conférences rompuës par la démolition du Fort de Sainte-Catherine ; reprises par Rosny, qui conclut le Traité : Articles de ce Traité. La Reine arrive à Paris : est reçuë par Rosny à l'Arcenal. Faits Etrangers.*

SOMMAIRE
DU DOUZIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1601. Affaires de Finance, de Monnoye, de Commerce &c. Défense de transporter les Especes d'Or & d'Argent hors du Royaume. Chambre-de-Justice établie, avec peu de fruit. Réflexions de l'Auteur sur le luxe & la corruption des mœurs. Suppression d'Officiers de Robe & de Finance. Voyage de Henry IV. à Orleans. Affaires des Provinces-Unies. Henry va à Calais. Insulte faite à Madrid à l'Ambassadeur de France. Ambassades du Grand-Seigneur & des Venitiens. Elisabeth vient à Douvres : Lettres réciproques de Henry & d'Elisabeth. Rosny va à Douvres : Entretien entre Elisabeth & lui, où ils jettent les fondemens du Grand Dessein contre la Maison d'Autriche : sagesse de cette Reine. Mort du jeune Châtillon-Coligny. Naissance de Louis XIII : Henry fait tirer son horoscope par La-Riviere. Affaire des Isles avec le Grand-Duc de Toscane ; terminée. Rosny fait donner l'Ambassade de Rome au Comte de Béthune, malgré Villeroi & Sillery : opposition de ces Ministres aux sentimens & à la Politique de Rosny. Particularités sur la Conspiration du Maréchal de Biron : Rosny cherche à le faire rentrer dans son devoir : Henry l'envoie en Ambassade à Londres ; en Suisse : il reprend ses brigues à son retour. Dépositions de La-Fin. Question du faux D. Sebastien ; & autres faits Etrangers.

SOMMAIRE
DU TREIZIEME LIVRE.

MEMOIRES de 1602. Princes Etrangers à Paris. Henry IV. va à Blois : sujet de ce voyage. Suite de la Conspiration du Maréchal de Biron : Conseil tenu à Blois à cette occasion : dessein d'arrêter les Ducs d'Epernon & de Bouillon : le premier se justifie : manege adroit du second. Brouillerie entre le Roi & la Reine : Conversation de Henry avec Rosny, à ce sujet. Fruits du voyage de Henry dans les

Provinces : il ſe détermine à faire arrêter Biron : particularités ſur ſa détention & celle du Comte d'Auvergne ; ſur ſon procès, ſon execution : Quelle part eut Roſny dans toute cette affaire. Henry pardonne au Baron de Lux ; au Comte d'Auvergne, qui le trahit de-nouveau : raiſons qu'il eut d'en uſer ainſi avec le Comte d'Auvergne. Le Prince de Joinville eſt arrêté : le Roi lui pardonne auſſi, & le retient en priſon. Le Duc de Bouillon ſe défend adroitement de venir à la Cour. Soupçons que les Courtiſans jettent dans l'eſprit de Henry contre Roſny : Converſation curieuſe entr'eux, à cette occaſion. Affaire des Avocats : diſcours de Sigogne. Edits & Reglemens ſur la Monnoye, le Commerce, la Finance &c. Mines découvertes en France. Edit contre le Duel. Renouvellement de l'Alliance avec les Suiſſes. Voyage de Henry à Calais. Suite des Expeditions militaires entre les Eſpagnols & les Flamands. Autres Affaires Etrangeres.

SOMMAIRE
DU QUATORZIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1603. Troubles à Metz : Henry y va, & en chaſſe les Sobolles : Autres Affaires traitées pendant ce voyage. Memoire contre le Cardinal d'Oſſat : éxamen des ſentimens & de la conduite de ce Cardinal. Suite des Affaires des Pays-Bas. Brigues du Duc de Bouillon, & nouvelles mutineries des Calviniſtes. Mort d'Eliſabeth : Jacques I. Roi de la Grande-Bretagne. Retour de Henry : Ses converſations avec Roſny ſur la mort d'Eliſabeth : il ſe détermine à l'envoyer Ambaſſadeur à Londres : Déliberations dans le Conſeil, & Intrigues à la Cour ſur cette Ambaſſade. Maladie du Roi. Inſtructions publiques & particulieres, données à Roſny : Il part avec une ſuite nombreuſe. Caractere du jeune Servin. Roſny s'embarque à Calais : Inſulte qui lui eſt faite par le Vice-Amiral Anglois : maniere dont il eſt reçu à Douvres, à Cantorbery &c. il eſt reçu dans Londres avec les plus grands honneurs : Sa ſéverité dans l'Affaire de Combaut. Etat des Affaires Politiques de la Grande-Bretagne : Caractere des Anglois, du Roi Jacques,

de la Reine &c. factions differentes en cette Cour. Conférences de Rosny avec les Conseillers Anglois; avec les Députés des Etats-Géneraux; avec le Résident de Venise &c. Il obtient sa premiere Audience : sa peine de ne pouvoir y paroître en habit de Deuil.

SOMMAIRE
DU QUINZIEME LIVRE.

SUITE *des Memoires de* 1603. *Continuation de l'Ambassade de Rosny à Londres. Détail de ce qui se passa à sa premiere Audience : entretien public du Roi d'Angleterre avec lui, sur differens sujets : Evenemens à la Cour de Londres, favorables & contraires à sa Négociation : dispositions des differentes Cours de l'Europe. Premiere Conférence de Rosny avec les Ministres Anglois. Intrigues de l'Espagne. Seconde Audience; & entretien particulier du Roi Jacques avec Rosny, qui lui persuade de soûtenir les Provinces-Unies : autres matieres traitées entr'eux. Seconde Conférence de Rosny avec les Ministres de Sa Majesté Britannique, qui cherchent à faire échouer sa Négociation : Procédé imprudent du Comte d'Aremberg. Troisieme Audience : Rosny est admis à la table du Roi d'Angleterre : entretien public sur differens sujets. Troisieme Conférence de Rosny avec les Conseillers Anglois & les Députés des Provinces-Unies : artifices & mauvaise foi de Cécil. Quatrieme Audience : entretien secret de Rosny avec le Roi Jacques; où il lui communique les Desseins Politiques de Henry IV. & de la Reine Elisabeth, & les lui fait goûter : explication sommaire de ces Desseins. Jacques se déclare publiquement en faveur de Rosny.*

SOMMAIRE
DU SEIZIEME LIVRE.

SUITE *des Memoires de* 1603. *Continuation de l'Ambassade & des Négociations de Rosny à la Cour de Lon-*

dres. Formule de Traité avec Sa Majesté Britannique : substance de ce Traité. Dépèche de Rosny interceptée. Audience de Congé ; & dernier Entretien de Rosny avec le Roi Jacques : Presens qu'il fait à Londres : Son retour : danger qu'il court sur la Mer. Accueil que lui fait Henry IV. entretien public entr'eux sur sa Négociation. Suite de l'état des Affaires d'Angleterre : troubles & querelles particulieres dans cette Cour. Conclusion du Traité fait par Rosny. Continuation des Affaires d'Angleterre, d'Espagne, des Pays-Bas, & autres Etrangeres. Rosny reprend ses travaux dans la Finance : Henry le soûtient hautement dans une querelle qu'il a avec le Comte de Soissons : Il reçoit le Roi à Rosny. Voyage de Henry en Normandie : ce qui se passa dans ce Voyage. Mutinerie des Protestans, & Assemblée de Gap. Rosny est fait Gouverneur de Poitou. Etablissement de la Soie en France : Entretien sur ce sujet, dans lequel Rosny cherche à en dissuader Henry : Remarques sur son opinion touchant la Soie & le Luxe. Colonie établie en Canada.

SOMMAIRE

DU DIX-SEPTIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1604. Jettons presentés à Sa Majesté par Rosny. Mort de la Duchesse de Bar : circonstances de cette mort ; & affaires qu'elle occasionne. Déliberations du Conseil sur le rétablissement des Jesuites : Conversation de Rosny avec Henry IV. & raisons qu'il apporte contre ce rétablissement : à quelles conditions ils sont rétablis : protection que leur accorde Henry. Le Pere Cotton recherche Rosny. Memoire contre le Cardinal d'Ossat : sentimens de Rosny, peu favorables à ce Cardinal & à la Politique des Catholiques. Trahison de Nicolas L'Hôte : comment découverte ; particularités sur ce sujet : examen de la conduite de Villeroi. Memoire de Rosny sur les Religions. Promotion de Cardinaux ; & affaires de Rome. Conversation curieuse de Henry avec Rosny, sur les chagrins domestiques que lui causent la Reine & la Marquise de Verneuil.

SOMMAIRE
DU DIX-HUITIEME LIVRE.

SUITE des Memoires de l'année 1604. Continuation de l'article précedent, sur les chagrins & les brouilleries domestiques de Henry IV: Rosny s'emploie à les faire finir: risques qu'il court à cette occasion, de la part de la Reine & de la Marquise de Verneuil: malignité de celle-cy. Conduite sage & desinteressée de la Reine Marguerite. Cabale des Protestans & des Séditieux du Royaume. Voyage de Henry dans les Provinces, projetté & rompu. Rosny va visiter son Gouvernement: comment il est reçu à La-Rochelle, à Poitiers &c: haine des Protestans contre lui: autres particularités & fruits de ce voyage: Accueil que lui fait Henry, à son retour. Justification du Duc d'Epernon, faussement accusé. Nouvelles brigues du Comte d'Auvergne: moyens employés par Rosny pour l'arrêter: Lettres qu'il reçoit de lui, & qu'il lui écrit: Comment le Comte d'Auvergne est arrêté: On commence son procès. La Marquise de Verneuil est aussi arrêtée: Rosny est chargé d'aller l'interroger: il ne peut par conseils ni par prieres, engager Henry à la faire sortir de France: foiblesse de ce Prince pour sa Maîtresse.

SOMMAIRE
DU DIX-NEUVIEME LIVRE.

SUITE des Memoires de 1604. Henry IV. fait déposer ses thresors à la Bastille: Conseil convoqué à ce sujet. Considerations & Maximes de Rosny sur le Gouvernement: Moyens qu'il emploie pour recouvrer de l'argent. Vérification des Rentes: autres Operations & détails de Finance: Reglemens de Police & de Milice. Etablissement d'un Hôpital militaire. Talens & qualités de Henry IV. pour le Gouvernement. Causes de l'affoiblissement des Etats. Rupture entre la France & l'Espagne, au sujet du Commerce: Rosny le rétablit par un Traité; particularités & teneur de ce Traité. Suite des Affaires des Provinces-Unies, de l'Espagne & de l'Angleterre: Accord & Traité entre ces deux dernieres Puissances: Sujets de

mécontentement des Provinces-Unies contre l'Angleterre. Le Connétable de Castille passe par Paris : entretien qu'il a avec le Roi : Autre conversation entre Henry IV. & Rosny sur cet Ambassadeur. Principe erroné de Rosny sur la Loi Salique. Acheminement à la réüssite des Grands Desseins de Henry. Affaires des Grisons, & du Fort de Fuentes : démarches de la France, & autres particularités sur cette Affaire. Contestation avec le Pape, au sujet du Pont d'Avignon ; terminée par Rosny en faveur du Roi. Affaire de l'acquisition du Comté de Saint-Paul : bon conseil à cette occasion, donné par Rosny à Henry. Ordres Religieux établis en France.

SOMMAIRE
DU VINGTIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1605. Fin du Procès des Comtes d'Auvergne & d'Entragues : complaisance & foiblesse de Henry IV. pour la Marquise de Verneuil. Les Jesuites obtiennent la démolition de la Pyramide. Grand Démêlé de Rosny avec le Pere Cotton, au sujet du College de Poitiers : Il se justifie contre les calomnies de ses ennemis : on le réconcilie avec le P. Cotton. Ses brouilleries & son raccommodement avec le Duc d'Epernon & Grillon : Traits de l'humeur fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny, qui le mettent à deux doigts de sa disgrace : Conversation touchante de Henry avec lui, dans laquelle ils se réconcilient : détail interessant sur toute cette affaire : Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa Fille avec le Duc de Rohan : Lieutenance-de-Roi de Saint-Jean-d'Angely, refusée par Henry au Duc de Rohan : autres graces & gratifications accordées & refusées à Rosny par le Roi. Dessein de Henry de faire épouser Mademoiselle de Melun au Marquis de Cœuvres.



SOMMAIRE
DU VINGT-UNIEME LIVRE.

SUITE des Memoires de l'année 1605. Détails de Finance & de Gouvernement. Réflexions de l'Auteur sur la Taille, la Gabelle &c. Dettes de la France, acquitées : état florissant du Royaume : Application de Henry IV. aux affaires de l'Etat : ses Lettres à Rosny. Mort de Clement VII. Leon XI. doit son éxaltation à la protection de Henry : Sa mort. Paul V. Pape. Eloge de l'Ambassade du Comte de Béthune. Bref de Paul V. à Rosny : estime qu'on a pour ce Ministre, à Rome. Suite des Affaires d'Espagne, de Flandre & d'Angleterre : Mécontentement des Rois de France & d'Angleterre, contre l'Espagne. Affaires des Calvinistes : Avis donnés à Henry sur leurs mauvais desseins : sentiment de Rosny sur l'état present de ce Corps. Indispositions de Henry. Assemblée des Protestans à Châtelleraut : Objet de Henry & des Huguenots dans la tenuë de cette Assemblée. Rosny y est envoyé de la part du Roi : Instructions publiques & particulieres qu'il reçoit : Il s'abouche en passant avec la Reine Marguerite. Nouveaux avis sur la conduite des Chefs de la Religion. Manege du Duc de Bouillon & de ses partisans, contre Rosny : Conduite sage de celui-cy : discours d'Ouverture, plein de fermeté : Il refuse la Presidence de cette Assemblée, &c.

SOMMAIRE
DU VINGT-DEUXIEME LIVRE.

SUITE des Memoires de 1605. Continuation des détails sur l'Assemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du Duc de Bouillon : Lettres qu'il écrit au Roi, & à l'Assemblée. Détention des Luquisses. Avis differens donnés à Henry IV. sur les Séditieux : conseil de Rosny sur ces avis. Rosny déconcerte les projets des Chefs Protestans à Châtelleraut : il y termine à l'avantage & à la satisfaction du Roi, la Question des Députés Géneraux ; celle des Villes de sûreté, &c : il n'est point écouté sur l'Affaire d'Orange : Il met fin à l'Assemblée ; y explique les volontés du Roi, & revient en rendre compte à Sa Majesté. Voyage de Henry IV. en Limosin : Rosny l'y accompagne : Turenne, & les

les autres Places du Duc de Bouillon se rendent au Roi : retour de Sa Majesté. Rosny tient les Grands-jours : punition de Meyrargues & des Luquisses. Mort de Théodore de Beze : marques d'estime & d'amitié qu'il donne à Rosny. Differend de Rosny avec le Comte de Soissons, au sujet de la Grande-Maitrise de l'Artillerie : Autre avec le Duc d'Epernon, au sujet de la Ville de La-Rochelle : Reception que fait Henry aux Députés de cette Ville. Retour de Rosny à Paris ; où il rend compte au Roi. Arrivée de la Reine Marguerite à Paris : accueil qu'elle reçoit de Leurs Majestés. Memoire de Rosny sur les Duels ; où il expose l'origine & les differens usages du Duel : Indulgence blâmable de Henry à cet égard. Bonheurs & périls de ce Prince.

SOMMAIRE
DU VINGT-TROISIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1606. Jettons presentés au Roi par Rosny. Conversation entre le Roi, la Reine & lui, sur leurs brouilleries : Autre entre Henry IV. & Rosny, sur la Politique, où ils concertent les moyens d'abbaisser la Maison d'Autriche. Rosny est fait Duc & Pair. Expedition de Sedan : Intrigues de Cour à cette occasion : Lettres du Duc de Sully au Duc de Bouillon : conseils qu'il donne à Henry : Bouillon remet Sedan au Roi : Mécontentement donné à Sully au sujet du Traité de Sedan ; & ses plaintes contre Villeroi. Sully conseille à Henry de s'emparer des Places du Comté de Saint-Paul, & n'est point écouté : Colere de Henry contre lui, au sujet de son Entrée dans Paris. Differend de Paul V. avec les Venitiens : bon conseil donné par Sully aux deux Parties. Démêlé de la Ville de Metz avec les Jesuites : Nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henry. Avanture du P. Cotton, au sujet d'Adrienne De-Fresne. Autres affaires de Religion ; avec le Clergé, au sujet du Concile de Trente ; entre les Catholiques & les Calvinistes de La-Rochelle. Céremonie du Baptême des Enfans de France. Reglemens sur la Gabelle & les Elections : Autres opérations & Reglemens de Finance. Vie privée de Henry : ses amusemens : Conversation entre lui & les Courtisans. Suite des Affaires militaires d'Espagne & de Flandre : Considerations sur cette Guerre.

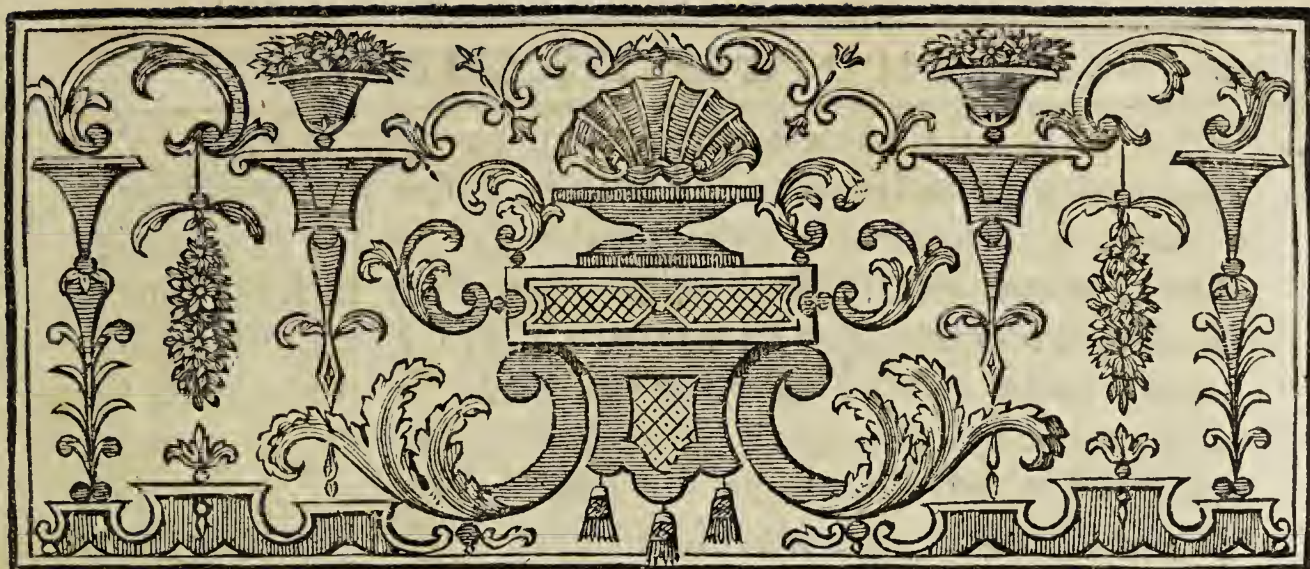
Autres Affaires Etrangeres. Conjuration contre le Roi d'Angleterre.

SOMMAIRE
DU VINGT-QUATRIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1607. *Occupations & Lettres de Henry. Mort du Chancelier de Bellievre. Naissance d'un second Fils de France. Marques de confiance & d'amitié de Henry pour Sully : Brouillerie entr'eux, dans laquelle Henry recherche Sully. Services que Sully rend au Roi dans l'Assemblée des Calvinistes à La-Rochelle ; dans l'Affaire du P. Séguiran avec les Rochellois : Nouvelles graces accordées par Henry aux Jesuites. Brigues de l'Espagne à la Cour & dans le Conseil, contre Henry & contre Sully : conversation entr'eux à ce sujet ; & conseil donné par Sully : Autres services qu'il rend au Roi dans les brouilleries de Cour. Suite des Affaires entre l'Espagne & les Provinces-Unies : Sentiment de Sully sur les offres faites au Roi par les Flamands : Conseil tenu à ce sujet. Victoire Navale remportée par les Flamands sur les Espagnols : Conférences pour une suspension d'Armes, & pour la Treve. Suite des Affaires de la Valteline entre l'Espagne & les Grisons. Affaires d'Allemagne, d'Angleterre, & autres Etrangeres. Differend du Pape & des Venitiens terminé par la médiation de Henry. Bref de Paul V. à Sully. Travaux de Sully dans la Finance, la Police & les autres parties du Gouvernement. Artifices des Courtisans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau Conseil, qui demeure sans execution. Autres Affaires de Finance, de Gouvernement, de Police &c. Dépenses de Henry IV. au Jeu, pour ses Manufactures &c. Vie privée & brouilleries dans la maison de ce Prince. Il rend Sedan au Duc de Bouillon.*

Fin des Sommaires du second Tome.

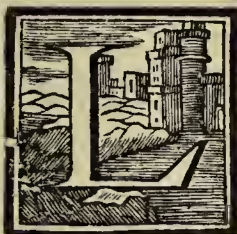
MEMOIRES



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE ONZIEME.



LE temps fixé par le Compromis fait entre les mains du Pape, au ſujet du Marquiſat de Saluces, s'étoit paſſé, ſans que Sa Sainteté eût rien décidé ſur cette affaire; parce que le Duc de Savoie, qui ſçavoit mieux que perſonne, que la déciſion ne pouvoit lui être favorable (1), s'étoit ſervi pour éluder le jugement, de tous les manéges ordinaires à cette petite Cour, qui fait ſa Politique d'employer également pour ſa conſervation, ou ſon aggrandiſſement, la ruſe, le manque de parole, les ſoûmiſſions, & l'attachement au plus fort. La premiere idée qui vint au Duc de Savoie, fut de révoquer un Compromis, qu'il n'avoit fait que pour gagner du temps, ou dans l'eſperance, que peut-être la France ſe brouilleroit avec le Saint-Siege: Mais comme ce procedé auroit eu quelque choſe de trop affecté; il 1599.

(1) Ce Marquiſat étoit un Fief mouvant du Dauphiné, ſur lequel la Maiſon de Savoie n'avoit aucun droit.

1599. eut recours à un autre artifice, pour engager le Pape à s'en déporter volontairement. Il manda à ſon Ambaſſadeur à Rome, qu'il avoit des avis certains de France & d'Italie, que Clement VIII. s'étoit laiſſé gagner par le Roi, ſous la condition ſecrette, que Sa Majeſté Très-Chrétienne, s'obligeoit à céder enſuite au Pape lui-même, tous ſes droits ſur le Marquiſat de Saluces. L'Ambaſſadeur trompé le premier par ſon Maître, s'expliqua ſur cette colluſion, de maniere que Sa Sainteté, qui n'avoit accepté l'arbitrage que pour le bien des deux Parties, s'en démit auſſi-tôt avec indignation.

Le Duc de Savoie, qui n'avoit point douté que le Pape ne prît ce parti, faiſoit cependant entendre au Roi, qu'il ſe remettoit entierement à ſa diſcretion, ſans qu'il fût beſoin pour ce Démêlé, d'aucuns Arbitres Etrangers. Il crut en piquant ce Prince, d'honneur, en obtenir ce qui faiſoit le ſujet de la conteſtation, qu'il n'oublioit pas de lui faire repreſenter comme quelque choſe de ſi mince valeur, qu'il ne méritoit pas ſeulement l'attention d'un auſſi grand Roi. C'eſt avec ces inſtructions, qu'étoient venus à Paris les Sieurs de Jacob de La-Rochette, de Lulliu, de Brétons & de Roncas, Agens de Monſieur le Duc de Savoie.

Avec de pareilles vuës, le Miniſtre & le Confident du Prince eſt ordinairement celui qu'on commence à mettre dans ſes interêts; & pour dire la choſe plus clairement, qu'on cherche à corrompre. On ne lui cache même preſque pas qu'on vient à lui dans ce deſſein; quoiqu'il ne paroiſſe pas fort-honnête. On n'uſe pas non-plus dans ſes paroles, de la même circonſpection, qu'on apporteroit dans un Congrès. Ces Meſſieurs me dirent donc, que leur Maître ne pretendoit point tenir de Sa Majeſté le Marquiſat de Saluces, autrement qu'à titre de grace & de pur don; & ils m'inſinuoient en même temps aſſez ſignificativement, que ce Preſent reflueroit auſſi de M. le Duc de Savoie à moi, à-proportion de l'importance de la choſe, & de la maniere dont je m'employerois à la faire réüſſir. Je ne voulus point comprendre le ſens de ces dernieres paroles: Je conclus ſéchement des premieres, en parlant aux quatre Agens, que comme on ne ſçauroit gratifier quelqu'un, que de ce qu'on poſſede, il falloit que M. le Duc de Savoie commençât avant

tout, à remettre à Sa Majesté le Marquisat de Saluces ; & qu'alors ce Prince, que je leur assurois n'avoir pas l'ame moins grande que Son Altesse, en useroit Royalement : sur quoi, je les priai très-serieusement de s'adresser directement au Roi. Ils le firent, rebutés du ton dont je leur avois parlé. Henry en prit un extrêmement poli avec eux, mais si ferme à l'égard de tout ce qui pouvoit interesser l'Etat, qu'ils jugerent après plusieurs tentatives inutiles, qu'ils n'avanceroient rien par cette voie. 1599.

Ils voyoient toute la France, & la Cour elle-même, pleine de mécontens & de séditieux : Ils imaginerent qu'en les poussant à quelque résolution violente, on pourroit donner à Henry, assez d'occupation dans son propre Royaume, pour lui faire perdre de vuë toute affaire au-dehors. La presence du Duc de Savoie leur parut necessaire, pour engager plus fortement ceux des Seigneurs, qui prêteroient l'oreille à leurs suggestions. Ils lui écrivirent, que son interêt demandoit qu'il fît un voyage à Paris. Ce dessein étoit parfaitement dans le caractere du Duc (2) : il y consentit, & en fit demander la permission à Sa Majesté, qui l'auroit refusée, si elle l'avoit pu honnêtement ; mais le Duc de Savoie lui en ôtoit jusqu'au moindre prétexte, en protestant qu'il n'entreprenoit ce voyage, que pour venir lui-même traiter avec Sa Majesté, ou plustôt, se soûmettre à toutes ses volontés : Ce qu'il accompagnoit de tant de plaintes contre l'Espagne, qu'il paroissoit être sur le point d'en venir à une rupture avec cette Couronne, & mettre desormais tout son salut dans son union avec la France. Il venoit de refuser la proposition avantageuse que lui avoit fait le Roi d'Espagne, de lui envoyer son Fils & sa Fille aînée, pour les faire paroître à la Cour de Madrid, comme Princes du Sang Royal d'Espagne.

Cette démarche du Duc de Savoie, acheva de déterminer le Pape à ne plus se mêler de l'affaire de Saluces : Mais rien ne fit perdre de vûë au Roi, les deux choses qui lui avoient d'abord paru essentielles : l'une, de ne rien relâcher de la satisfaction que lui devoit le Duc de Savoie : l'autre,

(2) On dit qu'il échapa à ce Prince, pendant son séjour à la Cour de France, de dire un jour : » Je ne suis » pas venu en France pour recueillir, » mais pour semer. «

1599. d'éclairer ſes démarches auprès des brouillons de la Cour.

Le Maréchal de Biron étoit toujours celui à qui il donnoit le premier rang parmi eux. Sa Majeſté ſçut, que pendant le ſéjour qu'avoit fait ce Maréchal en Guyenne, il avoit ſollicité la Nobleſſe de cette Province, de s'attacher à lui ; & qu'il avoit même tenu à table avec toutes ces Perſonnes, des diſcours d'un Ennemi de l'autorité royale. Tout cela auroit pu n'être qu'un effet du faſte & de l'orgueil de ce Maréchal : mais ce qui y donnoit le plus de poids ; c'eſt qu'en même temps ſes menées à la Cour de Savoie, quoique conduites avec toute la précaution poſſible, vinrent auſſi à la connoiſſance du Roi : Et le voyage que fit cette année Sa Majeſté à Blois, n'eut point en effet d'autre motif, que de déconcerter les projets de Biron, & de contenir les Peuples dans le devoir ; quoique ce Prince ne le propoſât en public, que comme une partie de plaiſir, pour jouïr de la beauté de ce Climat, pendant l'Eté, & pour y manger, diſoit-il, d'excellens Melons. Il lui étoit d'ailleurs indifferent, dans l'état où étoient les choſes, de s'éloigner de Paris.

J'accompagnai Sa Majeſté, dont le ſéjour à Blois n'a rien d'aſſez intereſſant, pour que je m'y arrête : il ſe paſſa dans les ſoins que je viens de marquer, joints à celui de pourſuivre cette diſſolution tant ſouhaitée, du Mariage de ce Prince avec Marguerite de Valois.

Tant que la Ducheſſe de Beaufort avoit vécu ; peu de perſonnes avoient ſongé à preſſer Henry de ſe démarier ; ſoit de peur que ces inſtances ne tournaſſent à l'avantage de ſa Maîtreſſe, qui étoit univerſellement haïe, ſoit pour ne pas s'expoſer à la colère de cette femme, toujours fort à craindre, quand même ces deſſeins auroient échoué : Mais ſi-tôt qu'on la vit morte ; il ſe fit comme une conſpiration du Parlement, de tous les autres Corps & du Peuple, à ce ſujet. Le Procureur-Géneral vint prier Sa Majeſté de donner cette ſatisfaction à ſes Sujets. Le Roi, quoique fort-indéterminé ſur le choix, promit pourtant de combler les vœux de ſes Peuples.

Je repris plus fortement mon commerce de Lettres avec la Reine Marguerite. Je ne m'étois point mis en peine de lever l'obſtacle que cette Princeſſe avoit apporté en dernier lieu, au ſujet de Madame de Beaufort, au conſentement

qu'on éxigeoit d'elle ; parce que je le regardois comme une ressource, à laquelle tout le monde seroit peut-être bien obligé d'avoir recours, ne fût-ce que pour lier les mains de la Cour de Rome, si le Roi se fût enfin laissé gagner par sa Maîtresse ; & que d'ailleurs la complaisance que j'avois toujours trouvée dans Marguerite, me répondoit qu'elle n'en faisoit pas le prétexte d'un refus absolu. Je fus confirmé dans cette opinion par la réponse qu'elle fit d'Usson, à la Lettre que je venois de lui écrire, où je lui parlois du sacrifice qu'on attendoit d'elle, dans les termes les plus respectueux, mais pourtant très-clairs, comme il les faut dans de pareilles Négociations. Pour marquer que de son côté elle comprenoit parfaitement de quoi il s'agissoit ; elle s'expliquoit nettement sur le Billet de séparation, & elle l'attachoit à des conditions si peu onéreuses, qu'il ne devoit plus après cela y avoir de difficulté. Convenir d'une pension honnête pour elle, & payer ses Créanciers ; c'est tout ce qu'elle demanda ; & elle donna pour terminer de sa part cette affaire avec le Roi, ou avec moi, un homme qui ne nous étoit pas suspect, quoiqu'il lui fût fort-attaché : c'est ce même Langlois, qui avoit si bien servi Sa Majesté dans la reddition de Paris, & qui en avoit reçu pour récompense, une Charge de Maître des Requêtes. 1599.

On eût trouvé difficilement un homme de plus d'esprit dans les affaires. Il vint apporter à Sa Majesté, une réponse de (3) Marguerite : car le Roi avoit cru qu'il devoit aussi lui écrire ; ce qu'il avoit fait avec bonté & politesse, mais beaucoup moins expressivement que moi. Avec la Lettre, Langlois apporta l'Etat des demandes de la Princesse, sur lesquelles on fut aussi-tôt d'accord. Pour rendre la chose plus solide, Langlois se chargea, & vint en effet facilement à bout de la faire écrire de sa propre main au Pape, dans des termes qui fissent comprendre à Sa Sainteté, que non-seulement on ne lui faisoit à cet égard aucune violence ; mais qu'elle avoit pour la consommation de cette affaire, le même empressement que toute la France. D'Ossat muni d'une pareille Piece, ne trouva pas de grands obstacles. Il fut secon-

(3) Lisez ces deux Lettres d'Henry IV. à Marguerite de Valois, & de Marguerite à Henry, dans les *Manuscrits de la Bibliot. du Roi, Vol. marqué* 8955.

1599. dé par Sillery, qui cherchoit à effacer la honte de sa premiere Commission. Le Saint-Pere n'apportoit plus à la grace qu'on lui demandoit, que des délais de formalité & de bienséance; sans écouter les insinuations des envieux: car cette espece haïssable d'hommes se trouve, ou se mêle partout. Enfin il commit, pour mettre la derniere main à cette Procédure, qui ne pouvoit être faite qu'en France, l'Evêque de Modene son Neveu & son Nonce, avec deux Adjoints de la Nation, l'Archevêque (4) d'Arles & le Pere Ange, à qui il avoit donné la pourpre, & que l'on appelloit le Cardinal de Joyeuse. Le biais qu'on crut devoir prendre, fut de déclarer les deux Epoux libres de tout engagement mutuel, pour cause de nullité dans leur Mariage.

Pendant qu'on travailloit à expedier cette affaire; Henry de retour à Fontainebleau, & passant la plus grande partie de son temps dans les parties de plaisir & de table, entendit parler de Mademoiselle (5) d'Entragues; & sur le portrait que lui en firent les Courtisans, empressés à flater son penchant pour le sexe, comme d'une Fille aussi belle que vive & spirituelle, il eut envie de la voir; & en devint aussi-tôt passionnément épris. Que ne pouvoit-il prévoir tous les chagrins que cette nouvelle passion devoit lui causer dans la suite! mais la destinée d'Henry étoit, que le même foible qui devoit ternir sa gloire, empoisonneroit aussi sa vie.

La Demoiselle n'étoit pas novice: Quoique sensible au plaisir de se voir l'objet des poursuites d'un grand Roi; elle donnoit encore davantage à l'ambition, qui la flatoit, que dans la conjoncture presente, il ne lui étoit pas impos-

(4) Horace Del Monte, Archevêque d'Arles. Ces trois Commissaires s'assemblerent dans le Palais de Henry de Gondy, Evêque de Paris; & après avoir mûrement examiné les raisons de part & d'autre, ils déclarerent le Mariage nul, pour cause de parenté, de Religion, d'affinité spirituelle, de violence, & de défaut de consentement du côté de l'une des Parties. Henry IV. & Marguerite de Valois étoient parens au troisieme degré: la Mere de Jeanne d'Albret, qui s'appelloit aussi Marguerite, étant Sœur de François I. Voyez l'Histoire & les Pieces de ce Divorce dans Matthieu, *tom.* 2. *liv.* 2. De-Thou, *liv.* 123. de la Chronologie Septenaire. *année* 1599.

(5) Catherine Henriette, Fille de François de Balzac, Seigneur d'Entragues, de Marcoussy & de Malesherbes, & de Marie Touchet, Maîtresse de Charles IX. qu'il épousa en secondes noces. Les Ecrits de ce temps-là nous la representent comme moins belle, mais plus jeune que la belle Gabrielle, gaie, ambitieuse, hardie &c. Ce portrait qui se rapporte à ce que dit ici le Duc de Sully, sera bien confirmé dans la suite de ces Memoires.

ſible de jouer ſi bien ſon perſonnage, qu'elle obligeât ſon Amant à convertir ce titre en celui d'Epoux. Elle ne ſe preſſa donc pas de ſatisfaire ſes deſirs. La fierté & la pudeur furent employées tour-à-tour; & enſuite l'interêt: Elle ne demanda pas moins de cent mille écus, pour prix de ſa derniere complaiſance. Lorſqu'elle s'apperçut qu'elle n'avoit fait qu'irriter la paſſion de Henry, par un obſtacle, qui me parut à moi ſi capable de la refroidir, qu'il fallut que Sa Majeſté uſât de la derniere violence pour me tirer cette ſomme d'argent; elle ne deſeſpera plus de rien, & eut recours à d'autres fineſſes: Elle allégua la gêne où la tenoient ſes (6) Parens, & la crainte du reſſentiment auquel ils ſe porteroient contre elle après ſa faute. Le Prince ſatisfaiſoit à tout cela de ſon mieux, mais jamais au gré de la Demoiſelle, qui lui déclara enfin, après avoir pris le moment favorable, qu'elle ne lui accorderoit jamais rien, qu'il ne lui eût fait une promeſſe de ſa main, de l'épouſer dans l'année: Ce n'étoit point pour elle-même, diſoit-elle, en accompagnant cette étrange propoſition de l'air de modeſtie qu'elle connoiſſoit propre à enflammer le Prince, qu'elle demandoit cette promeſſe: une verbale lui eût ſuffi; ou pluſtôt, elle n'en auroit point éxigé du-tout, perſuadée qu'elle n'étoit point d'une naiſſance à oſer prétendre à cet honneur: mais elle avoit beſoin de cet Ecrit, pour lui ſervir d'excuſe de ſa foibleſſe, auprès de ſes Parens. Comme elle vit que le Roi balançoit encore; elle eut l'adreſſe de gliſſer, qu'elle regardoit dans le fond cette Promeſſe comme une chimere, ſçachant bien que Sa Majeſté n'étoit pas comme le commun de ſes Sujets, en priſe au Tribunal des Officiaux.

Voici aſſûrément un grand éxemple de la tyrannie de l'amour. Henry n'étoit pas ſi aveugle, qu'il ne vît clairement que cette fille cherchoit à le tromper: Je ne dis rien des raiſons qu'il avoit d'ailleurs, de ne la croire rien moins qu'u-

(6) Cette crainte n'étoit pas abſolument ſans fondement: Si nous en croyons le Maréchal de Baſſompierre dans ſes Memoires; la Mere étoit à la verité d'humeur fort-complaiſante; & même c'eſt-elle qui attira le Roi à Malesherbes, maiſon où elle demeuroit: Mais le Pere n'étoit pas ſi traitable, non plus que le Comte d'Auvergne, Frere uterin de la Demoiſelle: ils chercherent querelle au Comte du Lude, dont Henry IV. ſe ſervoit en cette occaſion; & emmenerent cette Demoiſelle à Marcouſſis, où le Roi ne laiſſa pas d'aller la trouver, *tom.* 1.

1599. ne veſtale ; non-plus que des intrigues d'Etat, dont ſon Pere, ſa Mere, ſon Frere & elle-même avoient été convaincus, & qui avoient attiré à toute cette Famille, un ordre de ſortir de Paris, que je venois de leur faire ſignifier tout récemment, de la part de Sa Majeſté : Malgré tout cela, ce Prince foible conſentit à la fin à la volonté de ſa Maîtreſſe, & lui en donna ſa parole.

Un matin qu'il étoit prêt à partir pour aller chaſſer, il m'appella dans la galerie de Fontainebleau, & me mit aux mains ce honteux Papier. C'eſt une juſtice que je ſuis d'autant plus obligé de rendre à Henry, qu'on voit que je ne cherche pas à pallier ſes défauts : que dans les plus grands excès où ſa paſſion le porta, il prit toujours ſur lui d'en faire l'aveu, & de s'en conſulter à ceux qu'il connoiſſoit les plus oppoſés à ſes réſolutions : ce qui eſt une marque de droiture & de grandeur d'ame, qu'on trouve dans fort-peu de Princes. Pendant que je faiſois une lecture, dont chaque mot étoit pour moi un coup de poignard ; Henry tantôt ſe détournoit pour cacher ſa rougeur, tantôt cherchoit à gagner ſon Confident, en s'accuſant & en s'excuſant tour-à-tour. Pour moi, je donnois toutes mes réflexions au fatal Ecrit. La clauſe d'épouſer une Maîtreſſe, pourvû qu'elle eût dans l'année un Enfant mâle, (car c'eſt en ces termes qu'elle étoit conçuë) me paroiſſoit à la verité, ridicule & viſiblement nulle : mais rien ne me raſſûroit ſur la honte & le mépris qui alloit rejaillir ſur le Roi, d'une Piece qui ne pouvoit manquer tôt-ou-tard de faire un éclat terrible : J'en craignois encore les ſuites fâcheuſes, dans la conjoncture préſente de la diſſolution à laquelle on travailloit ; & cette penſée me rendoit muet & immobile.

Henry qui vit que je lui rendois froidement le papier, mais avec une agitation d'eſprit, dont il s'apperçut aiſément, me dit : » Là ! là ! parlez librement, & ne faites point tant le diſcret. « Je ne pus encore trouver ſi-tôt les paroles dont je devois me ſervir : Et il n'eſt pas beſoin que j'apporte ici des raiſons de mon embarras : il n'eſt que trop facile à juſtifier auprès de ceux qui ſçavent ce que c'eſt que d'être le Confident des Rois, dans des choſes où il s'agit de combattre leur réſolution, qui eſt toujours une volonté abſoluë & immuable. Le Roi m'aſſûra de nouveau, que je pouvois,

vois ſans qu'il s'en fâchât, dire & faire tout ce que j'avois dans l'eſprit : c'étoit un dédommagement qu'il étoit juſte, diſoit-il, de m'accorder, pour les trois cens mille livres qu'il m'avoit arrachées. Je lui fis répeter pluſieurs fois cette aſſûrance, & avec une eſpece de ſerment ; & n'héſitant plus après cela à me montrer tel que j'étois, je pris le Papier des mains du Roi, & le mis en pieces, ſans rien dire. » Comment » Morbieu ! dit Henry extrêmement ſurpris de la hardieſſe » de cette action, que prétendez-vous faire ? Je crois que vous » êtes fou. Il eſt vrai, Sire, lui répondis-je, je ſuis un fou : & » plût à Dieu, que je le fuſſe tout ſeul en France ! « Mon parti étoit pris interieurement de m'expoſer à tout, pluſtôt que de trahir par une pernicieuſe déference, mon devoir & la verité : Ainſi malgré le dépit & la colere que je remarquai en ce moment ſur le viſage du Roi, pendant qu'il ramaſſoit entre mes mains les morceaux de l'Ecrit pour en refaire un ſecond ; je profitai de ce moment, pour lui repreſenter avec force, tout ce que le Lecteur ſent de lui-même que je pouvois dire. Le Roi m'écouta tout irrité qu'il étoit, juſqu'à ce que je ceſſâſſe de parler ; mais maîtriſé par ſa paſſion, rien ne le put faire changer de réſolution : tout l'effort ſur lui-même dont il fut capable, fut de ne pas bannir un Confident trop ſincere. Il ſortit de la galerie ſans me dire une ſeule parole, pour rentrer dans ſon Cabinet où il ſe fit donner une écritoire par Lomenie, & en reſſortit au bout d'un demi-quart d'heure qu'il employa à refaire une autre promeſſe. J'étois au bas de l'eſcalier, lorſqu'il deſcendit : Il paſſa, ſans faire ſemblant de me voir : il monta à cheval, & alla en chaſſant du côté de Malesherbes, où il ſéjourna deux jours. 1599.

Je ne crus pas que cet incident dût ſuſpendre l'affaire de la diſſolution, ni empêcher qu'on ne cherchât une Femme pour le Roi : Au-contraire, l'un & l'autre ne m'en ſembla que plus preſſé. Les Agens de Sa Majeſté à Rome, firent donc alors la premiere ouverture du Mariage d'Henry avec la Princeſſe Marie (7) de Médicis, Fille du Grand Duc de

(7) Marie de Médicis, Fille de François, Grand Duc de Toſcane, & de l'Archiducheſſe Jeanne d'Autriche, Fille de l'Empereur Ferdinand. Elle eut en dot ſix cens mille écus, ſans ſes Bagues, Joyaux &c. La Chronologie Septenaire, *année* 1600, *pag.* 121. Matthieu, *tom.* 2. *liv.* 2. *pag.*

1599. Florence. Le Roi nous laiſſa faire ; & nomma même, mais par pure importunité, pour y travailler avec celui que le Grand Duc devoit envoyer à Paris, M. le Connétable, le Chancelier, Villeroi & moi. Nous ne fîmes pas languir cette affaire : Joannini, qui étoit l'homme du Grand Duc, ne fut pas ſi-tôt arrivé, qu'en moins de rien les Articles furent dreſſés & ſignés de nous tous.

Je fus chargé de les aller communiquer au Roi, qui ne s'attendoit pas à une ſi prompte expedition : Auſſi lorſque j'eus répondu, à la demande qu'il me fit d'où je venois, » Nous » venons, Sire, de vous marier, « ce Prince demeura un quart-d'heure, comme s'il eût été frappé de la foudre : Enſuite il ſe mit à parcourir ſa chambre à grands pas, en rongeant ſes ongles, ſe gratant la tête, & livré à des reflexions qui l'agitoient ſi violemment, qu'il ne put encore de long-temps me rien dire : Je ne doutois point que tout ce que je lui avois repreſenté, ne fît alors ſon effet : Enfin revenant à lui-même, comme un homme qui a pris une derniere réſolution : » Hé bien ! dit-il, en frappant de l'une de » ſes mains ſur l'autre, hé bien ! depardieu ! ſoit : il n'y a » remede : Puiſque pour le bien de mon Royaume, vous di- » tes qu'il faut que je me marie ; il faut donc ſe marier. « Il m'avoua que la crainte de ne pas mieux rencontrer la ſeconde fois que la premiere, étoit tout ce qui faiſoit ſon irréſolution. Etrange bizarrerie de l'eſprit humain ! Un Prince qui s'étoit tiré avec ſuccès & avec gloire, de mille cruelles diſſenſions que la Guerre & la Politique lui avoient ſuſcitées, tremble à la ſeule idée de querelles & de noiſes domeſtiques, & paroît plus troublé que lorſque cette même année encore, ſur l'avis d'un Capucin (8) de Milan, on avoit ſurpris au milieu de la Cour, un Italien qui étoit venu à Paris dans le deſſein de poignarder ce Prince. Le Mariage conclu ne put s'éxecuter que l'année ſuivante.

Les autres faits étrangers, dont il me reſte à faire la remarque pour celle-cy, ſont : la Guerre dans les Pays-Bas : Elle y commença d'une maniere aſſez vive, auſſi-tôt que

336. *&c.* rapportent les Négociations de d'Oſſat & de Sillery pour ce Mariage.

(8) Il s'appelloit Frere Honorio. Henry IV. l'en remercia lui-même, & lui fit faire pluſieurs offres par ſon Ambaſſadeur à Rome. *Matthieu*, *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 302.

l'Archiduc eut paſſé dans ces Provinces : Sur les plaintes réïterées de l'Eſpagne, le Roi fit défenſe à ſes Sujets d'y aller porter les Armes au ſervice des Etats, mais ſeulement pour la forme ; parce que la Politique de l'Etat ne voulant pas qu'on laiſſât opprimer les Flamands ; non-ſeulement Sa Majeſté ne punit point les contraventions à ſa défenſe, mais encore elle favoriſa ſous-main ces Peuples : La Guerre en Hongrie ; ſur laquelle je n'ai rien à dire, ſinon que le Duc de Mercœur demanda & obtint d'y aller ſervir dans les Troupes de l'Empereur : La Révolution arrivée en Suéde ; où le Roi regnant, & élu Roi de Pologne (9), fut déthrôné par ſes Sujets, qui mirent en ſa place Charles, ſon Oncle, Duc de Supermanie ; & perdit toute eſperance d'y rentrer, par la Victoire que remporta ſur lui ſon Concurrent. 1599.

En voici d'autres, qui me ſont perſonnels. Lorſque j'étois à Blois, la Princeſſe d'Epinoi (10) vint me demander mon aſſiſtance auprès du Roi, contre les Princes de Ligne, qui vouloient uſurper ſon bien & celui de ſes Enfans. Ces Enfans étoient au nombre de cinq, dont elle en amenoit quatre avec elle, trois Garçons & l'aînée de ſes Filles : la Cadette étoit élevée chez Madame de Roubais, Veuve du Vicomte de Gand, ſon Oncle & le mien. Elle me dit, qu'étant le plus proche Parent qu'euſſent ces Enfans en France, du côté paternel, leur tutelle me regardoit. Je m'en chargeai volontiers, pour leur faire rendre juſtice. J'eus la ſatisfaction, qu'au bout de ſix ou ſept ans, pendant leſquels j'eus ſoin de ces Enfans comme des miens propres, je les remis dans la poſſeſſion de tous leurs Biens, qui montoient à cent vingt mille livres de rente. J'aurai ſujet dans la ſuite, de marquer les obligations qu'ils ont euës à Sa Majeſté.

Dans le même temps, les Marchands de Tours vinrent me prier de leur aider à obtenir la permiſſion d'établir des Manufactures de toutes les Etoffes d'Or, d'Argent, & de Soie, qui juſques-là ne s'étoient point encore fabriquées

(9) Sigiſmond : Ce malheur lui arriva, pour avoir voulu rétablir la Religion Catholique en Suéde. Voyez ſur toutes ces Affaires Etrangeres, De-Thou, le Septenaire & autres Hiſtoriens, *année* 1599.

(10) Hippolite de Montmorency, Veuve de Robert de Melun, Prince d'Epinoi, mort en 1594. Les Princes de Ligne, dont il eſt parlé ici, ſont L'Amoral, Prince de Ligne, Gouverneur d'Artois, & qui avoit épouſé Marie de Melun, Dame de Roubais, D'Antoing &c. & ſes Freres.

1599. en France, avec une défenſe d'y en laiſſer à l'avenir entrer aucune venant des Pays Etrangers. Il m'aſſûrerent qu'ils avoient des fonds ſuffiſans pour fournir tout ce qui en pouvoit être conſommé dans le Royaume. Je ne leur demandai pour leur répondre, que le temps de m'aſſûrer par moi-même ſi leur rapport étoit ſincere ; & m'étant convaincu du contraire, j'eſſayai de les détourner d'une entrepriſe dans laquelle on n'échouë pas impunément. Je ne les perſuadai pas. A mon refus, ils s'adreſſerent directement à Sa Majeſté : & je crus devoir garder le ſilence ſur un établiſſement qui pouvoit en effet, étant bien conduit, être d'une grande utilité. Le Roi vaincu par leur importunité, leur accorda tout ce qu'ils demandoient : Mais il s'étoit à-peine paſſé ſix mois, que faute d'avoir bien pris leurs meſures, ils virent révoquer des Permiſſions, qui avoient fait murmurer tout le monde par l'incommodité, & le ſurcroît de dépenſe, que ce nouvel arrangement cauſoit aux acheteurs (11).

L'affaire du Marquiſat de Saluces ne paroiſſant point au Roi devoir finir ſans coup férir ; Sa Majeſté ſongeoit depuis quelque temps à commettre les fonctions de Grand-Maître d'Artillerie à un homme qui pût s'en bien acquiter, & ſur-tout les exercer par lui-même : ce que ne pouvoit pas faire le bon homme d'Eſtrées, qu'elle ne vouloit pourtant point en dépouiller, par amitié pour ſes Enfans, dont M. d'Eſtrées étoit le Grand-Pere. L'expedient que Henry imagina, fut que le vieux de Born cherchant à ſe défaire de la Lieutenance-Generale d'Artillerie, je pouvois en traiter avec lui, & unir à ſes fonctions, celles de la Grande-Maîtriſe ; quoique je ne fuſſe pas revêtu de celle-cy. Il m'offrit même d'augmenter en ma faveur les prérogatives de

(11) Les cris des Banquiers & Douaniers, dont la nouvelle défenſe diminuoit conſiderablement les profits, contribuerent auſſi beaucoup à la faire révoquer. *Chronologie Septenaire, p. 94. année* 1599. Il en eſt de ces Etoffes, comme de toutes les autres parties du Commerce : La liberté du Commerce, qui doit regner entre toutes les Nations du monde, ne nous donnera à cet égard, aucun avantage ſur nos voiſins, qu'autant que nous trouverons le moyen de faire ces Etoffes chez nous, ou plus belles, ou meilleures, ou à meilleur marché. Aujourd'hui une grande partie des Etrangers viennent les prendre chez nous ; & la défenſe ne ſubſiſte plus, que pour les Indiennes, toiles peintes &c. Mais il ſeroit à ſouhaiter, ou bien qu'on y tînt plus exactement la main, ou mieux, qu'on pût en faire en France, qui tinſſent lieu de ces Etoffes ſi commodes, & d'un ſi bon uſer.

la premiere, déja fort-considerables; en l'érigeant en Office; en lui donnant autorité sur tous les Lieutenans-Géneraux dans les Provinces; en en rehaussant les gages; enfin de m'en expedier les Provisions gratis: Mais j'avouë qu'aucune de ces offres ne me tenta; & que je ne pus me résoudre à servir sous un autre, après avoir manqué la premiere place. Je ne m'excusai pourtant de déferer aux volontés du Roi, que sur les affaires dont j'étois chargé: en quoi je n'imposai point à ce Prince, qui après bien des prieres dont je sçus me défendre, me quitta en colere, en me disant qu'il ne m'en parleroit plus; mais que puisque je voulois ne suivre que mon caprice, il agiroit de son côté à sa volonté. 1599.

Sa bonté pour moi lui fit au moment même oublier cette menace. Il fit proposer à d'Estrées de se défaire de sa Charge. Je n'en fus pas plustôt informé, que je fis offrir par Monsieur & Madame Du-Pêche, trois mille écus à Madame de Nery qui gouvernoit ce Vieillard, pour faire réüssir la chose. Le Grand-Maître pressé par cette femme, dit au Roi, qu'il consentoit à prendre récompense de sa Charge. Le Roi me le redit incontinent; en ajoûtant qu'il n'éxigeoit de moi pour l'avoir fâché, que de mettre dans peu son Artillerie en état de lui faire obtenir le Marquisat de Saluces: qu'on lui confirmoit chaque jour, qu'il ne se feroit ceder que de force; c'est-à-dire, au moyen d'un grand nombre de Sieges, tous assez difficiles: Car c'est-là la maniere ordinaire de faire la Guerre en Savoie. Je remerciai Sa Majesté, & je convins avec d'Estrées, pour quatre-vingt mille écus. Tous les menus droits montant encore à une somme considerable; je fus obligé en cette occasion, de prendre en rente cent mille écus, de Morand, Vienne & Villemontée: Et trois jours après je fus pourvu solemnellement de la dignité de (12) Grand-Maître d'Artillerie, & j'en prêtai le Ser-

(12) Le Roi la déclara Charge de la Couronne, en faveur de M. de Sully. Brantôme, dans l'endroit où il nous donne la suite des Grands-Maîtres de l'Artillerie, en parle ainsi: » Du depuis M. de Rosny l'a (la » Grande-Maîtrise), qui certes honore si bien cet Etat, qu'il en fait » beau voir son Arsenal, son esprit » & son industrie à l'avoir fait si bien » dresser, & sur-tout sa valeur & » son bon sens à le faire valoir: Témoin ce qu'il fit dernierement pour » la Guerre de Savoie, où en moins » d'un rien, il montra tellement sa » promptitude & diligence, qu'on » le vit plustôt en Campagne, que de » l'avoir pensé. « *Vies des Hommes Illustres, article M. de Rosny*, *tom.* I. *pag.* 227, 228.

1599. ment. C'étoit la quatrieme grande Charge, dont je me trouvois honoré. Son produit annuel étoit de vingt-quatre mille livres. Je crus que la reconnoiſſance qu'éxigeoit de moi ce nouveau bien-fait de Sa Majeſté, conſiſtoit à donner tous mes ſoins à l'Artillerie: Je vins viſiter l'Arcenal, où tout me parut être dans un état ſi déplorable, que je réſolus d'y demeurer, pour pouvoir vaquer à ſon rétabliſſement; quoique ce Château fût alors fort-mal bâti, dénué de tout, & ſans aucune commodité.

Les affaires de l'Artillerie étoient encore pires. Je commençai par une réforme des Officiers de ce Corps, qui n'ayant pas la moindre teinture de leur métier, n'étoient proprement que les Valets de Meſſieurs de la Juſtice & des Finances. D'un ſeul coup j'en caſſai environ cinq cens. Je m'abouchai enſuite avec les Commiſſaires pour le Salpêtre; & je fis avec eux des marchés pour une proviſion conſiderable de poudres, que je fis voir au Roi. Je traitai de même avec les Maîtres de Groſſes-Forges, pour le Fer propre aux affuts, Bombes &c; avec les Marchands Etrangers, pour le métal; avec les Charrons & Charpentiers, pour les Ouvrages en bois, neceſſaires aux deſſeins que j'avois formés. Sa Majeſté vint viſiter elle-même ſon Arcenal quinze jours après que je m'y fus établi; & elle en fit dans la ſuite un de ſes plus grands amuſemens: Elle prit beaucoup de plaiſir à voir tous les préparatifs qui s'y faiſoient, & l'extrême diligence avec laquelle je m'y appliquois.

On ne pouvoit y en apporter trop, dans la conjoncture preſente des affaires de Savoie, dont le détail & celui de la Guerre où elles engagerent, va remplir entierement ces Memoires pour toute l'année ſuivante. M. le Duc de Savoie partit de ſes Etats ſur la fin de celle-cy, pour venir en France, avec les intentions que j'ai déja marquées; mais elles ne purent être aſſez ſecrettes, pour lui faire recueillir tout le fruit qu'il ſe promettoit de ſes tromperies. L'Examen de la conduite paſſée de ce Prince & de celle de ſes Agens, & la connoiſſance qu'on avoit de ſon caractere, ne lui étoient pas déja trop favorables. On eut à ſon ſujet, quelque choſe de plus poſitif encore. Leſdiguieres manda à Sa Majeſté, que le Duc faiſoit fortifier diligemment ſes Places, ſur-tout celles de Breſſe, & qu'il les rempliſſoit de Munitions de

Guerre & de bouche. On ſçut par le Comte de Carces & le Sieur Du-Paſſage, qu'il avoit fait de grandes inſtances à la Cour de Madrid, & preſſé le Pape d'agréer un ſecond Compromis; en lui faiſant entendre que toute l'Italie étoit intereſſée à ne pas ſouffrir que Sa Majeſté très-Chrétienne poſſedât rien par-delà les Monts. Les Réſidens François à Florence mandoient, que le Duc ne partoit point dans d'autre intention que de ſurprendre le Roi; qui de ſon côté étoit perſuadé que ce ſeroit le Duc lui-même qui pourroit bien être pris pour dupe, non-ſeulement avec lui, mais encore avec le Roi d'Eſpagne & les autres Princes d'Italie : Car ceux-cy ne cachoient point leur averſion pour l'humeur inquiette & ambitieuſe de M. de Savoie; & le Roi d'Eſpagne n'avoit pas oublié qu'il s'étoit plaint hautement, que pendant qu'on donnoit en dot à l'une des Infantes, les Pays-Bas & la Franche-Comté, qui valent mieux que les deux Caſtilles & le Portugal; celle qu'il avoit épouſée, n'avoit eu qu'un Crucifix & une image de la Vierge. Une infinité d'autres indiſcretions ſemblables, ſuivies de rapports & de plaintes réciproques, avoient ruiné abſolument leur premiere intelligence. 1599.

La ſuite fit voir la juſteſſe de ces obſervations, que le Roi me faiſoit faire en me montrant la Lettre de Leſdiguieres : mais il ne temoigna en public aucun reſſentiment de ce qu'il apprenoit des procédés du Duc de Savoie : il m'ordonna même de ne rien oublier du côté des Finances & de l'Artillerie, pour lui faire faire à Lyon, la reception ordinaire des Souverains Etrangers. Je crois que ce Prince n'eut aucun ſujet de ſe plaindre de moi; mais qu'il n'en fut pas de même de MM. les Comtes de Saint-Jean, (13) qui lui refuſerent certains honneurs, que les Ducs de Savoie ſoutiennent qu'on leur doit rendre dans ce Chapitre, comme Comtes de Villars. La plus grande magnificence fut à Fontainebleau & à Paris, où de ſon côté le Duc (14) ſe fit voir dans un état tout-à-fait digne de ſon rang.

(13) Ce fut par Ordre du Roi, ſelon P. Matthieu, *tom. 2. liv. 2. pag.* 323. que les Chanoines de Lyon refuſerent au Duc de Savoie la place de Chanoine d'honneur dans leur Cathédrale, qu'ils avoient accordée au Duc ſon Pere; & cela par une raiſon très-naturelle, qui eſt que le Comté de Villars étoit ſorti de la Maiſon de Savoie depuis ce temps-là. Cette Céremonie conſiſtoit à preſenter la Chappe & l'Aumuſſe au Duc de Savoie, à l'entrée du Cloître, à lui donner rang dans l'Egliſe parmi les Chanoines &c.

(14) Malgré cette magnifique re-

1599. Trois jours après qu'il fut arrivé à Paris, le Roi qui n'étoit pas fâché de lui faire voir le nouvel ordre observé à l'Arcenal, me manda qu'il viendroit y souper avec le Duc, & les Principaux Seigneurs & Dames de sa Cour. M. de Savoie s'y rendit de si bonne heure, que je ne pus prendre une si grande diligence, pour un effet du hazard. Il me demanda à voir les Magazins. Ce n'étoit pas de ce côté-là que je voulois le faire tourner : la pauvreté des vieux Magazins me faisoit honte à moi-même. Sans lui répondre, je le menai dans les nouveaux atteliers. Vingt Canons nouvellement fondus, autant qui étoient prêts à l'être, quarante affuts complets, & quantité d'autres ouvrages auxquels il vit qu'on travailloit avec ardeur, le jetterent dans un si grand étonnement, qu'il ne put s'empêcher de me demander ce que je voulois faire de tout cet attirail. » Monsieur, lui répondis-je en riant, c'est pour prendre Montmelian. « Le Duc sans faire appercevoir que cette réponse l'avoit un peu déconcerté, me demanda d'un ton de plaisanterie & de familiarité, si j'y avois été ; & comme je lui répondis que non : » Vraiment, je le vois bien, reprit-il ; » car vous ne diriez pas cela : Montmélian est imprenable. « Je repartis du même ton dont il me parloit, que je ne lui conseillois pas de forcer un jour le Roi à tenter cette entreprise ; parce que je croyois être sûr de faire perdre à Montmelian ce titre d'imprenable.

Ces paroles rendirent dans le moment même, notre conversation très-serieuse : M. de Savoie prenant de la occasion de parler du sujet qui l'amenoit en France, avoit déja commencé à me faire sentir d'une maniere polie, qu'il étoit instruit que je ne le favorisois pas auprès du Roi : mais nous n'eûmes pas le temps d'en dire davantage : Sa Majesté arriva ; & on ne songea plus qu'à la joie & au plaisir : Ce qui n'empêcha pourtant pas que dès le soir même on ne nommât de part & d'autre, des Commissaires pour éxaminer ce qui faisoit le sujet de la contestation. M. le Connétable, le Chancelier, le Maréchal de Biron, Meisse, Villeroi & moi,

ception, le Duc de Savoie sentit bien dès la premiere fois qu'il parla à Henry IV. qu'il n'obtiendroit point ce qu'il étoit venu demander : » J'ai » fait mon message, dit-il ; je m'en » puis aller, quand je voudrai. *Matthieu, sur le Voyage de ce Prince en France. Tom. 2. liv. 2.*

(15) Le

1600.

moi, furent ceux du côté du Roi : & de la part de M. de Savoie ; Belly son Chancelier, le Marquis de Lullin, les Sieurs de Jacob, le Comte de Morette, le Chevalier de Brétons & des Allymes.

Le Duc de Savoie avoit déja sçu mettre dans ses interêts une partie de nos Commissaires : il acheva de les gagner, par les grandes libéralités qu'il leur fit à l'occasion des Etrennes, ainsi qu'à toute la Cour (15). J'étois celui qui lui faisois le plus de peine ; parce que toutes les fois que la Question avoit été agitée entre les Commissaires, je m'en étois toujours tenu constamment à l'alternative, de restituer à Sa Majesté le Marquisat de Saluces, ou de lui donner en échange la Bresse & tous les bords du Rhône depuis Genève jusqu'à Lyon. Si ce n'est qu'il eût été trop incivil de demander mon exclusion des Assemblées ; on auroit pris ce parti : On revint encore à celui de me gagner à quelque prix que ce fût.

Des Allymes (16) vint le cinquieme jour de Janvier, me faire de la part de Son Altesse, les complimens ordinaires : Il me pria le plus poliment du monde, de faire attention aux raisons du Duc son Maître, c'est-à-dire en bon François, de les accepter ; parce qu'en même temps qu'il me faisoit cette priere, il me presentoit le portrait de Son Altesse, dont la boëte enrichie de diamans valoit quinze ou vingt mille écus. Pour m'aider un peu à entrer en composition avec ma conscience, il me dit que ce portrait venoit d'une Fille de France ; & il ajoûta pendant qu'il me voyoit occupé à en admirer les brillans, qu'il m'étoit donné par un Prince, qui

(15) » Le Duc envoya au Roi deux » grands bassins & deux vases de » Cristal pour ses Etrennes : Et le » Roi lui donna une Enseigne de dia-» mans, dans laquelle entr'autres il » y en avoit un, où l'on voyoit le Por-» trait de Sa Majesté : C'étoit une » très-belle Piece, de laquelle le Duc » fit un grand état... Il n'y eut aucun » qui lui donnât le bon Jour, à qui il » ne fît quelques Presens.« &c. *Chronologie Septenaire*, *année* 1600. On dit qu'il avoit mis la Duchesse de Beaufort dans ses interêts ; ensorte que si cette Dame n'étoit pas morte, il y a apparence qu'il eût pu se dispenser de rendre Saluces. Le Duc de Savoie jouant à la Prime avec Henry IV ; sur un coup de quatre mille pistoles Henry abbattit son jeu, croyant avoir gagné : Le Duc qui avoit gagné en main, se contenta de montrer son jeu au Duc de Guise & à d'Aubigné qui étoient à ses côtés & brouilla les cartes. C'est d'Aubigné qui rapporte ce trait de la génerosité, ou de la Politique du Duc de Savoie.

(16) René de Lucinge des Allymes, Ambassadeur de Savoie en France.

1600. avoit autant d'attachement pour le Roi, que d'amitié pour moi. Je demandai à des Allymes, en tenant toujours le portrait, quelles étoient les propositions qu'il avoit à faire. Il déploya aussi-tôt toute son éloquence, se croyant au moment décisif, & commença au défaut de raisons, à faire valoir la prétenduë rupture de son Maître avec l'Espagne: Il offrit de se joindre au Roi, pour lui faire faire la conquête de Naples, de Milan & de l'Empire même: rien ne lui coûtoit; & à l'entendre, on auroit cru qu'il pouvoit disposer de tous ces Etats, pour lesquels il ne doutoit point, ajoûta-t-il, que le Roi ne laissât volontiers au Duc de Savoie un méchant Marquisat composé de pieces rapportées.

Je ne pus me contenir plus long-temps: Je répondis à des Allymes, que si le Roi redemandoit le Marquisat de Saluces, ce n'étoit point à cause de sa valeur: objet trop peu considerable; mais pour l'honneur de ne pas laisser démembrer un ancien Domaine de la Couronne, & qui avoit été usurpé dans un temps, où le Duc de Savoie comblé des libéralités d'Henry IV. à son retour de Pologne, devoit encore s'en abstenir par reconnoissance. Je remerciai le Député, de tout ce qu'il avoit mis d'obligeant dans son discours pour moi; & pour payer ses complimens par d'autres complimens, je l'assûrai qu'après que M. de Savoie auroit fait une restitution pure & simple de Saluces, je n'oublierois rien pour porter Sa Majesté à lui faire avoir à lui-même les riches Royaumes dont il avoit fait l'offre, & qui l'accommoderoient encore mieux que le Roi. J'ouvris la boëte à portrait en disant ces paroles; & après en avoir admiré l'ouvrage & la matiere, je dis à des Allymes, que le grand prix étoit un motif pour moi de ne pas l'accepter: mais que s'il me permettoit d'en séparer la boëte & les diamans, je garderois volontiers le portrait, pour me souvenir d'un Prince si obligeant. Je séparois en effet l'un de l'autre, lorsque des Allymes me dit qu'il ne lui appartenoit pas de rien changer aux gratifications de son Maître. Je le priai donc de remporter le tout: Et il se retira, sans aucune esperance de m'attirer à lui, & à ce qu'il me parut, peu content de ma maniere d'agir.

Il ne restoit plus qu'à tâcher de m'exclurre des Assemblées. Sur le refus qu'en fit Sa Majesté, le Duc de Savoie

imagina de lui demander que le Patriarche (27) de Conſtantinople aſſiſtât à ces Aſſemblées au nom du Pape : Ce que le Roi accorda, ne ſongeant point à la fineſſe cachée ſous cette propoſition. Le lendemain ce Prince ayant envie de jouer à la paume à la Sphére, nomma pour lieu de l'Aſſemblée la maiſon du Connétable, par la commodité qu'il trouva à faire ſa partie au ſortir de cet Hôtel, après qu'il auroit vu entamer la Conférence. Il ſortit en effet, après avoir exhorté tous les Commiſſaires à n'avoir égard qu'à la juſtice : Il me dit en particulier, & à l'oreille : » prenez bien garde à tout, & faites enſorte qu'on ne me trompe pas. « 1600.

Le Roi étant parti ; je vis qu'au-lieu de s'aſſeoir, tout le monde ſe partageoit deux à deux, trois à trois ; & que le Nonce s'entretenoit tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, ſans ſouffrir qu'on traitât rien en forme; & ſur-tout qu'il évitoit ſoigneuſement de m'adreſſer la parole. Bellievre me dit enfin, que le bon homme de Patriarche ne pouvoit vaincre le ſcrupule qu'il avoit, de communiquer avec un Huguenot; & qu'il me prioit au nom de toute l'Aſſemblée, de vouloir bien m'abſenter ; parce que rien ne ſe feroit ſans cela. Je perçai en un inſtant la cauſe de tout ce manége ; & faiſant une profonde révérence, je me retirai, dans l'intention d'aller faire de ce pas mon raport au Roi. Je le rencontrai encore dans la galerie, où il s'étoit arrêté à parler à Bellengreville : Il me demanda avec quelque ſurpriſe, où j'allois, & ſi tout étoit déja fini : Et lorſqu'il ſçut ce qui s'étoit paſſé, il entra dans une grande colere, & m'ordonna de retourner dans l'Aſſemblée, diſant que s'il y avoit quelqu'un à qui ma preſence déplût, c'étoit à lui à ſe retirer, & non pas à moi. Je troublai un peu la joie de l'Aſſemblée, en y rapportant le nouvel ordre du Roi. Le parti qu'on prit, fut de laiſſer le temps ſe paſſer à chercher des expediens ; & de remettre à l'après-midi à entamer la Queſtion, lorſqu'on vit l'heure du dîner s'avancer : Mais on eut beau faire auprès de Sa Majeſté, je demeurai du nombre des Commiſſaires ; & il fallut que le Nonce ſe défît de ſa répugnance. Brétons & Roncas ſe tournerent ſur tous les ſens, pour n'être point obligés d'en venir à la reſtitution du Marquiſat. Ils offri-

(17) Le Pere Bonaventure de Calatagirone, Géneral des Cordeliers, & Nonce de Sa Sainteté.

1600. rent d'en faire l'hommage-lige à Sa Majesté; & si cela ne suffisoit pas, de tenir la Bresse aux mêmes conditions. Je fis aisément tomber toutes ces propositions; & je réünis toutes les voix, à donner au Duc de Savoie l'option de rendre Saluces, ou de céder en sa place le Pays de Bresse jusqu'à la Riviere de Dain, le Vicariat de Barcelonette, le Val de Sture, celui de la Pérouse, & Pignerol. Dans ce second cas on auroit restitué toutes les autres Places prises de part & d'autre (18).

Le Duc de Savoie avoit attendu toute autre chose de Messieurs les Commissaires : mais la verité est, qu'ils n'oserent combattre ouvertement un Parti, qu'ils voyoient être celui du Roi. Toute leur ressource fut de se joindre en faveur de M. de Savoie à tous les Courtisans, qui ne cessoient de redire au Roi, qu'il ne devoit point agir à la rigueur avec un Prince, dont l'Alliance acquise par un bienfait peu considérable pouvoit lui procurer mille fois davantage qu'un mauvais Fief très-difficile à conserver. L'option qu'on proposoit à M. de Savoie, fut encore un prétexte de lui accorder six mois pour se déterminer : Il en vouloit dix-huit: Et moi je soûtenois que la chose n'avoit pas besoin de délai. J'allai faire part à Sa Majesté de cette résolution, qu'on avoit prise malgré moi; & je lui representai l'inconvenient de donner au Duc de Savoie un si long temps, pour renouer ses intelligences & se préparer à la guerre; lorsqu'un instant devoit suffire à ce Prince, qui d'ailleurs avoit déja pris son parti. Henry prevenu par tous les discours des Courtisans sur la necessité d'accorder un délai à M. de Savoie, me demanda comment je pretendois faire autrement : » Faire reconduire honorablement, lui dis-je, le Duc de » Savoie par quinze mille hommes d'Infanterie & deux » mille de Cavalerie, & vingt Canons, jusques dans Mont- » mélian, ou telle autre Place qu'il choisira; & alors le faire » expliquer sur l'option. « Le Roi ne goûta pas mon avis:

(18) Il y eut une espece d'accord conclu sur ce Plan entre les Commissaires, qu'on se douta bien que le Duc de Savoie n'observeroit pas, par tous les délais qu'il demandoit. Surquoi quelqu'un proposa à Henry IV. comme le rapporte Le-Grain, de faire arrêter le Duc de Savoie, pour l'obliger à l'effectuer : Mais le Roi rejetta cette proposition. Voyez les particularités de la Négociation & du séjour du Duc de Savoie à Paris, dans M. De-Thou & le Septenaire, *années* 1599 & 1600.

il avoit déja donné sa parole du contraire. J'en fus veritablement fâché : Et j'ai toujours été persuadé que sans cette complaisance, Sa Majesté auroit évité la Guerre, & reçu une entiere satisfaction. Tout ce que je pus gagner, fut de faire ôter trois mois sur les six qui avoient été accordés. 1600.

Le Duc de Savoie voyant que Sa Majesté, lasse de toutes ses sollicitations, ne lui donnoit plus à la fin d'autre réponse que ce peu de mots : *Je veux mon Marquisat*, partit peu de temps après pour s'en retourner à Chambéry, attendre en se préparant à la défense, l'expiration du terme, qui tomboit au mois de Juin. Il n'en auroit pas eu besoin, si le dessein de la nommée Nicole Mignon avoit réüssi : Elle avoit entrepris d'empoisonner le Roi (19) : elle crut pouvoir en faire part à M. le Comte de Soissons, qui faisoit en toutes occasions éclater son mécontentement : mais cette femme lui fit tant d'horreur, qu'il alla incontinent la dénoncer : Elle avoua son crime, & fut brulée vive.

Il ne se passa rien de remarquable pendant trois mois, que la dispute de MM. Du-Perron & Du-Plessis. Sur la fin de l'année derniere il parut un (20) Livre de celui-cy sur l'Eucharistie, qui fut regardé par tout le Parti comme un Chef-

(19) En faisant entrer chez le Roi, son Mari qui étoit Cuisinier, par le moyen de M. le Comte de Soissons, Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté. Elle avoit été connuë des Princes, & même de Henry IV. à Saint-Denis, où elle tenoit une des principales Auberges pendant la Guerre. M. le Comte de Soissons, auquel elle dit qu'il ne tenoit qu'à lui d'être le plus puissant Prince du monde, se doutant que cette femme avoit de mauvais desseins, fit cacher dans un Cabinet Loménie, qui entendit les moyens dont elle comptoit se servir. Elle fut accusée d'être Sorciere : Elle n'avoit que beaucoup de méchanceté, & un peu de folie. *Chronologie Septenaire, année 1600.*

(20) Ce Livre a pour Titre, *Instruction de la Sainte Eucharistie ;* & il attaque la Messe, par le temoignage prétendu des Saints Peres. Si-tôt qu'il parut, plusieurs Docteurs Catholiques se récrierent sur la fausseté d'une infinité de citations qu'il renferme : Ce qui obligea Du-Plessis à proposer une espece de défi, qu'on engagea l'Evêque d'Evreux à accepter. Après plusieurs Lettres & plusieurs démarches de part & d'autre, pour convenir de la forme dont on devoit y proceder, & dans lesquelles il paroît que Du-Plessis se repentit plus d'une fois de s'être tant avancé ; le Roi décida pour une dispute publique entre les deux Adversaires, dans laquelle on vérifieroit chaque jour cinquante de ces Passages ; iusqu'à ce qu'on eût examiné tous les cinq cens que M. Du-Perron avoit trouvés à censurer. On s'assembla dans la Salle du Conseil à Fontainebleau, en presence du Roi & des Commissaires nommés par lui ; qui furent : Du côté des Catholiques, le President De-Thou, l'Avocat Pithou & le Sieur Martin, Lecteur & Médecin de Sa Majesté :

1600. d'œuvre, & que j'envoyai auſſi-tôt à M. d'Evreux qui étoit alors dans ſon Diocèſe. La difference de Religion n'a jamais détruit les ſentimens d'amitié & de reconnoiſſance, que ce Prélat a toujours eus pour moi, ni ceux d'eſtime, d'affection & de véneration, que j'ai toujours conſervés pour ſon merite, pour ſes talens, & même pour la qualité qu'il portoit, de mon Evêque : Nos Lettres réciproques étoient écrites ſur ce ton. Je fus fort-ſurpris de lire dans la réponſe qu'il me fit au ſujet du Livre que je lui envoyois, Que les

Du côté des Calviniſtes, Freſne-Canaye & Caſaubon, le Jeudi 4 Mai à une heure après-midi. De ſoixante-un paſſages que Du-Perron envoya à ſon Adverſaire, celui-ci ne s'étoit préparé que ſur dix-neuf qu'il avoit choiſis parmi tous les autres : » De » ceux-là, dit-il au Roi, je veux per-» dre l'honneur, ou la vie, s'il s'en » trouve un ſeul faux : « Cependant il fut convaincu de mauvaiſe foi ſur tous ceux qu'on éxamina : & on ne put en examiner que neuf. Sur le premier, qui étoit de Scot, & le ſecond, de Durand, le Chancelier prononça, de l'avis de tous les aſſiſtans, que Du-Pleſſis avoit pris l'objection pour la réponſe : Sur le troiſieme & quatrieme de Saint Chryſoſtome, & cinquieme de Saint Jerôme ; qu'il avoit omis des mots eſſentiels : Sur le ſixieme, qu'il ne ſe trouvoit point du-tout dans Saint Cyrille : Sur le ſeptieme, tiré du Code ; qu'il étoit véritablement de Crinitus, mais que Crinitus avoit falſifié le Texte du Code : Sur le huitieme qui en renfermoit deux de Saint Bernard ; que Du-Pleſſis avoit dû les ſéparer, ou du-moins mettre entre deux un *&c.* Sur le neuvieme de Theodoret ; qu'il étoit tronqué, & qu'on y avoit pris le mot d'Idoles, pour celui d'Images. Il n'y eut que cette ſeule Conférence : Du-Pleſſis-Mornay s'étant trouvé malade le lendemain, & s'en étant allé à Saumur quelques jours après, ſans prendre congé du Roi. Freſne-Canaye, l'un des Commiſſaires, & Sainte-Marie du Mont, autre Proteſtant diſtingué, ſe convertirent peu de temps après cette diſpute. Henry IV. y prit lui-même quelquefois la parole. Du-Pleſſis prétendoit prouver par l'autorité de Saint Cyrille, que les Chrétiens n'étoient point dans l'uſage d'adorer la Croix ; & cependant il allegua le reproche que l'Empereur Jullien faiſoit aux Chrétiens de l'adorer. » Il n'eſt pas vrai-» ſemblable, reprit ce Prince, que » Jullien l'apoſtat eût reproché aux » Chrétiens qu'ils adoroient la » Croix, s'ils ne l'euſſent adorée en » effet : autrement il ſe fût fait moc-» quer de lui. « Ce fut lui auſſi qui dit, que du moins on devoit avoir mis un *&c.* dans le paſſage de Saint Bernard.

Un Catholique ayant fait remarquer à un Calviniſte, que Du-Perron avoit déja gagné pluſieurs paſſages ſur Du-Pleſſis : » N'importe, répon-» dit le Proteſtant, pourvû que ce-» lui de Saumur lui demeure. « *Matthieu, ibid.* Ce fait qui eſt rapporté de la même maniere dans pluſieurs Livres dogmatiques, eſt géneralement atteſté par tous nos bons Hiſtoriens, & par ceux-mêmes qui traitent le plus favorablement les Proteſtans : M. De-Thou, *liv.* 123. *p.* 843. Et cet Ecrivain étoit l'un des Commiſſaires : Matthieu, *ibid.* Chronol. Septenaire, *p.* 123. *& ſuiv.* Suppl. au Journal d'Henry IV. *Tom.* 2. *p.* 51. *& ſuiv.* Vol. 8778. Mſſ. de la Bibliot. du Roi : Le-Grain & pluſieurs autres, où l'on voit tout le détail de cette diſpute. On ne doit donc ajoûter aucune foi à la maniere dont elle eſt rapportée dans la Vie de Du-Pleſſis, *liv.* 2. *pag.* 269.

erreurs & les fauſſetés s'y ſuivoient de ſi près, qu'il auroit fallu le cenſurer d'un bout à l'autre : » Non, que je veuille » accuſer M. Du-Pleſſis de mauvaiſe foi, ajoûtoit l'Evêque » d'Evreux avec autant de moderation pour ſon adverſaire, » que de politeſſe pour moi ; mais je plains ſon malheur, de » s'être fié aux rapſodies des compilateurs, qui l'ont mal » ſervi. « Le reſte de ſa Lettre ne contenoit que des complimens ſur la Charge de Grand-Maître dont je venois d'être pourvu, & des aſſûrances de la joie qu'il reſſentiroit, » s'il me voyoit, diſoit-il, obéïr aux Canons de l'Egliſe, » moi qui commmandois aux Canons de la France. « 1600.

Je n'ai jamais eu de Du-Pleſſis toute la bonne opinion, dont je voyois tous mes Confreres prévenus ; & j'aurois été fort-fâché de cautionner l'éxactitude de ces gros volumes, qu'il faiſoit ſuivre de ſi près : Car celui de l'Euchariſtie avoit été précédé d'un autre Traité ſur l'Egliſe. Pour bien écrire, ſur ces matieres ſur-tout, il faut long-temps penſer : C'eſt ce que je répondois à l'Evêque d'Evreux : mais je lui marquois en même temps, que je ne pouvois croire que le Livre de Du-Pleſſis ne fût comme il me le ſoûtenoit, qu'un tiſſu de fautes. J'avertis Du-Perron dès ce temps-là, que ce ſeroit entr'eux le ſujet d'une grande diſpute ; parce que Du-Pleſſis ne laiſſeroit pas ſa réponſe & ſes accuſations ſans replique : C'eſt auſſi tout ce que ma Lettre renfermoit de ſerieux : les complimens, les louanges, & une invitation de venir viſiter mon Domicile, rempliſſoient le reſte ; & ne méritent pas d'être rapportés (21). En 1577.

Ce que j'avois prévu arriva ; excepté que je ne m'étois attendu qu'à une diſpute par écrit, & non à une diſpute publique. Je voulus interpoſer l'autorité du Roi, pour empêcher les deux Champions d'en venir juſques-là. Du-Pleſſis fut le plus (22) opiniâtre, & perſiſta à meſurer ſes armes avec celles de M. l'Evêque d'Evreux. La choſe ſe paſſa ainſi qu'un chacun ſçait : Du-Pleſſis ſe défendit à faire pitié, & en ſortit à ſa honte. Le Roi qui avoit voulu honorer ce défi de ſa preſence, donna mille louanges à l'eſprit & à l'é-

(21) Voyez ces Lettres dans l'Original, *tom.* 2. *Part.* 1. *p.* 52.

(22) Monſieur, dit Du-Pleſſis à M. de Roſny : » Mon Livre eſt mon » enfant ; je le défendrai bien : je » vous prie de me laiſſer faire, & de » ne vous en mêler point ; car vous » ne l'avez pas nourri. « *P. Matthieu, tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 340.

1600. rudition de M. d'Evreux. » Que vous ſemble de votre Pa» pe, « me dit Henry pendant la diſpute : Car Du-Pleſſis étoit parmi les Proteſtans, ce qu'eſt le Pape parmi les Catholiques. » Il me ſemble, Sire, lui répondis-je, qu'il eſt » plus Pape que vous ne penſez ; puiſque dans ce moment » il donne le bonnet rouge à M. d'Evreux : Si notre Reli» gion n'avoit pas de meilleur fondement que ſes jambes & » ſes bras en croix, je la quitterois dans l'inſtant. «

C'eſt à cette occaſion que Sa Majeſté écrivant au Duc d'Epernon, lui manda, Que le Diocèſe d'Evreux avoit vaincu celui de Saumur : Que c'étoit un des plus grands coups pour l'Egliſe de Dieu, qui ſe fût fait depuis long-temps : Qu'en procedant de cette maniere, on rameneroit plus de Proteſtans à l'Egliſe, qu'on ne feroit en cinquante ans par la violence. Cette Lettre dont le tour n'étoit pas moins ſingulier, que le choix que Henry faiſoit du Duc d'Epernon pour la lui adreſſer, fit autant de bruit que la diſpute même, lorſqu'elle eut été renduë publique : ce qui ne pouroit manquer d'arriver, étant en de pareilles mains. Les uns diſoient que ce Prince ne l'avoit écrite, que pour détruire pluſieurs ſoupçons que ſa Converſion n'empêchoit pas qu'on ne conçût tous les jours contre ſa Catholicité & qui donnoient lieu aux Jeſuites, d'en parler peu avantageuſement, dans les Lettres qu'ils écrivoient à Rome : Les autres s'imaginant que cette Lettre avoit un ſens plus caché que celui qu'elle paroiſſoit offrir d'abord, ſoûtenoient que le Roi n'avoit eu en vuë que de perſuader, ſoit l'Eſpagne, ſoit les Calviniſtes, qu'on ne faiſoit que d'inutiles efforts pour porter le Conſeil de France à agir contre eux par des voies violentes & ſanguinaires.

Le mois de Juin vint, ſans que M. de Savoie ſe fût mis en peine de ſatisfaire à ſon engagement ; & Sa Majeſté commença à voir clairement qu'elle n'en obtiendroit rien que par la force : Mais outre les perſuaſions des Courtiſans, qui ſembloient avoir tous vendu leur voix au Duc de Savoie ; ce Prince étoit alors retenu par un obſtacle bien plus fort : c'eſt ſon attachement à ſa nouvelle Maîtreſſe, à laquelle il avoit fait prendre le titre de Marquiſe de Verneuil : Il ne pouvoit plus ſonger à la quitter ; & j'ai quelque confuſion de dire qu'après que je l'eus enfin engagé à force d'inſtances

d'inſtances à prendre la route de Lyon, il délibera s'il ne la meneroit point avec lui : à quoi il fut encore pouſſé par les Flateurs de la Cour (23). Elle étoit devenuë groſſe ; & dans la conjoncture du Billet qu'elle avoit entre ſes mains, la choſe devint doublement intereſſante pour Henry. Le Ciel vint encore à ſon ſecours : Le tonnerre entra dans la chambre de Madame de Verneuil pendant un orage violent ; & la frayeur qu'elle eut de le voir paſſer par-deſſous ſon lit, la fit accoucher d'un Enfant mort. Le Roi apprit cet accident à Moulins où il s'étoit avancé, & d'où il jettoit triſtement les yeux ſur l'endroit où il laiſſoit ſa Maîtreſſe : Il fit quelques réflexions qui le rendirent à lui-même ; & il continua ſa route vers Lyon, où ſes Troupes avoient ordre de le joindre. 1600.

Je devois faire la même choſe, auſſi-tôt que j'aurois achevé de mettre ordre aux affaires du Gouvernement, & aſſûré les fonds, & les autres moyens de faire la Guerre. Je n'avois pas attendu pour cela le moment de l'éxecution : J'avois écrit à tous les Receveurs Géneraux, que Sa Majeſté leur défendoit d'acquiter d'autres aſſignations que celles qu'ils verroient expediées pour les Garniſons des Frontieres, & pour le payement des Gens de Guerre ; parce que toutes les autres ſeroient payées directement au Threſor-Royal, où je leur enjoignis de faire voiturer inceſſamment tous leurs deniers. Je défendis aux Payeurs des Rentes d'en acquiter aucunes, juſqu'à nouvel ordre ; & cela afin qu'ils n'en payaſſent point, à leur ordinaire, qui avoient été amorties, ou créées ſans argent. Je fis faire une levée de Milice, que j'aimai mieux qu'on incorporât dans les anciens Corps, que d'en compoſer de nouveaux Régimens. J'apportai des ſoins encore plus particuliers pour l'Artillerie : J'expediai un ordre aux Lieutenans d'Artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, & aux Commiſſaires d'Artillerie de la Bourgogne, de la Provence & du Languedoc, de raſſembler toutes leurs meilleures Pieces ; de fabriquer un nombre d'affuts & de boulets proportionné ; & de faire tranſporter le tout avec les

(23) Elle vint en effet le trouver à Saint-André de La-Coſte. Baſſompierre qui étoit avec Henry IV. dit que les deux Amans ſe brouillerent au premier abord ; mais que s'étant raccommodés, ce Prince mena ſa Maîtreſſe à Grenoble, où il demeura avec elle ſept ou huit jours, & enſuite à Chambéry. *Tom.* 1. *p.* 86. *& ſuiv.*

1600. poudres & autres provisions, à Lyon & à Grenoble. Je m'étois même transporté à Lyon, dans la crainte que mes ordres n'eussent pas été executés; & j'en revins en trois jours.

Je donnai les mêmes ordres dans les autres Provinces. Je fis marché à Paris avec des Voituriers, pour rendre à Lyon dans quinze jours trois millions, trois cens milliers pesant, sans expliquer quelle espece de Marchandise: & ils s'y obligerent devant Notaire. Ils furent bien surpris, lorsqu'on leur délivra cette charge en vingt Canons, six mille boulets, & autres ustensiles d'Artillerie peu portatifs. Ils prétendirent que des Pieces si lourdes ne pouvoient passer pour Marchandise de transport: mais les ayant menacés de faire saisir leurs charrettes & leurs chevaux; & eux-mêmes ne voulant pas perdre les frais qu'ils avoient déja faits; ils se déterminerent à faire ce qu'on leur demandoit: & j'eus le plaisir de voir arriver tout cela à Lyon en seize jours; au-lieu que par les voies ordinaires, il auroit fallu deux ou trois mois, & une dépense infinie, pour faire ce transport.

On douta toujours que le Roi se portât serieusement à recommencer la Guerre, jusqu'à ce qu'on vît Sa Majesté prendre elle-même sa route du côté des Monts. Le Chancelier de Bellievre qui en avoit toujours dissuadé fortement, voyant que mon avis l'emportoit, vint me trouver, pour me faire goûter, s'il étoit possible, les raisons qu'il avoit de ne pas l'approuver. Je ne le regardois pas comme un de ceux avec lesquels il étoit inutile d'entrer en explication: Sa sincerité se montra encore dans la maniere dont il me parla, & par les réflexions dont son esprit me parut agité. L'Etat de la France, pour laquelle toute Guerre quelle qu'elle fût, ne pouvoit être que ruineuse: L'honneur du Roi, interessé à maintenir un ouvrage aussi solide que la Paix de Vervins: Le reproche d'infraction, auquel il s'exposoit: La crainte d'avoir sur les bras tous les Alliés du Duc de Savoie, contre lesquels on n'avoit à opposer qu'une Armée assez bien pourvuë d'Artillerie à la vérité, mais de six ou sept mille hommes d'Infanterie seulement, avec douze ou quinze cens hommes de Cavalerie, (ainsi le croyoit Bellievre) & manquant outre cela de tous les vivres & provi-

fions neceffaires : voilà à quoi fe réduifirent les objections du Chancelier. 1600.

Je crois qu'on n'a rien vu dans ces Memoires, non-plus que dans toute la conduite de ma vie, fur-tout depuis que j'ai été appellé au Gouvernement des Affaires publiques, qui me mette dans la neceffité de juftifier un penchant trop marqué pour la Guerre. S'il paroît à quelqu'un qu'en cette occafion j'ai agi contre mes Maximes, c'eft qu'en effet, il n'y a aucune Maxime, quelque génerale qu'elle foit, qui puiffe répondre à tous les cas ; & qu'en fuppofant, comme je le crois, que la Guerre eft toujours un mal, il eft vrai auffi que fouvent c'eft un mal neceffaire, & même indifpenfable, lorfqu'on ne peut faire valoir que par elle, des droits auxquels il y auroit de la lâcheté à renoncer : comme il eft vrai encore que la génerofité & la douceur, qui font deux des principales qualités des Souverains, employées contre les regles de la prudence, ne doivent paffer que pour manque de conduite, & pour une veritable foibleffe.

A cette réponfe génerale, je joignis en parlant à M. de Bellievre, les raifons particulieres à la Guerre prefente. Je fis voir au Chancelier, qu'il s'alarmoit affez mal-à-propos. Le Roi d'Efpagne étoit le feul Allié redoutable, qu'on auroit pu apprehender qui ne fe joignît au Duc de Savoie : Mais qu'on faffe attention, que le Roi d'Efpagne regnant n'étoit qu'un jeune homme fans expérience, ni talens pour la Guerre ; affez occupé à réduire fes propres Sujets ; livré à un Miniftre tout auffi éloigné de la Guerre, & par fon caractere, & par l'envie de s'approprier tout l'argent que la Guerre auroit confommé ; enfin auffi mécontent lui-même du Duc de Savoie, que convaincu avec toute l'Europe, que le Roi redemandoit ici fon propre Bien : je crois qu'alors l'idée qu'on aura de cette Guerre, fera celle d'un pur différent entre le Roi de France & le Duc de Savoie, ou pluftôt d'un entêtement de celui-cy, fondé fur une mauvaife préfomption & fur les brigues pratiquées en fa faveur dans le Confeil de France. Cela fuppofé, le fuccès de cette Guerre dépendoit de la promptitude avec laquelle on la pourfuivroit. Je foûtins au Chancelier, qu'avec quatre mille hommes le Roi avanceroit plus fes affaires cette année, qu'avec trente mille l'année fuivante : mais je ne laiffai pas de

1600. lui faire toucher au doigt, que Sa Majesté n'étoit pas aussi dépourvuë qu'il se l'étoit imaginé ; & du-moins qu'elle ne manqueroit d'aucune des deux choses, qu'il tomboit à ma Charge de fournir, l'argent & l'Artillerie. Bellievre ne se rendit point ; au-contraire il me parut se retirer avec chagrin. L'Evenement justifia de quel côté étoient les meilleures raisons.

Le Duc de Savoie voyant contre son attente, une Armée Françoise (24) prête à lui tomber sur les bras, eut recours à ses artifices ordinaires, pour laisser venir du-moins l'Hiver, avant qu'on eût commencé aucun acte d'hostilité. Il envoya Députés sur Députés vers Sa Majesté à Lyon. Tantôt il paroissoit vouloir éxecuter sincerement les conventions, tantôt il les éludoit par les raisons les plus specieuses ; & quelquefois il y substituoit de nouveaux projets d'un avantage visible pour Sa Majesté. Il trompa encore si bien ce Prince, que Henry croyant de bonne foi qu'il ne passeroit pas Lyon, s'y arrêta beaucoup plus long-temps qu'il n'auroit dû. Tant que je fus dans cette Ville auprès de Henry, je le prévins contre les ruses de M. de Savoie : mais si-tôt que j'en fus parti pour revenir à Paris, comme je l'ai dit, accélerer les préparatifs de la Guerre ; le Duc de Savoie en imposa si bien à Sa Majesté par sa feinte sincerité, qu'elle m'écrivit de suspendre mon travail ; parce que tout étoit accommodé.

En effet le Duc de Savoie avoit accordé tout ce qu'on lui demandoit, mais de parole seulement, afin de gagner du temps ; & il avoit proposé qu'on se donnât réciproquement des ôtages : Manége fort-propre à reculer l'éxecution d'une parole, par le temps qu'il faut à les nommer & à les envoyer. J'écrivis au Roi tout ce que je pensois de ce prétendu accommodement : & sans crainte de désobéïr à ses ordres, je fis avancer mes Munitions de Guerre (25) ; & je vins à Montargis, d'où j'envoyois mes Bagages par la Loire,

(24) Il se rassûroit, dit-on, sur je ne sçais quelles prédictions d'Astrologues, qui avoient avancé qu'au mois d'Août il n'y auroit point de Roi en France : » Ce qui se trouva » fort-vrai, dit Perefixe, parce qu'en » ce temps-là il étoit victorieux au » milieu de la Savoie. «

(25) P. Matthieu dans le détail qu'il fait de cette Expedition de Savoie, donne en differens endroits de grandes louanges au Duc de Sully, & lui fait honneur en grande partie du succès de cette Campagne, *tom. 2. liv. 2. p. 352, 361, 365, &c.*

comptant prendre moi-même la poste. Je reçus en cet endroit une Lettre du Roi, qui ne contenoit que ces deux mots : » Vous avez bien deviné ; M. de Savoie se moque de » nous : venez en diligence, & n'oubliez rien de ce qui est » necessaire pour lui faire sentir sa perfidie. « 1600.

Une autre Lettre que m'écrivoit Villeroi, m'instruisit plus particulierement de tout ce qui s'étoit passé en dernier lieu. Le Roi avoit fait venir Roncas, qui se tira si mal de l'explication que Sa Majesté eut avec lui, que ce Prince ayant voulu qu'il s'engageât de maniere à ne plus laisser de subterfuge ; le Député Savoiard se trahit enfin par ses équivoques : ce qui mit le Roi dans une si grande colere, que sans vouloir l'entendre davantage, il avoit pris sur le champ sa route vers Chambéry : C'est de cet endroit qu'étoit daté le Billet que je venois de recevoir. Sa Majesté s'imagina que cette Ville se rendroit à son approche, & ne lui donneroit point la peine d'y mettre le Siege : en quoi elle fut trompée.

Le Roi employa ce temps à travailler à son Mariage avec la Princesse Marie de Médicis : Et cette Négociation qui ne pouvoit que faire fort-grand plaisir au Pape, ne fut pas inutile à Sa Majesté pour empêcher le Saint Pere de s'interresser pour le Duc de Savoie. D'Alincourt, qui étoit celui que Sa Majesté avoit envoyé à Rome pour ce sujet, obtint tout ce qu'il demandoit. Le Mariage fut arrêté ; & il ne s'agit plus que d'envoyer à Florence, une personne qui pût l'accomplir par Procureur. Belle-garde sollicita fort cet honneur ; mais il ne put obtenir que d'être porteur de la Procuration, qui le déferoit au Duc de Florence.

Pendant que cette Cérémonie s'éxecutoit à Florence (26), Henry croyoit ne devoir paroître occupé que de Ballets, de Comédies & de Fêtes ; mais il n'en faisoit pas moins soigneusement tout le plan de la Campagne. Il chargea Lesdiguieres de reconnoître éxactement le Château de Montmelian : & sur son rapport, qu'avec vingt Pieces de Canon & vingt mille coups à tirer, on pouvoit en venir à bout ; il résolut de l'attaquer. Il fit aussi reconnoître celui de Bourg-en-Bresse par Vienne & Castenet, qui étoient à moi : & leur rapport ayant aussi été, qu'on pouvoit s'en emparer ; il fut résolu qu'on chercheroit à se ren-

(26) Voyez-en le détail dans la Chronologie Septenaire, *ann.* 1600.

1600. dre maître des deux Villes, par le moyen du petard, & dans une même nuit ; en attendant le temps propre à assieger en forme les deux Citadelles. Le Maréchal de Biron, que Sa Majesté en chargea, donna l'Expedition de Montmelian à Créqui ; & réserva pour lui celle de Bourg.

Le Roi avoit choisi sans le sçavoir, celui de tous ses Officiers Géneraux le moins propre à faire réüssir cette entreprise : Biron étoit dès ce temps-là engagé fort-avant avec M. de Savoie : on croit même que son Traité pouvoit bien être du-moins ébauché. Il fit avertir Bouvens, Gouverneur de Bourg, de se tenir sur ses gardes, & lui marqua la nuit & l'heure où l'on comptoit le surprendre. Tout ceci a été prouvé depuis : Mais ce qui est singulier, c'est que cette trahison n'empêcha pas la prise de Bourg, & dans la même nuit où elle avoit été résoluë.

Bouvens communiqua à la Garnison & aux Habitans de Bourg, l'avis qu'il venoit de recevoir ; les exhorta à se bien défendre ; alluma de grands feux ; doubla, tripla même les Corps-de-garde ; enfin prit pour la nuit de l'attaque toutes les précautions possibles, jusqu'à faire lui-même sentinelle. Tout le monde attendoit avec une veritable impatience l'heure de minuit, qui étoit marquée dans le Billet, & qui devoit être effectivement celle de l'attaque : Cependant il arriva que le Maréchal de Biron, qui étoit lui-même à la tête de ses Troupes, soit pour donner plus de temps au Gouverneur, soit pour faire manquer l'entreprise, ou enfin par un pur hazard, prit un détour si long, qu'au-lieu de minuit il étoit le point du jour, lorsqu'il parut devant Bourg. Il voulut alors persuader aux Officiers qu'ils devoient remettre la chose à une autre fois, l'heure étant induë pour ces sortes de coups ; & plusieurs de ces Officiers joignirent leurs raisons aux siennes : mais cet avis fut si bien combattu par Saint-Angel, Chambaret, Lostange, Vienne, & sur-tout par Castenet qui s'étoit fait fort d'y attacher le Petard en plein jour, quand même les Bastions seroient garnis ; & encore par Boësse à qui Sa Majesté en avoit promis le Gouvernement, que Biron y consentit, pour ne pas passer pour timide ; & croyant d'ailleurs que ce dessein alloit bien-tôt être déconcerté.

Il en arriva tout autrement : La Garnison & les Bourgeois

ayant veillé jusqu'à deux, trois, enfin quatre heures, crurent ou que l'entreprise avoit échoué, ou qu'elle n'avoit été qu'imaginaire: Ils allerent déjeûner, & se coucher, lorsqu'ils virent le jour prêt à paroître; & laisserent le soin de garder les murailles à quelques Sentinelles, qui étant accablées de sommeil, s'en acquiterent fort-mal. Castenet avec trois hommes de confiance que je lui avois donnés, s'étant avancé jusques sur la Contrescarpe, ayant chacun un petard à la main, & suivis de douze hommes bien armés, & d'une bravoure éprouvée; la Sentinelle cria, Qui va-là! Castenet répondit, comme je l'avois instruit, que c'étoient des Amis de la Ville, qui venoient avertir le Gouverneur, que des Gens de Guerre avoient paru à deux mille pas, & s'en étoient retournés: il ajoûta qu'il avoit plusieurs choses à dire à M. de Bouvens, de la part de M. le Duc de Savoie; & dit à ce Soldat, qu'il allât l'avertir de lui faire ouvrir la porte. La Sentinelle quitta son poste, pour s'en aller chez le Gouverneur: Castenet ne perd point de temps: il s'avance jusqu'à la porte; pose son petard qui emporte le Pont-levis, & fait une breche par laquelle les douze hommes entrent promptement, à la faveur de courtes échelles, les Fossés n'étant pas fort-profonds; & après eux tout le reste de l'Armée. Tout ceci fut si rapide, que la Ville se trouva pleine en un moment; & que Bouvens n'eut que le temps de se retirer précipitamment avec sa Garnison dans la Citadelle. 1600.

La Ville de Montmélian (27) fut prise de la même maniere: & Sa Majesté fit investir Chambéry. Les Bourgeois effrayés ne parlerent point de défendre la Ville; & se retrancherent dans le Château, où ils firent d'abord fort-bonne contenance: Cependant ils demanderent dès le lendemain à capituler, intimidés par une batterie de huit Pieces de Canon, dont ils n'oserent attendre l'effet. Il ne s'y commit pas la moindre violence, par l'ordre qu'y mit Sa Majesté. Les Dames Françoises qui avoient suivi leurs Maris s'établirent à Chambéry: Et dès le lendemain de la reddition, mon Epouse donna chez son Hôtesse un Bal aux Da-

(27) Consultez encore sur toutes ces Expeditions militaires, De-Thou, Matthieu & la Chronologie Septenaire, *année* 1600. Il y est parlé avec éloge de M. de Sully. Voyez aussi le 1. Tome des Memoires de Bassompierre.

1600. mes les plus distinguées de la Ville, où tout se passa avec la même gaieté, que si Chambéry n'eût point changé de Maître.

Le Roi me renvoya après cela à Lyon, pour donner ordre à l'entretien & au transport de l'Artillerie; & m'ordonna de visiter pendant ce voyage, les Citadelles de Sainte-Catherine, de Seissel, de Pierre-Châtel, de Cluse, & les autres places de la Bresse; particulierement le Château de Bourg: Il me manda encore de faire provision de gabions de trois pieds de haut, & de neuf de large: sur quoi je lui répondis, que de pareils gabions n'étoient propres au-plus qu'à faire un parquet pour des moutons achetés dans la Tarantaise. Il alla de son côté se saisir pendant ce temps-là de Conflans, Miolens, Montiers, Saint-Jacome, Saint-Jean de Morienne & Saint-Michel: Aucune de ces Places ne tint devant le Canon. La prise de Miolens rendit la liberté à un homme, qui y étoit détenu dans les prisons depuis quinze ans: Feugeres me l'amena, à cause de la singularité d'une prédiction qui avoit été faite à cet homme, sur la durée de sa captivité & sur la main qui l'en délivreroit; laquelle se trouva éxactement verifiée.

Je partis de Lyon, pour éxecuter la commission que Sa Majesté m'avoit donnée: Je vins dîner à Villars, & coucher à Bourg, où je fus bien reçu & bien traité par le Maréchal de Biron. Quand il eut sçu que je venois visiter la Citadelle, il fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, en me representant que c'étoit m'exposer à un péril évident. Il avoit raison: l'entreprise se trouva très-hazardeuse; mais c'est parce que ce Maréchal n'ayant pu m'empêcher d'éxecuter mon dessein, il en avoit si bien instruit les Ennemis (je ne puis me persuader le contraire,) que par-tout où je me presentois, je me trouvois vís-à-vis d'une batterie. Cela n'empêcha pas que je n'y demeurasse nuit & jour, jusqu'à ce que j'eusse fait toutes mes observations.

Dans la Haute Bresse.

Biron qui s'étoit peut-être attendu que je porterois la peine de ma curiosité, voyant qu'il ne m'en étoit rien arrivé, me dressa d'autres embûches. Le jour que je devois partir de Bourg pour retourner à Lyon, je reçus avis qu'un Parti de deux cens hommes des Ennemis venoit d'arriver à un Château proche de l'endroit où devoit être ma couchée, pour

pour ce jour-là. J'en parlai à Biron, qui bien éloigné alors de cette crainte si obligeante pour moi qu'il m'avoit marquée, traita l'avis de ridicule. Il ne fit par-là qu'augmenter mes soupçons. Je lui demandai une escorte de Soldats : il s'en défendit ; puis il me dit qu'il alloit donner ce soin à ses propres Gardes ; mais il leur ordonna secrettement de revenir, & de me laisser à Villars : ce qu'ils se mirent en devoir d'éxecuter malgré mes prieres, si-tôt que j'eus mis pied à terre à Villars, & que mes mulets eurent été déchargés. L'affectation de ce procédé me parut visible : je fis recharger mes mulets, fis encore environ quatre lieuës, & ne m'arrêtai qu'à Vimy où je me crus en sûreté. Le doute que j'avois, que Biron avoit entrepris de me livrer au Duc de Savoie, se changea alors en certitude : Trois heures après que je fus parti de Villars, les deux cens hommes vinrent fondre sur la maison où ils croyoient que j'étois, & parurent très-fâchés d'avoir manqué leur coup. 1600.

Un Courrier de Sa Majesté m'attendoit à Lyon, pour me demander un équipage d'Artillerie, avec lequel on pût forcer Conflans, la seule des petites Villes qu'avoit attaqué le Roi, qui lui eût résisté ; mais qui se rendit à l'approche du Canon. Le Roi que j'allai trouver à Saint-Pierre d'Albigny, me dit qu'il craignoit de ne pas venir si aisément à bout de Charbonnieres, & du Château de Montmélian ; & il paroissoit faire difficulté d'en entreprendre le Siege, aux approches de l'Hiver. J'assûrai Sa Majesté, qu'au-lieu de cinq mois qu'il jugeoit que pourroit durer le Siege de Montmélian, il seroit fait en autant de semaines, pourvû que les Travaux fussent toujours poussez pendant ce temps-là avec la même ardeur. Le Roi n'ajoûta aucune foi à mes paroles : il dit même à mon Frere & à La-Varenne, après que je me fus retiré, que mes envieux tiroient avantage de la présomption qui paroissoit dans mes discours. J'étois pourtant certain de ne rien avancer légerement, par l'attention que j'avois apportée à observer les endroits foibles de ce Château, qui apparemment avoient échapé aux autres.

Le Roi ayant laissé le lendemain son Armée à mon commandement, pour faire un tour à Grenoble ; j'employai ce temps non plus à observer Montmélian, sous le Canon du-

1600. quel nous étions, mais à faire le plan de tous ses dehors, & de la disposition des batteries, avec lesquelles je comptois emporter ce Fort. Ensuite je vins trouver le Prince à Grenoble, où il étoit sans cesse à déliberer avec son Conseil sur cette entreprise, qu'il m'avoit formellement défendu de commencer en son absence. J'insistai de nouveau, & je trouvai toujours les mêmes oppositions. Je ne sçais si c'est par inimitié pour moi, que le Comte de Soissons, le Duc d'Epernon, La-Guiche & tant d'autres, se montroient si déraisonnables, ou bien si c'étoit par attachement à M. de Savoie. Il n'y eut de tout le Conseil, que MM. de Lesdiguieres & de Créqui, qui furent de mon opinion. Je jettai sur la table le plan que je venois de faire; & je sortis, en disant que pendant qu'on acheveroit de déliberer sur Montmélian, j'allois toujours tout disposer à le prendre; & cependant attaquer Charbonnieres: que l'éxemple de ce Fort, pour lequel je ne demandois que huit jours, apprendroit peut-être ce qu'on pouvoit faire de Montmélian.

Je vins en effet mettre le Siege devant Charbonnieres, où j'essuyai des fatigues incroyables. La premiere difficulté fut de faire approcher du Canon à la portée de la Place. Le seul chemin qui y conduit est extrêmement étroit, bordé d'un côté par la Riviere d'Arc, dont toute la rive est coupée de droit fil, & de l'autre par des rochers impratiquables. On pouvoit à-peine faire une lieuë par jour; parce qu'à tout moment on étoit obligé de dételer le Canon, une des rouës portant presque toujours à faux sur le précipice. On m'avoit du-moins assûré d'un temps favorable; parce qu'il est presque toujours beau dans ce Climat pendant l'Automne: Cependant il survint des pluies si fortes, & de si grands débordemens, que les huit jours que j'avois assûré suffire pour s'emparer de la Place, avoient presqu'été consumés en voitures seulement: C'est l'excuse que j'apportai dans le Conseil, contre la remarque maligne que M. le Comte de Soissons & les autres ne manquerent pas d'y faire sur la promesse que j'avois faite. Le Roi qui me regardoit dans ce moment, appercevant que j'avois le visage entierement couvert de boutons & de rougeurs, accourut; & après m'avoir déboutonné, il s'écria en regardant mon cou & ma poitrine: » Ah! mon Ami, vous êtes perdu: « il fit appel-

ler Du-Laurens (28), qui après avoir examiné ces puſtules, dit qu'une ſaignée & un peu de ménagement les diſſiperoit. Ce n'étoit qu'une ébullition de ſang, pour avoir travaillé, ſüé, & m'être refroidi après avoir été pénétré par la pluie; & que je ne ſentois pas moi-même. Je me fis ſaigner ſi-tôt que je fus arrivé à Semoy, qui étoit mon Quartier. Le Roi prit le ſien à la Rochette, d'où il m'envoya le lendemain Thermes ſçavoir l'état de ma ſanté, & fut fort-ſurpris, lorſque Thermes lui rapporta qu'il m'avoit trouvé à cheval, viſitant mes batteries. 1600.

Avant que de les dreſſer, je voulus reconnoître la Place encore plus exactement, en commençant par Aiguebelle: c'eſt ainſi qu'on nomme la petite Ville qui eſt au pied du Fort. Il me ſembla que j'étois reconnu par-tout, & que tout conſpiroit contre moi: tant j'eſſuyois de décharges, dès que j'oſois ſeulement me montrer. Le Roc ſur lequel Charbonnieres eſt ſitué, me parut comme inacceſſible de tous côtés, & ſans aucune priſe pour le Canon. J'en fus veritablement affligé: Cependant à force d'examiner, je crus remarquer un endroit où ce qui paroiſſoit par dehors un Roc naturel, pouvoit bien n'être qu'un remplage de terre recouvert de gazon. Je moderai la joie de cette découverte, juſqu'à ce que la nuit m'eût donné les moyens de m'en aſſûrer. J'approchai fort-près du mur à la faveur des ténebres: & ce fut avec un veritable tranſport de joie, qu'en ſondant le terrein avec ma pique, je trouvai qu'elle avançoit tout autant que je voulois; & que ce Baſtion étoit tel que je l'avois jugé. Je ne balançai plus par quel côté je ferois battre le Fort; & il ne fut plus beſoin, que de trouver dans la campagne un endroit propre à aſſeoir ces batteries: car tous les environs de Charbonnieres ſont à la verité couverts de Montagnes qui commandent la Place, mais ſi eſcarpées, qu'un homme à pied a bien de la peine à y monter. Je me mis encore à ramper le long de ces Montagnes, qui me parurent en effet horribles, & inabordables au Canon; excepté une ſeule, ſur le penchant de laquelle je vis un chemin, où il y avoit quelqu'apparence qu'à force de bras on pourroit guinder quelques Pieces de Canon: Le malheur eſt que ce chemin unique débouchoit dans un autre,

(28) André Du-Laurens, Médecin du Roi.

1600. qui passoit si près du Fort, qu'on pouvoit y atteindre avec des pierres.

Ce fut un obstacle de plus, mais qui ne me refroidit pas. Je choisis deux cens François & autant de Suisses, à qui je promis chacun un écu, s'ils venoient à bout de monter par ce chemin six Canons que je leur donnai, sur la hauteur que je leur montrois. Je choisis pour cette manœuvre, une nuit fort-noire : je leur recommandai sur-tout de faire le moins de bruit qu'ils pourroient : Et pour empêcher les Assiegés d'y faire attention, je fis avancer par des chemins opposés, des chevaux & des Charretiers, dont les cris & le claquement des fouets attirerent tout le feu des Ennemis de ce côté, sans aucun effet ; parce que ces Charretiers ne marchoient que bien couverts d'arbres, de Gabions & même de murailles. Cependant mes Travailleurs échappoient aux Assiegés étourdis de leur propre feu. J'avois nommé pour veiller sur cette extraordinaire voiture, & pour encourager mes gens, La-Vallée (29), Lieutenant d'Artillerie en Bretagne, avec quelques autres Officiers. Il survint une pluye si forte, que La-Vallée & les Officiers laisserent leur poste pour aller souper, & les soldats leur Canon à moitié chemin. Je soupçonnai ce qui étoit arrivé ; & ayant pris ce chemin, je les rencontrai comme ils se retiroient. Je les reprimandai séverement : Je les menaçai qu'ils n'auroient d'argent de trois mois ; enfin je les ramenai à l'heure même reprendre le collier : ils s'attelerent, & le Canon recommença à rouler. Je ne les abandonnai plus, que quand je les vis hors de danger : ce qui n'arriva pas sans quelque échec : Le retardement qu'ils avoient apporté, les fit découvrir sur la fin : & il y en eut six de tués, & huit de blessés.

Je regagnai mon Quartier pendant l'obscurité, si trempé de pluie, & si couvert de bouë, que je n'étois pas reconnoissable ; mais d'ailleurs extrêmement satisfait d'avoir mis mes six Pieces hors d'état d'être insultées, quoiqu'elles ne fussent pas encore sur le haut des Rochers. Je dormis une heure : Je déjeûnai : ensuite je retournai pour finir ce travail. Je rencontrai La-Vallée, qui ne sçachant pas ce j'avois fait, commença à se faire fête de l'ouvrage de la nuit. Le démenti que je lui donnai, & les reproches dont je l'acca-

(29) Michel de La-Vallée Piquemouche, Gouverneur de Comper.

blai, devoient le couvrir de confuſion : mais c'étoit le plus intrépide menteur que j'aye jamais vû. » Quoi ! vous y avez » été, me dit-il ſans perdre contenance ; vraiment j'avouë » que je ſuis un ſot : Oüi vous l'êtes, lui répondis-je, & pis » encore ; mais n'y retournez plus, & réparez votre faute. « On ne doutoit point que les Aſſiegés ne cherchaſſent à réparer leur ſurpriſe : Cela n'empêcha pas qu'à neuf heures du matin, ſans aucun ſecours de chevaux, & par les ſeuls bras de mes Travailleurs, le Canon n'arrivât enfin ſur le haut du Rocher, où j'avois fait proviſion pendant ce temps-là de Gabions, de Madriers, & de tout ce qui eſt neceſſaire pour y faire des plate-formes. 1600.

Un dernier inconvenient, c'eſt que quand il fallut remplir les Gabions, il ne ſe trouva point de terre à plus d'un demi-quart de lieuë : tout ce qu'on pouvoit tirer de ce terrein ingrat, n'étoit que du pierrotage, dont on ne pouvoit pas même ſe ſervir pour former les embraſûres & les plate-formes, ſans riſquer à faire eſtropier tout le monde. Les Officiers qui faute de ce ſecours ſi commun, ſe voyoient expoſés à tout le feu de la Place, vinrent m'apprendre leur ſituation avec beaucoup d'effroi. Je leur dis ſans faire ſemblant d'être ému, qu'ils commençaſſent toujours la paliſſade que j'avois ordonné qu'on fît le long du bord des Rochers, en la faiſant fort-haute & fort-épaiſſe, pour dérober du-moins aux Ennemis la vuë du Canon, qu'ils auroient pu démonter : Ce qui fut promptement éxecuté ; ces Montagnes étant preſque toutes couvertes de Bois. Pour ſuppléer au reſte, je fis abbattre par les Charpentiers & Pionniers de l'Armée, deux cens gros hêtres qui furent taillés en billots ; les uns ronds, pour remplir les Gabions ; les autres quarrés, pour former ſolidement le logement des ſix Pieces de Canon : Et afin de cacher encore davantage aux Ennemis leur derniere poſition, à quoi contribuoit beaucoup la paliſſade avec toute ſa ramée, j'avois fait percer ſur les deux côtés quantité d'embraſûres gabionnées, ſur leſquelles les Ennemis ne diſcontinuoient point de tirer ; & ils ignorerent l'endroit de la paliſſade où étoit l'Artillerie, juſqu'au moment où tout ſe trouvant prêt de notre côté pour faire taire celle du Fort, on devoit lever la paliſſade qui couvroit notre Canon.

A deux heures après-midi tout ce travail étoit parfait :

1600. & Sa Majesté vint le visiter environ une heure après. Elle me marqua en m'embrassant, la satisfaction qu'elle en ressentoit : elle ne voyoit aucune difficulté à faire commencer en ce moment à battre : Je lui fis comprendre qu'il étoit encore necessaire d'en imposer aux Assiegés, jusqu'à ce que la nuit fût venuë. Ce Prince se rendoit à mon avis : mais le Comte de Soissons, d'Epernon, la Guiche & Villeroi, qui le suivoient, lui ayant fait observer que son Canon n'avoit pour objet qu'un Roc, vis-à-vis lequel il étoit inutile de perdre plus de temps ; Henry se rapprocha, & me dit qu'il vouloit qu'on tirât à l'heure même quelques volées de Canon sur le Ravelin opposé. Je fis encore mes representations, & peut-être avec un peu trop de chaleur : il me fâchoit beaucoup de voir un Ouvrage qui m'avoit tant coûté, exposé à être détruit par trop de précipitation : Ma résistance mit en colere Henry, qui me commanda une seconde fois, & d'une maniere très-absoluë, de faire tout ce qu'il demandoit, en ajoûtant même que j'oubliois qu'il étoit le Maître. » Oui, Sire, lui répondis-je aussi-tôt, vous êtes le » Maître, & vous allez être obéï ; quand je devrois tout » gâter. « Je fis renverser la palissade, & donnai ordre qu'on tirât : mais je ne voulus pas en être le témoin : je me retirai fort-chagrin.

Comme le Canon n'étoit pas pointé ; tout le monde s'en mêla, & l'adressoit où bon lui sembloit, sans que personne atteignît au veritable endroit. Après une centaine de coups perdus, le Roi envoya La-Guesle me chercher, pour se plaindre à moi du mauvais effet de mes batteries. Je répondis à La-Guesle, que je priois Sa Majesté de m'excuser ; mais que le Soleil étant prêt à se coucher, il n'étoit plus temps de rien entreprendre. Sa Majesté fit cesser de tirer : & tout le monde s'étant retiré ; je vins coucher au milieu de mes batteries, que je fis perfectionner tout le reste de la nuit, malgré la pluie qui continuoit en abondance. Les Assiegés travailloient aussi beaucoup de leur côté, & n'étoient pas sans apprehension qu'on ne trouvât enfin l'endroit foible, vers lequel ils portoient leur principale attention : J'en jugeois ainsi par les feux & les chandelles, que je voyois allumés dans le Fort : je me contentai d'interrompre leur sécurité, par quelque coup de Canon tiré de temps en temps,

A la pointe du jour il s'éleva un brouillard si épais, qu'à six heures on ne voyoit pas le Fort. Ce contre-temps me fâchoit ; parce que toutes mes batteries étoient prêtes, & que je m'étois vanté la veille, que je prendrois Charbonnieres dans la journée. Je m'imaginai que l'agitation de l'air causée par le Canon, dissiperoit peut-être le brouillard. J'en fis tirer quelques volées à coup perdu. Soit hazard, ou effet naturel ; ce que je n'avois proposé que par jeu, réüssit au-delà de mon esperance : Tout le reste de l'Artillerie n'eut pas plustôt répondu au Canon de dessus la Montagne, que le brouillard disparut. Ce qui avoit occupé les Assiegés toute la nuit, étoit l'établissement d'une batterie de quatre Pieces de Canon, vis-à-vis les six miennes, que l'imprudence de la veille leur avoit découvertes, & qu'ils chercherent à démonter en ce moment. Je compris qu'il ne leur en falloit pas laisser le temps : Je fis pointer une Piece qui donnant droit dans leur embrasûre, rendit inutiles deux de leurs quatre Canons, tua un Canonnier, & en blessa deux autres : mais cela n'arriva qu'après que leur décharge eut tué de notre côté six Canonniers & deux Pionniers, blessé deux Commissaires d'Artillerie & douze autres Personnes, & enfin rendu inutiles deux de nos Pieces, jusqu'à ce qu'on les eût délogées de là. 1600.

Le Roi accourut au bruit sur les neuf heures ; & fit apporter son dîner dans un endroit que j'avois fait préparer de façon qu'il pouvoit tout voir sans péril : C'étoit un Parc fait des plus gros arbres, couchés dans leur entier les uns sur les autres en forme de rempart. En montrant à Sa Majesté les corps de ceux qui venoient d'être tués, je lui fis sentir que c'étoit l'effet du mauvais conseil de la veille : Ce que je ne disois pas sans dessein, voyant que ces mêmes personnes ne cessoient point encore & de blâmer mon ouvrage, & de prévenir Sa Majesté contre moi. Je m'embarrassai peu de tous leurs discours ; & je dis hautement que n'ayant point encore mangé, quoique j'eusse travaillé toute la nuit, je laissois la place libre à tous ceux qui voudroient faire le Grand-Maître : mais qu'à mon retour si l'on ne me permettoit pas de disposer seul & à mon gré de mes batteries, j'abandonnerois tout. Ma Table de Grand-Maître étoit de quatre Couverts, & dressée sous une espece de de-

1600. mi-voûte taillée par la nature dans le Roc, & tapiſſée de lierre. Le Roi m'envoya un fort-grand pâté de truite, qui lui étoit venu de Genève. Mon dîner fut court. Je retournai encore ſupplier Sa Majeſté, qu'on me laiſſât faire ſeul les fonctions de ma Charge ; & je lui renouvellai la promeſſe, que la journée ne ſe paſſeroit point, ſans que je le rendiſſe maître de Charbonnieres. Le Roi répondit qu'il ſeroit content, s'il l'étoit ſeulement dans trois jours. La-Gueſle prit la parole, & dit que s'il étoit dans la place, il ſçauroit bien empêcher qu'elle ne fût priſe d'un mois : » Allez vous y en donc, leur dis-je à tous, fâtigué enfin de » leurs diſcours ; & ſi je ne vous fais pas tous pendre au- » jourd'hui, je veux paſſer pour un fat. «

Le Roi ſe retira dans ſon Enceinte, & me laiſſa délivré de l'importune preſence des Courtiſans, pendant trois heures qu'il paſſa à attendre ſon dîner, à dîner, & à viſiter le Parc entier de l'Artillerie. Au bout de ce temps-là je le vis revenir avec M. le Comte de Soiſſons, à qui il diſoit aſſez haut pour que je l'entendiſſe : » Cette place ne ſera pas pri- » ſe aujourd'hui : « A quoi M. le Comte répondoit d'un ton de complaiſant, que Sa Majeſté qui avoit plus de connoiſſance de la Guerre que perſonne, devoit bien employer ſon autorité pour me forcer à obéïr, au-lieu de ſe conſumer à battre un Roc, que le Canon ne pouvoit endommager. Je fus vengé dans le moment même. Le Roi arrivoit juſtement dans le temps que les Ennemis battoient la chamade, & que le Lieutenant de la Place en ſortoit, pour venir traiter avec moi. Je priai Sa Majeſté de ne point entrer dans la Capitulation ; & je dis au Lieutenant, qu'il pouvoit rentrer ; parce que je voulois que ſa Garniſon ſe rendît à diſcrétion : ce qu'il fit avec une feinte hardieſſe, & en diſant qu'ils étoient deux cens dans le Fort, qui ſçauroient bien le faire tenir encore huit jours. Henry ſe retira, & me laiſſa Leſdiguieres & Villeroi, qui vouloient qu'on acceptât les conditions que propoſoient les Aſſiegés : Leſdiguieres me mena même vers le Fort, pendant que le Lieutenant y entroit, pour me faire comprendre que les Ennemis n'étoient pas encore réduits à l'extrémité. Je l'arrêtai, lorſque nous n'étions plus qu'à deux ou trois cens pas de la Courtine : je lui dis qu'il y auroit de la témérité à s'expoſer à la bouche du Canon

non de la Place ; & je pris le chemin d'un Roc à cent pas de là, qui me mettoit à couvert, pendant que ces Messieurs insultoient assez mal-à-propos à ma prudence. Ils changerent bien-tôt de langage : une décharge terrible les obligea de me suivre. 1600.

Le Lieutenant de la Place revint une seconde fois, & ne changea presque rien à ses premieres propositions. Je le renvoyai sans vouloir l'écouter : Ce que voyant Villeroi, il me dit que si la Ville manquoit à être prise ce jour-là, il ne pourroit se dispenser d'en faire son rapport au Roi, comme d'un coup manqué par ma faute. Je ne fis pas semblant de l'entendre : Je donnai aux Assiegés ma derniere volonté par écrit ; & je revins faire jouer les batteries. La seconde volée mit le feu aux poudres des Assiegés, & leur tua vingt ou vingt-cinq hommes & six ou sept femmes : A la troisieme, le petit Ravelin tomba tout entier : & ils ne purent plus porter de secours à la breche ; parce que le Canon balayant un chemin bas qui y conduisoit, leur enlevoit à chaque coup leurs meilleurs Soldats. Cela les fit résoudre à battre une seconde fois la chamade. Je feignis de ne pas m'en appercevoir ; quoique je visse leur Tambour enlevé en l'air, haut de deux toises, d'un coup de Canon qui entra dans la terrasse sous ses pieds, sans lui faire pourtant aucun mal. Les Assiegés éleverent un drap au bout d'une pique, en criant qu'ils se rendoient, & qu'ils prioient qu'on ne tirât plus. Je ne cessai point encore pour cela ; jusqu'à ce que les Ennemis ayant tendu la main de dessus la breche à nos Soldats, j'eus peur de tuer quelques François avec eux. Je montai à cheval, & entrai dans Charbonnieres en courant. On pouvoit en user comme avec une Ville emportée d'assaut : mais il auroit fallu avoir le cœur bien dur, pour ne pas se laisser desarmer par un objet aussi digne de pitié que celui qu'elle me presenta : c'étoient toutes les femmes, les blessés & les brûlés, qu'ils envoyerent se jetter à mes pieds. Je n'ai vu en aucun endroit le sexe aussi beau qu'en cette Ville, ni en particulier une femme d'une beauté aussi achevée, qu'une de celles qui vinrent me demander grace. Au-lieu d'éxecuter la menace que je leur avois faite, de les faire tous pendre, je m'en tins aux conditions que je leur avois imposées d'a-

1600. bord ; & je fis conduire la Garnison au lieu de sûreté que j'avois marqué.

Le succès de Charbonnieres n'empêcha pas que je ne trouvasse de grandes difficultés encore dans le Conseil, à faire agréer l'attaque du Château de Montmélian. La contestation fut extrêmement vive : » Regardez bien à ce que vous » faites, me dit Sa Majesté, entraînée par le grand nom» bre : car si nous sommes contraints de lever le Siege, tout » le monde criera après vous ; & moi peut-être tout le pre» mier. « On ne connoissoit point encore dans ce temps-là, ce que peut pour un Siege une Artillerie forte & bien servie. Ce qui venoit de se passer devant Charbonnieres, avoit si fort confirmé les idées que je m'étois formées à cet égard, que je ne fis point de difficulté de m'engager hautement à emporter Montmélian dans cinq semaines, comme je l'avois déja promis dans un premier Conseil. Je n'y mis qu'une condition, que Sa Majesté ne put me refuser ; parce qu'elle l'accepta d'avance, sans la sçavoir : c'est qu'elle ne se trouveroit point à ce Siege : Je prévoyois qu'il seroit fort-meurtrier. Je montrai le plan de la Ville & celui de l'attaque, que j'avois tracé : Et tout le monde étant convenu de me laisser faire ; je vins mettre le Siege devant le Château de Montmélian.

Ce Château est assis sur un Roc presque aussi dur que celui de Charbonnieres, si élevé, qu'il commande toute la campagne, escarpé en précipice, & inaccessible par tous les côtés, excepté celui de la Ville, dont la pente est beaucoup moins roide ; mais sur laquelle en récompense regne un Fossé dans le Roc même, large, profond, & d'un travail si penible, qu'il n'a pu être executé qu'avec la pointe du ciseau aceré : outre trois Bastions qui ne peuvent être sappés, ni minés ; leurs fondemens étant de roc vif, presque impénétrable, & de plus d'une toise & demie de profondeur. La campagne est semée de quelques Montagnes : mais les unes sont si éloignées, qu'elles paroissent être absolument hors de la portée du Canon ; & les plus proches sont d'un sommet si droit & si pointu, d'un roc si dur & si nud, que loin de pouvoir y élever & y servir le Canon, on a de la peine à croire qu'un homme y puisse gravir. La Place étoit alors

pourvuë de trente Pieces de Canon ; de poudre, à tirer au-moins huit mille coups ; avec une Garniſon proportionnée, & d'abondantes munitions. 1600.

La premiere réflexion qui me ſoûtint contre des difficultés en apparence inſurmontables, c'eſt que quelque ferme & continu que parût être le Roc, ſur lequel, ou pluſtôt dans lequel étoient conſtruits les Baſtions, il étoit impoſſible qu'il fût par-tout d'une égale ſolidité ; & pour peu qu'il eut un ſeul endroit foible, l'Artillerie que j'avois, m'y aſſûroit un paſſage. Pour m'en éclaircir, je commençai à faire ouvrir des Tranchées vis-à-vis le Baſtion nommé Mauvoiſin ; parce que ſans elles il eut été impoſſible de s'en approcher d'aſſez près, pour diſcerner ſi toute cette maſſe n'étoit qu'un Roc entier, taillé avec le ciſeau : mais le Roc qu'on rencontra encore à fleur de terre, ne permit pas de pouſſer plus avant les Tranchées.

J'eûs recours à la ruſe ; je fis conſtruire dans une nuit fort-obſcure, une cabane de claie & de chaume, fort-près de ce Baſtion, & aſſez bas pour que le Canon de la Place ne pût y plonger : Elle fut criblée de coups de Fuſil, ſi-tôt que le jour l'eut découverte aux Aſſiegés ; mais elle ne fut pas renverſée ; & il n'y avoit perſonne des nôtres. Je laiſſai les Ennemis pendant quelques jours décharger leur colere ſur cette cabane ; juſqu'à ce que d'eux-mêmes ils ceſſaſſent de tirer deſſus : ce qu'ils firent enfin, croyant qu'elle n'avoit été miſe là, que pour leur faire conſumer inutilement leur poudre. Si-tôt que je me fus apperçu que les Aſſiegés la négligeoient, je m'y rendis moi-même la nuit, ayant pour toutes Armes une grande rondache, dont en cas de beſoin je pouvois couvrir tout mon corps contre les coups de feu. J'obſervai delà avec le dernier ſoin tout ce Baſtion : j'y apperçus de la lumiere dans le bas ; d'où je conclus qu'il étoit creux, & par conſéquent qu'il n'étoit pas de plein roc, qui n'eût pu être percé en-dedans à cette profondeur : Les Aſſiegés y faiſoient ſans doute alors quelque réparation. Le jour étant venu à paroître, je vis encore que le flanc étoit ſans épaule : autre indice que ce n'étoit pas le Roc pur qui formoit l'un & l'autre ; & que ce flanc ſe preſentoit nud, & aiſé à entamer avec le Canon. C'en étoit aſſez ; & je n'eus plus d'autre ſoin que de me tirer de là ſain & ſauf : ce qui n'é-

1600. toit pas ſans difficulté en plein jour ; n'étant qu'à cent pas du parapet, qui étoit bordé de ſoldats ; & en ayant deux cens à traverſer, avant que de me voir à couvert. Je pris le moment où les Gardes ſe relevant, le Soldat commence à ſe négliger ; & laiſſant là ma rondache, je me mis à courir de toutes mes forces. Quatre Sentinelles m'apperçurent, crierent & tirerent en même temps : leur mouſquetade ſiffla à mes oreilles, & me couvrit de ſable & de caillou, ſans me bleſſer : Avant que les autres Soldats fuſſent prêts, j'avois déja gagné le plus prochain logement.

J'avois choiſi d'abord pour placer une batterie de Canon, une élevation du côté de l'Iſere, où des degrés taillés de main d'homme, pouvoient en rendre la montée plus facile : Mais depuis en ayant reconnu de l'autre côté de l'eau une autre, qui donnoit ſur la Citadelle, & dont l'avantage étoit, que de là on voyoit le chemin qui conduit au puits du Château, celui du Magazin, l'entrée du Donjon, & le poſte des Corps-de-Garde ; je préferai celui-cy, & je ſongeai au moyen d'y faire arriver ſix Pieces de Canon. Cette éminence étoit coupée en précipice de tous côtés, hors un ſeul, par lequel auſſi le chemin pour y monter, s'allongeoit d'une lieuë ; mais ce ne fut pas le plus grand inconvenient : Lorſque les Pieces de Canon y eurent été portées, on ne put pas y trouver un terre-plein aſſez grand pour les y poſer ; & il fallut applanir des Rochers ſi durs, que ce travail étoit regardé comme ridicule, par la pluſpart des Officiers.

Les Ennemis n'en jugerent pas de même. Dès le moment qu'ils virent que nous entreprenions de nous loger ſur ce Pic, ils y pointerent auſſi ſix Pieces de Canon, & y firent un feu continuel. La premiere volée y fut tirée un jour que j'étois à y faire travailler, ayant à la main mon bâton de Commandement, vêtu d'une mandille verte & paſſementée d'or, & portant ſur ma tête un pennache blanc & verd. Je remarquai que cette volée avoit paſſé beaucoup au-deſſus de ma tête ; & que celle qui la ſuivit, porta au-contraire beaucoup plus bas. Voyant qu'on alloit mettre le feu à une troiſieme, je dis à Leſine, à Maignan & à Feugeres, que celle-cy pourroit bien donner au milieu ; & que ſans doute les Aſſiegés qui m'avoient apperçu, m'ajuſtoient. Je me retirai de deux pas derriere un banc de Rocher, d'où je tenois d'une

main ma pique plantée à l'endroit où avoit été mon corps : 1600.
Un boulet rasa la pique : les autres allerent tuer trois Pionniers & deux Canonniers, & casser des flacons & des bouteilles, qui avoient été apportées pour faire collation, & placées dans un trou du Rocher. Cet accident fut rapporté à Sa Majesté, comme une témerité de ma part : Et ce Prince m'écrivit aussi-tôt, que ma Personne lui étant encore plus necessaire pour les Affaires que pour la Guerre, il vouloit que je me ménageasse autrement qu'un simple Soldat, qui a sa fortune & sa réputation à faire ; & qu'il me rappelleroit, si je n'obéïssois à cet ordre.

Henry ne put resister à l'envie de voir l'ordonnance de ce Siege ; & il m'écrivit une seconde fois, pour me faire consentir à lui rendre la parole qu'il m'avoit donnée du contraire, s'obligeant de n'aller que dans les seuls endroits que je lui désignerois, & sans autre suite que MM. le Comte de Soissons, d'Epernon, Bellegarde & moi. Je le priai du-moins de cacher avec un mauvais manteau la dorure de son habit, & d'éviter sur-tout aux dépens d'une demi-lieuë de chemin de plus, de passer dans un certain champ couvert de cailloux, vis-à-vis lequel les Assiegés tenoient continuellement en faction trente ou quarante Soldats armés de Mousquets, & dix ou douze Pieces de Canon pointés ; parce qu'ils sçavoient que c'étoit par ce champ, qu'on passoit à tout moment, pour aller à la batterie nouvellement posée sur le Rocher. Je crus qu'il auroit cette complaisance : mais quand il fut sur le lieu, il ne put se résoudre à user de cette précaution ; & mes prieres ayant encore été inutiles, nous marchâmes tous cinq à la file. Quelques mousquetades qu'on essuya d'abord, firent pâlir quelques-uns de la Compagnie : Ce fut bien autre chose en entrant dans le champ. Il se fit à-la fois une décharge de grosse Artillerie & de Mousqueterie si terrible, qu'en un moment nous nous vîmes tous couverts de terre, & la peau effleurée d'une grêle de ces petits cailloux. Henry fit le signe de la Croix : » C'est à ce coup, lui » dis-je, que je vous reconnois pour bon Catholique. Al» lons, dit-il, il ne fait pas bon ici. « Nous doublâmes le pas, en regardant comme un bonheur singulier, qu'aucun de nous n'y eût été tué, ou du-moins estropié. On ne parla

1600. point au retour, de prendre la même route : on prit celle des Montagnes, où je fis mener des chevaux pour la compagnie.

Le Roi ſentit quelque confuſion d'avoir ainſi fait l'avanturier. Cela fit que quelques jours après, lui ayant mandé que toutes mes batteries étoient prêtes, & Sa Majeſté qui étoit alors de retour de la Tarantaiſe, ayant encore voulu les voir ; elle m'ordonna de faire une trève de quelques heures avec le Gouverneur du Château. La curioſité du Roi étant ſatisfaite ; il me prit envie de joüir du droit de Grand-Maître, lorſqu'il éxerce ſa Charge en preſence de Sa Majeſté : Mais comme cela ne pouvoit ſe faire ſans une décharge d'Artillerie : ce qui auroit été regardé comme une infraction à la trève, qui n'étoit pas encore expirée ; pour engager les Aſſiegés à la rompre les premiers, je dis à quelques Commiſſaires, de faire porter à la batterie du Rocher, certaines munitions dont on avoit beſoin. Ceux du Château, qui n'avoient encore rien perdu de leur fierté, & qui ſe repentoient peut-être d'avoir accordé la trève, s'écrierent qu'on la fauſſoit, & qu'ils alloient tirer : & en effet ils tirerent douze ou quinze coups de Canon. J'avois donné ordre que ſi cela arrivoit, on ſe tint prêt pour leur répondre auſſi-tôt par une décharge génerale : C'étoit la premiere ; & elle donna bien à penſer aux Aſſiegés, lorſqu'ils virent cinquante Canons à la fois battre leur Donjon : Ils furent les premiers à demander la continuation de la trève ; ſur-tout lorſqu'une ſeconde décharge ſuccéda rapidement à la premiere. Dès ce moment ils commencerent à perdre l'idée que leur Citadelle étoit imprenable ; & chercherent ſecrettement les voies de compoſer à l'amiable.

Ce furent deux Femmes, qui furent chargées (30) par hazard de cet accommodement. Madame de Brandis, Femme du Gouverneur de Montmélian, & qui étoit avec lui dans le Château, ſe plaiſoit à faire de ſes mains de petits ouvrages de compartiment & de verroterie. Elle envoya à mon Epouſe, qui étoit dans la Ville, des boucles d'oreille, & deux chaînes de verre de ſa façon, d'une grande délicateſſe. Madame de Roſny lui renvoya en échange, du Vin &

(30) L'Hiſtorien qui nous a donné la Vie du Duc d'Epernon, lui fait honneur de la reddition de Montmélian.

du gibier ; & lui fit demander s'il n'y avoit point moyen qu'elles puſſent ſe voir. Elles en obtinrent la permiſſion, & paſſerent trois après-dînées enſemble ſi familierement, qu'elles en vinrent juſqu'à examiner enſemble comment on pourroit rendre honnêtement Montmélian. Elles en informerent leurs Maris ; qui loin de s'y oppoſer, les autoriſerent à continuer leurs entretiens, où elles ſe cachoient l'une à l'autre, qu'elles agiſſoient avec permiſſion. Madame de Brandis eut une indiſpoſition, qui lui fit avoir beſoin de reſpirer l'air de la campagne. Son Mari crut pouvoir me faire demander cette grace par le moyen de mon Epouſe, qui ſaiſiſſant cette occaſion, ſçut ſi bien repreſenter au Comte de Brandis la neceſſité à laquelle il alloit être réduit, ſans pouvoir peut-être obtenir après cela des conditions honorables, que ce Gouverneur conſentit à traiter avec moi ; & m'envoya une Députation à cet effet. J'en donnai avis au Roi, qui propoſa la choſe dans ſon Conſeil. Il y fut réſolu qu'on accorderoit un mois au Gouverneur ; après lequel, s'il n'étoit pas ſecouru, il remettroit ſa Place. J'étois ſûr qu'elle n'auroit pas duré ſi long-temps : C'étoit d'ailleurs compter ſur la bonne foi, fort-douteuſe dans un Ennemi. J'en dis mon ſentiment ; mais il ne me ſervit de rien de combattre une réſolution, où l'envie n'avoit pas moins de part que la crainte. 1600.

Le Roi ne commença à ſe repentir d'avoir mieux aimé déférer aux conſeils du Maréchal de Biron & du Duc d'Epernon qu'aux miens, que lorſque le bruit ſe répandit peu de temps avant l'expiration du terme accordé aux Aſſiegés, qu'il venoit à leur ſecours une Armée de vingt-cinq mille hommes de de-là les Monts. Ce Prince me communiqua l'embarras où cette Nouvelle le mettoit. Il étoit bien déterminé à aller au-devant des Ennemis, & à les combattre ; mais il ſentoit combien il y avoit de riſque à laiſſer derriere ſoi une Place comme Montmélian : il me demanda ſi de façon ou d'autre, il ne me reſtoit point quelque moyen de m'en mettre en poſſeſſion avant ce temps-là. Toute difficile que la choſe paroiſſoit, elle réüſſit pourtant : & voici comment.

Depuis la ſuſpenſion d'Armes, le Comte de Brandis laiſſoit entrer dans ſon Château tous les Etrangers qui y appor-

1600. toient les vivres & les autres ſecours, dont ſes bleſſés & Madame de Brandis elle-même avoient beſoin. Comme il n'y avoit qu'une ſeule porte pour y entrer ; la preſſe y étoit quelquefois ſi grande, qu'il s'y donnoit quelques coups, dont le Gouverneur ne vouloit ou ne pouvoit pas faire juſtice ; parce que parmi ces Gens en grande partie ſoldats, il y en avoit pluſieurs François. Il me pria de remedier moi-même à cet inconvénient ; & je crus que c'étoit là l'occaſion que je cherchois. Je mis à la porte du Château un Corps-de-garde de cinquante hommes tous choiſis, commandés par des Officiers qui étant inſtruits de mon deſſein, accoûtumerent les Gardes du Château à les voir entrer au-dedans, d'abord au nombre de trois ou quatre ſeulement, enſuite en plus grand nombre ; juſqu'à ce qu'enfin la Garniſon n'oſant plus ni les en empêcher, ni tirer ſur eux ; ils ſe virent preſque auſſi maîtres dans le Château qu'elle-même, ſans qu'elle en retirât aucun ſecours : au-contraire, loin d'appaiſer le deſordre, ces François l'augmenterent encore.

Brandis ne prit tout ce manége que pour un effet de la licence du Soldat, & m'en porta ſes plaintes. Je lui répondis qu'il pouvoit faire main-baſſe ſur tous ces Etrangers, que je ſuppoſois être de la campagne : il repliqua qu'il l'auroit fait, ſans le grand nombre de mes Soldats qui ſe trouvoient mêlés avec eux : que pluſtôt que de les maltraiter, même ſans mauvaiſe intention ; il aimoit mieux me charger ſeul du ſoin d'arrêter le trouble & la confuſion. Je parus ne me rendre à cette idée, qui eſt tout ce que je ſouhaitois le plus, que pour rétablir la tranquillité ; & je dis à ce Gouverneur, que j'en viendrois facilement à bout, ſi j'avois en-dedans de la porte un Corps-de-garde de pareil nombre que celui du dehors. Il le trouva bon. J'y fis donc entrer cinquante Soldats ; mais ce ne fut pas les ſeuls : trente les avoient déja précédés, & un beaucoup plus grand nombre s'y gliſſa avec eux. J'y vins moi-même avec toute ma ſuite : Dès-lors la partie ſe trouva ſi forte, que nous pouvions diſpoſer du bas Fort, & en partie du Donjon.

Brandis connut alors ſa faute : mais ne pouvant la réparer, qu'en ſe montrant encore plus genereux ; il vint me trouver, & me dit qu'il conſentoit que je priſſe poſſeſſion du Donjon ; & qu'il s'en remettoit totalement à ma parole

&

& à ma bonne foi. Je réſolus de ne pas abuſer de ſa confiance, & d'obſerver fidellement les conventions. Je ſoupai & couchai dans le Donjon; & dès le lendemain même du jour où j'avois reçu cette commiſſion du Roi, je vins lui dire que ſans rien craindre de Montmélian, il pouvoit marcher à la rencontre de ſes Ennemis : ce que Sa Majeſté fit en bon ordre, & à la tête de ſon Armée; mais l'avis qu'elle avoit reçu ſe trouva faux. 1600.

La Garniſon de Montmélian en ſortit après le mois écoulé, & remit la Place à Sa Majeſté, qui m'ordonna d'y établir Créqui avec ſa Compagnie : La Garniſon en fut renforcée; & on la pourvut de tout abondamment. Je voulus perſuader au Roi qu'il devoit démanteler cette Place, qu'on ne pourroit ſe diſpenſer à la Paix de rendre à M. de Savoie; & qu'on en fît autant de toutes les autres Forteſſes conquiſes : mais les conſeils des Courtiſans, qui ſembloient être aux gages du Duc de Savoie, ſauverent Montmélian contre la bonne Politique.

Les Lettres en chiffre du Maréchal de Biron, qu'on ſurprit deux ans après, éclaircirent le myſtere de cette conduite, tant pour Montmélian, que pour tout le reſte. Biron marquoit au Duc de Savoie, à qui elles s'adreſſoient, qu'il avoit obtenu à la Garniſon de Montmélian un mois, afin qu'il eût le temps d'en faire lever le Siege : qu'il n'avoit rien à attendre de ſes Amis, s'il ne faiſoit pas un effort pour ſauver cette Place, aſſez forte pour tenir trois mois : Il l'aſſûroit de la peine qu'il ſentiroit de la reddition. Dans la Lettre qu'il écrit à ce Prince après la priſe du Château, il lui déclare que ſa négligence à le ſecourir, avoit réduit au ſilence les Seigneurs François de ſon Parti, qui ſe ſeroient déclarés contre le Roi, ſi en s'avançant pour ſe joindre à eux, il leur avoit facilité les moyens de le faire avec quelque ſûreté. Malgré l'affectation de ne pas mettre leurs noms ſur le papier, ils y ſont tous ſi bien déſignés, qu'on les reconnoît ſans peine. Le ſilence que j'obſerve ſur ces noms, n'eſt favorable qu'à quelques-uns, que le Public n'a peut-être pas ſoupçonnés.

Montmélian ne s'étoit pas encore rendu, lorſqu'on apprit dans l'Armée Françoiſe, que le Cardinal Aldobrandin, Neveu & Légat du Pape, étoit en chemin pour venir traiter

1600. avec Sa Majesté l'affaire de la Paix, & celle de son Mariage. Le Roi m'ayant chargé d'aller recevoir cette Eminence avec toutes sortes d'honneurs; je m'avançai à sa rencontre, avec un Corps très-leste de trois mille Fantassins, & de cinq cens Cavaliers. Il put bien s'appercevoir qu'il avoit affaire à un Grand-Maître d'Artillerie, par la maniere dont il fut régalé en approchant de Montmélian. La tréve me mettant en état de me servir de toute l'Artillerie de cette Place, comme de la mienne propre; je les joignis toutes deux, pour lui faire plus d'honneur. Le signal fut donné par une Enseigne blanche, mise sur la batterie du Rocher. La mienne commença après un fort-grand feu de Mousqueterie; & fut suivie de celle du Château; de maniere que l'une & l'autre ayant eu le temps de recharger, cette double décharge de cent soixante-dix Canons faite avec tout l'ordre possible, & encore multipliée par les échos que forment toutes ces gorges des Montagnes, fit le plus bel effet du monde; mais non pas, je crois, dans l'esprit du Légat, qui plus effrayé que flatté d'un honneur rendu avec un appareil si terrible, croyoit que toutes ces Montagnes alloient culbuter, & eut recours plusieurs fois au signe de la Croix.

Je menai dîner ce Cardinal à Notre-Dame de Miens, & je le prévins sur deux choses touchant les affaires dont il me parloit: l'une, qu'il ne crût pas toutes les personnes qui viendroient se faire de fête auprès de lui de la part de Sa Majesté: l'autre, que si toutes ces personnes lui promettoient qu'on rendroit à M. de Savoie toutes les Places prises sur lui, sans les raser, il les crût encore moins; parce qu'assûrément cela n'arriveroit point. Après cet avertissement, je le remis entre les mains de ceux qui étoient venus le chercher de la part de Sa Majesté; & je continuai mes hostilités par les attaques de la Citadelle de Bourg, & du Fort Sainte-Catherine.

On fit marcher cette derniere avant l'autre, à la priere de la Ville de Genève, que le Roi étoit ravi d'obliger. En arrivant près de ce Fort, qui est situé sur un Tertre, au milieu d'une rase Campagne dont il paroît être le centre; le Maréchal de Biron près duquel je me trouvai par hazard, me demanda si dans l'instant, & à cheval comme nous étions, je voulois venir reconnoître la Place avec lui. Je lui répon-

dis, que pour faire cette obſervation en plein jour, nous étions trop brillans & trop empanachés : Il montoit un cheval blanc, & portoit un grand panache de même couleur : » Point, point, me dit-il, ne vous mettez point en peine : » Morbieu ! ils n'oſeroient tirer ſur nous. Allons donc, re- » pris-je, comme vous voudrez ; car s'il pleut ſur moi, il » dégouttera ſur vous. « Nous vinmes juſqu'à deux cens pas du Fort : Nous obſervâmes tout ce Fort long-temps, ſans qu'on tirât que douze ou quinze méchans coups d'Arquebuſe, & je crois, en l'air ; quoique nous fuſſions au nombre de vingt Chevaux. J'en étois dans une ſurpriſe extrême : » Monſieur, lui dis-je, il n'y a perſonne là-dedans, ou bien » ils dorment, ou ont peur de vous. « Le Roi eut encore plus de peine à le croire ; parce qu'y étant allé la veille avec ſix Chevaux ſeulement, il ſe fit à ſon approche décharges ſur décharges : Et moi-même y étant retourné le lendemain à la pointe du jour, à pied, & n'ayant avec moi qu'Erard & Feugeres, je fus reçu avec un ſi grand bruit d'Artillerie, que le Roi envoya Monteſpan, croyant que c'étoit une ſortie : » A qui en veulent ces gens-là, me dit Monteſpan, qui » ne voyoit perſonne ? A moi, lui répondis-je ; mais j'ai vu » ce que je voulois voir. « Je conjecturai à-peu-près d'où pouvoit venir ce reſpect, qu'on portoit par-tout au Maréchal de Biron. Je vis que les flancs des Baſtions de Sainte-Catherine étoient ſi mauvais, qu'ils étoient en grande partie éboulés ; & que le Foſſé n'étoit pas en meilleur état. J'aſſûrai Sa Majeſté, que les Tranchées n'auroient pas été pluſtôt pouſſées juſques ſur le bord du Foſſé, que la Place ſe rendroit : Et en effet les Aſſiegés qui d'ailleurs manquoient de tout, craignirent d'être emportés d'aſſaut ; & demanderent à capituler, s'ils n'étoient pas ſecourus dans ſix jours. 1600.

Je demandai au Roi la permiſſion de faire un tour à Genève, après que j'eus fait ouvrir la Tranchée : J'y arrivai le lendemain avec cent Chevaux, & fort-à-propos pour raſſûrer cette Ville effrayée de la grande quantité de Catholiques qu'elle voyoit au-dedans de ſes murs : MM. de Guiſe, d'Elbeuf, d'Epernon, de Biron, de La-Guiche & autres y étoient avec toute leur ſuite. J'eus beau l'aſſûrer que Sa Majeſté lui vouloit du bien ; & que je n'en ſortirois point, tant que tous ces Meſſieurs y ſeroient : le ſouvenir des per-

1600. ſécutions paſſées étoit encore trop preſent à l'eſprit de cette Bourgeoiſie : Elle ne fut point contente, que je ne l'euſſe délivrée du ſujet de ſa crainte : Ce que je fis dès le ſoir, en parlant à ces Meſſieurs, qui partirent tous le lendemain. La Ville députa dix ou douze de ſes Principaux Bourgeois, ayant Bèze, leur Miniſtre, à leur tête, pour complimenter Sa Majeſté, & tâcher d'en obtenir un Point qu'ils tenoient fort-ſecret : c'étoit la démolition du Fort de Sainte-Catherine, qu'ils ſouhaitoient paſſionnément. Bèze parla en homme d'eſprit, & qui ſçait louer délicatement : Il félicita les Proteſtans, du bonheur que le regne d'un ſi grand Prince leur annonçoit. Henry remercia les Députés & la Ville, à qui il offrit de la gratifier de celle de ſes Conquêtes qui étoit le plus à la bienſéance : & prevenant leur demande, il leur dit tout bas qu'ils auroient le plaiſir d'être les maîtres du ſort de la Citadelle de Sainte-Catherine ; & qu'il leur donnoit ſa parole en ma preſence (il me tenoit alors par la main,) qu'aucune ſollicitation ne pourroit l'empêcher de le faire raſer. Les Deputés ſe retirerent pleins de joie.

Sur les inſtances du Cardinal Aldobrandin, Sa Majeſté avoit conſenti qu'il ſe tînt des Conférences à Lion au ſujet de la Paix ; & avoit nommé pour traiter avec le Légat, le Cardinal Du-Perron, le Connétable, le Chancelier, Villeroi & Jeannin, qui n'étoient encore convenus de rien, lorſque la future Reine (31) arriva en cette Ville. Le Roi n'eut

(31) Cette Princeſſe partit de Florence le 17 Octobre, s'embarqua à Livourne, & avec une Eſcorte de dix-ſept Galeres arriva à Toulon ; d'où elle vint à Lyon par Marſeille, Avignon &c. Le Roi y arriva en poſte le 9 Novembre. Quand le Roi arriva (je prens ces paroles dans les Memoires les plus fidelles de ce temps-là) » la Reine étoit à ſon ſouper : Et la voulant voir & conſiderer à table ſans être connu, il entra juſques en la Salette, qui étoit » fort-pleine... mais il n'y eut pas » pluſtôt mis le pied, qu'il fut reconnu de ceux qui étoient le plus » près de la porte : Ils ſe fendirent » pour lui donner paſſage : ce qui fit » que Sa Majeſté ſortit à l'inſtant, » ſans entrer plus avant : La Reine » s'apperçut bien de ce mouvement, » dont toutesfois elle ne fit aucune » démonſtration, que de pouſſer les » plats en arriere, à meſure qu'on la » ſervoit ; & mangea ſi peu, qu'elle » s'aſſit pluſtôt par contenance, que » pour ſouper. Après que l'on l'eut » deſſervie, elle ſortit incontinent, » & ſe retira en ſa chambre. Le Roi » qui n'attendoit autre choſe, arriva » à la porte d'icelle, & faiſoit marcher devant lui M. le Grand, qui » frappa ſi fort, que la Reine jugea » que ce devoit être le Roi, & s'avança au même inſtant que M. le » Grand entra ſuivi de Sa Majeſté, » aux pieds de laquelle la Reine ſe » jetta. Le Roi l'embraſſant, &

pas pluſtôt appris cette arrivée, qu'il quitta ſes Quartiers de Guerre, & s'y achemina par un temps extrêmement pluvieux, courant en poſte avec un grande partie des Seigneurs de ſa Cour. Il étoit onze heures du ſoir, lorſque nous arrivâmes au bout du pont de Lion; & nous y attendîmes une heure entiere qu'on vînt nous ouvrir, pénétrés de froid & de pluïe; parce que Sa Majeſté pour le plaiſir de ſurprendre la Reine, ne voulut point ſe nommer: Ils ne s'étoient point encore vus l'un l'autre. Les Céremonies du Mariage ſe firent ſans pompe: Nous vîmes ſouper le Roi, qui nous envoya enſuite en faire autant; & ſe retira dans l'appartement de la Reine. 1600.

L'arrivée de Sa Majeſté ne fit qu'échauffer encore davantage la conteſtation au ſujet des Articles de la Paix. Les Plénipotentiaires étoient preſque tous dans les interêts du Duc de Savoie, & bien aiſes de faire leur Cour au Légat. C'eſt ce qui fit que Henry jugea à-propos de ſe faire rendre compte de leur Négociation: Et il blâma fort les Commiſſaires d'avoir excédé leur pouvoir. Bellievre & Villeroi avoient promis au Légat, qu'aucune des Places priſes ne ſeroit démolie; mais ſur-tout Sainte-Catherine, ſur laquelle le Légat avoit fait des inſtances particulieres, comme étant le meilleur & même le ſeul boulevard du Duc de Savoie contre la République de Genève. Henry leur fit ſentir qu'il ſoupçonnoit la précipitation avec laquelle ils avoient ſouſcrit ſans l'avoir conſulté, à un Article de cette importance; & ajoûta, qu'il leur déclareroit ſa volonté ſur ce point dans

» l'ayant relevée; ce ne furent qu'honneurs, careſſes & baiſers, reſpects & devoirs mutuels. Après que les complimens furent paſſés, le Roi la prit par la main, & l'approcha de la cheminée, où il parla à elle une bonne demi-heure, & s'en alla de-là ſouper: ce qu'il fit aſſez legerement. Cependant il fit avertir Madame de Nemours qu'elle dît à la Reine, qu'il étoit venu ſans lit, s'attendant qu'elle lui feroit part du ſien, qui leur devoit être commun dès-lors en-avant. Madame de Nemours porte ce meſſage à la Reine, laquelle fit réponſe, qu'elle n'étoit venuë que pour complaire & obéïr aux volontés de Sa Majeſté, comme ſa très-humble Servante. Cela lui étant rapporté, Sadite Majeſté ſe fit deshabiller, & entra en la chambre de la Reine, qui étoit déja au lit &c. « *Chronologie Septenaire*, *année* 1600. où l'on peut voir auſſi les particularités du voyage de la Reine, de ſa reception dans les Villes de France &c. *De-Thou*, *liv.* 125. *Matthieu*, *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 378. *&c.*

1600. quelques jours. Il me fit appeller; & me dit qu'avant que le Légat lui eût fait à cet égard les sollicitations auxquelles il s'attendoit, le plus court étoit de faire sauter les cinq Bastions du Fort, & d'avertir la Bourgeoisie de Genève de venir achever la démolition. Jamais ordre n'a été si promptement, ni mieux executé: Dans une nuit les Genevois mirent cette Citadelle rès-pied-rès-terre; & emporterent même tous les matériaux; de maniere qu'on auroit eu le lendemain de la peine à croire qu'il y eût jamais eu un Fort en cet endroit; & que la Nouvelle en fut répanduë d'abord comme d'un effet du feu du Ciel. Lorsqu'on eut sçu la verité, le Légat en conçut un grand ressentiment; & ne laissa pas d'avouer dans son chagrin, que j'étois le seul qui ne l'avoit point flaté là-dessus; & qu'il n'avoit pas fait assez d'attention à mon avis. Ce qui le fâchoit le plus; c'est que sur la foi des Commissaires, il s'étoit avancé du-contraire au Pape. La Négociation en fut entierement rompuë pendant trois ou quatre jours: Et lorsqu'après ce temps-là on la reprit; ce fut avec tant d'aigreur de la part de cette Eminence, qu'elle rejetta toutes les propositions qu'on lui fit. Ces propositions étoient: Que le Duc de Savoie céderoit au Roi le cours de la Riviere du Rhône & ses environs, jusqu'à des distances désignées: Qu'il ne pourroit élever aucun Fort à une lieuë près, pour favoriser le passage des Espagnols: Qu'il laisseroit à la République de Genève la jouïssance de certains Villages aussi spécifiés: Que Bechedauphin seroit démoli, & Châteaudauphin restitué: Enfin que le Duc payeroit cent cinquante mille écus, pour les frais de la Guerre.

Frontiere de Dauphiné.

Le Roi regardant cette affaire comme manquée, par l'entêtement du Légat, se résolut à continuer la Guerre encore plus vivement; & m'ayant fait appeller, il me communiqua son dessein, qui étoit d'aller chercher le Duc de Savoie à la tête de toute son Armée; pendant qu'avec l'Artillerie je battrois la Citadelle de Bourg. Nous avions chacun des obstacles particuliers dans ce double projet; outre la disette d'argent qui nous étoit commune. Je trouvois l'entreprise de Bourg très-difficile à executer; la saison étant aussi avancée qu'elle l'étoit. La différence que je fais entre ce Château, & celui de Montmélian, avec lequel il me semble

qu'il peut aller de pair : c'eſt que pour qui n'auroit que dix ou douze Pieces de Canon, Montmélian vaut à la verité dix Places comme Bourg ; parce que la priſe de Montmélian dépend d'avoir aſſez d'Artillerie pour en foudroyer tous les dehors : Mais pour une Armée forte de ſoixante Canons, la Citadelle de Montmélian n'eſt pas plus difficile à emporter que celle de Bourg ; parce que celle-cy plus reguliere que l'autre, ne peut être attaquée que méthodiquement, & pied-à-pied. Si j'en avois été cru, lorſque je conſeillai qu'on s'y attachât d'abord au partir de Montmélian ; elle auroit pu être alors au pouvoir du Roi. 1600.

Pour ce Prince, ſon embarras venoit de ce que n'ignorant pas de quelle maniere la pluſpart de ſes Officiers Generaux conſpiroient contre lui, avec le Duc de Savoie & l'Eſpagne ; il avoit tout à craindre en s'engageant avec eux dans le pays Ennemi. Leſdiguieres étoit le ſeul ſur lequel il pût compter : Sa fidelité avoit paru en dernier lieu dans l'avis qu'il avoit fait donner à Calignon, que le Duc de Bouillon ſe ſervoit d'un nommé Ondevous, pour entretenir ſes liaiſons avec les Grands du Royaume. Il eſt vrai, que ſi Calignon eut été plus diligent à s'acquiter de ſa commiſſion, Ondevous n'auroit pas eu le temps de s'évader comme il fit, & que ſa détention auroit mis en évidence tous les projets des factieux : mais il y a toute apparence, que ce n'étoit pas la faute de Leſdiguieres. Je conſeillai au Roi de ne ſe repoſer que ſur lui ; & pour ſe l'attacher encore davantage, de le faire Maréchal de France, & Gouverneur de Piémont. A l'égard des autres, il étoit facile de rendre leur mauvaiſe volonté ſans effet, en leur donnant des Emplois loin du gros de l'Armée.

Mais ce qui nous parut le plus preſſé à tous les deux, étant d'avoir de l'argent : nous convinmes que je partirois dans quatre jours pour Paris ; & qu'afin de pouvoir y vaquer pendant ſix Semaines entieres, j'employerois ces quatre jours, à faire tous les préparatifs neceſſaires pour l'attaque de Bourg ; à faire faire montre aux Soldats, du peu d'argent qui nous reſtoit ; & à pourvoir à toutes les dépenſes, ſoit extraordinaires, ſoit ordinaires de la Maiſon du Roi. Je fis dès le lendemain prendre les devans à mon Epouſe, & à mes Equipages ; & je leur dis d'attendre de mes Nouvelles à Rouanne,

1600. où je comptois, lorſque j'y ſerois arrivé, leur faire prendre la Loire juſqu'à Orleans. Ils m'y attendirent trois ou quatre jours de plus ; parce que mes meſures furent rompuës, par le changement qui arriva dans l'affaire de la Paix.

Etant allé prendre congé du Roi ; il approuva qu'avant de partir, je viſſe auſſi le Légat, qui avoit toujours marqué beaucoup d'eſtime pour moi. J'entrai chez lui tout botté : mes chevaux de poſte m'attendoient de l'autre côté de la Riviere, vis-à-vis ſon logis. Il me demanda où j'allois en cet équipage : » En Italie, lui dis-je : c'eſt à ce coup que j'irai » en bonne compagnie baiſer les pieds du Pape. Comment ! » en Italie, reprit-il, fort-étonné ? Ho ! Monſieur, il ne faut » pas cela : je vous prie, aidez-moi à renouer cette Paix : « Je parus ne pas refuſer d'y travailler encore, mais par reſpect pour ſa médiation ; le Roi ayant perdu de vuë toute idée de Paix. Je repris en deux mots tous les principaux Articles déja propoſés ; & je demandai enſuite au Cardinal, s'il vouloit ajoûter foi à ce que j'allois lui dire. Comme il m'en aſſûra, je lui dis qu'il pouvoit tenir en ce moment comme une choſe très certaine, que de ces Articles Sa Majeſté ne ſe relâcheroit jamais ſur ceux qui concernoient la rive du Rhône, les Villages dans le voiſinage de Genève, Châteaudauphin & Bechedauphin ; parce que je connoiſſois ſur tous ces points l'intention de Sa Majeſté comme elle-même : Il m'en demanda les raiſons, que je me diſpenſai de lui dire, à cauſe du peu de temps que j'avois pour cela. Après qu'il eut fait quelques tours de chambre, en faiſant ſes réflexions ; il me demanda avec la même proteſtation de ſincerité, ſi en m'accordant tous ces points, il ne ſeroit plus fait mention de tous les autres. Je lui répondis, que je croyois pouvoir le lui garantir. Sur quoi il me pria d'aller communiquer au Roi ce qu'il venoit de me dire. Henry me vit revenir avec plaiſir. Je retournai un moment après vers le Légat, avec un plein pouvoir de Sa Majeſté ; & dans l'inſtant nous conclumes un (32) Traité, qui languiſſoit depuis ſi long-temps.

En

(32) M. De-Thou, Matthieu & la Chronologie Septenaire en parlent conformément à ce récit, *ibid. année* 1601. Voyez auſſi ce Traité, *Mem. de Nevers, tom.* 2. *p.* 775. *& ſuiv.*

(33) » Il

En voici les conditions : Qu'en échange du Marquisat de Saluces, auquel le Roi de France renonçoit, le Duc de Savoie céderoit à Sa Majesté les Places de Cental, Monts & Roquesparviere, la Bresse en entier, les bords & environs du Rhône, d'un & d'autre côté jusqu'à Lyon, excepté le Pont de Grezin & quelques passages necessaires à Son Altesse pour entrer en Franche-Comté; sans cependant qu'elle acquît par cette cession, le droit de tirer de ces endroits aucun tribut, d'y bâtir aucun Fort, faire passer aucunes Gens de Guerre, que de la permission du Roi; & à condition que pour ce droit de passage au Pont de Grezin, le Duc payeroit à la France cent mille écus : Qu'il remettroit encore à Sa Majesté la Citadelle de Bourg, le Bailliage de Gets, Châteaudauphin & ses dépendances, avec tout ce qui peut être compris dans la Province de Dauphiné deçà les Monts : Qu'il renonceroit pareillement à la proprieté d'Aus, Choufy, Vulley, Pont-d'Arley, Seissel, Chana & Pierre-Châtel aux environs de Genève : Que les Fortifications de Bechedauphin seroient rasées : Que le Roi en rendant de son côté tout ce qui n'est point specifié ici de ses autres conquêtes, pourroit en retirer l'Artillerie & les munitions qui y étoient actuellement. Les autres Articles regardent les criminels refugiés & les prisonniers de Guerre, les Bénéfices Ecclesiastiques, les échanges de Terre entre Particuliers &c. Il y est articulé pour le Duc de Nemours, qui a une partie de ses Biens dans cette Contrée, qu'il ne sera inquiété, ni pour ceux qui relevent du Roi, ni pour ceux qui sont dépendans de Son Altesse. Je ne dis rien des autres clauses communes à tous les Traités. 1600.

Quoique ce Traité fût signé de moi au nom du Roi, du Légat pour le Pape, & des Agens du Duc de Savoie; celuicy poussé par le Comte de Fuentes, en retarda si fort l'entiere conclusion par ses plaintes & ses langueurs, que le Roi crut ne devoir point encore desarmer. Il fit un (33) voyage en poste à Paris, en attendant que le Duc se fût déterminé.

(33) » Il partit, dit Bassompierre, » une nuit en poste, de Lyon, pour » s'en revenir à Paris : Et s'étant embarqué sur l'eau à Rouanne, il vint » descendre à Briare : de Briare il vint » coucher à Fontainebleau, & le lendemain dîner à Villeneuve; & » passant la Seine au bas des Tuile- » ries, s'en alla coucher à Verneuil » (près Senlis). Nous demeurâmes » trois jours à Verneuil, puis vinmes » à Paris... Enfin la Reine arriva à

1600. S'il étoit obligé de repasser en Savoie ; il avoit des mesures à prendre pour les affaires du dedans de son Royaume, & sur-tout de Paris, dans un temps où tout étoit rempli de factieux. Il laissa le Connétable & Lesdiguieres avec de bonnes Troupes sur cette Frontiere, en attendant son retour ; & à Lyon pour terminer les affaires de la Paix, Villeroi & deux ou trois autres Commissaires.

Mais Sa Majesté ne se trouva point obligée de retourner en ces Provinces. Le Duc de Savoie après bien des mutineries, revint à des réflexions plus sensées ; & considerant tout ce que son opiniâtreté lui avoit déja coûté, il se trouva fort-heureux d'accepter le Traité, dans la forme où il venoit d'être mis. On y joignit donc les dernieres formalités : & la Paix fut publiée à Paris & à Tours, avec les céremonies accoûtumées. L'exécution des Articles ne se fit pourtant pas, sans que le Duc de Savoie fît naître plusieurs autres difficultés, qui arrêterent Villeroi à Lyon une partie de l'année suivante. Ce ne fut qu'en ce temps-là qu'on fut parfaitement d'accord : & l'Espagne qui s'étoit mêlée fort-avant dans cette affaire, en donna elle-même le conseil au Duc de Savoie. Henry marqua en toutes ces occasions beaucoup de déference pour le Pape : il accorda tous les délais, que le Duc de Savoie engageoit le Légat à demander par le Comte Octavio Tassone : Ce n'étoit pas l'avis de Villeroi ; mais Sa Majesté croyoit qu'après avoir obtenu au fond tout ce qu'elle pouvoit demander, elle ne devoit pas marquer tant de rigueur sur la maniere, ni s'exposer à voir peut-être la Guerre se rallumer pour si peu de chose. Celle-cy fut aussi avantageuse au Roi, que le peut jamais être une Guerre achevée dans une seule Campagne. Sa Majesté declara que la Bresse ne seroit point comprise dans la Géneralité de Lyon ; mais qu'elle seroit réünie à la Bourgogne, & ressortiroit à la Cour des Aides de Paris.

La Reine ne prit pas incontinent après, la route de Paris. Elle amenoit avec elle D. Joan, son Oncle, bâtard de la Maison de Medicis ; Virgile Ursin, son Cousin, qui ayant

» Nemours ; & le Roi courant à soixante chevaux de poste, l'y alla trouver, & l'amena à Fontainebleau, où ayant demeuré cinq ou six jours, elle arriva à Paris logée chez Gondy « &c. *Mem. de Bassompierre, tom. 1. p. 89. & 90.*

été nourri jeune avec elle, avoit conçu des esperances au-dessus de sa condition. Plusieurs autres Italiens & Italiennes étoient à sa suite : entr'autres un jeune homme nommé Conchini, & une fille nommée Léonore Galegaï, qui jouërent dans la suite un grand rôle. Je la précédai à Paris de huit jours, pour y faire ordonner la cérémonie de son entrée (34), qui fut des plus magnifiques en toutes manieres. Le lendemain le Roi l'amena dîner avec toute sa Cour chez moi à l'Arcenal. Elle étoit suivie de toutes ses filles Italiennes, qui trouvant le vin d'Arbois fort de leur goût, en burent un peu plus que de besoin. J'avois d'excellent vin blanc, & aussi clair qu'eau de roche : j'en fis remplir les aiguieres; & lorsqu'elles demandoient de l'eau pour tremper le vin de Bourgogne, ce fut cette liqueur qu'on leur presenta. Le Roi les voyant de si bonne humeur, se douta que je leur avois joué piece. La conjoncture du Mariage du Roi fit qu'on ne parla pendant tout l'Hiver que de parties de plaisir. 1600.

La guerre parut fort-allumée cette année en Flandre. Le Prince Maurice d'Orange gagna au mois de Mai contre l'Archiduc Albert, une Bataille (35) où l'Amirante de Castille, son bras droit, fut fait prisonnier. Il alla ensuite mettre le Siege devant Nieuport; mais il fut obligé de le lever. Je ne dirai rien de celle de l'Empereur & du Grand-Sei-

(34) Il ne paroît pas qu'on ait fait à cette Princesse la céremonie d'une Entrée solemnelle dans Paris : » Les » Parisiens, dit au-contraire la Chro- » nologie Septenaire, vouloient se » préparer à lui faire une très-belle » & très-magnifique Entrée, & en » supplierent le Roi : Mais Sa Ma- » jesté voulut que les frais de cette » Entrée fussent employés en des » choses plus necessaires.« Et quelques lignes après : » Arrivant à la fausse- » porte du Fauxbourg Saint-Marcel; » le Sieur Marquis de Rosny fit tirer » par trois fois tout le Canon de l'Ar- » cenal. Elle passa dans la litiere, le » long des Fossés de la Ville; & pour » ce jour, alla loger aux Fauxbourgs » Saint-Germain à l'hôtel de Gon- » dy, & le lendemain, chez Zamet, » & puis au Louvre. « *Ibid.*

(35) C'est la Bataille de Nieuport, donnée dans le mois de Juillet : Les Espagnols y perdirent huit mille hommes. Le Prince d'Orange n'en fut pas moins obligé de lever le Siege, qu'il avoit mis devant Nieuport, & de se retirer en Hollande. La pluspart de ces faits étrangers ne sont ordinairement pas rapportés dans nos Memoires avec plus d'exactitude, que d'étenduë. Je ne crois pas qu'il soit à-propos que je m'attache à les détailler dans ces Notes : Il vaut mieux renvoyer le Lecteur aux Memoires & Histoires du temps. Consultez de même les Histoires generales & particulieres sur les Expeditions militaires entre l'Armée de l'Empereur & celle du Grand-Seigneur, dont il est parlé ici.

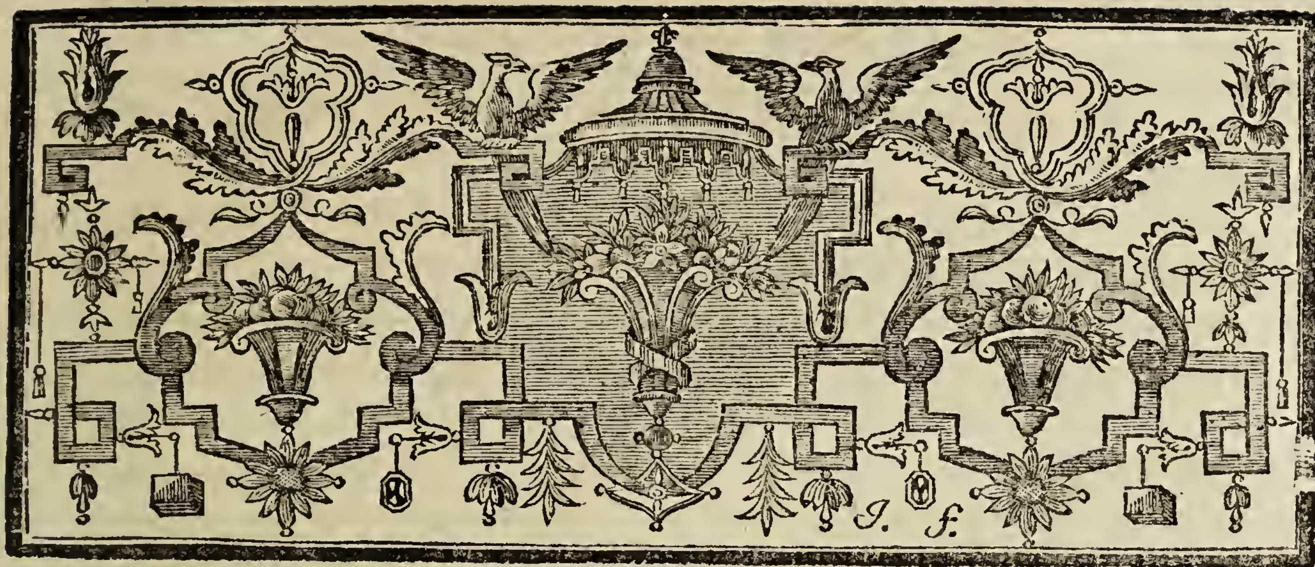
1600. gneur en Hongrie, ſinon que le Duc de Mercœur y fut fait Lieutenant-Géneral de Sa Majeſté Imperiale. Je ſupprime auſſi les magnificences du Jubilé (36) Séculaire à Rome ; & je termine les Memoires de cette année par un fait, qui fournit une réflexion bien ſenſée ſur les Duels. Bréauté (37) s'étant battu en combat ſingulier, il tua ſon adverſaire, & fut enſuite aſſaſſiné lui-même.

(36) On compte qu'il y eut trois cens mille François, tant hommes que femmes, qui allerent à Rome gagner les Indulgences du Jubilé. Voyez-en les céremonies dans le Septenaire, *année* 1600. & autres Memoires de ce temps là.

(37) Charles de Bréauté, Gentilhomme François, du païs de Caux, Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie au ſervice des Etats : Son Adverſaire étoit un ſimple ſoldat Flamand, Lieutenant d'une Compagnie du Gouverneur de Bolduc, contre lequel il ſe battit en combat ſingulier de vingt François contre vingt Flamands. Après avoir eu l'avantage dans une premiere attaque où il tua ſon Ennemi ; il fut fait priſonnier dans une ſeconde, & tué par ordre du Gouverneur de Bolduc. » Il cherchoit les Duels, dit l'Auteur » de la Chronologie Septenaire, » pour leſquels il s'étoit abſenté de » la Cour de France.«

Fin du onzieme Livre.





MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE DOUZIEME.



JE viens d'achever le dernier détail militaire qu'on verra dans ces Memoires, du-moins qui regarde la France. La vie d'Henry le Grand, passée toute entiere jusqu'ici dans le tumulte des Armes, n'offrira plus dans la suite que des actions d'un Roi pacifique & d'un Pere de famille. La maniere dont avoit été conduite & terminée la Campagne de Savoie, ne laissant aucun lieu de douter que la Paix ne dût plus être troublée cette fois par aucun des anciens Ennemis de cette Monarchie, & qu'elle ne subsistât autant qu'il plairoit à Sa Majesté; je repris de nouveau par ses ordres, & sous ses yeux, les projets de Finance que la Guerre avoit encore suspendus, & pour ne plus les interrompre. Après l'idée que j'ai cy-devant donnée de l'état des affaires qui concernent l'interieur du Royaume, on auroit tort assûrément de regarder comme un genre de vie oisif, celui qu'elles nous firent embrasser à ce Prince & à moi: s'il est moins 1601.

1601. tumultueux & moins bruyant, il n'en eſt peut-être que plus occupé.

Me voila donc encore renfermé dans mon Cabinet, où j'épluche avec la derniere attention tous les abus qui reſtoient à extirper dans la Chambre des Comptes(1), les Bureaux des Finances, le Domaine, les Aides, les Gabelles, les Tailles, les Equivalens, les cinq Groſſes-Fermes, les Décimes & tout le reſte. Je travaille en même temps pour le preſent & pour l'avenir, en m'attachant à faire enſorte que l'ordre que j'établis dans la Direction de toutes ces parties, ne puiſſent être renverſé dans la ſuite. Je m'occupe des moyens d'enrichir le Roi, ſans appauvrir ſes Sujets; d'éteindre ſes dettes; de réparer ſes maiſons; de perfectionner l'art de fortifier ſes Villes encore davantage que celui de les attaquer & de les défendre; de faire proviſion d'Armes & de munitions. Je médite ſur la maniere de rétablir & de recommencer les ouvrages publics, comme chemins, ponts, levées & autres bâtimens, qui ne ſont pas moins d'honneur au Souverain, que la magnificence de ſes propres maiſons, & qui ſont d'une utilité génerale. Je commence pour cela à rechercher quel emploi on avoit fait des deniers octroyés à ce ſujet aux Villes & Communautés, ou pluſtôt de quelles friponneries on avoit uſé dans le maniment de ces fonds.

L'idée de dreſſer pour chaque partie des Finances, des Etats géneraux, qui en preſcrivent nettement & uniformément la forme, m'a toujours paru ſi heureuſe, & ſi propre à conduire à la plus grande éxactitude, que j'étendis cette méthode ſur tout ce qui en étoit capable. Dès le premier jour de cette année, en preſentant au Roi les jettons d'or & d'argent ſuivant la coûtume, je lui preſentai en même temps cinq de ces Etats géneraux, dont chacun avoit rapport à quelqu'un de mes Emplois, compris dans un volume que j'avois fait relier fort-proprement. Dans le premier, qui étoit le plus important, parce que j'y entrois dans le détail de tout ce qui me regardoit comme Surintendant, étoit renfermé d'une part tout ce qui ſe leve d'Argent en France par le Roi, de quelque nature qu'il puiſſe être; d'une autre, tout ce qui doit en être déduit en frais de percep-

(1) Conſultez auſſi ſur ces opérations P. Matthieu, *tom.* 2. *liv.* 3. *p.* 444.

tion, & conſéquemment ce qui revient de net dans les coffres de Sa Majeſté. Je ne ſçaurois croire que l'idée de ces ſortes de Formules ne ſoit pas venuë à quelqu'un, depuis que les Finances ont été aſſujetties à quelques Réglemens: L'interêt ſeul doit en avoir empêché l'éxecution. Quoiqu'il en ſoit, je ſoûtiendrai toujours que ſans ce guide, on ne peut travailler qu'en aveugle, ou en fripon.

Le ſecond de ces Etats étoit fait uniquement pour l'inſtruction du Garde du Threſor-Royal: Il y apprenoit de quelle part & à quel titre lui étoit remis tout ce qui paſſoit de deniers royaux par ſes mains pendant l'année de ſon Adminiſtration; enſuite de combien il pouvoit diſpoſer ſur cette ſomme totale; & à quoi l'employer. Le troiſieme avoit été fait pour la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie: Un Memoire éxact de Recette & de Dépenſe; un Inventaire fidelle de tout ce qui fait partie de l'Artillerie, comme le nombre & la qualité des Canons & autres Armes; la quantité des Inſtrumens de Guerre, & celle des proviſions de bouche, répanduës dans les différentes Places, ou Magazins; l'état des Arcenaux, & des Places de Guerre; & autres obſervations à ce ſujet: voilà ce qui le compoſoit. Le quatrieme appartenoit à ma Charge de Grand-Voyer, & expoſoit les frais faits & à faire pour la réparation de tout ce qui eſt de la dépendance de cet Emploi, tant à la charge du Roi, qu'à celle des Provinces. Enfin le cinquieme comprenoit le dénombrement de toutes les Villes & Châteaux, particulierement ſur les Frontieres, qui demandoient actuellement quelques dépenſes, avec une eſpece de Devis des Travaux qu'il falloit y faire, tiré de leur ſituation & de leur état preſent.

Le Roi corrigea ſur mes repreſentations, quantité d'abus dans la Monnoie: principales cauſes du déperiſſement du Commerce, qui roule ſur elle. Le premier eſt celui par lequel il étoit permis de conſtituer de l'argent au denier douze, & même au denier dix (2): Loi auſſi dommageable pour

(2) C'eſt ainſi qu'a penſé de nos jours un Prince connu par ſon habileté, & ſes lumieres ſuperieures pour le Gouvernement: fortement perſuadé qu'il y avoit à gagner en toutes manieres pour l'Etat, dans une opération qui mettoit les Particuliers pécunieux dans la neceſſité de recourir au Commerce, & à la culture des Terres, infiniment préférables au ſterile produit des Rentes.

1601. la Nobleſſe, que pour le Peuple: pour la Nobleſſe; parce que toute ſorte de trafic lui étant interdit en France, ſa ſeule richeſſe eſt dans les Fonds de terre, qui en demeuroient avilis: pour le Peuple; parce que content d'une indolence qui lui rapportoit autant qu'auroit pu faire ſon induſtrie, il laiſſoit inutile à l'Etat une quantité immenſe d'argent, qu'il auroit cherché ſans cela à faire fructifier d'une maniere lucrative pour tout l'Etat. Le denier douze fut défendu; & le denier ſeize lui fut ſubſtitué.

La Monnoie frappée au Coin des differens Princes de l'Europe avoit eu cours en France juſques-là, & s'employoit indifferemment avec la Monnoie marquée de l'empreinte du Souverain. A l'exception de la Monnoie d'Eſpagne, dont la privation ſubite auroit produit un trop grand vuide dans le Négoce; il fut défendu d'expoſer aucune autre Monnoie que celle de France (3). Il étoit encore plus neceſſaire de ſe paſſer des Marchandiſes de nos voiſins, que de leur Monnoie. Le Royaume étoit entierement rempli du travail de leurs Manufactures: Et il eſt incroyable qu'elle plaie lui cauſoient ces étoffes, ſur-tout celles d'Or & d'Argent. L'entrée de celles-cy & de toutes les autres y fut défenduë ſous de très-grandes peines: Et comme la France ne pouvoit pas trouver chez elle de quoi remplir cette quantité d'Etoffes précieuſes qui s'y conſommoient, on eut recours au veritable remede, qui eſt de s'en paſſer: L'uſage de toute étoffe, où il entreroit de cette matiere précieuſe, fut aboli par le Prince (4). Toutes

(3) Il eſt vrai que les Eſpeces d'Or & d'Argent Etrangeres ne doivent pas avoir cours, & être confonduës avec celles du Prince dans le Commerce interieur, & dans les payemens de Particuliers à Particuliers: Mais n'eſt-il pas évident, que plus elles abonderont dans nos Monnoies, plus notre Commerce ſera floriſſant? Auſſi l'Hiſtorien Matthieu remarque, *tom. 2. liv. 3. pag.* 446. que cette défenſe fit tomber preſqu'entierement le Commerce en France: Et le Duc de Sully convient lui-même plus bas, qu'il fut obligé de recourir à un autre moyen. Nous examinerons cette Queſtion avec lui, lorſqu'il y reviendra dans le Livre ſuivant. Quant à la défenſe d'employer l'Or & l'Argent dans les habillemens & les meubles, nous aurons auſſi occaſion dans la ſuite de dire notre ſentiment ſur les principes qu'il établit, par rapporr au luxe.

» (4) Il montroit par ſon exemple à retrancher la ſuperfluité des » habits: car il alloit ordinairement » vêtu de Drap gris, avec un Pourpoint de Satin, ou de Taffetas ſans » découpure, paſſement, ni broderie. Il louoit ceux qui ſe vêtoient » de la ſorte, & ſe mocquoit des autres, qui portoient, diſoit-il, leurs » Moulins & leurs Bois de haute-futaie ſur leurs dos. » *Peref. 3. Part.*

(5) Autrement

Toutes ces Déclarations tendoient à une derniere, par laquelle on défendit de transporter hors du Royaume aucune Espece d'or ou d'argent. A la peine de confiscation des Especes qui seroient interceptées dans le transport, on joignit celle de tous les Biens des contrevenans, tant ceux qui feroient par eux-mêmes, que ceux qui favoriseroient ce transport. Le Roi temoigna publiquement combien il avoit cette affaire à cœur, par le serment qu'il fit de n'accorder aucune grace pour cette sorte de malversation, & même de regarder de mauvais œil tous ceux qui oseroient le solliciter de l'accorder. Tout cela n'étoit capable que d'obliger les contrevenans à se cacher plus soigneusement. Je crus qu'un éxemple auroit plus de force que toutes les menaces contre un mal aussi invétéré. Je n'ignorois pas que plusieurs personnes très-considerables, & de la Cour même, se faisoient un fond de ce mauvais trafic, en faisant passer ces Especes sous leur nom, ou en vendant bien cherement l'autorité que leur donnoit leur correspondance chez l'Etranger & dans les endroits de passage. Je jugeai à-propos de me tourner du côté de ceux qu'on employoit pour ces correspondances; & je leur promis pour récompense de leur avis, le quart des sommes qui seroient saisies par leur moyen: Je pouvois en disposer: le Roi m'avoit attribué ces confiscations en entier: Moyennant cela je fus bien servi. 1601.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que je reçus avis par un homme de néant, les auteurs n'ayant pas voulu se nommer, qu'il se préparoit un transport de deux cens mille écus en or, qui devoit se faire en deux voitures, dont la premiere seroit moindre de beaucoup que la seconde. Après avoir pris toutes mes précautions; comme je trouvai cette somme un peu forte, je crus être obligé d'en parler au Roi, qui apporta cette modification au droit qu'il m'avoit donné: que si la somme ne passoit pas dix mille écus, je pouvois me l'approprier toute entiere: mais que l'excédent seroit pour lui; » ce qui lui » viendroit, disoit-il, bien à-propos, ayant fait quelques per- » tes au jeu, qu'il n'avoit osé me faire connoître, ni pren- » dre sur ses propres deniers. « Je n'avois pas de vuës assez mercenaires, pour attendre à profiter de la seconde voiture. Je fis épier la premiere, & avec tant de vigilance, qu'elle fut arrêtée à demi-lieuë hors des Terres de France: Elle n'au-

1601. roit pu l'être dans le Royaume, ne fût-ce qu'à un quart de lieuë de la Frontiere, ſans fournir aux contrevenans un prétexte pour ſe la faire relâcher. Il s'y trouva en écus au Soleil, Piſtoles, Piſtolets & Quadruples, quarante-huit mille écus, qu'on avoit enfermés dans le fond de quelques ballots de marchandiſe commune. Les conducteurs ne la reclamerent de perſonne : la volonté du Roi étoit trop connuë ſur cet article : Ainſi quelque bruit que fît cette priſe à la Cour ; elle fut deſavoüée de tout le monde : & le partage en fut fait par Sa Majeſté de cette maniere : Elle s'en réſerva ſoixante-douze mille livres ; en fit donner vingt-cinq mille livres aux donneur d'avis ; & m'abandonna les quarante-ſept mille livres reſtans, en me promettant que quelque conſiderables que puſſent être les autres captures qui ſeroient faites dans la ſuite, elle ne m'en retrancheroit plus rien : Mais il ne ſortit plus d'argent : l'éxemple avoit dégoûté d'un trafic auſſi ruineux.

Ceux que préparoit la Chambre de Juſtice (5), qu'on établit contre les Traitans, Threſoriers, Receveurs & autres gens de plume, qui avoient malverſé dans leurs Emplois, devoient en apparence produire des effets bien plus terribles encore. Mon avis fut, qu'on ne devoit pas ſe borner à leur faire rendre gorge à tous : je conclus pour des peines afflictives contre ceux qui ſeroient trouvés coupables de péculat. Pourquoi en effet a-t'on jugé à-propos d'excepter ce crime de ceux que la Juſtice pourſuivit (6), ſi ce n'eſt que l'or eſt en poſſeſſion de couvrir tous les crimes qu'il fait commettre ? Je voudrois, s'il étoit poſſible, faire paſſer dans l'eſprit des François l'indignation que je ſens contre un abus

(5) Autrement appellée Chambre-Royale : Elle étoit compoſée d'un Preſident du Parlement de Paris, de deux Conſeillers, de deux Maîtres des Requêtes ; d'un Preſident & de quatre Conſeillers de la Chambre des Comptes ; d'un Preſident & de trois Conſeillers de la Cour des Aides ; d'un des Avocats Géneraux du Parlement &c. On envoya dans les Provinces, des Commiſſaires pour informer contre ceux qui avoient malverſé.

(6) M. de Sully me paroît raiſonner juſte, lorſqu'en ſuppoſant l'utilité des Chambres de Juſtice, il demande qu'on ne s'y borne pas aux amendes pécuniaires ; mais qu'on y joigne des peines afflictives : Et il me paroît avoir plus de raiſon encore, lorſque dans la ſuite il conſeille de ſupprimer ce moyen comme abſolument inutile, & de recourir à celui d'abolir tout-à-fait en France l'uſage des Traités de Finances : Et c'eſt auſſi le ſentiment du Cardinal de Richelieu. *Teſtament Politique* 1. *Part. chap.* 4. *Section* 5.

auſſi pernicieux, & tout le mépris dont je ſuis rempli pour ceux qui lui doivent leur élévation. Si nous comptons pour peu de choſe de nous rendre mépriſables à nos voiſins par cette indigne coûtume : car il n'en eſt point qui attaque plus directement l'honneur de la nation ; ne nous cachons pas du-moins les maux qu'elle nous cauſe à nous-mêmes : Rien n'a plus contribué à pervertir parmi nous l'idée de la probité, de la ſimplicité & du deſintereſſement , ou à tourner ces vertus en ridicule : rien n'a plus fortifié ce penchant malheureux au luxe & à la molleſſe , naturel à tous les hommes, mais qui devient chez nous une ſeconde nature, par le caractere de vivacité, qui fait que nous nous attachons tout-d'abord avec fureur à tous les objets qu'on offre à notre plaiſir : rien en particulier ne dégrade ſi fort la Nobleſſe Françoiſe, que ces fortunes ſi rapides & ſi brillantes des Traitans & autres gens d'affaires ; par l'opinion trop bien fondée qu'elles ont répanduë, qu'il n'y a preſque plus en France que cette ſeule voie pour par parvenir aux honneurs & aux premieres places, & qu'alors tout eſt oublié, tout devient permis. 1601.

A remonter à la ſource, les vertus militaires ſont preſque les ſeuls endroits, par leſquels s'acquiert, ſe conſerve, & s'illuſtre en France la veritable Nobleſſe : & on ne trouvera dans cet uſage ni opinion, ni préjugé , ſi l'on fait attention que rien n'eſt ſi naturel que d'accorder la prééminence à celui des Etats, par lequel tous les autres ſubſiſtent, & s'entretiennent dans la ſûreté, ſans laquelle il n'eſt point de Biens : Mais cet état ne conduit point à faire une grande fortune ; & cela par un effet de la ſimplicité, qui prouve encore & l'ancienneté & la pureté de ſa premiere inſtitution : il n'eſt rien qu'honorable ; parce qu'alors on ne connoiſſoit guére que l'honneur, qui pût être le prix des belles actions. Aujourd'hui que les idées ſont changées , & que l'or met le prix à tout, on compare le Corps de cette genereuſe Nobleſſe avec celui des gens de Finances, de Juſtice, & d'affaires ; mais ce n'eſt que pour déferer à ceux-cy tous les reſpects, qu'on ne peut ſe diſpenſer de rendre à ceux qui ſont les ſeuls puiſſans, & nos veritables ſuperieurs : qualité dont les premiers ſe ſont trouvés dépouillés (7). Et com-

(7) Le même Cardinal de Richelieu ſe plaint de cet abus , & propoſe

1601. ment cela n'arriveroit-il pas ? puiſqu'on voit la Nobleſſe elle-même penſer ſur cet article préciſément comme le peuple, & ne pas ſe ſoucier de mêler par une honteuſe alliance avec un Sang pur & illuſtre, celui d'un Roturier, qui ne con-

d'y remedier ſuivant les idées du Duc de Sully : » Les Gentilshommes, dit-il, ne peuvent s'élever » aux Charges & Dignités qu'au prix » de leur ruine... Au-lieu que maintenant toutes ſortes de gens y ſont » reçus, par le ſale trafic de leur bourſe ; l'entrée en doit être fermée à » l'avenir à ceux qui n'auront pas le » bonheur d'être d'une naiſſance noble « &c. Ce Miniſtre conclut en un autre endroit après M. de Sully, que » le moyen de faire ſubſiſter la Nobleſſe dans la pureté de » cœur qu'elle tire de la naiſſance » (ce ſont ſes paroles) eſt de retrancher le luxe, & les inſupportables » dépenſes qui ſe ſont introduites » peu-à-peu. « 1. *Part. chap.* 3. *Sect.* 1. Cependant l'impartialité dont je fais profeſſion, m'oblige à convenir que les ſentimens qu'expoſe le Duc de Sully, ont quelque choſe d'outré, & qu'il y a en tout cet endroit, un peu de ce qu'on appelle invective & vaine déclamation. Je préviens d'avance ſur une remarque, que nous aurons encore occaſion de faire dans la ſuite : C'eſt que les changemens arrivés dans l'état politique de l'Europe par les differentes circonſtances, & ſur-tout par l'eſprit de Commerce, qui paroît en être l'ame aujourd'hui, ont obligé à changer quelque choſe à ces anciennes Maximes ſur le luxe, les dépenſes &c. Voici donc à quoi il me ſemble qu'on peut s'en tenir ſur toute cette matiere : Il eſt vrai que la profeſſion qui a pour objet la défenſe de l'Etat, doit être en poſſeſſion des premieres & principales Dignités ; ou, ce qui revient au même, qu'on doit toutes ſortes d'égards, d'honneurs & de reſpects à celles qui y ſont attachées. Le Duc de Sully a enſuite raiſon de remarquer, que de toutes les Profeſſions, c'eſt celle pour qui le luxe & la molleſſe ſont le plus à craindre : De là cet éloignement dans les Officiers de réſider à leurs Régimens, & cette averſion de la jeune Nobleſſe pour une Etude qui devroit l'occuper toute entiere : De là cet attirail aſiatique de bonne-chere & de plaiſir, dont on s'accoûtume à ſurcharger les Armées : De là les fatigues & tous les autres travaux de la Guerre impoſſibles à ſupporter à des corps, que la débauche a uſés preſque dès la plus grande jeuneſſe. Enfin on conviendra encore avec M. de Sully, que l'abus des meſalliances eſt aujourd'hui porté à un point qui a quelque choſe de honteux ; & qu'en géneral nous avons trop négligé un point de la Police, qui a toujours été regardé avec raiſon comme un des principaux fondemens de la force d'un Etat, l'attention à procurer & à mettre en honneur le Mariage. Mais après tous ces aveux, il faut auſſi qu'on convienne, qu'un des principaux ſoins du Souverain devant être de maintenir & d'affermir l'union parmi ſes Sujets, en banniſſant la jalouſie entre les Conditions, & la haine des differens Ordres l'un pour l'autre, & que la Guerre n'étant plus comme autrefois, le vrai & même le ſeul moyen de rendre un Royaume floriſſant, la plus grande partie des Maximes dictées dans cet eſprit, porte à faux. Ne ſeroit-il pas bien plus à-propos d'obliger les Familles nombreuſes à ſe partager entre la Guerre, la Marine, l'Egliſe, le Commerce &c. & de permettre ce dernier à la Nobleſſe, comme un moyen ſans lequel il eſt deſormais impoſſible que les grandes Familles ſe ſoûtiennent ? Nous reviendrons encore plus d'une fois à traiter ce ſujet : Mais il eſt certain en géneral, & une médiocre attention ſuffit pour s'en convaincre, que les Maximes de Gouvernement pour la Politique, la Police, le Commerce &c. ne doi-

noît que le Change, la boutique, le comptoir, ou la chicane.

Cet abus en produit neceſſairement deux autres ; la confuſion des Etats, & l'abbatardiſſement des Races : Celui-cy ſe prouve encore mieux par l'expérience que par la raiſon. Il ne faut que jetter les yeux ſur tant de Gentils-hommes métifs, dont la Cour & la Ville ſont pleins : vous n'y voyez plus rien de cette vertu ſimple, mâle & nerveuſe de leurs Ancêtres ; nuls ſentimens ; nulle ſolidité dans l'eſprit ; air étourdi & évaporé, paſſion pour le jeu & la débauche, ſoin de leur parure, rafinement ſur les parfums, & ſur toutes les autres parties de la molleſſe : vous diriez qu'ils cherchent à l'emporter ſur les femmes. Ils prennent encore le parti des Armes : mais de quoi ſont-ils capables avec de pareilles diſpoſitions, auxquelles ſe joint fort-ſouvent un mépris ſecret pour une profeſſion qu'ils n'embraſſent que par contrainte ? Ce renverſement eſt déplorable ; mais il eſt inévitable, tant que le métier qui n'a pour objet que la Gloire, ne ſera pas en poſſeſſion & du plus haut rang & des premiers honneurs. Pour cela il faut les enlever aux gens de fortune ; & puiſque la honte même dont on trouveroit couvertes ces Créatures du hazard, ſi on vouloit bien les examiner, ne ſuffit pas pour nous les faire mépriſer, il eſt beſoin de leur marquer par de veritables flétriſſûres, quel eſt le rang qu'ils doivent occuper.

Ces raiſons ſont ſenſibles : le Roi les goûta fort : Et cependant il n'arriva de cette Chambre de Juſtice, que ce qui en arrivera toujours : Il n'y eut que quelques Larroneaux qui payerent pour tout le reſte : les principaux coupables trou-

vent pas être aujourd'hui abſolument les mêmes qu'il y a mille ans. On pourroit s'imaginer d'abord, que ſur les changemens neceſſaires à tous ces égards, on ne ſçauroit mieux faire que de s'en repoſer ſur le temps & ſur les diſpoſitions naturelles, qui rendent tous les hommes ſi éclairés ſur leurs véritables interêts & leur bien-être : Cependant une malheureuſe expérience n'a que trop appris, combien il eſt dangereux de laiſſer à la multitude le choix des moyens d'y parvenir. De ces changemens, il y en a qui doivent ou s'accompagner, ou ſe ſuivre, & être ſubordonnés les uns aux autres : c'eſt ce qu'elle ne ſçait ni diſcerner, ni goûter. Il y a en tout, excés ou abus : & c'eſt ce qu'elle ne ſçait ni prévoir, ni prévenir. Voilà le grand point de la ſcience de gouverner : Science qui demande une étude & une attention continuelles. La main du Pilote n'eſt pas neceſſaire pour ſoûtenir le Vaiſſeau ſur les flots ; mais ſans elle il échouera pourtant à la fin, ou du-moins il n'arrivera jamais à ſon but.

1601. verent une ressource assûrée dans ce même métal, pour lequel on les poursuivoit : ils en employerent une petite partie en presens, & sauverent l'autre. Ce temperament n'auroit pas absolument réüssi auprès du Roi, en l'employant directement : Mais on trouva accès auprès des Dames de la Cour, & de la Reine même : on gagna le Connétable, Bouillon, Bellegarde, Roquelaure, Souvré, Frontenac, & quelques autres, qui pour n'être pas de cette volée, ne sçavoient pas moins tourner l'esprit du Roi : tels étoient Zamet, La-Varenne, Gondy, Boneuil, Conchini & autres de cette espece. La complaisance de ce Prince pour tous ceux auxquels il laissoit prendre quelque familiarité avec lui, & surtout pour les femmes, détruisit toutes ses belles résolutions; de maniere que l'orage ne tomba que sur ceux qui pouvoient se reprocher de n'avoir pas encore assez volé pour mettre leurs vols à couvert. On pourroit presque regarder comme une opération de Chambre de Justice, le retranchement qui fut fait dans le même temps, d'une partie de ces Officiers de toute espece, dont le Barreau & les Finances abondent; & dont la licence aussi bien que l'excessive quantité, sont des certificats sans replique des malheurs arrivés à un Etat, & les avant-coureurs de sa ruine.

Au mois de Mai le Roi & la Reine eurent la dévotion d'aller gagner le Jubilé à Orleans. J'accompagnai leurs Majestés jusques à une demi-lieuë par-delà Fontainebleau; d'où elles vinrent coucher à Puiseaux. Je profitai de cette petite vacance, pour aller visiter la Terre de Baugy, qui venoit de m'être adjugée par Décret, pour de grandes sommes qui m'étoient duës sur cette Terre; & sur laquelle j'avois aussitôt commencé à faire bâtir, de l'argent de la confiscation des Especes interceptées, dont je viens de parler. Je fus arrêté à deux lieuës de ma couchée par un Courrier de Sa Majesté, qui se faisoit entendre de fort-loin derriere moi : il m'apportoit une Lettre du Roi, qui contenoit ce peu de mots : » Je vous avois donné dix jours pour votre voyage de Bau» gy; mais j'ai reçu des Lettres importantes de Buzenval, » que je veux vous faire voir : vous me ferez plaisir de venir » ce soir coucher ici à Puiseaux, où vous n'avez que faire de » rien apporter : j'ai fait donner ordre pour votre logis; j'y » ai envoyé mon Lit de Chasse; & fait commander à Co-

» quet de vous tenir un ſouper prêt, & votre déjeûner du » matin : car je ne vous tiendrai pas plus long-temps. Adieu, » mon Ami, que j'aime bien. «

Je donnai le bon ſoir à mon Epouſe, qui m'accompagnoit. Je ne pris avec moi que deux Gentilshommes, un Page, un Valet de chambre & un Palefrenier ; & je vins à Puiſeaux, où je trouvai le Roi, qui ſe divertiſſoit à faire jouer la Jeuneſſe de ſa Suite au ſaut & à la lutte dans la cour du Prieuré. Si-tôt qu'il me vit, il appella Paſquier, qui étoit venu de la part de Villeroi lui apporter les Lettres de Buzenval. Buzenval mandoit au Roi, que le Prince Maurice s'étoit mis en Campagne avec ſon Armée groſſie des Garniſons qu'il avoit tirées de ſes Quartiers, & eſcortée de près de deux mille chariots : Qu'avec cette Armée il comptoit (comme lui Buzenval l'avoit ſçu des Officiers du Prince d'Orange, & du Prince lui-même) traverſer le Brabant, le Pays de Liege, le Hainaut & l'Artois ; gagner le deſſus des Rivieres le long des Frontieres de France, dont il s'attendoit d'être aſſiſté ; & venir faire la Guerre aux environs de Gravelines, Bergue, Saint-Vinax, Dunquerque & Nieuport : Que l'Archiduc fort-inferieur au Prince d'Orange, parce qu'il n'avoit pas encore reçu les Troupes qu'il attendoit d'Italie & d'Allemagne, regardoit avec ſurpriſe ces préparatifs, & n'oſoit s'oppoſer à ſa marche : mais qu'il ſe contentoit de le côtoyer, afin de l'obliger à ſe tenir ſerré, le retarder, & ſe trouver proche de l'endroit où il verroit fondre l'orage : Qu'il avoit trouvé cette démarche qu'on lui avoit communiquée, ſi importante, qu'il avoit jugé en devoir faire part au Roi.

La connoiſſance que j'avois des Pays-Bas me fit trouver ce deſſein du Prince d'Orange ſi hazardeux, que je jugeai qu'il pouvoit lui attirer une défaite totale. Il lui falloit faire un trajet fort-long, en preſence & ſur les Terres des Ennemis, par un Pays ſi plein de Bois, de haies, de chemins creux & étroits, tel eſt particulierement le Liegeois, que je le regardois comme inacceſſible à tant de chariots. Mon ſentiment ſe trouva conforme à celui du Roi. Après que nous en eûmes long-temps conféré enſemble ; il réſolut d'en dire ſon avis au Prince Maurice. Je repris ma route de Baugy, ſur laquelle je viſitai en paſſant, Sully que j'avois deſſein

1601. d'acheter, & que j'achetai en effet l'année ſuivante. Le Roi de ſon côté continua ſon pelerinage d'Orleans : Il y poſa la premiere pierre, pour la réédification de l'Egliſe de Sainte-Croix ; puis s'en revint à Paris, où je m'étois rendu trois jours avant Sa Majeſté.

Les Lettres de Henry firent changer d'avis à Naſſau. Il aſſiega Rhimberg, & le prit le dix Juin. L'Archiduc Albert prit ſa revanche, en venant inveſtir Oſtende (8) le cinq Juillet. Maurice de ſon côté mit le Siege devant Bolduc, pour lui faire abandonner ſon entrepriſe, ou pour s'en dédommager par la priſe de cette Place, eſtimée la plus importante Fortereſſe du Brabant. Je jugeai encore qu'il ne feroit ni l'un ni l'autre : & lorſque le Roi m'appella pour en ſçavoir ma penſée, en preſence des Courtiſans, qui s'étoient trouvés à l'ouverture du paquet par lequel il en reçut la Nouvelle, & qui en parloient tous fort-differemment ; je répondis, que quoique je fuſſe encore fort-jeune lorſque j'avois viſité Bolduc, j'avois pourtant conſervé le ſouvenir de cette Place ; & que ſans parler de ſa ſituation, qui rendoit ce Siege d'un travail immenſe, il me paroiſſoit impoſſible, vû la grandeur de la Place, & ſa nombreuſe Bourgeoiſie, d'en faire l'enceinte de maniere qu'on empêchât perſonne d'y entrer & d'en ſortir, à-moins d'une Armée de vingt-cinq mille hommes. Le Prince d'Orange manqua effectivement Bolduc : mais tout cela ne ſe paſſa qu'au mois de Novembre.

Place ſur le Rhin.

La Guerre qui s'allumoit ſi près de notre Frontiere, fit reſoudre Henry à s'approcher de Calais, comme s'il n'avoit eu d'autre intention que de viſiter ce Pays. Quoiqu'il ſe défiât toujours des Eſpagnols, il ne craignoit point dans l'état où étoient les Affaires de cette Couronne, de la voir ſe porter à rompre la Paix : mais il ne fut pas fâché de leur donner un peu d'inquietude, pour ſe venger de tous les ſujets de mécontentement qu'il en recevoit journellement. Ils en faiſoient aſſez pour obliger Sa Majeſté à quelque choſe de plus, ſi la Politique ne l'eût emporté ſur le reſſentiment. Après les reſſorts qu'ils avoient fait jouer inutilement pour rompre l'alliance

(8) Il en ſera ſouvent parlé : Ce Siege où de part & d'autre il ſe fit de fort-belles actions, ayant duré plus de trois ans ; Mais c'eſt dans M. De-Thou, le Septenaire & autres Hiſtoriens, qu'il faut en voir le détail.

(9) Antoine

1601.

l'alliance des Cantons Suiſſes avec la France, & pour empêcher le Pape de juger comme arbitre dans le different du Marquiſat de Saluces, parce que Sa Sainteté n'auroit pu ſe diſpenſer de condamner le Duc de Savoie; ils avoient envoyé à ce Duc dans la derniere Campagne, des Troupes par le Comte de Fuentes. Leurs ſollicitations continuelles auprès du Maréchal de Biron, de Bouillon, d'Auvergne, du Prince de Joinville & de pluſieurs autres, n'étoient plus ignorées de perſonne: Biron en avoit fait de ſa propre bouche l'aveu à Sa Majeſté. En dernier lieu le Roi avoit reçu à ſon retour d'Orleans, des avis certains de leurs pratiques dans les Villes de Metz, de Marſeille & de Baïonne.

Sa Majeſté avoit diſſimulé tout cela: mais rien ne l'aigrit ſi fort contre cette Couronne, que la maniere outrageante dont (9) La-Rochepot, notre Ambaſſadeur à Madrid, ſon Neveu & toute ſa Suite, venoient d'être traités en cette Cour. La-Rochepot en fit le détail dans ſes Lettres. » Par-» dieu! j'en jure, s'écria Henry dans un violent mouvement » de colere, ſi je puis une fois voir mes affaires en bon or-» dre, & aſſembler de l'argent, & le reſte de tout ce qui m'eſt » neceſſaire, je leur ferai une ſi furieuſe Guerre, qu'ils ſe re-» pentiront de m'avoir mis les Armes à la main. « Il ferma pourtant encore les yeux ſur un violement ſi marqué du Droit des gens; mais ce ne fut pas ſans ſe faire une grande violence. » Je vois bien, me diſoit quelquefois ce Prince, » que par jalouſie de gloire & interêt d'Etat, il eſt bien dif-» ficile que la France & l'Eſpagne ſympathiſent jamais en-» ſemble; & qu'il faut prendre avec cette Couronne, d'au-» tres fondemens que de ſimples paroles données, ſi l'on » veut s'établir dans une parfaite ſûreté. « Il étoit aſſez détrompé du ſentiment politique de Villeroi & de Sillery, qui ſoûtenoient quelquefois contre moi en ſa preſence, qu'une étroite liaiſon avec l'Eſpagne, non-ſeulement n'étoit ni

(9) Antoine de Silly, Comte de La-Rochepot: Son Neveu étant à ſe baigner avec quelques Seigneurs François, fut inſulté par des Eſpagnols, qui jetterent leurs habits dans la Riviere. Les François ſe vengerent de cette injure, en tuant & bleſſant quelques-uns de ces Eſpagnols, qui revinrent enſuite forcer la maiſon de l'Ambaſſadeur, & traînerent ſon Neveu en priſon, avec quelques autres François. Ce différend fut appaiſé par le Pape, qui ſe fit envoyer à Rome les Priſonniers; & les remit au Comte de Béthune, Frere de M. de Sully, Ambaſſadeur de France en cette Cour. Voyez les Hiſtoriens cy-deſſus, *année* 1601.

1601. impoſſible, ni dangereuſe pour la France ; mais encore que c'étoit le vrai ſyſtème auquel on devoit s'attacher. Je leur oppoſois la rivalité naturelle entre ces deux Couronnes, l'oppoſition d'interêt, & la memoire de tant d'injures ſi récentes ; & je concluois qu'avec un voiſin auſſi ruſé & auſſi fourbe, il ne reſtoit d'autre parti à prendre, que de ſe défier & ſe défendre. Les dernieres Nouvelles venuës de Madrid, me donnerent cette fois gain de Cauſe ſur mes Adverſaires, du-moins dans l'eſprit du Roi, qui ne balança pas à ſe mettre en chemin du côté d'Oſtende, après qu'il eut ſatisfait à deux Ambaſſades célebres qu'il reçut en ce temps-là.

L'une de ces Ambaſſades fut de la part du Grand-Seigneur, qui ayant ſçu que le Sophi de Perſe, ſon Ennemi, avoit fait une députation ſolemnelle vers le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Eſpagne, ſans faire mention du Roi de France, contre lequel il ſembloit leur offrir ſon amitié en demandant la leur, uſoit du réciproque. Sa Hauteſſe ſe ſervit en cette occaſion de ſon (10) Médecin, qui étoit Chrétien, & qu'elle revêtit du titre d'Ambaſſadeur. Les termes avec leſquels ce ſuperbe Potentat s'exprimoit en parlant des François (11), marquent une diſtinction dont on voit peu d'exemples : Il faiſoit plus de cas, diſoit-il, de l'amitié & des Armes des ſeuls François, que de tous les autres Peuples Chrétiens enſemble : & quand même ceux-cy s'uniroient tous avec la Perſe contre lui ; il croyoit pouvoir mépriſer leurs efforts, d'abord qu'il pourroit s'aſſûrer de l'alliance & du ſecours d'un Roi, dont il paroiſſoit bien ne pas ignorer la ſuperiorité ſur tous ſes voiſins, quant aux qualités perſonnelles. L'Ambaſſadeur Turc preſenta à Sa Majeſté de la part de ſon Maître quantité de riches preſens ; & me donna deux cimeterres d'une façon exquiſe, que je garde ſoigneuſement.

(10) Barthelemi Cœur, Marſeillois renégat : Il demanda au Roi, de rappeller le Duc de Mercœur d'Hongrie ; parce qu'entre les Prophéties que les Turcs croient, il y en a une, dit-on, qui porte que les François chaſſeront les Turcs de l'Europe.

(11) » Au plus glorieux, magnanime, & plus grand Seigneur de la » créance de JESUS... terminateur » des differends, qui ſurviennent en» tre les Princes Chrétiens ; Seigneur » de Grandeur, Majeſté & Richeſſe, » & glorieux Guide des plus Grands, » Henry IV. Empereur de France. « &c. Tels étoient les titres que Sa Hauteſſe y donnoit au Roi. *Mſſ. de la Bibliot. du Roi, Vol. 9592.*

L'autre Ambaſſadeur fut de la part de la République de Veniſe. Cet Etat étoit uni depuis long-temps avec la France par des alliances particulieres ſouvent renouvellées, & par l'interêt commun contre la Puiſſance Eſpagnole. Il avoit été des premiers à complimenter Sa Majeſté très-Chrétienne ſur ſon Mariage & ſur la Paix, par les Sieurs Gradenigo & Delfin : Celui-cy étoit encore de cette derniere Ambaſſade. Henry voulut qu'on reçût ces Ambaſſadeurs à Paris, avec la plus haute diſtinction : Il les fit ſervir avec ſa propre vaiſſelle d'Argent ; & les combla de riches preſens. Il en avoit fait de même valeur aux premiers. Toutes les Lettres qu'il m'écrivit alors, ne rouloient preſque que ſur ce détail : Car il étoit à Fontainebleau avec la Reine, qui étoit fort-avancée dans ſa groſſeſſe : ce qui fit que le Roi ne pouvant venir ſi-tôt à Paris, encore moins la Reine, qui avoit tant de part à cette Ambaſſade ; Sa Majeſté eut cet égard pour les Ambaſſadeurs Vénitiens, de ne pas leur faire attendre ſon retour à Paris : il manda qu'il les recevroit à Fontainebleau, où ſes Carroſſes & ſes Equipages les conduiſirent avec le même honneur. 1601.

Les Archiducs ne manquerent pas d'entrer en ſoupçon, que le Roi en marchant vers Calais, pouvoit bien chercher à traverſer leurs deſſeins ſur Oſtende, par repreſailles des mauvais traitemens faits à La-Rochepot. Pour eſſayer de découvrir le but de ce voyage, ils lui députerent le Comte de Sore en qualité d'Ambaſſadeur, ſous prétexte de lui faire les mêmes complimens qu'il recevoit de toutes parts, ſur la groſſeſſe de la Reine. Ils enjoignirent à cet Ambaſſadeur de profiter d'un moment favorable, pour jetter quelques propos en forme de plainte ſur ce voyage. Sore ouvrit par-là un beau champ au Roi, qui au-lieu de le ſatisfaire ſur ces plaintes, en fit à ſon tour de fort-graves contre l'Eſpagne, & l'aſſûra pourtant, mais d'une maniere bien génerale, que la rupture ne viendroit point de lui, pourvû que les Eſpagnols ne l'y forçaſſent point en continuant leurs mauvais procédés : l'Ambaſſadeur feignit d'être content de cette aſſûrance.

La Reine d'Angleterre ne ſçut pas pluſtôt le Roi à Calais, qu'elle crut l'occaſion favorable, pour ſatisfaire l'impatience qu'elle avoit de voir & d'embraſſer ſon meilleur Ami. Hen-

1601. ry ne souhaitoit pas moins cette entrevuë, pour conférer avec cette Reine, tant sur les affaires politiques de la Chrétienté, que sur les leurs propres, & en particulier sur celles dont les Ambassadeurs Anglois & Hollandois lui avoient touché quelque chose à Nantes. Elizabeth lui écrivit la premiere une Lettre également polie & pleine d'offres de services : Elle lui fit faire ensuite les complimens ordinaires, & réïtérer ces assûrances par Milord Edmont, qu'elle lui députa à Calais, pendant qu'elle s'avançoit elle-même jusqu'à Douvres, d'où elle fit partir Milord Sidney avec de secondes Lettres.

Henry ne voulut pas demeurer en reste de courtoisie. Il répondit à ces avances d'une maniere aussi pleine d'égards & de respects pour le sexe d'Elisabeth, que d'estime & d'admiration pour sa Personne. Ce commerce dura quelque temps, au grand chagrin des Espagnols, auxquels un pareil voisignage & une si étroite correspondance donnoit beaucoup de jalousie : Mais de toutes les Lettres que s'écrivirent ces deux Souverains en cette occasion, il ne m'est resté entre les mains, que celle où Elizabeth instruit le Roi des obstacles qui l'empêchent de s'aboucher avec lui, en plaignant le malheur des Têtes couronnées, de se voir malgré elles, esclaves des formalités & de la circonspection; parce que c'est cette Lettre, (12) qui fut la cause du voyage que je fis vers

(12) Cette Lettre, & tout ce détail du Duc de Sully sur les voyages d'Henry IV. & d'Elisabeth à Calais & à Douvres, suffisent sans autres reflexions, pour faire voir combien sont faux tous les jugemens qu'on porta en ce temps-là, & qui sont rapportés dans différens Historiens sur ces deux Têtes couronnées. On a dit qu'Elisabeth fit proposer à Henry, ou de passer à Douvres, ou du-moins de s'aboucher avec elle à moitié chemin de ces deux Villes; & que cette proposition cachoit un piege, dans lequel Elisabeth avoit envie de faire tomber Henry, qui étoit de s'assûrer de sa Personne dans cette entrevuë, & de le retenir prisonnier, jusqu'à ce qu'il lui eût cédé Calais : Que Henry IV. ne s'en dispensa, que parce qu'il se douta du tour qu'on vouloit lui jouer : D'autres disent, parce qu'il craignoit si fort la Mer, qu'il ne put se résoudre à s'embarquer. Personne ne se douta du vrai motif qui fit proposer cette entrevuë, qui occasionna toutes ces Lettres de part & d'autre, & qui fit faire à M. de Sully le voyage secret à Douvres, dont il rend compte. Siri ne manque pas une occasion d'appuyer sur le ressentiment qu'il suppose qu'Elisabeth conserva toujours, soit de la Paix de Vervins, soit du refus de Calais; ainsi que sur la crainte qu'avoit cette Princesse, que Henry ne s'aggrandît trop, & sur la jalousie de la Nation Angloise contre la France (*Mem. Recond. Vol. 1. p. 130, 150. &c.*) Mais cet Ecrivain suffisamment versé dans les Négociations Etrangeres, sur-tout dans cel-

1601.

cette Princesse. Elle y marquoit à son très-cher & bien-aimé frere, c'est ainsi qu'elle appelloit le Roi de France, qu'elle en étoit d'autant plus fâchée, qu'elle avoit quelque chose à lui faire sçavoir, qu'elle n'osoit ni confier à personne, ni mettre sur le papier ; & que cependant elle étoit sur le point de reprendre la route de Londres.

Ces dernieres paroles piquerent la curiosité du Roi, qui se donna inutilement la torture pour deviner à quoi elles pouvoient avoir rapport. Il envoya le Secretaire Féret me chercher, & me dit : » Je viens de recevoir des Lettres de ma » bonne Sœur la Reine d'Angleterre, que vous aimez tant, » plus pleines de cajolleries que jamais : Voyez si vous de- » vinerez mieux que moi ce qu'elle veut dire sur la fin de » sa Lettre. « Je convins avec Henry que ce n'étoit pas sans » quelque grand sujet qu'elle s'exprimoit de la sorte. Il fut résolu que je passerois le lendemain à Douvres, comme si je n'avois d'autre dessein que de profiter de la proximité de la Mer, pour faire un tour à Londres ; afin de voir quel parti prendroit la Reine sur mon arrivée, dont nous nous doutions bien qu'elle ne manqueroit pas d'être instruite. Je ne parlai à qui que ce soit de mon passage, excepté à ceux de mes Domestiques qui devoient venir avec moi, & que je pris en fort-petit nombre.

Je me mis dans une barque de grand matin ; & j'arrivai sur les dix heures à Douvres, où parmi la foule de ceux qui débarquoient & se rembarquoient, je fus tout-d'abord reconnu par Milord Sidney, qui m'avoit vu il n'y avoit que cinq ou six jours à Calais. Il étoit avec MM. Coban, Ralech & Greffin, & fut encore joint dans le même moment par deux autres Anglois, qui étoient les Comtes d'Evencher, & de Pembrock. Il me demanda en m'embrassant, si je ne venois pas voir la Reine. Je lui répondis que non : Je l'assûrai même que le Roi ne sçavoit rien de mon voyage ; & je le priai de n'en rien dire non-plus à la Reine ; parce que n'ayant point eu intention de la saluer, je n'avois aucune Lettre à lui donner, & que je cherchois à faire incognito un voyage à Londres, qui seroit très-court. Tous ces Messieurs

les de l'Italie & de l'Espagne, n'est sûr ni pour les faits, ni dans les jugemens qu'il porte de l'interieur de notre Cour & de notre Conseil sous le Régne de Henry IV. Il n'a connu ni ce Prince, ni le Duc de Sully.

1601. reprirent en riant, que j'avois pris une précaution inutile, parce que le Vaiſſeau de Garde avoit peut-être en ce moment déja donné avis de mon arrivée; & que je devois m'attendre à voir bien-tôt un Meſſager de la Reine, qui ne me laiſſeroit pas aller de la ſorte, n'y ayant que trois jours qu'elle avoit parlé publiquement de moi, & dans des termes très-obligeans. Je feignis d'être extrêmement mortifié de ce contre-temps, mais de compter pourtant ſur le bonheur de n'être point découvert, pourvû que ces Meſſieurs vouluſſent bien me garder le ſecret ſur l'endroit où j'étois logé, & d'où je les aſſûrai en les quittant bruſquement, que je partirois auſſi-tôt que j'aurois mangé un morceau. Je ne faiſois qu'entrer dans ma chambre où je parlois à mes Gens, lorſque je me ſentis embraſſer par derriere, par quelqu'un qui me dit qu'il m'arrêtoit priſonnier de la part de la Reine: C'étoit le Capitaine de ſes Gardes. Je lui rendis ſon embraſſade, & lui répondis en ſoûriant, que je tenois cette priſon à grand honneur.

Il avoit ordre de m'emmener à l'heure-même vers la Reine: je le ſuivis: » Eh quoi! M. de Roſny, me dit cette Prin» ceſſe, eſt-ce ainſi que vous rompez nos haies, & paſſez » ſans me venir voir? J'en ſuis bien étonnée: car j'ai vu que » vous m'affectionniez plus qu'aucun de mes Serviteurs; & » je ne crois pas vous avoir donné ſujet de changer cette » bonne volonté. « Je répondis en peu de mots ce qu'un accueil auſſi gracieux éxigeoit que je répondiſſe: Après quoi je paſſai ſans affectation à entretenir Elizabeth des ſentimens que le Roi avoit pour elle. » Pour vous temoigner, » reprit-elle, que je crois tout ce que vous me dites de la » bien-veillance du Roi mon Frere, & de la vôtre; je veux » vous parler de la derniere Lettre que je lui ai écrite: je ne » ſçais ſi vous ne l'aurez point vuë; car Stafford (c'eſt le » nom de Milord Sidney) & Edmont m'ont dit qu'il ne » vous cachoit guére de ſes ſecrets. « Elle me tira à quartier en me diſant ces paroles, afin de pouvoir m'entretenir en liberté ſur l'état preſent des affaires de l'Europe: ce qu'elle fit avec tant de netteté & de ſolidité, en reprenant les choſes depuis le Traité de Vervins, que je convins que cette grande Reine étoit digne de toute la réputation qu'elle s'étoit acquiſe dans l'Europe. Elle n'entroit dans ce détail que

pour montrer la neceſſité où étoit le Roi de France, de commencer de concert avec elle les grands deſſeins que l'un & l'autre méditoient contre la Maiſon d'Autriche : neceſſité qu'elle établiſſoit ſur les accroiſſemens qu'on voyoit prendre chaque jour à cette Maiſon. Elle me rappella ce qui s'étoit paſſé à ce ſujet en 1598, entre le Roi & les Ambaſſadeurs Anglois & Hollandois ; & me demanda ſi ce Prince ne perſiſtoit pas toujours dans ſes mêmes ſentimens, & pourquoi il différoit tant à mettre la main à l'œuvre. 1601.

Je ſatisfis à ces demandes d'Elizabeth, en lui diſant, Que Sa Majeſté très-Chrétienne penſoit en ce moment comme elle avoit toujours penſé : Que ce n'étoit pour aucune autre fin qu'elle faiſoit proviſion d'argent, de munitions & d'hommes de Guerre : Mais qu'il s'en falloit encore beaucoup que les choſes ne fuſſent en France, au point où il falloit qu'elles fuſſent, pour entreprendre de détruire une Puiſſance auſſi affermie que celle des Princes Autrichiens : ce que je juſtifiai par les dépenſes extraordinaires que Henry avoit été obligé de faire depuis la Paix de Vervins, tant pour les beſoins géneraux de ſon Etat, que pour réprimer les entrepriſes des ſéditieux, & pour la Guerre qu'il venoit de finir avec la Savoie. Je ne diſſimulai point à cette Princeſſe ce que j'ai toujours penſé ſur cette entrepriſe : C'eſt que quand même l'Angleterre & les Provinces-Unies feroient tous les plus grands efforts dont elles ſont capables contre la Maiſon d'Autriche, à-moins qu'elles ne ſoient aidées de même de toutes les forces de la Monarchie Françoiſe, à qui le premier rôle dans cette Guerre tombe de droit par mille raiſons ; la Maiſon d'Autriche en uniſſant les forces de ſes deux branches, pouvoit ſans peine non-ſeulement ſe ſoûtenir contre elles, mais encore rendre la balance égale. Or n'étoit-ce pas une entrepriſe inutile & même pleine d'imprudence, de n'employer pour ſaper cette Puiſſance formidable, que les mêmes moyens par leſquels on ſe tiendroit ſimplement ſur la défenſive avec elle ? Qu'il étoit donc indiſpenſable d'attendre encore quelques années à ſe déclarer ; pendant leſquelles la France acquerroit ce qu'il lui manquoit, & pour mieux aſſûrer le coup qu'on préparoit contre l'Ennemi commun, travailleroit avec ſes Alliés à faire conſpirer dans la même vuë les Rois, Princes, & Etats voi-

1601. ſins, principalement ceux d'Allemagne, qui ſont le plus fortement menacés de la tyrannie de la Maiſon d'Autriche.

La maniere dont je m'exprimois fit aiſément comprendre à la Reine d'Angleterre, que c'étoit moins mon ſentiment que celui de Henry, que je lui expoſois. Elle me le donna à entendre, en avouant qu'elle le trouvoit ſi raiſonnable, qu'elle ne pouvoit pas n'y point conformer le ſien. Elle ajoûta ſeulement, qu'il y avoit une choſe ſur laquelle on ne pouvoit ſe prévenir mutuellement de trop bonne heure: C'eſt que le but de l'union projettée étant de réduire la Maiſon d'Autriche dans de juſtes bornes; il étoit neceſſaire que chacun des Alliés proportionnât ſi bien de lui-même tous ſes deſirs en cette occurrence, qu'il n'en formât point qui fût capable de choquer les autres: Qu'en ſuppoſant par éxemple, l'Eſpagne dépouillée des Pays-Bas; cet Etat ne devoit être convoité en tout ou partie, ni par le Roi de France, ni par celui d'Ecoſſe, qui devoit l'être un jour de toute la Grande-Bretagne, ni même par les Rois de Suéde & de Dannemarc, aſſez puiſſans par Terre & par Mer pour donner de l'ombrage aux autres Alliés: Qu'il en devoit être de même des autres dépouilles qu'on enleveroit à cette Couronne, par rapport aux Princes les plus voiſins des Terres conquiſes: » Car ſi le Roi de France mon Frere, diſoit-» elle, vouloit ſe rendre Proprietaire, ou ſeulement Seigneur » Féodal des Provinces-Unies; je ne le cele point, j'en pren-» drois un violent ſujet de jalouſie: de mon côté je ne trou-» verois point mauvais qu'il eût cette même crainte pour » mon égard. «

Ce ne furent pas-là les ſeules réflexions que fit la Reine d'Angleterre: elle y joignit pluſieurs autres conſiderations ſi ſages & ſi ſenſées, qu'elle me rendit plein d'étonnement & d'admiration. Il n'eſt pas rare de trouver des Princes qui enfantent de grands deſſeins: l'eſprit s'y porte ſi naturellement dans le rang qu'ils occupent, qu'il n'eſt beſoin que de leur faire enviſager l'autre excès, qui eſt d'en former de ſi peu proportionnés à leurs forces, qu'on trouvera preſque toujours qu'ils peuvent à-peine la moitié de ce qu'ils entreprennent: Mais ſçavoir s'appliquer à n'en former que de raiſonnables; en régler ſagement l'œconomie; en prévoir & en prévenir tous les inconvéniens, en ſorte qu'il ne s'agiſſe plus

plus quand ils arrivent, que d'y appliquer le remede préparé 1601.
de long-temps : c'eſt de quoi peu de Princes ſont capables : L'ignorance, la proſpérité, la volupté, la vanité, la pareſſe même & la peur, font entreprendre tous les jours des choſes qui manquent même de poſſibilité. Une autre cauſe de ma ſurpriſe ; c'eſt qu'Elizabeth & Henry, qui n'avoient jamais conféré enſemble ſur leur projet politique, ſe rencontraſſent ſi juſte dans toutes leurs idées, que ce rapport s'étendoit juſqu'aux plus petites choſes.

La Reine voyant que je la regardois fixement ſans lui rien dire, crut s'être expliquée trop obſcurément pour que j'euſſe pu comprendre toute l'étenduë de ſes paroles. Lorſque je lui eus avoué ſincerement la veritable cauſe de ma ſurpriſe & de mon ſilence ; elle craignit encore moins d'entrer juſques dans les plus petites particularités de ſon deſſein : Mais comme j'aurai une ample occaſion de traiter cette matiere, lorſque je déduirai les grands deſſeins que la mort prématurée de Henry le Grand a fait échouer ; je n'expoſerai point le Lecteur à des redites inutiles. J'indiquerai ſeulement ici en peu de mots, les cinq points auxquels Sa Majeſté Britannique réduiſit un projet auſſi étendu que celui qu'on verra dans ces Memoires : Le premier, de remettre l'Allemagne dans le même état de liberté, par rapport à l'élection de ſes Empereurs, & à la nomination du Roi des Romains, où elle étoit anciennement : Le ſecond, de rendre les Provinces-Unies abſolument indépendantes de l'Eſpagne ; & d'en compoſer une République puiſſante, en y joignant s'il étoit beſoin, quelques Provinces démembrées de l'Allemagne : Le troiſiéme, d'en faire autant de la Suiſſe, en y incorporant quelques Pays limitrophes, & ſur-tout l'Alſace & la Franche-Comté : Le quatrieme, de partager toute la Chrétienté en un certain nombre de Puiſſances à-peu-près égales : Le cinquieme, d'y réduire toutes les Religions aux trois qui paroiſſent avoir le plus de cours en Europe.

Notre entretien fut fort-long. Je ne puis louer la Reine d'Angleterre autant qu'elle mérite de l'être, par les qualités du cœur & de l'eſprit, que je lui remarquai dans ce peu de momens que je paſſai avec elle. Je fis mon rapport au Roi, qui goûta extrêmement tout ce qui m'avoit été dit. Pendant le reſte du temps que Leurs Majeſtés paſſerent à

1601. Calais & à Douvres, elles s'en entretinrent par Lettres. On convint de tous les préliminaires: Il fut même pris des arrangemens ſur l'objet principal, mais avec tant de ſecret, que toute cette Affaire eſt demeurée juſqu'à la mort du Roi, & même long-temps après, au nombre de celles ſur leſquelles on n'a propoſé que des conjectures auſſi hazardées qu'oppoſées entr'elles.

Le Roi ne revint pas à Paris, ſans avoir éxactement viſité toutes les Places de ſa Frontiere, & pourvu à leur ſûreté. Du-reſte il ſe montra ſpectateur indifferent de la querelle des Eſpagnols & des Flamands; & ne fit rien en faveur d'Oſtende, dont le Siege continuoit, ſinon qu'il ne s'oppoſa pas que pluſieurs François priſſent parti dans les Troupes du Prince d'Orange. Il en coûta la vie à quelques-uns d'eux, parmi leſquels on dut compter pour une perte conſiderable, la mort du jeune (13) Châtillon-Coligny, qui eut la tête emportée d'un boulet de Canon devant Oſtende. Le Roi dit hautement en l'apprenant, que la France venoit de perdre un homme d'un grand mérite. J'y fus en mon particulier extrêmement ſenſible. Dans un âge ſi peu avancé, Coligny avoit déja ſçu rëünir preſque toutes les qualités qui font le grand homme de Guerre; la valeur, le ſang-froid, la prudence, l'étenduë de l'eſprit, & l'art de ſe faire aimer également du Soldat & de l'Officier.

Mais la jalouſie des Courtiſans fit bien-tôt à Coligny un crime de toutes ces vertus dans l'eſprit du Roi. Il étoit Proteſtant: On rapporta à Sa Majeſté, Qu'il ambitionnoit déja la qualité de Chef des Réformés dedans ou hors le Royaume, à quoi il étoit ſollicité par le Duc de Bouillon: Qu'en toutes occaſions il avoit montré n'avoir point de plus forte paſſion, que de ſuivre les traces de ſon Pere & de ſon Aïeul, ou même de les ſurpaſſer: Qu'il avoit aſſûré qu'il ne regreteroit point la perte de ſa vie, pourvû qu'il eût eu la ſatisfaction de la perdre à la tête d'une Armée pour le ſalut de ſes Freres. Son affection pour les ſoldats fut traitée de ma-

(13) Henry de Châtillon-Coligny, Fils de François, & Petit-fils de l'Amiral de Coligny: Il avoit amené au ſecours d'Oſtende un Régiment de huit cens François. Selon Brantôme, la Maiſon de Châtillon-Coligny étoit originaire de Savoie, » d'un très-haut & ancien lignage « (c'eſt ainſi qu'il en parle,) » & autrefois Souverain, & très-grand, « *tom.* 3. *p.* 173.

négé adroit & dangereux. On fit entendre au Roi, qu'il avoit déja donné de la jalousie au Prince d'Orange ; & que Sa Majesté auroit eu tout à craindre un jour, du rejetton d'une Souche qui avoit fait tant de mal à nos Rois : Ensorte que lorsque j'allai trouver Henry, pour le prier d'accorder quelques graces à la Mere & au Frere du mort, il ne fit que me répéter tous ces discours, auxquels il n'avoit que trop ajoûté foi ; & il me parut non-seulement consolé de la mort de Châtillon, mais encore si prévenu contre toute cette famille, que je me désistai d'une sollicitation qui ne pouvoit plus que m'être nuisible à moi-même, par mes liaisons & ma conformité de Religion avec le Mort. 1601.

Le Roi eut le plaisir de retrouver la Reine à Fontainebleau, dans une aussi bonne santé qu'il l'avoit laissée : Il ne la quitta que très-peu pendant le temps de sa grossesse, & parut prendre tout le soin possible de sa santé (14). » N'amenez point avec vous pour cette fois des personnes d'affaires, « m'écrivit-il quelques jours avant l'accouchement de la Reine ; » il n'en faut point parler pendant la premiere » semaine des Couches de ma Femme : nous serons assez » occupés à empêcher qu'elle ne se morfonde.

Le moment arriva, qui devoit combler de joie le Roi, la Reine, & tout le Royaume. La Reine mit au monde le dix-sept Septembre (15) un Prince, qui par sa bonne santé & celle de sa Mere, donna les plus heureuses esperances (16). Je crois pouvoir dire qu'aucune satisfaction n'égala la mienne : J'étois attaché à la Personne du Roi par les liens les plus étroits ; j'avois cette qualité de plus que les bons François,

(14) » Nous lisons, dit Bayle, » (Rep. des Lett. Janvier 1686.) » dans Louise Bourgeois, Sage-femme fort-habile, qu'Henry IV. lui » recommanda de faire si bien son » devoir auprès de la Reine Marie » de Médicis, qu'il ne fût pas necessaire de recourir à un homme ; car » la pudeur, ajoûta-t'il, en souffriroit trop. «

(15) La nuit du Jeudi au Vendredi sur le minuit.

(16) Perefixe dit au-contraire : » L'enfantement fut difficile, & » l'Enfant si travaillé, qu'il en étoit » tout violet ; ce qui peut-être lui » ruina au-dedans les principes de la » santé & de la bonne constitution. » Le Roi invoquant sur lui la Benediction du Ciel, lui donna la sienne, & lui mit son Epée à la main, » priant Dieu qu'il lui fît seulement » la grace d'en user pour sa Gloire, » & pour la défense de son Peuple. « P. Matthieu en parle dans les mêmes termes : » Mamie, dit il, à la » Reine, esjouissez-vous, Dieu nous » a donné ce que nous desirions. « Cet Ecrivain ajoûte, qu'on sentit un tremblement de terre à deux heures après minuit, *tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 441.

1601. & les plus fideles de ses Sujets, pour m'interesser à cet évenement. Il en étoit si bien persuadé, qu'il me fit l'honneur de m'en donner avis par un Billet, qu'il fit partir de Fontainebleau à dix heures du soir pour Paris où j'étois alors. » La Reine, me disoit-il en deux mots, vient d'accoucher » tout presentement d'un Fils : je vous en donne avis, afin » que vous vous en réjouissiez avec moi. « Outre ce Billet, dans lequel il ne consulta que son cœur, il m'en écrivit un second le même jour, comme Grand-Maître d'Artillerie, & me le fit rendre par La-Varenne. Il y parloit de la naissance du nouveau Dauphin, comme d'un sujet de joie pour lui, qu'il ne pouvoit assez exprimer : » Non pas encore tant » pour ce qui me touche, ce sont ses termes, que pour le » bien géneral de mes Sujets. « Il m'ordonnoit de faire tirer le Canon de l'Arcenal : ce qui fut éxecuté de maniere que le bruit s'en fit entendre jusqu'à Fontainebleau. Les ordres étoient inutiles en cette occasion. Depuis le premier jusqu'au dernier des Sujets de Sa Majesté ; les temoignages d'alegresse ne tirerent rien de la crainte ni de la politique.

Celle du Roi ne fut altérée que par un leger chagrin, qu'il se procura volontairement. Il avoit pour premier Médecin La-Riviere (17), qui n'avoit guére plus de Religion que n'en ont ordinairement ceux qui se mêlent de professer publiquement l'Astrologie judiciaire ; quoiqu'on lui fît l'honneur dans le monde, de dire qu'il cachoit un cœur Protestant sous les dehors d'un Catholique. Henry qui sentoit déja pour son Fils une passion qui lui donnoit la plus vive impatience sur ses destinées, & qui entendoit dire d'ailleurs que La-Riviere avoit souvent très-bien réüssi, lui recommanda de tirer l'horoscope du Dauphin avec toutes les attentions, & les formalités de son art. Afin de sçavoir le moment précis de sa naissance, il avoit cherché la plus excellente montre qu'on eût pu trouver. Il parut que cette idée lui étoit ensuite sortie de l'esprit ; jusqu'à ce que nous étant retrouvés seuls Sa Majesté & moi environ quinze jours après, & notre entretien ayant tombé sur ces prédictions, dont j'ai déja cy-devant parlé, que la Brosse avoit faites au sujet de Sa Majesté & de moi, & qui s'étoient trouvées si par-

(17) La-Riviere succeda à D'Alibouft dans la place de premier Médecin : Il avoit été au Duc de Bouillon, qui le donna au Roi.

faitement accomplies ; l'envie reprit à Henry plus fortement qu'auparavant, d'en faire l'eſſai ſur la perſonne de ſon Fils. 1601.

Il fit appeller La-Riviere, qui ſans en rien dire n'avoit pas laiſſé que de travailler ; & lui dit en ma preſence, mais ſans aucun autre temoin : » A-propos M. de La-Riviere, vous ne » me dites rien ſur la naiſſance de M. le Dauphin : Qu'en » avez-vous trouvé ? J'en avois commencé quelque choſe, » répondit La-Riviere ; mais j'ai tout laiſſé là, ne me vou- » lant plus amuſer à cette ſcience que j'ai en partie oubliée, » parce que je l'ai toujours reconnuë extrêmement fautive. « Le Roi vit tout-d'abord qu'il ne parloit pas ſincerement, ſoit que ce fût par crainte de déplaire à Sa Majeſté, ſoit mauvaiſe humeur & fantaiſie, ſoit manége d'Aſtrologue qui ſe défie de ſes ſecrets. » Je vois bien lui dit Henry, que ce n'eſt » pas là où il vous tient ; car vous n'êtes pas de ces gens ſi » ſcrupuleux : mais c'eſt qu'en effet vous ne voulez me rien » dire, de peur de mentir, ou de me fâcher : Mais quelque » choſe qu'il y ait, je le veux ſçavoir, & je vous commande » même ſur peine de m'offenſer, de m'en parler librement. « La-Riviere ſe le fit encore dire trois ou quatre fois, & dit enfin avec un air de mutinerie feint ou veritable : » Sire, votre Fils vivra âge d'homme, & regnera plus » que vous ; mais vous & lui ſerez d'inclinations & » d'humeurs bien différentes. Il aimera ſes opinions & ſes » fantaiſies, & quelquefois celles d'autrui : plus penſer que » dire ſera de ſaiſon : déſolations menacent vos anciennes » ſocietés : tous vos ménagemens ſeront déménagés. Il éxe- » cutera choſes fort-grandes, ſera fort-heureux en ſes deſ- » ſeins, & fera fort parler de lui dans la Chrétienté : Tou- » jours Paix & Guerre : De lignée, il en aura ; & après lui » les choſes empireront : C'eſt tout ce que vous en ſçaurez » de moi, & plus que je n'avois réſolu de vous en dire. « Le Roi après avoir rêvé quelques momens ſur ce qu'il venoit d'entendre : » Vous voulez, lui dit-il, parler des Hugue- » nots, je le vois bien ; mais vous dites cela, parce que » vous en tenez. J'entends tout ce qu'il vous plaira, répon- » dit La-Riviere ; mais vous n'en ſçaurez pas davantage de » moi « : & il nous quitta bruſquement. Nous demeurâmes encore long-temps en converſation Sa Majeſté & moi dans l'embraſûre d'une fenêtre, repaſſant ſur chacune des paro-

1601. les de La-Riviere, qui demeurerent fort-avant dans l'esprit du Roi.

Je ne pus séjourner long-temps à Fontainebleau; mais le Roi continua à me donner avec la même affection des Nouvelles de tout ce qui s'y passoit. » Vous ne sçauriez croire, » me mandoit-il, combien ma Femme se porte bien, vû le » mal qu'elle a eu : Elle se coëffe d'elle-même, & parle dé- » ja de se lever : elle va même jusqu'à sa garderobe (c'é- » toit le neuvieme jour après sa couche :) Elle a un tem- » perament terriblement robuste & fort. Mon Fils se por- » te bien aussi, Dieu merci. Ce sont les meilleures Nouvel- » les que je puis mander à un Serviteur fidele & affection- » né, & que j'aime (81). « Il l'envoya nourrir à Saint-Germain, à cause de la bonté de l'air : & par une de ces attentions qui justifient quelquefois bien mieux le fond des veritables sentimens, que des démarches d'éclat, il voulut qu'on le montrât à tout Paris. Pour cela, il le fit porter à découvert au-travers de cette grande Ville. Les Parisiens marquerent par leurs acclamations redoublées, combien ils étoient charmés de cette popularité.

Le Roi étoit convenu avec la Reine, que si elle lui faisoit un Enfant mâle, il lui donneroit Monceaux en propre. » Ma Femme a gagné Monceaux, m'écrivoit-il encore dans » le même temps, puisqu'elle m'a fait un Fils : C'est pour- » quoi, je vous prie d'envoyer querir le Président Forget; » de conférer avec lui de cette affaire-là; & d'aviser à la » sûreté qu'il y faut observer pour mes Enfans, donnant » ordre que la somme pour laquelle je le prends, soit bien » assûrée. « La Ville de Paris avoit aussi promis à la Reine une tenture de tapisserie, pour present de Couches : Sa Majesté me fait songer dans cette Lettre à la demander. Il naquit une (19) Infante en Espagne, dans le même temps que le Ciel donnoit un Prince à la France.

La Négociation qui se traitoit depuis plusieurs années avec le Grand Duc de Florence, fut terminée en celle-cy. Pour entendre de quoi il est question ici; il faut sçavoir que

(18) L'Original de cette Lettre de Henry IV. à M. de Sully, existe encore aujourd'hui : elle est datée de Fontainebleau du 27 Août. *Cabinet de M. le Duc de Sully.*

(19) Anne-Marie-Mauricette, depuis Reine de France, née le 22 Septembre.

ſous le Regne de Henry III. Ferdinand de Médicis, Grand Duc de Florence, ſe ſaiſit à la faveur des troubles qui déſoloient la France, des petites Iſles de Pomegue, de Ratoneau, & d'If, avec ſon Château, aux environs de Marſeille. Henry réſolu de ſe les faire rendre, les fit redemander au Grand Duc en 1598, par d'Oſſat, qui étoit alors de-là les Monts. Le Grand Duc n'oſa répondre par un refus : il repreſenta ſeulement qu'il avoit employé de grandes ſommes à ces Iſles, qu'on ne pouvoit lui faire perdre. D'Oſſat leva de lui-même cette difficulté, en engageant le Roi ſon Maître à payer en dédommagement de ces dépenſes, une ſomme de trois cens mille écus, pour laquelle douze perſonnes des plus riches & des plus conſiderables de France cautionneroient (20) Henry : comme ſi Sa Majeſté n'avoit pas pu répondre ſeule d'une ſomme auſſi médiocre. Le Roi ratifia ce Traité ſans beaucoup d'attention ; & le Duc de Florence fit partir peu de temps après le Chevalier Vinta, pour finir avec Gondy l'affaire des Iſles ſur ce plan.

Chancelier de Savoie.

Les deux Agens ne ſortirent point du Conſeil pour chercher leurs cautions : & la choſe me fut propoſée comme aux autres. Je trouvai quelque choſe de ſi ſingulier dans cette façon de procéder avec un Roi, dont la Puiſſance n'eſt ignorée en aucun endroit de l'Europe, que je ne fis que rire au nez de ceux qui vinrent m'en parler. Villeroi eut beau me repreſenter la neceſſité de dégager la parole de d'Oſſat ; je lui répondis qu'il n'y avoit jamais eu de Banquiers dans ma Famille, en effet c'étoit pluſtôt là une affaire de Banquiers que de Gentilshommes. » Tous les autres, repliqua-» t'il, n'en ont fait aucune difficulté : Je le crois, lui répon-» dis-je avec quelque indignation : auſſi n'y en a-t'il pas un » qui ne ſoit ſorti, ou du Trafic, ou de la Robe. « Il y eut là-

(20) C'eſt ce que porte en effet le cinquiéme Article du Traité paſſé le premier Mai 1598, entre le Roi de France & le Grand Duc de Toſcane, par l'entremiſe du Cardinal d'Oſſat, qu'on peut voir tout-au-long à la fin du Recueil des Lettres de ce Cardinal. Au-reſte le Duc de Sully ne fait point ici de reproches à M. d'Oſſat, qu'il ne paroiſſe qu'il n'ait prévenus lui-même, dans la Lettre qu'il écrit au Roi le 5 Mai 1598, immédiatement après la confection de ce Traité ; & dans celle à M. de Villeroi, du 4 Août ſuivant. Il s'en juſtifia dans la ſuite encore plus amplement par un aſſez long Memoire, qui eſt auſſi inſéré à la fin de ce Recueil. Cependant on ne ſçauroit trouver mauvaiſes les raiſons que M. de Sully apporte contre cette diſpoſition, ni croire que le Duc de Florence eût rompu le Traité, ſans cette condition.

1601. dessus une petite contestation dans le Conseil, qui fut rapportée au Roi. Ce Prince n'en fit que soûrire, & dit qu'on avoit mal-fait de m'en parler, sans le prévenir auparavant; parce qu'il ne m'en avoit pas parlé lui-même. » Je m'étonne, ajoûta-t'il, qu'il ne vous ait pas répondu encore plus » rudement : Ne connoissez-vous pas bien quel homme » c'est; & combien il fait d'état de sa Noblesse? Achevez » cette affaire sans qu'il s'y oblige, ni nul autre aussi : aussi- » bien n'avois-je donné aucune charge à l'Evêque de Ren- » nes de s'obliger à tout cela. « Le Grand Duc ne se fit pas prier pour cette main-levée : il déchargea le Roi de la condition des douze Fidejusseurs, par respect pour Sa Personne Royale. L'Acte qui en fut passé, est du quatre Août 1598 : Mais cette affaire ne fut consommée de part & d'autre, que par l'arrivée du Chevalier Vinta dans celle-cy.

Je fus aussi commis à la liquidation de certains Biens en Piémont, dont M. le Comte de Soissons vouloit traiter avec Sa Majesté. Ils lui étoient dévolus par la mort de Madame la Princesse de Conty, du Chef de la Princesse son Epouse, qui étoit de la Maison de Montaffié (21). Mon rapport ne fut pas favorable à M. le Comte : je representai au Roi que ces Biens d'une valeur beaucoup moindre qu'on ne les faisoit passer, étoient de-plus si litigieux, & si desavantageusement situés, que ces considerations en rabbatoient encore beaucoup du prix. M. le Comte dissimula le ressentiment que lui donna contre moi ce discours.

Fresne-Canaye (22) fut nommé Ambassadeur à Venise, & Béthune, mon Frere, à Rome, au grand mécontentement des autres Ministres, sur-tout de Villeroi & de Sillery, avec lesquels j'étois souvent exposé à avoir des démêlés, dont le Roi avoit la tête rompuë. Ces deux Messieurs avoient entrepris de me donner l'exclusion du-moins dans toutes les Affaires Etrangeres, dont ils prétendoient que la connoissance n'appartenoit qu'à eux. Celle des Ambassades étant de cette espece; ils dirent à Sa Majesté en ma presence, qu'ils avoient

(21) M. le Prince de Conty avoit épousé en premieres noces Jeanne de Coëme, Dame de Bonnétable, Veuve de Louis, Comte de Montaffié en Piémont : Et M. le Comte de Soissons avoit épousé Anne de Montaffié, Fille de Louis, & de Jeanne de Coëme.

(22) Philippe Canaye de Fresne. Philippe de Béthune, Comte de Selles, & de Charost.

(23) Alphonse

avoient à lui proposer pour l'Ambassade de Rome, des Sujets beaucoup plus capables que Béthune, » qui n'avoit, di- 1601.
» soient-ils, aucune intelligence des affaires de cette Cour, » & n'avoit encore rendu aucun service à l'Etat. « Mon Frere avoit pourtant déja été chargé de l'Ambassade d'Ecosse, dont je puis dire qu'il s'étoit bien acquité : & on ne pouvoit nier qu'il n'eût du-moins les bonnes qualités qui à mon sens ne sont pas les moins essentielles pour cette fonction; la probité, la circonspection & la sagesse. Ainsi ce discours étoit tout ensemble faux & méprisant. Je le fis bien sentir dans ma réponse à ces Messieurs, en leur montrant de quel prix étoient ces services rendus à l'Etat dans l'Art militaire, qu'ils sembloient ravaler si fort au-dessous des autres.

Villeroi piqué à son tour de ce que je ne mettois pas les siens au premier rang, soûtint sa Cause d'un air & d'un ton où il entroit beaucoup de chaleur. Il fallut que Sa Majesté nous imposât silence, en nous disant qu'elle se sentoit offensée de ce qu'on tenoit de pareils discours en sa presence; & que sans entrer dans la discussion de nos services, il nous devoit suffire qu'elle nous tint tous trois pour bons serviteurs. Je demandai pardon au Roi, de ce qu'après sa défense j'osois encore ajoûter un mot pour fermer la bouche à des personnes, que je voyois donner hautement la préference à l'oisiveté de la Robe, & au repos du Cabinet, sur les travaux, les dangers & les dépenses de la profession militaire; & je dis là-dessus tout ce que je pensois. » Bien, bien, » je vous pardonne aux uns & aux autres, & je prends vos » paroles comme il faut, reprit Henry en m'interrompant; » mais à condition que vous éviterez dans la suite ces pi- » coteries, & que quand l'un de vous desirera que je favori- » se quelqu'un de ses Amis, les autres ne s'y opposeront » point, mais s'en remettront à mon choix. Je décide pour » le present en faveur du Sieur de Béthune, dont j'estime » la Maison, l'esprit, la sagesse & même la capacité, l'ayant » employé dans plusieurs affaires de Paix & de Guerre, » dont il s'est dignement acquité. « Il promit à Villeroi qu'après le retour de mon Frere, il disposeroit de l'Ambassade de Rome à sa recommendation. Il nous exhorta encore à demeurer unis; après quoi il quitta la promenade, où ce démêlé l'avoit retenu plus de deux heures; & s'en alla dîner.

Je fis plusieurs voyages cette année à Fontainebleau,

1601. pour prendre les ordres de Sa Majesté sur les affaires qui ne pouvoient lui être communiquées autrement : & comme nous fûmes souvent & long-temps éloignés l'un de l'autre, je reçus un plus grand nombre de Lettres de ce Prince que de coûtume. Celle où il parle du Maréchal (23) d'Ornano est singuliere. Ce Maréchal lui avoit donné quelques sujets de plainte. » Je n'ai jamais vu, dit Henry, tant d'ignoran-» ce & d'opiniâtreté ensemble, mais je dis, très-dangereu-» ses : Il a fait le Corse à toute outrance. Faites qu'il ne me » donne pas sujet de le faire connoître pour ce qu'il est, » c'est-à-dire, indigne des honneurs qu'il a reçus de moi : » sa seule fidelité m'y obligeoit ; ses désobéïssances me dis-» penseront bien-tôt d'user de ce terme : Il faut dire vrai, je » suis fort rebuté de lui. « Les Etats de Languedoc s'étant tenus cette année ; ce Prince m'écrivit qu'il falloit transférer le lieu de leur tenuë, dans le Bas Languedoc ; » afin, dit-» il, que mes Serviteurs n'aillent pas pour la premiere fois, » où étoient ceux de la Ligue. « Il m'ordonne dans une autre, de faire venir des poulains de son Haras (24) de Meun : & dans une autre, de donner deux cens écus à Garnier, son Prédicateur d'Avent & de Carême. Le reste que je supprime, ne renferme que des détails peu considerables ; quoiqu'ils

(23) Alphonse D'Ornano, Fils de San-Pietro de Bastelica, Colonel des Suisses.

(24) » Dès son jeune âge, dit Bran-» tôme, parlant de Henry II. (*Vies » des hommes illustres*, *tom.* 2. *pag.* » 42.) il avoit toujours fort-aimé cet » éxercice de chevaux : Aussi l'a-t'il » continué ; & en avoit toujours » une grande quantité en sa grande » Ecurie, fût aux Tournelles, où » étoit la principale, à Muns, à » Saint-Leger, à Oyron chez M. le » Grand-Ecuyer de Boissy ; & la plus-» part quasi, voire les meilleurs, » étoient de ses haras, qui se plai-» soit à les bien faire entretenir. » Il ajoûte que ce Prince ayant un jour fait voir ses chevaux au Grand-Ecuyer de l'Empereur ; celui-cy lui dit » que l'Empereur son Maître » n'avoit point d'Ecurie plus belle » il s'en falloit beaucoup, & la loua » en toute extremité, & sur-tout de-» quoi la pluspart de ses chevaux » étoient de son haras. « Par les malheurs des derniers Regnes, le Haras du Roi étoit alors bien déchu de l'état où on l'avoit vu sous Henry II. Meun, ou Mehun, en Berry, étoit le seul des endroits cy-dessus nommés, où l'on élevât des chevaux pour le Roi : Et cet établissement étoit fort-peu de chose ; comme on le voit par les Archives du Secretaire d'Etat de la Maison du Roi, qu'on conserve aux Petits-Peres, à Paris, où Meun est nommé Main, apparemment pour le distinguer d'un autre Meun, sur l'Indre, aussi en Berry.

En 1604. le Duc de Bellegarde, Grand-Ecuyer, fit transferer le Haras du Roi à Saint-Leger, forêt appartenant au Roi, par Marc-Antoine de Bazy, Capitaine du Haras. Là il reçut en 1618. quelques accroissemens assez considerables ; & de beaucoup plus considerables encore, environ l'année 1665, que feu M. Col-

faſſent foi de la vigilance & de l'attention de ce Prince. 1601.

Je vais comprendre dans un ſeul article, par lequel je finirai les Memoires de cette année, tout ce qui ſe paſſa au ſujet de la révolte du Maréchal de Biron, dont on eut enfin les preuves les plus poſitives. Dès le temps que le Roi étoit à Lyon, & qu'il y avoit déja de violens ſoupçons contre ce Maréchal, Sa Majeſté eut un entretien ſecret avec lui dans le cloître des Cordeliers ; & lui parut ſi bien informée de toutes ſes differentes démarches auprès du Duc de Savoie, que Biron, ſoit qu'il crût en ce moment qu'après une pareille découverte il ne lui convenoit plus que de ſonger à réparer ſa faute, ſoit qu'il ne voulût que tromper le Roi, lui avoua qu'il n'avoit pu en effet tenir contre les offres que lui avoit fait le Duc de Savoie, jointes à la promeſſe de lui faire épouſer la Princeſſe (25) ſa Fille ; qu'il lui en demanda pardon, & lui proteſta avec la plus apparente ſincerité, que de ſa vie il ne retomberoit dans un pareil délire.

Henry crut pouvoir compter ſur une promeſſe, qui fut pourtant oubliée preſque dans l'inſtant même qu'elle fut faite. Biron reprit ſes premieres briſées ; fit à ſon ordinaire differens voyages dans les Provinces ; careſſa tout ce qu'il trouva dans la Nobleſſe de mécontens ou de mutins ; ne les entretint d'un côté que des injuſtices qu'il recevoit du Roi ; de l'autre, que de ſon crédit & de ſes intelligences hors du Royaume. Il renoua plus fortement que jamais avec les Bouillon, d'Entragues, d'Auvergne & autres (26). Il força ſon naturel, juſqu'à paroître aux Soldats l'homme le plus

bert, Miniſtre d'Etat, en augmenta le Terrein, y fit former des Parcs, & raſſembler grand nombre d'Etalons & de Jumens, par Alain de Garſault, qui en étoit Capitaine. Il y a demeuré juſqu'en 1715, qu'il a commencé à s'établir en Normandie, ſous la conduite de François-Gédeon de Garſault : Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, étant pour-lors Grand-Ecuyer de France. Depuis ce dernier établiſſement, il prend de jour en jour une forme plus digne du Haras du plus puiſſant Monarque de l'Europe.

(25) Le Maréchal de Biron en épouſant la troiſieme des Filles du Duc de Savoie, devoit recevoir du Roi d'Eſpagne & de ce Duc la Bourgogne, la Franche-Comté, & le Comté de Charolois en Souveraineté. C'étoit une partie du grand projet de ces deux Couronnes, qui conſiſtoit à démembrer de cette maniere le Royaume de France, & à le partager entre les Gouverneurs de ſes Provinces. On peut en voir les preuves dans Vittorio Siri (*Mem. Rec. Vol.* 1. *p.* 103. 127. *& ſuiv.*) qui loue auſſi les ſervices que le Comte de Béthune, Frere de l'Auteur, rendit en cette occaſion à Henry IV. pendant ſon Ambaſſade à Rome.

(26) L'Auteur ne dit rien dans tout

1601. humain & le plus affable, lui qui étoit l'orgueil & la fierté même : & quant à la plus vile populace, comme aucun personnage ne coûte à faire à l'ambition, il l'attira à lui, en faisant l'hypocrite & le dévot. Jusques-là pourtant on auroit pu encore douter s'il n'avoit point tenu ses desseins renfermés dans lui-même, & si ce qu'on voyoit de lui n'étoit point une suite de ce caractere qu'on remarque dans tant de personnes, qui pour montrer dans tous leurs discours un esprit inquiet & ami des nouveautés, sont pourtant quelques-fois bien éloignées de se jetter tête baissée dans la révolte.

C'est à quoi s'en tint fort long-temps Henry sur le compte du Maréchal de Biron; quoiqu'il continuât de l'observer soigneusement, & qu'il ne pût s'empêcher d'être ému des rapports qu'on lui fit de la conduite qu'avoit tenuë Biron dans le dernier voyage qu'il avoit fait à Dijon, où il passa la fin de l'année précédente, & le commencement de celle-cy. Biron de son côté, qui avoit ses Espions à la Cour, apprenant l'impression que sa conduite faisoit prendre au Roi, jugea à-propos de m'écrire à ce sujet. Sa Lettre est datée du 3 Janvier : Elle ne roule que sur l'injustice qu'on lui fait auprès du Roi, & que Sa Majesté lui fait elle-même de le croire capable de desseins dont il n'a pas la moindre pensée. Il me demande mon secours pour lui aider à faire connoître son innocence. Il justifie son voyage en Bourgogne, par les affaires domestiques qui le lui rendoient indispensable; & assûre qu'il sera de retour dans deux jours. Enfin il me prie d'ajoûter foi à tout ce que me dira de sa part Prevôt, l'un de ses Agens ordinaires, & qu'il avoit jugé à-propos de me députer. Les convictions de l'infidélité du Maréchal de Biron ont suivi cette Lettre de trop près, pour qu'on puisse la juger sincere : aussi, loin de le croire, je ne fis que m'en défier encore davantage.

Pendant le séjour que le Roi fit à Calais, il reçut de nouveaux avis contre Biron, encore plus clairs & mieux circonstanciés; parce qu'apparemment Biron qui se crut moins éclairé, se licentia aussi davantage. Surquoi Henry, au-lieu de prendre le parti qu'il ne devoit pas tarder plus long-temps

ce récit sur la conspiration, la détention & le procès du Maréchal de Biron, qui ne soit confirmé par les Histoires & Memoires de ce temps-là. Ils rapportent de lui ces paroles extravagantes : » Que le Roi ne m'offense point; car je me sçais venger » des Rois & des Empereurs. « *Mattheu, tom. 2. liv. 2. p.* 333.

à prendre, ne pouvant encore regarder cet homme comme incurable, résolut au-contraire de n'omettre rien de tout ce qu'il crut capable de le guérir par la douceur, les bons traitemens & les distinctions, si sensibles au cœur d'un honnête homme. Biron avoit demandé à Sa Majesté une gratification de trente mille écus: Le Roi y trouva de la justice, & ne balança pas à la lui accorder: & parce qu'il survint quelques difficultés qui devoient en retarder le payement, ce Prince m'ordonna qu'on les levât, de façon qu'on pût sans délai satisfaire Biron, auquel je fis toucher à l'heure même une moitié de la somme en argent comptant, & lui assignai l'autre dans un an. 1601.

Biron crut être obligé de venir me remercier. Il me dit qu'il m'avoit plus d'obligation de cette somme qu'au Roi: Il se plaignit devant moi de ce que ce Prince le laissoit dans l'oubli, & même le méprisoit, depuis qu'il n'avoit plus besoin de son Epée: » cette Epée, disoit-il, qui l'avoit mis sur » le Thrône. « Je n'avois garde de me taire en cette occasion. Je fis voir avec une espece de reproche au Maréchal, qu'il accusoit Henry d'autant plus injustement, que ce Prince auquel seul il avoit l'obligation de sa gratification, n'avoit pas dédaigné de se rendre encore solliciteur de son payement: Je pris occasion de-là de parler encore plus librement à Biron: Je lui remontrai, que quand même il auroit des preuves du contraire, il devoit toujours se souvenir qu'il parloit de son Maître, & d'un Maître qui avoit de quoi s'attirer le respect de ses Sujets, par ses qualités personnelles bien plus encore que par son rang: qu'il devoit être instruit, qu'il n'y a rien à quoi les Têtes couronnées se montrent plus sensibles, qu'à ce manque de respect pour leurs Personnes, à la jalouse affectation de rabaisser la gloire de leurs Armes, & à l'ingratitude pour leurs bienfaits. Ces termes étoient ce me semble, assez expressifs: J'allai encore plus loin; & si je ne dis pas positivement à Biron que je le regardois comme un ingrat & un traître; il ne tint qu'à lui de le conclurre de tout mon discours. Je l'exhortai à prendre une autre émulation qui pût lui mériter de veritables louanges: J'appuyai sur la difference qu'il y a entre se rendre cher à son Prince & à sa Patrie; & chercher à s'en faire craindre: personnage odieux, & presque toujours funeste à celui qui le joue. Je lui dis que s'il vouloit s'unir avec moi

1601. pour travailler de concert à la gloire de l'Etat, & au bien public, nous pourrions lui & moi les faire en quelque ſorte dépendre de nous deux ; lui, par ſes talens pour la Guerre ; moi, par la place que j'occupois dans la Politique : en ſorte que nous goûterions le plaiſir qu'il ne ſe fît aucun bien, dont nous ne puſſions être, ou les auteurs, ou les inſtrumens. Je finis ma remontrance par vouloir l'engager à aller remercier Sa Majeſté de la gratification qu'il venoit d'en recevoir.

A tout cela Biron, loin de paroître touché de repentir, ou de tendreſſe, ne fit que répondre en éxagerant ſon propre mérite ſi hors de propos, & d'une maniere ſi fanfaronne, que je compris clairement une choſe, dont je n'avois eu juſques-là qu'un ſimple ſoupçon ; c'eſt que la rudeſſe de ſon eſprit, & l'inégalité de ſon humeur provenoient en partie d'une légere teinture de folie proprement dite : folie au-reſte d'autant moins excuſable, que l'empêchant de raiſonner, elle ne l'empêchoit ni de mal parler, ni de mal agir. Ce qui m'en parut la preuve complette ; c'eſt que devant me regarder après tout ce que je venois de lui dire, du-moins comme un homme, en preſence duquel il ne pouvoit trop s'obſerver, il eut l'imprudence de lâcher quelques mots ſur les deſſeins qui lui rouloient dans la tête ; les mêmes ſans doute qu'il oſoit tenir publiquement. Je ne les relevai point : mais il s'apperçut lui-même de ſa bévuë ; & pour la réparer, il feignit d'acquieſcer à mes raiſons, & de goûter mes ſentimens. Dès ce moment je deſeſperai ſi bien qu'on pût jamais ramener cet homme à ſon devoir, que je crus que le mien m'obligeoit à ne rien déguiſer au Roi de ce que je le croyois capable de faire.

Le caractere de Henry a toujours été de ne pouvoir que difficilement ſe défier de perſonne. Il me répondit, Qu'il connoiſſoit parfaitement Biron : Qu'il étoit bien capable d'avoir dit tout ce qu'on lui en avoit rapporté : Mais que cet homme, qui par un effet de ſa fougue naturelle, cauſée par une bile noire, n'étoit jamais content, & s'élevoit au-deſſus de tout le monde, étoit pourtant le premier à monter à cheval le moment d'après, & à courir tous les hazards pour ceux-là même dont il venoit de dire tant de mal : Que cela méritoit bien quelqu'indulgence pour un ſimple défaut d'indiſcrétion de langue : Qu'il étoit aſſûré que Biron ne ſe porteroit pas juſqu'aux derniers effets de la deſobéïſſance :

1601.

Que si cela arrivoit ; comme il avoit déja montré dans les occasions où il avoit sauvé la vie à ce Maréchal, & en dernier lieu à Fontaine-Françoise, qu'il ne lui cédoit en rien du côté de l'intrépidité ; il sçauroit bien lui faire voir encore qu'il ne le craignoit pas. Le Roi ne changea donc rien à sa conduite à l'égard de Biron, que pour le caresser encore davantage, & pour le combler d'honneurs : ce qu'il regardoit comme le veritable remede à son mal.

Il l'envoya Ambassadeur vers la Reine Elizabeth, avec laquelle il eut une conversation singuliere (27). Il fut assez imprudent, non-seulement pour lui rappeller l'affaire du Comte d'Essex, auquel cette Princesse venoit de faire couper la tête, mais encore pour plaindre le Comte, de ce que tant de bons services ne lui avoient attiré qu'une fin si tragique : Et Elizabeth eut la complaisance de répondre à un discours si impertinent, en exposant les raisons qui justifioient l'action à laquelle elle s'étoit portée. Elle lui rapporta comment Essex s'étoit précipité follement dans des projets beaucoup au-dessus de ses forces, & comment après les preuves & même une pleine conviction de sa révolte, pouvant encore par sa soûmission obtenir son pardon, ni ses Amis, ni ses Parens n'avoient pu le résoudre à demander sa grace. Je ne sçais si la Reine d'Angleterre voyoit dans l'Ambassadeur François plusieurs traits de ressemblance avec le Favori Anglois : les réflexions sensées sur le caractere des Têtes Royales, & sur le devoir des Sujets, par lesquelles elle finit son récit, semblent le donner à entendre : mais Biron n'en tira aucun fruit.

De retour de Londres, le Roi le nomma encore Ambassadeur Extraordinaire en Suisse, pour le renouvellement d'Alliance des Cantons avec la France : toujours prévenu qu'un Emploi qui emporteroit l'esprit de Biron loin des Armes, & le mettroit en commerce avec un Corps aussi sage & aussi politique que le Sénat Helvetique, en arracheroit à la fin toute semence de mutinerie : Mais malheureusement il est des passions qui ne vieillissent jamais : ce sont l'ambition, l'envie & l'avarice : Et qui auroit bien sondé le cœur de Biron, l'auroit peut-être trouvé atteint de toutes les trois. Il fut à-peine revenu de cette seconde Ambassade, que com-

(27) Le détail de cette Ambassade se voit dans P. Matthieu. *Tom. 2. liv. 2. pag. 426. & suivantes.*

1601. me s'il avoit cherché à se payer du temps perdu, il travailla plus fortement que jamais à réaliser toutes ses anciennes chimeres; soit qu'il y fût entraîné par le Duc de Bouillon, & le Comte d'Auvergne, qui avoient aussi leur Parti formé; soit qu'il les entraînât lui-même dans le sien.

Pour se lier ensemble de façon qu'ils ne pussent plus après cela se manquer les uns aux autres, ces trois Messieurs signerent une Formule d'association, dont ils garderent chacun un Original. Cette Piece singuliere a été produite au procés du Maréchal de Biron : Ils s'y engagent réciproquement, foi & parole de Gentilhomme, & d'homme de Bien, de demeurer unis pour leur commune conservation, *envers & contre tous*, *sans nul excepter* (tous ces termes méritent d'être remarqués); de se garder le secret inviolablement sur ce qui pourra être révélé à l'un d'eux; & de brûler cet Ecrit en cas d'accident à quelqu'un des Associés. Leurs desseins ne pouvoient réüssir que par l'opération de l'Espagne & de la Savoie. Ils renouerent plus fortement qu'auparavant leurs intelligences avec ces deux Puissances : & pour les seconder de leur côté, ils alloient ramassant tout ce qu'ils pouvoient trouver de mutins dans la Noblesse, & parmi les Gens de Guerre : Pour entraîner dans la rebellion plusieurs des Villes les plus éloignées de Paris, principalement dans la Guyenne & le Poitou, ils se servirent de la mutinerie qu'y avoit excitée l'établissement du sou pour livre ; contre lequel je m'étois si fort élevé dans l'Assemblée des Notables ; & qu'il n'avoit pas été en mon pouvoir de faire supprimer depuis : il avoit été seulement converti, parce qu'il étoit impossible de l'établir selon la premiere idée, en un subside évalué à huit cens mille francs, dont une moitié avoit été fonduë dans la Taille, & l'autre dans les Entrées des Marchandises.

Biron & ses Associés joignoient à ce motif celui de la Gabelle, qu'ils persuadoient à ces Peuples qu'on étoit sur le point d'imposer chez eux, pour achever de les accabler. Des Gens apostés qu'ils tenoient en grand nombre à leurs gages dans toutes ces Provinces, les entretenoient dans des alarmes continuelles. Quel Gouvernement pourra jamais se croire exempt de ces fléaux de la tranquillité publique, puisque celui de Henry le Grand, si doux, si sage, & si populaire, ne l'a pas été ? Ne nous en prenons pourtant qu'à

la

la malheureuſe influence, que répandent les Guerres Civiles ſur les mœurs des hommes. C'eſt leur poiſon qui engendre ces eſprits turbulens, que le repos fatigue, & pour qui la condition la plus heureuſe n'eſt qu'une eſpece de langueur. De là cette manie qui les fait vivre ſans ceſſe hors d'eux-mêmes; ſe prendre à Dieu & aux hommes des tourmens qu'ils ſe donnent à eux-mêmes; & répandre leur fiel contre les Princes, dont toute la puiſſance qui eſt pour eux un ſupplice, ne ſuffiroit pas à ſatisfaire leur folle cupidité. 1601.

Henry ouvrit enfin les yeux ſur le caractere du Maréchal de Biron, qu'il s'étoit flaté de bien connoître; & commença à croire qu'il ſeroit obligé d'en venir au plus violent remede pour arrêter la contagion. Les avis ſe multiplioient: Ils venoient de perſonnes non-ſuſpectes: ils ſe rapportoient tous: quelques-uns parloient de l'Acte d'aſſociation, & en articuloient les termes, pour l'avoir vu. Le plus circonſtancié & le plus ſuivi de tous ceux qui furent envoyés au Roi, fut celui que lui donna Calvairac (28). Il contenoit outre les rumeurs publiques, que Biron & ſes Adjoints avoient touché pluſieurs milliers de piſtoles, par les mains de perſonnes venuës d'Eſpagne: Qu'ils attendoient de plus grandes ſommes encore, & des ſecours d'hommes: Que le Conſeil de Madrid y avoit mis pour condition, que les Rebelles commenceroient par s'emparer de quelques bonnes Places maritimes, ou frontieres d'Eſpagne: Que conformément à cette Clauſe, il y avoit déja des entrepriſes formées ſur Blaye, Baïonne, Narbonne, Marſeille & Toulon; & que le Comte d'Auvergne ne faiſoit qu'attendre qu'elles s'éxecutaſſent, pour faire éclater celle qu'il avoit faite perſonnellement ſur Saint-Flour.

Dans la Haute Auvergne.

Tous ces avis méritoient bien qu'on mît tout en uſage pour en approfondir le ſujet. Le Roi vint exprès à l'Arcenal, où il me trouva occupé à preſſer les Travaux commencés, pour me communiquer ce qu'il venoit d'apprendre; & il m'en fit le détail, appuyé ſur le balcon de la grande Allée: je le ſuivis à Fontainebleau, dont il prit enſuite le chemin. C'eſt-là que nous devions prendre les dernieres meſures au ſujet du Maréchal de Biron. Il s'étoit long-temps ſervi pour les Négociations Etrangeres, de (29) La-Fin, homme vif,

(28) Jean de Sudrie, Baron de Calveyrac.

(29) Jacques de La-Fin étoit Gentilhomme Bourguignon, de la Mai-

1601. rusé, intriguant, que Bouillon & lui appelloient souvent leur Parent. La-Fin avoit fait plusieurs voyages vers le Roi d'Espagne, le Duc de Savoie & le Comte de Fuentes : mais ensuite sur quelque mécontentement que lui avoit donné Biron, il étoit retourné chez lui, où il demeuroit inutile. On crut pouvoir le gagner, & le faire parler ; & on se servit pour cela de son Neveu le Vicomte de Chartres (30). Pendant que celui-cy travailloit à faire venir son Oncle à Fontainebleau ; je retournai à Paris préparer tout, pour un voyage que Sa Majesté jugea à-propos de faire au-plustôt dans tous les endroits où avoit passé Biron ; c'est-à-dire, en Poitou, Guyenne, Limosin, & sur-tout du côté de Blois.

La-Fin se détermina enfin à venir à Fontainebleau révéler tout ce qu'il avoit sçu de la conspiration de Biron. Le Roi voulut qu'il s'arrêtât & fût logé à la Mi-voie, afin qu'il ne fût vu que de ceux qu'on enverroit conferer avec lui. Sa Majesté jugea dès le premier discours que tint La-Fin, que ma presence y étoit necessaire ; & m'écrivit ces deux mots : » Mon Ami, venez me trouver en diligence, » pour chose qui interesse mon service, votre honneur, & » le commun contentement de nous deux : Adieu, je vous » aime bien. « Je pris la poste aussi-tôt : En arrivant à Fontainebleau, je rencontrai Sa Majesté au-milieu de la grande Avenuë du Château, qui alloit à la Chasse ; & je courus lui accoller la botte. » Il y a bien des Nouvelles, mon Ami, me » dit ce Prince, en m'appuyant la tête contre son cœur : » Tout est découvert : le principal Négociateur est venu » me demander pardon, & confesser tout. Il y embarrasse » beaucoup de gens, & des plus grands, & des plus obligés » à m'aimer : mais c'est un grand (31) menteur : & je suis ré-

son de Beauvais-la-Nocle, » le plus » pernicieux, dit Perefixe, & le plus » traître, qu'on eût sçu trouver en » toute la France. Le Roi qui le con- » noissoit bien, dit plus d'une fois au » Maréchal : Ne laissez point appro- » cher cet homme de vous, c'est une » peste, il vous perdra. « Il se porta à accuser le Maréchal de Biron, par jalousie de ce que le Baron de Lux l'avoit supplanté auprès de ce Maréchal, & par ressentiment de ce que le Comte de Fuentes s'appercevant qu'il le trahissoit, avoit fait arrêter son Secretaire : Mais pour mieux perdre le Maréchal de Biron, il feignit d'avoir toujours pour lui le même attachement qu'auparavant.

(30) Prégent de La-Fin, Vidame de Chartres.

(31) On doit sans doute regarder comme un de ces mensonges, l'accusation d'avoir cherché à attenter à la vie du Roi & à celle du Dauphin, dont La-Fin chargea le Maréchal de Biron, suivant la Chronologie Septenaire ; puisque ses parens se servirent de la preuve du contraire, pour tâcher d'obtenir sa grace :

1601.

» ſolu à ne rien croire de lui, que ſur de bonnes preuves : Il » y en met entr'autres, que vous ne penſeriez jamais : or de- » vinez qui. Deviner un homme qui ſoit traître ! C'eſt, Sire, » lui répondis-je, ce que je ne ferai jamais. « Après m'avoir encore preſſé inutilement deux ou trois fois ; » M. de Roſny » en eſt, me dit-il, le connoiſſez-vous ? Tous les autres n'en » ſont-ils pas plus que moi, lui répondis-je en ſoûriant ? Si » cela eſt, Votre Majeſté ne doit pas s'en mettre beaucoup » en peine. Auſſi n'en ai-je rien cru, reprit ce Prince ; & » pour vous le montrer, j'ai commandé à Bellievre & à Vil- » leroi, de vous aller trouver, & de vous porter toutes les » accuſations, tant contre vous, que contre tous les autres. » J'ai même dit à La-Fin, que je voulois qu'il vous vît, & » vous parlât librement. Il a été aux Preſſoirs : il eſt caché » à la Mi-voie ; & ira vous trouver ſur le chemin de Mo- » ret : Mandez lui l'heure & l'endroit : & qu'il n'y ait perſon- » ne que vous deux. «

Je ne pouvois comprendre comment mon nom ſe trouvoit, & avoit même été nommé dans cette méchante Cabale ; ſi cela partoit de quelqu'un des Gens de Biron, qui s'imagina que j'étois Ami de ſon Maître ; ou de Biron lui-même & de ſes Collegues, qui ſe croyoient cette imputation permiſe pour groſſir aux Miniſtres d'Eſpagne le nombre de leurs partiſans, ou celui des mécontens du Gouvernement. Deux Lettres que j'avois écrites à ce Maréchal, par zèle encore plus que par civilité, peuvent bien y avoir donné lieu ; d'autant plus que faiſant alluſion à ce qui s'étoit dit entre Biron & moi dans la converſation dont j'ai rendu compte un peu plus haut, j'y marquois ſans aucune affectation, qu'il ne tenoit qu'à lui de ſe rendre utile & très-recommandable dans le Royaume par les moyens que je lui avois dit. J'y diſois encore à Biron : Que moi qui étois toujours auprès du Roi, je ne lui avois point entendu tenir les diſcours qu'il vouloit que Sa Majeſté eût tenus contre lui : Que je ne lui conſeillois pas d'en parler ainſi dans le monde ; parce qu'on ne manqueroit pas de croire & de dire, qu'il ne feignoit du mécontentement contre Sa

Sire, nous avons du moins cet avantage, dit M. de La-Force à Henry IV. en ſe jettant à ſes pieds, qu'il ne ſe trouve point qu'il ait entrepris ſur votre Perſonne. *Vol. 9129. Manuſcrits de la Bibliot. du Roi.*

1601. Majesté, que parce que sa conscience lui reprochoit beaucoup à lui-même : Voilà comment on peut avoir mal-interpreté ce que je ne disois que dans la vuë de rendre Biron plus sage.

Le sentiment de Henry fut, comme il me le dit quelque temps après, que cette accusation n'avoit été faite contre moi, ni par Biron, ni par aucun de ses Affidés ; mais par La-Fin seul, à l'instigation de ceux qui croyoient par-là me faire perdre ma place. Quoiqu'il en soit, cette fausseté fit si peu d'impression sur l'esprit du Roi, que ce Prince, qui venoit de me donner le Gouvernement de la Bastille, ayant cru que les Provisions n'en devoient point paroître sous mon nom, mais seulement sous celui de La-Chevalerie, changea d'avis à l'occasion de l'affaire de Biron, & les fit expedier sous le mien ; » ne voyant, disoit-il, que moi qui le pût » bien servir, s'il lui arrivoit d'avoir des Oiseaux en ca- » ge. « L'ordre en fut donné à Villeroi, qui m'apporta ces Provisions peu de jours après, mais au commencement de l'année suivante.

Matthieu, tom. 2. l. 3. p. 482. & suiv.

J'entretins La-Fin assez long-temps seul dans la forêt ; ensuite je visitai éxactement avec Bellievre & Villeroi tous les Papiers qui renfermoient quelques preuves contre le Duc de Bouillon, le Maréchal de Biron & le Comte d'Auvergne ; comme Lettres, Memoires & autres Pieces de cette nature. J'y vis quantité de noms mêlés avec ceux de ces trois Messieurs : mais comme ce peut être avec la même injustice que le mien, qui y étoit aussi ; je me garderai bien de leur donner sur un fondement aussi léger, une place dans ces Memoires, qui pourroit les rendre plus justement suspects aux esprits défians, que les dépositions de La-Fin. Nous rejoignimes tous trois Sa Majesté après cet Examen : & le résultat du Conseil tenu entre nous fut, qu'on ne feroit rien éclater, pour ne pas prévenir Biron contre les moyens qu'on alloit commencer à mettre en usage pour le faire venir à la Cour, afin de l'arrêter plus sûrement ; & que Sa Majesté entreprendroit cependant incessamment le voyage dont il vient d'être parlé. Nous verrons l'année suivante, ce qui arriva de ces dispositions.

Il y a dans celle-cy quelques remarques à faire, sur ce qui arriva en differentes Cours de l'Europe. Celle de Londres fut troublée par la révolte qu'exciterent les Espagnols en

Irlande. Elizabeth envoya assieger Quinzal, la plus forte Place qu'occupoient les Rebelles. Le Comte de Tiron, leur Chef, & Dom Alonce del-Campo, celui des Espagnols en Irlande, accoururent avec les forces qu'ils purent ramasser; & furent taillés en pieces par Milord Persy: Alonce y resta prisonnier; & Quinzal se rendit. 1601.

On a parlé fort-diversement de la destination de la Flotte qu'équipoit pendant ce temps-là le Roi d'Espagne, sans pouvoir rien en dire de bien positif; parce qu'après avoir rodé quelque temps dans la Méditerranée, elle fut assaillie de la tempête; & ne put faire mieux que rentrer dans le Port de Barcelone presque ruinée. Elle étoit fort-considerable; & le commandement en avoit été donné au Prince Doria: Peut-être regardoit-elle le Portugal, où le vrai ou faux Dom Sébastien (32) continuoit à avoir grand nombre de partisans. Ses discours; des secrets qui sembloient ne pouvoir avoir été connus que du vrai Roi de Portugal, qu'il révéla; certaines empreintes naturelles sur le corps, qu'il fit voir; & quelques autres rapports de cette espece avec Dom Sébastien, déposoient à la verité pour lui: mais pour l'avouer, aucun de ces temoignages ne paroît être sans replique: & le Roi d'Espagne prit toujours le parti de se défaire secrettement du prétendu Prince; sans que la verité ait été jamais connuë, du-moins que d'un très-petit nombre de personnes interessées à ne pas la publier.

Il fut convoqué une Diete à Ratisbonne, dont l'objet étoit un accommodement proposé entre les deux Religions Catholique & Réformée. On s'en flatoit inutilement: Elle fut rompuë dès la premiere Question qui y fut

(32) C'est quelque chose d'assurément très-singulier, que cette ressemblance si parfaite dans toutes les parties, les signes naturels, & même les défectuosités du corps, que la nature avoit mise, au rapport de tous les Historiens, entre le vrai D. Sébastien, & cet homme, qu'on dit avoir été un Particulier Calabrois. On n'est pas moins embarrassé à deviner comment il avoit pu parvenir à connoître des circonstances de la vie de ce Roi de Portugal, si particulieres & si secrettes, qu'elles jettoient tout le monde dans l'admiration. Les Portugais plus trompés encore par leur affection pour le Sang de leurs Rois, & par leur haine pour l'Espagne (ce dernier motif pourroit aussi être appliqué à M. de Sully) que par les preuves qu'ils ont cru avoir, ont persisté à soûtenir les droits de cet imposteur. Le Septenaire lui est très-favorable *ann.* 1601. *p.* 247. Voyez ce que nous en avons déja dit plus haut. Les Espagnols se persuaderent avoir si bien découvert la fourberie, lorsque Ferdinand, Grand Duc de Toscane, l'eut remis entre les mains du Viceroi de Na-

1601. agitée sur l'autorité de la Sainte-Ecriture (33) : & les Esprits s'y aigrirent si fort, qu'il fut impossible de les rapprocher : les Catholiques Romains soûtenant que cette autorité tire toute sa force de celle que lui donne le jugement de l'Eglise, afin d'augmenter encore de la prérogative d'infaillibilité sur ce point, tant d'autres droits dont ils font déja jouir si gratuitement le Pape ; & les Protestans traitant cette doctrine de ridicule (34).

La Guerre allumée en Transilvanie, continua au desavantage des Vaivodes Battory & Michel, révoltés contre l'Empereur : Ils furent défaits par Georges Baste ; & Clausembourg fut pris. Le Duc de Mercœur ne se signala pas moins à la tête des Troupes Imperiales contre les Turcs (35) : Il prit Albe-Royale, en Hongrie, Forteresse réputée imprenable ; & ensuite en chassa les Turcs, qui y revinrent mettre le Siége : pendant que l'Archiduc plus malheureux échoua devant Canise ; & que les Chevaliers de Malthe prirent & détruisirent la Ville de Passava, dans la Morée.

Ferdinand d'Autriche.

Appellée Châteauneuf par les Chrétiens.

Constantinople & l'interieur du Palais même du Grand-Seigneur n'étoient pas moins agités par le mécontentement des Janissaires, qui vinrent étrangler en presence de Mahomet III. lui-même, sept Mignons de son Serrail ; & le menacerent de le déposer. C'étoit dans la verité un homme bien peu digne du Thrône, lâche, cruel, traître, avare, & enseveli dans la débauche.

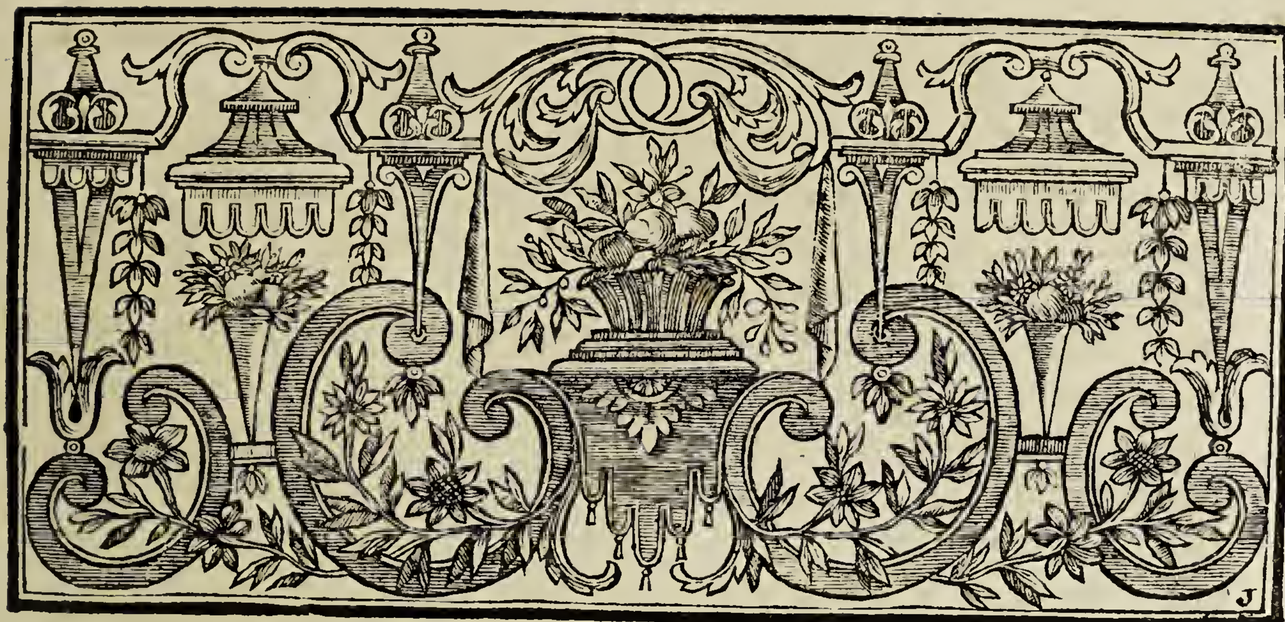
ples, qu'ils ne craignirent point de l'exposer à la risée publique, monté sur un âne : après quoi ils l'envoyerent aux Galeres. *Voyez P. Matthieu*, *tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 451.

(32) Cette question fut débattuë publiquement pendant plusieurs séances, entre les Théologiens Catholiques de Maximilien, Duc de Baviere, & les Protestans de Ludovic, Comte Palatin de Neubourg, des Electeurs de Saxe, de Brandebourg &c. Les deux premiers de ces Princes y assistoient en personne, & furent obligés de mettre fin à ce Colloque, dont chacune des Parties, comme il arrive toujours, s'attribua ensuite l'avantage. *De-Thou*, *Chronol. Septen. ann.* 1601.

(34) Ce sera pourtant toujours aux yeux des personnes non-prévenuës, l'un des faux Dogmes de Calvin les plus insoûtenables, que cette attribution qu'on donne au sens des Saintes-Ecritures, de suffire à se faire connoître de soi-même ; ou, ce qui est encore pis, de pouvoir être déterminé par l'esprit particulier. C'est la principale source de cette monstrueuse confusion de Sectes dont la prétenduë Réformée fut tout-d'abord inondée.

(35) Le Duc de Mercœur acquit par ses grands Exploits, la réputation d'un des premiers hommes de Guerre de son temps. Voyez-les dans les Historiens, ainsi que les autres faits dont il est parlé ici.

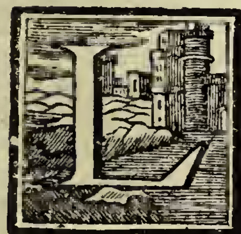
Fin du douzieme Livre.



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE TREIZIEME.



L'AGITATION des esprits causée par tous les soûlévemens domestiques, qu'on vient de voir dans le dernier Livre, n'empêcha point qu'on ne se livrât cet Hiver aux plaisirs & aux Spectacles ordinaires. On travailla par ordre, & pour le divertissement de la Reine, à la composition d'un Ballet d'une grande magnificence. L'Arcenal étoit le lieu que le Roi avoit choisi pour la representation de ces Spectacles, à cause de la commodité de ses appartemens spacieux, soit pour les Acteurs, soit pour les Spectateurs. Comme je me trouvois hors d'état de donner les ordres necessaires chez moi pour l'éxecution de celui-cy, parce que dans le temps qu'il devoit se faire, la plaie que j'avois reçuë à la bouche pendant le Siege de Chartres, vint à se rouvrir; on avoit déja jetté les yeux sur un autre endroit que l'Arcenal; 1602.

1602. mais le Roi aima mieux qu'on attendît que je fusse guéri: ce qui retarda le Ballet d'une huitaine.

Vers la Mi-Carême, le Comte de Schombourg, Grand-Maréchal de l'Empire, Envoyé de la Cour de Vienne, arriva à Paris, où il fit son entrée avec une Suite de quarante ou cinquante Chevaux. Sa Majesté lui fit rendre tous les mêmes honneurs, que le Maréchal de (1) Bois-dauphin avoit reçus à Vienne. Le Prince Fils du Marquis de Brandebourg fit aussi quelque séjour à Paris. Quoique ce ne soit pas la coûtume de défrayer les Personnes de ce rang, principalement, comme le remarquoit Sa Majesté, lorsqu'elles ne suivent pas la Cour; elle voulut qu'on eût tous les égards possibles pour ce Prince, dont la Maison d'ailleurs des premieres de l'Allemagne, faisoit profession d'un attachement particulier à la France: Je reçus ordre du Roi de lui faire chaque jour de la part de Sa Majesté des presens de vins & de viandes des plus rares.

Lorsque tout fut prêt pour le départ du Roi; & que Sa Majesté eut donné, dans les differens voyages qu'elle fit à Paris, les ordres necessaires, tant pour assûrer la paix & la tranquillité dans cette Ville & dans les Provinces, dont elle alloit s'éloigner, que pour ce qui concernoit celles où elle alloit passer; elle partit de Paris vers le vingt Mai, & vint à Fontainebleau, d'où elle s'achemina vers Blois. La Reine fut de ce voyage, avec toute sa Maison. Je le fis aussi; mais je ne partis que quelques jours après Sa Majesté, qui me fit sçavoir son arrivée à Blois, & le dessein qu'elle avoit d'y séjourner huit ou dix jours. Ce temps étoit necessaire au Roi, pour une diete qui lui avoit été ordonnée par les Médecins, afin de guérir une fluxion qui lui étoit tombée sur la jambe, & qui avec le temps eût pu, comme il me le mandoit, mériter le nom de Goutte. Blois étoit d'ailleurs la Ville la plus propre à découvrir les secrets du Maréchal de Biron. Henry avoit dans toute cette Province, des personnes de confiance, qui s'y employoient uniquement; & qui détachoient presqu'à chaque moment des Courriers chargés des Nouvelles qu'ils venoient d'apprendre. On sçut par eux, que la Cabale de Biron embrassoit l'Anjou, le haut Poitou, la

(1) Urbain de Laval, Marquis de Sablé, mort en 1629.

(2) Simon

la Xaintonge, le Mirebalais, le Châtelleraudois, l'Angoumois, le Périgord, le Limosin, la Marche & l'Auvergne: Qu'elle s'étendoit même par toute la haute Guyenne & le haut Languedoc: Qu'elle étoit appuyée par quatre ou cinq Seigneurs de la Cour, dont cependant on ne spécifioit pas les noms, pour ne rien avancer de douteux. Les liaisons avec l'Espagne, les desseins pour la surprise des Villes frontieres, & les raisons dont on se servoit pour animer le Peuple contre le Gouvernement present (les mêmes que j'ai déja rapportés plus haut), faisoient encore partie de ces avis: Et voici ce qu'on y ajoûtoit de nouveau. 1602.

Les factieux, pour faire prendre ombrage au Peuple du voyage de Sa Majesté à Blois, qui sans doute ne les inquiétoit pas médiocrement, disoient par-tout: Que Henry ne l'avoit entrepris que pour faire faire une justice sévere de ceux qui s'étoient révoltés contre Jambeville, d'Amours & les autres Commissaires envoyés pour éxiger le sou pour livre sur les Rivieres & dans les Passages: pour l'y établir lui-même, & de maniere que par une nouvelle réappréciation cet Impôt se trouvât triplé: pour faire recevoir par-tout la Gabelle, en s'emparant des Marais salans, dont les proprietaires ne recevroient en dédommagement, que de mauvaises rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris: enfin pour arrêter les murmures, que devoient causer une double Décime, qu'ils faisoient croire que Henry avoit obtenu du Pape la permission de lever, & la rétractation des remises faites sur les Tailles de 1594, 1595 & 1596: J'en ai parlé, lors de mon voyage dans les Géneralités.

Voilà comment on peignoit presque par tout le Royaume, un Prince si bon, avec les couleurs d'un Tyran furieux & implacable. On avoit toujours des raisons prêtes pour lui enlever la Noblesse Catholique: On en avoit de differentes pour mutiner les Gentilshommes & les Officiers Protestans. On faisoit entendre aux premiers, que ce Thresor & cette Artillerie formidables, dont le Roi faisoit provision, n'avoient pour objet que d'anéantir leurs Privileges, & de les mettre en servitude: On persuadoit aux seconds, que la persécution étoit déja ouverte contre eux: que le payement de leurs Garnisons, les fonds pour l'entretien de leurs Villes, les pensions de leurs Chefs, de leurs Officiers & de

1602. leurs Miniſtres, alloient être dès cette année diminués d'un tiers, & la ſuivante, de deux: après quoi il ſeroit d'autant moins difficile de leur ôter leurs Places de ſûreté, que c'étoit déja un point arrêté dans le Conſeil, de fermer aux Réformés tout accès aux Charges, & aux Emplois publics, en refuſant de leur en expedier les Proviſions.

Si les preuves contre la perſonne des Conjurés avoient été auſſi claires, que l'étoient celles de leurs complots, le Roi auroit pu dès ce moment laiſſer un libre cours à ſa juſtice : mais par rapport aux Ducs de Bouillon & de La-Trimouille, par éxemple, la choſe n'en étoit pas encore aux mêmes termes qu'à l'égard du Maréchal de Biron & du Comte d'Auvergne : tout ſe réduiſoit à des ſoupçons contre eux, à la verité très-violens : Et pour ce qui regarde les autres Seigneurs de la Cour, dont les noms ſe trouvoient auſſi mêlés dans la liſte, au nombre de huit; on en pouvoit faire une troiſieme claſſe, ſous le nom de gens dont la conduite équivoque demandoit à être éclaircie. Les Ducs de Bouillon & d'Epernon étoient du voyage de Blois : Le Roi imagina qu'il pourroit tirer d'eux-mêmes la conviction de leurs ſentimens, en obſervant attentivement pendant le récit qu'il leur feroit des Nouvelles qu'il recevoit, leur maintien & l'air de leur viſage. D'Epernon fut celui qu'il attaqua le premier. La verité m'a obligé de parler ſi ſouvant au deſavantage de ce Duc, que c'eſt avec une veritable ſatisfaction que je me porte en cette occaſion à faire voir ſon innocence, & à publier ſes louanges.

D'Epernon entendant parler ſourdement à la Cour de brigues & de cabales, comprit aiſément que comme on juge ordinairement du preſent par le paſſé, ſon nom ne manqueroit pas d'avoir place parmi ceux qu'on diſoit les Ennemis de l'Etat. Cela lui fit prendre les précautions de renouveller à Sa Majeſté, lorſquelle étoit encore à Fontainebleau, les aſſûrances de ſa fidelité. Il n'avoit point d'autre preuve à lui en donner : & le malheur eſt que Henry prévenu de longuemain contre d'Epernon, n'y ajoûtoit pas beaucoup de foi. Il ne laiſſa pas de lui ſçavoir gré de cette démarche : Et parce que d'Epernon en lui parlant, m'avoit cité pour quelque choſe, le Roi en me mandant à Paris ce qui venoit de ſe paſſer, me manda en même temps que d'Epernon lui avoit

paru dans le deſſein de me rechercher ; & m'ordonna de le prevenir en tout ; afin que ſi le crime qu'on lui imputoit, n'étoit encore qu'en deſſein, on n'eût point à ſe reprocher de l'avoir laiſſé ſe précipiter, lorſqu'il ne falloit peut-être que de bons conſeils & de bons traitemens pour l'en empêcher. 1602.

Je fis ce que le Roi m'ordonnoit ; & dès ce moment je tins le Duc d'Epernon dans mon eſprit pour ſuffiſamment diſculpé. Il parla à Blois au Roi de la même maniere qu'à moi. Il ne nia point qu'il n'eût entendu parler de mouvemens, & d'intrigues ſecrettes : mais il dit que ç'avoit toujours été d'une maniere ſi vague, & quelquefois même ſi contradictoire, qu'il ne lui étoit pas venu dans l'idée, qu'on pût y ajoûter aucune créance : que ceux qu'on en diſoit les auteurs ou les fauteurs, ne lui en ayant jamais donné rien à connoître, ni à entrevoir, il avoit traité de fable un projet dans lequel il ne trouvoit d'ailleurs que de l'extravagance ; les conjonctures preſentes en rendant l'éxecution viſiblement impoſſible. Quelqu'il fût, il offrit au Roi de demeurer près de ſa Perſonne, pour lui ſervir de caution de lui-même, pendant ſix mois ; & ſi ce temps ne ſuffiſoit pas, il lui jura qu'il ne le quitteroit point, que ſes ſoupçons ne fuſſent entierement diſſipés. Le Roi n'eut rien à repliquer ; & commença auſſi à trouver le Duc d'Epernon beaucoup moins coupable qu'il ne l'avoit penſé.

Il s'en fallut beaucoup que le Duc de Bouillon ne montrât dans ſes paroles la même ſincerité. A la premiere ouverture que lui fit Sa Majeſté, il traita tout de calomnies, inventées par des eſpions & des délateurs contre les Grands du Royaume, afin de ſe faire valoir, & de paroître du-moins gagner l'argent qu'on leur donnoit pour éxercer cet emploi. Il joignit à ce reproche, qui attaquoit tacitement Sa Majeſté, une application du paſſage du nouveau Teſtament : qu'il eſt neceſſaire que ces ſcandales arrivent, & que malheur à ceux qui les cauſent : Paſſage qui auroit été plus juſte contre Bouillon & ſes Partiſans, en le prenant dans ſon ſens naturel. Bouillon ne s'en tint pas là : il continua en diſant, Qu'il étoit vrai qu'il avoit entendu dire que les Catholiques, auſſi-bien que les Proteſtans, ſe plaignoient qu'on les accabloit d'Impôts ; & que plus les richeſſes & le bonheur du

1602. Roi alloient croissant, plus ils devenoient pauvres & misérables : Qu'outre ces plaintes communes, il avoit ouï dire en certain endroit aux Protestans : Que leur sort étoit d'être regardés tôt-ou-tard comme la peste & l'excrement de l'Etat : Qu'ils y seroient haïs, persecutés, proscrits, eux & leurs enfans : Qu'on les excluroit de tous les honneurs & de tous les Emplois : Qu'enfin on ne se reposeroit qu'après qu'on les auroit exterminés : Que tous ces bruits ne se répandoient, & ne prenoient tant de force, que parce que les personnes les plus qualifiées du Royaume n'étant point admises au Conseil, où se décidoient les affaires, soit à l'égard des differentes Religions, soit à l'égard des Impôts, elles ne pouvoient instruire le peuple du motif des résolutions qui s'y prenoient ; ni le peuple croire autre chose, sinon qu'on en vouloit en effet à sa liberté.

Il n'est pas douteux que le Duc de Bouillon en parlant ainsi, cherchoit à insinuer au Roi, que tous les bruits de révolte n'avoient point d'autre fondement que les cris du peuple gémissant sous le fardeau des Impôts ; & que ce feint mécontentement qu'il affectoit, lui servoit à dérober au Roi la connoissance de ses sentimens: mais tout ce qu'il y avoit d'aigre & de hardi dans ses paroles, fait bien voir que sa mauvaise humeur ne put lui laisser passer cette occasion sans décharger son fiel. Il ajoûta avec la même finesse & le même chagrin : Qu'on avoit voulu lui persuader à lui-même, que Sa Majesté avoit entrepris d'abolir les privileges de sa Vicomté de Turenne, & acheter les droits de la Maison de la Mark sur Sedan : Mais qu'à cela, aussi-bien qu'à tout le reste, il s'étoit contenté de répondre, qu'il se tenoit assûré que le Roi n'en feroit rien, à cause des obligations qu'il avoit euës de tous temps au Corps des Réformés. Il finit en protestant au Roi, que supposé que tout ce qu'on lui avoit rapporté de révoltes & d'attentats dans le Royaume, fût aussi vrai qu'il le croyoit faux, pour lui il ne s'étoit écarté en rien de son devoir.

Le Roi dissimulant au Duc de Bouillon ce qu'il pensoit du discours qu'il venoit de lui tenir, lui fit une proposition, sur l'idée de celle que le Duc d'Epernon lui avoit faite à lui-même, par laquelle il s'attendoit bien à le jetter dans un grand embarras. Il dit au Duc, qu'il étoit content de cette assû-

rance ; & qu'il ne lui resteroit plus aucune défiance, s'il avoit pour lui la même complaisance qu'avoit euë d'Epernon, de ne point s'éloigner de la Cour, tant que cette affaire dureroit : qu'au reste il ne le retiendroit point près de sa Personne, sans lui faire part de tous ses desseins, & sans l'appeller dans tous ses Conseils, comme il avoit paru le souhaiter ; afin qu'il vît par lui-même l'attention qu'il apportoit à soulager le peuple ; & qu'il pût rendre aux Protestans comme aux Catholiques, un temoignage authentique de la pureté de ses intentions. Bouillon garda en recevant ce coup, une presence d'esprit singuliere : Il fit une exclamation de joie & d'admiration des sentimens que Sa Majesté lui temoignoit : Il répondit sur le fond de la proposition, qu'il alloit se mettre en état d'y satisfaire, non-seulement pour six mois, mais pour toute sa vie, s'il étoit necessaire, en faisant un voyage dans toute ses maisons, afin que rien n'interrompît ensuite le long séjour qu'il comptoit faire à la Cour. C'est ainsi qu'en paroissant faire tout ce que souhaitoit Sa Majesté, il se réserva pourtant de ne faire que ce qu'il voudroit lui-même ; & qu'il sçut la prévenir adroitement sur le départ subit auquel il se préparoit. 1601.

Henry comprit tout cela : C'est ce qui le fit résoudre à assembler un Conseil secret pour déliberer sur ce qu'il avoit à faire en cette conjoncture. Il n'y eut d'appellés à ce Conseil, que MM. le Comte de Soissons, le Chancelier, Villeroi, Maisse & moi. On y entendit avant toutes choses, Descures, qui avoit été envoyé convier le Maréchal de Biron de la part de Sa Majesté de venir à la Cour ; & dont le rapport fut tel, qu'il n'y eut qu'une voix sur la détention de ce Maréchal & du Comte d'Auvergne, si-tôt qu'ils seroient arrivés. Le Roi proposa ensuite, s'il ne seroit pas à-propos d'en faire autant des Ducs de Bouillon & d'Epernon, pendant qu'ils étoient à la Cour. Presque tous les Assistans furent encore de cet avis : Et le plus distingué de la troupe ne le modifia que pour dire que Biron étoit le seul auquel il faudroit ensuite faire grace ; parce que ne faisant rien de lui-même, on le rameneroit aisément à la raison, lorsqu'on lui auroit ôté ceux dont la societé le perdoit. Je remarque cet avis à cause de sa singularité.

Pierre Fougeu, Sieur Descures.

Le mien fut totalement opposé. Je ne pus goûter qu'on

1602. arrêtât d'Epernon, ni même Bouillon. Si les ſoupçons tiennent lieu de preuves en ces matieres, il falloit donc auſſi arrêter tous ceux que La-Fin avoit chargés, & moi-même tout le premier : c'eſt ainſi que je m'expliquai. Qu'on ſuppoſe après cela qu'ils ſoient trouvés innocens, on manque par cette action précipitée les vrais coupables, Biron & d'Auvergne, qu'il étoit impoſſible d'arrêter au même moment ; & dont la fuite ôtoit encore toute eſperance de rien prouver contre les priſonniers. Le malheur eſt que criminels ou innocens, on ne pouvoit plus après cela ſe diſpenſer de les traiter comme réellement coupables, dans la crainte des effets où le reſſentiment d'un outrage de ſi grand éclat étoit ſeul capable de les porter. Le Roi ſe rendit à cette opinion ; ſépara le Conſeil, l'heure de dîner étant venuë ; & voulant m'entretenir ſeul ſur ce qui venoit d'être agité, il me dit de dîner en Soldat, & de le venir retrouver avant que tout le monde ſe fût raſſemblé.

Etant deſcendu dans la cour, où j'étois attendu par cette foule qui s'attache aux perſonnes en place, je vis venir à moi le Duc d'Epernon, qui me dit avec la même aſſûrance que je lui avois remarquée : que des conſeils ſi longs & ſi ſecrets alarmoient une infinité de perſonnes : mais qu'il n'étoit pas de ce nombre ; parce qu'il n'avoit rien à ſe reprocher. Je lui répondis qu'en ce cas il n'avoit en effet rien à craindre ; le Roi étant bien plus diſpoſé à pardonner à de veritables coupables, qui avouëroient leurs fautes, qu'à punir ſur un ſimple ſoupçon, ceux qui ne l'étoient pas. » Je » vois, lui dis-je, force gens qui s'éloignent de la Cour : » mais ceux qui ont la conſcience nette ne le doivent pas » faire. Je ſuis de ce nombre, reprit d'Epernon ; & je ne » partirai point de la Cour, tant que ces ombrages dure- » ront. Vous ne ſçauriez mieux faire, Monſieur, lui repli- » quai-je : & je vous promets que je ferai valoir dans l'oc- » caſion cette réſolution que vous prenez. «

En arrivant chez moi, je dis à mon Maître-d'hôtel qu'il retranchât tout un Service, & qu'il me ſervît ce qu'il avoit de prêt. Nicolas (2) arriva, comme je me mettois à table :

(2) Simon-Nicolas étoit un Secretaire du Roi, » Poëte, Diſeur » de bons mots, vieux pecheur, dit » le Journal d'Henry IV. croyant en » Dieu par bénefice d'Inventaire, & » qui n'en étoit que mieux reçu dans

» Lavez promptement, lui dis-je, sans l'avertir des ordres » donnés à la cuisine ; & vous mettez à table. « Il fut bien surpris, lorsqu'après avoir bu deux coups, & mangé un morceau à la hâte, il vit que je demandois le fruit, & en même temps le cheval sur lequel je devois monter pour retourner au Château. Cet ordre ne lui plut pas : car il n'aimoit pas moins la bonne-chere que la plaisanterie. » Pardieu ! » Monsieur, me dit-il, je ne m'étonne pas que vous passiez » pour un des plus habiles Seigneurs de France : je ne con- » nois personne qui puisse boire trois coups pendant votre » dîner. Là, là, Monsieur Nicolas, lui répondis-je, ne laissez » pas d'achever de dîner : pour moi j'ai une affaire qui m'ap- » pelle ailleurs. « 1602.

Je rapportai à Sa Majesté les paroles que venoit de me dire le Duc d'Epernon. Elle convint qu'il pouvoit bien ne s'être pas embarqué dans une affaire, qu'il voyoit traiter par des personnes d'humeur & de Religion si differentes ; & où tant s'en faut qu'il y eût rien à gagner pour lui, il y risquoit au-contraire à se faire dépouiller de son Bien & de ses Charges. D'Epernon avoit assez d'esprit pour sentir que le projet des séditieux n'avoit rien que de ruineux : » Ce n'est » pas, ajoûtoit le Roi, qu'en son cœur il ne fût peut-être » bien aise que quelqu'un me traversât, afin que j'eusse d'au- » tant plus affaire de lui ; mais il sçait par sa propre expe- » rience, combien de pareils desseins sont sujets à échouer. « Sa Majesté me chargea de l'entretenir dans ces dispositions, & de faire encore un effort auprès des Ducs de Bouillon & de la Trimouille, pour les arrêter à la Cour : mais d'attendre pour cela qu'on fût arrivé à Poitiers ; parce que jusqu'à ce temps-là il pouvoit lui venir des avis, qui le détermineroient. Je m'y employai de tout mon pouvoir, & en presence de MM. de La-Noue, de Constant, d'Aubigny & de Preaux : mais tout ce que je pus leur dire fut inutile.

Il se traita à la Cour, pendant le séjour que firent Leurs Majestés à Blois, d'une autre affaire fort-differente de celle-cy, dont le récit me met dans quelqu'embarras ; parce qu'el-

» les compagnies, selon l'humeur » corrompuë de ce siecle miserable... » Il mourut deux ans après, âgé de » soixante-dix ans. Comme on lui » parloit de Dieu, de la mort & » d'une vie éternelle ; il fit réponse » qu'il eût quitté volontiers sa part » de Paradis pour cinquante ans de » vie de plus. « *Journal d'Henry IV.*

1602. le fit un assez grand éclat pour ne devoir pas être passée sous silence ; & que d'un autre côté il ne m'est pas permis de la révéler ici, dans la crainte que j'ai de trahir le secret que j'ai voué au Roi & à la Reine, qui ne s'en sont ouverts qu'à moi seul, & qu'elle regarde personnellement. Le temperament dont je vais me servir, est de ne rien rapporter au-delà de ce qui transpira au-dehors, & vint à la connoissance du Courtisan.

Il se répandit donc un bruit, que le Roi & la Reine avoient eu un différend ensemble : ce qui fut confirmé ; parce qu'un jour le Roi m'envoya chercher par Armagnac, de si grand matin, qu'il étoit encore au lit aussi-bien que la Reine, & contre leur coûtume chacun dans leur appartement. On remarqua que j'avois fait plusieurs allées & venuës de l'un à l'autre : On sçut que je m'étois mis trois ou quatre fois à genoux devant le Roi & la Reine, comme si j'avois eu une grande grace à obtenir d'eux. Comme rien n'échape en ces occasions aux Courtisans curieux ; ils tirerent chacun leurs conjectures de ce que parmi les noms du Roi & de la Reine, on avoit aussi entendu prononcer ceux du Duc & de la Duchesse de Florence, & de Mantouë, de Virgile Ursin, de Dom Joan, de Bellegarde, de Trainel, Vinti, Joannini, Conchini, la Léonor, Gondy, Catherine Selvage, avec celui de la Marquise de Verneuil. D'autres personnes furent désignées, disoit-on encore, sous le nom mysterieux de couleur de Tanné. On chercha à faire parler mon Epouse ; parce qu'on découvrit que Conchini, qui avoit souvent affaire à elle, & qui lui rendoit publiquement le même respect qu'un Serviteur à sa Maîtresse, (il l'appelloit même souvent de ce nom) étoit venu la chercher plusieurs fois de la part de la Reine, avec laquelle, tantôt seule, tantôt la Léonor avec elles, elle étoit demeurée secrettement enfermée plusieurs après-dînées entieres.

Premier Valet de Chambre du Roi.

Mais ce qui fournit le plus de matiere aux discours ; c'est que dans le temps que la contestation étoit le plus échauffée, La-Varenne vint m'avertir un matin que le Roi m'attendoit dans la nouvelle galerie qu'il avoit fait bâtir à Blois, au-dessus de celles qui regnent le long des jardins d'en-bas : c'est celle où l'on voit la representation singuliere d'une biche avec le bois d'un cerf. On prit garde que Sa Majesté fit mettre

mettre en ſentinelle au bout de cette galerie, qui n'étoit pas encore fermée, deux Suiſſes qui ne ſçavoient pas un mot de François ; & que pendant deux heures & plus, que nous y demeurâmes, on nous vit parler avec beaucoup d'action. On pouvoit malgré la diſtance entendre quelques-unes de nos paroles, dont on ne tira aucune lumiere. Il n'en fut pas de même de celles-cy, qu'on entendit proferer à Sa Majeſté en ſortant, & qu'on recueillit ſoigneuſement : » Il n'en » faut plus parler : je me conduirai en tout par vos conſeils, » afin qu'il ne me ſoit plus reproché que je fais toutes cho- » ſes de ma tête : Mais ſouvenez-vous que peut-être vous & » moi nous en repentirons un jour : car il ne ſçauroit pleu- » voir ſur moi, qu'il ne dégoutte ſur vous. Je connois l'eſprit » de ceux qui s'en mêlent : ils feront cauſe de beaucoup » de mal. Je ne nie point que la douceur & l'indulgence ne » ſoient fort-louables ; mais vous ne nierez pas auſſi que » l'excès n'en ſoit pernicieux. « On diſtingua auſſi ces paroles, que je répondis au Roi : Qu'à la verité il y avoit de la prudence à prévoir & à prévenir les accidens fâcheux ; mais qu'il falloit auſſi ſe donner de garde de les avancer par des recherches trop curieuſes. C'eſt ſur ce fondement qu'on ſoupçonna que le Roi avoit eu deſſein de ſe porter à quelque démarche violente contre certaines perſonnes de la Maiſon & du Conſeil de la Reine (3). Je ne puis en dire davantage.

De Blois le Roi vint à Poitiers. Il ſe montra enſuite dans le Limoſin & la Guyenne : Sa preſence fut d'une ſi grande efficace, qu'il ne trouva nulle part d'oppoſition à ſes volontés, pas même à l'Etabliſſement du ſou pour livre (4).

(3) C'eſt dire la choſe aſſez clairement : Et les autres Memoires de ce tems-là ſe rapportant tous à cette idée, on ne ſçauroit preſque douter que Henry IV. n'eût pris la réſolution non-ſeulement de purger la Cour de ces délateurs, qui envenimoient l'eſprit de la Reine contre lui ; mais encore de faire ſentir un peu fortement à cette Princeſſe ſon indiſcretion, en ceſſant de la voir, & en l'obligeant de vivre loin de lui dans une de ſes maiſons ; peut-être même en la renvoyant à Florence. On voit dans l'Hiſtoire de la Mere & du Fils. *Tom.* 1. *p.* 9. Que ce Prince la menaça de l'un & de l'autre. M. de Roſny trouvoit apparemment ce ſecond parti un peu trop violent ; comme en effet il l'étoit, vû les circonſtances.

(4) Le Septenaire dit que M. de Roſny fut envoyé par Sa Majeſté pour ce ſujet à la Rochelle ; & que les Rochelois le chargerent de faire leurs repreſentations au Roi pour la ſuppreſſion de la Pancarte, ou Tarif de cet Impôt.

1602. Il auroit pu après cela laisser subsister cet Impôt : Rien n'en auroit troublé la levée : mais content de la soûmission de ses Peuples, il prit ce moment pour le convertir d'abord en une menuë Subvention, & peu après pour le supprimer tout-à-fait. L'Edit de révocation porte, que Sa Majesté ne s'y est déterminée uniquement qu'à cause de cette obéïssance de ses Sujets. Henry satisfait du succès de son voyage (5), reprit le chemin de Fontainebleau, où arriva peu de temps après lui le Maréchal de Biron.

La consternation que le voyage de Sa Majesté avoit répanduë parmi ses Créatures, lui fit connoître que ses affaires n'étoient pas à beaucoup près aussi avancées qu'il s'en étoit flaté ; & lui fit prendre ce parti, dans lequel plusieurs autres motifs le confirmoient. Son Traité avec l'Espagne & la Savoie n'étoit pas encore au point, qu'il pût en esperer incessamment le secours d'hommes & d'argent qui lui étoit necessaire. Une résistance trop marquée aux volontés du Roi pouvoit donner de sa trahison les soupçons qu'il ne s'imaginoit pas qu'on eût déja conçus. Il pouvoit même arriver, ainsi que lui representoit le Baron de Lux son Ami & son Confident, que sur des refus réïterés de paroître devant le Roi, Sa Majesté prendroit le parti de venir droit à lui, à main armée, comme à un rebelle : ce qui seroit le coup mortel pour ce Maréchal, qui n'étoit en état ni de se défendre, ni de l'attendre enfermé dans une Place : toutes les siennes étant dépourvuës de tout, principalement d'Artillerie.

C'est une précaution que j'avois prise, en préparant ce coup à Biron quelques mois auparavant. Je lui avois fait entendre que toutes les Pieces de Canon, qui étoient dans les Places de Bourgogne, devoient necessairement être refonduës, & toutes les poudres rebattuës. L'attention avec laquelle on voyoit que je veillois à tout ce qui regardoit ma Charge de Grand-Maître, suffisoit seule pour faire passer cette proposition : mais pour ne point donner d'ombrage au Maréchal, j'avois été le premier à lui proposer de réparer ce vuide, en lui faisant fournir abondamment & en même

» (5) Durant ce voyage de Poitiers, dit le Septenaire, qui dura » près de deux mois, la Cour sembloit triste, le Roi pensif, nul » Conseil ni d'affaires aucunes de » justice, sinon à Blois. « Ce qui provenoit des chagrins publics & particuliers de Henry, dont il vient d'être fait mention.

temps de l'Arcenal de Lyon, que je venois de remplir avec grand ſoin, tout ce qui lui étoit neceſſaire. Je conſentis que Biron envoyât des Gens à lui juſqu'à Lyon, pour eſcorter les Batteaux qui devoient être chargés des Pieces que je lui envoyois; & qu'il ne fît partir les ſiennes que lorſque celles-cy arriveroient: Il ne ſçavoit pas que j'avois mis ſi bon ordre par-tout, que les Batteaux de Lyon, qui remontoient la Saone fort-lentement, furent arrêtés en chemin, juſqu'à ce que ceux qui venoient de Bourgogne, fuſſent ſortis des Terres de ſa dépendance: Lorſque je vis les uns & les autres en ma diſpoſition, ceux de Lyon n'allerent pas plus loin. 1602.

Biron ne s'apperçut de la tromperie que je lui avois faite, que lorſqu'il ne fut plus temps d'y remedier: Il s'emporta d'une étrange maniere contre moi; & ſe vanta ſi publiquement qu'il viendroit me poignarder, que le Roi m'écrivit de ne marcher que bien eſcorté. J'avois encore placé comme ſans deſſein, les logemens de la Cavalerie-legere ſur les paſſages du Loin: mais tout cela, que Biron ne prit peut-être que pour une envie de le chagriner, ne fut pas capable de lui faire ouvrir les yeux. De Lux & lui ne tirerent d'autre conſéquence de l'impoſſibilité où ils étoient de ſe défendre, ſinon, qu'il falloit en impoſer au Roi, juſqu'à ce qu'ils y euſſent pourvu par le moyen de l'Etranger. Deſcures & Jeannin agiſſoient avec eux de maniere à leur inſpirer cette ſécurité. La-Fin de ſon côté avoit aſſûré très-poſitivement à Biron (6), que non-ſeulement il ne l'avoit pas trahi; mais que n'ayant cherché à entretenir le Roi que pour le ſonder, il l'avoit trouvé fort-loin de ſon but: Ce qu'il lui confirma encore à Fontainebleau, où il lui dit en paſſant ces deux mots: » Mon Maître, courage, & bon bec. « Le ſecret d'ailleurs avoit été ſi bien gardé de la part du Conſeil, qu'on n'avoit à la Cour aucune idée de ce qui ſe tramoit contre Biron; & que d'Epernon ſçachant qu'il arrivoit à Fontainebleau, envoya au-devant de lui, lui faire les offres de ſervice d'uſage entre les Grands (7): En quoi il commettoit

(6) Le Maréchal de Biron croyoit lui avoir vu jetter au feu le Traité fait avec l'Eſpagne: mais La-Fin l'avoit trompé en ne brulant, au-lieu de ce Traité, qu'un morceau de papier indifferent.

(7) Le Duc d'Epernon ne s'eſt point défendu d'avoir rendu en cette occaſion au Maréchal de Biron, tous les bons offices qu'il pouvoit at-

1602. une grande imprudence, après ce qui s'étoit passé à Blois, comme il l'a avoué lui-même bien des fois depuis ce temps-là.

J'étois allé faire un tour à Moret, lorsque Biron arriva à la Cour. Le Roi m'en donna avis par ce Billet : » Mon Ami, » notre homme est venu : Il affecte beaucoup de retenuë & » de sagesse. Venez en diligence, afin que nous avisions à » ce que nous avons à faire : Adieu, je vous aime bien. « Je revins aussi-tôt de toute la vitesse de mon cheval ; & je trouvai le Roi qui se promenoit devant le pavillon où j'étois logé, avec (8) Praslin, qu'il quitta pour venir à moi. Il me prit par la main ; & m'apprit en continuant à se promener, qu'il avoit essayé inutilement par toutes sortes d'en-

tendre d'un Ami. » Lorsqu'il traita » avec lui de cette affaire, dit l'Hi» storien de sa vie, il ne le fit point » en termes ambigus comme les au» tres, mais fort-serieusement : il lui » apprit la trahison de La-Fin, & » lui en donna toutes les preuves ; » & l'exhorta à recourir à la bonté » du Roi. Voilà ce qui justifie le » Duc d'Epernon. Du-Plessis-Baus» sonniere, Gentilhomme d'hon» neur, & fort-attaché au Duc, qui » est celui qu'il envoya au-devant » du Maréchal, étoit principale» ment chargé de le porter par tou» tes sortes de motifs à obtenir du » Roi le pardon de sa faute. Aussi ne » put-on jamais engager ce Gentil» homme assûré de son innocence » & de celle de son Maître, à se re» tirer dans les Pays Etrangers, après » que le Roi, qui n'avoit pas ignoré » cette démarche, eut fait arrêter le » Maréchal de Biron : En quoi il ren» dit un grand service au Duc d'E» pernon : Et il lui donna ensuite un » second conseil dont le Duc se trou» va fort-bien : c'est d'avouer since» rement à Sa Majesté cette démar» che auprès du Maréchal, & de lui » dire en-même-temps dans quelle » intention il l'avoit faite. « Le même Historien mêle dans ce détail quelques traits qui découvrent le fond des sentimens du Duc d'Epernon, & servent en-même-temps à faire connoître son caractere. » Le » Duc d'Epernon, dit-il, & Biron » étant allés de compagnie au Lou» vre, pour faire leur Cour après » dîner ; Sa Majesté avertie de leur » venuë, se mit à la fenêtre, pour » voir au travers de la vitre leur dé» marche & leur contenance. Un » Ami du Duc d'Epernon, qui étoit » auprès du Roi, l'en fit avertir, afin » qu'il composât ses actions... Il fit » tout le contraire de ce qu'on lui » vouloit persuader ; & s'étant con» firmé de plus en plus dans les te» moignages qu'il recevoit de sa bon» ne conscience, rempli d'une juste » & genereuse indignation de voir » sa fidelité soupçonnée, il marcha » la tête droite & les yeux tournés » vers la fenêtre, où il sçavoit que » le Roi étoit appuyé. Le Roi le re» marqua, & le fit remarquer à ceux » qui étoient près de lui... Sa Maje» sté fit ensuite une partie à la pau» me. Le Comte de Soissons étoit » avec le Roi, contre le Duc d'Eper» non & le Maréchal. C'est à cette » partie que les Historiens de ce » temps-là ont fait dire au Duc un » bon mot, parlant au Maréchal : » qu'il jouoit bien, mais qu'il fai» soit mal ses parties &c. « *Hist. de la vie du Duc d'Epernon, ann. 1602. pag. 205. & suiv.*

(8) Charles de Choiseul, Marquis de Praslin, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes, mort Maréchal de France en 1626.

droits, à arracher de (9) Biron l'aveu de sa faute ; quoiqu'il cachât si mal tout ce qu'il avoit dans l'esprit, qu'on le lisoit sur son visage. Sa Majesté me découvrit ensuite ses plus secrets sentimens par rapport au Maréchal. Elle avoit encore pour lui toute son ancienne tendresse, & ne le regardoit qu'avec compassion : Elle auroit fort souhaité qu'on eût pu lui enseigner des moyens, sans rien risquer, de ne point le traiter en criminel d'Etat : C'est ce qui n'étoit pas facile, du caractere dont on connoissoit Biron : s'il étoit dangereux de le laisser échaper, lorsqu'il temoignoit ne se repentir de rien ; il ne l'étoit guére moins de le relâcher sur sa bonne foi, après lui avoir temoigné qu'on avoit en main la preuve de sa trahison. 1602.

Le Roi revint encore une derniere fois au parti que sa douceur naturelle lui avoit toujours dicté, de chercher à faire rentrer le Maréchal de Biron en lui-même : & comme il n'avoit pu y réüssir ; il me chargea de l'entreprendre, & promit de m'avouer de tout ce que je pourrois dire à Biron pour l'entraîner aux pieds de Sa Majesté, pourvu cependant que je ne lui donnasse rien à connoître de ce qu'avoit dit La-Fin ; afin de ne pas nuire au dessein de l'arrêter, auquel il faudroit bien revenir, s'il persistoit dans son opiniâtreté. » S'il s'ouvre à vous, me dit Henry, sur la confiance » que vous chercherez à lui inspirer en ma bonne volonté ; » assûrez-le, qu'il peut sans crainte me venir trouver & m'a- » vouer tout : S'il ne me déguise rien, je vous donne ma

(9) » Le Roi ennuyé de ses rodomontades & de son opiniâtreté, » le quitta, lui disant pour dernieres » paroles : Hé bien ! il faudra apprendre la verité d'ailleurs : adieu » Baron de Biron. Ce mot fut comme » un éclair avant-coureur de la foudre qui l'alloit terrasser ; le Roi le » dégradant par-là de tant d'éminentes dignités dont il l'avoit honoré... Le même jour après souper, le » Comte de Soissons l'exhorta encore de la part du Roi de lui confesser la verité, & conclut sa remontrance par cette Sentence du Sage : » Monsieur, sçachez que le couroux » du Roi est le Messager de la mort.« *Peref. ibid.* » Après le dîner, dit le » Septenaire, il vint trouver le Roi » qui faisoit un tour dans sa grande » Salle, lequel lui montrant sa statuë en relief, triomphant au-dessus » de ses Victoires, lui dit, Hé bien, » mon Cousin, si le Roi d'Espagne » m'avoit vu comme cela, qu'en diroit-il ? Il répondit au Roi légerement, Sire, il ne vous craindroit » guére : Ce qui fut noté de tous les » Seigneurs presens. Et lors le Roi » le regarda d'une œillade rigoureuse, dont il s'apperçut : & soudain » r'habillant son dire, il ajoûta, j'entends, Sire, en cette statuë que » voilà, mais non pas en cette Personne.

1602. » parole royale que je lui pardonne de bon cœur. «

Matthieu, tom. 2. liv. 3. J'allai chercher le Maréchal dans le Château, où je le trouvai dans la chambre de Sa Majesté, s'entretenant avec La-Curée au chevet du lit. J'étois suivi d'une assez grand nombre de personnes. Il entendit qu'on me faisoit place, & s'avança pour me saluer : ce qu'il fit très-froidement. Je crus devoir commencer par chercher à lui faire oublier le ressentiment que je sçavois qu'il avoit contre moi : » Hé ! » qu'est ceci, Monsieur, lui dis-je en l'embrassant étroite- » ment ? Vous me saluez en Sénateur, contre votre ordi- » naire : Ho ! il ne faut pas faire ainsi le froid : embrassez » moi encore une fois ; & allons causer. « Lorsque nous fûmes assis au chevet du lit de Sa Majesté ; & que personne ne put nous entendre : » Hé bien ! Monsieur, lui dis-je, du » ton que je crus le plus propre à le gagner, quel homme » êtes-vous ? Avez-vous salué le Roi ? Quel accueil vous a- » t'il fait ? Que lui avez vous dit ? Vous le connoissez : il est » libre & franc, & veut que l'on soit de même avec lui. » L'on m'a dit que vous avez fait le réservé avec lui : cela » n'est point de saison, ni selon son humeur & la vôtre : » Je suis votre Parent, votre Serviteur & votre Ami : croyez » mon conseil, & vous vous en trouverez bien : dites moi » librement ce que vous avez sur le cœur, & soyez sûr que » j'y apporterai remede ; ne craignez point que je vous » trompe. «

A tout cela Biron se contenta de répondre à la fin indifferemment : » J'ai fait la révérence au Roi avec tout le res- » pect que je lui dois : je lui ai répondu sur tout ce qu'il » m'a demandé ; mais ce n'a été que des propos communs » & des questions génerales : aussi n'avois-je rien davantage » à lui dire. Ah ! Monsieur, repris-je, ce n'est pas-là comme » il faut en user avec le Roi : Vous connoissez la bonté de » son cœur : ouvrez lui le vôtre, & lui dites tout, ou à moi, » si vous l'aimez mieux ; & je vous réponds qu'avant qu'il » soit nuit, vous demeurerez contens l'un de l'autre. Je » n'ai rien à dire au Roi, repliqua le Maréchal, ni à vous, » de plus que j'ai fait : Mais si Sa Majesté a quelque défiance, » ou quelque mécontentement de moi, que lui ou vous me » le disiez librement sur quoi que ce puisse être ; & j'y répon- » drai de même. Ce qui fâche le plus le Roi, lui dis-je,

» dans l'envie que j'avois de le sauver, ce sont vos froideurs : » car d'autres particularités, ajoûtai-je aussi-tôt, il n'en sçait » point : Mais que votre conscience vous juge vous-même ; » & conduisez vous de la même maniere, que si vous sça- » viez que nous fussions informés de tout ce que vous avez » fait, dit, & pensé de plus secret ; car je vous jure ma foi » que c'est le vrai moyen d'obtenir du Roi tout ce que vous » pouvez desirer. Je ne vous donne point d'autre conseil » que celui que je prends ordinairement pour moi-même ; » S'il m'est arrivé de faire quelque peccadille ; je m'en accu- » se au Roi comme d'un grand péché : & c'est alors qu'il » fait tout ce que je veux. Hé pardieu ! poursuivis-je avec » vivacité, si vous me voulez croire, vous & moi nous » gouvernerons la Cour & les affaires. Je veux bien vous » croire, répondit encore Biron avec la même nonchalan- » ce : mais je n'ai à confesser, ni péché, ni peccadille : je » sens ma conscience fort-nette, depuis ce que j'ai avoué au » Roi à Lyon (10). « Je n'en avois peut-être déja que trop dit ; je ne pus pourtant m'empêcher de lui faire encore plusieurs instances, qu'il ne reçut pas mieux. Il se retira chez lui après cet entretien.

Le Roi entra dans ce moment. Je lui redis sans rien oublier, tout ce que je venois de dire à Biron, & tout ce qu'il m'avoit répondu. » Vous avez été un peu bien avant, me » dit ce Prince, & même assez pour le mettre en soupçon, » & faire qu'il s'en aille : « Entrez dans cette galerie, ajoûta Sa Majesté après quelques momens de réflexion sur l'aveuglement & l'opiniâtreté avec lesquelles le Maréchal de Biron couroit à sa perte ; » & m'y attendez : je veux parler à » ma Femme & à vous ensemble ; & qu'il n'y ait personne » que nous trois. « Il revint en effet au bout de quelques instans avec la Reine seule ; & ayant fermé la porte de la galerie au vérou, il nous dit que l'obligation où il étoit comme Roi & comme Pere, de veiller à la sûreté de l'Etat menacé de retomber peut-être dans sa premiere misere, ne lui laissant d'autre parti à prendre que d'arrêter le Maréchal de Biron & le Comte d'Auvergne ; il ne s'agissoit plus

»(10) Il avoit négligé, dit M. de » Perefixe, d'en prendre abolition, » contre le conseil que lui avoit don- » né le Duc d'Epernon, qui étoit » plus sage & plus avisé que lui. «

1602. que de mettre en déliberation la maniere dont on s'en assûreroit, afin de ne pas manquer son coup (11). Le sentiment de Sa Majesté étoit qu'on attendît qu'ils fussent retirés chacun chez eux, & couchés; & qu'alors on fît investir leurs appartemens par des Gens armés. Je proposai qu'on les amusât l'un & l'autre dans le Cabinet du Roi bien avant dans la nuit, & qu'après que presque tous les autres Courtisans en seroient sortis lassés d'attendre l'heure du coucher de Sa Majesté, on les fît saisir lorsqu'ils se retireroient. » Je ne vois point d'apparence à ce que vous dites, reprit » Henry, si je ne veux voir ma chambre & mon Cabinet » remplis de sang: car ils ne manqueront pas de mettre l'é» pée à la main, & de se défendre: Je ne veux point, si ce» la doit arriver, que ce soit en ma presence, ni dans mon » appartement, mais dans le leur. « Je trouvois qu'il étoit sur-tout à-propos d'éviter en cette occasion la rumeur & l'éclat: mais Henry s'en tint toujours à sa premiere idée. » Allez-vous-en chez vous souper, me dit-il en me congé» diant; bottez-vous, & faites botter tous vos Gens sur les » neuf heures; faites tenir prêts vos chevaux & les leurs, & » soyez-le vous-même à partir au moment que je vous le » manderai. «

Je me retirai dans mon pavillon, où après avoir donné mes ordres conformément à ceux que je venois de recevoir de Sa Majesté, j'entrai dans mon Cabinet, dont la commodité étoit que je pouvois voir de là tout ce qui se faisoit autour de l'appartement de Biron, qui étoit dans le pavillon opposé au mien, Je lisois & me promenois alternativement

(11) Il auroit été manqué, si le Maréchal de Biron avoit profité des avis qu'on lui donna. » Un Quidam » lui porta une petite Lettre, com» me il entroit chez le Roi après sou» per, sous le nom de la Comtesse » de Roussy, sa Sœur: Et comme il » lui demanda de ses Nouvelles, » voyant qu'il ne répondoit rien, il » se douta que c'étoit autre chose, » & l'ayant ouverte, trouva qu'on » l'avertissoit que s'il ne se retiroit » dans deux heures, il seroit arrêté. » Soudain il la montra à un des siens, » nommé de Carbonnieres, qui lui » dit lors, adieu, Monsieur, je vou» drois avoir un coup de poignard » dans le sein, & que vous fussiez en » Bourgogne. A quoi il répondit: si » j'y étois, & que j'en dusse avoir » quatre, le Roi m'ayant mandé, j'y » viendrois. Quoi fait, il entra en la » chambre du Roi, où il joua à la » prime avec la Reine. Ainsi qu'il » jouoit, on apperçut le Sieur de » Mergé, Gentilhomme de Bourgo» gne, qui lui dit quelque chose à » l'oreille; & ne l'entendant point, » le Comte d'Auvergne vint aussi, » qui lui donna de la main au côté » par deux fois, & lui dit, il ne fait » pas bon ici pour nous. « *Septen. ibid.*

(12) Vitry

ment, ſans ceſſer de faire attention de ce côté-là, où je m'attendois à chaque moment de voir commencer une attaque, & de recevoir de nouveaux ordres du Roi ſur ce que j'avois à faire: Neuf heures ſonnerent, dix & même onze, enfin minuit, ſans que je viſſe aucun mouvement. Pour lors je ne doutai point que quelque contre-temps n'eût fait manquer le coup. » Je crains bien, dis-je, en rentrant dans ma chambre, où tous mes domeſtiques, les uns en jouant, ou s'entretenant, les autres en dormant, attendoient la ſcène qui ſe préparoit; je crains bien, que pour n'avoir pas bien pris ſes meſures, on n'ait laiſſé échapper des Oiſeaux ſi aiſés à retenir, & qui ne ſe rattraperont pas facilement. Qu'on aille brider mes chevaux, & charger mon bagage, pendant que je m'en vais dans mon Cabinet écrire un mot. « 1602.

J'y fus bien encore une demie heure: après quoi j'entendis du bruit à la porte du pavillon, du côté des grands jardins; & une voix qui cria: » Monſieur, le Roi vous demande. « Je mis la tête à la fenêtre; & je reconnus La-Varenne, qui continuoit en diſant: » Monſieur, venez promptement: le Roi veut parler à vous, & vous envoyer à Paris donner ordre à tout: car MM. de Biron & d'Auvergne ſont arrêtés priſonniers. Et où ont-ils été pris, lui dis-je? (12) Dans le Cabinet du Roi, me répondit-il. Dieu ſoit loué, repris-je, que le Roi ait ſuivi ce conſeil. « Je courus vers l'Appartement de Sa Majeſté, qui me dit: » Nos gens ſont pris: Montez à cheval: allez leur préparer leur logis à la Baſtille. Je les enverrai par bateau à la porte de l'Arcenal, qui eſt du côté de l'eau: Faites les y deſcendre: qu'il ne s'y trouve perſonne; & les menez où il faut,

(12) Vitry arrêta le Maréchal de » Biron en ſortant de l'Antichambre » du Roi: Monſieur, lui dit-il, le » Roi m'a commandé de lui rendre » compte de votre perſonne: Baillez » votre épée. Tu te railles, lui ré» pondit Biron. Monſieur repartit » Vitry, le Roi me l'a commandé. » He! je te prie, repliqua le Maré» chal, que je parle au Roi. Non, » Monſieur, reprit Vitry, le Roi eſt » retiré.... Praſlin attendoit pendant » ce temps-là le Comte d'Auvergne » à la porte du Château; & lui dit, » Monſieur, demeurez: vous êtes » priſonnier du Roi. Moi, moi, ré» pondit le Comte d'Auvergne ſur» pris! Oui, vous, Monſieur, lui dit » Praſlin; de par le Roi je vous ar» rête: rendez l'épée. Tiens, prends» là, reprit d'Auvergne; elle n'a ja» mais tué que des ſangliers: ſi tu » m'euſſes averti de ceci, il y a deux » heures que je ſerois couché & en» dormi. «

1602. » sans bruit, au travers de vos cours & de vos jardins. Lorsque vous aurez tout disposé de cette maniere à l'Arcenal, » avant qu'ils y arrivent, s'il se peut : ce qu'ils feront peu » de temps après vous : allez au Parlement & à l'Hôtel-de-Ville ; faites leur entendre ce qui s'est passé ; dites leur » qu'ils en sçauront les raisons à mon arrivée ; & qu'ils les » trouveront justes. « Tout cela fut éxecuté de point en point, & avec beaucoup de bonheur. Au moment que les Prisonniers mettoient pied à terre à l'Arcenal, ma Femme accouchoit de celle de mes Filles, qui a porté le nom de Mademoiselle de Sully.

Je confiai la garde des deux Prisonniers à des Soldats de la Garde du Roi, joints aux miens : par les postes que je leur fis occuper, on peut dire qu'ils se gardoient encore en quelque maniere les uns les autres. Je fis placer outre cela un Corps-de-garde sur le Bastion qui répond aux fenêtres de la chambre des Prisonniers ; & un second sur les terrasses du Donjon. De cette maniere il étoit impossible qu'ils se sauvassent, à-moins que les Anges ne s'en mêlassent : ce sont les termes dans lesquels j'en écrivis au Roi, dont les avis redoublés étoient ce qui me faisoit prendre tant de précautions. Il me mandoit peu de jours après la détention des deux Prisonniers, qu'il étoit instruit qu'il y avoit un dessein formé pour les faire évader ; & que je veillasse avec soin ; parce que j'en répondrois. Je consentis d'en répondre, me fiant à la fidelité de mes Soldats, qu'il auroit fallu corrompre tous jusqu'au dernier. Une autrefois le Roi m'avertissoit que le complot formé pour la délivrance de Biron & d'Auvergne, étoit en même temps contre ma personne. Un bateau plein de Soldats devoit s'avancer pendant la nuit le long de la Riviere, & aborder à l'escalier de la porte de derriere de mon appartement, qui est sur la Riviere ; la faire sauter par le petard ; en faire autant de la seconde ; monter dans ma chambre en même temps, pendant que je serois encore au lit ; & m'enlever en Franche-Comté avec des relais disposés de dix en dix lieuës ; afin de me traiter par represailles ainsi que Biron le seroit lui-même. Ce dernier avis quoique si bien circonstancié, ne me parut pas moins frivole que les autres. Je remerciai pourtant Sa Majesté de ce qu'en me le donnant, elle avoit la

bonté de m'ordonner de veiller avec le dernier ſoin à ma conſervation ; & de m'aſſûrer que ſi l'entrepriſe concertée contre moi venoit malheureuſement à s'éxecuter, elle ne balanceroit pas à donner pour me racheter, les deux Priſonniers, & s'il en étoit beſoin, diſoit-elle, des choſes de bien plus grande valeur encore. Pour la ſatisfaire, je mis en faction à cette porte de derriere, un autre petit Corps-de-garde. 1602.

Le premier Preſident, le Preſident de (13) Blancmeſnil, & les deux Conſeillers de Fleury & de Thurin furent nommés par le Parlement pour interroger les Accuſés, que je fis amener pour cet effet dans le petit pavillon du milieu de la grande Allée de l'Arcenal. Comme il fut neceſſaire qu'ils allaſſent enſuite ſubir l'Interrogatoire en plein Parlement ; je fis préparer un bateau couvert, dans lequel ils furent menés & ramenés ſans être vus de perſonne. Toute l'Hiſtoire de ce procès, & les particularités de l'évenement que j'écris, ne ſont ignorées de perſonne. Le Public eſt informé que le Maréchal (14) de Biron ayant reconnu le Lieutenant Civil Miron, au pied de l'échafaud, il l'avertit de ſe défier de La-Fin ; qu'il dit adieu à Rumigny le Pere, en le priant de faire ſes baiſe-mains à Mademoiſelle de Rumigny, qui étoit, dit-il, tout le preſent qu'il avoit à lui faire ; & pluſieurs autres traits de cette nature. Les emportemens, les terreurs, la foibleſſe, & le peu de courage, que temoigna à l'heure de l'Execution, cet (15) homme qui avoit acquis la réputation d'intrepide dans les plus grands dangers de la

(13) Achille de Harlay, premier Preſident: Nicolas de Potier, Sieur de Blancmeſnil, Preſident : Etienne de Fleury, Doyen : Philibert de Turin, Conſeiller en la Grande-Chambre.

(14) Le détail des choſes qu'indique ici l'Auteur, ſe trouve dans tous les Hiſtoriens, & dans pluſieurs autres Ecrits.

(15) Tous ces mouvemens allerent juſqu'à l'aliénation d'eſprit ; & mirent bien en peine tous les aſſiſtans, l'Executeur ſur-tout, qui n'oſoit montrer ſon épée, & qui cependant prit ſi bien ſon temps, en amuſant le Maréchal, qu'il lui fit voler la tête d'un ſeul coup porté ſi preſtement, qu'à peine le vit-on paſſer. Je ne puis m'empêcher de remarquer à l'avantage des Lettres, qu'autant que le Maréchal de Biron le Pere avoit de lecture & d'érudition, autant le Fils en avoit peu : A-peine ſçavoit-il lire. Je prendrai dans la Chronologie Septenaire, de quoi achever de faire connoître ſon caractere. L'Auteur, après avoir remarqué qu'il avoit preſque toutes les qualités néceſſaires pour faire un grand homme de guerre, qu'il étoit brave, heureux, infatigable, ſobre, temperant &c. dit enſuite: » Il étoit » ſur-tout, ami de la vanité & de la » gloire, même on l'a vu maintefois

1602. Guerre, ont fourni matiere à mille converſations, & ne ſeront pas apparemment oubliés par les Hiſtoriens. Pour moi je n'ai rien à apprendre de nouveau, excepté peut-être quelques faits qui me regardent perſonnellement.

Pendant qu'on inſtruiſoit le procès des deux Criminels d'Etat; ils demanderent pluſieurs fois qu'on les fît parler à moi (16). Deux conſiderations m'empêcherent de leur donner cette ſatisfaction : La premiere, parce qu'inutilement

» mépriſer le manger, ſe contenter » de peu de choſe, pour repaître ſa » fantaiſie de gloire & de vanité... Il » étoit hazardeux en Guerre, ambitieux outre meſure : Il devint tellement préſomptueux, qu'il crut » que le Roi ni la France ne ſe pouvoient paſſer de lui. Il étoit auſſi » devenu ſi médiſant, qu'il parloit » mal de tous les Princes... On l'a vu » ſouvente-fois ſe moquer de la » Meſſe, & rire de ceux de la Religion Prétenduë Réformée : il ſe » raconte une infinité de traits de » ſon peu de Religion... Il ſe fioit » fort au dire des Aſtrologues & Devineurs. « L'Auteur raconte enſuite l'avanture qui lui arriva en allant conſulter, ſous un nom ſuppoſé, le vieux Aſtrologue la Broſſe, le même dont M. de Sully parle ſi ſouvent dans ſes Memoires. » Ce bon homme, dit-il, qui lors étoit dans une petite guérite qui lui ſervoit d'Etude, » lui dit : Hé bien, mon Fils, je vous » dirai que je vois que celui-là de » qui eſt cette géniture, parviendra » à de grands honneurs par ſon induſtrie & vaillance militaire, & » pourroit parvenir à être Roi; mais » il y a un *Caput algol*, qui l'en empêche. Et qu'eſt-ce à dire, lui dit » lors le Baron de Biron : Que c'eſt-à-dire, dit la Broſſe ? Mon enfant » ne me le demandez pas. Non, dit » le Baron, il faut que je le ſçache. » Après toutes ces altercations qui » furent longues entr'eux, la Broſſe » lui dit finalement, mon enfant, » c'eſt qu'il en fera tant qu'il aura la » tête tranchée : Sur laquelle parole » le Baron de Biron le commença à » battre cruellement; & l'ayant laiſſé demi-mort, deſcendit de la guérite, emportant la clef de la porte » &c. « Tout eſt plein de prétenduës prédictions ſemblables à celle-cy, qui lui furent faites, & auxquelles je ne crois pas qu'aucun homme de bon ſens puiſſe s'arrêter.

(16) » Il pria le Sieur de Baranton, Lieutenant de M. de Praſlin, » d'aller de ſa part trouver M. de » Roſny, lui dire, Qu'il deſiroit le » voir : Sinon, qu'il le ſupplioit d'interceder pour la vie envers le Roi, » & qu'il l'attendoit de lui : Qu'il l'avoit toujours honoré & trouvé ſon » Ami, & tel que s'il l'eût cru, il » ne fût au lieu où il étoit : Qu'il y » en avoit de plus méchans que lui, » mais qu'il étoit le plus malheureux : » Qu'il conſentoit être mis entre » quatre murailles lié de chaînes. » Bref les ſupplications qu'il faiſoit » rapporter par le Sieur de Baranton, émûrent tellement Monſieur » & Madame de Roſny, le Sieur » Zamet & autres, qui étoient là, » qu'ayant tous les larmes aux yeux, » nul ne pouvoit proferer une parole. Enfin le Sieur de Roſny dit, Je » ne puis le voir, ni interceder pour » lui; c'eſt trop tard; s'il m'eût cru, » il ne fût pas là : Il devoit dire à » Sa Majeſté la verité dès ſon arrivée » à Fontainebleau; pour ne l'avoir » dite, il lui a ôté le moyen de lui » donner la vie, & à tous ſes Amis » de la demander pour lui &c. « *Chronologie Septenaire*, *ann.* 1602. Tout ce qui concerne cette affaire doit être lu dans l'Hiſtorien Matthieu. *Tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 482-534. où ce qui regarde le Duc de Sully eſt rapporté conformément à nos Memoires.

J'aurois essayé les prieres & les sollicitations en faveur de Biron, dont la mort importoit trop à la sûreté de l'Etat, & étoit trop irrevocablement résoluë par Sa Majesté, pour qu'on pût demander sa grace : La seconde, qu'ayant été compris moi-même dans les dépositions de La-Fin, je ne voulus rien faire qui pût donner aux esprits malins ou foibles un soupçon même éloigné, que j'avois cherché à ménager les deux Prisonniers, ou que j'eusse eu simplement besoin de leur parler. J'ai voulu au-contraire qu'on pensât que s'il étoit vrai que j'eusse jamais eu la moindre liaison avec Biron, le refus que je fis de le voir, l'auroit déterminé à ne garder plus aucune mesure à l'égard d'un homme, que par plusieurs autres motifs il devoit déja dans cette supposition regarder comme un traître. Il respecta mon innocence : & s'il parla de moi, comme il fit plusieurs fois, ce ne fut que pour louer hautement les conseils que je lui avois donnés, & s'accuser de ne les avoir pas suivis. 1602.

Deffunctis, Grand-Prévôt de l'Isle-de-France, recueillit sur un papier tous les discours où mon nom avoit été prononcé par le Maréchal de Biron ; & me le donna quelque temps après. C'est par-là que j'appris que Biron en sortant de la Chapelle, où il s'étoit confessé aux Sieurs Garnier & Maignan, Docteurs de Sorbonne, demanda s'il n'y avoit là personne à M. de Rosny ; & que comme on lui eut répondu qu'Arnaud le jeune y étoit ; il l'appella, & lui dit : » Monsieur Arnaud, je vous prie de baiser les mains de ma part à » Monsieur de Rosny, & de lui dire qu'il perd aujourd'hui un » des meilleurs & des plus affectionnés Amis, Parens & Serviteurs qu'il eût : J'ai toujours fait beaucoup d'état de son » mérite & de son amitié. Ah ! dit-il ensuite, en élevant sa » voix, & en répandant tant de larmes, qu'il étoit obligé » de tenir son visage couvert de son mouchoir ; si je l'eusse » cru je ne serois pas ici. Je vous supplie de lui dire, que je » lui recommande mes Freres ; particulierement mon Frere » (17) Saint-Blancard, qui est son Neveu ; & qu'il fasse donner à mon jeune Frere une Charge chez M. le Dauphin :

(17) Jean de Gontaut, Seigneur de Saint-Blancard, avoit épousé Mademoiselle de Saint-Geniés, Niece de M. de Sully. Le Maréchal de Biron n'avoit point d'autres Freres vivans : L'Auteur comprend sans doute sous ce nom ses Beaux-freres.

1602. » Qu'on leur dise que si j'ai été méchant, ils n'en soient » pas moins gens de bien; & qu'ils servent toujours fidelement le Roi : mais qu'ils ne viennent pas si-tôt à la Cour, » de peur qu'on ne leur fasse quelque reproche à mon occasion. Biron dit une autrefois : Ah! que c'est un bon & fidele Serviteur du Roi & de l'Etat que M. de Rosny, & un » sage Conseiller d'Etat : & que le Roi fait sagement & prudemment de se servir de lui! Car tant que Sa Majesté s'en » servira, les affaires de la France n'iront que bien : & si je » l'eusse cru les miennes iroient bien. « En toute autre occasion je me garderois bien d'insérer dans ces Memoires de pareils discours à ma louange : mais j'ai cru qu'il ne m'étoit pas permis d'alterer tant-soit-peu le sens des paroles du Maréchal. J'ignorois ces temoignages publics d'estime qu'il me rendoit, lorsque je me joignis à tous ses (18) Parens pour lui faire obtenir une grace, légere à la verité : c'est de changer le lieu de l'Execution. En effet, au-lieu de la place de Gréve que l'Arrêt de mort portoit, le Roi accorda que Biron fût décapité dans la cour de la Bastille.

La Cabale se trouva entierement déconcertée par le coup qui lui enlevoit son Chef. Lavardin que Sa Majesté avoit fait partir en même temps pour la Bourgogne, à la tête d'un Corps de Troupes, s'empara sans coup férir de toutes les Places qui tenoient pour le Maréchal de Biron; & manda au Roi par Sénecé, que cette Province étoit soûmise. Ce Gouvernement fut donné à M. le Dauphin, auquel M. le Grand servit de Lieutenant. Henry ne porta pas plus loin les effets de sa Justice; & excepté Fontenelles (19) qu'il crut devoir encore faire servir d'exemple, quoiqu'il ne pa-

(18) Messieurs de Saint-Blancard, de La-Force, le Comte de Roussy, de Châteauneuf, de Themines, de Salignac, & de Saint-Angel, allerent trois jours après la détention du Maréchal de Biron, se jetter aux pieds du Roi, à Saint-Maur des Fossés : Mais ils ne purent obtenir que la grace dont l'Auteur parle ici. Henry IV. les consola, en leur rapportant l'éxemple du Connétable de Saint-Paul de la Maison de Bourbon, décapité pour un semblable crime, & du Prince de Condé, qui l'eût été, sans la mort de François II. &c. *Mss. Bibliot. Royale, Vol.* 9129. Dans lequel on voit aussi un recueil de Pieces sur le procès du Maréchal de Biron.

(19) Guy Eder de Beaumanoir, Baron de Fontenelles, étoit Gentilhomme Breton. Il fut convaincu d'avoir voulu livrer le Fort de Douarnenès aux Espagnols, traîné sur la Claie, & rompu vif en Place de Gréve. » Le Roi, dit M. de Perefixe, » en considération de sa Maison qui » est fort-illustre, accorda aux Pa» rens, que dans l'Arrêt il ne seroit

rût pas à bien des gens être l'un des principaux Coupables; il pardonna à tous les autres. Le nombre des complices étoit fort-grand : Et en éxaminant bien, quantité de personnes des plus considerables de la (20) Cour s'y seroient trouvées impliquées assez avant. Je fortifiai de tout mon pouvoir le penchant que le Roi marquoit avoir vers la douceur. Je prévins ceux que je sçavois bien avoir eu quelque part aux conseils de Biron : & je sçus si bien leur persuader qu'il ne leur restoit d'autre parti à prendre que d'aller se jetter aux pieds du Roi, qu'il n'y en eut presque point qui ne prissent ce parti : Le secret que je leur ai promis demande que leur nom ne paroisse point ici. Loin d'avoir eu sujet de se repentir d'une démarche qui n'eut pour temoins que le Roi & moi; ils dûrent bien-tôt s'appercevoir que Sa Majesté non-seulement n'en gardoit aucun ressentiment, mais encore qu'elle parut les en aimer plus tendrement. Hébert fut aussi arrêté : C'étoit le Secretaire du Parti, & celui qu'on sçavoit avoir fait plusieurs voyages à Milan, & par toute l'Italie, au nom du Maréchal de Biron. Je fus chargé d'interroger Hébert en presence du Comte d'Auvergne, & de recevoir ses dépositions : le Roi lui ayant promis sa grace, à condition qu'il déclareroit avec sincerité toutes les choses dont il avoit connoissance. La principale, & qui donnoit une plus forte conviction de la perfidie de l'Espagne, étoit celle qui regardoit lenvoi de Roncas & d'Alphonse Cazal, soit ensemble, soit séparément, pour apporter ou faire toucher à differentes fois des sommes d'argent considerables au Maréchal de Biron. Pour convaincre Hébert que Sa Majesté ne cherchoit point à le surprendre, je commençai par mettre aux mains du Comte d'Auvergne la Lettre d'abolition signée du Roi. 1602.

Le Baron de Lux eut aussi part à l'Amnistie. Il se trouva extrêmement embarrassé, lorsqu'il eut appris l'emprisonnement de son Ami; parce qu'il voyoit presque un péril égal pour lui à vouloir sortir du Royaume, & à y demeurer. Il

» point appellé de son nom propre : » Mais l'Histoire ne l'a pu taire. « M. De-Thou, *liv.* 128. en parle comme d'un brigand, qui avoit été employé en Bretagne par la Ligue.

(20) Selon Siri, il y eut quelque chose de plus que de simples soupçons contre le Connétable de Montmorency, & même contre M. le Duc de Montpensier. *Mem. Recond. Vol.* 1. *p.* 103.

1602. étoit dans cette perplexité, lorsqu'il vit arriver La-Plume, par lequel Sa Majesté lui commanda de venir la trouver, en l'assûrant de son pardon s'il le méritoit par son obéïssance & son repentir. De Lux encore plus alarmé qu'auparavant, parce qu'il sentoit tout ce qu'il avoit à se reprocher, répondit pourtant qu'il étoit prêt à faire ce que Sa Majesté éxigeoit de lui, pourvû qu'elle l'assûrât, Qu'il ne seroit exposé à la honte d'aucun Interrogatoire, ni Confrontation : Qu'il seroit maintenu dans sa Charge (21) : Et qu'il lui seroit permis de se retirer de la Cour après sa déposition : Il craignoit qu'on ne le retînt, sous prétexte qu'elle n'auroit pas été complette ou sincere. Au défaut de Lettre de Sa Majesté, de Lux parut être content d'une assûrance de ma main, qu'il ne lui seroit fait aucun mal.

Le Roi ayant accordé au Baron tout ce qu'il souhaitoit; il vint à Paris. Il rencontra Sa Majesté qui alloit à la Chasse; & se jettant à ses pieds, il voulut commencer un grand discours. » Allez-vous-en voir M. de Rosny, lui dit Henry, » en l'arrêtant court, parce qu'il n'avoit pas du temps à lui » donner : & puis je parlerai à vous. « Cet ordre, le ton dont de Lux crut s'appercevoir qu'il étoit donné, & le lieu où on l'envoyoit, commencerent à l'inquiéter, de maniere qu'il fut tenté de prendre la fuite : Il vint pourtant à l'Arcenal; mais si effrayé, qu'au-lieu d'écouter ce que je lui disois, il portoit sans cesse les yeux de tous côtés. Sa peur augmenta encore, lorsqu'il vit les Gardes de Sa Majesté entrer en défilant dans la cour de l'Arcenal : Le Roi les y avoit envoyés; parce qu'il comptoit repasser par-là au retour de la Chasse. » Hé! Monsieur, me dit de Lux, qui pour cette fois se crut » perdu; je suis venu sur la parole du Roi & la vôtre; ne me » la voudriez-vous pas tenir? Pourquoi dites-vous cela, Mon- » sieur, lui demandai-je? Oh! Monsieur, me répondit-il, les » Gardes que je vois ainsi entrer à la file me font juger que » ce n'est pas le Roi qui vient, & qu'ils ne peuvent être en- » voyés que pour moi. « Il me supplia sans me donner le tems de le détromper, qu'avant que de le resserrer, on le fît parler au Roi; & promit très-sincerement, je crois, de ne lui rien cacher. » Je vois bien depuis long-temps, lui » dis-je,

(21) Il étoit Gouverneur du Château de Dijon & de la Ville de Beaune.

(22) Il

» dis-je, que vous avez l'eſprit fort-agité : Mais n'ayez point 1602.
» peur : je n'ai nul ordre de vous arrêter : Parlez librement
» au Roi ; jurez-lui fidelité, & la lui gardez ; & ne craignez
» rien : Si le Duc de Biron en avoit voulu faire autant, il
» ſeroit plein de vie. « On vint nous avertir en ce moment que le Roi étoit au Louvre ; & qu'il me demandoit : La Chaſſe l'avoit mené ſi avant dans la nuit, qu'au-lieu de venir à l'Arcenal, il avoit cru devoir s'en retourner droit au Louvre : Ce qui calma les frayeurs du Baron de Lux.

Il entretint le lendemain Sa Majeſté plus de quatre heures. Il ne donna pas lieu qu'on l'accuſât de mauvaiſe diſcrétion : Il chargea au-contraire une quantité ſi prodigieuſe de perſonnes, que Henry étant bien aiſe de pouvoir trouver dans des accuſations ſi génerales un prétexte pour n'en rien croire & ſe tranquilliſer, n'en traita pas moins favorablement tous ces Accuſés, qui étoient pour la pluſpart ſans ceſſe à ſes côtés. Ce n'eſt pas qu'il ne pût y en avoir beaucoup parmi eux, qui euſſent eu connoiſſance des mauvais deſſeins du Maréchal de Biron : l'eſperance de demeurer inconnus dans la foule les détermina, malgré les avances & les promeſſes que je fis à tout le monde, à ne point s'accuſer eux-mêmes. Il n'en fut pas de même de M. le Connétable : Il avoit avec le Duc de Biron, je ne ſçais quelle liaiſon, que la prudence n'avoit aſſûrément point formée. Comme j'étois perſuadé qu'elle ne s'étendoit pas plus loin que leurs perſonnes ; je crus devoir juſtifier les ſentimens du Connétable à Sa Majeſté, qui ne pouvoit s'empêcher de le regarder de mauvais œil, malgré les aſſûrances que celui-cy lui avoit données de ſa fidelité : & je puis dire que je ne contribuai pas peu à le faire rentrer dans les bonnes graces du Roi. Quoiqu'il en ſoit, ce Prince n'eut pas ſujet de ſe repentir de l'indulgence dont il uſa envers les uns & les autres (22). Si l'on excepte le Comte d'Auvergne, auquel il eſt temps de revenir.

(22) Il n'eſt pas certain que Henry IV. n'ait point eu lieu de ſe repentir de cette indulgence. Sur le fait de l'aſſaſſinat de ce Prince, il eſt reſté bien des doutes dont l'éclairciſſement devient de plus en plus difficile à faire : Mais en ſuppoſant, ce qui eſt très-vrai-ſemblable, que le coup qui enleva Henry IV. ne partit en aucune maniere de la conſpiration dont il eſt fait mention ici ; on peut toujours croire que peut-être il ne ſeroit point arrivé, ſi elle avoit été pourſuivie avec plus d'at-

1602. La qualité du crime qui lui étoit commun avec le Duc de Biron, & l'égalité de preuves fournies contre eux, leur préparoit ſelon les apparences un châtiment égal : Cependant leur ſort fut bien different. Non-ſeulement le Roi fit grace au Comte de la vie : ce qu'il lui fit dire par le Connétable ; mais encore il lui adoucit beaucoup le ſéjour de ſa priſon. Il lui permit de s'accommoder avec le Lieutenant de la Baſtille pour ſa table : Il le déchargea de la dépenſe que faiſoient les Officiers & les Soldats prépoſés à ſa garde ; & les réduiſit enſuite à cinq, en y comprenant l'Exempt. Ce fut moi qui lui repreſentai qu'un plus grand nombre étoit en effet inutile. Il n'y eut que la permiſſion de ſe promener ſur les terraſſes, qu'il ne put obtenir d'abord : je dis d'abord ; car dans la ſuite on lui permit tout ; juſqu'à ce qu'au bout de quelques mois on l'élargit entierement (23). On l'accoûtuma ſi peu à être traité en Criminel, que quand on lui rapporta que le Roi lui laiſſoit la vie, il dit qu'il n'en faiſoit aucun cas, ſi l'on n'y joignoit la liberté.

Ceux qui applaudiſſent également à toutes les actions des Rois, bonnes ou mauvaiſes, ne manqueront pas de raiſons pour juſtifier cette difference de conduite de Henry, entre deux hommes également coupables ; & diront, comme on le diſoit alors à la Cour, que les ſervices que d'Auvergne pouvoit rendre dans la ſuite à Sa Majeſté, en l'inſtruiſant de tout ce qui ſe trameroit dans le Parti Eſpagnol contre la France, méritoient bien que le Roi l'épargnât pour ſon propre interêt. Pour moi, je ſuis trop ſincere pour ne pas convenir ici que ce Prince n'a aucune louange de clémence à eſperer de cette action ; & que ſa paſſion pour la Marquiſe de Verneuil, Sœur du Comte d'Auvergne, fut le ſeul motif auquel celui-cy eut obligation de ſe voir ſi bien traité. Je me contentai alors de le penſer : & je fus deux ans ſans ouvrir la bouche ſur ce ſujet, en parlant au Roi ; perſuadé que mes raiſons n'auroient rien pu alors contre les prieres &

tention & de ſéverité. En ce cas il faudroit convenir que Henry IV. & M. de Roſny furent trompés par leur trop de facilité, & que le Prince en fut la victime. Ce que l'Auteur dit quatre lignes plus haut de ceux qui ſe cacherent hardiment dans la foule, montre aſſez que l'eſprit de révolte ne s'éteignit pas par la mort de ſon Chef.

(23) Au commencement d'Octobre. » Ce ne fut pas, dit le Septe- » naire, ſans avoir bien purgé ſa con- » ſcience entre les mains de MM. le » Chancelier, de Sillery, & de Roſ- » ny.

les larmes d'une Maîtreſſe ; & que la choſe faite, il ne ſert de rien de rappeller les fautes. Ce ne fut qu'après que le Comte d'Auvergne eut obligé ſon Bienfaiteur par de nouvelles ingratitudes à reprendre contre lui les mêmes meſures, que j'en touchai quelque choſe à Sa Majeſté : encore m'y força t'elle elle-même. 1602.

Un jour donc que la converſation rouloit entre nous deux ſur ce chapitre ; Henry après m'avoir regardé quelque temps ſans me rien dire, me dit enfin qu'il avoit toujours été fort-ſurpris que je ne lui euſſe jamais demandé les raiſons qui l'avoient porté à conſerver le Comte d'Auvergne. Je lui répondis, Que j'avois cru devoir m'en tenir à mes propres conjectures ſur ces motifs : Que j'en trouvois deux principaux : mais que je n'avois eu garde de m'en expliquer à Sa Majeſté ; parce que je ne l'aurois peut-être pu faire ſans m'expoſer à lui déplaire. Henry reprit auſſi-tôt avec ſa vivacité ordinaire, Qu'il devinoit bien celui de ces motifs qui regardoit la Marquiſe de Verneuil : Et qu'il m'aſſûroit que ce motif ſeul n'auroit pas été ſuffiſant pour lui faire faire grace du-moins de la priſon perpetuelle à d'Auvergne : Mais qu'il ignoroit abſolument le ſecond, à qui j'attribuois ſa délivrance : & il me preſſa de le lui dire, juſqu'à me l'ordonner pluſieurs fois, & très-expreſſément. Je lui avouai que j'avois penſé que Sa Majeſté n'avoit garde de flétrir du dernier ſupplice un homme qui ſeroit toujours malgré lui l'Oncle de ſes Enfans, ſuppoſé qu'il en eût de Madame de Verneuil. Henry me jura qu'il n'avoit pas porté ſa penſée juſques-là ; quoique cette conſideration s'il l'avoit faite, eût été très-puiſſante ſur ſon eſprit : Et il voulut que je devinaſſe à mon tour la veritable raiſon qui lui avoit fait mettre d'Auvergne hors de priſon. Il me répeta encore que les prieres de ſa Maîtreſſe, celles du Connétable avec ſes trois Filles, & de Ventadour, qui s'étoient jettés à ſes pieds, n'y avoient pas eu autant de part que je l'imaginois ; toutes ces perſonnes s'étant contentées de lui demander la vie du coupable : Il me déclara enfin après tout ce jeu, qu'il s'y étoit porté principalement par les grandes promeſſes que lui avoit faites d'Auvergne, & l'air de ſincerité dont il les avoit accompagnées. Sur quoi il me fit le récit de ce qui s'étoit paſſé entre lui & d'Auvergne, lorſque celui-cy avoit demandé en

1602. grace qu'on le fît parler à Sa Majesté. Il me dit que le Comte, après une infinité d'assûrances de son repentir, & de protestations de sa fidelité pour l'avenir, avoit promis avec les sermens les plus forts : Que si Sa Majesté vouloit bien lui rendre la liberté ; il lui réveleroit tout ce qui se passoit de plus secret dans le Conseil d'Espagne : Qu'il n'étoit besoin pour cela, que de paroître reprendre avec cette Cour ses premiers erremens : Qu'il sçauroit bien la tromper, & lui faire prendre pour vrai ce qui de sa part ne seroit que feint : Mais qu'il étoit necessaire, pour que sa feinte ne lui attirât pas en Espagne le châtiment d'un traître, que Sa Majesté ne parlât à aucun de ses Ministres de ce qu'il lui disoit alors ; & qu'elle ne prît point d'ombrage elle-même de ses voyages en Espagne, ni des paquets qu'il en recevroit.

Le Roi ajoûta après ce récit, Qu'il avoit eu de la peine à en croire d'Auvergne, & même à s'imaginer qu'il voulût s'abbaisser jusqu'à faire le métier d'Espion & de Traître : Mais qu'après que le Comte l'eut rassûré sur tout cela, quoiqu'il l'en haït encore davantage, il s'étoit enfin déterminé à attendre l'effet de ses promesses, & à s'en servir pour tirer l'éclaircissement des démarches de l'Espagne, qu'on ne pouvoit avoir d'ailleurs : Que dans cette pensée il avoit promis à d'Auvergne le secret, & tous les autres points qu'il lui avoit demandés.

Ce que je pus conclure de tout ce que me venoit de faire entendre le Roi, est qu'il fut en toutes manieres trompé par le Comte d'Auvergne, ou plustôt, je le répete, abusé par sa propre foiblesse pour sa Maîtresse : C'est cela seul qui lui fascina les yeux sur d'Auvergne ; & qui après lui avoir déja fait accorder la grace de la vie pour le Coupable, lui arracha encore celle de la liberté, sur un fondement si frivole, qu'il ne feroit pas d'honneur à la prudence de Henry, si l'on s'en rapportoit à ce qu'il m'en dit. Ce n'est pas qu'on ne puisse mettre en question si le Comte d'Auvergne avoit alors envie de tenir sa parole, & s'il ne redevint traître à son Prince, que parce qu'il se laissa séduire une seconde fois.

On ne sçauroit nier d'ailleurs qu'il ne fût fin, adroit, pénetrant, inventif, & naturellement éloquent : qualités très-

1602.

propres au personnage qu'il supposoit devoir jouer : Mais pour ne rien dire ici de son ambition, de son penchant à la débauche, & de ses autres passions ; il avoit dans le cœur un fond si naturel de méchanceté & de perfidie, qu'il étoit aisé de voir qu'il reviendroit à son premier caractere. Il y revint avec tant d'adresse, que le Roi ne s'apperçut point quand il lui échappa : supposé qu'il ne lui ait pas échappé dès le premier moment. Il entretenoit souvent Sa Majesté du Roi d'Espagne ; & lui en disoit bien du mal, pour mieux jouer son rôle : mais ce qu'il en disoit, se réduisoit au fond à des choses de nulle conséquence ; pendant qu'il instruisoit bien plus solidement le Conseil d'Espagne, de tout ce qu'il voyoit se passer dans celui de France. Il nous obligera encore à parler de lui dans la suite.

Le Prince de (24) Joinville, sur lequel Henry étendit aussi ses bontés, étoit un jeune homme d'un autre caractere : Il n'y a jamais rien eu de si leger, ni de si évaporé. Il se trouva engagé en mauvaise compagnie, où pour être à la mode, & se donner l'air d'un homme d'importance, il falloit paroître avoir des correspondances hors du Royaume : C'en fut assez pour le gâter. Sur les avis qui furent donnés à Sa Majesté, qu'il faisoit sa brigue en Espagne, par le Comte de Chamnite, Gouverneur de Franche-Comté pour le Roi d'Espagne, & l'un de ses Ministres ; le Roi le fit arrêter. Lorsqu'il se vit pris, il dit comme tous les autres, qu'il étoit prêt à tout déclarer, pourvû que ce fût au Roi en personne, & moi present. J'étois parti la veille pour aller visiter ma nouvelle acquisition de Sully, & pour y faire tracer des bâtimens qui le rendissent plus logeable qu'il n'étoit alors : Je venois d'y arriver ; & je m'étois mis à souper, parce qu'il étoit nuit, lorsque j'entendis le cornet du Postillon de Sa Majesté. Je me doutai aussi-tôt que mon sejour à Sully n'alloit pas être long. Le Billet qui me fut rendu de Sa Majesté, ne contenoit qu'un simple ordre de me rendre auprès d'elle, sans autre explication. Je jugeai que l'affaire étoit importante & pressée ; de maniere que je partis le lendemain de si grand matin, que je ne vis Sully qu'aux flambeaux. Lorsque je sçus dequoi il étoit question,

(24) Claude de Lorraine, quatrieme Fils d'Henry, Duc de Guise tué à Blois, depuis Duc de Chevreuse, & mort en 1657.

1602. je crus devoir interceder pour un jeune homme ſans expérience, & qui ne pechoit que par étourderie. Joinville amené devant nous deux, avoua tout ce qu'on voulut. Le Roi le connut bien-tôt pour ce qu'il étoit; & le traitant comme il méritoit, il envoya chercher la Ducheſſe de Guiſe, ſa Mere, & le Duc de Guiſe, ſon Frere, auxquels il dit dans ſon Cabinet: » Voilà l'Enfant prodigue en perſonne: il s'eſt » mis dans la tête des folies: Je le traite en enfant; & je » lui pardonne pour l'amour de vous & de M. de Roſny, » qui m'en a prié à jointes mains: mais c'eſt à condition que » vous le chapitrerez bien tous trois; & que vous mon Ne- » veu, dit-il, en ſe tournant vers le Duc de Guiſe, vous en » répondrez à l'avenir: je vous le donne en garde, afin de » le rendre ſage, s'il y a moyen. «

Ce changement n'étoit pas facile à operer dans un eſprit vif, indocile, & qui avoit déja pris ſon pli. On le laiſſa quelques mois en priſon, où il ſe mutina, tempêta, & promit par ennui de ſe bien comporter, ſi on le tiroit de là. Le Roi y conſentit, & lui fit dire qu'il allât demeurer dans le Château de Dampierre. Joinville ne ſe trouva guére mieux là que dans ſa priſon. Il fit repreſenter au Roi qu'il ne pouvoit demeurer dans un Château qui n'étoit point meublé. Le Roi ſçavoit le contraire malheureuſement pour lui; parce que la Chaſſe l'ayant aſſez ſouvent mené de ce côté-là, & à Chévreuſe qui en eſt proche, le Concierge de ces maiſons étoit venu lui offrir des appartemens & des lits: Il ſe ſouvint même d'avoir couché à Chévreuſe, où il ſe trouva neuf ou dix lits de Maître; & que Madame de Guiſe lui avoit dit que Dampierre n'étoit pas moins bien meublé que Chévreuſe. Cela l'aigrit contre Joinville, juſqu'à m'attirer un reproche de l'interêt que je prenois à toute cette Maiſon, & un ordre de ne m'en plus mêler à l'avenir. Loin de révoquer la Sentence, Sa Majeſté y ajoûta qu'elle vouloit qu'on entendît de nouveau le priſonnier, avant de l'élargir. Le jeune homme retombé dans ſa premiere peur, aſſûra qu'il alloit faire une ſeconde confeſſion encore plus éxacte que la premiere: mais comme il craignoit, diſoit-il, que Sa Majeſté ne fût en colere contre lui, il pria encore que ce fût moi à qui on le fît parler.

Le Duc de Bouillon n'avoit eu garde de revenir de ſes

Terres, comme il l'avoit promis au Roi. Ce Prince jugea à-propos de lui écrire, après qu'il eut fait arrêter le Duc de Biron, afin de voir ſi Bouillon ne donneroit point en cette occaſion quelques preuves de ſes liaiſons avec le priſonnier. Il lui mandoit, que le Maréchal de Biron avoit été convaincu de conſpirer contre l'Etat; & qu'il lui en feroit voir les preuves, & lui en apprendroit les particularités, la premiere fois qu'il viendroit à la Cour: Ce qu'il ſe contentoit de lui inſinuer de cette maniere, ſans y joindre d'ordre. Le Duc de Bouillon connut d'abord le but de cette Lettre; & y répondit, en faiſant partir à l'heure-même un Gentilhomme chargé de féliciter Sa Majeſté du péril qu'elle diſoit avoir évité, & d'une Lettre pour moi. Il eut grand ſoin de n'y donner aucune priſe ſur lui; ſoit qu'il fût déja prevenu ſur l'empriſonnement de ſon Aſſocié, ou qu'il ſçût prendre promptement & habilement ſon parti. Il me mandoit, Que jamais ſurpriſe n'avoit été égale à la ſienne, lorſqu'il avoit appris que l'Etat & la Perſonne du Roi avoient été en péril: Que ſa fidelité, & ſon attention à ſe porter par-tout où ſon devoir l'appelleroit, convaincroient Sa Majeſté de plus en plus, qu'elle n'auroit jamais rien de ſemblable à craindre de ſa part: Qu'il attendoit les ordres du Roi, & mes bons conſeils, pour les ſuivre. C'eſt ſur ce ton qu'étoit écrite la Lettre toute entiere. Il n'avoit pu cependant s'empêcher de gliſſer un mot en faveur du Coupable, mais d'une maniere ſi générale, qu'elle ne pouvoit lui préjudicier: c'eſt qu'en temoignant qu'il ſouhaitoit que cet évenement ne troublât point le repos de Sa Majeſté, il ajoûtoit ces mots, » & qu'il n'al» terât pas la douceur de ſon naturel. « 1602.

Lorſque je montrai cette Lettre au Roi; il crut qu'on pouvoit s'en ſervir pour engager Bouillon à venir le trouver. Il n'avoit oſé ſe ſervir de ſon autorité pour le lui commander; parce que ſur ſon refus, il ſe trouvoit comme forcé d'aller tirer raiſon de ſa déſobéïſſance par les Armes: ce que Sa Majeſté ne vouloit, ni ne devoit faire. Il me dit donc que puiſque Bouillon me demandoit conſeil ſur ce qu'il avoit à faire dans cette conjoncture, je lui répondiſſe, Qu'il étoit vrai qu'on avoit fait entendre au Roi, qu'il n'avoit pas ignoré les menées du Duc de Biron: Mais que cela lui devoit faire prendre encore plus fortement le parti de venir trouver Sa

1602. Majesté, soit pour lui faire connoître son innocence, soit pour obtenir le pardon de sa faute, en la lui avouant : Que je l'assûrois ; que je lui donnois même ma parole ; & s'il le falloit, me rendois caution, qu'il seroit reçu du Prince à bras ouverts, bien-loin qu'il eût rien à en apprehender. Comme Henry en me parlant de la sorte, n'ignoroit pas ma délicatesse sur ces sortes de paroles qu'il me faisoit porter ; il me prévint de lui-même, & me dit qu'il me donnoit sa parole royale que le Duc de Bouillon seroit traité de la même maniere que je lui manderois : Et non-content de cette promesse verbale, Henry m'en donna une par écrit en ces termes : » Je promets à M. de Rosny, que si M. de Bouillon vient me trouver sur les Lettres qu'il lui aura écrites » de sa main, & sur les assûrances qu'il lui donnera, & les » promesses qu'il lui fera ; je les observerai toutes sans y » manquer, où lui permettrai de se retirer librement où bon » lui semblera, sans qu'en venant, ni retournant, il lui soit » fait aucun déplaisir, ni empêchement : De quoi je donne » ma foi & ma parole Royale audit Sieur de Rosny. Fait à » Paris, ce 24 Juin 1602. «

J'écrivis au Duc de Bouillon ; & sans lui donner connoissance de l'engagement que Sa Majesté venoit de prendre avec moi par rapport à lui, je le pressois dans les termes & par les motifs les plus forts de venir se fixer auprès de la Personne du Roi. Bouillon reçut cette Lettre à-peu-près dans le même temps que la réponse verbale, que le Roi lui fit faire par son Député ; & il prit occasion de ce que ce Prince ne le pressoit plus lui-même de venir, de me répondre que les conseils que je lui donnois ne s'accordant pas avec les ordres de Sa Majesté, il n'avoit pu les suivre, quelqu'envie qu'il en eût ; & qu'il s'étoit contenté d'envoyer, comme Sa Majesté le souhaitoit, une personne au rapport de laquelle on pouvoit ajoûter foi comme au sien même. Cette personne étoit un Gentilhomme, nommé Rignac, qui vint en effet à la Cour au même temps que la replique de Bouillon à ma réponse ; & qu'il fallut défrayer, comme si son voyage eût été fort-important ; parce qu'il paroissoit être venu sur l'ordre de Sa Majesté. Pour le Duc de Bouillon, au-lieu de venir, il s'éloigna encore, & s'en alla à Castres.

Je

1602.

Je ne m'étonne pas que mes raiſons n'ayent eu en cette occaſion aucun pouvoir ſur ſon eſprit, moi qu'il regardoit comme ſon ennemi mortel : c'eſt ainſi qu'il s'en expliquoit publiquement: Et le Roi le ſçavoit bien, pour me l'avoir mandé lui-même dans une Lettre du vingt-huit Décembre de cette année. Je ne ſuis pas plus ſurpris de la conduite que Bouillon tenoit en tout cela avec Sa Majeſté. Dès qu'il eut pu s'appercevoir, ce qui n'étoit pas bien difficile, qu'elle prenoit le parti de diſſimuler avec lui; il comprit qu'il lui étoit aiſé de jouer le Roi & ſon Conſeil, ſans aucun riſque. Il ne s'agiſſoit que de (25) répondre toujours à l'exterieur par beaucoup de ſoûmiſſion, ſans jamais rien faire de ce qu'on n'oſoit lui preſcrire formellement : Il ſe trouva bien de ce manége; & s'en ſervit long-temps. Il n'y avoit rien de ſi modeſte, ni de ſi ſoûmis, que la Lettre qu'il écrivoit ſur ce ſujet à Du-Maurier; & qui des mains de Sa Majeſté paſſa dans les miennes, pour être communiquée au Chancelier & au Duc d'Epernon, avec leſquels je traitois par ordre du Roi cette affaire très-méthodiquement. Le Roi s'y employoit lui-même tout entier; & voulut bien entretenir ſur le ſujet du Duc de Bouillon, Conſtant & Saint-Aubin toute une après-dînée, mais auſſi inutilement.

Un jeu plus ſingulier encore, eſt celui que jouerent en cette rencontre le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie. Toutes les Puiſſances Amies d'Henry, ſur-tout l'Angleterre & l'Ecoſſe, dont les Ambaſſadeurs étoient encore à Paris, faiſant faire à Sa Majeſté des complimens ſur le bonheur avec lequel elle avoit étouffé une auſſi dangereuſe conſpiration; Philippe & Charles-Emmanuel ſe montrerent des plus empreſſés. Je ne ſçais pas par quel motif, ſi ce n'eſt celui de la crainte, ils purent avoir recours à un manége auſſi groſſier. Henry fut plus ſincere avec eux : Il leur déclara qu'il étoit bien informé de la part qu'ils avoient euë dans tout ce complot, dont ils imputerent tout le tort au Comte de Fuentes auſſi hardiment, que s'il leur avoit été poſſible de faire

(25) Les Lettres du Duc de Bouillon au Roi ſont rapportées dans le troiſieme tome des Memoires d'Etat de Villeroi, *pag.* 158. *& ſuiv.* Voyez auſſi les raiſons dont ſe ſert l'Hiſtorien de ſa vie, pour le juſtifier ſur l'accuſation d'avoir trempé dans la conſpiration du Maréchal de Biron, ſur ſon refus de venir trouver le Roi, ſur ſa fuite à Caſtres, &c. *liv.* 5. *pag.* 222. *& ſuivantes.*

1602. croire que cet Eſpagnol eût pu agir avec le Maréchal de Biron & les autres Conjurés, de ſon propre mouvement.

Le Roi étant venu à l'Arcenal quelques jours après l'Execution du Maréchal de Biron; j'eus avec ce Prince un entretien qui mérite bien d'être rapporté. » Vous voyez, me dit ce Prince, en commençant par les réflexions qu'il lui étoit ordinaire de faire ſur l'ingratitude de Meſſieurs de Biron, d'Auvergne, de Bouillon, & de trois autres des plus diſtingués de la Cour, auxquels il avoit pardonné, & qu'il nomma; » vous voyez que ceux à qui j'ai fait le plus de fa- » veurs, ſont ceux-là mêmes dont l'ambition, le caprice & » la cupidité m'ont fait le plus ſouffrir. « Surquoi il me fit obſerver que ces ſix perſonnes avoient reçu de lui à differentes fois, des ſommes plus conſiderables que les cinq Rois ſes prédeceſſeurs, en exceptant ſeulement Henry III. accuſés d'être ſi prodigues, n'en avoient donné à leurs Favoris. Henry ajoûta, que pour fermer la bouche à ceux qui relevoient à tout propos les ſervices de ces ſix Meſſieurs, il falloit que je lui fiſſe un Memoire des gratifications qu'il leur avoit accordées depuis qu'ils le ſervoient: Car il ne prétendoit y comprendre que ce qui étoit de pure libéralité, & non point ce que ſon ſecours & ſa protection leur avoient mérité de Biens en differentes occaſions: telle eſt par éxemple, la Principauté de Sedan, ſur laquelle Bouillon lui avoit la double obligation de la lui avoir procurée, & enſuite aſſûrée, comme on l'a vu cy-devant, dans un pas aſſez embarraſſant.

Le Roi qui n'avoit commencé ce propos, que pour le faire tomber ſur mon propre chapitre, me dit, qu'il n'avoit pas pretendu par ce diſcours, qui pouvoit avoir quelque rapport à la ſituation preſente de ma fortune, me faire une leçon; parce qu'il ſçavoit que j'étois aſſez fidele pour n'en avoir pas beſoin: cependant, qu'après avoir fait de mûres réflexions ſur la maniere dont il devoit ſe comporter avec moi, pour ne point s'expoſer à voir affoiblir la confiance qu'il avoit en moi, il croyoit devoir prendre deux précautions à mon égard dans les bienfaits que méritoient mes ſervices & ma Maiſon, ainſi le diſoit ce Prince: l'une à l'égard des autres, & l'autre par rapport à moi-même: La premiere, que ces bienfaits ne fuſſent ni ſi prompts, ni ſi exceſſifs,

qu'ils me rendiſſent l'objet de la haine publique, toujours diſpoſée à éclater contre les premiers Miniſtres : Et la ſeconde, que ces Biens & ces honneurs fuſſent de nature, que ſi quelque jour par le motif de la Religion, ou autrement, je devenois capable de m'écarter de mon devoir, ils ne me miſſent pas en état d'embarraſſer mon bienfaiteur même, ou de nuire après ſa mort à ſon ſucceſſeur, & de mettre l'Etat en danger. » En un mot, me dit ce Prince après m'avoir prévenu que comme il alloit me parler ſans détour, il vouloit que je lui diſſe auſſi librement ma penſée, » je » veux m'ôter à moi-même juſqu'au moindre ſoupçon con- » tre vous, afin que rien n'altere mon amitié pour vous : » J'eſſuye tous les jours tant d'infidelités auxquelles je ne » m'attendois point, que je ſens que malgré moi elles me ren- » dent défiant. Ne vous attendez donc pas que je vous ren- » de maître de grandes Villes & de fortes Places, qui avec » votre crédit & votre capacité vous miſſent en état de vous » paſſer de moi, & de troubler un jour la tranquillité du » Royaume, quand bon vous ſembleroit : Je ne veux point » faire pour vous plus que ne doit faire pour un Servi- » teur, quelque fidele qu'il ſoit, un Roi qui a ſoin de » ſon honneur, de ſa réputation, & du ſoin de ſes peu- » ples. « 1602.

Henry ajoûta encore avant que j'euſſe eu le temps de lui répondre, qu'en attendant les occaſions d'ajoûter ce qui manquoit encore à ma fortune, il joignoit dès ce moment à mes gages & à mes penſions, qui ne ſuffiſoient qu'aux dépenſes de ma Table & de ma Maiſon, un extraordinaire de cinquante ou ſoixante mille livres tous les ans ; afin que les uniſſant à mon propre revenu, je puſſe en acquerir encore quelques Terres, les bâtir, les meubler & les embellir ; & de-plus établir avantageuſement mes Enfans, ſur leſquels Sa Majeſté me dit avec beaucoup de bonté, qu'elle ſe réſervoit encore à me donner des marques de ſa bienveillance & de ſa libéralité. » J'ai d'autant moins de regret à » tout cela, pourſuivit-elle, que je ſçais bien que vous ne » dépenſerez pas follement ces ſommes en feſtins, en chiens, » chevaux, oiſeaux & Maîtreſſes. «

Pendant ce diſcours aſſez long de Henry, je m'étois ſenti agité de pluſieurs penſées differentes, qui me l'avoient

1602. fait écouter ſans rien dire. Les réflexions que je fis, me laiſſerent plus touché encore de ſa franchiſe & de ſa confiance, que mécontent d'une délicateſſe, que mille autres en ma place auroient peut-être trouvée exceſſive. Je répondis enfin, ce Prince m'ayant encore ordonné de le faire avec toute la ſincerité dont j'étois capable : Que quoique j'euſſe dès ce moment une entiere certitude, que ni lui, ni ſes Succeſſeurs, ni l'Etat, n'auroient jamais rien à craindre de ma part de tout ce que ſa ſageſſe lui avoit fait enviſager ; je trouvois cependant moi-même qu'elle n'alloit pas trop loin : l'une des principales Maximes du Gouvernement étant ſelon moi, que le Prince ne doit jamais ſe livrer trop aveuglément à une ſeule perſonne, quelques ſervices qu'il en ait reçus ; parce qu'il eſt preſqu'impoſſible que perſonne réponde jamais de ſes diſpoſitions pour l'avenir : Qu'ainſi au-lieu de me plaindre, je ne trouvois lieu dans tout ce que Sa Majeſté venoit de me dire, qu'à admirer ſa prudence, & à la remercier de ce que ſes récompenſes, quelques bornes qu'elle y mît, ſurpaſſeroient toujours de beaucoup mon attente & mes ſervices.

Comme je ne pouvois douter que les inſinuations malignes des Courtiſans jaloux de ma faveur n'euſſent eu quelque part aux craintes que le Roi venoit de temoigner à mon égard ; je pris ce moment pour une explication ſur cet Article, à laquelle je prévis dès ce moment qu'il ſeroit neceſſaire de revenir plus d'une fois. Je priai Sa Majeſté qu'elle me permît de lui repreſenter, qu'elle ne pouvoit ſans injuſtice ajoûter foi aux rapports empoiſonnés des délateurs, ſans avoir bien avéré mon tort auparavant, & ſans m'avoir entendu moi-même : Je l'aſſûrai qu'elle me trouveroit d'une ſincerité à les avouer, qui méritoit ſeule qu'elle en uſât ainſi avec moi ; & qu'elle verroit que ce que mes Ennemis me ſuppoſoient de vuës criminelles, ſe réduiſoit au-plus à un tort, dont je ne faiſois aucune difficulté de convenir en ce moment, & pour lequel j'avouois avoir beſoin de ſon indulgence : c'eſt lorſque dans l'impatience de l'obſtacle, ou du retardement, que je voyois apporter à quelque diſpoſition que je jugeois neceſſaire, il m'échappoit quelque parole d'aigreur & de plainte contre la trop grande facilité du Roi, dont mes envieux ne manquoient pas de tirer avantage con-

tre moi ; quoique la pureté de mes intentions fût facile à appercevoir dans l'action même qui servoit de fondement à la calomnie. 1602.

Ce que je disois en ce temps-là au Roi, je le dis aujourd'hui à mes Lecteurs ; & non point par un air de modestie affectée, qui me tienne lieu de justification : je sens que je n'en ai réellement aucun besoin ; mais parce que quelque irreprochable qu'ait été ma conduite, j'ai pourtant été obligé plus d'une fois de me justifier auprès du Prince que j'ai servi. Si cet aveu n'empêche pas qu'on ne me rende toute la justice qui m'est duë ; il ne fera pas non-plus juger moins favorablement d'Henry ; pour peu qu'on fasse attention aux conjonctures, & aux Maximes du temps où nous avons vécu l'un & l'autre. En tout temps il n'y a rien dont il soit si difficile de se défendre, que d'une calomnie travaillée de main de Courtisan : Quel effet ne devoit-elle pas produire dans l'esprit d'un Prince, qui se rappelloit mille éxemples de trahison, d'infidelité & de desobéïssance ; & presque pas un de veritable attachement ? Pour connoître le fond des sentimens de Henry le grand pour moi ; je puis dire qu'il ne faut pas le considerer dans ces momens, où le souvenir de tant d'ingratitudes réveillé par d'adroites impostures, ouvroit son cœur comme malgré lui au soupçon & à la défiance ; mais lorsque revenu de l'impression que lui causoient ces complots, dans lesquels on cherchoit à m'embarrasser, il me donnoit les marques les moins équivoques de sa tendresse. Au-reste qu'on juge comme on voudra de ces petites disgraces que j'ai euës à essuyer pendant le cours de ce qu'on appellera ma gloire & mes prosperités, & que tout autre auroit peut-être supprimées, pour se faire honneur d'avoir tourné à son gré tous les penchans de son Maître ; pour ne rien déguiser, ni supprimer sur ce sujet, il me suffit de la verité & de l'instruction : l'une est mon guide, & l'autre mon objet.

Le Duc de Luxembourg ayant eu cette année un procès au Parlement ; les Avocats qui avoient plaidé sa Cause furent assez hardis pour éxiger quinze cens écus. Il en porta ses plaintes au Roi, qui enjoignit au Parlement de donner un Arrêt, par lequel le salaire des Avocats fût réduit & taxé ; eux obligés de donner Quittance de l'argent qu'ils re-

1602. cevroient, & un Récepissé de toutes les Pieces qu'on leur auroit mises aux mains; afin qu'on pût les contraindre à rendre celles qu'ils gardoient ordinairement jusqu'à ce qu'ils fussent satisfaits. Il avoit toujours paru si necessaire de mettre un frein à la cupidité de ces Messieurs, que les Etats avoient déja ordonné la même chose, sans qu'on y eût eu aucun égard. Le Parlement accorda l'Arrêt qu'on lui demandoit: Mais les Avocats au-lieu de s'y soûmettre, allerent au nombre de trois ou quatre cens, remettre leurs Chaperons au Greffe: ce qui fut suivi d'une cessation d'Audiences. Il se fit un murmure presque géneral dans Paris, sur-tout de la part des Pedans & des Badauds: deux miserables especes dont cette Ville abonde; & qui se croyant plus sages que le Roi, le Parlement, l'Assemblée des Pairs, & les Etats, décidoient contre eux en faveur des Avocats (26). Ceux-cy trouverent bien-tôt des partisans jusques à la Cour, qui sçurent si bien grossir un mal très-peu considerable en soi, & d'un remede très-facile, que le Roi étourdi de leurs clameurs, commença à s'alarmer sur les conséquences.

Ordonnance de Blois, art. 162.

Pendant que cette affaire étoit encore en branle; un jour que Sa Majesté s'en entretenoit dans son Cabinet avec les Courtisans, & qu'elle rapportoit toutes les instances qui lui avoient été faites en faveur des Avocats: » Pardieu! Sire, » je ne m'en étonne pas, dit Sigogne en élevant sa voix, & » de l'air d'un homme piqué: ces gens-là montrent bien » qu'ils ne sçavent à quoi s'occuper; puisqu'ils se tourmen» tent tant l'esprit d'une chose si frivole: Vous diriez à les » entendre criailler, que l'Etat seroit perdu, si on n'y voyoit » plus ces Clabaudeurs: comme si le Royaume sous Charle» magne, & tant de grands Rois, pendant le regne desquels » on n'entendoit parler ni d'Avocats, ni de Procureurs, n'a» voit pas été aussi florissant qu'il peut l'être aujourd'hui, » que nous sommes mangés de cette vermine. « Sigogne apporta ensuite pour preuve que l'établissement des Avocats n'est pas fort ancien en France, le Protocole de la Chancel-

(26) P. Matthieu en rapportant cet incident, *tom. 2. liv. 3. pag.* 478 semble aussi prendre le parti des Avocats: Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient du sentiment du Duc de Sully. Il proposera dans la suite de ces Memoires, des moyens de diminuer considerablement le nombre des procès: Et c'est à cela en effet qu'on doit d'abord s'appliquer pour remedier aux abus dont il se plaint.

1602.

lerie, dont la premiere Lettre eſt intitulée, *Lettre de Grace à plaidoyer par Procureur:* Et comme il vit qu'on l'écoutoit avec plaiſir, il ajoûta que cet art s'étoit établi à la ruine de la Nobleſſe & du Peuple, & au déperiſſement du Trafic & du Labourage: » Il n'y a, dit-il, ni Artiſan, ni Paſteur, ni » Laboureur, ni même ſimple Manœuvrier, qui ne ſoit » plus utile que cette fourmillere de gens qui s'enrichiſ- » ſent de nos folies, & des raffinemens qu'ils ont inventés » pour étouffer la verité, & renverſer le bon droit & la rai- » ſon: Si nous ſommes ſi aveugles, continua-t'il avec une vi- » vacité tout-à-fait plaiſante, que nous ne voulions, & ſi » malheureux que nous ne puiſſions nous en paſſer tout-à- » fait; il n'y a qu'à leur ordonner de ſe remettre dans huit » jours tout-au-plus-tard à continuer leurs fonctions, aux » conditions portées par la Cour, ſous peine d'être obligés » de retourner reprendre la Boutique, où la Charruë, qu'ils » ont quittées, ou de s'en aller ſervir l'Etat en Flandre un » mouſquet ſur l'épaule: & je vous réponds qu'on les verra » bien-tôt courir pour reprendre ces magnifiques Chape- » rons, comme vermine vers un tas de froment. «

Il n'y avoit perſonne dans la compagnie qui pût s'empêcher de rire de la ſaillie de Sigogne: le Roi s'en divertit le premier, & convint que ces raiſons étoient bonnes: Mais ſoit qu'il ſe fût laiſſé aller aux ſollicitations (27), ou ébranler par la crainte de joindre encore ce nouveau trouble à ceux qui agitoient déja l'interieur du Royaume; ou, comme il s'en expliqua, qu'il ſe réſervât à faire quelque jour ſur cette matiere un Réglement general, dans lequel non-ſeulement les Avocats, mais encore les Procureurs, & tout le Corps même de la Juſtice fuſſent compris; il conſentit que pour cette fois l'Arrêt demeurât ſans effet: Et c'eſt ainſi que ſe termina cette riſible affaire, ſur laquelle je renvoie pour les

(27) Le temperament que firent apporter dans cette affaire les Gens du Roi, qui ſous-main favoriſoient les Avocats, fut, que le Roi renvoya de nouvelles Lettres au Parlement, par leſquelles il étoit enjoint aux Avocats de reprendre & continuer leurs fonctions, à condition pourtant d'obéïr aux Arrêts du Parlement, & à l'Ordonnance des Etats: Mais comme ces Lettres leur permettoient en même-temps de faire les remontrances qu'ils croiroient juſtes par rapport à l'éxercice de leurs Charges; & qu'on leur aſſûra en particulier, qu'en attendant ils pouvoient agir comme auparavant, ils n'eurent aucune peine à s'y ſoûmettre. *De-Thou, liv. 128. Septem. ann. 1602.*

1601. réflexions, au propre discours de Sigogne : aussi-bien demeura-t'on persuadé dans le monde, que c'étoit moi qui l'avois fait parler (28).

Ce sujet amene à-propos le grand procès intenté cette année par le Tiers Etat de Dauphiné contre le Clergé & la Noblesse, sur la maniere dont les Impôts sont assis & repartis dans cette Province. Je fus nommé pour en connoître avec treize autres Commissaires, choisis par les personnes les plus distinguées du Royaume: mais il se passa six ans, avant qu'il pût être vuidé ; l'animosité des Parties étant si grande, qu'on fut obligé de renvoyer une seconde fois informer sur les lieux. Je fis une plus prompte justice du nommé Jousseaume, Receveur Géneral des Finances, qui avoit fait banqueroute, & emporté les deniers royaux : Je le fis saisir à Milan, où il s'étoit retiré ; & attacher à une potence. Toute action capable d'entraîner avec soi la ruine d'une infinité de Familles, ne peut être poursuivie trop séverement. Le Roi prit encore l'interêt de ses Finances, dans l'affaire des Receveurs & Thresoriers Géneraux de Bourgogne. On leur avoit donné quelques Assignations pour le payement des Garnisons, & Ouvrages de Fortifications, qu'ils n'avoient point acquités, par négligence, ou malversation. Sa Majesté envoya suivant mon conseil, un Commissaire, honnête homme, qui commença par interdire ces Employés ; fit lui-même la Charge de Thresorier ; & commit quelqu'un à la

Matthieu, ibid. 462.

(28) Le Journal d'Henry IV. rapporte une petite Histoire, qui trouvera sa place ici. Henry chassant du côté de Grosbois, se déroba de sa compagnie, comme il faisoit souvent ; & vint seul à Creteil, qui est une lieuë par-de-là le pont de Charenton, sur l'heure de midi, & affamé comme un Chasseur. Il entra dans l'hôtellerie, & demanda à l'hôtesse si elle avoit quelque chose à lui donner à diner. Elle répondit que non, & qu'il étoit venu trop tard : Elle ne le prenoit que pour un simple Gentilhomme. Henry lui demanda pour qui donc étoit une broche de rôti qu'il voyoit au feu. L'hôtesse lui dit que c'étoit pour des Messieurs qui étoient en haut, & qu'elle croyoit être des Procureurs. Le Roi les envoya prier fort-civilement de lui céder un morceau de ce rôt pour de l'argent, ou de lui donner place au bout de leur table, en payant son écot: ce qu'ils refuserent. Henry IV. envoya chercher secrettement Vitry & huit ou dix autres de sa troupe, auxquels il dit de prendre ces Procureurs, de les mener à Grosbois, & de les bien fouetter, pour leur apprendre à être une autrefois plus civils avec les Gentilshommes: » Ce » que ledit Sieur de Vitry executa » fort-bien & promptement, dit » l'Auteur, nonobstant toutes les » raisons, prieres, supplications, re- » montrances & contredits de MM. » les Procureurs. «

(29) L'écu

la Recette génerale. Tous les frais qui furent faits dans cette occasion, furent pris sur les gages de ces Receveurs & Thresoriers : » Afin, dit Henry, que je ne paye pas la peine de la faute qu'ils font contre mon service & leur devoir. « 1602.

Je trouvai un remede plus court & moins violent que les châtimens & les confiscations, pour empêcher le transport des Especes d'or & d'argent hors du Royaume : ce fut de les hausser (29). Ne pouvant y avoir d'autre cause de cet abus, que la trop grande disproportion entre la valeur de

(29) L'écu d'or au Soleil, qui valoit soixante sols tournois, fut mis à soixante-cinq : l'écu d'or nommé l'écu pistolet, de cinquante-huit sols, à soixante-deux, & ainsi des autres Especes d'or. Le franc d'argent de vingt sols, haussa d'un sou quatre deniers; & le reste à-proportion. C'est au mois de Septembre que fut portée cette double Ordonnance du surhaussement des Monnoies, & du rétablissement du compte par livres. Car le compte par écus n'avoit lieu que depuis vingt-cinq ans, c'est-à-dire, depuis l'Ordonnance de 1577, qui avoit aboli le compte par livres. Matthieu approuve fort ces deux opérations du Duc de Sully, *tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 540. Le-Blanc prétend au-contraire, *p.* 351. 372. *& suiv.* qu'en dérogeant dans tous ses points à cette fameuse Ordonnance de 1577, quelques fortes raisons qu'on ait cru avoir, on fit un très-grand mal; soit dans la Monnoie, parce que les Especes d'or & d'argent haussérent ensuite autant en sept années seules, qu'elles avoient fait pendant les soixante-quinze années précedentes; soit dans le Commerce, parce que les Marchandises & Denrées encherirent à-proportion. Le sentiment de ce dernier me paroît appuyé sur de meilleures raisons. Le compte par écus avoit été établi en faveur de ceux qui avoient leur revenu en argent, de ceux qui le faisoient valoir par la voie de constitution & autrement, de ceux qui vendoient à terme des effets &c. L'Ordonnance de 1577, assûroit les Biens de ce nombre considerable de Citoyens: Et d'ailleurs si l'on avoit vu du desordre dans les Monnoies, elle n'en étoit, ni pouvoit être la cause, mais uniquement l'état violent où les Guerres Civiles avoient réduit ce Royaume.

Le Duc de Sully imagina les deux opérations dont il est ici question, pour arrêter ces desordres, qui étoient, selon lui, la trop grande abondance des Especes Etrangeres qui prenoient la place des nôtres, dans le Commerce; en second lieu, le surhaussement des Denrées; enfin le transport des Especes d'or & d'argent chez nos Voisins. Il est également facile de lui faire voir que ses plaintes à tous ces égards ne portent sur rien, non-plus que le remede qu'il veut y apporter. Nous avons déja montré plus haut, en quel sens c'est un bien que cette quantité de Monnoie Etrangere qui abonde dans notre Commerce: Et si on pouvoit l'appeller un mal, l'augmentation de la valeur numeraire des Especes, à laquelle il a recours, étoit plus propre à l'augmenter qu'à le faire cesser.

Pour ce qui est de l'encherissement des Denrées, la même augmentation ne pouvoit qu'y donner lieu encore davantage; & la raison pour y obvier, qu'il tire de la stipulation par livres, paroîtra à tout le monde très-insuffisante & même frivole. D'ailleurs il me semble que l'encherissement des Denrées suit comme un effet necessaire de la multiplication qui s'est faite

1602. nos Especes d'or & d'argent, & celles de nos Voisins. J'établis en même temps dans le Royaume le compte par livres, qui auparavant s'y faisoit par écus. Quelqu'un trouvera peut-être cette idée trop subtile; l'une & l'autre maniere de

en Europe des métaux d'or & d'argent depuis la découverte de l'Amérique. Pour que cela ne fût pas, il faudroit que nous nous interdissions tout Commerce, non-seulement avec l'Espagne, dont les Mines nous fournissent ces métaux, mais encore avec tous nos Voisins, chez lesquels ils circulent, aussi-bien que chez nous. L'Etat où l'on se conduiroit suivant ce principe, feroit avec tous les autres Etats de l'Europe, la même figure que faisoit la République de Sparte avec les autres Républiques de la Gréce. La seule attention qu'on doit avoir (& elle est d'une extrême conséquence) est, que toutes les Marchandises & Denrées, & generalement tout ce qui fait partie du Commerce, hausse en même-temps & dans la même proportion. Si l'on encherit le produit des Manufactures, sans encherir le bled, par exemple; l'Agriculture est négligée: Si l'on ne proportionne pas à l'un & à l'autre le salaire des Journaliers, ils ne peuvent plus se nourrir, & payer les Impôts.

Quant au transport des Especes hors du Royaume, qui paroît avoir été le principal objet du Duc de Sully, il est vrai que l'augmentation de leur valeur numeraire pouvoit en quelque sorte le prévenir, en anéantissant ou diminuant le profit des Billonneurs: & il y a apparence que ce fut cette seule raison qui le détermina. Les lumieres bornées de son Siecle sur les Finances, & plus encore sur le Commerce, ne lui permirent point d'envisager qu'il détruisoit un abus leger par un beaucoup plus grand, ni de remonter jusqu'à la source du mal. Il auroit senti, qu'il est tout naturel que l'avantage du Commerce, & conséquemment la plus grande quantité d'or & d'argent, demeure à la Nation qui aura mis toutes les autres dans la plus grande dépendance de ses richesses, soit naturelles, soit acquises; & que tant que la balance du Commerce sera en faveur de quelqu'un de nos Voisins, cette défense de transporter les matieres d'or & d'argent, n'est ni juste ni praticable. Aujourd'hui que nous commençons à voir un peu plus clair sur cette matiere, il n'y a plus personne qui ne convienne que toutes ces opérations, & toute cette façon de penser, ne frapoienr guére droit au but.

Quoique l'éxigence des cas, qui est infinie, ne permette ni de tout prévenir, ni de tout assujettir à une seule regle; on peut dire cependant qu'il y a sur l'article de la Monnoie & du Commerce, deux Maximes génerales & très-simples, qu'on doit regarder comme invariables: C'est d'éviter avec le plus grand soin de toucher aux Monnoies; & de travailler sans relâche à rendre le François le plus laborieux, le plus industrieux & le plus œconome qu'il est possible.

Les fréquentes variations dans les Monnoies portent des plaies mortelles au Commerce interieur, & Etranger, par l'extinction de la confiance, le resserrement des bourses, les embarras & le desavantage du Change, le renversement des fortunes &c. Tout cela est palpable & connu. On peut y ajoûter, que le Roi qui paroît être le seul qui gagne à ces opérations, à bien éxaminer la chose, y perd toujours considérablement plus qu'il n'y gagne. Outre que l'insolvabilité de ses Sujets est un mal qu'il partage toujours avec eux, & même dont il se sent plus long-temps qu'eux; toutes ses dépenses augmentent avec la Monnoie, pour ne plus diminuer, lors même que ces Especes diminuënt.

L'autre principe a encore moins besoin de preuve. Il semble que la Nature a réservé à la France l'Empire du Commerce, par l'avantage

compter devant revenir au même. Je n'en juge pas ainsi ; sur l'experience que je crois avoir faite, que l'habitude de nommer un écu, faute d'une dénomination plus propre aux petits détails, porte insensiblement toutes les parties du Com- 1602.

de sa situation, & par l'excellence de son terroir, qui met une grande partie de ses Voisins dans la necessité d'avoir recours à elle, pour toutes les choses qui sont les premiers & essentiels besoins de la vie. Il ne s'agit plus pour elle que de partager du-moins également avec eux, le Commerce de toutes celles qui ne sont que de simple commodité, ou que le luxe a introduites en Europe. Si la consommation de celles-cy absorbe au-delà du produit des premieres ; mal-à-propos nous plaindrions-nous de notre état : Car pretendre empêcher le transport de nos matieres d'or & d'argent chez l'Etranger, lorsque c'est nous qui redevons à cet Etranger ; c'est vouloir faire cesser l'effet sans ôter la cause : Mais appliquer le François au Commerce qui se fait par la Mer, aux Manufactures, aux Arts ; l'empêcher autant qu'il se peut, de trop dépenser aux choses qui viennent de l'Etranger, & qui ne sont que superfluës ; & d'un autre côté augmenter ses richesses propres, en animant la culture de ses Terres : voilà ce qu'on appelle tirer parti du Commerce.

Outre Le-Blanc & Matthieu, consultez sur le sujet de cette Note, De-Tou, *liv.* 129. Le-Grain, *liv.* 8. Péréfixe, & autres Ecrivains de ce temps-là ; mais seulement pour y chercher l'historique de ces opérations de Finances & de Commerce : Car dans la verité, les raisonnemens de ces Ecrivains sur toute cette matiere ne sont guére satisfaisans. On pourroit dire d'eux ce que disoit le Duc de Sully du Parlement de Paris : » Ce sont des Maîtres-ès-Arts qui » tous n'y entendent rien. « *Memoir. pour l'Histoire de France.*

Comme M. de Sully ne revient plus à traiter les affaires de la Monnoie ; j'y suppléerai par les mêmes Memoires, *tom.* 2. *pag.* 275. *& suiv.* quoique cet Ecrivain paroisse ne pas même entendre l'état de la Question, & qu'il parle peu avantageusement du Roi & de son Ministre. » En ce » temps, dit-il (& il parle de tous les mouvemens qui se firent à ce sujet en 1609), » fut mis sur le Tapis » du Conseil, & proposé un nouvel » Edit des Monnoies, lesquelles on » vouloit décrier & changer, c'est-à- » dire, les affoiblir, & par même » moyen ruiner le peuple. Chacun » en murmuroit : le Roi seul pour » avoir son compte, en rioit, & se » mocquoit de tout le monde, mê- » me de ses Officiers, & de leurs » remontrances ; comme il fit du » Premier President des Monnoies » (Guillaume le Clerc), lequel s'é- » rant troublé en sa harangue, ayant » été deux fois interrompu par Sa » Majesté ; le Roi se prenant à ri- » re, le fit demeurer au beau milieu » de sa harangue : ce que Sa Ma- » jesté voyant, lui dit : continuez » M. le President : car ce que je ris » n'est pas que je me mocque de » vous ; mais c'est que mon Cousin » le Comte de Soissons qui est près » de moi, me disoit qu'il sentoit l'é- » paule de mouton. Laquelle rechar- » ge lui ôta tout-à-fait la parole : Et » le Roi se prenant à rire s'en alla, » & le laissa-là. Un Périgourdin, le- » quel étoit un des principaux qui » avoit donné au Roi l'invention de » cet Edit, en pressoit fort l'execu- » tion. Le Roi qui connoissoit bien » l'iniquité de l'Edit, se voyant con- » tinuellement occupé de ce Rustre » de Partisan, lui demanda enfin de » quel Pays il étoit : Je suis de Pé- » rigord, répondit ce vilain : Ven- » tresaintgris ! repartit Sa Majesté, » je m'en suis toujours douté : car en » ce pays-là ce sont tous Faux-mon- » noyeurs... Le Samedi 5 Septem- » bre, la Cour assemblée sur l'Edit » des Monnoies, le rejetta tout-à-fait :

1602. merce dans les ventes & dans les achats, au-delà de leur vraie valeur.

Le Commerce se trouva encore intereſſé dans la Nouvelle que le Roi reçut de pluſieurs endroits du Royaume, que ceux qui avoient été prépoſés pour y chercher des Minieres d'or & d'argent, en avoient trouvé de fort-abondantes (30). Le bruit en fut répandu à la Cour avec tant d'apparences de certitude, que chacun ſe figurant la Direction de ce nouveau travail, comme une ſource de richeſſes immenſes; il n'y eut preſque perſonne qui n'employât tout ſon crédit pour ſe la faire accorder. Monſieur Le-Grand en obtint la Surintendance, & Béringhen, le Contrôle-Géneral: Ce qui fit dire à La-Regnardiere, Bouffon auſſi mordant que plaiſant, qu'il ne pouvoit être fait un choix plus heureux pour la Direction des Mines, que celui d'un homme, qui étoit lui-même un compoſé de mines. La culture de la Soie, ſur laquelle j'aurai plus d'occaſion de parler l'année ſuivante, peut trouver ſon commencement en France, dans cette année: Il y eut même un Edit porté pour la plantation de Meuriers.

» *Nec debemus, nec poſſumus*, conclurent-ils tous d'une même voix. » MM. des Monnoies y furent mandés: entre leſquels, un de la Religion, nommé Bizeul, triompha » de parler, & opina fort-librement; » dont il fut grandement loué: M. le » premier Preſident dit, *Non in parabolis iſte locutus eſt nobis*... Eſt à noter » qu'auſſitôt que Meſſieurs de la Monnoie furent entrés dans la Chambre, le premier Preſident leur dit: » ſéez vous, & vous couvrez, puis » vous parlerez.. Le Mardi 8. ſur le » ſoir, M. de Sully alla voir le premier Preſident, pour le prier d'induire la Cour à paſſer les Edits; » ſurquoi il le trouva infléxible: Et » comme le Preſident lui en remontroit l'injuſtice; M. de Sully lui » répondit: Le Roi ne doit eſtimer » injuſte ce qui accommode ſes affaires... Le Mardi 15 Septembre, » le Roi envoya ſes Lettres-Patentes » à la Cour, pour prolonger encore » le Parlement de huit jours; pendant lequel temps il leur étoit enjoint de vaquer à la verification des » Edits, deux deſquels étoient comme révoqués, & des autres on eſperoit qu'ils iroient à vau l'eau &c. «

(30) Le Septenaire, nomme ainſi les endroits où furent trouvées ces Mines de toute eſpece: » Es Monts-Pirenées, des Mines de talc & de » cuivre, avec quelques Mines d'or » & d'argent: aux Montagnes de » Foix, des Mines de geais & des » pierres précieuſes, juſques aux eſcarboucles, rarement: Ez terres de » Gevaudan & ez Sevennes, Mines » de plomb & d'étain: En celles de » Carcaſſonne, Mines d'argent: en » celles d'Auvergne, Mines de fer: » en Lyonnois près le Village Saint-Martin, celles d'or & d'argent: » en Normandie, d'argent & fort-bon étain: A Nonnay, en Vivarais, » Mines de plomb: en la Brie & Picardie, Mines de marcaſſites d'or » & d'argent. « Quelques-unes de ces Mines, mais ſur-tout celles d'or & d'argent, ſont d'un travail ſi pénible & en même temps ſi infructueux, que M. De-Thou avoit raiſon de diſſuader dès ce temps-là de s'y attacher, *liv.* 129.

De tous ces differens Edits, aucun ne fit tant de bruit, que celui qui fut donné contre les Duels (31). Sa Majesté s'y porta, jusqu'à ordonner la peine de mort contre les Coupables: En quoi elle ne suivit pas mon avis. J'ai assez donné à connoître ce que je pense de ce cruel & barbare abus, pour n'être pas accusé d'avoir cherché à le tolérer: C'est que je prévoyois au-contraire que l'excès de séverité dans les moyens seroit cela même d'où naîtroit le principal obstacle à l'éxecution. Lorsqu'il s'agit de manifester la volonté du Souverain à ses Sujets; je trouve qu'il n'y a rien de si important, que de bien éxaminer si la chose défenduë est de nature, que le risque de la vie soit capable d'arrêter la désobéïssance; parce qu'autrement je crois que les moyens extrêmes sont alors bien au-dessous de la simple perte de l'honneur, ou même d'une amende pécuniaire un peu forte. Si on fait une sérieuse attention sur le Duel, on trouvera qu'il est de cette nature; parce que ne regardant pour l'ordinaire que des personnes de qualité, souvent même de la premiere distinction, dont les sollicitations sont d'autant plus vives & plus efficaces, que la peine dont on est menacé est grande & infamante; il est indubitable qu'il s'accordera beaucoup d'abolitions, dont l'éxemple & l'esperance suffisent de-reste pour encourager à désobéïr aux loix: Souvent les peines qui font le plus d'impression, sont celles pour lesquelles on n'ose, où l'on ne peut demander grace. 1602.

Outre les Ambassades dont j'ai parlé au commencement de cette année, le Roi en reçut une très-solemnelle des treize Cantons Suisses. Quarante-deux Députés de cette nation vinrent à Paris, pour le renouvellement d'Alliance (32), qui avoit été le sujet du voyage du Maréchal de Biron dans ces Cantons. Je fus nommé, avec Sillery, de Vic & Caumartin, pour traiter avec eux: Ce que je ne fis pas assiduëment, à

(31) Cet Edit où le Duel est déclaré crime de Lèze-Majesté, fut rendu à Blois, au mois de Juin. Il est très-sévere. C'est cet Edit qui a attribué le premier au Connétable & aux Maréchaux de France, le pouvoir de défendre les voies de fait, & d'ordonner sur la réparation de l'injure: Ce que le Parlement restreignit en le verifiant, aux seules entreprises réputées interesser le Point-d'honneur; & en excepta tous autres crimes, délits, voies de fait, &c. M. de Sully reviendra dans ces Memoires à traiter plus au-long la matiere du Duel.

(32) Voyez toutes les Céremonies d'Entrée, d'Audience, de prestation de Serment &c. qui furent observées en cette occasion, dans *le Septenaire, Ann. 1602. Matthieu, tom. 2. liv. 3. 471, &c.*

1602. cause de mes occupations : Je me contentois d'être exactement informé par Sillery, de ce qui se passoit dans leurs Assemblées. La seule difficulté que j'y fis naître, fut que sur les trois millions qu'on leur accorda, outre les quarante mille écus, à quoi fut portée leur pension ordinaire, j'aurois du-moins souhaité qu'on défalquât quelques sommes acquitées à leur décharge, pendant la Campagne de Savoie, & dans quelques autres occasions. Du-reste faire grande chere à ces Messieurs-là, & boire largement avec eux, a été de tout temps une des parties essentielles de leur réception. Le Roi leur fit present de chaînes & de médailles d'or. Il renvoya de-même comblé de presens le Camerier du Pape, qui vint visiter le Roi de la part de Sa Sainteté. Il donna son consentement à l'Alliance que la République de Venise fit avec les Ligues des Grisons contre l'Espagne.

Les Armemens & autres préparatifs considerables, qu'on voyoit faire à cette Couronne pour l'année suivante, tenoient toujours le Conseil de France extrêmement attentif; & furent cause que Henry, dont le principe a toujours été que la seule puissance militaire rend un Etat florissant, non-seulement rejetta la proposition que je lui fis de réformer une partie de ses Troupes, & sur-tout de diminuer les Compagnies de ses Gardes de douze ou quinze cens hommes ; mais encore, qu'il prit la résolution de faire une nouvelle levée de six mille Suisses, que j'obtins à-grande-peine qu'on differât jusqu'au mois de Septembre. Il veilla plus exactement qu'auparavant au payement de ses Gens de Guerre : & j'eus obligation à M. le Connétable d'avoir sollicité fortement pour celui de ma Compagnie de Gendarmes : Enfin il se détermina encore à faire le voyage de Calais : c'est le plus considerable de tous ceux que Sa Majesté fit cette année, après celui qu'elle avoit fait dans les Provinces.

Henry prit sa route par (33) Verneuil, sur la fin du mois d'Août; laissant la Reine son Epouse dans le même état que l'année précédente, lorsqu'il fit le même voyage; c'est-à-dire fort-avancée dans sa grossesse, puisqu'elle accoucha de Madame, sa Fille aînée, dans le mois de Novembre (34). Aussi

(33) Verneuil près Senlis, Château qu'il avoit donné à Mademoiselle d'Entragues, sa Maîtresse, & d'où elle prit le nom de Marquise de Verneuil.

(34) Elizabeth de France, née le 22. Novembre 1602. & mariée à Philippe IV. Roi d'Espagne, en 1615.

ne me recommanda-t'il rien tant que de me rendre assidu auprès d'elle, pour lui faire goûter ce voyage, & lui procurer tous les divertissemens propres à la desennuyer pendant les premiers jours de son absence. Il ne m'écrivit point pendant sa route, sans s'informer de l'état de la santé de cette Princesse, & de la maniere dont elle passoit le temps. On peut dire qu'il n'oublioit rien du côté des égards & de la circonspection, de ce qui étoit capable de lui faire oublier les sujets de chagrin qu'elle recevoit de ses galanteries: Je crois que la légitimation du Fils que ce Prince avoit eu de la Marquise de (35) Verneuil, qui fut faite en ce temps-là, ne fut pas un des moins sensibles à la Reine. Henry fut obligé de s'arrêter à Monceaux, ayant gagné la fievre à se refroidir en se promenant la nuit, & à voir travailler ses Maçons. Le remede dont il se servit pour s'en guérir, fut d'aller à la Chasse le lendemain. Lorsque je lui eus mandé à Boulogne, que les choses étoient de la part de la Reine dans la situation où il les souhaitoit; il m'écrivit de l'aller trouver en cette Ville, avec le President Jeannin, dont il comptoit avoir besoin. 1602.

C'est de cet endroit que Sa Majesté fut temoin d'une partie des évenemens & des exploits de la Campagne, entre les Espagnols & les Flamands, sans vouloir desarmer, quelqu'assûrance que lui fît donner le Roi d'Espagne; jusqu'à ce qu'il eût vu quelle face prendroient les affaires des Pays-Bas. Elles y continuerent sur le même pied que l'année précédente. Le Siege d'Ostende fut poursuivi avec plus de vigueur du côté des Assiegés, que des Assiegeans. Le Prince Maurice de Nassau après être demeuré quelque temps à Berg, incertain de ce qu'il devoit entreprendre, alla le dix-neuf Septembre investir Grave, devant laquelle il se retrancha, ne doutant point qu'il ne dût être troublé dans ce Siege. En effet l'Amirante d'Arragon, en l'absence de l'Archiduc Albert, qui étoit demeuré malade à Bruxelles, essaya par le moyen d'un pont qu'il jetta sur la Riviere, d'emporter un des Quartiers des Assiegeans, & de secourir la Place: à quoi il ne réüssit pas: Il eut même le chagrin de voir plusieurs de ses Compagnies Espagnoles se mutiner, &

(35) Henry de Bourbon, Duc de Verneuil: Il fut d'abord Evêque de Metz, & se maria ensuite à Charlotte Seguier.

1602. s'emparer d'Hoëstrate & de Dèle, après s'être séparées du gros de son Armée. Il s'y prit si mal pour les ramener, qu'il les porta à rechercher le Prince d'Orange. Celui-cy leur donna pour retraite la Ville de Grave, qu'il avoit prise, & que ces Espagnols lui rendirent, lorsqu'à force de ravages & de violences sur les Terres de l'Archiduc, ils l'eurent comme forcé de traiter avec eux, & de les recevoir à des conditions tout-à-fait étranges (36).

L'envie d'avancer la Guerre, faisoit cependant resoudre dans le Conseil d'Espagne à faire de nouveaux efforts. Une Escadre de douze grandes galeres & pataches, équipée en Sicile avec beaucoup de soin, & chargée du nombre de soldats, & de toutes les provisions necessaires, partit à cet effet des ports d'Espagne, pour venir croiser dans la Manche. Le commandement en fut donné à Fréderic Spinola, Cousin du Marquis de ce nom, qui conduisoit le Siege d'Ostende. Il se flatoit de se rendre le maître de la Mer, & de porter le dernier coup aux Flamands. Vaine esperance! Des douze Bâtimens, il en périt deux, avant qu'ils eussent seulement quitté les Côtes d'Espagne. Les dix autres rencontrerent ensuite une Escadre Hollandoise, qui les prit, ou coula à fond presque tous. Le dernier qui échapa, & dans lequel étoit Spinola lui-même, vint échouer à la vuë de Calais, si maltraité du Canon, & si délabré, que les Forçats qui le remorquoient s'étant révoltés & enfuis, le Géneral se vit obligé d'aborder seul & avec beaucoup de peine à Calais; d'où il alla à Bruxelles se plaindre à l'Archiduc, de la Mer & des Vents.

L'Espagne se racquita de ces infortunes, en faisant saisir par le Comte de Fuentes le Marquisat de Final. Cette usurpation ne pouvoit être colorée par aucun prétexte: ce petit Etat, qui est sur la Côte de Gènes, étant incontestablement Fief de l'Empire: Cependant lorsque l'Empereur pour conserver du-moins en apparence le droit de l'Empire, offrit d'envoyer des Commissaires sur les lieux, pour discuter cette affaire, son offre fut rejettée avec mépris par le Roi d'Espagne (37). Il usa de la même violence à l'égard de Piombino,

(36) Voyez dans les Historiens les particularités de toutes ces Expeditions, qui ne sont marquées ici qu'en abbregé.

(37) Le Marquis de Final obtint seulement à-force de se plaindre, une pension, sa vie durant.

Piombino, aussi Fief de l'Empire, qui lui donnoit un Port à sa bienséance. Il avoit sans doute de pareilles vuës sur Embden, lorsqu'il entreprit de soûtenir, contre les Bourgeois, le Seigneur (38) de cette Ville, quoiqu'il s'avouât Protestant: mais il ne réüssit pas: Ceux d'Embden se maintinrent en liberté, malgré l'un & l'autre; & se joignirent aux Etats. 1602.

Le Duc de Savoie n'eut pas un meilleur succès dans l'entreprise qu'il fit faire par (39) d'Albigny sur la Ville de Genève. Cet Expedition finit très-malheureusement pour les Aggresseurs. Quoiqu'ils se fussent ouvert un passage dans la Ville par escalade; & qu'ils y fussent même déja entrés au nombre de plus de deux cens, après avoir égorgé la Sentinelle, qu'ils obligerent de leur dire le mot du guet: ce qui leur servit encore à se défaire de la Ronde; enfin qu'ils eussent passé sur le ventre au premier Corps-de-garde: ce qui sembloit devoir les mettre en possession de la Ville; les Bourgeois tirant de nouvelles forces de l'extrémité où ils se voyoient, les assaillirent avec tant de furie, qu'ils les rechasserent, & leur firent abandonner la Ville. Une partie de ces Savoyards se précipita par-dessus les murs, pour échaper à ses Ennemis: Plusieurs autres furent pris par les Vainqueurs, qui les pendirent sans misericorde. L'Espagne trempa bien avant dans ce noir dessein, qui fut suivi de la Paix entre le Duc de Savoie & la République de Genève (40).

La révolte de Battori contre l'Empereur fit continuer la Guerre en Hongrie. Le Duc de (41) Nevers y passa, croyant aller succéder à la place & à la réputation du Duc de Mercœur: Mais s'étant attaché au Siege de Bude, après celui de Pest pris par les Chrétiens; les Turcs, qui de leur côté

(38) Il s'appelloit le Comte d'Ost-Frise. Voyez l'origine de ces troubles dans la Chronol. Septen. *Ann.* 1598. & leur fin, *Ann.* 1602.

(39) Charles de Simiane-d'Albigny. *De-Thou, liv.* 129. *Septenaire. ann.* 1602. *Matthieu, ibid.* 544.

(40) Le Traité en fut passé l'année suivante à Rumilly, par la médiation des Cantons Suisses. *Siri, ibid. p.* 200.

(41) Charles de Gonzague, Duc de Mantouë, de Nevers, de Cleves & de Rhetel, mort en 1637. Voyez comment la Chronologie Septenaire rapporte une action, dont M. de Sully parle avec une espece de mépris: » Le Duc de Nevers pensant par » son exemple rehausser le courage » à ceux qui s'en retiroient pour le » péril, & y amener les autres; alla » droit à la bréche, traversant d'un » même pas le nombre des morts, » que celui des blessés & des fuyards: » mais il y reçut une grande harque- » busade, tirée parmi une extrême » quantité, d'une des épaules de la- » dite bréche, qui l'atteint justement » au côté gauche, pénétrant dans le » Thorax, près du cœur & du pou-

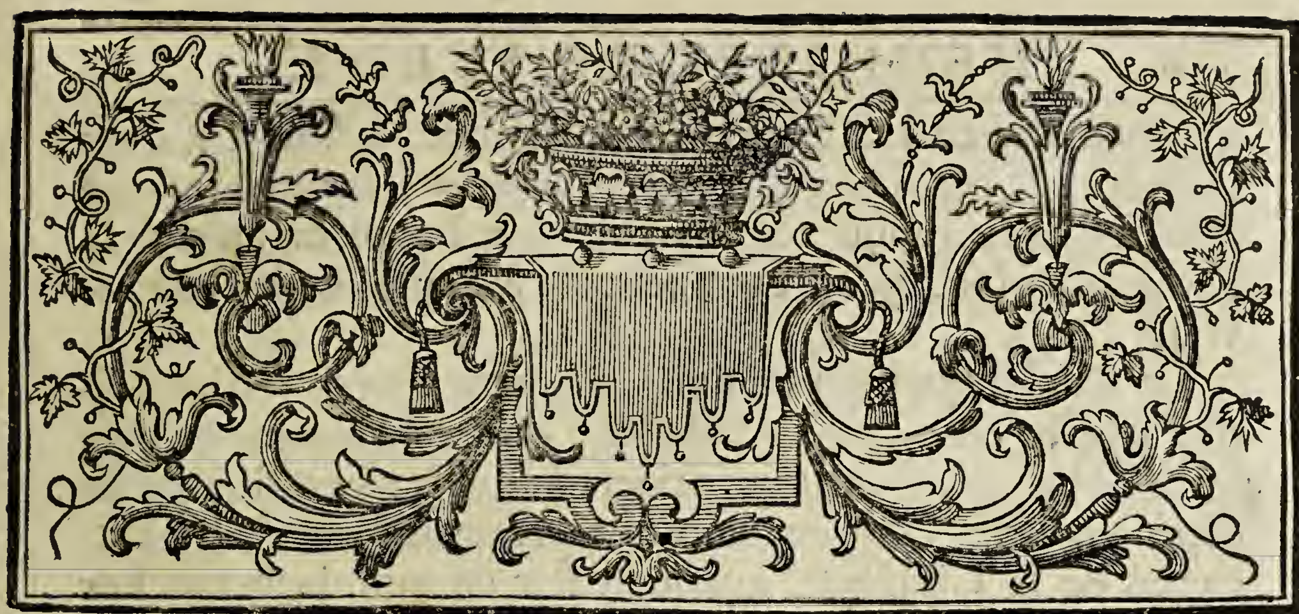
1602. s'étoient enfin mis en possession d'Albe-royale, y accoururent avec de si grandes forces, qu'ils firent lever ce Siege. Le Duc de Nevers se retira blessé. On a beaucoup loué un trait de Georges Baste, Géneral des Impériaux. Les Révoltés du Parti de Battory ayant emporté Bistrith; Baste reprit cette Place par une Capitulation, qui fut violée pendant son absence par quelques Soldats Allemands: Ce qu'il n'eut pas si-tôt appris à son retour, qu'il fit pendre tous ces Soldats, & paya de ses deniers aux habitans le dommage qui leur avoit été fait. Cette action toucha si fort les Révoltés, qu'ils se soûmirent tous à l'Empereur, sans demander d'autre caution que la parole de Baste.

Autrement Nessa, Place forte en Transilvanie.

» mon; mais si divinement conduite, que ne lui rompant ni offensant aucune partie noble, lui laissa pour jamais autant de gloire, que de miracle de sa conservation. «

Ecoutons aussi cet Ecrivain sur la mort du Duc de Mercœur : » Desirant, dit-il, revenir en France, se préparer à une plus grande Expedition contre les Turcs; il passa de Vienne à Prague, là où il prit congé de l'Empereur: mais étant à Noremberg, il fut saisi d'une fievre pestilente, jettant le pourpre... Il n'eut pas plustôt vu le Saint-Sacrement, que tout languissant & foible de corps, mais fort & ferme d'esprit, *ayant plus de foi que de vie*, (la devise du Duc de Mercœur étoit, *Plus fidei quam vitæ*) il se jetta hors de son lit; & se prosternant en terre, il adora son Sauveur, plein de larmes, de paroles dévotes, & de mouvemens religieux. « Tout ce que cet Auteur ajoûte sur les actions, les discours & les sentimens du Duc de Mercœur jusqu'au moment de sa mort, est tout-à-fait touchant, & suffit pour faire un grand Eloge. » L'Oraison funebre fut prononcée dans l'Eglise Notre-Dame de Paris, par Messire François de Salles, Coadjuteur & élu Evêque de Genève.. Les Turcs estimoient que les affaires des Chrétiens ne succédoient heureusement que là où ce Prince étoit. « Après l'éloge de sa Maison, l'Historien passe à celui de ses vertus. » Il étoit des plus temperans en son vivre, attendu qu'il ne mangeoit que comme par force, & ne buvoit presque que de l'eau : Il ne l'étoit pas moins aux autres voluptés temporelles.. Sobre en la possession des grandeurs & faveurs immenses dont le Ciel l'avoit comblé, & n'en abusa jamais.. Il donnoit un accès également facile & gracieux aux petits & aux Grands. Il étoit sobre en ses récréations... Les Assemblées inutiles lui étoient en extrême mépris: Tellement que le temps qui lui restoit pour son plaisir, il l'employoit partie à la lecture des bons Livres.. Il avoit une éxacte connoissance & pratique des Mathématiques.. Il avoit aussi l'usage de l'Eloquence, & la grace de bien exprimer ses belles conceptions, non-seulement en la Langue Françoise, mais même en l'Allemande, Italienne & Espagnole, esquelles il étoit plus que médiocrement disert; & neanmoins il n'employa jamais son bien dire qu'à la persuasion des choses utiles, louables & vertueuses. « La description que cet Ecrivain fait ensuite de sa maniere de vivre par rapport aux devoirs de sa Religion & de sa Condition, de sa pieté, de sa prudence & de ses autres vertus, forme un tableau qui pourroit servir de modele à tous les Grands; en retranchant de la vie du Duc de Mercœur, ce qu'un peu trop d'ambition, & de zèle de Religion mal-entendu, lui fit entreprendre contre son Souverain. Matthieu *ibid.* 456. en parle de même.

Fin du treizieme Livre.



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE QUATORZIEME.



LA Ville de Metz étoit agitée depuis quelque temps de dissensions intestines, qui éclaterent au commencement de cette année. Le Duc d'Epernon, qui en étoit Gouverneur, & de tout le Pays Messin, y avoit établi pour ses Lieutenans, Sobole (1) & son Frere. Ceux-cy userent si mal de leur autorité, qu'ils se firent bien-tôt haïr de toute la Bourgeoisie. La difference des Religions se joignant à cette aversion; il se fit un cri géneral, tant de la part des Bourgeois, que des habitans de la campagne, qui obligea d'Epernon à se transporter sur les lieux, pour connoître des Griefs des uns & des autres, & tâcher de les concilier. Sobole se plaignoit de ce que la Ville lui refusoit les provisions de bouche necessaires aux Gens de Guerre; & la Ville rejettoit à son tour ce tort sur Sobole. Il étoit encore 1603.

(1) Raimond de Comminges, Sieur de Sobole, & son Frere, Gentilshommes Gascons.

1603. question d'un certain Provençal, prisonnier à Vitry. A quoi l'aigreur, & l'envie de se venger, avoient joint une infinité d'autres sujets moins considerables, qui avoient amené la chose au point, qu'on commençoit à appréhender une révolte.

Le Duc d'Epernon comprit aisément que la justice n'étoit pas du côté des (1) Soboles, du-moins quant au premier Grief, qui étoit le principal; & qu'ils n'occasionnoient cette querelle, que pour avoir un prétexte d'ouvrir les Magazins de la Citadelle, auxquels il n'est permis de toucher que dans les cas de la Guerre, ou d'un Siege; & pour s'en rendre les maitres. Il eût bien voulu pacifier toutes choses, sans être obligé de chasser ses deux Créatures: Il comprit même que ce coup d'autorité étoit au-dessus de ses forces; les deux Freres se trouvant à la tête d'un Parti capable de résister au Gouverneur, aussi-bien qu'aux Bourgeois.

Les choses étoient en cet état, lorsque la Nouvelle en fut apportée au Roi, qui me fit sçavoir qu'il viendroit en communiquer avec moi à l'Arcenal, où il me demanda à souper pour lui, & pour six autres personnes dont il se feroit accompagner. Il me mena seul dans les grandes halles aux Canons & aux Armes, proche la Bastille; où après avoir commencé comme d'ordinaire, par l'état des affaires quant aux séditieux du Royaume, il m'entretint sur les Nouvelles qu'il venoit de recevoir de Metz. Henry prit sans peine la résolution de se transporter jusques-là; sur la réflexion, que si Metz, qui est une Ville assez fraichement démembrée de l'Empire, venoit malheureusement à se séparer de la France dans la conjoncture présente, on seroit assez embarrassé à se la faire rendre. La Politique lui conseilloit encore ce voyage par plusieurs autres motifs, outre celui d'ôter au Duc d'Epernon une Citadelle dont il pouvoit abuser, & un Pays considerable, où il s'étoit comporté sous le Regne d'Henry III. moins en Gouverneur qu'en Prince Souverain. Si quelque jour ses grands desseins venoient à s'éxecuter; il falloit trouver toutes les facilités possibles dans le Gouverneur de ce Pays important par sa situation : ce qu'il ne se promet-

(1) Sobole accusoit la Ville de Metz d'intelligence avec le Comte de Mansfeld, pour se donner au Roi d'Espagne: La fausseté de cette accusation fut découverte. *Vie du Duc d'Epernon*, pag. 217.

toit pas du Duc d'Epernon. Il pouvoit de plus se presenter quelqu'occasion favorable de joindre la Lorraine à la France, qui demandoit que Sa Majesté prît par elle-même connoissance de cet Etat, & qu'elle eût un homme de confiance dans celui de ces Gouvernemens qui le confine. Enfin ce voyage lui serviroit à connoître une partie des Princes d'Allemagne ; à les sonder au sujet de la Maison d'Autriche, pour voir s'il pouvoit en attendre quelque chose dans une conjoncture avantageuse ; & même à se les attacher, en les réconciliant entr'eux sur plusieurs differends, qu'il n'ignoroit pas. 1603.

Il fut convenu entre nous, que Sa Majesté se mettroit en marche sans perdre de temps ; afin que se faisant voir à Metz avec toute sa Cour (car nous arrêtâmes que la Reine même seroit du voyage,) dans un temps où les deux factions n'avoient point encore pu se porter jusqu'à prendre un parti contraire au Roi, de part & d'autre on ne songeât qu'à justifier sa conduite, & à se soûmettre. Le Roi ne voulut pas même attendre que les hoquetons de ses Gardes, que l'on faisoit habiller de neuf, fussent prêts. Je demeurai à Paris pour la correspondance. Villeroi fut celui de ses Secretaires d'Etat, dont Sa Majesté se fit accompagner : & sans plus de délai, elle partit à la fin de Février, malgré l'incommodité de la Saison, qui rendoit les chemins bien mauvais pour faire voyager des Dames ; prenant sa route par La-Ferté-sur-Jouarre, Dorman-sur-Marne, Epernai, Châlons-sur-Marne & Clermont. La Cour arriva à Verdun, d'où elle vint quatre ou cinq jours après à Metz, par Fresne en Verdunois.

L'arrivée de Henry imposa silence à tout le monde ; & on ne parla que de soûmission. Ce n'est pas que Sobole, qui connut que cette affaire ne finiroit que par son expulsion, n'eût assez d'ambition & de résolution pour entreprendre de se maintenir dans la Citadelle, malgré Sa Majesté : Il s'en ouvrit à ses Amis particuliers : Mais les plus prudens lui representerent tous, qu'il se perdroit sans ressource par ce dessein. De sorte que souscrivant à l'Arrêt de son bannissement, il remit la Citadelle sans aucunes conditions ; & sortit de Metz, & de tout le Pays-Messin. Le Roi nomma en sa pla-

1603. ce (3) Montigny, pour ſon Lieutenant dans la Province, & d'Arquien, ſon Frere, pour ſervir de Lieutenant au Gouverneur dans la Ville de Metz & dans le Château. Montigny ſe défit pour cela de ſon Gouvernement de Paris, dont il toucha pourtant encore les appointemens cette année. L'ancienne Garniſon fut remplacée par une autre, compoſée dans le Régiment même des Gardes. Le bruit courut que d'Epernon n'avoit pas vû de trop bon œil tous ces changemens : ce qui n'eſt pas difficile à croire ; les deux Lieutenans ne lui ayant aucune obligation de leur élevation : Mais il n'eut rien à répondre ; parce que lui-même ayant par neceſſité demandé le premier, qu'on chaſſât les Soboles ; il paroiſſoit qu'il ne s'étoit rien fait que de ſon conſentement.

J'ai pris tout ce détail dans les Lettres que Sa Majeſté me fit l'honneur de m'écrire. Elle s'y étendoit bien davantage ſur la maniere dont elle avoit été reçuë à Metz, & ſur cette Ville elle-même, trois fois plus grande qu'Orleans, belle & bien ſituée ; mais dont elle trouvoit que le Château ne valoit rien. Elle me mandoit encore, qu'elle me ſouhaitoit dans ce Pays, pour me faire viſiter toute la Frontiere ; & qu'avant ſix jours elle auroit mis les choſes en état de pouvoir quitter Metz. Le Roi n'y mit en effet guére plus de temps, & il ne fut retenu que par une indiſpoſition qui l'obligea de prendre une médecine, dont il ſe trouva très-bien ; quoiqu'elle fût ſuivie d'un accès de fievre, que ce Prince attribua au rhume. Madame ſa Sœur, Ducheſſe de Bar, vint l'y trouver le ſeize Mars ; & le Duc de Deux-Ponts y arriva trois jours après, avec ſa Femme & ſes Enfans. Le reſte du temps que Sa Majeſté ſéjourna dans cette Province, fut employé à conclure le Mariage de Mademoiſelle de Rohan avec le jeune Duc de (4) Deux-Ponts ; à accommoder le

(3) François de la Grange, Seigneur de Montigny, Sery &c. Il fut premier Maître-d'hôtel de Henry III. Gouverneur de Berry, Blois &c. Chevalier du Saint-Eſprit, Meſtre de Camp géneral de la Cavalerie-Legere, Gouverneur de Paris, enſuite de Metz, Pays Meſſin, Toul, & Verdun, enfin Maréchal de France ; & mourut en 1617. Son Frere eſt Antoine, Seigneur d'Arquien, Commandant de la Citadelle de Metz, Gouverneur de Calais, Sancerre &c. Il eſt appellé mal-à-propos par quelques-uns, Jean-Jacques d'Arquien, & d'Arcy, par le P. Daniel. Jean-Jacques d'Arquien étoit Neveu du Maréchal de Montigny.

(4) Jean II. Duc de Deux-Ponts, branche de la Maiſon de Baviere, épouſa Catherine, Fille de Henry, Duc de Rohan.

différend entre le Cardinal de Lorraine & le Prince de (5) Brandebourg, au ſujet de l'Evêché de Straſbourg: Ce qui ſe fit, en partageant également entre eux le revenu de cet Evêché, ſans égard à leurs Titres & à leurs prétentions; à pacifier cette Ville & quelques autres; & à rendre ſervice à tous les Princes qui l'en requirent. Le nom de Henry en devint ſi reſpectable dans cette Contrée, que pluſieurs Souverains d'Allemagne réſolurent de le venir ſaluer, lui offrir leurs ſervices, & lui demander ſa protection: Ce qu'ils ne purent faire que depuis, & par Ambaſſadeurs; le temps qu'il leur falloit pour ſe mettre en Equipage, étant trop long pour celui que Sa Majeſté avoit deſtiné de paſſer à Metz. Il n'y eut que le Cardinal de Lorraine, le Duc de Deux-Ponts, le Marquis de Brandebourg & de Pomeranie, le Landgrave de Heſſe, & trois ou quatre autres des plus voiſins du Rhin, qui y vinrent en perſonne. 1603.

Les Jeſuites, qui depuis leur banniſſement n'avoient point ceſſé de mettre tout en uſage pour ſe faire rétablir en France, ne ſe montrerent pas les moins empreſſés à faire leur cour à ce Prince. Ils firent agir fortement leurs Peres de Verdun (6), ſecondés de La-Varenne, qui s'en déclaroit le protecteur, afin qu'un jour ils puſſent être les ſiens, & payer ſon zèle par l'élevation de ſes Enfans, pour leſquels il convoitoit déja les plus brillantes & plus éminentes Dignités dans l'Egliſe. D'Oſſat, pour être éloigné de France, n'en travailloit pas non-plus avec moins de vivacité, ni de ſuc-

(5) Jean Manderſcheidt, Evêque Catholique de Straſbourg, étant mort en 1594. le Cardinal Charles de Lorraine obtint cet Evêché du Pape; & les Proteſtans firent élire de leur côté Jean-George, Frere de l'Electeur de Brandebourg; d'où s'enſuivit une Guerre qui dura juſqu'en cette année. Voyez les Hiſtoriens. Mem. de Baſſompierre, *tom.* 1. Septenaire &c.

(6) Les Peres Ignace Armand, Provincial, Châteiller, Broſſard, & La-Tour, conduits par La-Varenne, vinrent le Mercredi-Saint ſe jetter aux pieds du Roi, pour le ſupplier de leur accorder leur rétabliſſement en France. Henry IV. ne voulut pas ſouffrir que le Provincial, qui portoit la parole pour tout l'Ordre, lui parlât à genoux. Lorſqu'il eut achevé, ce Prince leur répondit, que pour lui il ne vouloit aucun mal aux Jeſuites: Il leur demanda par écrit ce qu'ils venoient de lui dire, & les fit demeurer tout le jour auprès de lui. Ils revinrent le Lundi de Pâques: Et le Roi leur promit de les rétablir: Il dit même au Pere Provincial de venir le trouver à Paris, & d'amener avec lui le Pere Cotton. » Je vous » veux avoir, ajoûta ce Prince, vous » eſtime utiles au public & à mon » Etat. « Il les congédia après les avoir embraſſés tous quatre. *De-Thou, liv.* 129. *Chronologie Septen. ann.* 1603. *Mſſ. Bibliot. Royale, vol.* 9129. *&c. P. Matthieu, tom.* 2. *liv.* 3. *p.* 556.

1603. cès en leur faveur. L'ambition d'être l'Arbitre des affaires de l'Europe, a ſouvent fait que cet homme s'eſt ingéré à traiter des choſes abſolument étrangeres à ſa Commiſſion. Les difficultés qu'on a vu qui furent faites à Rome, au ſujet du Mariage de Madame, Sœur de Sa Majeſté, en ſont une preuve; ſes ſollicitations pour les Jeſuites en ſont une ſeconde: C'eſt que le rétabliſſement de cette Societé étoit regardé de lui, auſſi-bien que de Villeroi, de Jeannin, & des autres Créatures de la Cour Romaine en France, comme la partie peut-être la plus eſſentielle du ſyſtème politique, qu'ils s'efforçoient d'y faire prévaloir ſur celui qu'ils voyoient qu'on ſuivoit dans le Conſeil.

D'Oſſat en faiſant imprimer ſes (7) Lettres, qui font foi que je ne lui impute rien à tous ces égards, paroît même ne s'être

(7) Pour prouver ſes accuſations contre le Cardinal d'Oſſat, l'Auteur cite quatorze Lettres tirées du Recueil imprimé de ces Lettres en 1627, huit au Roi, & ſix à M. de Villeroi; & de ces ſix dernieres, il s'attache principalement à deux, dont il donne même un Extrait. Il y a quelques fautes dans ces citations, qu'on peut mettre ſur le compte de l'impreſſion: Mais la verité oblige d'avouer, qu'il y a ici quelque choſe à objecter au prétendu Auteur de ce Mémoire de Rome, de plus grief que des fautes d'impreſſion;& que quoique l'Extrait de ces Lettres ſoit conforme aux paroles du Texte, cependant on peut dire qu'il n'en eſt pas plus fidele; puiſqu'on y remarque une affectation viſible à ſupprimer les explications & les correctifs, qui adouciſſent, & quelquefois même ſauvent tout-à-fait le mauvais ſens qu'on veut y faire trouver. Je crois qu'il eſt neceſſaire de faire ici de courtes remarques ſur chacune de ces Lettres, tant pour ſuppléer à une diſcuſſion plus ſatyrique qu'hiſtorique, que j'ai cru devoir ſupprimer, que pour rendre juſtice à qui il appartient, & achever de faire connoître les veritables ſentimens d'un homme réputé parmi nous très-grand Négociateur, & très-habile Politique.

La premiere des huit Lettres au Roi (& cependant l'Auteur n'en cotte que ſept), eſt du 19 Fevrier 1600. Elle ne renferme que quelques plaintes du Pape, dont le Cardinal d'Oſſat rend compte à Sa Majeſté, de ce qu'elle a fait M. de La-Trimouille qui eſt un Proteſtant, Duc & Pair, & de ce qu'elle a envie de le faire enſuite Amiral, comme on le lui a fait entendre. D'Oſſat en tout ceci ne met rien du ſien, & s'attache même à juſtifier Henry. La ſeconde du 25 Avril: C'eſt encore le Pape qui inſiſte ſur la publication du Concile de Trente, & ſur le retour des Jeſuites en France; & qui ſe plaint en même-temps de quelques abus dans l'Egliſe Gallicane: à quoi cette Eminence ne répond rien autre choſe, ſinon que Sa Majeſté travaille ſincerement à ſatisfaire Sa Sainteté. La troiſieme du 22 Mai, la quatrieme du 17 Juin, & la cinquieme du 30 du même mois, roulent ſur l'affaire de la Diſpenſe de Monſieur & de Madame de Bar. Il y entretient le Roi des difficultés que ſouffre cette affaire à Rome: Il y joint ſon ſentiment, qui dans la verité n'eſt pas favorable à l'intention de Sa Majeſté, mais qui n'empêche pas qu'il ne ſe prépare à la ſeconder par toutes les raiſons qu'il peut imaginer; & ſurtout qu'il ne ſe montre extrêmement ſenſible à la honte qui rejailliroit ſur la

s'être pas embarrassé que le Public connût ses veritables sentimens : Mais s'il est inexcusable d'avoir presque toujours marché par un chemin contraire à celui que lui marquoit la reconnoissance qu'il devoit au Prince, son Maître & son 1603.

la Maison de France, si, comme M. le Duc de Bar le disoit quelquefois, on se déterminoit à la Cour de Lorraine à renvoyer la Princesse en France. Nous avons marqué cy-devant que M. D'Ossat auroit fort-souhaité la Conversion de cette Princesse. La sixieme du 26 Novembre 1601, ne rend ce Prélat coupable de rien, sinon tout-au-plus d'exposer peut-être avec trop de complaisance à Henry, le dessein qu'avoit formé Sa Sainteté, de transporter après la mort d'Elisabeth, la Couronne d'Angleterre dans la Maison de Parme. La septieme du 22. Décembre de la même année : C'est peut-être aussi avec un peu trop de zèle que D'Ossat y soûtient certains droits du Pape, à l'occasion des Elections. Son sentiment qui paroîtra singulier en France, m'oblige à rapporter quelques-uns des termes dont il se sert. » Si les Papes, dit-il, » ont entrepris sur les libertés de l'E» glise; les Rois, Sire, (je ne le dis » qu'à vous, & en cela même je » montre quelle opinion j'ai de vo» tre génerosité & bonté) n'en ont » pas fait moins sur leurs Royaumes » & sur leurs Eglises mêmes : Et s'il » falloit remettre les choses comme » elles étoient au commencement, » ainsi qu'on voudroit remettre par» de-là le Pape aux Elections ; les » Rois y perdroient encore plus que » les Papes. «

La premiere des six Lettres adressées à M. de Villeroi, est du 23 Juillet 1601. Ce qui a fait peine à l'Auteur dans cette Lettre, c'est que D'Ossat y soûtient avec assez de feu, qu'on ne doit pas souffrir les Protestans dans les Villes Italiennes, cédées au Roi par le Traité de Savoie. La deuxieme du 23 Septembre, est faussement datée. Si c'est celle du 3 Septembre dont l'Auteur a voulu parler, il a d'autant plus de tort, que les Espagnols y sont fort-maltraités : Mais il y a appatence que c'est celle du 17 de ce même mois ; parce qu'il y est encore parlé de la Religion prétenduë Réformée, & des Villes de Savoie. La troisieme du 16 Decembre 1602. sur l'affaire de Madame la Duchesse de Bar, a cela de favorable à D'Ossat, qu'il y déclare les soupçons qu'il a, que le Duc de Lorraine peut avoir en cela de mauvaises intentions. Je dis la même chose de la quatrieme du 30 Decembre, où cette Eminence paroît persuadée que l'Espagne ne semble entrer avec le Pape si avant dans l'affaire de la succession à la Couronne d'Angleterre, que pour couvrir ses propres desseins du manteau de la Religion. Quant à la cinquieme du 7, ou plûtôt du 27 Janvier 1603, qui est l'une des deux que l'Auteur s'attache à censurer particulierement, parce qu'elle marque, en termes pourtant assez géneraux, les abus du Gouvernement de France ; il a doublement tort de nous cacher que D'Ossat ajoûte en-même-temps, que la sagesse de Henry IV. en avoit déja corrigé une partie ; parce que ces paroles renferment la veritable pensée, & l'explication des sentimens de ce Cardinal, & aussi une louange qu'il pouvoit faire rejaillir sur M. de Rosny. La sixieme du 10 Fevrier, nous est indiquée comme la plus véhemente. En effet c'est dans celle-là qu'il s'explique le plus librement, sur les maux dont l'interieur du Royaume est travaillé ; sur l'injustice de la Guerre qu'on entretient en Flandre contre l'Espagne ; & sur l'avantage d'unir d'interêt & de Politique les deux Royaumes de France & d'Espagne, par le mariage du Dauphin avec l'Infante : Cependant en rassemblant tous ces traits sous un coup d'œil peu favorable, comme a fait l'Auteur, l'équité demandoit qu'il avertît, Que D'Ossat expose dans cette Lettre, le

1603. Bienfaiteur : il a encore de plus grands reproches à essuyer sur la mauvaise impression, qu'on voit qu'il a cherché à donner par toutes ses paroles & ses Ecrits, du Roi & de ses Ministres ; lorsqu'éloigné du centre des Affaires, il ne pouvoit rien en connoître que par le canal de gens, dont le témoignage devoit être suspect à un homme d'esprit. On voit bien que cet Article tend en partie à faire ma propre apologie contre d'Ossat. Ce Cardinal écrivit en ce temps-là une Lettre

Pour & le Contre des deux sentimens : Qu'il y dit, que l'envie que les Espagnols temoignent avoir de notre Alliance, n'est, comme il en est persuadé, que pour avoir le temps de faire leurs affaires, & d'endormir le Roi par un Traité, pour pouvoir après le mieux surprendre : Qu'il invective peut-être avec autant de force contre la rapacité, l'ambition, l'arrogance & la perfidie du Conseil de Madrid. Ce n'étoit point dans le temps qu'il balance ainsi les raisons de part & d'autre, qu'il falloit montrer ce Prélat; mais lorsque résumant lui-même tout ce qu'il a dit dans cette Lettre qui est fort-longue, il parle enfin en son nom. Et voici comme il le fait : » J'estime en somme, » dit-il, qu'il faut détromper Sa Sainteté, en ce qu'il croit à-tort de » nous ; garder de notre côté sincerement & de bonne foi la Paix faite » & jurée avec le Roi d'Espagne & » les Archiducs, pourvû qu'ils la gardent aussi de leur côté, comme ils » s'y offrent par la bouche de Sa » Sainteté ; étraindre encore cette » Paix par toutes les sortes de liens » honorables & profitables, sans toutesfois s'y fier plus que de raison, » ni en être moins vigilans & pourvoyans; mais au-reste laisser le Roi » d'Espagne & les Archiducs comme » ils sont avec les autres, non par » aucune mauvaise affection ni intention, mais pour notre propre » conservation, & pour ne donner » moyen à qui en a montré la volonté, de tourner toutes ses forces contre la France ; & pendant que les » autres feront la Guerre entr'eux, » employer la Paix, & le repos que » Dieu nous a donné, à bien faire, » & à redresser dans le Royaume les » bonnes choses, & en extirper les » mauvaises.«

Cette discussion me confirme encore dans l'opinion que j'ai exposée plus haut, des sentimens du Cardinal D'Ossat. Sur les Espagnols, joignez aux Lettres citées, ce qu'il en dit, *pag.* 51, 504, 540, 692, 705 *&c.* Sur la publication du Concile de Trente, 217, 256, 354, 396, 400, 443, 466, 613, 615, & beaucoup d'autres endroits. Sur les Jesuites, 69, 302, 303, 287, 309, 351 *& suiv.* 613 *& suiv.*

Quand même le Cardinal D'Ossat eût pensé comme le prétend son adversaire; il n'est point dans le caractere d'un Négociateur aussi sage & aussi reservé qu'on convient qu'il l'étoit, de faire éclater hautement des sentimens si reprochables. Sa prudence paroît dans ses Lettres, entr'autres occasions, lorsque contre son propre avis sans doute, il défend devant le Pape l'Edit de Nantes, *pag.* 391, 393, 400. qu'il approuve la prison du Maréchal de Biron, 705. & qu'il prend le parti de la Reine Elisabeth, 243.

Au-reste ce qui acheve de prouver que cette Eminence n'en veut point à M. de Rosny personnellement, comme on voudroit l'insinuer, c'est que jamais son nom n'est prononcé en mauvaise part. Il en est fait mention, *pag.* 440, 377, 723. Ce dernier endroit est le seul où il se plaigne, mais avec toute la moderation possible, de ce qu'il suspend le payement de sa pension.

à Villeroi, dans laquelle il n'héſite point à attribuer la révolte du Maréchal de Biron, & le mécontentement des autres Seigneurs François, au peu de ſatisfaction que la Nobleſſe recevoit de Henry, & à l'oppreſſion ſous laquelle ſon Conſeil faiſoit gémir le Peuple. Pour ne rien faire à-demi, cet homme qui ſe piquoit d'un fin diſcernement dans les Affaires, donne en même temps le conſeil au Roi, en priant Villeroi de montrer ſa Lettre à Sa Majeſté, de remettre ſa confiance & ſon autorité dans d'autres mains. Peut-être que ſi on approfondiſſoit la choſe, on trouveroit qu'il y a ici plus que de l'erreur & de la ſurpriſe dans le fait de d'Oſſat. Un homme auſſi bien informé de tout qu'il l'étoit par Villeroi, pouvoit-il ignorer, Que ce qu'il repreſente comme une conſpiration génerale de toutes les parties de l'Etat, ſe réduiſoit à un petit nombre de Têtes gâtées par l'ambition & la licence des derniers temps? Que tout le reſte de la Nobleſſe Françoiſe faiſoit hautement ſa gloire & ſon bonheur de ſon attachement à ſon Prince: Que le Clergé de ſon côté ne s'en louoit pas moins, & n'avoit pas en effet moins ſujet de s'en louer, puiſqu'il venoit de recevoir une gratification conſiderable: Qu'enfin le Peuple, outre le ſou pour livre que Sa Majeſté avoit ſupprimé, venoit pareillement d'être ſoulagé de deux millions ſur la Taille. 1603.

Je n'ignorois aucune de ces tracaſſeries de d'Oſſat, ni des plaintes qu'il faiſoit perſonnellement de moi dans ſes Lettres, de ce que ſes penſions n'étoient pas toujours éxactement payées. Villeroi ſe chargea de me recommander ce payement, & s'en acquita en m'éxaltant à ſon ordinaire les talens & les ſervices de cette Eminence. Quelques jours après cette recommandation, je fus abordé par un Banquier, qui me propoſa d'acquiter certaines penſions faites par le Roi à Rome, entr'autres celles de d'Oſſat: ce qu'il fit avec ce ton d'impoliteſſe & même de bruſquerie, que la Cabale de mes Adverſaires affectoit de prendre avec moi. Il y a certaines places capables par elles ſeules d'attirer la conſideration & les égards ſur ceux qui les occupent. Je ne fus pas fâché que le Banquier le ſentît: Il fut renvoyé aſſez froidement. D'Oſſat ſe vit obligé de m'écrire lui-même, quatre mois après. Sa Lettre me vint avec une de celles de mon Frere, Ambaſſadeur en cette Cour; & aſſûrément elle ne mé-

1603. ritoit pas d'être mieux traitée que l'avoit été le Banquier, par la maniere dont d'Ossat s'y expliquoit. Je crus pourtant devoir passer sur le style ; & je travaillois à expedier l'Assignation, lorsque j'appris à n'en pouvoir douter, jusqu'à quel point étoient offensans pour moi les discours que d'Ossat tenoit publiquement. Je l'avouë ; je retirai dans le moment l'Ordonnance, qui étoit fort-bonne, & je lui en substituai une autre d'un payement plus douteux : & depuis je pris le parti de n'en plus expedier du-tout, que sur le commandement exprès du Roi. C'est ce que j'écrivis à Villeroi, à Metz, en lui envoyant une apostille des paroles & des Lettres de d'Ossat, qui me regardoient : & dans ma juste indignation je donnai à ce Cardinal, en parlant à son Ami, les qualifications d'ingrat & d'impudent, qu'il méritoit, si tout cela étoit veritablement de lui : Si c'étoit une fausse imputation, je mandois à Villeroi, que j'aurois égard aux prieres qu'il me faisoit pour d'Ossat. Il fut plus touché de la menace que je lui faisois en même temps, de faire connoître à Sa Majesté l'insolence de son Agent : Il me conjura de n'en rien faire : & j'y consentis, me contentant pour toute vengeance, de rendre les brigues de d'Ossat à Rome inutiles : Celles en faveur des Jesuites ne le furent que cette année seulement ; puisque l'année suivante ils furent rétablis.

Je toucherai cet Article en son temps ; & celui de d'Ossat s'y trouvera encore une fois mêlé, à l'occasion d'un Memoire qui me fut adressé de Rome contre lui. Ce qui me reste à en dire pour le present, regarde la Coadjutorerie de Baïeux, & l'Abbaye de Coulon : si pourtant la chose mérite qu'on entre dans un grand d'étail. Il suffit de dire que d'Ossat ayant obtenu d'être fait Coadjuteur de Baïeux, & ayant traité de son Abbaye de Coulon avec les Maintenons, par un accord, qui ce semble, n'étoit pas très-favorable à ceux-cy ; Sa Majesté me donna cette Abbaye, après avoir retiré la parole qu'elle avoit donnée aux Maintenons, qui n'y perdirent rien ; puisqu'ils en obtinrent l'équivalent sur l'Evêché d'Evreux. Villeroi sollicita fort Sa Majesté pour d'Ossat, & voulut m'interresser pour son Ami : Maintenon au-contraire ne le vit qu'à-regret obtenir cette faveur.

Le Nonce du Pape me fit une autre plainte en l'absence du Roi, sur le voyage que Sa Majesté venoit d'entrepren-

dre. Sa Sainteté ne s'y interessoit, que parce que l'Espagne, 1603.
la Savoie, & leurs partisans, joignans l'idée qu'ils se formoient du sujet de ce voyage, avec celle qu'ils avoient conçuë des Armemens & des Thresors de Sa Majesté, que la renommée avoit fort-grossis, faisoient passer leurs alarmes jusqu'au Saint-Pere. Henry à qui je mandai l'inquietude du Nonce, m'écrivit de le rassûrer sans m'embarrasser de tirer l'Espagne & la Savoie de leur opinion.

Nous traitâmes de la même maniere par Lettres, Sa Majesté & moi, plusieurs differentes affaires, & entr'autres celles de Flandre. On compta que jusqu'au dernier Février de cette année, les Espagnols avoient perdu dix-huit mille hommes, & tiré plus de deux cens cinquante mille coups de Canon devant Ostende; dont le Siege étoit neanmoins si peu avancé, qu'ayant voulu donner dans le mois d'Avril un assaut géneral; ils furent repoussés avec une grande perte. L'Archiduc jugea dès-lors, que malgré tous ses efforts, il n'y auroit que le temps, & le manque d'hommes & de munitions, tant de Guerre que de bouche, qui lui livreroient cette Place. Après Grave, Nassau de son côté assiegea Rhinberg: De là, il alla investir Bosleduc, sans avoir fait assez de réflexion, que cette entreprise passoit ses forces; Bosleduc ne pouvant, comme je l'ai déja remarqué, être pris avec si peu de Troupes: Aussi pensa-t'il y perdre sa réputation & toute son Armée: mais il eut en revanche le plaisir de chasser les Espagnols du Château de Vactendonek. Ils en étoient déja pour ainsi dire, les Maîtres: La Garnison de cette Place, trop foible pour leur résister, ne songeant plus qu'à se retirer, avoit abandonné à leur discrétion la Ville & le Château; lorsqu'elle fut jointe par quelques Troupes Hollandoises, qui passoient par là pour aller joindre l'Armée du Prince Maurice; & tous ensemble ils attaquerent les Espagnols, *De-Thou, & Septen. ann. 1603.*
& les délogerent du Château.

Il est aisé de comprendre que toute cette Guerre ne se faisoit pas de la part des Provinces-Unies, sans de grands Frais d'hommes & d'argent, auxquels il étoit besoin que la France continuât à contribuer. Le Siege d'Ostende leur avoit coûté seul cent mille coups de Canon, & sept mille hommes. Pour l'interêt des deux Puissances, Sa Majesté tenoit dans ces Provinces, Buzenval, qui étoit alors sur le point Paul Choart de Buzenval.

1603. de revenir en France : & les Etats avoient pour Agent auprès du Roi, un nommé (8) Aërsens. Aërsens vint me représenter que ses Compatriotes alloient se voir hors d'état de pouvoir se remettre en Campagne, si Sa Majesté ne leur permettoit de recruter de François, les Compagnies Françoises qu'ils avoient à leur service. Le Roi me répondit de Châlons-sur-Marne, qu'il y consentoit ; à condition que, pour ne pas paroître rompre ouvertement avec l'Espagne, ce seroit Aërsens qui se chargeroit lui-même de faire ces recruës, le plus secrettement qu'il pourroit ; & non les Officiers, qui l'auroient fait avec trop d'éclat : ce qui avoit déja attiré des reproches au Roi, de la part du Roi d'Espagne : Que la chose se fît fort-promptement : Que les soldats engagés, dont il voulut sçavoir le nombre, défilassent à petit bruit jusqu'au-lieu où se devoit faire leur embarquement, au nombre de six par bande au-plus, sans autres Armes que leurs épées ; ni d'argent, que ce qu'il leur en falloit pour les conduire jusques-là : Qu'on préferât pour l'embarquement, Dieppe à Calais ; cette derniere Ville étant trop remplie d'Etrangers : Et qu'on en donnât avis au Commandeur de Chastes, qui en étoit Gouverneur, & au Vice-Amiral de Vic, qui devoient concourir dans ce dessein ; & pour lesquels il m'adressoit une Lettre à cachet volant. Il y eut quelques changemens apportés à ces ordres. Aërsens ne put suffire seul à cette levée : Et parce que je ne crus pas devoir m'en charger ; les Officiers la firent, mais avec tout le secret possible. Sa Majesté songea qu'il ne seroit pas mauvais de faire passer en Flandre, la Garnison qu'elle faisoit sortir de Metz ; & jetta les yeux pour la conduire sur Béthune, mon Cousin, de peur qu'elle ne prît parti avec les Archiducs. A l'égard de la pension, dont Aërsens m'importunoit beaucoup ; Henry remit à en résoudre à son retour.

(8) François Aërsens, Résident, & ensuite Ambassadeur des Etats d'Hollande en France. Les Memoires de ce temps-là le representent comme un homme d'un esprit extrêmement subtil, habile, & même dangereux. Le Cardinal de Richelieu parlé de lui, d'Oxenstiern, Chancelier de Suede, & de Guiscardi, Chancelier de Montferrat, comme des trois seuls Politiques qu'il eût connus en Europe. » C'étoit l'opinion » commune de ce temps-là, dit Amelot de la Houssaye, que Henry » IV. couchoit avec la Femme d'Aërsens ; & que le mari en demeuroit » content, à-cause du grand profit » qu'il en tiroit. Ce commerce fut le » commencement de sa fortune... Il » laissa cent mille livres de rente à » son Fils, appellé de Sommerdie. «

1603.

Le Duc de Bouillon mit aussi ses propres affaires sur le Tapis, pendant le séjour de Sa Majesté à Metz. Il étoit alors retiré en Allemagne, chez l'Electeur Palatin, dont il étoit Allié par l'Electrice. Il engagea cet Electeur à entreprendre sa justification; ou a tromper de nouveau Henry, par une Lettre, que Sa Majesté m'envoya aussi-tôt, en m'en demandant mon avis. La teneur de cette Lettre, où l'Electeur Palatin avoit assez mal-à-propos affecté de traîter avec le Roi de France, comme avec son Egal, étoit, que le Duc de Bouillon étoit au desespoir que sa fidelité fût soupçonnée de Sa Majesté; & qu'il l'avoit convaincu, lui Electeur, de son innocence, par des preuves qui lui paroissoient sans replique. Pour justifier le Duc, de ce que le Roi lui ayant mandé de venir s'expliquer avec lui, & ensuite fait sçavoir par La-Trimouille de s'arrêter du-moins à Sedan, Bouillon n'avoit fait ni l'un ni l'autre; le Palatin alléguoit quant au premier Grief, la qualité de ses Accusateurs, auxquels le Duc n'avoit pu avec prudence s'abandonner: Et pour le second, il disoit, que le Gentilhomme chargé de la Lettre de Sa Majesté, avoit trouvé Bouillon à Genève, d'où il avoit eu très-sincerement intention de venir l'attendre à Sedan: mais qu'ayant cru devoir prendre sa route par l'Allemagne, pour éviter les Pays de la dépendance de l'Espagne & de la Lorraine, & aussi pour saluer l'Electeur, son Parent, & l'Electrice, qu'il n'avoit point encore vuë; ce trajet lui avoit fait manquer l'occasion de recevoir Sa Majesté à Sedan. La Lettre finissoit par de nouvelles assûrances de l'attachement du Duc, dont l'Electeur apportoit en preuve la Parenté qui étoit entre eux deux.

Histoire de Henry, Duc de Bouillon. l. 5.

Henry répondit à cette Lettre plus poliment que l'Electeur ne devoit s'y attendre; & promit, comme il avoit toujours fait, de rendre ses bonnes graces au Duc de Bouillon, mais à des conditions, que Bouillon se sentoit trop coupable pour accepter. En effet, dans le même temps qu'il faisoit faire à Sa Majesté ces nouvelles protestations; elle reçut à Metz un avis d'Heidelberg, qu'elle m'envoya: Qu'un nommé Du-Plessis-Bellay, Frere du Gouverneur du jeune Châtillon, avoit été dépêché par le Duc de La-Trimouille vers le Duc de Bouillon, avec des Memoires tout-à-fait interessans pour Sa Majesté: Que ce Courrier, qui étoit parti

1603. de Longjumeau, avoit ordre de paſſer par Sedan, ſans ſe donner à connoître à perſonne, pas même à Du-Maurier: Qu'il devoit au retour repaſſer par Sedan, & enſuite par Paris, portant la réponſe de ſa dépêche à La-Trimouille, qu'il devoit trouver à Comblat. Sa Majeſté n'entroit dans tout ce détail, que parce qu'elle auroit ſouhaité (ce qui pourtant ne put s'éxecuter) que j'euſſe fait de concert avec Rapin, arrêter ce Courrier, non avant qu'il fût arrivé à Paris, mais dans le chemin de Paris à Thouars, après qu'il ſe ſeroit chargé dans cette Ville, de Lettres qui donneroient les derniers éclairciſſemens ſur la nature de ſa commiſſion.

Nicolas Rapin, Prevôt de la Connétablie.

Ce n'eſt pas que Sa Majeſté eût encore beſoin de preuves contre le Duc de Bouillon: On peut aſſûrer, ſans crainte de porter un jugement témeraire, que ce qu'il paroiſſoit y avoir de ſoûmis dans la démarche qu'il venoit de faire par l'Electeur Palatin, n'avoit pour but que deux choſes; d'inſpirer au Roi de la ſécurité ſur ſa perſonne; & de continuer à en tirer l'argent qu'il en avoit reçu pendant fort-long-temps, pour l'entretien de ſes Places. Il renouvella cette demande par Saint-Germain, auquel Henry en ſçut fort-mauvais gré. Sa Majeſté m'enjoignit expreſſément d'être ſourd à toutes les inſtances qui pourroient m'être faites à ce ſujet de la part de Bouillon; ſans lui temoigner que je ſçuſſe rien de ce que je viens de rapporter. Je n'avois pas beſoin d'ordre ſur tout cela: Il me ſuffiſoit des découvertes que je venois tout fraîchement de faire des nouvelles mutineries, que Bouillon & La-Trimouille avoient excitées dans les Provinces, parmi les Proteſtans, & du réſultat de l'entretien que j'avois eu à l'Arcenal avec Henry, avant ſon départ pour Metz, dont je n'ai touché en ſon temps, que ce qui concerne ce voyage.

Ce que j'ai à y ajoûter ici; c'eſt qu'après bien des réflexions ſur l'eſprit de la Cabale, qui perçoient d'un trait mortel le cœur de Henry, je réüſſis à la fin à le tranquilliſer, en lui faiſant voir qu'elle ſe diſſiperoit après de vains efforts, quelque terrible que fût l'appareil avec lequel elle ſe montroit alors. C'eſt que ſous quelque idée de légereté & d'inconſideration qu'on ſe plaiſe à nous repreſenter le Peuple; j'ai éprouvé que ſouvent il embraſſe à la verité certaines vuës, vers leſquelles il ſe porte avec chaleur, ou pluſtôt

1603.

pluſtôt avec fureur : mais que ces vuës ont pourtant toujours pour objet, un interêt commun, & d'une certaine generalité ; jamais un interêt purement particulier, comme peuvent être les reſſentimens & les paſſions d'un ſeul homme, ou d'un petit nombre de perſonnes. Je hazarde même de dire, que ſur ce point, le juge le moins faillible eſt la voix de ce Peuple même. Selon cette Maxime, le Parti ſéditieux n'étoit veritablement à craindre, que par les mauvaiſes impreſſions qu'il répandoit dans les Provinces, contre le Roi & contre le Gouvernement, & par les craintes d'oppreſſion & de ſervitude qu'il y faiſoit naître : Et comme ces impreſſions & ces craintes s'affoibliſſoient tous les jours par les effets qu'on voyoit du contraire, & n'avoient pas même paſſé juſques dans les principaux Gouvernemens, & dans les grandes Villes ; on ne devoit s'attendre à avoir en tête tout-au-plus qu'une vile canaille, & des Places ſi peu conſiderables, qu'elles ne pouvoient tenir quinze jours devant une Armée Royale.

Les premieres Nouvelles de la maladie de la Reine d'Angleterre, trouverent encore le Roi à Metz. Elles lui furent envoyées par le Comte de (9) Beaumont, notre Ambaſſadeur à la Cour de Londres : & elles lui firent précipiter ſon départ. Sur les inſtances de Madame ſa Sœur, il vint de Metz à Nancy, où elle lui avoit fait préparer un magnifique Ballet. Il s'y arrêta quelques jours, fort-inquiet des Nouvelles qu'il attendoit ſur la ſanté d'Elizabeth ; & qui furent celles de la (10) mort de cette grande Reine : perte irréparable pour l'Europe, & pour Henry en particulier, qui ne

(9) Chriſtophle de Harlay, Gouverneur d'Orleans, mort en 1615.

(10) Elizabeth mourut le 4 Avril, âgée d'un peu moins de ſoixante-dix ans. Le bruit public de ce temps-là, & l'opinion commune des Hiſtoriens, ſont que la cauſe de ſa mort vint d'un fond de triſteſſe & de mélancolie ſecrette, qu'elle ne put ſurmonter, & qu'on attribuë aux remords qu'elle ſentit, & aux reproches qu'elle ſe fit d'avoir fait mourir le Comte d'Eſſex, celui de ſes Favoris qu'elle paroiſſoit avoir le plus aimé. C'eſt l'opinion de P. Matthieu, *tom. 2. l.v. 3. p.* 570. M. De-Thou & quelques autres, ne parlent point de ce ptétendu deſeſpoir ; & diſent au-contraire, qu'elle mourut comme Auguſte, ſans douleur, ſans crainte, & par ſeul épuiſement de la nature. Sa haine contre notre Religion, & la cruauté avec laquelle elle fit mourir la Reine Marie, ſa Couſine germaine, ont terni la gloire de ſon regne : Ce qui ne m'empêcheroit pas de ſouſcrire à l'éloge que De-Thou lui donne, lorſqu'il termine le dénombrement de ſes grandes qualités, par dire qu'elle avoit celle d'un Roi & d'un très-grand Roi. Elle parloit en Latin, en Grec, en François, Italien & Eſpagnol : Elle avoit de grandes connoiſſances dans les

1603. pouvoit se flater de trouver dans le successeur d'Elizabeth, les mêmes dispositions favorables pour tous ses desseins, que dans cette Princesse, *l'Ennemie irréconciliable de ses irréconciliables Ennemis, & un second lui-même :* ce sont les termes dont se servoit Henry, dans la Lettre qu'il m'écrivit sur cet Evenement; & qui est également remplie des marques de sa douleur, & des éloges de cette Reine.

Sa Majesté, qui sentit dès le premier moment, combien ce grand coup pouvoit influer sur les affaires politiques de l'Europe, se détermina à m'envoyer en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire à Londres. Elle me prévient sur ce voyage, dans cette même Lettre; & craignant peut-être les mêmes oppositions que j'y avois apportées autrefois, elle se sert des motifs les plus pressans, & qu'elle connoissoit les plus propres à faire impression sur mon esprit. J'étois le seul sur lequel Henry pût jetter les yeux : je le dis après lui; & parce qu'il s'agissoit en effet de traiter des matieres dont j'étois le seul homme en France qui avois connoissance. Ma Religion avoit déja disposé le nouveau Roi en ma faveur, & m'ouvroit un libre accès auprès de lui : Je n'ose rapporter ce qu'ajoûte Sa Majesté sur la réputation d'honneur & de bonne-foi, qu'elle dit que je me suis acquise chez les Etrangers. Henry suivit de fort-près sa Lettre; & partant de Nancy, il revint par Toul, Vitry, Rheims, Villers-cotterets & Saint-Germain-en-laye, à Fontainebleau : ce voyage ayant duré quelques jours moins de deux mois.

J'avois reçu ordre par une seconde Lettre, qui vint aussitôt après la premiere, d'aller à la rencontre de Sa Majesté, à quinze ou vingt lieuës de Paris. Le bruit s'étoit répandu, qu'Elizabeth n'avoit pas eu si-tôt les yeux fermés, que les Espagnols avoient commencé à mettre tout en usage pour gagner le nouveau Roi d'Angleterre. On verra dans la suite que ce bruit n'étoit que trop bien fondé. Henry avoit là-dessus mille choses à me dire, qui lui faisoient souhaiter de pouvoir s'entretenir librement avec moi. Je le joignis dans la maison de Monglat, où il n'avoit presque personne avec

Mathématiques, l'Histoire, la Politique &c. Voyez outre les Histoires particulieres de la vie de cette Princesse, De-Thou, Perefixe, le Journal de Henry IV. Le Septenaire *ann.* 1603. les Memoires d'Etat de Villeroi, *tom.* 3. *p.* 209. & autres Historiens François.

lui, dont il me parut fort-content. Il m'embrassa étroitement trois fois; me dit deux mots en public sur la réüssite de son voyage; & s'informa plus soigneusement de ses (11) bâtimens de Saint-Germain & de Paris. On travailloit alors à transporter des terres pour la construction de sa grande Galerie du Louvre, de l'Arcenal, & des Travaux que j'y faisois continuer: toutes choses, sur lesquelles avoient roulé en partie les Lettres que j'avois reçuës de lui: Il m'avoit encore averti de faire travailler à la Sale du Louvre, qu'on appelle des Antiques. 1603.

Après que je lui eus répondu sur tous ces Articles, en peu de mots, & de maniere à le satisfaire; il me prit par la main, & me mena dans le jardin, à la porte duquel il ordonna que se tinssent des Archers de sa Garde. L'Ambassade en Angleterre fut le seul sujet de notre entretien. Sa Majesté s'étoit d'abord déclarée devant les Courtisans, sur le dessein de cette Ambassade, sans nommer la personne qu'elle avoit envie d'en charger. Cette proposition avoit excité les murmures des partisans du Pape & de l'Espagne; & fait dire que Henry sembloit ne s'attacher qu'à l'Alliance des Princes d'une Religion contraire à la sienne: Mais ç'avoit été encore pis, lorsque malgré ces cris, le Roi avoit déclaré que c'étoit moi dont il prétendoit se servir en cette occasion. Toute cette Cabale, qui ne m'avoit pas donné sujet de la regarder autrement que comme mon Ennemie déclarée, representa hautement à Sa Majesté, que c'étoit compromettre l'Etat, que d'envoyer un Huguenot traîter des interêts de l'Etat avec un Prince de même Religion; & sur-tout en lui donnant un plein pouvoir. Voyant qu'ils ne pouvoient faire révoquer ma nomination; ils se réduisirent à faire en sorte que ma Commission ne s'étendît pas plus loin qu'à des condoléances sur la mort de la feuë Reine, & à des complimens pour le nouveau Roi; tout-au-plus à une inspection de l'Etat des affaires de la Grande-Bretagne, sans aucun pouvoir de parler & d'agir quant à ce point.

Après m'avoir appris ces menées de Cour, que j'ignorois, le Roi m'assûra de-nouveau, qu'elles ne lui faisoient chan-

(11) C'est Henry IV. qui a fait bâtir le Château neuf de Saint-Germain, étendu ses jardins jusqu'au bord de la Seine, & construit ses belles terrasses.

1603. ger d'avis, ni ſur l'Ambaſſade, ni ſur mon choix, ni enfin ſur l'objet particulier qu'il avoit eu d'abord en vuë : Ce qu'il appuya de la réflexion judicieuſe, qu'une Ambaſſade qu'on borneroit à une Commiſſion de pur Céremonial, étoit une démarche à-peu-près inutile ; & que s'il y avoit quelqu'eſperance de voir marcher un jour le nouveau Roi d'Angleterre ſur les traces d'Elizabeth, quant aux engagemens politiques formés par cette Princeſſe ; il n'y avoit preſque pas de doute, que la choſe ne dépendît de la maniere dont on préviendroit dans l'abord ce Prince contre la Maiſon d'Autriche, & en faveur de l'Alliance avec la France & ſes anciens partiſans : Mais il ne me nia point enſuite, Que cette affaire lui paroiſſoit ſi remplie de difficultés à tous égards, qu'à-moins d'être maniée avec une extrême dexterité, ſoit dans le Conſeil de France, ſoit à la Cour d'Angleterre ; il vaudroit peut-être mieux n'y avoir point penſé du-tout : Qu'il s'agiſſoit en premier lieu, de faire ſi bien illuſion aux Ennemis que j'avois dans la Cour & dans le Conſeil, qu'ils ne ſoupçonnaſſent rien dans ma Commiſſion au-delà de ce qui me ſeroit déclaré en leur preſence, & de leur conſentement même. Sa Majeſté rapporta à ce ſujet le bon mot de La-Riviere, qu'elle avoit aſſez ſouvent à la bouche, que le Royaume de France eſt ſemblable à une Boutique de Droguiſte, où l'on trouve également les remedes les plus ſalutaires, & les poiſons les plus ſubtils ; & que c'eſt au Roi à tirer parti des uns & des autres, comme fait un habile Artiſte, en les mixtionnant à-propros : Qu'il s'agiſſoit de-plus d'uſer dans les propoſitions que je pourrois faire aux Miniſtres d'Angleterre, de tout le ménagement neceſſaire pour ne pas expoſer le Souverain du premier Royaume de l'Europe, à la honte d'avoir fait des avances mépriſées, & peut-être à la neceſſité de les venger : Ce qui étoit encore infiniment plus difficile, par rapport aux propoſitions plus ſecrettes, dont j'aurois enſuite à m'ouvrir à Sa Majeſté Britannique ; afin de ne pas avancer par imprudence ſon engagement avec l'Europe, peut-être juſques-là incertain, ou du-moins très-éloigné. Sa Majeſté crut avoir ſatisfait à tout, autant qu'il étoit poſſible, en imaginant de me faire recevoir en plein Conſeil, & par écrit, des Inſtructions génerales & de ſimple civilité ſur le ſujet de mon Ambaſſade, que je

pourrois produire en Angleterre comme en France ; mais qui ne m'empêcheroient pourtant pas de seconder les intentions particulieres de Sa Majesté, toutes les fois que l'occasion s'en presenteroit, auprès du Roi d'Angleterre ; pourvû que je le fisse comme de moi-même, & sans donner à connoître à ce Prince, que j'y fusse autorisé par le Roi mon Maître. 1603.

Ce que je venois d'entendre de la bouche de Sa Majesté, me parut d'une si grande importance, que je lui demandai quatre jours pour lui rendre ma réponse : & je vins faire mes réflexions à Paris, dont je pris le chemin en poste ; pendant que Henry prenoit le sien par Jully. Je gagnai aisément sur moi de me conformer aux volontés du Roi sur tout ce qu'il m'avoit fait entendre ; excepté que je crus devoir prendre la précaution de me faire avouer par Sa Majesté sur toutes ces propositions, qu'il m'étoit enjoint de faire au Roi d'Angleterre, comme de moi-même ; sans quoi je trouvai que je courois de trop grands risques. Pour me faire écouter favorablement de Sa Majesté Britannique, je devois commencer par m'attirer sa confiance. Ma Religion étoit mon meilleur titre pour l'obtenir : mais je sentois qu'il m'en coûteroit pour cela de franchir les bornes de la circonspection, dont j'usois en France sur cet article, par respect pour la Religion du Prince. J'étois sûr que tout ce qui m'échaperoit de paroles un peu libres à cet égard, ne seroit pas moins soigneusement relevé par les Ennemis que j'aurois en cette Cour, qu'il eût pu l'être en France. J'avois raison de craindre que ces paroles ne fussent ensuite rapportées de maniere à m'en faire un crime auprès de Sa Majesté, qui avoit comme les meilleurs Princes, ses momens de défiance & de mauvaise humeur. Il ne faut quelquefois qu'un seul de ces momens pour perdre le Ministre le mieux soûtenu : Je l'avois pensé éprouver à mes dépens.

Toutes ces considerations me confirmerent dans la pensée de ne point partir sans un Ecrit signé de Sa Majesté, & connu seulement de nous deux ; par lequel je pusse dans l'extrême besoin justifier, que quelle que fût ma conduite à la Cour de Londres, & de quelques termes que je me fusse servi en parlant au Roi d'Angleterre, je n'avois rien fait que pour le bien des Affaires, & par ordre exprès de Sa Majesté.

1603. C'eſt ainſi que je le déclarai à Henry, lorſqu'au bout de quatre jours, il vint lui-même prendre ma réponſe à l'Arcenal, & ſans autrement enveloper la propoſition, que de dire, que je portois la crainte à l'excès dans les choſes qui pouvoient me menacer du malheur de ſa diſgrace.

Nous étions ſeuls en ce moment. Henry après s'être promené quelques momens dans la grande Allée, au-milieu des Ouvriers, dont il louoit le travail, m'avoit appellé, & conduit ſelon ſa coûtume, juſqu'au bout de cette Allée, qui ſe termine en forme de balcon, d'où l'on découvre Paris. Ma propoſition le fit rêver quelques inſtans : Il convint cependant qu'elle étoit raiſonnable : & quelques jours après il vint lui-même m'apporter l'Ecrit que je lui demandois ; & me le remit, après m'en avoir fait la lecture. Il étoit aſſez fort pour porter ce Prince à ne pas m'obliger de le rendre public. Il m'y étoit permis de me montrer zèlé avec le Roi d'Angleterre & ſes Miniſtres, pour la Religion Réformée, au point de leur aſſûrer que je la préferois à ma Patrie & à mon Roi, & qu'elle ne m'attachoit pas moins au Roi d'Angleterre qu'au mien propre. Après cela étoient détaillées les propoſitions que je pouvois faire à ce Prince : Ce ſont les mêmes qu'on a vuës, que je fis à la Reine Elizabeth à Douvres, & que je ne mets point ici ; parce qu'elles ſeront mieux dans l'endroit où je parlerai des grands deſſeins de Henry. Il m'y étoit marqué, que je prierois Sa Majeſté Britannique de ne rien révéler en France de ce que je lui diſois, ſi elle ne l'approuvoit pas ; parce que je le lui diſois ſans aveu : & encore, que je feindrois au Roi d'Angleterre de remettre à propoſer au Roi mon Maître le Projet fait entre nous (en ſuppoſant qu'il le goûteroit), juſqu'à ce que j'euſſe vu s'il ſeroit auſſi favorablement reçu des Couronnes du Nord, & des Etats Géneraux des Provinces-Unies, que de Sa Majeſté Britannique.

Telle étoit ma Lettre de Créance. Je trouvai pour le moment que c'étoit beaucoup obtenir ; comme ſans doute Sa Majeſté trouva que de ſon côté c'étoit beaucoup accorder : Cependant il eſt vrai que ni l'un ni l'autre nous n'en faiſions pas encore aſſez : Il falloit prévoir le cas d'un entier conſentement du Roi d'Angleterre aux intentions de Sa Majeſté, & ſe diſpoſer à profiter d'un moment qui peut enſuite ne ſe

retrouver plus : En un mot, je devois emporter avec moi un blanc-signé du Roi pour un Traité : La crainte de la faction que nous avions à combattre dans le Conseil, nous en ôta la pensée. 1603.

Pour les Instructions generales dont j'ai parlé, le Roi remit à les dresser à Fontainebleau, dont il prit le chemin, suivi de toute sa Cour ; & devant l'être trois jours après, par tout son Conseil. Il fut contre-mandé, à-cause d'une violente maladie qui saisit ce Prince, si-tôt qu'il fut arrivé à Fontainebleau, environ le vingt Mai (12) : Ce fut une retention d'urine si douloureuse, que ses Médecins desespererent d'abord de sa vie. Le 19 Mai Le Roi fortement persuadé lui-même que sa derniere heure n'étoit pas éloignée, & résolu de partager le peu d'instans qu'il croyoit avoir encore à vivre, entre le soin de son Ame, & celui de son Etat, se tourna avec ferveur vers Dieu ; & dicta cette Lettre, qui me fut envoyée en toute diligence à Paris, où j'étois demeuré pour faire les préparatifs de mon voyage, & où je ne m'attendois à rien moins qu'à un Message si triste : » Mon Ami, je me » sens si mal, qu'il y a apparence que Dieu veut disposer de » moi. Or étant obligé après le soin de mon Salut, de pen- » ser aux arrangemens necessaires pour assûrer ma Succession » à mes Enfans, & les faire regner heureusement, à l'avan- » tage de ma Femme, de mon Etat, de mes bons Serviteurs, » & de mes pauvres Peuples, que j'aime comme mes chers » Enfans ; je desire conferer avec vous sur toutes ces choses : » Venez donc me trouver en diligence, sans en rien dire à » personne : Faites seulement semblant de venir au Prêche » à Ablon ; & y ayant fait secrettement trouver des chevaux » de poste, rendez-vous ici dès aujourd'hui. «

Je partis précipitamment, saisi du plus vif chagrin. En entrant dans la Chambre du Roi, je le trouvai dans son lit : la Reine assise à son chevet tenoit une des mains de ce Prince entre les deux siennes : Il me tendit l'autre, & me dit :

» (12) Le Roi, dit le Maréchal de » Bassompierre, eut une rétention » d'urine, la veille de la Pentecôte, » qui le mit en peine ; mais il en fut » bien-tôt délivré. « » Les Médecins » s'étant assemblés « (ce sont les paroles qu'on lit dans le Journal de l'Etoile » (leur conclusion fut en » ces termes : *Abstineat à quavis muliere, etiam Reginâ : sin minus, periculum est, ne ante tres menses clapsos, vitam cum morte commutet.* » Henry IV. » n'observa guére cette Ordonnance, » & ne s'en trouva pas plus mal.

1603. » Venez m'embrasser mon Ami : je suis merveilleusement » aise de votre venuë : C'est une chose singuliere, comment » deux heures après que je vous ai écrit, j'ai commencé à » être un peu soulagé de mes grandes douleurs : Elles s'en » vont peu-à-peu, ayant déja uriné trois fois, & la derniere » presqu'à plein canal, & sans forte douleur. Voilà, dit-il » ensuite, en se tournant vers la Reine, celui de mes Servi- » teurs qui a le plus de soin & d'intelligence des affaires » du dedans de mon Royaume, & qui vous eût le mieux » servi & mes Enfans aussi, si je vous eusse manqué. Je sçais » bien qu'il est d'une humeur un peu austere, & quelque- » fois un peu trop libre pour un esprit fait comme le vô- » tre ; & que force gens lui eussent rendu sur cela de mau- » vais offices auprès de mes Enfans, & de vous, afin de l'en » éloigner : Mais si jamais cette occasion se presente, & que » vous vous serviez de tels & tels (il s'approcha de son » oreille, & les lui nomma) ; que vous croyiez absolument » leurs conseils, au-lieu de suivre ceux de cet homme-là ; » vous ruinerez les affaires de l'Etat, & peut-être même le » Royaume, mes Enfans & vous-même : Je l'avois mandé » exprès, afin d'aviser avec vous & lui, aux moyens de pré- » venir ces malheurs : mais graces à Dieu, je vois qu'il ne » sera point encore besoin cette fois de mes précautions. «

On dépêcha le lendemain Courriers sur Courriers, pour dissiper les bruits fâcheux qui s'étoient déja répandus partout. Je ne repartis moi-même pour Paris, qu'après que j'eus vu uriner le Roi : il le voulut ainsi ; & il le fit deux fois avec tant de facilité, que je compris que tout le danger étoit passé. Trois jours après, c'est-à-dire le vingt-quatre Mai, je reçus une autre Lettre de ce Prince, par laquelle il me mandoit qu'il s'étoit si bien trouvé de la saignée que La-Riviere lui avoit fait faire du bras gauche, la veille, qu'après avoir reposé toute la nuit, il se sentoit à chaque moment aller de mieux en mieux. Il me remercie de l'interêt que j'avois paru prendre à son état, & des conseils que j'avois pris la liberté de lui donner en cette occasion, de moderer son ardeur pour la Chasse ; & il me promet de les suivre. Il étoit déja en état d'entrer dans les détails, dont ses Lettres étoient ordinairement pleines. Il me mande dans celle-cy d'envoyer deux cens écus pour chacun des malades des écrouelles, que sa

ſa maladie avoit empêché qu'il ne touchât ; & qu'il n'avoit pourtant pas voulu qu'on renvoyât. Il m'y remercie encore des portraits des nouveaux Roi & Reine d'Angleterre, que je lui avois envoyés. Les Médecins de Sa Majeſté s'unirent tous en cette occaſion pour lui faire les mêmes repreſentations que je lui avois faites, ſur le tort que le trop grand éxercice de la Chaſſe cauſoit à ſa ſanté. Il les crut, & s'en trouva bien. Il reçut auſſi du ſoulagement des eaux de Pougues, qu'on lui fit prendre cette année, pendant laquelle la petite Princeſſe ſa Fille fut auſſi aſſez malade pour qu'on crût qu'elle en mourroit: Le Roi l'alla voir ſouvent, & le Dauphin ſon Fils. 1603.

Avec la Lettre de Sa Majeſté dont je viens de parler, j'en reçus une beaucoup plus grande, que Villeroi m'écrivoit par ſon ordre, ſur les affaires d'Angleterre. Il me faiſoit ſçavoir, que Sa Majeſté venoit de mander ſa convaleſcence au Comte de Beaumont, afin qu'il en informât le Roi d'Angleterre: que j'étois attendu de Sa Majeſté Britannique, qui avoit attribué mon retardement à l'indiſpoſition du Roi, & à ce que le Baron Du-Tour n'avoit point encore notifié en forme au Roi la mort d'Elizabeth, & l'avenement de (13) Jacques V. (c'eſt le nom du nouveau Roi) à la Couronne d'Angleterre. Ce Baron Du-Tour étoit celui que Jacques avoit député à cet effet vers Sa Majeſté très-Chrétienne: Il avoit dû partir de Londres, le lendemain du jour que ce Prince y

(13) Henry Stuart, Baron de Barnley, Duc de Rothway &c. épouſa Marie Stuart, Veuve de François II. lorſqu'elle ſe fut retirée en Ecoſſe: Par ce mariage il devint Roi d'Ecoſſe. Il fut étranglé dans ſon lit en 1567. Jacques Stuart, d'abord Roi d'Ecoſſe, & enſuite d'Angleterre, eſt ſon Fils: il mourut en 1625. M. de Roſny écrivit à cette occaſion, la Lettre ſuivante de compliment à l'Archevêque de Glaſco, dont l'Original eſt dans le Cabinet de M. le Duc de Sully:

A Monſieur l'Ambaſſadeur d'Ecoſſe.

MONSIEUR,

L'interêt que vous avez au bonheur des affaires du Roi d'Ecoſſe, avec le deſir que j'ai de vous rendre ſervice, m'a fait vous écrire, pour vous prier de voir par la Lettre que j'ai preſentement reçuë du Gouverneur de Dieppe, comme la Reine d'Angleterre eſt décedée, & le Roi d'Ecoſſe reçu & reconnu au Royaume, & que toutes choſes y ſont paiſibles, dont je me réjouis avec vous; étant choſe qui nous eſt à tous fort-utile, & ſouhaitée des Gens de bien.

MONSIEUR,

Votre très-humble Couſin & Serviteur,
Signé, ROSNY.

1603. fit son entrée ; c'est-à-dire, le dix-huit Mai. Il arriva peu de jours après à Fontainebleau, où il s'acquita de sa Commission. Villeroi me mandoit encore, que mon départ pour l'Angleterre ne pouvant plus pour ces raisons être reculé ; le Roi m'appelloit près de lui, pour en sçavoir le jour de sa bouche : Mais il changea d'avis sur ce point, & vint lui-même à Paris ; parce qu'il trouva les sablons de Fontainebleau trop incommodes pour un convalescent : La chaleur étoit fort-grande ; & avoit commencé cette année de bonne heure.

Deux jours après que Sa Majesté fut arrivée à Paris, elle fit assembler pour le sujet de mon départ, le Chancelier de Bellievre, Villeroi, Maisse & Sillery, afin que je reçusse mes Instructions publiques en leur presence. En entrant dans le Cabinet du Roi, où se tenoit ce Conseil, je dis à Sa Majesté, que je venois de voir M. le Comte de Soissons dans la chambre ; & qu'il me paroissoit convenable qu'il fût aussi introduit, pour être le temoin de ma députation. Henry me répondit, qu'il ignoroit que le Comte fût là ; & qu'il se serviroit de ce que je venois de dire, pour nous remettre bien ensemble : car ses ressentimens duroient toujours. En effet, M. le Comte me rencontrant deux jours après, comme j'entrois chez le Roi, me dit, Qu'il avoit sçu de bon lieu que je lui avois rendu un office qu'il n'attendoit pas de moi : Qu'il m'en remercioit : Qu'il oublioit le passé ; & vouloit être mon Ami à-l'avenir. Il ne persista pas long-temps dans ces sentimens.

L'objet de l'Instruction publique étoit toujours une Alliance étroite de la France avec l'Angleterre, contre l'Espagne, quoi qu'eussent pu faire les partisans de cette Couronne en France. Tout ce qu'elle avoit de different de l'Instruction secrette que je tenois du Roi, c'est que dans celle-là Sa Majesté cachoit le veritable motif de cette Alliance. Je ne la transcrirai point ici : on y entre dans un trop grand détail. En voici seulement le précis : Entretenir le Roi d'Angleterre de tous les procédés injustes & violens de l'Espagne ; afin de lui donner de l'aversion pour cette Couronne : Representer tout ce qu'elle avoit fait pour brouiller l'Europe ; ses usurpations nouvelles en Italie ; ses menées en Angleterre, par le moyen des Jesuites ; ses brigues en Irlande & en Ecosse, soûtenuës des droits que le Pape prétend avoir sur ces Royau-

mes ; ses vuës sur Strasbourg, en forçant le Cardinal de Lorraine à consentir que le Pape en donnât la Coadjutorerie au Beau-frere du Roi Catholique ; enfin toutes ses démarches pour parvenir à la Monarchie universelle, qui n'étoient que trop bien avérées. 1603.

Sur ces representations, le Roi d'Angleterre ne pouvoit prendre qu'une des résolutions suivantes ; de la Paix avec l'Espagne ; d'une Guerre déclarée, ou d'une Guerre couverte avec cette Couronne. Dans le premier cas, faire sentir à ce Prince que la Paix mettroit l'Espagne en état de s'assûrer les Pays-Bas ; après quoi elle ne manqueroit point de tourner ses Armes contre l'un ou l'autre des deux Rois, mais en premier lieu contre celui d'Angleterre, que le Pape haïssoit depuis long-temps : Détromper ce Prince du bruit que l'Espagne faisoit courir, qu'elle ne cherchoit point à s'emparer des Pays-Bas, mais à en fonder un Royaume particulier, tel qu'avoit été celui de Bourgogne, qu'elle donneroit à l'Archiduc : Pour derniere ressource, se retrancher à demander qu'on fît du-moins acheter cher cette Paix à l'Espagne, ou qu'elle en eût obligation aux deux Rois ; sur-tout qu'elle abandonnât Ostende : Dans le cas d'une Guerre ouverte, découvrir à quelle intention le Roi d'Angleterre prenoit ce parti ; chercher à l'éluder ; & faire toujours commencer par secourir puissamment les Etats.

Enfin dans le cas d'une Guerre secrette, qui étoit le parti dans lequel je devois confirmer ou amener ce Prince : lui faire envisager, Que la prudence demandoit qu'il commençât par s'affermir sur le Thrône, & l'assûrer à ses descendans ; & par mettre l'Europe dans son Parti ; afin qu'un jour l'Espagne se vît attaquée de maniere à ne pouvoir résister : Qu'il falloit se contenter jusqu'à ce temps, de tenir cette Puissance en échec, & de lui faire user ses forces contre la Flandre, sans fruit : Qu'on pouvoit cependant convenir dès-à-present des conditions de l'Union ; la cimenter par un double Mariage des Enfans des deux Rois, qui ne seroit déclaré que lorsque ces deux Monarques mettroient la main à l'éxecution de leurs desseins : Regler sur toutes choses, la nature des secours qu'on donneroit provisionnellement aux Etats : Empêcher le Conseil d'Angleterre de demander les trois cens mille livres que cette Couronne avoit prêtées aux

1603. Provinces-Unies, de peur de jetter celles-cy entre les bras de l'Espagne : Au-contraire, porter Sa Majesté Britannique à faire de nouveaux frais, de moitié avec Sa Majesté T. C. en faveur de ces Peuples, & à les assister des mêmes vaisseaux qu'avoit fait la Reine Elizabeth : Obtenir que les quatre cens cinquante mille liv. que cette Reine avoit prêtées à la France, seroient appliquées aux besoins de la Flandre ; qu'il y en fût ajoûté trois cens mille autres de la part de l'Angleterre, pour faire en tout un fond de quinze cens mille livres, avec sept cens cinquante mille livres, que Henry s'obligeoit d'y joindre, pour les necessités presentes des Etats-Géneraux : Se retrancher en cas de refus sur ces Articles, à décharger les Etats de leurs trois cens mille livres de dette envers l'Angleterre : la France consentant à en demeurer obligée : Faire en sorte que le Roi d'Angleterre ne se fît point livrer par les Hollandois leurs Places Maritimes, pour caution de ces secours ; & le fonder sur ce qu'il prétendoit faire de celles qu'il avoit déja en Zélande : Communiquer & agir sur ce plan avec Barnevelt & les Députés des Etats à Londres ; se les attacher ; les entretenir de bonnes esperances ; leur faire sentir qu'on prenoit leurs interêts dans le Conseil Britannique, sans donner d'ombrage à celui-cy ; & profiter des lumieres qu'ils pouvoient avoir acquises sur le Roi & la nouvelle Cour.

C'étoient-là les points principaux de l'Instruction. Il y en avoit encore quelques autres, qui ne regardoient pas le même sujet, ou ne le regardoient qu'indirectement : Tel étoit celui des Pirateries des Anglois. J'étois chargé de porter mes plaintes, de ce que depuis la Paix de Vervins, ils avoient pris sur la France plus d'un million ; & d'essayer de faire casser le Traité sur le Commerce, fait par Charles IX. en 1572. entre les deux Couronnes, comme desavantageux à la France, qui n'avoit pas les mêmes privileges & immunités en Angleterre, que les Anglois en France. L'étroite union d'Elizabeth & de Henry avoit fait que sous le regne de cette Princesse, tout avoit été égal de part & d'autre, & ce Traité regardé comme nul, quoiqu'il n'eût pas été annullé formellement. Mais je devois user d'une grande discrétion sur cet Article ; & même le supprimer tout-à-fait, si je voyois qu'en le traitant je courusse risque de donner au nouveau Roi, un soupçon, dont Elizabeth elle-même n'avoit pas été

1603.

exempte, que le Roi de France ne cherchoit qu'à embarquer l'Angleterre dans une Guerre avec l'Espagne, dont il sçauroit ensuite se retirer lui-même adroitement. Si ce que le Baron Du-Tour avoit mandé en France, que Sa Majesté Britannique étoit résoluë à secourir Ostende, se trouvoit fondé; je pouvois m'épargner une partie de ces précautions.

La maniere dont je devois traiter avec les Ambassadeurs du Roi d'Espagne & des Archiducs; l'attention que je devois apporter aux affaires d'Irlande & d'Ecosse; & la justification de Beaumont, contre lequel on avoit prévenu le Roi Jacques, & que j'étois chargé de faire jouir auprès de ce Prince, des mêmes droits dont jouissoit son Agent en France, étoient les autres Articles de l'Instruction. Un dernier regardoit le Duc de Bouillon, sur lequel il m'étoit ordonné de garder le silence; à-moins que le Roi d'Angleterre ne m'en parlât, engagé à le faire par l'Electeur Palatin. Je devois alors faire connoître Bouillon pour tel qu'il étoit, & n'engager à rien le Roi de France à son sujet. On voit que ma négociation étoit d'un objet assez étendu; puisqu'il s'agissoit de connoître les dispositions non-seulement du Roi & du peuple d'Angleterre au sujet de l'Espagne & de la Flandre, mais encore des Rois du Nord. Pour bien dire, l'Etat politique de toute l'Europe étoit interessé dans la démarche que j'allois faire, & dans l'issuë qu'elle devoit avoir.

Cette Instruction (14), dans laquelle Sa Majesté joignit à toutes mes autres Qualités le titre de Marquis, m'ayant été luë hautement, me fut remise en presence de M. le Comte de Soissons, de Sillery, & de Jeannin, signée de Sa Majesté & de Villeroi. Henry y joignoit six Lettres: une de Sa Majesté au Roi d'Angleterre; outre une seconde au même Prince, contre-signée pour la forme: deux semblables du Roi pour la Reine d'Angleterre: & deux de la Reine de France au Roi & à la Reine d'Angleterre. Sa Majesté

(14) L'Original de cette Instruction, signé de la propre main de Henry IV. existe encore aujourd'hui; ainsi qu'une autre Piece, dont le Titre, écrit de la main de M. de Rosny, porte: *Memoire par moi fait & baillé à M. de Villeroi, suivant ce qu'il a desiré, afin de lui aider à dresser mon Instruction.* Cette Piece n'est en effet qu'une Récapitulation de tous les points qui font l'objet de son Ambassade à Londres. *Cabinet de M. le Duc de Sully.*

1603. me donna un Chiffre connu du Conſeil ; mais elle m'en donna ſecrettement un ſecond, dont elle ſeule & moi avions la Clef. Lorſque j'allai prendre congé de ce Prince, il me donna ſa main à baiſer, & m'embraſſa en me ſouhaitant un heureux voyage, & me répétant qu'il ſe repoſoit ſur moi, & qu'il attendoit un ſuccès favorable.

Je pris au commencement de Juin, le chemin de Calais où je devois m'embarquer, ayant avec moi une Suite de plus de deux cens Gentilshommes, ou ſoi-diſant tels, dont une partie étoit en effet de la premiere diſtinction. Le vieux Servin vint me preſenter ſon Fils, en me diſant qu'il me ſupplioit d'eſſayer à en faire un honnête-homme : mais qu'il ne pouvoit s'en flater, non faute d'eſprit & d'étoffe dans le jeune homme, mais à-cauſe de ſon inclination naturelle pour toutes ſortes de vices. Il avoit raiſon. Ce qu'il venoit de me dire m'ayant donné la curioſité de connoître à-fond le jeune Servin ; je vis tout-enſemble un Miracle & un Monſtre : je ne puis donner d'autre nom à l'aſſemblage des plus rares talens avec les plus vicieux. Figurez-vous un eſprit ſi vif, qu'il n'ignoroit preſque rien de ce qu'on peut ſçavoir ; une comprehenſion ſi prompte, qu'il ſaiſiſſoit tout dès la premiere fois ; & une memoire ſi prodigieuſe, qu'il n'oublioit jamais rien. Il poſſedoit toutes les parties de la Philoſophie, les Mathématiques, particulierement les Fortifications, & le Deſſein ; & juſqu'à la Théologie, qu'il ſçavoit ſi bien, qu'il étoit quand il vouloit excellent Prédicateur, & habile Controverſiſte pour & contre la Religion Reformée indifferemment. Il avoit appris non-ſeulement le Grec, l'Hebreu, & toutes les Langues qu'on appelle ſçavantes, mais encore tous les differens jargons : il en prenoit ſi naturellement la prononciation & les accens, que cela joint à une parfaite imitation, ſoit du geſte, ſoit des differentes manieres, tant des peuples de l'Europe que des Provinces de la France, auroit pu le faire regarder comme étant de tout Pays. Il avoit appliqué cette diſpoſition, à contrefaire toute ſorte de perſonnes, & s'en acquitoit ſingulierement : Auſſi étoit-il le plus parfait Farceur & le meilleur Comédien qu'on pût voir. Il faiſoit bien des vers. Il jouoit de preſque tous les inſtrumens ; ſçavoit la Muſique à fond, & chantoit auſſi agréablement que méthodiquement. Il diſoit

la Meſſe : car il vouloit tout faire, auſſi-bien que connoître tout. Son corps étoit parfaitement bien aſſorti à ſon eſprit. Il étoit adroit, ſouple, leger, & propre à tous les éxercices : Il montoit paſſablement à cheval : & on l'admiroit dans la danſe, la lutte, & le ſaut : Il n'y a point de jeux de récreation qu'il ne ſçut ; & il s'aidoit de preſque tous les métiers mécaniques. Tournez la médaille : Il étoit menteur, double, traître, cruel, lâche, pipeur, yvrogne & gourmand ; brelandier, débauché en tout genre, blaſphemateur, Athée : En un mot on y trouvoit tous les vices contraires à la Nature, à l'honneur, à la Religion & à la ſocieté : & il s'eſt montré tel juſqu'à la fin, qu'il eſt mort à la fleur de ſon âge, en plein Bordel, corrompu par la débauche, & tenant encore le verre en main ; jurant & reniant Dieu.

Depuis le moment de mon départ juſqu'à celui de mon retour, j'écrivis reglément à Sa Majeſté, & lui rendis un compte éxact de tout ce qui m'arrivoit. Mes Lettres étoient de trois ſortes : Je me ſervois du Caractere ordinaire pour les choſes indifferentes ; de mon Chiffre géneral, pour celles qui ne devoient être connuës que du Conſeil ; de mon Chiffre ſecret, dans ce que j'adreſſois au Roi lui-même, & pour n'être vu que de lui ſeul. Ce Prince auroit ſouhaité que j'euſſe écrit de cette ſorte la plus grande partie de mes Lettres ; quoique la difficulté de les déchiffrer lui parût ſi grande, qu'il en donna enfin la Clef à Lomenie, qu'il encourageoit de temps en temps à s'y rendre verſé : mais j'en ſentois encore davantage toute la difficulté, lorſque j'avois à entrer dans des détails, qui me faiſoient paſſer de beaucoup la longueur ordinaire des Lettres. Je ne laiſſai pas de me conformer autant que je pus, à l'intention de Sa Majeſté, ſur-tout depuis l'aventure de la Dépêche perduë. Pour informer éxactement le Public ſur mon voyage de Londres, & ſur ma Négociation auprès du Roi Jacques, il ne m'en coûtera que de tourner en récit, toutes ces Lettres que j'ai conſervées.

Je ſejournai tout le 14 à Calais, attendant Saint-Luc, & quelques autres, qui me faiſoient l'honneur de m'accompagner. Je trouvai les Vaiſſeaux du Vice-Amiral (15) de Fran-

(15) Dominique de Vicq, Seigneur d'Ermenonville, Gouverneur de Saint-Denis, de Calais & d'Amiens, Vice-Amiral de France : Il mourut en 1610.

1603. ce prêts à me recevoir : & les Vice-Amiraux Anglois & Hollandois vinrent en même temps me prier de m'embarquer dans les leurs. Le bruit qui couroit à Calais de la bonne intelligence des Anglois avec les Espagnols, fondé apparemment sur ce qui s'étoit passé à l'embarquement du Comte d'Aremberg, Ambassadeur des Archiducs, & les plaintes que je voyois faire à de Vic, des entreprises des Ecumeurs de Mer Anglois sur la Côte de France, me firent résoudre d'abord à refuser leurs offres : mais ne voyant rien dans les Lettres que je reçus de Beaumont à Calais, de tout ce qu'on vouloit me faire croire contre la nouvelle Cour de Londres, je changeai d'avis ; & j'acceptai les deux grandes Roberges que le Vice-Amiral Anglois m'avoit amenées, pour ne pas commencer par donner un sujet de mécontentement à ceux-cy.

Je m'embarquai donc le 15 Juin, à six heures du matin. Je trouvois dans les Anglois qui me servoient, un respect qui me paroissoit dégenerer en bassesse. Cette idée ne dura pas long-temps. Au moment même qu'ils me prioient de leur commander comme s'ils avoient été François, de Vic qui ne cherchoit qu'une occasion de temoigner aux Anglois le ressentiment qu'il conservoit de toutes les violences de leurs Pirates, s'étant avancé, portant à son grand mât le pavillon de France ; je vis tous ces Anglois si polis entrer en fureur, d'une offense qui selon eux regardoit également le Roi d'Angleterre, & celui de France dont je tenois la place. Ce que je trouvai encore plus brusque, c'est que sans daigner me consulter, cinquante Canons furent dans l'instant pointés contre le Vaisseau de Vic (16). J'eus beaucoup de peine à me faire écouter ; & ce ne fut qu'à-force

(16) M. De-Thou, & la Chronologie Septenaire, dont le témoignage a beaucoup de force, sur-tout lors qu'ils conviennent ensemble, assûrent que le Capitaine Anglois du Vaisseau où étoit M. de Rosny, fit tirer en effet sur le Vaisseau François du Vice-Amiral. Comme je soupçonne nos Memoires d'avoir un peu adouci ce fait, pour l'honneur de la Nation, ou peut-être par vanité, je vais le rapporter comme on le voit détaillé dans le Septenaire. » De Vic, » Vice-Amiral de France, peu après » qu'il eut mouillé l'ancre à la rade » de Douvre, (où il venoit de débarquer une partie de la Suite de M. » de Rosny) fit aussi-tôt voile pour » revenir à Calais, & passant près le » Roberge, pour ce que M. de Rosny étoit encore dedans, fit lever » le pavillon, & le salua d'un coup » de Canon, & tout-aussi-tôt le pavillon fut relevé. Le Capitaine Anglois qui étoit dans le Roberge, » voyant le pavillon de France levé, » commanda

ce de leur repreſenter que de Vic n'agiſſoit ainſi, que pour me faire plus d'honneur, & auſſi pour me donner une plus grande marque de déference, en abaiſſant ſon pavillon à mon premier commandement. C'eſt le biais que je crus devoir prendre. Je gagnai ſur eux, qu'ils fiſſent leur décharge à coup perdu. Je fis un ſignal à de Vic, qu'il entendit parfaitement bien. Il abbaiſſa ſon pavillon; mais en jurant, à ce qui me fut rapporté depuis, de s'en venger ſur les Anglois, lorſqu'il les rencontreroit une autrefois: Je doute fort qu'il s'en fût tiré celle-cy à ſon avantage. Quoiqu'il en ſoit, la querelle fut éteinte par ce moyen; & notre paſſage s'acheva tranquillement. 1603.

J'arrivai à Douvres ſur les trois heures après midi. Beaumont m'y attendoit avec le Sieur de Loucnard, qui éxerçoit en Angleterre la même fonction que Gondy en France: c'eſt cette partie de la réception des Ambaſſadeurs, qui ne conſiſte qu'à leur faire trouver des logemens, des vivres, des

» commanda aux ſiens de tirer ſur le » Vice-Amiral de France; jurant » Dieu en Anglois, qu'il ne ſouffri» roit aucun pavillon en la mer Ocea» ne que celui d'Angleterre: Un coup » de Canon fut incontinent tiré con» tre le Vaiſſeau où étoit ledit Sieur » de Vic, qui en demanda l'occa» ſion: Après l'avoir ſçuë, il ſe pré» para à ſe défendre: M. de Roſny » s'en plaignit au Capitaine Anglois, » & ſe tint offenſé de ce qu'il avoit » fait tirer ce coup de Canon: mais » il parloit à un homme ſans diſcre» tion, qui ne lui répondit que de » furie & de colere: Il fallut qu'il » cédât lors au plus fort, & fît ſigne » au Vice-Amiral de France d'abaiſ» ſer ſon pavillon: ce qu'il fit... Le » Sieur de Vic en ayant demandé » raiſon; l'Amiral d'Angleterre lui » dit, Que le Roi d'Angleterre, ſon » Maître, n'avouoit point ce que le » Capitaine avoit fait par préſomp» tion, le pria d'excuſer ſon indiſ» cretion &c. & que cela n'advien» droit plus. Cette réponſe appaiſa » l'aigreur de ce rencontre. « *Chron. Septen. & De-Thou, année* 1603. Le Cardinal de Richelieu dans ſon Teſtament politique, ſe ſert de cet exemple, pour prouver à Louis XIII. l'obligation où il eſt d'avoir une puiſſante Marine. » Les coups de Canon, » dit-il, perçant le Vaiſſeau, perce» rent le cœur aux bons François... » Si les paroles du Roi Jacques fu» rent plus civiles, elles n'eurent » pourtant pas autre effet, que d'o» bliger le Duc à tirer ſatisfaction de » ſa prudence, feignant être guéri, » lorſque ſon mal étoit plus cuiſant, » & que ſa plaie étoit incurable. Il » fallut que le Roi votre Pere uſât » de diſſimulation en cette occaſion; » mais avec cette réſolution une au» tre fois de ſoûtenir le droit de ſa » Couronne, par la force, que le » temps lui donneroit le moyen d'ac» querir ſur la mer. « 2. *Part. chap.* 9. *ſect.* Pour ce qui regarde le fait qui eſt auſſi rapporté dans ce Teſtament, il y eſt altéré dans preſque toutes ſes circonſtances. Je remarque auſſi que M. de Sully, apparemment pour ne pas paroître avoir été auſſi griévement offenſé, paſſe très-legerement dans ſes Memoires, ſur l'endroit où il parle de la ſatisfaction qu'il pria le Roi d'Angleterre de lui faire donner.

1603. chevaux ou des chariots, & autres choſes de cette nature. Le Maire de Douvres vint auſſi me faire compliment ; & le peuple faiſoit tant d'acclamations, qu'il ne s'étoit jamais, diſoit-on, paſſé rien de ſemblable pour aucun Ambaſſadeur : mais je ne m'y laiſſai plus tromper, après l'échantillon que je venois de recevoir de la politeſſe Angloiſe, dont j'eus une ſeconde preuve, avant même que de ſortir de Douvres.

Le Gouverneur de cette Ville m'envoya ſon Neveu me prier de venir voir le Château, ne pouvant venir lui-même me voir, à-cauſe de la Goutte qui le retenoit au lit : Cette invitation fut ſuivie d'une ſeconde, qui me donna bonne opinion de celui qui me la faiſoit. J'aurois cru mettre le tort du manque de civilité de mon côté, ſi après cela j'étois parti de Douvres ſans avoir ſalué ce Gouverneur. J'y menai le lendemain tout mon monde. Je connus bien-tôt qu'on ne nous avoit appellés ſi honnêtement, que pour profiter de la rançon, qu'on éxige de ceux qui ont la curioſité de voir le Château de Douvres. On l'éxigea de chacun des gens de ma Suite avec aſſez de rudeſſe : ce qui fut ſuivi de la cérémonie de faire quitter l'épée à tous, excepté à moi. Preſentés au Gouverneur, dont le nom eſt Thomas Wimes, qui nous reçut aſſis dans ſa chaiſe, nous lui vimes faire une ſi laide grimace, d'abord que quelqu'un voulut attacher ſeulement les yeux ſur les Tours & les murailles du Château, que je me retirai dans le moment, ſans vouloir en voir davantage ; prenant pour pretexte, la peur de l'incommoder. J'avois exhorté mon eſcorte à ſe bien ſouvenir des regles de la politeſſe françoiſe, quelque choſe qu'on pût faire ou dire ; & il me parut que cet avertiſſement n'avoit pas été hors de ſaiſon.

Lorſqu'il fut queſtion de prendre la route de Londres, Loucnard ne parut plus cet homme poli & plein d'attention, qui un moment auparavant avoit demandé la Liſte de ceux qui m'eſcortoient, afin, diſoit-il, de leur diſtribuer des chevaux & des chariots. Il m'obligea à croire qu'il n'avoit par-là cherché qu'à ſurprendre cette Liſte, pour l'envoyer à Londres ; puiſqu'il laiſſa tous mes gens ſe pourvoir de chevaux, comme ils purent, & à leurs frais : Et ce peuple ſi doux les loua ſi cherement, & en-même-temps

avec tant d'arrogance, qu'il sembloit encore qu'on nous fît grâce. Aucun de nos François ne fit semblant de s'appercevoir de l'incivilité de ces procédés : Pour moi j'entrai dans le carrosse du Comte de Beaumont. 1603.

J'eus plus lieu d'être satisfait de la Noblesse des environs de Cantorbery. Elle accourut sur mon passage : & pour me faire tous les honneurs imaginables, elle feignit d'en avoir reçu l'ordre du Roi d'Angleterre. Cantorbery est une petite Ville extrêmement peuplée, & si polie, que je n'ai reçu nulle part un traitement si distingué. Les uns venoient m'embrasser la botte ; les autres baiser les mains ; d'autres me presentoient des fleurs : Ce qu'il faut attribuer, non aux Anglois de cette Ville : ils conservent par-tout leur caractere d'aversion pour les François ; mais aux Vallons & aux Flamands, qui s'étant refugiés de tout temps en cette Ville, pour le sujet de la Religion, l'ont à la fin presque toute changée ; & en composent aujourd'hui les deux tiers. Je visitai l'Eglise de Cantorbery, & j'y assistai au Service. Cette Eglise est très-belle ; & j'y entendis une excellente Musique. Les Chanoines me caresserent encore bien davantage, lorsqu'ils sçurent que j'étois de leur Religion. L'un d'eux se montra assez affectionné à la France pour me faire donner un avis, qui fut ensuite confirmé par Aërsens à Henry lui-même. Ce Chanoine avoit connu particulierement Arnaud, Pere de celui que j'avois avec moi pour un de mes Secretaires. Il vint trouver celui-cy, lorsqu'il eut appris que c'étoit le Fils de son Ami ; & lui dit qu'il avoit sçu du Secretaire du Comte d'Aremberg (17), Ambassadeur de l'Archiduc, qui venoit de passer il n'y avoit que peu de jours par Cantorbery, que son Maître devoit representer au Roi d'Angleterre, pour l'engager dans une Ligue avec l'Espagne, que Henry avoit de grands desseins contre l'Angleterre, qui devoient éclorre avant deux ans ; & offrir en-même-temps à Sa Majesté Britannique de puissans secours du Roi d'Espagne, pour prévenir ces desseins en s'emparant de certaines Provinces de France, qu'il disoit lui appartenir à bien plus juste titre.

Milord Sidney vint me complimenter en cet endroit, de la part du Roi d'Angleterre, & me faire mille offres obli-

(17) Jean de Ligne, Prince de Barbançon, Comte d'Aremberg.

1603. geantes. Comme je sçus que celui qui avoit été chargé du même office pour le Comte d'Aremberg, étoit Milord Howard, fort au-dessus de Sidney pour la Condition, puisqu'il étoit Neveu du Duc de Norfolk, Oncle du Grand-Chambellan, Membre du Conseil privé ; je craignis d'abord dans cette Députation, quelque mépris du Roi d'Angleterre : mais considerant ensuite que celui qui avoit reçu l'Ambassadeur d'Espagne même, étoit encore de moindre Condition que Sydney, je conclus que tout cela pouvoit bien être un effet du hazard : ne se pouvant rien ajoûter d'ailleurs aux marques d'honneur, que Sidney me rendit & me fit rendre par la Noblesse. Je ne laissai pas de m'en ouvrir à Beaumont, en lui recommandant de tirer cette explication si adroitement, qu'il ne donnât pas sujet d'appercevoir de la mesintelligence là où personne n'en avoit vu. Beaumont s'adressa à Sidney même ; & sçut si bien le tourner, qu'il fut le premier à écrire à la Cour de Londres, qu'on devoit envoyer au-devant de moi un Comte, & du Conseil privé : Ce qui fut executé. Le Comte de Sutenton, l'un des Ministres & des Confidens de Jacques, vint me trouver à Gravesend, au nom du Roi, avec une nombreuse escorte de Noblesse. Nous passâmes par Rochestre pour venir en cette Ville. Nous trouvâmes une grande difference pour l'accueil, entre Rochestre & Cantorbery : Les Bourgeois de cette Ville effaçoient les marques que les Fourriers du Roi d'Angleterre avoient faites à leurs maisons pour nous y loger.

J'entrai dans Gravesend dans les Barges du Roi : ce sont des bateaux couverts, très-propres & très-ornés : Et je remontai de cette sorte la Tamise jusqu'à Londres, où en arrivant, la Tour seule nous salua de plus de trois mille coups de Canon, sans compter les décharges de plusieurs petites Pieces de Vaisseau, ni la Mousqueterie du Mole & de la Place, qui est devant cette Tour. Je n'ai guére vu de plus beau feu. Je pris terre au pied de la Tour, où quantité de carrosses, dont Sutenton & Sidney faisoient les honneurs, m'attendoient pour me mener avec toute ma Suite à l'Hôtel du Comte de Beaumont, que j'avois choisi pour ce jour-là. L'affluence du peuple étoit si grande, qu'à-peine nous pumes nous ouvrir un passage.

J'eus dès ce soir-là même, occasion de connoître les deux Anglois qu'on m'avoit adressés. Arrivé chez Beaumont, Milord Sutenton me prit à-part ; & après m'avoir dit que le Roi qui étoit à Vindsor, Château à vingt milles de Londres, lui avoit ordonné d'aller l'y trouver ce jour-là, quelque tard qu'il fût, pour l'informer de mon arrivée, & lui en rapporter les particularités ; il me demanda avec empressement, & après m'avoir fait valoir son zèle, que je le chargeasse de quelques paroles particulieres pour Sa Majesté, sans doute dans l'intention de s'en faire honneur. Après lui Milord Sidney vint me faire la même requête, en me representant fort-affectueusement, que l'honneur qu'il avoit eu de m'être député le premier, & l'attachement dont il faisoit profession pour Sa Majesté très-Chrétienne, méritoient que je réservasse pour lui du-moins quelques-unes des bonnes paroles dont j'étois chargé ; & , ajoûta-t-il, que je ne m'ouvrisse pas entierement à Sutenton. Je vis bien qu'il y avoit entr'eux de la jalousie à qui porteroit la premiere parole au Roi. Je les remerciai tous deux très-poliment ; & je donnai la préference à Sidney : c'est-à-dire, que le premier n'eut que de fausses, & celui-cy que de génerales confidences, que je ne me souciois pas & que j'étois même bien aise qui devinssent publiques. 1603.

Ils en userent tous les deux comme ils jugerent à-propos : Pour moi, je soupai & couchai ce soir chez Beaumont ; & j'y dînai encore le lendemain ; parce que si peu de temps ne suffisoit pas pour me trouver & me préparer un logement, en attendant celui qu'on me destinoit au Palais d'Arondel, l'un des plus beaux & des plus commodes de Londres, par le grand nombre de ses appartemens de plein-pied, & qu'on faisoit accommoder à cet effet. Cela mit dans un grand embarras tout mon Cortege, qui ne pouvoit loger chez Beaumont. On chercha des maisons dans tout le Quartier. La difficulté étoit d'en trouver : tous les Bourgeois se défendant de recevoir nos François, à-cause du traitement qu'ils se souvenoient d'avoir reçu assez récemment des Gens du Maréchal de Biron : La plus grande partie pensa passer la nuit dans la ruë.

Il faut convenir que si tout ce que j'entendis sur ce sujet dans tout ce Quartier, étoit vrai, Biron n'avoit pas mal

1603. travaillé à justifier l'animosité de la Nation Angloise contre la nôtre, par les excès auxquels il avoit souffert que toute sa Maison se portât. Je ne veux rien dire à-demi, principalement lorsque ce que je dis peut-être utile pour la correction de nos mœurs. Nos jeunes François ne sont point encore défaits de cet air étourdi & évaporé, de ces manieres libres & même effrontées, dont on nous a fait de tout temps le reproche. Le malheur est qu'ils ne sont pas plus capable de circonspection chez les Etrangers que chez eux, où ils sont accoûtumés à passer leur vie dans les brelans & les autres lieux de débauche, & à n'y garder aucune mesure.

Je me répondis bien à moi-même, que si ma conduite ne lavoit pas la France de ce reproche, du-moins je ne l'encourrois pas dans ceux sur lesquels j'avois autorité : & je résolus d'éxercer cette autorité d'une maniere à contenir toute ma Maison dans une police sévere. J'en fis publiquement la déclaration : & comme les leçons sur ce sujet sont presque toujours inutiles, j'y joignis l'éxemple dans une occasion qui se presenta presque dans le moment, & que je vais rapporter.

Ayant été logé le lendemain dans une belle maison, qui répondoit à une grande Place, autour de laquelle furent distribués les logemens de tous ceux de ma Suite ; quelques-uns s'en allerent faire la débauche chez des femmes publiques. Ils y trouverent quelques Anglois, avec lesquels ils prirent querelle, se battirent, & laisserent un Anglois tué sur la place. Le peuple déja assez mal disposé, & encore excité par la famille du mort, qui étoit un bon Bourgeois, s'attroupa, & commença à menacer hautement de venir faire main-basse sur tous les François, jusques chez eux. La chose parut bien-tôt des plus sérieuses ; parce qu'en un moment ce peloton se grossit jusqu'au nombre de plus de trois mille : ce qui fit résoudre nos François à venir chercher un asyle dans la maison de l'Ambassadeur. Je n'y pris pas garde d'abord : Il commençoit à être nuit ; & je jouois à la prime avec le Marquis d'Oraison, Saint-Luc & Blerancourt : Mais en les voyant arriver par pelotons de trois ou quatre ensemble, & avec beaucoup d'émotion, je jugeai à la fin qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire : & ayant que-

ſtionné du Terrail & Gadancourt, je ſçus le ſujet de cette rumeur. 1603.

L'honneur de la Nation, le mien, l'interêt de ma Négociation, furent les premiers objets vers leſquels mon eſprit ſe porta, avec un vif ſentiment de chagrin que mon entrée dans Londres fût marquée par un début ſi fâcheux. Je ſuis perſuadé que tout ce qui parut en ce moment dans mon exterieur, exprimoit fidellement ce qui ſe paſſoit dans mon cœur. Je me levai de ma place, guidé par mon premier mouvement; je pris un flambeau ſur la table; & ordonnant à tous ceux qui étoient dans l'appartement, de ſe ranger le long des murs (ils étoient bien une centaine) je comptai que le meurtrier n'échapperoit pas à mes recherches. En effet je le connus aiſément à ſon agitation & à ſa peur. Il voulut nier au commencement; mais je le mis bientôt au point de tout avouer. C'étoit un jeune homme, Fils unique du Sieur de Combaut, Grand-Audiancier de la Chancellerie, très-riche, & de-plus Parent de Beaumont, qui entra dans le moment même, & me pria de le lui remettre entre les mains, afin d'eſſayer à le ſauver. » Je ne m'étonne pas, répondis-je à Beaumont avec autant d'autorité » que d'indignation, s'il y a du mal entendu entre vous & » & les Anglois, puiſque vous êtes capable de préferer vo- » tre interêt & celui de vos Parens, à celui du Roi & du » Public. Je ne veux pas que le ſervice de mon Maître & » de tant de Gentilshommes de bonne Maiſon, ſouffre pour » un petit Damoiſeau Bourgeois ſans cervelle. « Je déclarai tout net à Beaumont, que dans quelques momens Combaut alloit avoir la tête coupée. » Comment! Monſieur, » s'écria Beaumont, faire trancher la tête à un de mes Pa- » rens, qui a deux cens mille écus! un Fils unique! C'eſt » bien mal le récompenſer de la peine qu'il a priſe, & de » la dépenſe où il s'eſt mis pour vous accompagner. Je n'ai » que faire de pareille compagnie, « lui dis-je encore auſſi abſolument: Et pour couper court, j'ordonnai à Beaumont de ſortir de mon appartement; parce que je ne voulois pas qu'il aſſiſtât au Conſeil que j'allois aſſembler dans le moment même, pour y porter un Arrêt de mort contre Combaut.

Je n'y appellai que les plus vieux & les plus ſages: &

1603. la chose ayant été concluë en un instant ; j'envoyai Arnaud en informer le Maire de Londres, & le prier de faire tenir prêts le lendemain six Archers, pour conduire le Coupable au lieu de l'éxecution, & d'y faire trouver le Ministre de la Justice. Le Maire me fit réponse, qu'il avoit commencé par arrêter la populace mutinée, comptant bien que je lui ferois raison ; & qu'il alloit partir pour venir me la demander, quand il avoit reçu la Lettre & la Sentence. Il m'exhortoit à la modérer ; soit que ma séverité l'eût desarmé, ou, comme il y a toute apparence, qu'il se fût déja laissé gagner par les Presens de la famille du Criminel. Je renvoyai dire à ce Magistrat, Que je ne révoquerois pas un Arrêt, qu'aucune autorité superieure & aucun respect humain n'avoit pu ni m'obliger, ni m'empêcher de porter, & qui justifioit au Roi mon Maître, & à toute la nation Angloise, que j'avois fait tout ce qui étoit de mon devoir en cette occasion : Que je ne pouvois plus rien dans cette affaire, que de m'en décharger en l'en chargeant lui-même, & lui abandonnant le prisonnier, pour le punir comme il croiroit le devoir faire suivant les regles de la Justice Angloise. Et je le lui envoyai effectivement : Ce qui fit de cette procédure, une affaire particuliere entre le Maire & Combaut, ou plustôt Beaumont, qui acheva aisément de gagner le Magistrat, & d'en obtenir l'élargissement de son Parent, sans qu'on pût m'accuser de lui avoir prêté la main. Je m'apperçus au-contraire que les François, aussi-bien que les Anglois, demeurerent persuadés qu'entre mes mains cette affaire ne se seroit pas passée si doucement : Ce qui produisit deux effets tout differens : les uns commencerent à m'en aimer, & les autres à m'en craindre davantage.

C'étoit déja un obstacle de moins au succès de ma Négociation : Et il en restoit assez d'autres, tant de la part de la Nation en géneral, que de celle du Roi, & des autres Particuliers differemment interessés à la traverser. Il est certain que les Anglois nous haïssent, & d'une haine si forte & si generale, qu'on seroit tenté de la mettre au nombre des dispositions naturelles de ce peuple. Elle est plus veritablement l'effet de leur orgueil & de leur présomption ; puisqu'il n'y a point de peuple en Europe, plus hautain, plus dédaigneux, plus enyvré de l'idée de son excellence. Si on les en croit, l'esprit

l'eſprit & la Raiſon ne ſe trouvent que chez eux : Ils adorent toutes leurs opinions, & mépriſent celles de toutes les Nations ; & il ne leur vient jamais en penſée, ni d'écouter les autres, ni de ſe défier d'eux-mêmes. Au-reſte ils ſe font par ce caractere, bien plus de tort à eux-mêmes qu'à nous : Ils ſont par-là à la merci de tous leurs caprices. Environnés de la Mer, on diroit qu'ils en ont contracté toute l'inſtabilité : tout change chez eux, au gré de leurs diſpoſitions actuelles ; & la ſeule difference entre eux & les peuples de l'Europe, qui paſſent pour les plus changeans, c'eſt que chez eux le changement n'eſt point un effet de legereté, mais d'une vanité qui ſe reproduit ſans ceſſe ſous mille formes. Eſclaves par amour propre de toutes leurs fantaiſies ; ce qu'ils croyoient avoir très-ſenſément arrangé, ou très-conſtamment réſolu, ſe trouve anéanti, ſans qu'ils en ſçachent, ni puiſſent apporter de raiſon. Auſſi ſont-ils ſi peu d'accord avec eux-mêmes, que vous ne les prendriez pas pour les mêmes perſonnes ; & qu'ils paroiſſent quelquefois ſurpris de ſe retrouver toujours dans l'irréſolution. Examinez ce qui s'appelle chez eux Maximes d'Etat ; vous n'y trouvez que les Loix de l'orgueil même, adoptées par arrogance, ou par pareſſe. 1603.

Sur ce portrait, il ſemblera d'abord qu'il ne doit pas être extrêmement difficile à un Ambaſſadeur, de leur inſpirer de nouvelles réſolutions ; & cela eſt vrai, mais ſeulement pour le moment preſent : paſſé ce moment, ils ne ſe ſouviennent plus de ce que vous leur avez le plus fortement perſuadé : Enſorte qu'il faudroit qu'un Roi de France eût continuellement auprès d'eux une perſonne d'eſprit & d'autorité, qui s'en fît écouter comme malgré eux, & les forçât pour ainſi dire, à être raiſonnables : encore reſteroit-il toujours dans ce cas à combattre leur orgueil, qui leur inſpire de ſe croire infiniment ſuperieurs à tous les peuples de l'Europe (18).

Ainſi la France ne doit pas plus compter ſur les Anglois,

(18) J'aurois ſouhaité de tout mon cœur pouvoir ſupprimer tout ce qu'il y a dans ce tableau, & dans toute cette Relation, de peu avantageux à une Nation, qui ne s'eſt pas renduë moins reſpectable par ſes vertus, qu'eſtimable par ſes talens. Tout ce qu'on peut dire, pour mettre la verité d'accord avec la bonne-foi de l'Auteur, c'eſt qu'il a peint les Anglois tels qu'ils lui ont paru être en temps-là. C'eſt un des plus heureux effets de la culture des Arts, & du progrès des Sciences, d'avoir

1603. que sur ses autres Voisins: & la vraie bonne Politique qu'elle a à suivre, pour le dire icy en passant, est de se mettre au-dedans d'elle-même en état non-seulement de n'avoir besoin de personne, mais encore de contraindre toute l'Europe à sentir le besoin qu'elle a d'elle: Ce qui n'est difficile après tout que pour les Ministres, qui n'imaginent point d'autre moyen pour arriver à ce point, que la force & la guerre. Loin de cela, que le Souverain se montre ami du repos, desinteressé dans ce qui le regarde, plein d'équité à l'égard des autres; il est assûré de tenir ses Voisins dans cette dépendance qui est seule durable, parce qu'elle gagne les cœurs, au-lieu d'assujettir les personnes (19).

Je vais plus loin; & je soûtiens que la Paix est le grand & commun interêt de l'Europe. Ses petits Princes doivent être continuellement occupés à y maintenir les plus puissans, par les moyens les plus doux; & les plus puissans, à y forcer les Petits, s'il est necessaire, en prenant le parti des foibles & des opprimés: c'est le seul usage qu'ils doivent faire de leur superiorité. J'admire combien l'Europe, pour être composée de peuples si civilisés, se conduit encore par des principes sauvages & bornés. A quoi voyons-nous que se réduit la profonde Politique dont elle se pique, sinon à se déchirer elle-même sans cesse? De toutes parts elle revient à la guerre: elle ne connoît aucun autre moyen, & n'imagine aucun autre dénouëment. C'est la ressource unique du moindre Souverain, comme du plus grand Potentat. La seule difference entr'eux, est que celui-là la fait à plus petit bruit, & en second; & celui-cy, avec grand appareil, & souvent seul, pour faire montre de sa grandeur: ce qui est assûrément la plus insigne méprise. Eh! pour-

dissipé ces préjugés & ces partialités, qu'ont produites la haine & la jalousie. Voyez ce que nous avons dit sur ce sujet, dans la Préface de cet Ouvrage.

(19) Il n'est pas surprenant d'entendre raisonner de cette maniere, aujourd'hui qu'on a pris des idées plus saines sur la Politique & la Guerre; & que la France est parvenuë à un si haut degré de gloire, que les Conquêtes ne peuvent y ajoûter rien, ou fort-peu de chose: Mais quelle opinion ne doit-on pas avoir des vuës & de la pénetration de M. de Sully; lorsqu'on le voit établir des principes, si peu propres en apparence à l'état de misere & d'épuisement dans lequel étoit alors ce Royaume, ou du-moins d'où il ne faisoit que sortir? C'est par des Maximes si vraies, si solides & si sages, que les Mémoires de Sully sont devenus la source, où ont puisé tout ce que nous avons eu depuis d'habiles Ministres. *Voyez la Préface.*

quoi faut-il que nous nous ſoyons impoſés la neceſſité de 1603.
paſſer toujours par la Guerre, pour arriver à la Paix? Car enfin la Paix eſt le but de quelque Guerre que ce ſoit: & c'eſt la preuve toute naturelle qu'on n'a recours à la Guerre, que faute d'un meilleur expedient. Cependant nous confondons ſi bien cette verité, qu'il ſemble tout-au-contraire que nous ne faiſons la Paix que pour avoir la Guerre. Mais retournons à nos Anglois.

On pouvoit compter à la Cour de Londres quatre ſortes de perſonnes, qui compoſoient autant de Factions differentes: Et de cela ſeul on peut déja conclurre, ce qui eſt vrai, que tout y étoit plein de ſoupçons, de défiance & de jalouſie, de mécontens ſecrets, & même publics. Je puis aſſûrer au-reſte que je ne vais rien dire, dont je ne croie avoir eu une pleine connoiſſance, ſoit par moi-même, ſoit par les diſcours des partiſans de la France, de ceux qui ſe diſoient l'être, des mécontens, enfin par toutes ſortes d'autres moyens. La premiere de ces Factions, étoit la Faction Ecoſſoiſe, qui rouloit ſur le Comte de Mare, Milord Montjoye, le Chevalier Aſquins, Kainlos, & autres Gentilshommes de la Chambre, ou, comme on les appelloit, de la Couche. Ils tenoient pour la France; & ils pouvoient attirer à ce Parti le Roi, qui paroiſſoit d'humeur à ſe laiſſer entierement gouverner. Quelques-uns d'eux étoient aſſez bons hommes de Guerre; mais ils n'avoient aucun uſage des affaires du Cabinet. Je n'ai point mis le Comte de Lenos de ce nombre; parce que quoiqu'il fût auſſi porté d'inclination pour la France, il avoit pourtant parmi les Ecoſſois, un Parti ſéparé de celui du Comte de Mare, & même qui lui étoit oppoſé, non pas à-la-verité quant à la Politique, mais quant à l'avantage d'avoir l'oreille du Maître: Et ils ſe haïſſoient fort. Ainſi la Faction Ecoſſoiſe ſe ſubdiviſoit en deux.

La ſeconde, tout-à-fait contraire à celle-cy, étoit la Faction Eſpagnole: Tous les Howards y entroient; ayant à leur tête l'Amiral de ce nom, le Grand Chambellan, le Grand-Ecuyer, les Humes, & autres moins diſtingués. La troiſieme étoit compoſée d'un nombre de vieux Anglois, qui mettant la France & l'Eſpagne au même niveau, ou également Jaloux de ces deux Nations, ne s'attachoient ni à l'une, ni à l'autre; & ſongeoient à rendre la Flandre indépendante

1603. d'elles, en ressuscitant l'ancien Royaume de Bourgogne. Les principaux mobiles de cette Faction étoient, le Chancelier, le Grand-Threforier, & le Secretaire d'Etat Cecil; du-moins autant qu'on le pouvoit conjecturer d'un homme, qui étoit tout mystere : car il se séparoit des uns & des autres, ou se réünissoit à eux, selon qu'il le jugeoit à-propos, pour l'interêt de ses affaires particulieres. Il avoit eu la principale part dans l'ancien Gouvernement; & il prétendoit avec la même subtilité parvenir à gouverner le nouveau : Son expérience, aussi-bien que son adresse, le faisoient déja regarder du Roi & de la Reine, comme un homme necessaire. Enfin on en formoit une quatrieme, de ceux qu'on voyoit se mêler des affaires, sans aucune liaison avec tous ceux qui viennent d'être nommés; sans même aucun accord fixe entre eux, sinon qu'ils ne se sépareroient point, & qu'ils ne s'uniroient avec personne : Gens séditieux, de caractere purement Anglois, & prêts à tout entreprendre en faveur des nouveautés, fût-ce contre le Roi même. Ils avoient à leur tête les Comtes de Northumbelland, de Sutenton, de Cumberland, Milords Coban, Ralek, Greffin, & autres.

Il n'y avoit encore de bien clair dans toutes ces Factions, que la jalousie & la haine mutuelle des unes envers les autres : Et il étoit impossible de deviner laquelle prendroit le dessus dans la suite, & auroit le Prince pour elle. A en juger par les apparences, sa faveur ne pouvoit être disputée qu'entre les Gens de plume, & les favoris de la Chambre : les premiers, parce qu'étant fins & intelligens, ils s'y prennent ordinairement mieux que les autres, pour s'attacher leur Maître : les seconds, parce qu'ils avoient l'avantage de la familiarité, & d'être admis aux parties de plaisir. Mais l'humeur & les inclinations du Roi n'étoient elles-mêmes pas encore assez bien connuës : & son avenement à une Couronne telle que l'Angleterre, pouvoit d'ailleurs y apporter trop de changemens, pour qu'on pût s'assûrer d'avoir deviné juste.

Tout ce qui étoit à craindre pour moi, étoit que de tous les sentimens qu'on cherchoit à faire prendre à Jacques, le plus difficile ne fût celui qui l'attacheroit à la France. Il avoit pensé jusques-là comme faisoient les Puis-

ſances du Nord, qui diviſoient en trois la Maiſon d'Autriche; 1603.
celle d'Eſpagne, celle d'Allemagne, & celle de Bourgogne. Ils déteſtoient la premiere, comme trop puiſſante & trop entreprenante. Ils mépriſoient la ſeconde; & s'en ſeroient pourtant bien accommodés, en la deſuniſſant d'avec le Pape, l'Eſpagne & les Jeſuites. Pour la troiſieme, qui n'étoit pour eux qu'en idée, elle étoit ſi fort de leur goût, qu'ils n'auroient rien épargné pour la rétablir; pourvû qu'ils l'euſſent auſſi ſéparée d'interêt avec l'Eſpagne & l'Allemagne; ou du-moins, que ces Puiſſances euſſent renoncé à rien prétendre les unes ſur les autres.

Jacques I. n'étoit pas enſuite ſi bien prévenu à-beaucoup-près en faveur de Henry, que l'avoit été Elizabeth : On lui avoit rapporté qu'il l'appelloit par dériſion, *Capitaine ès Arts, & Clerc aux Armes.* Il étoit aſſez difficile qu'il ne donnât pas dans les commencemens quelqu'accès dans ſon eſprit à ces anciennes prétentions de l'Angleterre ſur la France, dont on n'avoit pas manqué de l'entretenir fort-ſérieuſement. A mon égard, on avoit fait entendre à ce Prince, que mon Frere & moi nous avions tenu des diſcours peu reſpectueux ſur ſa Perſonne. Ajoûtons, pour faire connoître plus particulierement ce Prince, qu'il étoit droit & conſcientieux; qu'il avoit de l'éloquence, & même de l'érudition, moins pourtant que de pénétration, & de diſpoſition à être ſçavant. Il aimoit à entendre parler des affaires d'Etat; & qu'on l'entretînt de grandes entrepriſes, qu'il peſoit lui-même avec un eſprit de méthode & de ſyſtème; mais qu'il étoit bien éloigné de pouſſer plus avant : car il haïſſoit naturellement la Guerre, & encore plus à la faire; étoit indolent dans ſes actions, excepté lorſqu'il étoit à la Chaſſe, & inappliqué dans les affaires : tous indices d'un eſprit doux & timide, & qui ne peut guére manquer de ſe laiſſer gouverner. Il étoit facile de le conclurre de la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard de la Reine ſon Epouſe (20).

Cette Princeſſe n'avoit dans ſon caractere, aucun trait de rapport avec ſon mari. Elle étoit d'un naturel hardi & entreprenant : Elle aimoit l'éclat & la pompe, le tumulte

(20) Anne, Fille de Frederic II. Roi de Dannemarc, Reine d'Ecoſſe, & enſuite de la Grande-Bretagne, morte en 1619.

1603. & la brigue. Elle étoit entrée fort-avant dans toutes les Factions Civiles, non-ſeulement en Ecoſſe, au ſujet des Catholiques qu'elle ſoûtenoit, qu'elle avoit même recherchés; mais encore en Angleterre, où les mécontens, qui n'étoient pas en petit nombre, n'étoient pas fâchés de s'appuyer d'une Princeſſe, deſtinée à devenir leur Reine. On ſçait que les femmes, qui ne ſont que des inſtrumens aſſez foibles dans les affaires ſolides, jouent ſouvent un rôle dangereux dans les brouilleries. Le Roi ne pouvoit l'ignorer: mais il avoit le foible de ne pouvoir jamais lui réſiſter, ni la contredire en face; pendant qu'elle ne faiſoit aucune difficulté de témoigner publiquement de ſon côté, qu'elle n'étoit pas toujours d'accord avec lui. Il vint à Londres long-temps avant elle. Elle étoit encore en Ecoſſe, lorſque j'arrivai dans cette Ville: Et l'intention de Jacques auroit été qu'elle n'y fût point venuë ſi-tôt; perſuadé qu'il étoit, que ſa preſence ne pouvoit qu'empirer les affaires. Il le lui envoya ſignifier, & d'un air d'autorité, qui ne coûte rien à prendre contre les abſens; mais dont elle ne s'émut pas beaucoup.

Au-lieu d'obéïr, la Reine ſe diſpoſa à quitter l'Ecoſſe; après s'être donné de ſon propre mouvement, & contre la volonté du Roi, un Grand-Chambellan de ſa Maiſon. Les Comtes d'Ortenay & de Liſcois, deux Ecoſſois, l'accompagnoient par honneur. Elle faiſoit apporter avec elle le corps de l'Enfant mâle, dont elle étoit accouchée en Ecoſſe; parce qu'on avoit voulu perſuader au Public, que ſa mort n'étoit que ſuppoſée: & elle amenoit le Prince ſon aîné, qu'elle affectoit en public de gouverner abſolument; & auquel on diſoit qu'elle n'inſpiroit que des ſentimens Eſpagnols: car on ne doutoit point que ſon inclination ne ſe déclarât entierement de ce côté. Il eſt vrai pourtant, que le jeune Prince ne lui donnoit aucun lieu de ſe louer de ſa déference: Il haïſſoit naturellement l'Eſpagne, & affectionnoit la France: Augure d'autant plus heureux, qu'il paroiſſoit par le mêlange d'ambition, d'élevation & de génerosité, qu'on remarquoit déja en lui, tout propre à devenir quelque jour un de ces Princes, qui font beaucoup parler d'eux. Il connoiſſoit de réputation le Roi de France, & ſe propoſoit de le prendre pour ſon modele: ce qui étoit un ſupplice

pour sa Mere, qui avoit résolu, dit-on, de lui faire perdre l'air François, en le faisant transporter & nourrir en Espagne. 1603.

Voilà quel étoit l'état de la Cour de Londres, lorsque j'y commençai ma Négociation. Le caractere du reste des principales personnes qui y eurent part, se découvrira dans la suite, autant qu'il en est besoin pour ces Memoires. J'ajoûte seulement, qu'outre le Comte d'Aremberg de la part des Archiducs, & le Prince Henry de Nassau, avec les autres Députés des Etats Géneraux, que j'y trouvai arrivés avant moi, on y attendoit incessamment l'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique, & les Envoyés de Suéde & de Dannemarc: Ces derniers y arriverent un jour après moi. Il y en avoit encore quelques autres, mais qui n'y figurerent pas assez, pour être nommés ici: Il semble que tous les Princes de la Chrétienté regardoient comme un coup de partie, de s'assûrer de l'Angleterre.

Les premiers que je vis, furent ceux de l'Electeur Palatin; qui ayant déja fait leur compliment au nouveau Roi, & étant prêts à retourner chez eux, vinrent prendre congé de moi, presqu'aussi-tôt après mon arrivée: Il n'y eut rien de particulier entre nous. Quelque temps après qu'ils furent sortis, Cecil envoya son premier Commis sçavoir de Beaumont, à quelle heure commode il pourroit me trouver chez moi: Il y vint l'après-midi. Tant que nous eumes des temoins, il ne me parla que de l'affection du Roi d'Angleterre pour le Roi de France; du desir qu'il avoit de lui en donner des marques; & autres choses sur le même ton, qui ne doivent être prises que pour compliment. Je feignis pourtant de les regarder comme très-sérieuses, lorsqu'il fut dans ma chambre seul avec Beaumont; afin d'avoir une occasion naturelle de lui representer tout l'avantage, qui résulteroit pour les deux Couronnes de l'union des deux Rois, & de faire valoir leurs services, & leurs engagemens déja contractés.

Ce début géneral devant me servir du-moins à asseoir quelque jugement sur les dispositions de celui qui me parloit; sa réponse me fit voir qu'elles ne m'étoient pas favorables. Cecil me fit un long discours, dont le but étoit de me prouver, que son Maître ne devoit se mêler en rien des

1603. affaires de ses Voisins ; mais laisser la Hollande s'expliquer comme elle le trouveroit bon, de ses démêlés avec l'Espagne. Il parla d'Ostende, comme d'une Ville peu digne de tous les soins qu'on apportoit pour la conserver ; & du Commerce des Indes, comme d'un avantage, dont la Politique demandoit qu'on dépouillât les Pays-Bas. Je combattis son sentiment : Il me parut satisfait de mes raisons, mais fort-peu disposé à les appuyer auprès du Roi son Maître. Il m'apprit, en changeant de propos, que Sa Majesté Britannique étoit partie de Grenwich, afin d'éviter les sollicitations, que le Comte d'Aremberg n'auroit pas manqué de faire, pour obtenir une audience avant la mienne : ce que Sa Majesté n'auroit pu lui refuser, étant arrivé avant moi, & qu'elle étoit pourtant bien-aise de ne lui point accorder. Cecil joignit à cette faveur, qu'il me fit beaucoup valoir, celle de m'offrir mon audience, qui n'étoit pas d'un moindre prix : la coûtume obligeant les Ambassadeurs à la faire demander au Roi. Il ne tint pas à lui que je ne regardasse aussi comme une grace singuliere, la députation qu'on m'avoit faite d'un homme tel que lui. Je remerciai autant de fois Monsieur le Député ; & le priai de se charger d'en temoigner ma gratitude au Roi.

Au-travers de tout ce que fit ce Secretaire, pour me faire entendre que personne, après le Roi, ne pouvoit autant que lui, & même qu'il présidoit aux Conseils de ce Prince ; je crus voir le contraire. Je devinai encore, que craignant que quelqu'un de ses Concurrens ne lui ravît les Emplois brillans, il avoit sollicité, & peut-être très-instamment, auprès de son Maître, celui de traiter avec moi, dont il parloit comme s'il se fût dégradé en l'éxerçant. La-Fontaine & les Députés des Etats-Géneraux, qui entrerent comme Cecil sortoit, porterent sur sa manœuvre, le même jugement que moi : & elle ne nous parut pas un mauvais présage ; non-plus que la remarque qu'ils avoient faite, que depuis que Jacques avoit appris mon départ de France pour Londres, il avoit commencé à les traiter plus favorablement: Avant cela, il n'avoit voulu ni parler, ni voir le Prince de Nassau : il avoit même donné publiquement aux Etats, l'épithete de révoltés & de séditieux. Ils voulurent ensuite me persuader à leur tour, que le Roi de France ne devoit pas se borner à inspirer

inſpirer au Roi d'Angleterre des ſentimens moderés pour eux ; mais ſe porter ouvertement pour leur défenſeur. Il y avoit bien des choſes à dire là-deſſus ; il étoit tard ; les tables étoient ſervies : Je les congédiai, avec une aſſûrance génerale qu'ils ſeroient ſatisfaits. 1603.

Je leur rendis une réponſe plus poſitive le 21, que Barneveld (21) me vint voir au Palais d'Arondel, dont je venois de prendre poſſeſſion. Barneveld commença, comme ſes Collegues, à m'éxagerer la miſere à laquelle étoient réduites les Provinces-Unies ; les dépenſes qu'elles avoient faites depuis la Paix de Vervins ; leurs dettes ; leur épuiſement. Il aſſûra que les Etats ne pouvoient plus ni retenir Oſtende, ni reſiſter aux Eſpagnols, ſi le Roi de France ne faiſoit avancer ſans délai une Armée puiſſante, qui entrât par terre en Flandre, ſoit par la Frontiere de Picardie, ou par les Terres appartenantes à l'Archiduc ; parce qu'il n'y avoit que ce ſeul moyen de chaſſer les Eſpagnols de vive force de devant Oſtende : l'expérience ayant appris, diſoient-ils, qu'il étoit facile aux Eſpagnols de défaire l'un après l'autre tous ces petits ſecours qu'on leur envoyoit par mer, à-meſure qu'ils faiſoient leur deſcente. Il conclut après toutes ces plaintes, comme avoient fait ſes Collegues, que Henry devoit ſe déclarer leur Protecteur, en faiſant une Ligue offenſive & défenſive avec eux.

Je répondis nettement à Barneveld, qu'il falloit qu'ils renonçaſſent à cette eſperance ; Henry n'étant nullement d'humeur à s'attirer par complaiſance pour eux toutes les forces de l'Eſpagne, ni à ſoûtenir ſeul le fardeau d'une Guerre, dont il ne devoit recueillir aucun fruit : Ce qui étoit indubitable, dans la ſuppoſition que le Roi d'Angleterre ne voulût entrer dans cette affaire pour rien. Je lui dis que par cette raiſon je ne pouvois, ce qui étoit vrai, ni prendre de réſolution, ni leur rien dire de poſitif, juſqu'à ce que j'euſſe du-moins preſſenti les diſpoſitions de ce Prince à leur égard. Je lui demandai ce qu'il en avoit pu découvrir, lui qui ſéjournant à Londres depuis plus long-temps, pouvoit mieux connoître la Perſonne du Roi. Il me répeta, que ce Prince entraîné dans le commencement à l'avis de la Paix, par ſes Conſeillers & par ſon propre penchant, leur avoit long-

(21) Jean D'Olden de Barneveld, Sieur de Tempel.

1603. temps ôté toute eſperance : mais qu'ayant apparemment fait réflexion, que cette Paix coûteroit bien cher à l'Angleterre, s'il falloit que par ſon inaction les Flamands retournaſſent ſous la domination Eſpagnole, ou qu'ils ne puſſent s'en délivrer qu'en acceptant celle de la France, leur protectrice; & ayant peut-être ſenti ce que l'Angleterre avoit à craindre elle-même d'une Puiſſance, qui s'attachoit ſans droit ni raiſon, à tout ce qui étoit à ſa bienſéance, lorſque d'ailleurs tous autres objets manquoient à ſa convoitiſe; ces conſiderations avoient paru le jetter dans une incertitude, d'où il n'étoit pas encore ſorti ſans doute; puiſqu'il n'avoit pu leur dire autre choſe, ſinon qu'il ne ſe ſépareroit pas de la France : que bien loin de cela, il ne faiſoit qu'attendre l'arrivée de l'Ambaſſadeur François, pour s'unir plus étroitement avec Henry, & former les nœuds d'un double mariage dans leurs Familles.

Ce que me diſoit Barneveld, auroit pu diſſiper une partie de mes craintes, ſi le Roi d'Angleterre avoit été un de ces Princes ſur leſquels on peut compter : mais je ne pouvois voir de ſa part en tout cela, que de la diſſimulation, ou dumoins de l'irréſolution; lorſque ceux de ſes Miniſtres que je devois croire le plus au fait des affaires ſecrettes de ſon Cabinet, n'avoient point d'autre diſcours à me tenir, ſinon qu'on cherchoit en vain à leur faire craindre l'Eſpagne; la ſituation ſeule de leur Iſle les mettant à couvert contre les entrepriſes de quelque Prince Etranger que ce fût. Il eût même été de la derniere imprudence aux Etats & à Barneveld d'en juger autrement, & d'attendre à prendre les meſures pour prévenir leur dernier malheur, que Jacques ſe fût déterminé : Je croyois les Etats trop fins Politiques, pour avoir fait cette bévuë. M'attachant à cette idée, que je communiquai à Barneveld, je le conjurai par tout l'interêt de ſa Patrie, de ne me rien déguiſer des réſolutions les plus ſecrettes qu'on y avoit priſes; dans la ſuppoſition que l'Angleterre les abandonnât; ou même, ce qui n'étoit que trop poſſible, qu'elle cherchât à augmenter leur embarras, en prenant ce temps pour demander les Places d'ôtage, offertes à Elizabeth.

Barneveld ſe ſentant preſſé, & me regardant comme le Confident d'un Prince, qui étoit le ſeul veritable Ami de ſa

Patrie, ne balança plus à m'avouer tout : & après s'être seulement fait un merite auprès de moi de ce secret important, il m'apprit, Que le Conseil des Provinces-Unies avoit résolu d'éluder, à quelque prix que ce fût, la remise des Places d'ôtage : Que les termes de leur Traité avec Elizabeth leur en fourniroient des moyens, par le temps qu'il faudroit mettre à en examiner la teneur : Que s'ils se trouvoient trop pressés par les Anglois ou les Espagnols, ils chercheroient à faire remettre sur le tapis le Traité de Brunsvich & Vandrelep ; offrant de mettre Ostende en sequestre, jusqu'à ce que ce Traité eût été amené à sa fin : Que pendant cet intervalle, il se presenteroit peut-être quelque conjoncture favorable ; & qu'ils y gagneroient du-moins d'arrêter pour le temps present, le puissant secours préparé en Espagne contre Ostende. 1603.

Pour l'intelligence de ce qui vient d'être dit des Traités avec Elizabeth & avec l'Espagne, il faut sçavoir que la feuë Reine d'Angleterre avoit demandé aux Etats certaines Villes, pour lui servir de caution des sommes qu'elle leur avoit prêtées ; avec cette Clause gracieuse pour ceux-cy, qu'ils ne les lui remettroient entre les mains, qu'au cas qu'ils fissent sans elle leur accommodement avec l'Espagne : Et pour ce qui regarde l'autre Traité : il fut proposé dans le fort des hostilités entre l'Espagne & les Provinces-Unies, de remettre les Pays contestés sous la puissance de la Maison d'Autriche, non de celle qui regne en Espagne, mais de celle qui tient l'Empire d'Allemagne. Ce Traité qui fut entamé par le Duc de Brunsvich, & continué par le Comte de Vandrelep, n'eut aucun effet ; soit qu'il tînt aux Etats, ou à l'Espagne, ou assez vraisemblablement à tous les deux : Les premiers demanderent que dans ce Traité fussent comprises les Provinces & les Villes, dont l'Espagne étoit demeurée ou rentrée en possession en Flandre ; parce que, dirent-ils, ils risquoient trop à demeurer si voisins de l'Espagne, qui à la faveur d'une fausse Paix, se resaisiroit aisément de ce qu'elle sembloit abandonner : & celle-là ne voyant qu'à regret démembrer un si beau fleuron de sa Couronne.

Flessingue & La-Brille.

L'après-midi de ce jour, je fus visité par le Résident de Venise, qui étoit le Secretaire de cette République. Il me parla avec la même ouverture que Barneveld ; parce que son Etat

1603. étoit dans le même cas de plainte & de jalousie contre l'Espagne, & de liaison avec la France. Il me confirma encore tout ce que je pensois de l'esprit d'irrésolution de Jacques. Il me dit, Que ce Prince, qui faisoit sonner si haut & si souvent ce grand mot de Politique de l'Europe, ne s'embarrassoit de rien moins dans le fond : & que toute la dissimulation dont on lui faisoit un merite, n'avoit jamais consisté qu'à donner des esperances à tout le monde, & jamais d'effets à personne : Qu'il ne changeroit pas de Maxime; lui à qui on avoit souvent entendu dire qu'il n'y avoit que ce manege adroit, qui lui eût fait parer les dangers qu'il avoit courus, étant Roi d'Ecosse : Qu'il en feroit même encore plus d'usage qu'auparavant, dans un commencement de regne, & à la tête d'un grand Royaume, dont il ne connoissoit encore ni les peuples, ni les affaires, ni les Voisins : toutes circonstances favorables à son principe.

Ces réflexions du Venitien étoient sensées. Il m'instruisit ensuite de la conduite du Duc de Bouillon avec le nouveau Roi : Qu'il l'avoit fait solliciter par les Envoyés de l'Electeur Palatin, de parler pour lui : Mais que Jacques leur avoit répondu, en coupant court sur cette proposition, qu'il ne convenoit point à un grand Prince de s'entremettre pour un Sujet rebelle. Je ne sçais ce que pensa après cela Bouillon, d'une idée, que lui, La-Trimouille, d'Entragues & Du-Plessis avoient trouvée fort-heureuse : c'étoit de faire le Roi d'Angleterre Protecteur du Parti Calviniste en France, & l'Electeur Palatin, son Lieutenant. Bouillon avoit pour Agent à Londres, un Anglois nommé Wilem, qui avoit passé à son service, après avoir quitté celui de Sa Majesté, dont il étoit Sonneur de Cor, & l'un des Valets de sa Chambre, connu sous son nom François de Le-Blanc. Celui de d'Entragues étoit un nommé Du-Panni : il hantoit fort chez Beaumont; & sa principale correspondance étoit avec le Duc de Lenos & son Frere. C'est Henry qui me donna tous ces avis dans ses Lettres; & après les recherches que j'en fis par son ordre, il ne s'y trouva rien que de très-vrai. Certainement d'Entragues gagnoit à négocier ainsi par seconds : il auroit été bien-tôt connu à Londres pour ce qu'il étoit; c'est-à-dire, pour un homme de beaucoup de paroles, & de peu d'esprit. Le Certificat que je lui rendis là-dessus en toute occasion, n'avança pas ses affaires.

Le Comte d'Aremberg m'envoya auſſi faire viſite ce même jour; s'excuſant de n'y pas venir lui-même, ſur ce que la coûtume ne vouloit pas qu'on en fît aucune, avant que d'avoir reçu la premiere Audience du Roi. Elle ſe paſſa toute en courtoiſie, en aſſûrances de ſervices, de paix & d'amitié, auxquelles il ne manquoit que la ſincerité. 1603.

Le Roi d'Angleterre qui m'avoit déja fait ſçavoir qu'il me donneroit Audience le vingt-deux, qui étoit un Dimanche, envoya un Gentilhomme me le confirmer; me dire que je ne m'ennuyaſſe point; & ſçavoir de ſa part, comment j'étois logé, & ſi rien ne me manquoit. A cette faveur fut joint le preſent d'une moitié de Cerf, qui étoit le premier, à ce que me fit dire ce Prince, qu'il eût pris en ſa vie, quoique grand Chaſſeur; n'y en ayant point en Ecoſſe. Il prit de-là occaſion de me faire un compliment pour Henry, en diſant, Qu'il attribuoit ſa bonne fortune à l'arrivée d'un homme, qui venoit de la part d'un Prince, regardé comme le Roi des Veneurs. Je fis réponſe, que cette conformité d'inclinations entre Leurs Majeſtés, m'étoit un garand de l'union de leurs Perſonnes; à-moins que la jalouſie de la Chaſſe n'y mît obſtacle: qu'en ce cas, je prenois la liberté de m'offrir pour arbitre entre Leurs Majeſtés; étant ſi deſintereſſé & ſi froid ſur cet article, que quand le Roi mon Maître partoit pour une partie de Chaſſe, bien-loin de penſer comme le Roi d'Angleterre, que ma preſence pût porter bonheur, il me renvoyoit ordinairement me mêler d'autres affaires dans mon Cabinet, où il diſoit que j'étois plus heureux. Quoiqu'il n'y eût rien de ſérieux dans ces paroles, je ne fus pas fâché qu'elles puſſent ſervir à me donner quelque crédit auprès de Sa Majeſté Britannique. Je tournai encore à deſſein mon compliment, de maniere à ſatisfaire l'amour propre de Jacques, qui ſe ſentoit extrêmement flaté, comme je le ſçavois bien, de toute comparaiſon avec le Roi de France. J'envoyai la moitié de mon preſent au Comte d'Aremberg, en lui rendant ſa civilité.

Un des ordres que j'avois donnés pour la diſpoſition de la Céremonie de mon Audience, étoit de faire prendre l'habillement de deuil à toute ma ſuite; pour ſatisfaire à la premiere partie de ma Commiſſion, qui conſiſtoit à complimenter le Roi ſur la mort d'Elizabeth: quoique j'euſſe appris dès Calais, que perſonne, ni Ambaſſadeur, ni Etranger, ni même

1603. Anglois, ne s'étoit presenté devant le nouveau Roi, en noir; & que Beaumont m'eût encore representé depuis, que certainement mon dessein seroit vu de mauvais œil dans une Cour, où il sembloit qu'on eût si fort affecté de mettre en oubli cette grande Reine, qu'on n'y faisoit jamais mention d'elle, & qu'on évitoit même de prononcer son nom.

J'aurois bien voulu pouvoir me cacher la necessité où j'étois de paroître dans un habillement, qui sembloit faire un reproche au Roi & à toute l'Angleterre; mais mes ordres là-dessus étoient positifs, & d'ailleurs très-justes: C'est ce qui fit que je n'eus aucun égard à la priere que me fit Beaumont, d'attendre à faire cette dépense, qu'il en eût écrit au Chevalier Asquins & à quelques autres, qui étoient le plus au fait du Céremonial de la Cour: ce qu'il ne laissa pas de faire. Il ne reçut aucune réponse le Jeudi, le Vendredi, ni même le Samedi de tout le jour; & je persistai dans ma résolution, malgré les raisons qu'il ne cessoit point de m'apporter. Le Samedi au soir, veille du propre jour de l'Audience, & si tard que je me couchois, Beaumont vint me dire qu'Asquins lui avoit mandé que tous les Courtisans regardoient mon action, comme un affront que je voulois leur faire; & que le Roi m'en sçavoit si mauvais gré, qu'il n'en falloit pas davantage pour faire échouer ma Négociation dès le commencement. Cet avis se rapportant à ceux de Milord Sidney, du Vicomte de Saraot, de La-Fontaine & des Députés des Etats; il me fut impossible d'en douter: De peur d'un plus grand mal, je fis changer d'habillement à toute ma Maison, qui s'en fournit d'autres par-tout où elle put. Loucnard étant venu m'avertir le lendemain matin, que je serois presenté au Roi, sur les trois heures après-midi; je connus à la joie qu'il temoigna du nouvel ordre que j'avois donné, qu'il avoit été indispensable de vaincre ma répugnance: Elle me fit pourtant presqu'autant d'honneur dans le public, que si je l'avois poussée jusqu'au bout; parce qu'on n'ignora pas que je n'avois cedé qu'à la seule necessité.

Fin du quatorzieme Livre.



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE QUINZIEME.



LES Gardes du Roi d'Angleterre, ayant à leur tête le Comte d'Erby, vinrent me prendre au Palais d'Arondel ; & me servirent d'escorte jusqu'à la Tamise, dont ils borderent le Quai, pendant que je me rendois à Grenvich. Je fis ce trajet sur les Barges du Roi ; ayant avec moi cent vingt Gentilshommes, choisis sur tout mon monde. Le Comte de Northumbelland me reçut au débarquement, & me conduisit au Palais du Roi, au travers d'une multitude infinie. 1603.

J'entrai dans une Chambre, où l'on nous presenta la Collation ; contre la coûtume établie en Angleterre, de ne point traiter les Ambassadeurs, ni même de leur offrir un verre d'eau. Sa Majesté m'ayant fait avertir d'entrer dans sa Chambre, je fus plus d'un quart-d'heure avant que de pouvoir arriver au pied de son Thrône ; tant par l'affluence de ceux qui y étoient déja, que parce que je fis marcher ma Maison de-

1603. vant moi. Ce Prince ne m'eut pas pluſtôt apperçu, qu'il deſcendit deux degrés : Il alloit les deſcendre tous ; tant il montroit d'empreſſement de m'embraſſer ; ſi l'un des Miniſtres qui étoient à ſes côtés, ne lui avoit dit tout bas, qu'il ne devoit pas aller plus loin. » Quand j'honorerois, dit-il tout » haut, cet Ambaſſadeur-cy outre la coûtume ; je ne préten- » drois pas que cela tirât à conſéquence pour les autres : Je » l'eſtime & aime particulierement, par l'affection que je ſçais » qu'il a pour moi, par ſa fermeté dans notre Religion, & ſa » fidelité envers ſon Maître. « Je n'oſe rapporter tout ce qu'il dit encore à mon avantage. Je reçus avec tout le reſpect que je devois, une déclaration ſi obligeante ; & j'y répondis, non par une Harangue, telle qu'on s'attend peut-être à en voir ici, & que les pédans de Cour trouveroient plus de leur goût ; mais par un ſimple Compliment, qui en diſoit bien autant, & convenoit mieux à mon état. Le regret de Henry ſur la mort d'Elizabeth ; ſa joie de l'avenement à la Couronne du Roi regnant ; les louanges des deux Rois ; tout cela fut achevé en deux mots : Je m'excuſai ſur mon inſuffiſance, & ſur ce que Sa Majeſté Très-Chrétienne avoit elle-même expliqué ſes ſentimens. Je preſentai en même temps les Lettres de Leurs Majeſtés ; parmi leſquelles je fis remarquer à Sa Majeſté Britannique, celle qui étoit de la main de Henry : Elle les lut elle-même ; & enſuite les donna à Cécil, en temoignant combien elle étoit ſenſible à ce qu'elles contenoient, par ces paroles : » Qu'elle n'avoit pas laiſſé en Ecoſſe la paſſion » avec laquelle elle avoit toujours cheri le Roi de France, & » deſiré la proſperité de ſa Couronne. «

Je continuai à complimenter ce Prince, mais ſur le ton ordinaire de la converſation : celui de harangueur me peinoit extraordinairement. Je lui dis, Que Henry avoit fait éclater publiquement ſa joie, de voir le Thrône d'Angleterre rempli par un Prince, qui en étoit ſi digne ; & de ce qu'il avoit été ſi promptement & ſi unanimement reconnu : Que s'il avoit été beſoin de la preſence de Sa Majeſté Très-Chrétienne, elle ſe ſeroit tranſportée avec plaiſir par-tout où elle auroit pu être neceſſaire ; pour lui donner des preuves d'un ſincere attachement à ſes interêts, & d'union à ſa Perſonne. Je ne dus pas me repentir de ce compliment : Jacques répondit, Que quand bien même il auroit trouvé les Anglois

en guerre avec les François, il n'auroit dû ſonger qu'à vivre 1603.
en paix avec un Prince, qui de la Couronne de Navarre avoit été appellé, de même que lui, à celle de France: » Etant » raiſonnable, dit-il, de faire toujours vaincre le mal par le » bien: « Mais qu'il avoit eu une double joie, de quitter une Couronne amie de la France, pour une autre qui ne l'étoit pas moins. La feuë Reine fut citée en cette occaſion, mais ſans un ſeul mot de louange.

Comme ce Prince voulut après cela m'entretenir plus long-temps, & plus familierement; il me fit monter ſur le plus haut degré de ſon eſtrade. Je pris ce moment, pour lui faire mon compliment particulier; dont il me remercia affectueuſement. Il ne me cacha pas ce qu'on lui avoit mandé de Paris, des diſcours attribués au Roi, à moi & à mon Frere, après ſon retour d'Ecoſſe: il m'avoua qu'il les avoit cru vrais pendant quelque temps; mais qu'il avoit découvert que tout cela n'étoit qu'un artifice des ennemis communs, qui lui rendoit plus odieux, ceux qui avoient recours à de pareils moyens, pour s'ouvrir un chemin à la domination univerſelle. Il tomba icy d'une étrange maniere ſur les Eſpagnols: ce qui dut faire un grand plaiſir à Naſſau, qui n'étoit pas aſſez éloigné, pour qu'il n'en pût entendre quelque choſe, & aux Députés Flamands, qui ſe tenoient *incognito* dans la foule; parce qu'ils n'avoient pu juſqu'à ce jour, obtenir Audience. Il qualifia en toute rigueur, leur malignité à allumer le feu dans tous les Etats voiſins du leur: Il proteſta qu'il s'oppoſeroit à leurs injuſtes deſſeins: Il parla du Roi d'Eſpagne, comme d'un homme trop foible d'eſprit & de corps, pour donner entrée dans ſa tête aux grandes chimeres de ſes Prédeceſſeurs. Je prenois aſſez de plaiſir à ce diſcours, pour chercher à le faire durer: Je dis au Roi d'Angleterre, qu'il étoit fort-heureux de n'avoir appris à ſi bien peindre les Eſpagnols, que ſur le malheur d'autrui: qu'il n'en étoit pas de même du Roi de France: J'apportai pour preuve, ce qu'ils avoient fait depuis une Paix auſſi ſolemnelle que celle de Vervins; la révolte de Biron, la Guerre de Savoie, & quelques autres Griefs. J'ajoûtai que tel étoit l'artifice du Conſeil d'Eſpagne, que pour donner le change à l'Europe ſur ſes propres torts, on le voyoit toujours commencer par ſe plaindre le

1603. premier : Conduite auſſi dangereuſe, que celle que les Eſpanols pratiquoient encore ordinairement, de ne traiter avec leurs Voiſins, que dans l'intention de les perdre, par la ſécurité même que donne un Traité. Jacques repartit qu'il ſçavoit bien tout cela. En un mot, je ne pus plus douter que le reſſentiment qu'il montroit contre l'Eſpagne devant tant de temoins, ne fût auſſi ſincere que violent. Le premier rayon d'eſperance commença de ce moment à luire pour moi.

De ce propos, le Roi d'Angleterre paſſa à celui de la Chaſſe, pour laquelle il me fit voir une paſſion extrême. Il me dit qu'il ſçavoit bien que je n'étois pas un grand Chaſſeur : que la part qu'il m'avoit attribuée dans ſa priſe ne me regardoit pas comme Monſieur de Roſny, mais comme Ambaſſadeur d'un Roi, qui n'étoit pas moins le plus grand Chaſſeur, que le plus grand Prince du monde : A quoi il ajoûta avec la derniere politeſſe, que Henry avoit raiſon de ne pas me mener à la chaſſe ; parce que je lui étois plus utile ailleurs ; & que ſi j'étois Chaſſeur, le Roi de France ne pourroit pas l'être. Je lui répondis, que Henry aimoit tous les éxercices ; mais ſans qu'aucun lui fît jamais abandonner le ſoin de ſes affaires, ni l'empêchât de ſe faire rendre un compte éxact par ſes Miniſtres : bien éloigné de l'aveugle crédulité du Roi d'Eſpagne pour le Duc de Lerme. Surquoi Jacques me dit, que ſans doute j'avois eu bien de la peine à regler les Finances, & à reſiſter aux importunités des Grands du Royaume : & il en rapporta des traits, dont j'avois moi-même perdu la memoire. Il me demanda enſuite bruſquement, & en s'interrompant lui-même, comment ſe portoit le Roi de France. Je jugeai aiſément, à l'air dont cette queſtion me fut faite, qu'il étoit vrai qu'on avoit voulu perſuader à ce Prince, que Henry ne pouvoit pas vivre long-temps après ſa derniere maladie ; qu'il y avoit ajoûté foi ; & que cette prévention ſeroit le plus puiſſant motif, qui l'empêcheroit de contracter avec la France : ne pouvant faire beaucoup de fond ſur un Roi enfant. Je m'attachai à le détromper de tous ces faux bruits ; & j'y réüſſis. Il ajoûta ſeulement, qu'on lui avoit encore dit une choſe de Henry, dont il étoit bien fâché : que les Phyſiciens de ce Prince, (c'eſt le nom qu'il donna à ſes Médecins) lui avoient interdit la Chaſſe. Je repliquai à Sa Majeſté, que ce n'étoit qu'un conſeil, dont lui-

même feroit bien de profiter: En effet, il avoit failli à se rompre un bras, à la Chasse; & il me rapporta la maniere dont cet accident lui étoit arrivé. 1603.

Lorsque je mandai au Roi cet endroit de notre conversation sur la Chasse, & sur sa santé; il m'écrivit de dire au Roi d'Angleterre, que suivant l'avis des Médecins, il chassoit plus modérément qu'auparavant; & qu'il s'étoit trouvé depuis que j'étois parti, à la mort de cinq ou six Cerfs, sans la moindre incommodité. » Hé bien! me dit le Roi d'Angleterre, toujours sur la Chasse; vous avez envoyé de ma » Chasse au Comte d'Aremberg: Comment pensez-vous qu'il » ait pris cette courtoisie? elle ne lui a été nullement agréa- » ble: Il dit que vous ne l'avez fait, que pour montrer qu'on » faisoit plus de cas de vous que de lui: En quoi il a raison: » car je sçais bien faire difference entre le Roi mon Frere, » & ses Maîtres, qui m'ont envoyé un Ambassadeur, qui ne » peut ni marcher, ni parler: Il m'a demandé Audience » dans un Jardin; parce qu'il ne peut monter dans une Cham- » bre «. Jacques me demanda, si l'Ambassadeur Espagnol qu'on lui envoyoit, avoit passé par la France; & sur ce que je lui répondis, qu'Oui: » L'Espagne, dit-il, m'envoye un Am- » bassadeur Postillon; afin qu'il aille plus vîte, & qu'il fasse » nos affaires en poste. « C'est ainsi qu'en toute occasion il invectivoit contre les Espagnols. Taxis, Courrier-Major de Sa Majesté Catholique, avoit en effet pris la route de Flandre, par la France, pour se rendre de-là à Londres; & il avoit fait ce voyage avec beaucoup de précipitation: mais il n'avoit ordre que de découvrir les intentions du Roi d'Angleterre: Le véritable Ambassadeur, étoit Velasque, Connétable de Castille, qui partit après lui.

Jean Taxis, Comte de Villa-Mediana.

Jean-Ferdinand de Velasco, Duc de Frias.

Jacques voulut sçavoir après tout cela (car il n'arrêtoit pas long-temps sur une même matiere) si j'allois au Prêche à Londres. Sur la réponse que je fis, que j'y allois: » Vous » n'êtes donc pas résolu, me dit-il, de quitter la Religion, » comme on me l'a fait entendre; à l'éxemple de Sancy, » qui a cru par-là bien assûrer sa fortune, & par une per- » mission de Dieu, a fait tout le contraire. « Je traitai ce rapport, de calomnie; & je dis que ce qui y avoit peut-être donné lieu, c'est qu'on me voyoit en France, ami de plusieurs Ecclesiastiques, & souvent visité par le Nonce du

1603. Pape : » Traitez-vous le Pape de Sainteté ? reprit-il : Oui, » repartis-je, pour m'accommoder à l'ufage établi en France. « Il voulut me prouver que cet ufage offenfoit Dieu, auquel feul convient cette qualité. Je repliquai, que je ne croyois pas faire un plus grand mal, que lorfqu'on donne, comme on fait fouvent, aux Princes, des qualités qu'on fçait bien qu'ils ne meritent pas. Il me parla de Du-Pleffis ; & parut prendre quelqu'interêt à fa fortune & à fon état : Il me dit que je ne devois pas l'oublier tout-à-fait : qu'il avoit à la verité très-grand tort, d'avoir publié fon dernier Livre fous fon nom ; parce que, par les qualités qu'il y prenoit, il obligeoit le Roi de France à s'élever contre ce Livre : mais que cela n'empêchoit pas qu'on ne dût toujours fe fouvenir des fervices qu'il avoit rendus à l'Eglife Réformée. Il ne me dit rien, ni de la Hollande, ni du Duc de Bouillon : il trouva feulement que Henry avoit fort-bien fait de châtier le Duc de Savoie, qui étoit, dit-il, un homme inquiet & ambitieux.

Je crois n'avoir rien oublié d'important, de tout ce qui me fut dit par le Roi d'Angleterre, dans ma premiere Audience. Quand il voulut qu'elle finît ; il rentra dans fon Cabinet, en me difant qu'il étoit temps que j'allaffe fouper & me repofer. Je fus falué & abordé en fortant de la Chambre, par l'Amiral Howard, Milords Montjoie & Stafford, & le Grand Chambellan. Le Chevalier Afquins, en me reconduifant hors l'enceinte du Château, me parla de fon dévouëment à Sa Majefté Très-Chrétienne, & de la paffion qu'il avoit d'être de mes amis. Le Comte de Northumbelland m'en dit autant, en me remenant jufqu'à la Riviere : Aucun de tous les Seigneurs Anglois, n'a plus d'efprit, de capacité, de courage, & même d'autorité. Il me temoigna avoir beaucoup d'envie de conférer avec moi, dans un tête à tête, fur les Affaires prefentes. Il me donna affez à entendre, quoiqu'il parlât en mots couverts, qu'il n'étoit pas content du Gouvernement ; qu'il blâmoit la plus grande partie des actions du Roi ; enfin qu'il n'avoit pas, pour le dire, un fort-grand fonds de fidelité, ni même d'eftime pour Jacques. Il n'eft pas neceffaire de dire, avec quelle referve & quelle circonfpection, j'entendis tenir un pareil difcours.

La déclaration fi précife du Roi d'Angleterre contre l'Ef-

pagne, avoit commencé à me donner quelque esperance qu'on se tourneroit insensiblement à la Cour de Londres, contre cette Cour : il se passa dans l'intervalle de ma premiere & de ma seconde Audience, plusieurs choses qui augmenterent encore mes esperances. Un Catholique Anglois, & Jesuite, (c'est ainsi que fut d'abord divulguée cette Histoire) fut arrêté sur les terres d'Angleterre, dans un Bâtiment de passage ; & ayant subi l'interrogatoire, il confessa, Qu'il s'étoit ainsi déguisé, pour délivrer l'Eglise Catholique de l'oppression du nouveau Roi d'Angleterre ; s'il ne rétablissoit la Religion Romaine dans ses Etats, seule, ou du-moins, avec un avantage égal à celui dont y jouissoit la Réformée ; & s'il ne se déclaroit de même contre les Protestans de Hollande : Que huit autres Jesuites avoient conspiré avec lui dans le même dessein ; & qu'ils étoient actuellement répandus aux environs de Londres, pour chercher les occasions de se défaire de ce Prince. Il est certain que ce bruit étoit faux, quant à la personne de cet Anglois si suspect, qui n'étoit point un (1) Jesuite, mais un simple Prêtre Seminariste. Si l'on avoit bien approfondi de même toutes les autres circonstances, je crois qu'il se seroit réduit à fort-peu de chose : mais c'est ce qu'on ne fit pas. Jacques prenant d'abord ombrage, suivant le caractere de son esprit, s'imagina que si le Comte d'Aremberg ne lui demandoit pas son Audience, ce n'étoit point qu'il fût malade, mais qu'il feignoit de l'être ; & qu'il attendoit que les prétendus Conjurés achevassent leur coup, ou du-moins que par leurs brigues dans le Royaume, ils occasionnassent une révolution, qui l'auroit dispensé de rechercher le Roi. 1603.

On ne sçauroit croire jusqu'à quel point fut poussé à la Cour ce soupçon, tout frivole qu'il étoit. La Reine approchoit de Londres dans le même temps : C'étoit, dit-on, pour favoriser la brigue Espagnole : & le Roi en parut si troublé, qu'il fit partir incontinent le Comte de Lenos, avec expresse défense à cette Princesse, de continuer son voyage. Soit que ce Comte ne pût, ou qu'il n'eût pas envie de réüssir ; la Reine n'obéït point. Lenos fut rappellé ; & le Roi n'en demeura

(1) M. De-Thou, non plus que M. de Sully, ne donne aucune part aux Jesuites dans cette conspiration, qui est la même, dont il va être parlé plus bas. *Liv.* 129.

1603. que plus intrigué. A son éxemple, les Courtisans, les Ministres, & particulierement la vieille Cour, imbuë des Maximes du regne précedent, commencerent à s'élever fortement contre la Reine & contre l'Espagne. On rappella la conduite & la Politique d'Elizabeth, qui avoit vécu dans une perpetuelle défiance avec la Cour de Madrid: On lui prodiguoit en ce moment les louanges, dont on avoit été si avare: & l'on murmuroit de l'indifference, qu'on avoit montrée pour sa memoire; sans oublier qu'il avoit presque fallu me faire violence, pour me ranger à l'éxemple commun.

Je crois que pendant tout cela, les Partisans Espagnols n'étoient pas peu en peine: Car au-lieu qu'on ne parloit auparavant, que de Paix & de Neutralité avec tout le monde; rien n'étoit plus commun alors, que d'entendre dire, Qu'il n'y avoit aucune sûreté à contracter avec l'Espagne; bien loin qu'on pût faire aucun fond sur ce qu'elle appelloit son amitié & son alliance: Que l'Ambassadeur de cette Cour n'avoit osé se presenter dans Londres, & qu'assûrément il n'y viendroit pas; dans la crainte d'y être l'objet, & peut-être la victime de l'indignation publique. On opposoit à la conduite de Sa Majesté Catholique, celle de Sa Majesté Très-Chrétienne: On trouvoit de la part de Henry, un procedé si franc & si éloigné de toute supercherie, qu'il se faisoit sentir par lui-même: Il n'auroit pas, disoit-on, envoyé en Angleterre, l'homme de son Royaume qui lui étoit le plus necessaire, pour tramer une fourberie indigne de tous les deux: Je n'aurois pas moi-même, en quittant la Cour, laissé le champ libre à la malignité de mes envieux; pour venir jouer un de ces personnages, dont la suite la plus ordinaire, est de se voir en même tems deshonoré, & sacrifié à la haine publique: Enfin si l'union des deux Couronnes, que je proposois, n'étoit pas tout ce qu'on pouvoit faire de mieux; c'étoit du-moins ce que l'on pouvoit faire de plus sûr: Car que pouvoit l'Espagne, tant que l'un des deux Rois alliés ne courroit aucun hazard, qui ne lui fût commun avec l'autre? C'est ainsi qu'on discouroit quelquefois dans le Conseil, & en presence du Roi d'Angleterre; à la satisfaction de ceux de ses Conseillers qui prenoient nos interêts, & qui ne negligeoient aucune occasion d'y amener ce Prince. Milord Montjoie, dont je fis mon Ami intime, parce qu'il faisoit une profession presque publique d'attache-

ment à la France, s'y employoit de tout ſon pouvoir. 1603.

Mais tout cela ne diſſipoit qu'une partie de mes craintes: Je trouvois tant d'autres obſtacles, que je retombois preſque auſſi-tôt dans le découragement. La Reine m'en paroiſſoit elle ſeule, un preſque abſolument inſurmontable. Je ne craignois guére moins le Secretaire Cecil. Il étoit alors ſéparé de ſes anciens Amis; & il s'étoit réüni aux Ecoſſois: Je tâchois de pénetrer le vrai motif de ce changement: car j'étois fortement perſuadé qu'il ne falloit rien attendre de ſincere, de cet homme artificieux. Peut-être eſpera-t'il ſe rendre maître en aſſez peu de temps, du Parti Ecoſſois, pour n'en faire enſuite qu'un ſeul avec les Anglois, qu'il n'avoit abandonnés qu'en apparence: Mais ces Seigneurs Ecoſſois étoient ſi difficiles à manier, & ſi fort en garde contre les Anglois, qu'il ne pouvoit ne pas échouer au-milieu de ſes efforts; & lui-même étoit trop pénetrant, pour ne l'avoir pas ſenti mieux que perſonne. Auſſi, diſoit-on, & je me rangeai de ce ſentiment, lorſque j'eus mieux connu les allures de ce Secretaire, Qu'il n'avoit recherché les Ecoſſois, actuellement confidens & favoris de Sa Majeſté, que pour ſe faire connoître, & ſe rendre neceſſaire à ce Prince: Que quand il en ſeroit venu là, il ſçauroit bien attirer tout à lui; ſe ſervir du nom & de l'autorité du Roi, pour réduire au ſilence la Reine, les Anglois, & les Ecoſſois eux-mêmes; ou du-moins ne laiſſer à ceux qu'il jugeroit à-propos, que quelque ombre de faveur; & reprendre alors ſon veritable caractere. Ce qu'il y a en ceci de plus ſingulier, c'eſt qu'il n'eſt pas hors de vraiſemblance, que cet homme ſi ruſé, ne fût lui-même la dupe des Ecoſſois, qui feignoient d'être la ſienne. Etoit-il poſſible que Cecil, connu de toute l'Angleterre, pour l'eſprit le plus ambitieux & le plus convoiteux de gouverner, qui ait jamais été, ne fût méconnu que d'eux ſeuls? Mais ils ſçavoient auſſi, que l'oreille ſeule du Prince ne ſuffit pas pour ſe maintenir à la tête des affaires: ils n'en avoient pas la moindre teinture; & le Secretaire ſeul pouvoit la leur donner.

En ſuppoſant la Faction Ecoſſoiſe un Parti aſſûré à la France; il reſtoit un grand doute à lever: ſçavoir, ſi les Anglois, ce Peuple ſi fier, ſe laiſſeroit donner la loi dans ſon propre Etat, par des Etrangers; & encore par les Ecoſſois, de tout temps l'objet de leur averſion. Il eût fallu de plus,

1603. être assûré que ceux-cy demeureroient toujours en possession de la personne du Roi : au-lieu que l'amitié qu'il avoit déja commencé à temoigner aux Comtes d'Essex & de Sutenton, & à Milord Montjoie, prouvoit assez qu'il pouvoit leur échapper. Pour dernier malheur, les deux Rois de Suede & de Dannemarc, dont les representations auroient pu être d'un grand poids pour fixer ce Prince ; si constamment unis avec Henry, on les avoit vûs concourir dans tous ses desseins ; ou ne le faisoient pas ; ou le faisoient si foiblement, que leur exemple n'étoit pas capable d'inspirer une grande résolution. Dans les fréquentes conférences que j'eus avec eux, en presence du Comte de Mare, de Milord Montjoie & du Chevalier Asquins, qui s'y trouverent trois fois, sans aucune qualité que celle d'Amis communs ; ils me donnerent les meilleures paroles du monde : Leur aversion pour l'Espagne, parut égaler la mienne : ils en vinrent jusqu'à composer une espece de Projet, dans lequel ils ratifioient tout ce que Henry pourroit faire pour eux tous, & même jusqu'au partage des conquêtes, qu'ils convenoient qu'il seroit facile de faire, moyennant une liaison durable & bien cimentée : Mais hors de-là, ils ne se souvenoient plus de ce qu'ils venoient de promettre. Ils ne voyoient plus que des obstacles ; sur lesquels ils gardoient en ma presence un profond silence : Conduite bizarre, & qui me fit connoître à quels esprits j'avois affaire.

Milord Montjoie me dit un jour confidemment, qu'il s'étoit trouvé à une Assemblée de ces Ambassadeurs ; à laquelle on n'avoit admis que des Conseillers de Sa Majesté, & les Députés des Etats : Qu'au-lieu d'y travailler à se fortifier mutuellement dans de bonnes résolutions, chacun n'avoit cherché qu'à tirer son épingle du jeu. Il me fit un Précis de leurs Déliberations. Le Député Danois representa, Que son Maître possedoit à la verité une grande étenduë de pays ; mais stérile pour la plus grande partie, & plus à charge que profitable, par la bizarrerie de sa situation : Que la soûmission & la docilité qu'il trouvoit dans ses Peuples, étoient un avantage inutile pour lui ; parce que la prodigieuse difference de leurs coûtumes & de leurs mœurs, faisoit qu'il ne pouvoit ni les entendre, ni eux s'entendre eux-mêmes : Qu'il étoit actuellement occupé à chercher les moyens d'établir un Reglement

glement géneral & uniforme, qui ne lui permettoit pas d'y mêler aucune autre entreprise. Le Suedois excusa le sien, sur ce que le Roi de Pologne son Neveu, n'ayant pas oublié ses prétentions sur la Couronne de Suede, & au-contraire paroissant disposé à les renouveller plus vivement qu'auparavant; il ne pouvoit sans une extrême imprudence, s'engager dans une Guerre Etrangere; lui qui avoit tout à craindre dans le sein de ses Etats. Barneveld au nom de tous ses Confreres, s'expliqua d'une maniere si differente de ses complaintes ordinaires, que j'avoue que je ne sçais quel pouvoit être le but de cet étrange procédé. Il ne parla qu'avec mépris de l'Espagne: Il trouva dans la mutinerie des Espagnols, & dans les forces des Etats, des ressources suffisantes pour les tirer de l'oppression: Il parut ne plus desesperer du succès d'Ostende, comme auparavant; & fit entrevoir que ses Maîtres avoient conçu un dessein, capable de les dédommager avec avantage de cette perte, quand même elle leur arriveroit. Les Ministres Anglois prenant pour leur Texte, cette parole du Roi d'Angleterre, Que tout nouveau Roi, s'il a tant soit peu de conduite, doit du-moins laisser passer l'an & jour, avant que de faire la moindre innovation; conclurent tout d'une voix, qu'il falloit attendre: & l'on s'en tint à cette conclusion. Examinez un peu attentivement tous ces esprits du Nord; vous trouverez qu'ils se ressentent toujours quelque peu du Climat: peu de vivacité dans l'esprit; peu de ressources dans l'imagination; peu d'arrêt dans la résolution; aucune teinture de bonne Politique. L'exemple d'Elizabeth est une exception à cette regle, qui n'en est que plus glorieuse pour cette grande Reine. 1603.

Il ne me manquoit plus que d'être aussi parfaitement au fait du Conseil d'Espagne, que je l'étois de ceux de la Grande-Bretagne & du Nord; c'est-à-dire, de sçavoir au juste, quel étoit le véritable objet de cette Couronne; quelles propositions elle avoit déja faites au Roi d'Angleterre; comment elles avoient été reçuës; enfin quel biais elle alloit prendre, pour arriver à ses fins: Car c'étoit ne sçavoir rien, ou fort-peu de chose, que d'être instruit que le Roi

(2) Les temps sont changés; & je ne doute pas que si l'Auteur vivoit aujourd'hui, il ne rendît justice à la sagesse & à la Politique de quelques-unes des Cours du Nord.

1603. d'Eſpagne cherchoit à détacher l'Angleterre de la France & des Pays-Bas. On ſoupçonnoit qu'il ſe tramoit quelque choſe de bien plus important: L'avis du Chanoine de Cantorbery en inſinuoit déja quelque choſe; & il paroiſſoit d'autant moins à negliger, qu'Aërſens & Barneveld en aſſûroient tous les deux en-même-temps la verité, l'un à Paris, & l'autre à Londres. Je fis ſur cela toutes les recherches poſſibles. Milords Coban & Ralech, me parlerent conformément à cet avis : & ce qui dut me faire le plus d'impreſſion, c'eſt que le Comte de Northumbelland, que j'avois gagné par l'offre d'une penſion conſiderable, à titre de preſent, m'envoya fort-ſecrettement, & à l'heure que je me couchois, faire par ſon Secretaire le rapport qu'on va voir.

Depuis le moment où le Roi Jacques eſt monté ſur le Thrône d'Angleterre, me dit ce Secretaire, le Roi d'Eſpagne n'a point ceſſé de le ſolliciter, ſoit pas ſes propres Agens, ou ceux des Archiducs, ſoit par les Catholiques Anglois, d'entrer avec lui dans une Ligue offenſive & défenſive contre la France & les Provinces-Unies, qu'il appelle leurs Ennemis communs. Il n'a rien oublié pour lui perſuader qu'ils avoient l'un & l'autre, mais particulierement Sa Majeſté Britannique, des droits ſi clairs ſur pluſieurs Provinces de la France, qu'il lui ſeroit honteux de ne s'en pas ſervir, dans un temps où l'épuiſement de cette Couronne lui donnoit ſi beau jeu. Voici pour en venir à bout, l'accommodement qu'il lui a d'abord propoſé : Demander conjointement & en-même-temps, à la France, la reſtitution de la Normandie, de la Guyenne & du Poitou, pour le Roi d'Angleterre ; de la Bretagne & Bourgogne, pour le Roi d'Eſpagne : Sur le refus, fondre dans ces Provinces, avec toutes leurs forces réünies. Sa Majeſté Catholique a même offert de retirer pour cet effet, toutes celles qu'elle a dans les Pays-Bas ; bien plus, de renoncer à tous ſes droits ſur les Provinces-Unies, & de leur accorder la liberté, après laquelle elles ſoupirent : comptant bien que moyennant cette grace, elles voudront bien groſſir la Ligue, & concourir dans tous ſes deſſeins. Le Roi d'Angleterre n'ayant rien répondu à toutes ces magnifiques propoſitions, ſinon qu'elles étoient prématurées, & qu'il vouloit commencer par connoître ſes nouveaux Sujets, & affermir ſa domination ;

l'Eſpagne a bien vu que cette réponſe étoit un honnête refus; & s'eſt rabbattuë à tâcher d'obtenir de ce Prince, puiſque ſon goût ne le porte pas à rentrer de vive force dans ſes anciennes poſſeſſions, de favoriſer du-moins les Provinces Françoiſes, dans le deſſein où elle lui a fait entendre qu'elles étoient, de s'ériger, à l'éxemple des Suiſſes, en République indépendante. On lui a fait la choſe toute facile. Les Provinces, a-t'on dit, ne font qu'attendre impatiemment l'occaſion de ſecouer un joug inſupportable: Les Emiſſaires Eſpagnols, ſecondant ces diſpoſitions, y ont fait entendre par-tout, qu'il ne tenoit qu'à elles de jouir d'un calme profond, ſans Taille, Aides, ni Garniſons Militaires, à l'abri des deux Couronnes leurs protectrices; & qu'elles n'avoient aucun ſujet d'appréhender, ni le reſſentiment de Henry, ni les violences de ſes Troupes: parce qu'on alloit lui ſuſciter tant d'autres embarras, qu'il ſeroit bien obligé de les laiſſer ſe preſcrire à elles-mêmes des loix. On ne dit point, ajoûtoit le Secretaire du Comte de Northumbelland, ce que Jacques a répondu à cette ſeconde propoſition: On conjecture qu'elle n'a pas été mieux reçuë que la premiere; puiſque les Emiſſaires Eſpagnols ont été contraints de changer pluſieurs fois de ſyſtème, en parlant à Sa Majeſté Britannique; ou de preſenter de nouveau le même, ſucceſſivement avec pluſieurs modifications. Tantôt ils lui ont offert toutes les forces, & lui ont ouvert tous les Thréſors de l'Eſpagne, pour s'en ſervir contre la France, à telle expedition qu'il voudroit: ſans rien éxiger pour retour, ſinon qu'il ne feroit aucun Traité, ſans l'y appeller; & qu'il ne ſe mêleroit en aucune maniere de ſon Different avec la Flandre: Tantôt ils ſe ſont réduits à demander pour toute grace, qu'il ne donnât aucun ſecours aux Provinces-Unies. 1603.

Si ce rapport & tout cet expoſé étoient vrais, il faudroit en conclurre que la France venoit de courir, ſans le ſçavoir, un fort-grand danger; puiſque un ſeul mot d'approbation du Roi Jacques, faiſoit fondre ſur elle l'orage le plus terrible. Mais j'avouë que pour moi, je trouvai la choſe ſi extravagante, & ſi dépourvuë de toute vrai-ſemblance, que de quelques endroits qu'elle ait été confirmée, je ne crois pas que l'Eſpagne ait jamais ſongé à rien propoſer au Roi Jacques, de pareil aux premieres propoſitions qu'on vient

1603. de voir. Suppoſons toutes difficultés levées entre l'Eſpagne & l'Angleterre, pour l'armement & le partage : ce qui n'étoit pourtant pas d'une petite diſcuſſion : conçoit-on tout ce que la difference de Religion, d'interêts, de Maximes & de mœurs, auroit fait naître de difficultés, ſoit entre elles, ſoit avec les Provinces Françoiſes, qu'on ſuppoſe d'accord avec elles ?

L'article qui concerne les Provinces-Unies, détruit lui ſeul tout ce Projet. Si l'Eſpagne commence par les ſubjuguer; cette Couronne & celle d'Angleterre ne pouvoient ignorer que cette entrepriſe ſeule étoit capable d'anéantir, ou de reculer juſqu'à un temps conſiderable, l'éxecution de leurs communs deſſeins : parce que la France ayant une fois connu que le retardement de cette conquête faiſoit ſon ſalut, feroit ſon affaire propre de celle des Etats. Si l'Eſpagne comptoit mettre dans ſes interêts ces Provinces; elle ne ſe trompoit pas moins lourdement : Il n'y a point d'offre, ſans en excepter celle même de la liberté, qui eût été capable de les rapprocher de leur plus mortelle Ennemie; encore moins de les porter à l'aider dans ſes conquêtes : Et quelles conquêtes ? Contre leur ancien & unique Allié. Je ſçais de quelle maniere ont toujours penſé les Députés des Etats : Jamais ils n'ont ceſſé de dire que l'Eſpagne les trompoit; que l'Angleterre les jouoit; que la France étoit la ſeule, qui fût bien intentionnée pour eux : Si quelquefois ils ont parlé d'une maniere differente; comme dans la Conférence, dont il vient d'être fait mention : c'étoit, ou pour faire faire de plus grands efforts encore aux François, en leur faveur; ou pour faire prendre aux Anglois les mêmes ſentimens pour eux, que la France. Croit-on d'ailleurs, que l'Eſpagne elle-même eût pu ſe porter à relâcher des Pays, qui lui étoient acquis ?

A l'égard des avis donnés à Henry & à moi ſur ce ſujet : ni le Chanoine de Cantorbery, ni Barneveld, qui ne doit avec Aërſens être compté que pour un; parce que celui-cy le tenoit de l'autre; ne ſont pas des cautions ſuffiſantes. Le premier peut bien avoir été trompé; & le ſecond, avoir cherché à nous tromper : Cette tromperie n'étoit pas inutile à l'avancement de leurs affaires. Pour les trois Milords: je défere ſi peu à leur rapport, que je les ſoupçonne au-

contraire d'avoir été les ſeuls veritables Auteurs de toute cette Piece ; de l'avoir concertée enſemble ; & enſuite de l'avoir preſentée, avec differens changemens, au Roi d'Angleterre, à moi, aux Députés des Etats, & au Public, pour jouer le rôle d'importans : Elle eſt tout-à-fait dans leur caractere. Quant à l'Eſpagne : je croirois aiſément qu'elle n'auroit pas été fâchée de voir courir ces bruits ; & même, qu'elle auroit volontiers travaillé à les accréditer : non dans l'intention qu'ils parvinſſent juſqu'aux oreilles de Sa Majeſté Britannique ; bien-loin de l'en entretenir ſérieuſement : mais pour ſouffler la diſcorde, & pour augmenter le nombre des ſéditieux dans les Provinces de France, qui s'y trouvoient intereſſées. C'eſt en ces termes que j'en écrivis à Henry, qui tantôt prenoit tout ceci pour une ſupercherie des Etats, afin d'accélerer la rupture entre lui & l'Eſpagne ; tantôt le croyoit vrai de la part de l'Eſpagne, à qui rien ne coûtoit à entreprendre, dans l'envie de le perdre, & dans l'eſperance de profiter de l'inexperience du Roi d'Angleterre. Je lui mandai qu'en traitant tous ces complots de chimeriques : ce qui étoit le parti qu'il devoit prendre ; il n'en falloit pas moins faire attention à tout ce qui ſe paſſoit du côté du Poitou, de l'Auvergne, du Limoſin, du Pays d'Aunis, enfin de toute la Guyenne, où ils étoient capables de produire les mêmes mauvais effets, que s'ils avoient été veritables. 1603.

Le lendemain de mon Audience, 23 Juin, jour où Sa Majeſté Britannique fit une promotion de Chevaliers ; elle me fit dire, Qu'elle m'accordoit une ſeconde Audience, pour le jour où je la lui avois demandée, c'eſt-à-dire, le Mercredi 25 : Que je m'y rendiſſe à deux heures après-midi, avec peu de monde, pour éviter la foule ; & afin de pouvoir, diſoit-elle, s'entretenir plus librement avec moi, ſeul à ſeul. Je fus accompagné cette fois depuis Londres juſqu'à Grenvich, par Milord Humes, Grand-Ecuyer d'Ecoſſe, qui avoit eu l'honneur de voir & d'entretenir en France Sa Majeſté Très-Chrétienne. Je pris quelques rafraîchiſſemens dans une Chambre, en attendant qu'on m'introduisît chez le Roi. Je fus abordé en cet endroit, par le petit (3) Edmont, qui me tint

(3) Cet Edmont, ou pluſtôt, Egmond, avoit été Agent, puis Ambaſſadeur d'Elizabeth auprès de Henry IV. pendant les Guerres de la Ligue ; & il avoit en effet une parfaite connoiſſance des affaires de France.

1603. de longs diſcours ; en ſe plaignant qu'on ne le traitoit pas, comme le meritoient ſes ſervices paſſés, & ſon intelligence dans les affaires de France. Le Comte de Northumbelland mit fin à cette converſation, en venant m'avertir de paſſer dans la Chambre du Roi.

Je n'y fus pas pluſtôt entré, que ce Prince ſe leva ; & après avoir commandé que perſonne ne le ſuivît, il me conduiſit au-travers de pluſieurs Cabinets & Appartemens dérobés, dans une petite galerie, d'un aſſez mauvais goût : C'eſt en cet endroit que ſe paſſa notre entretien. Je le commençai par des remercimens à ce Prince, de ce qu'il me dónnoit une occaſion de m'ouvrir à lui ſur le ſujet de ma Commiſſion, ſans reſerve & ſans temoins : » Non pas, lui dis-je, que » le Roi mon Maître m'eût envoyé pour rien éxiger de lui ; » mais pour ſçavoir ſes intentions, dans des choſes où Leurs » Majeſtés pouvoient avoir un égal interêt ; & pour s'y con» former, comme fait un bon Frere, aux deſirs de ſon Frere. « Le Roi d'Angleterre me répondit, Que la maniere dont il voyoit bien que le Roi de France & moi agiſſions avec lui, meritoit qu'il n'eût rien de caché pour moi ; & qu'il alloit en effet me découvrir tout ce qu'il avoit de plus ſecret dans le cœur. Il fit après cela en deux mots, le plan aſſez juſte des affaires Politiques de l'Europe : » dans laquelle il s'agiſſoit, » dit-il, de conſerver l'équilibre entre trois Puiſſances éga» les, à-peu de choſe près : « (il vouloit parler des Maiſons de Bourbon, d'Autriche & de Stuart). Il dit, Que de ces trois Puiſſances, la Maiſon d'Autriche en Eſpagne, étoit la ſeule qui cherchât à le faire pencher de ſon côté, par l'eſprit de domination dont elle étoit poſſedée : Que la connoiſſance de cet injuſte deſſein faiſoit que le Roi de France & lui, quoiqu'en apparence en paix avec cette Couronne, étoient pourtant réellement, mais couvertement, en Guerre avec elle : Que l'Eſpagne ne l'ignoroit pas : mais qu'elle ne pouvoit s'en plaindre ; leur en ayant donné l'éxemple la premiere à tous deux : à Henry, par ſes liaiſons avec le Maréchal de Biron & les mal-intentionnés de France ; par le ſecours qu'elle avoit donné au Duc de Savoie, en Guerre avec Sa Majeſté Très-Chrétienne ; par l'entrepriſe ſur Genève ; enfin par pluſieurs autres manœuvres ſemblables : A lui, en déchaînant les Jeſuites & la Faction Catholique Angloiſe.

L'aventure du Jesuite, comme on voit, n'avoit obtenu que trop de créance dans son esprit : Que de part & d'autre tout cela n'étoit regardé que comme des causes imparfaites de Guerre, qu'on ne pouvoit mieux faire que de laisser tomber ; parce qu'on étoit à deux de jeu : en continuant comme auparavant, à favoriser sous main les Ennemis de l'Espagne : sauf à prendre des mesures plus efficaces ; si elle s'avisoit de faire la premiere, la démarche d'une rupture ouverte. 1603.

Je louai un discours si sensé ; & effectivement il meritoit de l'être : Je n'aurois même rien eu à y repliquer ; si je n'avois apperçu en même temps, dans celui qui me le tenoit, un penchant à la paix, ou plustôt à la paresse & à l'inaction, qui démentoit ses paroles, & sembloit me dire qu'après avoir peu promis, il ne tiendroit rien du tout. C'est ce qui me fit répondre à Sa Majesté Britannique, Que le plan de conduite qu'elle venoit de tracer avec l'Espagne, étoit fort du goût de Sa Majesté Très-Chrétienne : Que Henry craignoit seulement, qu'il ne fût pas suffisant pour les empêcher d'éprouver un jour les cruels effets du ressentiment de cette Couronne. Je m'attachai en ce moment à lui en peindre le caractere, avec les couleurs les plus naturelles. Je fis envisager à Jacques tout ce qu'elle avoit dévoré depuis cent ans ; Comtés de Flandre & de Bourgogne ; Royaumes de Grenade, de Navarre & de Portugal ; Empire d'Allemagne ; Etats de Naples & de Milan ; toutes les Indes ; & peu s'en étoit fallu, la France & l'Angleterre : l'une & l'autre de ces deux Couronnes n'ayant l'obligation de leur conservation, après la fermeté d'Elizabeth & de Henry, qu'à l'heureux incident de la révolte des Pays-Bas : Et je conclus, Que comme il seroit indispensable, pour Jacques aussi bien que pour Henry, d'entrer un jour en Guerre déclarée avec l'Espagne, afin de saper les fondemens d'une si vaste Domination ; il étoit de toute necessité d'en concerter dès aujourd'hui les mesures, pour ne rien faire de contraire à cet objet : Que c'étoit tout ce que j'avois à demander à Sa Majesté ; avec un moyen qui assûrât provisionnellement la conservation des Provinces-Unies. » Mais, dit le Roi d'Angleterre, quelle meilleure as-
» sistance voulez-vous que le Roi de France & moi nous
» donnions aux Pays-Bas, que de les comprendre avec nous
» dans un Traité general de pacification, & de partage en-

1603. » tr'eux & l'Eſpagne ; à des conditions, dont nous nous rendions cautions ? afin que s'il arrive que l'Eſpagne y manque la premiere, ce prétexte juſte nous mette les armes à la main, pour l'en chaſſer tout-à-fait. Je conſens, ajoûta-t'il, en ſuppoſant que cela arrive, à regler avec vous dès-à-preſent, avec quelles forces nous l'éxecuterons, & quels moyens nous emploierons. « Jacques ne ſentoit pas tous les inconveniens de cet accord de partage, qu'il propoſoit entre l'Eſpagne & les Etats ; ou bien, il cherchoit adroitement à ſe défaire de moi. Le Conſeil d'Eſpagne n'auroit pas manqué de paroître déferer à cette propoſition : mais pendant les longueurs de cette diſcuſſion, ſur-tout dans une Cour, qui fait d'une extrême lenteur l'un des points de ſa Politique ; Oſtende qui étoit aux abois, tomboit au pouvoir de ſon Ennemi, & y entraînoit une partie de la Flandre ; la Hollande & Zelande ſe deſuniſſoient du Parti : l'Eſpagne s'affermiroit cependant dans ce qu'elle poſſedoit, & prépareroit d'une maniere plus infaillible, le coup dont elle engloutiroit le reſte de cet Etat.

Je priai Sa Majeſté Britannique de vouloir bien faire une réflexion ſérieuſe ſur ces conſiderations, que je venois de lui expliquer. Ce Prince demeura quelque temps dans le ſilence, comme un homme qui penſe profondément : Après quoi il me dit d'un ton de voix foible & héſitant, Qu'il convenoit que j'avois raiſon : Que la choſe étoit de grande conſéquence : Qu'il y avoit ſouvent réflechi : malgré cela, qu'il n'y avoit pas encore aſſez penſé ; & qu'il m'avoit attendu, pour lui aider à ſe déterminer. Je ſentis en ce moment tout ce que ce Prince ne vouloit pas me dire ; & je crus que je ne devois pas balancer à l'attaquer juſques dans ſon dernier retranchement. Je lui dis donc, en répondant pluſtôt à ſa penſée qu'à ſes paroles, Que toutes les fois que cette queſtion avoit été agitée dans ſon Conſeil ; lorſqu'il avoit vu ſes Miniſtres lui tenir un langage different du mien, Sa Majeſté auroit pu aiſément ſe convaincre qu'ils y étoient pouſſés par quelqu'interêt perſonnel : Qu'il n'y avoit point ici de matiere à l'irréſolution : Qu'après une infinité d'éxamens il ne ſeroit pas plus clair qu'après un ſeul, qu'il étoit d'une neceſſité indiſpenſable d'empêcher l'Eſpagne de ſubjuguer le reſte des Pays-Bas ; parce qu'après cela elle pourroit, avec les ſeules forces

forces qu'elle employoit à cette conquête, tomber fort-rudement sur la France & l'Angleterre. Sans rendre ici tous les mauvais offices que je pouvois rendre à ces Conseillers Anglois, en dévoilant une partie de leurs intrigues; j'en dis assez sur ce sujet au Roi d'Angleterre, pour lui faire sentir que je n'ignorois pas, qu'ils avoient cherché à lui faire employer contre la France, les forces que je voulois lui persuader de tourner contre l'Espagne. 1603.

Jacques entra de lui-même, dans ce que je voulois lui faire juger de ce conseil. Il me dit, Qu'il étoit fort-éloigné de penser comme quelques-uns de ses Courtisans, au sujet de ces vieilles prétentions de l'Angleterre sur la France: Qu'outre que la conjoncture & la politique presente des affaires, ne permettoient pas qu'il s'en occupât sérieusement; il regardoit ces prétendus droits, comme annullés par la Divine Providence, qui donne & transporte à son gré les Couronnes; & par le temps, qui y a mis une prescription plus que centenaire: paroles qu'il répeta plusieurs fois: Que cette consideration ne l'arrêtant point, il pouvoit m'assûrer d'avance, que quelle que pût être sa derniere résolution, du-moins il ne laisseroit point les Provinces-Unies, ni même Ostende, au pouvoir des Espagnols: Que je ne pouvois lui en demander davantage, pour le moment present; ni le presser de conclurre, sans en avoir communiqué avec deux ou trois de ses Ministres, dont les lumieres, aussi bien que le desinteressement, lui étoient connus: Qu'il étoit d'ailleurs en état, après les réflexions que je venois de lui faire faire, de ne plus se laisser surprendre par la voix de la passion & des préjugés: Enfin qu'il m'instruiroit dans peu, de ce qui pouvoit me rester à connoître de ses sentimens, & de sa derniere volonté.

J'aurois bien souhaité de ne pas finir si-tôt sur cette matiere: Mais Jacques coupa court; en me répetant que nous acheverions le reste une autrefois, & qu'il vouloit me parler du Duc de Bouillon. Il m'avertit que les Députés de l'Electeur Palatin l'avoient fort-sollicité en faveur de ce Duc; mais que n'étant pas assez au fait de toute cette affaire, il n'avoit voulu s'engager à rien, dans la crainte de favoriser un rebelle. Il me fit rapporter tout ce qui s'étoit passé; ce que je fis succinctement: la chose parloit d'elle-

1603. même. Ce Prince me donna sa parole, qu'il ne se mêleroit jamais de cette affaire, quelque instance que pût lui en faire le Palatin; non-plus qu'il souhaitoit, dit-il, qu'on se mêlât mal-à-propos des affaires des Catholiques en Angleterre. Je connus aisément, par le ton dont ces dernieres paroles furent proferées, qu'elles renfermoient une espece de reproche.

Il faut sçavoir, pour entendre de quoi il est icy question, que quelque temps avant la mort d'Elizabeth, les Partisans de l'Espagne, ayant, comme à l'ordinaire, les Jesuites à leur tête, exciterent des brouilleries dans les trois Royaumes de la Grande-Bretagne. La Religion leur servit de prétexte; quoique la Politique en fût le veritable objet: soit que le Roi d'Espagne, comme ses flateurs le lui faisoient entendre, crût avoir des droits assez bien fondés sur la Couronne d'Angleterre, pour se porter ouvertement comme Prétendant, après la mort de la Reine: soit qu'il ne cherchât qu'à susciter au Successeur d'Elizabeth, des embarras assez grands, pour ne pas lui permettre de s'occuper d'autre chose. Les Jesuites se firent assez mal-à-propos, ce semble, des querelles à cette occasion, avec les Prêtres Catholiques Anglois séculiers: La principale fut, qu'ils voulurent créer un certain Archiprêtre (4), dont ceux-cy ne purent s'accommoder. La chose fut portée au Pape, qui par des raisons que j'ignore, ne favorisa en cette rencontre, ni les Jesuites, ni l'Espagne; au-contraire il écouta très-favorablement les Prêtres séculiers, qui avoient député à Rome trois des leurs, ayant un passe-port de la main du Secretaire Cecil lui-même: Ce qui est une preuve qu'Elizabeth crut devoir appuyer les Séculiers; & qu'elle regarda les autres, comme ses veritables Ennemis. Henry en jugea comme Elizabeth: & l'interêt commun lui dicta d'abord de soûtenir auprès du Pape, les Prêtres Anglois, contre la Cabale Espagnole.

Voilà de quoi les ennemis de la France avoient abusé au-

(4) Le Cardinal d'Ossat dans sa Lettre du 28 Mai 1601 à M. de Villeroi, dit, » qu'à la suggestion d'un » Jesuite Anglois, appellé le Pere » Personio, Recteur du College des » Anglois à Rome, & dévot du Roi » d'Espagne, s'il en fut oncques; le » Pape créa en Angleterre un certain » Archiprêtre, auquel il veut que » tous les Ecclesiastiques, & encore tous les autres Catholiques d'Angleterre, répondent & croient. Par » ce moyen, ajoûte-t-il, on pense » faire ce qu'on voudra de la plus » grande partie des Catholiques » d'Angleterre.

près du Roi Jacques (5); pour lui insinuer que Henry n'avoit prêté son appui aux Prêtres Anglois, qu'à dessein de se les attacher à lui-même, avec les mêmes vuës que l'Espagne. Il ne me fut pas difficile de détromper le Roi d'Angleterre: Je lui fis entendre que Henry regardant comme une chose de la derniere consequence, de ne pas jetter le Corps entier des Catholiques de la Grande-Bretagne, dans le Parti de l'Espagne; il n'avoit pu se dispenser de paroître les autoriser en plusieurs points: mais que bien loin d'avoir porté la chose, jusqu'à entrer avec eux dans des complots préjudiciables à son autorité; il n'avoit eu en vuë au-contraire, que de s'opposer à leur Ennemi commun; & qu'il auroit abandonné ces Catholiques, dès le moment qu'il les auroit vus eux-mêmes s'écarter de leur devoir. 1603.

Jacques se montra si satisfait de cette explication, qu'il m'entretint des Reglemens qu'il meditoit d'apporter, dans les affaires des Catholiques Romains de son Royaume, » par » mes avis, disoit-il, & du bon plaisir de Henry. « Il eut dans la suite, plusieurs occasions de se convaincre encore mieux, que je ne lui en avois point imposé; sur-tout par le moyen d'une Lettre, que lui écrivit de Paris, le Nonce du Pape, au sujet des Catholiques Anglois. Jacques y répondit plus obligeamment que n'a coûtume de faire la Cour de Londres, aux Lettres de celle de Rome: & non-seulement il prit dans l'affaire dont il vient d'être parlé, le même parti que la bonne Politique avoit suggéré à Henry, déterminé peut-être par les raisons que je lui en avois apportées; mais il semble encore, que pour s'assûrer du Parti Catholique Anglois, il aima mieux avoir recours au Pape & à ses Ministres, qu'à aucun Prince étranger. Le Pape ne fut pas de son côté, insensible à cette avance (6). Un nommé Colluin

(5) Le Roi d'Angleterre n'avoit pas tort de prendre de mauvaises impressions contre la France à ce sujet. Le même Cardinal donne à entendre, que l'objet des Politiques du Parti Espagnol, étoit de s'en servir, pour unir ensemble le Pape, le Roi de France, le Roi d'Espagne & les Catholiques Anglois; afin de mettre sur le Thrône d'Angleterre un Roi Catholique. Mais il est vrai aussi, que Henry IV. non-seulement ignoroit cet objet, mais encore qu'il s'accordoit avec Elizabeth dans des vuës toutes contraires. Ce fait est rapporté dans le Septenaire, *ann.* 1604.

(6) Il faut croire, ou que Sa Sainteté n'avoit eu aucune part dans le dessein Politique que je viens de marquer, après le Cardinal D'Ossat; ou que voyant qu'il avoit échoué, elle forma celui de gagner, s'il étoit possible, le Roi d'Angleterre; qui montra au commencement tant de

1603. lui ayant dédié un Livre, qu'il avoit composé contre ce Prince n'étant encore que Roi d'Ecosse ; Sa Sainteté ne voulut, ni recevoir cet Ouvrage, ni permettre que l'Auteur demeurât dans Rome. Je tiens ce fait de Henry qui me le manda, afin que j'en fisse usage auprès du Roi d'Angleterre ; & Sa Majesté l'avoit sçu par les Lettres que mon Frere lui écrivoit de Rome.

J'appris en sortant de chez le Roi, que ce Prince devoit partir le Lundi suivant, pour aller au-devant de la Reine. Je jugeai que ce voyage de Sa Majesté, pouvoit faire que l'Audience qu'elle venoit de me promettre pour le Dimanche 29, fût la derniere que j'obtiendrois ; & comme je craignois de ne pouvoir consommer ma Négociation dans une seule, je me déterminai à lui en faire demander une, avant celle du Dimanche. Jacques me fit répondre, qu'il ne pouvoit l'accorder ; tout son temps étant rempli jusqu'au Dimanche : mais qu'il enverroit ses Ministres me trouver le Vendredi 27, pour conferer avec moi, & pour preparer les matieres.

Je vis en effet arriver chez moi, le Vendredi à trois heures après midi, l'Amiral Howard, les Comtes de Northumbelland & de Mare, Milord Montjoie, Lieutenant-Géneral en Irlande, & le Secretaire Cecil, qui porta la parole. Après le premier compliment, il me dit que le Roi d'Angleterre croyoit ne pouvoir mieux montrer à Sa Majesté Très-Chretienne, qu'il connoissoit parfaitement, & sa bonne foi en traitant avec lui, & en-même-temps sa capacité dans les grandes affaires, qu'en se remettant sur elle, de tout ce qu'il y avoit à faire pour secourir Ostende, & pour soûtenir les Etats.

Je vis d'abord où tendoit cet artifice du Secretaire, de donner aux paroles que j'avois dites au Roi d'Angleterre de moi-même, un sens & une étenduë, que je n'avois point voulu y mettre. Je lui répondis, Qu'à la verité le Roi mon Maître auroit fort-souhaité qu'on prît en Europe quelques mesures, pour empêcher l'invasion de la Flandre par l'Espagne : mais que bien éloigné de m'envoyer faire la loi à Sa

bonne volonté aux Catholiques, que le bruit se répandit qu'il alloit le devenir lui-même ; & qu'il n'avoit feint d'être de la Religion Prétenduë Reformée, que pour monter sans obstacle sur le Thrône.

Majesté Britannique; il ne sçavoit pas lui-même à quoi s'en tenir sur les affaires de ces Provinces, dont l'état actuel ne lui étoit pas même bien connu: Qu'on pouvoit donc s'épargner la peine de chercher à pénetrer ce que Henry avoit décidé dans son esprit, par rapport aux Etats; parce que dans la verité, il n'avoit encore rien décidé: Qu'il n'y avoit rien autre chose à conclurre de ce que j'avois dit à Sa Majesté Britannique, sinon que quand elle voudroit bien s'y prêter, je croyois pouvoir lui répondre, qu'elle ne trouveroit point Sa Majesté Très-Chrétienne dans des dispositions contraires aux siennes: & qu'en un mot, je n'étois venu pour rien autre chose, que pour sçavoir les intentions du Roi & du Parlement d'Angleterre. 1603.

Cecil repartit, Que dans ce qu'il venoit de dire, il n'avoit eu aucun dessein de me surprendre; mais seulement de m'entendre parler sur les Affaires presentes, pour voir si l'on n'avoit point imaginé dans le Conseil de France, quelque moyen propre à lever les difficultés, dont on trouvoit à Londres que toute cette entreprise étoit si remplie, qu'elle paroissoit impossible. Il convint, en exposant ces prétenduës difficultés, qu'un accord pacifique des Provinces-Unies avec l'Espagne, étoit dans les circonstances presentes, la perte de ces Provinces. Ensuite raisonnant sur la fausse supposition, qu'entre cet Accord & une Guerre déclarée avec l'Espagne, il n'y avoit aucun milieu; il fit voir que la Guerre convenoit encore moins que l'Accord, à l'Angleterre, déja épuisée, & dans la conjoncture des grandes dépenses qu'entraîne un Couronnement: Et il conclut encore plus clairement que la premiere fois, que c'étoit à la France à entrer seule dans l'éxecution de ses Projets. Il ajoûta seulement, que l'Angleterre pourroit être en état de les seconder dans un an. Le lieu commun des richesses & de la puissance de la France, ne lui manqua pas: Il chercha à me piquer de vanité: Enfin il s'y prit avec toute l'adresse possible, pour m'amener au point de déclarer que le Roi de France, résolu à faire de l'affaire des Etats la sienne propre, ne demandoit à l'Angleterre d'autre grace, que celle de la Neutralité, qu'il auroit sans doute accordée avec joie.

Je montrai à Cecil, en souriant à ses dernieres paroles, qu'il m'avoit tendu inutilement ce piege. Je lui dis, Que sans

1603. répondre férieufement à des propofitions, que je voyois bien qu'il n'avoit faites que pour me faire parler ; il me fuffifoit de lui faire remarquer une chofe, qu'il devoit fentir auffi-bien que moi : c'eft que l'Angleterre, en laiffant agir quelque temps la France feule, avant de fe joindre à elle, au-lieu de jetter des fondemens d'alliance avec elle, n'en jettoit que de divorce ; parce que l'une voudroit jouir des conquêtes, qu'elle auroit faites pendant ce temps-là ; & que l'autre demanderoit fans doute à les partager. Je dis, en m'adreffant à Cecil perfonnellement, Que cela n'empêchoit pas que je ne me trouvaffe d'accord avec lui, fi la propofition de s'unir avec la France dans un an, avoit été fincere de fa part ; parce que le Roi de France ne demanderoit pas mieux que de differer jufqu'à ce temps-là, la déclaration de Guerre contre l'Efpagne, dont il me parloit : la Guerre ouverte ne convenant pas mieux à la France, dans la fituation prefente de fes affaires, qu'elle convenoit à l'Angleterre.

Je crus devoir encore répéter en cet endroit, & de la maniere la plus intelligible, Que je n'étois pas venu propofer au Confeil d'Angleterre, une Déclaration de Guerre des deux Rois de France & d'Angleterre à l'Efpagne ; mais reprefenter feulement, que la bonne Politique ne vouloit point qu'on laiffât opprimer les Provinces-Unies, faute d'un fecours, qu'on pouvoit leur donner, fans intereffer le repos du refte de l'Europe ; & conferer avec Sa Majefté Britannique, uniquement fur la nature de ce fecours, & fur les autres moyens, dont on pouvoit fe fervir, pour le prefent & pour l'avenir, en faveur des Flamands. Les Confeillers du Roi prirent la parole, pour me remercier de la fincerité avec laquelle je venois de parler : & Cecil ne trouvant rien à me répondre, me dit qu'il en alloit conferer avec Sa Majefté : qu'enfuite il en communiqueroit avec les Députés des Etats, & en ma prefence même, fi je le fouhaitois ; à quoi je n'eus garde de m'oppofer. Cela dit, nous nous féparâmes.

Le Comte d'Aremberg ayant long-temps remis de jour en jour, à demander fon Audience, envoya enfin prier le Roi d'Angleterre de l'en difpenfer tout-à-fait, à caufe de fon incommodité ; & de lui envoyer feulement une perfonne de fon Confeil, pour conferer avec lui. Jacques ne fe montra

pas content de cette façon de proceder: Il lui accorda pourtant ce qu'il demandoit ; & ce fut Cecil qu'il chargea de cette Commission. Cecil qui étoit bien informé des bruits qui couroient déja sur lui, ne voulant pas en cette occasion donner prise à la médisance, chercha à s'en excuser ; & il pria qu'on lui donnât du-moins un Adjoint, c'est-à-dire, un temoin de ses actions & de ses paroles ; quoiqu'il ne fît pas semblant de le recevoir en cette qualité. Ce seul fait prouve sans replique contre Cecil, qu'il n'étoit rien moins qu'assûré de la faveur, qu'il vouloit qu'on crût en public, qu'il possedoit sans reserve: On lui associa Kainlos, Ecossois. 1603.

D'Aremberg ne sortit point du compliment, ni des paroles les plus génerales. Lorsqu'on le pressa de venir au fait, il répondit, Qu'il étoit homme d'épée ; qu'il n'entendoit rien à négocier : Qu'il n'étoit venu que pour entendre ce que le Roi d'Angleterre voudroit lui faire dire ; & qu'après lui, son Maître enverroit un homme du métier : Paroles qui furent relevées & coururent dans Londres, avec toute la risée & le mépris qu'elles méritoient. Jamais peut-être Ambassadeur n'a rien dit en effet de si imprudent: On a peine à le croire de Gens aussi fins que sont les Espagnols. Cette lourdise leur nuisit beaucoup dans le Conseil du Roi d'Angleterre : elle fit tourner de mon côté, une partie de ceux qui le composoient : si elle ne fit pas échouer d'un seul coup, les desseins de l'Espagne, comme elle pouvoit le faire ; c'est qu'elle fut réparée par l'adresse des autres Partisans de cette Couronne, ayant Cecil lui-même à leur tête ; quoiqu'il pût faire pour persuader le contraire : On l'oublia même tout-à-fait, lorsqu'on entendit dire que l'Ambassadeur Espagnol, qu'on commençoit à ne plus attendre, alloit arriver. Cecil attendoit sans doute cette arrivée, pour travailler au dénouëment qu'il me préparoit ; & le reste des Conseillers parut retomber dans leur premiere irrésolution. Je sçus même de fort-bonne part, que ne doutant point que cet Ambassadeur ne fît à Sa Majesté Britannique, des propositions accompagnées d'offres, auxquelles rien ne resisteroit ; une partie de ces Conseillers se mit à travailler à liquider le Memoire des dettes de la France & des Etats envers l'Angleterre : afin que d'un côté, les sommes contenuës dans ce Memoire ; de l'autre,

1603. les threſors de l'Eſpagne, répandus dans Londres, ne trouvaſſent rien à leur épreuve.

Ce qu'il y eut de particulier dans ma reception du Dimanche 29 Juin, c'eſt que tous les Gentilshommes de ma ſuite eurent l'honneur d'être traités à dîner chez le Roi, & moi, celui d'être admis à ſa table. Sa Majeſté m'en ayant fait avertir, j'arrivai à Grenvich ſur les dix heures. J'aſſiſtai avec ce Prince au Service Divin, où il y eut Sermon. Il ne me dit rien en particulier, juſqu'au moment où l'on ſe mit à table : l'entretien ne roula que ſur la Chaſſe, & ſur le temps qu'il faiſoit : La chaleur étoit exceſſive, & beaucoup plus grande, qu'elle n'a coûtume de l'être à Londres, dans ce mois. Jacques ne fit aſſeoir que moi & Beaumont à ſa table ; où je ne fus pas peu ſurpris de voir qu'on ne le ſervit qu'à genoux. Le milieu de la Table étoit occupé par un Surtout en pyramide, couvert des plus riches vaiſſelles, & même enrichi de pierreries.

Le diſcours fut le même, pendant une grande partie du repas, qu'il avoit été auparavant : juſqu'à ce que s'étant preſenté une occaſion de parler de la feuë Reine d'Angleterre, le Roi le fit ; & à mon grand regret, avec quelque ſorte de mépris. Il alla juſqu'à dire, que dès long-temps avant la mort de cette Princeſſe, il conduiſoit d'Ecoſſe tout ſon Conſeil, & diſpoſoit de tous ſes Miniſtres, dont il étoit mieux ſervi & mieux obéï qu'elle-même. Il demanda enſuite du vin ; ſa coûtume eſt de n'y mettre jamais d'eau : & tenant ſon verre à la main vers Beaumont & moi, il but à la ſanté du Roi, de la Reine & de la Famille Royale de France. Je lui rendis ſon ſalut ; & je n'oubliai pas non-plus ſes Enfans. Il s'approcha de mon oreille, lorſqu'il les entendit nommer, & me dit tout bas, que le premier coup qu'il alloit boire, ſeroit à la double union qu'il meditoit de faire, entre les deux Maiſons Royales : Il ne m'en avoit juſques-là pas dit un ſeul mot ; & il ne me parut pas que le moment qu'il prenoit pour m'en parler, fût bien choiſi. Je ne laiſſai pas de recevoir cette propoſition, avec toutes les marques poſſibles de joie ; & je répondis auſſi tout bas, que j'étois ſûr que Henry ne balanceroit pas, lorſqu'il s'agiroit de faire choix entre ſon bon Frere & Allié, & le Roi d'Eſpagne, qui l'avoit déja fait rechercher

cher

cher pour le même ſujet. Jacques ſurpris de ce que je venois de lui apprendre, m'apprit à ſon tour, que l'Eſpagne lui faiſoit pour ſon Fils, les mêmes offres de l'Infante, qu'au Roi de France, pour le Dauphin. Ce Prince me parut être encore dans tous les ſentimens où je l'avois laiſſé; quoiqu'il ne me donnât aucune occaſion de l'en entretenir en particulier: Il me dit ſeulement devant tout le monde, Qu'il approuvoit tout ce qui s'étoit dit dans la derniere Conférence, entre ſes Conſeillers & moi: Qu'il ne laiſſeroit point accabler les Etats; & qu'on arrêteroit le lendemain, la maniere de leur prêter du ſecours. Il donna ordre pour cet effet, que ſes Conſeillers vinſſent le lendemain après-midi à Londres, pour y conclurre cette affaire chez moi; & je crus que ces paroles m'autoriſoient ſuffiſamment à remettre ſur l'heure entre les mains de Sa Majeſté Britannique, un modelle de Traité, que j'avois apporté tout dreſſé: ce que je fis en preſence de ſes Miniſtres. Ayant trouvé le moyen de répandre dans la converſation, quelques plaintes contre les pirateries des Anglois ſur les François; le Roi temoigna que cela étoit arrivé contre ſon intention: Il ſe fâcha même contre l'Amiral Anglois, qui voulut ſoûtenir ce qui avoit été fait. Il quitta enfin la compagnie, pour aller ſe mettre au lit, où il lui étoit aſſez ordinaire de paſſer une partie de l'après-dînée, quelquefois même juſqu'au ſoir. 1603.

Le voyage que Jacques devoit faire, ayant été rompu, ou differé, je comptai que je retrouverois aiſément le moment de lui dire ce qui me reſtoit; & je me conſolai d'avoir fait ſi peu de choſe ce jour-là: Car malgré tout ce qui venoit d'être dit, de concluſion, & de ſecours aux Etats, je ne me diſſimulois pas que les choſes n'étoient encore nullement au point, où je les aurois vouluës; puiſque le Roi d'Angleterre me renvoyoit encore pour les finir, aux mêmes perſonnes que je ſçavois n'être rien moins que bien intentionnées. Barneveld & les Députés n'en tiroient pas non-plus un heureux préſage; loin de ſe croire parvenus à la Ligue offenſive & défenſive de la France & de l'Angleterre avec eux, dont ils s'étoient quelquefois flatés: Ils réſolurent de faire un dernier effort auprès de moi, pour s'aſſûrer du-moins de la France.

Barneveld eut ſoin pour cela, de ſe rendre chez moi, avant

1603. tous les autres. Après m'avoir temoigné ses alarmes sur la disposition presente des affaires, & sur les effets de l'arrivée de l'Ambassadeur Espagnol, qu'on disoit toujours fort-proche; il me dit que les Hollandois desesperés, alloient tout abandonner, & chercher un asyle hors de leurs Provinces. Barneveld connut par ma réponse, que je n'étois point la dupe de ses éxagerations: Je lui dis, que c'étoit le Conseil Anglois, & non pas moi, qu'il étoit question de persuader; parcequ'au fond, je sentois assez que la situation des Etats étoit embarrassante. Il voulut me prouver que si l'on n'obtenoit rien du Roi d'Angleterre, la Politique demandoit que la France se chargeât seule & ouvertement, de la cause des Provinces-Unies; pendant que leurs forces n'étoient pas encore parvenuës au dernier degré d'épuisement. Je répondis à Barneveld, qu'il me demandoit une chose, qui n'étoit pas en mon pouvoir; n'étant venu à Londres, que pour faire, s'il étoit possible, une association avec les Anglois, ou pour connoître les raisons qui la leur feroient refuser.

Nous parlâmes ensuite des Villes marquées pour ôtage. Barneveld m'apprit, Que Cecil étant en conférence avec Caron, l'un des Députés Flamands, lui avoit fait entendre que l'Angleterre étant resoluë de maintenir la Paix avec l'Espagne, elle vouloit que les Hollandois lui fissent cession de ces Places, pour sa sûreté: & que tout ce qu'il lui avoit promis, c'étoit de les tenir en neutralité, jusqu'à fin de payement. Barneveld qui vit que cet objet me paroissoit aussi interessant qu'il l'étoit en effet, me fit connoître, mais avec toute la reserve que doit avoir un homme, chargé sous le serment du secret de son Conseil, que les Etats y avoient mis si bon ordre, qu'il resteroit bien des difficultés à lever au Conseil de Londres, avant qu'il pût se voir en possession de ces Villes: Mais aussi il en infera, pour me faire arriver à son but, que devant s'ensuivre une nouvelle Guerre entre l'Angleterre & les Provinces-Unies; c'étoit pour cela même qu'il me pressoit instamment de joindre les forces de la France avec les leurs: sans quoi il n'y auroit aucune égalité entre les parties. J'avouai au Député, que je ne pouvois blâmer la résolution de ses Maîtres: mais que le Roi de France ne pouvoit que les plaindre en cette occasion;

n'étant pas en état de les soûtenir de vive force, contre l'Espagne & l'Angleterre ensemble. 1603.

Tous les Députés Flamands revinrent en corps l'après-midi, pour assister à la Conférence; & peu de momens après eux, arriverent les Conseillers Anglois, nommés par Sa Majesté. Cecil portant la parole pour tous, comme à l'ordinaire, commença par dire très-succinctement, que le Roi d'Angleterre vouloit bien s'interesser en faveur des Etats: & se tournant vers moi, il me demanda si ce n'étoit pas là ce que je souhaitois, & le veritable objet de ma Commission. Je cachai ce que l'air brusque de ce Secretaire ne me faisoit déja que trop deviner: & au-lieu de lui répondre directement, j'adressai la parole aux Députés, & leur dis, Que deux grands Rois voulant bien prendre part dans leurs affaires, c'étoit à eux à en marquer l'état au juste; afin qu'on pût avec une pleine connoissance, proportionner le secours au besoin qu'ils en avoient. Barneveld fit à son ordinaire, un tableau des miseres où l'Espagne les réduisoit, qu'il rendit le plus touchant qu'il put. Pour venir à quelque chose de plus précis, il dit, Qu'il s'agissoit de chasser entierement les Espagnols de la Flandre: Que les Etats s'assûroient de pouvoir y parvenir dans l'espace d'un an, par les moyens qu'il déduisit en cette sorte: Que toutes les forces des Provinces-Unies montoient à douze ou quinze mille hommes d'Infanterie, non compris les Garnisons, & à trois mille de Cavalerie; outre cinquante Vaisseaux, en état de servir actuellement, avec une Artillerie & des munitions proportionnées: Qu'il ne s'agissoit de rien autre chose, sinon que les deux Rois fissent monter toutes ces forces au double; en fournissant pareil nombre de tout ce qui est marqué cy-dessus.

Je me doutai bien que de pareilles propositions n'alloient être reçuës guére favorablement: & pour ne pas paroître autoriser les Députés, dans des prétentions veritablement excessives; je dis à Barneveld, qu'il auroit dû avoir plus d'égard à ne demander que ce qu'on pouvoit lui accorder. Je demandai ensuite à Cecil, d'un ton qui renfermoit une espece de sommation, qu'il me dît nettement la volonté de son Maître, sur ce qu'on venoit de lui exposer. Cecil me répondit, Que Sa Majesté Britannique n'auroit pas été fâchée de se maintenir avec tous ses Voisins, dans une paix réelle &

1603. ſincere : Qu'autant qu'on pouvoit juger de l'état de la France, par les ſimples apparences ; Sa Majeſté Très-Chrétienne étoit ſans doute dans les mêmes ſentimens : Cependant que ſur les remontrances que j'avois faites au Roi d'Angleterre, ce Prince ſe déterminoit à prendre le milieu entre les deſirs des Etats & les ſiens propres ; c'eſt-à-dire, qu'il conſentoit à prêter ſous-main du ſecours aux Provinces-Unies : Qu'il viendroit peut-être un temps, où l'on pourroit faire mieux ; mais que pour le preſent, elles n'avoient rien à attendre davantage.

Les Députés ne pouvant douter que cette réſolution ne fût très-ſérieuſe, ſe retirerent pour conferer entr'eux ſur la propoſition de Cecil ; qui continuant ſon diſcours pendant ce temps-là, me dit que le Roi d'Angleterre étoit bien d'accord à la verité de favoriſer les Etats, mais qu'il n'avoit nulle envie de ſe ruiner pour eux. Il évita d'entrer dans aucun détail ſur la nature de ces ſecours prétendus ; afin qu'on ne pût dans la ſuite le rappeller à ſes promeſſes, & à quelque engagement poſitif : Il dit ſeulement, Qu'en cas que l'Eſpagne portât ſon reſſentiment juſqu'à attaquer perſonnellement les Rois protecteurs de la liberté de la Flandre ; afin que toutes choſes fuſſent égales des deux côtés, il falloit que pendant que la France contribuëroit de huit mille hommes d'Infanterie & de deux mille Chevaux, l'Angleterre n'en fournît pour ſa portion, que la moitié, non plus que d'une Eſcadre qu'il ſeroit beſoin de tenir ſur la Côte d'Eſpagne, & d'une ſeconde dans les Indes : Encore déclara-t'il, Que l'Angleterre n'avoit aucun autre fond pour l'entretien de ces forces, que l'argent que la France lui devoit ; lequel lui ſeroit rendu dans deux ans ; & qu'elle vouloit bien ſacrifier à la cauſe commune.

Je ne vis qu'avec beaucoup de mécontentement, que le Secretaire Anglois cherchoit ainſi à rompre tout Accord ; en s'éloignant de deſſein formé, de l'état de la queſtion ; & en ne faiſant que des difficultés anticipées. Je lui répondis, en cachant mon indignation le mieux que je pus, Qu'un diſcours ſi vague, n'étoit point ce qu'il falloit preſentement : Qu'il s'agiſſoit avant toutes choſes, de regler ſans équivoque, ce qu'on feroit actuellement en faveur des Provinces-Unies, pour le ſecours d'Oſtende : Qu'après cela, ſoit que le Conſeil

de Sa Majesté Britannique se portât à la Guerre, ou qu'on s'y vît forcé par l'Espagne; il y auroit bien d'autres considerations à faire, sur les suppositions suivantes : que cette Couronne n'attaquât qu'un des deux Rois, ou qu'elle les attaquât tous deux : qu'ils se déclarassent eux-mêmes les aggresseurs : qu'ils fissent des Conquêtes dans les Pays-Bas sur les Espagnols. 1603.

Pour faire voir encore davantage à Cecil, qu'il n'effleuroit pas seulement la matiere; je lui fis remarquer, Qu'en cas de la rupture de l'Espagne, dont il venoit de parler; afin que la superiorité fût du côté des deux Rois, celui de France, outre vingt mille hommes qu'il faudroit qu'il jettât en Flandre, ne pourroit se dispenser d'en envoyer autant sur les Frontieres de Guyenne, Languedoc, Provence, Dauphiné & Bresse : sans parler des Escadres de Galeres, qu'il faudroit avoir pour s'assûrer la Méditerrannée : Qu'il étoit necessaire d'entrer dès-à-present dans tous ces détails; tant afin de prendre plus sûrement toutes ses mesures; que pour ne pas s'exposer à mille discussions, capables de troubler la bonne intelligence entre les deux Princes alliés.

Répondant ensuite plus directement aux paroles de Cecil, je lui dis, Que je ne voyois pas par quelle raison il vouloit faire porter au Roi de France, tout ou la plus grande partie de la dépense d'une Guerre, qui lui seroit commune avec le Roi d'Angleterre : Que si par de pareilles prétentions, le Conseil Britannique cherchoit à ruiner Henry, il entendoit bien mal ses propres interêts : Que ce Conseil ne faisoit pas encore attention, qu'en stipulant de part & d'autre toutes dépenses égales; la France ne pouvoit d'ailleurs manquer d'en faire de particulieres, peut-être plus grandes encore : Telles étoient celles pour la défense de ses Côtes de Terre & de Mer; qui en tenant une partie des forces Ennemies diverties de ce côté, ne seroient pas moins utiles à l'Angleterre qu'à la France elle-même. J'ajoûtai, Que pour toutes ces raisons, il me sembloit que le Conseil d'Angleterre prenoit bien mal son temps, pour redemander les sommes prêtées à la France : Que Henry bien éloigné de cette idée, ne m'avoit donné aucun ordre là-dessus : Que je sçavois seulement, par la place que j'occupois dans le Conseil des Finances, que son intention étoit de s'acquiter par payemens

1603. d'année en année, ſelon qu'il en étoit convenu avec la feuë Reine; & qu'il s'attendoit à rembourſer dans le courant de la preſente, deux cens mille livres: mais qu'encore une fois le Conſeil Britannique prenoit une fort-mauvaiſe voie, pour parvenir à cet acquit; en montrant par des défiances & des difficultés déraiſonnables, qu'il ne viſoit qu'à épuiſer la France de plus en plus: Conduite odieuſe, & bien éloignée de celle de Henry, qui dans toutes ſes actions ne montroit que de la bonne foi, & ne travailloit que pour l'utilité publique.

Mes paroles ne firent aucune impreſſion ſur les Aſſiſtans: au-contraire, je vis mes Anglois prendre feu, & proteſter que ſi on vouloit les obliger à quelque choſe de plus, l'Angleterre abandonneroit tout-à-fait les Etats. Cecil acheva ſur-tout de ſe faire connoître à moi, dans cette Conférence, pour ce qu'il étoit. Il n'uſa que d'expreſſions doubles, de propos vagues, & de faux donnés-à-entendre; parce qu'il ſentoit bien que la raiſon n'étoit pas de ſon côté. La moderation & la ſincerité que j'oppoſois à ſes mauvaiſes ſubtilités, l'obligeoient à ſe jetter dans des contradictions, dont il rougiſſoit lui-même, lorſque d'un mot je lui faiſois ſentir le ridicule de ſes paroles. Tantôt croyant m'intimider, il m'éxageroit les forces de l'Angleterre: tantôt il cherchoit à faire valoir les prétenduës offres de l'Eſpagne à ſa Nation. Quelquefois il s'étudioit à arracher aux Députés & à moi, quelqu'aveu dont il pût tirer avantage: Il ſuppoſoit même malignement, que nous avions dit des choſes, auxquelles nous n'avions jamais penſé. Il alla juſqu'à vouloir mettre la diviſion entre les Députés & moi; en faiſant tomber ſur moi ſeul, le refus d'aſſiſter ouvertement les Etats: Il s'aviſa de demander & de faire demander par ſes Collegues, que la France payât ſur l'heure à l'Angleterre, en déduction de ſes dettes, quarante ou cinquante mille livres ſterling; & il dit aux Députés, que c'étoit pour les employer à leurs beſoins les plus preſſans: A quoi ils ajoûterent, que le refus que j'en faiſois, ne devoit être imputé qu'à moi ſeul; parce que je diſpoſois, diſoient-ils, de tout l'argent de France. Si tout le merite de ceux qu'on appelle ordinairement de fins Politiques, eſt de chercher ainſi à ſurprendre les cœurs droits, & à leur faire porter la haine de leur propre méchanceté, pendant que tout le fruit leur en reſte à eux-

mêmes ; c'eſt en verité quelque choſe de bien mépriſable qu'un Politique. Ce qui me piquoit le plus, étoit de voir que ces Miniſtres, qui n'étoient là que pour expoſer les intentions du Roi, y ſubſtituoient impudemment les leurs propres : car je ſçavois bien, & la maniere ſeule dont ce Prince leur avoit parlé en ma preſence, me perſuadoit, qu'il leur avoit commandé tout le contraire de ce qu'ils faiſoient. 1603.

Les Députés, qui étoient rentrés pendant ce temps-là, s'étant retirés fort-mécontens, comme on le juge aiſément, & dans une plus grande perplexité qu'ils n'étoient auparavant ; Cecil changea une derniere fois de batterie. Il me dit, Que puiſque les choſes étoient telles, que le Roi de France ne pouvoit entrer en Guerre que conjointement avec l'Angleterre ; que celle-cy ne pouvoit le faire, ſi elle n'étoit payée de la France & des Etats : ce que ni l'un ni l'autre ne pouvoit faire actuellement ; le mieux étoit que les deux Rois continuaſſent à vivre Amis, mais ſans entrer dans aucun démêlé étranger. C'étoit-là vrai-ſemblablement le veritable but du Secretaire ; & depuis un ſi long-temps qu'il parloit, ces deux mots étoient tout ce qu'il avoit dit de ſincere.

Comme je ne jugeai pas à-propos de répondre à ce diſcours ; les Anglois, croyant peut-être m'avoir amené à leur point, dirent, Qu'ils feroient rapport au Roi, de tout ce qui s'étoit paſſé dans la Conférence ; & qu'ils lui demanderoient une Audience pour moi, où tout ſeroit conclu en deux mots, ſur ce pied : Que ſuivant les apparences, cette Audience ſeroit la derniere ; & que j'y recevrois mon congé : ne reſtant plus rien à faire après cela. Si je gardai le ſilence en cette occaſion, ce ne fut pas aſſûrément que j'acquieſçaſſe à leurs raiſons : Au-contraire, la maniere dont ils venoient encore de ſe déceler eux-mêmes, & de s'avouer en quelque façon menteurs & impoſteurs, m'avoit donné pour eux le dernier mépris : Mais je jugeai qu'en conteſtant & en m'échauffant, loin de leur faire quitter une réſolution, qu'ils avoient concertée enſemble, je pouſſerois peut-être la choſe juſqu'à une rupture : au-lieu que dans les termes où nous en étions reſtés, l'amitié ſubſiſtant du-moins entre les deux Rois, & pouvant encore être cimentée par un double Mariage, (car on en parloit publiquement ;) il ſe preſenteroit peut-être dans la ſuite, quelque occaſion plus favorable. Je ne déſeſperois

1603. pourtant pas encore abſolument du ſuccès de ma Commiſſion ; parce que je croyois voir que le Roi n'entroit pour rien, dans les deſſeins que ſes Conſeillers s'efforçoient de faire réüſſir.

C'eſt de quoi je me propoſai de m'aſſûrer dans ma troiſieme Audience : car je ne donne point ce nom, à ma reception du Dimanche. Je l'avois fait demander par Cecil, au Roi. Ce Prince envoya le Chevalier Aſquins me dire, Qu'il me l'accordoit pour le lendemain même de la Conférence, dont il vient d'être parlé ; & que je ne menaſſe avec moi que peu de perſonnes ; parce qu'il vouloit s'entretenir particulierement avec moi : ce qui me fut encore confirmé de ſa part, par Milord Oreladoux, Ecoſſois, l'intime Ami du Comte de Mare, qui étoit le mien. Milord Humes & le Vicomte Savard vinrent me prendre à Londres, ſur le midi ; & me remirent, en débarquant à Grenvich, entre les mains du Comte d'Erby, de la Maiſon Royale, qui me conduiſit dans la Chambre du Roi : Je n'avois avec moi, que quatre Gentilshommes & deux Secretaires.

Le Roi d'Angleterre me prit par la main ; & défendant qu'on le ſuivît, il me fit entrer par ſon Cabinet, dans ſes galeries, dont il ferma les portes. Il m'embraſſa deux fois, avec des expreſſions qui marquoient combien il étoit ſatisfait du Roi de France & de moi ; & combien il étoit touché de ce que Sa Majeſté Très-Chrétienne lui avoit envoyé l'homme de tout ſon Royaume, qui lui étoit le plus neceſſaire. Il éxigea que profitant de l'occaſion preſente, je lui parlaſſe ſans aucune reſerve. Ce moment me parut favorable, pour me plaindre à Sa Majeſté, de ſes Miniſtres : Je lui dis, après les remercimens ordinaires, Qu'il m'étoit plus avantageux en toutes manieres de traiter avec Elle, qu'avec ſes Conſeillers ; qui après avoir fort-mal éxecuté ſes ordres dans la derniere Conférence, n'avoient pas manqué ſans doute, de lui faire encore un rapport infidele de ce qui s'étoit paſſé entr'eux & moi, & les Députés Flamands : & je lui promis de lui faire un récit ſincere de tout, ſi elle vouloit me le permettre.

Le Roi ayant agréé ma propoſition ; je n'omis rien de ce qui s'étoit dit la veille. J'inſiſtai en particulier, ſur la propoſition de rembourſer actuellement l'Angleterre, de l'argent prêté ; & ſur la calomnie contre Sa Majeſté Très-Chrétienne

ne & moi, dont on l'avoit accompagnée. J'ajoûtai, Que si après avoir rempli mes Lettres à Henry, d'éloges de la génerosité, de la prudence & de la parfaite amitié du Prince, auquel j'avois l'honneur de parler; & cela, parce qu'il m'y avoit autorisé par ses actions & ses paroles; je venois ensuite à tenir subitement un langage tout opposé, sans avoir rien à apporter, que des difficultés toutes frivoles; le Roi mon Maître ne pourroit guére penser autre chose, sinon que j'avois traité en Ministre flateur, & peut-être infidele, les interêts qui m'avoient été confiés: Outre qu'une pareille déclaration ne pouvoit passer que pour l'effet d'une intelligence décidée avec l'Espagne; d'où s'ensuivroit peut-être une rupture entre les deux Rois, qui n'avoient pas moins d'interêt que d'inclination, à demeurer toujours parfaitement unis. Je ne crus pas devoir balancer à révéler au Roi d'Angleterre, qu'il y avoit plusieurs de ceux qu'il admettoit dans son Conseil, qui n'étoient ni bien intentionnés, ni bien affectionnés à sa personne: Que sans les lui nommer, il devoit regarder comme tels, tous ceux qui se montroient assez peu zèlés pour sa gloire & pour l'honneur de sa Couronne, pour lui conseiller de se rendre, sous le nom d'Allié, l'esclave de l'Espagne: Que le plus sûr pour lui, étoit de se défier de tous ceux qu'il ne connoîtroit pas parfaitement, & d'en croire toujours plustôt ses propres lumieres, que la voix de ses Ministres. 1603.

Ce n'étoit pas une chose bien difficile, que de faire entrer le Roi d'Angleterre en défiance de ses Ministres; il n'y étoit que trop naturellement porté. Le changement que je remarquai sur son visage, en entendant mes dernieres paroles; quelques gestes, quelques mots entrecoupés qui lui échaperent, me le persuaderent assez: Je crus même sentir, à n'en pouvoir douter, que soit par l'effet de cette défiance, ou par celui des louanges que je lui avois données; ce Prince étoit enfin dans la disposition la plus favorable où je pouvois le souhaiter. Je saisis cet instant, pour jetter dans la conversation quelques propos géneraux d'un Projet, par lequel la tranquillité de l'Europe entiere, quant à la Politique & à la Religion, pouvoit naître par le moyen de Sa Majesté Britannique. Je m'arrêtai court après ce peu de paroles;

1603. comme si j'avois apprehendé de fatiguer ce Prince par un trop long discours: Mais je voyois bien qu'il n'étoit pas possible que la curiosité de Jacques ne fût piquée du peu que je venois de dire. Aussi me répondit-il, que je ne l'ennuyois point; & qu'il falloit sçavoir qu'elle heure il étoit. Il sortit, & le demanda à ceux de ses Courtisans, qu'il trouva au bout de la galerie. On lui répondit, qu'il n'étoit pas encore tout-à-fait trois heures: » Monsieur l'Ambassadeur, me dit-il, je veux » rompre la partie de chasse que j'avois faite aujourd'hui, » pour vous entendre jusqu'au bout; je suis persuadé que cet- » te occupation me sera plus utile que l'autre. «

Ce qui me détermina à faire un pas aussi hardi, que celui de communiquer au Roi Jacques, les grands desseins sur l'Espagne & sur toute l'Europe, qui avoient été concertés entre Henry & Elizabeth; c'est que j'étois persuadé que ce Prince, déja porté interieurement à l'Alliance avec la France, n'avoit plus besoin pour le fixer dans cette résolution, que d'y être engagé par un motif grand & noble; & que d'un autre côté, ses Ministres le rameneroient toujours à leur façon de penser, tant qu'il ne se soûtiendroit pas contr'eux, par la persuasion qu'ils ne combattoient son avis, que parce qu'ils l'ignoroient. Cela ne m'empêcha pas de prendre une précaution, que je jugeai essentielle; & on va la voir.

Je repris donc la parole, si-tôt que le Roi se fut rapproché; & je lui dis, Que sans doute il avoit quelquefois pensé, & avec beaucoup de raison, qu'un homme qui possede les Emplois & les Dignités, dont on sçavoit que j'étois revêtu, ne quitte point sa place, sans un très-grand sujet: Que j'étois dans ce cas: Que quoique ma Commission se bornât à demander l'union du Roi d'Angleterre avec celui de France; je m'étois cependant proposé, avant que de sortir du Royaume, d'entretenir Sa Majesté Britannique de quelque chose d'infiniment plus considerable; sur l'opinion que la Renommée m'avoit donnée, de ses talens & de ses lumieres: Mais que ce que j'avois à lui dire étoit tel, que je ne pouvois le lui réveler, sans m'exposer à me perdre, qu'après que ce Prince se seroit engagé au secret, par le serment le plus solemnel. Jacques plus attentif que je ne sçaurois le dire, balança pourtant à faire le serment que je lui demandois; & pour

s'en dispenser, il chercha à deviner de lui-même, ce que je pouvois avoir de si interessant à lui communiquer. Lorsqu'il eut vu que les differentes questions qu'il me fit coup sur coup, ne le mettoient pas plus au fait; il me satisfit enfin par le plus terrible de tous les Sermens; je veux dire, par celui du Sacrement de l'Eucharistie. 1603.

N'ayant plus à craindre d'indiscretion, je mesurai pourtant encore toutes mes paroles: & commençant par un point, que je sçavois interesser le plus le Roi d'Angleterre, je veux dire, par la Religion; je lui dis, Que quelque occupé que je lui parusse, des affaires & des grandeurs purement mondaines; & quelqu'indifferent qu'il m'eût peut-être cru sur le chapitre de la Religion; il n'en étoit pas moins vrai que j'étois attaché à la mienne, jusqu'à la préferer à ma fortune, à ma Famille, à ma Patrie & à mon Roi même: Que je n'avois rien negligé, pour porter le Roi mon Maître, à l'établir en France par de solides fondemens; dans la vive apprehension où j'étois, de la voir un jour succomber sous les efforts d'une Faction aussi puissante, que celle qui réünit le Pape, l'Empereur, l'Espagne, les Archiducs, les Princes Catholiques d'Allemagne, & tant d'autres Corps & Communautés, interessés dans cette cause: Que j'avois assez bien réüssi jusqu'à ce jour: mais que peut-être je n'en avois obligation qu'aux conjonctures de pure Politique, qui jettoient Henry dans le Parti opposé à la Maison d'Autriche: Que ces circonstances venant à changer; ou moi, qui étois le seul à entretenir Henry dans ce plan de Politique, venant à perdre ma place ou ma faveur; je ne voyois pas de quelle maniere le Roi de France pourroit resister à un parti, que tout le monde & sa propre Religion, lui dictoient d'embrasser: Que cette consideration m'avoit fait songer depuis long-temps, à chercher pour l'execution de ce dessein, une personne plus propre par son rang & sa puissance, que je ne l'étois, à l'accomplir, & à fixer Henry dans ses sentimens: Que trouvant dans le Prince auquel j'avois l'honneur de parler, tout ce que je cherchois; mon choix n'avoit pas été difficile à faire: En un mot, qu'il ne tenoit qu'à Sa Majesté Britannique d'immortaliser sa memoire, en se rendant en quel-

1603. que maniere l'Arbitre du ſort de toute l'Europe, par un deſſein, auquel elle paroîtroit toujours avoir mis la derniere main; quoique l'éxecution ne la regardât pas davantage, que Sa Majeſté Très-Chrétienne.

Il ne reſtoit plus qu'à dire quel étoit ce deſſein. J'en donnai d'abord au Roi d'Angleterre une idée génerale, ſous celle d'un Projet d'aſſociation entre tous les Etats & Pays intereſſés à abbaiſſer la Maiſon d'Autriche; dont le fondement étoit une Ligue offenſive & défenſive entre la France, l'Angleterre & la Hollande, cimentée par l'union la plus étroite des deux Maiſons Royales de Bourbon & de Stuart. Je fis enviſager du premier coup d'œil, cette aſſociation comme très-facile à faire. Elle ne ſouffroit aucune difficulté, par rapport au Dannemarc, à la Suede, en un mot, à tous les Princes & Etats Proteſtans. On pouvoit la rendre aſſez avantageuſe aux Princes Catholiques, pour la leur faire embraſſer; par éxemple, au Duc de Savoie, en flatant ſon humeur inquiette & ambitieuſe, de l'eſperance qu'il obtiendroit le titre de Roi; aux Princes d'Allemagne, en partageant entr'eux ce qu'y poſſedoit la Maiſon d'Autriche, la Boheme, l'Autriche, la Hongrie, Moravie, Sileſie &c, & en rétabliſſant leurs anciens Privileges; au Pape lui-même, en lui accordant la proprieté des Pays, dont il ne poſſede que la féodalité. Quant au Roi de France: quoique je cherchaſſe à perſuader à Sa Majeſté qu'il n'avoit eu encore juſques-là aucune part au Projet, que je feignois avoir imaginé ſeul; je répondois pourtant que lorſque je lui en aurois fait part, il ne ſongeroit, ni à rien retenir pour lui de ſes conquêtes, ni à en tirer aucune recompenſe; quoique ſuivant toutes les apparences, la plus grande partie du fardeau dût retomber ſur lui; ſoit que l'on enviſage les frais d'argent neceſſaires pour cette entrepriſe, ou les ſervices qu'il rendroit de ſa Perſonne même. Voilà le biais dont je crus devoir prendre la choſe, par rapport à Henry, pour ne pas trop le compromettre.

Le Roi d'Angleterre propoſa tout d'abord quelques difficultés, ſur une union de tant de têtes ſi differentes, & ſi differemment intentionnées; les mêmes à-peu-près, que

Henry y avoit faites, lorſque nous en avions parlé enſemble ; & en dernier lieu, à Monglat, à ſon retour de Metz : Mais il ne laiſſa pas de prendre beaucoup de goût à ce deſſein, ſur la ſimple ouverture que je venois d'en faire ; & il voulut que j'entraſſe juſque dans le plus petit détail. Le diſcours ſuivant renferme à-peu-près en eſſence, ce que je dis à Sa Majeſté Britannique. 1603.

L'Europe eſt partagée en deux Factions, qui ne ſont pas auſſi juſtement diſtinguées par leur Religion differente ; puiſque les Catholiques & les Proteſtans ſe trouvent confondus enſemble preſque par-tout ; qu'elles le ſont, par leur interêt politique. La premiere eſt compoſée du Pape, de l'Empereur, de l'Eſpagne, de la Flandre Eſpagnole, d'une partie des Princes & Villes d'Allemagne & Suiſſe, de la Savoie, des Etats Catholiques d'Italie, qui ſont Florence, Ferrare, Mantouë, Modene, Parme, Genes, Luques, &c. Il ne faut pas manquer d'y comprendre, ce qu'il y a de Catholiques répandus dans les autres endroits de l'Europe ; à la tête deſquels eſt cet ordre ſi turbulent des Jeſuites, dont on ne peut douter que le but ne ſoit de tout aſſujettir à la Monarchie Eſpagnole. La ſeconde renferme les Rois de France, d'Angleterre, d'Ecoſſe, d'Irlande, de Dannemarc & de Suede, la République de Veniſe, les Provinces-Unies, & l'autre partie des Princes & Villes d'Allemagne & de Suiſſe. Je ne donne point icy de part à la Pologne, la Pruſſe, la Livonie, la Moſcovie & la Tranſilvanie ; quoique ces Pays ſoient aſſujettis à la Religion Chrétienne : parce que la Guerre qu'ils ont preſque continuellement avec les Turcs & les Tartares, en fait des peuples, en quelque maniere étrangers, à l'égard de ceux de l'Occident de l'Europe.

A meſurer la puiſſance ſur les Titres pompeux, ſur l'étenduë du terrein, & ſur le nombre des hommes ; le premier coup d'œil ne ſera pas favorable à la ſeconde de ces Factions ; & on ne pourra s'empêcher de décider pour la ſuperiorité, en faveur de la premiere : Cependant il n'y auroit rien de ſi faux que cette idée ; & en voici la preuve. L'Eſpagne, qu'il faut nommer ici la premiere de ſa Faction, quoiqu'elle ne ſoit que la troiſieme, par le rang & la dignité ;

1603. parce qu'en effet elle en eſt l'ame ; l'Eſpagne, dis-je, jouit à la verité, en y comprenant ce qu'elle poſſede dans les Indes Orientales & Occidentales, d'une étenduë de terre, bien auſſi grande que ſont la Turquie & la Perſe enſemble : mais s'il eſt vrai, comme on ne peut en douter, que le nouveau Monde, en recompenſe de l'or & des richeſſes qu'il lui apporte, la dépouille & de vaiſſeaux & d'hommes ; cette étenduë immenſe lui eſt plus à charge, qu'elle ne lui ſert.

Parcourons de même les autres Puiſſances de ce Parti : on trouvera par-tout beaucoup à rabbattre des idées communes. Le Pape paroît attaché à l'Eſpagne : & c'eſt en effet ce qu'il a de mieux à faire ; environné, comme il l'eſt de toutes parts, par cette redoutable Puiſſance ; ſans avoir aucun ſecours à prétendre des autres Potentats Catholiques : Mais comme il regarde au fond ſon état, comme peu different d'une ſervitude veritable ; & qu'il n'ignore pas que le Roi d'Eſpagne & les Jeſuites, ne font qu'une vaine montre de ſoûtenir ſon autorité ; on ne hazarde rien à aſſûrer, qu'il ne cherche que les occaſions de ſecouer le joug Eſpagnol ; & qu'il embraſſeroit volontiers un parti qui les lui offriroit, ſans courir de trop grands riſques : & l'Eſpagne elle-même a de lui cette opinion.

Venons à l'Empereur. Il n'a de commun avec l'Eſpagne, que ſon nom : ce qui ſemble ne ſervir qu'à rendre plus vives les jalouſies & les querelles, qui s'élevent ſi ſouvent entre les deux branches de la Puiſſance Autrichienne. Quel eſt d'ailleurs ſon pouvoir ? Il réſide tout dans ſon ſeul Titre : La Hongrie, la Boheme, l'Autriche & autres Pays voiſins, ne ſont preſque que de vains noms ; expoſé, comme il l'eſt, d'un côté, à voir fondre ſur ſes Etats, les formidables Armées du Grand-Seigneur ; ſujet d'un autre côté, à voir les Pays de ſa domination ſe déchirer eux-mêmes, par la multiplicité & la diverſité des Religions qui y ont cours ; dans de perpetuelles apprehenſions, que les Princes Electeurs ne ſe ſoûlevent pour rétablir leurs anciens privileges. L'Empereur peut être mis aujourd'hui, après avoir tout évalué à ſon prix, dans la Claſſe des moindres Puiſſances de l'Europe. Je vois de-plus, cette branche Autrichienne, ſi dépourvuë de

bons Sujets, que s'il ne lui vient dans peu, un Prince assez brave, ou assez bon Politique, pour sçavoir tenir unis les differens Membres, dont l'Allemagne est composée; elle a tout à craindre des Princes de ces Cercles, qui n'aspirent qu'à regagner leur liberté, sur le chapitre de la Religion, & sur celui de l'Election. Je n'en excepte pas l'Electeur de Saxe lui-même; quoiqu'il paroisse le plus sincerement attaché à l'Empereur, comme à celui dont il tient sa Principauté; parce qu'il est indubitable que sa Religion le mettra tôt ou tard, aux prises avec son Bienfaicteur: Mais en supposant que l'Empereur peut tout attendre de la reconnoissance de cet Electeur; celui-cy ne pourra rien, ou très-peu de chose, tant qu'il aura en tête la branche de Jean-Frederic, qu'il a dépouillée de cet Electorat. 1603.

C'est ainsi qu'à tout bien éxaminer, on trouve que presque toutes les Puissances, dont l'Espagne paroît s'aider, ou lui sont peu attachées, ou lui sont d'un foible secours. Personne n'ignore qu'en géneral l'objet de toutes les Villes & des Princes, soit de l'Allemagne, soit de la Suisse, est de se délivrer de la domination de l'Empereur; & même de s'aggrandir à ses dépens. Il ne peut pas plus compter sur les Princes Ecclesiastiques, que sur les autres: Un Empereur Etranger, est tout ce qu'ils souhaitent le plus; pourvû qu'il ne soit point de la Religion. Rien ne feroit tant de plaisir aux Archiducs, tout Espagnols qu'ils sont, qu'un arrangement, par lequel ils deviendroient en Flandre, Souverains independans de l'Espagne: ils se lassent à la fin de n'être que ses valets. Quel est le lien, qui attache le Duc de Savoie aux Espagnols? La crainte seule de la France: car il les hait naturellement; & il n'a jamais pardonné au Roi d'Espagne, d'avoir partagé celle de ses Filles qu'il lui a donnée, si differemment de la Cadette. Il ne se presente rien autre chose à dire de l'Italie, sinon qu'elle ne peut que suivre la loi du plus fort.

Il est donc vrai que la seconde des Factions que nous venons de marquer, n'a réellement rien à craindre; pourvû qu'elle entende assez bien ses interêts, pour demeurer toujours unie. Or il est certain que ces motifs si naturels de désunion, ne s'y rencontrent point; où qu'ils doivent tous, &

1603. même celui de la difference de Religion, qui eſt en quelque ſorte l'unique, ceder à la haine contre l'Eſpagne, qui eſt le grand & commun motif qui les anime. Quel eſt le Prince tant ſoit peu jaloux de ſa gloire, qui refuſeroit d'entrer dans une Aſſociation; dans laquelle on verroit quatre Rois, tels que ceux de France, d'Angleterre, de Suede & de Dannemarc, ſe tenir par la main? Elizabeth avoit coûtume de dire, qu'il n'y avoit rien qui pût reſiſter à ces quatre Têtes réünies.

Ces verités ſuppoſées; il ne reſte plus qu'à éxaminer, par quels moyens l'on pourroit réduire la Maiſon d'Autriche, à la ſeule Monarchie Eſpagnole; & la Monarchie Eſpagnole, à la ſeule Eſpagne. Ces moyens conſiſtent dans l'adreſſe, ou dans la force; & j'en trouve deux, pour l'une & pour l'autre.

Le premier des moyens ſecrets, eſt de travailler à enlever les Indes à la Maiſon d'Autriche. Comme l'Eſpagne n'a pas plus de droit d'interdire ces Contrées au-reſte des Européens, qu'elle en a d'y détruire les habitans naturels; & qu'il eſt libre d'ailleurs à tous les Peuples de l'Europe, de ſe faire des établiſſemens dans les Terres de nouvelle découverte, dès qu'une fois ils ont paſſé la Ligne: cette entrepriſe ſeroit facile à éxecuter, en mettant ſeulement ſur pied trois Flottes, de huit mille hommes chacune, bien équipées & ravitaillées tous les ſix mois: L'Angleterre fourniroit les Vaiſſeaux; la Flandre, l'Artillerie & les Munitions, & la France, comme la plus puiſſante, l'argent & les ſoldats. La ſeule convention à faire, ſeroit de partager également les Pays conquis.

Pendant ce temps-là, on prépareroit ſecrettement le ſecond de ces moyens, à l'occaſion de la ſucceſſion de Cleves, & de la mort de l'Empereur, qui ne peut être éloignée: de maniere qu'à la faveur des conjonctures, que feroient naître ces deux incidens, on trouveroit des raiſons pour enlever à la Maiſon d'Autriche, l'Empire & ſes autres dépendances en Allemagne; & pour y rétablir la forme libre de l'Election, telle qu'elle étoit anciennement.

Le premier des deux moyens déclarés, eſt de prendre enſemble les armes, pour chaſſer les Eſpagnols de la Flandre; afin

afin d'ériger cet Etat en République libre & indépendante, portant ſeulement le titre de Membre de l'Empire. La choſe eſt peu difficile, avec les forces des Alliés. Les Provinces-Unies, y compris le Liegeois, Juliers & Cleves, font un triangle, dont le premier côté, depuis Calais juſqu'à Embden, eſt entierement ſur la Mer : Le ſecond eſt borné par la France; ſçavoir, par la Picardie, juſqu'à la Somme, & par le Pays-Meſſin, juſqu'à Mezieres : Le troiſieme s'étend depuis Metz, par Trèves, Cologne & Maïence, juſqu'à Duſſeldorp. Il ne s'agit que de garder ces trois côtés, de maniere qu'on les rende inacceſſibles à l'Eſpagne : Ce que l'on peut faire ſans peine : l'Angleterre ſe chargeant du premier; la France, du ſecond; les Electeurs & autres Princes intereſſés, du troiſieme. Toutes les Villes qui peuvent ſe trouver ſur cette ligne, à l'exception peut-être de Thionville, qui obligeroit à la forcer, cederoient d'abord qu'on les menaceroit de les mettre à contribution. 1603.

Le ſecond moyen des deux derniers, eſt de déclarer de toutes parts & d'un commun concert, de la part de la Ligue marquée cy-deſſus, la Guerre à l'Eſpagne & à toute la Maiſon d'Autriche. Le détail de cette entrepriſe eſt ſans doute infini : Ce n'eſt pas ici le lieu de le faire : il trouvera ſa place ailleurs. L'obſervation la plus eſſentielle au ſujet de cette Guerre, c'eſt que la France & l'Angleterre doivent renoncer à rien prendre dans le partage des Conquêtes, & les abandonner aux Puiſſances, qui ne peuvent par elles-mêmes donner d'ombrage aux autres. Ainſi la Franche-Comté, l'Alſace & le Tirol, ſont le partage naturel des Suiſſes : la Lombardie doit écheoir au Duc de Savoie, pour être érigée, avec ſes autres Etats, en Royaume; le Royaume de Naples, au Pape, comme ne convenant bien qu'à lui; la Sicile, aux Vénitiens, avec ce qui les accommode dans l'Iſtrie & le Frioul. Le fondement le plus ſolide de cette Conféderation, eſt, comme on le voit, qu'il y auroit à gagner pour tous les Conféderés. Le reſte de l'Italie, qui eſt aſſujetti à ſes petits Princes, peut être laiſſé dans la forme de Gouvernement, où il eſt : pourvû que tous ces petits Etats ne fuſſent cenſés compoſer enſemble qu'un ſeul Corps, ou République, dont ils ſeroient tous autant de Membres.

1603. Voilà à-peu-près comment j'exposai à Sa Majesté Britannique, le dessein que je voulois lui faire goûter. J'y ajoûtai tout ce que je croyois capable de lever ses doutes, & de le persuader. Je lui dis, Que j'avouois que cette matiere excedoit la portée de mon esprit : Que je n'étois pas surpris que Sa Majesté y trouvât dans l'abord, de grandes difficultés : Que Henry ne manqueroit pas d'y en trouver aussi beaucoup ; mais qu'elles ne venoient que de ma propre foiblesse, & de l'impossibilité de faire bien sentir, ce qui pour être parfaitement expliqué, demandoit beaucoup de temps & de longs discours : Que j'étois interieurement convaincu, que non-seulement ce dessein étoit possible, mais encore que le succès en étoit infaillible : Que s'il s'y trouvoit quelque chose de défectueux, dans la maniere dont je l'avois conçu ; il seroit aisément rectifié par les lumieres de quatre grands Rois, & des plus fameux Capitaines de l'Europe, auxquels on le donneroit à executer.

Je revins encore à l'Alliance des deux Rois de France & d'Angleterre ; & je dis à Sa Majesté Britannique, Que cette Alliance étant le premier & le necessaire fondement de la Confédération que je venois de lui proposer ; c'étoit par celle-là qu'il falloit necessairement qu'elle commençât : sans s'arrêter aux discours des gens passionnés, ni se laisser toucher par des considerations aussi frivoles, que celles des dettes de la France & de la Flandre à l'Angleterre. Je l'assûrai que l'Angleterre n'avoit rien à perdre du côté de la France ; puisque Henry ne faisoit tant de provisions d'Armes & de Munitions, & n'amassoit de si grandes sommes, que pour se voir un jour en état de satisfaire à tout, & d'accomplir par lui-même la plus grande partie de cet important Projet : du-moins que je croyois pouvoir me flater de l'y engager, par le motif de la gloire & de l'utilité publique, si puissant sur l'esprit de ce Prince. J'attaquai Jacques par son endroit le plus sensible ; je veux dire, par l'ambition d'immortaliser sa memoire, & par le desir qu'il avoit, de paroître ressembler à Henry, & d'avoir part à ses louanges.

Enfin l'envie que j'avois de réüssir, fit que je rendis à ce Prince la chose si palpable, que m'embrassant avec un espece de transport, qui provenoit d'amitié pour moi, & de ressentiment des mauvais conseils, qu'on avoit essayé jusques-

là de lui faire ſuivre : » Non, Monſieur l'Ambaſſadeur, me » dit-il, ne craignez pas que je vienne jamais à manquer à » ce que nous avons accordé enſemble. « Il me proteſta ſur le même ton, Qu'il ne voudroit pas pour beaucoup, n'avoir pas entendu ce que je venois de lui dire : Qu'il ne démentiroit pas la bonne opinion, que le Roi de France & moi avions conçuë de lui : Qu'il étoit tel, que je l'avois penſé : Que les réflexions qu'il alloit faire, ſur tout ce que je venois de lui dire, ne feroient que le confirmer davantage dans les ſentimens, que je lui avois inſpirés : Qu'il s'engageoit à moi d'avance, à ſigner le modelle du Traité d'Alliance, que je lui avois preſenté le Dimanche ; & où il avoit fait quelques petits changemens, de ſa main : Que je le ſignerois de mon côté, au nom du Roi de France ; ſi je n'aimois mieux le remporter avec moi ſans être ſigné, pour le faire voir à Sa Majeſté Très-Chretienne : auquel cas il me donnoit ſa parole Royale, que le renvoyant, ou le rapportant au bout d'un mois ou ſix ſemaines, approuvé, & ſigné de la main de Henry ; il y joindroit ſa ſignature, ſans la moindre difficulté. Il finit, en m'aſſûrant obligeamment, qu'il ne vouloit plus rien faire à l'avenir, que de concert avec le Roi de France. Il me fit promettre le même ſecret, que j'avois eu la hardieſſe d'éxiger de lui, pour toute autre perſonne, que pour le Roi mon Maître ; & il l'étendit juſqu'à me défendre de mettre jamais ſur le papier, certaines choſes qu'il me confia, & que je ſupprime à cauſe de ce ſerment. 1603.

Notre entretien avoit commencé à-peu-près à une heure, & en avoit duré plus de quatre. Le Roi appella l'Amiral Howard, les Comtes de Northumbelland, de Sutenton & de Mare, Milord Montjoie, & Cecil : & il leur déclara, Qu'après avoir mûrement peſé mes raiſons, il étoit réſolu à faire une Alliance étroite avec la France, contre l'Eſpagne. Il reprocha hautement à Cecil, d'avoir agi & parlé au contraire de tout ce qu'il lui avoit commandé : explication, dont le Secretaire ſe tira tout-à-fait mal : » Je vous ordonne à vous, » M. Cecil, lui dit ce Prince, que ſans autre replique ni » conteſtation, vous faſſiez dreſſer en conformité, toutes » Expeditions neceſſaires ; ſuivant lequelles, *j'en donnerai la* » *dextre* (7), & toutes ſortes d'aſſûrances, aux Ambaſſadeurs

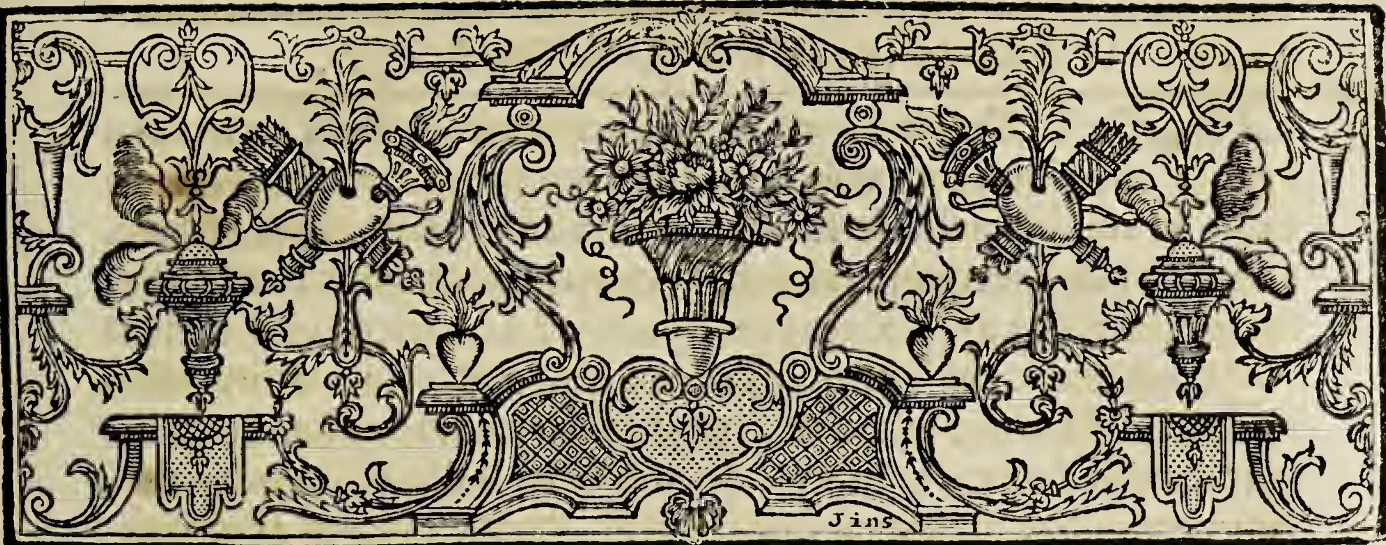
(7) Cette expreſſion ſignifie le Serment, ou promeſſe d'Alliance, qu'on fait, en preſentant la main droite.

1603. » de Meſſieurs les Etats : « C'eſt la premiere fois qu'il les avoit traités avec cette diſtinction. Après quoi ſe tournant vers moi, & me prenant les mains, il me dit : » Hé bien ! Monſieur l'Ambaſſadeur, n'êtes-vous pas maintenant bien content de moi ? «

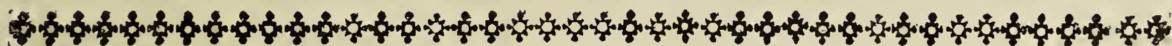
Je répondis par une inclination très-profonde ; & en faiſant à Sa Majeſté, les mêmes proteſtations de fidelité & d'attachement, que j'aurois pu faire à mon Roi : Je le priai de permettre que je les lui confirmaſſe, en lui baiſant la main. Il m'embraſſa, & me demanda mon amitié, avec un air de bonté & de confiance, qui déplut fort à pluſieurs des Conſeillers preſens : & en me congédiant, il donna ordre au Comte de Northumbelland, de m'accompagner juſqu'à la Tamiſe ; & à Sidney de m'eſcorter juſqu'à Londres.

Fin du quinzieme Livre.





MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE SEIZIEME.



IL ne s'agiſſoit plus que de donner une derniere forme aux Conventions, qui venoient d'être arrêtées entre le Roi d'Angleterre & moi, & ſignifiées par ce Prince à ſes Miniſtres ; & d'en compoſer un Traité, ou pour parler plus juſte, un Projet de Traité entre les deux Rois. On ne pouvoit en effet appeller d'un autre nom, une Piece qui ne devoit obtenir ſon dernier & principal effet, que de l'acceptation de Sa Majeſté Très-Chretienne ; entre les mains de laquelle il falloit qu'elle paſſât auparavant. C'eſt ici que je ſentis quel tort faiſoit à ma Négociation, la malheureuſe précaution, que la neceſſité nous avoit obligés Henry & moi de prendre dans le Conſeil de France, de ne rien propoſer que comme de moi-même, au Roi d'Angleterre. 1603.

Ce Prince beaucoup mieux perſuadé que je ne l'aurois ſouhaité, que dans toutes les propoſitions que je lui avois faites, je n'avois agi que de mon ſeul mouvement, & pour

1603. aſſûrer la Religion Proteſtante, contre tous les évenemens de la Politique ; n'avoit garde de me regarder dans tout ce que je lui avois dit de ſecret, comme l'Organe du Roi mon Maître : & il croyoit faire beaucoup, en s'engageant le premier, ſur des apparences très-fortes à la verité, que le Roi de France en feroit autant, avec encore plus de plaiſir. Mais quelle difference entre un pareil engagement géneral, & ſujet à mille interpretations ; & celui d'un Traité, dans lequel, en vertu d'un plein pouvoir du Roi, j'aurois inſéré avec toute l'attention & le détail poſſibles, toutes les clauſes & conditions, & où je ſerois entré dans toutes les explications, qui forment les liens irrévocables d'un Traité politique ! Je ne ſerois pas ſi hardi à aſſûrer qu'au-lieu d'une ſimple formule de Traité, j'étois en droit d'attendre en cette occaſion de Sa Majeſté Britannique, la ſignature d'un Traité complet de tout point ; & contre lequel il ne lui auroit pas été poſſible à elle-même de revenir : ſi les regrets, dont les Lettres du Comte de Beaumont au Roi ſont pleines, ſur ce manque d'un Blanc-ſigné, n'étoient pas un temoignage authentique, que l'amour propre ne me fait rien dire ici de trop.

Je me ferois pourtant un reproche, ſi je paroiſſois ſoupçonner la bonne foi du Roi Jacques : j'avouë au-contraire, qu'aucun Prince de l'Europe ne ſe montre en être plus jaloux : Mais il arrive, par je ne ſçais quelle fatalité, que la choſe du monde qui paroît devoir être le moins expoſée aux caprices du ſort ; je veux dire, un Accord Politique, pur ouvrage de l'eſprit, libre dans ſes operations, & maître de ſes ſentimens ; eſt pourtant ce qu'on connoît de plus fragile. Ceux qui le contractent, ne voudroient en aucune autre occaſion, encourir le blâme d'avoir manqué à leur parole : & cependant elle ſe trouve preſque toujours ſans éxecution, pour peu qu'on trouve quelque couleur au parjure : comme ſi éluder une promeſſe ſolemnellement engagée, n'étoit pas la même choſe que la violer. Je ne pouvois douter que ſitôt que je ſerois parti, les Conſeillers de Sa Majeſté Britannique ne fiſſent tous leurs efforts, pour détruire un travail, qu'ils n'avoient pu empêcher. Je m'attendois bien que Cecil ſeroit un des plus ardens : La victoire que je venois de remporter ſur lui ; le chagrin qu'il avoit eſſuyé de la part du Roi, à mon ſujet ; la confuſion dont l'avoit couvert la con-

versation que j'avois euë avec lui, lorsqu'elle avoit été répanduë dans le monde; étoient autant de traits, qui avoient achevé d'ulcerer son esprit. 1603.

On conviendra sans peine malgré tout cela, que j'avois sujet d'être satisfait du succès de ma Négociation. (1) Si je me considerois moi-même dans cette affaire; la maniere dont elle se terminoit, étoit tout ce qui pouvoit m'arriver de plus avantageux : puisqu'en remportant la gloire d'avoir réüssi dans une entreprise, regardée comme très-difficile; je ne courois point le risque d'être accusé d'avoir passé les bornes de ma Commission. Le Roi & son Conseil étoient les maîtres de retrancher & de changer tout ce qu'ils jugeroient à propos, dans un Accord, dont je n'avois rendu ni eux, ni moi-même, garands : Ainsi j'avois fait tout ce que je pouvois faire. A l'égard du bien de la chose, envisagée selon les desseins & l'intention du Roi, auxquels j'aurois sacrifié sans peine toute autre consideration : si je n'avois pas complettement réüssi; c'est que je ne pouvois aller plus avant, sans m'écarter des termes, je ne dis pas, de mon Instruction publique, mais de l'Instruction secrette même. Il en résultoit toujours un avantage réel & sensible : c'est que dans une conjoncture, où l'on avoit eu tant de justes sujets de craindre une union intime de l'Angleterre avec l'Espagne; ce dessein se trouvoit absolument ruiné; & Sa Majesté Britannique, engagée dans un autre, d'où elle ne pouvoit revenir si-tôt, ni si facilement, au premier.

Je me mis donc incontinent à rédiger la Formule de Traité. Je la remis ensuite,pour être vuë & examinée une derniere fois, au Roi d'Angleterre & à ses Conseillers; qui la lu-

(1) Il est fait mention avec éloge,de cette Ambassade de M. de Rosny en Angleterre,dans presque toutes les Histoires & Memoires du temps: sans parler de plusieurs Ecrivains modernes, qui y ont joint leur suffrage; dont quelques-uns, comme l'Auteur des Memoires d'État de Villeroi, & de l'Histoire du Duc de Bouillon, n'ont aucun interêt à élever la gloire de ce Ministre. Le recit qu'en fait P. Matthieu, est conforme à celui qu'on vient de lire,jusques dans les moindres circonstances. *Tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 577. *& suiv.* Voyez aussi les MSS. de la Bibl. du Roi. *Vol.* 9590. & le premier Volume de Siri (*Mem. Recond.*) Outre le détail de l'Ambassade du Marquis de Rosny à Londres, qui de tout point se rapporte avec celui qu'on vient de lire (*pag.* 226. *& suiv.*) on trouve partout dans cet Historien, des particularités très-curieuses sur le Conseil & sur la personne du Roi Jacques; ainsi que sur les Affaires de la Cour d'Angleterre.

1603. rent plusieurs fois ; y retoucherent l'un après l'autre ; & y firent quelques changemens de nulle importance : Enfin, elle fut arrêtée de la maniere qu'on va voir.

Le Roi d'Angleterre, après de grands remercimens à Sa Majesté Très-Chrétienne, de la maniere dont elle l'avoit prévenu, & de la qualité de l'Ambassadeur qu'elle lui avoit envoyé ; renouvelloit & confirmoit les anciens Traités d'alliance, tant d'Elizabeth avec Henry, que de l'Ecosse avec la France ; & entendoit se les appliquer personnellement par celui-cy, qui en quelque sorte les réünissoit tous, & avoit de-plus, pour objet particulier, la défense commune de leurs Personnes contre l'Espagne ; celle de leurs Etats, de leurs Sujets & de leurs Alliés réciproques, tels & en quelque temps qu'il plût aux deux Rois de se les désigner. Les Provinces-Unies étoient déclarées jouir de cet avantage : & c'étoit les seuls Alliés, qui fussent ici nommément exprimés. Il étoit stipulé, par rapport à eux, Qu'on prendroit des moyens convenables, ou pour assûrer pleinement leur liberté, ou du-moins pour faire en sorte que s'ils étoient réputés Sujets de l'Espagne, ou de l'Empire ; ce ne fût qu'à des conditions, qui leur procurassent une parfaite tranquillité, & qui ôtassent aux deux Rois Alliés, la crainte d'une domination trop absoluë de la Maison d'Autriche, dans ces Provinces.

Pour tout cela, outre que les deux Princes s'engageoient mutuellement à se déclarer ouvertement, à la réquisition de l'un d'eux : afin de ne pas se laisser surprendre aux artifices de la Cour de Madrid ; on convenoit dès-à-present, de fournir aux Etats Géneraux, un secours suffisant pour les tirer de l'oppression : Le nombre des hommes qui devoient le composer, n'étoit pas reglé : il y étoit seulement marqué, Que ces Soldats seroient tirés de l'Angleterre seule ; & que tous les frais de cet Armement, seroient à la charge de Sa Majesté Très-Chrétienne ; une moitié, purement de l'argent de France ; l'autre moitié, en déduction des sommes duës par la France à l'Angleterre. On n'oublioit pas de marquer, Que cette manœuvre des deux Couronnes en faveur des Pays-Bas, se feroit sans aucun éclat, & le plus secrettement qu'il seroit possible ; pour ne pas enfreindre directement le Traité de Paix, fait avec l'Espagne. Si cette Puissance traitant cette action

action d'infraction formelle, s'en prenoit aux Rois protecteurs; voici ce qui étoit résolu. Dans la supposition que le Roi d'Angleterre fût attaqué seul; le Roi de France lui fourniroit une Armée de six mille François, soudoyés & entretenus à ses frais, pendant tout le temps de la Guerre; & alors il payeroit à l'Angleterre, en quatre ans, & par portions égales, ce qui lui resteroit de dû. L'Angleterre agiroit précisement de la même maniere avec la France, au cas que l'orage tombât sur celle-cy: le choix de la Mer ou de la Terre, seroit à la Partie attaquée; & alors aussi, l'Angleterre ne pourroit lui rien demander de ses dettes. Enfin si l'Espagne déclaroit la Guerre aux deux Princes alliés, à la fois; pour en tirer raison, & utilement pour la Flandre, Sa Majesté Très-Chrétienne tiendroit une Armée de vingt mille hommes sur les Frontieres de Guyenne, Provence, Languedoc, Dauphiné, Bourgogne & Bresse: elle en jetteroit pareil nombre du côté de Flandre; & divertiroit les forces de l'Espagne, en croisant avec ses Galeres, dans le levant de la Méditerrannée. Sa Majesté Britannique de son côté, outre une Armée de Terre de six mille hommes au-moins, qu'elle tiendroit sur pied, enverroit une Flotte dans les Indes Occidentales, & croiseroit avec une seconde, sur les Côtes d'Espagne. Tout paiement des dettes seroit sursis; & chacun demeureroit chargé de ses propres frais. De secrette qu'auroit été l'alliance jusqu'alors, elle seroit renduë publique, par un Traité offensif & défensif entre les deux Rois interessés: & l'un ne pourroit, sans l'autre, ni desarmer, ni diminuer les forces convenuës, ni entamer aucun Accord. 1603.

Tel étoit en substance le Projet du Traité, qui m'avoit causé tant d'inquietudes & de peines. Le Roi Jacques le signa: je le signai après lui; & je ne songeai plus après cela, qu'à repasser au plustôt en France, où il devoit être converti en un Traité solemnel. Je n'oubliai pas d'en donner avis à Henry; auquel pourtant je cachai, ou déguisai une partie de cette importante Nouvelle, ainsi que le détail de ce qui venoit de m'arriver en dernier lieu, chez le Roi d'Angleterre, en presence de ses Conseillers. Mes Dépêches étoient déja si longues, si frequentes, si interrompuës, & écrites avec tant de hâte, que ce n'étoit peut-être pas mal faire, que d'en

1603. épargner le travail à Sa Majesté, qui devoit avoir beaucoup de patience en les lisant. Ce n'étoit pourtant pas là le veritable sujet de mon silence : L'éxactitude avec laquelle Henry m'écrivoit lui-même ; tant pour m'informer de ce qui se faisoit d'important dans le Conseil de France, que pour me donner de nouveaux ordres & de nouvelles instructions, conformes aux differens changemens, qui arrivoient dans les affaires de ma Négociation ; me persuadoit assez que rien sur ce sujet ne le lassoit, ni ne le rebutoit. Mais outre que c'est un trait d'une assez bonne Politique, que de reserver en ces occasions quelque chose de nouveau à apprendre à son retour, pour être mieux reçu de son Maître ; je ne voulois pas exposer le dernier secret de ma Négociation à être découvert, ni en aucune maniere, divulgué : Ce qui venoit d'arriver, étoit un avis pour moi, de me conduire avec une extrême circonspection. C'est un fait, dont je n'ai pas parlé en son temps ; pour ne pas interrompre un récit plus interessant.

Parmi le grand nombre de Lettres, que je faisois partir de Londres, les unes adressées à Villeroi & au Conseil, les autres pour n'être vuës que du Roi seul ; il s'en trouva une de ces dernieres, datée du 20 Juillet, qui ne fut point remise à Henry : ce qu'il comprit par la Dépêche de l'Ordinaire suivant ; & il me le manda aussi-tôt. Cette Lettre étoit de la derniere conséquence. Je connoissois parfaitement le Courrier que j'en avois chargé : C'étoit un de mes Domestiques, aussi simple que fidele ; & qui me servoit même à ma chambre. Je le questionnai ; & il me répondit, Que le Roi étant à la Chasse, au moment de son arrivée ; il avoit porté le Paquet chez Monsieur de Villeroi, & l'avoit donné à un de ses Commis : Qu'il avoit oublié de demander le nom de ce Commis, qu'il ne connoissoit point ; parce que dans le même moment, Louvet parloit aussi au Commis, & lui remettoit plusieurs autres Paquets, à l'adresse de son Maître. Voilà ce que je mandai au Roi ; en le priant de faire faire de son côté, toutes les recherches necessaires. Après bien des mouvemens & des informations, je ne reçus d'autres éclaircissemens de Sa Majesté, sinon qu'on lui avoit dit, & qu'elle croyoit que la faute venoit du Maître de la Poste d'Ecouan.

Je me doutois déja de quelque chose : & ce manege de

Commis, dont la friponnerie m'étoit déja particulierement connuë, achevant de m'ouvrir les yeux ; je demeurai frappé de l'idée, qu'il y avoit un Traître, employé dans les Bureaux du Roi ; & même, que ce ne pouvoit être qu'un de ceux qui travailloient sous Villeroi. Je récrivis à Henry, Que quelque chose qu'il pût me dire, cette soustraction ne s'étoit faite qu'en cet endroit seul ; & qu'assûrément elle ne pouvoit pas avoir été faite par inadvertence, & sans dessein. Ce Commis, quel qu'il fût, gagné par les Ennemis de l'Etat, pour découvrir le contenu des Lettres que j'écrivois de Londres à Sa Majesté, ne put résister à l'envie de décacheter celle-cy, dont l'Adresse piqua sa curiosité ; y ayant écrit sur l'enloppe du Paquet : *Paquet pour être mis ès mains propres du Roi, sans être ouvert.* Il s'en repentit sans doute, lorsqu'il vit qu'il n'en pouvoit faire aucun usage ; ce qu'il y avoit d'essentiel dans la Lettre, étant exprimé avec un Chiffre, dont rien ne lui pouvoit expliquer le sens : & c'est ce qui me consoloit dans ce malheur : Mais la faute étoit faite ; & il aima mieux apparemment jetter la Lettre au feu, que de la rendre décachetée. On verra par les Memoires de l'année suivante, que j'avois deviné juste. 1603.

Henry auroit souhaité que j'eusse pratiqué la Reine d'Angleterre & le Prince son Fils, comme j'avois fait le Roi Jacques ; pour bien connoître leur caractere & leurs inclinations, à l'un & à l'autre : Mais comme malgré tous les bruits qui avoient couru, cette Princesse étoit encore du côté de l'Ecosse, & ne pouvoit arriver si-tôt ; Sa Majesté ne jugea pas ce motif suffisant, pour me faire faire un plus long séjour à Londres ; pendant que plusieurs autres affaires, presque aussi importantes, demandoient ma presence à Paris : & elle fut la premiere à me presser de revenir au plustôt. Cet ordre étoit parfaitement de mon goût : L'envie triomphe surtout des absens : mes Amis perdoient encore plus que moi, de ce que j'étois éloigné. Je chargeai Vaucelas (2), mon Beau-frere, de porter à la Reine d'Angleterre les Lettres

(2) André de Cochefilet, Baron de Vaucelas, Comte de Vauvineux &c. Il fut depuis Conseiller d'Etat, Ambassadeur en Espagne & en Savoie : Il étoit Frere de la seconde Femme de M. de Sully. La Maison de Cochefilet est marquée dans Du-Chesne, pour l'une des plus anciennes du Perche ; originaire d'Ecosse ; & alliée des Rois d'Ecosse, de la Maison de Bailleul, en Normandie.

1603. de Leurs Majeſtés, que j'avois apportées pour elle ; & je l'inſtruiſis de ce qu'il avoit à dire & à faire, pour parvenir à ce que le Roi deſiroit ſçavoir touchant cette Princeſſe.

Ma bleſſure à la bouche ſe rouvrit, comme je diſpoſois tout pour mon départ : La fievre qu'elle me cauſa, me retarda de quelques jours, & m'empêcha même d'écrire au Roi, comme à l'ordinaire. Dès que je ſentis mes forces revenuës, je fis demander mon Audience de congé, au Roi d'Angleterre ; qui eut la bonté de m'épargner la peine d'aller cette fois juſqu'à Grenvich : Il me fit ſçavoir par Milord Oreladoux, Qu'il ſe tranſporteroit exprès à Londres : Qu'il m'attendroit à Weſtminſter ; & que quelque matin que j'y vinſſe, je le trouverois prêt à me donner Audience ; parce qu'il comptoit partir ce jour-là de très-bonne heure pour la Chaſſe, » afin de diſſiper, ajoûtoit obligeamment ce Prin- » ce, le chagrin que mon départ lui cauſeroit. «

Je m'y rendis ſi matin, que le Roi n'étoit pas encore habillé. Je l'attendis près d'une heure ; & j'employai ce temps à viſiter les ſépultures magnifiques & les autres morceaux rares, qui rendent célebre l'Egliſe de Weſtminſter. Je fus reçu de Sa Majeſté Britannique, avec toutes ſortes de careſſes : Jacques répondit au compliment que je lui fis, ſur le regret que j'avois de m'éloigner de lui, Que ce qu'il m'avoit mandé du ſien, étoit très-veritable ; d'autant plus qu'il ne s'attendoit point à me voir repaſſer la mer, à cauſe des fonctions qui m'arrêtoient en France : Mais il jura, & par tout ce que la Religion a de plus ſacré, que par quelque perſonne que Sa Majeſté Très-Chrétienne lui renvoyât le Traité, dont j'emportois la Formule, il le ſigneroit ſans autre diſcuſſion. Il parla de ſa nouvelle Alliance avec Henry, d'une maniere très-touchante : & en diſant qu'il prenoit ce Prince pour ſon unique modelle, auſſi bien que pour ſon Ami ; il s'engagea à mettre au rang de ſes propres Ennemis, tous les Ennemis de ce Prince. Il fit une eſpece de récapitulation de toutes ſes promeſſes ; pour me donner la ſatisfaction de voir qu'il n'en avoit oublié aucune. Il s'obligea de ne donner ni interceſſion, ni accès auprès de lui, à aucun des Sujets du Roi de France, dont ce Prince auroit le moindre ſujet de ſe plaindre : & il éxigea la même déference du Roi de France ; ſur-tout par rapport à tout Jeſuite, qui ſeroit trouvé dé-

guisé, soit dans ses Etats, soit sur ses Vaisseaux. Il loua extrêmement Henry, d'avoir chassé cet Ordre de son Royaume; & dit qu'il lui conseilloit de tout son cœur, de ne pas commettre la faute de les rappeller : C'est l'article sur lequel il insista le plus. Aussi haïssoit-il ces Religieux, de toute la haine qu'il portoit à l'Espagne, jointe à celle que l'on a contre ceux, que l'on regarde comme ses Ennemis personnels : Et il ne fut bien satisfait, que lorsque je me fus engagé, autant qu'il étoit en moi, à lui envoyer écrites, ces assûrances qu'il éxigeoit de Sa Majesté Très-Chrétienne. Il me remit deux Lettres pour le Roi & la Reine, de pur compliment, en réponse à celles qu'il en avoit reçuës; où l'article de l'Ambassadeur François ne fut pas traité légerement. (3) 1603.

Chargé de ces Lettres, & du Modelle de Traité, je ne voulus pas attendre plus long-temps à partir, que jusqu'au lendemain. Je sortis de Londres, après avoir reçu les adieux de tous les Honnêtes gens; & je repris la même route, par laquelle j'étois venu. Sidney & le Vice-Amiral Anglois, me servirent d'escorte jusqu'à la mer; & ils eurent soin de me fournir tout ce qui m'étoit necessaire, à moi & à toute ma suite, tant pour le voyage de terre, que pour le trajet de mer.

J'oubliois l'article des presens, que je fis au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, en Angleterre. Celui du Roi fut six Chevaux, parfaitement beaux & bien dressés, & richement caparaçonnés : Henry y joignit un autre don, qui devoit être estimé bien plus considerable encore; je veux dire, la personne de Saint-Antoine, le plus excellent homme de cheval, qu'on connût : Celui de la Reine d'Angleterre, une des plus grandes & des plus belles Glaces de Venise, qu'on ait vuës, dont le quadre d'or étoit couvert de diamans; & celui du Prince de Galles, une lance & un heaume d'or, aussi enrichis de diamans, un Maître d'armes & un Baladin. Le Duc de Lenos, le Comte de Northumbelland, en un mot, tous ceux que j'ai eu occasion de nommer, & quelques autres encore; eurent, les uns des boëtes, les autres des enseignes, boutons, aigrettes, bagues & chaînes d'or & de diamans : Plusieurs femmes eurent aussi des bagues & des colliers de

(3) L'Historien Matthieu dit que le Roi d'Angleterre fit present au Marquis de Rosny, d'une chaîne de pierreries, de grand prix. *Ibid.*

1603. perles. La valeur de tous ces presens, y compris douze cens écus, que je laissai à Beaumont, pour être répandus en quelques endroits, étoit de soixante mille écus. L'objet du Roi, en faisant tant de riches presens, dont même une bonne partie fut continuée aux Seigneurs Anglois, en forme de pension, étoit de les retenir, & de les attacher de plus en plus à son parti. Je les fis sur ma propre connoissance, & sur les recommendations de Beaumont: & ma principale attention fut de les distribuer, de maniere qu'ils ne fissent naître aucune jalousie entre ces Seigneurs Anglois; & que le Roi lui-même n'en prît aucun soupçon: La précaution dont j'usai, fut de lui demander la permission de reconnoître par quelque legere gratification, les services que j'avois reçus dans sa Cour.

Je reçus à Douvres une Lettre de Henry, par laquelle il me faisoit sçavoir qu'il étoit arrivé le 9 Juillet, à Villers-coterets, où il m'attendoit avec impatience: Il y passa quelques jours, pendant lesquels la Reine fit un voyage à Liesse. Je ne voulus point me reposer à Douvres; & j'ordonnai l'embarquement pour le lendemain. Il fit un si mauvais temps la nuit, que le Vice-Amiral Anglois me conseilla très-sérieusement de changer de résolution. Le plus petit délai ne paroissoit pas moins insupportable à toute ma Suite, qu'à moi-même; sur-tout à ces Damoiseaux de Ville, qui se trouvent hors de leur élément, lorsqu'ils ont perdu le pavé de Paris: Ils me firent tous de si fortes instances de quitter Douvres ce jour-là; & la Lettre de Sa Majesté me flatoit moi-même d'un accueil si favorable, que je voulus qu'on appareillât. Le repentir suivit de bien près une si grande précipitation. Nous fûmes assaillis d'une tempête si violente, qu'elle nous mit dans le dernier danger. Nous fûmes le jour tout entier à faire le trajet de la Manche; & si maltraités de la maladie de la mer, que si trois cens que nous étions, nous avions été attaqués seulement par une vingtaine d'hommes, nous aurions été obligés de nous rendre.

Un second Billet que je reçus de Henry à Boulogne, m'obligea à ne pas perdre un seul instant. Je congédiai en cet endroit, ceux qui m'avoient accompagné, après les avoir remerciés de l'honneur qu'ils m'avoient fait; & je les laissai les maîtres d'aller où bon leur sembloit. Pour moi je pro-

fitai de l'attention qu'avoit euë Sa Majeſté, de faire tenir prêts des chevaux de poſte, dans tous les endroits de mon paſſage, au cas que ma ſanté me permît de m'en ſervir: Je pris la poſte à Abbeville, à trois heures après midi; & j'arrivai le lendemain, ſur les huit heures du matin, à Villers-coterets. 1603.

Je ne voulus point me repoſer, ſans avoir eu l'honneur de ſaluer Sa Majeſté. Je la trouvai dans l'allée du Parc, qui aboutit à la Forêt, où elle avoit fait partie d'aller ſe promener ſur des chevaux, qu'on devoit lui amener. Meſſieurs de Bellievre, de Villeroi, de Maiſſes & de Sillery, ſe promenoient avec ce Prince; & dans une Allée prochaine, Monſieur le Comte de Soiſſons, avec Roquelaure & Frontenac. Du plus loin qu'il m'apperçut, il dit, à ce que Maiſſes me rapporta: » Voici l'homme que j'ai tant ſouhaité, qui eſt » enfin arrivé: Il faut faire appeller mon Couſin le Comte » de Soiſſons; afin qu'il ſoit preſent à la relation qu'il va » nous faire en gros, de ce qu'il a vu, entendu, dit & fait; » dont il ne m'a rien écrit: Qu'on renvoie mes chevaux; je » n'irai point dans la Forêt. «

Sa Majeſté me releva, avant que j'euſſe eu le temps de m'agenouiller pour lui baiſer la main; & elle m'embraſſa deux fois étroitement. Ses premieres paroles furent, Qu'elle étoit auſſi ſatisfaite qu'on le pouvoit être, de la maniere dont je l'avois ſervie: Que mes Lettres ne l'avoient point ennuyée; & qu'elle prendroit plaiſir à entendre tout ce que je n'avois pas compris dans ces Lettres. Je répondis au Roi, que ce recit étoit un peu long, & ne pouvoit bien ſe faire, qu'à meſure que l'occaſion ſe preſenteroit de parler de toutes ces differentes choſes. Je commençai par la Perſonne du Roi d'Angleterre, que je lui dépeignis tel à-peu-près que je l'ai fait dans ces Memoires: Je n'omis, ni l'admiration que ce Prince marquoit pour Sa Majeſté, ni ſa joie, lorſqu'on le comparoit à elle, ni ſa paſſion de ſe rendre digne de cette comparaiſon: Je rapportai les preuves qu'il m'avoit données, de ſon attachement à la France; de ſon mépris pour les chimeres, dont l'Eſpagne avoit cherché à le remplir; de ſon éloignement d'épouſer jamais le Parti des Calviniſtes François révoltés. Ce Prince ſentoit par ſes propres beſoins, combien ce dernier procedé eût été dérai-

1603. ſonnable : y ayant un ſi grand nombre de ſéditieux dans ſes Etats, que j'étois fort-trompé, s'ils ne lui donnoient un jour bien des affaires. J'ajoûtai, Que ſi moi-même j'avois été d'humeur à leur prêter l'oreille, les principaux de cette Faction m'avoient fait aſſez beau jeu, pour entrer avec eux dans des entrepriſes toutes des plus ſérieuſes. Je me ſouvins de la Dépêche perduë; & j'en dis hautement mon ſentiment. Je revins au Roi d'Angleterre, pour rapporter à Sa Majeſté, ce qu'elle ignoroit de ma derniere Audience; & je lui preſentai, avec la Formule de Traité ſignée de nous deux, les deux Lettres de Sa Majeſté Britannique, & une autre Lettre, écrite à Sa Majeſté, depuis mon départ de Londres, par le Comte de Beaumont; & que j'avois reçuë dans la route. Henry ſe fit lire toutes ces Lettres par Villeroi.

Beaumont mandoit au Roi, Que ce jour-là même, on attendoit à Londres la Reine d'Angleterre, avec ſes Enfans: Qu'elle devoit deſcendre droit à Vindſor, & y faire ſa demeure avec le Roi: Qu'on n'étoit pas ſans apprehenſion, que ſon arrivée ne mît bien du trouble dans les affaires, & ne rendît le courage aux mutins: Qu'heureuſement, il n'y avoit aucun homme de tête parmi eux: Que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne étoit enfin ſur les Terres d'Angleterre, & à ce qu'on diſoit, actuellement à Graveſend, avec celui du Duc de Brunſwich; d'où ils alloient prendre inceſſamment la route de Londres; Sa Majeſté Britannique ayant envoyé des Vaiſſeaux à l'Ambaſſadeur Eſpagnol, pour aſſûrer ſon trajet contre ceux des Etats: Que le Comte d'Aremberg comptoit ſi bien ſur le changement que cet Ambaſſadeur apporteroit dans les affaires, que ſçachant ſon arrivée, il étoit venu d'avance l'attendre à Vindſor. Beaumont ne diſſimuloit pas lui-même ſa crainte des effets qui en pouvoient arriver, auprès d'un Prince ſuſceptible de nouvelles impreſſions; moins encore par l'interêt qu'il trouveroit dans des offres capables de l'éblouir, que par ſa timidité naturelle, par ſa foibleſſe, & même par ſon ſcrupule de ne ſoûtenir qu'un Parti de rebelles, en appuyant celui des Provinces-Unies.

Beaumont parloit ainſi, ſur la communication qu'il avoit euë d'un plan d'Accord entre l'Eſpagne & les Etats, imaginé & dreſſé en Allemagne: il en donnoit même la teneur, dans cette Lettre: Mais il paroiſſoit perſuadé que les Députés des

Pays-Bas

Pays-Bas n'y consentiroient jamais ; quand même l'Empereur se rendroit garant de cet Accord : parce qu'ils ne le jugeoient, ni assez fort pour obliger l'Espagne à l'observer, ni même assez impartial, pour en esperer une bonne Paix avec cette Couronne : & qu'ils se défieroient en géneral de toute proposition, dans laquelle la France & l'Angleterre n'interviendroient pas. Il marquoit, Que ces Députés étoient aussi sur le point de s'en retourner chez eux, bien résolus d'y animer leur République à une vigoureuse défense ; dans l'assûrance que leur donnoient mes conventions avec Sa Majesté Britannique, de n'être pas abandonnés des deux Rois ; & sur la permission que venoit de leur donner ce Prince, de lever en Ecosse des Soldats, commandés par Milord Bucloud, qu'ils avoient accepté pour Colonel de cette recruë. Beaumont avertissoit en finissant sa Lettre, que pour être encore mieux informé de tout ce qui se passeroit, & pour faire souvenir le Roi d'Angleterre de sa promesse, s'il en étoit besoin ; il alloit lui-même se rendre à Vindsor. Je ne parle point des endroits de cette Lettre, où Beaumont se répandoit en éloges de ma conduite & de ma Négociation. 1603.

» Hé bien ! mon Cousin, dit Henry, en s'adressant à M. le Comte de Soissons, après que Villeroi eut achevé la lecture du Projet de Traité ; » que vous semble de tout cela ? » dites m'en librement votre avis. « Je devinois sans peine la réponse ; & Monsieur le Comte ne me trompa point : » Puisque vous le voulez, Sire, répondit-il ; je vous dirai, » Qu'il me semble que Monsieur le Marquis de Rosny a un » fort-grand crédit auprès du Roi d'Angleterre ; & qu'il est » en une merveilleusement bonne intelligence avec les An- » glois : au-moins si sa relation, & tout ce qu'on vous mande, » est veritable : Qu'il vous devoit par cette raison, apporter » des Conditions beaucoup plus avantageuses, & un Traité » en meilleure forme, que celui qu'il vous a presenté ; qui » n'est en effet qu'un simple Projet d'esperances & de » belles paroles, sans aucune assûrance que l'éxecution s'en- » suive. Tout ce que vous dites-là, est bel & bon, reprit Hen- » ry ; il n'y a rien de si aisé, que de trouver à redire aux » actions d'autrui. « Sa Majesté continua à parler, comme si

1603. elle avoit entrepris de faire mon apologie, & tout ensemble mon éloge. Elle dit, Qu'il n'y avoit que moi en France, qui avec un pouvoir aussi limité, eût pu faire ce que j'avois fait: Que l'on ne m'avoit pas même demandé mes Lettres de créance, à la Cour de Londres: chose qui étoit sans exemple: Qu'elle s'étoit bien attenduë aux difficultés que j'avois euës à essuyer; & qu'elle n'avoit pas esperé que je vinsse si facilement à bout de les lever: Qu'elle étoit pleinement satisfaite; & qu'elle ne se repentoit que d'une chose, qui est de ne m'avoir pas donné carte-blanche. » Je connois par cet exem-» ple, dit ce Prince, la verité d'un Proverbe Latin, que j'ai » entendu dire mille fois; mais je ne sçais si j'en prononce-» rai bien les mots: *Mitte sapientem, & nihil dicas*: En tout » cas, je suis assûré que si sa presence devient encore neces-» saire par-de-là, il sera toujours prêt d'y retourner, & de » me servir avec la même dexterité, qu'il a fait. « Je ne dis pas à-beaucoup-près, tout ce que le bon cœur de Henry lui inspira en ce moment, pour ma défense: Ce que je trouvai de plus flateur, & infiniment au-dessus des louanges dont ce Prince m'accabla; c'est d'ajoûter, comme il fit, Qu'il ne craignoit point de me louer ainsi en ma presence; parce qu'il sçavoit qu'au-lieu de me rendre par-là plus vain, & moins attentif, cela ne faisoit qu'accroître l'envie que j'avois de mieux faire encore. Ces paroles fermerent la bouche à Monsieur le Comte.

Je satisfis ensuite à plusieurs questions, que le Roi, en changeant de ton, me fit sur la nature & la puissance des trois Royaumes de la Grande-Bretagne, sur le caractere des Anglois, & sur ce qu'ils pensoient de leur nouveau Roi. La conversation se tourna après cela sur l'affaire de Combaut: Henry après me l'avoir fait conter en détail, donna toute son approbation à la maniere dont je m'y étois conduit; trouvant un égal inconvenient, soit à favoriser, ou à feindre de ne pas voir l'évasion du Coupable; soit à l'excuser, ou à le soûtenir hautement. Je rapportai à Sa Majesté, des traits du jeune (4) Servin, conformes au portrait que j'en ai fait

(4) L'Etoile en fait mention: » On » s'étonnoit, dit-il, comment il se » pouvoit faire que la Peste eût trou-» vé à mordre sur une aussi grande » Peste que celle-là. »

plus haut. Le Roi avoit déja demandé deux fois, si l'on avoit servi : il rentra, pour se mettre à table ; en disant à Villeroi, de me donner à dîner ; & à moi, d'aller me reposer jusqu'au lendemain ; devant en avoir fort-grand besoin, après une course en poste, suivie d'une aussi longue promenade : Qu'il continueroit à m'entretenir le lendemain matin : & qu'il chargeroit Frontenac & Parfait, mes bons Amis, de me faire servir de sa cuisine, jusqu'à ce que mes équipages fussent arrivés. 1603.

L'après-midi, le Roi fit dans la Forêt la promenade, qu'il avoit eu dessein d'y faire le matin. Le soir, il m'envoya pour mon souper, deux excellens melons & quatre perdreaux ; & il me manda que j'allasse le trouver le lendemain de fort-grand matin, avant qu'aucun de ses Conseillers eût pu se rendre au Château : ce que je fis. Sa Majesté étoit pourtant déja habillée, & avoit pris son bouillon, lorsque j'entrai dans son Appartement : Elle regardoit jouer une partie de Paume, dans la petite cour du Château, qui servoit de jeu de Paume. » Allons nous promener, me dit ce Prin-» ce ; pendant qu'il fait encore frais : j'ai des questions à vous » faire, & des particularités à vous demander, sur lesquelles » je n'ai fait que rêvasser toute la nuit : Je me suis levé dès » quatre heures ; parce que toutes les imaginations qui me » sont venuës dans l'esprit là-dessus, m'empêchoient de dor-» mir. « Il me prit par la main, & me conduisit dans le Parc, où nous fûmes près de deux heures, seuls. Bellievre, Villeroi & Sillery étant arrivés ; le Roi se promena encore une heure avec nous quatre. Notre occupation du matin fut la même, pendant les trois jours suivans, que Sa Majesté passa à Villers-coterets : C'est dans ces entretiens, que je lui rendis compte de ce que j'avois à lui dire de plus secret.

Je reçus plusieurs Lettres de Beaumont, dont le contenu va servir de supplément à ce que j'ai déja dit des affaires d'Angleterre. L'arrivée de la Reine à Londres, n'y apporta point tout le dérangement, dont on s'étoit prévenu : Les mécontens ne la trouverent point telle qu'ils s'étoient imaginés. Il semble qu'en changeant d'état & de pays, elle changea tout d'un coup, d'inclination & de manieres : Par un effet

1603. des délices de l'Angleterre, ou de celles de la Royauté, son esprit se tourna vers les amusemens & la volupté; de maniere qu'elle parut ne s'occuper que de cela uniquement. Elle oublia si bien la Politique Espagnole, qu'elle donna sujet de croire qu'au fond elle n'y avoit semblé attachée, que par la necessité des conjonctures. Kainlos, qui l'avoit amenée, continua dans la profession qu'il faisoit ouvertement, d'attachement à la France. Quelques Dames, en qui cette Princesse avoit le plus de confiance, dirent confidemment à Beaumont, qu'elle n'étoit pas autant Espagnole, qu'on le croyoit. Il se fit presenter à Elle, & lui fit des excuses pour moi, de ce que je n'avois pu l'attendre, ni aller moi-même lui remettre les Lettres de Leurs Majestés.

Cependant l'Ambassadeur Espagnol, qu'on avoit assûré si positivement être sur les Terres d'Angleterre, n'arrivoit point. Le Comte d'Aremberg, trompé dans cette attente tout le premier, jusqu'à être venu séjourner à Vindsor, se vit enfin obligé de demander, sans lui, son Audience au Roi, qui la lui accorda. Je ne sçais comment elle se passa: Je sçais seulement qu'il en demanda une seconde; pour laquelle le Roi lui fit essuyer mille remises: ce qu'on ne pouvoit pourtant attribuer qu'à son peu de goût pour les affaires, & à sa passion pour la Chasse, qui sembloit lui faire tout oublier: puisque dans ce même-temps, bien-loin que sa conduite & ses discours eussent de quoi desesperer les Partisans Espagnols; il parut au-contraire retomber dans ses premieres irrésolutions. Beaumont ne sçavoit à quoi attribuer ce changement; à son tempérament; ou aux insinuations de Cecil, qui cherchoit tous les moyens possibles de le porter à manquer à sa parole. Heureusement il arriva mille nouveaux incidens, qui soûtinrent ce Prince contre cette tentation; & les Espagnols furent assez indiscrets, ou assez mal-adroits, pour que les principaux vinssent d'eux-mêmes.

L'Ambassadeur Espagnol ne fut pas plustôt arrivé à Londres, car il y vint enfin; qu'on vit les brigues, les méchantes intrigues, les soupçons & la défiance, remplir la Cour & la Ville, & toutes les affaires dans un état violent. Il multiplia le nombre de ses Créatures; parce qu'il fit des liberalités extraordinaires à tous ceux, dont il crut avoir besoin. Il

chercha à traiter avec les Troupes Ecossoises, & à les engager dans l'Armée Espagnole, comme avoient fait les Etats: coup décisif; & que la Hollande ne pouvoit guére éluder, qu'en les retenant pour elle-même, avec l'aide de ses protecteurs. Toutes ces démarches de l'Espagnol, faites avec un air de hauteur & d'indépendance, aigrissoient d'autant plus le Roi, que sa foiblesse naturelle le faisoit répugner à les arrêter, en prenant le ton de Maître: Il auroit donné toute chose au monde, pour se voir hors de cet embarras, par le départ de l'Ambassadeur. Il y eut plus: On parla sourdement d'une Conspiration des Anglois Catholiques (5) contre sa Personne. Beaumont a toujours traité cette imputation, de calomnie: & toute personne, qui aura connu l'état veritable de ce Corps en Angleterre, au temps dont je parle; trouvera dans sa foiblesse, & dans la bassesse de ses sentimens, une preuve sans replique pour le disculper. 1603.

Mais une Conspiration plus réelle, fut celle de quelques Seigneurs Anglois, qui formerent le complot de poignarder le Roi. Leurs Chefs; car elle fut averée; & l'on fut persuadé de-plus, qu'ils suivoient les impressions des Archiducs & de l'Espagne (6); étoient Milords Coban, Ralech, Gray, Smarcan, & plusieurs autres, des principaux Serviteurs, & même des plus intimes Confidens de la feuë Reine; quoiqu'ils eussent paru les plus empressés à faire hommage à son Successeur: On ne nommoit pas neanmoins Cecil, dans cette Cabale. La chose fit tout l'éclat, qu'on peut s'imaginer. Une dispute de Religion, élevée dans les Conférences des Protestans avec les Puritains, vint augmenter le desordre. On n'entendoit parler à la Cour, que de démêlés particuliers. Le Comte de Northumbelland cracha au visage du Colonel Vere, en presence de toute la Cour; & fut mis aux arrêts à Lambec, par ordre du Roi, justement irrité de

(5) Elle fut cause de l'Edit, par lequel le Roi Jacques chassa les Jesuites de tous ses Etats: Cet Edit est rapporté dans le troisiéme Tome des Memoires d'Etat de Villeroi, *pag.* 217.

(6) De-Thou & la Chronologie Septenaire sont de ce sentiment. Le Roi Jacques se contenta qu'on fit mourir Milord George Brooke, & deux Prêtres, nommés Watson & Clarke: Il envoya le pardon aux autres, sur l'échaffaut: action de clemence, qui lui merita de grandes louanges, *ann.* 1603. *Mem. Recond. vol.* 1. *pag.* 243.

1603. ce trait insultant. Le Comte de Sutenton & Milord Gray se donnerent plusieurs démentis, aux yeux de la Reine, & se dirent des injures atroces : Pour ceux-cy, ils en furent quittes auprès du Roi, pour demander pardon de leur impudence, à cette Princesse ; & auprès d'eux-mêmes, pour faire intervenir l'autorité Royale contre les voies de fait : après quoi, on les vit se parler de bonne amitié, sans s'être autrement satisfaits. Ces Messieurs sont dans l'opinion, que le nom de Roi sauve l'honneur, à qui ne peut pas se le sauver à soi-même.

Lorsque par le détail que me faisoit Beaumont dans ses Lettres, de tous ces démêlés publics & particuliers, je vis la chose au point le plus favorable, où je pusse la souhaiter ; je pris ce moment, pour mettre la derniere main à l'œuvre que j'avois commencée à Londres. Je me donnai l'honneur d'écrire à Sa Majesté Britannique : Je lui mandai, Que le Roi de France avoit ratifié avec plaisir, le Projet de Traité, passé entre Sa Majesté & moi ; & qu'il envoyoit au Comte de Beaumont, le pouvoir necessaire pour le réduire en telle forme, que Sa Majesté le jugeroit expedient. Je lui réiterai les protestations d'obéissance & d'attachement, que je lui avois faites : & je l'assûrai qu'en le faisant, non-seulement je n'offensois pas le Roi mon Maître ; mais que je lui rendois service, & lui obéissois.

J'écrivis en même temps à Beaumont. Je l'instruisis d'abord, de ce qui m'étoit arrivé, à mon retour en France ; de mes conversations avec le Roi ; & de la disposition ou paroissoit être ce Prince, de me renvoyer quelque jour en Angleterre. Comme je lui envoyois en même temps le Traité, signé de Sa Majesté ; je lui donnois là-dessus, les instructions necessaires pour maintenir la bonne intelligence, que cette Piece établissoit entre les deux Couronnes. Elle dépendoit en quelque maniere, de celle qui regneroit entre l'Ambassadeur de France à Londres, & celui d'Angleterre à Paris. Celui-cy s'étoit tenu fort-offensé de la suscription d'une Lettre, où on lui donnoit un titre qui ne lui plut pas : Je voulus bien prendre le tort sur moi ; & je le réparai.

Beaumont ayant reçu le Traité, en donna avis au Roi d'Angleterre, qui l'adressa d'abord à Cecil. Il fut bien sur-

pris de voir que ce Secretaire, devenu tout-d'un-coup traitable, y donna les mains de fort-bonne grace, & sans faire la moindre difficulté : Il n'entendit que des éloges de Sa Majesté Très-Chrétienne, & de moi. Tout concourant dans les mêmes vuës ; le Traité fut reçu, signé, & revêtu de la forme la plus authentique. J'en remerciai Sa Majesté Britannique, par une seconde Lettre ; lorsque d'Oval fut venu, de la part de Beaumont, apporter cette bonne Nouvelle en France : Et pour user de toutes sortes de contre-batteries, contre les Espagnols, qui faisoient des presens à toutes mains ; on en fit aussi, & même des pensions, à tout ce qu'il y avoit d'Anglois distingués à la Cour du Roi Jacques : On continua à faire chercher pour ce Prince, les plus beaux chevaux qu'on pût trouver ; & on les lui envoyoit, avec des harnois superbes, après qu'on les avoit dressés en France.

C'est ainsi que l'Espagne se vit frustrée des brillantes esperances, qu'elle avoit conçuës contre nous, de l'avenement du Roi d'Ecosse à la Couronne d'Angleterre ; & qui étoient peut-être le motif des Armemens immenses, qu'elle fit cette année. Une Escadre de douze Galeres Espagnoles, montées par trois mille hommes, & équipées de tout point, venoit d'être battuë le 27 Mai, par quatre seuls Vaisseaux Hollandois : c'étoit le second échec en ce genre : Frederic Spinola, Commandant de cette Escadre, y perdit la vie. L'Espagne, pour réparer ces pertes, fit de tous côtés des préparatifs de Guerre, capables de répandre la terreur : Elle se rendit maître de la Méditerrannée, au moyen des Galeres, qu'y commandoit Charles Doria : & pendant ce temps-là, on la voyoit s'occuper à préparer dans le Port de Lisbonne, des Vaisseaux pour embarquer vingt mille Soldats ; avec un travail si infatigable, que les Dimanches & les Fêtes y étoient employés.

De-Thou. Septen. ann. 1603.

Chacun raisonnoit à sa maniere, sur l'objet d'un appareil si terrible. Les uns vouloient qu'il regardât la Flandre, & Ostende particulierement : les autres le destinoient à conquérir la Barbarie ; parce que le Roi de Cusco avoit promis au Conseil de Madrid, de lui faciliter la prise de l'importante Ville d'Alger, moyennant un secours d'hommes & d'argent, que ce Prince garda pour lui-même, sans

1603. beaucoup s'embarrasser de tenir sa parole. Bien des personnes étoient persuadées, que l'Espagne en vouloit à la France elle-même. Le premier avis en fut donné à Sa Majesté, avec celui de veiller au Château d'If, & aux Isles de la Côte de Marseille, pendant que j'étois en Angleterre; où ce Prince me le manda, sans pourtant y ajoûter beaucoup de foi: quoiqu'il sçût que le Duc de Savoie ne negligeoit rien, pour lui rendre ce mauvais office: Mais il sçavoit aussi, que l'Espagne trouvoit ce conseil du Duc, interessé: & d'ailleurs le Pape lui donnoit coup-sur-coup, des assûrances du contraire, qu'on pouvoit vrai-semblablement regarder comme venant indirectement du Conseil même d'Espagne, qui avoit ses raisons pour ne pas pousser ce Prince à bout.

Dans la verité, le dénouëment de tout cela étoit renfermé dans celui que devoit avoir la double Négociation de la France & de l'Espagne, auprès du Roi Jacques: & Sa Majesté prit là-dessus, le parti le plus sage; qui fut de donner de nouveaux ordres pour la discipline, dans le Languedoc, la Provence & le Dauphiné. Monsieur le Grand, qui venoit d'obtenir que l'Artillerie de la Ville de Beaune n'en fût point tirée, fut envoyé dans son Gouvernement de Bourgogne; avec ordre d'agir de concert avec Lesdiguieres, & de se jetter dans Genève, si le Duc de Savoie paroissoit vouloir faire quelque nouvelle entreprise sur cette Ville: quoiqu'en même temps, le Conseil de France conseillât fort à cette petite République, d'entendre à la médiation que lui avoient offert quelques Cantons Suisses, pour terminer enfin par un bon Accord, cette espece de Guerre lente & oisive, qu'elle avoit depuis long-temps avec la Savoie. Il fut défendu cependant de faire passer aucunes Armes de France en Espagne, ou dans la Flandre Espagnole: & Barrault fit arrêter à Saint-Jean-de-Luz, quatre mille cinq cens piques de Biscaye; qu'un Marchand François de Dieppe embarquoit pour les Pays-Bas, en fraude de cette Ordonnance.

Emeric Gobier de Barrault.

C'étoit un second mystere, que le long séjour qu'on voyoit faire à Doria sur la Côte de Gennes, avec les Galeres dont nous venons de faire mention. Il s'avança du côté de Villefranche; comme pour prendre sur son bord, les trois Fils du

Duc

1603.

Duc de Savoie, qui ne faiſoient qu'attendre à Nice, l'occaſion de paſſer en Eſpagne. Leur Pere les y envoyoit, dit-on, pour y être nourris, & élevés aux premiers grades (7) : Il convoitoit avec ardeur ceux de Gouverneur de Milan, & de Viceroi de Naples & de Sicile ; peut-être parce qu'il ſe flatoit d'en démembrer quelque piece pour lui, à la faveur de ces Titres. Tout le monde fut trompé. Doria paſſa outre, ſans deſcendre, ni s'arrêter à Ville-franche : Quelques-uns perſiſterent néanmoins à croire que ç'avoit été ſon deſſein ; mais qu'il ne l'avoit pas voulu éxecuter, par reſſentiment de ce que la Savoie n'avoit pas fait tout le cas de ſa perſonne, ni ne lui avoit rendu tous les honneurs, qu'il croyoit meriter. D'autres ſoûtenoient qu'il en uſoit ainſi, d'intelligence avec le Duc de Savoie même ; afin que ce Prince eût un prétexte de demeurer plus long-temps à Nice ; où, diſoient ces ſpeculatifs, il ne faiſoit qu'attendre l'occaſion d'éxecuter une entrepriſe ſur la Provence. Enfin d'autres croyoient avoir trouvé la raiſon de ſon départ, dans un ordre qu'ils ſuppoſoient qu'il avoit reçu, d'aller joindre ſon Eſcadre au reſte de la grande Armée de Mer des Eſpagnols. Qui ſçait ſi le but du Conſeil de Madrid, n'étoit pas ſimplement d'accoûtumer les yeux à des mouvemens, dont on ne pût deviner la cauſe ? Quoiqu'il en ſoit, le voyage des Enfans de Savoie ne fut pas rompu pour cela : Après s'être encore ennuyés quelque temps à Nice ; ils paſſerent le 20 Juin, à la vuë de Marſeille, ſans ſaluer le Château d'If. Leur Equipage étoit de neuf Galeres, quatre de Malthe, trois du Pape, & deux de Savoie.

D'autres Troupes de Terre Eſpagnoles, étoient cependant en marche, pour ſe rendre d'Italie en Flandre. Sa Majeſté étoit attentive à tous leurs mouvemens ; d'autant plus qu'elle étoit inſtruite que Hébert, ſorti de France & retiré à Milan, continuoit ſes premieres brigues avec le Comte de Fuentes : Le ſecret en fut découvert par une Lettre, qu'il écrivoit à ſon Frere, Threſorier de France en Languedoc. Ces Troupes, ainſi que je l'appris à Londres de Sa Majeſté elle-même, ſortirent de la Savoie, & paſſerent le Pont de

(7) Le ſecond de ces Princes fut fait Viceroi de Portugal ; & le troiſieme, Archevêque de Tolede, & Cardinal.

1603. Gresin le 1 Juillet, au nombre de dix Compagnies Napolitaines, commandées par Dom Inigo de Borgia. Dom Sanche de Lune demeura seulement dans ce Canton, avec un petit Corps de Troupes; sans doute pour accélerer le Traité entre la Savoie & Genève, qui fut en effet conclu vers le quinze du même mois. Le reste des Troupes Espagnoles, qu'on tira d'Italie, consistoit en quatre mille Milanois, commandés par le Comte de Saint-George, qui prit la même route.

Malgré ces secours, qui devoient bien fortifier les Archiducs, Henry jugea que les Espagnols ne viendroient point encore cette année, à bout de leur entreprise d'Ostende. Ils paroissoient eux-mêmes ne plus attendre cet évenement que du temps; leurs forces étant considerablement diminuées. Les mille Chevaux que conduisoit le Duc d'Aumale, étoient réduits à moins de moitié, par la desertion; & le reste étoit si fort à charge à ses propres Chefs, qu'ils alloient être obligés de les licencier au-plustôt. Telle fut la situation des Provinces-Unies, pendant cette année; où elles remporterent encore un autre avantage contre leurs Ennemis. Quelques Vaisseaux Hollandois, en petit nombre, qui alloient charger des Epiceries, rencontrerent quatorze Galeres Portugaises de Goa; leur donnerent la chasse; en prirent cinq, où ils trouverent de grandes richesses; & disperserent le reste.

L'Europe ne fut pas plus tranquille pendant le cours de cette année dans l'Orient, qu'elle l'étoit en Occident. Mahomet III. avoit cru bien s'assûrer le Thrône, en faisant égorger vingt de ses Freres. Renfermé dans le fond de son Serrail, il ne s'appercevoit pas que sa Mere, à qui il avoit entierement abandonné le soin du Gouvernement, abusoit de son autorité. Il en fut instruit par les Janissaires, qui vinrent un jour en Corps, & d'un air qui ne souffroit ni refus, ni même de délai, lui demander la tête de deux Capi-Aga, qui servoient de Conseil à la Sultane Mere, & le bannissement de cette Sultane elle-même: ce qu'il fut obligé de faire executer en leur presence. Il fit ensuite mourir son propre Fils, & la Sultane sa Femme. Enfin il mourut lui-même, frappé de peste.

De-Thou. Septen. ann. 1603. &c.

Reprenons la ſuite des Affaires du Royaume. De Villers-coterets, Sa Majeſté étant revenuë à Fontainebleau; je la laiſſai en cet endroit, & je vins à Paris, vaquer à mes occupations ordinaires : c'eſt-à-dire, faire rendre des Comptes éxacts aux Receveurs-Géneraux des Géneralités, & autres perſonnes en place : En deſtituer ſur de bonnes preuves de malverſation : comme il arriva à Palot, Receveur dans le Languedoc & la Guyenne : Pourvoir aux ſommes neceſſaires à conſerver les anciens Alliés de la Couronne, & à en acquérir de nouveaux; & à l'entretien de ceux qui réſidoient dans les Cours Etrangeres pour ce ſujet : Enfin trouver à force d'œconomie, les moyens d'enrichir l'Epargne, en acquitant les dettes que le Roi avoit faites pendant la Ligue, & les autres engagemens de l'Etat. Sa Majeſté mettoit ordinairement en tête, les penſions qu'on faiſoit aux Cantons Suiſſes; & elle avoit grand ſoin de s'informer s'ils étoient ſatisfaits : Moins nous avions d'Alliés du côté d'Italie; plus ce Prince croyoit qu'il étoit important de les menager. Il fit preſent aux Réſidens de Veniſe à Paris, d'une paire de ſes Armes, qu'il avoit portées ün jour de combat. Cette République l'en avoit inſtamment prié : & elle fit ſi grand cas de ce preſent, qu'elle attacha avec une eſpece de pompe, ces Armes dans un endroit, où elles fuſſent expoſées à la vuë, & ſerviſſent de monument à la poſterité, de ſa véneration pour un Prince, ſi recommendable par ſes vertus guerrieres. 1603.

Comme cette nouvelle œconomie répanduë dans toutes les parties des Finances, retranchoit la plus grande portion des profits, que les Courtiſans & les autres perſonnes qui approchoient du Roi, tiroient de differens endroits; & qu'elle diminuoit les liberalités, que Sa Majeſté leur faiſoit de ſa propre bourſe : ils imaginerent des moyens de remplir ce vuide; auxquels ce Prince, charmé de les ſatisfaire, conſentit d'autant plus volontiers, qu'il ne lui en coûtoit rien : C'étoit de faire rendre à Sa Majeſté une infinité d'Ordonnances, portant création de mille petits droits & éxactions, ſur differentes parties du Commerce, dont elle leur abandonnoit la jouiſſance. Cet uſage n'eut pas été une fois introduit, qu'il n'y eut plus de ſortes d'idées, qui ne vinſſent à ceux, qui

1603. ſe croyoient en droit d'attendre quelque gratification de Sa Majeſté. L'interét rendit tout le monde ingenieux : Et bientôt tout ſe trouva plein de ces Monopoles ; qui pour n'être pas conſiderables en ſoi, n'en portoient pas certainement, pris enſemble, un moindre préjudice à l'Etat, & plus directement au Commerce, auquel on n'apporte point impunément les obſtacles les plus legers. Je crus devoir faire à Sa Majeſté, de fréquentes & de fortes remontrances : & je ne craignis point de m'expoſer à ce ſujet, à tout le reſſentiment de M. le Comte de Soiſſons ; avec lequel j'ai remarqué que je n'ai jamais pu vivre trois mois de ſuite, ſans quelque querelle.

M. le Comte de Soiſſons preſenta à Fontainebleau, une Requête au Roi ; par laquelle il lui propoſoit d'établir en ſa faveur, un droit de quinze ſols, ſur chaque Ballot de Marchandiſes qui ſort du Royaume. Cette idée n'étoit venuë aſſûrément à M. le Comte de Soiſſons, que par ſuggeſtion ; & il n'en connoiſſoit pas toutes les ſuites : du-moins il aſſura au Roi, que cette Impoſition ne lui rapporteroit pas plus de trente mille livres par an ; & il le lui perſuada ſi bien, que Sa Majeſté qui croyoit lui devoir une gratification de pareille valeur ; vaincuë d'ailleurs par de continuelles importunités ; lui accorda ſa demande, ſans m'en dire rien (j'étois alors à Paris) : & tout de ſuite, pour ne plus en entendre parler, Henry lui en fit expedier l'Edit, qu'il ſigna & fit ſceller. Un reſte de ſcrupule par rapport au Commerce, dont il ſentoit interieurement l'importance, lui fit reſerver verbalement une condition, en accordant cette grace : c'eſt qu'elle n'excédât pas cinquante mille livres ; & quelle ne ſe trouvât pas trop fatigante pour le peuple, & trop à charge au trafic.

Ce que ce Prince venoit de faire, lui revint à l'eſprit dès le ſoir même ; & il commença à avoir quelque ſoupçon, qu'on lui avoit impoſé. Il m'en écrivit à l'heure même : & il me propoſa la choſe, comme on propoſe une queſtion indifferente ; ſans me dire ce qui s'étoit paſſé, ni nommer perſonne. Je ne ſçavois qu'imaginer ſur une pareille demande. Je me mis à ſupputer : & m'aidant dans ce calcul, des Comptes des Traites-Foraines & Domaniales, & Entrées des groſ-

ſes denrées ; je trouvai que le produit annuel de cet Impôt, ne pouvoit être moindre que de trois cens mille écus : Et regardant cette affaire comme infiniment plus ſérieuſe encore, pour le Commerce des lins & chanvres, qu'elle me parut capable de ruiner dans la Bretagne, la Normandie & une grande partie de la Picardie ; je n'héſitai pas à prendre le chemin de Fontainebleau, pour en faire mon rapport à Sa Majeſté. 1603.

Ce Prince m'avoua tout ce qui s'étoit paſſé, avec de grandes marques d'étonnement, de ce qu'on avoit ainſi abuſé de ſon peu de défiance. Le veritable remede eût été de ſe faire rapporter l'Edit, & de le ſupprimer, comme obtenu ſur un faux énoncé : Mais pour ne pas me commettre avec M. le Comte de Soiſſons, qui n'auroit pu ignorer que c'étoit moi, qui avois ouvert les yeux à Sa Majeſté ; nous préférâmes celui d'empêcher que l'Edit ne fût vérifié au Parlement. Il ſuffiſoit pour cela, de ne pas y joindre, en l'envoyant à cette Cour, une Lettre de la main du Roi, ou de la mienne : C'étoit une convention faite de long-temps, entre le Roi & les Cours Souveraines : & ſans cette formalité, quelqu'ordre qu'on pût produire d'ailleurs, le Parlement ſçavoit à quoi s'en tenir, & n'enregiſtroit rien. Je vis pourtant bien, & je le dis à Sa Majeſté, que cet expedient ne me ſauveroit pas du reſſentiment de M. le Comte, ni de celui de la Marquiſe de Verneiul, que je découvris être intereſſée pour un Quint dans cette affaire : Mais je lui parus réſolu à tenir bon contre M. le Comte ; pourvû qu'il en fît autant, contre les ſollicitations de ſa Maîtreſſe : ce qu'il me promit ; & de-plus, qu'il me ſoûtiendroit hautement.

De retour à Paris, je vis arriver chez moi, deux ou trois jours après, M. le Comte de Soiſſons ; qui me cajola fort, » pour avoir, diſoit-il, un *Maximilien de Béthune* tout au » long, dont il avoit beſoin. « Il crut qu'en me careſſant, & en me permettant l'air de familiarité avec lui, il obtiendroit aiſément cette ſignature ; ſans même être obligé de me dire à quelle fin il me la demandoit. Je répondis froidement, & en feignant de tout ignorer, que je n'avois jamais rien ſigné ſans connoiſſance. Il fallut avoir recours à un autre moyen. M. le Comte m'apprit ce que Sa Majeſté

1603. venoit de faire pour lui : & il me dit, que comme il n'ignoroit pas le mot du guet entre le Roi, les Cours Souveraines & moi ; la ſignature qu'il me demandoit, étoit une Lettre au Parlement de Bretagne, & à la Cour des Aides de Rouen.

Je pris un air encore plus ſérieux, à cette déclaration : & affectant d'être fort-étonné de ce que le Roi ne m'avoit en aucune maniere fait part de cette affaire, & de ce qu'il n'en avoit été fait aucune mention dans le Conſeil, où les réſolutions de cette importance devoient être portées ; j'en pris occaſion de répondre à Monſieur le Comte, Qu'un Edit de cette nature, qui portoit ſi fortement ſur l'interêt public, devant être excepté de la regle commune ; je ne pouvois en prendre les riſques ſur moi : Qu'il devoit s'adreſſer directement à Sa Majeſté ; ou du-moins, m'apporter un ordre de ſa main, qui pût ſervir à me juſtifier contre les reproches, qu'une pareille condeſcendance ne manqueroit pas de m'attirer quelque jour. Monſieur le Comte n'inſiſta plus, que pour dire d'un ton piqué & amer, qu'il voyoit bien que je me couvrois de cet air de circonſpection, pour faire échouer ſon deſſein, & pour rompre avec lui. Ces paroles ne m'ayant rien fait rabbattre de ma réſolution ; il ſortit en grondant : Je l'entendis rappeller entre ſes dents, quelque choſe de nos vieux démêlés ; & il alla décharger toute ſa bile chez la Marquiſe de Verneuil.

Cette Dame, quoiqu'auſſi irritée que Monſieur le Comte, ne laiſſa pas de m'aborder, comme je ſortois de mon Cabinet pour aller trouver le Roi, qui étoit revenu au Louvre. Elle ne pouvoit prendre plus mal ſon temps. Le Roi trop facile, venoit encore de ſe laiſſer arracher une vingtaine d'Edits, dans le goût du premier ; tous à la verité de fort-peu de conſequence : J'en tenois le Memoire, roulé autour de mes doigts ; & je partois dans le deſſein de faire une nouvelle tentative auprès du Roi, en faveur du Peuple, que toutes ces tracaſſeries empêchoient de payer la Taille. Elle me demanda quel étoit le papier que je tenois : » Ce ſont de » belles affaires, Madame, lui répondis-je en colere, & feignant de l'être encore bien davantage ; où vous n'êtes pas » des dernieres : « Son nom faiſoit en effet le ſixieme Arti-

cle. Je déroulai le Memoire; & lui lus tous ces noms, avec l'intitulé des Edits : » Et que penſez-vous faire de tout cela, » me dit-elle ? Je penſe, lui repartis-je, à faire des remon- » trances au Roi. Vraiment! reprit-elle (car elle ne pou- » voit plus ſe contraindre); il ſeroit bien de loiſir de vous » croire, & de mécontenter tant de Gens de qualité, pour » ſatisfaire vos caprices : Et pour qui voudriez-vous donc » que le Roi fît quelque choſe, ſi ce n'eſt pour ceux qui » ſont dans ce Billet, qui ſont tous ſes Couſins, Parens & » Maîtreſſe. Tout ce que vous dites, Madame, lui repliquai- » je, ſeroit bon, ſi Sa Majeſté prenoit l'argent dans ſa bour- » ſe : mais lever cela de nouveau ſur les Marchands, Arti- » ſans, Laboureurs & Paſteurs; il n'y a aucune apparence : » C'eſt eux qui nourriſſent le Roi & nous tous : ils ont bien » aſſez d'un Maître, ſans avoir tant de Couſins, de Parens & » de Maîtreſſes, à entretenir. « 1603.

Madame de Verneuil ne laiſſa pas tomber mes paroles; & ſur-tout ces dernieres : elles lui ſervirent à faire mille méchans rapports, dans la rage qui la tranſportoit : Elle courut redire au Comte de Soiſſons, que j'avois dit que le Roi n'avoit que trop de Parens; & qu'il ſeroit heureux, lui & ſon Peuple, ſi l'on en étoit défait. Monſieur le Comte ne ſe poſſeda plus. Dès le lendemain matin, il alla demander à parler au Roi; & lui dit, après une longue énumeration de ſes ſervices, que je l'avois ſi cruellement offenſé dans ſon honneur, qu'il falloit qu'il eût ma vie, ſi Sa Majeſté ne lui faiſoit pas juſtice elle-même. Henry ſe montrant d'autant plus tranquille, qu'il le voyoit hors de lui, lui demanda ce que j'avois donc dit & fait; & s'il le tenoit de moi, ou d'un autre : A quoi Monſieur le Comte, ſans vouloir entrer en explication, répondit, Que ſi nous avions été tous deux en preſence de Sa Majeſté; quelques égards qu'il eût pour une perſonne qu'elle aimoit; il n'auroit pu s'empêcher de s'en faire raiſon lui-même : Que ce qu'il diſoit étoit vrai : Qu'il devoit en être cru ſur ſa parole; n'étant pas ſujet à mentir. » Si cela étoit, mon Couſin, lui dit Henry, d'un ton » tout propre à le déconcerter; vous ne tiendriez pas de » ceux de votre Maiſon : car nous en donnons tous des plus » belles : Votre Frere aîné ſur-tout, y excelloit. Mais puiſ-

1603. » que c'eſt un rapport qu'on vous a fait ; dites moi quel eſt » celui qui vous l'a fait, & ce qu'il vous a dit : & puis je » verrai ce que je devrai faire ; & je vous contenterai, ſi vous » voulez vous payer de raiſon. « Monſieur le Comte repartit, qu'il avoit fait ſerment de ne point nommer la perſonne ; mais qu'il la croyoit comme lui-même. « Quoi donc ! » mon Couſin, repliqua le Roi, vous ne voulez pas me dire » ce que je vous demande, ſous ombre de ſerment : Et moi, je » fais auſſi ſerment de ne rien croire, de tout ce dont vous » vous plaignez, que ce que Monſieur de Roſny m'en dira » lui-même : car je le tiens pour auſſi vrai, que vous pouvez » faire, celui qui vous a fait ces beaux contes. «

Monſieur le Comte de Soiſſons laiſſa voir, en ſe retirant, des marques d'un tranſport ſi violent, que le Roi crut devoir m'en donner avis par Zamet & La-Varenne ; qu'il chargea en même temps de ſçavoir de moi, ſi je n'avois point tenu en effet quelque diſcours offenſant contre Monſieur le Comte. Je répondis, Que depuis la viſite que j'en avois reçuë à l'Arcenal, je ne lui avois point parlé ; ni a aucun de ſes Gens, depuis plus de quinze jours : Qu'il étoit bien vrai que Madame de Verneuil étoit venuë chez moi ; mais que Monſieur le Comte n'avoit été nommé ni d'elle, ni de moi. » Oh ! dit le Roi, lorſqu'on lui rapporta ces paroles ; il ne » faut plus demander d'où vient la brouillerie ; puiſqu'on » nomme Madame de Verneuil : c'eſt un bon bec : Elle eſt ſi » remplie de malice & d'invention, que ſur le moindre mot » que Roſny lui aura dit, elle en aura ajoûté cent, & même » mille : Mais pour cela, il ne faut pas negliger cette affaire. « Dans l'état où Sa Majeſté venoit de voir Monſieur le Comte, elle avoit quelque ſujet de craindre qu'il n'embraſſât le parti le plus violent contre moi : Elle renvoya La-Varenne me dire, de ne ſortir que bien accompagné, & de ne rien épargner pour ma ſûreté : ajoûtant avec bonté, que tout ce qu'il emploieroit pour me garder, ſeroit toujours fort-au-deſſous de ce qu'il lui en coûteroit, s'il me perdoit (8).

Je

(8) Le Journal de l'Etoile traite au long de ce different ; que le Roi termina, en obligeant M. le Comte de Soiſſons de ſe contenter d'une Lettre de ſatisfaction, que lui écrivit M. de Roſny : Et ſelon Matthieu, Henry IV. fit venir dans ſa Chambre, M. le Comte de Soiſſons & le Marquis

Je ne sortirai point de l'Article de ces Edits de nouvelle création, sans parler de l'Arrêt du Conseil, beaucoup plus ancien, qui ordonne la levée du droit d'Ancrage, sur tous les Vaisseaux Etrangers, qui mouillent dans nos Ports. Ce n'est au fond, que le même que nos Vaisseaux payent chez les Etrangers : Cependant ce ne fut qu'à regret, & par un ordre exprès de Sa Majesté, que j'en poursuivis l'éxecution ; comme une des éxactions les plus capables d'ôter la vigueur à notre Commerce. Les Parlemens de Rouen & de Rennes firent tous leurs efforts, pour ne point l'enregistrer ; & le Maréchal d'Ornano s'y donna bien des mouvemens : aussi y étoit-il interessé pour les sommes que l'Etat lui devoit, qui lui avoient été assignées sur cette Partie. L'établissement des Commissaires-Examinateurs, des Lieutenans-Particuliers, des Assesseurs-Criminels & autres Officiers de Justice, ne rencontra pas moins de difficulté, à la même Cour de Rouen, qui montra le plus d'opposition à tous ces nouveaux Edits. Ces derniers furent faits, pour satisfaire & renvoyer les Colonels & Capitaines des Compagnies ; qui attendirent long-temps à Paris, pour être payés, en éxecution de ces Reglemens. C'est peut-être à-cause de tous ces obstacles à sa volonté, que Henry s'occupa long-temps & sérieusement, du projet de supprimer la Chambre des Requêtes dans tous ses Parlemens : & il commença effectivement cette année, par celle du Parlement de Toulouse, qui demeura éteinte, malgré toutes les difficultés que ce Prince trouva dans son propre Conseil, dont toutes les Déliberations lui furent contraires. 1603.

La dispute que j'avois euë avec Monsieur le Comte de Soissons, avoit fait grand bruit. Le Roi pour donner à connoître qu'elle n'avoit alteré en rien son amitié pour moi, me fit dire quelques jours après par Beringhen, qu'il avoit

Marquis de Rosny ; & les accorda. *Ibid.* 592. De-Thou en parle aussi. *Livre* 129. Cette fermeté de M. de Rosny, lui a mérité de grands éloges dans nos Histoires. » Il ne considera jamais, dit le Pere Chalons, » que l'interêt de Sa Majesté ; & la » considération d'aucune personne » de qualité, ni des Princes, ni même de la Reine, ne le purent porter à la moindre complaisance ; » lorsqu'il crut qu'il y alloit de l'interêt, ou de la gloire du Roi : Ce » qui lui fit des Ennemis, & fut cause qu'après la mort du Roi, la Reine lui ôta le maniment des affaires. » *Hist. de Fr. tom.* 3. *p.* 255.

1603. projetté de passer par Rosny, en faisant le voyage qu'il étoit sur le point d'entreprendre en Normandie; & qu'il vouloit que je l'y traitasse avec sa Cour. La partie devoit se faire dans quatre jours; & il n'y eut d'admis, que les Princes & Princesses, & M. le Connétable. Je fis une dépense digne de celui qui me faisoit l'honneur de venir loger chez moi: Mais la fête fut troublée par un accident. Un orage subit enfla si prodigieusement les Eaux; qu'elles entrerent dans les Offices de Rosny (9), & y gâterent le fruit & tout le travail des Officiers. La frayeur passa dans le cœur des Dames, qui se crurent dans un danger bien plus grand: Je la dissipai, en faisant ouvrir un conduit, par lequel l'eau avoit coûtume de s'écouler; & que j'avois fait combler, pour rendre le passage plus commode à Sa Majesté, & plus facile pour les Voitures. J'avois déja commencé la route & le pont, qu'on voit à l'abord de Rosny; mais ni l'un ni l'autre n'étoient encore achevés. L'eau fit de fort-grands ravages, à dix lieuës aux environs: J'en fus quitte en mon particulier, pour deux ou trois cens écus.

Sa Majesté alla jusqu'en Basse-Normandie; mais elle ne passa pas Caën. Elle en ôta le Gouvernement à Crevecœur-Montmorency, accusé d'avoir des intelligences avec MM. de Bouillon & d'Auvergne, & sur-tout avec La-Trimouille, dont il étoit Parent; & elle en revêtit Bellefont. De Caën, le Roi passa par Rouen (10); où il acheva de mettre ordre aux affaires de la Province. Il se déclara en cette Ville, sur le mariage de ma Fille, qu'on a vu cy-devant, que Madame avoit proposé de marier au Duc de Rohan; & qui depuis ce temps-là, avoit été recherchée par Monsieur & Madame de Fervaques, pour M. de Laval, Fils de cette Dame: Sa Majesté m'ordonna à Rouen de préferer Laval; mais elle changea encore une fois de sentiment.

Les affaires de la Religion eurent la principale part au

(9) Je crois que L'Etoile éxagere un peu cet accident, lorsqu'il dit qu'on eut peine à en sauver Leurs Majestés. » Le Roi, ajoûte-t'il, dit » en riant à M. de Rosny, que le » Ciel & la Terre s'étoient bandés » contre lui, & qu'il prît garde hardiment à soi. «

» (10) Le Roi fut malade à Rouen » d'un grand dévoiement jusques au » sang, que les Médecins disoient » provenir de trop d'huîtres à l'écaille qu'il avoit mangé. « *Journal de L'Etoile, ann.* 1603.

1603.

voyage que Sa Majesté venoit de faire ; & le Duc de Bouillon va encore trouver place ici (11). Il ne s'étoit pas rebuté de ses tentatives auprès du Roi d'Angleterre. Il étoit toujours retiré à la Cour de l'Electeur Palatin ; auquel il conseilla de faire bâtir sur le terrein qui le sépare de la France, une Citadelle, pour la défense, disoit-il, de la vraie Religion. Il osa, sans l'aveu de Sa Majesté, solliciter Erard, premier Ingenieur du Roi, de venir lui faire un plan de cette Forteresse: Et afin de n'avoir rien à se reprocher, du côté du Sacré, ainsi que du Profane ; il fit courir cette année un Ecrit, dans lequel on se déchaînoit d'une furieuse maniere contre tout le Corps des Protestans. Il s'étoit déja servi fort-utilement de cet artifice, qu'il secondoit de son côté, en contrefaisant parfaitement l'homme alarmé des malheurs, qui alloient tomber sur les Reformés, par l'effet des nouvelles résolutions du Conseil de France, d'où il faisoit partir ces Libelles. Il n'étoit pourtant pas bien difficile de prouver, que c'étoit ses Amis qui les avoient fabriqués, & répandus jusqu'en Angleterre ; dans le dessein de rendre inutiles, les démarches que Sa Majesté y faisoit auprès du Roi Jacques : Mais Bouillon en imposoit toujours aux plus simples & aux plus passionnés, & ne perdoit pas toute sa peine. Il se tint, à l'occasion de la derniere maladie du Roi, des Assemblées de Protestans, à Saumur & en Poitou ; où Du-Plessis préconisa ce Duc, d'une maniere non-seulement affectée, mais encore pleine de témerité & d'insolence ; puisqu'il sembloit ne louer son héros, qu'aux dépens du Roi, qu'il calomnia sans aucun respect.

De-Thou, l. 129. Matth. t. 2. l. 3. p. 592. & suiv.

De toutes ces Assemblées, aucune ne fit tant de bruit, que celle qui se tint à Gap, sur la fin de cette année. L'Electeur Palatin & le Duc de Bouillon, par leurs Lettres & par leurs Créatures, y firent agiter des questions, qui étoient très-capables de rallumer la Guerre. Le Ministre Ferrier s'y donna mille mouvemens par leur ordre, pour faire insérer anx Protestans, parmi les Articles de leur Confession, que le Pape est l'Antechrist. Est-ce l'esprit de Re-

(11) Il ne faut plus s'embarrasser à chercher dequoi justifier le Duc de Bouillon. Son Historien lui-même abandonne sa défense, depuis la déposition du Comte d'Auvergne. *Liv.* 5.

1603. ligion ; n'eſt-ce pas pluſtôt viſiblement, celui de Cabale & de diviſion, qui préſidoit à la déciſion de ce Dogme ridicule, qu'on prétendoit encore envoyer imprimé à toutes les Univerſités de l'Europe ? Ce ſcandale ne fut pas ſi-tôt porté juſqu'aux oreilles du Roi ; qu'il me manda de Fontainebleau, où il s'étoit rendu à ſon retour de Normandie, d'arrêter cette licence des Réformés ; & d'empêcher ſur toutes choſes, qu'on ne décidât le nouveau Point de Foi (12) : Villeroi m'en fit encore des inſtances, par ſon ordre. J'en écrivis à Saint-Germain (13) & à Deſbordes : & je ne ſçais ſi ce fut ſur les raiſons que j'employois, pour leur faire honte de cette imagination ; ou pour ne pas irriter Henry, qu'ils voyoient réſolu de ne les pas épargner ; mais enfin ils ſupprimerent l'Article en queſtion. Je crois que le Pape en eut toute la peur ; car il s'en courrouça ſi fort, que Sa Majeſté n'eut pas peu de peine à l'appaiſer : & c'eſt peut-être à cet incident, que les Jeſuites ont eu la principale obligation de leur rétabliſſement en France. Le Saint-Pere eut la conſolation de voir ſon Domaine ſe remplir de nouveaux Moines de toute eſpece ; Auguſtins Reformés, Recolets, Carmes-Déchauſſés, Freres-Ignorans ; & dans l'autre ſexe, Feuillantines, Carmelites, Capucines : jamais on n'a tant vu d'Ordres Religieux inſtitués à la fois, qu'il y en eut cette année.

On ſera moins ſurpris de la hardieſſe des Proteſtans, en cette occaſion ; lorſqu'on ſçaura qu'ils eurent celle de propoſer au Roi leur médiation, en faveur de certains Princes Etrangers, dont Sa Majeſté n'avoit pas lieu d'être ſatisfaite. Je ne ceſſois de leur répeter, Que cette mutinerie retomberoit quelque jour ſur eux ; & qu'ils s'en ſentiroient longtemps : Mais ils avoient leurs Prophetes, dont la voix leur étoit plus agréable. Bouillon, La-Trimouille, Leſdiguieres & Du-Pleſſis, pour leur faire fermer l'oreille à mes repreſentations, & pour me rendre l'objet de leur averſion ; alloient ſemant par-tout, Que je ſacrifiois en toute occaſion

(12) Voyez la Vie de Du-Pleſſis-Mornay, *liv. 2. pag. 296.* où l'on voit les démarches de Mornay dans ce Synode, pour faire recevoir ce Dogme abſurde.

(13) Députés du Parti Calviniſte, pour réſider à la Cour ; ſelon l'uſage de ce temps-là.

cette même Religion, pour laquelle je feignois d'être si zèlé; 1603.
& que je m'enrichissois par-là, de tous les biens & dignités, que les autres avoient mieux merités. Ce n'étoit pas non-plus les Catholiques, si l'on excepte peut-être un assez petit nombre, qui me tenoient compte de ce que je faisois par un principe d'équité: Ainsi par le malheur de mon étoile, ou par celui de ma place; je l'avouë franchement, de tous côtés je perdois ma peine.

Pendant le fort de ces plaintes des Protestans à mon sujet; j'allai un jour trouver Sa Majesté, dans l'intention de la prévenir sur les effets de leur mauvaise volonté. Le Roi étoit dans la premiere Galerie, qui touche à sa Chambre, se promenant du côté du balcon, avec M. le Duc de Montpensier, le Cardinal de Joyeuse & le Duc d'Epernon: il me fit signe d'approcher; & me demanda si je pourrois bien deviner de quoi il s'entretenoit avec ces trois Messieurs. Je ne répondis que par un compliment: » Nous parlions, me » dit le Roi, du Gouvernement de Poitou; & ils me con» seilloient de vous le donner: l'auriez-vous bien cru? eux » étant si bons Catholiques; & vous, si opiniâtre Hugue» not. « Je ne sçavois pas seulement que ce Gouvernement fût à remplir; Sa Majesté venoit d'en recevoir la Nouvelle. Lavardin, qui étoit Gouverneur du Perche & du Maine, en avoit la survivance, après la mort de Malicorne, qui étoit fort-vieux & très-infirme: Il comptoit alors se défaire du sien: mais faisant réflexion que tous ses biens y étoient situés; il rendit la parole à Malicorne: & tous deux étoient venus remettre ce Gouvernement au Roi, pour en disposer en faveur de l'un de ses Enfans naturels.

Henry voulut encore que je devinasse par quels motifs il me préferoit, pour remplir cette place, à toute autre personne; & encore, à des personnes, qui le touchoient de si près. Je n'eus rien à alléguer, que la connoissance qu'avoit Sa Majesté, de ma fidelité, & de mon ardeur à la servir. Le Roi reprit, Que c'étoit précisément parce que j'étois Huguenot; mais Huguenot raisonnable, & zèlé pour le bien de ma Patrie: Qu'en cette qualité, les Protestans ne pouvoient qu'être fort-contens de son choix: mais qu'il comptoit que tout le Royaume ne le seroit pas moins; parce que

1603. de mon côté, je ſçaurois leur inſpirer de meilleurs ſentimens : Que je leur ferois connoître leur Roi ; leur apprendrois à le reſpecter, à ſe fier à lui, & à l'aimer : & qu'en faiſant paſſer par mes mains, les Gratifications qu'il accordoit aux principaux Membres de ce Corps ; on détruiroit l'autorité, que le Duc de Bouillon s'étoit conſervée parmi eux. Sa Majeſté ajoûta, ſans doute à cauſe des trois Meſſieurs preſens, auxquels venoient de ſe joindre Briſſac, Ornano & Roquelaure ; Que quoiqu'elle ſe ſentît affectionnée à ſa Religion, juſqu'à deſirer avec la plus forte paſſion, de la voir embraſſer par tous les Huguenots, & principalement par moi ; cela ne lui feroit jamais oublier que Dieu s'étoit ſervi de ce Corps, & ſur-tout des Villes de la Rochelle, Bergerac & Montauban, pour le tirer de l'oppreſſion de l'Eſpagne ; pour l'aider à faire valoir ſes droits ; & pour ſauver ſa vie même, des fureurs de la Ligue : Que cette raiſon faiſoit, que quoique mécontent au dernier point, de voir que ces Villes n'avoient plus rien conſervé de leurs premiers ſentimens d'honneur ; il croyoit pourtant leur devoir les mêmes Gratifications, qu'il leur avoit toujours faites, pour leurs Fortifications & leurs Colleges. Ce Prince rapporta pluſieurs traits d'un inviolable attachement de la Province de Poitou à ſon Prince légitime, au temps dont il parloit ; » lorſqu'on n'y écoutoit, » dit-il, ni les Bouillons, ni les brouillons : « & il ne put s'empêcher de dire, qu'encore aujourd'hui, il étoit perſuadé que le bien du Royaume dépendoit d'entretenir une bonne Paix avec les Proteſtans.

Sa Majeſté me dit enſuite, Que je pouvois traiter avec Meſſieurs de Lavardin & Malicorne ; en répétant, Qu'elle aimoit mieux, pour le bien de ſon ſervice, me donner ce Gouvernement, qu'à ſes propres Enfans. Chacun des Aſſiſtans dit un mot, en ſigne d'approbation & de louange. Je remerciai tout le monde, de la parole, ou du geſte ; & je vins travailler à la concluſion. Je dépêchai Montmartin vers MM. de Lavardin & de Malicorne : & il s'y prit ſi adroitement, que moyennant un millier d'écus, donnés à-propos à ceux qui leur ſervoient de Conſeil ; je tirai d'eux ce Gouvernement, pour vingt mille écus. Sur leur démiſſion, De-Freſne m'envoya le 16 Decembre, les Proviſions de Gou-

verneur de Poitou, Châtelleraudois, Loudunois &c : Ce qui me fit un revenu de trente mille livres, en Gouvernemens: sçavoir, douze mille livres, ceux de Mante & de Gergeau, dont j'étois déja pourvu ; tous deux assez lucratifs, pour des Gouvernemens particuliers ; principalement Gergeau, à cause des Garnisons : & dix-huit mille livres, celui de Poitou: J'ai pourtant toujours compris dans cette somme, le revenu de mes deux Charges de Surintendant des Fortifications & des Bâtimens. 1603.

Je n'ometttrai point ce qui se fit cette année en France, pour l'établissement des Manufactures d'étoffes, sur-tout des étoffes de soie. Henry qui embrassoit avec passion, tout ce qui lui sembloit pouvoir contribuer à la gloire & à l'utilité du Royaume, se laissa persuader par les Bourgs & les Cumans, qu'il n'y avoit rien de si facile, non-seulement que de se passer des Pays Etrangers, pour nous fournir ce qui se consomme en France d'étoffes de soie, qu'on étoit dans l'usage d'aller chercher au loin ; mais encore de faire chez les Etrangers, un Commerce considerable de cette Marchandise. Il ne falloit pour cela, disoit-on, que faire venir chez nous des Ouvriers en soie ; y multiplier la semence des vers ; planter des Meuriers ; & construire de grands Bâtimens, propres à ces sortes de Manufactures. Je me récriai fortement contre ce Projet, que je n'ai jamais goûté: mais le Roi étoit prévenu ; tout ce que je pus dire, fut inutile.

Je me souviens qu'un jour, que Sa Majesté me fit l'honneur de venir me voir à l'Arcenal, pour convenir avec moi des moyens de faire cet établissement, qui entraînoit de grandes dépenses ; nous contestâmes ensemble assez vivement. » Je ne sçais pas, me dit-il, voyant que je recevois toutes les propositions qu'il me faisoit à ce sujet, avec cet air froid & reservé, qui m'étoit ordinaire, lorsque je n'étois pas de son avis ; » Je ne sçais pas quelle fantaisie vous a » prise, de vous opposer à un dessein, propre à embellir & à » enrichir le Royaume, à détruire l'oisiveté parmi le Peu» ple ; & dans lequel je trouve de-plus ma satisfaction. « Je répondis au Roi, Que le dernier motif qu'il m'alleguoit, me touchoit si sensiblement, que si j'avois vu d'ailleurs de la possibilité dans le projet de la Soie, je me serois contenté

1603. de lui repreſenter, qu'il achetoit cette ſatisfaction un peu cher; & qu'elle faiſoit tort à celle qu'il s'étoit promiſe de l'éxecution des grands deſſeins, que j'avois ébauchés par ſon ordre avec le Roi d'Angleterre : Mais que je le priois de ne pas me ſçavoir mauvais gré, ſi j'oſois être d'un ſentiment contraire, ſur cette gloire & cette utilité, qu'il venoit de dire qui réſulteroient de cet établiſſement : & je lui demandai s'il auroit agréable, que je lui en expoſaſſe les raiſons. » Ouï-» dà, je le veux bien, me dit-il : mais à condition que vous » entendrez auſſi les miennes après : car je m'aſſûre qu'elles » vaudront mieux que les vôtres. « Je fis donc faire à Sa Majeſté, à-peu-près les obſervations ſuivantes.

C'eſt par une ſage dipoſition de la Providence, qui a voulu que tous les Peuples de la Terre, ou d'un Continent, fuſſent attachés les uns aux autres, par leurs communs beſoins; qu'une Contrée ſe trouve propre à rapporter telle choſe; & celle-cy, une autre, privativement à toutes les autres. La France a le bonheur de ſe voir ſi heureuſement diſtinguée dans ce partage; qu'excepté peut-être l'Egypte, c'eſt le pays le plus univerſellement abondant en ce qui eſt de neceſſité, ou de ſimple commodité pour la vie, qui ſoit au reſte de la Terre. Ses bleds, grains & légumes; ſes vins, cidres, lins, chanvres, ſels, laines, huiles, paſtels; cette quantité innombrable de gros & menu Bétail, dont l'homme fait ſa nourriture la plus ordinaire; la mettent en état, non-ſeulement de n'avoir rien à envier à ſes Voiſins, ſur chacune de ces denrées; mais même de le diſputer à ceux, qui font de quelques-unes d'elles, leur commerce unique : telles que ſont l'Italie, l'Eſpagne, la Sicile.

Il eſt vrai que ſon Climat lui refuſe la ſoie. Le printemps y commence trop tard; & y eſt preſque toujours, d'une humidité extrême : Et cet inconvenient, abſolument irremediable, ne regarde pas moins les vers-à-ſoie, qui par cette raiſon n'y écloſent que difficilement; que les Meuriers dont ces Inſectes ſe nourriſſent, qui demandent une température d'air fort-douce, dans la ſaiſon où ils pouſſent leurs feuilles. La peine à les multiplier, dans une Contrée où il n'en croît aucun, ne peut qu'être fort-grande : Pendant cinq ans au-moins, qu'il leur faut pour leur aſſûrer la vie; on riſque de perdre

perdre ſon temps, ſon travail, & le produit de la terre qu'on y deſtine. Mais ces difficultés, qui doivent nous rebuter, par l'impoſſibilité preſqu'abſoluë qu'elles apportent à cette entrepriſe, doivent-elles autant nous fâcher? Voilà de quoi il s'agit. 1603.

Il eſt certain que tous les travaux & les occupations de la vie champêtre, ne laiſſent en France d'oiſifs, que ceux qui veulent l'être abſolument. Ainſi il faut commencer par retrancher ce motif de l'oiſiveté du Peuple, ſeul digne d'attention en cette matiere, s'il étoit fondé. Que fait-on encore, en preſentant à ce Peuple, la culture de la ſoie pour l'éxercer? Premierement, on lui fait quitter une profeſſion, d'un revenu aſſûré & abondant, pour une autre, d'un produit caſuel & douteux; & qu'on n'aura pourtant point de peine à lui faire préferer à la premiere: parce qu'on n'eſt que trop naturellement porté à quitter un genre de vie dur & laborieux, tel qu'eſt celui de l'Agriculture, conſideré dans toutes ſes parties, pour un autre qui ne fatigue par aucun mouvement violent, comme celui de travailler la ſoie. Mais cela même eſt une ſeconde raiſon, qui montre combien il eſt dangereux de laiſſer les Peuples de la Campagne s'y occuper. On a remarqué de tout temps, que les meilleurs Soldats ſe tirent de ces familles de robuſtes Laboureurs, & d'Artiſans nerveux: Subſtituez-y des hommes, qui ne connoiſſent qu'un travail, que des enfans peuvent faire; vous ne les trouverez plus propres pour l'Art Militaire, qui demande, ſuivant la remarque que j'en avois ſouvent entendu faire à Sa Majeſté elle-même, bon juge en cette matiere, une conſtitution forte, entretenuë par un travail propre à nourrir toutes les forces du corps: Et cet Art militaire, la ſituation de la France & ſon état Politique, lui font une neceſſité indiſpenſable d'empêcher avec le dernier ſoin, qu'il ne vienne à dépérir, ni a dégénerer.

En même temps que vous énerverez les Peuples de la Campagne, qui en toute maniere ſont les vrais ſoûtiens de l'Etat; vous introduirez parmi ceux de la Ville, le luxe avec toute ſa ſuite, la volupté, la molleſſe, l'oiſiveté, & cette ruine domeſtique, qui n'eſt point à apprehender pour ceux qui ont peu, & qui ſçavent ſe paſſer à peu. Eh! n'avons-nous

1603. pas déja en France, un assez grand nombre de ces inutiles Citoyens, qui sous un habit d'or & d'écarlate, nous cachent toutes les mœurs de veritables femmes?

Ce qu'on objecte sur les sommes immenses d'argent, qui passent de France dans les Pays Etrangers, pour l'entretien de ce luxe, est une preuve de ce que je viens d'observer; & ne rend point juste, la conséquence qu'on prétend en tirer. Veut-on raisonner juste sur l'inconvenient, qui naît de cet achat & de ce transport de Marchandises précieuses? On verra que tout ce qu'il y a de mieux à faire, est de s'en passer tout-à-fait, & d'en défendre rigoureusement toute entrée en France: de fixer en même temps, par de bons & séveres Reglemens, la qualité des habits & des ameublemens; & de remettre toutes choses à cet égard, sur le pied où elles étoient du temps de Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. (14) La necessité qu'on s'impose de s'habiller de telles étoffes, plustôt que d'autres, n'est qu'un vice de fantaisie; & le prix qu'on y met, est un mal qu'on se fait à soi-même, avec pleine connoissance: Et quelqu'un qui voudroit un peu étudier d'où part en premiere source, ce qu'on appelle les Modes, verroit à notre honte, qu'un petit nombre de gens, de la plus méprisable espece qui soit dans une Ville, laquelle renferme tout indifferemment dans son sein; pour qui, si nous les connoissions, nous n'aurions que le mépris qu'on a

(14) Il fut porté à differentes fois sous le regne de Henry IV. plusieurs de ces Edits; sur lesquels les Marchands de soie de Paris, firent inutilement plusieurs representations au Roi & à M. de Rosny. Les Mem. Hist. de France rapportent la maniere dont ce Ministre reçut » le sire » Henriot, qui portoit la parole, » bon & ancien Marchand; dont la » façon & l'habit sentoit la simplici- » té & prud'hommie de ces bons » Marchands du temps passé. . . . » Le lendemain, dit cet Ecrivain, » ils allerent trouver M. de Sully, » qui ne leur fit réponse que de dé- » dain & de mocquerie: Car ce bon » homme Henriot ayant mis un ge- » nouil en terre, ledit Seigneur le » releva aussi-tôt; & l'ayant tourné » de tous côtés, pour mieux contem- » pler son habit à l'antique, vêtu de » sa petite robe de Marchand des » bonnes fêtes, doublée de taffetas, » son saye & le reste bigarré de di- » verses sortes de soies, comme on » l'a vu autrefois aux Marchands; » lui dit: Eh! comment, mon bon- » homme, venez-vous icy avec vo- » tre Compagnie, pour vous plain- » dre; vû que vous êtes plus brave » que moi? voici du damas; voici » du taffetas, &c: Et tournant tout » en risée, ne purent avoir aucune » raison; tellement que s'en retour- » nans, ils disoient: le Valet est plus » rude & plus glorieux que le Maî- » tre. « *Tom. 2. p.* 278.

pour les gens ſans mœurs, où la pitié qu'on a pour les fous, diſpoſent pourtant de nos bourſes, & nous tiennent aſſujettis à tous leurs caprices. 1603.

Mais ce n'eſt pas ſur les ſeuls habillemens de ſoie, qu'il ſeroit beſoin que la main du Prince agîſſe. Il y auroit bien une autre réforme à faire ſur les diamans, pierreries, ſtatuës, tableaux, &c; ſi l'on ſe plaint que l'Etranger nous épuiſe d'or & d'argent: ſur les équipages, les vaiſſelles, les meubles, & autres Pieces où ces matieres s'emploient; ſi l'on enviſage la prodigieuſe conſommation qui s'en fait en France; ſi l'on éxamine ce qui s'en dépenſe follement, en jardins, bâtimens, ouvrages ſomptueux, feſtins, liqueurs, parfums; que ſçais-je? Offices éxorbitamment achetés; mariages mis comme à l'enchere: Car ſur quoi ne trouveroit-on pas à travailler? Les Manufactures Etrangeres n'emportent pas la dixiéme partie de l'or, qui ſe diſſipe en France, ou qui s'y prodigue, ſans la moindre neceſſité. Les ſeules operations qu'il y auroit à faire ſur la Robe & la Finance, nous jetteroient dans une digreſſion infinie. Ces deux Corps, dont il ſemble que l'un doive être le dépoſitaire du bon ordre, & l'autre de l'épargne, paroîtroient aujourd'hui n'avoir été formés, que pour aneantir l'un & l'autre. La richeſſe n'eſt connuë que d'eux: & ſeulement par l'uſage qu'ils en font, on connoît comment elle leur eſt venuë. Les anciens Chanceliers, Premiers Préſidens, Conſeillers d'Etat, & autres Chefs de la Juſtice & de la Finance, s'ils revenoient ſur la Terre, chercheroient inutilement ceux qui occupent leur place aujourd'hui: leur nom eſt tout ce qu'ils ont de commun avec eux. (15)

(15) Quoique la ſoie & les autres inſtrumens du luxe, ne ſoient dans la rigueur, ni bons, ni mauvais, que par le bon ou mauvais uſage qu'on en fait: cependant comme il eſt réellement plus ordinaire d'en faire un mauvais, qu'un bon uſage; on ne ſçauroit donner trop de louanges à la bonté d'intention, & à la pureté de la Morale de l'Auteur. Les rigides défenſeurs de la Morale Chrétienne, ſont & ſeront toujours de ſon ſentiment: Mais il faut avouer que les Politiques même les plus ſéveres de notre temps, penſent differemment. Ils ne trouvent rien de convaincant, dans les éxemples de l'Antiquité, qu'on allegue contre le luxe; pour le temps où on les cite; encore moins, pour celui-cy. D'autres cauſes ont produit, ſelon eux, les révolutions qu'on lui attribuë: & ces cauſes n'ayant plus lieu aujourd'hui, ces révolutions ne doivent conſéquemment plus arriver; comme en effet elles n'arrivent plus. La multiplica-

1603. Je traitai cette matiere, avec toute l'étenduë possible; pour faire entrer le Roi dans mes sentimens : mais je ne le persuadai pas. » Sont-ce-là, me dit-il, les bonnes raisons que » vous avez à m'apporter ? J'aimerois mieux combattre le » Roi d'Espagne en trois batailles rangées, que tous ces Gens » de Justice, d'Ecritoire & de Ville, & sur-tout leurs Femmes & Filles, que vous me jetteriez sur les bras, avec tous » vos bizarres Reglemens. Vous le voulez absolument, Sire, » lui repliquai-je : je ne vous en parlerai plus : le temps & la » pratique vous apprendront que la France n'est point faite pour ces colifichets. « Je me réduisis à faire du-moins changer à ce Prince, le dessein qu'il avoit formé, de prendre les Tournelles & toute cette enceinte, pour la faire servir à la construction des nouveaux Bâtimens qu'il projettoit, pour ses Ouvriers en soie. Je lui representai qu'il feroit détruire un jour, ce qui lui auroit tant coûté à construire : Je le fis même souvenir, que jettant ensemble les fondemens d'un dessein plus juste & bien plus noble, nous avions destiné les Tournelles pour un autre Bâtiment, d'un genre bien different. (16) » Alors comme alors, « me répondit Henry : & c'est tout ce que j'en pus tirer. Il suivit Zamet, qui étoit

tion des matieres d'or & d'argent en Europe, occasionnée par les mines de ces métaux, découvertes dans le Nouveau-Monde, & dont elle s'est enrichie depuis deux siecles; a introduit, par un effet tout naturel, le Luxe, ou superflu; lequel n'est qu'un contre-change necessaire de l'argent, qui sans cela, demeureroit inutile aux hommes. La face de l'Europe s'en est trouvée changée : Elle a eu une influence indispensable sur le Gouvernement : & même elle n'a laissé à un Etat, pour se rendre florissant, que le moyen du Commerce, qui ouvre toutes les portes au Luxe. Celui-cy ne devient abus, que lorsqu'il ne se trouve plus en proportion avec les facultés & le produit du Commerce. L'expérience d'ailleurs a montré, mieux que tous les raisonnemens, qu'il n'est incompatible, ni avec l'ordre, ni avec la subordination, ni avec l'humeur guerriere.

Pour la Soie : quand même on penseroit avec M. de Sully, que la France n'est pas propre à la former; son raisonnement est toujours défectueux, en ce qu'il semble ignorer ce que la main d'œuvre ajoûte à la matiere premiere; & de quel profit elle est pour ce Royaume. Si cette verité trouvoit encore quelque incrédule; il ne faudroit que le renvoyer à nos Manufactures d'Etoffes de soie à Lyon, à Tours &c : Et malgré ce que dit ici l'Auteur; ce sera toujours un fort-grand sujet de louange pour Henry IV. que cet établissement des Manufactures d'étoffes de toute espece, qui a commencé sous son Regne. Voyez sur cet Article, *l'Essay Politique sur le Commerce*, *ch. 9. pag.* 105. *seconde Edition* 1736.

(16) Ce Bâtiment étoit la construction d'une magnifique Place, de soixante-douze toises en quarré,

venu l'avertir que tout étoit prêt pour le dîner, qu'il devoit faire chez lui. 1603.

Je l'avouë : je voyois avec un regret profond, dissiper un argent, qui auroit pu être si utilement employé. J'ai calculé ce que Henry dépensoit ordinairement chaque année, en Bâtimens, pour son jeu, pour ses Maîtresses, pour ses chiens de chasse ; & j'ai trouvé qu'il ne s'en alloit pas en tout cela, moins de douze cens mille écus : somme suffisante pour entretenir quinze mille hommes d'Infanterie. Je ne pouvois m'en taire à lui-même ; au hazard de le refroidir à mon égard. Il me commanda de donner six mille livres à Madame de Verneuil : trop heureux encore, d'acheter à ce prix, la paix dans le menage, entre son Epouse & sa Maîtresse, qui heureusement ne fut point troublée cette année ! On crut longtemps, & c'étoit le grand bruit à Fontainebleau, que la Reine étoit redevenuë grosse : ce qui ne se trouva point : Le Roi me fit l'honneur de me le mander.

Je mets au nombre des choses faites contre mon opinion, la Colonie qui fut envoyée cette année en Canada. Il n'y a aucune sorte de richesse à esperer, de tous les Pays du Nouveau-Monde, qui sont au de-là du quarantieme degré de Latitude. Ce fut le Sieur (17) Du-Mont, que Sa Majesté mit à la tête de cette expedition.

qu'on devoit appeller *Place de France* : L'on y seroit entré par huit ruës, larges de six toises, portant le nom d'autant de Provinces. On en forma le dessein en 1608. La mort de Henry le Grand empêcha qu'il ne fût executé : ou du-moins il ne l'a été qu'en partie, par la Place-Royale, sous le Regne suivant.

(17) Voyez dans le Septenaire, la description du voyage, que fit en Canada le Sieur Du-Mont. Il s'y trouve aussi une Relation des mœurs des habitans de cette partie du Nouveau-Monde ; mais peu fidele, & remplie de fables. M. de Sully se trompe encore en ce point : Nos Colonies nouvelles en sont la preuve. Nous renvoyons sur toute cette matiere, à l'Essay Politique sur le Commerce.

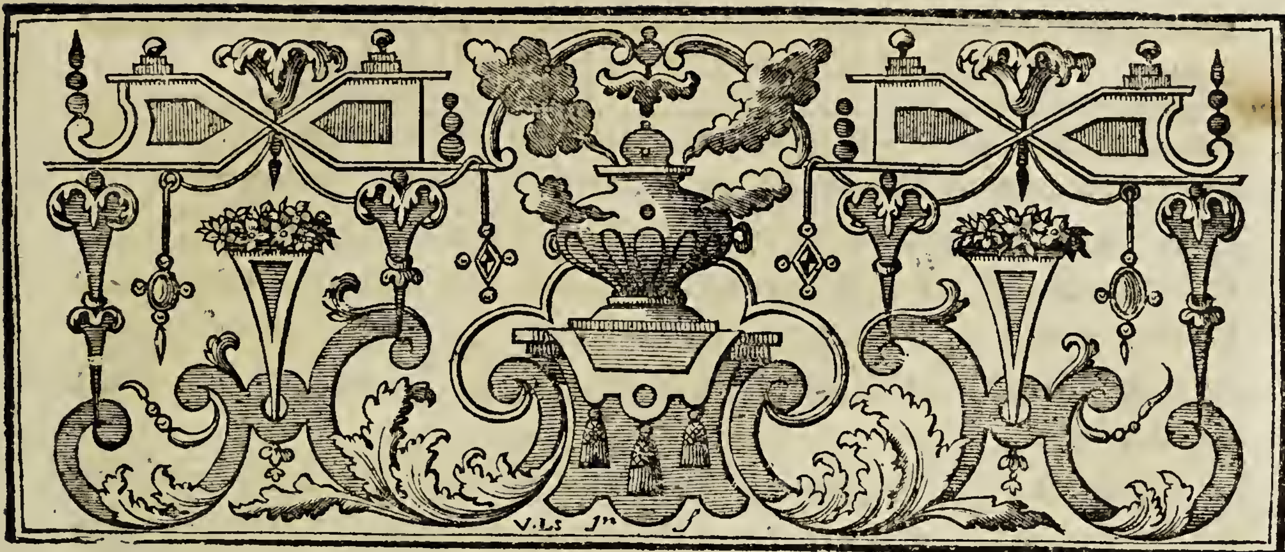
Liberté & *Protection* : ces deux mots, qui renferment les seuls vrais moyens de rendre florissant le Commerce interieur d'un Etat ; peuvent s'appliquer, en un autre sens, au Commerce qui se fait dans les deux Indes : C'est-à-dire, comme le marque en quelques endroits, l'Auteur de ces Memoires, qu'aucune des Nations commerçantes de l'Europe n'en doit être excluë ; mais qu'elles doivent toutes le partager indifferemment : Et que le moyen d'en tirer tout le parti possible, est de l'exercer par des privileges exclusifs, accordés non à de simples Particuliers, mais à des Compagnies entieres, agissant sous le nom & par l'autorité du Roi.

Je ne dois pas oublier ici de remarquer, que c'est sous le regne de Henry le Grand, & l'année suivante, que fut établie en France la premiere

1603. Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales. Elle fut formée par un Flamand, nommé Gerard-le-roi. L'Edit, dont la date est du 1. Juin 1604. accorde plusieurs sortes d'éxemptions & de privileges à cette Compagnie. Les cinquieme & sixieme Articles sont remarquables, en ce qu'il y est porté, que les Gentilshommes pourront entrer dans cette association, sans déroger. La difficulté de trouver les fonds necessaires, la désunion des Associés, & toutes les autres causes qui ont depuis fait échouer tant de fois cet établissement; firent dès ce temps-là, qu'il n'eut point l'effet qu'on s'étoit proposé: Il étoit réservé au célebre M. Colbert, de le rendre plus solide & plus durable. L'historique de cette Compagnie, dont on connoît aujourd'hui plus que jamais tous les avantages, me meneroit trop loin; & se voit d'ailleurs dans plusieurs bons Ouvrages.

Fin du seizieme Livre.





MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE DIX-SEPTIEME.



JE commençai cette année, comme toutes les autres, par un devoir auquel ma Charge m'obligeoit; c'est de presenter à Leurs Majestés, deux bourses de Jettons d'argent, en leur faisant le salut ordinaire du premier jour de l'année. J'entrai de si grand matin dans leur Chambre, que je les trouvai encore au lit. Outre les bourses d'argent, j'en avois fait faire deux de jettons d'or, qu'Elles reçurent avec plaisir. Roquelaure, Frontenac & La-Varenne étant entrés dans ce moment, l'on ne parla que de ces jettons d'or; dont l'emblême étoit une grenade ouverte, & la devise faisoit allusion à un trait sur Darius (1) & Zopire, connu dans l'ancienne Histoire. Cette idée 1604.

(1) Je ne donne point ici l'explication de ces jettons, comme n'ayant rien d'interessant: je n'en parle pas même au commencement de toutes les autres années. Ceux à qui cet objet fait plaisir, peuvent voir la suite de ces jettons, à la page sixieme du second Volume des anciens Memoires, où l'Auteur les a rassemblés.

1604. fut d'autant plus du goût du Roi, qu'il y trouva ce rapport avec les séditieux de France, qu'il m'avoit ordonné quelques jours auparavant, de tâcher d'y faire entrer. Sa Majesté me fit present le lendemain, de son portrait dans une boëte ornée de diamans; & la Reine envoya à mon Epouse, une chaine de diamans parfumée, & des bracelets, d'un grand prix.

La mort de Madame la Duchesse de Bar, (2) Sœur unique de Sa Majesté, qui arriva dans le commencement de cette année, fut le premier évenement auquel la Cour s'interessa. Henry en parut sensiblement touché: Il en porta le grand deuil; & il voulut, non-seulement que toute la Cour le

(2) C'est sans aucun fondement, qu'on a voulu trouver de l'empoisonnement dans cette mort: d'autres l'attribuent à des potions, que la Princesse prit pour devenir mere: C'est plustôt, parce que les Medecins de Nancy la traiterent comme grosse, quoiqu'elle ne le fût point. André Du-Laurens, que le Roi lui envoya, n'y fut pas trompé comme eux: Mais la Princesse étoit elle-même si fort-persuadée qu'elle l'étoit, par l'extrême envie qu'elle en avoit, qu'elle resista à tous les remedes; s'imaginant que ce Medecin ne cherchoit qu'à lui sauver la vie, aux dépens du fruit qu'elle croyoit porter; au-lieu qu'elle n'avoit aucun regret de la perdre, pourvû qu'on pût conserver cet enfant prétendu: Elle persista dans cette idée & dans ces sentimens, jusqu'au dernier moment qu'elle rendit l'ame, en disant toujours: » Sauvez mon fruit. « Le corps ayant été ouvert, on vit clairement que Du-Laurens avoit jugé avec beaucoup d'habileté, qu'au-lieu d'une grossesse veritable, la maladie ne provenoit que d'une tumeur ou enflure; d'où s'étoit ensuivi une inflammation, pour n'avoir pas appliqué les remedes propres à la dissiper.

Cette Princesse a été un exemple rare d'amour conjugal. Lorsqu'elle voyoit de nouvelles mariées, ou qu'elle en entendoit parler; elle faisoit ce vœu en leur faveur, qu'elles aimassent autant leur époux, qu'elle aimoit le sien. Elle répétoit souvent ce vers de Properce, en changeant le mot *Venus* en celui de *Deus : Omnis amor magnus, sed aperto in conjuge major : hanc Venus, ut vivat, ventilat ipsa facem.* Son corps fut apporté à Vendôme, & mis à côté de celui de la Reine Jeanne d'Albret, sa Mere. Le Pape venoit enfin d'accorder cette Dispense, si long-temps sollicitée: mais la Duchesse mourut, avant qu'elle fût arrivée en Lorraine.

Henry IV. trouva fort-mauvais que le Nonce du Pape, au-lieu du Compliment de condoléance, qu'il recevoit de tous les Princes de l'Europe, sur cette mort, ne lui parlât que de la crainte de Sa Sainteté, sur le salut de cette Princesse, morte hors le sein de l'Eglise: & il lui répondit, avec quelque mouvement d'indignation, mais très-judicieusement, Que pour penser dignement de Dieu, il falloit croire que le moment même où l'on rend le dernier soupir, suffit à sa Grace, pour mettre quelque pécheur que ce soit, en état d'entrer dans le Ciel: » Je » ne mets point, dit-il, le Salut de » ma Sœur, en doute: « *De-Thou & Chronol. Septen. an.* 1604.

C'est contre l'opinion de ces Historiens, qu'Amelot de La-Houssaye dans ses notes sur les Lettres du Cardinal d'Ossat, avance en plus d'un endroit, que cette Princesse n'aimoit pas plus son Mari, qu'elle n'en étoit aimée. Il juge plus sensément,

le portât aussi ; mais il le fit encore prendre au Premier Gentilhomme & aux Officiers de sa Chambre, au Grand-Maître & aux Officiers de sa Garde-robe, aux Pages, en un mot, à tous ceux qui étoient de Quartier : & la même disposition s'observa dans toute la Maison de la Reine. 1604.

Madame la Duchesse de Bar avoit laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris, qui n'étoient point encore acquitées ; sans doute, parce que cette Princesse avoit été prévenuë par la mort ; puisqu'elle avoit envoyé de Lorraine, des joyaux, pour être engagés & servir à satisfaire ses Créanciers, qui avoient fait arrêt, tant sur les maisons, que sur les meubles & autres effets de Madame. Ces maisons consistoient en son Hôtel de Paris, une maison à Fontainebleau, & une autre à Saint-Germain, dont le Roi son Frere lui avoit fait present : & entr'autres meubles, il y avoit dans sa galerie, sa chambre & ses cabinets, des Tableaux qui méritoient d'être conservés dans les Maisons Royales, & que le Roi souhaitoit avoir pour cet effet : Mais on lui avoit fait les dettes de la Duchesse, si considerables, qu'il ne crut pas devoir penser à ses meubles, avant qu'elles eussent été liquidées : elles ne se trouverent monter qu'à vingt mille livres.

Je travaillai ensuite, par Commission de Sa Majesté, à faire l'Inventaire des meubles & des joyaux de cette Princesse. Ce qui rendoit cette discussion embarrassante, outre la nature différente des dettes & des effets ; c'étoit la specification de la part que pouvoient avoir à ceux-cy, le Roi de France & le Duc de Bar ; & la révendication qu'ils faisoient l'un & l'autre, des bagues que la Princesse avoit engagées à Paris. Un Memoire très-éxact, que Madame de Pangeas nous communiqua, des bagues & joyaux de Madame, soit avant, soit depuis son ar-

sément, que le but du voyage que fit le Duc de Bar à Rome, étoit moins de solliciter la Dispense de son mariage, que de l'empêcher ; mais que le Pape n'eut garde de donner dans ce panneau. L'Hôtel dont il est parlé ici, est l'Hôtel de Soissons, appellé auparavant l'Hôtel de la Reine ; parce qu'il avoit appartenu à la Reine Catherine de Médicis, qui le laissa par legs, à sa Petite-fille, Christine de Lorraine : mais à cause des dettes de Catherine, il fut vendu en 1601. & acheté par Madame la Duchesse de Bar. Il fut revendu en 1604. cent mille livres, ou environ, à M. le Comte de Soissons ; dont la Fille, Marie de Bourbon, le porta en 1624. pour dot, au Prince Thomas-François de Savoie-Carignan, Grand-pere du Prince Eugene.

1604. rivée en Lorraine, & de la consistance de ses meubles de France; fut la Piece qui nous conduisit dans cet Inventaire. Le tout fut éxactement vérifié, en presence de deux ou trois personnes du Conseil, nommées par Sa Majesté, & des Commissaires de M. le Duc de Lorraine: & cela fait, chacun des deux Princes se remit en possession de ce qui lui appartenoit, ou devoit lui revenir, de ces effets. Sa Majesté destina l'Hôtel de Paris à être vendu: aussi-bien en étoit-il encore dû une partie du prix de l'achat: La somme qui proviendroit de cette vente, partagée en trois, suffisoit à satisfaire le premier Vendeur, avec tous les autres Créanciers. La maison de Fontainebleau fut donnée par le Roi, à la Reine, en propre; & celle de Saint-Germain, à la Marquise de Verneuil. Mais comme cette vente ne pouvoit être consommée si-tôt; & que les Créanciers demandoient des sûretés: il fut convenu de leur consentement, entre les deux Princes, que les bagues & joyaux seroient mis en dépôt entre mes mains; sans aucune autre caution que ma parole. Ils y resterent jusqu'à l'année suivante, que la Reine s'en étant accommodée, j'en fus déchargé, par un Acte daté du 28 Juin 1605, & signé de Des-Marquets & de Bontemps.

Je vais satisfaire à la promesse que j'ai faite, de parler du rétablissement des Jesuites. Malgré l'Arrêt, qui sembloit devoir leur ôter à cet égard toute esperance; ils avoient trouvé les moyens de se rapprocher de la Cour, & de s'y faire, jusque dans le Conseil même de Sa Majesté, un fort-grand nombre de Protecteurs & de Partisans; dont la voix, jointe aux sollicitations pressantes & presque continuelles du Pape, de la Maison entiere de Lorraine, & d'une infinité d'autres personnes, soit du Royaume, soit des pays Etrangers, se trouva à la fin si forte, qu'il ne fut plus possible à Henry d'y résister: Il faut même convenir que ce Prince ne se faisoit pas en cela une grande violence. Quelques Jesuites, auxquels ce qui s'étoit passé l'année précedente, pendant le voyage de Metz, avoit donné accès auprès de lui; en avoient profité avec tant d'adresse, qu'ils étoient parvenus jusqu'à s'en faire voir avec plaisir, (3) & même, jusqu'à approcher

(3) Ce fut principalement par leur talent pour la Prédication, que les Jesuites se firent voir avec tant de plaisir, à la Cour & à Paris. Ceux qui sont nommés ici, étoient tous d'excellens sujets. Nous parle-

ensuite de lui familierement. Ceux qu'on envoya ainsi tenter la fortune, & qu'on peut croire avoir été choisis avec tout le discernement d'une Societé, qui se connoît bien en hommes; étoient les Peres Ignace, Mayus, Cotton, Armand & Alexandre: car le Pere Gonthier ne se montra pas d'abord: Le caractere de son esprit, plus ardent que souple, n'étoit pas alors de saison. 1604.

Lorsque les Jesuites se furent assûrés de cette maniere, d'une grande partie de la Cour; & qu'ils crurent pouvoir se flater que ce qui leur restoit d'Ennemis dans le Conseil, ou seroient les plus foibles, ou ne pourroient contredire une proposition,qu'on sçauroit être agréable au Roi: ils presenterent en forme, leur Requête à Sa Majesté; qui ayant en effet pris le parti le plus favorable pour eux, ordonna un jour à Monsieur le Connétable, d'assembler chez lui un Conseil, composé de M. le Chancelier, MM. de Château-neuf, Pont-carré, Villeroi, Maisses, le President De-Thou, Calignon, Jeannin, Sillery, de Vic & Caumartin; pour y entendre par la bouche de La-Varenne, le plus zèlé solliciteur des Jesuites, les propositions de la Societé, & les raisons sur lesquelles elle s'appuyoit; en déliberer; & lui en faire son rapport. (4)

rons bien-tôt du Pere Cotton. Le Pere Laurent Mayus, ou Mayo, étoit un Provençal, de beaucoup d'esprit & de conduite; & l'un de ceux qui travailla le plus efficacement, avec le Nonce du Pape, au rétablissement des Jesuites. » Ce Jesuite faisant ressouvenir Henry IV. qu'il avoit » promis de les rappeller en temps: » Sire, lui dit-il, il est temps: car » il y a neuf mois que vous l'avez » promis: les femmes accouchent » au bout de neuf mois. Comment! » Pere Mayo, lui répondit ce Prince; ne sçavez-vous pas que les Rois » portent plus long temps que les » femmes. « *Chron. Septen. ann.* 1604.

(4) Le Parlement de Paris ayant été informé de la résolution du Roi, au sujet du rétablissement des Jesuites, députa vers Sa Majesté, le Premier President de Harlay, pour lui faire des Remontrances. Le discours de ce President fut très-véhement: On peut en voir la substance, dans M. De-Thou; qui après avoir rapporté en temoin oculaire, ce qui se passa dans cette occasion, entre le Roi & son Parlement; se plaint d'un Ecrit qu'on répandit alors, sous le nom de Réponse du Roi aux Remontrances du Parlement; & qui n'est qu'un tissu de reproches, de la part de ce Prince, au Premier President, & de louanges des Jesuites: Sa Majesté n'ayant rien répondu autre chose aux Députés du Parlement, sinon, Qu'elle les remercioit du soin qu'ils paroissoient avoir de sa vie; & qu'elle sçauroit prendre toutes les mesures, pour ne courir aucun danger. La longueur & le tour de cet Ecrit, déposent en faveur de M. De-Thou: Mais d'un autre côté, cette Réponse, vraie ou prétenduë, de Henry IV. est rapportée dans le quatriéme tome des Memoires d'Etat de Villeroi, *pag.* 400: Elle est confirmée par

1604. Sa Majesté avoit bien pensé à moi, pour cette Déliberation : & si elle ne m'avoit point nommé à M. le Connétable, avec ces autres Messieurs ; c'est qu'elle jugea, comme elle le dit à l'Oserai, son premier Valet de Chambre, qui me le redit, que cette nomination ne me feroit pas plaisir : Mais Sillery me servit ici un plat de sa façon. Il affecta, en parlant au Roi, une surprise si naturelle, de ce que ce Conseil dût se passer sans moi ; & il l'assaisonna si bien de toutes les perfides louanges, dont se servent l'envie & la malignité ; qu'il mît ce Prince dans la necessité de dire, que j'en serois aussi. Le but de ce rusé Courtisan,étoit de faire retomber sur moi seul, toutes les suites fâcheuses, qu'on prévoyoit également, & du refus, & de l'acceptation de la demande des Jesuites : Car tout le monde sentoit bien que le pas étoit glissant. Je devinai le motif de ce procédé de Sillery ; & je ne fus pas longtemps,sans l'appercevoir bien plus clairement.

Ces Messieurs étant assemblés, & moi avec eux ; lorsqu'il fut question d'opiner, Bellievre, Villeroi & Sillery jetterent les yeux sur moi : & Sillery prenant la parole, dit, Que ces Messieurs me remettoient l'honneur de la Déliberation ; comme à celui de la Compagnie, qui étoit le plus intelligent dans les affaires, & le mieux informé des volontés du Roi. Ce dernier trait de Sillery, envers lequel je n'étois pas déja trop bien disposé, acheva de me mettre de mauvaise humeur. Au-lieu du Compliment, dont un Courtisan auroit payé sa flaterie, je répondis sans déguisement à sa pensée : Je dis, Que je ne voyois pas de raison à changer l'usage reçu, d'opiner selon le rang ; & encore moins, dans un sujet, ou ma Religion devoit rendre mon sentiment suspect de partialité : à-moins que ce ne fût à dessein de donner dans le public, une interpretation peu avantageuse de mes paroles ;

Matthieu, Historiographe de ce Prince, auquel Henry IV. fournissoit lui-même des Memoires pour son Histoire. *tom.* 2. *liv.* 3. C'est sur cette autorité, qui est d'un grand poids, que le Pere Daniel l'a citée dans son Histoire de France, *in-fol. tom.* 3. *pag.* 1939. Ce qui porte à croire que cette Réponse de Henry IV. est veritable, du-moins quant au fond ; c'est que M. De-Thou ne laisse pas de convenir, Qu'après la réponse du Roi, qui renfermoit un ordre d'enregistrer son Edit ; le Parlement ayant encore cherché les moyens d'éluder cet enregistrement, Sa Majesté fit venir une seconde fois les Gens du Roi, auxquels elle déclara sa volonté avec autorité, & même avec colere ; & qu'ensuite elle envoya André Hurault de Maisses, l'un de ses Secretaires d'Etat, au Parlement, pour y faire vérifier son Edit, sans aucune modification.

comme je sçavois que plusieurs des Assistans s'attendoient à le faire, & même l'avoient déja fait d'avance, par des imputations bien gratuites sur un sujet, dont on ne m'avoit pas même entendu parler. J'ajoûtai encore plus clairement, Que quand j'opinerois le premier, je ne donnerois pas autant de prise à celui qui me parloit, qu'il l'avoit esperé : mais qu'enfin je ne le ferois point, que je n'eusse auparavant consulté mon Oracle : C'est que je voulois effectivement avoir un entretien avec Sa Majesté, avant que de rien statuer sur la matiere proposée. » A ce que je vois, reprit Sillery, en soûriant malicieusement, & feignant d'ignorer le sens de mes dernieres paroles ; » il faudra que nous attendions à sçavoir vo- » tre avis, que vous ayez fait un voyage sur le rivage de la » Seine, à quatre lieuës d'ici : « il désignoit Ablon, où se faisoient les Assemblées des Protestans. » Monsieur, lui re- » pliquai-je, votre Enigme n'est guére bien enveloppée : Et » pour vous satisfaire, je vous dirai que comme en matiere » de Religion, les hommes ne sont point mes oracles, mais » la seule Parole de Dieu ; en fait d'Affaires d'Etat, je n'en ai » point d'autres que la voix & la volonté du Roi, dont je » veux être particulierement informé, avant que de rien » conclurre sur un sujet de cette importance. « Je pris ensuite un ton moins élevé ; & en m'adressant à toute la Compagnie, j'ajoûtai qu'en effet la précipitation ne pouvoit causer ici que de grands inconveniens. 1604.

Après ce discours, qui pouvoit bien passer pour cet Acte de Déliberation, que je n'avois pas voulu faire ; le Connétable parla. Profitant de l'ouverture que je venois de lui fournir ; n'étant pas fâché d'ailleurs, de me rendre service : car depuis celui que je lui avois rendu dans l'affaire du Maréchal de Biron, il avoit changé sa prévention contre moi, en une affection sincere : il dit, Qu'il étoit de mon sentiment, sur l'obligation de sçavoir, avant que de rien statuer, la disposition particuliere de Sa Majesté : A quoi il ajoûta, Qu'il ne seroit pas même hors de saison, de la prier d'assister aux Déliberations mêmes ; ne fût-ce que pour arrêter les petits mouvemens de vivacité, dont on venoit de voir un échantillon, dans le début de la premiere séance. Villeroi montrant une impatience d'aller en avant, qui surprit tous ceux qui connoissoient son caractere, dit, Que cette affaire ne pou-

1604. vant finir que par le rétabliſſement des Jeſuites ; il étoit inutile de traîner la choſe en longueur. Après avoir fait valoir de toutes ſes forces, le poids de l'intervention de Sa Sainteté, & cautionné la verité des promeſſes que faiſoit la Société ; il expliqua les motifs de la conduite du Roi, qui n'avoit pas, diſoit-il, référé la choſe à un Conſeil, dont il avoit nommé tous les Membres, pour être contredit ; mais pour ne pas demeurer chargé lui-même, d'avoir aneanti par la force de ſon autorité, un Arrêt du Parlement auſſi ſolemnel, que celui qui avoit été porté contre les Jeſuites : Et il conclut avec la derniere complaiſance, qu'il falloit épargner à Sa Majeſté, l'embarraſſante neceſſité de décider ce point, de ſon propre & ſeul mouvement : Villeroi nous faiſoit beaucoup d'honneur à tous ; & le Conſeil lui devoit un remerciment. De-Thou fronda cet avis, comme Villeroi avoit frondé le nôtre. Il dit, en branlant la tête, Que ſi le deſſein de Sa Majeſté avoit été tel, que Villeroi venoit de le dire, de ne point ſe mêler de cette affaire ; il l'auroit renvoyée à décider, & toutes les propoſitions des Jeſuites à éxaminer, au Parlement, qui en avoit été ſaiſi par Sa Majeſté elle-même : Et faiſant de ces paroles ſon opinion ; il ajoûta, Qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour le Roi, s'il vouloit éviter, & le blâme qu'il encourroit en agiſſant autrement, & le danger qui en reſulteroit, tant pour l'Etat, que pour ſa Perſonne même : Ce n'eſt pas-là aſſûrément parler en homme de Cour. Mais ni ſon ſentiment, ni celui de Villeroi, ne furent ſuivis : Le reſte des Conſeillers temoigna d'un ſeul mot, Qu'avant que de paſſer plus avant, ſur le fond, il en ſeroit parlé à Sa Majeſté. Ainſi ſe termina cette Séance.

J'allai le lendemain, chercher à parler à Sa Majeſté, en particulier : & ayant mis tout d'abord ſur le tapis, la Déliberation de la veille ; je vis que ce Prince attendoit que je lui diſſe ce que j'en penſois. Je ne balançai point ſur le parti que j'avois à prendre ; & la verité m'oblige à dire qu'il ne fut pas favorable aux Jeſuites (5). Je dis à Sa Majeſté, Que je ne comprenois pas comment, après un Arrêt du Parlement, qu'elle-même avoit fait donner, & pour une cauſe auſſi gra-

(5) Il eſt marqué dans les Mſſ. de la Bibl. du Roi, que nous avons déja cités, que Meſſieurs de Sully, de Bouillon, de Maupeou &c. firent tout leur poſſible, pour détourner le Roi de ſa réſolution.

ve & auſſi juſte ; elle ſe laiſſoit encore prévenir en faveur d'un Ordre, dont elle n'avoit que du mal à attendre, & pour l'Etat, & pour elle-même. Je ne pus m'empêcher de la faire ſouvenir du Roi d'Angleterre. Comme je n'avois pas intention de m'étendre en longs diſcours ; je me contentai de ſupplier ce Prince de me diſpenſer de déliberer dans une affaire ſi odieuſe ; ou du-moins, de me commander ſi abſolument & ſi préciſement ce que j'avois à faire, que je trouvaſſe mon excuſe dans la neceſſité de mon obéïſſance. » Oh » bien, oh bien ! me dit Henry, puiſque nous avons le loiſir » de diſcourir là-deſſus, & que vous êtes ici tout ſeul ; dites » moi librement ce que vous apprehendez de ce rétabliſſe» ment : & puis je vous dirai auſſi ce que j'en eſpere ; afin de » voir de quel côté penchera la balance. « Je voulus encore m'en défendre, en diſant qu'il n'y avoit rien de ſi inutile, que ce que me demandoit Sa Majeſté ; puiſqu'elle avoit déja pris ſon parti. Il repliqua qu'il ne laiſſeroit pas d'avoir égard à mes raiſons : & enfin, il m'ordonna ſi abſolument de le faire, qu'il n'y eut plus moyen de reculer. 1604.

Il n'y a aucun avantage pour l'Etat, à eſperer dans le rétabliſſement des Jeſuites (6) en France, qu'on ne puiſſe ſe promettre de tous les autres Ordres Religieux : & les Jeſuites ont de-plus, des raiſons particulieres d'excluſion, fondées ſur les inconveniens, qui ſuivent de leur établiſſement dans ce Royaume. Ces raiſons & ces inconveniens ont rapport à quatre Chefs, dont on va d'abord ſentir toute l'importan-

(6) Le Diſcours ſuivant n'a rien de plus, ni même d'auſſi fort, que celui du Preſident de Harlay, qu'on voit dans M. De-Thou ; ni que tous les autres, dont les Ecrits, ſoit alors, ſoit depuis ce temps-là, ſont remplis, contre les Jeſuites : Je n'en ſens pas moins à le tranſcrire, toute la répugnance, ſur laquelle je me ſuis expliqué dans la Préface de cet Ouvrage. Mais le Lecteur diſtinguera aiſément ici, qu'on veut lui faire recevoir de pures conjectures pour des faits certains, & de ſimples poſſibilités pour des deſſeins averés. Dix pages d'une vaine déclamation, ne vaudront jamais le plus petit fait, prouvé en quatre mots : Et pour bien dire, M. de Sully ne prouve ici que ſa paſſion & ſon animoſité contre les Jeſuites. Ce qu'il avance de fer & de poiſon, fait horreur à rapporter, & ſeulement à penſer ; & ne peut être ſorti que de la bouche d'un Calviniſte & d'un cruel ennemi : mais il doit d'autant moins nous ſurprendre, que M. de Roſny s'étoit ſolennellement engagé envers le Roi d'Angleterre, d'agir & parler de la ſorte, lorſqu'il ſeroit queſtion du rétabliſſement des Jeſuites ; pour l'interêt de la cauſe Commune, qui étoit l'Héréſie, & dont il étoit un des plus zèlés Partiſans ; comme le Roi de la Grande-Bretagne, étoit un des ennemis les plus déclarés de l'Egliſe.

1604. ce: la Religion: la Politique exterieure: la Politique interieure, ou le Gouvernement du dedans du Royaume: enfin, la Perſonne du Roi.

Ce qu'on peut dire ſur la premiere: c'eſt que l'union & la paix entre les deux Religions dominantes en France, paroiſſant aujourd'hui, à tous égards, le ſeul vrai fondement, ſur lequel doit s'appuyer le ſyſtème, qu'on ſuivra dans le Conſeil; il faudroit ſuppoſer, en faveur des Jeſuites, qu'ils adopteront ces vuës: Mais c'eſt ce qu'on doit attendre d'eux, moins que de toute autre perſonne, qu'on puiſſe imaginer. Le premier de leurs Statuts les aſſujettit ſi aveuglément à leur Géneral, ou pluſtôt au Pape; (7) que quand ils auroient perſonnellement, ſur cet article, les intentions les plus droites & les plus pacifiques, ils ne peuvent ſe mouvoir que par l'intention de ces deux Superieurs; dont l'un, qui eſt le Pape, peut nous faire beaucoup de mal; & l'autre, qui eſt leur Géneral, eſt toujours un Eſpagnol naturel, ou Créature

(7) Il faut remarquer par rapport à l'Article de l'Inſtitut des Jeſuites, qui regarde la ſoûmiſſion aveugle à leur Géneral, que par cette ſoûmiſſion, ou obéïſſance aveugle, on entend 1°. Le Vœu qu'ils font après deux ans de Noviciat. Or ce Vœu eſt précisément comme celui de tous les autres Religieux. La nature en eſt parfaitement la même; & l'on ne recommande chez les Jeſuites, que la ſoûmiſſion, l'obéïſſance, que les SS. Peres prêchoient aux Fideles, qui ſe conſacroient plus particulierement au ſervice de Dieu. Au-reſte, cette obéïſſance ne doit être aveugle, que ſur des points de perfection & d'Obſervance Religieuſe: Elle ne peut jamais déroger aux Loix naturelles, à celles d'inſtitution Divine, d'inſtitution Eccleſiaſtique, d'inſtitution Civile, pour le bon ordre des Etats.

Par cette ſoûmiſſion ou obéïſſance, on entend encore 2°. Le quatrieme Vœu que font les Profès de la Compagnie, & qu'ils ajoûtent aux trois Vœux ordinaires de Religion. Or ce quatrieme Vœu ne leur impoſe d'autre obligation, par rapport au Souverain-Pontife, que celle de lui obéïr, lorſqu'il leur commandera d'aller travailler au ſalut des ames dans les Miſſions. En voilà toute la ſubſtance; quoiqu'en diſent une infinité de perſonnes, qui repreſentent tous les jours ce Vœu, avec les traits les plus odieux; & qui en prennent ſans ceſſe occaſion d'invectiver contre la Societé: *Inſuper promitto ſpecialem obedientiam ſummo Pontifici, circà Miſſiones:* » de-plus, je promets une ſpéciale obéïſſance au Souverain-Pontife, » touchant les Miſſions: « C'eſt en ces termes que le Vœu eſt exprimé, & qu'il eſt proferé. Il renferme quatre circonſtances, qui en font toute l'étenduë; & que l'on peut voir dans le Livre de l'Inſtitut des Jeſuites, ou dans ſon abregé, imprimé à Bruxelles, en 1690. *Part.* 5. *ch.* 3. *ſect.* 3. Ces circonſtances ſont, 1. Il eſt défendu aux Jeſuites de ſolliciter par eux-mêmes, ou par quelqu'autre, le Souverain-Pontife, afin qu'il les envoie dans une Contrée, pluſtôt que dans une autre. 2. Ils doivent obéïr; ſoit qu'on les envoye, ou chez les Turcs, ou chez les autres Infideles, dans les Indes mêmes; ſoit qu'ils ſoient obligés d'aller travailler à la converſion des Hérétiques, des Schiſmatiques, ou à la perfection des Fideles. 3. Ils doivent

ture de l'Eſpagne. Or on ne peut préſumer que le Pape & ce Géneral des Jeſuites, voient jamais de bon œil, la Religion Proteſtante marcher en France ſous ſes Bannieres particulieres. Il arrivera donc que les Jeſuites, imbus de maximes Ultramontaines, adroits d'ailleurs & intelligens, & pour comble, jaloux de donner la victoire à leur Parti, feront un Schiſme perpetuel dans le Peuple, par leurs Confeſſions, leurs Prédications, leurs Livres & leurs Diſcours : d'où naîtra une alteration entre les differens Membres du Corps Politique, qui tôt ou tard reproduira les Guerres Civiles, dont on vient de ſortir. 1604.

Ils ne ſont pas moins capables de ſuſciter des Guerres Etrangeres; c'eſt le ſecond endroit, par lequel la bonne Politique s'oppoſe à leur rappel. Le Pape porté d'inclination pour l'Eſpagne, ou dépendant malgré lui de cette Couronne, ſur-tout depuis les dernieres invaſions qu'elle a faites en Italie : les Eſpagnols n'ayant de vuës, que pour la deſtruction de la Monarchie Françoiſe : les Jeſuites liés avec l'un & l'autre, par principes, par habitude, par Religion : que conclurre de tout cela? ſinon que la France aura dans ce Corps, un Ennemi, d'accord avec ſes Ennemis pour la renverſer. La Religion rentre une ſeconde fois dans ce motif : en ce que les Projets de Henry pour la gloire & la tranquillité de toute l'Europe, demandant qu'on porte quelque jour en Italie, une Armée capable de tirer le Pape, & même malgré lui, des entraves où le tient la domination Eſpagnole; & que ce Prince s'aide dans ce deſſein, des Puiſſances Proteſtantes, ſans leſquelles on ne peut rien contre l'Eſpagne; les Jeſuites ne goûteront jamais un Plan de Politique univerſelle, qui rendra les Proteſtans neceſſaires, & les affermira en Europe.

Pluſtôt que de voir un pareil deſſein s'éxecuter; c'eſt le troiſieme motif; pluſtôt que de paſſer à la haine, qu'ils ſeroient obligés en ce cas, de prendre contre l'Eſpagne; ils

doivent partir promptement, autant qu'il dépendra d'eux, ſans excuſe & ſans délai. 4. Ils ne peuvent point éxiger de Viatique : mais ils doivent être prêts d'aller à pied ou à cheval, avec de l'argent ou ſans argent, ainſi que Sa Sainteté le jugera convenable; ne conſiderant que le plus grand ſervice de Dieu. Un pareil Vœu a-t'il dequoi autoriſer tout ce qu'on a écrit, tout ce qu'on a dit, à ſon occaſion, d'injurieux contre la Societé, depuis deux ſiecles?

1604. chercheront à consumer les forces du Roi, contre ses propres Sujets. Un mal presqu'aussi grand dans l'interieur du Royaume, c'est que leur accès auprès du Prince, & les facilités qu'ils trouveront à disposer de son autorité, leur feront commencer une autre espece de guerre, contre les Ministres & toutes les Personnes en place; sur le soupçon qu'ils n'entreront pas dans leurs sentimens. Je me mis moi-même du nombre de ceux, qui seroient les premiers sacrifiés à ces nouveaux Favoris.

Enfin Sa Majesté n'avoit-elle pas fait elle-même une cruelle épreuve de leur haine; sans leur ouvrir encore une nouvelle voie au fer & au poison? Et ignoroit-elle les raisons qu'avoient les Jesuites, de lui substituer au Thrône de France, un autre Prince, qu'ils pussent se flater de faire concourir plus facilement dans leurs projets, tant géneraux, que particuliers? Si elle en doutoit encore; j'offris de lui en donner la preuve, dans un Memoire qui m'avoit été adressé de Rome, contre le Cardinal d'Ossat, dont je parlerai dans un moment: Et je me contentai d'ajoûter encore quelques réflexions, que me fournit ce Memoire.

Le Roi me répondit, Qu'il verroit volontiers cet Ecrit; & il m'ordonna même de le lui communiquer: mais il demeura ferme dans son dessein, contre toutes les raisons que je pus lui apporter. Il me dit, Qu'à un discours, dont il voyoit que j'avois médité de longue-main toutes les parties, il n'avoit que deux choses à opposer: La premiere, Qu'il n'étoit pas surprenant que les Jesuites se fussent dévoués à l'Espagne; la seule Puissance, qui les avoit recherchés & caressés, lorsqu'ils étoient méprisés ou détestés presque par tout ailleurs: & que s'ils avoient trouvé le même agrément en France, ou si on le leur procuroit aujourd'hui; ils oublieroient bien-tôt (8) l'Espagne. Sa Majesté avoit pour garant de cette verité, ainsi qu'elle me le dit, le Pere Mayus, qui le

(8) Sans vouloir rien imputer aux Jesuites François de ce temps-là; je remarque seulement que Henry IV. jugeoit bien des dispositions, où ils seroient à l'avenir. Les services qu'ils ont rendus à la France, ont fait tomber absolument ce reproche, qu'on trouve si souvent dans la bouche des ennemis qu'ils avoient alors, d'avoir cherché à élever l'Espagne, sur les ruines de la Monarchie Françoise. Au-reste, ce n'est point le rapport intime que les Jesuites avoient avec les Etrangers, qui les avoient rendus Ligueurs; c'étoit la situation presente des affaires de la Religion. S'ils crurent, par une suite de l'erreur, qui leur étoit commune avec

lui avoit avoué confidemment, & en même temps confirmé au nom de toute la Societé, par les sermens les plus terribles; se soûmettant, pour lui & pour tous ses Confreres, à être regardés, si la chose n'arrivoit pas, comme les plus insignes Traîtres. 1604.

Henry ajoûta, Que tous ces sermens & ces promesses, ne me fermeroient pas apparemment si bien la bouche, que je ne trouvasse encore quelque chose à repliquer contre ce premier motif: mais que le second devoit le faire. Il le déduisit de son propre interêt, & de la conservation de sa (9) Personne, qui lui persuadoient, disoit-il, qu'il devoit recevoir en grace les Jesuites, & même les bien traiter; parce que s'il les réduisoit au desespoir, en leur ôtant tous les moyens d'obtenir leur retour en France; il n'y avoit rien, à quoi ils ne se portassent contre lui: Le crédit, la subtilité, les ressources de ces Peres, furent un point, que Sa Majesté traita fort au long; pour me faire convenir, comme elle en paroissoit convaincuë elle-même, que malgré toutes ses précautions, il resteroit à cette Societé, toute bannie & éloignée qu'elle seroit, mille moyens d'attenter à sa vie: ce qui jetteroit ce Prince dans des apprehensions continuelles, qu'il vouloit s'épargner. Il conclut par cette parole de Jules-César, *Qu'il vaut beaucoup mieux s'abandonner* (10) *une fois, à ceux dont*

la Sorbonne & la plus part des meilleurs François, devoir chercher de l'appui au dehors; ce n'étoit point qu'ils fussent ennemis de la Nation, de la Patrie, de l'Etat: c'est qu'ils croyoient ces relations necessaires, pour soûtenir les interêts de la Religion: c'est qu'ils s'imaginoient mal-à-propos, comme plusieurs Catholiques qu'un excès de zèle aveugloit, qu'il étoit permis de tout entreprendre, pour la défense de la Foi: Encore garderent-ils plus de mesures, qu'un grand nombre d'autres; puisqu'ils ne parurent point dans Paris, le jour des Barricades; & qu'on ne les vit point assister à la Procession ridicule & bizarre de 1590. *Histoire de France du Pere Daniel. Tom. 3.*

Autre observation à faire: c'est qu'on persécutoit les Jesuites en Espagne, comme trop zélés pour la France; tandis qu'en France, on leur faisoit un crime, de leurs liaisons trop étroites avec l'Espagne. Ce fut en effet le Cardinal Tolet, Jesuite Espagnol, qui travailla le plus efficacement à obtenir l'absolution de Henry IV. & à sa réconciliation avec le Saint Pere: ce qui est prouvé par les Lettres du Cardinal d'Ossat, depuis 1595. jusqu'en 1603. Voilà ce qui piqua l'Espagne & Philippe II. contre les Jesuites, contre le Pere Aquaviva, leur Général, à qui l'Espagne suscita par cette raison, toute sorte d'affaires.

»(9) Ventre-saint-gris! disoit Henry IV. à ceux qui tâchoient de le dissuader de rappeller les Jesuites; » me répondez-vous de ma Personne? Ces paroles fermoient la bouche à tout le monde.« *Mss. de la Bibliot. du Roi, vol.* 9033.

(10) *Insidias undique imminentes subire semel confestim satius esse, quam cave-*

1604. *on se défie, que d'avoir à se precautionner continuellement contr'eux.*

Je compris par ces paroles de Sa Majesté, & par le ton dont elle les prononça, qu'elle s'étoit décidée sur le rétablissement des Jesuites, & que rien ne l'en pouvoit détourner: Ainsi au-lieu de nouvelles objections, que j'aurois encore pu lui faire, en très-grand nombre, & très-solides; je lui dis, Qu'il me suffisoit qu'elle eût paru faire dépendre la sûreté de sa Personne, & le bonheur de sa vie, du rappel des Jesuites, pour m'y faire travailler avec autant & plus de zèle, que La-Varenne même; & qu'elle en auroit des preuves, dès que le Conseil se rassembleroit. La joie parut sur le visage de ce Prince, en m'entendant parler ainsi. Et afin que ce sacrifice que je lui faisois, ne demeurât pas sans recompense; loin qu'il retombât sur moi, comme j'avois paru le craindre; il me promit en ce moment deux choses, sur sa parole royale: L'une, que ni les Jesuites, ni personne au monde, ne lui feroit jamais déclarer la guerre aux Protestans; à-moins que je ne la lui conseillasse moi-même: L'autre, que rien ne seroit capable non-plus, de lui faire éloigner de sa Personne, un Ministre dont il seroit satisfait, de quelque Religion qu'il fût; » & sur-tout, ajoûta ce Prince, avec une » familiarité tout-à-fait obligeante, un homme, dont je dirois » volontiers, ce que vous me disiez l'autre jour, que Darius « disoit de son (11) Zopire. « Il m'assûra encore, qu'il alloit travailler à faire passer dans l'esprit des Jesuites, tous les sentimens qu'il avoit pour moi; & que je connoîtrois, avant qu'il fût peu, de quelle maniere il leur apprendroit à se comporter à mon égard.

Je ne sçais s'il n'y travailla pas dès le même jour: car je reçus le lendemain matin, une visite de La-Varenne, qui me demanda la grace qu'un Jesuite, qu'il m'assûra être encore plus François d'inclination que de nom, vint me baiser les mains. Je répondis à La-Varenne, Qu'il sçavoit bien que

re semper, dit Suetone: Ce qui ne signifie pas tout-à-fait, Que la mort la moins prévûë est la meilleure; comme il y a dans le texte des anciens Memoires, & qui se rapporte mieux à ce qui precéde.

(11) Zopire, Satrape Perse, s'étant fait couper le nez, les oreilles & les lévres, pour faire réüssir un stratagème, qui mit Darius en possession de la Ville de Babylone; ce Prince avoit coûtume de dire depuis, *Qu'il eût donné vingt Babylones, pour un Zopire. Herodote, liv. 5.*

tout le monde étoit bien reçu chez moi ; & que les Ecclésiastiques en particulier, ne s'étoient jamais apperçus de ma Religion, que par le devoir que je croyois qu'elle m'imposoit, de les mieux traiter encore : sans tout cela, Que le caractere, dont il me dépeignoit ce Jesuite, lui répondoit qu'il ne seroit point refusé à ma porte. Ce Jesuite François, étoit le Pere (12) Cotton, qu'il m'amena dès le jour suivant, comme je sortois pour donner mon Audience ordinaire après le dîner. J'en fus abordé, avec toutes les démonstrations possibles de véneration & de respect : Il n'y eut sorte de louanges & de flateries, dont il ne m'accablât, sur mon esprit, sur mes services, & aussi sur la protection, qu'on lui avoit assûré, disoit-il, que j'étois disposé à accorder à sa Société. Il entremêloit de fréquen- 1604.

(12) Pierre Cotton, né en 1564, à Neronde, d'une famille des plus distinguées du Forez. Il y a beaucoup à changer à l'idée, que l'Auteur cherche à nous en donner, ici & ailleurs. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, & singulierement doué du don de la parole, & de tout ce qui fait réüssir à plaire. » Le Roi, dit la » Chronologie Septenaire, le prit » en telle affection, aussi-tôt qu'il » l'eut vu, qu'incontinent il ne se » faisoit rien, qu'il n'y fût appellé. » Il prêcha à Fontainebleau, puis » après dans Paris, où il n'y eut bon- » ne Paroisse qui ne l'ait desiré ouïr ; » & de fait aussi il a une grace at- » trayante, qu'on ne se peut lasser » de l'écouter. «

Il pensa être assassiné dans ce même temps, par des Pages de Sa Majesté, qui lui donnerent plusieurs coups d'épée, comme il venoit en carrosse au Louvre ; parceque quelques Seigneurs de la Cour s'étant plaints au Roi, que des Pages crioient en le voyant passer : *Vieille laine*, *vieil coton* (cri de Paris) ; ce Prince en avoit fait fouetter quelques-uns : Il auroit même fait punir cet assassinat avec beaucoup de séverité, si le Pere Cotton n'avoit instamment prié Sa Majesté de leur pardonner : ils furent seulement chassés de la Cour. » Le Roi, dit le mê- » me Ecrivain, en augmenta encore » les faveurs, qu'il faisoit aux Jesui- » tes : Il voulut même donner un » Evêché au Pere Cotton, qui sur » cette offre, fit un trait d'état, qui » est revenu au bien de son Ordre, » à sçavoir de ne l'accepter. «

La Chronologie Septenaire auroit parlé plus éxactement, si elle avoit dit que le Pere Cotton étoit obligé étroitement de refuser l'Evêché que le Roi lui offroit, & qu'il le refusa en effet, en vertu de cette obligation qu'il avoit contractée : Car les Jesuites font un Vœu exprès, de renoncer à ces Dignités Ecclesiastiques ; & ils ne peuvent même être dispensés de ce Vœu, que par le Souverain-Pontife. Le Pere Cotton, à en juger par sa vie, qu'à écrite le Pere d'Orleans, étoit trop Religieux, pour se conduire dans le refus qu'il fit, par d'autres vuës, que par ces principes de desinteressement & de modestie. P. Matthieu parle aussi du Pere Cotton, avec de fort-grands éloges. *tom. 2. liv. 3.* Henry IV. le prit en cette année pour son Confesseur, par la retraite de René Benoit, Curé de Saint-Eustache : Et il éxigea, dit-on encore, que la superiorité du College de Navarre, qui avoit toujours été attachée à la qualité de Confesseur du Roi, en fût desunie.

1604. tes & profondes inclinations, les assûrances réïterées qu'il me faisoit de reconnoissance, de dévouëment, & d'obéïssance. Je ne demeurai pas en reste de complimens & de céremonie : Je m'étudiai à ne rien omettre, de tout ce que je jugeai convenir à la personne & aux circonstances presentes.

Le lendemain, le Conseil toujours composé des mêmes personnes, se rassembla pour la seconde fois. Jamais affaire ne fut si promptement expediée : Sans me jetter dans un grand étalage de vaines raisons ; je dis succinctement, Que la conjoncture presente réquéroit que les Jesuites fussent rétablis en France. On éxigea d'eux le serment, qu'ils prendroient tous les sentimens de bons Compatriotes ; & qu'ils n'éliroient point de (13) Géneral, qui ne fût François. Ils jurerent ; & tout le passé fut mis en oubli. Je n'ajoûterai

(13) Je ne vois pas qu'il soit fait mention dans les Lettres pour la réhabilitation des Jesuites, de cette Election d'un Géneral François. Voici les conditions qui y sont exprimées : Que les Jesuites ne pourront fonder aucun College en France, sans la permission du Roi : Qu'ils seront tous naturels François ; & qu'il n'en sera souffert aucun autre dans le Royaume : Qu'il en résidera continuellement un près de la personne de Sa Majesté ; pour lui répondre de la conduite de tous les autres : Qu'ils feront en entrant dans le Corps, certains sermens, entre les mains des Officiaux ; de ne point attenter à sa Personne ; de ne se mêler de rien, au desavantage de l'Etat &c : Qu'ils ne donneront atteinte, ni aux loix du Royaume, ni à la Jurisdiction des Evêques, ni aux droits du Clergé, des Universités &c : Qu'ils ne pourront prêcher, ni administrer les Sacremens dans aucun Diocese, que de l'aveu de l'Evêque Diocesain : Qu'on leur restituëra ce qui leur avoit été ôté : mais qu'ils ne pourront rien acquérir de plus, sans une Approbation expresse de Sa Majesté ; non plus que prétendre partager avec leurs Parens, les successions & biens de famille. Les Villes de Lyon & de La-Fleche, étoient les seules, où on leur permettoit de s'établir de nouveau. Celles où ils étoient fondés par-cy-devant, y sont énoncées, au nombre d'onze : sçavoir, Toulouse, Auch, Agen, Rhodès, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Le-Puy-en-Velai, Aubenas & Beziers. Il est permis à M. De-Thou de se plaindre qu'une partie de ces Conditions ont été depuis annullées ; mais non pas, d'en prendre droit contre les Jesuites, de dire qu'ils ont manqué à les observer.

Quant à l'Election de leur Général : On ne pouvoit éxiger d'eux, qu'ils n'en eussent jamais, qui ne fût François de Nation : l'Election de ce Général se faisant par divers Membres de la Société, députés à cet effet, & qui sont pris des differentes Nations ; ç'eût été éxiger l'impossible. Au-regard de cette Election ; il n'y a rien de reglé, ni par les loix, ni par les pratiques de la Société, pour le Sujet qu'on doit choisir : c'est-à-dire, que tout Jesuite, qu'on juge propre à cet Emploi, François, ou autre, peut y parvenir ; parce que la chose dépend d'une Election, qui est pleinement libre. Si l'avant-dernier Géneral ne fut pas le Pere d'Aubenton, François, Confesseur de Sa Majesté Catholique ; c'est que les Jesuites François, eux-mêmes s'y opposerent.

rien de plus, sinon, que je me tins enveloppé pendant tout ce temps-là; & que je me conduisis avec une extrême circonspection, soit par rapport à cette affaire; soit à l'égard du sentiment du Pere Molina sur la Grace, qui fut rendu public cette année; soit enfin sur quelques Propositions de trois Jesuites, dont le pour & le contre furent débattus avec beaucoup de chaleur, & sur-tout celles-cy: Qu'il n'est point de foi, que le Pape soit le Successeur de Saint Pierre; &, Que la Confession peut se faire par Lettres. Les Jesuites sentirent en cette occasion, le besoin qu'ils avoient déja, que l'autorité Royale intervînt en leur faveur: Si on les avoit livrés au Parlement, à la Sorbonne, aux Universités, & au plus grand nombre des (14) Evêques & des Villes du Royaume; leur Doctrine n'y auroit pas jetté de profondes racines: Mais le Roi n'abandonna pas ses nouvelles Créatures: Il leur donna même, à la sollicitation de La-Varenne, son Château de La-Fleche; où ils eurent bien-tôt un beau College. 1604.

Le rétablissement des Jesuites fut un vrai triomphe pour Villeroi, Jeannin, Du-Perron, & sur-tout pour d'Ossat, qui ne les avoit point oubliés à Rome, où il résidoit toujours pour les Affaires de Sa Majesté. C'est ici le lieu de parler du Memoire, qui me fut adressé d'Italie, contre cet Ecclesiastique; & dont on vient de voir que j'avois déja entretenu Sa Majesté.

Ce Prince étoit allé passer quelques jours du mois d'Avril, à Chantilly; dont l'air pur, le séjour agréable, la chasse commode, joints aux autres délassemens de la campagne,

Le Pere Charles de Noyelle qui l'étoit en 1685. étoit un Gentilhomme d'Artois, Sujet du Roi de France.

(14) Le Septenaire nous apprend au-contraire, que les Jesuites furent demandés, aussi-tôt après leur rappel, par plusieurs Villes, Evêques &c. *ibid. fol.* 438. » C'étoit, dit encore l'Historien Matthieu, *ibid. p. 606.* » le commun desir des Catholiques » de les revoir: leur absence ayant » fait connoître le bien & le profit » de leur presence, en l'Instruction » de la Jeunesse, & au maniement » des Consciences. Leurs ennemis » n'eurent point de prise, ni sur leurs » mœurs, ni sur les actions de leur » vie, qui s'accordent si bien à leur » doctrine, qu'il n'y a un seul mauvais accord qui en rompe l'harmonie; leur cœur & leur langue étant » montés au même ton &c. « Cet Ecrivain en avoit déja parlé dans les termes les plus avantageux. *Tom. 2. liv. 2. pag.* 270: Et ce qui le rend moins suspect; c'est qu'il avoit eu lui-même, quelque démêlé particulier avec cette Société; comme on le voit au même Livre 3. *p.* 681.

1604. parurent à ses Medecins, necessaires pour sa santé. Sur quelques Lettres que je lui écrivis, & dans lesquelles je ne pus me dispenser de lui marquer, que son absence laissoit indécises un grand nombre d'affaires, il revint incontinent à Paris; quelque chose que pussent faire ses Medecins, pour l'arrêter. Il se souvint, le soir même de son arrivée, du Memoire en question, & me le demanda: Il ne faisoit que me prévenir; mon dessein étant de le lui montrer ce jour-là. Je le tirai d'entre mon habit & ma camisole; & je le lui laissai éxaminer à loisir. Je n'y avois rien changé, ni rien ajoûté; excepté peut-être quelques réflexions, dont cet Ecrit n'avoit pas besoin, pour attirer contre celui qui en étoit l'objet, toute l'indignation de Sa Majesté.

L'Auteur de ce Memoire, qui avoit eu ses raisons pour n'y faire paroître, ni son nom, ni celui de la personne à laquelle il l'adressoit, s'attachoit à faire voir que d'Ossat avoit prévariqué dans tous les points de sa Commission; & qu'il ne s'en étoit chargé, que pour amener les choses, au point d'obliger le Roi à entrer dans les vuës des Catholiques Ligueurs de son Conseil, dont il étoit l'Instrument, & à embrasser un Plan de Politique, tout different de celui qu'on lui voyoit suivre. Ce nouveau Plan, où l'on découvroit encore l'esprit de la Ligue, qui lui avoit donné naissance, consistoit à unir la France d'interêt & d'amitié avec le Pape, l'Espagne, les Archiducs & la Savoie, contre les Puissances Protestantes de l'Europe en géneral, & contre les Réformés de ce Royaume en particulier: à faire concourir Henry avec le Pape, pour mettre un Roi Catholique sur le Thrône de la Grande-Bretagne: à lui faire abandonner la protection des Provinces-Unies; employer son autorité à soûmettre tout au Concile de Trente: en un mot, à lui faire adopter toute la Politique Autrichienne, & toutes les Maximes Ultramontaines. On chargeoit les Jesuites, du soin de serrer les nœuds de cette union; dont le fondement devoit être le mariage des Enfans de France & d'Espagne; & le premier fruit, le déthrônement du Roi Jacques (15).

L'Auteur, pour prouver qu'il n'avançoit pas des accusations si graves, en vain déclamateur, les justifioit par les Lettres

(15) Je ne vois rien à ajoûter sur ces articles, à ce que nous en avons dit dans les Notes cy-devant.

(16) La

1604.

Lettres mêmes de d'Oſſat, tant celles dont j'ai parlé cy-devant, que pluſieurs autres qu'il avoit ramaſſées; par ſes diſcours, ſoit publics dans Rome, ſoit particuliers à mon Frere, Ambaſſadeur en cette Cour, & à d'autres. Il dévoiloit le myſtere de ces difficultés preſqu'inſurmontables, rencontrées auprès du Saint-Pere, ſur l'Abſolution du Roi, & ſur le Mariage de Madame : il montroit qu'elles étoient venuës de d'Oſſat lui-même; qui pendant ce temps-là, pour abuſer plus impunément de la confiance de ſon Maître, & pour prévenir les reproches qu'il avoit ſujet d'en apprehender, lui faiſoit entendre qu'il étoit indiſpenſablement obligé de faire croire à Rome, que Sa Majeſté étoit dans tous ces ſentimens; & qu'il n'étoit pas médiocrement embarraſſé à étouffer les bruits, qui de temps en temps s'y répandoient du contraire.

Il y a certainement en tout ceci, un grand rafinement de la part de d'Oſſat: il n'y en avoit guére moins, dans les inſinuations qu'il faiſoit ſous main au Roi, que l'Eſpagne n'avoit à ſon égard, que des vuës toutes pacifiques; & que le Pape étoit prêt à s'en rendre caution. Tout cela eſt ſi poſitif, & appuyé par l'Auteur ſur de ſi fortes preuves, qu'il ſe fait croire, malgré la paſſion & la haine, qu'on ne peut diſconvenir qui n'éclatent de toutes parts dans cette Piece, contre d'Oſſat. On lui reproche de trancher du grand Politique & de l'homme d'Etat, lorſqu'il devroit rougir de ſon ignorance & de ſon incapacité; & l'on ne veut reconnoître dans cet Eccleſiaſtique, avant qu'il fût élevé à la Pourpre, qu'un Pedant & un Valet, (16) qui doit tous les differens de-

(16) La paſſion, l'injuſtice & la fauſſeté, ſe font voir ſi ſenſiblement dans ces derniers traits, qu'ils achevent de détruire la foi, qu'on auroit pu ajoûter à ce prétendu Mémoire venu de Rome, contre le Cardinal d'Oſſat. Sa reconnoiſſance l'oblige à nommer en pluſieurs endroits M. de Villeroi, ſon protecteur, & à faire une profeſſion preſqu'ouverte d'attachement pour lui : que peut-on conclurre de cela? rien certainement contre les qualités de ſon eſprit, & tout en faveur de ſon cœur. On ne ſçauroit s'empêcher de remarquer, que l'Auteur fait un abus ſenſible du Principe de la Liberté de penſer. Il s'étudie à le faire regner ſur les matieres de Religion, qui ſont preſque les ſeules, où il ne doit point être admis; & il paroît vouloir l'exclurre de la Politique, qui eſt la choſe du monde peut-être, où le Pour & le Contre doivent être le plus permis; parce que rien n'eſt plus incertain, plus fortuit, plus ſujet à varier.

Quant à la perſonne du Cardinal d'Oſſat; on convient qu'il étoit de la plus baſſe extraction. Les uns le font Fils d'un Operateur; les autres, Bâtard du Seigneur de Caſſanabere; & d'autres, ce qui paroît mieux fon-

1604. grés de sa fortune, à la bassesse de remper auprès de Villeroi, & de servir en esclave, l'aversion des autres Catholiques Ligueurs, contre les Réformés. L'Auteur, en finissant ce Memoire, conjure celui entre les mains duquel il doit tomber, de le faire passer dans celles de Sa Majesté.

Mettant à part tout ce qu'il peut y avoir d'outré dans cet Ecrit, qu'on voit bien venir d'un ennemi déclaré : il sera toujours vrai, que d'Ossat ne sçauroit parer le reproche d'ingrat & de calomniateur, par rapport à son Souverain & à son Bienfaicteur; & qu'il laisse même, sans y penser, à la posterité, tous les moyens de le convaincre de ces deux Vices, dans les Lettres, que sa vanité lui a fait imprimer; lorsqu'il y traduit Henry IV. comme un Prince qui opprime le Clergé, détruit la Noblesse, ruine le Tiers-Etat, & se rend le Tyran de son Peuple.

La verité n'est pas moins blessée, dans tout ce que sa bile exhale contre les Protestans. Que veut-il qu'on pense des épithetes d'impies, d'horribles, de détestables, de sacrileges &c, qu'on y voit entassées, pour flétrir un Corps, qui fait profession de convenir avec lui-même, dans tous les Points Fondamentaux de la Doctrine de Jesus-Christ, & de n'avoir pas une moindre véneration pour tous les divins Monumens, où ils sont exprimés, le Symbole des Apôtres, le Décalogue, l'Oraison Dominicale (17).

A l'égard des fautes purement de Politique : elles peu-

dé, Fils d'un Maréchal ferrant, du Diocese d'Auch. Il fut Précepteur du jeune Seigneur de Castelnau-Magnoac; ensuite, Secretaire du Cardinal Louis d'Este, protecteur à Rome des Affaires de France. Il fut encore Envoyé de Sa Majesté à Florence; Ambassadeur à Venise, à Rome &c. L'Evêché de Rennes lui fut conféré en 1596; & en 1600. celui de Bayeux, dont M. de Rosny lui obtint auprès de Henry IV. la permission de se démettre. Il avoit dessein de passer le reste de ses jours à Rome; comme en effet il y mourut, le 13. Mars 1604. un mois après la mort de la Duchesse de Bar, âgé de 68. ans. Sa derniere Lettre, est celle qu'il écrivit à M. de Villeroi, six jours avant sa mort.

Voyez les autres particularités de sa Vie, dans Amelot de La-Houssaye, à la tête de l'Edition qu'il nous a donnée des Lettres de ce Cardinal. Il n'a eu garde de ne pas prendre le parti de cette Eminence, dans les petites discussions qu'elle eut avec le Duc de Sully; & il avance, je ne sçais sur quel fondement, que si ce Ministre ne lui écrivoit pas, c'étoit probablement, parce qu'il ne vouloit pas l'appeller, Monseigneur. *Note sur la Lettre* 329.

(17) Cette raison de l'Auteur est bien foible : mais on sçait que c'est un des Points de la nouvelle Doctrine, de ne reconnoître ni les Saints Peres, ni les Conciles, ni les autres sources de la Tradition & de la Foi.

vent bien ne venir dans d'Oſſat, que d'une vuë trop bornée ; 1604.
mais elles ne ſont pas moins palpables. Dans le temps que les projets ambitieux de la Maiſon d'Autriche ſont, pour ainſi dire, affichés par toute l'Europe ; il expoſe la France à en être la premiere Victime, en détachant d'elle ſans retour, tout ce qu'elle a d'Alliés, capables de la ſoûtenir contre cette orgueilleuſe Monarchie. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que cette Politique ruineuſe n'ait pas laiſſé de ſe communiquer, comme par contagion, à la pluſpart de ceux qui ſont employés dans l'adminiſtration des Affaires publiques ; & ce qu'il y a en même temps de plus triſte, c'eſt qu'enfin elle a prévalu ſur la plus ſaine, mais la plus petite partie. (18)

Elle expoſa Villeroi, dans le mois d'Avril de cette année, à un déboire des plus fâcheux, pour un homme en place. Le Roi, en partant pour Fontainebleau, où il avoit coûtume de faire ſa Pâque, & de paſſer cette Fête ſolemnelle, pendant laquelle toute affaire ceſſoit au Conſeil ; congédia ſes Conſeillers juſqu'au Dimanche de Quaſimodo : mais dès le Vendredi-ſaint, il me rappella par une Lettre, dans laquelle il me mandoit, Qu'il venoit de découvrir une trahiſon dans ſa Cour, ſur laquelle il vouloit conférer avec moi : Qu'il feroit trouver à cet effet, des chevaux de poſte à Ablon, le jour de

(18) Il n'en eſt point arrivé tous les malheurs, que M. de Sully en appréhendoit : au-contraire, l'événement a été tout auſſi favorable à ce ſyſtème, qu'il pouvoit l'être. Il eſt vrai ; & cette raiſon peut bien ſervir à juſtifier le raiſonnement de l'Auteur ; qu'en ſuppoſant l'exécution de ces deſſeins, dont l'extinction du Proteſtantiſme en France, étoit le principal, remiſe en toutes autres mains, que celles du Cardinal de Richelieu ; il eſt très-douteux, non-ſeulement ſi le ſuccès s'en ſeroit enſuivi, mais encore, ſi une entrepriſe de cette conſéquence, manquée, n'auroit point replongé la France dans toutes les horreurs du Regne des Enfans de Henry II.

Le Cardinal de Richelieu ne ſuivit pourtant pas en tout, les vuës qu'on attribuë aux d'Oſſat, Villeroi &c ; puiſque toute ſa vie, il eut guerre avec l'Eſpagne. La connoiſſance parfaite qu'il avoit des reſſources particulieres à la France, & qu'il avoit puiſée, ſuivant toutes les apparences, en grande partie dans les Memoires de Sully, fit qu'il embraſſa, & en quelque ſorte, qu'il concilia ces deux ſyſtèmes oppoſés ; en executant de l'un, le projet d'abbaiſſer la Maiſon d'Autriche, & de l'autre, celui de détruire le Calviniſme en France. Il me ſemble qu'aucun exemple ne prouve auſſi clairement que celui-cy, de quoi un homme ſeul eſt capable. Les Religionnaires de France, qui s'étoient fait tolerer, après trente ans de perſécution ; après trente ans de repos, ſont ſubjugués, & preſque tout-d'un-coup : C'eſt que d'un côté, il ſe trouva un Cardinal de Richelieu ; & que de l'autre, il ne ſe trouva plus un Henry de Navarre.

1604. Pâques ; afin que je ne manquaſſe pas de me rendre à Fontainebleau, au ſortir de la Cène : ce que j'éxecutai ponctuellement. Voici de quoi il étoit queſtion.

Autrement dit, Du-Portail.

Villeroi avoit à ſon ſervice un Commis, nommé Nicolas L'Hôte. De Pere en Fils, cette Famille avoit été attachée aux Villeroi : mais celui dont il s'agit ici, avant que d'entrer chez lui, avoit été Secretaire du Comte de La-Rochepot, lorſqu'il étoit Ambaſſadeur de France en Eſpagne. L'Hôte, qui avoit de l'eſprit, mais un eſprit porté à l'intrigue, ſe fit, pendant ſon ſejour en Eſpagne, des intelligences avec les Secretaires d'Etat Eſpagnols, D. Juan Idiaques Francheſes & Prada ; auxquels il découvroit les ſecrets de l'Ambaſſadeur ſon Maître. La-Rochepot ayant repaſſé en France, L'Hôte qui ſe vit ſans emploi, demanda à Villeroi, dont il étoit filleul, une place dans ſon Bureau ; & fut commis par lui, au déchiffrement de ſes Dépêches : ce qui plut très-fort à L'Hôte, & lui donna les moyens de continuer encore plus ſûrement, ſon premier métier.

Barrault (19) qui avoit relevé le Comte de La-Rochepot en Eſpagne, s'apperçut quelque temps après, que les ſecrets de ſon Prince étoient éventés à Madrid ; & il ſe donna la torture, pour deviner de quelle part cela pouvoit provenir. Ne pouvant arrêter les yeux ſur perſonne en particulier, il pria Sa Majeſté par un Billet, ſimple adreſſé à elle-même, de tenir pour ſuſpects tous les Commis de ſes Bureaux, & en particulier, ceux de Villeroi. La choſe influoit juſque ſur nos autres Ambaſſadeurs dans les differentes Cours de l'Europe, qui étoient dans une ſurpriſe extrême, & ſe plaignoient au Roi, ainſi que Barrault, de ce que le contenu de leurs Dépêches étoit ſçu dans ces Cours, au même temps qu'ils les recevoient, ſouvent même avant qu'ils les reçuſſent de France.

Mais ni eux, ni Barrault, ne pouvoient pénetrer plus avant ; juſqu'à ce que Barrault ſe vit un jour, abordé par un François

(19) Emeric Gobier de Barrault. On rapporte de cet Ambaſſadeur, qu'aſſiſtant un jour en Eſpagne à une Comédie, où l'on repreſentoit la Bataille de Pavie ; & voyant un Acteur Eſpagnol, terraſſer celui qui repreſentoit François I. lui mettre le pied ſur la gorge, & l'obliger à lui demander quartier, dans des termes tout-à-fait outrageans ; il monta ſur le théatre, & en preſence de tout le monde, paſſa ſon épée au travers du corps de cet Acteur. *Notes d'Amelot ſur d'Oſſat.*

de Bordeaux, réfugié en Espagne, nommé Jean de Leyré, & mieux connu par le nom de Rafis, qu'il avoit porté dans le temps qu'il servoit la Ligue, dont il avoit été l'un (20) des boute-feux : & c'est pour cette raison, que n'ayant pu se faire comprendre dans l'Amnistie, il s'étoit vu obligé de passer en Espagne ; où ses services, qui consistoient en quelques avis qu'il recevoit encore de ses Associés en France, furent recompensés par une bonne pension, que cette Cour lui faisoit : Ce qui dura jusqu'à ce que le Conseil d'Espagne ayant sçu tirer d'ailleurs, des lumieres plus sûres, que de Rafis ; il s'apperçut, par le mépris qu'on commençoit à temoigner pour lui à Madrid, & par le retranchement de ses gratifications, que son crédit venoit de tomber tout-d'un-coup. Il en pénetra la veritable cause : & à l'instant changeant de batterie, il ne s'occupa plus qu'à découvrir quel étoit le Traître en France, qui venoit ainsi s'enrichir de son bien ; ne faisant point de doute que s'il y réüssissoit, cette découverte lui vaudroit son rappel dans sa Patrie, qu'il n'avoit point perdu de vuë, & peut-être mieux que ce qu'on lui ôtoit en Espagne. 1604.

Les gens nourris dans l'intrigue, ont des talens pour ces sortes de choses, que les autres n'ont pas. Rafis s'accosta d'un autre François, domicilié en Espagne, nommé Jean Blas ; qui lui apprit comment L'Hôte avoit abusé de la confiance de son premier Maître. Rafis frappé de cette idée, s'attacha, comme par instinct, sur cet homme : & s'étant fait instruire par d'autres endroits, qu'il étoit actuellement l'un des Secretaires de Villeroi ; tout éloigné qu'il étoit, sa seule pénetration lui dévoila ce qui demeuroit caché à tant d'autres, qui étoient sur les lieux-mêmes.

Le soupçon qu'il avoit, s'étant tourné en certitude ; il alla trouver Barrault, & lui offrit de lui faire connoître le Traître dont il se plaignoit, & qu'il se donna bien de garde de lui laisser seulement soupçonner : à condition, si son avis se trouvoit vrai, qu'on lui accorderoit une abolition en forme, & une pension honnête. L'importance du sujet fit que Barrault n'hésita pas à lui promettre l'un & l'autre. Rafis éxigea encore de Barrault, & cela en vuë de sa propre sûreté, qu'il prendroit sa commodité ; & que lorsqu'il écri-

(20) L'Etoile dit qu'il avoit été l'un des Seize.

1604. roit en France, ſur les propoſitions qu'il venoit d'entendre, il ne s'adreſſeroit qu'au Roi lui-même: Mais Barrault ne prit ces dernieres paroles que pour un excès inutile de précaution, qui n'excluoit pas la communication avec les principaux Miniſtres de Sa Majeſté : & ce fut à Villeroi lui-même, qu'il s'ouvrit de l'offre & des propoſitions de Rafis. Villeroi, qui ne ſe doutoit point que le Traître dont on lui parloit, étoit dans ſon propre Bureau, renvoya promptement la Dépêche au Roi : Pour L'Hôte, qui viſa droit au but, en ouvrant avec ſon Maître, ce Paquet de Barrault ; il fit ſes réflexions ſur cet avis important, & prit le parti, que Rafis avoit juſtement apprehendé ; c'eſt d'écrire à l'heure-même à ſes Correſpondans en Eſpagne, afin qu'ils priſſent ſans perdre de temps, toutes les meſures neceſſaires, pour empêcher Rafis d'en dire davantage : C'eſt tout ce qu'il imagina de plus ſûr pour lui, & de plus propre à prévenir les ſuites de cette affaire: & la choſe auroit peut-être réüſſi, avec toute autre perſonne que Rafis.

Celui-cy, en recevant ſon abolition, que Sa Majeſté lui fit envoyer, avec une acceptation de ſes propoſitions, remarqua qu'elle n'étoit point ſignée de Lomenie ; auquel Sa Majeſté l'auroit remiſe naturellement, ſi elle ne lui avoit été propoſée par un autre canal : & concluant de-là, qu'elle avoit paſſé par le Bureau de Villeroi ; il courut incontinent chez l'Ambaſſadeur, & ſe plaignit à lui qu'il l'avoit trompé. Il ne lui fit plus myſtere de rien. Il lui apprit pour quelle raiſon il l'avoit preſſé de s'adreſſer directement à Sa Majeſté, & à Villeroi, moins qu'à tout autre : Il lui donna tous les éclairciſſemens qu'il avoit promis ſur les menées de L'Hôte. Cela fait, & en peu de mots ; il dit à Barrault, que pour parer, s'il en étoit temps encore, le danger où il ſe trouvoit à Madrid ; il ne trouvoit point d'autre moyen, que de tâcher de gagner au plus vîte les Terres de France ; & il monta en effet à cheval, dans l'inſtant même : dont bien lui prit : Car dès le lendemain matin, la maiſon où il demeuroit, fut inveſtie par des Archers ; & l'on fit courir après lui en toute diligence, pour le joindre, avant qu'il eût atteint la Frontiere. Mais Rafis échappa heureuſement ; ou pluſtôt, grace à la grande diligence qu'il fit, avec Deſcartes, Secretaire de Barrault, que l'Ambaſſadeur lui donna pour l'accom-

pagner, & pour le presenter en France. Ils ne se reposerent point, qu'ils ne se vissent à Baïonne ; d'où continuant leur route, sans perdre de temps, ils vinrent à Paris, & de-là à Fontainebleau, où on leur avoit dit qu'étoit Sa Majesté. 1604.

Ils rencontrerent en chemin Villeroi, qui se rendoit aussi de Fontainebleau à sa maison de Juvisy, & ils ne crurent pas devoir lui rien cacher. Ils le prierent même de faire toujours arrêter son Commis, par provision; & afin d'avoir seuls tout l'honneur de cette affaire, ils lui offrirent de retourner à Paris, & de l'arrêter eux-mêmes. Villeroi, après les avoir entendus, ne goûta, ni leur proposition, ni l'offre qu'ils faisoient de leurs personnes : c'est un trait d'une fort-grande imprudence; il faut en convenir : mais sans doute, qu'il s'imagina que L'Hôte ne pouvoit échapper. Il dit aux deux Courriers, Que ce Commis qu'il avoit laissé à Paris, devoit venir le trouver le lendemain : Qu'il seroit assez tôt pour-lors, de s'en assûrer : qu'aussi-bien, il croyoit qu'il étoit necessaire d'en parler auparavant à Sa Majesté : Qu'ils ne risquoient rien ; pourvû qu'ils gardassent un profond silence. Ce procedé les surprit, & les mécontenta au dernier point : mais c'étoit à eux à obéïr. Ils lui remirent les Paquets, dont ils étoient porteurs ; afin qu'il les donnât à Sa Majesté : ce qu'il fit le lendemain.

Le Roi n'avoit pas encore reçu ces Paquets, le jour de Pâques que j'arrivai à Fontainebleau ; ni sçu par-conséquent, l'arrivée des deux Courriers, & le nom de celui qui le trahissoit : Il n'avoit rien de plus positif, que l'avertissement de se défier des Commis de Villeroi. Comme je n'arrivai que fort-tard à Fontainebleau, & extrêmement fatigué ; je ne vis Sa Majesté, que le lendemain matin. Je la trouvai habillée ; quoiqu'il fût à-peine soleil levant : l'avis de Barrault lui donnoit de l'inquietude. Ce Prince me prit par la main ; & entrant dans la galerie qui joint sa Chambre, il m'entretint fort-au-long, des Nouvelles qu'il venoit de recevoir de son Ambassadeur. La Dépêche de Londres perduë, lui revint à l'esprit : & tout ce que je lui avois dit, en taxant de ce coup, les Gens de Villeroi, qu'il n'avoit pris que pour un effet de jalousie & d'inimitié ; lui parut en ce moment, si fort, qu'il m'avoua qu'il commençoit à y ajoûter foi, & à concevoir mille choses desavantageuses contre ce Secretaire d'Etat.

1604. Comme il ne s'attendoit pas à voir arriver si-tôt Descartes & Rafis ; il m'ordonna de travailler à approfondir cette Affaire , de quelque maniere que ce fût.

Il y avoit trois jours qu'elle nous occupoit, Sa Majesté & moi ; lorsque Villeroi , arriva chargé des Paquets , dont je viens de parler. Je me promenois avec elle dans la longue galerie du Jardin des Pins, où je prenois congé de ce Prince , pour m'en retourner à Paris ; au moment que Villeroi l'aborda. Il portoit sur son visage, toute la tristesse qu'on doit avoir, lorsqu'on a de pareilles Nouvelles à annoncer à son Maître : & je puis dire que pour un homme, qui avoit quelque sujet de chercher à humilier un Concurrent, ou dumoins, de me rejouir de son humiliation ; j'entrai bien dans sa peine. Pendant la lecture qu'il fit de ces écritures , Sa Majesté me regarda , & me serra la main trois ou quatre fois. Elle ne lui donna pas le temps d'achever. Au nom de L'Hôte : » Et où est-il donc cet Hôte , votre Commis, lui » dit le Roi vivement ? ne l'avez-vous pas fait prendre ? Je » crois, Sire, répondit Villeroi consterné , qu'il est chez » moi ; mais qu'il n'est pas encore pris. Comment ! reprit » Henry , d'un ton irrité ; vous croyez qu'il est chez vous ; » & vous ne le faites pas arrêter ? Pardieu ! c'est trop de né» gligence : Hé ! à quoi vous êtes vous amusé , depuis que » vous sçavez sa trahison ? Il falloit y pourvoir sur l'heure » même : Retournez en diligence ; & vous en saisissez. «

La Galerie d'Ulysse.

Villeroi se retira,avec toutes les marques possibles de douleur & de confusion : Pour moi, je n'en retardai pas d'un seul moment, mon départ pour Paris ; où je reçus le lendemain, une Lettre de Sa Majesté , qui chargea Descartes de m'instruire de sa part, en me la rendant, de tout ce qui s'étoit ensuivi. Puisque je me trouve engagé à en informer le Public : afin qu'il ne me soit point reproché d'appuyer les Relations, que les ennemis de Villeroi en ont faites ; je suivrai, pour ce qui me reste à dire , le détail qu'il en a fait, dans l'Apologie de sa conduite, qu'il s'est cru obligé de rendre publique. (21) Voici comment il y rapporte la suite de ce fait ; après

(21) Voyez l'original de cette Apologie, dans les Memoires d'Etat de Villeroi. *tom.* 1. *pag.* 522 : La date en est du 3. May. On ne sçauroit douter qu'elle n'exprime fidellement les sentimens & les démarches de ce Secretaire d'Etat : le récit en étant exactement conforme à celui de M. De-Thou,

après qu'il a exposé à son avantage, ce qui se passa depuis le moment où il parla aux deux Courriers, jusqu'à celui où il alla trouver le Roi.

En rentrant chez lui, Villeroi trouva l'Evêque de Chartres & quelques autres personnes de distinction, qui l'attendoient & qui l'arrêterent fort-long-temps dans son cabinet; parce qu'il étoit question entr'eux, de ce qui devoit s'observer dans la Céremonie prochaine de l'Ordre de la Jarretiere : Ce qui fit que quand Descartes monta à son appartement, pour lui donner avis que L'Hôte venoit d'arriver de Paris, avec Desnots; il n'osa entrer, par respect pour cette compagnie. L'Hôte, salué tout-d'abord de la Nouvelle des deux Courriers arrivés d'Espagne, garda assez de presence d'esprit, pour ne paroître que médiocrement troublé de ce contre-temps : Il feignit d'avoir besoin de manger un morceau dans la cuisine; mais il ne fit qu'y passer : il donna le change au Maître-d'hôtel, en lui disant que c'étoit à l'Auberge qu'il vouloit aller se rafraîchir, afin de s'y débotter en même temps, & de se mettre en état de paroître devant son Maître. Villeroi s'étant informé, après que sa compagnie l'eut enfin quitté, où étoit L'Hôte; & lui ayant été répondu qu'il étoit dans les Offices, comme tout le monde en étoit persuadé : il crut ne pouvoir mieux faire, que d'envoyer un Domestique dire à son Maître-d'hôtel qu'il entretînt L'Hôte, & qu'il ne le perdît pas de vuë; & de sortir lui-même pendant ce temps-là, pour aller prier Lomenie de lui donner Du-Broc, Lieutenant du Prévôt, par lequel il comptoit le faire saisir. Il ramena Lomenie lui-même, & alla se placer avec lui à une fenêtre, qui donnoit sur la cour, où le coup devoit s'éxecuter : Precautions trop tardives! L'Hôte s'étoit déja évadé.

Quelqu'un qui jugera assez favorablement de Villeroi, pour l'en croire sur sa parole, dans ce récit, se récriera peut-être ici du-moins, sur la lenteur, avec laquelle il trouvera que ce Sécretaire d'Etat éxecute des ordres, qu'il vient de recevoir de la bouche du Roi, & d'un ton aussi absolu que pressant. Il seroit bien plus coupable encore, si mille circonstances de l'évasion de L'Hôte, publiées par Descartes &

De-Thou, de la Chronologie Septenaire, de Matthieu, & de ce que nous avons d'Historiens de ce temps-là, les plus dignes d'être crus.

1604. Rafis, qui ne se trouvent point dans son Apologie, étoient vraies. Certainement il y auroit de l'injustice à croire tout ce qui fut publié, à cette occasion, contre Villeroi (22): ses ennemis avoient un trop beau champ, pour n'en pas tirer avantage: Les Protestans sur-tout, le peignirent avec des traits tout-à-fait odieux: c'est une vengeance qu'ils ne purent se refuser, de ce qu'il avoit contribué plus que personne, à enlever autrefois le Roi à leur Religion. Mais d'un autre côté, il ne faut pas le disculper, comme faisoient ses dévoüés Partisans, jusqu'à ne trouver rien de réprehensible dans sa conduite. Tous ceux qui m'étoient attachés, dirent hautement que si pareille chose étoit arrivée dans ma maison, la médisance se seroit bien autrement déchaînée contre moi. Les Ambassadeurs Etrangers en France, & le Nonce même du Pape, vinrent me trouver à Paris; & dirent, que si après une pareille découverte, il falloit que leurs Dépêches passassent encore par les mains de Villeroi, leurs Maîtres n'oseroient plus rien y mettre de quelque importance.

Pour achever ce qui regarde la personne du Traître: Tout ce qu'on put faire, fut de détacher après lui des Archers, qui le poursuivirent de si près, qu'étant arrivé sur le bord de la Marne, assez près du Bac de Fay, avec un Espagnol qui l'accompagnoit; il ne vit plus d'autre moyen de se dérober à leur poursuite, qu'en se jettant dans la Riviere, qu'il comptoit peut-être passer à la nage; mais il s'y noya. L'Espagnol aima mieux se laisser prendre; & il fut ramené à Paris, avec le Corps de L'Hôte, qu'on retira de l'eau. Villeroi parut très-veritablement fâché, qu'on n'eût pu saisir son Commis vif: Il avoit raison; c'étoit le seul moyen de fermer la bouche aux médisans. Il fut le premier à me proposer, en m'écrivant sur cette affaire, de traiter le cadavre (23) avec la derniere ignominie, & de faire un éxemple sur l'Espagnol.

(22) De-Thou marque que M. de Villeroi ne fut pas en effet éxempt de soupçon: mais il dit en même-temps, que Henry IV. loin de s'en laisser prévenir, le consola dans ce malheur. *Liv.* 132. P. Matthieu assûre de même, que Henry IV. connoissoit trop bien la fidelité de ce Ministre, pour concevoir le plus petit soupçon contre lui. *Tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 637.

(23) Les Chirurgiens qui firent la visite du corps, conclurent tous, si nous en croyons L'Etoile, qu'il n'avoit point été noyé: & comme il ne paroissoit point non plus, qu'il eût été poignardé, ni étranglé; ils jugerent qu'on l'avoit étouffé, & en-

Cela ne fut point capable d'appaiſer la colere du Roi, qui ne ſçut long-temps, de quel œil il devoit regarder Villeroi, après cette avanture : il balança trois jours, s'il ne le chaſſeroit point d'auprès de ſa Perſonne : Mais Villeroi ſe jetta aux pieds de Sa Majeſté, avec tant de marques d'une profonde douleur ; y verſa tant de larmes ; y fit tant de proteſtations d'innocence, que Henry le crut (le Public a toujours été perſuadé qu'il feignoit ſeulement de le croire) ; & qu'avec ſa bonté ordinaire, il lui accorda le pardon, qu'il lui demandoit avec de ſi vives inſtances. 1604.

Voilà l'état où je trouvai qu'étoient les choſes, lorſque je retournai à Fontainebleau, dire à Sa Majeſté, comme je ne pouvois m'en diſpenſer, les repreſentations que m'avoient fait les Ambaſſadeurs Etrangers. Le Chiffre de tous les nôtres fut auſſi changé : Et le Roi ne ſongea plus qu'à profiter de cette occaſion, pour rendre Villeroi plus diligent (je parle d'après ce Prince), plus circonſpect dans le choix de ſes Commis, & moins fier, qu'il n'étoit auparavant. Sa Majeſté concerta avec moi une Lettre, qu'elle jugea propre à produire cet effet ; parce que je devois la rendre publique. Cette Lettre me fut apportée à Paris, par Perroton, de la part du Prince, comme pour me faire part de l'indulgence, dont il avoit jugé à propos d'uſer à l'égard de Villeroi : J'y lus, Que Sa Majeſté n'avoit pû refuſer un pardon, aux larmes & aux prieres de Villeroi : Que je ne devois pas conſerver après cela pour lui, plus de défiance, qu'elle-même : Que dans l'état où il étoit, c'étoit une action de charité, que de lui écrire une Lettre de conſolation & d'aſſûrance de mon amitié ; & qu'elle m'en prioit.

ſuite jetté dans la Riviere. Il n'eſt point fait mention dans le Septenaire, de cette viſite de Chirurgiens : mais les particularités de l'évaſion de L'Hôte, & de la maniere dont il fut trouvé, qui y ſont amplement détaillées, détruiſent ce rapport de L'Etoile, qui paroît d'ailleurs aſſez mal-intentionné pour M. de Villeroi, & ne ſçauroit pourtant s'empêcher de convenir, que Henry IV. n'en fit pas plus mauvais viſage à M. de Villeroi : » prenant bien la » peine, dit-il, d'aller juſques chez » lui, pour le conſoler, & conforter » en ſon ennui ; ne lui montrant aucun ſoupçon de défiance pour ce qui » s'étoit paſſé, non plus qu'auparavant, encore moins : tellement » qu'on diſoit à la Cour, que l'heur » lui en vouloit bien, d'avoir un ſi » bon Maître ; parce qu'en matiere » d'un fait d'Etat de telle conſéquence, les Rois & les Princes veulent » coûtumierement que les Maîtres » répondent de leurs Valets. « *Ann. 1604. pag.* 24.

1604. Je ſecondai l'intention de Sa Majeſté, ſans aucune répugnance ; je pourrois même dire, avec une ſincerité, qu'elle ne me demandoit pas : excepté que je ne pus pas me réſoudre à écrire à Villeroi, que je le tenois entierement diſculpé ; ce qui eût été, ce me ſemble, ridiculement flateur ; je lui en dis aſſez, pour qu'il pût perſuader au Public, par ma Lettre, que je ne le regardois nullement comme coupable du crime capital, dont il s'étoit vu accuſer. Je lui donnois l'idée du Manifeſte, qu'il fit paroître quelques jours après. Je lui repreſentois, Qu'il devoit s'attacher à fermer la bouche aux Proteſtans, auxquels il avoit donné priſe : Qu'il ne pouvoit mieux y parvenir, qu'en adouciſſant le caractere un peu violent, qu'il avoit montré à leur égard ; en inſpirant pour eux, aux Catholiques, des ſentimens plus humains ; enfin en ſe portant publiquement pour le promoteur du Reglement, que j'avois tant de fois propoſé, pour établir une parfaite concorde entre ces deux Corps. Si j'ajoûtois dans cette Lettre, Que ſon entiere juſtification auprès de Sa Majeſté, dépendoit de la maniere, dont il ſe comporteroit dans la ſuite ; & ſi je citois là-deſſus, l'éxemple du Maréchal de Biron : ce n'étoit uniquement que pour ſatisfaire au commandement du Roi, qui vouloit bien paſſer pour indulgent, mais non pas, pour foible.

Villeroi répondit à ma Lettre, en me remerciant de mes conſeils, qu'il aſſûra qu'il ſuivroit éxactement, & de mes bons offices, qu'il proteſta qu'il n'oublieroit jamais : Il y convient, qu'il n'avoit pas dû ſe fier auſſi aveuglément qu'il l'avoit fait, à un jeune homme, tel que L'Hôte : & il ne diſſimule pas que quoique ſa conſcience ne lui reproche rien de grief, la faute qu'il a commiſe en cette occaſion, eſt capable de jetter une tache ſur ſa réputation ; juſque-là, que tous les ſervices, qu'il eſt dans la diſpoſition de continuer à rendre à Sa Majeſté le reſte de ſa vie, ne l'effaceront jamais entierement : Il ſe défend, ſur ce que L'Hôte lui ayant des obligations eſſentielles, il n'a pu ſe porter à croire qu'il dût jamais lui manquer. Il arriva ſouvent depuis à Villeroi, lorſqu'il m'écrivoit, de rappeller ſa faute, ſon malheur, & ſon innocence ; & preſque toujours, l'obligation qu'il crut m'avoir en cette occaſion.

Il paroît que Barrault n'a pas non-plus ajoûté foi aux

calomnies des ennemis de Villeroi ; puiſqu'il lui écrivit peu de temps après, ce qui s'étoit dit dans une converſation entre lui & Prada, au ſujet de L'Hôte. Rafis n'eut pas ſujet de ſe plaindre : outre les quinze cens ſoixante livres, qu'il avoit reçuës de Barrault, pour ſortir d'Eſpagne ; il toucha encore une gratification de mille écus, au delà des conditions que l'Ambaſſadeur lui avoit accordées. Cela ne nuiſit pas à Barrault lui-même, pour être payé du dernier quartier de ſa penſion : Deſcartes repreſenta au Roi qu'il en coûtoit beaucoup pour s'entretenir en Eſpagne ; & que quelques Lettres que j'euſſe écrites, ſon Maître n'avoit pu rien tirer de ce quartier. 1604.

Le Memoire ſur la Religion, dont il vient d'être fait mention, conſiſtoit en quelques Articles, dont l'acceptation par les Catholiques & les Proteſtans, m'avoit paru capable de reünir les deux Religions, ou du-moins, de les maintenir en paix ; en détruiſant cet odieux préjugé, par lequel l'une traite l'autre d'héretique & de pernicieuſe à l'Etat, & en eſt traitée à ſon tour, d'impie & d'idolâtre. Je l'avois compoſé, de l'aveu de Sa Majeſté ; & je le lui avois fait voir pluſieurs fois, en preſence de l'Evêque d'Evreux, de Bellievre, de Villeroi, de Sillery & du Pere Cotton.

Si les Proteſtans ne croient pas tout ce que les Catholiques croient ; du-moins ceux-cy ne peuvent-ils nier que nous ne croyons rien, qu'ils ne croient comme nous ; & que ce que nous croyons, renferme ce que la Religion Chrétienne a d'eſſentiel : le Décalogue, le Symbole des Apôtres & l'Oraiſon-Dominicale, étant le grand & géneral fondement (24) de notre commune Croyance. En voila aſſez : pourquoi ne pas abandonner le reſte, comme autant de Points problematiques, ſur leſquels le pour & le contre doivent être permis, avec une entiere liberté ? Nous ſommes perſuadés qu'il eſt inutile, & même temeraire, de vouloir ſonder les ſecrets, réſervés à Dieu ſeul : Ici nous ne les ſondons pas ſeulement ; nous nous en rendons les juges, en nous faiſant un crime les uns aux autres, des differens ſentimens & des differentes lumieres, que nous avons tous reçus de lui, ſur des verités

(24) Il n'eſt pas beſoin, je crois, de s'arrêter ſérieuſement à répondre aux argumens de l'Auteur. En lui accordant la qualité d'homme d'Etat ; on peut ſans injuſtice, lui refuſer celle de profond Théologien. Tout ce qu'il dit en cet endroit, s'appelle, traiter politiquement la Religion.

1604. toutes ſpeculatives. Laiſſons en la connoiſſance, comme la diſpenſation, à lui ſeul : donnons ſeulement aux Souverains, pour l'utilité commune, le pouvoir de punir ce qui bleſſe la Charité, dans la ſocieté. Il n'eſt point du reſſort de la Juſtice humaine, de s'ériger en vengeurs de ce qui appartient à la Cauſe de Dieu.

Autre Conſideration : Si malheureuſement pour nous, c'eſt nous qui ſommes dans l'erreur ; les Catholiques peuvent-ils s'imaginer que ce ſoit en nous injuriant & en nous perſécutant, qu'ils nous ameneront à leur façon de penſer ? La compaſſion & la douceur ſont les ſeuls moyens, qui ſervent veritablement la Religion, & les ſeuls qu'elle enſeigne : le zèle n'eſt qu'un entêtement, ou un emportement, déguiſés ſous un beau nom. Voilà tout le fond de ce Memoire. Rien n'eſt ſi vrai, ni ſi ſimple. Mais malheureuſement, les droits que les hommes donnent à la verité ſur eux-mêmes, ſe réduiſent à fort-peu de choſe ; & ce qu'ils ſont convenus d'appeller, Raiſon & Religion, à bien l'éxaminer, dans preſque tous, n'eſt rien que leur propre paſſion.

Si la conciliation des deux Religions eſt comme impoſſible, à parler moralement ; elle ne l'eſt pas moins, à parler politiquement : puiſqu'elle ne peut guére ſe faire, ſans que le Pape y concoure : Et c'eſt à quoi l'on ne doit point s'attendre ; puiſqu'on ne la pas vu arriver, ſous le Pontificat de Clément VIII. Pape le plus impartial, qu'on ait vu depuis long-temps occuper le Siege de Rome, & le plus attaché à cette douceur & à cette tendre compaſſion, dont l'Evangile fait un precepte à ſes Diſciples.

Ce Saint-Pere ſe trouvoit alors ſi vieux & ſi infirme, que perſonne ne doutant que ſa fin ne dût être très-proche, le Roi jugea à-propos de faire partir pour Rome, les Cardinaux de Joyeuſe & de Sourdis ; afin de ſoûtenir les interêts de la Nation, dans le prochain Conclave. Sa Majeſté donna au ſecond de ces Cardinaux, par le conſeil du premier, neuf mille livres, pour ſon équipage & pour les frais de ſon voyage ; avec deux mille quatre cens écus de penſion, pendant tout le temps que le beſoin de ſon ſervice le retiendroit à Rome.

Une des dernieres actions de Clément VIII. fut une promotion de dix-huit Cardinaux, d'une ſeule fois. Ce nombre parut ſi fort, qu'on crut dans le monde, que ce Pape ſe ſen-

tant approcher de ſon terme, voulut donner au Cardinal Aldobrandin, ſon Neveu, une derniere marque de ſon affection; qui devoit, ſuivant toutes les apparences, le porter ſur le Thrône Pontifical, par le grand nombre de Créatures de ſa Maiſon, qu'elle introduiſoit dans le Conclave; ou y placer du-moins, un Sujet, ſous lequel ce Cardinal pût gouverner. De ces dix-huit Chapeaux, deux devant être accordés à la France; le choix des deux hommes que Sa Majeſté nommeroit à Sa Sainteté, pour les recevoir, fut le ſujet d'une forte brigue à la Cour, entre l'Evêque d'Evreux & Seraphin Olivary, d'une part, & MM. de Villars, Archevêque de Vienne, & de Marquemont (25), de l'autre. Ces derniers avoient pour eux Bellievre, Villeroi, Sillery, & tous leurs Amis: je crus devoir me ranger du côté de M. Du-Perron, qui étoit mon Evêque & mon Ami, & pour d'Olivary, qui étoit connu par une éminente pieté: Ces deux-cy furent préferés, malgré tous les mouvemens du Parti oppoſé. Du-Perron ne laiſſa pas d'écrire, par mon conſeil, une Lettre de remerciment à Villeroi, comme s'il l'eût veritablement ſervi: tel eſt l'uſage de la Cour. 1604.

Les Affaires ſi preſſées, qui obligerent Sa Majeſté à quitter le ſéjour de Chantilly, & dans le commencement d'un beau Printemps, étoient l'appurement & la ſignature des Etats ordinaires de Dépenſe, pour ſes Bâtimens, ſa Vénerie, ſes menus plaiſirs; outre ceux des Fortifications, de l'Artillerie & de la Grande-Voierie. Lorſque le jour fut pris pour cette opération; afin d'éviter la foule des ſolliciteurs, qui n'attendoient que le moment de nous voir enſemble, Sa Majeſté & moi; elle envoya le jeune Lomenie, me dire que je ne vinſſe point au Louvre, parce qu'elle ſe rendroit elle-même le lendemain, à l'Arcenal: & elle y vint en effet de ſi grand matin, qu'elle y prévint une partie des Officiers, intereſſés dans les matieres qu'on y alloit traiter, & que j'avois tous mandés: Le nombre n'en étoit pas peu conſiderable; Gouverneurs de Places; Ingenieurs, Intendans & Contrôleurs

(25) Seraphin Olivary Cazailla, Italien d'origine, mais né à Lyon, Patriarche d'Alexandrie.
Jerôme de Villars.
Denis de Marquemont, Archevêque de Lyon; il fut auſſi Cardinal dans la ſuite, & Ambaſſadeur de France à Rome.

1604. des Bâtimens ; tous les differens Employés dans l'Artillerie ; Directeurs des Ponts & Chauffées, & autres.

Henry avoit des choſes fort-importantes à me communiquer en particulier. J'en jugeai par un morne chagrin, qu'il ne pouvoit ſi bien cacher dans ſon cœur, que je ne l'apperçuſſe ſur ſon viſage & dans toutes ſes paroles ; & plus encore, parce qu'il me conduiſit dans la grande galerie des Armes, l'endroit où il me faiſoit ordinairement ſes grandes confidences. On peut s'attendre ici à un de ces entretiens ſinguliers, tels qu'on en a déja lu quelques-uns dans ces Memoires.

Notre converſation ne roula pas tout d'abord, ſur ce qui cauſoit à ce Prince la principale de ſes peines. Le cœur enveloppé dans ſa propre amertume, a beſoin dans ces premiers inſtans, de s'aider d'autres objets pour en ſortir : principalement, ſi ce qui la cauſe, y mêle auſſi un peu de confuſion. Il ne fut donc queſtion d'abord, que des Ducs de Bouillon & de La-Trimouille, & du reſte de cette Cabale ; à qui ſa malice venoit de faire imaginer, de s'unir d'interêt avec le Prince de Condé, la Marquiſe de Verneuil & les d'Entragues ; ce qu'on avoit offert de prouver à Sa Majeſté, par leurs propres Lettres, & par des temoins irreprochables.

Comme je demandai à ce Prince, qu'il me donnât un jour entier, pour penſer au conſeil, qu'il vouloit que je lui donnaſſe, ſur cette nouvelle menée ; il paſſa à m'entretenir de ſon ſéjour à Chantilly, de ſa chaſſe ; enſuite des pertes qu'il avoit faites au jeu, de l'argent qu'il avoit employé en preſens à ſes Maîtreſſes, & d'autres dépenſes ſuperfluës, qui devoient avoir leur place dans les Etats de Dépenſe de l'année courante ; auſſi bien que de celles pour les Manufactures, & pour d'autres Bâtimens, qui ne l'étoient pas moins. Tout cela rapproché, compoſoit une ſomme ſi conſiderable, que Henry, qui ſe la reprochoit interieurement, ne trouva point de meilleur expedient, pour prevenir la confuſion que mes paroles alloient lui donner, que d'ajoûter, avant que j'euſſe eu le temps de lui répondre, Que je pouvois auſſi y employer une gratification de ſix mille écus, qu'il m'accordoit. Cette precaution ne m'ayant point empêché de faire voir ſur

ſur mon viſage, beaucoup d'étonnement & de peine, ſur une augmentation de dépenſe ſi frivole ; Henry chercha encore à prévenir l'éclairciſſement, en diſant qu'après tous les travaux, dont ſa vie avoit été remplie, il méritoit bien quelque indulgence pour ſes plaiſirs. 1604.

Je répondis au Roi, avec ma ſincerité & ma fermeté ordinaires, Qu'il avoit raiſon, ſuppoſé qu'en la place des deſſeins qu'il m'avoit communiqués, & moi, par ſon ordre, au Roi d'Angleterre, il eût mis celui de paſſer le reſte de ſa vie dans les délices & la molleſſe : mais que s'il ſe ſouvenoit encore de ſes anciens Projets ; c'étoit aſſûrément ſe tromper, que de les croire compatibles avec des amuſemens ſi coûteux : Qu'il falloit choiſir entre l'un ou l'autre. Je m'arrêtai après ces paroles, que Henry écoutoit ſans y répondre, plein d'agitation, & comme un homme qui fait dans ce moment de profondes réflexions : Mais la diſpoſition actuelle du cœur, qui a toujours tant de part à nos mouvemens, tourna le ſien au dépit & à la colere. Il ſe contenta pourtant de me dire, qu'il s'appercevoit que je prenois des ſentimens peu avantageux de lui ; & de me commander de porter ſur les Etats, les ſommes dont il venoit de me parler, ſans m'en embarraſſer davantage.

Je ne me rebutai point. Je connoiſſois ce Prince, preſque à l'égal de moi-même ; je ne l'avois jamais trouvé inſenſible, ni à la gloire, ni à la verité : Je ne pus croire qu'il le fût devenu en ſi peu de temps. Au-lieu donc de recourir aux palliatifs ordinaires ; après lui avoir dit que je voyois bien que la liberté, dont j'avois uſé dans mes repreſentations, lui avoit déplu ; je ne fis que le remettre de nouveau, ſur la même matiere. Je lui parlai des moyens qu'on mettoit en œuvre, en Allemagne & en Italie, pour préparer les voies aux glorieuſes actions qu'il comptoit faire un jour, & des ſuccès qu'y trouvoient ceux qui y travailloient par ſon ordre : Je lui répétai, Qu'inutilement on ſe donnoit toute cette peine, ſi un argent, qui y devoit être précieuſement deſtiné, s'en alloit en de folles dépenſes : Je lui fis toucher au doigt, par un calcul fort-détaillé, Qu'on ne pouvoit entamer ce grand ouvrage, ſans avoir devant ſoi, quarante-cinq millions, tout faits ; c'eſt-à-dire, le revenu de deux années, conſervé avec la plus étroite œconomie :

1604. & qu'avec cette ſomme, on devoit ſuppoſer encore, que la Guerre ne dureroit que trois ans : Qu'autrement, il faudroit anticiper ſur les revenus Royaux, ou ſurcharger les peuples par des impoſitions extraordinaires. En voici le calcul & la preuve.

Une Armée de cinquante mille hommes de pied (c'eſt le moins qu'on puiſſe employer en cette occaſion) coûte neuf cens mille livres par mois à entretenir, & neuf millions par an ; l'année compoſée de dix mois ſeulement. Six mille Chevaux, qui eſt la quantité répondante à cette Infanterie, reviennent à trois cens quarante mille livres par mois, & par an, à trois millions quatre cens mille livres. Une Artillerie de quarante Pieces de canon, ne peut être bien ſervie, à moins de cent cinquante mille livres par mois, & de quinze cens mille par an. Ces trois articles font ſeuls, près de quatorze millions chaque année, & par-conſequent, près de quarante-deux millions pour trois années, qu'on ſuppoſe que la Guerre doit durer. Les frais de levées, d'achapts, de voitures, d'aſſemblage de vivres &c, indiſpenſables en commençant la guerre, ne ſçauroient être évalués à moins de cent cinquante mille livres ; & le déchet de ces mêmes vivres, avec les autres frais imprévus dans les munitions, à pareille ſomme. Le reſte des quarante-cinq millions, paſſe ſans peine en dépenſes extraordinaires, qu'il ſeroit trop long de détailler ici.

Le Roi répondit encore, qu'avant que tout fût prêt pour l'éxecution, il ſe preſenteroit tant d'embarras, qu'on auroit travaillé inutilement : Mais dans le moment où il parloit de la ſorte, je liſois déja ſur ſon viſage, que ſa premiere colere étoit éteinte, & qu'il goûtoit parfaitement tout ce que je lui diſois. Il en convint bien-tôt ; & il avoua en même-temps, avec une ſincerité tout-à-fait louable dans un Prince abſolu, que les difficultés qu'il m'avoit faites, & ce qu'il m'avoit dit de dur, ne partoient veritablement que d'un cœur accablé d'un poids bien plus grand, que celui dont il s'étoit plaint d'abord, en parlant de la Cabale ſéditieuſe : c'eſt celui des chagrins domeſtiques, que lui cauſoient la Reine & la Marquiſe de Verneüil. Ces paroles, qui ne me parurent malheureuſement que trop ſinceres, firent changer de ſujet à notre converſation.

L'amour que Henry avoit pris pour Mademoiſelle d'Entragues, fut un de ces coups malheureux, qui répandent un poiſon lent ſur toute la vie; parce que le cœur attaqué dans le vif, ſent à la verité tout ſon mal, mais par une fatalité cruelle, n'a ni la force, ni la volonté d'en guérir. Ce Prince eſſuya toutes les hauteurs, les inégalités (26), les caprices, dont eſt capable une femme fiere & ambitieuſe. La Marquiſe de Verneuil avoit aſſez d'eſprit, pour connoître tout l'aſcendant qu'elle avoit ſur le Roi; & elle n'en uſoit, que pour le deſeſperer. Elle ne l'entretenoit que de ſes ſcrupules, ſur la facilité avec laquelle elle s'étoit renduë à ſes deſirs: ſcrupules, qui l'impatientoient avec d'autant plus de raiſon, qu'il n'ignoroit pas qu'elle les oublioit ſans peine, avec des perſonnes d'un aſſez médiocre étage: Bien-tôt ils ne ſe firent plus l'amour, qu'en ſe grondant. Henry achetoit fort-cherement des faveurs, que rien n'aſſaiſonnoit de ce qui fait le plaiſir des cœurs tendres; & qui, pour comble, entretenoient un divorce preſque continuel, entre lui & la Reine ſon Epouſe. 1604.

Cette Princeſſe de ſon côté, qui tenoit de la nature une humeur aſſez peu prévenante, & de ſa nation, un penchant violent à la jalouſie, ne pouvant faire ſentir à ſa Rivale, tous les effets de ſa haine, s'en prenoit à ſon Epoux; & ce malheureux Prince étoit ainſi expoſé à deux femmes, qui n'avoient rien de commun entr'elles, que de conſpirer ſéparément à lui ôter toute ſorte de ſatisfaction. Toute la peine qu'on ſe donnoit pour les rapprocher l'une de l'autre, étoit perduë preſque dans le moment même. La Reine revenoit

(26) Il les lui reproche dans quelques-unes des Lettres, qui nous ont été conſervées parmi les Mſſ. de la Bibliotheque du Roi, où on les voit écrites de la main même de ce Prince. » J'ai bien connu par votre Let» tre, écrit-il à cette Dame, que » vous n'aviez pas les yeux bien ou» verts, ni les conceptions auſſi; car » vous avez pris la mienne d'un au» tre biais que je ne l'entendois: » Il faut ceſſer ces bruſquettes, ſi » vous voulez l'entiere poſſeſſion de » mon amour; car comme Roi & » comme Gaſcon, je ne le ſçais pas » endurer: auſſi ceux qui aiment » parfaitement comme moi, veu» lent être flatés, non rudoyés &c. » Vous m'aviez promis, dit-il dans » une autre, d'être ſage; puiſque » vous ne pouvez douter que le ſtyle » de votre autre Lettre ne m'ait of» fenſé &c. » *Journal du regne de Henry III. tom. 2. pag. 290. &c.* Entr'autres Originaux de Lettres de Henry le Grand, que poſſede M. le Duc de Sully d'aujourd'hui; il y en a deux de ce Prince à ſa Maîtreſſe; mais qui ne m'ont pas paru aſſez intereſſantes, pour les tranſcrire ici.

1604. auſſi-tôt à éxiger de Henry un ſacrifice, qu'il ne pouvoit lui accorder : & le refus qu'il lui en faiſoit, quoiqu'accompagné de toute la douceur, & aſſaiſonné de toutes les complaiſances poſſibles, lui étoit ſi ſenſible, qu'elle en oublioit tout ; & qu'elle travailloit elle-même à entretenir la cauſe de ſes propres chagrins, en retranchant des droits d'Epoux, tout ce que le cœur doit y mettre de tendre & de prévenant.

Elle fut bien-tôt informée de la Promeſſe de mariage, que le Roi avoit faite à Mademoiſelle d'Entragues : c'eſt celle dont on a vu plus haut, que je déchirai l'Original, qui fut refait par ce Prince ; & elle n'eut point de repos, qu'il ne lui eût promis de retirer des mains de ſa Maîtreſſe, cette Piece, que tous les Eccleſiaſtiques lui aſſûroient pourtant être nulle de plein droit : Et Henry, par pure complaiſance, prit enfin ſur lui de la redemander à la Marquiſe, & d'un ton, à lui marquer qu'il ne vouloit pas être refuſé. Il venoit de franchir ce pas, lorſqu'il vint à l'Arcenal : l'effort qu'il s'étoit fait, le peu de fruit qu'il en avoit retiré, & les diſcours dont ſa Maîtreſſe avoit accompagné ſon refus, dans la converſation qu'il avoit euë la veille avec elle, étoient ce qui avoit porté dans ſon cœur, une atteinte ſi profonde.

La Marquiſe de Verneuil entra dans un emportement furieux, lorſqu'elle entendit parler de rendre la Promeſſe en queſtion ; & ſans menager ſes termes, elle dit à Henry, qu'il pouvoit la chercher ailleurs. Ce Prince, pour n'en pas faire à deux fois de ce qu'il avoit de deſobligeant à lui dire, ſe mit à lui reprocher ſes liaiſons avec le Comte d'Auvergne ſon Frere, & avec les ſéditieux du Royaume. Elle ne daigna pas répondre à cette accuſation : & prenant à ſon tour le ton de reproches, elle lui dit, Qu'il lui étoit impoſſible de vivre davantage avec lui : Qu'en devenant vieux, il devenoit défiant & ſoupçonneux : Qu'elle alloit rompre avec plaiſir un commerce, qui n'étant pas aſſez bien recompenſé, pour lui être agréable, » ne lui produiſoit pour tout, diſoit- » elle, que la jalouſie & l'indignation publiques. « Elle s'émancipa à parler contre la Reine, en des termes ſi mépriſans, que s'il en faut croire Henry, il fut ſur le point de la ſouffleter. Il la quitta bruſquement, pour n'en pas venir juſque-là ; mais plein d'un dépit, qu'il ne s'embarraſſa pas de

lui cacher, & en jurant qu'il lui feroit bien rendre la Promeſſe, qui avoit excité cet orage. 1604.

Après tout ce détail, qui rallumoit encore le courroux de Henry, en me le faiſant; il fut forcé de convenir, & je m'en ſerois bien douté ſans cela, qu'il ſe réſoudroit bien difficilement à tenir tout ce qu'il avoit promis dans ſa colere: Et ſuivant la pente des Amans, qui n'ont jamais tant d'envie de louer ce qu'ils aiment, qu'après qu'ils en ont dit tout le mal poſſible; il retomba ſur les bonnes qualités de ſa Maîtreſſe, lorſqu'elle étoit une fois ſortie de ces accès de fougues & de caprices. Il loua avec tranſport les charmes de ſon commerce, l'enjouëment de ſon eſprit, ſes reparties pleines de vivacité & de ſel. Ce que diſoit ce Prince, n'étoit pas ſans fondement; & l'oppoſition qu'il y joignoit, de l'humeur de la Reine, le lui rendoit encore plus ſenſible: » Je » ne trouve point tout cela chez moi, me diſoit-il; je ne re- » çois de ma Femme, ni ſocieté, ni amuſement, ni conten- » tement; elle n'a ni complaiſance dans l'eſprit, ni douceur » dans la converſation; elle ne s'accommode en aucune ma- » niere, ni à mon humeur, ni à mon temperament. Lorſ- » qu'en rentrant chez moi, je veux commencer à lui par- » ler familierement, & que je m'approche pour l'embraſſer » ou la careſſer; elle me fait une mine ſi froide, que je ſuis » obligé de la quitter là de dépit, & de m'en aller chercher » quelque conſolation ailleurs: Ma pauvre Couſine de Guiſe » eſt tout mon refuge, lorſqu'elle eſt au Louvre; quoiqu'el- » le me diſe bien mes verités quelquefois; mais c'eſt de ſi » bonne grace, que je ne m'en offenſe nullement, & que je » ne laiſſe pas de rire avec elle. « Telle étoit en effet l'humeur de ce Prince: & peut-être que la Reine n'a dû s'en prendre qu'à elle-même, de ne l'avoir pas tiré des filets de ſa Rivale, & dépris de tout autre commerce de galanterie: Dumoins, il me paroît que c'eſt avec toute la ſincerité & la bonne intention poſſibles, qu'il me preſſa, en achevant ce diſcours, d'engager la Reine ſon Epouſe, à s'accommoder à ſes manieres, & au caractere de ſon eſprit.

Je prenois la parole pour répondre, & il y avoit en effet bien des choſes à dire ſur tout cela; lorſque nous fûmes interrompus par MM. De-Vic, de Trigny, de Pilles, de Fortia & autres, qui entrerent en ce moment, & dirent, Qu'il

1604. y avoit plus d'une heure, que tout le monde attendoit ; & qu'il étoit si tard, qu'on ne pourroit pas tout finir dans la matinée. Le Roi les suivit, après m'avoir recommandé le silence ; & il entra dans la Salle, où le reste du jour & les deux suivans, furent donnés tout entiers, aux affaires qui l'avoient amené. La Lieutenance de la Grande-Voierie en Guyenne, fut accordée, à ma sollicitation, à Biçose, qui étoit à son service. On nomma un Commissaire, pour aller démolir le Fort de Craon. Je laisse le détail des autres petites dispositions semblables.

Au premier moment de loisir, le Roi ne manqua pas de renouer avec moi la conversation interrompuë. Ce qui en étoit l'objet, tenoit si fortement au cœur de Sa Majesté, qu'elle m'avoit écrit Billets sur Billets, pour m'enjoindre d'entreprendre ce rapprochement de lui & de la Reine, qu'il m'avoit proposé. Je voyois bien qu'il y avoit des risques à lui obéïr : Un zèle trop ardent & trop franc, auprès de deux Personnes de ce rang, expose souvent au ressentiment de l'une des Parties, & quelquefois, de toutes les deux : d'ailleurs, je me rendois justice, cet emploi me convenoit moins qu'à personne ; parce que toutes ces petites tracasseries ne sont point dans mon humeur.

Je résolus donc de ne rien oublier, de ce que je crus capable de porter Henry à prendre de lui-même, le seul parti raisonnable : Raisons, exhortations, exemples ; tout fut employé de ma part, pour lui prouver, Qu'il ne tenoit qu'à lui de se mettre une bonne fois, & pour toujours, l'esprit en repos : Qu'il ne s'agissoit que de prendre le ton de Maître avec tout le monde ; d'obliger la Reine à renfermer en elle-même sa mauvaise humeur, ses reproches, & sur-tout ses plaintes en public, qui aboutissoient toujours à des éclats scandaleux ; & à l'égard de ceux qui empoisonnoient l'esprit de cette Princesse, de punir séverement la plus petite parole, qu'ils oseroient lui rapporter, ou proférer contre Sa Majesté. Je representai à ce Prince, Qu'il ne lui en coûteroit, pour assûrer sa tranquillité, que la plus petite partie de ce courage & de cette force d'esprit, dont il avoit donné tant de preuves, dans des occasions d'une tout autre conséquence : Que sa réputation souffroit d'une foiblesse, presqu'incomprehensible dans un si grand Prince. Je lui fis voir, Que

tout Souverain peut ſans tyrannie, & par le ſeul droit de la place qu'il occupe, éxiger de ſes Sujets & de ſes Courtiſans, auſſi bien pour ſa Perſonne, que pour ſon Etat, l'obéïſſance neceſſaire à tenir tout dans la ſubordination & le reſpect ; & qu'il n'eſt nullement blâmable, de châtier rigoureuſement ceux qui ſe mêlent de troubler le repos de ſa Maiſon. Aux repreſentations, je joignis les prieres : Je conjurai Henry, à jointes mains & les larmes aux yeux, d'eſſayer l'uſage de ſon autorité. L'état où je le voyois, excitoit toute ma ſenſibilité.

Il eſt certain que ce Prince n'avoit que ce parti à prendre ; & je n'ai jamais bien compris pourquoi il y répugnoit ſi fort. Il ſe ſouvint des conſeils, que je lui avois donnés à Blois : & la difference qu'il y trouvoit avec ceux que je voulois lui faire ſuivre en ce moment, lui donnant une eſpece d'avantage ſur moi ; il me fit entendre, avec quelque ſorte de ſatisfaction, que j'étois peut-être autant que lui, la cauſe de tout ce qui arrivoit. Mais cette difference, à bien l'éxaminer, n'avoit rien de réel : & lorſque je détournai Sa Majeſté de recourir à une voie, dont les ſuites pouvoient être fort-dangereuſes (c'eſt tout ce que je puis dire, ſans trahir le ſecret, que je lui vouai alors) ; j'étois bien éloigné d'exclurre des moyens ſi faciles & ſi peu violens, qu'on ne les blâmeroit pas dans un ſimple Pere de famille, pour la tranquillité de ſon Domeſtique. Auſſi Henry fut-il réduit à me dire, Que ſi je le connoiſſois, je verrois qu'il lui étoit impoſſible d'uſer de la moindre rigueur envers des perſonnes, qu'il avoit accoûtumées à vivre familierement avec lui, & ſur-tout envers une Femme.

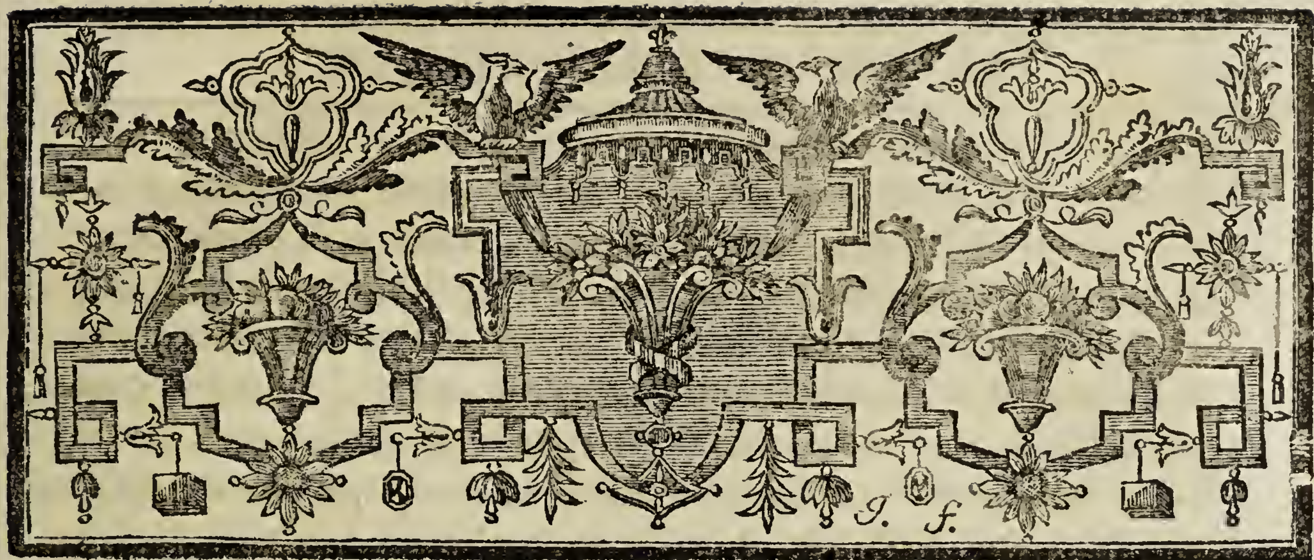
Il ne me reſtoit plus qu'à lui dire, qu'il chaſſât donc ſa Maîtreſſe, & qu'il donnât toute ſorte de ſatisfaction à ſon Epouſe. Il me prévint encore, en me diſant qu'il étoit prêt, s'il le falloit, d'ôter à la Reine tout ombrage ; pourvû qu'il fût aſſûré de la trouver après ce ſacrifice, telle qu'il la ſouhaitoit : mais qu'il prévoyoit qu'il ſe gêneroit le reſte de ſa vie, ſans la corriger ; parce que cette Princeſſe, en croyant ſuivre les mouvemens de la raiſon, ne ſuivoit en effet que ceux de ſa bile. Pour me le prouver, Henry rentra dans une longue énumeration des défauts de la Reine ; dans laquelle il ne me répéta preſque, que ce qu'il m'avoit déja dit, ſur le

1604. plaisir qu'elle trouvoit à le contrarier & à le fâcher. Il ajoûta seulement, qu'elle lui avoit fait voir en toute occasion, une haine si forte contre ses Enfans naturels, quoique nés avant qu'elle fût venuë en France, qu'assûrément elle n'en reviendroit point. Il s'étendit sur le peu de gratitude qu'elle avoit toujours montré, tant pour ses bons traitemens, que pour l'attention qu'il avoit à la prévenir, dans tous les besoins qu'elle pouvoit avoir d'argent; quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle ne le recevoit, que pour le répandre sur la Léonor & son Mari, & sur quelques autres, qui lui donnoient les plus mauvais conseils. Il me prit à temoin, que jamais Reine de France n'avoit reçu tant de liberalités: & il est vrai que j'avois été le premier à les favoriser, & à les faire solliciter par mon Epouse: En quoi je n'agissois uniquement qu'en vuë de la paix, qui s'achete souvent par ce moyen, & toujours par l'ordre même du Roi. De la maniere dont ce Prince s'emporta contre Conchini & sa Femme, qu'il traita de Créatures de l'Espagne, & d'Espions du Duc de Florence; personne n'auroit certainement voulu être en la place de ces deux Italiens: mais Henry s'en tint à se reprocher à lui-même, de n'avoir pas suivi le conseil, que j'avois pris la liberté de lui donner, lorsque la Reine vint en France, d'empêcher toute cette race Italienne, de passer les Monts avec elle.

La conclusion de tout ce long discours, fut la même que du précedent: Qu'il falloit que je tentasse par les voies les plus douces, d'amener la Reine à condescendre à tous les desirs du Roi; & sans qu'elle pût soupçonner que j'agîsse par des ordres superieurs. Henry m'en pria, & me le recommanda avec toutes sortes d'instances; en disant qu'il ne doutoit pas que je n'y réüssîsse. Il se rappella une occasion semblable, où j'avois gagné sur cette Princesse, qu'elle écriroit au Roi son Mari une Lettre, à laquelle aucun de ceux qui s'en étoient mêlés, n'avoit pu la résoudre.

Fin du dix-septieme Livre.

MEMOIRES



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE DIX-HUITIEME.



LE hazard m'offrit, précisément dans le temps que tout ceci se passoit, une occasion, qui me parut tout-à-fait favorable à l'éxecution de la commission, dont je venois d'être chargé auprès de la Reine. La maniere la plus ordinaire d'accorder des gratifications à cette Princesse, c'étoit, ou en créant en sa faveur, des Edits pareils à ceux dont j'ai parlé cy-devant; ou en lui faisant toucher des Pots-de-vin sur des marchés & des traités, qu'elle faisoit réüssir, par la protection qu'elle leur donnoit : & c'étoit toujours par mes mains, que ces Edits ou ces marchés passoient, avant que d'avoir leur effet ; soit qu'il fallût nommer, éxaminer, ou autoriser les personnes qui y avoient part. 1604.

On vint un jour offrir à la Reine quatre-vingt mille livres, pour faire rendre un Edit, qui concernoit les Officiers des Gabelles du Languedoc. Elle envoya (1) d'Argouges me

(1) Florent d'Argouges, Thrésorier de la Maison de la Reine: Son Fils

1604. porter l'Edit, & me faire part de la propoſition. Je répondis à d'Argouges, Que Sa Majeſté pouvoit, ſans un grand préjudice du bien public, lui accorder la grace qu'elle demandoit : mais que je ne croyois pas que la Reine prît bien ſon temps pour l'obtenir ; le Roi m'ayant paru ſi mécontent de quelques-uns des derniers procédés de cette Princeſſe, que je craignois bien qu'il n'eût pas cette complaiſance pour elle, ſi elle ne commençoit du-moins par l'appaiſer : en quoi je prenois la liberté de lui offrir mes conſeils & mes peines ; ſuppoſé qu'elle crût qu'ils puſſent lui être utiles en cette rencontre, comme ils l'avoient été quelques autres fois. La Reine accepta & promit tout, tentée par une ſomme ſi conſiderable. Elle crut qu'elle réüſſiroit, comme auparavant, en écrivant au Roi une Lettre fort-ſoûmiſe : Elle l'écrivit, & m'envoya chercher pour me la faire voir ; en ſe montrant diſpoſée à y changer tout ce que je jugerois à-propos.

Jamais démarche ne lui avoit tant coûté à faire. Elle avoit une ſi grande averſion pour la Marquiſe de Verneuil, qu'elle daignoit à peine prononcer ſon nom : mais ſi quelque choſe lui en rappelloit l'idée ; tous ſes geſtes, ſes mouvemens, & ſon ſilence même, exprimoient au naturel ce qu'elle ne vouloit pas dire. Comme il étoit neceſſaire de l'accoûtumer à entendre parler de ſon ennemie ; je la mis tout ouvertement ſur ce chapitre : & alors elle ſe ſoulagea, en donnant à la Marquiſe mille épithetes, des plus fortes : Elle dit, Qu'elle ne ſe réſoudroit jamais à regarder de bon œil une femme, qui oſoit ſe comparer à elle ; qui élevoit ſes Enfans, dans les mêmes airs d'orgueil & de manque de reſpect pour elle ; qui brouilloit l'Etat, en encourageant les ſéditieux ; ſans que le Roi, aveuglé par ſa paſſion, ſe mît en état de la réprimer.

Je commençai par prendre part à ſes chagrins : mais en les liant avec ſa conduite envers le Roi, je ne laiſſai pas de lui faire ſentir ſi bien ſon tort, qu'elle refit une ſeconde Lettre, telle que je la lui dictai. Elle l'envoya porter au Roi, qui l'avoit laiſſée à Fontainebleau, d'où il étoit revenu à Paris. Dans la joie qu'il en eut, il y fit une réponſe aſſez douce & aſſez polie, pour qu'il dût naturellement s'attendre à une replique, ſur le même ton, de la part de la Reine : Mais mal-

fut Premier Preſident du Parlement de Bretagne, & mourut Conſeiller d'Etat & du Conſeil Royal.

heureusement, dans le temps qu'on la rendoit à la Reine, ses Emissaires lui firent entendre, Que le Roi n'en étoit pas moins allé, à son ordinaire, chez la Marquise : Qu'on s'y étoit diverti de sa crédulité ; & le reste : Ce qui lui fit oublier tout ce qu'elle venoit de promettre. Elle dit, que le Roi la trompoit : & au-lieu d'écrire, elle se contenta de répondre au porteur de la Lettre de Sa Majesté, d'un ton sec & dédaigneux, Qu'elle n'écrivoit point, parce qu'elle s'attendoit à voir le Roi le lendemain, comme il le lui mandoit. Le Roi fut piqué, comme il le devoit être, de ce procédé : Il ne put s'en taire. Ceux qui l'entendirent, n'étoient pas gens à tenir la chose secrette, comme moi, à qui il écrivit dans le premier mouvement : Tout fut rapporté de part & d'autre ; & les cartes encore plus brouillées qu'auparavant. 1604.

Me revoilà en campagne, pour appaiser ce nouveau débat : Mais que pouvois-je attendre ? tout-au-plus, un intervalle de calme, qui ne dureroit pas plus long-temps que tous les autres, tant que Sa Majesté ne prendroit pas le seul parti efficace. Je le lui proposai encore, un jour que m'ayant envoyé chercher par La-Varenne, pour chercher ensemble quelque consolation à ses chagrins, qui devenoient cuisans de plus en plus ; je le trouvai dans l'Orangerie des Tuileries, où une ondée de pluie l'avoit obligé d'entrer. Comme il me répétoit sans cesse, de lui dire ce que je lui conseillois de faire ; & que sur mon refus, il me le commanda absolument : » Faire passer la Mer, lui dis-je, d'un côté, à » quatre ou cinq personnes, & de l'autre, les Monts à au- » tant. « Le Roi me répondit, Que la moitié de ce conseil pouvoit s'éxecuter sans peine ; rien ne l'empêchant d'user de rigueur envers des séditieux, qui conspiroient dans sa Cour : mais qu'il n'en étoit pas de même des Italiens ; parce qu'outre qu'il auroit tout à craindre de cette Nation vindicative, il perceroit la Reine d'un trait, qui la rendroit implacable, lorsqu'elle se verroit enlever ses Favoris. Un temperament fort-singulier, que ce Prince crut pouvoir apporter, en réflechissant sur ma proposition, fut de faire consentir cette Princesse elle-même, à ce que je lui conseillois. Il s'y arrêta, comme si la chose eût été possible ; & il voulut encore que je m'employasse de toutes mes forces, à opérer ce miracle : en me promettant que si je réüssissois, il

1604. renonçoit dès ce moment, à toutes ſes amourettes. Voilà la nouvelle commiſſion que je reçus de ce Prince, qui me laiſſa méditer, dit-il, ſur les moyens d'y réüſſir, & continua ſeul ſa promenade dans le Jardin; la pluie s'étant paſſée pendant notre entretien.

Je ne débutai pas auprès de la Reine, par lui demander de prime abord, un conſentement, que je ne la voyois pas diſpoſée à donner: je crus que ſi l'on pouvoit trouver le moment favorable pour l'obtenir, ce ne ſeroit qu'à la faveur d'un parfait raccommodement entre Leurs Majeſtés: J'y travaillai avec tant d'aſſiduité, que je les remis enfin dans la meilleure intelligence, où elles euſſent jamais été: on convint d'oublier le paſſé, & de fermer à l'avenir l'oreille à tous les délateurs. Ce calme dura trois ſemaines; & pendant ce temps-là, la Cour fut pleine de joie & de divertiſſemens: Mais de nouveaux ſtratagèmes de la Marquiſe de Verneuil, ayant enſuite produit leur effet ordinaire auprès de la Reine, par le moyen des mauvais rapports; toutes ces bonnes réſolutions s'évanouïrent encore: & il fallut revenir à tenter, comme une derniere reſſource, l'expedient que le Roi avoit propoſé.

On peut juger de quel air la Reine reçut la propoſition, de renvoyer avec quelque ſorte de honte, les perſonnes de ſa Maiſon, qu'elle aimoit le plus. Je m'y étois bien attendu; & je n'avois rien eſperé, que de mon opiniâtreté à revenir ſouvent à la charge: Mais cette Princeſſe fut toujours infléxible: & pour tout dire, Henry tenoit ſi mal de ſon côté, la parole qu'il m'avoit donnée, de payer ce ſacrifice, par celui de tout autre attachement qu'à ſon Epouſe; qu'elle tiroit de là ſes meilleures raiſons, pour ne pas ſe rendre aux miennes.

Ce que j'avois prévu, arriva. La Reine, aigrie par ceux que j'attaquois directement, commença à me chercher querelle à moi-même. Elle ſe plaignit que je ne lui avois pas tenu parole; comme s'il avoit été en mon pouvoir, de ſéparer Henry de ſa Maîtreſſe: Mais je ne manquai pas de lui faire remarquer, qu'elle tenoit bien plus mal la ſienne; & que par un caractere de froideur & d'antipathie, que tant de récidives faiſoient regarder au Roi, comme incorrigible, elle étoit elle-même la cauſe du mal qu'elle m'imputoit. Je

lui citai Madame de Guise, comme un éxemple qu'elle auroit dû suivre, pour fixer sur elle le cœur & l'esprit de Sa Majesté. Elle se plaignit ensuite dans le public, que je ne faisois pas de ses Lettres, tout le cas que je devois: J'en fus averti par la femme de Conchini, la moins déraisonnable encore, de celles à qui elle donnoit tout pouvoir sur elle. Je répondis à ce grief, Qu'il étoit vrai que je n'avois pas toujours égard à celles, que je voyois écrites de la main de quelqu'un de ses Secretaires; parce qu'elles étoient, ou dictées sans sa participation, par d'injustes solliciteurs qui abusoient de son nom, ou écrites dans l'intention de me faire porter la haine d'un refus auprès de cette Princesse: mais que pour celles qui m'étoient écrites de sa propre main, je défiois qu'on pût me convaincre de n'y avoir pas répondu, avec tout le respect & la déférence possibles. 1604.

Et pour ne rien dissimuler; il étoit besoin que je me rappellasse mon devoir, aussi fortement que je faisois, pour ne pas m'en écarter à l'égard de cette Princesse. Il n'y avoit aucune fin à ses demandes. La seule dépense pour le courant de sa Maison, coûtoit au Roi tous les ans, trois cens quarante-cinq mille livres. Tant de gratifications, de Pots-de-vin, d'Edits créés en sa faveur, ne pouvoient suffire à toutes ses autres dépenses. Elle engagea un jour, de dépit, ses Bagues & Joyaux, ou plustôt ceux des Reines de France; & l'on fut obligé de prendre au Thresor-Royal, de quoi les retirer. L'Edit des Exempts en chaque Paroisse, fut passé à son profit. Quelques Receveurs de Rouergue & de Quercy, étant demeurés arrierés dans le paiement de leurs deniers; elle les fit appliquer à son profit. Elle voulut faire les frais de la noce de l'Italien Santy, son Jardinier; & elle me demanda pour cela, six cens livres: ce qui n'est qu'une bagatelle: Mais c'est principalement dans ces bagatelles, qu'on peut juger des dispositions de l'esprit des Princes, par rapport à l'œconomie. Que pouvois-je faire, trouvant un inconvenient égal, à lui accorder tout, ou à tout lui refuser? sinon, de refuser en effet tout ce qui interessoit veritablement la justice, & le bien de l'Etat; & d'empêcher, dans ce qu'on ne pouvoit se dispenser d'accorder, & sur-tout par rapport à ces Edits, toute véxation dans la levée des deniers. Quant aux démêlés personnels de Leurs

1604. Majeſtés : on peut dire que le Roi avoit des foibleſſes incomprehenſibles ; & la Reine , des travers inexcuſables.

En voyant combien peu j'avois avancé, depuis le temps que je m'occupois de toutes ces tracaſſeries domeſtiques ; je compris à la fin, que c'étoit-là de ces choſes , qu'il faut laiſſer aux ſeuls intereſſés , à démêler entr'eux. Je retirai donc tout doucement mon épingle du jeu ; & je laiſſai de grand cœur, le champ libre à Sillery , dont le Roi ſe ſervoit auſſi: il trouvoit quelquefois qu'il manioit l'eſprit de ces deux Dames, plus doucement que moi: Je n'ai pas de peine à le croire. Je ne ſçais ni flater , ni déguiſer ma penſée ; & ce manege ne demande que complaiſance & diſſimulation : ſans quoi, il n'y a rien à eſperer , & tout à craindre , & doublement à craindre , par la part qu'ont ici l'Epouſe & la Maîtreſſe. On vient de le voir, quant à la premiere : Je puis auſſi en parler avec pleine connoiſſance, pour ce qui regarde celle-cy. Si je n'avois pas pris mes meſures bien juſte ; je venois de riſquer, il n'y avoit que peu de jours, de me trouver la victime de l'Amant & de la Maîtreſſe. Voici en quelle occaſion.

Dans le temps que les ſujets de plainte ſe multiplioient de jour en jour, entre Henry & la Marquiſe de Verneuil ; je fus député par le Roi, pour faire à cette Dame, les plus ſanglans reproches. Au-lieu de fléchir, & d'avouer ſon tort ; elle le prit ſur un ton ſi haut, que je ne deſeſperai pas cette fois, que la ſcène ne finît par une rupture éclatante : ce qui étoit tout ce que je ſouhaitois le plus. Non-ſeulement elle refuſa de donner la ſatisfaction, que Sa Majeſté lui demandoit ; mais elle parut encore ſi réſoluë à rompre tout commerce avec le Roi, qu'elle alla juſqu'à me ſolliciter avec les plus fortes inſtances, de travailler à lui faire agréer cette réſolution , comme important également à tous les deux ; & à vouloir que j'écriviſſe, auſſi-tôt que j'allois être retourné chez moi, une Lettre à Sa Majeſté , que nous concertâmes enſemble , & où elle employa des termes aſſez forts, pour me faire juger qu'elle agiſſoit ſincerement. Cependant la connoiſſance que j'avois du caractere de cette femme, me faiſant craindre qu'elle ne deſavouât ce que je manderois au Roi , & qu'elle ne me fît paſſer pour avoir cherché par de ſourdes pratiques, à la brouiller avec ce Prince : ce qu'il ne

m'auroit pas pardonné, tout indulgent qu'il étoit; parce que sur l'article du cœur, il poussoit la vivacité fort-loin: je pris la précaution d'envoyer cette Lettre à la Marquise, avant que de la faire remettre à Sa Majesté; & je lui fis dire en même temps, Qu'elle la lût & l'éxaminât attentivement, afin qu'elle vît que je n'avois rien mis dans cette Lettre, qui étoit fort-longue, au-delà de ce qu'elle m'avoit dicté elle-même; & qu'elle me mandât, si je n'avois pas observé scrupuleusement la teneur de ses paroles. J'enjoignis sur toutes choses au porteur, de ne me rien rapporter de bouche; mais d'obliger cette Dame à me marquer par écrit, ce qu'elle trouveroit à y changer, & tout ce qu'elle avoit à me dire. 1604.

Elle avoit déja beaucoup relâché de la séverité de sa premiere résolution: mon Domestique s'en apperçut, en ce qu'elle chicana sur les termes, & lui temoigna n'en être pas satisfaite; quoiqu'elle ne parlât point de supprimer la Lettre. Mon Commissionnaire, qui vit qu'elle le renvoyoit, après toute cette vague déclamation, sans rien de positif, & qui se souvenoit de mes ordres; lui dit, qu'il avoit la memoire mauvaise, & la pria de mettre par écrit, ce qu'elle venoit de lui dire; afin de ne pas l'exposer à être grondé, pour avoir oublié, ou mal rapporté ses paroles. Elle comprit bien tout ce qu'on ne vouloit pas lui dire; mais elle étoit engagée trop avant, pour reculer. Elle prit la plume, & m'écrivit, Qu'elle approuvoit la Lettre, à un mot près, qui étoit capable, disoit-elle, de faire monter le Roi aux nuës. Je mandois au Roi, Qu'elle le supplioit de lui accorder encore l'honneur de le voir quelquefois; mais de n'avoir aucune privauté avec elle: C'est ce mot qu'elle adoucissoit, en ajoûtant, *aucune privauté, qui pût lui nuire*: ce qui n'étoit pas bien different.

Je serrai soigneusement la Lettre de la Marquise, & j'envoyai la mienne au Roi; avec quelque esperance que par fierté, si ce n'est par raison, il donneroit les mains au parti que prenoit sa Maîtresse, & qu'il se lasseroit enfin de recevoir la loi d'une femme. En effet, il lut deux fois ma Lettre, avec toute l'indignation & le dépit, qu'elle devoit lui donner: » Hé bien! elle le veut, disoit-il; je le souhaite en» core davantage: elle sera prise dans ses propres filets. « Le Roi parloit ainsi seul, entre ses dents, & à-demi bas;

1604. mais mon Courrier ne laissa pas de l'entendre. Il demanda du papier & une écritoire ; & il m'écrivit par le même homme, un Billet, par lequel il me promettoit que le Lundi suivant, la Marquise de Verneuil recevroit une Lettre de sa main, qui feroit foi qu'il sçavoit encore commander à ses passions.

Cette Lettre est du 16 Avril ; mais celle du Lundi ne vint point : Bien-plus, ce Prince étant lui-même venu à Paris, il courut aussi-tôt chez sa Maîtresse ; se flatant du-moins, qu'il alloit la couvrir de confusion, & lui arracher mille repentirs : Point-du-tout ; c'est lui-même qui joua ce personnage. Il desavoua tous ses Agens ; il se condamna lui-même : en un mot, il se mit à la merci de celle, qu'il venoit de traiter avec le dernier mépris. Ce fut alors, que je me trouvai fort-heureux d'être saisi d'une Lettre de la Marquise de Verneuil, qui mît un frein à son ressentiment contre moi : Elle crut pourtant, que cette Lettre ne l'empêchoit pas de chercher à me faire passer pour un fourbe & un calomniateur. Je ne garantis pas que Henry n'en crût rien en ce moment : La Lettre que je lui montrai à l'Arcenal, le desabusa ; mais elle ne lui ouvrit point les yeux, sur sa perfide Maîtresse. Il me dit en me quittant, qu'il alloit bien lui laver la coëffe : Je ne le crus point ; & le devois-je, après ce qui venoit de se passer ?

Après la réconciliation entre le Roi & la Reine, qui se fit, comme on l'a vu il n'y a qu'un moment, aux dépens de la Marquise de Verneuil ; cette femme, qui pour cette fois se crut abandonnée, entreprit de troubler la paix : & elle n'en vint que trop bien à-bout. Il est étonnant combien de ressorts elle fit jouer, pour réveiller l'amour du Roi, pour exciter sa jalousie, pour s'en faire rechercher, & même, pour s'en faire craindre. Elle employa le sacré & le profane : elle se jetta dans la dévotion : elle se mêla dans le Parti des factieux, la tête levée : elle chercha toutes les filles, auxquelles Henry avoit rendu quelques assiduités ; & elle leur fit supposer des Promesses de mariage, pareilles à celle qu'elle avoit elle-même ; Elle abusa de la sienne, au point de prétendre en tirer un droit chimerique, de faire casser le Mariage de la Reine : & ce qu'on ne croiroit jamais, elle trouva des Ecclesiastiques, qui la soûtinrent dans ses extravagances,

gances; & qui oserent faire publiquement les Bans du Mariage, qu'elle se vantoit d'obliger le Roi à contracter avec elle. En même temps, on répandoit dans le public, une infinité de Lettres & de Memoires, dans lesquels on prêtoit des raisons aux ridicules prétentions de cette femme (2). Henry auroit donné beaucoup, pour pouvoir découvrir quels en étoient les Auteurs: Il employa à cette recherche, presque toute sa Cour; & j'y fus employé comme les autres. 1604.

Je ne finirois point, si je voulois épuiser tous les incidens liés à cette affaire; & qui, tout frivoles qu'ils sont pour la plus grande partie, ne laisserent pas d'attirer des affaires bien sérieuses, à quelques-uns de ceux qui y eurent part: Mais je me lasse moi-même de traiter un pareil sujet, & de parler au desavantage d'un Prince, qui m'a donné ailleurs tant d'occasions de louer la fermeté héroïque de son cœur. Tout ce vacarme, qui n'avoit d'autre cause qu'un simple dépit amoureux, se termina à l'ordinaire, par un redoublement de passion de Henry pour son indigne Maîtresse, qui porta au plus haut point la mesintelligence entre lui & la Reine (3). Il étoit décidé, que par une contradiction bien bizarre, ce Prince chercheroit toute sa vie ses plaisirs & sa satisfaction, aux dépens de son repos & de sa santé. Je ne m'y interessai plus, que par ces deux motifs: Pouvois-je voir, sans la plus vive sensibilité, dépérir à vuë d'œil la santé d'un Prince, dont la personne m'étoit précieuse? Il n'eut point de maladie mortelle, pendant le cours de cette année; mais il ne donna jamais tant d'occupation à La-Riviere & à Du-Laurens. Il fut obligé d'user souvent de saignées, de diette, de bouillons rafraîchissans, pour prévenir les mauvais effets d'un sang noir & brûlé, qu'on lui tiroit dans les fré-

(2) Voyez les plaintes que fait à cette occasion le Cardinal d'Ossat, contre l'Espagne, la Savoie, & surtout contre un Capucin, nommé le Pere Hilaire, de Grenoble, qui cabaloit à Rome, en faveur des Partisans de la Marquise de Verneüil. *Lettres du 22 Fevrier & 15 Octobre 1601 & du 1. Avril 1602.* La licence des Libelles satyriques n'a jamais été portée plus loin, qu'elle l'étoit dans ce temps-là.

(3) » Le Duc de Sully m'a dit plusieurs fois (c'est l'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils qui parle ainsi) qu'il ne les avoit jamais vus huit jours, sans querelle. Il m'a dit aussi, qu'une fois entr'autres, la colere de la Reine la transporta jusqu'à tel point, étant proche du Roi, que levant le bras, il eut si grand peur qu'elle passât outre, qu'il le rabattit avec moins de respect qu'il n'eût desiré, & si rudement, qu'elle disoit par après qu'il l'avoit frappée, &c. « *Tom. 1. pag. 8.*

1604. quentes indiſpoſitions qu'il eut. La colere, le chagrin, l'impatience, le mettoient dans une telle agitation, qu'un jour qu'il avoit un violent dépit de quelque procedé de la Marquiſe de Verneuil, le bras dont il avoit été ſaigné la veille, ſe rouvrit, comme il ſe mettoit à table pour dîner. Il fit le voyage de Monceaux avec la Reine, pour prendre commodément les Eaux de Pougues & de Spa (4).

Il n'auroit plus rien manqué à ces brouilleries domeſtiques, pour y mettre le comble, ſi la Reine Marguerite y étoit entrée de ſon côté: C'eſt le ſeul malheur qui n'arriva point à Henry. On ne ſçauroit au-contraire, donner trop de louanges à la douceur de cette Princeſſe, à ſa ſoûmiſſion, & ſur-tout à ſon deſintereſſement; dans une ſituation, où elle n'auroit pas manqué de motifs de ſe faire accorder tout ce qu'elle auroit deſiré. Elle demandoit rarement, & ne demandoit que des choſes peu conſiderables & juſtes; l'accompliſſement des engagemens,qu'on avoit pris avec elle, & quelques éxemptions pour ſon Bourg d'Uſſon. Sa principale ſollicitation fut au ſujet de la Succeſſion de la Reine Catherine, ſa Mere. Cette Princeſſe, par ſon Contrat de Mariage avec Henry II. donnoit ce qu'elle avoit d'effets en propre, après ſes Enfans mâles, à ſes Filles, par préference aux Enfans naturels de ſon Mari: Il n'y avoit rien dans cette diſpoſition, que de juſte. Cependant Charles de Valois, Comte d'Auvergne, (5) prétendoit en dépouiller Marguerite. Elle manquoit de la principale Piece,qui pouvoit juſtifier ſon droit: Le Roi interpoſa ſon autorité, pour lui en faire donner communication, & pour lui faire rendre la juſtice qui lui étoit duë.

Marguerite garda cette conduite de droiture & de deſintereſſement,le reſte de ſa vie. On ne s'apperçut jamais qu'elle

(4) Les Eaux de Spa ſont dans l'Evêché de Liege.

(5) En vertu d'une donation, que Henry III. lui avoit faite de ces biens. Le Parlement confirma en *1606.* le teſtament de Catherine de Medicis, & les adjugea à Marguerite de Valois. Brantôme, dans le ſeptieme Tome de ſes Memoires, *pag.* 38. fait l'énumération de ces Biens, conſiſtant dans les Comtés d'Auvergne, Lauragais, Leverous, Douzenac, Chouſſac, Gorreges, Hondocourt &c. qu'il fait monter à cent vingt mille livres de revenu: ſans compter la dot de cette Princeſſe, de plus de deux cens mille Ecus, ou Ducats, » qui en vaudroient aujourd'hui, dit-il, plus de quatre cens » mille; avec grande quantité de » meubles, richeſſes, & precieuſes » pierreries & joyaux &c.

eût appartenu de si près au Roi. Je la louerois davantage, si je ne craignois de me faire accuser de partialité à son égard. On sçait quel interêt, la bonté de cette Princesse lui a toujours fait prendre, à ma situation & à ma fortune. Les Lettres qu'elle m'écrivoit, sont comme celles qu'on écrit à un veritable & solide Ami : » Vous êtes toujours, c'est ainsi » qu'elle s'y exprimoit, mon recours, & après Dieu, l'appui » sur lequel je fais le plus de fond. « 1604.

Passons à d'autres sujets d'inquietude, qu'une Cabale séditieuse donna au Roi, pendant cette année : Madame de Verneuil y trouvera encore sa place. Sans répéter éternellement les noms des Ducs de Bouillon, de La-Trimouille & de Rohan, du Comte d'Auvergne, de d'Entragues & de sa Femme, de Du-Plessis &c. on voit bien que c'est de toutes ces personnes-là, que je veux parler. Le même esprit, qui les avoit conduits dans les menées qu'ils avoient fait faire au Parti Protestant dans le Synode de Gap, dirigeoit encore toutes leurs entreprises ; & leur faisoit mettre en œuvre tout ce qu'ils jugeoient propre, soit à soûlever les Sujets du Roi, soit à lui susciter de nouveaux Ennemis au-dehors. On auroit de la peine à croire, combien le mensonge & la calomnie répandirent & autoriserent de bruits injurieux à ce Prince ; & combien il se tramoit de complots contre le Gouvernement, sous l'autorité de ces Chefs.

Sa Majesté en m'envoyant à Paris par D'Escures, un avis qu'elle venoit de recevoir à Saint-Germain-en-laye, me mandoit, Que quoique je n'eusse pas déja trop bonne opinion de tout ce Corps, j'aurois de la peine à croire ce qu'elle m'en écrivoit. Je ne puis m'empêcher de dire que les Protestans agissoient en France, de maniere à n'être pas plaints, si quelque jour ils y recevoient un châtiment un peu sévere. Ils se vantoient presque hautement, d'obliger Sa Majesté, non-seulement à recevoir le Duc de Bouillon dans son Royaume ; mais encore à le revêtir des honneurs & des emplois, dignes d'un Chef de la Religion : Du-Plessis, l'ame de ce Corps, ne leur inspiroit point d'autre pensée. La-Trimouille avoit préparé ses Créatures à tout entreprendre ; en leur persuadant qu'on étoit sur le point de voir arriver en France, la révolution la plus surprenante : pendant que le Duc de Rohan se chargeoit de donner cours à ce bruit, dans les Pays

1604. Etrangers, ſur-tout en Angleterre, par un homme de confiance, nommé Durand, qui cherchoit avec ſoin tous les moyens de détacher Sa Majeſté Britannique du Parti de Henry. Cet homme, qui ſe faiſoit appeller à Londres, M. de Haute-fontaine, ſe montra ſi bon valet, que le Roi demeura perſuadé avec tout le monde, qu'il en avoit beaucoup plus fait, qu'on ne lui en avoit enjoint: car il fut avéré qu'il avoit traité des conditions de l'établiſſement de ſon Maître en Angleterre, où il vouloit le faire naturaliſer: Si cette idée n'eſt pas de Durand ſeul, elle ne peut être partie que de la Ducheſſe de Rohan, la Mere. Il eſt encore certain que le Duc de Rohan fit preſenter de ſa part au Roi d'Angleterre, par ce Durand, un cheval de prix: ce qui dans la conjoncture preſente, ne lui étoit nullement permis, ſans l'aveu de Sa Majeſté.

Celui de tous qui méritoit le plus d'être éclairé, étoit le Comte d'Auvergne, dont les liaiſons avec l'Eſpagne n'étoient preſque plus ignorées de perſonne. Il étoit alors en Auvergne, où il ne s'endormoit, ni ſur la cauſe commune, ni ſur la ſienne: Il avoit fait ſervir à ſes deſſeins, la Promeſſe de mariage, faite par le Roi à la Marquiſe de Verneuil, ſa Sœur: (6) & en y joignant un conte ſur lui-même, encore

(6) Les Hiſtoriens ne diſent rien de bien poſitif, ſur la teneur du Traité fait par le Comte d'Auvergne, avec le Conſeil d'Eſpagne; mais Amelot de La-Houſſaye va ſuppléer à cet article: Il eſt d'autant plus croyable, que, comme il nous l'apprend, c'eſt à ſon Biſaïeul maternel, nommé Antoine-Eugene Chevillard, Thréſorier-Général de la Gendarmerie de France, que le Comte d'Auvergne & la Marquiſe de Verneuil confierent l'Original de ce Traité, comme à leur Parent & intime Ami. Il nous apprend encore, que Chevillard ayant été enveloppé dans la diſgrace du Comte d'Auvergne, & mis à la Baſtille; il y tint ſi bien caché, dans la baſque de ſon pourpoint, cet Original de Traité, que perſonne n'en eut connoiſſance; & que voyant qu'on le traitoit en criminel d'Etat, il s'aviſa de manger peu-à-peu, avec la ſoupe & la viande qu'on lui ſervoit à ſes repas, le Traité, & la ratification de l'Eſpagne qui étoit jointe. Le Roi d'Eſpagne y promettoit au Comte d'Auvergne, de l'aſſiſter de Troupes & d'argent, pour mettre ſur le Thrône Henry de Bourbon, ſon Neveu: c'eſt le Fils que Henry IV. avoit eu de la Marquiſe de Verneuil, & qui eſt appellé dans cet écrit, Dauphin de France, & héritier légitime de la Couronne. *Art. Entragues-Balſac, Touchet.* Amelot de La-Houſſaye, aſſure de plus, *note ſur les Lettres du Cardinal d'Oſſat, cy-deſſus*, Que deux Capucins, nommés le Pere Hilaire, de Grenoble, & le Pere Archange; l'un à Paris & l'autre à Rome, conduiſoient cette Conſpiration.

M. de Sully ſemble inſinuer encore quelque choſe de plus, en faveur du Comte d'Auvergne perſonnellement. Ce Comte auroit-il ſuppoſé quelque Piece, ou quelque diſ-

plus ridicule que cette Piece ; mais qui avoit pourtant trouvé des gens aſſez crédules en Eſpagne, pour traiter l'un & l'autre ſérieuſement ; il eſt certain qu'il s'y étoit acquis une fort-grande confiance. Nous verrons dans peu, à quoi elle le conduira. 1604.

Les moyens que Sa Majeſté employoit contre toutes ces brigues, conſiſtoient à veiller avec ſon attention ordinaire, aux affaires du dedans & du dehors du Royaume ; & à ne remplir les Intendances & autres places publiques, que de perſonnes connuës par leur merite, par leur probité, & en même temps par leur attachement à ſa perſonne : On en vit un éxemple dans Boucault, qui de ſimple Avocat, fut fait Preſident à la Cour des Aydes de Montpellier, pour avoir utilement ſervi Sa Majeſté en Languedoc. Henry m'ordonna encore de faire aſſembler le Chancelier, Villeroi & Sillery, qui avec moi, faiſoient une eſpece de Conſeil, chargé particulierement de cette Affaire. J'entretenois auſſi toujours par ordre de ce Prince, un commerce de Lettres, avec les principaux Proteſtans ; dont je conviens, quelque choſe que dît Sa Majeſté, qu'il ne lui revenoit pas un grand avantage : Mais il compta ſur-tout, & avec raiſon, ſur le voyage, qu'il ſe propoſa de faire cette année, du côté de la Provence & du Languedoc ; pendant que de mon côté, je me rendrois en Poitou, & viſiterois la Côte Occidentale de la France.

Je goûtai extrêmement cette idée, lorſque Henry me la communiqua ; & nous nous occupâmes long-temps, à tout préparer pour ce double voyage. La priſe de poſſeſſion de mon Gouvernement, qu'il étoit neceſſaire que je fiſſe, devoit me ſervir de prétexte pour le mien : Le Roi n'en avoit pas beſoin pour le ſien ; au-contraire, il devoit paroître inſtruit du ſujet, qui rendoit ſa preſence neceſſaire dans les Provinces Méridionales de ſon Royaume, & s'en promettre publiquement tout l'effet qu'elle devoit produire. Je viſiterois, ſoit ſur la route, ſoit en m'en écartant ſur quelque raiſon, l'Orleanois, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & la Guyenne ; & Sa Majeſté s'écarte-

poſition de Charles IX. ſon Pere ; en vertu de laquelle, il eût prétendu lui-même à la Couronne ? Voyez auſſi ſur ce ſujet, *les Memoires de la Vie du Preſident De-Thou*, & *ſur-tout ſon Hiſtoire*, *ann.* 1605. *Mem. Recond. di Vitt. Siri. vol.* 1. *p.* 297.

1604. roit aussi dans le Berry, le Bourbonnois, le Lyonnois & le Dauphiné (7) : en sorte que nous verrions l'un ou l'autre, presque toute la France. Nous reglâmes le temps de notre départ, celui de notre séjour, & jusqu'à l'endroit où nous pourrions nous rejoindre, qui devoit être Toulouse : & je tenois le voyage de Sa Majesté pour si assûré, que je ne songeai plus qu'à venir promptement de Fontainebleau, où tout ceci fut arrangé, à Paris, pour mettre ordre aux affaires du Gouvernement; afin que rien ne retardât notre départ, qui devoit être au plus tard, dans le courant du mois de Juin. Les Particuliers qui avoient des affaires pendantes au Conseil du Roi, en presserent la conclusion de toutes leurs forces, si-tôt que le dessein de Sa Majesté eut été rendu public; & les Conseillers furent ravis de cet empressement : parce qu'une grande partie d'eux devant suivre le Roi, dans ce voyage, ils ne vouloient pas laisser la décision des affaires qu'ils avoient entamées, au nouveau Conseil, que Sa Majesté nommeroit pour le temps de son absence.

Ce Projet si bien arrangé, n'eut pourtant aucun effet, quant au voyage de Henry. La déclaration qu'il en fit devant les Courtisans, mit d'abord tout en rumeur, & causa à l'ordinaire, de grands mouvemens à la Cour. Il n'y eut presque personne, qui n'entendît avec peine ce discours de Sa Majesté, & qui ne travaillât par toutes sortes de moyens, à la détourner de ce voyage; les uns, comme les Ministres & autres principaux Employés près de la Personne du Roi, pour s'épargner les frais d'un voyage coûteux; & tous les délicats de la Cour, pour éviter la fatigue & les autres incommodités, ordinaires dans ces sortes d'expeditions : En sorte que lorsque Sa Majesté proposa la chose en forme à ses Conseillers d'Etat, qu'elle fit venir exprès à Fontainebleau, & aux Principaux de sa Cour, qu'elle assembla tous pour cet effet; on ne lui opposa que des difficultés, sans toucher le veritable point.

On allégua l'incertitude des Sieges d'Ostende & de L'Ecluse; la crainte d'une Ligue entre l'Angleterre & l'Espa-

(7) Voyez l'Original d'une Lettre écrite par Henry IV. à M. de Rosny, au sujet de ce voyage en Poitou, datée du 20. Juillet 1604, & apostillée, comme elles le sont presque toutes, sur le revers, de la main de ce Ministre. *Cabinet de M. le Duc de Sully.*

gne ; l'affaire du Commerce, entre la France & cette Couronne ; celle du Comte d'Auvergne & de la Marquiſe de Verneuil ; le differend nouvellement ſurvenu entre la République des Griſons & le Comte de Fuentes, au ſujet de La-Valteline, dans lequel la France ne pouvoit ſe diſpenſer d'entrer, à cauſe des Venitiens & des Suiſſes : Toutes affaires, dont j'ai déja parlé, ou dont je parlerai bien-tôt. Enfin on imagina de ſi grands inconveniens dans ce voyage, & on ſçut ſi bien les groſſir, que le Roi ſe laiſſa engager à le rompre. 1604.

On trouva même le moyen de lui faire changer auſſi d'avis ſur le mien : Les affaires qui s'agitoient au Conſeil, commencerent à lui paroître d'une ſi grande importance, que pour ne pas les perdre de vuë pendant un trop long-temps, il voulut que je me renfermaſſe pour cette fois, dans ce que je pouvois faire, ſans ſortir du Poitou ; & que je remiſſe à un autre temps, la viſite des Côtes Maritimes. Je ne nie pas qu'une partie des raiſons, qui furent alleguées en cette occaſion, pour détourner le Roi de ſon entrepriſe, ne fuſſent d'un grand poids : Mais je crois pourtant en avoir marqué la principale & la veritable ; & je perſiſte encore dans mon premier ſentiment, ſur l'utilité dont elle auroit été pour l'Etat.

Un homme qui dut n'être pas peu embarraſſé, à la Nouvelle de ce voyage de Sa Majeſté, & dont on ne s'attendoit peut-être pas à voir le nom ici, c'eſt Leſdiguieres ; & d'autant plus, qu'on y en joignoit une autre en public, Que M. le Comte de Soiſſons alloit être revêtu du Gouvernement des Places de ſûreté, données à Leſdiguieres : Il pouvoit même craindre que cette démarche peu pacifique de Sa Majeſté, ne le regardât perſonnellement. On venoit d'être informé de ſes correſpondances avec le Duc de Bouillon ; Morges, qui en avoit donné ſecrettement avis de Dauphiné, en fournit des preuves, lorſqu'il fut venu à Paris, qui ont rendu ce fait d'autant plus inconteſtable, qu'elles furent encore confirmées par le nommé Du-Bourg.

Je partis dans le mois de Juin, & je pris le plus court chemin, pour me rendre en Poitou ; accompagné de pluſieurs perſonnes de qualité de la Province, qui ſe rangerent auprès de moi, ſur le bruit de mon voyage. Quelques-uns d'eux

1604. n'avoient d'autre intention dans cette démarche, que de me faire tout l'honneur, qu'on croit devoir à un Gouverneur: mais quelques autres, du nombre desquels je mets sans hésiter (8) Richelieu & Pont-courlai, ne la faisoient, que pour être plus à portée de sçavoir mes desseins, soit par ma propre bouche, soit en questionnant mes Gens, sur tout ce qui se feroit & se diroit chez moi; pour en informer ensuite les Chefs du Parti Protestant; pour s'opposer à tout ce qu'ils supposoient que j'étois chargé d'entreprendre contre eux, en faveur des Catholiques; enfin pour profiter de mes plus petites inadvertences, s'il m'en échappoit quelqu'une, & tâcher de me rendre, ou criminel, ou suspect auprès du Roi. Si mes Ennemis réüssirent dans quelques-uns de leur mauvais desseins; ce ne fut pas du-moins, quant à ce dernier point. Le commerce que Sa Majesté me faisoit l'honneur d'entretenir reglément avec moi, dès que j'étois éloigné de sa Personne, continua comme à l'accoûtumée: Je n'en eus même que plus d'occasions encore d'entrer dans sa confidence, & de connoître jusquà quel point elle s'interessoit à ma personne; Sa Majesté me faisant souvenir avec beaucoup de bonté, que j'étois dans un Pays, où, quelque semblant qu'on fît, on me vouloit beaucoup de mal, & que je ne devois pas cesser un moment d'être sur mes gardes.

Il est vrai que les Ennemis du Roi & les miens, eurent soin de prendre les devants, pour rendre tous mes soins inutiles, & pour animer la populace contre moi. Ce qu'ils trouverent de plus capable de produire cet effet, fut de répandre le bruit, Que je n'allois en Poitou, que pour obliger les Proprietaires des (9) Marais salans, à s'en défaire, & pour les acheter tous pour le Roi. Je ne découvris nulle part, plus de mauvaise volonté à mon égard, que dans ceux qui en devoient le moins avoir; je veux dire, dans les Réformés, mes Confreres; je ne parle toujours que des principaux: quoiqu'ils affectassent à l'exterieur, de me rendre tous les honneurs possibles. S'ils refusoient de m'instruire du secret de leurs

(8) François Du-Plessis de Richelieu, Pere du Cardinal de Richelieu.

(9) Perefixe ne doute point que Henry IV. n'ait eu veritablement ce dessein; & il le louë fort, comme le veritable moyen de délivrer le peuple de la Gabelle, qu'il assûre que ce Prince songeoit très-sérieusement à abolir, aussi bien que la Taille, *pag.* 369.

(10) Claude

leurs déliberations ; c'étoit toujours ſur des prétextes ſi bien palliés, que je devois feindre de ne pas en être mécontent. Ils craignirent Parabere, qui s'étoit plus particulierement attaché à ma perſonne, que les autres, quoiqu'ils le connuſſent fort-zèlé pour ſa Religion ; parce qu'il étoit naturellement franc, & qu'il avoit des vuës plus droites : ils chargerent D'Aubigné & Conſtant de ne point le quitter, tant qu'il ſeroit auprès de moi. 1604.

Mais toutes ces diſpoſitions malignes à mon égard, ne s'étendirent point au-delà de ce petit nombre de perſonnes, ou furent cachées avec beaucoup de ſoin. Je fus reçu avec toutes les marques de la plus haute diſtinction, dans tous les endroits où je fis quelque ſéjour, & dans ceux où je ne fis que paſſer : On vint à ma rencontre : on m'eſcorta avec pompe : on me harangua. Les Eccleſiaſtiques même ſe montrerent les plus empreſſés ; & jamais je n'entendis un mot équivoque ſur ma Religion. Ceux de Poitiers, qui ont la réputation d'être naturellement durs & inſociables, me donnerent une toute autre idée de leur caractere, par leurs manieres reſpectueuſes & polies.

Je fus encore plus ſurpris de ceux de La-Rochelle. Cette Ville orgueilleuſe, qui ſe vante ordinairement de n'avoir que le Roi lui-même pour Gouverneur, & ſous lui, ce Maire important, qui eſt toujours élu neceſſairement ſur les trois ſujets qu'elle propoſe à Sa Majeſté ; pouvoit faire valoir avec moi ces belles prérogatives, d'autant plus juſtement, qu'à la rigueur elle ne ſe trouvoit point compriſe dans mon Gouvernement. Cependant elle me fit une reception, telle qu'elle l'auroit pu faire à un Gouverneur, qu'elle ſe ſeroit choiſi elle-même : J'y entrai avec une ſuite de douze cens Chevaux. On ne craint guére avec une pareille eſcorte, les attentats, contre leſquels Sa Majeſté m'avertiſſoit de me précautionner. Les Rochellois ouvrirent leurs portes à tout ce Cortege, ſans diſtinction de perſonnes, ni de Religion ; ils le logerent tout entier, & preſque tous en maiſon Bourgeoiſe. Dans un repas public, qu'ils donnerent à mon occaſion, & auquel je fus convié avec céremonie ; ils dirent, en buvant à la ſanté du Roi, Que ſi Sa Majeſté leur avoit fait l'honneur de ſe preſenter à leurs portes, eût-elle été ſuivie de trente mille hommes, ils les lui auroient ouvertes : & que ſi elles ne s'étoient pas

1604. trouvées assez grandes, ils auroient abbattu trois cens toises de leurs murailles: Je ne vis que des respects, & je n'entendis que des éloges de ce Prince. Ils m'assûrerent aussi, avec les louanges les plus flateuses, que quand j'aurois eu avec moi, deux ou trois fois plus de monde que je n'en avois, ils n'auroient pas agi differemment.

Le repas dont je viens de parler, fut de dix-sept Tables; la moindre de seize Couverts: & le lendemain, on me donna une collation, tout-aussi superbe que l'avoit été le repas. On y joignit le spectacle d'un Combat Naval, entre Coreilles & Chef-de-Baye, dans lequel vingt Vaisseaux François attaquerent pareil nombre de Vaisseaux Espagnols. Les Espagnols vaincus furent amenés, pieds & mains liés, devant un Tableau du Roi, exposé publiquement; & ils me furent presentés, comme à son Lieutenant-Géneral. Rien ne fut oublié, de ce qui pouvoit rendre ce divertissement parfait; Habits, Armes, Livrées, Pavillons, Pannonceaux differens. Je payai cette bonne reception des Rochellois, en leur accordant au nom du Roi, dont je fis l'éloge publiquement, la délivrance de leurs Prisonniers: excepté eux, & le Sieur de Lussan, je punis severement tous ceux qui avoient contrevenu aux Traités du Commerce: Sa Majesté se contenta d'avoir obligé la Ville de La-Rochelle à lui demander cette grace, qu'elle sçut bien d'ailleurs lui faire acheter. J'appris à Poitiers des circonstances, qui me firent trouver le Comte d'Auvergne, beaucoup plus coupable encore que je ne le croyois.

Le peu de temps que le Roi avoit laissé en ma disposition, pour regler les affaires de la Province, me fit remettre à un autre temps, à visiter le haut & le bas Poitou: je ne pus obtenir de Sa Majesté, que la permission d'aller à Saint-Jean d'Angely & à Brouage; en lui representant la necessité de ce voyage, ne fût-ce que pour détromper le Peuple de ce Canton, de l'opinion que le Roi vouloit s'emparer de leurs Salines. Je partis de la Rochelle pour ces deux endroits, où je fus reçu de MM. de Rohan & de Saint-Luc, mieux encore que je ne m'y étois attendu. Je fis tout mon possible, pour ramener Rohan à son devoir: Je lui parlai de ses brigues en Angleterre, d'où je l'exhortai à rappeller Durand au plustôt. Il temoigna à ce discours une extrême surprise,

feinte, ou veritable : il se plaignit des impostures de ses ennemis ; il desavoua Durand ; & pour me persuader de sa sincerité, il convint de quelques faits, comme du cheval donné en present au Roi Jacques ; mais en assûrant qu'il en avoit obtenu une permission de Sa Majesté, dont il la feroit facilement souvenir. 1604.

De Saint-Jean, je repris le chemin de Paris, par Thouars, où je voulus m'aboucher avec le Duc de La-Trimouille. Je n'attendois pas de lui, un accueil aussi gracieux que je le reçus ; sçachant combien il avoit été mortifié de me voir posseder un Gouvernement, & recevoir des honneurs, auxquels il avoit aspiré, jusqu'à les briguer publiquement. Je l'entretins plusieurs fois de tous les sujets de plainte, que le Parti Réformé donnoit au Roi, & en presence même de Parabere, Saint-Germain-de-Clan, Besses, La-Valliere, Constant, d'Aubigné (ceux-cy ne se quittoient presque jamais) & de Préaux, La-Ferriere & La-Saussaye. Toutes ces personnes se récrierent fortement sur la fausseté des imputations, qu'on leur avoit faites auprès du Roi ; protestant hardiment de leur fidelité & de leur attachement à Sa Majesté : & pour mieux m'en imposer, ils accompagnerent toutes ces assûrances, de tant de civilités à mon égard, & même de basses flateries, qu'ils tomberent dans l'autre excès, d'une affectation trop marquée.

Au-travers de tous leurs déguisemens, je ne laissai pas de pénetrer leurs desseins ; en mettant en leur presence, la conversation sur l'état des affaires d'Espagne & d'Angleterre : Ils se trahissoient malgré eux ; & il me fut impossible de douter que toute cette petite Cour de gens attachés aux Ducs de Rohan & de La-Trimouille, ne fût dans les sentimens de mécontentement & de desobéïssance, dont on les avoit accusés auprès de Sa Majesté. Mais je découvris en même-temps ; & les lumieres que je tirai de la place que j'occupois dans la Province, m'en donnerent dans la suite toute la certitude possible ; qu'heureusement ces Messieurs ne disposoient en aucune maniere, du reste du Parti Protestant. Ce n'étoit plus, comme autrefois, ces Chefs absolus, qui d'un seul mot entraînoient tous les suffrages : On les fuyoit au-contraire, comme des pestiferés, lorsqu'ils venoient déliberer dans les Assemblées : c'est qu'ils s'étoient détruits

1604. eux-mêmes, par leur propre imprudence, en jettant tout le Corps dans des démarches si hazardées & si risibles, qu'ils avoient enfin ouvert les yeux aux moins clairvoyans : Et tout ce qu'on peut dire de plus avantageux pour eux, c'est qu'ils composoient encore un Parti, dans le Parti même ; mais un Parti très-foible, & qui ne se soûtenoit plus, que par la vaine démonstration d'une autorité, dont il ne lui restoit que l'ombre.

Je n'avois garde de négliger de si favorables dispositions. J'achevai de desabuser le peuple : Je détruisis les bruits dangereux, qui avoient été semés au sujet des Salines, de la Gabelle & des autres Monopoles ; & dont on s'étoit servi, pour le mettre en fureur. On commença à mieux connoître le Roi : Toutes les idées de tyrannie & de servitude, s'effacerent. Je fis comprendre aux Protestans personnellement, Qu'il étoit faux que Henry eût jamais songé à les exclurre des Charges & Dignités de l'Etat : Que sa grande maxime avoit toujours été au-contraire, de tenir éxactement la balance égale entre les deux Religions. Je leur fis voir encore, comment la prévention les avoit aveuglés sur le compte de Clément VIII. qui avoit en toute occasion, dissuadé de faire la guerre aux Réformés ; bien-loin de n'avoir pensé & travaillé qu'à les exterminer.

Les effets acheverent ce que j'avois commencé par mes discours. Je distribuai des Pensions à ceux du Parti, qui avoient conseillé la paix, & bien servi le Roi : & pour achever de les convaincre qu'ils ne s'étoient pas trompés, sur les intentions droites & équitables de leur Souverain ; je leur montrai le Mémoire des réformations, qu'il méditoit de faire dans l'Etat, tel qu'on l'a vu plus haut, qui les remplit de satisfaction. Je puis dire que par tous ces moyens, j'ébranlai si fort le Parti du Duc de La-Trimouille, qu'il ne put pas après cela, se faire fort de six personnes de quelque considération. Le Duc de Bouillon fut si sensiblement touché de voir qu'il avoit perdu ce reste de crédit, qu'il avoit jusque-là conservé dans ce Canton de la France ; qu'il se détermina à passer le reste de ses jours, dans cette espece d'éxil, qui l'arrêtoit à la Cour de l'Electeur Palatin, tranquille malgré lui. Ce fait n'est pas risqué : Saint-Germain, qui n'ignoroit aucun des secrets du Duc, l'écrivit à La-Saussaye,

dont il se croyoit aussi assuré que de lui-même ; mais La-Saussaye me remit la Lettre de Saint-Germain, que je montrai à Sa Majesté. 1604.

Ayant fait de cette maniere, tout ce que la conjoncture presente & la brieveté du temps me permettoient ; j'obéïs aux instances, que le Roi me faisoit dans toutes ses Lettres, de revenir au-plustôt ; & je suivis de fort-près la derniere, que j'écrivis à Sa Majesté, de Thouars, le 16 Juillet : J'en partis, après avoir fait une derniere visite au Duc de La-Trimouille. Il ne se portoit pas bien, quand j'arrivai à Thouars ; je le laissai à l'extremité, lorsque j'en partis : Il mourut (10), sans avoir jamais pu être engagé à venir trouver le Roi ; & sa mort ôta une tête aux séditieux.

J'arrivai le 22 Juillet à Paris, où je trouvai un Billet de Sa Majesté, du 18 ; par lequel elle m'enjoignoit d'envoyer dans tous les endroits de Normandie, de Bretagne & de Poitou, où j'avois eu dessein de me transporter, deux personnes de confiance (je choisis Nicolaï & Bois) ; & de venir la trouver à Monceaux, où elle m'attendoit, en achevant de prendre les Eaux. Je connus, par l'accueil gracieux & caressant que me fit ce Prince, que j'avois eu le bonheur de le satisfaire (11). Je l'entretins trois jours de suite, sur les affaires qui avoient été le sujet de mon voyage ; & j'achevai de lui dire ce qui pouvoit encore manquer aux détails, que je lui avois fait dans mes Lettres, soit à lui, soit à Villeroi.

On a voulu dire que le Duc d'Epernon tint alors en Guyenne, une conduite qui le rendit plus suspect que jamais à Sa Majesté : Que j'y ajoûtai foi ; & que je lui rendis, en cette occasion, tous les mauvais offices d'un ennemi mortel. Je m'inscris fortement ici contre ce bruit, quant à ma personne : je le tiens faux, quant au fait qu'on y énonce, contre l'honneur de d'Epernon ; & je ne le crois guére plus fondé, quant aux sentimens qu'on y impute à Sa Majesté, contre lui. Il semble que pour établir ces sentimens, il devroit suffire de la Lettre, que ce Prince écrivit au Duc, au sujet de la dis-

(10) Claude de La-Trimouille, Duc de Thouars, mourut de la goutte, n'étant âgé que de trente-quatre ans. Voyez son éloge dans *De-Thou. Liv.* 31. *& Matthieu. Tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 663.

(11) De-Thou dit que ce voyage du Marquis de Rosny, délivra Henry IV. de grandes inquietudes. *Liv.* 31.

1604. pute de Du-Plessis avec l'Evêque d'Evreux; dans laquelle il le traite d'Ami: qualité qu'il ne donnoit pas volontiers, à ceux qu'il n'en croyoit pas dignes.

Ajoûtons y une verité, dont j'ai pleine connoissance: c'est que depuis ce temps-là, Sa Majesté avoit prévenu obligeamment d'Epernon, sur mille choses; & qu'elle me disoit souvent de lui rendre les visites & les autres devoirs de l'amitié, même avant que je les reçusse de lui. Si l'on fit entendre à Henry quelque chose au desavantage de ce Duc, pendant son sejour en Guyenne; c'est surquoi je ne puis rien nier, ni assûrer: Ce que je sçais seulement encore, c'est qu'il ne resta plus de soupçon à Sa Majesté, après les Lettres que d'Epernon lui envoya & à moi, par Perronne: La sincerité & le temoignage d'une bonne conscience, y paroissent si clairement, dans la soûmission qu'il y fait, d'aller au premier ordre de Sa Majesté, se presenter devant elle, pour y servir de caution de sa personne, & de garant de ses sentimens, qu'il ne laisse rien à repliquer. Tout le monde a sçu ce qui s'étoit passé entre le Roi & le Duc d'Epernon, du vivant, & même quelques années après la mort de Henry III; & combien ce Prince lui en avoit temoigné de ressentiment: Il n'en faut pas davantage: l'oubli des injures, est une vertu rare chez les Souverains; & qu'on y croit communément, bien plus rare encore. On n'a pas fait attention aux preuves sensibles, que Henry a données en plus d'une occasion, de cette veritable grandeur d'ame, qui fait pardonner: Et tout ce qu'il a fait dans la suite pour d'Epernon, acheve de montrer qu'il l'a éxercée à son égard.

Pour moi, loin d'avoir été l'ennemi de d'Epernon, au temps dont on parle; je pourrois citer mille temoignages de bonne intelligence entre nous: Mais il me semble que ma parole suffit, & pour être cru, & pour le justifier: on m'a toujours trouvé jusqu'ici, aussi incapable de déguiser mes veritables sentimens d'amitié & de haine, que de charger un innocent, & de prendre le parti d'un Criminel d'Etat. D'Epernon fit une chute si malheureuse en Guyenne, qu'il se rompit la cuisse & le pouce, & se blessa encore à l'épaule & au coude: ce qui l'obligea de se tenir quarante jours au lit, couché sur le dos. Je lui écrivis sur ce fâcheux accident; & il m'en remercia avec la même affection, dont toutes ses

Lettres étoient ordinairement remplies : car il me traitoit alors en Ami ; & j'étois aussi son Confident, dans tout ce qui regardoit la Personne de Sa Majesté (12). Un autre de mes Amis, mais sans avoir cessé de l'être, dont je reçus aussi cette année, des Lettres également remplies de confiance, d'amitié & de politesse ; c'est Bellegarde : Elles sont datées de Dijon ; il étoit alors dans son Gouvernement de Bourgogne. Je reviens au Comte d'Auvergne, pour traiter cette affaire plus particulierement. 1604.

Il n'avoit tenu qu'au Roi, d'ôter à ce Sujet mutin, tout moyen de conspirer contre l'Etat. La douceur dont Sa Majesté usa mal-à-propos à son égard, lorsqu'elle fit punir le Maréchal de Biron, fut la cause de sa rechute ; comme le foible, qu'elle avoit toujours montré pour toute cette Famille, à-cause de la Marquise de Verneuil, l'avoit autorisé dans sa premiere révolte. Il n'eût peut-être pas été encore bien difficile de retrouver l'occasion, que Sa Majesté avoit laissé échapper ; lorsque les avis des nouvelles brigues du Comte d'Auvergne en Espagne, lui furent donnés, & qu'on put attendre plus de lumieres sur cette affaire, de la prison de Morgan (13) son homme d'intrigue, qui fut arrêté en ce temps-là. Mais le Roi se contenta de faire partir, par mon ordre, D'Escures pour l'Auvergne, où étoit alors le Comte ; afin de découvrir tout le complot, & de lui persuader par la voie de la douceur, de venir se jetter aux pieds de Sa Majesté.

D'Auvergne comprit en effet, qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre : La prise de Morgan l'avoit déconcerté : ses mesures n'étoient pas prises assez juste, pour esperer que ses desseins demeureroient cachés ; ni ses desseins assez avancés, pour pouvoir lever le masque. Il craignit d'exposer par sa fuite, le Comte & la Comtesse d'Entragues & toute sa Famille, à un traitement ignominieux. Il se rendit donc aux raisons de D'Escures, & s'engagea à se laisser mener par lui à la Cour, & à y réveler au Roi ses plus intimes secrets, jusqu'à certaine Lettre de sa Sœur, qu'il disoit être de la derniere importance ; moyennant la grace, que Sa Majesté pro-

(12) Voyez l'Original de ces Lettres dans les anciens Mémoires : Ils paroissent se contredire un peu, sur l'article du Duc d'Epernon.

(13) Thomas Morgan, Anglois. Voyez M. De-Thou. *Ibid.*

1604. mit de lui accorder. L'Original de cette Lettre de la Marquiſe de Verneuil, ne me tomba que l'année ſuivante entre les mains ; & on ne ſçut pas trop bien, qu'elle foi on y devoit ajoûter ; parce que le Frere & la Sœur paroiſſoient, tantôt de concert, tantôt brouillés, juſqu'à ne pouvoir ſe ſouffrir : Ce qui ſemble le plus digne d'y être remarqué, c'eſt qu'elle exhorte ſon Frere à une retraite ſolide chez l'Etranger, à laquelle elle ſe montre déterminée elle-même.

Une choſe bien capable de faire douter de la ſincerité du Comte d'Auvergne, dans les promeſſes qu'il fit à D'Eſcures ; c'eſt qu'au même temps qu'il partit pour venir à Paris avec lui, il dépêcha Yverné en Eſpagne : L'Evêque de Montpellier découvrit cette menée, & en écrivit au Roi : Mais ce Prince voulut bien une ſeconde fois ſe payer de ſes belles promeſſes. Il ordonna ſeulement que le Parlement inſtruisît dans toutes les formes, le Procès de Morgan ; afin que le crime rendu public, donnât plus de poids à la grace, qu'il étoit réſolu d'accorder à toute la Famille de d'Auvergne, qui s'y trouvoit compriſe. Tout ce que ce Prince y gagna, fut de ſe faire rendre enfin par d'Entragues, cette Promeſſe (14) de mariage ſi fameuſe, qu'il avoit inutilement preſſé ſa Maîtreſſe de lui remettre : ce qui ſe paſſa en preſence de Meſſieurs le Comte de Soiſſons & le Duc de Montpenſier, du Chancelier, de Sillery, La-Guêle, Jeannin, Gêvres & Villeroi ; afin qu'on ne pût dans la ſuite, éluder cette reſtitution, par aucune reſtriction, ni deſaveu. Il fut même dreſſé un Acte, pour juſtifier que c'étoit le vrai & le ſeul Ecrit, fait par Sa Majeſté à ce ſujet : & la déclaration de d'Entragues, conforme à cet énoncé, fut jointe à la Piece.

Cette conduite de Henry n'étoit pas bien propre à rendre le Comte d'Auvergne ſage. Auſſi recommença-t'il ſes premieres brigues, preſque ſous les yeux de Sa Majeſté : La ſeule attention qu'il eut, fut de tromper le Roi, qui fut long-temps la dupe de ſes apparences de ſincerité : Mais enfin, tout le myſtere fut encore une fois découvert, par des Lettres écrites & reçuës par d'Auvergne, qui tomberent entre les mains de

(14) Henry IV. fut obligé, pour ravoir cette Promeſſe, de donner à la Marquiſe de Verneuil, vingt mille écus comptant ; & de promettre le Bâton de Maréchal de France, au Comte d'Entragues, qui n'avoit jamais été à la Guerre. *De-Thou, liv.* 132.

(15) La

de Lomenie, & que Lomenie alla auſſi-tôt porter à Sa Majeſté. Ce Prince convint alors de tout ſon tort, mais trop tard: car, ſoit pénétration, ſoit avis de ce qui venoit d'arriver, le Comte eut le temps de ſortir de la Cour, avant qu'on eût pu éxecuter le conſeil qu'on prenoit de l'y arrêter; & il ſe propoſa bien de ne plus s'en approcher, après le danger qu'il venoit d'y courir, & même de ſortir tout-à-fait de France, au moindre ſigne qu'il ſe trameroit quelque choſe contre lui. 1604.

Le Roi me communiqua l'embarras, où l'on étoit retombé par ſa faute. On fit repartir D'Eſcures pour l'Auvergne: il y fit même deux voyages coup-ſur-coup: Mais les moyens qui avoient ſi bien réüſſi, furent inutiles cette fois: D'Auvergne ſçut toujours éluder le retour à la Cour, dont on le preſſoit; & avec un air ſi peu embarraſſé, qu'on ne put pas même tirer de ſon refus, la conviction de ſon crime, comme l'on s'y attendoit. Il faiſoit les plus belles promeſſes du monde, & paroiſſoit toujours diſpoſé à partir. Il fallut enfin en revenir au ſeul moyen, qui reſtoit à tenter; c'étoit de s'aſſûrer de ſa perſonne: ce qui ne paroiſſoit pas facile.

Je jettai les yeux ſur un homme, qui me parut très-propre à faire réüſſir ce coup: c'eſt le Thréſorier Murat, dans lequel ſa haine perſonnelle pour le Comte d'Auvergne, ſes intelligences dans le pays, la facilité de demeurer long-temps ſur les lieux, ſans pouvoir être ſoupçonné, ſa réſolution pour un coup de main, & ſa paſſion de bien ſervir Sa Majeſté, étoient autant d'excellentes diſpoſitions à ſortir à ſon honneur de cette commiſſion: Je le nommai au Roi, lorſqu'il me parla de cette affaire; & Sa Majeſté l'approuva. Je fis venir Murat, avec lequel j'agis d'abord, avec toute la précaution, que demandoit cette confidence. Lorſque je vis qu'au-lieu d'apporter des raiſons de s'en diſpenſer, il prévenoit de lui-même mes offres; je m'expliquai clairement: & je connus que la propoſition ne lui déplaiſoit pas. Il n'éxigea que d'être autoriſé par une Commiſſion du grand Sceau: elle lui fut expediée, & tenuë fort-ſecrette. Comme on n'avoit pas encore perdu toute eſperance, que D'Eſcures pût attirer le Comte d'Auvergne à la Cour; & qu'en ce cas, Murat n'avoit rien à faire: je lui enjoignis, en lui donnant ſes inſtructions, de n'agir que de concert avec D'Eſcures; & de cacher

1604. à tout le monde, la part qu'on avoit voulu lui donner dans cette affaire, si l'on cessoit d'avoir besoin de lui.

D'Escures partit le 17 Août, pour l'Auvergne: c'étoit le troisieme ou quatrieme voyage qu'il y faisoit; & Murat l'y suivit quelques jours après, muni de Lettres en blanc, pour les Villes & Officiers des Présidiaux, qui ne devoient être remplies que sur les lieux. Sur ces entrefaites, on eut communication de Lettres du Comte d'Auvergne, où sa crainte & sa honte étoient exprimées, de maniere que le Roi jugea bien qu'il ne se résoudroit jamais à paroître à la Cour; & qu'il trouva plus à-propos que D'Escures se donnât de garde de l'en presser de la part du Roi, pour ne pas l'effaroucher davantage. Murat eut ordre d'agir seul; & D'Escures, de veiller de son côté, à avoir les plus parfaits éclaircissemens sur les pratiques de d'Auvergne en Espagne; & s'il étoit possible, à intercepter le Traité, qu'il devoit déja avoir fait avec le Conseil de Madrid: ce que D'Escures éxecuta avec une adresse, qui en déroba toute connoissance au Comte, tout fin & tout alerte qu'il étoit, sur les démarches du Conseil.

Une petite affaire d'interêt, qui avoit commis un Frere de Murat avec le Comte d'Auvergne, fut le prétexte tout-à-fait plausible, que celui-cy prit pour l'aller trouver. Cette petite discussion ayant été traitée entr'eux; le Comte passa de lui-même à entretenir Murat, de l'état de ses affaires, par rapport à la Cour: ainsi ce fut sur ses propres paroles, que l'Agent de Sa Majesté parut regler les conseils, qu'il lui donna dans la conjoncture presente. D'Auvergne fonda de violens soupçons, sur les insinuations qu'il avoit reçuës de la part du Roi, de venir se montrer à la Cour; & sur ce que D'Escures, en cherchant à lui faire entreprendre ce voyage, lui avoit paru ignorer la part qu'y avoit Sa Majesté: Il assûra qu'il ne le feroit point; & que plustôt que de se mettre ainsi à la merci de ses ennemis, il passeroit dans les Pays Etrangers. Il cita l'exemple du Maréchal de Biron, qui parut l'effrayer: il dit, Qu'ayant eu autrefois le malheur d'offenser son Roi, il ne pouvoit se résoudre à paroître devant lui, sans avoir auparavant effacé par ses services, le souvenir qui pouvoit lui en rester; & sans avoir reçu, avec une nouvelle vérification, l'abolition que Sa Majesté lui avoit accordée. Enfin, il fit entendre qu'il n'étoit pas dans la disposition de se

fier à la Cour ; parce que les avis qu'il avoit reçus, du danger qui l'y attendoit, lui avoient été adreſſés par des perſonnes de la Cour même : perſonnes de la premiere diſtinction, bien informées, & ſur leſquelles il devoit faire fond. 1604.

Murat ſe voyant ainſi choiſi pour Confident, répondit, en affectant beaucoup de ſimplicité, Que pour lui, il ne voyoit aucun inconvenient pour le Comte, à reparoître à la Cour ; puiſqu'il avoit avoué ſa faute au Roi, & qu'il en avoit obtenu le pardon : ce qui mettoit une grande difference entre le Maréchal de Biron, & lui : Qu'il n'y avoit que le cas de la récidive, qui pût autoriſer ſon ſcrupule ; Henry n'ayant encore jamais manqué de parole à qui que ce fût : Ce qui faiſoit encore, lui diſoit-il, que perſonne ne pouvoit ſi bien le conſeiller, que ſa propre conſcience. D'Eſcures & lui travaillerent avec la même apparence de ſincerité, à le raſſûrer, & à le mettre en défiance contre les donneurs d'avis.

A tout cela, le Comte ne répondit autre choſe, ſinon, Qu'il ne vouloit rien riſquer, lorſqu'il s'agiſſoit de ſa tête : Qu'il n'étoit aimé, ni du Roi, ni de la Reine, ni des Princes du Sang : Que le Grand-Ecuyer étoit ſon ennemi mortel : Que le ſilence de ſes Amis en cette occaſion, étoit une preuve que ſa perte étoit décidée : Que perſonne ne parloit pour lui, auprès de Sa Majeſté : Qu'il ne recevoit aucunes Lettres de Villeroi, de Sillery, ni de moi ; parce que nous ne voulions pas qu'on nous reprochât d'avoir été les inſtrumens de ſa perte : Que le Connétable ne lui écrivoit point non-plus, de peur de ſe rendre ſuſpect lui-même. La Marquiſe de Verneuil fut celle, dont il parut le plus mécontent : Il dit qu'au défaut de crime veritable, il connoiſſoit ſa Sœur capable de lui en imputer de faux, pour faire ſa paix avec le Roi, à ſes dépens. Il conclut par de nouveaux ſermens, de ne pas ſe laiſſer tirer de ſa retraite. Comme il ne ſe doutoit point que D'Eſcures & Murat fuſſent venus, à deſſein de le lui perſuader ; il leur dit qu'il avoit ſongé que Vitry devoit arriver dans trois jours, dans le deſſein de le gagner par de belles paroles ; mais qu'il y perdroit ſon temps.

Cette retraite étoit Vic, méchante maiſon, & ſans aucune commodité ; mais ſituée au milieu d'un Bois, où d'Auvergne paſſoit les jours entiers, ſous prétexte de la Chaſſe. Quand on n'auroit pas eu des preuves de ſon crime ; ſes crain-

1604. tes, ſes alarmes, ſon agitation qui alloit juſqu'au dérangement d'eſprit, ſon air, ſon viſage, toute ſa perſonne portoit temoignage contre lui. Il n'y eut jamais de vie plus miſérable, que celle qu'il menoit : ce qu'il ſouffroit interieurement, vengeoit d'avance le Roi & l'Etat. Il n'oſoit, ni demeurer chez lui, ni s'en éloigner : on ne le voyoit plus dans aucune des Villes voiſines. Il avoit ceſſé d'aller chez les Gentilshommes, ſes meilleurs Amis : il ne ſe fioit pas à ſa propre Maîtreſſe, qui étoit une certaine Madame de Château-gay : Il ne la viſitoit plus chez elle : lorſqu'il vouloit la voir, c'étoit dans un Village écarté, ou dans le milieu de la campagne, qu'il prenoit ſon rendez-vous ; toujours de nuit, & jamais deux fois de ſuite, dans le même endroit. Des Valets, poſtés ſur des lieux élevés dans les environs, étoient chargés de l'avertir, lorſqu'ils voyoient paroître quelqu'un, en ſonnant d'un Cor, qui n'étoit deſtiné qu'à cet uſage ; & quelquefois c'étoit auſſi des chiens, qu'il employoit à ſa garde.

Avec ces precautions, il défioit tous ſes ennemis ; & il ſe vantoit avec fierté, & avec plus d'imprudence encore, de les tromper & de leur échapper toujours. Mais avec cela, il n'avoit rien de fixe dans ſes réſolutions : Il ne vouloit jamais deux momens de ſuite, la même choſe : & cet homme ſi aviſé, connut ſi peu ceux qui étoient venus pour le perdre ; qu'il en fit ſes Amis ; les prit pour ſes conſeillers ; & fut prêt mille fois, à ſe mettre à leur diſcretion : C'eſt que la prudence n'eſt pas une qualité, donnée à la mauvaiſe conſcience. Pour peu que d'Auvergne en eût pu faire uſage ; il auroit vu qu'il n'y avoit plus rien de ſûr pour lui, que de ſe retirer au plus vîte en Eſpagne : & c'eſt le ſeul deſſein peut-être, à quoi il ne penſa pas. Au moment qu'il paroiſſoit à D'Eſcures & à Murat, determiné à ne pas s'expoſer ; il leur tenoit un langage tout different. Il leur manda un jour, de venir le trouver, à trois lieuës de chez lui. Cet ordre les jetta d'abord dans l'inquietude : ils y allerent pourtant : C'étoit pour leur dire, qu'il étoit reſolu à aller ſe preſenter au Roi. Sa Majeſté, à qui ils le manderent auſſi-tôt, & qui en crut encore davantage, ſur un faux bruit qu'on y joignit ; m'écrivit le 19 Novembre, que d'Auvergne étoit à Moret, tout prêt à arriver à Paris. Ils n'avoient point été en cela trom-

pés par le Comte ; c'eſt lui-même qui l'avoit été, par ſa propre inconſtance : car il étoit le premier à les retenir auprès de lui, lorſqu'ils lui temoignoient vouloir s'en retourner ; & il les remettoit pour derniere réponſe, au retour de Fougeu, dont il croyoit tirer de grands éclairciſſemens : à quoi les deux Agens paroiſſoient déférer, par pure complaiſance. 1604.

Je tire tout ce détail des Lettres de Murat. J'en reçus en même temps, du Comte d'Auvergne lui-même. Il s'étoit plaint aux deux Agens, de n'avoir point reçu de réponſe à quatre Lettres, qu'il diſoit m'avoir écrites. Il m'en vint effectivement quatre de ſa part ; mais tout à la fois, & d'une écriture ſi ſemblable, quoique de dates fort-éloignées l'une de l'autre, que je vis tout d'abord ce que j'en devois croire : Il y a apparence que dans le commencement, d'Auvergne ne ſongea point à moi, ou qu'il crut avoir des raiſons, pour ne pas s'y adreſſer : mais que dans la ſuite, croyant ce moyen fort-propre à faire ſa paix ; car il entretint ſouvent de moi, les deux Agens ; il y eut recours, avec la fineſſe uſée, d'antidater ſes Lettres, pour me prouver qu'il avoit toujours eu cette penſée.

Si l'intention du Comte fut de tirer de moi une promeſſe, qu'il pût faire valoir de caution, dans l'occaſion ; il ſe trompa fort. Je lui fis réponſe à la verité : mais comme ſi je n'avois eu rien de meilleur, ni de plus à lui dire, que ce que j'avois dit au Maréchal de Biron, dans un cas ſemblable au ſien ; il ſe vit traiter de Criminel d'Etat, ſans que cela pût augmenter ſa défiance : Et pour dire tout ; c'étoit une copie de la Lettre même que j'avois écrite à ce Maréchal, qui compoſoit en entier, celle que j'écrivis à d'Auvergne : & il ne put l'ignorer, puiſque je l'en avertiſſois formellement. C'eſt par ce contre-coup, d'une invention aſſûrément fort-nouvelle, que je fis entendre à d'Auvergne, Qu'il ne devoit, ni attribuer au Roi des diſpoſitions contre lui, qu'il n'avoit point ; ni négliger les conſeils, que je lui avois ſouvent donnés auparavant, ſur la maniere de ſe conduire ; ni ſuppoſer des faits & des bruits, dont il ne trouvoit de fondement, que dans ſa propre conſcience inquiete & troublée : C'eſt tout ce que je mandai au coupable ; & il trouva dans ſa diſgrace, ce procedé ſi éloigné de toute ſupercherie, qu'il s'en loua beaucoup.

1604. D'Escures & Murat trouverent enfin une occasion, telle qu'ils la cherchoient depuis long-temps. On faisoit une revuë de la Compagnie de Chevaux-legers de M. de Vendôme : Ils communiquerent à D'Erre, qui les commandoit, le dessein qui leur vint à ce sujet : & les Officiers Géneraux de cette Troupe s'y étant prêtés ; voici comment tout se passa. D'Eurre alla trouver le Comte, & lui dit, qu'étant Colonel-Géneral de la Cavalerie-legere, il se trouveroit sans doute à cette revuë. D'Auvergne n'y vit aucun danger ; parce qu'outre qu'il étoit monté sur un cheval, qui alloit, disoit-il, plus vîte que le vent, & qu'il avoit accoûtumé effectivement à faire dix lieuës à toutes jambes, & d'une haleine ; il étoit bien résolu de n'entrer dans aucun lieu clos, ni étroit ; encore moins, de mettre pied à terre : Il y vint donc. Nerestan s'avança à lui pour le saluer, à la tête de toute sa Troupe ; monté sur une fort-petite haquenée, & suivi seulement de quatre Laquais : mais ces Laquais étoient quatre soldats, robustes & déterminés, à qui l'on avoit fait prendre l'habit de livrée. Au moment que Nerestan faisoit son compliment, deux de ces soldats saisissent les rênes de la bride du Comte d'Auvergne ; en même temps que les deux autres le prennent par une jambe, & le renversent de l'autre côté de son cheval, & ensuite se jettent sur lui si brusquement, qu'il n'eut ni le temps de mettre la main à ses pistolets, ni la liberté de tirer son épée, encore moins, de s'enfuir. Il fut conduit sous sûre garde à Paris, & resserré dans la Bastille. (15)

Et mieux, D'Eurre, ou D'Eure.

Philibert de Nerestang.

(15) » La Comtesse d'Auvergne » toute épleurée, autant douce & » humble, que la Marquise étoit » fiere, s'étant jettée aux pieds du » Roi, pour lui demander la grace » de son Mari ; Sa Majesté l'ayant » fort-courtoisement relevée & saluée, lui dit ces mots : J'ai pitié » de votre misere & de vos larmes; » mais si je vous octroyois ce que » vous me demandez, il faudroit » (prenant la Reine par le bras) que » ma Femme que voilà, fût déclarée » p... mon Fils, bâtard, & mon » Royaume en proye. Ladite Dame » ayant eu la permission du Roi, » d'envoyer de sa part visiter son » Mari, & lui ayant fait demander » ce qu'il desiroit d'elle ; il lui fit » réponse, qu'elle lui fît seulement » provision de bon fromage & de » moutarde, & qu'elle ne s'embarrassât d'autre chose. « *Journal du Regne de Henry IV.*

» Le Comte d'Auvergne, dit Amelot, dans l'endroit que nous avons déja cité, » faisoit tant de fond sur » la fidelité d'Antoine, (c'est le » Thrésorier Chevillard), que dans » les trois Interrogatoires qu'il subit, il dit avec autant de constance, que s'il eût été innocent quant » à cet article : *Messieurs, montrez-moi* » *une ligne d'écriture, par laquelle on*

D'Entragues fut arrêté en même temps que le Comte d'Auvergne; & la Marquise de Verneuil fut en quelque maniere, associée aux deux coupables; puisque le Roi voulut qu'on allât aussi l'arrêter dans sa (16) maison, où elle demeura sous la garde du Chevalier du Guet: Ce fut cette association, qui sauva la vie au Beau-pere & au Frere. Ils n'oserent l'esperer d'abord, & le public ne s'y attendoit pas, après tant de récidives; d'autant plus, qu'on commença à instruire leur procès, en toute rigueur. Le Comte d'Auvergne déduisit au Roi toutes ses intelligences, tant au-dehors qu'au-dedans du Royaume : on lui fit remettre cette Promesse d'association de lui avec les Ducs de Bouillon & de Biron, dont j'ai parlé cy-devant; & que Sa Majesté n'avoit jamais pu lui arracher. 1604.

Les allées & venuës commencerent en même temps, de la part de Henry, vers la Marquise de Verneuil; non pas pour le même sujet : car je crois bien qu'on ne s'attend pas à le voir user d'une grande séverité envers elle. Il ne put se résoudre à la laisser un seul moment, douter de son pardon: A-peine put-il sauver quelques dehors, en faisant dire à la Marquise, par differens Messagers, Qu'elle acheteroit cette grace, par une soûmission entiere aux conditions, qu'il lui prescrivoit. La-Varenne, Sigogne, toute la Cour fut employée à ces Messages; qui, de la maniere dont ils étoient faits, n'étoient, à dire vrai, que de veritables avances d'un Amant, qui craint malgré sa colere, d'avoir mis un obstacle trop fort à son raccommodement avec ce qu'il aime. La Marquise ne s'y méprit pas; & elle sçut bien en profiter. Je servis aussi d'interprete à Henry, en cette occasion; quoique je visse bien qu'il ne s'en tireroit pas à son honneur : mais il le voulut absolument; & je lui obéïs, dans l'intention de lui en rendre, s'il étoit possible, la conclusion moins honteuse.

Le premier ordre que je reçus de Sa Majesté, fut d'aller trouver la Marquise de Verneuil, pour l'entendre sur toutes les choses, dont on l'accusoit; tirer d'elle la confession de sa faute; la lui faire sentir: je ne puis dire que ma com-

» *puisse me convaincre d'avoir traité avec* » *le Roi d'Espagne, ou son Ambassadeur;* » *& je vas signer au-dessous, mon Arrêt de* » *mort, & me condamner moi-même à être* » *écartelé vif.* «

(16) Dans la maison du nommé Audicourt, ruë Saint-Paul.

1604. miſſion s'étendît plus loin ; à-moins qu'on n'y joigne encore de ſanglans reproches, & des conſeils, aſſez inutiles, ce ſemble, ſur la maniere dont elle auroit dû ſe comporter avec un Prince, à qui elle avoit tant d'obligation. Je ne la vis point, la premiere fois que j'allai chez elle : elle me fit dire qu'une fluxion qu'elle avoit ſur le viſage, l'empêchoit de parler à perſonne. Je renvoyai une ſeconde fois, ſçavoir par un Gentilhomme, quelle heure elle vouloit me marquer. Avant que mon Député fût revenu, j'en reçus un d'elle, qu'elle avoit fait partir dans l'intervalle, pour me dire qu'elle m'attendoit ſur les deux heures après midi.

Je trouvai une femme, à qui ſon humiliation n'avoit rien ôté de ſa premiere fierté ; (17) & qui, bien-loin de vouloir s'abbaiſſer juſqu'à demander grace & ſe juſtifier, parloit en femme outragée, & prétendoit ſe faire à elle-même ſes conditions : plaintes & emportemens contre le Roi ; nouvelles demandes ; voilà par où elle débuta, en prenant un air prude, & même dévot. Ce n'étoit pas avec moi, qu'il falloit avoir recours à ce manege : Je ne la flatai, ni ne la ménageai. Commençant par ce qui la rendoit plus coupable ; je lui reprochai ſes liaiſons avec les Ennemis de l'Etat : Je lui dis, Qu'elle auroit lieu de ſe croire fort-heureuſe, ſi l'on bornoit ſon châtiment, à une permiſſion de ſe bannir elle-même du Royaume, & de finir ſes jours par-tout ailleurs qu'en Eſpagne ; & que cette grace ne lui ſeroit accordée, qu'après qu'elle auroit ſubi l'Interrogatoire des Criminels, & demandé pardon au Roi de ſa déſobéïſſance.

Je vins enſuite à ſes indignes procedés pour la Reine : Je lui fis voir, Que c'étoit s'attaquer au Roi lui-même, & s'expoſer à une punition ſévere, que d'offenſer, comme elle l'avoit fait, une Princeſſe, qui étoit ſa Maîtreſſe, (18) par mille

(17) » Elle diſoit qu'elle ne ſe » ſoucioit point de mourir, au-contraire qu'elle le deſiroit ; mais que » quand le Roi le feroit, on diroit » toujours qu'il auroit fait mourir » ſa Femme, & qu'elle étoit Reine, » avant l'autre : au-ſurplus, qu'elle » ne demandoit que trois choſes à » Sa Majeſté ; un pardon pour ſon » Pere ; une corde pour ſon Frere ; » une juſtice pour elle. « *Journal du Regne de Henry IV.* » Ses coffres fouillés, ajoûte le même Auteur, & » ſes papiers tous inventoriés, on y » trouva force petits poulets amoureux, (inſtrumens du metier), & » entr'autres de Sigogne, qui furent » cauſe de le diſgracier. «

(18) » Elle diſoit quelquefois que » ſi on lui faiſoit juſtice, elle tiendroit la place de cette groſſe Banquiere. « *Peref.*

(19) M.

mille diſcours injurieux. Je lui reprochai ſon affectation ridicule à ſe mettre de pair avec la Reine, & à égaler ſes Enfans aux Enfans de France ; ſes airs de hauteur & de mépris ; & ſur-tout ſa malignité à jetter la diſcorde entre Leurs Majeſtés : A quoi j'ajoûtai, Qu'on ne la diſpenſeroit pas d'aller ſe jetter aux pieds de la Reine, pour la prier d'oublier & de lui pardonner toutes ſes fautes. 1604.

Je ne l'épargnai pas davantage ſur la prétenduë dévotion, dans laquelle elle ſe retranchoit ; pendant qu'elle ne craignoit pas de manquer à ſes principaux devoirs envers le Roi, la Reine & l'Etat : Je tranchai le mot, Que cette apparente régularité n'étoit qu'une pure grimace ; & je le lui prouvai par le détail de ſa vie, qui lui fit voir que j'étois bien informé de ſes galanteries. Je les lui particulariſai toutes, pour lui ôter ſon recours ordinaire, de dire qu'elles n'éxiſtoient que dans l'imagination jalouſe du Roi ; & j'en tirai un nouveau ſujet de confuſion pour elle, par rapport au Prince qu'elle jouoit ſi indignement. Je lui montrai ce qu'elle auroit dû faire, ſi ſa dévotion avoit été un veritable retour vers Dieu : & je l'aſſûrai que Sa Majeſté ne s'y ſeroit point oppoſée ; ſi elle y avoit trouvé toutes les marques, dont la vraie dévotion doit être accompagnée.

Je lui donnai enfin toutes ſortes de bons conſeils, qu'elle ne me demandoit pas, & qu'elle n'étoit pas diſpoſée à ſuivre : Elle devoit le paroître du-moins : mais elle ſe contenta de me répondre froidement, après m'avoir laiſſé tout le temps de parler, Qu'elle m'en remercioit ; & qu'elle prendroit du temps pour y penſer. Lorſque je lui demandai ſi elle avoit quelques ſujets de plainte, dont elle s'autoriſât à manquer ainſi à ce qu'elle devoit au Roi ; ſa réponſe fut, Que ſi c'étoit le Roi qui lui faiſoit cette queſtion, il avoit tort, puiſqu'il les ſçavoit mieux que perſonne ; & que ſi c'étoit moi, je n'en avois pas moins, puiſque je n'avois aucun moyen de la ſatisfaire.

Continuant à la queſtionner, je lui demandai ce qu'elle deſiroit de Sa Majeſté. Elle répondit, Que quoiqu'elle ſçût bien que ſur cet article, les deſirs du Roi ne s'accordoient pas avec les ſiens ; elle perſiſtoit à demander qu'il lui fût permis, auſſi bien qu'à ſon Pere, ſa Mere, ſon Frere & ſes En-

1604. fans, d'aller s'établir en quelqu'endroit hors de France : Elle ajoûta, en nommant ſon Frere, Qu'il ne ſouffroit, qu'à-cauſe de l'amitié qu'il avoit pour elle. J'avois de la peine à croire que cette réſolution fût ſincere : Je trouvai le moyen de le lui faire redire cinq ou ſix fois ; & elle n'y changea rien. Le dépit de l'empriſonnement de ſa Famille, & du traitement qu'on lui avoit fait, pouvoit bien lui avoir fait former ce deſſein ; & les conditions qu'elle y mettoit, achevoient de me le perſuader. En l'obligeant à s'expliquer encore davantage, ſur cette retraite hors du Royaume ; elle dit, Qu'elle n'iroit pas chez les Etrangers, pour y mourir de faim : Qu'elle ne vouloit pas donner à la Reine, la ſatisfaction de la voir traîner une vie malheureuſe : Qu'il lui falloit au-moins un fond de Terre de cent mille francs, bien aſſûré : Que c'étoit encore bien peu de choſe, après tout ce qu'elle avoit pu ſe promettre légitimement du Roi. Ces paroles qu'elle prononça avec beaucoup de dépit, regardoient ſans doute la Promeſſe de mariage, dont la perte lui avoit cauſé une extrême douleur : Elle tâcha inutilement de me cacher ſa colere.

Je n'avois jamais prétendu tirer grand fruit de mon entrevuë avec la Marquiſe de Verneuil. Je ne pus cependant m'empêcher de m'attacher à ce que je venois de lui entendre dire & redire, ſur un établiſſement hors du Royaume ; parce que plus j'y penſois, plus j'y trouvois le vrai & le ſeul moyen de donner un dénouëment à toute cette intrigue. (19) Il ne s'agiſſoit que de faire trouver aſſez de force à Henry, pour qu'il donnât ſon conſentement à la propoſition de

(19) M. de Sully avoit fait manquer à Henry IV. une belle occaſion de ſe défaire honnêtement de ſa Maîtreſſe, s'il en faut croire les Mémoires de Baſſompierre, où la choſe eſt rapportée ainſi : *Tom.* 1. *pag.* 90. » Le Roi demanda s'il donneroit » quelque choſe à Madame de Verneuil, pour la marier à un Prince, qu'elle diſoit la vouloir épouſer, ſi elle avoit encore cent mille écus. M. de Bellievre dit : Sire, » je ſuis d'avis que vous donniez » cent mille beaux écus à cette Damoiſelle, pour lui trouver un bon » parti : & comme M. de Sully eut » répondu, qu'il étoit bien aiſé de » nommer cent mille beaux écus, » mais difficile de les trouver ; ſans » le regarder, le Chancelier repliqua : » Sire, je ſuis d'avis que vous preniez deux cens mille beaux écus, » & les donniez à cette belle Damoiſelle, & trois cens mille & » tout, ſi à moins ne ſe peut, & c'eſt » mon avis. Le Roi ſe repentit depuis de n'avoir pas ſuivi & cru ce » conſeil. « Mais ſuppoſé que ce pré-

la Marquiſe : par-là, il s'ôtoit de devant les yeux, un éternel ſujet de foibleſſe ; & pour acheter ſon repos & la paix de ſa Maiſon, il ne lui en coûtoit du-moins que de l'argent : Cet effort étoit-il donc ſi pénible ? Je me propoſai bien d'y employer tous les miens.

J'allai trouver Sa Majeſté ; & en lui rendant compte de la commiſſion, dont elle m'avoit chargé, je lui propoſai l'expedient qui ſe preſentoit. Je ne fus pas étonné qu'elle ne le trouvât pas auſſi heureux, que moi : mais je m'étois armé des plus fortes raiſons en tout genre, pour le lui faire du-moins ſupporter. Que ne dis-je pas à ce Prince ? Politique, interêt, repos, raiſon ; tous les motifs furent épuiſés. Je le rappellai à ſa propre opinion ſur cette femme, & ſur ſa famille. Je rapportai des traits, d'autant plus capables de le remuer, qu'ils avoient déja autrefois produit cet effet : les noms qu'il avoit donnés à la d'Entragues & à ſes Filles : les avantures avérées, qui y avoient donné lieu : cette ſomme d'argent, accordée par ſon ordre, pour payer ce je ne ſçais quoi de précieux dans la premiere faveur, dont il convenoit en même temps, qu'il n'étoit plus au pouvoir de ſa Maîtreſſe de diſpoſer : l'enfant mis au monde à coups de Tonnerre ; & autres anecdotes ſemblables, très-capables de guérir un cœur délicat. Je n'ai jamais fait de diſcours ſi pathetique, ni, à mon ſens, ſi perſuaſif. La honte que je voyois rejaillir ſur Henry, pour le preſent & pour l'avenir, me pénetroit du plus vif ſentiment : Je priai, je ſuppliai, je preſſai ce Prince, en toutes manieres : Je ne me rebutai point d'une tentative inutile : je revins pluſieurs fois à la charge : Mon zèle alla juſqu'à la perſécution, & m'emportoit quelquefois hors de moi-même ; comme dans la converſation du jardin de la Conciergerie de Fontainebleau, où nous parlions ſi haut, que nous fûmes entendus de Baſtien & de Brunault.

Je ne ſçais s'il y a jamais eu rien d'auſſi incomprehenſible. Un Prince, dont les rares qualités ſerviront de modelle aux Rois, nous réduit, ou à dérober aux yeux une partie de

tendu établiſſement ne fût point une ruſe de la Demoiſelle ; je crois qu'il manqua bien plus par la faute de Henry IV. que par celle de M. de Sully.

1604. ce cœur héroïque, ou à avouer qu'elle ne ſert qu'à deshonorer l'autre. Je prends ſans balancer, & en déplorant la fragilité humaine, ce dernier parti; parce que je m'y crois obligé: Je m'imaginerois même n'avoir travaillé qu'à-demi, pour l'inſtruction des hommes, & ſur-tout pour celle des Princes, que je me propoſe; ſi je retranchois quelque choſe à ce tableau. J'ouvre devant eux le cœur, où tant de grandeur ſe trouve mêlée avec tant de foibleſſe; afin que l'un leur devienne plus ſenſible par l'autre; & qu'ils ſe tiennent d'autant plus en garde contre une paſſion dangereuſe, qu'ils verront qu'elle peut faire naître en eux mille honteux mouvemens, dont ils ne ſe ſeroient pas crus capables; la timidité, le découragement, la baſſeſſe, la jalouſie, les fureurs, & même la fauſſeté & le menſonge: Oui, le menſonge & la fauſſeté: Henry, cet homme, par-tout ailleurs, ſi droit, ſi vrai, ſi franc, les a connus, dès qu'il s'eſt livré à l'amour. Je me ſuis ſouvent apperçu qu'il me trompoit par de fauſſes confidences, lorſque rien ne l'obligeoit à m'en faire de veritables: qu'il feignoit des retours à la raiſon & des réſolutions, que ſon cœur deſavouoit: enfin qu'il affectoit juſqu'à la honte même de ſa chaîne; lorſqu'interieurement il faiſoit ſerment de ne jamais la rompre, & qu'il en ſerroit plus étroitement les nœuds.

A l'égard de la jalouſie, que ſa Maîtreſſe lui reprochoit publiquement; il n'en étoit veritablement que trop atteint. Il étoit aiſé de le connoître, aux efforts qu'il faiſoit pour ſupplanter des Rivaux, qu'il étoit aſſez foible pour ne pouvoir mépriſer, & aſſez timide pour ne pouvoir punir: *Aut Cæſar, aut nihil*, m'écrivoit-il, dans une de ſes Lettres. Que de contraſtes étranges & bizarres! Il étoit convaincu que la Marquiſe de Verneuil n'avoit recours à l'affectation de la dévotion, que pour couvrir ſon libertinage; & cette conviction perçoit ſon cœur de mille traits cruels & inſupportables: mais il n'en ſentoit pas moins vivement cette pointe, ce ragoût, que donne à un cœur dépravé, l'envie de triompher d'une dévotion veritable.

Une des bizarreries qui m'a toujours le plus frappé, & le plus fait deſeſperer de pouvoir guérir ce Prince; c'eſt de voir que dans ces momens, où il ſembloit ne plus conſerver de

menagement, dans tout ce qu'il disoit de sa Maîtresse; ce qu'il écrivoit pour lui être montré, étoit toujours fort-different. J'ai remarqué la même chose dans la Marquise, mais avec moins de surprise : soit que dans leur plus grande colere, ces Amans ne pussent s'empêcher de compter toujours un peu sur le cœur l'un de l'autre; & que leur intelligence se conservât, en quelque maniere sans qu'ils s'en apperçussent eux-mêmes : soit que le Prince, ingenieux à s'avilir, eût donné dès long-temps auparavant à sa Maîtresse, des armes contre lui, dont il ne vouloit pas l'obliger à se servir, en la poussant à bout : soit enfin, & c'est le jugement le moins desavantageux encore, qu'on puisse porter de ce Prince; qu'il se fût passé entr'eux des choses secrettes, sur lesquelles Henry, par peine, ou par honte, ne pouvoit se résoudre à s'expliquer avec moi, ni avec personne. 1604.

J'ai mis de suite, tout ce qui appartient au sujet que je viens de traiter; quoiqu'une partie des faits qu'on a vus, comme la prise du Comte d'Auvergne, & le Procès fait à sa Famille, ne soit arrivée que vers la fin de l'année; afin de n'être pas obligé d'en couper trop souvent la narration. (20) Nous la reprendrons au commencement de l'année pro-

(20) Je joins ici une Anecdote de Vittorio Siri, qui regarde & les Amours de Henry IV. & la Conspiration du Comte d'Auvergne. Cet Ecrivain avance (*Mem. Recond. vol. 1. pag. 297.*) Qu'un des points de la Conjuration, étoit de se saisir de la Personne du Roi, & de lui ôter la vie dans une embuscade : & que D'Entragues, qui s'étoit chargé d'éxecuter ce projet, songea à y faire servir l'amour, qu'il s'étoit apperçu que ce Prince avoit pris depuis quelque temps, pour sa seconde Fille; qu'on nous represente comme beaucoup plus belle que sa Sœur. Il envoya donc sa Femme l'enlever de Fontainebleau; ne doutant point que le Roi ne s'exposât à tout, pour venir la voir à Malesherbes, qui n'est qu'à trois lieuës de cette Maison Royale. En effet, Henry envoya d'abord à Mademoiselle D'Entragues, messages sur messages, par des Courtisans, déguisés en Paysans; auxquels elle répondit qu'elle étoit observée de si près, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût voir le Roi. Il ne laissa pas d'y aller lui-même, accompagné du Maréchal de Bassompierre; & n'osant entrer de peur d'être reconnu, il se contenta de lui parler, à-travers la fenêtre d'une Salle basse : Il lui écrivoit tous les jours, & lui envoyoit des Vers galans, qu'il faisoit composer par les meilleurs Poëtes de la Cour. Enfin il convint avec elle, qu'un certain jour ils se verroient en liberté, dans un endroit de la Prairie, qu'il lui désigna, & où il promit de se trouver déguisé. D'Entragues feignoit de ne rien voir de tout cela : mais n'ayant pu s'empêcher de communiquer, ou de laisser soupçonner à sa Fille, quelque chose de son dessein; soit qu'elle aimât le Roi, soit qu'elle craignît les suites; elle rompit la partie, & prit d'autres précautions contre les dangers, auxquels

1604. chaine, pour en voir la fin; après que nous aurons ajoûté pour celle-cy, quelques autres détails, tout-differens de ceux qu'on vient de voir.

Henry se voyoit exposé, à son occasion. Ce Prince, que tant d'obstacles rebuterent aussi de son côté, se renflamma pour la Marquise de Verneuil; &, si nous en croyons Siri, il courut souvent les mêmes risques avec elle. Un jour entr'autres, qu'il étoit parti déguisé de Fontainebleau, pour aller la voir à Verneuil; il pensa tomber entre les mains de quinze ou seize des Parens de D'Entragues, qui l'attendoient dans la campagne pour l'assassiner; & il n'échappa, que par un insigne bonheur. Mais ces circonstances, qu'on ne trouve dans aucun des bons Mémoires de ce temps-là, ressemblent bien à ces traits, dont un Etranger croit pouvoir, sur la foi de quelques bruits populaires, égayer son sujet.

Celle de ses Maîtresses, que Henry IV. a célebrée, sous le nom de Lise, est, suivant les apparences, cette-même Mademoiselle D'Entragues, dont il vient d'être parlé: Et nous avons encore l'Original de quelques-unes des Pieces de Vers, qu'il lui envoyoit; entr'autres, d'un Sonnet, dont je ne rapporterai que les quatre premiers Vers:

Je ne sçais par où commencer,
A louer votre grande beauté:
Car il n'est rien, ni n'a été,
Que vous ne puissiez effacer &c.

Le reste est sur le même ton. Quoiqu'il soit marqué à la tête de ce Sonnet, qui est écrit de la propre main de Henry IV. qu'il a été fait par Collin, Poëte dont ce Prince employoit en effet assez volontiers la main, pour les Ouvrages de cette espece; il n'y a dans ces Pieces, ni assez de correction, ni assez de poësie, pour qu'on ne puisse pas croire que c'étoit Henry lui-même qui les composoit; ou du-moins, qu'il y mettoit la main. *Cabinet de M. le Duc de Sully.*

Fin du dix-huitieme Livre.





MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE DIX-NEUVIEME.



DÈs l'année 1602, le Roi cherchant un lieu sûr & commode, pour y déposer l'argent de ses Finances, & celui qu'il destinoit à l'exécution de ses desseins; avoit jetté les yeux sur la Bastille, où il avoit fait construire des coffres, & pratiquer toutes les autres commodités necessaires : Il s'étoit même cru obligé de rendre sur cet article, une Ordonnance, pour mettre de l'ordre dans cette nouvelle disposition ; pour prévenir la confusion entre les differens Employés ; & pour empêcher que les Receveurs ne se trouvassent compromis avec la Chambre des Comptes. Voici quelle étoit la teneur de ce Reglement. 1604.

On ne devoit porter à la Bastille, que ce qui demeureroit à Sa Majesté de net, toutes dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires, prélevées sur les revenus du Quartier, où elles échéoient. L'argent étoit remis aux mains du Thresorier en éxercice, en presence du Surintendant des Finan-

1604. ces, & du Contrôleur-Géneral: c'eſt Jean de Vienne, qui éxerçoit alors ce dernier Emploi: Nous en prenions chacun une clef, lui & moi; & il en reſtoit une troiſieme à ce même Threſorier. Lorſque ſon année d'éxercice étoit finie, il recevoit un Certificat, ſigné de moi & de Vienne, des ſommes qui étoient entrées dans les Coffres du Roi, pendant ſa geſtion, qu'il remettoit à ſon Succeſſeur alternatif; & il en retiroit un acquit, pour ſervir à ſa décharge, en le repreſentant. Le Threſorier entrant pouvoit demander à vérifier le contenu du Certificat, par l'inſpection des ſommes renfermées au Threſor. Sur la ſimple Quittance, dont je viens de parler, le Threſorier étoit autoriſé à dreſſer ſon Compte; & la Chambre des Comptes ne pouvoit refuſer de le lui paſſer, ſans autre éxamen, en cet état.

Sa Majeſté jugea encore, qu'elle devoit une bonne fois rendre ſa volonté publique, & juſtifier ſa conduite, tant ſur cet amas d'argent, que ſur les changemens qu'on avoit déja vus, & qu'on alloit encore voir arriver dans les Finances: Ce qu'elle fit dans un Conſeil, aſſemblé extraordinairement pour ce ſujet. Le Chancelier reçut du Roi, & notifia la liſte de ceux qui devoient le compoſer, conſiſtant en des Députés des Cours Souveraines de Paris, auſſi nommés par Sa Majeſté, les principaux Membres de ſon Conſeil, & les premiers Adminiſtrateurs de la Juſtice, Finance & Police. Ils ſe trouverent au jour marqué, dans le grand Cabinet du Louvre, qui eſt au bout de la Salle des Gardes, joignant celui de la Chambre du Roi.

Sa Majeſté y entra, lorſqu'ils y furent tous aſſemblés; & ordonnant à tout le monde de s'aſſeoir, elle leur expliqua les motifs de ſa conduite, dans un Diſcours, dont la ſubſtance étoit: Que les Guerres Civiles ayant réduit les Finances du Royaume dans un état, où à-peine ſes revenus ſuffiſoient à acquitter ſes dettes annuelles; il étoit indiſpenſable, non-ſeulement de continuer à améliorer les affaires, par le moyen des recherches & des pourſuites,auxquelles on avoit obligation de voir déja une partie des dettes de l'Etat acquittées; mais encore, de faire des fonds nouveaux: afin qu'arrivant, ou une Guerre conſiderable, ou une Minorité orageuſe; le Roi ne ſe trouvât point obligé, ou de faire banqueroute, ou de replonger les affaires du Gouvernement

dans

dans leur premiere confuſion, pour ſoûtenir des dépenſes, auxquelles il ne pourroit ſuffire autrement: Qu'il étoit plus à-propos de profiter du temps de la Paix, pour mettre les choſes au point, qu'on n'eût rien à apprehender de ſemblable: Que les operations neceſſaires pour cela; mais pourtant ſans rien gâter, en les précipitant trop; étoient l'amortiſſement des Rentes, faites par l'Etat ſous differens titres, le rembourſement des Offices, & la réintegration dans les Domaines alienés. 1604.

Comme c'étoit par l'éxamen des Rentes, que Sa Majeſté étoit réſoluë de commencer, & qu'on devoit l'entreprendre dès cette année; elle gliſſa un mot ſur cet article, pour préparer les eſprits à la juſte ſéverité de cette operation: ce fut de dire, Qu'on alloit s'appliquer en premier lieu, à faire une éxacte diſtinction, de ceux qui avoient réellement fourni en argent, le Principal des Arrerages, qui leur étoient payés des deniers Royaux; d'avec ceux qui n'avoient que de fauſſes hypotheques ſur le Roi. Henry ajoûta, Qu'il faiſoit un ſi grand fond ſur l'œconomie, avec laquelle il prétendoit dorénavant conduire ſes Finances; qu'un deſſein, qui lui preſcrivoit d'aſſez grandes ſommes d'argent à amaſſer, ne lui paroiſſoit nullement incompatible avec celui de ſoulager le Peuple, par la diminution des Impots, qu'il ne perdoit point de vuë. Il exhorta l'Aſſemblée à ſeconder des intentions ſi juſtes & ſi droites: il ordonna qu'on ſe raſſemblât pour cet effet, au même endroit, pendant huit jours, deux fois par jour, pour en déliberer plus mûrement; & qu'au bout de ce temps-là, on lui fît rapport des Déliberations qu'on auroit formées: promettant de ſuivre les bons conſeils qu'on lui donneroit, avec la même ſincerité, qu'il leur feroit part des ſiens; & de ne pas oublier ceux qui dans cette occaſion, ſe ſeroient montrés ſenſibles au bien de l'Etat.

Il me ſemble qu'on a tort de blâmer ces ſortes d'Aſſemblées; lors même qu'on ne les prend que pour une formalité, en un ſens aſſez inutile, puiſqu'elles ne ſervent, dit-on, qu'à notifier d'une maniere un peu moins abſoluë, aux perſonnes appellées à partager le ſoin du Gouvernement, des réſolutions du Souverain, déja arrêtées dans un Conſeil plus particulier. Celle-cy ne fut pas éxempte de ce reproche; & le but que Henry s'y propoſoit, quoiqu'aſſûrément

1604. il n'eût rien que de bon, de louable, & même de necessaire, ne fut pas plus approuvé. Je ne sçais ce que diront à cela, les défenseurs de l'autorité populaire : Pour moi, il me semble qu'il demeure prouvé, par une infinité d'autres exemples semblables à celui-cy, que les vuës d'un Roi bon & sage, ne doivent point être en tout, & dans toutes sortes de conjonctures, les mêmes que celles du Peuple. Les considerations qui déterminent le Peuple, sont rarement sans quelqu'interêt, ou sans quelque passion ; mais jamais, ou presque jamais, elles ne s'étendent au-delà du present. Les personnes mêmes les plus raisonnables, abusées par leur propre sentiment, semblent conspirer séparément, quoiqu'elles n'en conviennent, ni même ne s'en apperçoivent point, à se satisfaire, sans s'embarrasser des suites.

Cet abus est fondé dans le desir naturel même. On veut jouïr & être heureux : c'est le partage du present : Et malheureusement, il y a telle conjoncture de Politique & de Gouvernement, qui demande qu'on recule sagement cette jouïssance, & l'accomplissement de ce bonheur, dans dix ans, vingt ans, cinquante ans, & quelquefois plus : Comment faire goûter cette privation à la multitude, & à ce petit nombre de personnes, qui pouvant s'élever par leurs lumieres au-dessus de la multitude, lui demeurent attachées par les mêmes desirs ? Il n'en est pas ainsi d'un Roi bon & sage, ou d'un Ministre qui le represente, & fait ses fonctions. Il doit travailler, il est vrai, pour le bonheur de ses Sujets : mais il sçait en même-temps, Que pour vouloir trop anticiper ce bonheur, on le manque presque toujours : Que quand il est manqué, il n'y a plus de proportion entre le mal trop réel, où cette erreur précipite, & le mal seulement idéal & imaginaire, dont tous les hommes se plaignent, dès-là qu'il leur manque quelque chose : Qu'un Etat est heureux, lorsqu'il se conduit par des principes de Gouvernement, qui le mettent sur la voie de l'être. Il foule aux pieds tout interêt particulier & passager, pour tendre à ce bien géneral. Sa qualité de Roi, ne le rend pas moins le Pere de ses Sujets, qui ne vivront que dans trois ou quatre génerations, qu'il l'est de ceux qui vivent aujourd'hui ; & lui fait envisager la fausse tendresse, qu'il auroit pour ceux-cy, aux dépens des autres, comme la prédilection, qu'un Pere

de famille conserveroit pour quelques-uns de ses Enfans, sçachant qu'elle doit ruiner sa Famille. 1604.

Le plan que Henry s'étoit tracé, pour l'interêt de l'Etat, éxigeant donc qu'il cherchât tous les moyens d'augmenter ses Finances ; au-lieu d'y faire tous ces retranchemens, dont les prétendus zèlés ne cessoient de l'entretenir ; Sa Majesté me demanda mon avis en particulier, sur ces moyens. Les progrès que j'avois faits en matiere de Finance, m'en firent découvrir, qui sans être trop onereux aux peuples, me parurent d'une grande ressource. J'en rassemblai neuf des principaux, dans un Memoire, que je presentai à Sa Majesté. Les voici.

1º. Les Traitans qui avoient administré dans les derniers temps, les Fermes les plus considerables des Finances ; sous couleur de differens emplois, necessaires en apparence, en avoient diverti les deniers ; ensuite, les avoient fait passer en compte, à la ruine de l'Epargne, qui paroissoit les avoir reçus, sans pourtant en avoir rien touché. Cet article avoit obéré la Couronne, de plusieurs millions. Je demandois une revision de tous ces Comptes & Etats ; afin de pouvoir tomber sur ces Traitans, qui n'étoient pas si bien cachés, sous les differens noms, dont ils s'étoient servis pour ces vols, que je ne pusse bien remonter jusqu'à eux.

2º. Le Clergé de France venoit de déferer, par la bouche de ses Cardinaux, Archevêques & Evêques, Castille, son Receveur-Géneral, comme malversateur. Leur Requête, qui m'avoit été adressée, étoit accompagnée d'un Memoire si net & si positif, des articles d'accusation, qu'il ne tenoit qu'à Sa Majesté de se faire restituer les sommes immenses, que ce Receveur avoit détournées.

3º. Tous les Financiers & Gens-d'affaires, les Thresoriers de France sur-tout, grands destructeurs de la Finance, pouvoient être associés avec Castille, par la création d'une Chambre de Justice : & elle ne pouvoit manquer de produire de grands avantages ; pourvû qu'on sçût en exclurre la brigue & les soûterrains, qui la rendent ordinairement de nul effet.

4º. Les abus dans l'alienation du Domaine, étoient si palpables, que plusieurs de ceux qui étoient actuellement en possession, jouïssoient sans titre, & par une pure usur-

1604. pation ; & les autres avoient acquis à ſi vil prix, qu'ils avoient été plus que rembourſés, dans la ſeule premiere année, ſur le pied du denier ſeize, alors courant : C'eſt ce que je fis toucher au doigt à Sa Majeſté, qui empêchoit qu'on ne fît une éxacte vérification de ces alienations ; afin de l'engager à conſentir qu'on retirât tous ces biens, ou qu'on obligeât les Acquéreurs à en ſolder la juſte valeur.

5°. Même abus & même operation, ſur differentes Charges & Offices ; dont on forceroit les poſſeſſeurs, ou à ſuppléer, ſur le pied de leurs finances, ou à recevoir pour le rembourſement, la même ſomme, que ces Offices leur avoient coûté.

6°. La mauvaiſe régie avoit fait que juſqu'à preſent, les dettes de la Couronne aux Cantons Suiſſes, loin de diminuer, avoient toujours été en augmentant. J'avois déja ſi bien fait changer cette Partie de face, qu'un million payé à-propos, en avoit acquité huit, moitié ſur les arrerages, moitié ſur le Principal. En s'appliquant de-même au reſte, l'Etat ſe trouveroit dans peu, libre de cette dette.

7°. Autant qu'il étoit facile de faire rentrer le Roi en poſſeſſion de ſon Domaine alienć, autant lui étoit-il avantageux d'en aliener je ne ſçais combien de petites parties, conſiſtant en fonds de terre & en droits ; dont les frais, ſoit pour réparations, Baux-à-ferme & perception, ſoit ſous prétexte de pourſuites, de remiſes, d'améliorations & autres choſes ſemblables, étoient ſi prodigieux, par la connivence de Meſſieurs les Threſoriers des Finances, qui en quelque ſorte en profitoient ſeuls ; que ſuivant le calcul que j'en avois fait, en réduiſant dix années à une commune, il s'en falloit plus d'un cinquieme, qu'il n'en revînt la premiere obole au Roi : C'étoit-là le grand brigandage des Bureaux des Finances. En alienant toutes ces parties, au denier preſcrit par l'Ordonnance, le Roi y devoit gagner plus que doublement ; puiſqu'il n'avoit qu'à racheter des deniers de cette vente, des parties de ſes rentes, conſtituées au denier dix.

8°. Il y avoit plus, par rapport à ces retraits de revenus Royaux alienés : Un parti de Traitans m'avoit offert d'en faire revenir pour quarante millions au Roi ; ſans qu'il fût obligé de rien payer pour le rembourſement ; moyennant

qu'on leur laissât le choix de ces parties ; & qu'on convînt d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiroient, & après lesquelles ils les remettroient au Roi, francs & quittes de toute dette. Au-lieu d'accepter leur proposition, Sa Majesté n'avoit qu'à faire par elle-même les profits, qu'apparemment ils y trouvoient. 1604.

9°. La France avoit en main, un moyen sûr de s'attirer tout le Commerce de l'Ocean & de la Méditerrannée, & de le voir tout-d'un-coup, sans de grands frais, jusqu'au centre de ses Provinces. Il devoit lui en coûter pour cela, de joindre par des Canaux, la Seine avec la Loire, celle-cy avec la Saone, & la Saone avec la Meuse (1) : Mais aussi le premier coup d'œil de ce Projet, n'offre pas moins de deux millions tous les ans, dont nous nous enrichirions sur l'Espagne seule : Richesses réelles & solides, comme sont toutes celles que produit le Commerce.

J'entrai dans un détail beaucoup plus grand, sur chacun de ces chefs, lorsque j'en fis mon rapport au Roi ; & j'y

(1) Avant le Ministere du Duc de Sully, on n'avoit pas encore songé en France, à tirer parti des Rivieres ; auxquelles on convient cependant que ce Royaume doit ses richesses & son abondance. Il commença par le Canal de Briare, comme on verra bientôt ; & il ne put pas aller plus loin. Rien peut-être n'immortalisera plus le Regne de Louis le Grand, que cet admirable Canal, pour la jonction des deux Mers. L'utilité que l'Etat retire de ces deux entreprises, si heureusement éxecutées ; sans parler de l'éxemple, que la Hollande nous fournit ; nous instruit de ce qui nous reste encore à faire ; & prouve en même-temps, que quelques difficiles que semblent être ces projets, ils ne sont pourtant pas impossibles.

La jonction des Rivieres, & la construction de Chemins Royaux, qui facilitent la communication, soit des differentes Provinces, soit des differentes parties d'une même Province, entr'elles ; sont peut-être les deux plus importans objets, dont un sage Gouvernement puisse s'occuper, en temps de Paix. En y employant, ou les Troupes, inutiles alors, ou ce nombre prodigieux de Mendians, qui le sont en tout temps pour l'Etat ; on trouve à la fois, le moyen de faire ces sortes d'Ouvrages à des frais médiocres, & de bannir l'oisiveté, qui ne fait ordinairement de ces derniers, que des voleurs & des brigands ; en même-temps qu'on introduit le Commerce dans toutes les parties d'un Royaume.

Il paroît necessaire qu'il y ait un Centre principal de richesses ; mais il ne faut pas non plus sacrifier toutes les autres Villes, au bien-être de la Capitale : Elle est au Corps Politique, ce qu'est au corps humain, le cœur, qui sans cesse reçoit le sang, & sans cesse le renvoie jusque dans les parties les plus éloignées : ensorte que celles-cy ne sçauroient en être privées, que la Machine entiere ne tombe dans la langueur. On s'épargneroit bien de la peine, à étudier ces ressorts secrets, qui font mouvoir jusqu'aux plus petites branches du Commerce ; si l'on y suppléoit du-moins, par l'art si simple, de mettre les Peuples de la campagne, dans l'aisance & l'abondance.

1604. ajoûtai celui de la vérification des Rentes,qui n'y étoit point compris. Ce Prince, qui s'étoit ſans doute attendu à tout autre choſe, & que ſa vivacité naturelle empêcha de faire à mes diſcours, toute l'attention neceſſaire, me fit d'abord mille difficultés ſur tous ces projets : il les trouvoit grands à la verité ; mais les uns, trop vagues ; les autres, de peu de rapport ; quelques-uns, de pénible éxecution ; quelques autres, difficiles à concilier entr'eux : c'eſt qu'il ne les comprenoit pas encore. Je ſçavois bien ce qu'il falloit à Sa Majeſté, & ce qui auroit été plus de ſon goût ; des augmentations d'Impôts, de nouvelles créations d'Offices, de nouvelles alienations de Domaine : Je pouvois, en lui produiſant un projet que j'avois formé ſur ces moyens, faire venir quatre-vingt millions comptant dans ſes Coffres ; & plus de ſoixante autres millions, en faiſant un Bail de cinq millions par an, dont j'avois augmenté ſix de ſes Fermes : mais je fis facilement convenir Henry, Que ſi ces moyens étoient fort-prompts,ils ſeroient auſſi très-onéreux au Peuple : Qu'on ne devoit y avoir recours, que dans le beſoin le plus preſſant ; & employer le loiſir que donne la Paix, à mettre en œuvre ceux qui demandent plus de temps & de ſoins : tels qu'étoient les neuf, que je venois de lui propoſer. Je l'aſſûrai pourtant que ces Parties, dont il avoit paru faire ſi peu de cas, en les menageant à-propos, & les faiſant ſuivre l'une par l'autre, pouvoient avec le temps, le faire riche de deux cens millions.

Le Roi revint à mon avis ; & nous arrêtâmes qu'on commenceroit par la vérification des Rentes de l'Etat ; lorſque j'eus fait voir à Sa Majeſté,par de bons extraits, & par d'autres Pieces authentiques de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides & autres Bureaux, que cette operation pouvoit, ſans la moindre injuſtice, faire revenir ſix millions au Threſor-Royal. Il y entra ſi bien dans la ſuite, qu'il ſe montra le plus impatient de la voir commencer, & qu'il ne m'écrivoit pas une Lettre, qu'il ne m'en parlât.

Pour y réüſſir, je crus qu'il étoit neceſſaire que Sa Majeſté établît pour cela ſeul, un Conſeil, ou Bureau : La Chambre des Comptes s'y oppoſa ; mais on n'eut aucun égard à ſes raiſons. Ce Conſeil fut compoſé de Château-neuf, Calignon, & Jeannin ; des Preſidens De-Thou & Tambonneau,

alternativement, & de Rebours; d'un Thresorier & d'un Greffier, qui étoient Le-Gras & Regnouard. J'en étois le Chef; & j'y assistois, lorsque mes autres occupations me le permettoient: mais lorsque je ne pouvois m'y trouver, tout ne laissoit pas de se conduire, suivant le plan que j'en avois dressé pour servir de regle (2). Il n'y auroit rien que d'ennuyeux, à le rapporter ici. Il suffira de dire que j'y avois fait une distinction très-nette & très-éxacte, entre les Rentes de tant de differentes Créations, & de fonds differens: car il y en avoit d'acquises, à un tiers d'argent; d'autres, à une moitié; d'autres, tout en argent: il y en avoit, qui avoient peu coûté aux Proprietaires; d'autres entierement frauduleuses; & d'autres fidelles. On ne toucha à celles-cy, que pour les assûrer davantage, sur le pied de leur premiere origine: pour toutes les autres, elles furent, suivant le degré de fraude ou d'injustice, ou tout-à-fait éteintes; ou remboursées, sur le pied du Principal; ou réduites sur le pied du denier dix-huit, du denier vingt, & quelques-unes mêmes du denier vingt-cinq. Il y en eut, dont les possesseurs furent assujettis à rapporter les arrerages, qu'ils avoient perçus injustement; & d'autres, dont les arrerages touchés, furent imputés sur le Principal, qu'ils servirent à amortir. L'Etat y gagna encore une suppression de quantité de Receveurs-Payeurs des Rentes, qui le chargeoient d'un fardeau inutile: Je n'y en laissai qu'un seul. 1604.

La recherche que j'avois proposée contre les Financiers & les Monopoleurs, se fit ensuite, par l'érection d'une Chambre de Justice: mais comme on n'en retrancha point l'abus des sollicitations & des intercessions, elle ne produisit que son effet ordinaire, l'impunité des principaux coupables; pendant que les moins considerables subirent toute la rigueur de la Loi. On eut ce remede de moins, dans les temps qui suivirent immédiatement ma gestion; parce que j'avois grand soin qu'on fît porter sur le champ aux coupables, la peine de leur friponnerie: Il fut informé éxactement de celles qui s'étoient commises à Rouen. On commença à donner à tous ces tours adroits, le nom qu'ils méritoient; & ces profits illégitimes, qui avoient si long-temps appauvri la Fran-

(2) Ces Reglemens sont plus amplement détaillés dans les anciens Memoires: Les personnes de Finance pourront les y consulter.

1604. ce, en enrichiſſant les Financiers, furent traités ſans façon, de vol & de péculat. La bonne foi commença à ſe faire jour dans un ſanctuaire, où elle n'avoit jamais habité.

Les Threſoriers de France m'ayant preſenté cette année leurs Comptes, pleins de non-valeurs; pour les faire revenir d'une méthode, qui m'étoit ſuſpecte au dernier point, je crus qu'il n'y avoit qu'à leur aſſigner ces prétenduës non-valeurs mêmes, pour le payement de leurs Gages de l'année ſuivante. La deſtitution de Drouart, en la place duquel Montauban fut établi, & quelques autres coups de cette eſpece, avertirent les principaux Prépoſés dans les Affaires, de faire leur devoir, & de le bien faire. Par un Arrêt, rendu contre un nommé Le-Roi, il fut défendu, ſous peine de cent mille livres d'amende, d'aſſocier aucun Etranger dans les Fermes de Sa Majeſté. Cet Arrêt fut ſignifié, au nom de Charles Du-Han, Fermier-Géneral des cinq groſſes Fermes, à tous les principaux intereſſés dans les Finances & les autres Fermes du Roi à Paris, & dans les Villes principales du Royaume.

Je portai mes plaintes au Roi, d'un attentat, que le Parlement de Toulouſe avoit fait à ſon autorité, en défendant de ſon chef, & contre les Edits de Sa Majeſté, de ſortir des bleds de la Province de Languedoc. Je fus averti de cette entrepriſe, par les Threſoriers de France de la Province; parce qu'elle alloit à la ruine des Traites-Foraines, dont les Fermiers demandoient un rabais conſiderable: Elle mettoit encore en ſouffrance les Fortifications & les Galeres, dont l'entretien ſe prenoit ſur cette Partie.

Les quatre cens mille livres d'augmentation ſur les Tailles, en quoi avoit été convertie une moitié du ſol pour livre, continuoient encore à ſe percevoir; auſſi bien que la ſeconde moitié, de pareille ſomme, impoſée ſur les Marchandiſes; quoique l'Edit d'établiſſement de ces droits, n'eût été vérifié que pour deux ans. Les Bureaux des Finances firent à ce ſujet, des repreſentations à Sa Majeſté: Ils ſe plaignirent du diſcredit, où étoient tombées certaines Fermes, qui avoient rapport au Commerce avec l'Eſpagne, qui venoit d'être interdit; ainſi que de cette multiplicité d'Edits, qui ſortoient tous les jours du Conſeil de Sa Majeſté, & qu'ils repreſentoient comme plus onéreux au Peuple, que la Taille même. Je ne diſſimule

dissimule point que ces plaintes étoient si justes, que mes remontrances au Roi avoient déja de long-temps précedé les leurs. Ce Prince écrivit deux Lettres à ce sujet : l'une, à son Conseil ; par laquelle il lui faisoit sçavoir que les conjonctures presentes, & sur-tout l'armement de l'Espagne, ne lui permettoient pas de rien retrancher sur toutes ces Parties, pour l'année presente : l'autre, à moi ; pour m'ordonner de faire entrer le Conseil dans ses vuës. 1604.

Je les secondois autant qu'il étoit en mon pouvoir, dans ce qui concernoit ma Charge de Grand-Maître de l'Artillerie. L'Arcenal étoit dès-lors pourvu de cent Pieces d'Artillerie : Il y avoit dans ses Galeries, de quoi armer quinze mille hommes d'Infanterie, & trois mille de Cavalerie ; deux millions de livres de Poudre, dans le Temple de la Bastille, & cent mille Boulets. Je me souviens qu'un jour que Henry, en se promenant avec moi dans les grandes Halles de l'Arcenal, paroissoit s'alarmer du grand nombre d'Ennemis qui le menaçoient, & de leurs forces ; je lui faisois remarquer cet appareil formidable, capable de les mettre tous à la raison. Il voulut avoir un Etat de ses Armes, de ses Munitions, & de toute son Artillerie ; avec un Bordereau sommaire de son argent comptant, & de celui qu'il y pouvoit joindre, pendant les années 1605 & 1606. Il entra dans mon Cabinet, & fit écrire cet Agenda par mes Secretaires, pour le porter continuellement dans sa poche.

La forme & la discipline militaire étoient un des articles du Gouvernement, qui avoit le plus de besoin qu'on s'appliquât à y mettre une réformation. On a de la peine à comprendre que dans une Nation, qui depuis sa fondation, n'a presque jamais cessé de porter les armes, & qui même en quelque maniere, en a fait son unique métier ; on eût attendu jusque-là, à y mettre l'ordre convenable. La Milice Françoise n'avoit rien que de rebutant : On enrôloit par force les Soldats dans l'Infanterie, & on les faisoit marcher avec le bâton : on leur retenoit injustement leur solde : on ne les menaçoit que de prison ; les gibets étoient sans cesse devant leurs yeux : on les réduisoit à tout tenter pour leur desertion ; & pour parer cet inconvenient, il falloit que les Prévôts les tinssent comme assiegés sans cesse dans leur Camp. Les Officiers eux-mêmes, mal payés, étoient en quelque ma-

1604. niere autorisés à la violence & au brigandage. Henry disoit souvent, & il parloit en cela suivant l'experience qu'il en avoit fait lui-même, Qu'il étoit impossible que l'Etat fût jamais bien servi, tant qu'on n'établiroit pas un autre ordre dans les Troupes.

Cet ordre dépendoit en premier lieu, de l'éxactitude du payement. Le Roi commença par l'assûrer pour la suite, de maniere que rien ne pût le retarder, ni divertir ailleurs les fonds, qui y furent destinés. Ce Reglement fut suivi d'un autre, qui n'étoit guére moins juste, ni moins propre à faire aimer le métier des Armes: c'est celui, par lequel on pourvut aux necessités des Soldats; lorsque les blessures qu'ils avoient reçuës, ou les maladies qu'ils avoient contractées, en servant Sa Majesté, les avoient mis également hors d'état, & de servir & de travailler: On fit en sorte qu'il ne leur manqua rien, dans cette affligeante situation, ni pour le necessaire à la vie, ni pour leur soulagement. (3)

La liberté avec laquelle j'ai parlé des défauts du Roi, m'a acquis le droit de le louer sur ses bonnes qualités. L'ordre & l'œconomie étoient des Vertus, nées avec lui; & qui ne lui coûtoient presque rien. Jamais Prince n'a pu mieux que lui, se passer de Ministre: Le détail des Affaires n'étoit point un travail pour lui, mais un amusement. Les Princes qui entrent par eux-mêmes dans l'administration du Gouvernement, donnent ordinairement dans l'un de ces deux inconveniens; ou de ne pouvoir s'abbaisser à des objets médiocres; ou de ne pouvoir s'élever plus haut: L'esprit de Hen-

(3) Par Edit du Roi, du 7 Juillet 1605. (parce qu'apparemment cette affaire ne put être consommée, que l'année suivante) Sa Majesté donne aux Gentilshommes, Officiers & Soldats, estropiés à son service, la Maison Royale de la Charité-Chrétienne, fondée des deniers provenant des reliquats de comptes des Hôpitaux, Aumôneries, Léproseries &c. & de ceux des pensions des Moines Lais, ou Oblats: La Surintendance en appartenoit au Connétable. Cet établissement a encore été changé, ou pour mieux dire, effacé, par celui que Louis le Grand y a substitué de nos jours, en élevant & dotant l'Hôtel-Royal de Mars, ou des Invalides: Monument, qui suffiroit seul à immortaliser sa memoire. Cette maison de la Charité Chrétienne, n'étoit auparavant qu'un Hôpital sans revenu, bâti par Henry III. pour les Soldats estropiés: Il étoit situé dans le Fauxbourg Saint-Marcel, ruë de l'Ursaine; & il tomboit alors en ruine. Deux ans après, Henry IV. fit encore bâtir l'Hôpital de Saint-Louis: Il accorda pour cet effet, à l'Hôtel-Dieu, dix sols par minot de Sel, dans la Géneralité de Paris, pendant quinze ans; & cinq sols, à perpetuité.

ry ſe proportionnoit, avec la même facilité, au petit & au grand. Toutes ſes Lettres en ſont autant de preuves; & l'uſage où l'on étoit, de s'adreſſer directement à lui, quelquefois pour de ſimples bagatelles, le montre encore plus clairement. Il étoit dû depuis long-temps, deux cens cinquante écus, à un Marchand de Vin de Giſors, qui avoit autrefois fourni le vin pour ſa Maiſon; Sa Majeſté me l'envoya, pour le payer, &pour l'indemniſer du retardement: » Ma conſcience, » m'écrivoit-il, m'oblige à avoir pitié de ce pauvre hom- » me. « Je n'ai peut-être que trop inſéré ici, de ces ſortes de traits. Ce ſeroit bien autre choſe, ſi je preſentois au public, toutes les Lettres que ce Prince m'a écrites. 1604.

Quant à ces autres idées, dont l'objet plus élevé ſe rapporte, ou à l'interêt, ou à la gloire, ou au bonheur de l'Etat; ce Prince ne les perdoit jamais de vuë, pas même dans le ſentiment de ſes peines, ni de ſes plaiſirs. Pour voir ſi mes idées ſe rapportoient aux ſiennes, il me demandoit depuis long-temps, & il voulut que je lui donnaſſe un Memoire de tout ce que je croyois capable de renverſer, ou ſimplement de ternir la gloire d'un puiſſant Royaume. Je crus ne pouvoir mieux répondre à ſon intention, qu'en lui en preſentant un, d'une ſi grande ſimplicité, & avec ſi peu de ces ornemens inutiles du ſtyle, que d'un ſeul coup d'œil il pouvoit le parcourir tout entier: Ce n'étoit qu'une énumeration, ſans explication, ni preuves, des abus qui ſe gliſſent ordinairement dans les Etats. Je la preſente ici à mes Lecteurs, à qui elle peut ſervir du-moins, d'abregé des principes qu'ils ont vus, & qu'ils doivent s'attendre à voir répandus dans ces Memoires.

Ces cauſes de la ruine, ou de l'affoibliſſement des Monarchies, ſont, les Subſides outrés: les Monopoles, principalement ſur le Bled: le négligement du Commerce, du Trafic, du Labourage, des Arts & des Metiers: le grand nombre de Charges; les frais de ces Offices; l'autorité exceſſive de ceux qui les exercent, les frais, les longueurs, & l'iniquité de la Juſtice: l'oiſiveté: le luxe & tout ce qui y a rapport: la débauche & la corruption des mœurs: la confuſion des Conditions: les variations dans la Monnoie: les Guerres injuſtes & imprudentes: le deſpotiſme des Souverains; leur attachement aveugle à certaines perſonnes;

1604. leur prévention en faveur de certaines Conditions, ou de certaines Professions : la cupidité des Ministres & des Gens en faveur : l'avilissement des Gens de Qualité : le mépris & l'oubli des Gens de Lettres : la tolérance des méchantes coûtumes, & l'infraction des bonnes loix : l'attachement opiniâtre à des usages indifferens, ou abusifs : la multiplicité des Edits embarrassans, & des Reglemens inutiles.

Si j'avois à choisir entre toutes les formes de Gouvernement, dont on a des exemples dans cette Monarchie ; je proposerois Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste & Charles le Sage ; (4) & je voudrois qu'on détournât les yeux, de dessus tout le temps qui s'est écoulé, depuis Charles VIII, jusqu'à nous : Et si j'avois un Principe à établir ; ce seroit celui-cy, *Que les bonnes mœurs & les bonnes loix se forment réciproquement.* Malheureusement pour nous, cet enchaînement précieux des unes avec les autres, ne nous devient sensible, que lorsque nous avons porté au plus haut point, la corruption & tous les abus, en même temps : en sorte que parmi les hommes, c'est toujours le plus grand mal, qui devient le principe du bien.

Les Reglemens pour l'augmentation & la sûreté du Commerce, paroissant à Henry devoir tenir un des premiers rangs dans l'Etat ; c'est aussi de ce côté-là, qu'il employa la meilleure partie de ses soins. Le Projet du Canal, pour joindre la Seine à la (5) Loire, ayant été ratifié ; je me transf-

(4) Il seroit peut-être plus juste, de retrancher encore les trois premiers, & de s'en tenir au seul Charles V. En éxaminant le caractere de Henry IV. & celui du Duc de Sully ; on trouve dans le premier, des principes d'un Romain ; & dans le second, ceux d'un bon Lacedemonien : Les Maximes répanduës ici, tiennent un peu de toutes ces deux idées, mêlées ensemble. J'ai marqué plus haut, quelle modification on pouvoit apporter, à l'humeur trop austere de M. de Sully ; je prendrai ici la même liberté, sur l'humeur trop guerriere de Henry. Il est sans contredit, que l'esprit militaire est le défenseur d'un Etat. Il faut l'y nourrir avec soin ; mais comme on nourrit un Dogue, pour la garde d'une maison, en l'enchaînant, & en ne lui permettant de prendre que très-rarement l'essor ; de peur qu'il ne dévore ses Maîtres mêmes. La seule réputation de valeur, produit presque tous les mêmes effets, que l'usage qu'on en pourroit faire. Un Principe, à mettre au nombre des préceptes naturels, c'est, Qu'il n'y a point de moyens, qu'il ne faille préferer à la Guerre, lorsque par eux, l'on peut arriver au même but.

(5) C'est le Canal de Briare, lequel prend depuis cette petite Ville, jusqu'à celle de Montargis, qui en est distante de dix lieuës. Il devoit être continué jusqu'à Moret ; mais cette partie du projet n'eut point lieu : Le Canal fut même abandonné, après qu'on y eut dépensé plus de trois

portai moi-même sur les lieux, afin qu'il n'y eût aucun mécompte dans les préparatifs, qui devoient préceder l'execution; soit à prendre les hauteurs, & à niveller le terrein; soit à profiter de toutes les commodités, qu'on pouvoit en tirer. Je ne mis pas beaucoup de temps dans ce voyage; le Roi me rappellant près de sa Personne, presqu'aussi-tôt que j'en étois parti. Je reglai pareillement plusieurs affaires de Commerce, dans le voyage qu'on a vu que je fis en Poitou. 1604.

La plus importante & la plus embarrassante, fut celle qui survint cette année avec l'Espagne, au sujet du Commerce réciproque des deux Nations. Le Roi d'Espagne avoit mis l'année précedente, une Imposition de trente pour cent, sur toutes les Marchandises, qui aborderoient de France en Espagne, ou en Flandre; aussi bien que sur celles, qui sortiroient de ces deux Etats, pour être apportées en France: Impot criant, qui révolta autant les Sujets du Roi d'Espagne, dans les deux Etats de sa dépendance, qu'il scandalisa les François. Le Roi rispostа, par une défense expresse de tout Commerce avec les Sujets du Roi d'Espagne & des Archiducs; & par une taxe encore plus forte, sur les Marchandises Espagnoles, abordantes à Calais: mais la défense ne fut pas capable d'empêcher le transport en fraude, de nos Denrées, dans le Pays Ennemi. Les Marchands François trouverent encore, malgré le nouveau Monopole, de si grands profits à faire sur nos grains, nos toiles & nos autres Marchandises, dans la disette que l'Espagne souffroit de toutes ces choses, qu'ils s'exposoient à toute la rigueur de la Loi. Il en arriva même une espece de révolte, dans la Ville de

Septen. ann. 1604.

cens mille écus; par la malignité des envieux de M. de Rosny; ou, selon Mezerai, par le changement de Ministere. Cet Ouvrage étoit alors fort-avancé: on l'a repris depuis; & enfin il a été achevé. M. De-Thou donne beaucoup de louanges à M. de Sully; en le reconnoissant pour l'Auteur de ce dessein. *Liv.* 132: Ce qui est encore mieux prouvé, par les plaques, ou especes de médailles, d'argent & de cuivre, qu'on a trouvées en 1737, en travaillant aux Ecluses de ce Canal; & qu'il paroît qu'on n'auroit pas dû ôter. M. le Comte de Buron, l'un des interessés à ce Canal, a renvoyé à M. le Duc de Sully, celles de cuivre, qu'il garde dans son Cabinet de Médailles; & a réservé celles d'argent, à-cause de leur valeur: L'une de ces Médailles de cuivre, est empreinte des Armes du Duc de Sully; & une autre porte cette Inscription: 1607. *Maximilien de Bethune, sous le regne de Henry IV. par les mains de Messire Pierre Ozon, pour lors Maire & Gouverneur de Montargis-le-Franc.* M. le Duc de Sully a déja recouvré une partie des Memoires & des autres Pieces, qui concernent ce Canal.

1604. Marſeille, dont le Preſident Du-Vair donna avis en Cour. Les Marchands de cette Ville voyoient impatiemment que, pendant qu'on les forçoit de demeurer les bras croiſés, les Italiens venoient à leur barbe, leur enlever leurs Denrées, & leur dérober leurs profits. Cette permiſſion accordée aux Italiens, par Sa Majeſté, n'étoit pas, ce me ſemble, bien entenduë.

Les Anglois, ravis de ce nouvel incident, bien-loin de chercher à rapprocher les eſprits, fomenterent au-contraire ſous-main la deſunion; parce qu'ils faiſoient en fraude, ce que les Italiens avoient fait en vertu d'une permiſſion. On fut informé que huit à neuf Vaiſſeaux Anglois, étoient venus charger des grains aux Sables d'Olonne; d'où ils étoient allés débarquer à Saint-Sebaſtien. Il falloit bien que les Eſpagnols euſſent compté ſur cette reſſource ſecrette; ſans laquelle, leur défenſe ſeroit retombée ſur eux-mêmes. Henry s'y étoit attendu dans le commencement; & cette eſperance, que l'Eſpagne ſe feroit plus de tort qu'à nous, jointe à la honte qu'il crut voir rejaillir ſur ſa Couronne, ſi ſon Ennemi paroiſſoit ainſi diſpoſer de ſon Commerce, lui fit encore tenir la main fort-roide à l'obſervation de ſa défenſe. Il m'ordonna d'envoyer un homme de confiance, revêtu de ſon autorité, pour punir les contraventions à ſon Ordonnance, depuis l'embouchure de la Loire, juſqu'à la Garonne, & le long de ces deux Rivieres, où elles ſe faiſoient le plus communément: emploi, dont je chargeai La-Font, qui s'en acquita ſi bien, que Sa Majeſté voulut enſuite l'attacher plus particulierement à ſa Perſonne.

En même temps, le Roi fit porter ſes plaintes au Roi d'Angleterre, contre ſes Sujets: il lui fit dire, Que ſi, dans l'eſperance de s'appliquer tout notre Commerce en Eſpagne, il ſe portoit à faire la Paix avec cette Couronne; (la choſe pouvoit en effet lui paroître aſſez importante, pour mériter qu'il fît cette démarche); il ſçauroit bien, lui, Roi de France, prendre de telles meſures, que le dommage n'en retomberoit pas ſur ſon Royaume; & que l'Angleterre y perdroit peut-être plus que lui. C'étoit en quelque maniere, lui dire de s'entremettre, pour terminer ce differend entre les deux Couronnes: Car Henry n'avoit pas tardé à ſentir tout le préjudice, qu'il venoit de ſe faire à lui-même; & à voir que

tous les raiſonnemens de ſon Conſeil, avoient porté à faux : ce qui le jetta dans un grand embarras. Villeroi & Sillery furent nommés par Sa Majeſté pour ſuivre cette affaire de-près ; & j'eus ordre auſſi d'en conférer avec le Connétable, le Chancelier, le Commandeur De-Chaſtes, & le Vice-Amiral De-Vic. 1604.

On trouvoit des inconveniens des deux côtés ; une grande perte pour le Commerce, à maintenir la défenſe ; & de la honte, à la lever. Henry ne pouvoit ſe réſoudre à prendre ce dernier parti, qui lui paroiſſoit marquer de la timidité avec l'Eſpagne : cette Couronne n'ayant pas daigné faire la moindre démarche de ſon côté, auprès de Sa Majeſté Très-Chrétienne : Et tout ce qu'on pouvoit eſperer de lui, c'eſt qu'en laiſſant ſubſiſter la défenſe, on fermeroit les yeux ſur les infractions, qu'y ſeroient les Marchands; quitte à la réïterer, s'ils en abuſoient trop ouvertement, & avec préjudice de l'autorité Royale. Pour moi, la plaie qu'en ſouffroit le Commerce, étoit preſque tout ce que je voyois ; & par cet endroit, l'Anglois & l'Eſpagnol m'étoient égaux : Je repreſentai à Sa Majeſté, Que ſi elle n'avoit égard qu'au dommage, qui en reſultoit pour nous ; il ne falloit pas moins uſer de ſéverité avec l'un, qu'avec l'autre. *Matth. tom. 2. l. 3. p. 634.*

Le Roi d'Angleterre ne refuſoit pas ſa médiation dans ce differend : il offrit même de ſe rendre caution des promeſſes, qui ſeroient faites ſur ce ſujet, entre les deux Couronnes : Mais il prétendoit procéder, en qualité d'Arbitre ; & le Roi, choqué de cette vanité, ne vouloit lui accorder que celle d'Ami commun. Le Pape commença auſſi à y prendre beaucoup de part ; parce qu'il en craignit ſérieuſement une rupture, encore plus dangereuſe, entre la France & l'Eſpagne. Il écrivit au Cardinal Bufalo, ſon Nonce en France, de ne rien négliger pour la prévenir ; & ce Cardinal trouva peu de temps après, l'occaſion favorable pour y travailler.

Le Comte de Beaumont, qui étoit toujours notre Ambaſſadeur à la Cour de Londres, avoit ſouvent mis ſur le tapis, l'affaire nouvelle du Commerce, en preſence des Comtes de Villa-mediana & d'Aremberg, Ambaſſadeurs, l'un du Roi d'Eſpagne, l'autre des Archiducs. Il avoit même ébauché une eſpece d'Accord, avec eux, le Preſident Richardot,

1604. & Louis Vroreylzen; lequel avoit été communiqué au Connétable de Castille, qui étoit aussi à Londres : mais le départ subit de ce Connétable, & quelques autres obstacles, les avoient empêché de venir jusqu'à signer le Préliminaire de cet Accord. Le Connétable de Castille passa par Paris, & y vit le Cardinal Bufalo, qui le pressa par tant de côtés, sur cette affaire, qu'il en obtint qu'elle seroit remise à examiner, entre les mains de Commissaires, qu'il nomma pour le Roi son Maître : Le Conseil de France en nomma de son côté. Mais ce n'étoit point encore-là, la veritable porte pour en sortir : L'affaire, abandonnée à tant de têtes, traînoit en une longueur insupportable. Bufalo obtint de Dom Baltazar Stuniga, Ambassadeur d'Espagne en France, & d'Alexandre Rovidius, Membre du Senat de Milan, interessés dans cette cause pour l'une des Parties, qu'ils s'en rapporteroient à lui, de tout ce qui concernoit cette affaire. Cela fait, pour n'avoir de même affaire dans l'autre Partie, qu'à une seule personne; il pria le Roi de me charger aussi, sans aucun second, d'un pouvoir égal au sien : Et dès-lors il regarda la chose, comme fort-avancée. J'allai le voir chez lui : J'animai son impatience, d'un nouvel aiguillon; en lui representant la Guerre, comme prête à se faire, & avec des préparatifs de la part de Sa Majesté, qui la rendroient peut-être plus sérieuse encore, qu'on ne pensoit. En peu de jours, je le fis convenir des Articles, que j'avois dressés sur cette matiere, & qui assûroient pleinement la liberté du Commerce: C'étoient, à peu de chose près, les mêmes, qui avoient été proposés & débattus à Londres.

Ce Traité, car il en devint un veritable, quoique tout se passât entre le Cardinal Bufalo & moi, renfermoit en substance, Que de part & d'autre, l'Edit du Trente pour cent, & celui de l'interdiction du Commerce entre les deux Couronnes de France & d'Espagne, seroient & demeureroient annullés : C'étoit-là le grand point. Mais comme les deux Princes avoient prétendu justifier chacun leur conduite, en faisant plusieurs plaintes réciproques, qui avoient aussi rapport au Commerce; il y avoit beaucoup d'autres Articles avec celui-cy, qui tendoient à y remedier.

Il étoit marqué, Que Sa Majesté Très-Chrétienne défendroit par un Edit, qu'aucun de ses Sujets ne fît, ou autorisât, le

le transport des Marchandises de Hollande en Espagne, & dans les dépendances de l'Espagne; en prêtant des Vaisseaux, Chariots, & toute autre voiture: Que les Marchandises, veritablement de France, seroient empreintes du sceau de la Ville, d'où elles seroient enlevées; & qu'elles y seroient inscrites dans un Registre: c'étoit pour obvier à l'inconvenient de la ressemblance des Marchandises: Qu'autrement, elles seroient sujettes à confiscation; sans cependant qu'on pût, sur un soupçon de fraude, arrêter, ni retarder le cours de ces Marchandises: Que tous Hollandois, pris dans les Navires François, pourroient être arrêtés: Que les François ne porteroient aucune Marchandise d'Espagne en Hollande, ni en d'autres lieux des Pays-Bas, que ceux qui seroient marqués sur les Affiches: & que pour sûreté de la parole, que peut-être ils donneroient, sans intention de la tenir; ils s'obligeroient par écrit, devant le Magistrat Espagnol du lieu d'où ils partiroient, de payer le Trente pour cent: laquelle obligation leur seroit renduë, en rapportant dans un an le Certificat du Juge de l'endroit, où ils auroient débarqué, soit en France, soit aux lieux de Flandre approuvés: Que le Roi de France feroit confisquer ces Marchandises, prises par ses Sujets en Espagne, pour être portées dans les lieux défendus, moitié au dénonciateur; le Trente pour cent, prélevé: Que le Magistrat François, qui auroit donné de faux Certificats de décharge, seroit aussi poursuivi en Justice, & puni: Que les deux Rois se tiendroient mutuellement les chemins libres. L'Article des Impots, établis depuis la paix de Vervins, sur les Marchandises, portées d'Espagne en Flandre, ou de Flandre en Espagne, par Calais, & lorsqu'elles entreroient dans ce Port, ayant déja été arrêté auparavant, devant le même Cardinal; il n'y avoit rien de nouveau, sur cet Article. Il étoit stipulé, Que quarante jours après la date de ce Traité, il seroit publié le même jour, dans les Etats respectifs. Sa date est du 12 Octobre; & il ne fut d'abord signé, que du Cardinal Bufalo & de moi (6). 1604.

(6) Voyez le Traité même dans la Chronologie Septenaire. Le Roi n'y donne d'autres titres au Marquis de Rosny, que celui de Grand-Maître & Capitaine-Géneral de l'Artillerie de France. Le Cardinal Bufalo n'y signa point; mais seulement Messieurs de Rosny & de Sillery; D. Baltazar de Cuniga, pour le Roi d'Espagne; & le Sénateur Rovidius. *Matthieu, tom. 2. liv. 3. pag. 655.*

1604. J'étois bien sûr que Henry l'approuveroit; n'y ayant rien mis, sans en avoir pris son avis auparavant: Je craignois davantage la critique de Sillery & des autres Conseillers, à qui la connoissance en avoit été ôtée. L'expedient que je trouvai, fut d'envoyer Arnaud l'aîné, porter ces Articles à Sillery; en le priant fort-civilement de m'en dire son sentiment. Sillery répondit brusquement, & sans vouloir seulement les lire, Que l'affaire étoit en bonne main; & que celui qui y avoit travaillé seul, pouvoit aussi la conclurre seul. Je ne fus pas content de cette réponse: je renvoyai Arnaud, lui dire, Que me paroissant necessaire que le Traité fût signé de lui & des autres Commissaires, nommés d'abord; je le priois de venir faire cette signature chez moi: Qu'à son refus, je ne pouvois me dispenser de faire dire par Arnaud à Sa Majesté, en lui portant le Traité, que la difficulté qu'il en faisoit, auroit retardé la conclusion de deux jours: comme cela étoit vrai. Sillery eut peur que si, pendant cet intervalle, il arrivoit quelque contre-temps, qui fît échouer l'Accord sur le Commerce, il n'en demeurât responsable: il vint chez Bufalo, & fit ce qu'on lui demandoit; & Villeroi signa aussi le Traité.

Le Roi recevant une copie de ces Articles, fortifiée de ces cinq signatures, se loua beaucoup du Cardinal Nonce, & lui fit present d'une Croix de diamans: Il le recommanda au Pape, par une Lettre des plus avantageuses; & il lui accorda la distinction de le faire manger à sa Table. Sa Majesté differa de faire publier le Traité de Commerce, jusqu'à ce que la ratification en fût arrivée d'Espagne; mais elle fit toujours par provision, lever sous-main la défense pour le transport des bleds: ce que les Peuples souhaitoient avec ardeur.

Il se concluoit pendant ce temps-là, un autre Traité à Londres, entre l'Espagne & l'Angleterre, auquel la France ne pouvoit manquer de s'interesser fortement, après ce qui s'étoit passé l'année précedente, entr'elle & la seconde de ces Couronnes. Pour en être bien instruit, il faut reprendre la suite des affaires, tant politiques que militaires, entre l'Espagne & la Flandre; avec lesquelles celles d'Angleterre ont à cet égard, une liaison necessaire.

Le Siege d'Ostende continuoit toujours, avec le même

acharnement. Pendant que les Espagnols le poursuivoient, le Prince d'Orange s'attacha, au commencement de la Campagne, à l'Isle de Cadsant, dont il se rendit maître le 10 May, & ensuite, de tous les Forts aux environs; comptant s'ouvrir par-là, un chemin jusqu'à la Frontiere de Calais: & il vint enfin mettre le Siege devant L'Ecluse. On manda de Bruges au Roi, Que l'Archiduc, qui ne voyoit cette entreprise qu'à regret, alloit rassembler quinze ou seize mille hommes; avec lesquels il se promettoit de secourir cette Place, en forçant Ardembourg, qui la couvroit: mais que Maurice s'y étoit si bien retranché, qu'on ne croyoit pas qu'il pût en être chassé; pourvû cependant qu'il eût à-peu-près un monde suffisant pour garder ses retranchemens. Le Géneral Flamand prit encore la précaution de pousser ses retranchemens jusqu'à Ardembourg: & s'il falloit qu'il fût obligé de divertir ses Troupes des operations du Siege; il se mit en état de pouvoir réduire la Place par famine, au défaut de la force: L'Ecluse se rendit en effet, le 20 Août. 1604.

Les Espagnols de leur côté, animés par la vive résistance de leurs Ennemis, & par le sentiment des pertes immenses qu'ils avoient faites devant Ostende, crurent que leur honneur étoit encore plus interessé, après ces succès du Prince d'Orange, à ne pas avoir le démenti d'une entreprise, qui duroit depuis si long-temps. De-Vic manda à Sa Majesté, par d'Auval qui revenoit d'Angleterre, qu'ils y avoient fait jouer trois Mines; on ajoûta, qu'elles avoient été sans effet. Cependant il est vrai qu'Ostende étoit alors veritablement aux abbois. Les Espagnols s'étoient vantés hautement, qu'ils la prendroient avant la fin de Juillet, & qu'ils seroient encore à temps, pour aller délivrer L'Ecluse, avec toutes leurs forces réünies. Tout le monde n'ajoûtoit pas foi à cette bravade; sur-tout depuis que Persi, le riche, Capitaine du Régiment de Nerestan, fraîchement arrivé de cette Place, avoit assûré à Paris, qu'elle tiendroit encore six semaines ou deux mois: L'Ecluse marcha effectivement avant Ostende: mais c'est que les Flamands se défendoient avec une ardeur, dont on ne voit guére d'exemples; secondés d'un secours de onze Compagnies, faisant entre mille & douze cens hommes, tout frais, que les Etats venoient de leur envoyer, sous la con-

1604. duite du Géneral Marquette. Ils s'aviſerent de conſtruire un retranchement interieur, qui pût leur ſervir à obtenir une Capitulation plus avantageuſe, en y tenant le fort, lorſqu'ils ſeroient réduits à cette extremité; & ils trouverent le moyen, preſſés comme ils étoient, d'y faire entrer des munitions & de l'argent.

C'étoit un ſpectacle nouveau, & ſurprenant pour toute l'Europe, qu'un petit Etat, qui ne forme qu'un point preſqu'imperceptible ſur la Carte, eût oſé lever la tête du milieu de ſes Marais, & bravé pendant un ſi long temps, cette Eſpagne ſi formidable. Où prenoit-il ſes forces? où puiſoit-il ſes fonds? car on eſtimoit que cette Guerre coûtoit aux Etats, vingt mille florins par jour. On ne ſçavoit pas dans quel embarras ils s'étoient ſouvent trouvés; ne ſçachant preſque plus où donner de la tête, & étant obligés de frapper à toutes les portes. Le Duc de Bouillon leur ayant promis une ſomme d'argent, ils envoyerent le Capitaine Sarroques, pour la toucher; mais il n'en rapporta rien que le regret d'avoir dépenſé à ſes Maîtres, quatre ou cinq mille florins, que leur coûterent leurs Complimens à la Princeſſe d'Orange.

Leur refuge ordinaire étoit Henry; tantôt, pour une centaine de mille écus; d'autres fois, pour deux cens milliers de poudre: c'eſt dequoi ils conſumoient beaucoup. Leurs demandes n'avoient point de fin. Buzenval, que Sa Majeſté entretenoit dans ces Cantons, pour ſe faire inſtruire de tout, leur étoit bien utile, pour appuyer leurs ſollicitations auprès de ce Prince, qui à la fin leur demeura ſeul, pendant que tout le reſte les abandonna: Auſſi menageoient-ils précieuſement Buzenval; & ils le retinrent comme de force, lorſqu'il eut obtenu ſon congé pour revenir en France: Et qui ne menageoient-ils pas? Ils eurent deſſein de me faire un preſent conſiderable. Buzenval, qu'ils conſulterent, les aſſûra que je ne le prendrois point. Ils ſe contenterent de me marquer leur reconnoiſſance, en me faiſant offrir par Aerſens, quelques Coquillages rares, & quelques Jumens de carroſſe de leur Pays, à mon Epouſe. Henry ſe portoit à les obliger, avec une facilité, qui ne pouvoit partir de ſon ſeul interêt propre; & qui doit lui faire tenir, dans l'eſprit de ce

Peuple, le rang de l'un des Fondateurs de sa Liberté : Ils seront bien coupables, si jamais ils manquent à une Couronne leur bienfaictrice (7). Ce Prince me mandoit cette année en Poitou, Que Buzenval lui faisoit de nouvelles demandes pour les Etats, que peut-être il n'auroit pas dû leur accorder : mais qu'il ne pouvoit se résoudre à les abandonner; quelques bruits qui se répandissent d'Angleterre, & quelques menaces que lui fît l'Espagne. 1604.

On juge aisément tout ce que la Guerre presente coûtoit à cette Couronne, qui étoit la Partie attaquante, par ce que je viens de dire des Provinces-Unies, qui se tenoient simplement sur la défensive, & sans sortir de leurs maisons; & quel ressentiment l'Espagne en conservoit contre nous. Dans le vif chagrin, que le Conseil de Madrid sentoit d'une Guerre si épuisante, & qu'on y cachoit pourtant avec le dernier soin; il menaçoit souvent de ne jamais pardonner ce traitement aux François. Henry faisoit semblant de ne rien entendre; & avec raison : l'impuissance de ce Conseil, se montroit par ce vain dépit; & l'on sçavoit en France, que les Finances de Sa Majesté Catholique étoient épuisées.

Ostende (8) fut enfin pris, le 22 Septembre : & Henry eut la consolation de voir que, pour cinq ou six cens mille écus, qu'il lui en coûtoit chaque année, depuis que cette Expedition avoit commencé, il avoit considerablement avancé la ruine de l'Espagne, son Ennemie.

Il semblera sans doute, qu'on devoit mieux attendre du Traité, que j'avois négocié l'année précedente en Angleterre. Voici ce qui s'y étoit passé depuis. L'Espagne sentit bien que la Flandre étoit perduë toute entiere pour elle, si elle ne trouvoit le moyen d'apporter quelque changement aux dispositions, dans lesquelles j'avois laissé le Roi de la Grande-Bretagne. Elle renouvella toutes ses brigues & ses sollicitations, après mon départ de Londres, pour obtenir du-moins une Neutralité dans ce qui concernoit les Provinces-Unies; si elle ne pouvoit mettre tout-à-fait Sa Majesté Britannique, dans son Parti. D'abord les Espagnols crurent devoir deman-

(7) C'est presqu'en en ces mêmes termes, que Grotius en parle, dans son Livre, intitulé : *Annales & Histoire des Troubles des Pays-Bas.*

(8) Voyez la reddition d'Ostende & de L'Ecluse, & les autres expeditions de cette Campagne, dans *M. De-Thou, le Septenaire, Matthieu, Siri, & autres Historiens, ann.* 1604.

1604. der beaucoup, & offrir beaucoup aussi ; pour se faire accorder du-moins, une petite partie de leurs demandes. Les premieres propositions furent mises sur le tapis & rejettées, sans seulement les éxaminer. Les Espagnols en firent suivre une, dont ils espererent l'abandon des Hollandois par les Anglois ; parce qu'ils sçavoient que ceux-cy n'avoient rien si fort à cœur : c'est celle de rendre le Commerce des Indes également libre à leurs deux Nations. Le coup porta encore à faux ; parce que l'Espagne prévoyant qu'on rabbattroit toujours assez de ses demandes, mit pour condition à cette offre, une Ligue offensive & défensive entre l'Angleterre & elle ; & que le Conseil du Roi d'Angleterre, encore frappé vivement des raisons du contraire, ne lui dissimula point que son interêt lui dictoit de soûtenir la Hollande, bien-loin de prendre ouvertement parti contr'elle.

On crut alors la chose absolument manquée : Le seul Beaumont ne s'y méprit point, & prédit, que malgré tous ces obstacles apparens, on pourroit se rapprocher, & qu'on se trouveroit en effet d'accord. Quelque temps après, les Espagnols revinrent à la charge ; pour diminuer toujours quelque chose des premiers refus, suivant leur fine Politique. Il fut nommé des Commissaires de part & d'autre. Les contestations furent si vives, qu'on fut cent fois sur le point de voir tout manqué. Insensiblement, la chose se tourna en Négociation plus paisible : Les Commissaires se radoucirent : ceux d'Espagne, non-seulement ne marquerent aucune aversion pour la France, mais furent les premiers à dire qu'on ne devoit l'exclurre de rien : on ne parloit jamais des deux Rois, sans y joindre le troisieme : On traitoit honnêtement, jusqu'aux Etats mêmes ; & l'on paroissoit disposé à toute sorte d'accord avec eux : Tout cela, afin de dissimuler à Sa Majesté Britannique, ce que cette Négociation avoit de contraire dans son but, à la premiere, & pour lever ses scrupules.

A cette batterie l'on joignit le secours des petits Ecrits anonymes, dans lesquels on s'attachoit à démontrer, Que la Paix étoit le seul parti à desirer, pour les trois Rois également. On insinua dans l'un de ces Ecrits, qu'on supposa partir de la main d'un Anglois, parce qu'on y élevoit fort la puissance du Roi d'Angleterre, qui peut, disoit-on, se passer

de tout le monde, & dont perſonne ne ſçauroit ſe paſſer: comme ſi les Eſpagnols n'avoient pas pu être capables d'une flaterie, qui pouvoit leur réüſſir : On inſinua, dis-je, que cette Paix étoit ſouhaitée également par les trois Têtes Couronnées ; mais que Leurs Majeſtés Très-Chrétienne & Britannique, ſouhaitoient en même temps ſecrettement toutes deux, qu'elle leur valût la poſſeſſion de la Flandre. Le trait étoit malin. 1604.

On n'étoit pourtant encore convenu de rien, pendant un an entier ; c'eſt-à-dire, juſqu'au 21 Juin de celui-cy : Mais la Négociation fit des progrès rapides au commencement de Juillet : elle fut pouſſée ſi avant, qu'on ne doutoit plus en Angleterre, que la déciſion n'en fût retardée, que juſqu'à l'arrivée du Connétable de Caſtille, qui étoit à la veille de paſſer à Londres, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, & muni d'un plein pouvoir de Sa Majeſté Catholique. On eut la même opinion, à Paris : On y fut même perſuadé que non-ſeulement l'Angleterre, mais les Provinces-Unies elles-mêmes, avoient fait ſecrettement les conditions de leur Accord avec l'Eſpagne ; & que les Etats avoient terminé, par l'intervention & à l'arbitrage de Sa Majeſté Britannique, les diſcuſſions au ſujet des Villes d'ôtage ; de la Navigation des Indes ; du Commerce, ſans payer le Trente pour cent ; & les autres. Mais pourquoi, ſi cela étoit, ne voyoit-on, ni lever les Sieges, ni ceſſer les hoſtilités de part & d'autre ?

Auſſi ce bruit étoit-il faux ; du-moins, quant à ces prétendus Accord & Arbitrage : Les Etats ne s'en apperçurent que trop tôt ; & ils connurent en même temps, que bien-loin de cela, ils ne devoient plus rien attendre de Sa Majeſté Britannique. Ce Prince s'étoit laſſé à la fin, de lutter ſi long-temps contre ſon penchant : Il vouloit être l'Ami de tout le monde. Il venoit de faire prendre à ſes Etats réünis, le nom de Grande-Bretagne, & de faire ſon entrée ſolemnelle dans Londres, où il avoit fait tenir une Conférence, pour concilier les Anglicans & les Puritains : car il étendoit ſes idées de pacification, ſur tout. Il ne ſongea point que par cette conduite, il alloit en exclurre ceux preciſément qui en avoient le plus de beſoin, les Flamands, qu'il laiſſoit à la merci de leurs Ennemis. Les Anglois commen-

1604. çoient déja à gourmander ceux de cette Nation, qui ſe trouvoient dans leurs Ports: & lorſque les Flamands prétendoient, comme à l'ordinaire, que les Anglois ne devoient point ſe mêler de certains Trafics ſur leurs Côtes; ceux-cy leur répondoient effrontément, qu'ils en avoient la permiſſion du Roi d'Eſpagne, leur Souverain. Rien n'irritoit ſi fort les Hollandois, que de pareils diſcours; & ſi l'on avoit laiſſé faire les Fleſſinguais, on croit qu'ils ſe ſeroient défait de tous les Anglois, qu'ils avoient parmi eux: On leur en fit comprendre toutes les ſuites; & ils ſe continrent.

Ce n'eſt pas-là ce que les Etats avoient eſperé, lorſqu'au commencement des Conférences publiques entre les Commiſſaires, Sa Majeſté Britannique voulut qu'on y admît & qu'on y écoutât le Sieur Le-Caron, leur Agent. Le-Caron a avoué qu'il avoit eu d'abord tout ſujet d'être content des Commiſſaires Anglois. Lorſque les Eſpagnols voulurent les preſſentir au ſujet des Villes d'ôtage Hollandoiſes, qu'ils auroient eu bien envie qu'on leur remît aux mains à eux-mêmes; les Anglois leur dirent, Qu'ils ne pouvoient faire autre choſe, que de rendre ces Villes au Conſeil des Provinces-Unies, lorſqu'ils recevroient de lui l'argent avancé: Et ſur ce que les Eſpagnols repartirent avec mécontentement, Que c'étoit à ceux qui les leur avoient engagées, qu'il falloit les reſtituer; les Conſeillers Anglois n'ajoûterent rien autre choſe, ſinon, Qu'au refus des Etats de rendre les ſommes prêtées, ils ſe tourneroient vers l'Eſpagne, pour lui faire la même propoſition. On leur fut encore aſſez favorable, dans l'Article du Commerce, qui les retint long-temps: les Eſpagnols inſiſtant, Que la Hollande leur ouvrît celui de toute la Côte de Flandre, & de la Ville d'Anvers en particulier, qu'ils avoient comme bouclée, par la conſtruction de pluſieurs Forts ſur l'Eſcaut, & entr'autres par celui de L'Iſlot. Mais cette bonne intention ne dura pas long-temps aux Anglois, pour leurs Voiſins. Le ſentiment de Buzenval, dont les Lettres me fourniſſent une partie de ces détails, ſur l'iſſuë qu'on voyoit qu'avoient euës toutes ces Conférences Angloiſes: c'eſt que les Anglois n'ignoroient pas, quelles pouvoient être les conſéquences de ces nouvelles Operations Politiques; mais qu'un grand fond de jalouſie contre nous, & un peu d'étourderie, avoient tout fait en cette occaſion.

Les

Les choses étoient en cet état, lorsque le Roi d'Angleterre jugea à-propos d'informer Sa Majesté Très-Chrétienne, par son Ambassadeur à la Cour de France, des dispositions où il étoit, de faire un Traité avec l'Espagne : L'Ambassadeur Anglois en presenta en même temps le Memoire au Roi. Sa Majesté Britannique y persistoit dans l'opinion singuliere, que ce Traité & celui de l'année précedente, n'avoient rien de contraire l'un à l'autre : Jacques l'avoit voulu de-même, persuader à Beaumont. Il promettoit à Henry d'en surseoir la conclusion, jusqu'à celle de l'affaire, qui occupoit alors les deux Couronnes de France & d'Espagne ; c'est l'affaire du Commerce, qui étoit alors fortement agitée. Cependant les Commissaires ne laisserent pas de signer toujours le (9) Traité entre l'Espagne & l'Angleterre ; & ils remirent Beaumont, pour l'affaire du Commerce, à la venuë du Connétable de Castille. On en parla à celui-cy, lorsqu'il passa par Paris, pour se rendre à Londres : mais il fit naître de dessein formé, des contestations, pour ne rien conclurre avec le Cardinal Bufalo, qui déja travailloit à cette affaire. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces Commissaires, en ne donnant aucune satisfaction à Beaumont sur ce sujet, osoient encore lui demander de lever par provision l'Impôt du Port de Calais. Beaumont qui sçavoit que l'intention de Sa Majesté n'étoit pas de l'abolir, même après la conclusion de l'affaire du Trente pour cent, avec laquelle il n'avoit rien de commun, éluda leur proposition, en leur rendant la pareille. 1604.

Le Connétable de Castille repassa par la France, dans les derniers jours de Novembre, en s'en retournant en Espagne, où il portoit le Traité conclu. Il arriva à Paris, comme le Traité du Commerce s'y concluoit aussi. Il fit demander, le lendemain de son arrivée, la permission de saluer Sa Majesté ; à laquelle il se presenta, la joie & la satisfaction répanduës sur le visage. Il lui fit un Compliment très-étudié, & qui n'en étoit peut-être que d'autant moins sincere : Il prit pour son sujet, les deux Accords fraîchement faits : il

(9) Ce Traité n'est en rien different d'un veritable Traité de Paix. Les Rois d'Espagne & d'Angleterre y comprennent leurs Alliés, c'est-à-dire, tous les Princes & les Etats de la Chrétienté, qui y sont nommés, excepté les seules Provinces-Unies. Il est rapporté en entier dans *le Septenaire, Ann.* 1604. *Matthieu, Ibid.* 650. *&c.*

1604. s'efforça de persuader à ce Prince, Que les Rois de France & d'Espagne étant les deux plus puissans Potentats de la Chrétienté; leur union étroite étoit un moyen necessaire & infaillible, pour venir à-bout des entreprises, qu'ils feroient de concert: sur quoi, il fit valoir l'alliance, qui avoit été de tout temps, entre la France & la Castille. Il s'étendit sur les avantages de cette association, qui feroit aux deux Couronnes, les mêmes Amis & les mêmes Ennemis, & sur les moyens de la rendre inséparable: C'étoit, disoit-il, de n'avoir aucune partialité; de se défaire de toute jalousie, sur l'autorité & la prééminence; d'éclaircir & de vuider à l'amiable, leurs prétentions sur certains Cantons & certaines Villes de l'Europe. Il n'oublia pas à insinuer à Sa Majesté, Que les Protestans étoient des Ennemis, que la bonne Politique demandoit qu'on abbaissât. Il conclut son discours, par representer les avantages d'un double Mariage des Enfans des deux Rois, qui sembloient, disoit-il, par la conjoncture du temps, être déja arrêtés dans le Ciel. En bon Politique, il assûra au Roi, Qu'il n'avoit aucun aveu de son Maître, pour tout ce qu'il venoit de lui dire: il le pria de vouloir bien lui déclarer ce qu'il pensoit sur ces choses; parce que, quoique ce ne fussent que de simples ouvertures, s'il voyoit qu'elles eussent le bonheur d'être du goût de Sa Majesté, il seroit plus hardi à les proposer ensuite au Roi son Maître.

Je n'étois pas present à ce discours; mais le Roi voulut bien venir à l'Arcenal, uniquement pour m'en faire part. Il s'arrêta, après m'avoir rapporté les paroles de l'Espagnol, pour me dire, Qu'il vouloit sçavoir la réponse que j'y aurois faite, avant que de me dire celle qu'il y avoit faite lui-même. Je répondis à Henry, sur un ton aussi peu sérieux, Que je la lui dirois bien sur l'heure; mais que j'attendrois au lendemain à le satisfaire; afin d'y mieux penser encore, & qu'il ne m'accusât pas de précipitation, comme il faisoit souvent, lorsque mes paroles avoient le malheur de ne pas lui plaire. Sa Majesté soûrit, & y consentit, en me donnant un petit coup sur la jouë, suivant sa coutume, lorsqu'elle étoit de bonne humeur.

J'allai le lendemain au Louvre, dégager ma parole. Je trouvai le Roi, qui se promenoit sur la Terrasse des Capucins. Je lui dis, Que s'il se souvenoit encore d'un mot, que

j'avois dit sur les Espagnols, & qu'il avoit trouvé assez plaisant, *Qu'ils préferoient les* (10) *œuvres à la foi*; il ne chercheroit pas long-temps, ce que j'aurois répondu à l'Ambassadeur de cette Nation : Qu'après tous les manques de foi & les parjures, dont elle s'étoit deshonorée à la face de l'Europe, le discours du Connétable de Castille, ne m'auroit paru qu'un artifice nouveau du Roi d'Espagne, pour mettre le divorce entre Sa Majesté & les Provinces-Unies, & tous ses Alliés Protestans; afin de retrouver une occasion d'envahir ce Royaume, plus favorable encore, que ne l'avoit euë son Pere. Ce trait étant une de ces noirceurs, qu'on n'ose seulement entreprendre de colorer, je le rappellai à Sa Majesté; en y ajoûtant, Que sans l'Angleterre, la Hollande, les Protestans François & Etrangers, sans tous les travaux & les peines incroyables de sa propre personne, l'Espagne lui parleroit peut-être aujourd'hui en maître : Que le Conseil de Madrid, accoûtumé à profaner ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion, abusoit du nom de Mariage, dont le lien n'avoit rien de capable de le retenir : Sur quoi, je fis faire à Henry une remarque, qui, ce me semble, est juste. 1604.

Ce n'est pas un trait d'une aussi bonne Politique, qu'on le croit ordinairement, que de marier les Enfans mâles de la Maison de France, dans des Maisons à-peu-près égales, comme celle d'Espagne. (11) Outre qu'il n'y a point d'alliance, quelqu'étroite qu'elle soit, qui ne cede à la haine que l'ambition inspire pour un Rival; l'avantage qu'on pourroit envisager dans ces unions, devient nul, par la raison même qu'il pourroit devenir trop considerable. Il n'en est pas de même de celles, qu'on contracte dans des Maisons inferieures: On peut du-moins, compter sûrement sur tous les services, qu'elles sont en état de rendre. L'honneur d'une Alliance avec la premiere Maison du Monde, fait qu'elles se trouvent trop heureuses, de pouvoir contribuer à sa gloire & à sa grandeur. L'Espagne a trouvé dans cette (12) méthode, le secret d'augmenter considerablement sa puissance, d'une maniere

(10) Par allusion à un des Dogmes de Calvin, réprouvé dans l'Eglise Catholique.

(11) Cette Politique a pourtant valu à la France, la Couronne d'Espagne dans la Maison de Bourbon, après la mort de Philippe IV.

(12) » La Maison d'Autriche, di» soit Guy-Patin, a acquis de grands » héritages, *per Lanceam Carnis*, c'est» à-dire, par Alliances & Mariages.«

1604. moins rapide, mais aussi, moins hazardeuse que les armes.

Je ne pense pas, pour le dire ici par occasion, comme le commun, sur le fait de la Loi Salique : cette Loi si renommée, qui pourtant ne se trouve écrite nulle part ; mais dont l'origine se démontre assez, par le nom qu'elle porte ; comme son ancienneté se prouve par l'incertitude même de cette origine (13). On la regarde ordinairement comme le plus solide fondement du Royaume & de la Royauté : Pour moi, tout ce que j'ai fait de réflexions sur ce sujet, m'a porté à croire que la situation seule de la France, & les autres

(13) » Quant à la loi Salique : (c'est M. l'Abbé Du-Bos qui parle ainsi, dans son *Histoire Critique de l'établissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules*, *tom.* 3. *liv.* 6. *pag.* 290. 291.) » ce nom lui vient » probablement, de ce qu'elle » étoit déja en usage, parmi les » Francs-Saliens, lorsque Clovis in- » corpora dans leur Tribu, à l'ex- » ception de la Tribu des Ripuaires, » toutes les Tribus, qui le reconnu- » rent pour Roi, en l'année 510. La » plus ancienne rédaction de cette » Loi que nous ayons aujourd'hui, » est celle qui fut faite par les soins » du Roi Clovis, & retouchée en- » suite par les soins de Childebert » & de Clotaire, ses Enfans... En » l'année 798. Charlemagne en fit » une nouvelle rédaction, dans la- » quelle il ajoûta beaucoup de San- » ctions &c. « Cet Ecrivain établit encore (*Ibid.* 273.) Que la disposition qui statuë, *Que la Couronne de France ne tombe point de Lance en Quenouille*, est veritablement contenuë dans le soixante-deuxieme Titre des Loix Saliques.

Mais l'opinion contraire a été soutenuë, & paroît appuyée sur des raisons encore plus fortes, par un autre Academicien, également judicieux & sçavant (M. de Foncemagne), dans l'excellent Memoire sur cette matiere, inseré dans le Recueil des Memoires de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, *ann.* 1727. *p.* 490. *& suiv.* Il y est prouvé, Qu'il n'y a aucun Article, dans tout le Code Salique, qui excluë les Filles de la succession à la Couronne : Et que le sixieme Paragraphe du Titre soixante-deuxieme de ce Code, où il est dit, » Que les mâles seuls pourront jouïr » de la Terre Salique ; & que les Fem- » mes n'auront aucune part à l'Hé- » ritage : « ne doit s'entendre, que des seules terres & héritages des Particuliers : Mais que c'étoit d'ailleurs, une Coutume établie de temps immémorial, chez les Germains mêmes, que les Filles ne succedassent point à la Couronne : Qu'il en est fait mention dans Tacite &c. M. de Foncemagne avoit déja démontré dans un autre Mémoire (*Ibid. ann.* 1726. *p.* 464. *& suiv.*) que le Royaume de France a été successif-héréditaire, & pour les mâles seuls, dans la premiere Race de nos Rois.

Le sentiment de ces deux Ecrivains, quoiqu'opposés entr'eux, se réünit contre le Principe établi dans cet endroit de nos Memoires : C'est une idée insoûtenable de tout point. Outre qu'elle tend à détruire la Prééminence de la nation : elle jetteroit ce Royaume, dans des Guerres Civiles & Etrangeres, presque continuelles, par les brigues pour le choix d'un Successeur ; dans la confusion de ses Loix, qui ne seroient pas toujours respectées par des Rois Etrangers ; & dans plusieurs autres inconveniens, que l'Auteur n'a sans doute pas apperçus : Et je ne puis croire que cette imagination ne soit uniquement des Compilateurs : on n'y reconnoît point les Maximes du Duc de Sully. Consultez, sur l'existence & la teneur de la Loi Salique,

avantages qu'elle a reçus de la Nature, sont des causes suffisantes de la prééminence, qu'elle a sur tous les autres Etats de l'Europe ; & que la Loi Salique, bien-loin d'y contribuer, l'a fort-souvent empêchée d'augmenter ces avantages, de ceux qu'on peut y joindre par une sage Politique. Qu'un Prince Etranger devienne Roi de France, en épousant l'Héritiere ; il se pourra bien faire à la verité, que le premier des Rois de cette Race, sera réputé Allemand, Italien, Espagnol, ou Anglois: Mais comme il n'est nullement à craindre, qu'il soit jamais tenté de transferer le Siege de son Empire, ailleurs que dans une Ville, que tous les Princes choisiroient, s'il étoit en leur pouvoir, pour y faire leur résidence ; ce premier Roi, ou Prince Etranger, sera bien-tôt naturalisé François : & dès la premiere génération, sa Posterité sera tout-à-fait Françoise. La Maison d'Autriche, établie en Espagne, & celle de Stuart, placée sur le Thrône d'Angleterre, en sont des exemples très-sensibles. Ce Prince, ou premier Roi Etranger, aura cependant uni à notre Couronne, ce qu'il possedoit auparavant de son Chef, pour n'en plus être jamais séparé. La Loi Salique, en défendant, pour me servir du terme, que le Royaume de France ne tombe en quenouille, lui ôte donc un moyen de s'aggrandir ; & un moyen d'autant moins à mépriser, que la violence n'ayant ici aucune part, il ne fournit aucun sujet, ni aucun prétexte, à la Guerre. 1604.

Ma réponse au Connétable Espagnol, fut fort du goût de Henry : Il m'assûra que le même esprit l'avoit inspiré : qu'il l'avoit seulement caché, sous de grands mots & de belles paroles ; afin de ne pas faire entrer le Castillan, en soupçon de ses desseins (14).

Vendelin, Eccard, Baluze &c. cités par les deux Académiciens.

(14) Jean De-Serre parlant de la réception, que Henry IV. fit au Connétable : » Le Roi, dit-il, le fit recevoir à la Porte de Paris, par le » Duc de Montbazon, avec une fort-» honorable compagnie de Noblesse... Comme Zamet traitoit le » Connétable à souper ; survenant » fort-à-propos, à l'instant qu'on lui » presentoit à laver : Je veux, dit Sa » Majesté, souper avec vous. Le » Connétable surpris, voulut mettre » le genou en terre, & lui presenter » la serviette. Le Roi le releva & » lui dit : Ce n'est pas à vous de faire » les honneurs, mais bien de les » recevoir : vous êtes de la Maison : » Et de fait, le Roi a de l'alliance » avec la Maison des Velasques ; en » laquelle est héreditaire cet Office, » que les Rois donnent à ceux qu'ils » veulent élever au premier grade, » près de Leurs Majestés.. «

Cet Ambassadeur allant en Flan-

1604. Ce qui venoit de se passer à Londres, entre l'Angleterre & l'Espagne, y nuisoit bien à la verité; mais pourtant n'ôtoit pas toute esperance d'y réüssir. Ils n'étoient pas encore en état, qu'on y mît sérieusement la main: En fait de Politique, le temps amene tout, lorsqu'on sçait l'attendre. Je trouvai dans le Cardinal Bufalo, ce que je cherchois depuis long-temps, du côté de Rome: Aussi ne fis-je point de difficulté de lui faire pressentir, ce qui pourroit arriver un jour; persuadé que le Royaume de Naples, dont je faisois le partage du Saint-Siege, étoit un motif suffisant pour le rendre discret, sur le secret que je lui confiois, & même pour le faire travailler à la réüssite. Cette Eminence me paroissoit d'ailleurs douée de l'esprit d'une parfaite Politique. L'Espagne en s'emparant, comme elle venoit de faire, des Forteresses de Porto-hercole, Orbitello, Talamone, Piombino, Final & Monaco, ouvroit les yeux au Pape, malgré qu'il en eût: Si les Romains n'avoient pas vu, dans toutes ces invasions, des avant-coureurs de leur prochaine servitude; il auroit fallu qu'ils n'eussent rien senti du-tout. Il est assez clair, par les démarches qu'on voyoit faire à Clement VIII. qu'il étoit fortement prévenu de ce sentiment. C'étoit-là un Pape, tel qu'il le falloit à Henry: aussi ce Prince s'efforçoit-il de lui complaire en toute occasion; & il lui en avoit donné une bonne preuve, en retirant près de lui le Prince de Condé, pour le faire élever & instruire dans la Religion Romaine.

Les Princes d'Allemagne ne prenoient pas de moins bonnes impressions. Sa Majesté m'ordonna de bien traiter l'Ambassadeur du Duc de Wirtemberg, pour en faire un Ami: Et quoiqu'elle n'eût pas lieu d'être contente de l'Electeur Palatin, à-cause du Duc de Bouillon; elle ne le chicana point sur le payement de quelques deniers, qui étoient encore restés dus à cet Electeur, & que ses Ministres sollicitoient Henry n'y apporta d'autre condition, sinon que l'Electeur retireroit son Fils de Sedan. A l'égard des Provinces-Unies: il est vrai que l'Angleterre leur manquoit; mais du-moins, elle ne se tournoit pas contr'elles: ce qui ne changeoit

dre, deux ans auparavant, avoit déja eu l'honneur de saluer le Roi. » Il » demeura, dit l'Historien Matthieu, » à genoux, un peu plus qu'il ne pen» soit: Il dit que le Roi l'avoit reçu » en Roi, & caressé comme son » Parent, « *Tom. 2. liv. 3. pag. 605. Siri. Ibid. 317.*

presque rien dans leurs affaires ; cette Couronne ne les ayant presque jamais assistées en rien. Si l'on vit les Etats se reposer, aussi bien que l'Espagne, après les prises d'Ostende & de L'Ecluse ; ce ne fut uniquement, que par lassitude & par épuisement : & ce repos n'étoit pas pour durer long-temps : Ainsi ce sujet de diversion, lorsque la France se porteroit à attaquer l'Espagne, lui demeuroit encore assûré pour long-temps.

J'ai touché quelque chose d'un Differend entre l'Espagne & les Grisons (15), qui fit assez de bruit cette année, pour donner lieu à plusieurs Memoires, qui furent composés sur ce sujet. Je vais en donner l'explication.

Les Suisses ont pour voisins & pour alliés, les trois Ligues des Grisons ; les treize Communautés du haut & bas Valais, consistant en cinquante-quatre Parroisses, dont l'Evêque, nommé par eux, est Seigneur ; Saint-Gal, Genève, Neuf-châtel, Bade, & autres Villes Imperiales & non Imperiales, qui se sont données aux Suisses, à condition de leur conserver leurs privileges : ces Villes sont comprises sous neuf Bailliages.

Les Grisons, dont il est seulement question ici, habitent les Alpes, & ce qu'on appelle, La-Valteline ; qui est une Vallée, ou pour mieux dire, une espece de large fosse, entre le pied des Alpes appartenantes à l'Italie, & les Alpes deçà l'Italie ; puisque dans sa plus grande largeur, elle n'a pas plus d'une petite lieuë françoise, sur trente, ou environ, qu'elle a de longueur, depuis le Tirol jusqu'au Lac de Côme. Tout le fond de cette Vallée est arrosé par l'Adda, qui la traverse entiere ; & qui se grossissant de tous les Torrens qu'il reçoit, n'est guére moindre que la Marne, quand il se décharge dans le Lac de Côme. Elle renferme environ cent mille habitans, presque tous Catholiques-Romains : Elle est très-fertile en bleds, vins, arbres fruitiers, & pâturages. Ses bornes sont, du côté de l'Orient, le Comté de Tirol, auquel elle touche ; mais les passages en sont également étroits & difficiles : Au midi, Bresse & Bergame, dépendances de la République de Venise : la chaîne de Montagnes qui l'en sépare, est pareillement si roide, & d'un ter-

(15) Voyez P. Matthieu, *tom. 2. liv. 3. pag.* les autres Historiens, & sur-tout Vittorio Siri, qui traite fort-au-long ce point d'Histoire. *Memor. Recond. tom. 1. pag. 369. & suiv.*

1604. rein si rude, qu'elle est inaccessible dans toute cette longueur, excepté par les deux passages, de Tiron pour entrer dans le Bressan, & de Morben dans le Bergamasque: Une pareille Chaîne des Alpes, habitées par les Grisons mêmes, fait le côté du Septentrion. La disposition de toute cette Plage est telle, que pour aborder en Italie des Pays qu'elle a à son Septentrion, il n'y a de passages, que ceux qui aboutissent dans cette Vallée, qui débouche à l'Occident, dans le Duché de Milan, par une plaine, où est le Lac de Côme, entre le Milanois & La-Valteline.

C'est cet endroit précisement, dont il s'agit ici. A six cens pas du Lac de Côme, l'Espagne venoit de faire construire un Fort, appellé le Fort de Fuentes, du nom de celui qu'elle en avoit chargé; sur un Rocher de deux cens pieds de haut, dominant sur tout ce terrein, qui sépare le Milanois d'avec La-Valteline; & qui n'est déja que trop embarrassé, par des Marais & des prairies fangeuses: Sur le bord du Lac, qui en cet endroit n'est large que de deux ou trois cens pas, elle avoit élevé un second Fort, vis-à-vis le premier, mais beaucoup plus petit. Pour achever de boucher entierement ce passage, elle avoit fait faire de profondes Tranchées, dans l'intervalle depuis le pied des Montagnes jusqu'au Lac. Les Fortifications de ces deux Châteaux étoient bien entenduës, à pointes & angles, pour s'accommoder à la forme du Rocher; qui d'ailleurs ne pouvoit être vu du Canon, d'aucun endroit aux environs.

Il étoit impossible que les Grisons vissent de bon œil une pareille entreprise: Car quoique les Espagnols temoignassent, ou feignissent de ne pas penser à eux, dans la construction de ce nouvel Ouvrage; & même, que pour montrer qu'ils n'avoient aucun dessein sur ce qui ne leur appartenoit point, ils eussent fait reculer quelques Tranchées trop avancées: il n'étoit que trop visible, que leur objet étoit de chercher à joindre un jour les Etats d'Italie & d'Allemagne, par l'invasion de La-Valteline; & en attendant, de barrer aux Ultramontains le passage en Italie, par cet endroit; d'ôter toute communication aux Suisses & Grisons, & aux François leurs Alliés, avec l'Etat de Venise; enfin de réduire les Grisons à capituler avec eux, & à les reconnoître pour leurs Maîtres.

L'Espagne

L'Eſpagne avoit déja donné aux Griſons, des preuves de ce dernier deſſein. Le Parti Proteſtant avoit été juſque-là dominant dans les trois Ligues ; parce qu'il s'étoit établi dans les Cantons les plus conſiderables, & qu'il avoit été embraſſé par les plus riches Particuliers. Ceux-cy étoient fort attachés à la France, & ennemis mortels de l'Eſpagne : mais la difference de Religion n'avoit encore mis aucun trouble parmi ces Peuples ; parce qu'ils voyoient que toute leur force réſidoit dans cette union. Les Eſpagnols trouverent le moyen de la rompre, en envoyant dans ces Cantons leurs Emiſſaires ordinaires, les Jeſuites & les Capucins ; qui par perſuaſions, par argent, par promeſſes, réüſſirent ſans peine à commettre les deux Partis enſemble, & dégoûterent les Catholiques de la forme de Gouvernement de leurs Compatriotes, preſqu'autant qu'ils leur firent haïr leur Croyance. 1604.

L'alienation des eſprits commença à paroître, en ce que le réſultat des déliberations de l'Aſſemblée des Catholiques, tenuë à Bade, ſe trouva pour la premiere fois, contradictoire à celui des Proteſtans aſſemblés en même-temps ſéparément à Aro : Les uns demandoient qu'on pourſuivît ceux qui avoient manié l'argent de la République, & rendirent des Arrêts contre eux : les autres, les ſoûtenoient ouvertement. Les Catholiques ſe virent à la fin les plus forts ; & ils éclaterent contre les Réformés, juſqu'à entreprendre de les chaſſer tout-à-fait de quelques petits cantons, ſous prétexte qu'ils cherchoient à livrer le Pays à la France : C'eſt à quoi la France ne penſoit guére : mais ce qui s'y paſſoit, ne pouvoit pourtant lui être indifferent ; & cet interêt lui étoit commun avec la République de Veniſe. Nous y avions eu long-temps pour Ambaſſadeur, le Sieur Paſcal, dont les Griſons s'étoient montrés ſi ſatisfaits, qu'ils en demanderent un qui lui reſſemblât : & comme dans leurs momens de bonne intention, ils demandoient auſſi qu'il pût leur apprendre la Guerre ; on leur envoya De-Vic, avec ordre à lui & à Canaye, qui éxerçoit la même fonction à Veniſe, de n'agir que de concert.

Le meilleur & plus court parti, eût été de prêter mainforte aux Ligues, pour empêcher la conſtruction du Fort de Fuentes ; ou du-moins, de leur donner les moyens d'en con-

1604. ſtruire un de leur côté, qui l'eût rendu inutile: On le ſentoit bien; & ce n'auroit pas été une choſe nouvelle pour Sa Majeſté, que de répandre de l'argent dans ce Pays-là; mais les Griſons avoient bien refroidi tous ceux qui prenoient leurs interêts. Loin de ſçavoir gré à Sa Majeſté, de toutes les penſions qu'elle leur diſtribuoit; on ne recevoit que plaintes de leur part, de ce qu'elles étoient mal diſtribuées, & qu'on ne laiſſoit pas ce ſoin à leurs Miniſtres. Les Venitiens n'étoient pas plus contens d'eux, pour d'autres ſujets, que Canaye communiqua à De-Vic; & il s'en falloit beaucoup, que les Suiſſes ne les ſerviſſent avec leur chaleur ordinaire. Ceux-cy s'étoient laiſſés prendre au leurre d'une reception gracieuſe, qui avoit été faite à leurs Ambaſſadeurs, à Milan: & l'on ne doutoit pas du-moins, que les cinq Cantons de Lucerne, Schwitz, Zug, Vri & Undervald, ne renouvellaſſent leur Alliance avec le Milanois.

Malgré tout cela, la liberté des Griſons paroiſſoit à toutes ces Parties intereſſées, un point qui n'étoit nullement à négliger: & les Eſpagnols ne pouvoient encore guére compter de venir à bout de fermer les yeux au Sénat Helvetique; quelque mal partagé qu'elle le ſuppoſât, des lumieres d'une bonne Politique. Pour bien dire, c'étoit dans la Diette, indiquée à Coire pour le 12 Juin, que ſe devoient frapper les plus grands coups; & chacune des Parties reſpectives, qui en attendoit le dénouëment de toute la Queſtion, ne manqua pas d'y envoyer un homme de confiance. Alphonſe Cazal y vint, de la part du Comte de Fuentes: J'y fis porter par Montmartin, à De-Vic, des Lettres de Sa Majeſté, qui ne furent pourtant pas renduës publiques; parce que Canaye mandoit que la République de Veniſe étoit à l'égard des Griſons, dans des ſentimens bien differens de ceux de Sa Majeſté; & que c'étoit un point, enjoint ſur tous les autres à nos Ambaſſadeurs, de s'unir dans toutes les mêmes demandes. Les Ambaſſadeurs François & Venitiens ſe contenterent donc de ſolliciter ſous-main, & ne parurent preſque point. Leur inaction devoit donner beau jeu au Comte de Fuentes: Cependant les brigues & les mouvemens d'Alphonſe Cazal, jointes à cela, n'empêcherent point que ſon Parti n'y échouât. Le réſultat de la Diette fut, Que les Ligues ne

vouloient entendre parler d'aucun Traité avec l'Espagne, que préalablement le Fort de Fuentes ne fût rasé ; le passage & le Commerce rendus libres ; toutes choses enfin, remises dans leur premier état. L'Alliance avec la France y reçut aussi une nouvelle confirmation. Il est vrai que de cette résolution aux effets, il y avoit encore bien loin ; & les Espagnols avoient encore bien des ressources, pour amuser les Grisons. Montmartin ne s'en revint pas, sans avoir consideré attentivement tout ce qui avoit donné sujet à la contestation ; & sans avoir, par mon ordre, tracé le plan du Fort & des environs : C'est sur son rapport & ses Memoires, que j'ai formé cet article. 1604.

Une contestation assez semblable à celle-cy, excepté qu'elle regardoit directement Sa Majesté, s'éleva cette année, au sujet du Pont d'Avignon. Ce fameux Pont tomboit en ruine & étoit prêt à se détruire, faute des réparations, qui auroient dû y être faites il y avoit long-temps. La raison de ce retardement est que la conjoncture des affaires de France, n'avoit pas permis de travailler à la solution d'une Question, entre le Roi de France & le Pape, sans laquelle on ne pouvoit mettre la main à cet ouvrage : C'est que le Pape, en qualité de proprietaire d'Avignon, se prétendoit aussi proprietaire de ce Pont, du port & passage du Rhône, entre Avignon & Villeneuve, & conséquemment, de tous les droits attachés à ces passages (16). Les réparations du Pont ne souffrant plus de délai ; pour sçavoir auquel des deux il appartenoit de les faire, de Sa Majesté, ou du Pape, Sa Majesté voulut que toute cette Question fût une bonne fois décidée. Comme elle étoit entierement de ma compétence, elle me fut remise entre les mains : c'est ce qui fait que je suis en état d'en rendre raison au Public.

La Loi reçuë en France, n'a de tout temps accordé aucun droit sur les eaux & cours du Rhône, à ses Riverains, même Princes Souverains : car il y en a qui ont cette qualité ; le Prince Dauphin, le Duc de Savoie, le Comte de Provence & le Prince d'Orange. La Question se réduit à sçavoir si le Pape, qui est l'un de ces Riverains du Rhône,

(16) Le Cardinal d'Ossat en parle d'une maniere avantageuse pour le Pape, dans sa Lettre à M. de Villeroi, du 2. Juin 1703.

1604. eſt en droit de ſe faire excepter de cette Regle commune, par quelque Conceſſion particuliere.

Je fis conſulter, pour décider ce point, les Archives de la Monarchie, les Titres anciens du Domaine, les Regiſtres de la Sénéchauſſée de Nîmes, & toutes les Chartres de la Province. Je fis deſcendre ſur les lieux, des Commiſſaires éclairés & integres. Il demeura conſtant par tout ce travail, Que la Regle, qui partage les Rivieres par moitié entre les Riverains, ne regarde point le Roi de France; & en ſecond lieu, Qu'il jouit d'un double droit à cet égard, par rapport au Rhône; dont, en qualité de Souverain, il poſſede ſeul le lit, l'ancien & le nouveau Canal, avec tous les droits qui en dépendent. Des Provinces que ce Fleûve traverſe, le Languedoc eſt celle ſur laquelle ce droit eſt encore le plus inconteſtablement établi; parce qu'elle eſt un ancien Fief de la Couronne, qui n'en a jamais été démembré, & que les Comtes de Toulouſe ont toujours tenu en cette qualité: Elle a cela de different du Dauphiné & de la Provence, qui ſont des acquêts. Mais, ni cette raiſon, ni celle que ces deux Provinces peuvent être alienées pour Appanage, ou pour Dot, n'empêchent point que la Provence & le Dauphiné ne ſoient compris ſous la même regle que le Rhône; par le Droit de Regale, que rien ne peut faire perdre à nos Rois. Une infinité d'Arrêts intervenus en leur faveur, contre les Riverains du Rhône, le leur confirment encore; & le Traité fait avec le Duc de Savoie, après la derniere Guerre, l'établit formellement. Voici ce qui avoit pu rendre la choſe douteuſe pour le Pape, par rapport à Avignon.

Un fond de quatre mille livres fut autrefois affecté par les Rois de France, pour les réparations de ce Pont. Ce fond fut enſuite délaiſſé à des Religieux Hoſpitaliers, qui ſe nommerent *Freres deſſervans l'Hôpital du Pont d'Avignon*, parce qu'en effet cet Hôpital joignoit le Pont: & on leur fieffa en même temps tous les droits, qui en pouvoient revenir au Roi; moyennant la ſoûmiſſion qu'ils firent, de ne rien laiſſer manquer à l'entretien du Pont. Ils joüirent fort-longtemps de ces revenus & de ces droits; mais ſans que les Recteurs du Pont ſatisfiſſent à l'obligation qu'ils avoient contractée. A la fin, ce fond primitif ſe trouva diſſipé &

perdu ; on ne ſçait pas trop comment : & pendant ce temps-là, les Officiers de Sa Sainteté firent differentes entrepriſes, pour ſe mettre en poſſeſſion du Pont & des Droits. Rien ne leur parut plus propre à cela, que de prendre volontairement la charge des réparations qu'il falloit y faire : Ils voulurent y travailler de temps en temps : mais quoique le Conſeil de Sa Majeſté ne fît pas à-beaucoup-près, ſur cette démarche d'uſurpation, tout ce qu'il devoit ; les pourſuivans furent pourtant toujours contredits, & déboutés de leurs demandes : Toutes preuves, qui achevent de démontrer le bon droit de Sa Majeſté. 1604.

Je fis rendre un Arrêt définitif, qui ſervit de ſolution à ce differend : Par cet Arrêt, le Rhône & ſes Iſles, ſes Ports, péages, droits & dépendances, notamment le Pont d'Avignon, ſont déclarés appartenir uniquement au Roi, par droit de Regale, de Domaine & de Patrimoine de la Couronne. Sa Majeſté fit en conſéquence, commencer les réparations du Pont, & des recherches pour recouvrer les premiers fonds perdus. Ainſi fut terminée cette affaire, qui importoit preſqu'autant à-cauſe du Duc de Savoie, qu'à-cauſe du Pape.

Sa Majeſté fit auſſi l'acquêt du Comté de Saint-Paul, l'un des appanages de M. le Comte de Soiſſons. Ce Prince ſe voyant abymé de dettes, ſe détermina à vendre ce Comté, pour ſatisfaire ſes Créanciers, qui le preſſoient vivement. Il crut ſans doute, qu'après la naiſſance d'un Fils, que ſa Femme venoit de lui donner, il ne lui convenoit plus de vivre dans le dérangement : il reçut avec ſon air grave & ſtoïque, les Complimens que lui fit Sa Majeſté, ſur cette naiſſance ; & enſuite, il envoya Guillouaire, lui faire offre de ſon Comté de Saint-Paul. Henry, dans cette acquiſition, enviſagea premierement ſon goût ; & enſuite, l'inconvenient pour l'hommage, ſi il paſſoit dans les mains de quelque Prince Etranger. Il reçut donc favorablement la propoſition de M. le Comte ; & en attendant qu'on convînt du prix avec lui, il lui fit toujours une avance conſiderable, pour le tirer d'affaire avec ſes Créanciers.

Depuis, y ayant fait une plus mûre réflexion, Sa Majeſté, qui juſque-là ne m'avoit point parlé de ce marché, écrivit à M. le Comte de Soiſſons, qu'il vînt trouver Caumartin & moi, auxquels elle avoit attribué la connoiſſance de cette

1604. affaire ; & elle m'écrivit auſſi, pour ſçavoir ce que j'en penſois. Je ne deſaprouvois pas tout-à-fait cet Acquêt, que Villeroi me manda que Sa Majeſté avoit fort-à-cœur ; au-contraire, je ſervis M. le Comte de tout mon pouvoir : mais je trouvois qu'il y avoit bien des choſes à obſerver dans la forme. Cette affaire prenant un tour à ne pas ſe conclurre ſitôt, je partis pour mon voyage de Poitou ; pendant lequel, Henry n'écoutant que ſon impatience, & perſuadé qu'il ne pouvoit jamais y avoir de grands riſques, fit reprendre l'affaire par MM. de Bellievre, de Villeroi, de Sillery & de Maiſſes, qui conſommerent le marché avec M. le Comte, par un Contrat d'échange. A mon retour, le Roi me l'apprit, & me vit très-ſurpris de ce qu'on avoit été ſi vîte. Il en voulut ſçavoir la cauſe : il me fit même une eſpece de reproche, de ce que je me déclarois contre l'acquiſition d'une belle Terre, qui avoit paſſé aux prédeceſſeurs de M. le Comte, des mains de mes Ancêtres. C'eſt pour cette raiſon que j'étois plus au fait que perſonne ſur cette matiere ; & voici ce que j'en appris à Sa Majeſté.

Du temps que ce Comté étoit encore poſſedé par les Comtes de ce nom, il y avoit eu de grands débats, pour ſçavoir s'il relevoit du Comté de Boulogne, ou de celui d'Artois ; c'eſt-à-dire, de la France, ou de l'Eſpagne. Cette affaire étant de celles, dont l'éclairciſſement ne ſe fait pas facilement ; il fut convenu dans les derniers Traités, faits par François I. & Henry II. avec les Rois d'Eſpagne, que juſqu'à ce qu'il eût été autrement décidé, il ſeroit libre aux Seigneurs de Saint-Paul, de relever de celui des deux Comtés, qu'ils aimeroient le mieux. Les Comtes de Saint-Paul ſuivans, préfererent l'hommage du Comté d'Artois, & donnerent à l'Eſpagne, par cette préference, une eſpece de droit, qui étoit capable de rallumer la Guerre ; d'abord que le Roi de France, poſſeſſeur de ce Fief, déclareroit ne vouloir plus relever que du Comte de Boulogne, qui étoit lui-même : & il ne pouvoit, ſans une eſpece de deshonneur, faire autrement. Il étoit triſte de voir recommencer la Guerre, pour une bagatelle de cette nature ; & honteux de l'éviter, en ſe soûmettant à rendre hommage à une Couronne, qui le devoit elle-même à la France. Le Roi avoua que j'avois raiſon. Le remede qu'on trouva, fut de rompre le premier Contrat ; &

d'en paſſer un ſecond, ſous le nom d'une tierce perſonne : remettant à ſe déclarer, lorſque les choſes ſeroient au point de pouvoir le faire, ſans ſe compromettre. 1604.

La diſcuſſion de cette affaire ſe fit à Fontainebleau, où Henry fit cette année un long ſéjour. Il y fit venir de Saint-Germain, le Dauphin & ſes autres Enfans. Sa premiere idée fut que Monſieur le Dauphin ne paſſât point par Paris, en faiſant ce voyage ; mais je le fis changer d'avis. Les Enfans de France vinrent coucher à Saint-Cloud, traverſerent Paris, avec Madame de Monglat leur Gouvernante, & ſe rendirent à Fontainebleau, par Savigny.

Sa Majeſté fit recevoir dans l'Ordre de Malthe, celui de ſes Enfans naturels, qu'on appelloit Alexandre Monſieur (17). Elle donnoit de Fontainebleau, ſes ordres pour ſes Bâtimens : on y fit la même dépenſe cette année que les autres, & plus grande encore ; parce qu'on y ajoûta les Bâtimens deſtinés aux nouvelles Manufactures : C'étoit à moi à obéïr : j'obéïs à regret, & ſans ouvrir la bouche. Je me ſouviens ſeulement, que comme dans le même temps, on voyoit auſſi s'établir en France par la Miſſion du Pape, un grand nombre (18) d'Ordres Religieux ; je citai à Sa Majeſté l'exem-

(17) Cette Céremonie ſe fit dans l'Egliſe du Temple, en preſence du Légat & des Ambaſſadeurs. Le petit Prince ne pouvant prononcer lui-même ſes Vœux, Henry IV. par un mouvement de vivacité, deſcendit de ſon Thrône, & vint les faire pour lui, entre les mains du Grand-Prieur : il promit de les faire ratifier à cet Enfant, lorſqu'il auroit atteint ſeize ans. *De-Thou*, *liv.* 132.

(18) Tous les Politiques ſe ſont toujours fortement récriés contre la trop grande multiplication des Ordres Religieux, & le nombre exceſſif des Moines dans ce Royaume. Si nos Rois & nos plus grands Miniſtres, n'ont pas ſuivi cette Maxime ; ce n'eſt pas qu'ils n'ayent goûté la ſolidité de leurs raiſons : mais ils ont cru devoir donner la préference à la Religion ſur la Politique ; puiſque s'il eſt vrai que les Moines ſont inutiles à l'Etat, il n'eſt pas moins inconteſtable que la Religion ſouffriroit de leur aboliſſement. » Ainſi » qu'il faudroit être ou méchant, ou » aveugle, dit le Cardinal de Richelieu, dont le témoignage ſur cette matiere, eſt moins ſuſpect que celui de M. de Sully, » pour ne voir & » n'avouer pas que les Religions ſont » non-ſeulement utiles, mais même » néceſſaires ; auſſi faut-il être pré» venu d'un zèle trop indiſcret, pour » ne connoître pas que l'excès en eſt » incommode, & qu'il pourroit ve» nir à un tel point, qu'il ſeroit rui» neux. Ce qui ſe fait pour l'Etat, » ſe faiſant pour Dieu, qui en eſt » la baſe & le fondement ; réfor» mer les Maiſons déja établies, & » arrêter l'excès des nouveaux éta» bliſſemens, ſont deux œuvres » agréables à Dieu, qui veut la regle » en toutes choſes. » *Teſtam. Polit.* 1. *Part. chap.* 2. *ſect.* 8.

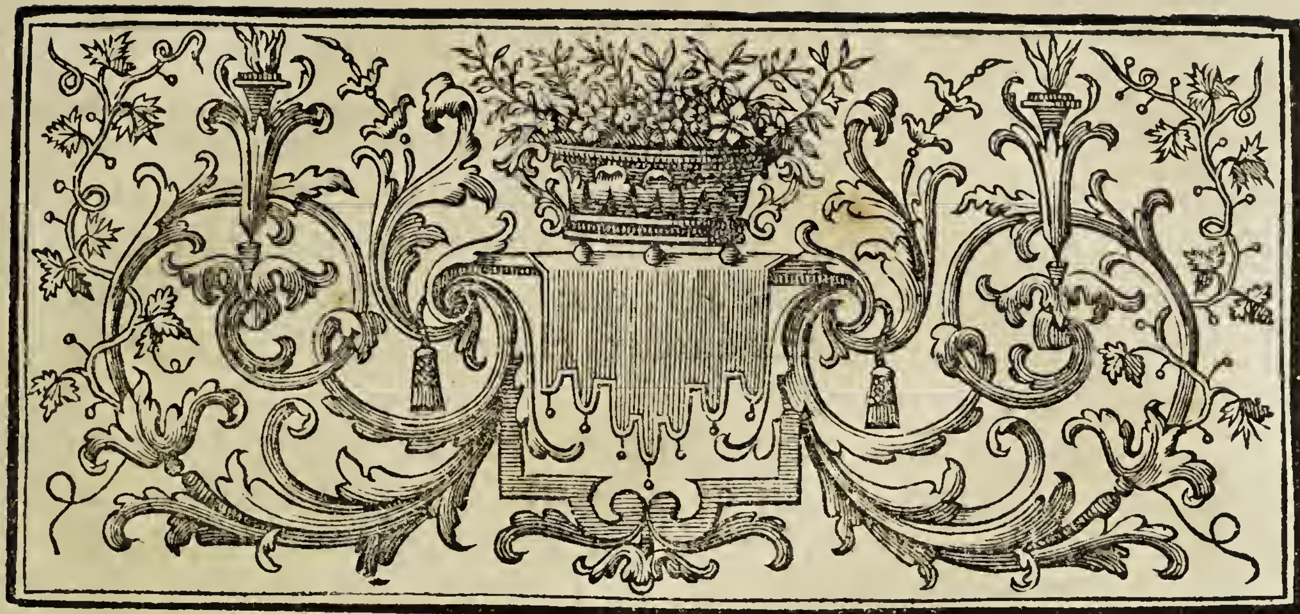
1604. ple de Charlemagne, pour les uns, & des Romains, pour les autres.

Mahomet III. étant mort de la peste, Acmet son Fils qui lui succeda, âgé seulement de quatorze ans, pour appaiser les rumeurs contre le mauvais Gouvernement, chassa sa Grand'-mere, qui en étoit la cause. Sinan Bacha, qui servoit de conseil à cette Princesse, fut cité pour rendre compte de sa conduite; mais au-lieu d'obéïr, il prit la fuite. La Perse qui étoit en Guerre avec cette Couronne, profita de cette confusion, pour s'emparer de quelques Villes. Notre Ambassadeur à la Porte, étoit le Sieur de Salignac.

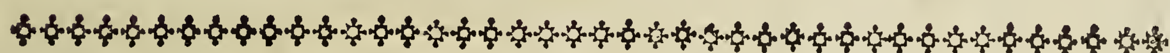
Fin du dix-neuvieme Livre.



MEMOIRES



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE VINGTIEME.



LE Procès pourſuivi au Parlement, contre les Comtes d'Auvergne & D'Entragues, & la Marquiſe de Verneuil, finit par un Arrêt, rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux Comtes à perdre la tête, & la Marquiſe, a être renfermée pour le reſte de ſa vie, dans une Maiſon Religieuſe cloîtrée. J'en reçus la premiere Nouvelle de la bouche du Roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira enſuite vers le balcon de la premiere galerie du Louvre, & me demanda quelle impreſſion je croyois que ce traitement feroit ſur l'eſprit de ſa Maîtreſſe. Je demandai à mon tour à Sa Majeſté, ſi elle ſouhaitoit, en me faiſant cette queſtion, que je lui diſſe librement ma penſée : » Ouï, ouï, répondit Henry ; ne craignez point que je m'en fâche, ce n'eſt pas de » cette heure, que je ſuis accoûtumé à vos libertés. « Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui-même à ſa queſtion, mieux que perſonne ; parce que s'il avoit donné ſujet à la Marqui- 1605.

1605. ſe, de le croire guéri de ſa paſſion, & animé d'une juſte colere ; il la verroit recourir à la ſoûmiſſion, aux prieres & aux larmes, pour le fléchir : mais que ſi au-contraire elle pouvoit le ſoupçonner de n'avoir agi, que par le reſſentiment que donne un ſimple dépit amoureux ; elle ne rabbattroit rien de ſa premiere hauteur.

J'avouai enſuite naturellement à Henry, que j'étois perſuadé que lequel de ces deux partis que prît Madame de Verneuil, la choſe reviendroit au même, quant à l'effet ; par pluſieurs raiſons, dont celle de ſa facilité naturelle à pardonner, & de la conſideration des Enfans qu'il avoit eus de ſa Maitreſſe, ne me paroiſſoient que les moindres : » Je » voudrois bien, me dit ce Prince, que vous la viſſiez, pour » voir ce qu'elle vous dira, & ſi elle ne vous priera point » d'interceder pour elle auprès de moi. « Je ſuppliai très-inſtamment & très-ſerieuſement Sa Majeſté, de me diſpenſer & de la viſite & de l'interceſſion : j'étois veritablement las de jouer ſi ſouvent un perſonnage toujours inutile ; & je ne voulois pas achever de me perdre dans l'eſprit de la Reine, auprès de laquelle, quoique j'euſſe toujours appuyé ſes interêts contre ſa Rivale, on m'avoit fait paſſer pour un fourbe adroit, pour un eſpion flateur & venal de Henry. J'avois des preuves que ces diſcours avoient été ſoufflés aux oreilles de la Reine, depuis un mois : Je le dis au Roi : je lui nommai trois perſonnes qui les avoient tenus ; & je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une ſeule démarche, comme celle qu'il éxigeoit de moi, pour m'ôter dans la ſuite tous les moyens de le ſervir auprès de cette Princeſſe, dans des occaſions, qu'il ſçavoit bien n'être que trop fréquentes. Nous conteſtâmes Henry & moi : mais je l'emportai à la fin ; & je laiſſai un autre faire ſa cour au Prince, par des moyens infaillibles, mais pour leſquels je n'avois jamais ſenti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reſte de cette affaire, ce fut pour empêcher que la concluſion n'en fût auſſi honteuſe pour Henry, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce Prince ne manqua pas de Courtiſans, qui le ſervirent à ſon goût : Le manege de la Cour ſe montra dans ſon plus beau jour. Auſſi-tôt qu'on s'y apperçut que Henry ne pouvoit, ni ſe dégager de ſa Maitreſſe, ni commander à la

Reine ; cette foule d'efclaves volontaires de tous les defirs & des paffions du Souverain, fçut accommoder fes démarches, fes paroles, & jufqu'à l'air du vifage, à cette difpofition. Perfonne n'ofoit contredire, ni la Reine, ni la Marquife : on ne faifoit que feindre l'un & l'autre auprès du Roi, fuivant l'efpece de commiffion qu'on avoit reçuë de ce Prince : On ne fervoit fa colere qu'à-demi ; afin d'avoir une juftification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été envoyé de la part de Sa Majefté, me porter au fujet de la Marquife, un ordre très-févere, & conçu en des paroles extrêmement fortes : Il ne fit pas de difficulté de m'en fupprimer la moitié : & ce qui eft plus fingulier, c'eft que Henry le fçut, me le dit lui-même, & ne s'en fervit pas moins des mêmes perfonnes. Si la foibleffe fut pouffée loin, de la part de ce Prince ; la flaterie le fut encore davantage, de la part des Courtifans : On n'a jamais mieux connu jufqu'à quel point elle eft ingenieufe, & tout enfemble rempante, baffe & miferable. 1605.

Perfonne ne fut trompé à la maniere dont en ufa Henry, à l'égard de la Marquife de Verneuil ; mais on ne laiffa pas d'être furpris que la grace qu'on lui accordoit, s'étendît jufque fur deux Coupables, que la voix publique avoit déja condamnés à la même punition que le Maréchal de Biron. La peine (1) du Comte d'Auvergne fut commuée en une prifon perpetuelle à la Baftille ; où il eft vrai que cette fois, il eut le temps de s'ennuyer (2) : celle du Pere de la Dame, en un éxil dans fes Terres : Et pour elle, elle eut grace entiere (3) ; & même, elle en dicta les conditions.

(1) » Le Roi tranfmua cette » peine, dit Baffompierre, en une » prifon perpetuelle ; partie en con» fideration de Madame d'Angou» lême, qui en fit de merveil» leufes inftances ; mais davantage, » par une raifon qu'il nous dit, que » le feu Roi Henry III. fon Prédé» ceffeur, ne lui avoit en mourant, » recommandé que M. le Comte » d'Auvergne, & M. le Grand ; & » qu'il ne voulut pas qu'il fût dit, » qu'il eût fait mourir un homme, » que celui qui lui avoit laiffé le » Royaume, lui avoit fi affection» nément recommandé. « *Tom. I. pag.* 165. Mais ni M. de Sully, ni Henry IV. s'entretenant fur ce fujet avec fon Miniftre, ne difent un feul mot de ce motif.

(2) Il en fortit fous le Regne fuivant. Il avoit 71. ans, lorfqu'en 1644. il époufa en fecondes nôces, Mademoifelle de Nargonne : Et comme cette Dame n'eft morte qu'en 1713. âgée de 92 ans ; on a vu par une efpece de paradoxe Chronologique, une Bru mourir près de cent quarante ans après fon Beaupere.

(3) » Le Roi, dit Perefixe, per» mit à la Marquife de fe retirer à

1605. Ce Procès ne pouvoit être terminé entre le Roi & sa Maîtresse, sans en faire naître un autre entre ce Prince & la Reine, à qui cette nouvelle complaisance du Roi son Epoux, donnoit une belle matiere de crier & de s'emporter. Il fallut songer à l'appaiser; & le Roi sçut encore bien me trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose, auprès de celle-là: Chaque moment, nouvelles paroles à justifier, nouvelles démarches à interpreter, nouveaux interêts à concilier: la nuit y fut bien-tôt employée, aussi bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli; un orage survenoit aussi-tôt, qui remettoit tout au premier état. Je trouvai à mon retour du Limosin, sur la fin de l'année, plus de brouillerie à Fontainebleau, qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irremediable? sinon, le déplorer, & se taire: C'est le parti que je pris. Je retirai même toutes les Lettres, que le Roi m'avoit écrites à ce sujet; & je n'en laissai aucune entre les mains de mes Secretaires, auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le Roi, dans tout ce temps-là; quelqu'instance qu'ils m'en fissent: J'arrachai une de ces Lettres, & des principales, des mains de l'un d'eux, que je trouvai qui commençoit à la lire, dans mon petit Cabinet verd, où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même esprit, d'ôter au Public la connoissance de toutes ces tracasseries: Qu'y verroit-on au reste, qu'une répetition inutile de rapports, de reproches, de jalousies, de desseins violens? toutes choses, dont je crois que le Lecteur doit être presentement bien las.

De l'humeur dont étoit le Comte d'Auvergne, on croit bien qu'il ne prit pas en gré le sejour de la Bastille; ni d'Entragues, le repos dont on le faisoit jouir malgré lui. On découvrit six mois après, que le Comte d'Auvergne avoit concerté avec son Beau-pere, qui apparemment trouva le secret de se faire jour jusque dans sa prison, les moyens de

» Verneuil; & sept mois s'étant » écoulés, sans que le Procureur-» Général eût trouvé aucune preu-» ve contre elle, il la fit déclarer » entierement innocente du crime » dont elle avoit été accusée. Il la » dispensa, dit le Mercure François, » de se presenter à la Cour de Par-» lement, pour y faire enregistrer » ses Lettres d'abolition, lesquelles » furent entérinées le 6 Septem-» bre. « Voyez le détail de tout ce Procès, dans *M. De-Thou*, *ann.* 1605. *Siri*, *ibid. pag.* 299. *& autres Historiens.*

se sauver de la Bastille. L'avis fut si bien appuyé par celui qui le donna, qui étoit un nommé Le-Cordier, que sur son rapport, le Grand-Prévôt trouva effectivement dans le Bois de Malesherbes, les cordes, les poulies & les autres engins, dont on devoit se servir pour cette évasion; & qu'il alla ensuite arrêter de nouveau d'Entragues, & lui faire subir un Interrogatoire chez lui. Celui-cy prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au Grand-Prévôt: il fallut l'y contraindre par une Commission speciale, que Sa Majesté envoya du fond des Provinces, où elle étoit alors. 1605.

D'Entragues composa pendant ce temps-là, une espece de Factum, écrit & signé de sa main, pour justifier ses procedés; & il crut en être quitte pour cela. Cette Piece étoit bien digne de son Auteur, par le tour adroit & specieux, dont il coloroit sa conduite; quoiqu'avec toute sa finesse, il eût pourtant échoué sur l'article principal, qui étoit de donner l'explication des cordes & des machines, cachées dans le Bois de Malesherbes. Il se défendit beaucoup plus mal, lorsque malgré cette Piece, il se vit obligé de subir l'Interrogatoire: Il soûtint opiniâtrement qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaise intention, dans ces cordes & ces poulies. Le Grand-Prévôt n'omit rien de ce qui étoit de sa Charge: il eut soin de séparer tout d'abord les Domestiques de d'Entragues, avant qu'ils eussent pu rien concerter, ni entre eux, ni avec leur Maître: Mais malgré la colere que Henry fit éclater, on sent dans toute cette procédure, un air de faveur, tout-à-fait propre à rassûrer le Coupable. Quoique Le-Cordier fournît tous les éclaircissemens necessaires, & qu'il chargeât griévement un nommé Giez, entr'autres; on aima mieux en croire cet accusé, sur la simple parole qu'il donna, de n'avoir connoissance de rien; & il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon Gouvernement où j'étois pendant ce nouveau débat, des ordres à mon Lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroitement le Comte d'Auvergne: c'est à quoi tout cela aboutit.

Mettons de suite la fin d'une autre affaire, commencée & presqu'achevée l'année précedente: c'est l'entiere réhabilitation des Jesuites. Ces Peres crurent qu'il y manqueroit toujours quelque chose, quelques temoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de Sa Majesté, tant qu'on verroit

1605. ſubſiſter la (4) Pyramide, élevée ſur le ſol de la maiſon de Châtel. Sa Majeſté preſſée, priée, perſécutée ſur cet article, conſentit à la fin qu'il fût remis à la déliberation de ſon Conſeil. Je croyois, & beaucoup d'autres penſoient comme moi, que ce n'étoit point traiter la Societé en ennemie, que de conclurre à biffer ſeulement l'Inſcription, un peu forte à la verité, dont cette Pyramide étoit chargée : mais elle avoit ſi bien ſçu gagner la plus grande partie de ceux qui compoſoient le Conſeil, qu'elle en obtint un Arrêt, tel qu'elle le demandoit.

Ce que je fis en cette occaſion, ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des Jeſuites : Cependant ma perte parut dès-lors à ces Peres, & ſur-tout aux trois qui

(4) Cette Pyramide, ou Pilier, d'environ vingt pieds de hauteur, aſſez bien travaillé, étoit placé vis-à-vis le Palais, n'y ayant que la ruë entre-deux. Au-deſſus du Piedeſtal, étoit gravé ſur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'Arrêt du Parlement, dont il a été fait mention cy-devant, à l'occaſion du procès de Jean Châtel; avec des Inſcriptions, conçuës dans les termes les plus flétriſſans pour les Jeſuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces Inſcriptions, qui ſe ſont conſervées dans *les Memoires de la Ligue, tom. 6. D'Aubigné, tom. 3. l. 4. ch. 4. Les Mſſ. R. vol. cotté* 9033. où ſe voit auſſi la Traduction Françoiſe qui en fut faite en ce temps-là; & dans quelques autres Ecrits.

M. De-Thou & le Mercure François, qu'on peut encore conſulter ſur la démolition de la Pyramide, *ann.* 1605. conviennent avec M. de Sully, qu'il y avoit une eſpece de juſtice à biffer ces Inſcriptions, en rétabliſſant les Jeſuites : ces deux Arrêts ſe contrediſant l'un l'autre : Mais ils marquent auſſi qu'on ſe récria fortement ſur la deſtruction du Pilier, qui fut renverſé en plein jour au mois de Mai, par le Lieutenant-Civil Miron, envoyé pour ce ſujet par Sa Majeſté; & l'on conſtruiſit une Fontaine à la place : » Les Lettres, dit P. Matthieu, *tom. 2. liv. 3. p.* 683. » en furent adreſſées à M. de Sully, » comme Grand-Voyeur. Les principales ſtatuës furent portées aux » Grottes de Saint-Germain. »

Les ennemis des Jeſuites ſe vengerent, en répandant dans le public une infinité de petites Pieces, en Vers & en Proſe, très-ſanglantes, ſur tout ce qui ſe paſſa en cette occaſion, qu'on ne doit pas non-plus s'attendre à voir ici. Ils releverent avec malignité, qu'en abbattant les quatre figures repreſentant les quatre Vertus, qui étoient aux quatre coins de la Pyramide, au-deſſus des Inſcriptions, on avoit commencé par celle de la Juſtice : ce qui étoit un pur effet du hazard; ou peut-être, n'eſt point vrai du-tout. L'eſtampe de ce Pilier ne fut que plus curieuſement recherchée après cela, chez Jean Le-Clerc, où juſque-là elle s'étoit imprimée avec Privilege; mais Henry en envoya chercher la planche, trois mois ſeulement avant qu'il fût aſſaſſiné. La pluſpart des Inſcriptions dont la Pyramide étoit ornée, & dont MM. De-Thou, De-Serres, Mezerai & quelques autres Hiſtoriens, ont déploré le renverſement, étoient de la compoſition de Joſeph Scaliger, trop bon Proteſtant, pour ne haïr pas infiniment la Société des Jeſuites. *Mem. Chronol. & Dogmat. tom. 1. pag.* 30.

jouoient le plus grand rôle à la Cour, importer si fort à la Religion, à la cause commune & à leur interêt particulier, qu'il fut résolu qu'on y travailleroit avec beaucoup d'ardeur. Aux trois Jesuites fut associé pareil nombre des principaux Seigneurs de la Cour, que je ne nommerai point non-plus : il ne fut besoin que de réveiller en eux, de vieilles idées de Ligue, dont le nom étoit à la verité proscrit à la Cour, mais non pas l'esprit, ni la Politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en peu de temps considerablement leur Parti ; en y faisant entrer tous ces Courtisans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injustice, que je censurois la vie molle & efféminée. En se rendant utiles à leurs Associés, les Jesuites s'en servirent à leur tour si avantageusement pour eux-mêmes, qu'en fort-peu de temps on leur vit fonder nombre de Colleges, dans plusieurs des principales Villes du Royaume, & y appliquer des revenus considerables. 1605.

Ils ne trouverent pourtant pas par-tout une égale facilité à réüssir. Ceux de Troyes par exemple, de Rheims & de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres, que la Societé leur fit de ses services. Il fallut avoir recours aux Lettres de Sa Majesté : Les Peres Cotton & Gonthier furent chargés de les demander au Roi ; à qui tant de Requêtes l'une sur l'autre, ne laissoient pas de donner quelquefois à penser. Il leur répondit, Qu'il ne demandoit pas mieux que de les gratifier en tout : mais qu'il craignoit qu'à la fin, ils ne compromissent l'autorité Royale : Il leur cita pour exemple, (5) Poitiers, où malgré les Mandemens qu'ils avoient obte-

(5) Ce que dit ici l'Auteur, de la difficulté qu'eurent les Jesuites à se faire recevoir dans Poitiers, me surprend d'autant plus, que le Septenaire met nommément cette Ville, au nombre de celles qui demanderent à avoir les Jesuites. *Fol.* 438. Matthieu compte vingt de ces Villes, & n'y oublie pas Poitiers : » parce que, dit-il, leurs Colleges & » Ecoliers étoient meilleurs que les » autres. « *Tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 606. *&* 686. Si je ne voyois nommés ici l'Evêque & les Thresoriers de France, je croirois que ce que M. de Sully appelle la Ville, ou le plus grand nombre des Bourgeois, ne comprend que les Calvinistes, qui en composoient peut-être en effet la plus grande partie. L'Evêque de cette Ville, qui étoit en liaison particuliere avec ce Ministre, comme il paroît par les Lettres de l'un & de l'autre, rapportées dans nos Memoires ; pouvoit bien lui-même, par Politique, s'opposer à l'établissement des Jesuites, aussi bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la Ville, même Catholiques ; persuadés que par-là ils feroient leur cour au Gouverneur de la Province, quoiqu'il ne l'éxigeât pas ouvertement :

1605. nus de lui, depuis près de deux ans qu'ils travailloient à se faire recevoir dans cette Ville; ils n'avoient pu venir à-bout de rien; quoique dans le même temps, elle fît instance pour la fondation d'un College Royal. Le Pere Cotton repartit, Que ce qui s'étoit passé à Poitiers, n'emportoit aucune conséquence pour les autres Villes; parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver par-tout dans leur chemin, des personnes aussi puissantes, aussi respectées dans la Province, & aussi favorisées de Sa Majesté même, qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

Le Roi n'eut pas besoin de toute la pénetration, avec laquelle il se piquoit quelquefois de connoître, aux gestes seuls & à l'air du visage de ceux qui lui parloient, tout ce qu'ils avoient dans le cœur (6). Il repliqua au Pere Cotton, Qu'il entendoit de reste ce qu'il vouloit lui dire : mais qu'il étoit assûré que c'étoit une pure calomnie, fondée de la part du Pere, sur des rapports qu'on lui avoit faits; parce que m'en ayant parlé à moi-même, loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposoit, je l'avois assûré que je ne nuirois point à cette entreprise, & même que je l'appuierois. » Ah! ah! Sire, reprit le Pere, Dieu me garde d'offenser, fâcher, ni mal parler de ceux que vous aimez, & » dont vous croyez être si bien servi : je ne cesserai jamais » de les honorer & de les servir moi-même : Mais si Votre » Majesté vouloit bien qu'on lui fît connoître la verité, par » de bonnes preuves; rien ne seroit si facile, que de lui justi- » fier clairement, qu'il n'y a point de supposition dans tout » ce que j'ai eu l'honneur de lui dire. « Le Roi lui demanda plus

C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent, & qu'à la honte & aux dépens de la Religion qu'on professe, on se conduit dans la vie. Ce soupçon, qui n'est pas sans fondement, peut aussi donner quelque jour pour défendre, ou du-moins, pour justifier le Pere Cotton, dans le démêlé entre M. de Sully & ce Pere, que l'Auteur commence à rapporter. Il s'applique aussi aux plaintes, que nos Memoires mettent plus bas dans la bouche de ceux de Poitiers, que les Jesuites y ayant enfin été reçus; leur College, de bon qu'il étoit auparavant, étoit aussi-tôt devenu fort-mauvais; & que ces Peres n'avoient réüssi qu'à mettre la division entre les deux Partis. Ces deux ou trois Articles ont une liaison naturelle entr'eux : & l'on peut encore y joindre celui de l'opposition de la Ville de Metz à recevoir les Jesuites, dont il sera aussi fait mention.

(6) Matthieu a remarqué la même chose dans Henry IV. » Il jugeoit, dit-il, des actions & des » paroles, sur la mine & sur les » yeux. « *Tom. 2. liv. 4. pag.* 807.

(7) C'est

plus sérieusement encore, s'il étoit bien sûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer. Le Pere le confirma de nouveau: » Hé-bien ! lui dit le Roi, en le congédiant ; j'y aviserai : « & il m'envoya chercher à l'heure-même. 1605.

Arrivé aux Tuileries, Henry me prit par la main, & me mena dans l'Orangerie ; où en se promenant, il me demanda, comme sans dessein, où en étoit l'affaire du College des Jesuites, à Poitiers. Je lui répondis que je n'en sçavois rien ; ne m'en étant point mêlé, pour les considerations que je lui avois marquées. » Regardez bien à ce que vous dites, reprit » ce Prince ; car on m'a voulu persuader que vous seul em- » pêchez cet établissement. « Je lui assûrai avec serment, que directement, ni indirectement, je n'y avois pas fait la moindre opposition ; que je n'avois pas même temoigné y avoir la moindre aversion. » Oh-bien ! puisque cela est ainsi, » me dit Henry, ne faites semblant de rien, & n'en parlez » à personne. « En rentrant dans le Louvre, il prit de même le Pere Cotton en particulier, & lui dit : » Or-ça, mon Pere, » qui vous a fait tous ces beaux contes touchant M. de Ros- » ny ? car cela est entierement faux, comme je m'en étois » toujours bien douté. « Cela ne se trouvera point faux, Sire, répondit le Pere Cotton : Et pour ne laisser aucun doute à Sa Majesté, sur la verité de ses paroles, il l'appuya en ce moment, sur des Lettres écrites par moi à l'Evêque de Poitiers, aux Thresoriers de France de cette Ville, aux Sainte-Marthes & autres ; sur lesquels je pouvois tout, dit-il, & à qui je mandois formellement de s'opposer à l'établissement de la Societé : Qu'il avoit vu ces Lettres de ses propres yeux, entre les mains d'un homme plein d'honneur & de droiture, & qui les lui avoit fait lire. » Me feriez-vous bien voir » ces Lettres, lui dit le Roi ? Ouï, Sire, reprit le Jesuite, » quand il vous plaira. « Sa Majesté, qui avoit balancé jusque-là entre le Pere & moi, ne put s'empêcher cette fois de le croire à mon préjudice. » Je parlerai demain à vous, » lui dit ce Prince ; & je vous donnerai tous les ordres, qui » vous seront necessaires. «

Geoffroy de Saint-Belin, Evêque de Poitiers.

Je retournai encore le lendemain matin aux Tuileries, sur les huit heures ; Sa Majesté me l'ayant envoyé dire de fort-grand matin. Elle me parla des Dépêches ordinaires & des affaires courantes : puis elle me mena, comme la

1605. veille, dans l'Orangerie ; où je devinai, seulement à l'air de son visage, une partie de ce qu'elle alloit me dire. » Vous sçavez, me dit ce Prince, combien je vous aime ; mais vous sçavez aussi combien j'aime la verité, & je hais le déguisement : Vous en avez eu avec moi ; & quoique je ne vous cache aucun de mes secrets, vous avez usé de dissimulation, dans ce que je vous ai demandé au sujet des Jesuites. Ce n'est pas que je m'offense de la chose en soi : comme ils ne vous temoignent pas beaucoup d'amitié, je ne m'étonne point que vous ne soyez pas le solliciteur de leurs affaires ; mais je suis fâché de voir que vous ne m'en avez pas parlé franchement, vous qui faites profession d'être vrai & sincere. «

J'écoutois le Roi, sans rien dire, par un effet de ma surprise. » Voilà, Sire, lui dis-je enfin, la plus grande imposture du monde : je ne vous demande d'autre grace, que d'en poursuivre l'éclaircissement jusqu'au bout : Si l'accusation des Jesuites se trouve veritable, usez en mon endroit de toutes les punitions qu'il vous plaira ; je ne m'en plaindrai point : Mais aussi si elle est fausse, permettez moi, Sire, je vous en supplie très-humblement, que je m'en fasse une justice éxemplaire ; afin de prévenir dans la suite, tout autre dessein, semblable à celui-là : parce que s'il falloit que je ne fusse continuellement occupé qu'à faire des Apologies pour ma défense ; il ne me seroit plus possible de vaquer à toutes les affaires de l'Etat, dont le nombre & le poids passent déja ma portée. Quoi ! interrompit ce Prince, vous n'avez rien écrit contre les Jesuites & leur College, à qui que ce soit, ni de près, ni de loin ? Rafraîchissez votre memoire, ajoûta-t'il ; afin de ne vous engager à rien soûtenir, dont le contraire puisse être prouvé. Non, Sire, repliquai-je ; je vous le jure sur mon Dieu & mon Salut. Comment ! poursuivit le Roi, avec une veritable indignation ; voilà de malins esprits, & qui ne peuvent se lasser d'envier la vertu, & de nuire à ceux qui me servent bien : Laissez moi faire ; je veux approfondir cette menée, & en découvrir la source & les Auteurs. «

Il me quitta pour s'en aller à la Messe aux Capucins, où il sçavoit qu'il trouveroit le Pere Cotton. Il l'appella ; & l'ayant encore mis sur la question des jours précedens, il

lui demanda où étoient les Lettres, qu'il lui avoit dit avoir vuës : » Elles sont, Sire, lui dit le Pere, entre les mains » d'une Personne d'honneur ; & je garantis la verité de ce » que cette personne m'en a dit, comme de ce qu'elle m'en » a montré. C'est assez, reprit Sa Majesté ; mais allez me » les chercher, afin que je les voie : je connois son écritu- » re & son seing, comme le mien propre ; ayant reçu plus de » deux mille Lettres de lui en ma vie. « Le Pere se sentit embarrassé d'un ordre, qui venoit si mal-à-propos ; il chercha à l'éluder, en prenant Sa Majesté à temoin de sa bonne-foi & de son aversion pour le mensonge : » Je veux bien vous » croire, lui dit ce Prince ; mais je veux aussi le faire croire » aux autres, en leur presentant les Lettres : ainsi ne man- » quez pas, poursuivit-il, en prenant un ton tranchant, de » me les apporter ; car encore une fois, je veux les voir, pour » convaincre de malice & de fraude ceux qui le mériteront : » Allez, & revenez aussi-tôt. « 1605.

Il n'y avoit rien à repliquer à tout cela. Le Pere salua Sa Majesté, & s'éloigna : Mais le Roi l'attendit inutilement tout le reste du jour ; dont il s'excusa le lendemain matin, sur l'absence de la Personne dépositaire des Lettres : mais il falloit trouver une autre excuse, qui coûtoit bien davantage au Pere, sur ce qu'il revenoit sans les apporter. Il dit au Roi, qu'un malheur avoit voulu que le Valet-de-chambre de ce Seigneur, eût jetté au feu les Lettres, avec d'autres Papiers. Au défaut de Lettres, il apporta mille nouvelles assûrances : Mais le Roi n'étoit plus d'humeur à se payer de cette monnoie. » Comment ! dit-il, en l'interrompant avec colere, on a brûlé ces Lettres ? cela n'est pas » croyable : « Et comme il vit que le Pere Cotton, qui sentoit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer là, ne faisoit que biaiser dans ses réponses, & sembloit demander qu'on ne parlât plus de tout ce qui s'étoit passé ; il le quitta brusquement. » Vous ne sçavez pas Rosny, me » dit ce Prince, en se rapprochant de moi, & me tirant à » quartier ; vos Lettres ont été brûlées. «

Je revenois trouver Sa Majesté, pour lui proposer de mon côté un expedient, qui m'avoit paru propre à fermer la bouche à mon Accusateur : c'étoit d'engager le Roi à écrire à l'Evêque de Poitiers, & aux Officiers de cette Ville, pour

1605. ſe faire repreſenter toutes les Lettres, qu'ils avoient reçuës de moi ; & de leur écrire moi-même, de la maniere la moins ſuſpecte. J'apportois avec moi tous ces Originaux de Lettres ; auxquels Sa Majeſté ne trouva rien à changer : Elle fit écrire incontinent celles qui étoient en ſon nom ; & enfermant les unes & les autres dans un même Paquet, elle en chargea le Courrier Conſtant. L'Evêque & les Officiers de Ville firent partir le Sieur de La-Pariſiere ; afin qu'il ſatisfît Sa Majeſté, ſur tout ce qu'elle deſiroit ſçavoir. La-Pariſiere atteſta à mon ſujet, au nom de tous ſes Concitoyens, qu'ils avoient regardé les Lettres que je leur avois écrites, comme remplies de diſpoſitions favorables pour les Jeſuites ; & il preſenta au Roi toutes celles qu'on avoit pu ramaſſer.

Parmi un aſſez grand nombre, où il n'étoit queſtion que des affaires de la Province, il s'en trouva quatre, dans leſquelles il étoit parlé des Jeſuites. Trois de ces Lettres, adreſſées à Sainte-Marthe, Lieutenant-Géneral & à ſon Frere ſéparément, & au Bureau des Finances, étoient copiées toutes trois les unes ſur les autres ; & voici ce qu'on y liſoit, à la ſuite d'un autre détail : » Quant à ce qui eſt du » College des Jeſuites ; je ne ſçais pas pourquoi vous vous y » rendez ſi difficiles, & pourquoi vous réïterez ſi ſouvent » vos inſtances pour ce College Royal, dont vous m'avez » écrit : puiſque vous connoiſſez, comme je vous l'ai mandé » pluſieurs fois par le Sieur de La-Pariſiere, que vous n'ob» tiendrez jamais du Roi les moyens neceſſaires pour le der» nier ; & qu'il veut abſolument l'autre. C'eſt donc à vous » à uſer de prudence, & à faire de bonne grace, afin qu'on » vous en ſçache gré, ce qu'auſſi-bien vous ferez à la fin, » malgré vos intentions. Ne ſongez ſeulement qu'à établir » de tels Reglemens, en les recevant, qu'ils ne puiſſent trou» bler le repos de la Ville, ni de la Province, ni alterer l'u» nion & la bonne correſpondance, qui ſe voit entre ceux » des deux Religions ; afin que le Roi ſoit également bien » ſervi de tous. «

La quatrieme de ces Lettres, adreſſée à M. l'Evêque de Poitiers, a quelque choſe encore de plus fort. Quelques affaires & quelques Complimens rempliſſent le commencement ; à la ſuite deſquels le Roi lut ces paroles : » Quant » aux Jeſuites ; je me ſuis toujours bien douté qu'ils ne trou-

» veroient pas tant de gens affectionnés & charitables en 1605.
» effet, comme en paroles : Pour mon égard, si la Province
» les desire, & qu'ils soient résolus d'y vivre doucement,
» sans aigrir les esprits, & empêcher la bonne intelligence
» des deux Religions; je serai bien aise de les voir en mon
» Gouvernement, & je les favoriserai dans tout ce que je
» pourrai: mais s'ils y apportoient de la division, alteration
» & défiance, j'aimerois beaucoup mieux qu'ils fussent ail-
» leurs. «

Le Courrier du Roi, en repassant à Paris, où il ne trouva plus Sa Majesté, qui venoit de partir pour Fontainebleau, me laissa la réponse particuliere, que M. l'Evêque de Poitiers faisoit à la Lettre que je lui avois écrite. Voici ce qu'elle contenoit : Que le Pere Moussy Jesuite, étoit venu lui apporter une Lettre de la part du Pere Cotton; dans laquelle ce Pere paroît le prévenir sur certaines Lettres, prétenduës écrites par moi à lui Evêque, contre l'établissement & l'honneur de la Societé; & sur des plaintes, que ce Pere, les croyant vraies, a faites contre moi à Sa Majesté : Qu'à la lecture de cette Lettre, il avoit fait convenir le Pere Moussy, que son Confrere avoit eu grand tort de croire une chose de cette conséquence si légerement; & plus grand tort encore, de l'écrire, & de la porter aux oreilles du Roi : Que le Pere Moussy avoit vu toutes les Lettres, que j'avois écrites à lui Evêque; & qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant : Qu'il s'est chargé de détromper le Pere Cotton, en lui faisant part de ce qu'il avoit vu.

L'Evêque de Poitiers, qui croit bonnement l'éxistence de cette Lettre imaginaire d'accusation contre moi, que le Pere Cotton lui mandoit qui lui étoit venuë de Poitiers; & qui est persuadé apparemment, que c'est me rendre service, aussi bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en est l'Auteur; me mande qu'il y va donner tous ses soins, & qu'on lui a déja dit le jour précedent, qu'elle est signée, *Guillaume* : Mais que personne ne pouvoit mieux le sçavoir, que le Pere Cotton lui-même : parce que quoiqu'il lui mande encore, que c'est lui Pere Cotton, qui a jetté cette Lettre au feu; il ne doit pas avoir oublié qu'elle en étoit la souscription. La Lettre de cet Evêque est datée du 23 Mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoit pour Panfou, d'où

1605. il se rendoit à Fontainebleau; afin qu'il en fît son rapport au Roi : Mais ce Prince voulut que je la lui portasse à Fontainebleau, avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'apperçus que la nouvelle preuve de ma sincerité, qu'il avoit euë en cette occasion, avoit ajoûté quelque chose à ses sentimens pour moi.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu & Pont-courlay, & leur demanda s'ils ne sçavoient point par qui étoient suggerées au Pere Cotton, les plaintes qu'il avoit fait de moi; & s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent, Que bien-loin d'y avoir trempé, ils avoient fortement conseillé au Pere Cotton, de ne jamais parler à Sa Majesté de ces Lettres, soit imaginées, soit fabriquées par un Imposteur, & données sous un nom supposé : parce que si elle ajoûtoit foi à ce que je lui disois, dans des choses, où ma Religion pouvoit me rendre suspect; à plus forte raison me croiroit-elle, par préference à des rapports frivoles. Henry répondit, Qu'il falloit qu'ils cherchassent à me faire prendre le même parti de la moderation, qu'ils avoient conseillé au Pere Cotton : » ne cherchant, dit-il, qu'à éloigner toute » occasion de mesintelligence entre mes bons Serviteurs, » dans les affaires, tant politiques qu'ecclesiastiques. « Il leur permit, s'ils ne pouvoient réüssir autrement à nous réconcilier, de rejetter sur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à un raccommodement. Après que les deux Agens m'eurent assûré que le Pere Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenser; ils me prierent de permettre que ce Pere vînt m'en assûrer lui même, en me baisant la main. J'y consentis encore; & ils me l'amenerent dès le lendemain. Ce Pere me dit, Qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi secret, dans l'affaire du College de Poitiers; mais qu'il avoit été bien éloigné de penser que ce fût moi : cependant que Sa Majesté l'avoit compris ainsi, & me l'avoit fait entendre de même : Ainsi qu'il n'y avoit qu'un simple mal-entendu, dans cette affaire : Qu'il ne laissoit pas d'en être au desespoir; & qu'il n'en étoit que plus disposé à me rendre ses très-humbles services. Voilà comment se termina une affaire, qui de part & d'autre avoit fait faire bien des démarches.

C'est peut-être par une suite de cette réconciliation, que

le Pere Richeome de Bordeaux, me fit presenter sur la fin de l'année, par le Pere Cotton lui-même, un Livre de sa composition, avec une Epître Dédicatoire très-flateuse. Il y marquoit, Que quoique ce Livre ne fût pas fort-goûté de ceux de ma Religion (il s'y agissoit du Pelerinage de Lorette), il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir; ni même douté que je ne lui fisse un accueil favorable, par le motif de mon attachement au Roi, qui y étoit éxalté dans les termes les plus magnifiques: Il y en joignoit un second, qui étoit purement de son invention; c'est que je me sentois, à ce qu'on lui avoit assûré, une disposition à embrasser la Croyance Romaine, qui prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappelloit un autre petit present tout semblable, qu'il m'avoit fait dès l'année précedente; en m'envoyant sa *Plainte apologetique des Jesuites, au Roi* (7). Je lui dis dans ma réponse, Que me sentant assez de force, pour aimer jusqu'à mes ennemis; sa Societé pouvoit juger à plus forte raison, ce que je sentois pour elle, lorsqu'elle se disoit de mes amis. Je lui rendis complimens pour complimens, souhaits pour souhaits, & même Livre pour Livre: car je lui envoyai le Voyage de Jerusalem, pour celui de Lorette. 1605.

Si quelqu'un doute de la sincerité de cette disposition des Jesuites, à mon égard; qu'il attende un moment, il sçaura à quoi s'en tenir. Je ne veux rien omettre des circonstances du fait que je vais rapporter, parce que je crois qu'elles n'ennuieront point; regardant deux Personnes aussi connuës à la Cour, que le Duc d'Epernon & Grillon, (8) Mestre-de-camp du Régiment des Gardes.

(7) C'est le dernier des Ouvrages de ce Pere, contre Antoine Arnaud: Il écrivit beaucoup, & avec assez de succès, en faveur de sa Societé.

(8) Louis Berton de Grillon, Gentilhomme Avignonnois, également connu par son caractere singulier, & par une intrépidité, qui lui fit donner le nom de *L'homme sans peur.* Je trouve dans la vie du Duc d'Epernon, un trait fort-propre à être placé ici, à côté de ce que rapporte M. de Sully sur ce Gentilhomme. » Le Duc de Guise, auprès duquel » il avoit été envoyé après la réduction de Marseille, voulant l'éprouver, proposa, dit l'Historien, » à quelques Gentilhommes, de faire » soudainement donner l'alarme devant le logis de Grillon, comme » si les Ennemis eussent été maîtres » de la Ville. En même-temps, il fit » mener deux chevaux à la porte » du logis, & monta à la chambre » de Grillon: Il lui dit, Que tout » étoit perdu: Que les Ennemis » étoient maîtres du Port & de la » Ville: Qu'ils avoient forcé les Gar-

1605. Celui-cy avoit pris pour moi au commencement les mêmes ſentimens, que preſque tous les Courtiſans. Il vint à m'aimer, plus encore qu'il ne m'avoit haï, après une petite avanture qui nous arriva à tous deux au Siege de Charbonnieres, pendant la Guerre de Savoie. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite Ville au pied du Fort, où il commandoit nos Gens de pied; & venoit ſouvent viſiter le Quartier de l'Artillerie, où j'étois. Il ſe trouva un jour à côté de moi dans un pré, d'où j'obſervois un Ravelin, que je voulois faire battre; & où nous étions moi & ceux qui m'accompagnoient, à la portée d'une Batterie, dont les décharges commencerent à devenir ſi vives & ſi fréquentes, que pour ne pas riſquer inutilement tant de vies, je voulus remettre ce qui me reſtoit à faire, à un temps moins clair. » Quoi! Morbieu, mon Grand-Maître, me dit Grillon, de » l'aïr & du ton que chacun ſçait; craignez-vous les arque» buſades en la compagnie de Grillon? Arnidieu! puiſque » je ſuis ici, elles n'oſeront approcher: Allons, allons, juſ» qu'à ces Arbres, que je vois à deux cens pas d'ici; nous » reconnoîtrons de-là plus aiſément. Hé-bien! allons, lui ré» pondis-je en riant: Nous jouons à qui ſe montrera le plus » fou: mais vous êtes le plus vieux des deux; je veux faire » voir auſſi que vous êtes le plus ſage. « J'aurois peut-être mieux

» des, chaſſé & rompu tout ce qui » s'étoit oppoſé: Que n'y ayant plus » moyen de leur reſiſter, il avoit » penſé qu'il valoit mieux ſe reti» rer, que d'augmenter leur victoi» re par leur perte: Qu'il venoit ſe » joindre à lui, afin qu'ils fiſſent en» ſemble leur retraite: Qu'il avoit » fait amener deux chevaux, qui les » attendoient à la porte: Qu'il le » prioit de ſe hâter, afin qu'ils ne » fuſſent point ſurpris du temps & » des Ennemis. Grillon étoit endor» mi, lorſque l'alarme fut donnée, » & n'étoit preſque pas éveillé, lorſ» que le Duc de Guiſe lui tenoit ce » diſcours. Sans s'émouvoir d'une ſi » chaude alarme, il demande ſes » habits & ſes armes, & dit, Qu'il ne » falloit pas croire legerement tout » ce qu'on rapportoit des Ennemis; » mais que quand les avis ſeroient » veritables, il valoit bien mieux » mourir les armes à la main, que » de ſurvivre à la perte de cette Pla» ce. Le Duc de Guiſe ne pouvant le » détourner de ſa réſolution, ſort » avec lui de la chambre: mais com» me il fut au milieu du degré, ne » pouvant plus ſe contenir, le rire » lui échappa; & alors Grillon s'ap» perçut de la raillerie. Il prit un vi» ſage beaucoup plus ſévere, que » lorſqu'il penſoit aller combattre; » & ſerrant le Duc de Guiſe par le » bras, lui dit en blaſphemant; car » il commençoit tous ſes diſcours » par des ſermens horribles: *Jeune » homme, ne te jouë jamais à ſonder le » cœur d'un homme de bien. Par-la-mort! » Si tu m'avois trouvé foible, je te donne» rois de mon poignard dans le cœur*; « & ſe retira ſans lui rien dire davantage. *Pag.* 176.

(9) Guillaume

mieux fait de ne faire aucune attention à ſes paroles : Je le pris par la main, & le menai ſi loin encore au-delà de ces arbres qu'il avoit montrés, que le plomb commença à ſiffler d'une étrange maniere à nos oreilles. » Arnidieu ! dit Grillon, ces coquins-là n'ont point d'égard au Bâton de Grand-» Maître, ni à la Croix du Saint-Eſprit, & pourroient bien » nous eſtropier. Gagnons cette rangée d'arbres & ces haies, » qui nous mettront pluſtôt à couvert : car Par-la-corbieu ! » je vois bien que vous êtes un bon compagnon, & digne » d'être Grand-Maître : Je veux être toute ma vie votre ſer-» viteur, & que nous faſſions une amitié inviolable : ne » me le promettez-vous pas ? « Je mis ma main dans la ſienne qu'il me tendoit, en ſigne d'union ; & il y fut ſi fidele depuis ce moment là, qu'il n'avoit jamais tant rendu à perſonne, pas même, diſoit-on, au Roi : Et il ne pouvoit ſe taire ſur l'avanture qui y avoit donné lieu. 1605.

On a vu auſſi comment j'avois regagné l'amitié du Duc d'Epernon. Il vint me prier au commencement de l'année, de lui faire délivrer en argent comptant, ſes Appointemens & Etats de Colonel du Régiment des Gardes. Je voulus lui faire comprendre qu'il étoit payé de tout ce qui pouvoit lui appartenir, dans la ſolde de ce Régiment : Que ce qu'il éxigeoit de plus, n'étoit qu'une poſſeſſion ſans titre, ou pluſtôt une uſurpation, qu'il avoit faite pendant ſa faveur auprès de Henry III. (c'eſt une découverte que je venois de faire) ; & que j'étois réſolu de la lui retrancher dans la ſuite, à-moins qu'il ne m'apportât un ordre du Roi, qui lui accordoit ce ſupplément par forme de gratification. D'Epernon ſe piqua de ce diſcours, & en porta ſes plaintes au Roi, à qui il voulut faire croire que j'étois devenu ſon ennemi. Pour le détromper, Sa Majeſté lui rappella le Conſeil tenu à Blois, où je m'étois oppoſé à l'avis de M. le Comte de Soiſſons, qui vouloit qu'on le fît arrêter avec le Maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epernon n'avoit jamais ſçuë, fit un grand effet ſur ſon eſprit : » M'aſſûrez-vous, » Sire, dit-il au Roi, que M. de Roſny m'a rendu ce bon » office ? Ouï, lui répondit ce Prince, je vous en aſſûre ; & » vous pouvez me croire : car je ne ſuis pas menteur, ſur-» tout dans les choſes de conſéquence. «

1605. D'Epernon partit le jour même de Fontainebleau, pour venir à Paris en carrosse de relais; devant en trouver à Essonne un des siens, qu'il y avoit envoyé auparavant. J'avois fait la même chose de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par Sa Majesté. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une Chapelle, au-dessus d'Essonne. D'Epernon dit à son Cocher d'arrêter, & me cria qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre : » C'est vous avoir eu trop long-temps une très-» grande obligation, me dit-il, sans vous en avoir fait les » remercimens que je vous dois. « Il m'instruisit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du Roi; & dans le transport de sa reconnoissance, il me donna toute sorte de louanges & d'assûrances d'attachement. Je lui répondis, comme je le pensois, Que la circonstance dont il me parloit, ne l'obligeoit à rien envers moi; parce qu'un honnête homme doit son suffrage à l'innocence, indépendamment de tout: Qu'il connoîtroit encore mieux par la suite, que toutes mes intentions étoient droites dans ce qui le regardoit, & meilleures que quelquefois il ne l'avoit cru. Cette affaire nous remit si parfaitement, qu'étant sur le point de partir pour la Guyenne huit jours après, d'Epernon vint me voir, pour éxiger de moi un de ces services, qu'on se fait un plaisir de rendre à ses Amis.

Il avoit appris que Grillon étoit fortement sollicité de se défaire de sa Charge de Mestre-de-camp, par des personnes qui ne l'aimoient pas; & en faveur d'autres personnes, qu'il n'avoit pas plus de sujet d'aimer: Et comme il n'ignoroit pas que Grillon faisoit tout pour moi; il s'agissoit de l'empêcher de se démettre, du-moins jusqu'à son retour de Guyenne: ce que je lui promis. On fit entendre à Sa Majesté, pendant ce voyage de d'Epernon en Guyenne, des choses à son desavantage, qui déterminerent le Roi à donner la Mestre-de-camp à un homme, qui ne fut pas aussi dévoué au Duc d'Epernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas sous cette idée, que la chose fut proposée à Grillon de la part du Roi: Mais comme il n'éxerçoit pas veritablement sa Charge avec une grande assiduité, & qu'il devoit faire incessamment un voyage & un assez long séjour en Provence; on lui

fit entendre que par ces deux raiſons, Sa Majeſté ſouhaitoit qu'il prît récompenſe de ſa Charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix. 1605.

Grillon ſingulier & fantaſque, comme perſonne ne l'a jamais été, & déja un peu frappé d'alienation d'eſprit, ne fit que branler la tête, ſans rien répondre, les trois premieres fois qu'on lui propoſa l'intention du Roi. Il s'imagina enſuite que c'étoit peut-être moi-même, que Sa Majeſté avoit en vuë pour ſucceder à ſon Emploi ; & il me le demanda, en me faiſant beaucoup d'offres de ſervices, dans une viſite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête ; je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. « Quoi donc ! » repartit-il auſſi-tôt, vous n'eſtimez pas la Charge de Gril- » lon digne de vous ? Arnibieu ! mon Grand-Maître, vous » êtes un glorieux : ayant paſſé par mes mains, elle eſt di- » gne du plus huppé de tous les Courtiſans. Je ſçais bien, » lui repliquai-je, qu'un Grillon vaut mille Roſnys; mais d'au- » tres raiſons m'empêchent d'y penſer. Oh-bien ! c'eſt aſſez, » dit-il : « De lui-même il s'engagea à ne s'en défaire, que lorſque je le lui conſeillerois, & qu'en des mains qui me ſeroient agréables ; & il ne fit plus que ſe moquer de toutes les propoſitions, que de là en avant on vint lui faire à ce ſujet.

Le Roi fut obligé de lui parler lui-même. Il l'envoya chercher, & ne fit que lui répeter les mêmes choſes, ſur l'incompatibilité de ſa Charge avec le ſéjour qu'il vouloit faire dans ſon Pays natal ; excepté qu'il y ajoûta mille choſes obligeantes & polies, ſur la valeur & les bons ſervices de Grillon. » A ce que je vois, Sire, répondit Grillon, vous vou- » lez que je me retire de votre ſervice, & que je devienne » tout Papault : car comme vous ſçavez, je ſuis né Sujet du » Pape : Ah ! non, Grillon, reprit Sa Majeſté, ce n'eſt pas » là mon intention : « & elle revint encore à de nouvelles raiſons, tirées de la nature de l'Emploi de Grillon. » C'eſt » donc à bon eſcient, Sire, lui dit encore Grillon, que vous » voulez que je me défaſſe de ma Charge : & moi, Arnibieu ! » parce que vous le voulez, je ne le veux pas ; du-moins, » que pour celui à qui j'en ai parlé. «

Ces paroles n'étoient pas d'un eſprit bien ſenſé. Il ſe re-

1605. tira tout en colere. Le Roi qui connoiſſoit ſon humeur, n'en fit que rire : Il prit même la réſolution de ne plus lui en parler : tant ce Prince étoit éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air de violence, à l'égard de ceux qui l'avoient bien ſervi. Mais ayant conté la boutade de Grillon, devant Roquelaure, Zamet, Piles, Fortia & quelques autres Capitaines du Régiment des Gardes ; quelqu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens de rendre Grillon traitable : d'y employer d'Epernon ; & de lui dire que c'étoit pour moi & en mon nom, qu'on lui demandoit ſa Charge. Le Roi dit, Que ce ne ſeroit jamais à la priere du Duc d'Epernon, qu'il diſpoſeroit de la Meſtre-de-camp : Que je ne lui ferois pas non plus plaiſir de la prendre ; mais qu'il croyoit que je ne lui refuſerois pas de prier Grillon, de la ceder au Sujet qu'il avoit en vuë. Sa Majeſté ne le nomma point : elle ajoûta ſeulement, Qu'il en étoit auſſi digne par ſa capacité, qu'en état par ſes richeſſes, de donner une bonne récompenſe à Grillon, & de tenir tête à d'Epernon. Henry s'adreſſant enſuite à Piles, à Fortia & à Zamet, leur dit de venir me faire cette ouverture, comme d'une choſe qui lui ſeroit fort agréable ; & ſans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce Prince de m'en parler.

Je ne répondis d'abord rien autre choſe à ces Meſſieurs, ſinon que j'avois des raiſons de ne me point mêler de cette affaire ; & comme ils me preſſoient de les leur dire, je leur appris avec ma ſincerité ordinaire, la parole qui me lioit avec le Duc d'Epernon, & qui étoit, pour ainſi dire, le gage de notre réconciliation. Lorſqu'on rapporta ces paroles au Roi, il ſe ſentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un ſi violent mouvement de colere, qu'il ne ſe ſouvenoit pas, diſoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit ſans doute le ſujet bien leger, ſi je ne diſois pas en même-temps, que ce fut dans cette année, & préciſément dans ce temps-là, que mes ennemis venoient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'ayent jamais porté ; & qui me mit veritablement à deux doigts de ma perte, ou du-moins de ma diſgrace : C'eſt où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, Lettres, avis, diſcours empoiſonnés, calomnies atroces ; tout ce que l'envie peut ſuggerer de plus injurieux & de plus noir, venoit d'être mis en uſage, & l'étoit en-

core tous les jours contre moi. Je particulariſerai tout cela dans un moment: Il ſuffit pour le preſent, de dire que le poiſon avoit été ſi habilement & ſi ſubtilement apprêté, que quoique prévenu de long-temps contre la méchanceté de mes envieux, le Roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille; d'où il étoit à la fin paſſé juſque dans ſon cœur. 1605.

Je n'emploierai point ici le ſtyle ordinaire de ceux qui ont paſſé par de ſemblables épreuves. Lorſqu'ils ſe récrient avec tant de véhemence, contre l'injuſtice & l'ingratitude des Princes à leur égard; je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de la vanité, ou bien peu de connoiſſance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on y porte contre les abſens, ne ſoit perdu; il ſuffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance: & cette défiance, par combien de raiſons ne ſe trouve-t'elle pas juſtifiée, dans l'eſprit de ceux qui ayant tout à conduire, ont auſſi tout à prévoir & à craindre? Combien d'apparences de fidelité ſi bien colorées, que la verité n'a, pour ainſi dire, preſque point d'autres faces, ſous leſquelles elle puiſſe ſe montrer; aux Rois ſur-tout, auxquels on diroit qu'elle ſe plaît à ſe rendre méconnoiſſable? Mais combien d'ailleurs de Miniſtres vraiment affectionnés, devenus traîtres? A toutes ces conſiderations, ſe joignoit de la part de Henry, une vuë trop curieuſe & trop active, ſur tout ce qui pouvoit être, ſoit pour le temps preſent, ſoit pour l'avenir, de quelque danger pour l'Etat; & de la mienne, peu d'empreſſement à diminuer ſes ſoupçons: ce qui étoit moins un effet d'indifference, que du temoignage d'une conſcience nette & irreprochable: On ne ſera plus ſi ſurpris que les artifices de mes ennemis, ayent fait une impreſſion ſi profonde dans l'eſprit de Henry. Mais après cela je conviendrai de mon côté, je poſerai même pour Maxime, Que tout Souverain, qui ſe perſuaderoit qu'une ſemblable conduite eſt propre à ſoûtenir ſes interêts & ſon autorité, tend directement à détruire l'un & l'autre; en diminuant lui-même de la déference, qu'il doit obliger ſes Sujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendu les dépoſitaires.

Lorſque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon, lui eurent fait de ma part, ce rapport qui lui cauſa un ſi vif chagrin; il rencontra fort-à-propos pour

1605. ſe décharger de ce peſant fardeau, Villeroi, Sillery, La-Varenne & le Pere Cotton : Ce hazard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint, & de mes paroles, & de ſes propres ſentimens, avec les mouvemens de la plus violente agitation. » Hé-quoi ! vous ne dites mot, leur diſoit ce Prince, voyant qu'ils ne lui répondoient rien : » Mais Parbieu ! j'en jure, pourſuivit Henry ; tout ceci ne va » pas bien : Car puiſque le feu & l'eau ſe ſont ſi bien accor- » dés enſemble, (c'eſt d'Epernon & moi qu'il déſignoit par- » là), il faut qu'il y ait de bien plus hauts deſſeins, au-moins » d'un côté, que je ne l'euſſe jamais pu imaginer : mais j'y » donnerai bon ordre. « Il ne tenoit qu'aux quatre Auditeurs, d'empêcher l'imagination de ce Prince de faire tout ce chemin : il n'auroit peut-être fallu qu'un mot ; mais ils ſe donnerent bien de garde de le dire : Au-contraire, le Roi en ayant ajoûté un, ſur l'utilité dont je lui avois été, tant que j'étois demeuré fidele à mon devoir, & ſur le regret qu'il ne pourroit s'empêcher d'avoir en me perdant : pour attiſer encore davantage le feu, ſous la feinte intention de remettre l'eſprit de Sa Majeſté, ils ſe mirent à louer à-l'envi mon intelligence dans les affaires, le caractere actif & l'ardeur infatigable de mon eſprit ; d'où ils paſſerent au beſoin que tous les Membres de l'Etat avoient de moi, à la dépendance où ce beſoin les mettoit, au crédit que je m'étois acquis chez tous les Etrangers, & à l'habileté de tout remuer ſans ſortir de mon Cabinet : louanges, que je ne méritois, ni dans leur bon, ni dans leur mauvais ſens. Il faut bien que rien ne coûte à l'envie ; puiſqu'elle ſe force juſqu'à louer : non-ſeulement elle louë ceux qu'interieurement elle abhorre ; mais elle donneroit encore là-deſſus, des leçons à la flaterie elle-même.

Les quatre Confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé ; lorſqu'ils virent qu'ils n'avoient temperé les bouillons de colere du Roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquietude, de la jalouſie & de l'apprehenſion : Ce qu'ils reconnurent, en lui entendant dire, Que ſi je me livrois à l'ambition d'être Chef de Parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de cauſer plus de mal à l'Etat, que n'avoit fait l'Amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laiſſer fermenter ces noires idées ; & prirent

congé du Prince, après lui avoir ainſi enfoncé la pointe juſque dans le fond du cœur. Dans cette ſituation, Henry ne fut plus capable de ſecret, ni de menagement: Il parla publiquement de moi, comme d'un Rebelle; & toute la Cour ſe trouva incontinent remplie du bruit de ma diſgrace, & de ma ruine prochaine. 1605.

J'y avois auſſi mes Partiſans & mes Amis, qui long-temps avant que la choſe en vînt à ce point, m'avoient averti de tout ce qui ſe tramoit contre moi entre mes ennemis, & de ce qui ſe diſoit de la part du Roi. Je ne ſçavois ſi le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déja fait, dans mille petites occaſions ſemblables, ou de lui-même Henry étoit revenu de ſes ſoupçons à ſa maniere naturelle de penſer ſur mon chapitre. C'eſt un triſte emploi pour l'innocence, que d'avoir ſans ceſſe à ſe produire & à ſe préconiſer elle-même. Un homme qui croit devoir toute ſon élevation à la Vertu, a honte d'être obligé de lui aſſocier tout autre moyen indigne d'elle: Cependant il éprouve en mille occaſions, que ſi le hazard & l'induſtrie ne prêtent pas la main à la Vertu, elle n'a point toute ſeule aſſez de force, pour le ſauver de la haine, & même du mépris public. Je me déterminai à la fin ſur tant d'avis réïterés, à écrire une Lettre au Roi. Sa Majeſté ne s'étoit encore fixée par un ſéjour un peu long, dans aucune de ſes Maiſons. Elle avoit conſumé les mois de Janvier & de Fevrier, en voyages & en ſéjours de peu de durée, à Saint-Germain où elle alloit voir ſes Enfans, & à Monceaux: & actuellement, c'eſt-à-dire, le treize Mars, qui eſt la date de ma Lettre, elle étoit à Chantilly. Je ne tranſcrirai point ici cette Lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer; & que n'ayant même aucun fait particulier à juſtifier, elle ne renferme que des aſſûrances génerales d'innocence, & des raiſons tout-à-fait ſimples, mais qui devoient n'en être que plus convaincantes.

Je faiſois obſerver à Sa Majeſté, Que pendant vingt-deux ans, ſur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à ſon ſervice, n'ayant preſque rien reçu d'elle, quoique j'y euſſe fait d'aſſez grandes dépenſes; & n'ayant jamais voulu m'en ſéparer, lorſque l'épuiſement où je m'étois mis, & la raiſon d'un honnête établiſſement ailleurs, auroient pu du-moins colorer cet abandon; il n'étoit pas croyable que je vouluſſe

1605. le faire aujourd'hui que je m'en voyois si génereusement récompensé, que ma fortune ne pouvoit plus faire autre chose que croître ; & lorsque tant de bienfaits que je recevois de mon Roi chaque année, d'une maniere toute gratuite, ne m'attachoient pas moins à sa Personne, que mes Charges & mes Emplois : Qu'il n'étoit pas croyable, dis-je, que je voulusse m'exposer à me voir ôter une partie de tout cela, par la même main qui m'en avoit comblé, & le reste, par les revers de la Fortune : Que je défiois tous mes ennemis d'alleguer contre moi aucun corps de délit, que je ne fisse évanouir d'une seule parole, dès que Sa Majesté voudroit bien me le communiquer : Que tout se réduisoit à de pures possibilités, sur lesquelles elle étoit trop judicieuse, pour condamner personne ; sous quelques couleurs de supposition, de vrai-semblance, d'imputation, de calomnie, & même de louange, qu'on les lui presentât : Que laissant tout cela à part, je la priois de ne se rendre qu'aux preuves qu'on lui fourniroit : Que j'attendois là sans crainte mes ennemis, & me soûmettois sans répugnance à toute la rigueur de la Loi, & à tous les effets de sa colere ; s'ils pouvoient par ce moyen, me rendre le-moins-du-monde Coupable : Très-sûr que si dans le grand nombre d'Emplois que j'éxerçois, il se trouvoit un seul reproche, qu'on pût me faire avec quelque fondement ; ce ne seroit en rien de ce qui peut interesser l'honneur & la fidelité ; mais tout-au-plus, en ce qui tombe sur l'insuffisance & le défaut de lumieres : Que sur ce dernier point, sans que Sa Majesté prononçât, elle n'avoit qu'à me dire un seul mot, pour me faire tout résigner entre ses mains ; parce que je préferois l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y étoit attaché.

Il me fut aisé de comprendre, par la réponse que fit Sa Majesté à cette Lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*Ami* y étoit retranché, & avoit fait place à celui de *Mon Cousin*. Elle n'étoit point écrite de sa main, quoique courte. Il y regnoit un air de circonspection & de réserve, qui ne lui étoit pas ordinaire : nul mot de consolation : Le Roi se contentoit de m'y marquer, d'une maniere succincte & froide, que je n'avois rien à faire que de laisser

ſer parler le monde, & continuer à le bien ſervir. Je feignis pourtant d'en être ſatisfait ; & après avoir fait ce que je devois, mon innocence me perſuada que je devois m'abſtenir de tout air trop empreſſé. J'attendis que Sa Majeſté voulût bien m'en parler ; & je continuai à agir comme à l'ordinaire. 1605.

Le Roi quitta Chantilly, au bout de ſix ou ſept jours ; parce que ſa preſence étoit neceſſaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maiſon ; d'où il m'avoit encore mandé, Qu'il ſe portoit au mieux, comme je le connoîtrois à ſon viſage : Qu'il y mangeoit & dormoit bien ; ne ſe levant qu'à ſept heures, quoiqu'il ſe couchât à dix ou onze. Je m'attendois du-moins, qu'il me parleroit de ma Lettre, lorſqu'il ſeroit venu à Paris : cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche ; quoiqu'il y ſéjournât huit jours entiers ; & que pendant ces huit jours, je l'entretinſſe quatre matinées de ſuite, ſur toutes ſortes d'affaires, en nous promenant dans les Tuileries, en preſence, à la verité, de Villeroi & de Sillery. Il nous donna ſes avis & ſes ordres, ſur tout ce qui lui fut propoſé ; & il prit enſuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les Lettres qu'il m'écrivit le reſte de Mars, ſur les affaires generales & particulieres.

C'eſt en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on ſuppléa ce qui manquoit encore aux diſpoſitions de Sa Majeſté, pour réſoudre ma perte : Et comme elle y paſſa Avril & Mai entiers, on eut tout le temps neceſſaire pour cela ; & les choſes furent pouſſées au point, où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y reſter plus long-temps, ſans ſe terminer malheureuſement pour moi, ou pour mes Parties. La Calomnie eſt comme un feu, qui s'éteint d'autant plus vîte, qu'il eſt plus violent, lorſqu'on n'a pas ſoin de l'entretenir : & il n'eſt pas auſſi facile qu'on le penſe, de ſoûtenir long-temps une calomnie ; ſur-tout auprès des Princes, qui ſe conduiſent par principes. S'ils ſont d'un eſprit vif & bouillant, comme l'étoit Henry ; leur imagination remuée, les jette d'abord fort-loin du but ; mais jamais ſi loin, que la raiſon ne les ramene : & ſi c'eſt de ceux-là, qu'on a à eſſuyer les plus violentes bouraſques ; il ne faut

1605. en apprehender en récompenſe, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faiſoit attendre plus tranquillement que je n'aurois fait, l'iſſuë d'une affaire ſi mêlée; & ſans rien déranger, ſoit dans ma façon de me comporter à Paris, ſoit dans les voyages courts, que je faiſois de temps en temps à Fontainebleau, comme auparavant. Tous mes Amis ne comprenoient rien à cette tranquillité, & ils n'en étoient pas capables eux-mêmes; quoique ſi peu alarmés ſur mon crime prétendu, qu'ils m'auroient tous volontiers ſervi de caution. Ils paroiſſoient ſurpris des procédés de Sa Majeſté à mon égard: Ils ne pouvoient s'en taire, à la Cour; & peut-être taxoient-ils ſecrettement ce Prince, d'injuſtice. Tous les bons offices de veritables Amis, & de Parens affectionnés, je les ai reçus en cette occaſion, de la Maiſon de Lorraine.

Enfin ce que j'avois toujours eſperé, arriva: c'eſt que le Roi, voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi, ne ſe vérifioit, commença à craindre d'avoir été un peu trop vîte. Il s'arrêta ſur mes ſervices paſſés, ſur ma conduite preſente, & ſur ma Lettre: Il fut frappé de tout cela, & ſouhaita de retenir ce qui lui étoit échappé; ne trouvant rien de ſi juſte, que la priere que je lui avois faite, de s'éclaircir du-moins, avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau; il m'envoya, ſous prétexte de quelques affaires, La-Varenne, D'Eſcures & Béringhen; croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines: excepté ſur les affaires, je ne leur dis pas un ſeul mot. Villeroi & Sillery vinrent enſuite de la même part, & à même intention: Je le connus, lorſque je vis qu'ils n'avoient à me parler, que d'une affaire de ſi peu de conſequence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils ſe donnoient: c'étoit une Dépêche d'Ancel (9), qui faiſoit les affaires de France à Vienne. Je les traitai comme les précedens. Ils avoient ordre d'avancer, & de me tirer, à quelque prix que ce fût, l'aveu de mes ſentimens, ſur le traitement que je recevois de Sa Majeſté. On va juger s'ils s'acquitoient de leur commiſſion loyalement, & en bons pacificateurs.

(9) Guillaume Ancel, Maître-d'Hôtel chez le Roi, Réſident à Vienne.

Laissant-là les affaires, ils firent tomber la conversation, sur la difficulté qu'il y a à servir les Princes à leur gré; sur les déboires, auxquels on est de temps en temps exposé, & sur la peine que fait une calomnie, à un homme d'honneur. Ils firent entendre ensuite plus clairement, qu'un Ministre n'étoit pas à couvert de tout cela, sous le Roi regnant. 1605.

Je voyois bien qu'en parlant ainsi, ces deux Messieurs executoient à la verité l'ordre qu'ils avoient reçu; mais avec un mêlange de leur part, qui supposoit en eux une grande envie de trouver l'occasion de réaliser mon crime prétendu, en faisant leur rapport à Sa Majesté. Parler comme eux, eût été une insolence; & se taire, une fierté criminelle. Je répondis tout doucement, Que je ne doutois pas qu'il n'y eût des Princes, tels qu'ils venoient de le dire; mais que le Roi étoit un Prince trop bon & trop juste, pour traiter de la sorte des Serviteurs, qui auroient toujours vécu sans reproche, comme par exemple, je croyois l'avoir fait: Que j'en étois si bien persuadé, que quand même je l'aurois entendu de sa propre bouche, je croirois encore que sa langue auroit trompé son cœur. Il y avoit dans ces paroles, de quoi bien déconcerter ces mal-intentionnés Commissionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours, pour tâcher de m'arracher quelque parole d'aigreur & de dédain: & voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout, ils s'en retournerent rapporter à Sa Majesté, non ce que j'avois dit, mais, Que je n'avois rien dit du-tout; & que je m'étois si bien observé, que quelque chose qu'ils eussent pu faire, contre ma coûtume, je n'avois pas daigné proferer une seule parole. Qu'on juge par-là, de ce que ces deux Messieurs auroient dit & fait, si je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reste de cette journée, je ne vis que de pareils Messagers: Mais j'étois bien résolu de n'en parler pas au Roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier; & afin qu'il ne vît aucun changement dans ma maniere d'agir, je me disposai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille.

J'allai me presenter à Sa Majesté, pour recevoir ses ordres, selon ma coûtume. Je le trouvai au-milieu des

1605. Courtiſans, qui étoient venus à ſon lever ; ſe faiſant botter dans ſon Cabinet, pour aller à la Chaſſe. Si-tôt qu'il me vit entrer, il ſe leva à-demi de deſſus ſa chaiſe, ayant un pied chauſſé ; m'ôta le chapeau, & me dit *Bon jour*, en m'appellant *Monſieur :* tous ſignes équivoques d'un eſprit fâché, ou embarraſſé ; ſes termes ordinaires étoient, *mon Ami Roſny*, ou *Grand-Maître :* Mais la diſtraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ſes petits rouleaux d'yvoire, fit que je ne me mépris point, lorſque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colere dans ſon action. Je lui fis de mon côté, une inclination beaucoup plus profonde que de coûtume : ce qu'il m'a dit depuis l'avoir ſi fort-attendri, qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt dans le moment même, ſe jetter à mon cou. Il demeura quelques inſtans, dans la même rêverie ; puis dit à Béringhen, qu'il ne faiſoit pas aſſez beau pour aller à la chaſſe, & qu'il le débottât. Béringhen ſurpris de ce changement ſi prompt, lui ayant répondu un peu imprudemment, qu'il faiſoit fort-beau : » Non-fait, repliqua Henry avec un mouvement d'impatience ; il ne fait pas beau » temps, & je ne veux pas monter à cheval : débottez-moi. « Après que cela eut été fait ; ce Prince ſe mit à diſcourir, en portant la parole, tantôt aux uns, tantôt aux autres, de choſes qu'il croyoit devoir me donner occaſion de parler. Voyant que je n'en faiſois rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit : » M. le Grand, allons nous promener : » je veux parler à vous ; afin que vous partiez dès aujourd'hui, » pour vous en aller en Bourgogne. « Il y avoit eu auſſi entr'eux, je ne ſçais quel petit débat, où il entroit beaucoup de rapports & de tracaſſeries de femmes.

Etant ſur la porte du petit degré, qui deſcend au jardin de la Reine, le Roi appella L'Oſerai, & lui dit, comme je l'ai ſçu de L'Oſerai même, qu'il prît garde ſi je le ſuivois ; & que ſi je tournois d'un autre côté, il ne manquât pas de l'en avertir. Je reſtai en ma même place, pendant tout le temps que Sa Majeſté entretint M. le Grand, ſur le chemin qui mene au jardin de la Conciergerie ; mais je remarquai bien qu'elle jetta de fois à autres, les yeux ſur moi. Après que Bellegarde eut pris congé du Roi ; je m'avançai, & lui demandai ſi Sa Majeſté n'avoit rien à m'ordonner.

» Et où allez-vous, me dit ce Prince? à Paris, Sire, lui ré- 1605.
» pondis-je; pour les affaires dont Votre Majesté me parla,
» il y a deux jours: Et bien, allez, me dit-il; c'est bien fait:
» je vous recommande toujours mes affaires, & que vous
» m'aimiez bien. « Je fis la réverence: il m'embrassa, comme à l'ordinaire; & je repris le chemin de chez moi. Je n'étois pas à plus de trois cens pas, que je m'entendis appeller; & m'étant retourné, je vis La-Varenne qui couroit après moi, en me criant: » Monsieur, le Roi vous demande. « Ce Prince me voyant revenir, tourna sur le chemin du Chenil; & m'appellant, avant que je fusse proche de lui: » Venez-çà, me dit-il; n'avez-vous rien du-tout à me dire? » Non, Sire, pour le present, lui répondis-je: Oh! si ai-je » bien moi à vous, reprit-il précipitamment. « Il me prit la main, en disant ces paroles, & me mena dans les allées des Meuriers blancs; où il fit mettre, à l'entrée des Canaux qui environnoient ces Meuriers, deux Suisses, qui n'entendoient point le François.

Ce Prince commença par m'embrasser étroitement deux fois: ce qui fut facilement apperçu des Courtisans, attentifs à tous nos gestes; parce que nous étions fort en vuë: Et en reprenant avec moi le nom d'Ami, & sa premiere familiarité, il me dit, d'une maniere dont je fus pénetré, Que la froideur & la reserve, dont nous usions ensemble depuis un mois, devoient être trop sensibles à deux personnes, accoûtumées depuis vingt-trois ans à ne se rien cacher, pour les laisser durer plus long-temps: Qu'il étoit temps d'ôter à ceux qui en étoient la cause, un sujet de triomphe, qui flatoit trop leur haine pour moi, & l'envie qu'ils portoient à la prosperité de son Etat, & à la sienne. Le cœur de ce bon Prince, s'ouvrant à mesure qu'il me parloit; il poursuivit, Qu'il ne vouloit pas qu'il en restât à l'un ni à l'autre, le moindre souvenir: Qu'il croyoit necessaire pour cela, de ne me laisser rien ignorer de tout ce qui s'étoit passé de son côté; soit sur les rapports, qui lui avoient été faits contre moi; soit sur l'effet, qu'ils avoient produit dans son esprit; soit enfin, sur les paroles & les actions, par lesquelles il avoit fait connoître cette impression en public. Il me pria, me commanda, me fit promettre de suivre l'exemple qu'il alloit me

1605. montrer, de lui découvrir de-même tous les differens ſentimens, dont j'avois été ſuſceptible ; tant ſur les traitemens, que j'avois reçus de lui, que ſur le fond de la choſe même ; ſans avoir rien de ſecret ni de reſervé pour lui, non-plus que je m'appercevrois qu'il n'en auroit point pour moi. » Je » veux, me diſoit-il, que nous ſortions d'ici vous & moi, le » cœur net de tous ſoupçons, & ſatisfaits l'un de l'autre : » mais encore un coup, comme je veux vous ouvrir mon » cœur, je vous prie de ne me rien déguiſer de ce qui eſt » dans le vôtre. «

Je lui en donnai ma parole d'honneur : Après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient deſſervi en cette occaſion auprès de lui, tant en effets, qu'en paroles. Il y en avoit de tout état & de tout âge ; quelques-uns, auſſi anciens Serviteurs de Sa Majeſté, que moi. Je crois qu'on peut les diviſer ici, en ſept Claſſes. Je mets dans la premiere, les Princes & Officiers de la Couronne. Dans la ſeconde, les Maîtreſſes du Roi, avec leurs Enfans, & ceux qui ſervoient leurs interêts & leur paſſion, à-raiſon de parenté & de liaiſon : Tels étoient Cœuvres, Freſnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, &c : la Marquiſe de Verneuil, à la tête de tous. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux Claſſes. La troiſieme étoit compoſée des Partiſans de l'Eſpagne, & des reſtes de l'ancienne Ligue, pour raiſon de Politique, & de principes de Gouvernement contraires à ceux du Roi & aux miens ; Il y entroit pluſieurs Membres du Conſeil, Villeroi, Sillery, Freſnes, Forget & autres, agiſſans de concert avec les Jeſuites. Je comprends dans la quatrieme, tous les Petits-maîtres, Favoris de Cour, & gens oiſifs, qui chargent Paris d'un poids inutile ; auſſi par reſſentiment des graces, que j'empêchois Sa Majeſté de leur faire, & par oppoſition de vie & de conduite d'eux à moi : Le nombre en eſt trop grand, & ils ſont trop mépriſables, pour ſalir le papier de leurs noms. La cinquieme renferme tous les ſéditieux & les mal-intentionnés : gens, à qui l'état floriſſant de ce Royaume, la ſage œconomie de Henry, & ſes préparatifs, qui le leur rendoient redoutable, faiſoient conſpirer ma perte. Les Financiers & tous autres Gens de plume & d'affai-

res, rempliſſent la ſixieme : On ne ſçauroit les blâmer, de m'avoir voulu beaucoup de mal. 1605.

Je fais une ſeptieme Claſſe, d'une autre eſpece de flateurs de Cour, inferieurs à ceux que j'ai déja nommés : donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au Prince, en lui fourniſſant ſans ceſſe de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent : gens, autrefois en place, pour la plus grande partie ; & à qui il ne reſtoit, de la ſituation brillante où ils s'étoient vus, que la malheureuſe ſcience de ſucer le ſang des Peuples ; dans laquelle ils cherchoient à inſtruire Sa Majeſté, pour leur interêt, & par une ſuite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guére, depuis que le Roi avoit remis dans mes mains ſeules, la direction de toutes ſes Finances ; ils firent uſage d'une autre qualité d'eſprit, qui marque en effet à-peu-près les mêmes diſpoſitions : c'eſt celle d'inventer la calomnie, d'aſſaiſonner la médiſance, & de ſervir d'inſtrument vénal à ceux qui n'oſoient, ou ne vouloient pas paroître dans les Libelles ſatyriques, dont la Cour ſe trouva inondée. C'eſt eux qui compoſoient, répandoient, ou accréditoient ces mépriſables Ecrits. Le talent dangereux des bons mots & de la raillerie, les faiſoit admettre à la compagnie, & entrer dans la familiarité de Henry ; à qui la converſation vive & enjouée ne déplaiſoit pas. Quoiqu'en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne ſe pouvoit qu'à la fin il ne s'en laiſſât effleurer : Quelques-uns de ceux qu'il avoit mépriſés & chaſſés dans le commencement, trouverent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit dans cette liſte, que des noms ſi obſcurs, qu'ils ne meritent pas d'être tirés de la pouſſiere ; tels qu'un Juvigny, Paraſis, Le-Maine, Beaufort, Berſot, Longuet, Chalange, Verſenai, Santeny, &c : ſi Sancy, qui merite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes-gens, n'avoit achevé de ſe deshonorer par ce vil métier, qui lui ſervoit à retarder ſa ruine, après que ſa folie & ſes profuſions ne lui eurent plus laiſſé de reſſources. Il en étoit à vendre ſes bagues : Il les offrit à Sa Majeſté, qui pour ne pas les laiſſer ſortir du Royaume, m'ordonna de les acheter (10).

(10) M. de Sancy a eu le malheur de ſe voir traiter, dans tous les

1605. Après les noms des auteurs, le Roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'esprit, éveillé par l'envie de nuire, peut imaginer, étoit employé par eux. Par-tout où Sa Majesté portoit ses pas, elle ne voyoit que des Avis, des Lettres, des Libelles, des Billets, & autres Ecrits de cette espece : sans compter les Memoires politiques, qu'on lui presentoit, sous l'apparence de zèle pour l'Etat, & d'amour pour sa Personne. Elle en trouvoit sous sa Table, sous le tapis de sa Chambre, sous le chevet de son lit : On lui en faisoit rendre par des gens inconnus : on lui en mettoit dans la main, en forme de Requêtes ; on en farcissoit ses manches & ses poches. J'y étois representé sous toutes les couleurs, qu'on pouvoit imaginer ; & les épithetes les plus odieuses, ne m'étoient pas épargnées : excepté lorsque, par le raffinement de cette louange perfide, dont j'ai parlé, on éxaggeroit à Sa Majesté mon travail, ma capacité, mon esprit, & mes manieres devenuës caressantes pour tout le monde, de brusques & sauvages qu'elles étoient auparavant. Henry m'avoua avec beaucoup de sincerité, qu'il s'étoit si bien laissé surprendre à tout ce manege, qu'il étoit venu au point de perdre entierement la bonne opinion, qu'il avoit euë de moi : & que ces miserables avoient si bien allumé dans lui, le desir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions, que dans le temps même qu'il paroissoit las de ce grand nombre de Libelles & d'Avis, jusqu'à les jetter, sans y faire attention ; il ne pouvoit pourtant resister à l'envie de les ramasser ensuite, & de se les faire lire.

Il falloit que ce Prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'appercevoir que souvent ces Ecrits ne lui étoient pas moins injurieux, qu'à moi : lorsqu'il y voyoit, par exemple, que je le rendois avare, & injuste à l'égard de ceux qui

Ecrits des Calvinistes de ce temps-là ; de la maniere du monde la plus cruelle ; sans l'avoir guére merité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur Religion. Joseph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique, plein de vertiges, &c. Il est juste de ne pas lire toutes ces accusations, ni toutes ces injures, sans avoir à la main l'Apologie de sa conduite, composée par lui-même : Elle se trouve dans les Memoires d'Etat de Villeroi. *Tom.* 3. *pag.* 127. Il y prouve entr'autres, contre ce que M. de Sully lui reproche ici, que ce fut les dépenses qu'il fit pour le service du Roi, qui l'obligerent à vendre pour cent cinquante mille écus de bagues.

(11) Ce

qui l'avoient bien servi; auxquels il refusoit ce qui leur étoit légitimement dû, sous ombre de prétenduës compensations de vieilles dettes. On lui imputoit encore une mauvaise timidité de m'écrire sur tous ces sujets, qui ne lui faisoit assûrement pas honneur; soit qu'on en fît en lui, un prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'est par ces insinuations qu'on commença d'abord; & tant qu'on s'en tint là, le Roi, qui n'y voyoit que des sujets de se louer de mon administration, ne m'en sçut pas plus mauvais gré: seulement, pour fermer la bouche aux Critiques, il se contentoit de prendre des sommaires des dettes de l'Etat, que j'avois acquittées, qu'il leur montroit: Et moi-même, lorsque l'occasion s'en presentoit, je reprenois séverement ces Censeurs trop libres, de ce que, sous ombre d'un prétendu déni de justice, leur dépit les faisoit s'échapper à des discours, dont Sa Majesté pouvoit être offensée. Mais bientôt on laissa des imputations si legeres, pour attaquer le fond de l'esprit & du cœur. 1605.

Pour se justifier en quelque maniere, de sa facilité à ajoûter foi à tant de calomnies, Henry voulut que je jugeasse moi-même, sur les Libelles, où elles étoient renfermées. C'eût été quelque chose de trop ennuyeux, que de les lire tous: Ce Prince s'arrêta sur celui que (11) Juvigny lui avoit fait voir, il y avoit douze jours, & qu'il avoit rendu public; parce qu'en effet on y avoit ramassé toutes les differentes calomnies, répanduës en détail dans plusieurs autres Libelles semblables: ce qui le rendoit aussi complet, qu'un Ouvrage de cette espece peut l'être; il en étoit même un peu embarrassé; mais du reste, écrit avec assez de force de style & de methode, pour faire juger à Sa Majesté qu'il partoit d'une autre main que celle de Juvigny, dont il passoit la portée. Le Roi, en le tirant de sa poche, me dit que la lecture que j'en allois faire, serviroit peut-être à lui faire découvrir l'Auteur, dont il eût bien voulu sçavoir le nom. Je le pris

(11) Ce Livre avoit pour Titre: *Discours d'Etat, pour faire voir au Roi, en quoi Sa Majesté est mal servie.* » Il » couroit secrettement à Paris, dit » L'Etoile, écrit à la main: un peu » bien libre & hardi, pour le temps, » qui ne souffre toutes verités; où » il ne se lit toutefois rien, qui soit » contre le Roi & son service, mais » bien contre M. de Rosny. «

1605. des mains de Sa Majesté; & je me mis à le lire d'un bout à l'autre, tout haut, en sa presence. Le Lecteur assistera aussi en quelque maniere, à cette lecture, s'il le juge à-propos: Mon interêt n'est pas de lui rien cacher.

L'Auteur, quelqu'il fût, commençoit (& jamais Ecrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie & de passion de sa part. Les grandes qualités de Henry, le bonheur de la France sous son Regne, & la situation avantageuse de ses affaires, faisoient un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce Prince, & plus encore à amener comme naturellement, l'accusation qu'on faisoit contre moi, de me vanter orgueilleusement, que cet état heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par-là encore, on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces Ministres si habiles, à ces Favoris si puissans, d'ouvrir leur esprit à des desseins, pernicieux au Souverain & à l'Etat. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissoit ce Table au.

De-là l'Auteur passoit, non à éxaminer mes actions; ce qui est la seule preuve recevable; mais à critiquer mes manieres: & il trouvoit, dans l'accueil gracieux, que j'avois tout-d'un-coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve sans replique de ces projets si pernicieux: Aussi, disoit-on, tout ce que j'avois déja mis, par cet exterieur étudié, de personnes dans mon parti, depuis les Princes jusque parmi le Peuple, étoit innombrable. On essayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort-considerable; puisque le simple exterieur de politesse, qu'on observe en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établissoit ce prétendu crime. M. le Prince de Conty & M. le Duc de Montpensier, étoient à la tête de cette liste; ensuite, la Maison entiere de Lorraine; puis les autres Seigneurs François: le Duc d'Epernon, dont la réconciliation, suivie d'une amitié si vive, étoit traduite sous le nom d'union, formée par une ambition démesurée: MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaques, d'Ornano, de Saint-Geran, de Praslin, de Grammont, d'Aubeterre, de Montigny, de Schomberg & autres, que je m'étois attachés étroitement, par la distinction que je faisois de leur personne, par les ser-

vices continuels que je leur rendois, & par la diſtribution 1605.
que je faiſois entr'eux, d'une partie de ces threſors de Sa Majeſté, dont j'étois ſi avare pour tous les autres.

Comme tout cela ne ſuffiſoit pas encore, pour les vuës que l'Auteur m'attribuoit; il y joignoit les intelligences, que j'avois hors du Royaume. Il abuſoit d'un mot, que le Roi d'Angleterre pouvoit bien avoir dit, mais par compliment, Que le Roi de France étoit heureux de m'avoir; pour prononcer ſans balancer, que j'avois violé la foi, que je devois à mon Prince. Non-ſeulement Sa Majeſté Britannique, mais encore les Etats Géneraux des Provinces-Unies, les Ducs de Wirtemberg & des Deux-Ponts, le Land-grave de Heſſe, le Prince d'Enhalt, les Marquis d'Anſpack, de Dourlack & de Bade, étoient prêts à prendre hautement & aveuglément ma défenſe. Le plus petit ſervice que j'avois rendu, étoit taxé ſans remiſſion, d'intrigue criminelle: Ainſi, tout le Corps Proteſtant, François & Etranger, m'étoit entierement dévoué; auſſi bien que le Senat Helvetique, gagné par la régularité des payemens, & par mes largeſſes.

Après s'être, pour ainſi dire, eſſayé ſur des choſes, qu'on pouvoit du-moins colorer de quelqu'air de vrai-ſemblance; l'Auteur devenu plus hardi, en hazardoit enſuite effrontément, de purement fauſſes & imaginaires. Si on l'en croyoit, je n'en étois plus à de ſimples intelligences dans les Pays Etrangers: En faiſant paſſer l'argent de Sa Majeſté dans l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suiſſe; j'y faiſois pour moi-même de cet argent, des fonds immenſes: afin de pouvoir m'y retirer un jour, & y faire dans l'occaſion, en faveur de la Religion Réformée, des levées conſiderables de Suiſſes, Reîtres, Lanſquenets; auxquels, à l'éxemple de l'Amiral de Coligny, je mettrois la France en proie. L'Auteur, qui ſçavoit ſans doute, qu'un grand détail eſt la marque ordinaire de la verité & de la bonne-foi, particulariſoit cet évenement, comme s'il l'avoit déja eu ſous les yeux. En faiſant pour les Magaſins de Sa Majeſté, les achats d'armes, de fer, de cuivre, de plomb, boulets, & autres munitions de Guerre; j'avois auſſi, ſelon lui, mes Magaſins particuliers dans les plus fortes Villes Proteſtantes, où je faiſois dépoſer une partie de tout cela, en mon nom, & pour

1605. m'en ſervir un jour. Je crois que toutes ces perſonnes ſe ſeroient bien applaudies, ſi avec ce ſtratagème, ils avoient fait diſcontinuer au Roi ſes préparatifs. On concluoit cette Piece admirable, par un avis qu'on donnoit à Sa Majeſté, de ne laiſſer plus ainſi dans la main d'un ſeul homme, le maniment de tous ſes deniers, l'uſage de toute ſon autorité, & l'adminiſtration de toutes ſes Affaires ; ſans m'aſſocier du-moins des perſonnes, qui éclairaſſent de près ma conduite.

Pendant cette lecture, Henry m'obſervoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le Memoire tout entier, comme j'aurois lu l'Ecrit le plus indifferent, ſans dire un ſeul mot, ſans montrer d'émotion, ſans même changer de couleur : » Hé-bien ! que vous en ſemble, me dit-il ? Mais vous-mê» me, Sire, lui répondis-je, quelle opinion en avez-vous, » vous qui les avez lus & relus, & ſi long-temps gardés ? » Car pour moi, je ne ſuis pas ſi ſurpris de toutes ces Pieces, » qui ne ſont en effet que des niaiſeries de gens ſots & mé» chans ; comme je ſuis, de voir qu'un auſſi Grand Roi, » auſſi rempli de jugement, de courage & de bonté, & qui » m'a ſi bien connu, ait pu avoir la patience de les lire & de » les garder ſi long-temps, de me les faire lire tout au long, » & en ſa preſence, & d'entendre tenir tous les mêmes diſ» cours, qu'ils renferment ; ſans du-moins temoigner par » ſa colere, la violence qu'il ſe faiſoit en les entendant, » & faire rechercher les Auteurs, pour les châtier ſéve» rement. «

Après avoir ainſi parlé au Roi, je fis réflexion que je travaillerois plus efficacement à lui rendre la tranquillité, & tous ſes premiers ſentimens pour moi, en répondant directement & en détail, à chacun des chefs d'accuſation de mes ennemis ; & que je lui en avois donné ma parole. Je m'attachai pour cela, à chacun des Articles du Libelle de Juvigny même, que j'avois encore dans les mains. Tous ces Calomniateurs, qui n'oſent attaquer à découvert, afin de ne pouvoir être pris à partie ſur les preuves, ne ſont dignes que de mépris : c'eſt la remarque que je commençai par faire faire à Sa Majeſté. J'oppoſai aux diſcours préſomptueux, & peu avantageux pour elle, qu'on me faiſoit tenir au ſujet

du Gouvernement, les paroles que j'avois ſi ſouvent à la bouche ; par leſquelles je propoſois ce Prince, pour modelle des grands Princes, & des bons Rois. Les exemples des Miniſtres révoltés, & des Favoris ingrats, ne peuvent rien pour établir l'infidelité d'un homme, qui ne s'eſt étudié dans cette place, comme je croyois l'avoir fait, qu'à perfectionner ce qu'un ſang aſſez illuſtre avoit déja mis d'heureuſes diſpoſitions en lui. Je défiai qu'on pût jamais en citer un ſeul, de perſonnes, ſoit Ami, ſoit Parent, que j'euſſe gratifiées ſans une raiſon légitime, & de plus, ſans un ordre particulier de Sa Majeſté. J'appellai de ces imputations ſi gratuites de deſſeins de révolte & de Guerres Civiles, à la connoiſſance qu'avoit Henry, de mon amour pour ma Patrie, de mon attachement à ſa Perſonne, du ſoin de mon honneur & de ma réputation, & des obſtacles, qu'en toute occaſion, j'avois apportés aux méchans deſſeins des Proteſtans, juſqu'à me charger de toute leur haine. 1605.

Mais encore, quel profit me ſeroit-il revenu, de ces entrepriſes chimeriques, que je ne trouvaſſe pas actuellement, dans le plus grand & le plus honorable de tous les Etabliſſemens, auxquels un Sujet peut aſpirer ? Quel eût pu être mon but ? De me mettre la Couronne ſur la tête ? On ne m'accuſoit pas d'être juſqu'à ce point dépourvu de jugement : De la tranſporter hors la Famille Royale ? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en diſpoſer, de qui aurois-je pu faire choix, que de la perſonne même de celui, à qui j'avois conſacré tout mon travail & mon ſervice, & ſacrifié depuis trente ans mon ſang & ma vie ? Pourquoi, ſi cela étoit, ne m'occupois-je encore que du ſoin de ſa gloire, dans ces deſſeins ſi nobles, dont j'étois, ſinon l'Auteur, du-moins, ſeul participant & ſeul promoteur ? En lui menageant toutes ces alliances avec l'Angleterre & les autres Puiſſances de l'Europe, n'aurois-je pas agi directement contre moi-même ; ſi j'avois eu des deſſeins préjudiciables à ſa Couronne, ou à ſa Perſonne ? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des Etats, & cauſé les révolutions ? N'eſt-ce pas en nourriſſant dans l'eſprit de leur Maître, le penchant à la molleſſe, aux plaiſirs, à la prodigalité ; en lui faiſant violer toutes les loix, negliger tout ordre, & jetter dans la confuſion toutes

1605. les Parties de l'Etat ? Au-lieu que j'entretenois ſans ceſſe Sa Majeſté, de l'état de ſes affaires ; je lui montrois l'uſage & la deſtination de tout ; je lui faiſois pouſſer l'ordre & l'œconomie, juſqu'à lui reprocher la plus petite depenſe inutile ; je lui amaſſois des threſors ; je rempliſſois ſes Magaſins & ſes Arcenaux ; je lui montrois combien tout cela alloit le rendre redoutable à l'Europe. Eſt-ce là comme on s'y prend pour ſaper ſourdement, comme font les Sujets rebelles, tous les fondemens de la puiſſance du Souverain ? La conduite des Miniſtres eſt toujours équivoque par quelqu'endroit : je puis dire qu'il n'y avoit qu'à gagner pour moi, en approfondiſſant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que Sa Majeſté ſentoit toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis, en la ſuppliant avec les inſtances les plus vives, de croire que je ne lui avois rien caché, ni déguiſé, de tous les ſentimens de mon cœur : je le lui confirmai par ces ſermens redoutables, qu'elle ſçavoit bien que je n'avois jamais faits en vain ; & en l'appellant de ces noms, qui avoient été de tout temps, l'expreſſion de ce que je ſentois de zèle & d'attachement pour ce Prince. Je voulois embraſſer ſes genoux : mais il ne le ſouffrit pas ; afin que ceux qui auroient vu de loin cette poſture, ne puſſent pas croire que j'y avois eu recours, pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit, Que rien ne manquoit dans ſon eſprit, à ma juſtification : Qu'il ſe repentoit veritablement d'avoir été ſi crédule ; & qu'il ne ſe ſouviendroit de tout ce qui s'étoit paſſé, que pour mieux ſentir l'obligation où il étoit, de m'en aimer davantage. C'eſt ainſi que ſe paſſa un entretien, ſi neceſſaire à la conſolation de tous deux.

Ceux qui connoiſſent ce que c'eſt que la Cour, jugeront ſans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des Courtiſans, pendant une converſation, qui avoit duré plus de quatre heures ; & avec quelle attention nos actions & nos geſtes étoient obſervés : car quoiqu'ils ne puſſent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le ſujet. La maniere dont Henry m'avoit reçu le matin, & enſuite fait rappeller ; la précaution qu'il avoit priſe, en commençant à m'entretenir ; les papiers qui

avoient été tirés; l'air de vivacité & de feu, qui se faisoit appercevoir dans notre démarche & dans toutes nos situations; suffisoient de reste pour les en instruire. Chacun attendoit, suivant ses craintes & ses esperances, quel alloit être le résultat d'un éclaircissement si important. 1605.

Henry voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ses papiers, bien résolu de les jetter tous au feu; il sortit de l'allée des Meuriers, en me tenant par la main, & demanda à tout ce monde assemblé, quelle heure il étoit. On lui répondit, qu'il étoit près d'une heure après-midi, & qu'il avoit été fort-long-temps. » Je vois ce que c'est, dit ce Prin» ce, d'un ton qui fit pâlir bien des visages; il y en a, aux» quels il a plus ennuyé qu'à moi: afin de les consoler, je » veux bien vous dire à tous, que j'aime Rosny plus que ja» mais; & qu'entre lui & moi, c'est à la mort & à la vie: » Et vous, Mon Ami, poursuivit-il, allez-vous-en dîner; & » m'aimez & servez, comme vous avez toujours fait: car » j'en suis content. « Bien d'autres en ma place, n'auroient plus songé après cela, qu'à tirer vengeance (13) de tous ceux que Sa Majesté venoit de me faire connoître pour mes ennemis. Je rends graces au Ciel, de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire, d'y avoir seulement songé. J'ai soigneusement caché leurs noms à mes Secretaires; & on ne le verra point ici. Je supprime de-même, une partie de ce qui se dit entre le Roi & moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je suis, que cette sorte de vengeance n'est pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laisser aucune inquietude au Roi, sur l'incident, au sujet duquel je suis entré dans le détail de ce grand démêlé; je maniai l'esprit de Grillon, de maniere qu'il consentit enfin à recevoir pour sa Charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en consideration de Lesdiguieres, Sa Majesté avoit donné son agrément (14): Ce qui m'attira des re-

(13) Le Sieur de Juvigny, ou Divigny, Gentilhomme François, Auteur du Memoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous: » Il fut » poursuivi, disent les Memoires de » L'Etoile, en sa vie & en ses biens, » comme crimineux de Lese-Majesté; » & pendu en effigie à Paris, faute » de l'Original. «

(14) Henry IV. quoique très-mé-

1605. mercimens du Beau-pere & du Gendre. Créquy vint me les faire, en personne ; & il les accompagna de mille assûrances de reconnoissance & d'attachement : Lesdiguieres m'écrivit de Grenoble ; & rencherit encore sur les termes, dont Créquy s'étoit servi. La parenté qui étoit entre nous, se joignant à ce nouveau motif ; il n'y a personne qui ne s'attende de nous voir après cela, intimement amis : Cependant personne ne m'a aussi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henry, que ces deux hommes. La reconnoissance n'est pas une vertu de Courtisan.

Le cœur de Henry ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impossible d'y rouvrir la même blessûre : c'est tout ce qui soûtint mes ennemis, dans le desespoir, que leur causa l'avanture de Fontainebleau. Ils ne tarderent pas à revenir à la charge ; & (je n'ose presque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remissent le Roi dans l'état, d'où je venois de le tirer (15) : Mais la chose n'éclata pas à beaucoup près,

content du Duc d'Epernon, qui s'étoit retiré à Angoulême, & avoit fait de grandes plaintes de l'injustice prétenduë, que lui faisoit ce Prince en cette occasion ; voulut pourtant que M. de Créquy allât trouver son Colonel, à cent lieuës de Paris, pour prêter le serment entre ses mains, prendre son attache pour ses provisions, & recevoir ses ordres pour son installation. Le Duc d'Epernon le fit languir quelques jours à sa suite, & le fit même demeurer un jour entier, à la porte de sa chambre. *Hist. du Duc d'Epernon, pag. 212.*

(15) » Le Roi, dit Le-Grain, *liv.* » 7. avançoit le Duc de Sully, en » sorte qu'il retenoit toujours une » grande autorité sur lui : Et qui » sçait si ce n'étoit point un trait » de prudence, de l'exposer ainsi, » par le Roi, à la haine de plusieurs, » desquels il le pouvoit bien défen » dre ; afin de lui en faire apprehen- » der les effets, s'il forlignoit à son » devoir ? « Cet endroit de nos Memoires paroît presenter d'abord, dequoi favoriser cette conjecture. Je trouve néanmoins plus juste, le sentiment de ceux qui ne voient de la part de Henry IV. aucun artifice, dans les soupçons auxquels il se livroit, contre le Duc de Sully. Mais qu'ils soient feints, ou veritables ; je trouve encore, après beaucoup de personnes judicieuses, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce Prince. Dans la premiere supposition, on n'y voit qu'une finesse, indigne d'un grand Prince ; & dans la seconde, une injustice, à laquelle on ne sçauroit donner pour excuse, la vivacité d'un premier mouvement : y ayant eu comme une convention entre le Prince & le Ministre, que le premier passeroit tout à celuicy, du côté du caractere d'esprit ferme, infléxible, incapable de plier, ni de flater ; en faveur d'une fidelité, décidée par tant d'épreuves. Cela marque bien qu'auprès des Princes, même les plus parfaits, l'accomplissement des devoirs les plus essentiels, ne dispense point de la souplesse, ni de la complaisance.

(16) Marguerite

près, comme avoit fait la premiere ; parce que l'éclairciſſement ſuivit d'aſſez près. Je ne ferois ici qu'une inutile répetition : c'eſt ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtoient de temps en temps, le plaiſir de pouvoir ſe flater que je ſuccomberois ſous leurs efforts ; ils ne tardoient pas à être détrompés, avec autant de honte que de rage : Et ſi de mon côté, j'avois été homme à me plaire à de pareilles victoires ; cette derniere ne fut pas moins complette que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva ; & c'étoit encore à Fontainebleau, que ſe fit cette explication ; le Roi m'envoya chercher de grand matin, & en me prenant par la main, lorſque j'entrai dans ſa Chambre, pour me tirer vers la croiſée qui donne ſur le jardin de la Reine, parce qu'il avoit à me parler ſecrettement, il me dit fort-haut, en preſence de toute la Cour qui y étoit aſſemblée : » Mon » Ami, vous ne ſçauriez croire, comme j'ai dormi d'un bon » ſomme toute cette nuit, pour m'être ainſi éclairci & dé- » chargé le cœur avec vous. « Il me demanda ſi je ne ſentois pas interieurement la même ſatisfaction : Je le lui aſſûrai, & qu'il trouveroit toujours en moi la même fidelité. 1605.

Au milieu d'une faveur ſi traverſée, ce qui me faiſoit voir que le cœur de Henry étoit toujours pour moi, c'eſt que dans quelque diſpoſition où on l'eût mis par rapport à moi, il n'en interrompit jamais le cours des bienfaits, qu'il avoit coûtume de répandre ſur moi & ſur les miens. J'en eus des preuves, parmi les orages mêmes dont j'ai parlé, au ſujet de ma Fille aînée (16). J'étois en parole avec les Fervaques,

(16) Marguerite de Béthune : C'eſt elle qui pour ſe venger de ſa Fille unique, qui avoit épouſé contre ſa volonté, Henry de Chabot, produiſit en 1645 un Garçon de quinze ans, comme vrai Fils d'elle & du Duc de Rohan, mort ſept ans auparavant. » Pluſieurs perſonnes di- » gnes de foi, dit Amelot, qui ont » vu Tancrede (c'eſt le nom de ce prétendu Héritier de la Maiſon de Rohan) » à Paris, lors du Procès, » m'ont aſſuré que ce jeune homme » avoit le toupet des Rohans, c'eſt- » à-dire, un petit bouquet de che- » veux ſur le devant de la tête, & » des traits remarquables du viſage » de ſon Pere putatif. « A cette anecdote en tient une autre, par laquelle on prétend que le Duc de Rohan avoit voulu acheter du Grand-Seigneur le Royaume de Chypre, & le donner à cet Enfant. On diſoit encore que ſon Pere & ſa Mere ne l'avoient tenu caché, que pour faire épouſer à leur Fille, M. le Comte de Soiſſons, & enſuite, le Duc de Veymar. Voyez ces curieuſes fables dans Amelot de La-Houſſaye. *Art. Béthune &c. & Art. Chypre.*

1605. pour le jeune Laval, que Sa Majesté m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préferer au Duc de Rohan; & la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce Prince sur la Terrasse des Capucins, au commencement de cette année; il me remit encore sur cette matiere. Il m'apprit que les raisons, pour lesquelles il avoit d'abord donné l'exclusion au Duc de Rohan, c'est qu'il avoit été proposé par Madame sa Sœur, à la Duchesse de Rohan, & accepté par mon Epouse, sans qu'il en eût été informé: & que d'ailleurs, Monsieur & Madame de Fervaques l'avoient tellement sollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour Gendre, plustôt que le Duc de Rohan, qui à la verité n'étoit pas à-beaucoup près aussi riche; mais qui avoit l'honneur d'être son Parent si proche, que s'il étoit mort sans Enfans, comme cela étoit déja arrivé à la Princesse sa Sœur, le Duc de Rohan auroit été son Héritier pour le Royaume de Navarre, & les autres Biens des Maisons d'Albret, de Foix & d'Armagnac. Il me dit ensuite, Que pour d'autres raisons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de sentiment: Que son intention étoit que je rompisse honnêtement avec les Fervaques: Qu'il les y avoit déja disposés: Que je retirasse les Promesses & les Articles, dont nous étions convenus; de maniere qu'il parût dans le monde, que c'étoit veritablement moi qui rompois avec eux, & qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avoient refusé mon Alliance: Qu'il m'ameneroit lui-même le Duc de Rohan, me faire son compliment, avec la Duchesse sa Mere: Que je le reçusse comme celui qui devoit être mon Gendre dans trois jours; ayant lui-même tout reglé pour ce sujet: Qu'il feroit faire le Contrat en sa presence; & qu'il le signeroit, comme Parent des deux côtés.

Je remerciai Sa Majesté de l'interêt qu'elle vouloit bien prendre à ma Famille, & de l'honneur qu'elle me faisoit. Tout fut éxecuté de la maniere que je viens de dire; & le Roi donna au Marié, pour l'habit & le festin de noces, dix mille écus, & autant à ma Fille. J'avois marié l'année précedente, Mademoiselle Du-Marais, Fille de mon Epouse, de son premier mariage, avec La-Boulaye, Fils de celui que Henry avoit fort aimé. Elle ne de-

voit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de Sa Majesté, qu'à celle qu'elle faisoit ordinairement à toutes les Filles de la Reine, sous le nom de Robe de noces; & qui avoit été reglée à deux mille écus. Henry l'augmenta jusqu'à cinq mille, pour ma Belle-fille: & afin que cette somme ne tirât point à consequence pour les autres, ce Prince me manda de Saint-Germain-en-laye, qu'il falloit l'employer dans un Comptant. 1605.

Il arrivoit assez ordinairement, qu'après que Sa Majesté avoit appuré les Etats de ses Fortifications & Bâtimens, elle me disoit, en presence des Officiers employés pour ces Parties, qu'on appelloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année suivante: » Or-bien, » voilà mes Fortifications & Bâtimens résolus: Et vous, que » faites-vous à vos Maisons? « A quoi lorsque je répondois, comme je ne manquois guére de le faire, que je n'y faisois rien, faute d'argent; il me disoit: » Or-sus, voyons vos » Plans, & ce que vous y voudriez faire, si vous aviez de » l'argent. « Il les consideroit; & après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer, ou à y ajoûter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer.

Ce n'est pas que je n'aye souvent reçu des refus de ce Prince: je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me refusa la Charge du Baron de Lux, que je lui demandai pour mon Frere, ou pour La-Curée. Il me dit, Qu'il destinoit à Bethune une Charge en Bretagne, qui lui conviendroit mieux: & pour La-Curée, Qu'il ne trouvoit pas que cet Emploi fût compatible avec la Lieutenance de sa Compagnie de Chevaux-legers, & avec le Gouvernement de Chinon, qu'il avoit déja: La verité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de service dans la Province. Je lui demandai deux autres graces, dans une même Lettre: l'une, pour mon Neveu de Melun; & l'autre, pour le même La-Boulaye. Il me refusa celle de La-Boulaye, comme ne l'ayant pas encore meritée par ses services; & m'accorda l'autre: c'est l'Abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus, à l'occasion du Duc

1605. de Rohan, mon Gendre; ſi on doit appeller cela, un refus: Voici de quoi il s'agiſſoit.

Le Duc de Rohan étoit Gouverneur de Saint-Jean d'Angely, qui avoit pour Lieutenant-de-Roi, Des-Ajos. Cette Lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du Gouverneur, mais de Sa Majeſté immédiatement, à qui les differentes conjonctures avoient fait juger expedient pour le bien de ſon ſervice, d'ôter ce privilege au Gouverneur; afin que le Lieutenant-de-Roi de cette Ville, qu'on a toujours vu juſqu'ici jouer un rôle important dans les temps difficiles, fût en quelque manière indépendant du Gouverneur, & même en état d'y rendre ſon pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la ſatisfaction du Roi, & au bien de l'Etat: Ce qui faiſoit que ce Lieutenant avoit en effet toute la réalité de ce Gouvernement, & n'en laiſſoit au Gouverneur, que le Titre & l'apparence. Le Duc de Rohan avoit fort envie de ſe faire reſtituer cette Prérogative: il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable: on lui mandoit que Des-Ajos étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'euſſe de rendre ſervice à mon Gendre, je n'oſai en faire ouvertement la propoſition au Roi: la choſe avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faiſoit entendre que je cherchois à mettre toutes les Villes (17) Proteſtantes; il n'en auroit pas fallu davantage, pour réveiller les ſoupçons. Je ne voulus d'abord que ſonder le gué: ce que je fis aſſez adroitement, en prenant l'occaſion de la maladie de Des-Ajos, pour preſſentir Sa Majeſté, ſur ce qu'elle penſoit de cette place; & c'eſt par Lettres, que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorſque j'eus reçu la Réponſe de Sa Majeſté: Elle me mandoit, Qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le Lieutenant de

Ou, Des-Ageaux.

(17) On voit dans l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, *Tom. 1. pag. 15.* que Henry IV. refuſa au Duc de Sully le Gouvernement de Saint-Maixant, qu'il lui avoit fait demander par la Reine, pour lui-même; diſant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendît un Calviniſte, maître de cette Place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque choſe pouvoit faire douter de la verité de ce fait, outre le ſilence de M. de Sully; c'eſt la facilité avec laquelle ce Prince lui accorda le Gouvernement de toute la Province même.

Saint-Jean ; parce que, difoit-elle, ce ne feroit, ni M. de Rohan, ni mon Gendre, qui feroit toujours Gouverneur de cette Place : je lui parlois du Maire de cette Ville, nommé Poufou, qu'elle continua dans cette fonction, fur mon atteftation : Au-refte, Des-Ajos ne mourut point de fa maladie. 1605.

Avant que de fortir de cet article de Mariages & de Parenté, je dirai ce qui arriva à la Cour, au fujet de Mademoifelle de Melun, ma Niece, qu'on parloit auffi de marier en ce temps-là. Comme elle étoit un Parti très-riche & très-confiderable, la Marquife de Robais, ma Tante, l'ayant fait fon unique héritiere ; tous les D'Eftrées jetterent les yeux fur elle, pour la faire époufer à De-Cœuvres (18). Ils comptoient fur la protection du Roi, ou pluftôt, ils s'en tenoient affûrés. Cœuvres étoit fort-agréable à Sa Majefté, & lui touchoit de près, par l'affinité avec fes Enfans, de la feuë Ducheffe de Beaufort. Ils lui firent propofer la chofe, par M. de Vendome lui-même, à qui le Roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly. Il ne s'en fouvint qu'à fa dînée à Louvre-en-Parifis ; & il m'en écrivit, de maniere à me faire voir qu'il fouhaitoit paffionnément que l'affaire réüfsît.

J'écrivis aux Parens de la Fille, tous Flamands : mais la réponfe qu'ils me firent, n'étant pas de ces chofes qu'on puiffe, ni qu'on doive écrire à fon Maître ; je ne lui en fis point : Et lorfqu'à fon retour, il m'en demanda la raifon ; je lui dis fimplement, que les Parens de Mademoifelle de Melun n'avoient nullement approuvé cette Alliance. Le Roi s'imagina que je les faifois parler, & que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les Lettres de la Marquife de Robais, du Prince & de la Princeffe de Ligne, de la Princeffe d'Epinoy, de la Comteffe de Barlemont, des Comtes de Fontenay & de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit : & Henry vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la Maifon d'Eftrées, ils la tenoient au-deffous d'eux (19) : » Je vois bien, dit ce

(18) François-Annibal D'Eftrées, Marquis de Cœuvres, Duc & Pair, & Maréchal de France.

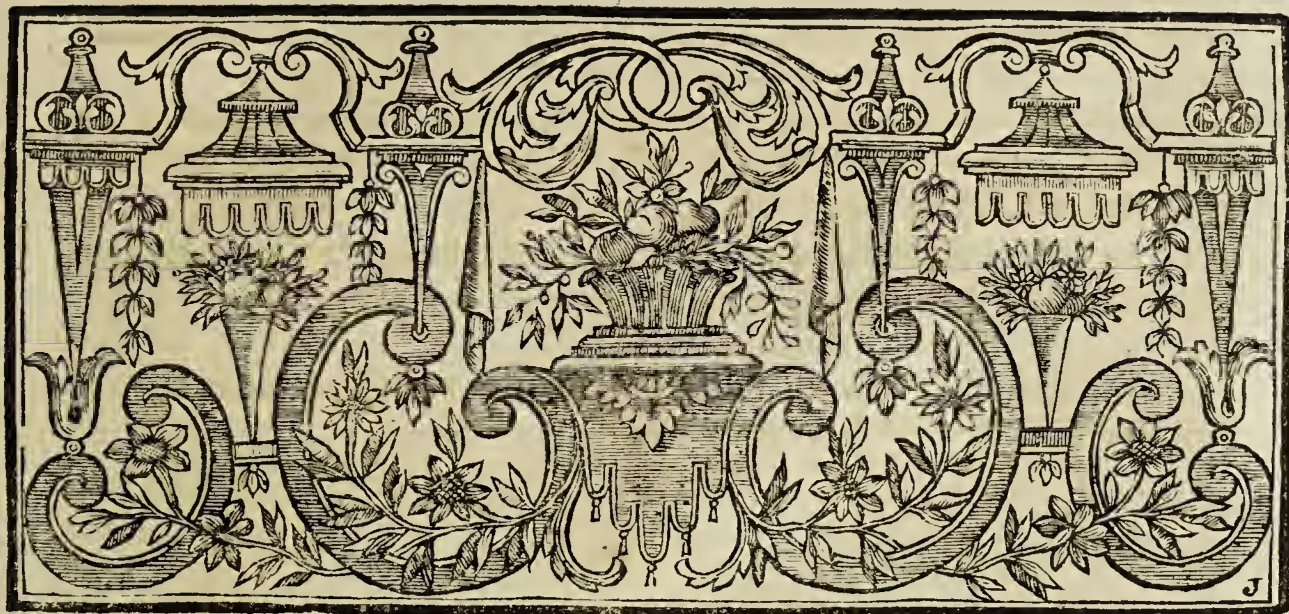
(19) La Maifon D'Eftrées eft

1605. » Prince, avec quelque colere, qu'il n'y faut plus penser; » ayant affaire à tous ces glorieux sots de Flamands, que » vous m'avez nommés. « Effectivement la chose n'alla pas plus loin; Sa Majesté ne s'en étant plus voulu mêler.

pourtant incontestablement de la plus ancienne Noblesse de Picardie. Consultez nos Généalogistes.

Fin du vingtieme Livre.





MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE VINGT-UNIEME.



Tous ces dégoûts que j'eus à essuyer, me coûterent une partie du temps, que j'avois coûtume d'employer tout entier à l'administration des Finances; mais ils ne diminuerent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai cette année à constater les alienations & usurpations du Domaine de Sa Majesté; & à liquider éxactement toutes les Rentes sur les Tailles, Gabelles, Décimes, Aides & autres Parties; ainsi que toutes les autres dettes créées, tant sur le Roi, que sur les Villes, Pays & Communautés. Je trouvai par le calcul, que ces alienations, rentes & dettes, coûtoient déja au Royaume, depuis leur création jusqu'à cette année, plus de cent cinquante millions (1). Ce qui est bien plus singulier, c'est que tous 1605.

(1) » Il ne falloit pas moins que » le courage constant du Duc de » *Sully*, pour rétablir les Finances, » en retirant cent millions de Do- » maines aliénés; en payant les det- » tes légitimes; en retranchant les

1605. ces deniers, dont l'Etat se trouvoit surchargé, sans qu'on pût s'appercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avoient en effet été usurpés pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus & alienés par eux-mêmes à d'autres. Le Roi ne pouvoit le croire; mais je lui fis voir la chose clairement, par le moyen de deux Pieces, que je venois de recouvrer. L'une, est un Etat des personnes, qui avoient été interessées dans le Parti du Sel, pendant le Bail de Champigny & de Noël de Here. Ils étoient au nombre de vingt, de Paris, de la Cour, & du Conseil même; & depuis cinquante mille livres, jusqu'à cent cinquante mille écus: Le total montoit à neuf millions sept cens trente-huit mille livres. L'autre Piece, datée du 27 Octobre 1585, est une Association du Surintendant d'O, avec les Partisans du Sel, pour un Cinquieme. Il y cautionne jusqu'à la concurrence de ce Cinquieme, Antoine Faschon, Notaire, qui lui prêtoit son nom, envers les deux Fermiers que je viens de nommer.

Un manege semblable faisoit qu'il n'étoit non-plus presque rien revenu à Sa Majesté, des deniers des Aydes & des Parties Casuelles. Gondy, de concert & de moitié avec d'Incarville & les autres Membres du Conseil, se les étoit fait substituer, pour payement de prétenduës dettes du Roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premieres suppositions & connivences; je furetai si soigneusement, que j'en avois déja découvert pour trois millions, qui revenoient de plus au Thresor-Royal. Comme ce n'étoit qu'en vuë de soulager le Peuple, que je dépouillois ainsi de temps en temps les usurpateurs, de biens qui ne leur étoient pas dus; à proportion de ces découvertes, je faisois au nom de Sa Majesté, des remises considerables sur la Taille, source principale d'abus & de véxations de toute espece, dans sa répartition & sa perception. Il est bien à souhaiter, mais peu à esperer, qu'on change un jour en entier, le fond de cette Partie des revenus Royaux. (2)

Je

» autres &c. Il seconda toujours son » Roi, dans les magnanimes desseins » de soulager son Peuple. » *Essai Politique sur le Commerce*, *chap.* 19. M. Claude De-L'Isle en parle de la même maniere, & avec toutes sortes d'éloges, dans son Abregé de l'Histoire Universelle. *Tom.* 5. *pag.* 501.

(2) Ces abus sont si palpables, & ces véxations si criantes, que nos Rois

Je mets la Gabelle de niveau avec la Taille. Je n'ai jamais rien trouvé de si bizarrement tyrannique, que de faire acheter à un Particulier, plus de sel qu'il n'en veut & n'en peut consommer; & de lui défendre encore de revendre, ce 1605.

Rois & leurs Ministres ont souvent essayé d'y remedier, en changeant en entier la forme de cette Partie de la Finance. Ils y ont trouvé tous ces obstacles dont parle l'Auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroissoit devoir être plus heureuse; & qui malgré cela, ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me soit permis d'en exposer ici les raisons.

Il regne dans ce Royaume, & je crois, dans tous les Etats Monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne sçauroit trop s'attacher à détruire; parce que tenant les esprits des Sujets continuellement en garde, contre tout ce qui émane du Souverain, il produit par la seule défiance, une partie des mauvais effets, que produiroit une desobéïssance formelle. Ce préjugé est, qu'on ne songe jamais au Peuple en bien; & qu'au-contraire on ne touche à son état, que pour le rendre encore plus miserable.

Il ne se peut pas qu'un changement aussi grand, que celui qu'on propose dans la Taille, ne soit sujet à de grandes difficultés, par la nature de la chose même. Or je crois qu'il ne suffit pas que ces difficultés se trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé & perfectionné le projet; mais qu'il faut aussi qu'elles le soient pour ceux, que de necessité l'on emploie à l'éxecution. Car il n'en est pas de cet ouvrage, comme d'un édifice, qui se trouve construit par la seule cooperation toute méchanique des mains des Maçons, à l'idée de l'Architecte. Celui-cy ne sçauroit croître & s'achever, que par la même intelligence, répanduë dans l'Auteur & les executeurs. A cela deux choses s'opposent, qu'il seroit besoin de combattre par l'instruction & le châtiment; je veux dire, le défaut de lumieres, & la paresse dans les Employés subalternes: Celle-cy leur fait négliger les ordres de leurs Superieurs; & l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les éxecutent tout de travers.

Cette raison suffiroit toute seule, pour convaincre que l'établissement de la Taille Proportionnelle dans les Géneralités, ne doit point être confiée aux Elus & Subdélegués des Intendans; je n'oserois dire, aux Intendans eux-mêmes, ni à tous ces Ouvriers en sous-ordre, pris par eux au hazard, dans la Police & dans la Finance; qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le temps necessaire à donner à celle-cy: Mais que comme on fait venir de la Capitale, des Artisans pour conduire des travaux qui excedent la portée des Artisans communs; le Conseil doit choisir & deputer dans les Géneralités, des Commissaires integres, intelligens, suffisamment autorisés, & parfaitement au fait; auxquels on ne plaigne de-plus, ni le temps, ni la dépense. Si on les précipite trop, il leur échappera une partie des observations à faire sur differens détails de la campagne: Si on les paye mal, ou à regret, on les expose à trahir leur devoir par besoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation possible.

Lorsqu'on connoît tout ce que peuvent sur les hommes, les liaisons de parenté, d'amitié, de societé, de simple voisinage; les differens interêts, personnel & de Corps; la crainte de déplaire, l'envie d'obliger, le desir d'être honoré & caressé de ses Concitoyens; la dépendance d'un Superieur mal instruit, laquelle peut se faire sentir par une perte d'Emploi, par des réprimandes injustes; & une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme, au mi-

1605. qu'il a de trop. Je m'en expliquois un jour en cette maniere, en m'entretenant avec le Roi : il me demanda un Memoire détaillé ſur toute cette matiere; de ce que coûtoit le Sel, d'achat aux Salines; des frais qu'on y faiſoit, de-là juſqu'à ſa vente; de ſa diſtribution dans les Greniers; & autres queſtions, qu'on peut faire à ce ſujet: Sa Majeſté ne me dit point à quelle fin elle me demandoit ce Memoire. Je me hâtai de le dreſſer, le mieux que je pus, & à-peu-près; parce que, ſuivant les raiſons que j'y expoſois, on ne peut marquer au juſte la vraie valeur des choſes : Mais il ne produiſit aucun effet; & tout demeura à cet égard, comme auparavant. Tant il eſt difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance & le défaut de vuës dans ces Anciens, qu'on veut nous donner comme infaillibles, ont mis de mal dans les premiers Etabliſſemens; lors-même que d'autres Impoſitions, plus ſelon la droite raiſon, comme le Dixieme & les Entrées, ſemblent en indiquer ſi clairement les moyens, & en applanir les voies. (3)

lieu de ſa famille & de ſes Compatriotes : on trouve mille raiſons de ne pas ſe ſervir pour la nouvelle Taille, des Employés ordinaires. Auſſi quelques perſonnes, qui ont étudié avec application les deſſeins du Conſeil dans cette Opération, & enſuite prêté un œil attentif à la maniere dont on les voit tous les jours s'éxecuter dans les Elections; voient avec douleur, que ſur cinquante de ces Commiſſaires, il n'y en a quelquefois pas un, dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme, encore plus odieuſe que l'ancienne.

Ces motifs & ces difficultés; une connoiſſance plus réflechie du Projet de M. de Vauban; le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorſqu'on en fit l'eſſai; le bonheur dont jouiſſent encore actuellement le petit nombre de Parroiſſes, qui ont trouvé le moyen de le conſerver; l'experience qu'on fait tous les jours, que le Dixieme, qui n'eſt lui-même qu'une eſpece de Dixme, a toutes ſortes d'avantages ſur la Taille & les autres Subſides : tout cela, dis-je, fait conclurre aux eſprits judicieux, qu'il faudra de toute neceſſité revenir à cet égard, à l'établiſſement de la Dixme Royale, comme au moyen le plus ſimple de tous, le moins coûteux, le moins onereux pour les Peuples; & qu'on n'y a pas fait, lorſqu'il a été propoſé par cet habile & vertueux Citoyen, toute l'attention qu'il meritoit. C'eſt une Maxime également fauſſe & cruelle, Qu'on riſque à faire ſoûlever le Peuple, en le mettant à ſon aiſe. L'interêt du Peuple, bien entendu, eſt encore que le Roi connoiſſe parfaitement la valeur de tous les biens, & la force de ſon Royaume : que ſans égard pour des éxemptions & des privileges injuſtes, tous les Sujets de Sa Majeſté ſoient traités également : que le Commerce & l'Induſtrie ſoient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on peut faire ſur cette matiere, à l'excellent Ouvrage lui-même de M. de Vauban, qui a pour titre; *Dixme Royale* &c.

(3) On ſçait combien la Gabelle rapporte au Roi de net, tous frais déduits; & il n'eſt pas difficile de ſçavoir conſéquemment, à quoi ces frais montent pour chaque minot de ſel. Pourquoi le Roi ne prend-t'il

Les dettes créées sur les Provinces, Maisons-de-Ville & Communautés, ne faisant pas moins de tort au Roi, que les siennes propres; je le sollicitois continuellement de permettre qu'on fît sur elles la même revision & la même operation, qu'on avoit fait sur les autres, afin d'en diminuer au-moins la quantité: Je l'obtins enfin; & Sa Majesté laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer à cet effet des Commissaires, que je choisis parmi les personnes, que je connoissois les plus laborieuses & les plus fideles dans les Cours Souveraines, le Corps des Maîtres-des-Requêtes, celui des Thresoriers de France & des autres Officiers: Mais comme ce travail ne put aller si vîte; je remets à en rendre compte, lorsque je parlerai des effets qu'il produisit. 1605.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre & l'œconomie ayent des ressources infinies; lorsque je pense que malgré les dépenses ordinaires de l'Etat, & celles que Sa Majesté faisoit extraordinairement dans son Royaume; malgré trois ou quatre millions qui en sortoient tous les ans, pour être répandus chez l'Etranger; malgré l'état d'epuisement & de ruine, où le Roi avoit trouvé la France, ses Finances & son Thresor, à son avenement à la Couronne; malgré des obstacles & des difficultés, comme insurmontables; le Gouvernement avoit déja pris un air d'opulence, qui ne permettoit presque plus qu'on se souvînt de sa premiere indigence. Auroit-on pu se figurer dix ans auparavant, qu'en 1605 le

pas tout-d'un-coup le prix de chaque minot de sel, de premier achat, & sur les Salines mêmes? Pourquoi ne fait-on pas la même operation dans les Aydes? Il y a long-temps qu'on fait cette question; & elle est tout-à-fait simple. Le Cardinal de Richelieu, suivant en cela toutes les vuës du Ministre son Prédecesseur, *Test. Polit.* 2. *Part. chap.* 9. *sect.* 7. Péréfixe, l'Auteur de l'Essai Politique sur le Commerce, *chap.* 25. une infinité d'autres habiles Politiques après eux, décident tout d'une voix contre un Impôt, dont la régie n'est pas seulement onereuse par sa forme, mais encore injuste par son peu d'uniformité. Ils trouvent à la verité de grandes difficultés à la changer; mais ce changement une fois fait, paroît en récompense une des principales sources *du soulagement & de l'opulence de l'Etat*, tout à la fois. Le Cardinal de Richelieu, qui est celui qui en parle en ces termes, ajoûte que ce qu'il avoit connu de Surintendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'Impôt du Sel, levé sur les Salines mêmes, à celui que les Indes rapportent au Roi d'Espagne. Consultez encore sur ce sujet, la *Dixme Royale* de M. de Vauban.

1605. Roi se trouveroit aussi riche qu'il l'étoit ; si l'on avoit fait sérieusement attention, que les sommes qu'on lui demandoit, lorsqu'il fut reconnu paisible possesseur de la Couronne ; celles dont il voyoit son Epargne obérée, avec tous les interêts & arrerages de ces sommes ; ne montoient à guére moins de trois cens trente millions ? Qui eût pu imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvoit être acquité sur cette somme énorme, comme toutes les dettes pures & simples, le seroit ; & qu'il y auroit des arrangemens pris pour tout le reste ; de maniere que le Thresor-Royal n'en seroit plus épuisé, ni même incommodé ? C'est pourtant ce qui étoit arrivé : & je n'ai peut-être rien exposé aux yeux du Lecteur, d'aussi interessant dans ces Memoires, qu'un Etat en gros des sommes particulieres, d'où résultoit cette somme principale.

Il étoit dû à la Reine Elizabeth, lors de son décès ; tant d'argent pur, prêté à Henry dans ses besoins, avancé aux Troupes Allemandes, & fourni par elle à l'Armée envoyée en Bretagne ; que pour toutes les autres sommes, auxquelles avoit été évalué l'entretien de tous les secours donnés par les Anglois au Roi, Hommes, Vaisseaux, provisions, pour le Siege de Dieppe, pour celui de Rouen ; enfin pendant tout le temps qu'avoit duré la Ligue : la somme de sept millions trois cens soixante-dix mille huit cens livres. Aux Cantons Suisses ; tant pour leurs services, que pour leurs pensions ; y compris les interêts : trente-cinq millions huit cens vingt-trois mille quatre cens soixante-dix-sept liv. six sols. Aux Etats-Géneraux ; argent prêté ; solde de Gens-de-guerre ; entretien de Vaisseaux ; Poudres, Vivres, Munitions &c. aussi fournis pendant la Ligue : neuf millions deux cens soixante-quinze mille quatre cens livres. A differens Seigneurs, Colonels & Officiers François ; pour service, solde, Pensions, Gages &c. pendant les Guerres Civiles : six millions cinq cens quarante-sept mille livres. Aux Partisans de toute espece de Fermes ; aux Provinces, Villes, Communautés, & autres Particuliers ; en comprenant dans cet Article, les Gages, Appointemens & Pensions, des Officiers de la Maison du Roi, de Justice, de Police & de Finance ; par Etats dressés : vingt-huit millions quatre cens cinquante mille trois cens soixante livres. A differens Particuliers ; suivant leurs Billets, Rescriptions, Quitances de

l'Epargne, Ordonnances, Acquits patents &c. presque tous du Regne de Henry III : douze millions deux cens trente-six mille liv. Engagemens de Domaine; constitutions de Rentes d'un Principal éxorbitant, modérées par les Créanciers eux-mêmes, ou retranchées par Sa Majesté : cent cinquante millions. Traités faits à l'extinction de la Ligue; dont le calcul a été fait cy-devant : trente-trois millions cent cinquante mille neuf cens quatre-vingt-une livres. (4) 1605.

Il est vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces Parties, il s'en trouva plusieurs, qui étant éxigées injustement, furent annullées tout-à-fait; d'autres, sur lesquelles on composa avec les Créanciers; d'autres, dont on trouva moyen de se libérer, par quelques expediens, comme celles sur les Tailles & le Domaine : Mais on comprend facilement, combien il en resta encore à acquiter de justes. Je remarque ici d'avance, pour faire voir combien le bon exemple est impuissant, qu'après la mort de Henry, les nouveaux Directeurs des Affaires commencerent par détruire une partie de ces bons menages, & par abolir les Reglemens qu'il avoit établis : Cette operation, qui sous une apparence de douceur & de fausse compassion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que sous le nouveau Regne, les dettes du Royaume n'aillent en augmentant, au-lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le temps de la mort de ce Prince; & contentons nous de marquer, comme un monument éternel de sa gloire, l'état où la sagesse de son Gouvernement avoit déja mis la France, dans cette année. Les payemens hors & dans le Royaume, se faisoient à point nommé : nulle souffrance de ce côté-là, ni dans les dépenses courantes; sans que pour cela Sa Majesté cessât d'en faire de très-considerables, pour rétablir, meubler & décorer ses Maisons Royales; réparer les Places fortifiées; en faire construire de nouvelles; élever des Bâtimens publics; (5) réédifier les Eglises, Hôpitaux & Convens; entretenir les Pavés, Levées, Ponts & Chaussées; fa-

(4) Il y a erreur de calcul dans les anciens Memoires, tant sur les Traités de la Ligue, d'environ un million, que sur le Total : mais cela est peu considerable.

(5) Henry le Grand a fait peindre & dorer la Chapelle de Fontainebleau, percer la Forêt, & embellir en plusieurs autres manieres, cette Maison Royale. Il acheva le Pont-Neuf; fit construire la Place & la ruë Dauphine; redresser grand nom-

1605. briquer grand nombre de Galeres sur la Méditerranée ; remplir les Magasins & Arcenaux ; racheter, ou dégager les bagues & joyaux de la Couronne, & y en joindre de nouveaux : Et après tout cela, il restoit encore au bout de l'année, une somme considerable à déposer dans le Thresor de la Bastille (6).

Et ce que j'estime bien davantage que tous ces thresors, c'est que Henry les acquit, non-seulement sans rendre le Peuple plus misérable ; mais en le soulageant considerablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces Memoires : Il regreta toujours que la conjoncture presente ne lui permît pas de pousser plus loin les effets de sa tendresse pour ses Sujets. Si les ennemis de son Gouvernement n'en convenoient point, si même on leur voyoit publier tout le contraire ; il n'en est pas moins vrai, que l'abondance commençoit à se faire sentir par tout le Royaume ; & que délivré de tous ses Tyrans dans la Finance, la Noblesse & la Milice, le Paysan ensemençoit & recueilloit en assûrance (7) ; l'Artisan s'enrichissoit de sa profession ; le

bre de ruës dans Paris ; bâtir des Quais &c. Outre ce qui en est marqué en differens endroits de ces Memoires, voyez le dénombrement de tous ces Edifices dans le Mercure François, *ann.* 1610. *pag.* 404. Decade de Le-Grain, *liv.* 8. Morizot, *ch.* 46. ainsi que dans les Ecrivains qui nous ont donné des descriptions, ou l'Histoire des Antiquités de Paris &c. Personne n'ignore que ce grand Prince, par les soins du Duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, presque dans tous les endroits du Royaume ; construire quantité de Chaussées & de Ponts dans des lieux impratiquables, sur-tout du Berry, qui pouvoient disputer de beauté avec les Ouvrages des Romains ; mais qui faute d'entretien depuis cent trente ans, sont aujourd'hui en fort-mauvais état : qu'il fit planter le long de ces grands chemins, des Ormes & autres Arbres, dont il en reste encore en differens endroits, où on les nomme, *des Rosnys* Nous avons plusieurs Ordonnances de ce Prince à ce sujet ; & d'autres, par lesquelles il est défendu de coucher les terres de labour en herbage, & ordonné d'arracher des Vignes. Tous ces Ouvrages, & cette application à rendre son Royaume florissant, contribuerent peut-être autant que les exploits militaires, à meriter à Henry IV. le nom de Grand, qui lui fut donné dès son vivant, & à ce qu'il paroît, à-peu-près dès l'année 1602.

(6) La part qu'a euë le Duc de Sully dans tout cela, lui a merité cet éloge singulier dans le Mercure François, *ann.* 1606. *p.* 101. » Comme il s'est acquité au bien & à » l'utilité de la Couronne de France, en ces Etats & Charges-là, plus » qu'aucun de ceux qui l'ont précedé ; tous les François l'ont reconnu & du vivant & après la mort » de Sa Majesté : Et bien qu'il n'ait » été exempt de la calomnie par ses » envieux, si est-ce qu'il faut avouer » qu'il a été & le Joseph de notre » Roi & celui de la France. »

(7) La tendresse de ce bon Prince pour ses Peuples, paroît par ce dic-

plus petit Marchand ſe rejouiſſoit du profit de ſon Trafic ; & le Noble lui-même faiſoit valoir ſes revenus. La Paix, loin d'être troublée par quelques exemples de ſéverité, qu'avoit donnés Sa Majeſté, n'en étoit que plus affermie, & mieux goûtée : & la licence qu'on avoit retranchée aux Gens-de-guerre, étoit un avantage procuré au Peuple & à la diſcipline Militaire, ſans aucun préjudice à la perſonne du Soldat & de l'Officier, éxactement payés de leur ſolde ; & de-plus, récompenſés à proportion de leurs ſervices, & careſſés à raiſon de leurs talens, ou de leur valeur. Les jettons que j'avois donnés à Sa Majeſté, ſelon la coutume, le premier jour de l'an, repreſentoient un Lis étendant de côté & d'autre deux fleurons, répondant à deux étoiles, qui marquoient les deux Poles ; avec ces mots, *Hi fines* : C'eſt par de pareilles actions, qu'un Roi peut aſpirer à la gloire d'avoir rempli cette Deviſe. 1605.

Je ne répeterai point ce que j'ai dit au ſujet des Lettres de Henry. J'en trouve une ſi grande quantité pour cette année, & ſur toutes ſortes de ſujets, Finance, Commerce, Politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque pluſieurs liberalités : Trente mille livres, à la Reine, pour ſes étrennes : neuf mille livres, à la Comteſſe de (8) Moret : quinze cens livres, aux Femmes-de-chambre de la Reine ; & autant, pour être diſtribués par Madame de Montglat, aux Nourrices de ſes Enfans : en differentes occaſions, quatre mille, aux Enfans du Commandeur de Chaſtes : douze cens livres, à Praſlin ; autant à Merens : trois mille livres, au Comte de Saint-Aignan, pour l'indemniſer des frais qu'il

ton de lui, qui s'eſt conſervé par une eſpece de tradition, Qu'il feroit en ſorte que le plus pauvre Payſan pût manger de la viande toutes les ſemaines, & de-plus, mettre tous les Dimanches une poule dans ſon pot.

(8) Jacqueline Du-Beuil : Le Roi l'avoit fait à la fin de l'année derniere, Comteſſe de Moret ; faiſant, dit L'Etoile, revivre en elle, l'amour qui étoit comme éteint en ſa Marquiſe. Il lui avoit fait auſſi épouſer un Gentilhomme, nommé Chanvalon. Il y a dans le Journal de L'Etoile, quelques anecdotes ſur ce ſujet ; mais trop licentieuſes, pour que nous puiſſions les rapporter. *Ann.* 1604. Mademoiſelle Du-Beuil, ou De-Beuil, nous eſt repreſentée dans les Ecrits de ce temps-là, comme une fille qui n'avoit pas du côté de la beauté, tous les avantages de Mademoiſelle d'Entragues ; mais en récompenſe, une phyſionomie fine & ſpirituelle, une humeur extrêmement gaie, & une converſation pleine d'enjouëment, que Henry IV. aimoit beaucoup. Il paroît que la Reine ne prit point le même ombrage, ni la même averſion pour cette Maitreſſe, que pour la Marquiſe de Verneuil.

1605. avoit faits, pour la Compagnie de Montigny, son Beau-pere: deux mille quatre cens livres, à differens Pensionnaires en Bourgogne; par les mains de Hector Le-Breton, son Commissionnaire en cette Province: quatre mille livres de pension, à (9) Lognac, Capitaine réformé; pour récompense de ses services: quarante mille livres, que Sa Majesté crut devoir, comme restitution, à Villars; en disant que cette somme avoit fait perdre plus de six mille livres d'interêt à cette Famille, depuis qu'elle lui étoit duë: cinq cens livres, au Duc de Ventadour, qui les avoit avancés en menus frais; afin qu'on vît, disoit ce Prince, qu'on ne perdoit rien en le servant: le Sieur de Canisy reçut un pareil remboursement: dix-sept mille cent trente-huit livres, à son Apothicaire, nommé La-Livre. Sa Majesté étoit débiteur de cet homme-là, depuis 1692, & avoit en partie causé sa ruine, ses Créanciers l'ayant fait arrêter & mettre en prison; elle l'en dédommagea: neuf mille cinq cens quarante & une livres, à Jean Sellier, Marchand de la Ville de Troyes, qui s'étoit chargé pour Sa Majesté, de la construction de je ne sçais quel Ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres, données à M. le Comte de Soissons; de l'Édit des Greffes, & d'un autre, portant création d'un très-petit Impôt sur le Sel, en faveur du Duc de Maïenne; ni de beaucoup d'autres gratifications, ou payemens justes. Zamet obtint de Sa Majesté, les deux Offices des Receveurs à Rouen, chacun pour deux mille écus. Henry fit partager en Justice la Forêt de L'Aigle, entre lui & le Connétable; mais pour éviter toute contestation, il acheta l'autre part, & regla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à son Conseil, l'offre de douze cens mille livres, qu'on lui faisoit pour obtenir un Arrêt, touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec sa Compagnie, s'établir dans la Tour de Bouc, qui lui parut d'une grande importance: mais il y eut des difficultés, de la part du Duc de

(9) Ce n'est point celui dont Henry III. s'étoit servi pour poignarder le Duc de Guise, aux Etats de Blois. Ayant demandé à ce Prince pour récompense de cette action, un Gouvernement qui lui fut refusé, il se retira mécontent en Guyenne; où très-peu de temps après, il fut tué d'un coup de pistolet, allant à la chasse, par un Gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chronol. Novenn. de Cayet. Tom. I. liv. I. pag. 133.*

(10) Je

de Mercœur, à qui étoit ce Fort, qui déterminerent Sa Majesté à en traiter avec lui, soit par voie d'échange, ou de récompense. 1605.

Une grande partie des Lettres de ce Prince rouloit encore sur ses Bâtimens, sur-tout ceux des nouvelles Manufactures de soie, qu'il faisoit toujours presser avec la même ardeur. Il destina à élever les œufs de vers-à-soie, qu'on lui envoyoit d'Espagne, son Orangerie des Tuileries, dont il hâta fort la construction pour cet effet. (10) Je fis jetter par son ordre, les fondemens de nouveaux Edifices pour ses Tapisseries, dans la Place du Marché aux Chevaux. On ne pouvoit donner à ces Edifices toute l'étenduë convenable, sans prendre un peu sur le jardin de Montmagny, qui y fit ses oppositions: Henry voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderoit; en remarquant pourtant que lorsqu'il est question de l'utilité publique, un Particulier doit s'en rapporter au prononcé des Experts, qui sont nommés à ce sujet. Sa Majesté fit venir des Pays Etrangers les Comans & La-Planche, pour leur confier le soin & l'Intendance de ces Manufactures. Les nouveaux Directeurs ne furent pas longtemps sans se plaindre; soit qu'ils trouvassent que le profit ne répondoit pas à leurs esperances; ou qu'ayant fait des avances considerables, il leur fût difficile de les retirer: Le Roi se déchargea de leur importunité sur moi; & me commanda de faire ensorte qu'ils ne se ruinassent, ni ne s'enrichissent trop.

L'attention de ce Prince à menager toutes les Puissances, qui pouvoient un jour prendre interêt à ses grands desseins, paroît aussi dans ses Lettres, comme dans toute sa conduite; soit dans l'éxactitude à remplir tous les devoirs de la politesse, ou du simple Céremonial; soit dans la maniere de traiter leurs Ambassadeurs & Envoyés; de les gagner par des depenses & des liberalités faites à propos; & ce qui est un service plus considerable encore, de les concilier entre eux, en terminant leurs differends, & en commençant dès-lors

(10) Je trouve encore dans quelques Ecrits de ce temps-là, qu'un Manufacturier Provençal, nommé Serran, entreprit de faire des Etoffes, de l'écorce la plus fine des Meuriers: qu'il s'établit des Manufactures de Cristal & de Glaces de Venise, de Perles bien imitées; & plusieurs autres, que le célebre M. Colbert a portées depuis à une si grande perfection.

1605. à éxercer à leur égard la fonction d'Arbitre de l'Europe. Sa Majesté m'envoya une Lettre tout ouverte de Compliment, qu'elle crut devoir à la Duchesse des Deux-Ponts; en m'ordonnant de la faire porter par un Gentilhomme à moi, & de l'accompagner d'un present de douze ou quinze cens écus au-moins; auquel cette Princesse se montra fort-sensible, dans la Lettre de remerciment qu'elle lui écrivit. Le Duc de Bar ayant consulté Henry sur le Mariage qu'il destinoit de faire avec la Princesse de Mantouë, & qui fut tenu encore long-temps secret; ce Prince voulut bien se charger d'en porter la parole au Duc de Mantouë, & lui dépêcha aussi-tôt un Courrier extraordinaire : quoique sur cet article, il portât si loin l'épargne, qu'il fit une espece de reproche à son Ambassadeur à Rome, de lui envoyer trop souvent des Courriers; & qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorsque l'Ambassadeur de la République de Venise prit congé de Sa Majesté, au mois de Novembre; il reçut par mes mains, un present considerable : j'en fis même un à son Secretaire. L'Envoyé du Duc d'Holstein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins satisfait : je lui fis voir l'Arcenal & tous les Magasins du Roi; & afin qu'il s'en souvînt mieux, je lui fis present, suivant l'intention de Sa Majesté, d'une paire de ses plus belles Armes, pour le Prince son Maître.

La mort de Clement VIII. (11) arriva la nuit du trois au quatre Mars : & elle fut aussi-tôt mandée en France, par

(11) L'Etoile, qui n'est pas suspect, lorsqu'il parle en bien du Pape & des Catholiques, confirme tout ce que M. de Sully a dit en differens endroits de ces Memoires, à la louange de Clement VIII. » Pape pacifique, dit-il, & bon François : Ceux » de la Religion même ne le haïssoient pas; s'étant toujours comporté en leur endroit fort-gracieusement, & plus que pas un de ses » Prédecesseurs; jusqu'à leur octroyer des passe-ports, pour aller » & venir librement à Rome : ce » qu'on ne trouve point avoir jamais été fait par aucun Pape. » Quand il mourut & long-temps » auparavant, ce n'étoit plus de lui » qu'une masse de chair, étant perclus de corps & d'esprit, ayant les » mains mêmes toutes pourries & » crevées; si que quand on lui venoit baiser les pieds, qui étoient » bien puans autant que tout le reste » de son corps, il lui falloit soûlever les mains pour donner la Bénediction. « *Journal du regne d'Henry IV.*

Pierre Matthieu en parle avec toutes sortes d'éloges, *Tom 2. liv. 3. pag. 328. & liv. 3. p. 696.* ainsi que tous nos meilleurs Ecrivains, qui ne lui reprochent d'autre défaut, qu'un peu trop d'attachement à sa Famille. On disoit de lui : *Clément VIII. bon homme, bon Prélat & bon Prin-*

un Courrier que mon Frere dépêcha vers le Roi, alors à Chantilly, & par les Lettres qu'écrivirent en même temps les Cardinaux François, auxquels Sa Majesté avoit fait prendre le chemin de Rome dès l'année précedente; & qui y furent suivis par le Cardinal Du-Perron, à la fin de la même année. 1605.

La liaison que j'ai toujours euë avec ce Cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de Lettres, pendant tout le temps qu'il demeura au-delà des Monts. Il me donna avis de son arrivée, par une Lettre du 28 Decembre 1604; & il m'en écrivit une seconde, le 6 Fevrier suivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le Consistoire Romain, qui ne pouvoit se lasser de louer mes procédés avec le Clergé, & dans tout ce qui concernoit les affaires de l'Eglise. J'avois sur-tout dans la personne du Cardinal Buffalo, depuis la Négociation que nous avions traitée ensemble, un ardent Panégyriste à Rome: Je lui avois écrit depuis son départ de Paris, une assez longue Lettre, qu'il montroit à tout le monde, pour se faire honneur des sentimens qu'on lui connoissoit pour moi. Je ne rapporterai point toutes les choses flateuses, dont est pleine cette Lettre du Cardinal Du-Perron: je n'ai eu intention dans ce que je viens d'en citer, que de faire voir que grace au Ciel, je n'ai jamais eu ce zèle amer & emporté, qu'inspire la difference de Religion. Le changement de la mienne étoit un point, dont les Cardinaux entretenoient sans cesse Du-Perron; comme le souhaitant tous avec la même ardeur. Le Cardinal Aldobrandin lui dit plusieurs fois, qu'il ne disoit jamais la Messe, sans se souvenir de moi au *Memento*. Le Pape lui parla à-peu-près dans les mêmes termes, lorsqu'il fut conduit à son Audience par Béthune: il l'entretint long-temps sur mon chapitre; & particulierement sur les moyens d'operer, ce qu'il appelloit, suivant le langage de Rome, ma conversion. Il est assez extraordinaire que la justice, qu'un Ministre ne peut obtenir que ses Compatriotes rendent à son desinteressement &

ce; par opposition à ses trois Prédecesseurs, Pie V. Sixte-Quint, & Gregoire XIII. dont le premier n'étoit, disoit-on, que bon Prélat; le second, que bon Prince; & le troisieme, bon Prelat & bon Prince. *Ameiot de La-Houssaye*, *note* 3. *sur la* 311. *Lettre du Cardinal d'Ossat.*

1605. à la droiture de ses intentions, lui soit renduë par des Etrangers, qui ont une aussi grande raison de le haïr. En me faisant ce détail sur les Cardinaux, Du-Perron me parloit comme eux du desir qu'il avoit personnellement, que j'achevasse de m'unir avec des personnes, qui me vouloient tant de bien : » n'ayant pas, ce sont ses termes, plus d'amis à Ge- » nève, que j'en avois à Rome. «

Il ne m'étoit guére moins sensible de lui voir rendre ce temoignage à mon Frere, qu'il avoit si bien gagné le cœur des Ultramontains, » qu'aucun Cavalier François, depuis » cent ans, disoit-il, n'avoit acquis autant de réputation » dans toute l'Italie. « (12) Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoissance, sur la politesse qu'avoit euë Bethune, de venir au-devant de lui à son approche de Rome, jusqu'à neuf lieuës, avec le plus honorable Cortege de Noblesse Françoise & Romaine.

Le Roi avoit enjoint sur toutes choses à ses Cardinaux, de ne pas perdre de vuë ce que l'interêt de la Nation demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'Election d'un nouveau Pape : (13) Cette injonction leur fut encore réïterée, lorsque par les Lettres qu'apporta un second Courrier de Rome, arrivé à Paris le vingt-huit Mars, on sçut que suivant toutes les apparences, le Conclave seroit un peu orageux ; par la grande quantité de Sujets, qui briguoient la Tiare, & qu'on en trouvoit en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut si facilement & si promptement levée, que deux jours après l'arrivée de ce Courrier, c'est-à-dire, le Vendredi premier jour d'Avril, à huit heures du soir, le Saint Siege fut rempli par le Cardinal de Médicis ; appellé autrement, le Cardinal de Florence, qui prit le nom de Leon XI. Le choix d'un homme, Parent de la Reine, & de même nom qu'elle, fait assez voir que Sa Majesté Très-Chrétienne fut bien servie par la Nation Italienne (14):

(12) Cet éloge paroît n'être point outré. P. Matthieu parlant des services que le Comte de Béthune rendit au Roi à Rome, l'appelle un grand homme pour cette Cour. *Tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 681. Siri en parle partout de même.

(13) Voyez le détail des deux Conclaves suivans, dans Matthieu. *Ibid.* 698. & autres Historiens.

(14) Le Pape Leon XI. » avoit » coûté au Roi, dit malignement » Du-Plessis-Mornay, trois cens mil- » le écus à faire. « *Vie de M. Du-Plessis-Mornay, liv.* 2. *pag.* 305.

Auſſi en témoigna-t'elle publiquement ſa joie, lorſque la Nouvelle en fut apportée à Paris; & elle voulut que tout le monde y prît part. Ce Prince m'écrivit de ne point épargner ſon Artillerie; & de donner les ordres neceſſaires, pour que l'éxemple que je donnois dans Paris, fût ſuivi dans mon Gouvernement, & dans tout le reſte du Royaume. MM. l'Evêque & le Gouverneur de Paris, le Preſident de Bellievre & les Gens-du-Roi du Parlement, les Evêques & autres Perſonnes publiques, reçurent dans toute l'étenduë du Royaume, & ſuivant leurs differentes fonctions, ordre de faire chanter le *Te Deum*, allumer des Feux de joie &c: On peut dire que jamais éxaltation de Pape n'avoit été célebrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un inſtant la durée du Pontificat de Leon XI. qui ne vècut que peu de jours après, & étoit peut-être déja mort, lorſqu'on les lui rendoit en France (15). 1605.

Celui qui lui fut donné pour Succeſſeur, conſola en quelque maniere Sa Majeſté: ce fut Paul V. auparavant Cardinal Borgheſe; parce que deux choſes concoururent à ſon élection; la faveur que lui accorda hautement la Nation Françoiſe par ſes Cardinaux; & ſon merite perſonnel, qui lui valut cette diſtinction, qu'on s'attendit de voir récompenſée par un heureux & digne Pontificat. Deux Sujets de ſuite, placés, pour ainſi dire, de la main de Sa Majeſté Très-Chrétienne ſur le Saint-Siege, ne laiſſerent plus de doute par toute l'Europe, ſur le crédit qu'elle s'étoit acquiſe dans l'eſprit des Italiens. Ce Prince en jugea de même, avec un vif ſentiment de joie: il la fit éclater, en ce qu'auſſi-tôt après la reception de la Nouvelle du nouveau Pontife, qui arriva à Fontainebleau le 25 May, à dix heures du ſoir; il fit expedier les mêmes ordres, qu'il venoit de donner pour Leon XI. excepté ſeulement qu'il ne ſe fit point de Feux de joie. Sa Majeſté en donna elle-même la raiſon à ceux qui auroient pu prendre mal cette ſingularité; c'eſt que cette marque d'honneur n'avoit été renduë au Cardinal de Florence, qu'en qualité d'Allié de la

(15) Il fut pris de maladie le 17 Avril, au retour de la Proceſſion à Saint-Jean de Latran, qui ſe fait pour la priſe de poſſeſſion du nouveau Pape; & mourut le 27.

1605. Famille Royale : Du-reste rien ne fut omis ; & le Roi assista en personne au *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus en cette occasion trois Lettres de même date de Sa Majesté, de pur céremonial sur mes differentes Charges ; & en qualité de Personne publique, elle m'adressa, aussi bien qu'au Chancelier & à Sillery, un Discours en forme de Relation, de tout ce qui venoit de se passer au Conclave.

Paul V. ne démentit point les esperances qu'on avoit conçuës de son Pontificat. Le Conseil Romain parut se conduire à tous égards, par les mêmes vuës que sous Clement VIII. On ne prescrivit à Barberin, qui fut envoyé Nonce en France, rien au-delà de ce qu'avoit fait le Cardinal Buffalo ; & il lui fut ordonné par le Cardinal Aldobrandin & par Sa Sainteté elle-même, de ne s'adresser qu'à moi, dans tout ce qu'il auroit à faire, ou à solliciter. Je ne sçais ce que peut avoir dit à mon avantage, le Cardinal Buffalo : ce ne peut être que lui qui soit l'auteur de ce conseil de m'employer toujours seul, préferablement à tant de personnes, qui portoient jusqu'à la servilité, le dévouëment au Saint-Siege. Mon Frere me mandoit que je ne pourrois trop reconnoître les obligations que j'avois à cette Eminence, ni trop bien répondre à son amitié pour moi.

Cette Lettre de Béthune est du 12 Novembre : car il étoit encore à Rome en ce temps-là ; quoiqu'il eût compté s'en revenir en France, immédiatement après l'installation du Pape : de nouveaux ordres l'avoient retenu ; & il ne partit que quelques jours après cette Lettre. Il se fit assez regreter de Sa Sainteté, pour être obligé de la supplier de ne pas écrire au Roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on le laissât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réservé, timide, & peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré en commençant sa Négociation. Dès qu'une fois il se fut accoûtumé à celui de la Cour Romaine ; il le convertit en une sagesse pleine d'assûrance, qui lui fit retirer tout le succès qu'il pouvoit esperer, dans les affaires qu'il eut à manier. Le Pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs : il voulut que toutes les Villes de sa dépendance, par lesquelles il passa, le reçussent & le traitassent avec les distinctions les plus mar-

quées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique sur la foi du Cardinal Du-Perron, mon Ami, qui se crut obligé de m'écrire cette Lettre sur le départ de mon Frere; que ce Cardinal en écrit dans les mêmes termes au Roi, & lui represente qu'il ne sçauroit mieux faire, que de donner une place à Béthune, dans le Conseil des Affaires Etrangeres, en ce qui regarde l'Italie; parce que personne n'en a une plus particuliere connoissance (16). 1605.

Du-Perron me remercioit dans cette Lettre, d'avoir pris son parti auprès de Sa Majesté, contre ceux qui avoient cherché à le frustrer de la Charge de Grand-Aumônier, qui venoit de lui être promise; ainsi que de quelques autres legers services, que j'avois rendus à son Frere. Il y avoit un dernier article, qui regardoit La-Fin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le Procès du Maréchal de Biron, par l'effet de sa legereté naturelle, étoit sorti de France, & avoit embrassé la Religion Protestante. Le Roi qui l'observoit, comme on fait tous ceux qui ont une fois donné sujet de se défier d'eux, le fit arrêter en Italie, & constituer prisonnier dans la Tour de Nonne. La-Fin s'étoit adressé au Cardinal Du-Perron, qui avoit été autrefois son Ami, pour se faire accorder la grace, que du-moins on le fît passer en France; & que là on lui fît son procès, s'il se trouvoit coupable, ou qu'on lui rendît la liberté: C'est cette grace, que Du-Perron me demandoit auprès du Roi, pour La-Fin.

La Lettre la plus digne de remarque, qui me vint de delà les Monts, est celle que le Pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même: Je donnerai seulement le précis de ce Bref, parce qu'il est assez long. Comme il paroissoit que c'étoit au sujet de mon Frere, que le Saint-Pere me l'écrivoit; il commence par les éloges les plus forts de sa conduite, de sa pieté, de sa prudence, de sa politesse pleine d'égards pour tous les Cardinaux & pour lui même, lorsqu'il ne jouissoit encore que de cette dignité. Sa Sainteté passe de-là au regrets qu'elle a, que les obstacles que je mettois à ma Conversion, l'empêchent de s'abandonner aussi ouvertement

(16) Le Cardinal D'Ossat lui-même, quoique peu content, selon toutes les apparences, de la conduite de M. de Sully à son égard, parle très-avantageusement de cet Ambassadeur, dans sa Lettre au Roi du 10 Décembre 1601. dans celle à M. de Villeroi du 2. Decembre 1602. & autres.

1605. qu'elle auroit voulu le faire, à ſon amitié pour moi. Sa pieté & ſon zèle lui fourniſſent mille motifs, pour me perſuader de changer de Religion: Elle m'aſſûre que ſi ſa place ne l'eût pas retenuë, elle ſe ſentoit diſpoſée à paſſer en France ſans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propoſe l'éxemple des anciens Comtes de Flandre, mes Ancêtres; & nommément, de Saint Alpin de Béthune, pour lequel on lui avoit dit que j'avois une véneration particuliere. Elle y joint celui des premiers Saints de France, & de ſes Rois les plus illuſtres: ce qui amene naturellement l'éloge du Roi regnant. Celui de Clément VIII. s'y trouve lié, à l'occaſion de tout ce que j'avois rendu de ſervices à ce Pape, dont elle me remercie affectueuſement; auſſi bien que de tous les bons offices, dont les Légats & Nonces Apoſtoliques de ſon prédeceſſeur & les ſiens, m'avoient obligation. Ce Bref, tout rempli d'exhortations pathetiques, finit par des prieres & des vœux fort-ardens.

Je répondis comme je devois, à une Lettre ſi obligeante. Sans toucher l'article du changement de Religion; je me contentois d'éxalter les vertus & les grandes qualités de Sa Sainteté; de l'aſſûrer de mon obéïſſance, de mon attachement à la ſervir, & de la paſſion que j'avois de pouvoir lui être utile. Les remercimens des ſentimens qu'elle me temoignoit, & les ſouhaits d'une parfaite proſperité, rempliſſoient ma Lettre entiere; où, ſans croire intereſſer ma Religion, je n'avois rien oublié de ce qu'on doit au caractere des Princes Souverains; & en particulier, à celui qu'une Egliſe toute entiere donne au Pape. Je ne faiſois donc aucune difficulté de me ſervir du terme de lui baiſer les pieds, qui ſans doute n'auroit pas plu à mes Confreres: Auſſi Paul V. en recevant ma Réponſe, dit hautement qu'il goûtoit un des plus grands plaiſirs, qu'il eût eus depuis ſon Pontificat. Il la lut trois fois de ſuite, en s'écriant que je lui faiſois trop d'honneur: Il en loua infiniment le ſtyle, le tour & toutes les expreſſions; & dit encore, que mes louanges lui déroboient une partie de celles, qu'il auroit voulu me donner. Il fut tout prêt de me remercier par un ſecond Bref: il fallut que Du-Perron lui-même s'oppoſât à un excès de tendreſſe, qui pouvoit avoir ſes riſques. Ce Cardinal fut temoin de tous les mouvemens du Saint-Pere; parce que comme ma

Lettre

Lettre étoit écrite en François, il fut appellé pour en être l'interprete. Du-Perron demeura encore quelque temps à Rome, dont le séjour lui occasionnoit une grande dépense : il me marquoit que depuis un an, il lui en coûtoit plus de vingt mille écus, en frais de voyages, d'entrée, de Conclave, de meubles & d'habillemens, pour lui & pour sa Maison. Dans l'épuisement où ces dépenses l'avoient réduit, il me prioit de le faire payer des Fermiers de son Abbaye de Lire, qui lui refusoient ses fermages, sous prétexte d'un Arrêt du Conseil, touchant des droits qu'il avoit sur certains Bois. 1605.

Tout le reste de l'Italie commençoit à n'être pas fort éloigné des dispositions favorables du Saint-Siege pour la France ; excepté le Duc de Savoie, qui n'étoit point encore dégagé de la Politique Espagnole : comme on put le juger par les nouvelles menées, que fit cette année de la part de ce Duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Espagne ; la France continua avec elle comme par le passé, sur le pied d'une Paix pleine d'ombrages & de plaintes réciproques.

Les Négociations entamées entre cette Cour & les Etats des Provinces-Unies, n'ayant eu aucun succès ; les hostilités recommencerent, dès que la saison permit de se mettre en campagne. Le Roi d'Espagne fit demander aux Suisses un passage sur leurs Terres, pour les Troupes qu'il envoyoit en Flandre ; afin de ne point les engager par la route du Pont de Gresin, qui les auroit trop retardées : il offrit pour l'obtenir, de ne les faire passer que par vingtaines, & au nombre de deux mille hommes, auxquels il en joignit encore mille autres. Le Roi en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola qui devoit les commander, prenant la même route ; il ne seroit pas impossible que le Prince Maurice, à la tête d'un Parti de Coureurs François, & choisissant bien son temps, ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce Géneral : » ce qui, disoit Henry, au» roit valu une bataille gagnée. « Il m'écrivit de communiquer cette pensée à Aërsens, & de la faire passer par son moyen jusqu'au Prince d'Orange : Mais on apprit presqu'aussi-tôt par un Courrier Espagnol, qui passa par Paris, s'en allant en Flandre, à la fin de Mars, que Spinola avoit changé de route, & devoit arriver à Paris dans trois ou quatre

1605. jours : ce qui changeoit si fort la chose, que Sa Majesté se crut alors obligée au-contraire de lui rendre son passage assûré, tant qu'il seroit sur les Terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'Audience du Roi; ce Prince s'imagina encore, que ce Commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'appercevois point cette consequence : & je répondis à Henry, lorsqu'il m'en parla, Que Spinola ayant cru devoir prendre le chemin le plus court & le plus sûr, qui est celui par Paris; il avoit jugé en même temps, que son devoir demandoit qu'il rendît ses respects à Sa Majesté; & qu'assûrément il ne lui parleroit que de choses génerales; quoique peut-être il chercheroit à faire croire le contraire en Flandre : Il se trouva que j'avois pensé juste.

Spinola partagea son Armée en deux. Il en donna une partie au Comte de Buquoy, à qui il fit passer le Rhin, entre Cologne & Bonne; où il fit ensuite des retranchemens, pour interdire ce passage à d'autres Troupes. Quel que fût le dessein des Espagnols dans cette manœuvre, elle devoit bien réveiller les Princes Allemands de leur léthargie. Spinola conduisit celle qu'il s'étoit reservée, du côté de la Frise, où l'Armée des Alliés la côtoya long-temps. Le bruit qui se répandit au mois de Juillet, de la mort de ce Géneral, ne se trouva pas mieux fondé, que celui qui courut au mois de Septembre, qu'il avoit été battu. On prévit qu'il en voudroit à Linghen, quoique cette Place fût fort-bonne; & effectivement il s'en approcha, & l'investit. Par le moyen d'une Digue que Maurice coupa, Spinola se vit comme assiegé lui-même dans ses Quartiers; & ses Tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il alloit être obligé d'abandonner son entreprise : auquel cas, le Prince s'attendoit de son côté à assieger & à emporter le Fort de Patience : Mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de Septembre. Ce fut tout ce qui se fit dans cette Campagne. Spinola étoit encore devant sa Conquête, le vingt-trois Septembre; & il ne songea plus qu'à la mettre hors d'insulte. De part & d'autre les Troupes étoient fort-diminuées. Le Prince d'Orange pourvut de son côté aux Forts Covoërden & Breton, qui couvroient & assûroient la Frise. Du-Terrail pendant ce temps-là, à la tête d'un secours, que lui avoit envoyé

Spinola, avoit attaqué & ſurpris Bergopſon ; mais il en fut repouſſé avec quelque perte. 1605.

Du-Terrail étoit un Officier François, de la Cabale ſéditieuſe, qui avoit jugé à-propos de ſe retirer à Anvers, & d'aller s'offrir aux Archiducs. Sa Majeſté n'en fut point encore ſi mécontente, quoiqu'il lui eût promis par une Lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire à ſon devoir ; comme elle lui ſçut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis, & Chef-boutonne, qu'on diſoit ſur le point d'y paſſer avec une Compagnie entiere. On arrêta depuis un Laquais de Du-Terrail, qui paſſoit en Auvergne chargé de Paquets ; mais tous de fort-peu de conſequence : il tâchoit d'engager ſa Femme à paſſer à Anvers, en ſe louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné dès l'année précedente, par Saint-Denis-Mailloc & quelques autres Gentilshommes, qui avoient offert leurs ſervices aux Archiducs : en quoi ils n'agiſſoient certainement, ni en bons politiques, ni en bons Sujets.

Ce n'eſt-là que le moindre des ſujets de plainte, que le Roi eut contre l'Eſpagne. L'appui qu'elle donnoit aux ſéditieux François, la part qu'elle avoit priſe aux Aſſemblées qu'ils avoient faites dans le Limoſin & le Perigord, les entrepriſes qu'elle méditoit de concert avec eux, ſur les Villes & Côtes de Provence, étoient des Griefs d'une toute autre conſequence. Mais tout bien peſé, Sa Majeſté jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles ; ſe rendant juſtice ſur les moyens de récrimination, qu'elle avoit elle-même donnés aux Eſpagnols : Elle ſe montra même plus religieuſe, que peut-être ceux-cy ne s'y attendoient après cela, à faire obſerver éxactement les dernieres Conventions par rapport au Commerce, qu'elle venoit de faire avec eux. Le Capitaine Yvon Baudelonis amena à la Rochelle un Vaiſſeau Eſpagnol, qui s'avoua Flamand, & du Prince d'Orange. Les Rochellois crurent devoir en informer le Roi, qui leur répondit en louant leur conduiſe ; leur cita l'Article du Traité, qui y étoit formel ; & fit donner à l'Eſpagne la même ſatisfaction, que ſi elle l'avoit fait demander par ſon Ambaſſadeur.

Le Conſeil de Madrid de ſon côté, ne ſçavoit trop ſur

1605. quel ton il devoit le prendre avec nous ; combattu d'un côté, par ſa fierté naturelle ; de l'autre, par le ſentiment de ſon inſuffiſance, & par les beſoins qu'il ſentoit avoir de nous. Cet eſprit conduiſoit les Eſpagnols dans toutes leurs manœuvres ; & leur faiſoit tour-à-tour eſſayer de nous ſéparer d'interêt d'avec les Etats, ſe plaindre amerement de ce que ſous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions en effet comme auroient pu faire de veritables ennemis, & affecter une étroite correſpondance avec l'Angleterre : Mais aucune de toutes ces ruſes ne leur réüſſit. Le Roi ſecrettement raſſûré par la connoiſſance de ſes forces, ſe moqua de leurs menaces : & pour moi en particulier, je connoiſſois trop bien l'eſprit & l'humeur du Roi d'Angleterre, pour croire qu'il fît jamais pour eux, plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous.

Ils s'y prenoient d'ailleurs ſi mal avec Sa Majeſté Britannique, qu'ils ne purent même ſauver long-temps ces apparences : Car comme ils ne faiſoient pas un long ſéjour dans un Pays, ſans y laiſſer bien-tôt des marques de cet eſprit de cabale, qu'ils avoient éxercé par toute l'Europe ; Jacques eut avis de quelques brigues ſourdes qu'ils faiſoient dans ſes Etats : ce qui le mit dans une furieuſe colere contr'eux. Il n'en falloit pas moins pour rappeller ce Prince aux premiers engagemens qu'il avoit contractés avec moi ; & auxquels il avoit donné atteinte dès l'année ſuivante, par cette mauvaiſe prévention d'eſprit pacificateur dont j'ai parlé, ou pluſtôt, par veritable timidité. Beaumont qui étoit ſur les fins de ſon Ambaſſade, ne fut pas peu ſurpris de voir que Jacques le mit de lui-même ſur cette matiere ; & qu'il lui en parla dans des termes bien differens de ceux dont il ſe ſervoit ordinairement. Il lui donna des Lettres pour Henry & pour moi ; & lui faiſant entendre de quoi il y étoit queſtion, il le chargea encore verbalement d'inſiſter particulierement avec le Roi de France, lorſqu'il lui rendroit compte de ſa Négociation, ſur celui de ces Articles qui regardoit la ſucceſſion de l'Empire : C'eſt auſſi ſur quoi Jacques s'étendoit le plus dans ſa Lettre à Henry. Il l'exhortoit à ſe joindre à lui dès ce moment, pour faire enſorte qu'avant la mort de l'Empereur regnant, les Electeurs puſſent être remis en poſſeſſion de la liberté de l'Election, &

de leurs autres droits ; & qu'ils en fiſſent uſage pour fermer à tout Fils, Frere, ou Parent même éloigné de Sa Majeſté Imperiale, le chemin à l'Empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé Roi des Romains ; enfin pour faire ſtatuer que l'Empereur déſigné pour lui ſucceder, quel qu'il pût être, ſe deſiſteroit de toute prétention au Royaume de Boheme. 1605.

Beaumont en éxecutant à ſon retour à Paris, la commiſſion dont il étoit chargé par Sa Majeſté Britannique, dit au Roi qu'il avoit une Lettre de ce Prince pour moi, que Sa Majeſté ouvrit, parce que j'étois pour-lors à Châtelleraut. Elle voulut eſſayer ſi cette nouvelle Politique trouveroit des Partiſans dans ſa Cour : Elle s'ouvrit à quelques-uns de ſes Miniſtres, ſur cette idée du Roi Jacques par rapport à l'Empire ; non pas entierement, mais par forme de conſultation : encore moins leur donna-t'elle à ſoupçonner la plus petite partie de ſes grands deſſeins. Henry ne trouva point en cette occaſion de flateurs : il n'y en eut pas un qui ne temoignât qu'il ne ſçavoit que répondre ſur cette idée ; tant elle leur paroiſſoit fauſſe & déraiſonnable. Le Prince ſe donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fuſſe de retour, pour s'en entretenir avec moi : Mais comme cette converſation roula en partie ſur pluſieurs particularités, qui parurent de ſi grande conſequence à Sa Majeſté, qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à perſonne, mon ſerment me ferme encore aujourd'hui la bouche (17).

(17) Je ne ſçais ſi ce ſecret ne rouleroit point du-moins en partie, ſur l'incertitude où il paroît que fut quelque temps ce Prince, s'il ne travailleroit point à ſe faire déclarer Empereur lui-même. Il ſe crut même obligé de donner cette idée à examiner à ſes trois Miniſtres, qu'il aſſembla un jour, pour les entendre parler ſur ce ſujet ; comme nous l'apprenons du *Vol.* 8474. *des Mſſ. de la Bibl. du Roi*, où cette déliberation eſt rapportée en ſon entier. Il eſt ſingulier que ces trois Perſonnes ne ſe trouvoient preſque ſur rien du-même avis : L'un lui conſeilla de ſe faire élire Empereur ; le ſecond l'en détourna ; & le troiſieme plus favorable à la Maiſon d'Autriche, voulut lui perſuader de travailler en faveur de l'Archiduc Matthias. » Le Roi, ajoûte l'Auteur, qui avoit attentivement prêté l'oreille à ce dernier, » ſe leva ; ayant ouvert une fenêtre » pour prendre l'air, tenant la vuë » & les mains vers le Ciel, dit tout » haut : Dieu formera & fera naître » en mon cœur, s'il lui plaît, la ré» ſolution que je dois prendre ſur » tous vos diſcours ; & les hommes » les éxecuteront : Adieu, Meſſieurs ; » il faut que je m'aille promener. Et » ainſi finit cette Conference. « Quoique cette idée ne fût pas abſolument

1605. Henry en me remettant la Lettre du Roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. Sa Majesté Britannique me donnoit avis de la proposition, qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au Roi : Elle me representoit l'interêt que j'avois de l'appuyer, d'une maniere, qui toute generale qu'elle étoit, avoit pourtant un rapport si direct aux réflexions que je lui avois fait faire sur cette matiere, que je ne pus pas douter que de temps en temps elle ne se sentît très-fortement frappée du plan de Politique que je lui avois tracé. Je ne touche point aux assûrances d'amitié & de bienveillance, dont cette Lettre étoit remplie : Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche. Il n'étoit pas non plus oublié dans la Lettre : son merite personnel & son intelligence dans les affaires, y recevoient un temoignage, qui lui fut compté pour beaucoup auprès de Sa Majesté. Si ce Prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le Roi Jacques ; cette Lettre étoit bien capable de l'en persuader : Il en parut charmé, & m'ordonna de la cultiver soigneusement : ordre, que je reçus avec plaisir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état Politique de presque toute l'Europe. J'aurois peut-être encore eu quelques remarques à faire sur les differens Cantons Germaniques : mais le peu qu'il est important d'en sçavoir par rapport aux affaires de France, se trouve joint de soi-même avec ce que je vais dire de la Cabale séditieuse de France. Cet article amenera un assez long détail ; parce qu'il donna lieu au voyage que je fis cette année en Poitou, & à celui que Sa Majesté fit en Limosin, qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'est pas sans doute à faire une réflexion bien naturelle, sur la bizarrerie d'une association, qui causoit tant d'allarmes à l'Etat. Une Societé composée indifferemment de Catholiques Romains & de Huguenots ; ces Catholiques, Es-

contraire à ses grands desseins ; on peut cependant douter avec assez de fondement, s'il l'a eué veritablement. Il se pourroit bien faire qu'il ait feint seulement de l'avoir, de concert avec le seul Duc de Sully, pour faire prendre le change dans son Conseil, sur le sujet de ses grands armemens. Le Comte de Beaumont, Ambassadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Siri, *Ibid.* 166. à lui mettre cette idée dans la tête.

pagnols, & ces Huguenots, François; un Parti agité par des interêts si opposés, qu'on doit se le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier; un Corps, dont le Duc de Bouillon est le Chef, & dont l'Espagne est l'ame: ce coup d'œil seul a quelque chose de si singulier & de si monstrueux, qu'il suffira pour rassûrer bien des personnes, sur les suites d'une Confédération si mal assortie. J'en ai toujours eu cette pensée: Mais comme tout Parti, qui s'entretient dans une perpetuelle désobéïssance au Souverain, ne peut qu'être très-préjudiciable à l'Etat, en le supposant même frustré de l'attente de son objet principal; on ne niera pas qu'il est d'une saine Politique d'empêcher par toutes sortes de moyens qu'il ne se forme, ou de le détruire, lorsqu'il est déja formé. Les Révoltés étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs résolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produisissent jamais rien de bien à craindre: Cependant comme on ne doit point laisser tenter impunément de pareilles entreprises, Sa Majesté ne négligeoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils se renouvellerent dès le commencement de cette année, plus fortement encore qu'auparavant. Murat, Lieutenant-Géneral à Riom, m'écrivit dans les premiers jours de Mars, qu'on venoit de l'instruire de particularités si importantes, que quoiqu'il ne pût pas en garantir la verité, il se croyoit obligé de les faire passer jusqu'à moi; & afin que je pusse mieux en juger, c'étoit la personne même qui lui avoit donné cet avis, qu'il chargeoit de me rendre la Lettre qu'il m'écrivoit. 1605.

Je commençai à tâter cet homme; & dès les premieres questions que je lui fis, je vis que sa déposition enveloppoit un si grand nombre de personnes, & de la premiere distinction de la Cour, que sans aller plus avant, je crus que cet éclaircissement meritoit bien d'être fait en presence de Sa Majesté même. Je lui écrivis à Saint-Germain, où elle étoit alors; en lui désignant par des chiffres connus d'elle seule, le nom de ces personnes. Le Roi partit incontinent, pour venir entendre à Paris le dénonciateur, qui assûra, Que toutes ces personnes (& il les lui nomma) avoient des intelligences dans les principales Villes de la Côte de Provence & du Languedoc; il specifia nommément Toulon, Marseille, Narbonne, Baïonne, Blaye & quelques autres: Que le

1605. Comte d'Auvergne étoit à la veille de tenter celle qu'il avoit sur Saint-Flour, lorsqu'il avoit été arrêté : Que toutes ces pratiques se faisoient de la participation de l'Espagne, & moyennant l'argent qu'elle répandoit pour cela. S'il disoit vrai, les Conjurés avoient déja reçu plusieurs milliers de pistoles du Roi Catholique : ils en attendoient encore beaucoup davantage ; & ils faisoient même fond sur des secours d'hommes, que les Espagnols ne vouloient pourtant leur accorder, disoit-il, que lorsqu'ils se seroient déclarés ouvertement ennemis de l'Etat, par l'envahissement des Places qui viennent d'être nommées, & de plusieurs autres Forteresses Maritimes.

La sincerité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuse, par un endroit, qui apparemment n'avoit pas échappé à Murat : c'est qu'il avoit servi Calvairac (18), chez lequel il pouvoit bien à la verité avoir entendu parler de tout cela ; mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu proposer comme de simples possibilités ? Il avoit reçu quelques mauvais traitemens chez son Maître ; & sans doute le plaisir de s'en venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif, joint à celui du profit, qu'on sçavoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroîtroient plus graves à Sa Majesté ? Il n'en faut pas tant pour faire grossir les objets, bien au-delà de la verité.

On peut donner comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit passé dans les Synodes & les autres Assemblées particulieres de la Religion, tenuës dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & les Provinces voisines : L'esprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans toutes ces Conventicules. Entr'autres déliberations bien hardies, que j'omets, il y avoit passé à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à Sa Majesté la permission de convoquer une Assemblée génerale de la Religion, sans lui en expliquer le sujet, ni les motifs. Le Roi, auquel la Requête avoit été en effet presentée, ne leur avoit pas refusé leur demande ; mais suivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur prescrire le lieu, la matiere & la forme de cette Assemblée, & y envoyer une personne qui le representât : C'est Châtelleraut, qui leur fut nommé ;

(18) Jean de Sudrie, Baron de Calvairac, Gentilhomme Quercinois.

(19) » J'étois

mé ; & moi, qui devois y paroître chargé des interêts de Sa Majesté. Les Protestans, j'entends ceux qui remuoient ce Corps, auroient, je crois, mieux aimé un refus de Sa Majesté, qu'une pareille acceptation : Ils se dirent, Que si je joignois le titre d'Homme du Roi, à la qualité de Gouverneur de la Province, dans laquelle devoit être tenuë l'Assemblée ; rien ne seroit capable de les soustraire à l'autorité, que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que dans ces momens, j'étois moins menagé de mes Confreres, que le Papiste le plus détesté.

1605.

Vie de Du-Plessis-Mornay. Liv. 2.

Le parti que prirent les mutins du Corps, fut de presenter une nouvelle Requête, signée de deux ou trois cens personnes au-moins ; dans laquelle ils énonceroient à Sa Majesté, Que sur de meilleures raisons que celles qui leur avoient fait demander une Assemblée, ils la prioient d'en differer la tenuë. Depuis qu'on eut mandé à Henry cette disposition des Réformés, il s'attendoit à recevoir la nouvelle Requête ; & il voulut bien prendre mon conseil sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion, par une Lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau, le 30 Mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés, ainsi qu'à Sa Majesté ; & j'avois pris de-plus toute la peine possible, pour connoître la vraie situation des choses : à quoi me servoit beaucoup le voyage que j'avois fait l'année précedente en Poitou. Je n'avois rien trouvé de bien positif, sinon que les trois ou quatre boute-feux du Parti, que j'ai souvent nommés, s'étoient donné beaucoup de mouvemens ; mais si infructueusement, qu'il ne me paroissoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui d'eux-mêmes s'en alloient en fumée : Je n'ose dire que mes Lettres & mes discours aux personnes du Parti les moins préoccupées, avec tous les autres soins que je me donnois, avoient beaucoup contribué à amener la chose à ce point. Voilà sur quoi roulerent le conseil & la réponse, que le Roi m'avoit demandés.

Il est certain du-moins qu'on n'entendit point parler de cette seconde Requête, dont on avoit fait tant de bruit ; & par là Sa Majesté pouvoit bien s'imaginer de quelle nature étoit tout le reste : Mais il continua à lui venir dans le commencement d'Avril, un si grand nombre de nouveaux avis si pressans, & en apparence si positifs, qu'elle se lais-

1605. ſa entraîner au torrent. Les Proteſtans, diſoit-on, & c'étoit par la bouche du Premier Preſident de Toulouſe, & de mille autres perſonnes en Guyenne, que cela ſe diſoit; avoient tenu dans cette Province & dans celle de Languedoc, les diſcours les plus emportés contre Sa Majeſté : ils avoient, ajoûtoit-on, réſolu de faire une Députation, pour ſe faire accorder la rupture de l'Aſſemblée, indiquée à Châtelleraut. Autre Lettre du Jeudi Saint 7 Avril, par laquelle ce Prince me manda d'aller le lendemain des Fêtes de Pâques, lui aider à prendre une réſolution ſur ces nouvelles Lettres; & en même-temps, être preſent à la reception des Députés Huguenots; enfin leur expliquer les volontés du Roi, du ton dont il convenoit que Sa Majeſté parlât à des Sujets, qui venoient en quelque maniere lui faire la loi. Il eſt vrai que quand ce Prince en auroit voulu prendre la peine, il n'étoit pas en état de le faire : Pendant tout ce mois, ſa ſanté avoit ſouffert de pluſieurs petits reſſentimens de goutte, qui l'avoient obligé de recourir à un remede, dont il s'étoit toujours bien trouvé; c'eſt la diete, qu'il obſerva durement pendant les premiers jours de May De tout ſon Conſeil, il n'avoit près de ſa Perſonne que Sillery, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer un pareil rôle.

Je tire tout cela de la Lettre de Sa Majeſté, qui finiſſoit par me dire qu'elle me laiſſeroit retourner à Paris, auſſitôt que cette affaire ſeroit terminée. Dans la Réponſe que je fis à Henry, en attendant le jour marqué par ſon ordre pour mon départ, je lui faiſois ſentir deux choſes, qui étoient, ce me ſemble, ſans replique : c'eſt que ſi Sa Majeſté ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, que ce qu'on lui mandoit avec tant de myſtere, ou de bruit, n'étoient que des criailleries de gens, payés exprès pour cela dans les Provinces; elle avoit grand tort de permettre que ſon repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les Mutins au ſilence.

C'eſt ſur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec Sa Majeſté, cette affaire ſi ſérieuſe, qu'on a vuë dans le Livre précedent : & l'on imagine aiſément que pendant tout le temps qu'elle dura, ce Prince ne ſongea pas à me choiſir pour ſon Confident, ni pour ſon Agent auprès des Proteſtans. Le retour de ſes bonnes graces s'étant fait,

de la maniere que je l'ai aussi détaillé ; il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri de tous ses soupçons, que si on le voyoit me confirmer l'emploi, qu'il m'avoit d'abord destiné. Je priai ce Prince de vouloir bien faire éxercer son autorité à Châtelleraut, par quelqu'autre personne ; parce que je craignois de fournir, sans y penser, nouvelle matiere à la calomnie. Henry raisonna d'une maniere toute differente : Il crut qu'après ce qui s'étoit passé, il me devoit, il devoit aux autres & à lui-même, de me montrer au Public dans un poste, où le sacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois, de ce que le cœur a de plus chers interêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout son jour. Ce Prince me dit avec bonté, Que mes ennemis venoient de le mettre en garde contr'eux ; Qu'ainsi je n'avois rien à craindre : Et après m'avoir embrassé deux fois, & comblé de ses caresses ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y disposer les Affaires à souffrir mon absence ; pour dresser des Memoires de toutes celles qui avoient rapport à ma Commission ; & pour composer moi-même les Instructions, que je devois recevoir par écrit de la main de Sa Majesté, & de l'avis de son Conseil. 1605.

Pour Sa Majesté, elle revint pendant ce temps-là passer une partie du mois de Juin à Saint-Germain. Ce Prince eut dans les premiers jours de ce mois, une fluxion sur un pied (19), qu'il crut dissiper par l'exercice de la Chasse ; avec la précaution de faire couper sa botte à l'endroit malade : mais il n'eut pas fait une demi-lieuë, que des douleurs excessives l'obligerent de retourner sur ses pas. Il ne put, tant qu'elles durerent, s'appliquer à aucune affaire ; quand il se fût agi, m'écrivoit-il, de la perte de la moitié de son Royaume : lorsqu'il les sentit dissipées, il revint à Paris ; d'où il se disposa à aller à Monceaux, après qu'il auroit mis ordre à toutes les choses necessaires pour mon départ.

(19) » J'étois allé à l'Arcenal (dit » Henry IV. parlant d'une de ces » attaques de goutte) avec ma Femme. M. de Sully me dit : Sire, » vous avez de l'argent, & vous ne » ne le voyez point ; comme de fait » je me contente de sçavoir que j'en » ai, sans m'amuser au plaisir de le » voir. Nous allâmes à la Bastille ; » & il nous montra comme cela » étoit ordonné : Je vous assûre qu'au » même instant la goutte me prit, » & me fit souvenir du Proverbe, » Ceux qui ont la goutte, ont des » écus. » *Mathieu tom. 2. liv. 3. pag. 613.*

1605. Je mis ſur le papier toutes les queſtions dont je ſouhaitois être inſtruit, par rapport aux differens points de ma fonction d'Homme du Roi; & dont les réponſes devoient compoſer le fond de l'Inſtruction, ſur laquelle je venois de convenir avec Sa Majeſté : & j'envoyai cet Ecrit à Villeroi & à Freſne, qui deux jours après me le renvoyerent, avec la Réponſe aux Queſtions; en me diſant que je viſſe ſi elle ſatisfaiſoit à tout, & que je la rédigeaſſe en telle forme que je jugerois à-propos. Je voulus en avoir deux; l'une, plus génerale; & l'autre, en forme de Memoire particulier, joint à la premiere : Ces deux Pieces regloient la maniere dont je devois parler & agir avec les Proteſtans, comme on va le voir.

Le ſujet de l'Aſſemblée de Châtelleraut ne paroiſſoit pas d'une premiere vuë, auſſi important qu'il l'étoit, tant pour le Roi, que pour le Corps des Réformés; puiſqu'elle ſembloit n'avoir été obtenuë que pour entendre les Députés de ce Corps, qui ſortoient de l'éxercice de leurs Charges auprès de Sa Majeſté; pour les en décharger; & pour leur en ſubſtituer d'autres: ce qui n'avoit pas beſoin d'une Aſſemblée auſſi ſolemnelle, que celle qui ſe préparoit. Mais en éxaminant la choſe de plus près, on voyoit que le veritable but de quelques-uns des principaux Chefs de la Religion, étoit de ſe ſervir de cette Aſſemblée, pour étendre leurs droits, & pour ſe faire accorder de nouvelles graces & de nouveaux Privileges : à quoi Sa Majeſté ne pouvoit mieux répondre, qu'en profitant auſſi de cette occaſion, pour les rappeller d'une maniere plus ſolemnelle, aux anciens Reglemens, dont la ſageſſe & l'utilité étoient reconnuës par les fruits qu'on en avoit vu naître; & pour les revêtir d'une nouvelle force, bien-loin de leur donner la moindre atteinte: Enſorte qu'après cela le Corps des Religionnaires en France, perſuadé de la droiture des intentions du Roi, & de ſa fermeté à ſoûtenir ſes droits, prît une bonne fois réellement le parti, ou de braver l'autorité Royale, ou de rentrer ſincerement dans ſon devoir. Voilà le point principal de ma Commiſſion.

Pour cela, il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vuë ſur l'Edit de pacification, fait à Nantes; comme ſur une Piece fondamentale, qui devoit leur ſervir éga-

lement de Regle, pour juger de leur conduite envers le Roi, & de celle de Sa Majesté à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet Edit, qui avoit souffert tant de contradictions, étant la base de leur liberté; la preuve de leur fidelité, de leur attachement au bien public, des sentimens mêmes que leur Religion devoit leur inspirer, se tireroit de leur éxactitude à se tenir si juste dans les bornes qu'il leur prescrivoit, qu'ils ne s'en écartassent ni à droite ni à gauche; comme Henry s'y étoit si bien renfermé de son côté, qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire sur cela. Le libre éxercice de leur Religion; la jouissance paisible de leurs biens & de leurs Charges; la douceur du Gouvernement; l'état des Affaires tranquille, mais solide & s'affermissant tous les jours; la sûreté des promesses faites par le Prince, connuë par une longue suite d'effets, & en dernier lieu par la réponse satisfaisante qu'il avoit faite à tout ce que leurs Cahiers renfermoient d'important: c'étoient-là autant de cautions d'un côté; auxquelles les Protestans devoient répondre du leur, par la soûmission & la reconnoissance, qu'un Prince bienfaisant est en droit d'éxiger de ses Sujets. Le motif de leur interêt leur conseilloit encore ce plan de conduite; parce qu'à juger sainement de l'état des choses, les risques de l'infraction ne pouvoient guére regarder qu'eux. 1605.

La conséquence qu'on tiroit dans l'Instruction de ces motifs, & que j'étois chargé de faire sentir à l'Assemblée; c'est qu'elle devoit se montrer fort-éloignée de toute demande, qui tendît à alterer en rien l'Edit de Nantes: telle que seroit celle de pouvoir se choisir un Chef, soit dedans, soit hors le Royaume, autre que la Personne du Roi lui-même, qui meritoit d'eux cette qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir toutes les autres demandes, que les Protestans s'aviseroient peut-être de faire; on me laissoit le choix des raisons propres à les détruire, ou à les éluder. Il m'étoit seulement ordonné de leur signifier encore nommément, qu'ils ne s'attendissent plus pour l'avenir à de pareilles Assemblées generales; & que celle-cy, que Sa Majesté avoit bien voulu leur accorder, pour s'instruire tous ensemble de leurs devoirs, & pour s'animer à les remplir, leur tiendroit lieu de celle qu'ils avoient réso-

1605. lu dernierement dans leur Synode de Gap, de ſupplier Sa Majeſté de leur accorder.

Les raiſons de cette ceſſation d'Aſſemblées extraordinaires étoient palpables: Car le ſujet qui les fait convoquer, regarde, ou la Diſcipline Eccleſiaſtique, ou un Point de Juſtice & de Police, ou enfin une grace qu'on veut obtenir du Roi. Dans le premier cas, les Proteſtans ont leurs Synodes Provinciaux, auxquels Sa Majeſté ne prétend point toucher, en aboliſſant les Aſſemblées extraordinaires: Tout ce qu'elle demandoit encore au ſujet de ces Synodes, & il n'y avoit rien de ſi juſte, c'eſt qu'on s'y renfermât dans ce qui eſt du reſſort de la Religion & de la Diſcipline; au-lieu que ſous ce prétexte, on y traitoit fort-ſouvent de matieres purement civiles. Si le but de ces Aſſemblées a rapport à la Juſtice & à la Police; il n'y a rien qui doive les excepter de la regle génerale, qui renvoie toute affaire contentieuſe dans ces deux genres, aux Tribunaux des Juges & des Magiſtrats ordinaires. Enfin les choſes purement de faveur, doivent ſe traiter par la voie de la Requête & de la Supplique. Rien encore n'eſt ſi inutile que les mouvemens & les grandes dépenſes, dans leſquelles jette une Aſſemblée extraordinaire, ſouvent pour une affaire peu importante en elle-même.

Il y avoit une derniere raiſon contre ces Aſſemblées; & je ne devois point la diſſimuler, mais ſeulement l'adoucir; en diſant que ſouvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du Parti Proteſtant: parce qu'on ignore plus volontiers les ſages deſſeins, que les brigues des mal-intentionnés, qui demeurent confondus dans ces Aſſemblées tumultueuſes, avec les perſonnes équitables, & qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il ſurvenoit à Châtellerault quelque conteſtation ſur ces articles, ou autres ſemblables; le parti qu'on pouvoit prendre ſuivant l'occurrence, pour les finir, étoit laiſſé à ma diſpoſition; juſqu'à pouvoir me ſervir de la Religion, qui m'étoit commune avec eux, pour mériter leur confiance, & pour captiver leurs ſuffrages. Le ſeul cas d'opiniâtreté & de deſobéïſſance formelle, m'obligeoit à avertir ſa Majeſté, & à ſuſpendre toute réſolution juſqu'à la reception de ſes ordres; de-même qu'à défendre que l'Aſſemblée ſe ſéparât, que de ſon congé.

1605.

Pour ce qui concerne l'article des Députés de la Religion : il faut ſçavoir que les Proteſtans étoient dans l'uſage de tenir près de la Perſonne de Sa Majeſté, deux hommes pris dans leur Corps ; l'un, pour l'Ordre Eccleſiaſtique ; l'autre, pour la Robe, c'eſt-à-dire, pour l'Ordre Séculier ; afin de réſider à la Cour ; de traiter auprès des Miniſtres de Sa Majeſté, ou avec le Prince lui-même, les affaires qui devoient lui être communiquées ; enfin de recevoir immediatement ſes ordres & ſes diſpoſitions. Ces Députés entroient en Charge, & ils en ſortoient, par un nouveau choix, qui ſe renouvelloit tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant juſqu'à la ſource, que ce prétendu droit de réſidence & de nomination de Députés, dont les Réformés faiſoient tant de bruit, ait un titre bien authentique : Il n'en eſt rien dit dans les Edits, ni même dans les Pieces qui renferment ces Articles ſecrets, qu'on ſépare quelquefois des Traités : c'eſt un uſage de ſimple tolérance, établi à l'occaſion de la réſiſtance que quelques Cours Souveraines firent à l'enregiſtrement de l'Edit de Nantes ; & qui ne devoit durer que juſqu'à cet enregiſtrement. Sa Majeſté n'avoit pour cela aucune envie de priver les Proteſtans de ce Privilege : Elle vouloit ſeulement, & c'étoit un des chefs de ma Commiſſion, qu'ils s'en tinſſent pour la nomination de ces Députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit preſcrits par leurs propres Députés, lorſqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'Aſſemblée ; & s'il ſe pouvoit, au ſecond, par lequel ce Prince entendoit que les Réformés lui preſentaſſent les noms de ſix perſonnes choiſies dans leur Corps ; ſur leſquelles il ſe détermineroit à nommer les deux qui lui ſeroient les plus agréables.

Il pouvoit arriver que les Chefs du Parti, cherchant à éluder les Réglemens que Sa Majeſté ſe propoſoit de faire recevoir dans l'Aſſemblée, affecteroient de ſe renfermer dans cette ſeule Queſtion : C'eſt ce que je devois encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvoit manquer d'être miſe ſur le tapis (on ſçaura bientôt quelle elle étoit) j'avois ordre de repreſenter, Que Henry avoit travaillé inutilement, pour faire en ſorte que le Prince d'Orange laiſſât cette Ville aux Proteſtans François : Qu'il ne pouvoit refuſer de la remettre à ce Prince : Que tout ce qu'il pouvoit

1605. en cette occasion, c'étoit d'obtenir de Maurice, qu'en la place de Blaccons qui commandoit dans cette Place, & qui demandoit lui-même à en sortir, il n'y mettroit du-moins pour Lieutenant, qu'un Officier de la Religion, auquel on feroit prêter le serment d'obéïssance à Sa Majesté : Je parlerai davantage de cette affaire dans la suite. Voilà quelle étoit l'Instruction génerale : elle étoit datée du 3 Juillet 1605, & signée, Henry & Forget.

Ce que le Memoire particulier joint avec l'Instruction génerale, avoit de different, consiste en ce que, sans rien énoncer sur le sujet connu de l'Assemblée, il se renfermoit dans quelques autres questions qui pouvoient y être agitées ; & qu'il tendoit à rendre de nul effet les desseins, qu'on soupçonnoit les Chefs de la Cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenoit point dans le premier Ecrit, parce qu'il pouvoit être fort-inutile ; mais il ne laissoit pas de m'être necessaire : C'est ce qui m'avoit donné l'idée de partager ainsi les matieres en deux.

Le Memoire portoit donc, Que j'empêcherois qu'on n'avançât rien d'offensant pour le Pape, de vive voix, ni par écrit ; & qu'on ne remuât ce Dogme si frivole de l'Antechrist, digne du Synode de Gap, où il avoit pris naissance : Que personne n'eût séance dans l'Assemblée, en qualité de Député d'aucun Particulier, quel qu'il pût être ; fût-ce de Lesdiguieres même : Qu'on n'y recevroit point, comme on avoit fait dans le même Synode, des Lettres de Princes Etrangers, & en particulier du Duc de Bouillon : il paroissoit important à Sa Majesté qu'un Sujet ingrat & perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de son Souverain : Que la maniere dont les autres qui pouvoient être mis dans cette Classe, se comporteroient dans l'Assemblée, regleroit aussi le traitement dont j'userois à leur égard.

Si la qualité de President de l'Assemblée, que Sa Majesté souhaitoit fort qu'on me déferât, & que dans ce cas elle trouvoit bon que j'acceptasse, ne me suffisoit pas pour me faire écouter ; je devois y joindre l'autorité de Gouverneur. Je pouvois suivant les occasions & la situation des esprits, donner à connoître que le Roi n'ignoroit aucun des desseins des

des Proteſtans ſéditieux ; pourvû qu'on ne pût pas en conclurre qu'il en étoit informé des lieux mêmes. 1605.

Il y avoit d'autant plus d'apparence que l'article des Villes de ſûreté, remiſes entre les mains des Proteſtans, ſeroit diſcuté ; que le terme de prolongation, accordé par Sa Majeſté pour la garde de ces Places, étoit prêt d'expirer. Si cela étoit, je devois faire entendre, ſoit à l'Aſſemblée en géneral, ſoit aux Députés en particulier, que pourvû que Sa Majeſté trouvât de la docilité pour ce qu'elle éxigeoit, elle ſe porteroit volontiers à une ſeconde prolongation ; & cela, ſans reſtriction des Places appartenantes aux ſimples Particuliers. J'avois ordre de ne donner cette aſſûrance, que comme d'une choſe qui n'étoit pas encore obtenuë, mais que je me promettois d'obtenir de Sa Majeſté ; quoique j'euſſe déja dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation : je m'étois ſeulement obligé à Sa Majeſté de le tenir ſecret, juſqu'à ce que ſon commandement m'en fît faire uſage.

Pour celles de ces Places qui étoient au Duc de Bouillon, & qui dès-lors n'avoient plus de part aux fonds que le Roi deſtinoit à leur entretien ; elles devoient en être déclarées excluës pour toujours ; auſſi bien que déchuës de l'eſperance de toucher la ſomme promiſe par l'Edit de Nantes, pour l'entretien des Garniſons : cette ſomme montoit alors à cinq cens ſoixante-treize mille cent quatre-vingt-douze livres ; ſur laquelle on avoit deja retranché auparavant, quatre-vingt dix mille livres : Elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds, qui leur avoient été aſſignés. J'avois deja reçu quelques Requêtes ſur ces differentes ſuppreſſions ; auxquelles j'avois toujours répondu que je ne trouvois rien que de juſte dans ce procedé de Sa Majeſté : il m'étoit enjoint d'en faire de plus en plus ſentir la juſtice. Enfin je m'obligeois dans cet Ecrit, à ne rien faire, ſans prendre avis de Sa Majeſté ; avec laquelle je commençai dès ce moment à entretenir un commerce reglé de Lettres, la pluſpart fort-longues, & quelques-unes en chiffre. Ce Memoire eſt daté du 4 Juillet, ſigné par Sa Majeſté, & contre-ſigné par Villeroi. Je partis deux jours après.

La Reine Marguerite, que ſon ſéjour au Château d'Uſ-

1605. ſon mettoit à portée d'entendre parler ſouvent des ſéditieux, n'eut pas pluſtôt appris que je m'acheminois en Poitou, qu'elle ſe crut obligée de me faire part de tous les avis qui étoient venus à ſa connoiſſance. Elle avoit encore à m'entretenir ſur ſes affaires perſonnelles : mais pour ne pas mêler les unes avec les autres, je reviendrai à celles-cy, après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette Princeſſe vint d'Uſſon à Toury ; d'où elle écrivit à Sa Majeſté le motif de ſa démarche, & le deſir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'entretenir ſur mon paſſage. Je n'étois plus à Paris, lorſque cette Lettre y arriva pour Sa Majeſté, avec une ſeconde, de la même part, pour moi : j'étois parti il y avoit deux jours, prenant ma route par Roſny & Lavinville. Henry ayant vu, & par ſa Lettre, & par la mienne, ce que la Princeſſe ſouhaitoit de lui, fit partir le 9 Juillet La-Varenne, pour me rejoindre, & me rendre une Lettre ; dans laquelle il me faiſoit ſçavoir que je lui ferois plaiſir de voir en paſſant la Reine Marguerite ; quand je devrois pour cela quitter le chemin de Châtelleraut, & me détourner juſqu'à Orleans. Il me renvoyoit avec ſa Lettre, celle de Marguerite, auſſi datée de Toury du 7 Juillet ; par laquelle je vis que cette Princeſſe s'attendoit à s'aboucher avec moi, entre Paris & Orleans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, ſon Ecuyer, qui me pria d'aller juſqu'à Orleans, ſi je ne la rencontrois pas auparavant ſur cette route : Mais elle m'épargna la peine d'aller juſque-là : j'appris en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver auſſi. Je jugeai à-propos d'amener juſqu'en cet endroit mon Epouſe, qui étoit venuë avec moi à Roſny & à Lavinville ; afin qu'elle profitât de l'occaſion de ſaluer cette Princeſſe.

Il étoit encore ſi matin lorſque j'arrivai à Cercote, que la Reine Marguerite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fît entrer dans ſa Chambre, où j'eus l'honneur de l'entretenir une bonne heure, avant ſon lever. Nous reprîmes notre converſation après qu'elle ſe fut fait habiller ; & nous paſſâmes ainſi en conference tout le reſte du jour : Je laiſſe tout ce que cette Princeſſe me dit de poli & d'obligeant. Ce qui m'avoit été dit en gros, de la part de

Murat ſur les factions Civiles, me fut amplement particulariſé par elle & par Rodelle : Ils me déſignerent par leurs noms quantité de perſonnes de la premiere qualité de Provence & de Languedoc, & des parens mêmes de M. le Duc de Montpenſier & du Cardinal de Joyeuſe, qui y trempoient. Une partie de ces perſonnes avoient été dans le Conſeil du Maréchal de Biron ; & s'étoient enſuite attachés à ceux qu'ils avoient vu réſolus de pourſuivre ſes deſſeins. La vengeance de ce Maréchal y entroit, diſoit-on, pour quelque choſe : & ils employoient les mêmes moyens, dont il s'étoit ſervi pour ſoûlever le Peuple. On joignit Beziers, Narbonne & Leucate, aux autres Villes qu'on a vu que les Conjurés cherchoient à ſurprendre ; & l'on offrit ſur tout cela des éclairciſſemens, qui ne laiſſeroient plus, me dirent-ils, lieu d'en douter. J'en informai Sa Majeſté, dans une Lettre que je lui écrivis de Cercote, le 14 Juillet : Je lui envoyai la liſte des noms qui m'avoient été indiqués : Mais je perſiſtai toujours dans mon premier ſentiment ; & je ne voyois pas que rien de tout ce qu'on me diſoit, dût m'en faire changer. 1605.

Ce n'eſt pas que je n'appercuſſe toute la bonne-foi poſſible, dans des avis ſi bien circonſtanciés : Pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la Cabale ; & il ne s'en étoit retiré, que par réflexion ſur l'étourderie de toutes ſes démarches. Il me dit, Que La-Chapelle-Biron, & plus de trente Gentilshommes de ſa connoiſſance, avoient pris auſſi le parti de ſe retirer, de venir trouver Sa Majeſté, de l'informer de tout, & de lui demander pardon ; pourvû qu'ils fuſſent aſſûrés d'obtenir leur grace : Qu'ils s'étoient adreſſés à lui Rodelle, pour faire cette démarche en leur faveur : ce qu'il juſtifioit par les Lettres qu'ils lui avoient écrites à ce ſujet. Il m'ajoûta, Que toutes ces perſonnes avoient un violent ſoupçon, que mon voyage en Poitou pouvoit bien ſervir de prétexte à une ſurpriſe, qu'on avoit envie de leur faire : Qu'ils avoient engagé la Reine Marguerite à me faire part de leurs diſpoſitions, & de la paſſion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles ſervices. Rien n'eſt ſi poſitif que cela. Mais inutilement cherchoit-on à me faire voir tout le Royaume en feu ; là où je ne voyois qu'un

1605. petit nombre de têtes chaudes, qu'il étoit facile à Sa Majesté de mettre à ses pieds; lorsqu'elle voudroit s'abbaisser à traiter sérieusement des desseins, qui n'étoient dignes que de mépris & de risée. Au-reste, toutes les fois que j'ai voulu approfondir tous ces avis si graves & si bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y surpassoit de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henry & moi. Persuadé qu'on doit donner toute son attention aux plus petits mouvemens Civils; par la raison que les François, disoit-il, courent ardemment après les nouveautés; il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui donner une pleine lumiere sur tous ces faits. Il se plaignoit quelquefois dans les Réponses qu'il me faisoit, que quelques-uns de ses Ministres avec moi, n'avoient pas une juste idée du mal present. Il se confirma encore davantage dans sa pensée, lorsqu'il lui tomba entre les mains un Memoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la Reine Marguerite, & par Rodelle. Il fit écrire sur l'heure à Vivant, de lui envoyer la personne, dont il avoit sçu ce qu'il lui mandoit; & à moi, de faire, de concert avec Vivant, lorsque je serois arrivé à Châtelleraut, les perquisitions les plus éxactes. Vivant étoit l'un des Députés Protestans à l'Assemblée: cette qualité pouvoit me rendre suspect à lui. Le Roi y avoit pourvu, en lui mandant de prendre une entiere confiance en moi, par une Lettre qu'il fit passer par mes mains; avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire; afin qu'il ne perdît pas avec son crédit les moyens de servir Sa Majesté auprès des Protestans. Quant à Rodelle & aux autres Gentilhommes, dont il vient d'être fait mention; Henry approuva le parti que j'avois pris avec la Reine Marguerite, de les lui envoyer. Lorsqu'il les eut entendus, il leur donna ses ordres, & les renvoya sur les lieux, pour y veiller au bien de son service. Ce Prince ne plaignoit aucune des dépenses, que tous ces émissaires & ces donneurs d'avis lui coûtoient.

On avoit intercepté la copie d'une Lettre, écrite au Duc de Bouillon par un de ses affidés, qu'on soupçonnoit

être Saint-Germain-de-Clan ; & on l'avoit portée au Roi : c'étoit peut-être ce qui redoubloit encore ſon activité. Je vais en rendre compte ; afin qu'on juge ſi les conſequences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien juſtes : Elle faiſoit partie du Paquet, que Henry me faiſoit tenir de cet endroit. Saint-Germain, ou le Correſpondant de Bouillon, quel qu'il pût être, ſe propoſoit ſur-tout de lui perſuader dans cette Lettre, qu'il devoit envoyer quelqu'un de ſa part à l'Aſſemblée de Châtelleraut, qui y parlât pour lui ; ou du-moins écrire une Lettre, que ſes Amis puſſent y produire. Le rôle que jouoit le Duc dans ſon Parti ; la neceſſité de faire connoître ſon innocence ; l'utilité d'expoſer ce qu'il ſouffroit pour la Cauſe commune ; l'interêt de tout le Corps ; ſon propre crédit à conſerver chez les Etrangers ; la ſolemnité de cette Aſſemblée ; l'éxemple de celle de Gap : c'étoient-là autant de motifs, étalés avec ſoin dans le commencement de la Lettre, pour ébranler Bouillon. 1605.

La ſuite n'étoit qu'un amas de conjectures, de jugemens, de précautions, au ſujet de cette Aſſemblée : le tout, pour prouver au Duc, que l'Egliſe Romaine n'avoit rien à eſperer que de ſes ſeuls efforts. L'auteur ſuppoſoit que Henry avoit perdu de vuë toutes ſes anciennes promeſſes, & qu'il ſacrifioit hautement les Proteſtans à leurs plus cruels ennemis. Il en apportoit pour preuves, les liaiſons du Conſeil du Roi avec celui de Rome ; les ſommes immenſes, employées, diſoit-il, à faire un Pape ; les Feux de joïe de cette Election ; la faveur des Jeſuïtes, déclarée par la démolition de la Pyramide. Il éxaminoit enſuite quel pouvoit être dans les circonſtances preſentes, le réſultat de l'Aſſemblée ; & il n'en auguroit rien que de fâcheux, tant à-cauſe de la timidité du Parti, que par les artifices que le Roi ſçauroit y employer.

Je commençois ici à entrer ſur la ſcène ; & l'on devine ſans peine, quelle figure on m'y faiſoit faire. J'avois, ſelon l'Auteur, des propoſitions à faire, qui ne devoient point trouver d'obſtacles qu'elles ne renverſaſſent ; entr'autres, celle de la prolongation des Places de ſûreté : Et malgré cela, Saint-Germain eſperant contre ſes propres eſpe-

1605. rances, ou pluſtôt, cherchant à raſſûrer Bouillon, comptoit que toutes mes fineſſes échouëroient ſur l'article du choix des Députés. Raiſonnant à ſa mode, ſur le combat qu'il ſuppoſoit ſe paſſer dans mon eſprit, entre ma conſcience qui ne pouvoit ſe prêter à la Politique du Conſeil, & mon ambition qui ne permettoit pas de m'attirer le Pape & les Papiſtes pour ennemis ; il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeaſſe d'un emploi, où je ne pouvois réuſſir au gré du Roi, ſans trahir ma Religion ; ni la ſervir, ſans m'expoſer à une diſgrace certaine. Il ne voyoit d'ailleurs qu'obſtacles & difficultés inſurmontables pour moi, dans une pareille commiſſion. Comme il ne ſçavoit pas que Sa Majeſté, en laiſſant au Corps Proteſtant les Places générales de ſûreté, conſentiroit encore que les Particuliers de ce Corps gardaſſent auſſi celles dont ils étoient en poſſeſſion ; & qu'il croyoit cette circonſtance capable d'aliener pour jamais les eſprits ; il ſe faiſoit un triomphe de mon embarras & de ma confuſion. Il attribuoit au Roi d'avoir dit, Que celui qu'il enverroit en ſon nom à l'Aſſemblée, n'auroit rien à y faire, que d'expoſer ſimplement ſes volontés : & ſur cette parole, il affirmoit hardiment, que pluſtôt que de me trouver dans un endroit de mon Gouvernement, où l'on ne me rendroit pas tous les honneurs que je croyois mériter, où l'on ne m'admettroit pas même aux Déliberations ; je ſçaurois bien me diſpenſer de ce voyage. Au pis aller, Saint-Germain ſe rendoit caution au Duc de Bouillon, que toute mon autorité ne ſuffiroit pas pour empêcher qu'on ne fît une reception gracieuſe à ſa Lettre, ou un accueil honorable à ſon Député.

Le malheur eſt que la foibleſſe des Partiſans de ce Duc, étoit un point ſi géneralement connu, que malgré toute cette montre de hardieſſe & d'oſtentation, ſon Ami ſe trouvoit obligé de paſſer l'éponge ſur cet endroit. Il convenoit de la froideur des Provinces, & de la nonchalance du Parti, en ce qui le regardoit : Et après avoir ſauvé la confuſion au Duc de Bouillon, par ces termes mitigés ; il approuvoit le menagement, dont le Duc avoit été le premier à conſeiller qu'on ſe ſervît, en parlant de lui : c'eſt

de ne faire en ſon nom perſonnellement, aucune demande 1605.
tant-ſoit-peu ſuſceptible de difficulté ; mais de ſe retrancher à faire faire par le Corps entier, des repreſentations ſur le retranchement de ſes Places, ſur le déni de juſtice, ſur le banniſſement & la perſécution, à quoi il ſe voyoit expoſé par ſon amour pour la Religion. Il demande quel pourroit être le riſque d'une Lettre, écrite à l'Aſſemblée dans cette forme : & n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, & pour mettre tout au pis aller, qu'on la ſacrifieroit au Roi ; il exhorte le Duc de Bouillon à l'écrire, en lui conſeillant ſeulement qu'elle ne ſoit pas renduë publique d'abord ; afin que venant à être luë tout-d'un-coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commiſeration. Il regardoit comme un coup de partie pour le Duc, ſi la Lettre, au-lieu d'être preſentée à l'Aſſemblée par une perſonne ſeule, y étoit apportée par les Députés eux-mêmes de la haute & baſſe Guyenne, où étoient ſituées ſes Places ; ſoit que d'eux-mêmes ils paruſſent s'en être chargés ; ou, ce qui ſeroit encore mieux, qu'ils en euſſent reçu l'ordre de leurs Comprovinciaux.

Voilà quelle étoit la Lettre dont on faiſoit un ſi grand bruit à la Cour, qu'en m'envoyant le Paquet de Sa Majeſté, Sillery avoit jugé à-propos d'y joindre une Lettre de ſa part, ſur cet unique ſujet : Sillery étoit celui que Henry avoit retenu près de ſa Perſonne ; où il étoit alors occupé, tant au raccommodement de M. le Prince de Conty avec M. le Comte de Soiſſons, très-brouillés enſemble, qu'à l'affaire d'Orange ; laquelle, ſelon ce que Leſdiguieres & quelques autres en écrivoient à Sa Majeſté, prenoit un aſſez mauvais tour. Il me parut, lorſque j'eus lu la copie de la Lettre au Duc de Bouillon, qu'on prenoit à la Cour une fauſſe alarme : Je n'y vis rien, qui ne me confirmât dans l'opinion où j'étois, que le Parti ſéditieux étoit peu conſiderable, chancelant, dénué de tout, & bien éloigné de rien entreprendre d'important ; & que Bouillon plus experimenté que les autres, ne ſe prêtoit point à des idées vagues, qu'on lui preſentoit les unes ſur les autres, & ſans aucune liaiſon ni rapport à un but fixe ; parce qu'il n'y avoit que de la confuſion à en attendre. En un mot,

1605. au-travers d'une fauſſe aſſûrance, inſpirée par beaucoup de préſomption, & malgré cette affectation de fine Politique, il me ſembloit que je découvrois clairement la deſunion des Membres, & le deſeſpoir du Chef. Je ne changeai point encore de langage, dans la Réponſe que je fis à Monceaux; quoique peut-être par-là je donnaſſe ſujet de me ſoupçonner de peu de ſincerité : mais je me raſſûrois, ſur ce que cela ne pouvoit durer tout-au-plus, que juſqu'au dénouëment que l'Aſſemblée de Châtelleraut apporteroit à tout ceci.

Au-reſte je puis aſſûrer que je n'ai jamais rien ſenti de cette peine d'eſprit, où l'Auteur de la Lettre, & beaucoup d'autres avec lui, vouloient que je fuſſe; ayant à opter entre le ſervice de mon Prince, & celui de ma Religion : parce qu'en effet je ne voyois dans cette affaire aucun fondement à l'alternative. Le préjugé commun dans toutes les Religions, veut qu'on ne ſoit cenſé favoriſer veritablement celle qu'on ſuit, que lorſqu'on la ſoûtient opiniâtrément juſque dans ſes torts les plus viſibles : ſur ce pied-là, j'avouë que le parti que j'étois déterminé de prendre, pouvoit m'attirer dans l'eſprit de l'Auteur de la Lettre, & de ceux qui penſent dans le même goût, les noms de faux-frere, de deſerteur, & même, ſi l'on veut, de traître : Auſſi n'étoit-ce pas de pareils ſuffrages, que je me propoſois d'obtenir; mais celui des perſonnes, qui de quelque Parti & de quelque Religion qu'elles fuſſent, voudroient ſe ſervir de la balance de l'équité & du deſintereſſement. Si la Religion ſouffre que la Politique vienne à ſon ſecours, cela ne doit s'entendre que d'une Politique ſimple, droite & pure, comme elle : toute autre paroît la ſervir; mais ne la ſert pas veritablement, & tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'Aſſemblée, je crus que je ne pouvois trop éloigner de moi l'affectation & le déguiſement; pour ôter à l'eſprit de Cabale & au zèle imprudent, toute eſperance de pouvoir jamais me gagner, ou me ſéduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de ſoûtenir en cette occaſion le caractere, par lequel je m'étois donné

à connoître à la France entiere, dans toutes les autres; c'eſt-à-dire, celui d'un homme auſſi ſincerement attaché aux vrais principes de la Réforme, qu'éloigné des fauſſes conſéquences, & ennemi des démarches irrégulieres de quantité de Réformés. Le diſcours que je fis à l'ouverture de l'Aſſemblée, fut tout entier ſelon cette maxime; ſans m'embarraſſer s'il plaiſoit ou déplaiſoit au plus grand nombre: Il dura une demi-heure. 1605.

Je commençai par leur faire enviſager, Que parmi tant de perſonnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du Roi, Sa Majeſté n'auroit point jetté les yeux pour traiter avec eux, ſur un homme connu par ſa fermeté inébranlable dans ſa Croyance; ſi elle avoit eu plus d'envie de ſoûtenir, ou d'augmenter ſes droits, que de gagner leurs cœurs, & de perſuader leurs eſprits: Que cette raiſon étoit ſuffiſante pour leur faire prendre une entiere confiance en tout ce que je pourrois dire & faire; parce qu'aſſûrément je n'avois pas attendu ce moment, pour y trahir lâchement ma Religion. Mais je leur déclarai en même-temps, Qu'ils devoient s'attendre à me voir cette même ardeur, pour les interêts de mon Prince; lorſqu'elle n'auroit rien de contraire à ce que je devois à la Religion & au bien géneral: parce que j'avois à juſtifier le choix de Sa Majeſté, à elle-même, & à ſoûtenir à la face de tout le Royaume, la réputation de Miniſtre prudent & integre, dont je me flatois de jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi; en leur faiſant obſerver que par cet endroit, l'honneur & la bonne Politique ne devoient paſſer que pour la même choſe. Ce point étoit le plus difficile à leur perſuader: Et lorſqu'ils entendoient avancer que leurs Villes de ſûreté n'avoient point d'autre rempart que leur bonne volonté; au-lieu de prendre cette parole, comme elle l'étoit, pour vraie au pied de la lettre, ils ne vouloient la regarder que comme un Paradoxe, ou une figure d'Orateur.

Rien cependant n'étoit ſi certain. Pour faire voir aux Proteſtans, que le premier fondement de leur Politique portoit à faux, je me mis à faire la diſcuſſion de ce point principal, je veux dire, la garde de leurs Villes, dans leſ-

1605. quelles ils faisoient consister la plus grande partie de leur force ; & sur lesquelles on m'avoit dit qu'ils étoient poussés à faire à Sa Majesté, des instances également fortes & hardies. Je leur montrai, Que cette quantité de bicoques, qu'ils tenoient sous ce titre, loin de leur être avantageuse, ne pouvoit que hâter leur ruine, si jamais ils se voyoient entrepris par un Roi de France ; sur-tout, par le Roi regnant, qui comptoit un grand nombre de leurs Officiers, attachés à sa Personne : parce que n'y ayant si chetive Place, ni si petit Gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la résistance ; il arriveroit de-là que ce qu'ils avoient de Villes passables, au nombre de dix ou douze au-plus ; souffrant de cette dispersion si inutile de leurs soldats & de leurs munitions ; ils verroient tout tomber en peu de temps, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Lesdiguieres (20), leur Achille ; pourvû-même qu'il attendît cette extremité, pour se séparer d'eux. En effet on pouvoit bien, sans juger témerairement de cet Officier, avancer que la seule Religion capable de le fixer, seroit celle qui pourroit lui servir à se maintenir dans la possession de ses richesses, & de l'autorité qu'il avoit toujours éxercée dans toute sa Province : pour ne rien dire des autres preuves, par lesquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la Doctrine des Réformés. Je dévoilai ainsi Lesdiguieres ; parce qu'il entroit dans ma commission, de montrer que les plus secrettes dispositions du Parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de Du-Plessis étoit toute differente, mais

(20) Les Ecrivains Calvinistes ont traité le Connétable de Lesdiguieres, comme on voit qu'ils traitent tous ceux qui ont abjuré leur Religion. Le-Vassor est le plus cruel de ses ennemis ; & le Duc de Sully, un des plus moderés : il n'est pas le seul qui ait cru que le desir d'être Connétable, seconda un peu les motifs de sa Conversion. » Après la » mort du Connétable de Luynes, » dit Amelot de La-Houssaye, Louis » XIII. envoya le Sieur Claude de » Bullion au Maréchal de Lesdiguie» res, pour lui déclarer que s'il ne se » faisoit actuellement Catholique, » il ne seroit point Connétable ; quoi» que cette Charge lui eût été pro» mise. Bullion, qui avoit été long» temps bon Huguenot, abordant » le Maréchal, lui demanda tout » haut : Monsieur, croyez-vous la » Transsubstantiation ? Oui, répon» dit le Maréchal, qui devina de » quoi il s'agissoit : Puisque vous me » l'assûrez, dit Bullion, je vous an» nonce que vous allez être Conné» table. « *Art. Bonne &c.*

encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zèle plein de feu pour ſon Parti, tenoit lieu d'experience & de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier ſon Château de Saumur ; & il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit beſoin dorénavant pour ſe défendre, d'une Garniſon de plus de huit mille hommes, & de tout le reſte à-proportion : Je demandai où Du-Pleſſis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévuë. J'ajoûtai, Que ce que je leur diſois, n'étoit point par forme d'avis ; n'ignorant pas que par le réſultat des Déliberations de leurs Provinces, ils étoient condamnés à n'être inſtruits de cette verité, que par leurs pertes : mais ſeulement pour leur faire voir que le Conſeil du Roi raiſonnoit aſſez juſte ſur leur ſituation ; & que ſi malgré cette connoiſſance, on les laiſſoit jouir de leur tranquillité, ils n'en devoient avoir que plus de gratitude & d'affection pour le Prince, leur bienfaicteur. 1605.

Je paſſai enſuite à marquer aux Députés les intentions de Sa Majeſté, d'une maniere qui ne ſouffrît ni interpretation, ni équivoque : Qu'ils s'abſtinſſent de recevoir à l'avenir dans leurs Synodes, & même dans leurs maiſons, ni Députés, ni Lettres de quelques Princes Etrangers, Villes, Communautés & Seigneurs François, que ce pût être ; nommément de la part de MM. de Rohan, de Bouillon, de Leſdiguieres, de La-Force, de Châtillon & Du-Pleſſis : parce que le Roi n'entendoit pas qu'il ſe traitât d'aucune matiere dans l'étenduë de ſon Royaume, ſans ſa participation : Que ſous quelque raiſon & prétexte que ce fût, ils n'euſſent plus à tenir aucune Aſſemblée, pareille à celles qu'ils avoient tenuës précedemment : mais que s'ils avoient quelque demande à faire à Sa Majeſté, ils ſe ſerviſſent de la voie des Députés près de ſa Perſonne, qu'on leur accordoit à cette intention ; & qu'ils l'exprimaſſent dans le Cahier de leur Province. Je leur déclarai, Que s'ils prétendoient prendre dans l'Aſſemblée, des réſolutions contraires à ces volontés ; outre les autres inconveniens auxquels ils s'expoſeroient, j'uſerois à leur égard de tout le pouvoir attaché à ma Commiſſion, & en même-temps de toute l'autorité accordée à un Gouverneur dans ſa Province, pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté ſommairement, ce que je dis d'une maniere plus étenduë. Je laiſſai à ré-

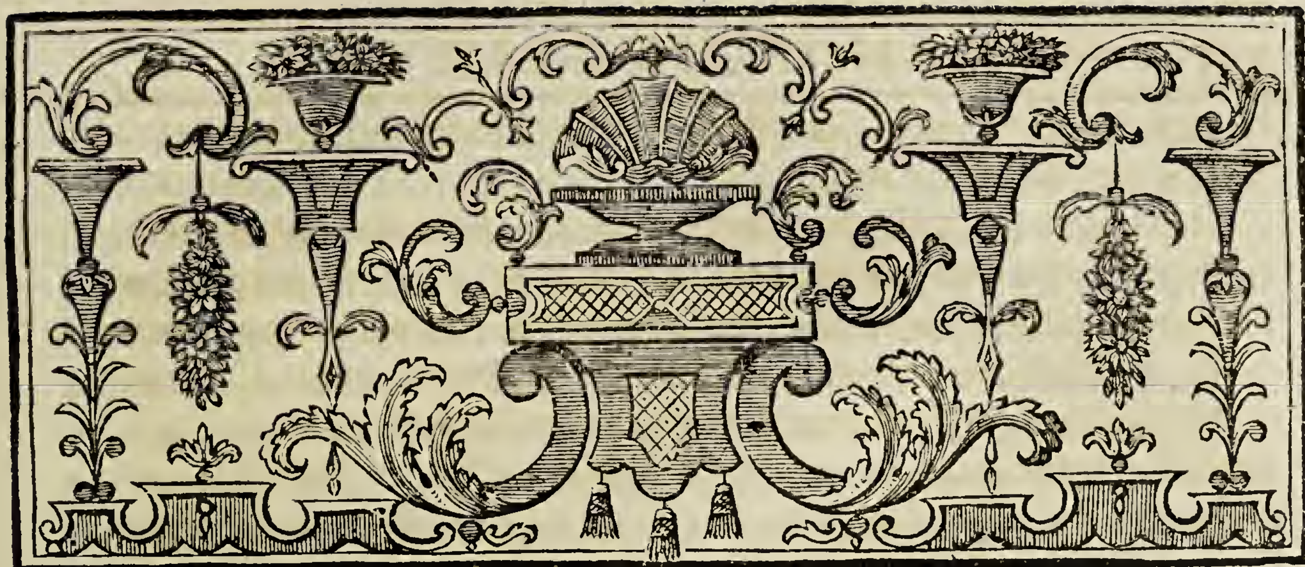
1605. ſoudre en ſon temps, la queſtion des Députés, & celle des Villes de ſûreté.

Ce diſcours, & particulierement la Déclaration par laquelle j'avois fini, déplurent à quantité des Députés de l'Aſſemblée: Ce fut le ſujet de conteſtations fort-vives, lorſqu'ils en délibererent entr'eux, & de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient interêt que l'Aſſemblée n'entamât rien ſur le fond des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire conſommer le temps, dans ces ſortes de queſtions préliminaires, & les allongeoient à-deſſein: mais avec un peu de vigueur & beaucoup d'adreſſe, je mis fin à cet inutile préambule. Le Roi trouva fort-mauvais qu'on ne m'eût point offert la Préſidence de l'Aſſemblée; quoique changeant de ſentiment ſur ce chapitre, il m'eût depuis conſeillé de ne pas l'accepter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui ſembloient éxiger qu'on me déferât cet honneur: il dit publiquement avec beaucoup de mécontentement, Que les Proteſtans n'avoient pas donné en cette occaſion, une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalouſie à mon égard: Mais il eſt vrai que je fus le premier, & même le ſeul, qui y apportai obſtacle (21); & cela, pour des raiſons, que je mandai à Sa Majeſté que je lui dirois, & dont elle ſeroit ſatisfaite.

(21) L'Auteur de la Vie de Du-Pleſſis-Mornay ſoûtient au-contraire, que le Duc de Sully chercha par toutes ſortes de moyens à s'y faire élire pour Préſident; mais qu'il n'eut pour lui que deux voix. *Liv. 2. pag. 309.*

Fin du vingt-unieme Livre.





MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE VINGT-DEUXIEME.



L'Assemblée génerale des Proteſtans à Châtelleraut étoit déja ouverte, lorſque le Roi reçut une Lettre du Duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Ruſſy. Bouillon y donnoit avis à Sa Majeſté, Qu'il ſe traitoit actuellement d'une Ligue contre la Maiſon d'Autriche, entre des Princes d'Allemagne, dont aucun n'étoit déſigné dans la Lettre; & que ces Princes cherchant à ſe fortifier de la puiſſance & des ſecours de Sa Majeſté, avoient jetté les yeux ſur lui, pour le rendre Médiateur entr'Elle & eux. Il promettoit de leur part une pleine garantie au Roi & au Royaume; & de la ſienne, il offroit avec une effuſion de ſentimens les plus nobles, de ſervir dans ce deſſein, de ſa perſonne & de toutes ſes forces: paroiſſant charmé d'avoir trouvé l'occaſion, dont Monluet l'avoit ſouvent entretenu; lorſque lui écrivant de la part du Roi, il lui mandoit que c'étoit par des ſervices réels 1605.

1605. & solides, & non par de simples paroles, qu'il pouvoit desormais persuader ce Prince de la pureté de ses intentions.

Henry ne se sentit pas fort-ému, à la reception de cette Lettre, en faveur du Duc de Bouillon, ni fort-touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence si favorable à ses desseins; il craignit d'y mettre un obstacle insurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs le piege que lui tendoit Bouillon, étoit trop grossier pour qu'on pût y donner: Nulle apparence que les Princes d'Allemagne chargeassent le Duc de Bouillon d'un rôle de médiateur & de conciliateur; lui, que personne n'ignoroit faire celui d'accusé au Conseil de France. Aussi Henry se contenta-t'il de répondre à Russy, que l'avis n'étoit pas complet, & qu'il venoit trop tard. Bouillon ne se seroit assûrément rien promis de ce jeu, s'il avoit sçu qu'il étoit tombé en même temps entre les mains de Sa Majesté, une autre Lettre, qu'il écrivoit aux Protestans assemblés à Châtelleraut. Il faut aussi en faire part. C'est une espece de Réponse à celle qu'on vient de voir qu'il avoit reçuë: & c'est au même, c'est-à-dire, à Saint-Germain-de-Clan, qu'on sçut qu'il vouloit la faire remettre; quoique dans le corps de la Lettre, il parlât de Saint-Germain, comme d'une tierce personne: L'on comprendra encore mieux, que cette autre Lettre, écrite d'Allemagne, n'avoit apparemment pour but, que d'engager Sa Majesté à traiter plus favorablement Bouillon à l'Assemblée, ou de lui fasciner les yeux sur sa conduite.

Le Duc de Bouillon n'oublioit pas dans cette Lettre sa qualité de Chef de Parti; puisqu'il l'écrivoit comme pour servir de regle aux operations de l'Assemblée. La nomination des Députés est l'article qu'il traite premierement & principalement. Il expose son sentiment sur chacun de ceux qui pouvoient prétendre à cette Charge; comme étoient La-Nouë, Du-Plessis, Bellujon, & Saint-Germain lui-même, en faveur duquel Bouillon donnoit son suffrage, pour être continué dans l'Emploi (car il en sortoit); jusqu'à exhorter qu'on réünît tous ses efforts, pour faire réüssir ce choix. Il donne de grandes louanges à La-Nouë; mais il veut qu'on lui préfere Saint-Germain: l'Emploi que le premier éxerçoit à Genève utilement pour la Religion, offre un prétexte honnête de l'exclurre de la Députation, sans qu'il puisse

s'en tenir offensé. Pour Du-Plessis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtrément attaché à son sens; capable d'ailleurs de se faire écouter & respecter de Lesdiguieres: ce qui paroissoit un point si important au Duc, qu'il fait presque un crime du contraire à Bellujon. Celui-cy avoit de l'esprit & de la circonspection, en un mot, le moins de défauts & le plus de titres après Saint-Germain, pour aspirer à la Députation; sur-tout, son union avec Saint-Germain pouvoit produire des merveilles: mais son attachement à Lesdiguieres lui restoit comme une tache, dans l'esprit de Bouillon, qui auroit mieux fait de dire nettement qu'il étoit jaloux de la réputation, que Lesdiguieres s'étoit acquise dans le Parti. Un autre défaut, que le Duc trouvoit également & sans exception dans tous les Prétendans, c'est l'esprit d'interêt; qu'il comptoit pour rien, à-cause de cette géneralité. 1605.

Bouillon vient ensuite à parler de lui-même: la vanité avoit dicté cet article tout entier. Il donne avis à Saint-Germain, Que le bruit court en Allemagne que le Roi le recherche d'accommodement, & doit lui envoyer incessamment à cet effet Parabere, ou Montluet. Pour ôter tout soupçon qu'il en imposât à cet égard, Bouillon lui envoie une Lettre, qu'il dit que Monluet lui a écrite, pour le convier à chercher quelques personnes, qui puissent les rapprocher Henry & lui. De tout cela Bouillon tire mille conséquences, sur la consideration qu'on a pour lui en Allemagne; sur l'utilité dont il est au Parti Protestant; sur les craintes qu'il inspire au Roi & à son Conseil. Il veut bien rassûrer ses Confreres, sur celle qu'ils pourroient avoir qu'il n'écoutât à la fin les propositions que lui fait Sa Majesté; par la persuasion où il est qu'elles ne sont qu'un piege, pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'est acquise parmi le Peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de sa part à l'Assemblée, comme une chose sujette a des difficultés, qui le retiennent encore dans l'incertitude; & sur laquelle il faut consulter Lesdiguieres, Du-Plessis & Saint-Germain.

Il s'étend après cela avec emphase, sur les Assemblées solemnelles qui se font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand & de plus distingué: il en doit, selon lui, resulter un bien infini pour la Religion. On conjecture par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Lesdiguieres,

1605. que celui-cy avoit peut-être dit un peu librement sa pensée sur ces Assemblées si vantées. Pour en donner une juste idée, le Duc de Bouillon assûre que la seule apprehension de ce qui peut y être arrêté, est plus que capable de troubler le repos de Henry, & de lui faire mettre tout en usage pour le gagner. Il dit même qu'il a essuyé quelques reproches de ceux qui composoient ces Assemblées, de ce qu'il ne sçait pas assez se faire valoir à la Cour de France, & reçu des offres de prendre cette peine pour lui: mais qu'il s'est opposé à l'effet de leur zèle (on va voir ici un trait de modestie singulier) en leur faisant connoître que la seule jalousie que Henry a conçuë de lui, étant le vrai motif qui les éloigne l'un de l'autre; leur intercession ne serviroit qu'à l'augmenter, & leur nuiroit à eux-mêmes, sans lui servir. Le veritable moyen de mettre là-dessus Henry à la raison, qu'il insinuë être l'avis de toute cette Assemblée d'amis & le sien, est de le réduire par la crainte à la necessité de leur tout accorder.

La seule attention que pourroit mériter cette Lettre, assûrement singuliere, supposé qu'elle en mérite quelqu'une; est pour s'en servir à prévenir quelques demandes, qui seroient peut-être faites dans l'Assemblée: Car du-reste, à qui Bouillon croit-il en imposer, par ce ton suffisant & fanfaron? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades, la preuve que le Parti séditieux n'avoit encore rien de prêt, ni au-dedans, ni au-dehors; qu'ils n'en étoient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer sur leur interêt commun & géneral. Quant à cette nouvelle Ligue prétenduë, en faveur de la Religion; on peut bien en penser, comme en pensoit Lesdiguieres, & trancher le mot, que c'étoit un trait purement de l'imagination du Duc de Bouillon. Caumartin n'en disoit rien dans ses Lettres au Roi; quoiqu'il se fût entretenu avec le Landgrave de Hesse, sur tout ce qui pouvoit avoir rapport à Bouillon. Le Landgrave lui avoit seulement demandé s'il étoit vrai que le Roi de France se fût servi de Monluet, pour les voyages que Sa Majesté avoit fait faire à Sedan. Le sujet de cette question, qui étoit tout ce que le Landgrave avoit à demander sur le chapitre du Duc de Bouillon, vient de ce que le bruit couroit en Allemagne

magne, que le Roi Très-Chrétien cherchoit à s'emparer par surprise de Sedan, & à y abolir la Religion Réformée. On voit bien encore que ce bruit ne pouvoit provenir que de Bouillon lui-même, qui en satisfaisart par-là sa haine pour le Roi, insinuoit au même temps, que Henry regardoit sa Place comme si forte, qu'il n'esperoit pas pouvoir s'en rendre maître autrement que par surprise : Cela s'appelle posseder l'art de réünir ensemble la présomption, la méchanceté & la fausseté. Tous les talens du Duc de Bouillon paroissoient s'être réduits à une grande fécondité à inventer, & à une grande adresse à répandre des bruits peu avantageux à ses ennemis. Celui d'une prétenduë résolution si contraire aux interêts de la France, prise par les Suisses assemblés à Bade, étoit sorti de la même boutique. On en fut quelques instans dans l'inquietude en France; d'autant plus que l'affaire, dont j'ai parlé l'année précedente, qui occupoit les Ligues des Grisons, n'étoit point encore finie: Mais lorsqu'on vit que Caumartin, qui n'auroit pas manqué d'en informer tout-d'abord Sa Majesté, n'en disoit rien; on devina sans peine, que c'étoit une invention de ceux qui avoient interêt qu'on crût que nos affaires n'alloient pas bien dans ces Cantons-là. 1605.

J'aurois bien souhaité que Sa Majesté eût eu le même mépris pour les avis de ces serviteurs mercenaires, qui commençoient à se multiplier à un point qu'ils en étoient à charge : Et franchement je regretois bien tout l'argent qui s'en alloit à payer cette sorte de service, qui m'étoit fort-suspect, par l'interêt qu'y avoient ceux qui le rendoient, soit pour eux-mêmes, soit pour faire augmenter la Garnison d'une Ville, ou pour lui procurer une gratification considerable. Un quidam donna avis d'une Assemblée qui s'étoit tenuë à Puy-laurens, dans le haut Languedoc: il fournissoit un Memoire de ce qui s'y étoit passé; & il assûroit de-plus s'y être trouvé. Un autre Officier, ou soldat de Quercy, se fit envoyer par Vivant au Roi; parce qu'il disoit avoir été sollicité par un sien camarade de Sarlat, de se saisir de Domme: il désignoit ceux qui avoient parlé à l'un & à l'autre : Ce qui détermina Henry à envoyer Thémines sur les lieux, pour s'assûrer de leurs personnes. Tous ces faits se trouvoient la plupart du temps, ou faux, ou excessive- En Périgord.

1605. ment chargés. Mon ſentiment n'étoit pas qu'on négligeât toute précaution: Au-contraire, je fus le premier à conſeiller au Roi, d'avoir dans le Périgord & le Quercy, quelques perſonnes de confiance : ce qui donna une grande inquietude à Sa Majeſté, qui n'étoit pas accoûtumée à me voir parler de la ſorte ; & je fus obligé de l'aſſûrer que je n'avois reçu de ces deux Provinces, aucune Nouvelle fâcheuſe.

Mais le parti que je voulois qu'on préferât à toutes ces petites perquiſitions, comme le plus court & le plus ſûr ; c'étoit de donner de temps en temps & à-propos, l'exemple d'un châtiment ſévere : comme fut l'Arrêt rendu contre les deux Luquiſſes, Gentilshommes Provençaux. Le deſſein avoit été pris à l'Arcenal, avant que je partiſſe, de tâcher de s'en ſaiſir. Le Roi ſe ſervit pour cela de Ranchin, Medecin de M. le Connétable, qui amuſa ſi bien ces brouillons, que le Chevalier de Montmorency en prit tout-d'un-coup neuf ou dix de cette ſéquelle, avec les deux Chefs ; & fit jetter en priſon à Aigueſmortes, des Conjurés ſi mal-adroits, que dans la premiere ſurpriſe, ils ſe déclarerent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Eſpagne. Henry bien réſolu de les punir, envoya à Chantilly le Chevalier de Montmorency & Ranchin, qui arrivoient de cette expédition, dire au Connétable qu'il vînt dès le lendemain, commencer à inſtruire leur procès : Le Gouverneur d'Aigueſmortes & le Sieur de Saint-Genis, aiderent utilement de leurs perſonnes en cette occaſion. C'eſt ce complot qui redonna à Sa Majeſté l'idée de faire un voyage cette année du côté de la Provence : & un ſecond motif de ce voyage, fut le bruit d'un Armement de Galeres, que les Eſpagnols faiſoient à Naples ; dont je ne voyois pourtant pas qu'il y eût plus de ſujet de prendre ombrage cette fois, que toutes les autres : l'Eſpagne faiſant à-peu-près la même choſe tous les ans, pour ſon Commerce du Levant.

On manda encore au Roi, Que quelques-unes des principales têtes de l'Aſſemblée, ne cherchoient qu'à allonger le temps inutilement ; afin que l'ennui me fît quitter la partie ; ou que les affaires ſouffriſſent du-moins d'un autre côté, pendant mon abſence : Que pour cela on avoit réſolu de

ſe ſervir de differens prétextes ; tel qu'eſt celui d'envoyer directement au Roi des Députés, pour propoſer leurs demandes, ou pour le remercier, comme ſi l'on eût regardé l'Aſſemblée comme inutile. Henry chargea Parabere, qui partoit de la Cour pour ſon Gouvernement, d'en conférer avec moi ; en ſe remettant ſur ma diligence, du ſoin d'expedier promptement, mais pourtant complettement, les affaires de l'Aſſemblée : à quoi je m'étois déja promis de faire ſervir un moyen d'autant meilleur, qu'il flatoit la vanité de tous ces Députés. Sa Majeſté enjoignit encore à Parabere, de m'aider de toutes ſes forces à découvrir les auteurs de ces menées : mais du-reſte, elle n'oſa lui confier les ſecrets les plus importans : Et même en me le députant, pour agir de concert ſur certain Memoire, elle avoit cru devoir m'envoyer ce Memoire par une autre voie ; afin que j'euſſe le temps de l'éxaminer, & de prendre mes arrangemens, avant la venuë de Parabere. Ce n'eſt pas que Henry le crût capable de lui manquer : mais Parabere avoit un défaut, qui n'en eſt guére un que pour la Politique, de ne pouvoir jamais croire le mal de perſonne ; & un ſecond, qui ſe joint ordinairement au premier, la facilité de lier amitié avec toutes ſortes de perſonnes, mal comme bien intentionnées : Il ne ſe remuoit de rien de tout ce qu'on lui diſoit touchant les factieux : & jamais le Roi ne parla devant lui du Duc de Bouillon, qu'il ne l'excuſât de la meilleure foi du monde ; & qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputoit, à la malice de ſes ennemis. C'eſt ce qui fit que Sa Majeſté montra bien à la verité à Parabere, tout ſon mécontentement contre le Duc ; mais qu'elle ne l'appuya que ſur les anciens griefs, ſans lui rien toucher des preuves les plus récentes : Ce fut à moi à regler auſſi ſur cette connoiſſance ma conduite avec Parabere. 1605.

Mais laiſſant-là tout ce qu'on mandoit au Roi, voyons ce qui ſe paſſoit réellement dans l'Aſſemblée. Le commencement en fut auſſi tumultueux, que je m'y étois attendu. Les brouillons s'appliquerent à tourner les eſprits à la mutinerie & à l'aigreur ; parce qu'ils crurent qu'il ſeroit bien plus difficile de les réchauffer après coup, s'ils laiſſoient prendre à l'Aſſemblée un cours paiſible. Ils mirent en uſage leurs maneges ordinaires : ils ſeconderent de tout leur

1605. pouvoir la fausse rumeur qu'ils avoient répanduë, que le Roi alloit abolir leurs Privileges, casser leurs Synodes, & se servir de la presente Assemblée, pour déclarer retranché de son Etat de Finances, tout ce qu'il avoit coûtume de donner aux Ministres de la Religion. Henry disoit quelquefois, en se plaignant de l'aversion des Protestans pour lui & pour ceux dont il se servoit dans ses affaires, Qu'ils auroient bien merité qu'il leur ôtât Pensions, Charges & Gouvernemens : Cette parole fut rapportée à l'Assemblée, comme une résolution arrêtée, & une déclaration positive.

Comme je n'ignorois pas de quelle source venoient toutes ces allégations empoisonnées ; après en avoir representé toute la fausseté, je m'opposai fermement à ce qu'il fût rien proposé dans l'Assemblée, sous le nom, ou de la part de Bouillon, de Lesdiguieres & de Du-Plessis ; & je ne souffris que personne y prît la parole, excepté ceux qui avoient ce droit, par leur qualité de Députés des Provinces. Je fis donner sous-main à Du-Plessis, l'option de se tenir volontairement éloigné de Châtelleraut, ou d'y venir pour y être simple spectateur, & sans autre rang que celui de Particulier. Il en conçut un vif chagrin, & il prit le premier parti ; soit que desesperant du succès, il voulût éviter le blâme d'une résolution prise en sa presence, quoique contraire à tous ses desseins ; soit qu'il se promît la ressource, ou même la vengeance, de causer un soûlevement dans l'Assemblée en sa faveur. En effet, il anima si bien les Députés du Dauphiné, qu'on les vit s'écrier qu'il ne falloit rien faire sans lui : mais je fis pourtant ensorte qu'on se passa aussi bien de Du-Plessis, que du Duc de Bouillon. Je m'attendois à cette marque de ressentiment de Du-Plessis : Mais que Lesdiguieres voulût s'abbaisser à jouer par ses émissaires le rôle de clabaudeur, en faveur d'un homme justement noté auprès de Sa Majesté ; lui, qui venoit si récemment d'en obtenir une grace distinguée pour Créquy, son Gendre : c'est ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occasions, combien il m'étoit utile d'avoir pris les devants dès long-temps avant l'Assemblée, pour m'assûrer la meilleure partie des suffrages.

A mesure que je vis mon Parti se fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les questions frivoles & cap-

tieuſes : je voulus qu'on avançât chemin ; & par-deſſus toutes choſes, qu'on regardât comme ſacré, tout ce qui touchoit à l'autorité Royale. C'eſt ce que Henry avoit toujours le plus apprehendé ; & la verité m'oblige de dire que ſes craintes n'étoient pas mal fondées. Ce ſera une honte éternelle pour le Duc de Bouillon, Du-Pleſſis, D'Aubigné, Conſtant, Saint-Germain & quelques autres, mais ſur-tout, je le répete, pour Leſdiguieres, d'avoir ſouſcrit à un Memoire, dont l'éxiſtence n'a été que trop bien prouvée ; dans lequel on jettoit les fondemens d'une République Calviniſte au milieu de la France, libre & abſolument indépendante du Souverain. Je ſçais bien que ces termes ne ſe trouvent point dans le Memoire ; on les y a évités avec un ſoin, qui paroît étudié : mais les termes ne font rien, là où ſe trouve la réalité : Et je fais toutes ces perſonnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre par l'établiſſement d'un Corps, dont les Chefs ſont auſſi étroitement liés enſemble, que ſéparés d'avec les autres ; & de Conſeils Provinciaux, qui prennent la loi d'un Conſeil-ſuprême géneral : ce que ſignifient, cet appui qu'on y cherche chez l'Etranger ; cette obligation qu'on y impoſe à tous Gouverneurs & Gens en place, de prêter certains ſermens ; enfin l'excluſion qu'on y donne à tout Catholique Romain, & à tout Officier particulierement attaché au Roi, des Charges, des Dignités & des affaires du nouveau Parti. Du-Pleſſis, qui apparemment avoit ſes raiſons de craindre que je ne fiſſe ſçavoir à Sa Majeſté la part qu'il avoit euë à ce Memoire, jugea à-propos, lorſque le réſultat de l'Aſſemblée en eut rendu le projet inutile, de ne pas courir les riſques du ſilence ; & envoya au Roi, avec ſes excuſes de n'être point venu à l'Aſſemblée, un deſaveu formel de tout le contenu au Memoire. 1605.

C'étoit-là une de ces Pieces dont il faut empêcher l'effet, ſans faire de bruit. Ainſi voulant m'inſtruire ſi une grande partie du Corps Proteſtant en avoit eu connoiſſance, & s'il y avoit adhéré ; je n'en parlai qu'en géneral aux Députés, & ſous les noms d'aſſociations, de reſerves & de défiances, que je faiſois pourtant ſentir n'être pas éxemptes de crime. La réponſe qui me fut faite, eſt, Que ſi Henry eût été immortel, les Proteſtans, contens de ſa parole en tout ce qui les regardoit, auroient renoncé dès ce moment à prendre

1605. aucune précaution; abandonné leurs Places de sûreté; rejetté tout appui au-dehors; & regardé comme inutiles, tous Reglemens particuliers pour la conservation de leur Societé: mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ses Successeurs, des sentimens bien differens, les forçoit à conserver les mesures, qu'on avoit bien voulu qu'ils prissent pour leur sûreté. Cet aveu me fit plus de plaisir, que toute autre réponse plus adoucie : Si l'Assemblée avoit trempé dans le Projet en question, elle ne s'en seroit pas tenuë ainsi à l'écorce de mon discours; & elle auroit commencé par repousser fortement ce reproche, par toutes sortes de protestations, & par un déni formel.

Je me tins donc assûré que la contagion des mauvais discours & du méchant éxemple, n'avoit point encore passé le nombre des six ou sept personnes que j'ai nommées: mais il ne me fut pas si facile d'en convaincre Henry, ou de le rassûrer contre l'apprehension que le mal ne se communiquât bientôt. Il se laissoit vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à suivre l'impression de ceux qu'elle regarde comme ses Chefs & ses défenseurs; & des suites fâcheuses qu'on en pouvoit voir arriver, si la France avoit le malheur que sa mort laissât le Dauphin en bas-âge. Il me disoit quelquefois, Que mon interêt particulier se trouvoit lié en cette occasion avec l'interêt public; comme étant un des principaux Officiers de la Couronne, & devant être Lieutenant de la Compagnie de son second Fils, si Dieu lui en donnoit un, comme il arriva. Mais après tout, de quoi pouvoient être capables, un Duc de Bouillon errant & méprisé, un Du-Plessis avec sa plume, les Constant & D'Aubigné avec leur langue, contre une autorité aussi solidement établie, que celle que Henry étoit dès-à-present en état de laisser à son Fils? L'incertitude de la succession Royale m'avoit toujours paru en quelque maniere le seul danger veritable qu'on eût à craindre.

C'étoit par occasion que cette matiere se traitoit entre les Députés de l'Assemblée & moi, & sans nuire à la premiere & principale; je veux dire, à la nomination des Députés particuliers, que j'avois d'abord mise sur le tapis. Les Protestans prétendirent que cette nomination ne regardoit en rien Sa Majesté, & devoit se faire par eux seuls. Je dé-

truisis ce préjugé, en montrant que Sa Majesté, par sa qualité de Roi, doit avoir la principale part dans une affaire, qui a une influence si necessaire sur le bon ordre, & une liaison si marquée avec la Police, que du bon ou du mauvais caractere des Députés choisis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaise intelligence entre les deux Religions: Ce que j'appuyai par un éxemple, pris dans la chose même; celui de la conduite pleine de manege & de mauvaise foi, de quelques-uns de ceux qui avoient cy-devant éxercé cet Emploi. 1605.

Pour vuider ce combat d'opinions, je proposai que l'Assemblée se renfermât dans un certain nombre de personnes propres à cette Charge; sur lesquelles le Roi choisiroit les deux qui lui conviendroient: & malgré la répugnance que j'apperçus encore à cet expedient, je ne desesperai pas de le faire passer; ayant à disposer de bonnes gratifications, en faveur de ceux qui se conformeroient aux intentions de Sa Majesté. Henry faillit à y mettre lui-même obstacle, sans y penser. Il avoit jugé par l'opposition génerale de l'Assemblée, qu'elle n'agréeroit jamais ce point; & il m'écrivit de me contenter que les deux Députés fussent proposés & choisis, de concert entre lui & les Protestans: ce qui rendit l'Assemblée plus attachée à son sentiment: Car soit que Sa Majesté s'expliquât publiquement sur le contenu de ses Lettres, ou que ceux qui en étoient participans, gardassent mal le secret; toutes les intentions du Prince étoient aussitôt & aussi parfaitement connuës dans l'Assemblée, que dans le Conseil même. Villeroi m'en avertit; & je le sçavois mieux que lui: C'est ce qui fit que j'éxigeai de lui & de Sillery, qu'ils m'écrivissent toujours de leur main: ce que j'observois aussi de mon côté; & j'en étois quelquefois si fatigué, que j'étois obligé de les renvoyer tous les deux aux Lettres que j'écrivois à Sa Majesté, qu'on avoit soin ensuite de jetter au feu. Cependant mon dessein prévalut à la fin dans l'Assemblée, pour le choix reservé à Sa Majesté de deux personnes sur six: & je trouvai encore le moyen, que sur ces six, on n'y en plaçât aucun, qui eût donné publiquement des marques de desobéïssance, ou de mutinerie. Henry regarda ce succès, comme un des plus importans services que je pouvois lui rendre.

1605. Quelques Députés eurent recours à demander qu'on créât un troisieme Député, qui fût toujours un Ministre Protestant : Le Ministre Berault s'étoit, dit-on, fait fort d'y parvenir ; & il devoit pour cela se rendre à l'Assemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des Députés Provinciaux. Il avoit encore, à ce qu'on assûre, beaucoup d'autres projets, sur-tout en faveur du Duc de Bouillon ; & c'est lui qui dans l'Assemblée de Mauvesin, avoit gagné qu'on écriroit au Duc, pour lui temoigner que le Parti Protestant de France voyoit toujours du même œil sa personne & ses interêts. Il n'osa se montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût ; & la proposition fut rejettée sans retour : aussi bien que celle qui fut hazardée par trois ou quatre personnes, Que le Parti entretiendroit, non plus auprès du Roi, mais dans quelques endroits des Provinces principales du Royaume, autant de Députés, choisis par eux seuls, pour communiquer directement avec les Députés Generaux à la Cour. Si cette idée avoit eu lieu, il eût été besoin de redoubler fortement d'attention sur la conduite de tous ces Députés en sous-ordre : mais ce ne fut qu'une chaleur de foie, que je dissipai sans peine.

En Armagnac.

Quant à la qualité des Députés ; Sa Majesté n'en refusoit aucun, pourvû qu'il eût la réputation de probité & de paix ; & elle évitoit avec soin, tout ce qui pouvoit tant-soit-peu avoir l'air de violence : Ce qui parut dans l'occasion, où ayant été agité si les Gouverneurs de Places pouvoient être nommés à la Députation, le Roi se rendit aux raisons de l'Assemblée pour la négative : & encore, au sujet de La-Nouë & de Du-Coudrai, que les Réformés ne voulurent pas mettre sur la liste ; alléguant l'absence du premier, & l'Emploi du second : tout le monde revint pourtant ensuite à La-Nouë. De mon côté, je donnai l'exclusion à Saint-Germain ; malgré toute l'envie qu'on temoignoit de le continuer, en lui associant Bellujon. Le Roi n'étoit pas non plus porté en faveur de celui-cy, ni même de Du-Coudrai : mais comme il croyoit devoir quelque chose à Lesdiguieres, il pensa à faire tomber le choix sur le Député de la Province de Dauphiné. On parla encore de Des-Bordes & de Marabat. Sa Majesté avoit long-temps voulu du bien à Marabat ; quoique je le fisse envisager à ce Prince, comme l'une des Créatures

tures de Bouillon : mais elle revint de ce ſentiment, lorſque l'imprudente hardieſſe qu'eut Marabat, d'envoyer ſes deux Enfans au Duc de Bouillon, ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit, ne fût vrai : Ce ſujet ſeul lui valut l'excluſion. Il ne fut nommé perſonne auſſi digne de fixer tous les ſuffrages, qu'un Avocat de Caſtres, nommé La-Devèſe. Sa ſeule réputation d'homme vertueux & ennemi de toute partialité, lui fit tort auprès de ſes Confreres. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir merité la confiance de ſon Roi, qui voulut bien lui écrire : Je lui rendis la Lettre, auſſi ſecrettement qu'il étoit neceſſaire, pour ne pas le détruire dans l'eſprit des Proteſtans : & lorſque je l'eus encore mieux connu, je le regardai comme un homme digne en toute maniere que je me ſerviſſe de ſes lumieres. Tout le reſte du mois de Juillet ſe paſſa de cette ſorte à propoſer, éplucher, rejetter ou agréer differens Sujets. 1605.

La queſtion des Députés ſe continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois ſuivant. L'Aſſemblée revint à inſiſter pour Saint-Germain, & pour pluſieurs autres, auxquels Henry auroit encore préferé Marabat : Mais comme ce détail n'a rien d'aſſez intereſſant, pour s'y amuſer plus long-temps, je le conclurai tout-d'un-coup, en diſant que La-Nouë ayant fait promettre à Sa Majeſté par Roquelaure & par moi, qu'il romproit avec le Duc de Bouillon, & qu'il rappelleroit ſes Enfans de Sedan ; le Roi le choiſit pour Député, ſur les trois Sujets propoſés pour la Nobleſſe : & que des autres pour la Robe, il s'arrêta ſur Du-Cros, qui avoit fait ſolliciter pour lui Leſdiguieres. Cette concluſion, qui fut fort-agréable à Henry, & fort-louée de ſes Miniſtres eux-mêmes, vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médiſans, qui divulguerent que le Roi avoit reçu depuis peu une Lettre de moi, après laquelle on l'avoit vu ſi fort en colere, que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ſes deſſeins ne réüſſiſſoient pas bien entre mes mains. Une ſimple petite Lettre fut le moyen dont on ſe ſervit, pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroi, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avoit perſonne qui ajoûtât moins de foi à ce bruit, que ceux qui le répandoient.

1605. A l'égard du succès, dont on me rapportoit la gloire; sans me parer ici d'une fausse modestie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien persuader le gros du Parti Protestant, qu'il pouvoit se reposer en toute assûrance de sa conservation & de ses interêts, sur les sentimens de Henry; & que ce petit nombre d'actions de séverité, ou plustôt de justice, dont ils se plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puisse soupçonner qu'en parlant de la sorte, j'aye fait entrevoir aux Réformés la moindre lueur des desseins favorables au Parti, dont Henry s'occupoit. C'est trahir son Prince, que de le servir aux dépens de son secret. Je me tenois même éxactement clos sur cet article, avec les Ministres de Sa Majesté: Et je ne sçache pas en avoir rien touché, dans aucune de toutes les Lettres que j'écrivis de Châtelleraut à Henry lui-même; excepté une seule, en lui rappellant l'Ambassade d'Angleterre, necessaire au sujet que je traitois: encore le priois-je instamment de brûler cette Lettre; dans la crainte de ce qu'il sçavoit déja être arrivé à quelques-unes des autres.

Le plus juste sujet de mécontentement qu'ait eu Sa Majesté, dans la question des Députés, est que son intention de les nommer elle-même, de la maniere qu'on vient de voir, ayant été signifiée dans l'Assemblée; sept Provinces Protestantes s'assemblerent, & envoyerent en consulter Du-Plessis: Henry s'en prit, avec assez de raison, à Constant & à D'Aubigné. La derniere instance qui fut faite à ce sujet par les Réformés, c'est que le temps du service des deux Députés auprès de Sa Majesté, fût déterminé à leur gré; & qu'il fût exprimé dans le Brevet d'élection du Roi, ou du-moins, dans l'Acte de nomination. Ils auroient toujours eu quelque sujet de renouveller chaque année cette Céremonie, & de demander pour cela une Assemblée: & le Roi avoit aussi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparés à ce refus: Ils reçurent à la fin le Brevet, dans la forme où il étoit; mais ce ne fut pas sans être revenus plusieurs fois à la charge.

La question des Places de sûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le Brevet du dernier Août 1598, fait en conséquence de l'Edit de Nan-

tes, ne dût être expiré que dans un an ; il étoit neanmoins 1605.
necessaire de mettre cette affaire sur le tapis dès cette année, si on ne vouloit pas laisser au Parti Protestant, un prétexte de s'assembler dès la suivante : mais il est certain qu'elle n'auroit été proposée à Châtelleraut, que pour la laisser entierement à la volonté de Sa Majesté, sans qu'il fût question d'engagement de trois & de quatre ans, ni de nouveau Brevet du Roi ; si ce n'est qu'on fut informé dans l'Assemblée, par la même voie dont je viens de parler, non-seulement qu'ils devoient tout attendre de Henry, mais encore que j'étois actuellement saisi d'un Brevet de Sa Majesté pour trois ans, & d'un autre pour quatre. Cela fut cause que le Roi se vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins, est un objet fort-peu considerable : aussi Henry n'avoit-il en vuë que de les accoûtumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendroit en fantaisie de demander, & à se contenter des graces qu'il voudroit bien leur faire : Du-reste, il n'y avoit rien de si vrai que ce que je leur avois dit dans mon Discours d'ouverture, sur ces Places. Henry me permit de laisser voir aux Députés, que c'étoit à ma sollicitation qu'il leur accordoit la grace entiere.

Ces deux chefs étant décidés, l'Assemblée pouvoit être regardée comme finie : Mais comme il y avoit quelque chose à changer aux Brevets, dont j'étois porteur ; & que par une derniere faveur, Sa Majesté voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclaroit, Que les premiers huit ans n'étoient censés courir que du jour de l'enregistrement de l'Edit de Nantes dans les Parlemens ; il fallut donner le temps de faire ces deux Brevets, & de les envoyer à Châtelleraut.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce temps-là, pour occuper les esprits. Pour remettre cette Place au Prince d'Orange son légitime Maître, de la maniere dont j'ai déja prévenu un peu plus haut ; il étoit question d'en tirer Blaccons, qui la tenoit pour les Protestans. Le Roi jetta les yeux sur Lesdiguieres, si à contre-temps, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire : tout autre que Lesdiguieres, que Blaccons avoit sujet de regarder comme son ennemi capital,

1605. en fût venu très-aiſément à bout. J'en parle avec une pleine ſcience : Blaccons, qui depuis long-temps s'attendoit à ſortir d'Orange, m'avoit écrit, Que rien ne retarderoit ſon obéïſſance aux ordres du Roi, que le chagrin & le deshonneur d'être obligé de remettre ſa Place à un homme, qui ſe feroit un triomphe de cette Céremonie. Dans la réponſe que je fis à cet Officier, je crus pouvoir lui faire eſperer que Sa Majeſté lui adouciroit l'amertume de cette démarche ; & je me flate en effet que ſi j'avois été ſur les lieux, la choſe ſeroit allée autrement : Mais Henry ne m'en écrivit que pour me mander, Qu'il venoit de députer Bullion & Bellujon, chargés de ſes ordres à Leſdiguieres ; & pour me demander le Mandement neceſſaire pour faire marcher du Canon du côté d'Orange. Je me doutai, à la reception de cette Lettre, de ce qui étoit arrivé ; & je mandai incontinent au Roi tout ce que je connoiſſois des ſentimens de Blaccons : Je lui conſeillai, & même je le priai, de n'envoyer à Orange qu'un ſimple Exempt de ſes Gardes ; ſans mettre ainſi Leſdiguieres vis-à-vis de ſon ennemi.

Cet avis venoit trop tard. Leſdiguieres uſant du pouvoir que le Roi lui donnoit, n'écouta que ſa haine contre Blaccons ; & envoya ſignifier imperieuſement à ce Gouverneur & aux habitans, l'ordre qu'il avoit de Sa Majeſté, qu'on lui remît la Place : Il y ajoûta du ſien, Que s'ils n'obéïſſoient pas, il en rendroit compte au Roi. Pendant ce temps-là il écrivoit à ce Prince, le 24 Juillet, Qu'il ne ſe mette point en peine ; parce qu'il ſçaura bien réduire le Gouverneur d'Orange, ſans que rien branle dans la Province : Ne diroit-on pas que Leſdiguieres craint de ne pas trouver aſſez de réſiſtance ? Blaccons, qui ne s'étoit pas attendu à cette inſulte, dépêcha incontinent deux Courriers l'un ſur l'autre au Roi, pour l'aſſûrer qu'il étoit prêt de remettre ſa Place à telle perſonne que Sa Majeſté jugeroit à-propos ; quand même cette perſonne ſeroit Catholique. Cette démarche avoit pour objet de faire changer d'avis au Roi ſur Leſdiguieres, par les conſeils de ceux que Blaccons ſçavoit devoir l'appuyer auprès de Sa Majeſté ; & de ſuſpendre la marche de Leſdiguieres, qu'il ne doutoit point qui ne dût s'approcher auplustôt. Blaccons avoit beaucoup plus d'ennemis à la Cour, que d'amis : Ils trouverent dans ſon action, & y firent trou-

ver à Henry, une grande diſpoſition à la déſobéïſſance & à la peur : ce qui aſſûrément étoit bien gratuit de leur part. 1605.

Le Roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conſeils violens qu'on lui ſouffloit, ſe porter tout-d'un-coup à l'extrême contre Blaccons. La réponſe qu'il lui fit, fut de lui envoyer un Exempt de ſes Gardes, Proteſtant, avec trois ou quatre Archers de la Garde, lui dire, Qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, Sa Majeſté vouloit qu'il mît ſa Place comme en ſéqueſtre entre les mains de l'Exempt, & qu'il vînt trouver le Roi, dont il obtiendroit toute ſorte de ſatisfaction & de traitemens honorables : & en même temps Henry fit dire par Bullion, à Leſdiguieres, Que ſi Blaccons ſatisfaiſoit à ce dernier ordre, il demeurât tranquille à Grenoble ; & qu'il ne prît le parti de la force, que ſuppoſé que ce Gouverneur fit refus d'obéïr. Il lui envoyoit à cet effet des Commiſſions, pour mettre ſur pied dix Compagnies, de deux cens hommes chacune ; pour ſe ſervir des cinq Compagnies du Régiment de Du-Bourg, auſſi miſes à deux cens hommes, de ſoixante où elles étoient auparavant ; & pour faire marcher du Canon à-proportion : C'eſt que les Courtiſans avoient perſuadé à Sa Majeſté que Blaccons ne ſe rendroit point à ſa propoſition. Leſdiguieres, qui avoit déja mandé à ce Prince, que le Canon de ſa Province de Dauphiné étoit ſans affûts, demanda qu'on lui en envoyât ; ou pluſtôt, parce que cela ſeroit trop long, qu'on lui en fournît de l'Arcenal de Lyon, qu'on pouvoit aiſément faire deſcendre par le Rhône : il n'avoit pas envie apparemment de dégarnir ſes Places : Ce fut ce qui obligea encore Sa Majeſté de m'écrire, afin que je donnaſſe au Lieutenant-Géneral d'Artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, les ordres conformes à ce que demandoit Leſdiguieres. Je convins qu'à la rigueur le Roi prenoit aſſez de meſures, pour mettre auprès des Proteſtans la juſtice, & même la modération, de ſon côté ; mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépenſe inutile : Auſſi, en reſpectant comme je le devois, les ordres que Sa Majeſté me donnoit, je crus pourtant devoir m'oppoſer à ce que vouloit Leſdiguieres ; ſur-tout par-rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette Ville, qu'en aucune du Dauphiné.

1605. Je ne sçais comment Henry put tant tarder à s'appercevoir que Lesdiguieres n'avoit cherché qu'à se faire autoriser, pour poursuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal. Si-tôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de justice, il y ajoûta plusieurs démarches de son chef, qui firent que la chose avoit bien changé de face, avant l'arrivée des Courriers de Sa Majesté au lieu de leur Dépêche: il étoit déja à la tête d'un Corps de Troupes, à deux lieuës d'Orange; d'où il envoya sommer fierement Blaccons de le recevoir dans cette Ville. Bullion, à son retour de Dauphiné, chercha à justifier Lesdiguieres de cette démarche précipitée (c'est le moindre nom qu'on puisse lui donner); en disant, Qu'il ne l'avoit faite, que dans l'intention de commencer toujours à regler les affaires du Château, de faire une réforme dans la Garnison, & d'écarter quelques Gens-de-guerre, levés par les Officiers du Prince d'Orange. Il n'est pas surprenant que Lesdiguieres passant ainsi son pouvoir, Blaccons ne vît plus en lui qu'un ennemi, qui poursuivoit sa querelle particuliere: Il lui fit une réponse, qui l'obligea à se retirer à Montelimart avec un peu de confusion. C'est dans le ressentiment que cette retraite causa à Lesdiguieres, qu'écrivant à Sa Majesté pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, il ne garda plus de menagement; & qu'il accusa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-cy fit aussi porter ses plaintes par son Courrier: il chargea Lesdiguieres d'avoir cherché dès long-temps à se rendre maître d'Orange, au moyen d'une intelligence avec un Ministre, nommé Maurice. Les partisans de Lesdiguieres à la Cour, retorquerent ce reproche contre Blaccons; en disant, Qu'on justifieroit par une Lettre qu'il avoit écrite à son Beau-frere, qu'en même temps qu'il faisoit au Roi des assûrances de son obéïssance, & qu'il mandoit si poliment à Lesdiguieres qu'il pouvoit venir à Orange; il étoit dans des dispositions toutes contraires: Je ne me rends caution ni de l'une ni de l'autre accusation.

Quoiqu'il en soit, pendant que cette brouillerie retardoit la conclusion de l'affaire d'Orange, celle de l'Assemblée de Châtelleraut finit. On y vit arriver avec plaisir les deux Brevets, que Sa Majesté avoit chargé Fresne de m'envoyer: ils sont datés du 4 Août 1605: Le Roi y paroît les ac-

corder aux Proteftans, comme une grace qui doit les confirmer dans le refpect & la fidelité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'Affemblée, je déclarai, Que l'intention de Sa Majefté étoit qu'elle fe féparât, après qu'elle auroit entendu par ma bouche les dernieres volontés du Roi; afin de ne pas tenir plus long-temps les efprits en fufpens dans les Provinces, où je fçavois que les differens bruits du réfultat de l'Affemblée, caufoient une alteration pareille à celle de deux Partis qui font prêts à en venir aux mains. J'enjoignis aux Députés, lorfqu'ils feroient retournés dans leurs Provinces, d'y reprefenter avec fincerité la maniere dont le Roi & fes Miniftres avoient agi & traité avec eux; & de fe tenir bien éloignés de la conduite pleine d'irreverence & de calomnie, avec laquelle on s'étoit comporté dans l'Affemblée de Gap. Je fis une efpece de récapitulation juftificative de tous les ordres & des demandes du Roi. J'empêchai qu'il ne fe compofât dans la féparation, quelque nouveau Cahier de demandes. En leur défendant expreffément de la part du Roi, de convoquer de leur chef aucune Affemblée Génerale, je leur dis, Que Sa Majefté ne les leur refuferoit pas, toutes les fois que le fujet le requerroit; mais je leur fis fentir en même temps qu'elles alloient être beaucoup plus rares, qu'elles n'avoient été par le paffé. Je n'oubliai pas d'ajoûter, Que Henry n'entendoit par-là préjudicier en aucune maniere à la tenuë des Colloques & Synodes ordinaires, reftreints purement aux matieres Ecclefiaftiques. Je finis, en réïterant la défenfe d'entretenir aucun Commerce avec toutes les perfonnes que Sa Majefté tenoit pour fufpectes. Je fus fatisfait des fentimens que je remarquai dans tous les cœurs: & ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'eft que l'Affemblée fit une déliberation, pour envoyer remercier le Roi de fa bienveillance, & l'affûrer de fon refpect inviolable: On voulut fçavoir auparavant fi Sa Majefté approuveroit cette démarche; & la réponfe ayant été telle qu'on fe la promettoit, les Députés nommés à cet effet, partirent pour aller s'acquiter de ce devoir.

1605.

Je partis moi-même le propre jour de la clôture de l'Affemblée: le Roi m'ayant mandé par Sillery, que je pouvois le faire; & m'ayant même temoigné plus d'une fois, qu'il fentoit

1605. combien ma presence étoit necessaire pour les affaires de son Conseil. Ce Prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer & me remercier du service, qu'il disoit que je venois de lui rendre. Quelque pressé qu'il se montrât de me revoir auprès de lui, il me donnoit pourtant la permission de passer par mes Terres de Berry : ce que je ne jugeai pas à-propos de faire ; pour ne pas laisser accumuler plus d'affaires, que je n'en aurois pu vuider. Telle fut l'issuë d'une Assemblée, sur laquelle tout le monde avoit les yeux ouverts. En examinant bien le fond de mes sentimens, je trouvai que le desespoir qu'elle causa à un très-petit nombre de mes Confreres, ne troubloit point & ne devoit point troubler la satisfaction que j'en ressentis ; parce que je ne pus me faire convenir d'autre chose, sinon que j'avois mieux servi ma Religion & eux-mêmes, par des procédés de modération & de paix, que ne l'auroit fait leur zèle aveugle & impétueux. Du-Plessis put sentir ces raisons, dans la Lettre que je lui écrivis ; quoique mon principal objet fût de lui indiquer une grande partie de ses torts. Il se justifia auprès de moi, par une Réponse fort-étudiée, qu'il crut devoir aussi envoyer au Roi, jointe à ma Lettre ; comme pour faire voir qu'il n'avoit laissé aucun des chefs d'accusation, sans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma gestion au Roi. Ce Prince, au partir de Monceaux, où il avoit eu quelques legers accès de Goutte, étoit revenu sur la fin de Juillet à Paris ; d'où il alla passer les huit premiers jours d'Août à Saint-Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion sur la jouë & sur les dents, qu'il n'eut pas plustôt fait percer dans la bouche, qu'il fut guéri : cet accident l'obligea de reprendre les Eaux, qui avec la diete, étoient son grand remede. Je le trouvai à Fontainebleau, où il s'étoit acheminé de Saint-Germain. Il m'embrassa deux fois avec mille caresses : Il permit que mes Secretaires & toute ma suite que j'avois avec moi, lui fissent la réverence : & m'ayant encore une fois tenu étroitement serré entre ses bras, il me mena dans la longue Galerie du Jardin des Pins, où nous eûmes ensemble un entretien de deux heures.

Il commença par m'instruire de tout ce qu'il pouvoit y avoir de Nouvelles interessantes dans les Pays Etrangers ; & ensuite

ensuite de ce qui s'étoit passé pendant mon absence ; soit dans le Conseil, par rapport aux Finances ; soit à la Cour, où les broüilleries domestiques, qui s'étoient fortement réveillées, lui avoient fait desirer plus de vingt fois, disoit-il, que je fusse auprès de lui. Il me questionna à mon tour sur differentes particularités de mon voyage ; & particulierement sur les dispositions où j'avois pu connoître qu'étoient, & les Eglises Protestantes, & quelques-uns des Chefs du Parti, qu'il me nomma. Je le comblai de joie, par les preuves que je lui donnai pour celles-là, d'une soûmission volontaire, qui l'assûroit dans les autres d'une obéïssance forcée. Je lui fis toucher au doigt, Que Lesdiguieres, ce Particulier dont il éxaltoit tant les forces, l'argent, les Places & la capacité ; qui troubloit le repos de son Maître, par la crainte que ses procédés équivoques ne se terminassent à la fin par une infidelité déclarée ; étoit pourtant si foible en toutes manieres, que si Sa Majesté marchoit droit à lui, avec une Armée seulement de six mille hommes, sans s'arrêter à aucune Place ; elle le pousseroit d'abord jusqu'à son dernier retranchement, ou rien ne pourroit le sauver de tomber entre ses mains. Ce qu'il n'étoit pas à-propos de faire actuellement contre Lesdiguieres, parce qu'il n'en avoit pas encore donné un sujet suffisant ; je montrai au Roi qu'il étoit temps, & de la derniere conséquence pour l'extinction de la Rebellion, de l'entreprendre contre le Duc de Bouillon : en prenant seulement la précaution de ne mettre en la place des Lieutenans qu'on ôteroit de ses Villes, que d'autres Lieutenans Protestans : Je me rendis caution qu'aucune de ces Places ne donneroit la peine qu'on la battît avec le Canon. 1605.

Ces considerations déterminerent enfin Henry, quoique toujours avec un peu de difficulté, à ne pas differer plus long-temps ce voyage dans les Provinces Méridionales de la France, dont il a déja été fait mention. Les deux objets qu'il s'y proposa, & qui lui firent prendre sa route du côté de l'Auvergne & du Limosin, furent de s'emparer de toutes les Places du Duc de Bouillon ; & de donner des éxemples de justice si terribles, contre ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir conspiré contre l'Etat, qu'il étouffât toutes les semences de révolte pour l'avenir. Pour le premier,

1605. il fit envoyer au Duc d'Epernon, des Commiſſions pour lever juſqu'à trois mille hommes de pied : il augmenta juſqu'à pareil nombre le Régiment de ſes Gardes ; & deſtina pour l'accompagner, un Eſcadron de huit ou neuf cens Chevaux de Compagnies réglées, tant Gendarmes, que Chevaux-legers. Pour le ſecond, il ſe propoſa de tenir les Grands-jours ; & d'en faire rendre & éxecuter les Arrêts par une Chambre-de-juſtice, qu'il meneroit avec lui, afin que rien ne retardât le cours de ſa juſtice. Cet appareil étoit en effet abſolument neceſſaire dans des Provinces, où il ſemble que l'air contagieux des diſſenſions Civiles ſe fût concentré, lorſqu'il étoit diſſipé preſque par-tout. L'affaire d'Orange demandoit auſſi cette démarche ; qu'on ne pouvoit faire d'ailleurs dans un temps plus favorable : les Affaires de Flandre & d'Angleterre donnant cette année un loiſir, qui pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au Roi, que ce voyage devant être achevé avant la fin d'Octobre, il ne ſouffroit pas un moment de retardement. Henry trouva encore que je le preſſois un peu trop inſtamment : mais enfin il ſe réſolut à tout. Nous reglâmes enſemble que Sa Majeſté prendroit par la Loire, avec ſes Troupes de pied & de cheval ; pendant qu'avec un train d'Artillerie de deux Canons, deux Coulevrines & deux Pieces bâtardes, je m'achemineroīs de mon côté par Montrond, qui eſt le chemin le plus droit. Je laiſſai Henry s'occuper de ce qui regardoit les Gens-de-guerre ; & je m'en retournai à Paris mettre ordre aux affaires du Conſeil, le plus expeditivement qu'il étoit poſſible ; & pour nommer les Membres de la Chambre des Grands-jours, qu'il étoit neceſſaire de faire partir les premiers.

On s'imagina à la Cour & au Conſeil, qu'il en ſeroit de ce voyage, comme de celui de Provence, l'année précedente : L'ordre d'un départ ſi prochain, & dans une ſaiſon encore plus avancée, fournit mille nouvelles raiſons aux ſenſuels & aux pareſſeux. Lorſqu'on vit que Henry étoit inflexible ; on ſe diſpoſa à le ſuivre, en maudiſſant bien des fois celui qu'on accuſoit de lui en avoir donné le conſeil. Mais ce fut une vraie conſternation parmi les Partiſans du Duc de Bouillon, qui n'avoient pas fait, comme on l'imagine aiſément, le moins d'efforts pour détourner l'orage.

La-Chapelle-Biron (1) & Giverſac, qui y tenoient les premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent Eſpagnol, prierent le Sieur de Fouſſac (2) de venir en Cour, aſſûrer Sa Majeſté qu'ils étoient prêts de lui donner toutes les marques qu'elle éxigeroit de leur obéïſſance. Il n'y eut que ceux de Turenne, qui firent quelque démonſtration de vouloir ſe défendre. Rignac (3) & Baſſignac ſe jetterent dans cette Place : on y aſſembla des munitions ; & on y logea toute l'Artillerie ſur les Plate-formes. Cet avis fut donné par le même Fouſſac & par Baumevielle, qui dépêcha à Sa Majeſté le Sénéchal de Brive : Mais tout cela ſe faiſoit avec tant de frayeur, que le Roi, qui avoit voulu que d'Epernon & Roiſſy (4) s'avançaſſent toujours avant lui de ce côté-là, avec ſes Troupes, ne jugea pas à-propos de leur joindre le Régiment des Gardes, qu'il avoit d'abord deſtiné à les accompagner. 1605.

Fouſſac donna encore quelques autres avis, répondans à ce qu'avoit dit Rodelle, de l'état de la révolte des Provinces de Limoſin, de Perigord & de Quercy. On ſçut par lui, Que la raiſon pour laquelle un grand nombre de Gentilshommes de ces Provinces, qui devoient venir ſe jetter aux pieds de Sa Majeſté, ne l'avoient point fait; c'eſt qu'ils en avoient été diſſuadés par L'Aubagnac, venant de Sedan : & que pluſieurs d'eux avoient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Eſpagne, par la Guyenne. Le Duc de Bouillon, ſous le nom duquel cet argent étoit donné, leur avoit fait dire en même-temps de ne pas prendre l'alarme, ni perdre courage ; parce qu'il s'engageoit à faire tout autre choſe encore pour eux, avant le mois d'Octobre : Que ſes Amis, c'étoient ſes termes, le verroient pluſtôt qu'ils n'eſperoient ; & ſes Ennemis, pluſtôt qu'ils ne ſouhaitoient. Il leur impoſa par des paroles ſi magnifiques. Fouſſac aſſûroit pourtant qu'il n'étoit pas venu d'Eſpagne, plus de dix ou douze mille écus : mais Bouillon payant toujours de hardieſſe, au défaut d'argent, leur avoit fait entendre en grand Seigneur, Que cette ſomme médiocre ne leur étoit envoyée, que pour

(1) Charles de Charbonnieres, Sieur de La-Chapelle-Biron. Marc de Cuignac, Sieur de Giverſac.

(2) Raimond de Sognac, Sieur de Fouſſac.

(3) Pierre de Rignac. Gédeon de Baſſignac, ou Vaſſignac.

(4) Jean-Jacques de Meſmes, Seigneur de Roiſſy.

1605. être distribuée à leurs Amis subalternes ; & que pour eux, ils en toucheroient de beaucoup plus fortes. Ils avoient été assez simples pour le croire, & n'avoient plus parlé après cela de faire demander leur pardon. Le Roi fit donner à Foussac deux cens écus pour son voyage, & le renvoya sur les lieux.

Il partit lui-même de Paris, le 15 ou 16 Septembre (5), escorté du Régiment des Gardes, & de l'Escadron dont j'ai parlé ; en tirant du côté d'Orleans, pendant que je prenois la route convenuë. Il n'étoit encore qu'au Hallier ; qu'il vit déja des fruits de son voyage. Deux Gentilshommes de Quercy, nommés Causse & Brigantin, vinrent en cet endroit lui demander pardon pour cent vingt autres Gentilshommes : Ils offrirent pour le mériter, de déposer en justice tout ce qu'ils sçavoient des démarches de Bouillon, & d'en soûtenir la verité à la pointe de leurs épées & aux dépens de tout leur sang. Ces deux députés révelerent encore tout ce qui avoit été comploté par Rignac & Bassignac, pour le Duc de Bouillon ; entr'autres, le dessein de s'emparer de Ville-neuve en Agenois, qui ne pouvoit certainement être coloré d'aucun prétexte par Bouillon. Comme c'est aussi en cet endroit que Sa Majesté eut le premier avis des tentatives que D'Entragues faisoit, pour tirer le Comte d'Auvergne de la Bastille, que j'ai rapportées en leur lieu ; elle me donnoit rendez-vous à Orleans, où elle devoit arriver le sur-lendemain, qui étoit le Samedi 24 Septembre ; & me conseilloit cependant d'envoyer l'Artillerie à Argenton, par où ce Prince devoit passer. Cela ne fut point executé ; parce qu'il me fut impossible de me rendre à Orleans : Sa Majesté goûta les raisons que je lui en apportai. Je ne laissai pas de lui donner par écrit, le conseil qu'elle me demandoit ; & qui n'avoit rien de different de la conduite, que je l'avois souvent sollicitée de tenir à l'égard de D'Entragues.

Henry arriva au jour marqué à Orleans, & en partit le Lundi 26 Septembre : Il évita le chemin du Berry & de la Sologne ; à-cause du peu de vivres qu'il auroit trouvé dans

(5) Voyez sur ce voyage de Henry IV. en Limosin, De-Thou, *l.* 34. Le Mercure Franç. *ann.* 1605. & l'Original d'une Lettre écrite par Henry IV. à M. de Rosny. *Cabinet de M. le Duc de Sully.*

cette ſtérile contrée, & des maladies dont on lui dit qu'elle étoit remplie : il tourna du côté de Blois ; d'où devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi ſur les affaires preſentes. Juſque-là il n'avoit encore rien vu, ni reçu, de la part du Duc de Bouillon ; au-contraire, la réſiſtance de Rignac & Baſſignac dans Turenne & Sincerai, ſe confirmoit : on mandoit même de Metz, que Bouillon pourroit bien être ſecouru d'ailleurs. L'Electeur Palatin avoit fait venir, diſoit-on, ſes Colonels & Capitaines, ſur le bruit de l'expedition du Roi ; & le Gouverneur de Luxembourg faiſoit des préparatifs, & amaſſoit des hommes. D'Epernon preſſoit ſans ceſſe le Roi de s'avancer ; & demandoit avec quelque ſorte de chagrin, des Officiers & des Vivres pour les Recruës, qu'il diſoit avoir eu beaucoup de peine à faire. Sa Majeſté me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par D'Eſcures, où tels autres Officiers & habitans des lieux : Et quant à la réſiſtance de Bouillon ; elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence.

1605.

Ou, Saint-Seré.

En effet, ce Prince étoit à-peine arrivé à Blois, qu'il y reçut un Courrier du Duc, chargé d'une Lettre, datée de Sedan du 20 Septembre ; dans laquelle il mandoit au Roi, après les proteſtations accoûtumées de deſeſpoir d'avoir déplu à Sa Majeſté, & de ſes diſpoſitions à réparer ſa faute au prix de ſon ſang, Qu'il n'a jamais eu la moindre penſée de réſiſter à ſes ordres, ni à ſa Perſonne : Qu'il a commandé de la maniere la plus abſoluë à ſes Lieutenans, de la recevoir dans toutes ſes Villes & ſes Maiſons : ordre inutile, ajoûtoit-il ; parce qu'aucune des perſonnes à lui, ne regardoit ce Prince que comme ſon ſouverain Maître : Qu'il auroit ſouhaité de tout ſon cœur d'être à portée de lui en aller lui-même preſenter les clefs ; en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grace. Le Roi parut ſatisfait du procédé du Duc de Bouillon ; il trouva pourtant qu'il y manquoit que Rignac & Baſſignac, ſi grievement chargés, fuſſent venus en perſonne juſtifier leurs actions : Blanchard, celui de tous que Henry ſouhaitoit le plus de voir ; parce que perſonne n'entroit plus avant dans la confidence de Bouillon, dont il étoit l'Intendant, & n'avoit plus de connoiſſance de

Jean de Blanchard.

1605. tout le Parti, ne paroiſſoit point non-plus. Ce Prince crut donc ne devoir point diſcontinuer ſa marche, du-moins juſqu'à Limoges; pour voir juſqu'où les Lieutenans de Bouillon pouſſeroient la deſobéïſſance : Cependant Blanchard arriva à Blois, avant que Sa Majeſté en fût partie ; & ce qui lui fit encore plus de plaiſir, c'eſt qu'il y vint de lui-même, & dans le deſſein d'obtenir ſon pardon par ſa ſincerité.

Blanchard dévoila en effet tout le myſtere de l'intrigue. Il avoua qu'en ſecondant de toutes ſes forces, comme il convint l'avoir fait, les mauvaiſes intentions du Duc ſon Maître; il avoit toujours été réduit à la ruſe d'éxaggerer les faits, de groſſir les objets, & de faire des promeſſes mille fois audeſſus de ce qu'on ſçavoit bien pouvoir tenir : enſorte que l'éxecution avoit toujours été auſſi éloignée, qu'on avoit affecté de la dire prochaine & avancée. Cette dépoſition de Blanchard parut à Sa Majeſté d'une ſi grande conſequence, qu'elle la lui fit donner par écrit. Elle commença enfin à ſe ſentir convaincuë de la verité de mon opinion, à laquelle elle s'étoit long-temps refuſée, Que le Parti de Bouillon ne faiſoit tant de bruit, que parce qu'il ne pouvoit rien faire que du bruit. Henry ne voulut point encore après cela, ni s'arrêter, ni deſarmer ; afin de ne voir apporter aucune modification à ſes volontés : Il lui revenoit qu'on diſoit parmi les Proteſtans, Que les Places du Duc de Bouillon ne lui appartenoient pas plus qu'au Parti entier ; ayant été données pour Villes de ſûreté, & gardées comme telles, par des Officiers de la Religion : ce prétexte pouvoit cacher un refus. Il lui parut plus ſûr de ne licencier ſes Troupes & ſes équipages, qu'après que Villepion, qu'il avoit nommé pour prendre en ſon nom poſſeſſion de Turenne, auroit été reçu dans cette Capitale du Duc de Bouillon. J'avois écrit à La-Caillaudiere, qu'il pouvoit congédier la Cavalerie : Sa Majeſté me fit révoquer cet ordre; & partit de Blois, au commencement d'Octobre, pour ſe rendre à Tours : car la marche par Montrichard & Loches avoit encore une fois été changée.

La commodité de la Riviere & du Château du Pleſſis, détermina auſſi la Reine, qui étoit venuë à Blois avec Sa Majeſté, à paſſer juſqu'à Tours : Le Roi, en me faiſant part de ce nouveau changement, me manda qu'après que

cette Princesse se seroit séparée de lui, pour s'en retourner à Paris, il continuëroit par La-Haye jusqu'à Châtelleraut, où je lui avois fait sçavoir que je pourrois l'aller trouver. Tout cela s'éxecuta. A-mesure que Sa Majesté avançoit, tout s'applanissoit devant elle. Villepion fut reçu dans Turenne, sans la moindre difficulté; & avant que Henry fût à Limoges, toutes les autres Places de la dépendance du Duc de Bouillon, furent remises de-même aux Officiers, que Sa Majesté y envoya representer sa Personne: C'étoit pour se conformer à l'éxemple du Duc, qui continuoit de dire hautement, Qu'il n'avoit jamais eu de part aux troubles de la Province; & qu'on ne l'en avoit accusé, que par pure calomnie. Bassignac se distingua par son obstination: il se déguisa, en se faisant couper la barbe, & se sauva à Sedan par Genève. 1605.

Ne restant plus rien à faire pour les Armes; la Chambre des Grands-jours commença ses fonctions. Le Roi n'en attendit pas la fin: Il s'ennuyoit à Limoges: il en partit, après un séjour de huit jours, c'est-à-dire, à la mi-Octobre; & revint à Paris en poste. Il me laissa dans cette Province, chargé de toute son autorité, tant pour le licenciment des Troupes, que pour les affaires criminelles: ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta jusqu'à la source de la Révolte; on en rechercha les premiers moteurs, & si bien, que rien ne branla dans la suite. Il parut suffisant d'abbattre dix ou douze têtes des plus échauffées: les plus considerables furent les deux Luquisses, Gentilshommes Languedociens, dont il a été parlé, & (6) Meirargues, Parent des Joyeuses; pour avoir entrepris de livrer aux Espagnols, celui-cy Marseille, & ceux-là Narbonne. Je ne doute point qu'après cela, la haine des Protestans pour moi n'ait monté à son

(6) Louis d'Alagon, ou mieux de Lagonia, Baron de Meirargues, fut arrêté à Paris, dans le Cloître de Saint-Germain, avec le Secretaire de l'Ambassadeur Espagnol; & décapité le 19 Décembre. Son corps mis en quartiers, fut attaché aux quatre principales portes de la Ville; & sa tête portée à Marseille, où elle fut aussi exposée au bout d'une pique, sur la principale porte. Le Roi fit relâcher le Secretaire Espagnol; sans attendre la décision de la Question qu'on agita fortement, S'il est permis d'abandonner à la justice, un Ambassadeur, Résident, ou tel autre Agent Etranger, & ceux de leur Suite; lorsqu'ils violent le Droit des Gens. *Mss. Royaux.* 8477. Voyez encore cette Question discutée, & les discours que Henry IV. tint à ce sujet à l'Ambassadeur d'Espagne, *Mem. de Nevers, tom. 2. pag.* 858. *Matth. tom. 2. l. 3. p. 689. & autres Historiens.*

1605. comble: Je ne puis que les plaindre de l'injuſtice de ce ſentiment, qui pourtant ne paſſa pas à tous : le ſuffrage & l'amitié du ſeul Theodore de Beze, me conſoleroient & me tiendroient lieu de mille autres.

Ce vénerable Vieillard, qui éxerçoit le Miniſtere de Paſteur à Genève, tomba malade ſur la fin de cette année : il étoit dans ſa quatre-vingt-ſeptieme année. Au moment de la grande Eclipſe de Soleil, qui a rendu celle-cy memorable (7), ſa maladie, qui avoit été juſque-là fort-peu de choſe, augmenta ſi conſiderablement, qu'il ne vècut plus que peu de jours ; ayant conſervé juſqu'au dernier inſtant toute la fermeté de ſon eſprit, dans un corps extenué & preſqu'éteint. Il ſe fit lever, pour faire à Dieu les prieres les plus ferventes, & aux Aſſiſtans, de touchantes exhortations : cela fait, il ſe recoucha dans ſon lit, où il expira ſans douleur, & par le ſeul effet de l'épuiſement de la nature. Il ne m'oublia pas dans ces momens : & croyant me devoir quelque reconnoiſſance de la viſite que je lui avois faite à Genève, & du ſervice que je lui avois rendu, en le preſentant à Sa Majeſté à la tête des autres Députés de ſa Ville ; il recommanda à Deodati de m'offrir de ſa part ſon Livre, intitulé *Threſor de Pieté* : c'étoit le Nouveau-Teſtament, traduit de ſa façon, avec des Notes ; qui jointes aux autres Verſions anciennes & nouvelles, formoient un Ouvrage complet. Il s'étoit livré à ſes ſentimens pour moi, dans la Dédicace qu'il m'en faiſoit à la tête du Livre. Deodati, pour ſatisfaire à cette derniere volonté de Beze, m'envoya dans le mois de Novembre le Livre, avec une Lettre, d'où je tire ces circonſtances.

Je finis celui du Voyage de Sa Majeſté, par un démêlé que

(7) Arrivée le 2. Octobre, ſelon M. De-Thou, & le 3. ſelon le Mercure François, à une heure après midi. Elle dura environ deux heures ; & pendant une demi-heure l'obſcurité fut auſſi grande qu'elle peut l'être : Le-Grain dit que pendant deux heures & demie, on auroit eu de la peine à lire & à écrire ſans chandelle. L'Etoile, non plus que M. de Sully, n'eſt pas guéri du préjugé populaire ſur les Eclipſes : » Pluſieurs » étranges & diverſes maladies, dit-» il, regnerent à Paris en cette ſai-» ſon ; & avec l'Eclipſe, qui avint le » 12 de ce mois, éclipſerent beau-» coup de perſonnes, qui depuis » n'ont été vuës : Les dyſſenteries ſur-» tout furent dangereuſes & mor-» telles à ceux qui s'en trouverent » atteints ; & plus ailleurs qu'à Pa-» ris : car il en réchappoit fort-peu.« *Ann.* 1605. Le même dit que Beze mourut le lendemain de l'Eclipſe.

(8) André

que j'y eus avec M. le Comte de Soiſſons, ſuivi d'un ſecond avec le Duc d'Epernon. M. le Comte ayant eu quelque pique contre le Roi en partant de Paris, jugea à-propos de s'en venger ſur moi. Je laiſſai mon équipage d'Artillerie ſuivre le droit chemin de Limoges, pour venir, comme je l'ai dit, trouver Sa Majeſté à Châtelleraut. M. le Comte donna ordre à ſon Fourrier, de venir avec les Maréchaux-des-logis, qui étoient actuellement occupés à marquer le logement du Roi; de s'informer de celui qui m'étoit reſervé; & de le prendre pour lui, en le marquant malgré toute oppoſition. Cela étoit beaucoup plus aiſé à dire qu'à faire: Un grand nombre de Gentilshommes de la Province, auſſi bien informés que moi des droits de Gouverneur, ſe trouverent preſens, lorſque le Fourrier de M. le Comte voulut executer ſon ordre; & ils l'en empêcherent, ſans même que je le ſçuſſe. M. le Comte de Soiſſons ne manqua pas d'en aller auſſi-tôt porter ſes plaintes au Roi; & il ajoûta, pour groſſir une offenſe, qu'il diſoit toucher à ſon honneur, Que j'avois fait battre ſes Fourriers. 1605.

Le Roi lui donna peu de ſatisfaction; connoiſſant ſon humeur: mais M. le Comte fit tant de bruit, & aſſûra le fait ſi poſitivement, que Henry m'envoya D'Eſcures, pour ſçavoir comment la choſe s'étoit paſſée. Je ne pus lui dire autre choſe, après être allé aux informations, ſinon, Que s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante Gentilshommes Poitevins; ils avoient élevé tous enſemble la voix, & tout-auplus menacé le Fourrier de M. le Comte, s'il vouloit paſſer plus avant. M. le Comte de Soiſſons perſiſta à vouloir que je lui euſſe fait une inſulte, & que le Roi lui en fît juſtice. Il ne trouva perſonne de ſon côté: & Henry chercha par toutes ſortes de raiſons, à lui faire connoître le peu de fondement de ſa plainte: Il lui dit, Qu'outre le droit ordinaire, qui fait qu'un Gouverneur ne le cede dans ſa Province qu'à la ſeule Perſonne de Sa Majeſté; j'avois auſſi, en qualité de Grand-Maître de l'Artillerie, celui de me faire donner le premier Quartier après le Roi, lorque Sa Majeſté marche en Corps d'Armée: bien-plus, Que mon logement pouvant être dans tout ce premier Quartier, qui eſt à la diſpoſition du Grand-Maître; perſonne n'en pouvoit prétendre aucun, ni le faire marquer, que de mon conſentement:

1605. Que pour derniere raison, les Maréchaux-des-logis de Sa Majesté ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'assûre au Roi, ce sont ces mots, *En la Main du Roi*; le Fourrier de M. le Comte avoit par respect dû s'en abstenir.

Aucune de ces raisons ne plut à M. le Comte; & il fallut que Henry s'avisât d'un expedient, propre à nous satisfaire tous deux: Cet expedient étoit, Que venant à mon ordinaire baiser la main de Sa Majesté, j'irois ensuite en faire autant à M. le Comte, & lui offrirois par pure politesse mon logement: Que M. le Comte me rendroit politesse pour politesse; & le refuseroit. Tout cela fut éxecuté, mais seulement de ma part. M. le Comte usant d'une basse finesse, dont il tira ensuite une vanité encore plus basse, me laissa tout faire, sans y répondre, & se mit en possession de mon logement; parce qu'honnêtement je ne pouvois me dédire: Mais sa joie, & les railleries dont il l'assaisonnoit, ne durerent que jusqu'au lendemain.

Comme il passoit dans la ruë où je m'étois logé, suivi seulement de deux Gentilshommes, parce qu'il alloit joindre Sa Majesté pour la Chasse; il trouva cette ruë remplie de deux cens Gentilshommes, qui m'attendoient aussi à cheval; & qui du plus loin qu'ils le virent venir, se mêlant ensemble comme par maniere de jeu, boucherent si bien le passage, que son Ecuyer ne put le lui faire ouvrir: Il avoit beau crier, *Place, Messieurs, place à M. le Comte*; sans faire semblant de l'entendre, ils élevoient leur voix plus confusément encore: quelques-uns cependant, rappellant l'avanture de la veille, dirent entre leurs dents, qu'on ne délogeoit point un Gouverneur de Province, dans celle où il tenoit la place de Sa Majesté. M. le Comte fut plus d'un quart-d'heure, avant que le passage lui fût rendu libre; & il eut encore le déplaisir, que pas un de ces Gentilshommes ne lui ôta le chapeau: Nouvelles plaintes au Roi, qui pour ce coup lui dit, Qu'il ne pouvoit rien faire, que d'en être bien fâché: Qu'il n'iroit pas, par complaisance pour lui, faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinq cens Gentilshommes, dont il ne pouvoit en désigner un seul; & qui d'ailleurs avoient cru pouvoir tirer cette revenche d'un tour, dont ils se tenoient tous offensés.

M. le Comte ne trouva que le Duc d'Epernon qui en-

trât dans ſon reſſentiment ; parce qu'il en avoit alors lui-même un violent contre moi. Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois voyant que Sa Majeſté ne paſſoit pas fort loin de leur Ville, pour lui marquer leur reconnoiſſance & leur ſoûmiſſion, lui firent une Députation de tous leurs plus notables Bourgeois. Le Roi m'ordonna de les amener à ſon Audience ; parce que c'étoit à moi qu'ils s'étoient adreſſés : Elle leur fut donnée en preſence de toute la Cour. Ils dirent, Qu'ils venoient ſupplier Sa Majeſté de ne pas paſſer ſi près de leur Ville, ſans leur faire l'honneur d'y entrer : ils l'aſſûrerent, Que quoiqu'elle fût à la tête d'une Armée de Catholiques, elle n'y ſeroit pas reçuë avec moins de reſpect & de ſoûmiſſion, que lorſqu'elle y venoit autrefois à la tête des Troupes de la Religion ; & que ſi leurs portes n'étoient pas aſſez grandes, ils abbattroient trois cens braſſes des murailles, que ſa libéralité leur donnoit tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en preſenterent les Clefs, avec un ſentiment ſi naturel de joie & de ſincerité, que le Roi en verſa des larmes ; les embraſſa trois fois ; & après s'être entretenu familierement avec eux du vieux temps, les aſſûra avec une cordialité toute charmante, Qu'ils pouvoient compter d'avoir en ſa perſonne, un Roi protecteur de leur liberté, & ardent conſervateur de tous leurs privileges. 1605.

Au ſortir de cette Céremonie, je rencontrai le Duc d'Epernon qui entroit chez le Roi ; & je ſatisfis, ſans penſer à rien, à la queſtion qu'il me fit ſur ce qui venoit de ſe paſſer. Je fus bien ſurpris de lui voir prendre à ce récit, un air de courroux, mêlé de chagrin ; & de ce qu'il me demanda enſuite fierement, ſi je prétendois que La-Rochelle fût de mon Gouvernement ; & en quelle qualité je m'étois chargé de preſenter au Roi les Députés de cette Ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'abbaiſſer, que de donner une explication à ſes Amis : Je lui répondis dans cet eſprit, Que c'étoit en qualité d'ancien Ami de la Ville, & en vertu de l'ordre que j'en avois reçu de Sa Majeſté. Il reprit avec la même vivacité, Que La-Rochelle étant compriſe dans ſes Lettres de Gouverneur ; le Roi, les Rochellois & moi, nous avions également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire, Que je croyois que les Rochellois trouveroient ſa prétention ſinguliere : mais qu'enfin c'étoit avec eux, ou pluſtôt avec

1605. le Roi, & nullement avec moi, qu'il avoit dû chercher une explication; parce que je n'avois agi que par ſon ordre, & ſans aucune intention d'empieter ſur les droits de perſonne.

Je le quittai froidement après ces paroles; & il alla entretenir Henry de ſon mécontentement: Il en revint encore plus mal-ſatisfait; & tout ſon recours fut d'aller mêler ſes doléances avec celles de M. le Comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils dirent enſemble de deſobligeant pour moi, firent que dans une brouillerie qui ſurvint pendant le ſejonr du Roi à Limoges, entre d'Epernon & D'Ornano, je pris le parti de D'Ornano. La colere de d'Epernon s'en enflamma encore davantage; & un troiſieme mécontentement y mit le comble. Il me demanda des aſſignations à ſon profit, pour le payement du pain de munition, fourni par les Villes & gros Bourgs, aux Gens-de-guerre qu'il avoit levés: Je ne crus pas devoir lui en donner, ſans en parler au Roi; qui ſçachant auſſi bien que moi que cet argent reſteroit dans la bourſe de d'Epernon, au-lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaiſons & ces ſermens, qui avoient été capables de donner de l'ombrage au Roi.

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à Sa Majeſté de l'uſage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long, qu'au retour de Châtelleraut, & ſur les mêmes ſujets, Politique & brouilleries de Cour: Je la retrouvai de-même à Fontainebleau, où elle étoit venuë paſſer la fin du mois d'Octobre & la moitié de Novembre. La Reine s'y étoit auſſi renduë: le Roi & elle ſe rencontrerent en entrant dans la cour, elle dans ſa litiere, lui ſur un cheval de poſte. Il y perdit La-Riviere, ſon premier Medecin, qu'il regreta extrêmement: il donna ſa Place à Du-Laurens (8), qui étoit déja

(8) André Du-Laurens étoit le quatrieme Premier Medecin, que Henry IV vit mourir, depuis ſon avenement à la Couronne: & comme il mourut auſſi quatre ans après; Petit, Medecin de Gien, qui lui ſucceda, fut le cinquieme. M. de Sully ayant été prié de faire donner la Place de Du Laurens à Turquet, l'un des Medecins ordinaires du Roi, mais qui étoit de la Religion, répondit: *J'ai fait ſerment de ne parler au Roi, ni de Medecin, ni de Cuiſinier.*

Premier Medecin de la Reine, & en chercha un autre pour cette Princesse. Je n'arrêtai guéres à Fontainebleau; mille affaires m'attendoient à Paris, où Henry eut l'attention de me laisser, sans me rappeller de long-temps auprès de lui. 1605.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la Reine Marguerite avoit à me communiquer, dans notre entrevuë à Cercote. Dans le dessein où elle étoit de quitter son Château d'Usson, pour venir faire sa demeure à Paris; elle voulut prendre mon conseil sur cette démarche, & sçavoir si elle seroit bien reçuë à la Cour, où il étoit necessaire qu'elle allât, pour justifier qu'elle ne faisoit rien que du consentement de Sa Majesté. Je l'assûrai qu'elle y seroit regardée de très-bon œil par Leurs Majestés; je connoissois quels étoient leurs sentimens pour elle. Une simple assûrance ne lui suffit pas; elle m'en demanda ma parole pour caution, que je lui donnai sans hésiter. De son côté, elle promit de suivre en tout mes conseils; afin que je n'eusse aucun reproche à lui faire, ni à essuyer à-cause d'elle. Après ces engagemens réciproques, nous nous séparâmes; je pris la route de Châtelleraut, & Marguerite celle du Château de Madrid, où elle devoit aller descendre.

Outre le motif de la satisfaction de cette Princesse, qui meritoit bien qu'on y contribuât, le Roi avoit une autre raison de consentir qu'elle quittât son séjour d'Usson (9); c'est le desir de se mettre lui-même en possession de ce vieux Château, que sa situation dans un Pays fort-suspect, pouvoit rendre un jour une retraite de séditieux, comme avoit été celui de Carlat; afin de le faire sauter, comme on avoit fait celui-cy, supposé qu'il ne valût pas la peine d'être conservé. Pour cela, le Roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie, de faire descendre sur le lieu un Commissaire intelligent & fidele; & de lui faire faire une information éxacte de l'état où étoit actuellement le Château d'Usson, sans qu'il temoignât que ce fût à cette intention qu'il y étoit allé: Mais comme La-Varenne, revenu depuis peu d'auprès

(9) Elle y avoit demeuré près de vingt ans. Au sortir d'Agen, d'où elle s'échappa travestie en simple Bourgeoise, & portée en croupe par Lignerac; elle vint demeurer à Carlat, Château appartenant à un Gentilhomme, nommé Martas. Le Marquis de Canillac l'enleva de ce Château, & l'enferma dans celui d'Usson, où elle se plut tant, qu'elle en fit sa demeure, quoiqu'il ne tînt qu'à elle d'en sortir.

1605. de cette Princesse, temoigna à Henry qu'il lui fâcheroit qu'Usson fût démoli, du-moins si peu de temps après sa sortie; ce Prince me manda & me fit mander par Villeroi, de surseoir le départ du Commissaire, jusqu'à ce qu'il eût vu la Reine Marguerite. Ce second ordre seroit venu trop tard, si heureusement la personne sur laquelle j'avois jetté les yeux, qui étoit un des meilleurs Ingenieurs de tout le Corps de l'Artillerie, n'eût pas eu une maladie, qui lui fit differer son voyage de quelques jours.

L'arrivée de la Reine Marguerite, & l'accueil favorable qu'on sçavoit que Henry lui préparoit, donnerent lieu à quelques-uns de ces discours peu mesurés, qui sont le partage de la sotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en appercevoir, le Roi ne changea rien à la reception pleine d'honneur & de distinction, qu'il avoit résolu de lui faire. Ce Prince l'envoya visiter de sa part, par M. de Vendôme & par Roquelaure, si-tôt qu'il sçut qu'elle étoit à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même: car il étoit encore à Monceaux; & il en partit à cet effet. La Reine fit aussi la même civilité à la Princesse, par Châteauvieux. Henry alla en personne le 26 Juillet, visiter la Reine Marguerite au Bois de Boulogne (10), où elle s'étoit logée, n'ayant fait que passer par Paris: il partit à sept

(10) De-là elle vint loger à l'Hôtel de Sens, proche l'Ave-Maria; ensuite elle prit un Hôtel au Fauxbourg Saint-Germain, vis-à-vis du Louvre, où elle demeura jusqu'à sa mort. Cette Princesse a été si fort décriée dans les Libelles de ce temps-là, qu'on pourroit accuser M. de Sully de partialitè, dans les louanges qu'il lui donne par-tout dans ses Mémoires; si son temoignage ne se trouvoit pas appuyé de celui de nos meilleurs Historiens. Voici comme en parle après eux l'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils: » L'abbaissement de sa condition étoit si » relevé par la bonté & les vertus » Royales qui étoient en elle, qu'elle n'en étoit point à mépris. Vraie » héritiere de la Maison de Valois, » elle ne fit jamais don à personne, » sans excuse de donner si peu: Elle » étoit le refuge des Hommes-de-» Lettres; aimoit à les entendre parler; sa table en étoit toujours en» vironnée: & elle apprit tant en » leur conversation, qu'elle parloit » mieux que femme de son temps, » écrivoit plus éloquemment que la » condition ordinaire de son sexe ne » portoit. Enfin comme la Charité » est la Reine des Vertus, cette gran» de Reine couronne les siennes par » celle de l'aumône, qu'elle départoit si abondamment à tous les né» cessiteux, qu'il n'y avoit Maison » Religieuse dans Paris qui ne s'en » sentît, ni pauvre qui eût recours » à elles sans en tirer assistance: Aussi » Dieu récompensa avec usure par sa » misericorde, celle qu'elle exerçoit » envers les siens; lui donnant la » grace de faire une fin si Chrétien» ne &c. « *Tom.* 1. *pag.* 326. Voilà bien dequoi compenser quelques fautes de legereté & de fragilité hu-

heures du ſoir, & revint à dix. Tout ſe paſſa avec une égale ſatisfaction des deux parts. Le Roi parla à la Princeſſe du Château d'Uſſon : elle conſentit à ce qu'il lui propoſa; & tout ce qui ſe fit à ce ſujet, fut toujours après avoir demandé ſur chaque choſe l'agrément de Marguerite. Elle vint à ſon tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la Reine, qui l'attendit & la reçut au Louvre. Elle alla enſuite le 4. Août, à Saint-Germain, rendre le même devoir à Monſieur le Dauphin : elle y paſſa même quatre ou cinq jours, avec Leurs Majeſtés; Henry n'ayant point de plus grand plaiſir que de voir ſes Enfans, comme ſes fréquens voyages à Saint-Germain le font aſſez connoître. Enfin elle s'en retourna le 11 au Bois de Boulogne, ſenſiblement touchée de toutes les manieres gracieuſes de Leurs Majeſtés pour elle. 1605.

Par les ordres qu'elle donna à ſes Officiers reſtés à Uſſon, Barenton, qui fut celui que Sa Majeſté envoya en faire la viſite, ne trouva aucune oppoſition : au-contraire, ils le firent tout-d'abord maître du Château : Il en dreſſa ſon devis, & l'apporta au Roi; qui perſiſtant dans ſon premier deſſein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au-plûtôt pour cette execution, un Ingenieur, ou un Commiſſaire d'Artillerie. Je fus chargé de ſa part de remercier Marguerite, du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce ſacrifice, & de payer éxactement la valeur de tout ce qui ſe trouva de munitions à Uſſon, que Marguerite avoit deſtinées au payement de la Garniſon qu'elle y entretenoit; ſi cette Princeſſe n'aimoit mieux abandonner à ſes Gens-de-guerre, ces proviſions de guerre & de bouche, en nature.

maines, à quoi ſe réduiſent les accuſations faites contre cette Princeſſe. Si l'on eſt curieux au-reſte de lire tout ce qui a été écrit pour & contre ſur ce ſujet; on peut conſulter Mrs De-Thou, Dupleix, Mezerai, le P. Daniel, L'Eloge des Dames Illuſtres du Pere Hilarion de Coſte, Baſſompierre, le Dictionnaire de M. Bayle, *au mot Uſſon*, & une infinité d'autres Ecrits. Elle mourut le 27 Mars 1615, dans ſon Hôtel du Fauxbourg Saint-Germain, qui a été démoli depuis : Sa ſépulture eſt dans l'Egliſe des Auguſtins-Réformés, nommés depuis, les Petits-Auguſtins, qu'elle avoit fondés. » Elle » fut grandement regretée, diſent les Memoires de la Régence de Marie de Médicis; » Princeſſe pleine de bonté, & de bonnes intentions au bien & au repos de l'Etat; » qui ne faiſoit mal qu'à elle-même.« Ce peu de paroles nous donne, je crois, l'idée juſte qu'on doit ſe former du caractere de cette Princeſſe; & ſe rapporte aſſez à ce qu'en a dit le Duc de Sully.

1605. Je mets fin aux Memoires de la presente année par un article, pour lequel je me tiens déja sûr de l'approbation & des remercimens des cœurs nés droits & sensibles. Dans toutes les Villes considerables du Royaume, particulierement dans celles où il y avoit des Arcenaux & des Academies, on tenoit aussi pour la jeune Noblesse, école de toutes sortes de jeux & d'éxercices, soit militaires, soit de simple adresse; & on ne les cultivoit en aucun endroit avec plus de soin qu'à Paris, où les Cours de l'Arcenal destinées à cet usage, étoient remplies presqu'à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là-dessus du sentiment de Henry, Qu'il n'y a point de fondement plus solide, non-seulement de la discipline & des autres vertus militaires, mais encore de cette noblesse de sentimens & de cette élevation de cœur, qui donnent à une Nation la prééminence sur toutes les autres: J'y assistois même, lorsque je pouvois dérober un moment aux Affaires, autant par goût, que parce que je croyois ma presence propre à donner de l'émulation.

Un après-midi de Carnaval, temps le plus favorable à ces jeux, j'étois sorti de mon Cabinet, pour me faire voir à toute cette Jeunesse assemblée: j'arrivai fort-à-propos pour empêcher la suite de deux querelles, que ce faux Point-d'honneur, dont on a bien voulu se rendre esclave en France, alloit rendre bien tragiques: Elles s'étoient élevées pour un rien, comme la pluspart de celles dont on voit s'ensuivre ces catastrophes si sanglantes: mais le Roi, je suis fâché de le dire, tenoit si mal la main aux Edits, que quelques-uns de ses Prédecesseurs avoient déja donnés, contre l'usage barbare du Duel, qu'on voyoit tous les jours répandre beaucoup de sang, pour des sujets très-legers.

Je crus devoir remontrer à ces jeunes gens, qui s'assemblerent autour de moi, l'erreur où ils étoient sur le fait de la veritable valeur. C'est, leur disois-je, dans les lieux destinés à la guerre, & dans les actions qui ont pour objet le service de la Patrie, qu'il est permis au courage de se montrer: celui dont on s'arme contre des Amis, ou des Compatriotes, au mépris de toutes les Loix Naturelles, Divines & Humaines, n'est que brutalité, démence & vraie foiblesse. Je

m'apperçus

m'apperçus que la Morale que je prêchois, étoit bien étrangere à de jeunes têtes, échauffées par les bouillons du sang & de l'âge: L'un d'eux, qui voulut apparemment se donner auprès de ses Camarades, un air de suffisance, ou de bravoure, prit la parole, & me répondit que les Princes ayant de tout temps permis, & même autorisé les Duels, ils avoient passé en coûtume, qui tenoit lieu de Loi. 1605.

Je me contentai pour le moment present, de faire sentir au jeune homme, qu'il s'appuyoit sur des principes de raisonnement faux & erronés, & d'empêcher toute voie de fait: mais lorsque retiré chez moi, je me fus livré à toutes mes réflexions sur la singularité d'un abus, inconnu aux Nations les plus policées, & en même-temps les plus courageuses; elles se trouverent, lorsque je les eus mises sur le papier, composer une espece de Memoire, que je me crus obligé de faire voir au Roi.

Il est vrai que les Duels sont fort-anciens en France, & même en Europe; mais seulement dans cette partie de l'Europe, où l'inondation des Barbares, qui sert d'époque à cette odieuse Coûtume, prouve en même-temps leur méprisable source: Et si les Histoires des temps les plus reculés, comme celles de l'Empereur Othon premier, & du Divorce de Lothaire, en fournissent des éxemples; on y peut répondre par des Défenses non moins anciennes, soit Ecclesiastiques, comme dans le Concile de Valence en 855, soit séculieres. Nous avons en France une très-vieille Ordonnance Royale, qui les interdit dans toutes les Causes Civiles, & les réduit aux Criminelles; & seulement dans cinq cas, Lese-Majesté, rapt, incendie, assassinat, & vol de nuit (11). Saint Louis ôta ensuite toute restriction: & lorsque Philippe le Bel, son Petit-fils, parut les rétablir en 1303, dans les accusations pour crime d'Etat, de viol & d'incendie, à quoi il les réduisit; il n'y fut porté que par

(11) Consultez sur ces Edits de Saint-Louis & de Philippe le Bel, sur l'Origine, la forme, & toute cette matiere du Duel, les Ecrivains qui l'ont traitée à fond; comme, Paul de Montbourcher, Sieur de La-Rivaudiere, dans son *Traité des Céremonies & Ordonnances appartenans à Gages de bataille & combats en Camp clos &c. en* 1608; Jean Savaron, Sieur de Villars, dans son *Traité contre les Duels, avec l'Edit de Philippe le Bel, en* 1610; Brantôme, dans le dixieme Tome de ses Memoires, intitulé, *touchant les Duels;* D'Audiguier, Du-Pleix, Ruauld &c. avec plusieurs autres Italiens.

1605. le motif louable & blâmable tout ensemble, d'abolir plus insensiblement cette Coûtume meurtriere, qui avoit pris de nouvelles forces de son temps ; en la renfermant dans des cas rares, exprimés par une Loi positive : Ce qui ne permet pas d'en douter, c'est qu'il défendit à quelque personne que ce fût de les permettre, en recevant ce qu'on appelloit Gages de bataille ; & qu'il déclara ce droit réservé à lui seul.

Pour mieux faire sentir, par la difference des Duels de ce temps-là, d'avec ceux qu'on voit s'éxecuter de nos jours, que dans une chose, qui étoit elle-même un abus dès sa premiere origine, il s'y en est glissé tant d'autres, qu'on ne sçait plus de quel nom on doit se servir ; il suffit d'une simple exposition des circonstances & des formalités, qu'on voit qui s'y observoient.

En premier lieu, personne, quelque offense qu'on lui eût faite, ne pouvoit en chercher la vengeance de son droit, & comme on le voit aujourd'hui, par un premier mouvement de fantaisie & d'emportement ; encore moins, par pure bravade : ce qui est à mon sens, tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux Loix de la Societé. Ils avoient leurs Juges, devant lesquels celui qui se croyoit lesé dans son honneur, alloit expliquer son grief, & demander la permission de justifier par la voie des Armes, qu'il n'attaquoit point son ennemi par une calomnie : il semble qu'il y avoit de la honte à paroître chercher le sang, pour le sang même. Ce Juge, qui assez communément étoit le Seigneur du lieu, ne manquoit pas de faire venir aussi-tôt l'accusé ; & n'admettoit cette preuve par les Armes, dont le défi se faisoit en jettant par terre un gand, ou quelqu'autre Gage, que quand il ne pouvoit tirer d'ailleurs la preuve du crime, ou de l'innocence.

Les Gages étant reçus, le Juge renvoyoit la décision de la querelle à deux mois de-là ; pendant le premier desquels, les deux ennemis étoient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les representer. Ceux-cy s'attachoient par toutes sortes de moyens à découvrir le Coupable, & à lui faire sentir l'injustice de soûtenir une fausseté, dont il ne pouvoit attendre que l'infamie, la perte de son ame, & celle de sa vie : car ils étoient persuadés de la meilleure foi du

monde, que le Ciel donnoit toujours la victoire à la bonne cause; & par-là, l'action du Duel devenoit dans leur esprit, un évenement où l'homme n'avoit plus de part. Les deux mois expirés, on mettoit les deux Complaignans en prison fermée: mais là ils tomboient entre les mains des Ecclesiastiques, qui n'oublioient rien de ce qu'ils jugeoient capable de les détourner de leur dessein. Si malgré tout cela, ils y persistoient; on fixoit enfin un jour, où ils devoient vuider leur querelle. 1605.

Ce jour venu, on amenoit dès le matin les deux Champions, à jeun, devant le même Juge; qui les obligeoit encore tous deux à assûrer par serment, qu'ils disoient la verité: après quoi on leur donnoit à manger. Ils s'armoient ensuite en sa presence: la qualité des armes avoit été aussi réglée. Quatre Parreins, choisis avec les mêmes Céremonies, les faisoient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe & les cheveux en rond. Ils étoient conduits dans un Camp fermé, & gardé par des personnes armées; après qu'on leur avoit rappellé une derniere fois leurs dits & leurs accusations, pour voir s'ils y persistoient, & s'ils n'avoient rien à y changer. On ne les quittoit pas même encore dans ce moment: les Parreins se tenoient à-côté d'eux aux deux bouts du Camp, pour une autre Céremonie, capable elle seule de leur faire tomber les armes des mains; sur-tout, s'ils avoient eu ensemble quelques liaisons d'amitié: C'est que les Parreins les faisoient mettre à genoux en cet endroit, l'un devant l'autre: ils se prenoient par les mains, en se croisant leurs doigts entrelacés; se demandoient l'un à l'autre justice; se conjuroient de ne point soûtenir une fausseté; protestoient d'agir avec toute la bonne-foi possible; & se juroient de ne chercher la victoire, ni par fraude, ni par Magie. Les Parreins visitoient leurs armes, pieces par pieces, pour voir s'il n'y manquoit rien; les ramenoient aux deux bouts du Camp; & leur faisoient faire leurs prieres à genoux, & leur Confession: Enfin après leur avoir demandé s'ils n'avoient aucune parole à faire porter à leur Adversaire, ils les laissoient en venir aux mains: ce qu'ils faisoient, après le signal du Hérault, qui crioit de dessus les barrieres par trois fois, *Laissez aller les bons Combattans.* Il est vrai qu'alors on se battoit sans quartier; & que le Vaincu, mort ou vif, encouroit toute l'infamie du crime & du châtiment: il étoit traîné sur

1605. la claie, en chemiſe ; & enſuite pendu, ou brûlé : pendant que l'autre s'en retournoit honoré & triomphant ; avec un Arrêt, qui lui donnoit gain de cauſe, & toute autre ſorte de ſatisfaction.

Il y a dans toute cette Céremonie, quelque choſe de bizarre & de ridicule ; mais du-moins la Religion, l'autorité & la prudence y ſont écoûtées, quoique tout-à-fait mal-entenduës : au-lieu qu'il n'y a rien que de monſtrueux dans la démarche de deux Petits-maîtres, qui s'en vont furtivement ſur le pré, tremper dans le ſang l'un de l'autre, des mains pouſſées par un inſtinct tout pareil à celui des bêtes carnacieres. Si l'on s'y preſentoit avec le même ſang-froid qu'autrefois, croit-on qu'il y eût ſeulement la centieme partie des Duels, qu'on voit arriver aujourd'hui ? Mais on a jugé à-propos de bannir la réflexion, de l'action du monde la plus ſérieuſe : les uns s'y portent en aveugles ; les autres s'applaudiſſant d'être nés pour la deſtruction de leurs ſemblables, reſſuſcitent le vil métier de Gladiateurs ; & ſont en effet & plus mépriſables, & plus redoutables, que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Les formes obſervées en Allemagne dans les Duels, n'ont rien d'eſſentiellement different de celles de France, que je viens de marquer ; qui étoient auſſi reçuës en Eſpagne & en Angleterre : ſeulement, celui qui ſe rendoit à ſon Adverſaire, pour une ſimple bleſſure, étoit réputé infame ; il ne pouvoit, ni couper ſa barbe, ni poſſeder Charges, ni porter armes, ni monter à cheval : Au-contraire, celui qui s'étoit fait tuer en ſe défendant courageuſement, étoit enſeveli avec beaucoup d'honneur. Une autre ſingularité, qui devoit empêcher que les Duels ne fuſſent communs dans l'Allemagne ; c'eſt qu'il n'y avoit que trois endroits où l'on pût ſe battre, Witzbourg en Franconie, Uſpach, & Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que Sa Majeſté fût de retour à Paris, pour lui faire part du Memoire, dont je viens de marquer le contenu ; pour l'inſtruire des accidens, qui y avoient donné lieu ; & pour la prier d'aller au-devant d'un mal, qui ne faiſoit que devenir de plus en plus contagieux, par ſon indulgence : Je la priois dans la Lettre que je lui écrivis ſur ce ſujet, de faire attention au conſeil que j'oſois lui donner, de renouveller les Edits contre les Duels ; d'en aggraver conſi-

derablement la punition, & d'y tenir séverement la main; 1605.
de défendre qu'on poursuivît autrement que juridiquement, toute parole d'injure & d'offense: mais aussi de faire en sorte que la justice qu'on en obtiendroit, fût assez prompte & assez bonne, pour appaiser le Complaignant, & faire repentir l'Aggresseur; enfin de faire afficher ce nouveau Reglement, au commencement de chaque année, dans les cours du Louvre, du Palais, de l'Arcenal, & des lieux les plus fréquentés (12). Il est sûr, ainsi que je le representois à Sa Majesté, qu'une réputation décidée sur le chapitre de la valeur personnelle, telle qu'étoit celle de ce Prince, étoit capable de donner aux ordres qu'il auroit établis contre les Duels, le double de l'autorité, attachée à la volonté des Rois: mais celle du Maître des Rois, superieure à la leur, n'avoit pas reservé cet abus à extirper au Regne de Henry le Grand.

On peut dire, sans prétendre par-là justifier ce Prince, que son indulgence pour les Duels, lui venoit de la disposition habituelle à voir sans émotion répandre le sang, qu'il avoit contractée dans ses longues Guerres; & qu'au-reste il n'étoit guére moins indifferent sur le sien propre: Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment; qu'il se déguisoit à lui-même chrétiennement, sous le nom de résignation entre les mains de Dieu. Il me fut adressé de Rome, en ce temps-là, un Avis d'une conspiration contre l'Etat, & d'un attentat contre la Personne de Sa Majesté, que je ne crus pas devoir lui cacher; quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être méprisé, comme il le fut de ce Prince. Il me dit à cette occasion, Qu'il s'étoit enfin convaincu que le bonheur de sa vie demandoit qu'il ne fît aucune attention à tous avis, semblables à celui-cy (13); pour ne pas rendre sa vie pire que la mort même: Que les tireurs d'horoscopes l'avoient assez menacé; les uns, de mourir par l'épée; & les autres, par un carrosse: Qu'aucun ne lui avoit jamais

(12) Qu'on lise attentivement tout ce que le Cardinal de Richelieu a dit sur cette matiere, dans son Testament Politique, *Sect.* 2. *chap.* 3. *Part.* 1. qui a pour titre, *Des moyens d'arrêter les Duels*; on conviendra que ce grand Ministre paroît avoir puisé toutes ses réflexions dans cet endroit de nos Memoires, & dans tous les autres où il est parlé du Duel.

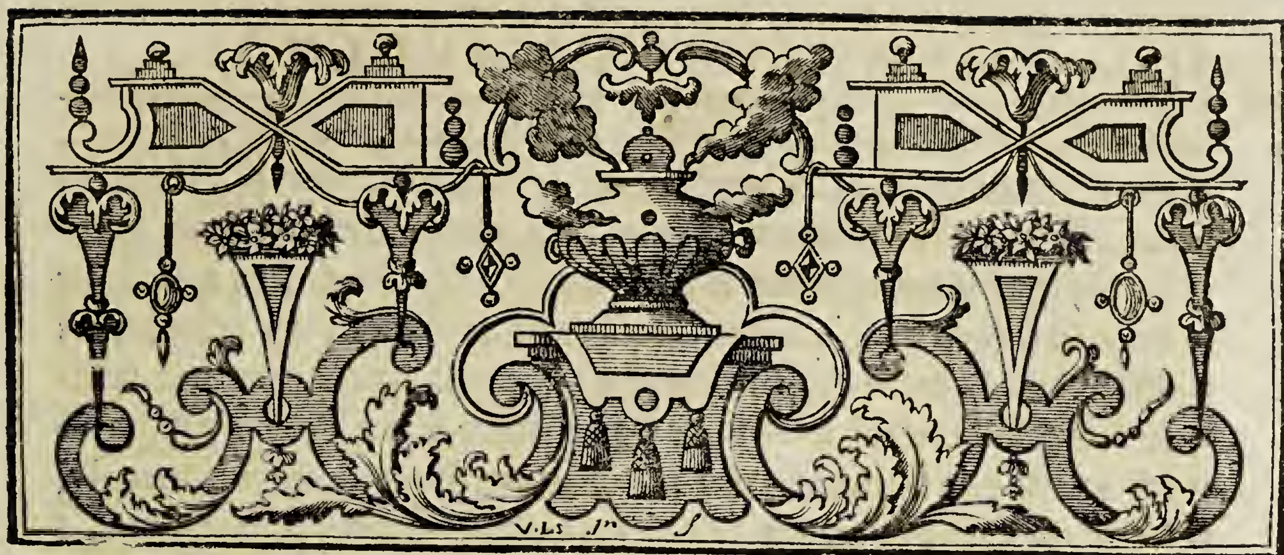
(13) » Laissez-le, dit ce Prince à ceux qui l'exhortoient à faire punir un homme, qui avoit conspiré contre lui: » c'est un méchant » homme; Dieu le punira, sans que » je m'en mêle. « *Mathieu tom.* 2. *liv.* 2. *pag.* 359.

1605. parlé de poiſon, qui étoit, à ſon avis, la maniere la plus facile de ſe défaire de lui ; parce qu'il mangeoit beaucoup de fruits, & ſans eſſai de tous ceux qu'on lui preſentoit : Que ſur le tout, il s'en remettoit au Maître de ſa mort & de ſa vie.

Il n'eſt pas impoſſible qu'en parlant de la ſorte, Henry ne comptât un peu, ſans s'en appercevoir, ſur le bonheur qui l'avoit accompagné ; ſoit dans les dangers qui ne menaçoient que ſa ſeule Perſonne (14) ; ſoit dans ceux qui regardoient ſon Etat & ſa fortune. De huit perſonnes, dont il avoit eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquoit qu'une étoile favorable l'avoit déja défait des ſix plus conſiderables: L'un étoit mort dans les ſupplices ; & deux autres, de maladie : le quatrieme étoit actuellement en priſon : le cinquieme avoit pris le parti d'un banniſſement volontaire : & le ſixieme étoit réduit à flater celui qu'autrefois il avoit voulu perdre. Pour l'autre ſorte de bonheur, on en a vu des éxemples dans toute ſon Hiſtoire : Mais, helas ! ce bonheur ne fut point complet : un moment trop malheureux pour la France, auſſi bien que pour ce Prince, a bien juſtement effacé toute cette idée de proſperité.

(14) Henry IV. en échappa un, le Lundi 19 Decembre : Voici comment M. de Péréfixe rapporte la choſe. » Le même jour que Mairargues » fut éxecuté, un malheureux foû, » attenta ſur la perſonne ſacrée du » Roi ; ſe jettant ſur lui, une dague » à la main, comme il paſſoit à cheval ſur le Pont-Neuf, en revenant » de la Chaſſe. Les Valets-de-pied » de Sa Majeſté y ayant accouru, lui » firent lâcher priſe ; & l'euſſent aſſommé ſur le champ, ſans la défenſe du Roi, qui le fit mener en » priſon au Fort-l'Evêque. Il s'appelloit Jean De-Liſle, natif de Vineux, » près de Senlis. Il fut auſſi-tôt interrogé par le Preſident Jeannin, » qui n'en put jamais tirer aucune » réponſe raiſonnable ; car il étoit » tout-à-fait hors de ſens : il croyoit » être Roi de tout le monde, & diſoit que Henry IV. ayant uſurpé » la France ſur lui, il le vouloit » châtier de ſa témerité : Sur cela, le » Roi jugeant qu'il étoit puni par » ſa folie, commanda qu'on lui fît » ſeulement garder la priſon ; où il » mourut peu de temps après. « *Hiſtoire de Henry le Grand. 3. Part.*

Fin du vingt-deuxieme Livre.



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE VINGT-TROISIEME.



LE Roi & la Reine se trouvant à Paris, le premier jour de cette année; j'allai au Louvre dès le matin, pour leur rendre les devoirs, & offrir les presens accoûtumés. Je ne trouvai point le Roi dans sa Chambre: L'Oserai & Armagnac me dirent qu'il étoit couché avec la Reine, dans la Chambre de cette Princesse, & qu'apparemment ils dormoient encore tous deux; parce que l'incommodité de la Reine les avoit tenus éveillés presque toute la nuit. Je passai à l'Appartement de la Reine, pour sçavoir de La-Renouillere & de Catherine Selvage, l'état de la santé de Leurs Majestés; & je grataï le plus doucement que je pus, pour ne pas les éveiller. Plusieurs voix qui s'éleverent en même-temps, en demandant *Qui est-là?* & que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac & Béringhen, me firent voir qu'il y avoit déja du monde: & après que je me fus nommé, j'entendis qu'on disoit au Roi; 1606.

1606. » Sire, c'eſt M. le Grand-Maître. Venez, venez, Roſny, » venez, me cria ce Prince : Vous allez dire que je ſuis bien » pareſſeux : mais vous ne le croirez plus, lorſque vous ſçau» rez ce qui nous retient ſi tard au lit. Ma Femme, qui croit » être ſur ſon huitieme mois, ayant eu quelques tranchées » en ſe couchant ; j'apprehendois qu'elle ne fît une mauvai» ſe Couche : Mais enfin ſur le minuit tout cela s'eſt paſſé » en vents : tellement que nous étant tous deux endormis, » nous ne nous ſommes réveillés que ſur les ſix heures ; mais » de ſa part, avec des gémiſſemens, des ſoupirs & des lar» mes, auxquelles elle donne des cauſes imaginaires, que je » vous dirai, lorſqu'il n'y aura plus ici tant de gens : car vous » ne manquerez pas d'en dire votre ratelée ; & à mon avis, » vos conſeils ne nous y ſeront pas inutiles, non-plus qu'ils » ne l'ont été dans de ſemblables occaſions. Mais en atten» dant que tant de gens ſoient ſortis, voyons un peu tout » ce que vous nous apportez pour nos Etrennes ; car je vois » que vous avez-là trois de vos Secretaires, avec des ſacs de » velours. Cela eſt vrai, Sire, lui répondis-je : Je me ſuis ſou» venu que la derniere fois que je vous ai vus enſemble, » Vous & la Reine, vous étiez tous deux de fort-bonne hu» meur : & croyant que je vous y trouverois encore, dans » l'eſperance d'avoir un ſecond Fils ; je vous ſuis venu appor» ter pluſieurs Etrennes, qui vous feront plaiſir, par celui » qu'elles donneront aux perſonnes, auxquelles je les ferai » diſtribuer en votre nom ; & je ſouhaite que ce ſoit en votre » preſence, & en celle de la Reine. Quoiqu'elle ne vous ait » rien dit, reprit ce Prince, comme elle avoit de coûtume, » faiſant la dormeuſe ; je ſçais bien qu'elle ne dort pas pour» tant : mais elle eſt en colere contre moi & contre vous. » Nous parlerons de cela, lorſqu'il n'y aura plus ici que vous, » La-Renouillere, Béringhen & Catherine ; car ils en ſça» vent quelque choſe : mais voyons vos Etrennes. Ce n'eſt » pas ici, dis-je à Sa Majeſté, un équipage de Grand-Maî» tre d'Artillerie, ni des liberalités dignes du Threſorier » d'un riche & puiſſant Roi : mais quelque petits que ſoient » ces preſens, ils ne laiſſeront pas de donner plus de joie à » ceux qui les recevront, & de vous mériter plus de remer» cimens, de gloire & de louanges, que tous les dons ex» ceſſifs que vous faites à des perſonnes, que je ſçais qui ne

» vous

1606.

» vous en remercient que par des plaintes pleines d'ingra-» titude. Je vous entends à demi-mot, repliqua Henry; com-» me vous montrez quelquefois en faire autant de moi: mais » sçachons ce que c'est que vos presens; sans plus parler de » ce que vous entendez. «

Je fis approcher les trois de mes Secrétaires qui en étoient chargés; & je dis au Roi: » Sire, voilà Arnaud l'aîné, qui » a dans mon sac où je porte les papiers du Conseil, trois » bourses de jettons d'or. « Je les lui montrai, & lui en expliquai la devise, qui exprimoit l'amour des Peuples pour Sa Majesté. » L'une de ces bourses, continuai-je, est pour Vous, » Sire; l'autre, pour la Reine; & la troisieme, pour Monsieur » le Dauphin, c'est-à-dire, pour *Mamanga* (1); si la Reine » ne la retenoit point, comme elle a toujours fait. Il y a dans » le même sac, huit bourses de jettons d'argent, à la même » empreinte; deux, pour Vous; deux, pour la Reine; & qua-» tre, pour La-Renouillere, Catherine Selvage, & telle au-» tre qu'il vous plaira qui couche dans la Chambre de la » Reine. Le jeune Arnaud porte un autre sac, dans lequel » il y a vingt-cinq bourses de jettons d'argent; pour être di-» stribuées à Monsieur le Dauphin, à Madame de Montglat, » Madame de Drou & Mademoiselle de Piolant; aux Nour-» rices & aux autres Femmes-de-chambre de vos Enfans; » & aux Filles de la Reine: Et dans le troisieme sac, que » porte Le-Gendre, il y a trente sacs, de cent écus chacun, » en demi-francs tout neufs, faits au moulin, & si larges, » qu'ils paroissent des francs entiers: c'est pour donner les » Etrennes à toutes les Filles & Femmes-de-chambre de la » Reine & des Enfans de France; selon que vous me l'avez » ordonné. J'ai laissé dans mon carrosse, à la garde d'un de » mes Gens, deux grands sacs de douzains, aussi tout neufs, » chacun de cent écus, qui font douze mille sous; pour » être partagés aux pauvres Invalides, qui se trouveront sur » les Quais de la Riviere, proche du Louvre: ils en sont » déja, à ce qu'on m'a dit, presque tout remplis. J'y ai » envoyé douze hommes de la Ville, des plus charitables,

(1) Madame de Montglat, que le petit Prince appelloit ainsi. Dans le Vol. 9138. des MsS. R. tout rempli d'Originaux de Lettres de Henry IV. de la Reine & de Madame Elisabeth de France, à Madame de Monglat; il y en a une du jeune Dauphin à sa Sœur, où il lui marque qu'il baise les mains à *Mamanga*.

1606. „ pour les faire ranger, & les leur distribuer en conscience. „ Tous ces pauvres gens, & les Filles & Femmes-de-chambre de la Reine, témoignent plus de joie de ces petites „ Etrennes de village, en petites pieces toutes neuves, que „ vous ne sçauriez croire. Ils disent tous que ce n'est pas „ tant pour la valeur du don, que parce que c'est une marque que vous vous souvenez d'eux, & que vous les aimez: „ Et principalement les Filles de la Reine: elles disent que „ ce qu'on leur donne pour s'habiller, on leur spécifie à quoi „ il faut qu'elles l'emploient; mais que ces cent écus-cy, „ c'est pour en acheter des nippes, qui sont le plus de leur „ goût. Mais, Rosny, me dit Sa Majesté, leur donnerez-vous „ leurs Etrennes, sans qu'elles vous viennent baiser? Vraiment, Sire, lui répondis-je, depuis que vous le leur commandâtes un jour, je n'ai eu que faire de les en prier, elles „ me viennent bien baiser d'elles-mêmes; sans que Madame „ de Drou, qui est si dévote, fasse autre chose qu'en rire. „ Or-çà, Rosny, continua Henry, du même ton, me direz-„ vous verité? laquelle baisez-vous de meilleur cœur, & „ trouvez-vous la plus belle? Ma foi! Sire, répartis-je, je „ ne sçaurois vous le dire: car j'ai bien d'autres choses à „ faire, qu'à penser à l'amour, & à juger laquelle est la plus „ belle; & je crois qu'elles pensent aussi peu à mon beau nez, „ que moi au leur: je les baise, comme on fait des Reliques, „ en presentant mon offrande. « Le Roi ne put s'empêcher d'éclater de rire; & dit, en s'adressant à tous ceux qui étoient dans la Chambre: » Hé-bien! ne voilà-t'il pas un prodigue „ Financier, qui fait de si riches presens du bien de son „ Maître, pour un baiser? « Après s'être encore réjoui un moment de cette idée: » Allez tous déjeûner, dit Henry „ aux Courtisans; & nous laissez un peu causer sur d'autres „ affaires de plus grande importance. «

N'étant plus demeuré dans la Chambre que La-Renouillere & Catherine; le Roi poussa tout doucement la Reine, & lui dit: » Eveillez-vous, dormeuse; venez me baiser, & ne „ grognez plus: car pour mon regard, tous les petits dépits „ sont déja passés; de peur que cela ne nuise à votre grossesse. Vous croyez, poursuivit-il, que Rosny me flate, dans „ les petites brouilleries que nous avons ensemble: vous „ penseriez tout autrement, si vous sçaviez toutes les liber-

» tés qu'il prend de me dire toutes mes verités. Quoique » je m'en mette quelquefois en colere, je ne lui en veux » point de mal pour cela : tout au-contraire, je croirois qu'il » ne m'aimeroit plus, s'il cessoit de me remontrer ce qu'il » croit interesser l'honneur & la gloire de ma Personne, le » bien de mon Royaume, & le soulagement de mes peu- » ples : Car voyez-vous, M'amie, ajoûta ce Prince? il n'y a » point d'esprits si justes, ni si droits, qui ne tombassent » tout-à-fait ; s'ils n'étoient soûtenus, lorsqu'ils commencent » à broncher, par les bons conseils de Serviteurs fideles & » d'Amis prudens. Et afin que vous connoissiez que tout ce » que je vous dis est vrai, sçachez que depuis quinze jours » il ne fait que me dire, Qu'il croit que vous êtes dans vo- » tre huitieme mois ; & que pour cette raison, je dois me » retenir de rien dire, ni faire, qui puisse vous fâcher ; de » peur que cela ne fît tort à votre Fils : car il veut toujours » que c'en soit un (2). 1606.

Ce bon Prince prit ensuite avec elle un air encore plus caressant ; & la pria de lui dire devant moi, ce qui l'avoit fait réveiller en soupirant & en pleurant. La Reine s'étant enfin tournée vers lui, dit que son affliction avoit été causée par un songe, qui lui avoit paru confirmer un rapport qu'on lui avoit fait il y avoit trois jours : mais qu'elle s'étoit soulagée, en pleurant. Elle pria le Roi à son tour, de lui épargner ces chagrins, du-moins lorsqu'elle seroit grosse ; en s'abstenant de tenir des discours, » qui font croire, dit- » elle, à moi & à d'autres, que vous vous plaisez plus à la » compagnie de certaines personnes, qu'en la mienne : Et » encore, quelles personnes, poursuivit-elle ? que je sçais de » science certaine ne vous être nullement fideles ; & bien- » plus, qui vous haïssent dans leur cœur : je sçais bien pour- » quoi ; mais sur cela je m'en rapporte au sentiment de M. » de Rosny, & je l'en croirai.

(2) Les Astrologues l'avoient prédit, dit le Journal de L'Etoile, & que la Reine courroit risque de la vie. Elle accoucha heureusement, le 10 Fevrier, d'une Fille. Henry IV. en la consolant (car elle souhaitoit passionnément que ce fût un Garçon) lui dit avec sa gaieté ordinaire : Que si cette Fille demeuroit sans établissement, il en demeureroit bien d'autres ; & que si sa Mere n'avoit point fait de Filles, elle n'auroit jamais été Reine de France.

1606. Je détournai cette explication, en répondant d'une maniere génerale, Que je ſentois une veritable joie de voir Leurs Majeſtés s'expliquer ainſi ſur leurs petits débats, avec tant de cordialité: Que je trouvois qu'il ne leur ſeroit pas difficile de ſe les épargner à l'avenir; ſi elles vouloient ſérieuſement s'en rapporter aux moyens qu'emploieroient pour cet effet, ceux qui s'attachoient à ſervir pluſtôt leur veritable interêt, que leur dépit. Cette ouverture fut ſaiſie auſſi-tôt, & d'une commune voix, par tous les deux; & l'on m'obligea de propoſer ces moyens: la Reine diſant, Qu'elle étoit réſoluë de s'en ſervir; & le Roi, Qu'ils ſeroient toujours fort de ſon goût. Je déclarai donc franchement à Leurs Majeſtés, après les avoir fait convenir que tout autre remede n'aboutiroit qu'à parler & agir auſſi inutilement qu'on avoit fait juſqu'à-preſent, Qu'il ne leur reſtoit qu'une ſeule choſe à faire, pour être une bonne fois défaits de toutes les cauſes de ces brouilleries: c'eſt que puiſqu'elles ſe défioient, & avec raiſon, de leur fermeté à prendre & à ſoûtenir un parti; il falloit avoir recours à une perſonne, qu'elles en jugeroient plus capable; tranſporter tous leurs droits à cette perſonne; ſe cacher à elles-mêmes tout l'interêt qu'elles avoient dans cette affaire; enfin gagner ſur ſoi d'agir pendant & après la déciſion, comme ſi elles avoient veritablement ceſſé d'y prendre aucune part. Je leur conſeillai de choiſir un homme aſſez ferme, pour ne ſe laiſſer ébranler par aucune conſideration; & capable d'un attachement à leurs Perſonnes aſſez pur & aſſez deſintereſſé, pour oſer s'en ſervir, en violentant, s'il le falloit, leur inclination.

Je me montrai fort-éloigné de briguer cet emploi, qui en effet n'étoit pas fort-agréable: mais je déclarai à Leurs Majeſtés, Que ſi c'étoit ſur moi qu'elles jettoient les yeux, il falloit qu'elles commençaſſent par les fermer abſolument ſur tous les moyens qu'elles me verroient employer; & que pour m'aſſûrer que mon ouvrage ne ſeroit point détruit par quelque retour de foibleſſe, elles s'obligeaſſent de la maniere la plus forte, accompagnée même d'un ordre abſolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, & de n'en conſerver aucun reſſentiment; ſuppoſé que l'une des Parties, ou peut-être toutes les deux, euſſent quelque

violence à se faire, sur le remede dont je me servirois. Je crois qu'on devine sans peine quel auroit été ce remede (3); & je puis dire qu'en ce cas, nulle consideration humaine n'auroit été capable de m'arrêter: mais je me doutois bien qu'on ne me laisseroit pas venir jusque-là. Le Roi répondit pourtant, Qu'il étoit prêt à signer cet engagement, & à me revêtir de toute l'autorité necessaire: Mais pour la Reine, se voyant pressée, elle n'osa franchir le pas: elle dit, Qu'elle vouloit y penser plus meurement; ou que je lui disse ce que je prétendois faire. Elle ne l'ignoroit pas, non-plus que le Roi; mais elle fut effrayée des suites du compromis. Nous ne fîmes plus après cela que discourir en l'air sur cette matiere: j'appelle ainsi, agiter sérieusement ces frivoles projets de Cour, déja si souvent épuisés. Je ne m'y prêtai que par pure complaisance pour Leurs Majestés, qui éxigerent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai, lorsque la Reine demanda sa chemise; & que le Roi appella, pour se faire habiller. 1606.

Le Roi & la Reine me rendirent mes Etrennes, par des presens considerables pour mon Epouse & pour moi: Nous en reçumes aussi de la Reine Marguerite. Le premier jour de l'année, celui des Rois, & tout le temps que Sa Majesté séjourna à Paris, se passa en festins, mascarades & divertissemens de toute espece. Le 10 Janvier, ce Prince vint à l'Arcenal, par un fort-beau temps, voir une Course de bague, faite avec de grands préparatifs. *De-Thou; Merc. Fr. ann. 1606.*

La fête finie, le Roi me mena dans la grande allée des jardins; où s'étant arrêté sur le mur du balcon, je vis avec beaucoup de plaisir, qu'il commença à m'entretenir très-sérieusement de ses Desseins Politiques; à l'occasion de mes jettons, dont il me dit que la devise avoit été fort-goûtée. Je m'appercevois déja depuis quelque temps, que Henry se laissoit frapper de plus en plus de la necessité & de l'importance de cette éxecution politique; & que chaque jour lui levoit un nouvel obstacle. Il me disoit souvent, Que Philippe III. n'avoit guére profité des sages conseils de Philippe II. son Pere, de regarder comme des chimeres, ces fa-

(3) M. de Sully l'a fait connoître précedemment, dans le conseil qu'il donna au Roi, de faire passer les Monts à quatre ou cinq personnes, & la Mer à autant; pour me servir de ses termes.

1606. ſtueuſes idées de Monarchie Univerſelle, dont ſes prédeceſſeurs s'étoient entêtés : Que tous les procédés de ce Prince montroient bien qu'il n'y avoit pas encore renoncé : & qu'aucun des Princes de la Chrétienté ne ſeroit éxempt d'inſulte de ſa part, juſqu'à ce qu'on eût fait ſentir à cette orgueilleuſe Monarchie toute ſon impuiſſance ; en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la penſée que je lui en avois fait naître, & que j'avois communiquée au Roi d'Angleterre, n'avoit pas toujours fait ſur ſon eſprit toute l'impreſſion qu'elle méritoit. Je crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites l'année précedente par la Chambre des Grands-jours ; qui en découvrant toutes les ſourdes pratiques de l'Eſpagne, avoient conſiderablement augmenté l'averſion naturelle de Henry pour cette Couronne.

Mais je puis dire auſſi que la réſolution où je voyois ce Prince, étoit en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus enſemble ſur ce ſujet. Eh! quel eſt le Prince tant-ſoit-peu ſenſible à ſa gloire, qui en ſongeant à tout ce qu'une avarice & une ambition inſatiables ont fait entreprendre dans ces derniers temps à la Maiſon d'Autriche, ne ſe ſente pas pénétré d'indignation? Ce Raoul de Habſbourg, dont les plus nobles travaux, lorſqu'on lui vint annoncer ſon élection à l'Empire, avoient été de conduire aux environs de Baſle quelques ſoldats, du temps des Factions des Etoiles & des Papeguais ; n'a point de repos, qu'il n'ait partagé l'Alſace entre lui & la Ville de Straſbourg ; & enſuite, augmenté ſon petit Domaine des Duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie, & des autres Biens héreditaires, que poſſede aujourd'hui ſa Maiſon en Allemagne. Depuis le commencement du quatorzieme ſiecle, où ceci ſe paſſoit, juſqu'à nos jours, combien d'Etats, quelle immenſe étenduë de pays n'a-t'elle pas devoré? Tous les Royaumes de l'Eſpagne ; ceux de Naples & de Sicile, en Italie, avec les Iſles de Sardaigne, Maïorque & Minorque ; la Boheme & la Hongrie, en Allemagne ; la Bourgogne, la Flandre, & tous les Pays-Bas : joignez-y les poſſeſſions qu'elle s'eſt faites dans les Iſles Orientales & dans le Nouveau-Monde, preſqu'égales en étenduë à tout ce que nous connoiſſons des trois autres Parties de la Terre : Doutera-t'on encore que Charles-Quint, qui eſt ce-

lui qui l'a élevée à un si haut degré de puissance, enflé de tant de succès, n'ait songé très-sérieusement à engloutir le reste de l'Europe, l'Asie & l'Afrique? 1606.

Ce vain Projet de Monarchie Universelle demande-t'il d'autre preuve, que la destruction des Protestans d'Allemagne; la conquête de Tunis & d'Alger; l'invasion de la France, si bien déclarée par l'irruption en Provence, & par le fameux Siege de Metz: toutes entreprises, formées en même temps par cet orgueilleux Monarque? Et si nous avons vu échouer ce Projet; à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux differentes circonstances, & aux obstacles qu'apporte à son propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui tout enyvré de ses triomphes, ne voit plus rien d'impossible? Charles-Quint entreprend trop de choses, & trop au-dessus de ses forces: Il s'y porte sans precaution, & presque sans préparation: il brave la Terre, la Mer, les élemens & les saisons: Soliman qui lui tient tête dans l'Europe, l'Asie & l'Afrique; François I. Henry VIII. le Pape, les Rois de Navarre, de Tunis & d'Alger; & pour mieux dire, tous les Princes de la Chrétienté, qu'il a forcés de s'armer contre lui; sont autant d'Ennemis qu'il dédaigne, & qu'il n'apperçoit presque pas. Il ne sçait pas menager les seules ressources qui lui restent: ses propres Sujets se révoltent en Espagne, en Flandre & en Sicile. Lorsqu'enfin il a reconnu son erreur; il n'y connoît d'autre remede, que d'en sortir par un coup de desespoir, qui lui fait tout abandonner, pour se confiner dans un Cloître. Je ne traçois jamais ce tableau à Henry, sans y ajoûter, Que Philippe II. aussi ambitieux & plus politique que son Pere, avoit repris tous ses mêmes desseins; & qu'il auroit pu y réüssir, si ses vuës particulieres sur la France, l'Angleterre & l'Irlande, n'avoient été traversées par le plus heureux effet du hazard, qui avoit fait rencontrer ensemble deux aussi fortes têtes, que celles de Sa Majesté & de la Reine Elisabeth (4).

J'avois toujours apprehendé l'effet des suggestions des Courtisans, & des discours de la Reine. Cette Princesse en-

(4) Ce ne peut être que dans la vuë d'envahir la France, en tout ou en partie, que Philippe II. eut dessein de se mettre en possession des Etats du Duc de Savoie; en donnant à ce Duc en échange, quelqu'un de ses Etats: C'est l'Historien Matthieu qui nous apprend cette particularité. *Tom. 2. liv. 2. pag. 240.*

1606. tretenoit continuellement le Roi ſon Epoux, des avantages d'une double Alliance avec l'Eſpagne & vouloit toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome & les deux branches Autrichiennes, comme un moyen d'éteindre toutes ſortes de factions en Europe, auſſi conforme à la ſaine Politique qu'à la Religion. Il m'avoua, Que ces diſcours, dont toute la Cour retentiſſoit depuis quelque temps, ne le touchoient plus: & que ſi on le voyoit quelquefois les écouter & y répondre, en homme qui par des objections ſenſées paroît chercher à ſe convaincre; ce n'étoit que pour ne pas laiſſer pénétrer ſon ſecret à toutes ces perſonnes, & pour les entretenir au-contrairedans l'eſperance de le gagner; juſqu'à ce que le moment de lever le maſque fût arrivé. Nous convinmes que les choſes n'en étoient pas encore à ce point; & nous conclumes cet entretien, comme quelques autres ſur cette matiere, par avouer que juſqu'à ce moment il n'y avoit rien de mieux à faire, que de continuer à s'aſſûrer pour cette aſſociation, des Princes d'Allemagne & d'Italie, principalement de l'Electeur de Baviere & du Duc de Savoie; le premier, par l'objet de la Couronne Imperiale; & celui-cy, par l'eſperance de la Lombardie & de la dignité Royale, accordées en faveur du mariage de ſon Fils aîné avec Madame de France.

Il ne ſe preſentoit point de moyen pour lever l'obſtacle que le Roi devoit s'attendre à trouver dans le Duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raiſon, en s'emparant de la Ville de Sedan. Henry trouva cet expedient de lui-même; & il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expedition parut pouvoir être entrepriſe, ſans tirer à conſequence pour tout le reſte: C'eſt ce que notre entretien eut de plus effectif. Le Roi m'ordonna de mettre inceſſamment ſur pied un équipage d'Artillerie, proportionné à la réputation de cette Place, pluſtôt qu'à ſa valeur réelle, que ce Prince ne connoiſſoit pas auſſi parfaitement que moi. Il me déclara, Que ſon deſſein étoit d'y marcher en perſonne; à-moins qu'il ne fût arrêté par la Goutte, ou par quelqu'autre incommodité: Qu'en ce cas, c'eſt moi qu'il chargeroit de conduire cette entrepriſe. Et afin que je puſſe joindre enſemble l'autorité & la dignité convenables à une fonction auſſi éminente, Sa Majeſté m'offrit en ce moment, & je puis le dire, me commanda

manda d'accepter le rang de Duc & Pair ; en me disant de lui nommer celle de mes Terres, à laquelle je souhaiterois attacher ce titre, afin qu'elle en fît aussi-tôt dresser les Patentes par Villeroi. 1606.

J'avois déja refusé cette dignité, lorsque le Roi m'envoya Ambassadeur en Angleterre. Les liberalités de ce Maître bienfaisant ayant levé depuis ce temps-là l'obstacle, qui m'avoit empêché de profiter de sa bonne volonté; & voyant d'ailleurs que ce Prince le souhaitoit presqu'autant pour son interêt, que pour mon avantage propre ; j'acceptai avec reconnoissance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully : Les Lettres en furent signées, le 12 Fevrier ; scellées peu de jours après ; & enregistrées le dernier du même mois (5). Il n'y eut aucun des Seigneurs de la Cour, ni presque des Grands du Royaume, qui ne me fît l'honneur de m'accompagner, lorsque je me presentai au Parlement pour la Céremonie de ma reception. Elle fut encore plus honorée par la presence de tous les Princes du Sang, excepté M. le Comte de Soissons : La Grand-Chambre, la Salle, toutes les Galeries & les cours mêmes, étoient si pleines, qu'à peine on pouvoit s'y tourner. J'amenai au sortir soixante des plus distingués, à l'Arcenal ; où les attendoit un repas en gras & en maigre, pour lequel je n'avois rien épargné. Une surprise heureuse pour moi, fut d'y trouver Sa Majesté elle-même, qui s'y étoit renduë pendant la Céremonie, sans avoir voulu m'en prévenir : » Monsieur le Grand-Maître, me cria le » Roi, du plus loin qu'il me vit arriver, je suis venu au festin » sans prier ; serai-je mal dîné ? Cela pourroit bien être, Sire, » lui répondis-je ; car je ne m'attendois pas à tant d'honneur. » Je vous assûre que non, reprit ce Prince, en interrompant mes remercimens : J'ai visité vos Cuisines, en vous attendant ; où j'ai vu le plus beau poisson qu'il soit possible » de voir, & force ragoûts à ma mode : & même, parce que » vous tardiez trop à mon gré, j'ai mangé de vos petites » huîtres de chasse, tout-à-fait fraîches, & bu de votre vin » d'Arbois, le meilleur que j'aye jamais bu. La gaieté du

(5) De-Thou, *liv.* 36. & presque tous les Historiens, font mention de la distinction avec laquelle cette dignité fut conferée au Marquis de Rosny. Henry IV. l'avoit déja fait auparavant Conseiller-d'honneur au Parlement.

1606. Roi assaisonnant le plaisir de la Table, le reste du jour se passa à la satisfaction de tous les Convives.

Le lendemain dès le matin, Sa Majesté m'envoya chercher; & elle me demanda en presence de tous les Courtisans assemblés, si je songeois à faire le Memoire de l'équipage d'Artillerie pour attaquer Sedan, dont elle m'avoit parlé. Il étoit déja dressé; & je l'avois mis dans ma poche, en sortant de mon cabinet: je le presentai au Roi, qui se le fit lire tout haut. La Cour fut instruite par cette lecture du nouveau dessein du Roi; qui dit ensuite plaisamment, Que le Duc de Bouillon, quoique naturalisé Allemand, n'auroit peut-être pas oublié comment on parloit en France; & qu'en tout cas, on pourroit le lui rapprendre en peu de temps, par ce moyen. Sa Majesté attendant que je lui disse mon avis sur cette Guerre; je pris la parole, & dis, Que je ne croyois pas le Duc de Bouillon assez peu avisé, pour ne pas sentir la disproportion des forces de Sa Majesté avec les siennes, & pour s'exposer à en faire l'experience: Que je l'avois prévenu dès long-temps, que sa Place ne valoit rien contre le Canon: & que la connoissant mieux que personne, si on lui voyoit faire quelque semblant de vouloir résister; ce ne seroit que dans l'esperance d'employer utilement pendant ce temps-là, les ruses de la Négociation: Que j'osois pourtant conseiller à Sa Majesté, si elle me permettoit de me servir de ce terme, de mander une derniere fois au Duc de Bouillon, Que dans la conjoncture presente, il pouvoit encore venir en toute assûrance se jetter à ses pieds; sûr que cette soûmission, & plus d'éxactitude à tenir sa parole, lui feroient obtenir son pardon, & le même traitement que par le passé; mais que s'il refusoit cette derniere grace, il ne devoit plus s'attendre à être reçu à aucune composition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au Roi: il approuva l'idée qui m'étoit venuë, de ne faire sortir de Paris que le gros de l'Artillerie, & de prendre les munitions & faire les autres provisions necessaires, dans les lieux les plus proches de Sedan; pour épargner les frais de transport & de chariage.

Cette affaire n'alla pas à-beaucoup-près aussi vîte que je m'y étois attendu, par toutes les oppositions qui y furent apportées à la Cour; où il sembloit que le plus petit préparatif de Guerre causât presque la même alarme, qu'il

auroit pu cauſer chez l'Ennemi. Il n'y étoit bruit que des difficultés qu'on rencontreroit devant une Place, dont tout le monde éxaggeroit à Henry la ſituation & les Fortifications; & des inconveniens, dont un Siege auſſi long qu'on vouloit que le fût celui-là, ſeroit immanquablement ſuivi: On auroit dit, à entendre ainſi diſcourir, que le Ciel & la Terre duſſent ſe mouvoir en faveur de Bouillon & de ſa Ville. On fit tomber ſur ce ſujet entre les mains de Sa Majeſté, un Memoire en forme de Lettre, plein non-ſeulement d'abſurdités, mais encore d'impertinences: le Roi croyoit y reconnoître le ſtyle du Duc lui-même, mêlé avec celui de Du-Pleſſis & de Tilenus. Il n'eſt pas ſurprenant de voir ainſi parler, ou les Amis particuliers du Duc de Bouillon, ou les Proteſtans, qui pouvoient trouver intereſſé dans cette affaire le Corps entier des Religionnaires; tels que Montluet, La-Nouë & les deux Saint-Germain: mais il l'eſt beaucoup, que des perſonnes, qui n'avoient aucune liaiſon avec le Duc de Bouillon, & d'autres, qui étoient même gens du métier, comme l'Ingenieur Erard, ne parlaſſent jamais de ce projet, que pour y faire voir une impoſſibilité abſoluë: J'aurois de la peine à décider que toutes ces perſonnes fuſſent bien intentionnées pour le bien de la choſe. 1606.

Le Roi tomba lui-même dans une irréſolution, que je ne pouvois comprendre. Je lui repreſentai alors pluſieurs fois inutilement, Qu'il donnoit par-là gain de cauſe à des gens, qui n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains, ne comptoient que ſur cette unique reſſource: Et il eſt vrai que le Duc de Bouillon ne laiſſa pouſſer la choſe auſſi loin qu'elle le fut, que parce qu'il ſe perſuada, ſur le rapport de ceux qui le ſervoient à la Cour, & l'informoient des diſpoſitions de Sa Majeſté, qu'elle ne paſſeroit point juſqu'à l'éxecution. Un autre expedient qu'on mit en uſage, fut de faire entendre au Roi, Que le Duc ne ſongeoit à rien moins qu'à lui réſiſter; mais qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à paroître timide & rempant à des perſonnes, qui au-lieu de lui rendre fidellement les intentions de Sa Majeſté, ſembloient chercher à l'aigrir par le ton imperieux & menaçant: Que ſi en la place de ces perſonnes (c'eſt moi qu'on déſignoit ici), on mettoit vis-à-vis de lui des gens propres à lui inſpirer de la

1606. confiance ; le Roi en feroit bientôt convaincu : Montluet (6) & La-Noue entr'autres, se faisoient fort de le ranger sans peine à son devoir. Le Roi crut ne pouvoir mieux faire, que de les lui députer. Ils ne rapporterent que des paroles génerales & ambiguës, qui n'ouvrirent pourtant pas encore les yeux à Henry : parce que d'un autre côté, ils lui firent Sedan absolument imprenable, par les travaux qui venoient d'y être faits tout nouvellement ; soit qu'ils se fussent laissés frapper de cette fausse opinion ; ou seulement, qu'ils affectassent de l'être. Quoiqu'il en soit, au-lieu d'aller en avant, sur la réponse du Duc de Bouillon ; Henry n'en temoigna que plus fortement, que le succès lui paroissoit très-douteux.

Je fis à mon tour des réflexions sur les dispositions où je voyois le Roi : & je commençai à craindre que lorsqu'à force de le soûtenir contre les cris de tout le monde, & contre ses propres craintes, je l'aurois embarqué ; sur quelque difficulté imprévuë qui viendroit peut-être à se rencontrer, on n'agît si puissamment auprès de Sa Majesté, déja mal prévenuë, qu'on lui fît abandonner son entreprise, après beaucoup de bruit & de dépense ; ou goûter un accommodement avec le Duc, à des conditions qui ne conviendroient ni à sa Personne, ni à sa dignité : auquel cas il eût été bien plus à-propos de ne point engager du-tout la partie ; & de chercher, pendant qu'il en étoit encore temps, quelqu'autre moyen de sauver l'honneur de Sa Majesté. Le reproche d'une vaine levée de bouchers, me parut encore ne pouvoir retomber que sur moi : On m'accuseroit d'avoir trop ou trop peu fait : j'étois sûr que toutes les imputations, même les plus contradictoires, me seroient faites à la Cour, & par les mêmes bouches. Je conclus qu'il falloit que Henry se déterminât de lui-même : je voulus voir à quoi il seroit porté par ses propres réflexions.

Je commençai donc à lui parler plus froidement & moins souvent, de l'entreprise de Sedan ; & je tins la même conduite en public. Le Roi s'apperçut des premiers de ce changement : & comme il n'eut garde de pénétrer le motif qui me faisoit agir, & qu'il ne s'imagina point non-plus que j'eusse chan-

(6) François d'Angennes, Sieur de Montluet. Odet de La-Nouë.

gé d'opinion ſur le Duc de Bouillon & ſur Sedan ; il ſe mit dans l'eſprit, Qu'après avoir fait moi-même de plus ſérieuſes réflexions au conſeil que je lui avois donné, j'avois apparemment retracté tacitement mon premier ſentiment, & enviſagé que le coup que j'allois porter à l'un des Chefs de la Religion, pourroit quelque jour retomber ſur la Religion même ; en ouvrant le chemin à opprimer l'un après l'autre, tous ceux qui la ſoûtenoient en France. De cette conſidération, que Henry regarda comme indubitable, il paſſa facilement à croire que je ne penſois pas avantageuſement ſur ſon équité ; ou que mon attachement à ma Religion me menoit trop loin. Il s'ouvrit de ce ſoupçon à quelques perſonnes, qu'il ſçavoit être de mes Amis ; & pour s'en éclaircir avec moi-même, il vint à l'Arcenal, où j'étois retenu dans ma Chambre, par ma bleſſure de la bouche & du cou : il s'y étoit formé un abſcès, qui en fit ſortir une eſquille d'os, de la bourre, du plomb, & quelques grains de poudre, encore ſi frais & ſi entiers, qu'elle prit feu, lorſqu'on la mit ſur les charbons ardens. 1606.

» Il me ſemble, me dit Henry, en mettant ſur le tapis le » Duc de Bouillon, que je ne vous trouve plus ſi réſolu dans » cette affaire de Sedan, que vous l'étiez il y a quelque » temps, ni que je vous ai vu l'être en d'autres occaſions bien » plus difficiles : Qu'y a-t'il ? dites-le moi librement, & ne me » celez rien, je vous en prie. « La vivacité de ce Prince fit que tout de ſuite, ſans me donner le temps de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avoit euë ſur mes alarmes au ſujet des Religionnaires de France. Il proteſta fortement contre le ſoupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux Réformés l'un par l'autre : il en appella à la connoiſſance que j'avois de ſes ſentimens ; & me demanda s'il n'étoit pas vrai que tout le monde ſçavoit que dans ce qui concernoit le ſervice de ſa bouche & de ſa Perſonne, il aimoit mieux ſe mettre entre les mains des Réformés, que dans celles des Catholiques. Il m'aſſûra encore, Qu'il ne haïſſoit point perſonnellement le Duc de Bouillon : Qu'il n'éxigeroit rien de lui, qui fût capable de le deshonorer : en un mot, Qu'il me laiſſoit le juge de la maniere dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce Prince parler de la ſorte. Je lui temoignai être parfaitement inſtruit & perſuadé de ſes ſen-

1606. timens pour tout le Corps Proteſtant en géneral, & pour moi en particulier ; ſans lui diſſimuler pourtant la peine que m'avoit fait la maniere dont en dernier lieu il avoit penſé ſur mon chapitre. Je lui avouai la veritable cauſe du refroidiſſement apparent, qu'il avoit remarqué en moi ſur le projet de Sedan, telle que je l'ai marquée plus haut. Enſuite épuiſant de nouveau les réflexions qu'on pouvoit faire ſur ce ſujet, j'en fis faire une à Sa Majeſté, à laquelle perſonne n'avoit ſongé : c'eſt que Bouillon ayant fait pour fortifier Sedan, des dépenſes qui l'avoient entierement épuiſé, & peut-être même conſidérablement obéré ; il ſe pouvoit bien fairé que la veritable conſideration qui l'empêchoit de ſe rendre aux deſirs de Sa Majeſté, eſt qu'il s'ôtoit, en lui remettant Sedan, la ſeule reſſource qui lui reſtoit pour réparer ſes affaires dérangées : Que dans cette ſuppoſition, pour frapper à la bonne porte, il ne falloit peut-être qu'offrir au Duc une ſomme, qui ſuffît à acquiter ſes dettes. Je fis voir à Sa Majeſté, Que ſi en donnant à Bouillon deux cens mille écus, on pouvoit lui rendre toutes les autres conditions ſupportables, elle y en gagneroit encore ſix cens mille ; parce que les frais d'un pareil armement ne pouvoient monter à moins de huit cens mille écus : Nouveau motif de traiter le Duc dans toute la rigueur de la guerre, ſi l'on faiſoit tant que de l'attaquer ; en déclarant réünie à la Couronne, non-ſeulement la Principauté de Sedan, mais encore la Vicomté de Turenne, qu'il prétendoit ne tenir de la France, que comme en relevent les Grands Fiefs de la Couronne : ſans quoi l'on auroit le chagrin d'avoir fait des avances, dont rien ne dédommageroit. Il ſemble que c'étoit par une ſorte de preſſentiment de ce qui devoit arriver, que j'inſiſtai ſi fort ſur cette alternative, d'une extrême indulgence, avant que de rien entamer, & d'une extrême infléxibilité, dès qu'on auroit une fois les armes à la main.

Le Roi répliqua, Qu'une pareille Négociation alloit encore confirmer Bouillon dans l'idée, où la Lettre dont il a été parlé, montroit aſſez qu'il étoit, que Sa Majeſté craignoit de l'attaquer. Il conſentit cependant que je tentaſſe cette voie, de concert avec la Princeſſe d'Orange (7), alors

(7) Louiſe de Coligny, Fille de l'Amiral, mariée en premieres noces au Comte de Teligny, tué le jour de la Saint-Barthelemi ; & en ſecon-

à Paris ; en envoyant au Duc, Du-Maurier (8), chargé de Dépêches, dont il laissa les termes & la teneur à mon choix : » Mais aussi me promettez-vous, ajoûta Henry, qu'au cas » qu'il n'accepte pas les offres que vous lui ferez faire, vous » me servirez dans cette affaire, sans aucune considération » humaine ; & de la maniere dont vous l'avez fait cy-de- » vant, « dit-il, en citant le Siege d'Amiens, la Campagne de Savoie, & plusieurs autres entreprises semblables ? Je lui en donnai ma parole d'honneur : » Or-sus, touchez-là, me » dit ce Prince, en me tendant la main ; je vous en crois : » me voilà content ; & je me repose entierement sur votre » capacité & votre fidelité, de tout ce qu'il faut faire. « Sa Majesté me quitta, en achevant ces paroles. 1606.

J'allai le lendemain trouver la Princesse d'Orange, avec laquelle je concertai la maniere dont elle & moi nous écririons au Duc de Bouillon ; la députation que nous lui ferions de Du-Maurier ; & la forme de l'Instruction, dont nous chargerions celui-cy. Voici ce que contenoit la Lettre que je lui écrivis. Je commençois par y rappeller au Duc de Bouillon, avec les louanges convenables, la puissance & la capacité personnelle du Roi regnant : deux points, aussi bien connus de lui que de moi, & que je le priois de ne point perdre de vuë, comme bien capables de lui faire prévenir le danger dont il étoit menacé ; en l'empêchant de se laisser surprendre à la prévention, & de rien faire par passion, par chagrin, & par dépit. En parlant ainsi, je ne le flatois point : mais c'étoit, lui disois-je, afin qu'il vît plus clairement de quoi il s'agissoit pour lui ; & qu'il ne s'obstinât pas contre les conseils de la Princesse d'Orange, & d'un homme qui lui parloit en Ami, à se réduire au point de donner à la force, ce qu'il ne tenoit qu'à lui de devoir à des conditions dictées par la douceur. Sans entrer dans le détail des propositions, je l'avertissois que Du-Maurier étoit chargé de les lui faire de bouche : outre que nous lui avions fait mettre par écrit, tout ce qu'il avoit à lui dire de notre part ; afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli & à la surprise. Je le prévenois sur ce qu'il lui paroîtroit peut-être que Sa

des noces à Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, dont elle étoit veuve alors.

(8) Benjamin Aubery Du-Maurier, attaché premierement au Duc de Bouillon, ensuite au Duc de Sully.

1606. Majeſté n'entroit pour rien dans tout ce que nous lui propoſions ; en lui promettant, lui donnant ma parole d'honneur, & me rendant caution, s'il étoit neceſſaire, que le Roi ratifieroit tout ce qui ſeroit arrêté entre nous : Que je voulois être tenu pour un lâche, un perfide & un homme ſans honneur, ſi le tout ne s'éxecutoit de point en point. Je le conjurois encore en finiſſant, de ne pas laiſſer venir les choſes à l'extremité. La date de cette Lettre, à laquelle celle de Madame d'Orange étoit entierement conforme, eſt du premier Mars.

Le Duc de Bouillon y répond par une Lettre, datée du 4, Qu'il a reçu la mienne, avec celle de la Princeſſe d'Orange; entendu Du-Maurier; & lu attentivement ſon Memoire: Qu'il ſe plaint avec raiſon, qu'on veut lui faire acheter les bonnes graces du Roi, par des baſſeſſes qui l'en rendroient indigne: Qu'on ne les lui promettoit que par un Ecrit, qui ne pourroit être connu que d'un petit nombre de perſonnes ; pendant que toute la France ſeroit temoin de ſon humiliation, & de l'indifference que Sa Majeſté auroit enſuite pour lui : Que ſes Amis qu'il a conſultés, & qui ne ſont pas en ſi petit nombre qu'on vouloit le faire croire, ont tous penſé comme lui, que Sa Majeſté étoit bien éloignée d'avoir pour lui toutes les diſtinctions dont on le flatoit ; elle, qui ne le trouvoit pas capable d'aſſez de fidelité, pour garder une auſſi foible Place que Sedan. Il ajoûte ſur cela, d'un ton plus ſuffiſant, & qui contredit ce qu'il vient de dire, Qu'il eſt bien informé qu'on en impoſe à Sa Majeſté, en lui promettant de la rendre maître de Sedan dans un mois, & ſans perte d'un ſeul homme: Bouillon s'applaudit ſans doute ici, de me donner une eſpece de démenti, en parlant à moi-même. Toute la Lettre eſt dans ce goût de plaintes ſans fondement, & de proteſtations d'innocence auſſi vagues. Il ſe tient ſur ſes gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la queſtion, après tout ce vain préambule, c'eſt que s'il a pu donner quelque ſujet de mécontentement au Roi ; pluſtôt que de l'aggraver en le niant, il eſt diſpoſé à en convenir, & à ſubir telle réparation de ſon tort, qu'il plaira à Sa Majeſté de lui preſcrire: pourvû que le retour de ſes bonnes graces & de ſa confiance, ne lui coûte pas ſa miſerable Place, qu'il eſt prêt à avouer authentiquement

authentiquement qu'il tient de ſa bonté : Mais que ſi le Roi perſiſte à vouloir l'en dépouiller, il ne lui eſt pas poſſible de croire autre choſe, ſinon que ce Prince l'aime en paroles, & le hait en effet. 1606.

Bouillon ſe ſert à-peu-près des mêmes termes, en répondant à la Princeſſe d'Orange : & ce que Du-Maurier rapporta de bouche, n'ayant rien de plus ſatisfaiſant; le Roi commença à regarder le Duc de Bouillon, comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une Replique. Je lui marquai, Que Sa Majeſté n'avoit pas été contente de la maniere dont il avoit reçu les offres, qu'elle lui avoit faites par ma bouche : Qu'elle avoit trouvé ſes Lettres pleines de ſoupçons & de termes offenſans pour elle; outre l'affectation à ne rien répondre de précis à ce qu'on lui propoſoit : Que j'étois veritablement fâché que mes conſeils ſinceres n'euſſent fait qu'aigrir ſon eſprit; comme il m'étoit déja arrivé, lorſque je lui avois écrit ſur la détention du Maréchal de Biron : Que le temps viendroit, & qu'il n'étoit peut-être pas éloigné, où il connoîtroit que je lui avois pourtant donné le ſeul bon conſeil à ſuivre dans la circonſtance preſente : Que je l'avertiſſois une derniere fois d'y penſer; que je l'en priois même, & avec inſtance : rien ne pouvant me faire plus de plaiſir, quoiqu'il crût peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées & venuës, j'avois trouvé le moyen d'avoir un Plan de Sedan, que je fis tracer, tant en élevation qu'en ſuperficie. Le Roi vint voir l'un & l'autre à l'Arcenal, & amena avec lui M. le Comte de Soiſſons, le Duc d'Epernon, les Maréchaux de Briſſac, de Fervaques, de Bellegarde & de Roquelaure, Dom Joan de Medicis, De-Vic, Montluet, La-Nouë, Boëſſe, Nereſtan, D'Eſcures, Erard, & Châtillon qui avoit tiré le plan, mais auquel j'avois expreſſément défendu de dire ſon avis devant tant de temoins. Ce fut un ſujet de diſcourir & de conteſter ſans fin, entre toutes ces perſonnes, ſur la ſituation & la force de la Place, & ſur la forme de l'attaque. Montluet, La-Nouë & Erard ſoûtinrent opiniâtrément qu'elle étoit imprenable, autrement que par famine. Je ne répondois preſque rien à tout cela, quoique la parole me fût preſque toujours adreſſée, & que le Roi me demandât ſouvent ce que

1606. j'avois à dire ſur ces effroyables foſſés, tous taillés dans le roc ; ainſi le ſoûtenoit-on.

Toute l'Aſſemblée s'étant ſéparée, ſans qu'il fût pris aucune réſolution, j'allai le lendemain trouver Sa Majeſté. Après lui avoir dit la raiſon qui m'avoit fait garder le ſilence, qui étoit que le ſecret n'auroit pas été bien gardé parmi tant de gens ramaſſés ; je lui fis remarquer, qu'à mon grand plaiſir, de tous ces obſervateurs ſi attentifs, pas un n'avoit fait attention, à un ſeul des défauts de la Place ; qui ſont, le Vallon de la Fontaine ; celui des Ginmenés ; les foſſés artificiels, faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées ; & les deux abords du deſſus & du deſſous de la Riviere, ſi ſpacieux, que je répondois à Sa Majeſté de loger ſans beaucoup de danger toutes les Troupes, dans l'eſpace de deux cens pas près de la Ville, & juſque ſous les Contreſcarpes des foſſés artificiels : parce que le tournant des Vallons les mettoit à couvert des décharges de la Mouſqueterie ; pendant que du côté de la Ville, les Aſſiegés ne pouvoient ſe montrer ſur leurs parapets, ni preſqu'en aucun autre lieu, qu'ils ne fuſſent apperçus de deſſus les éminences de la campagne ; dont tout le Corps de la Place eſt ſi abſolument commandé, qu'on découvre l'interieur des logemens en face, par derriere, & des deux côtés. Je me rendis encore garant à Sa Majeſté, que dans le huitiéme jour depuis l'établiſſement des Batteries, je la mettrois en poſſeſſion de Sedan.

Le Roi me crut cette fois ; & dans la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Medicis, de La-Force, De-Vic, de Nereſtan & Boëſſe, dont il connoiſſoit la diſcretion, & qui louerent fort ma retenuë. Henry ne balança plus après cela, & ſe diſpoſa à partir au pluſtôt, à la tête d'un Corps de Cavalerie, & de quelques Compagnies du Régiment des Gardes ; pendant que j'aſſemblerois le reſte des Troupes en Corps d'Armée, & ferois avancer l'Artillerie · en quoi j'eus une ſinguliere attention que les peuples de la campagne & les Bourgeois des Villes, ne reçuſſent aucune inſulte, ni aucune incommodité, pour le logement de ce grand nombre de Gens-de-guerre.

Le deſſein d'attaquer le Duc de Bouillon ne pouvoit manquer de faire murmurer les Proteſtans : je ne ſçais même ſi

le Duc ne comptoit pas sur un soûlevement géneral en sa faveur : Si cela est, il fut trompé ; & j'avouë que j'y contribuai. Je saisis l'occasion d'une Lettre que Parabere m'écrivit sur ce sujet, pour donner dans la Réponse que je lui fis, une espéce de Manifeste, qui pût justifier au Corps des Réformés la démarche du Roi, & montrer que le Duc de Bouillon n'alloit rien souffrir que par sa faute : C'est ce qui fit que je composai cette Lettre avec beaucoup plus de soin & d'étenduë que je n'aurois fait, si je n'y avois envisagé que Parabere seul : je me doutois qu'elle seroit renduë publique. 1606.

Je commençois par le dénombrement des principaux bienfaits, que Bouillon avoit reçus de Sa Majesté : comment il en avoit été préferé au Prince de Condé même ; fait Maréchal de France, & Premier-Gentilhomme de la Chambre ; élevé le premier de la Religion à tous les honneurs & dignités ; gratifié de pensions & d'appointemens beaucoup plus considerables que tous les autres : l'Etat de ses Gages, pensions &c. ayant monté jusqu'à cent vingt mille livres par an : Sans compter que Sa Majesté l'avoit marié, comme elle auroit pu faire son Fils, ou son propre Frere ; favorisé pour le fait de la succession de Limeuil ; & soûtenu de toute son autorité, après la mort de la Duchesse sa Femme : je parlois de ce fait en temoin oculaire. J'opposois ensuite à tous ces bienfaits, l'ingratitude dont Bouillon avoit payé Henry ; ses manœuvres ; ses mutineries au Siege d'Amiens ; sa retraite dans ses maisons, lors de l'arrêt du Maréchal de Biron ; & sa sortie du Royaume, avec des circonstances, qui seules auroient suffi pour sa condamnation. Je prenois Parabere à temoin, Que malgré tout cela, lui, Constant & moi, nous avions été les instrumens des graces, que Sa Majesté avoit encore voulu lui faire depuis ce temps-là. Je faisois remarquer, Que Bouillon s'avouant en quelque maniere lui-même criminel de Lese-Majesté, par la demande qu'il a faite de Lettres Patentes d'abolition ; lorsque Sa Majesté temoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un subterfuge, qui est une nouvelle injure : c'est que lui, qui est Sujet & Domestique du Roi, & duquel seul il tient sa Place, refuse de la tenir sous les mêmes conditions de Protection, que le feu Duc de Bouillon avoit acceptées de François II. dont il n'étoit ni Sujet ni Domestique.

1606. Je rapportois à la ſuite de tout cela, les voies de conciliation, que Du-Maurier lui étoit allé ouvrir de la part de ſes principaux Amis; avec pleine aſſûrance que Sa Majeſté voudroit bien s'y prêter : comme, de propoſer au Roi, Que Sedan fût réputé l'une des Places données pour ſûreté aux Proteſtans : Que le Duc la vendît au Roi : Que ſans la vendre, La-Nouë y fût mis Gouverneur; la ſouveraineté, & même la proprieté, en reſtant au Duc de Bouillon : Mais qu'il n'avoit rien voulu entendre; pendant que le Roi en faiſoit beaucoup plus pour lui, qu'il ne devoit : Qu'ainſi c'étoit le Duc ſeul, qui en s'opiniâtrant mal-à-propos, nous forçoit tous à tirer l'épée les uns contre les autres, & réduiſoit l'Egliſe de Sedan à l'extremité, où on alloit la voir dans peu de temps : Que ce malheur touchoit ſi ſenſiblement Sa Majeſté, qu'elle étoit réſoluë, qu'elle avoit même donné parole aux Députés des Egliſes, de ne rien changer, ni innover dans Sedan ſur la Religion; quand même elle l'emporteroit de vive force. Je priois Parabere en finiſſant, de me rendre une juſtice publique ſur la pureté de mes intentions, & ſur le chagrin que je reſſentois de voir l'un de mes Confreres courir à ſa perte avec tant d'aveuglement.

Il parut neceſſaire à Henry d'uſer de la même précaution avec le Parti Proteſtant. Bouillon lui avoit fait faire par La-Nouë des proteſtations, qui n'étoient nullement recevables : Le Roi les rendit publiques; & il y répondit par un Ecrit, qui fut répandu parmi les Amis du Duc; au hazard de leur faire croire encore plus fortement, & à eux & à lui, que Sa Majeſté ne cherchoit qu'à ſortir de cette affaire par la douceur : comme en effet ils publierent que le Roi deſeſperoit plus que jamais du ſuccès de ſon entrepriſe : A quoi Bouillon ajoûtoit, ainſi que le rapporterent La-Vieville, d'Arſon & Du-Maurier, qui furent députés vers lui à differentes fois, Que j'engageois ainſi témerairement Sa Majeſté, malgré elle-même; & que je m'étois un jour vanté à ce Prince, de prendre Sedan en trois mois, du côté du Fer-à-cheval. Ce dernier fait eſt vrai, & donna bien à penſer à Henry, ſur la prétenduë fidelité de ceux qu'il admettoit à ſes Conſeils : car lorſque je lâchai cette parole, il n'y avoit de preſens que Dom Joan & Erard. Auſſi Bouillon me regardoit & me traitoit-il en toute occaſion, comme le plus mortel de ſes

ennemis, qui changeois tout ce que Sa Majesté pouvoit pen- 1606.
ser de favorable pour lui. C'étoit au Roi à répondre à ce reproche; & il y répondoit en effet, comme je pouvois le souhaiter: Et quant à tous ces autres discours, encore plus insolens; il se proposa bien de faire dans peu changer de ton au Duc de Bouillon.

Il partit de Fontainebleau sur la fin de Mars; menant avec lui la Reine, qui devoit faire une partie de ce trajet (9), quoique les chemins fussent très-mauvais; & prenant sa route par Rheims, Rhétel, Mezieres, Doncheri & Mouson. Comme je ne revis Sa Majesté qu'après l'affaire concluë, j'en prendrai le détail dans les Lettres, qu'elle m'écrivit & me fit écrire continuellement par Villeroi & La-Varenne.

Bouillon ne quitta que le plustard qu'il put, sa premiere arrogance: il dit à Du-Maurier, Que si-tôt qu'on auroit commencé à le trompetter, il abbattroit les Armes de France de dessus sa porte: C'est qu'en poursuivant Bouillon avec les armes, le Roi voulut aussi qu'on commençât à instruire son Procès, qu'il me commanda de poursuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le Duc sollicita si bien quatre des Canonniers de Sa Majesté, qu'ils se laisserent persuader de l'aller trouver, sur des chevaux qu'il leur envoya à Fere en Tartenois: désobéïssance digne de punition dans ces Canonniers. Quoique la Duchesse de Bouillon ne sortît point-du-tout de Sedan; il usa de tant d'adresse, que ceux que Sa Majesté chargeoit de l'informer de tout ce qui se passoit dans cette Ville, lui rapporterent qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas se trouver dans une Ville assiegée. On l'entendoit se vanter qu'en frappant du pied contre terre, il feroit entrer dans Sedan jusqu'à quatre mille hommes; voulant qu'on crût qu'il disposoit de dix-sept Compagnies de Cavalerie, & de quelques Regimens d'Infanterie, qui étoient dans le Luxembourg; & qu'il se feroit assister puissamment des Suisses. L'avis le mieux circonstancié qu'on reçut, est qu'il attendoit avant le 20 du mois d'Avril, cinq ou six cens soldats, qu'il avoit fait lever en Gascogne & aux en-

(9) La Reine ne fit ce voyage, selon De-Thou, le Mercure François & les meilleurs Memoires du temps, qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au Duc de Bouillon, qui l'avoit mise dans son parti.

1606. virons de Limeuil, & fait embarquer à Bordeaux. Un Neveu de Rignac, & un nommé Prépondié, les avoient levés ; ſous ombre des recruës, qu'on faiſoit pour aller ſervir en Flandre: Pucharnaut l'avoit déja mandé au Roi, lorſque Sa Majeſté étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabbattre ſur tout cela, lorſqu'on l'éxaminoit de près. On ſçavoit que rien ne remuoit en Allemagne pour le Duc de Bouillon ; Bongars l'aſſûra au Roi. Les Archiducs témoignoient plus de peur de notre Armement pour eux-mêmes, que de diſpoſition à ſe déclarer contre nous. L'Eſpagne trouvoit le ſujet trop leger, pour rompre la Paix avec la France : c'eſt ce qu'on ſçavoit de Madrid même. L'Angleterre regardoit avec la derniere indifference le Duc de Bouillon. Trois ou quatre cens Avanturiers Suiſſes, voilà tout-au-plus ſurquoi on voyoit qu'il pût compter ; & il ſe paſſa encore à bien moins : pendant que contre ſon attente, nos levées dans les Cantons ſe faiſoient ſans aucune peine. Pour l'Electeur Palatin ; Montglat ne l'avoit point encore vu : mais il mandoit de Straſbourg, qu'il partageoit la peur de Bouillon. Le Landgrave écrivit lui-même en France, pour y notifier ſes intentions.

Quant à ce que le Duc pouvoit par lui-même : on ſçavoit qu'il n'y avoit pas plus de douze cens Hommes-de-guerre dans Sedan ; & l'on fut bientôt plus particulierement informé qu'il n'y en avoit en effet que ſept ou huit cens, Bourgeois & Avanturiers ramaſſés ; dont encore une partie faiſoit mine de vouloir en ſortir, avant l'approche de l'Armée du Roi. Le bruit courut que Bouillon s'étoit retiré lui ſeptieme en Allemagne, s'étant fait eſcorter pendant quelques lieuës par ſa Garniſon ; & qu'il avoit été vu auprès de Baſcogne, par des Soldats qui le connoiſſoient, & auxquels il avoit parlé. Quelques particularités rapportées ſur les ordres qu'il avoit donnés dans Sedan, pour le Château & pour la Ville, faiſoient même croire qu'il n'y rentreroit point : mais cette Nouvelle, que le Gouverneur de Villefranche étoit venu exprès apporter au Roi à Rheims, ne ſe trouva pas vraie. Le Duc de Nevers, mieux inſtruit, manda à Sa Majeſté, Qu'à la verité le Duc de Bouillon étoit ſorti à la tête de trois ou quatre cens hommes ; mais pour aller au-devant d'un Prince Allemand, avec lequel il étoit

rentré dans Sedan, dès la nuit ſuivante. Quoique les avis donnés par les differens Agens de Sa Majeſté, ne ſe rapportaſſent pas en tout à-beaucoup-près; on ſçut de bonne part, que Bouillon ne s'étoit point éloigné de ſa Ville. Ce Comte d'Allemagne, qu'on diſoit qu'il inſtalloit dans Sedan, pour y ſoûtenir un Siege, étoit le troiſieme des Comtes de Solme. L'aîné étoit Grand-Maître de l'Electeur Palatin: Nous avons vu le ſecond, avec le Sieur Du-Pleſſon: pour celui-cy, on ne parloit pas avantageuſement de ſes lumieres & de ſon experience. 1606.

Le Roi fut incommodé d'un rhume, à Nanteuil: ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la Chaſſe, dès qu'il eut commencé à cracher: Il me mandoit de cet endroit, le 27 Mars, Qu'il avoit manqué ſon Cerf; mais qu'en récompenſe il avoit pris deux loups la veille: ce qu'il regardoit comme un augure favorable. Il trouva à Freſne quatre Compagnies du Régiment des Gardes, déja recrutées de ſept cens hommes; auxquelles il permit d'y demeurer juſqu'au premier Avril, pour achever leur recruë. On voyoit le cœur de Henry s'épanouir, & ſon ancienne ardeur renaître ſur ſon viſage, en reprenant ſon premier métier. Il vint dîner à deux lieuës de Freſne, & de-là, entendre les Ténebres à Rheims; où il demeura pour faire ſes Pâques, juſqu'au Mercredi ſuivant. Il y fut joint par le Duc de Mercœur, & par toute la Nobleſſe du Pays. Il y vit auſſi Du-Maurier venant de Sedan, qui lui dit de la part du Duc de Bouillon, Qu'il conſentoit à y recevoir au nom du Roi, un Gentilhomme: pourvu que ce fût ſans aucune qualité; & que ſa Garniſon y reſtât, commandée par ſon Officier: Qu'il étoit prêt auſſi d'y recevoir Sa Majeſté, avec telle ſuite qu'elle jugeroit à-propos, & tous ceux qu'elle voudroit y députer: mais qu'il perſiſte à demeurer le ſeul Maître dans ſa Place; & qu'il perdra pluſtôt ſes biens, ſes Enfans & ſa vie. A-meſure que le danger approchoit, le Duc rabbattoit de ſa fierté.

Le Roi, ſans répondre à cette propoſition, envoya le Duc de Nevers (10) à Mouſon, aſſembler la Cavalerie qui y arrivoit, & empêcher l'entrée de ces prétenduës Troupes du Duc de Bouillon dans Sedan: Il n'y étoit arrivé en tout que trois cens hommes, Suiſſes & Allemands: & il n'y avoit pas

(10) Charles de Gonzague de Cleves, Duc de Nevers.

1606. d'apparence qu'il vînt d'autres ſecours à Bouillon ; Sa Majeſté étant dès-lors en état de l'empêcher. Elle paroiſſoit avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette Ville ; mais elle n'avoit encore que le Régiment de ſes Gardes. Les recruës des Chevaux-legers arriverent belles & bonnes : le reſte des Troupes ne devoit joindre que le 4 Avril. Le Roi me fit l'honneur de m'écrire deux fois de Rheims, le 24 & le 26 Mars ; en me preſſant de venir l'y trouver avec mon Fils : il faiſoit état d'en partir le 27 pour Rhétel, & d'être le 30 à Mouſon, où il avoit marqué pour ce jour-là le rendez-vous du Regiment des Gardes ; quoique les pluies euſſent rendu les chemins preſqu'impratiquables. Sa Majeſté me mandoit encore de lui envoyer des Officiers & des Chevaux ; avec un Convoi de pics, pelles, hoyaux, & de quelques moyennes Pieces de canon, pour fortifier ſon logement.

Tant de perſonnes s'empreſſoient malgré tous ces préparatifs, à mettre la choſe en Négociation, qu'il n'y avoit pas un fort-grand fond à faire ſur toutes ces apparences ; & qu'en effet ce dernier parti l'emporta bientôt. Sa Majeſté fut pourtant fort-mal ſatisfaite des derniers Articles, que Du-Maurier rapporta de la part de Bouillon ; & que Villeroi nous communiqua par ſon ordre, au Garde-des-Sceaux & à moi. Elle fut encore plus choquée d'un Mémoire, dans lequel il ſembloit que le Duc voulût traiter avec elle d'égal à égal : D'Arſon, qui étoit allé de lui-même trouver Bouillon, après Du-Maurier, preſenta au Roi ce Memoire impertinent. Mais Bouillon, après avoir ainſi ſatisfait ſa vanité, comprit qu'il étoit temps enfin de changer de langage ; & il ſe radoucit tout-d'un-coup. Nétancourt vint de ſa part, prier Sa Majeſté de lui envoyer Villeroi, pour conférer & traiter avec lui. Le Roi y conſentit ; pourvû que l'entrevuë ſe fît à Torcy, ſans ſortir des limites de France. Par une derniere fougue de cet homme, qui aſſûrément méritoit pis que ce qui lui arriva ; Aërſens, qui étoit allé le trouver, ſous le bon plaiſir de Henry, revint dire qu'il deſavouoit Nétancourt, & qu'il ſe paſſeroit de Villeroi.

Il faut que Henry ait eu quelque puiſſant motif, que je ne

(11) Jean de Netancourt, Comte de Vaubecourt, Conſeiller-d'Etat, Maréchal-de-Camp, Lieutenant-Géneral des Ville & Evêché de Verdun, Gouverneur de Chaalons en Champagne, mort en 1642.

(12) Joachin

ne comprends pas, de charger le Duc de Bouillon de tout le tort; pour lui députer, comme il ne laissa pas de faire après cela, Villeroi & Dinteville (12); avec lesquels il paroît que Bouillon ne montra plus, ni mauvaise humeur, ni peine à s'accorder. Villeroi m'apprit lui-même ce qui s'étoit passé dans la Conférence; & il joignit un assez long Memoire à la Lettre, qu'il m'en écrivit dès le soir même du jour, qui étoit le 30 Mars, lorsqu'il fut de retour à Donchery. Si j'en crois Villeroi (car on verra dans le moment, les raisons que j'ai de me défier de sa sincerité); il a trouvé Bouillon si ombrageux & si irrésolu, qu'il ne répond de rien, qu'après une seconde Conférence; & même, tant qu'il ne lui aura pas vu, non-seulement conclurre & signer, mais encore commencer à effectüer l'Accord. Comment Villeroi prétend-t'il, sans se contredire, accorder avec ces paroles, ce qu'il dit immédiatement après, Qu'il lui semble que le Duc de Bouillon veut se mettre à la raison: C'est qu'il ne pouvoit se dispenser de me prévenir sur une conclusion, qu'interieurement il sçavoit bien plus proche, qu'il ne me le disoit. Il m'annonce une seconde Conference pour le lendemain: ce qui étoit cause que Sa Majesté passeroit encore toute cette journée à Donchery. 1606.

Voici une preuve que Villeroi ne me disoit pas tout. La-Varenne, qui m'écrivoit le même jour que lui, me mande, Que Bouillon s'est presenté à la Conférence, de l'air d'un homme qui demande quartier: & avec raison, dit-il; puisqu'après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuisé son petit Domaine, & cueilli de tous côtés; il ne se voyoit en tout que quinze cens hommes, jeunes gens qui n'avoient jamais vu le feu; peu de François & de Lansquenets; vingt-cinq Suisses seulement; tout le reste pitoyable, si l'on excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal & des environs: Que si dans cette extremité, la Duchesse de Bouillon n'étoit point sortie de Sedan, il n'y avoit pas lieu de douter que son Mari n'eût résolu de consentir à tout: Qu'aussi le Traité devoit être déja réputé conclu; & que ce n'étoit que pour sauver en quelque sorte son honneur, de la honte

(12) Joachin de Dinteville, Gouverneur de Champagne.

1606. d'une capitulation si subite, que le Duc avoit demandé en grace le terme du lendemain.

Tout fut consommé en effet dans cette seconde Conférence. Villeroi se pressa fort en apparence de me l'apprendre ; puisqu'il m'écrivit au sortir de là, comme il avoit fait la veille : mais il sçut bien d'un autre côté m'en dérober la connoissance, comme on va le voir bientôt. Il promet dans cette seconde Lettre, de m'envoyer le Traité même, si-tôt qu'il aura été mis au net & signé : ce qui devoit se faire le lendemain de grand matin. Il m'en spécifie en attendant les Articles principaux. Ce Traité porte pour titre : *Articles de la Protection de Sedan & de Raucourt :* la date en est du 2 Avril 1606 ; & le terme, pour quatre ans. Le Duc de Bouillon y consent que le Roi établisse de son droit un Gouverneur dans le Château, à la tête d'une Compagnie de cinquante hommes ; & que les habitans de Sedan prêtent au Roi le serment de fidelité : ce qu'il s'oblige aussi à faire de son côté. Villeroi remplit le reste de sa Lettre des louanges, que Sa Majesté a données publiquement, dit-il, à ma vigilance & à mes conseils, en cette occasion : ce qui est assez inutile ; puisque j'avois agi & parlé sans fruit : Par cette flaterie, Villeroi ne m'éblouït, ni ne me fait prendre le change, sur son procédé.

Je ne puis douter que Sa Majesté ne desirât sincerement de me donner part à la conclusion de cette affaire ; après les assûrances qu'elle m'en avoit données, & le soin qu'elle prit de m'écrire, uniquement pour me presser de venir, afin qu'il ne se fît rien sans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroi étoit si éloigné à cet égard, de la façon de penser du Roi : si c'est parce qu'il apprehenda que je ne lui dérobasse l'honneur d'un Traité : ou s'il craignit que Bouillon obtenant par mon entremise des conditions plus avantageuses ; l'amitié ne nous unît contre sa Politique, qui étoit de tenir divisés les plus qualifiés de la Religion. J'avance seulement qu'il hâta d'autant plus l'Accord, qu'il vit que Sa Majesté m'y convioit plus fortement : A quoi j'ajoûte qu'il se crut permis d'user d'une petite supercherie. Henry lui ayant remis les Lettres, dont il vient d'être fait mention ; il en chargea un Laquais, auquel il ordonna de prendre tout douce-

ment la route d'Amiens, Saint-Quentin & Rheims : en ſorte que je ne les reçus qu'après celle que Sa Majeſté m'écrivit huit jours après, & qu'elle envoya un Exprès m'apporter. Ce ne fut pas ſans étonnement que je lus dans cette derniere Dépêche, Que ce Prince étoit en peine de moi, & craignoit que je ne fuſſe malade ; puiſque m'ayant écrit il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune Réponſe : ce qui étoit cauſe que tout s'étoit conclu ſans moi. Par cette même Lettre, qui eſt du Samedi premier Avril, Henry me mande, de ne pas differer davantage à l'aller trouver : Que je laiſſe le plus peſant de mon bagage à Châlons ; & que je le rencontrerai le Lundi ſuivant à la Cazine, où il ira voir la Reine. 1606.

Ayant reçu ces deux Lettres le même jour, à Suipe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, ſi je voulois me trouver au rendez-vous de Sa Majeſté. Je connus à la maniere dont elle me reçut, que toutes réflexions faites, elle pardonnoit aſſez volontiers la faute, que Villeroi avoit faite à mon égard (13). Ce Prince me careſſa extraordinairement ;

(13) De-Thou, dans le recit qu'il fait de cette expedition de Sedan, *liv.* 136. ſe montre peu favorable au Duc de Sully, & beaucoup au Duc de Bouillon. Il fait entendre, Que Henry IV. s'étant convaincu pendant ce voyage, que M. de Sully ne pourſuivoit en cette occaſion le Maréchal de Bouillon, qu'à-raiſon d'une inimitié perſonnelle ; il fut bien-aiſe de profiter de ſon abſence, pour terminer toute cette affaire par un Traité : parce qu'au fond ſes liaiſons avec MM. de Biron & D'Auvergne, n'avoient pas été portées juſqu'au crime. Le temoignage du Mercure François, de preſque tous les Hiſtoriens, & de l'Auteur Apologiſte du Duc de Bouillon lui-même, qui parle au-contraire plus avantageuſement ſur ce ſujet du Duc de Sully, que du Duc de Bouillon, & les autres preuves répanduës dans ces Memoires, rendent, à ce qu'il me ſemble, inſoûtenable, ce que M. De-Thou avance ici, ſur l'opinion qu'avoit Henry IV. des ſentimens & des diſpoſitions du Duc de Bouillon. On doit une toute autre créance à des faits, établis ſur des Lettres & des diſcours rapportés d'Original, tels que ſont la pluſpart de ceux qu'on voit dans les Memoires de Sully, & celui-cy en particulier ; qu'à ceux, dont les preuves ne ſont fondées que ſur des bruits publics : Et ſi je ne me trompe, il ne ſeroit pas difficile de montrer à M. De-Thou, qu'il n'eſt pas ſur cet article, d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir, la précipitation avec laquelle fut conclu le Traité, l'air de faveur qu'on y remarque, & le myſtere que M. de Sully inſinuë lui-même que le Roi lui en fit faire ? Je ſouſcris aux raiſons qu'en apporte Marſolier : 1°. Que Henry IV. ne vouloit pas perdre le Duc de Bouillon ; mais ſeulement lui faire ſentir le poids de ſa puiſſance, pour le contenir à l'avenir dans le devoir : 2°. Que le Duc de Bouillon ſe voyant repréſenter par M. de Villeroi, ſa Lettre d'aſſociation avec MM. de Biron & D'Auvergne, eut veritablement recours à la ſoûmiſſion, pour obtenir un pardon, que ſa fierté l'empêcha de demander, tant qu'il pouvoit ſe flater que ſes démarches étoient demeurées cachées. 3°. Que toutes réflexions fai-

1606. croyant peut-être que j'avois du reſſentiment de ce qu'on ne m'avoit pas attendu : » Soyez le bien-venu, me dit-il, tout » haut : j'ai eu ſoin de votre ſouper & de votre coucher ; vous » ſerez bien accommodé. Devinez, me dit-il enſuite tout-» bas, en ſe penchant vers mon oreille, pourquoi je me ſuis » tant hâté : c'eſt parce que je ſçais qu'étant arrivé, vous » euſſiez voulu tout reconnoître, & vous fourrer dans tous » les endroits périlleux ; & je craignois qu'il ne vous arrivât » quelqu'accident : Car j'aimerois mieux que Sedan ne fût » jamais pris ; ayant affaire de vous pour quelque choſe de » plus grande conſéquence. «

Les réflexions que je ferois ſur cet Accord, & ſur toute cette affaire, pourroient après cela n'être pas celles d'un homme impartial : Je dirai ſeulement, Que le Duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à ſi bon marché ; après avoir obligé Sa Majeſté à mettre une Armée ſur pied, & à faire avancer une Artillerie de cinquante Pieces de Canon, à quinze ou vingt lieuës au-plus de Sedan ; & après avoir donné à Sa Majeſté elle-même la peine de venir en perſonne juſqu'au pied de ſes murs. Henry convenoit de tout cela : La conduite du Duc le faiſoit quelquefois entrer en une veritable colere : mais ſa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit ſon entrée le 2 Avril, dans Sedan, où il laiſſa cinquante hommes, & Nétancourt à leur tête. Bouillon vint enſuite lui rendre ſon hommage & ſa ſoûmiſſion : Sa Majeſté me fit appeller à cette Céremonie, qui ſe paſſa dans la Chambre du Roi, de ſi grand matin, que Bouillon prit encore ce Prince au lit (14).

Je viſitai la Place le lendemain. Trois cens malotrus Lanſquenets, & vingt-cinq Suiſſes, furent toutes les Troupes Etrangeres que j'y vis ; au-lieu de ces ſecours formidables, qui devoient accourir au Duc de Bouillon, de tous les en-

tes, Henry IV. jugea que le Duc de Bouillon lui feroit encore moins de mal à Sedan, que par-tout ailleurs ; & que par cette raiſon, loin de l'en chaſſer, il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroi, que l'Auteur blâme ici ; on voit bien qu'il n'agit que par ordre du Roi, & ſelon ſes vuës. Auſſi eſt-il beaucoup loué de cette Négociation, dans le *Vol.* 8477. *des Mſſ. R.* Voyez les Hiſtoriens, & ſur-tout le Mercure François *ann.* 1606. Aucun Ecrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularités, qu'on en voit dans nos Memoires.

(14) Henry IV. lui répondit obligeamment, Que ce n'étoit pas tant ſa Place de Sedan qui le tentoit, que les bons ſervices qu'il attendoit de ſa perſonne. *Mſſ. Ibid.*

droits de la Chrétienté. Tout le reste étoit proportionné : 1606.
des Canons très-mal équippés, avec quatre ou cinq mal-habiles Canonniers pour les servir ; aucun endroit accommodé pour les loger ; point de fascines, de gabions, de trépans, de madriers ; rien en un mot, de ce qu'on a coûtume de préparer pour soûtenir un Siege. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au Duc de Bouillon, qui assistoit à cette visite ; & qui ne trouvant pas mes remarques, ni ma liberté, de son goût, se mit à contester beaucoup plus vivement qu'il n'étoit besoin. Quelqu'ingénieuse que fût sa vanité, l'inégalité des deux Parties se montra si visible, qu'il passa chez nos Voisins pour n'avoir prévenu sa ruine totale, que par une soûmission aveugle. Le Cardinal Du-Perron m'en félicita de Rome : » Il faut, me disoit cette Eminen» ce, en me citant un Ancien, que les Guerres soient grosses » & courtes ; on abrege par-là le temps & les frais : les » Conquêtes qui se font par la crainte des Armes, vont bien » plus vîte & plus loin, que celles qui se font par les Armes » mêmes. « Le Pape parla publiquement de cette expedition, avec éloge ; & je sçais qu'on pensoit par-tout ailleurs, à-peu-près comme à Rome. Cela me consola un peu sur la réputation de nos Armes.

Je comptois encore prendre un petit dédommagement de cet Armement, en remettant sous l'hommage de Sa Majesté, les Places du Comté de Saint-Paul. Il faut se rappeller ici ce que j'ai dit sur l'acquisition de ce Comté, en 1604 : Que Guillouaire étant venu proposer au Roi ce marché, de la part de M. le Comte de Soissons ; Sa Majesté commit cette affaire en mon absence, à MM. de Bellievre, de Villeroi, de Sillery & de Maisses : & que sur les difficultés que j'y fis envisager à ce Prince, on en fit expédier le Contrat, sous le nom d'une tierce personne ; en attendant que le Roi pût, en s'emparant de ces Places, s'en déclarer le veritable acquereur.

Lorsque Henry me proposa de faire faire montre aux Troupes, & de les licencier : » Comment ! licencier, Sire, lui » répondis-je ? & que deviendra votre Contrat du Comté de » Saint-Paul ? Ne vous souvient-il plus de la résolution qui » fut prise, en le passant ? Puisque la dépense en est faite, il » ne faut que tourner de ce côté-là. « Je fis voir à Sa Majesté,

1606. Que c'étoit une affaire de quinze jours ſeulement ; les Eſpagnols ne s'attendant à rien moins : Qu'au-reſte, ils n'auroient aucun ſujet valable de s'en plaindre ; parce que le Roi ne faiſoit qu'uſer du pouvoir, que les Traités laiſſoient aux Comtes de Saint-Paul, d'opter entre la France & l'Eſpagne ; ce qu'on feroit dénoncer au Conſeil de Madrid, au même temps qu'on s'avanceroit. » Je vois bien que vous avez raiſon, me » dit Henry, après m'avoir écouté attentivement : mais il y » faut bien penſer auparavant ; & j'en veux parler aux princi- » pales perſonnes qui ſont auprès de moi, & à ceux de mon » Conſeil ordinaire. « Je ne ſçais à qui Sa Majeſté en parla, & quel conſeil on lui donna : mais deux jours après, ce Prince me tira à quartier, & voulut me perſuader qu'il étoit à-propos de laiſſer pour le preſent cette affaire aſſoupie. J'avouë que je ne pus m'empêcher de dire en quittant le Roi, avec un mouvement d'impatience : » Hé-bien, de-par-Dieu ! je » vois que nous allons pendre notre épée au croc, ayant » une ſi belle Armée ; & la licencier, lorſque nous avons une » occaſion ſi favorable de l'employer utilement. « Je ne pus faire changer de réſolution au Roi. On fit montre deux jours après : chacun ſe retira ; & je ramenai l'Artillerie à Paris.

Il prit envie au Roi de rentrer dans cette Ville, au bruit de toute ſon Artillerie : La-Varenne vint me le dire de ſa part : » Eh ! M. de La-Varenne, m'écriai-je, ſurpris de la pro- » poſition ; que penſe faire le Roi ? Nous n'avons pas donné » un coup d'épée ni de pique, ni tiré un ſeul coup de Canon » & de fuſil : & nous voulons faire les victorieux ; nous, qui » ſommes les vaincus, en deux manieres : Nous avons ache- » té avec trop de crédulité, ce que le Roi ne devoit tenir » que de ſon courage : enſuite, nous avons eu peur de dé- » clarer ce que nous avons acquis : Je m'étois toujours bien » douté que les choſes ſe paſſeroient ainſi : dites au Roi que » tout le monde dit cela ; & qu'on ſe moquera de nous, ſi l'on » fait tirer le Canon. « Ma franchiſe alloit peut-être un peu trop loin, dans cette occaſion ; le chagrin de tout ce que je venois de voir arriver, en étoit la cauſe. Le Roi n'entendit pas ce rapport, ſans beaucoup d'émotion : il ne la cacha à perſonne, qu'à moi. Praſlin, & enſuite Béthune, revinrent auſſitôt après, me faire entendre de ſa part avec douceur, qu'il n'y avoit rien de déraiſonnable dans ce qu'il éxigeoit de

moi. Je crus à mon tour pouvoir les convaincre du contraire. Henry entra cette fois dans un violent courroux ; qualifia très-durement ma résistance à sa volonté ; & renvoya me commander d'un ton absolu de lui obéïr : ce que je fis si promptement, & avec un tel vacarme de toute l'Artillerie, que cela l'appaisa tout-d'un-coup ; & qu'il m'envoya chercher pour m'embrasser (15). Bouillon étoit à la suite du Roi dans cette Entrée. Il avoit assûrément grand tort de craindre de sa part aucune affectation de mépris : car dès ce moment, Sa Majesté reprit avec lui son ancienne familiarité, & ne changea en rien, que pour le mieux traiter encore. 1606.

C'est dans ce temps-là qu'éclata le fameux Differend de Paul V. avec les Venitiens. Il prenoit son origine de plus vieux temps, à l'occasion de droits prétendus Ecclesiastiques, que le Saint-Pere avoit voulu assez à contre-temps faire valoir contre cette République, qui s'y étoit opposée par des Decrets tout-à-fait fermes (16). Fresne-Canaye, notre Ambassadeur à Venise, m'en avoit donné avis dès le

(15) Le Journal de Henry IV. ne parle point de cette contestation ; & dit au-contraire, Que M. de Rosny étoit à-côté du Roi, l'entretenant, & lui montrant les belles Dames : Que le Maréchal de Bouillon étoit vêtu & monté très-simplement ; & qu'il avoit l'air fort-triste. Il rapporte une Lettre, que le Roi écrivit à la Princesse d'Orange, sur la reddition de Sedan, en ces termes : » Ma Cousine, je dirai comme fit » César, *Veni, vidi, vici* : ou com» me la Chanson : *Trois jours durerent* » *mes amours, & se finirent en trois* » *jours* : tant j'étois amoureux de » Sedan. Vous pouvez maintenant » dire si je suis veritable, ou non ; » & si je sçavois mieux l'état de cet» te Place, que ceux qui vouloient » me faire croire que je ne la pren» drois de trois ans « &c. M. De-Thou se trompe encore, lorsqu'il dit, *Ibid.* Que le Duc de Bouillon n'arriva que quelques jours après. Voyez le Mercure François, où l'on trouve la description de l'Entrée de Sa Majesté dans Paris.

(16) Par l'un de ces Decrets, du 10 Janvier 1603, il est défendu de bâtir aucune Eglise, sans la permission de la Seigneurie : Et par un second, du 26 Mars 1605, les Ecclesiastiques & Gens de main-morte, ne peuvent faire aucun acquêt, sans y être spécialement autorisés. Je n'entrerai point dans la discussion de ces points de Droit ; pour & contre lesquels il y eut une infinité d'Ecrits en ce temps-là. Les principaux sont ceux qui sortirent de la plume du Cardinal Baronius, pour le Pape ; & de Frere-Paul Sarpi, Religieux Servite, pour les Venitiens. On peut voir toutes ces Pieces, dans *M. De-Thou, le Mercure François, Matthieu sous l'année 1606. & autres Historiens*: & en particulier, dans les Ecrits, composés sur ce fameux differend. Les Jesuites, les Capucins, & quelques autres Religieux, en petit nombre, furent les seuls qui obéïrent à l'Interdit, & se firent chasser des Terres de la Seigneurie : l'Excommunication fut méprisée de tous les autres Ordres de la République ; & le Ser-

1606. mois d'Octobre précedent. Ces Decrets, joints à l'emprisonnement de deux Ecclesiastiques, par Arrêt du Senat ; l'Interdit lancé par le Pape, sur le refus de révoquer les Decrets, & de lui faire justice sur cette détention ; enfin la Protestation, que la République venoit tout-fraîchement de faire contre cette Excommunication ; avoient mis de part & d'autre, la chose à son comble.

Le 17 Avril 1606.

Je trouve des deux côtés, pour en dire ingénuëment ma pensée, de pareils procédés, & bien violens, & bien peu sages. J'ai toujours honoré veritablement la personne de Paul V. & fait profession d'être son très-humble serviteur : je ne crois pas que ce que je vais dire, ait rien qui y soit contraire. Nous ne sommes plus au temps, où les Papes éxerçoient cette autorité spirituelle, dont ils font avec raison leur plus bel appanage, de maniere qu'elle leur valoit réellement une autorité toute souveraine, sur les Etats & les Princes de la Chrétienté. Aujourd'hui l'on distingue assez éxactement ce qu'ils ont usurpé pour le Temporel ; & on le leur conteste fortement. Je dirois presque qu'on est aussi desabusé sur le Spirituel : du-moins il est certain que la Réforme leur en a enlevé tout-d'un-coup les deux tiers : Exemple si récent, & si facile à imiter, qu'assûrément la Cour Romaine n'est pas sage, d'exposer la République de Venise à cette tentation ; environnée comme elle l'est, de peuples qui se sont soustraits à la loi du Siege Apostolique ; & qui lui tendront les bras, d'abord qu'elle temoignera vouloir en faire autant : je veux parler des Evangeliques & de tous les Protestans d'Allemagne, Suisse, Boheme, Hongrie, Autriche & Transilvanie ; auxquels nous pouvons joindre les Schismatiques Grecs, & les Turcs. Que Rome pense un peu au ravage, que trois ou quatre Moines seulement ont fait dans son Empire : cela doit lui suffire ; & d'autant plus que ce mal ne lui est arrivé, que par une imprudente fierté de Leon X. & de Clement VII. toute semblable à celle que montroit Paul V. dans la conjoncture presente.

Les

vice divin continua à y être célébré, comme auparavant. On rapporte que le Grand-Vicaire de l'Evêque de Padouë ayant dit au Podesta, Qu'il feroit là-dessus ce que le Saint-Esprit lui inspireroit ; le Podesta lui répondit, Que le Saint-Esprit avoit déja inspiré au Conseil des Dix, de faire pendre tous ceux qui refuseroient d'obéïr à la volonté du Senat.

(17) On

Les Venitiens courent peut-être encore de plus grands risques que le Pape, en se l'attirant pour ennemi. Toutes ces discussions, que dans le commencement l'on prétend traiter, sans les tirer du for de la Conscience, aboutissent tôt-ou-tard à être soûtenuës par les armes; lorsque, comme il arrive toujours, les raisons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus violens en plus violens: & cette République ne doit rien éviter avec tant de soin, que la Guerre; persuadée que si l'Empereur & le Roi d'Espagne, ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont sur ses Etats, & dont ils ne se cachent presque pas; ce n'est assûrément que parce qu'ils manquent de prétextes & d'occasions. La Politique Venitienne doit donc viser continuellement à maintenir, & sa République, & toute l'Italie, dans l'état où les choses y sont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux; & toute révolution ne sçauroit que lui être funeste. J'ai souvent approfondi cette matiere, en discourant avec les Cardinaux de Joyeuse & Du-Perron; & je travaillois avec eux avec plus de candeur, qu'il n'est ordinaire à un zèlé Huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle Religion ne s'ouvrît une entrée, ni en Italie, ni en Espagne: pourvû qu'ils répondissent de leur côté, que le Pape, Chef de l'Italie, s'épargneroit aussi la peine de s'interesser à cette partie de l'Europe, qui n'a plus rien de commun avec lui: parce que j'ai toujours cru que le vrai Systême Politique, celui qui doit rendre & conserver l'Europe tranquille, dépend de la bien fixer dans cet équilibre (17). 1606.

Si l'on avoit sçu faire toutes ces réflexions à Rome & à Venise, tout le monde y auroit conspiré à étouffer la querelle presente, dans sa naissance: Une explication donnée à-propos, & avec modération, auroit suffi. Les affaires en apparence les plus épineuses, sont toujours susceptibles d'un heureux temperament, lorsqu'on sçait les manier: & celle-cy l'étoit plus que bien d'autres. Il ne falloit que la considerer sans aucun rapport avec des conséquences, dont on a tort

(17) On distingue facilement dans ce discours, comme dans tous ceux où la Religion est mêlée, ce que la Croyance de M. de Sully lui fait dire de trop fort, & au-delà du vrai. Je n'en avertis plus; parce que je crois que le Lecteur y est accoûtumé presentement, & n'en est guére ému.

1606. de s'alarmer ; parce qu'il ne faut pas s'alarmer de tout ce qui eſt poſſible. Mais on l'avoit embrouillée à-deſſein ; en y liant des queſtions, contre leſquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouëra toujours. Les ſuggeſtions malignes de ceux qui cherchoient à faire leur profit de cette deſunion, y avoient bien eu autant de part que tout le reſte. Si dans le fort de la colere, une perſonne animée ſe trouvoit encore capable de faire uſage de ſa raiſon ; je lui conſeillerois ſur toutes choſes, de ſe défier alors des diſcours de ceux qui s'offrent à ſervir ſa vengeance : C'eſt dans cette occaſion que la haine & l'envie dreſſent leur piege le plus inévitable.

Philippe Canaye, Seigneur de Freſne.

Canaye, en me conſultant ſur ce que ſa qualité d'Ambaſſadeur François demandoit qu'il fît dans cette conjoncture, crut que pour mieux m'inſtruire, il devoit m'envoyer un long Memoire des griefs & des raiſons des deux Parties. Je n'en fis pas beaucoup d'uſage : Ce n'eût pas été leur rendre un bon ſervice, que d'éplucher toutes ces raiſons, & de prononcer ſur chacune d'elles. Auſſi me contentai-je de mander ſimplement à Canaye, Que ſans égard au fond de la querelle, les Venitiens n'avoient d'autre parti à prendre, que celui de ſe remettre de tout à des Arbitres, qui puſſent, non pas les juger en rigueur, mais les appaiſer, en faiſant office d'Amis communs. Je nommai la perſonne de Henry, comme me paroiſſant le ſeul propre à produire cet effet ; & celle du Nonce Barberin, dont je connoiſſois la ſageſſe & la droiture, pour en faire le rapport à Sa Majeſté. Ce conſeil fut ſuivi, mais ce ne fut pas encore ſi-tôt : la paſſion jouit de ſes droits ordinaires auparavant ; elle ſe ſatisfit pendant tout le reſte de cette année, par des Ecrits, où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureuſement les Parties conteſtantes ſont les deux Puiſſances de l'Europe qui s'aviſent le plus tard de la Guerre : C'eſt ſur quoi on ſe repoſa toujours. Nous verrons l'année ſuivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au Nonce Barberin, pour lui faire obtenir le Chapeau de Cardinal, que le Pape lui envoya après une Promotion de Cardinaux, qui fut faite hors temps. Il en reçut un Compliment de Sa Majeſté, à laquelle il en avoit la principale obligation : Il diſoit auſſi ſouvent, en parlant de moi, Qu'il avoit, ſans le nommer, un bon Ami au-

près du Roi. Le Cardinal Du-Perron crut de-même, que je ne lui avois pas été inutile, pour l'Archevêché de Sens & la Grande-Aumônerie, dont Sa Majesté le gratifia : il m'en fit son remerciment ; en me priant de le faire jouir pendant son absence, des droits de Grand-Aumônier. L'Abbaye de Coulon me fut conservée, dans cet arrangement. 1606.

Je rendis un service plus essentiel aux Bourgeois de Metz, dans le démêlé qu'ils eurent en ce temps-là avec les Jesuites. Ceux-cy avoient tenté deux ans auparavant, de se faire recevoir dans cette Ville, qui détourna le coup par des representations, que j'appuyai auprès de Sa Majesté. Ils revinrent plus d'une fois à la charge : & je rassûrai encore les Messins ; en les instruisant par Saint-Germain & Des-Bordes, & ensüite par La-Nouë, de la maniere dont le Roi pensoit sur leur compte : Ce qui n'empêcha pas que toutes leurs craintes ne se réveillassent au commencement de cette année : parce que les Jesuites dresserent de nouvelles batteries, bien plus fortes qu'auparavant ; en obligeant le Clergé & tout ce qu'il y avoit de Bourgeois Catholiques dans la Ville, à s'unir à eux. Ils s'assûrerent du suffrage du Duc d'Epernon, leur Gouverneur, qui arriva à Metz le 15 Avril, pour mettre la derniere main à cette entreprise : du-moins la Ville étoit dans cette opinion, & que le Gouverneur ne faisoit rien en cela, que par ordre & sous le bon plaisir du Roi. Les Messins alarmés me renvoyerent dès le lendemain une Lettre, qu'ils firent suivre d'une seconde le 25 Avril, dont ils chargerent le Sieur Braconnier ; en lui enjoignant de me rappeller fortement les raisons qui m'avoient déja fait prendre leur défense, & qu'ils craignoient que je n'eusse oubliées. Ils députerent aussi coup-sur-coup deux des leurs à la Cour, pour y veiller à cette affaire : Ce n'est pas, disoient ces bons Protestans, qu'ils craignissent que les Jesuites les détournassent de leur Croyance ; mais parce qu'ils étoient persuadés que la Societé pourroit par ses brigues, causer à Metz une révolution, dont les suites seroient fâcheuses, dans une Ville fraîchement réünie à la Couronne.

Je m'étois servi de ce motif auprès de Sa Majesté ; qui comprenoit d'ailleurs de quelle importance alloit lui être cette Ville, pour ses grands desseins. Je comblai de joie ses habitans, en leur mandant par le dernier de leurs Députés,

1606. Que le Roi avoit eu égard à leurs prieres ; & qu'il ne feroit chez eux aucune innovation : dont je leur donnois ma parole, au nom de ce Prince. Ils m'en firent de grands remercimens par une troisieme Lettre, du 10 Juillet ; où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur : leurs Adversaires s'étant encore vantés, disoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de sentiment à Sa Majesté.

Les Jesuites recevoient effectivement tous les jours de Henry, de si fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriser cette crainte. Ce Prince leur fit present dans cette année, de cent mille écus, pour leur seule Maison de La-Fleche ; & il prit la peine d'en faire lui-même la distribution, de la maniere suivante : Cent soixante mille livres, pour la construction du College : vingt-une mille, pour en payer l'emplacement : soixante-quinze mille, en récompense des Bénefices, pris pour faire une fondation perpetuelle à cette Maison : parce que ces Bénefices étant possedés par des personnes, qui n'étoient point Ecclesiastiques ; on pouvoit les forcer, & qu'on les força effectivement, à les rendre, moyennant un dédommagement : douze mille, pour la maison servant à loger les Peres : trois mille, pour leur acheter des Livres : autant, pour les Ornemens de leur Eglise : six mille, pour leur nourriture, pendant la presente année ; car Henry n'y avoit rien oublié : & quinze mille livres, que La-Varenne leur avoit prêtées, depuis qu'ils étoient à La-Fleche, dont ce Prince avoit bien voulu leur tenir compte. Cette Piece est datée du 16 Octobre, & signée du Roi.

En voici une autre, bien plus singuliere. Un Conseiller au Parlement, nommé Gillot (18), avoit prêté en 1603 un Livre au Pere Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le ravoir, quoiqu'il l'eût fait demander plusieurs fois au Pere ; il lui envoya un Domestique, avec ordre de ne point quitter le Pere, qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen, le Conseiller en l'ouvrant, tomba sur une feuille de papier manuscrite, qui apparemment y avoit été oubliée par le Jesuite, & qu'il jugea écrite de sa main : C'étoit un Memoire, qui lui parut mériter qu'il m'en fît part. Il me l'apporta ; &

(18) Jacques Gillot, Conseiller-Clerc en la Grand-Chambre du Parlement de Paris.

m'ayant fait promettre que je ne le nommerois en rien dans cette affaire, il me le remit, pour en faire tel usage que je jugerois à-propos. Après avoir verifié s'il étoit veritablement de la main du Pere Cotton : ce qu'il m'étoit aisé de faire, avec le secours des Lettres, qu'il sçavoit que j'avois de ce Pere ; nous ne doutâmes nullement après la confrontation, qu'il n'en fût. Le voici traduit : car il étoit en Latin. Il renferme une longue liste de questions, que le Jesuite destinoit de faire au Diable, en l'éxorcisant dans la personne de certaine possedée, qui faisoit alors beaucoup de bruit (19). On y en trouvera de toutes especes, de simplement curieuses, de frivoles & même ridicules : & parmi celles-là, quelques-unes sur des sujets, qu'il n'est en aucune maniere permis de sonder. Le Memoire commence ainsi : 1606.

Par les mérites de Saint Pierre & de Saint Paul, Apôtres ; de Sainte Prisque, Vierge & Martyre ; des Saints Moyse & Ammon, soldats Martyrs ; de Saint Antenogene, Martyr & Théologien ; de Saint Volusien, Evêque de Tours ; de Saint Leobard, reclus ; & de Sainte Liberate, Vierge.

Suivent après cela les questions, que l'Exorciste veut faire au Diable : elles sont sans aucun ordre ; parce que l'Auteur

(19) Elle s'appelloit Adrienne de Fresne, native du village de Gerbigny, proche Amiens. Elle vint s'établir à Paris, dans la ruë Saint-Antoine : & elle attira dans le Convent de Saint-Victor, où elle se faisoit éxorciser, un concours de peuple presqu'aussi grand, qu'avoit fait Marthe Brossier, à Sainte-Genevieve. De-Thou, qui n'a eu garde de passer sous silence cette histoire, parlant du Pere Cotton, comme de l'un de ces principaux Exorcistes, qualifie fort-séverement à son ordinaire, la curiosité de ce Pere en cette occasion. Il marque encore, Que Henry IV. pria instamment le Duc de Sully, de faire ensorte que l'Original de cet Ecrit ne devînt point public : & que le contraire étant arrivé par imprudence, ou autrement, il affecta de traiter la chose de bagatelle, devant les Courtisans ; quoiqu'interieurement il en sçût fort-mauvais gré au P. Cotton. *De-Thou, liv.* 132. Il est aussi fait mention dans le Journal de L'Etoile, de cet Ecrit du Pere Cotton ; » qui servoit, dit-il, en ce » temps-là, de devis & d'entretien or» dinaire dans les Compagnies.« L'Auteur de la Vie du Pere Cotton, après avoir exposé en détail ce qui regarde ce Pere, dans toute l'histoire d'Adrienne de Fresne, *liv.* 2. *p.* 90. finit ainsi : » On trouva que le Pere Cot» ton n'avoit jamais parlé à la per» sonne, à laquelle on avoit attribué » la publication du Billet ; qui étoit » un Conseiller au Parlement, qu'on » disoit avoir trouvé cet Ecrit dans » un Livre, que le P. Cotton avoit » emprunté de lui. De-plus, les » Maîtres Ecrivains à qui on montra » le papier, qu'on prétendoit être » l'Original de tous les autres, & » que l'on assûroit faussement être » signé de la main du P. Cotton ; » attesterent, après l'avoir confron» té avec des Lettres qu'on avoit de » lui, n'avoir jamais été de son écri» ture.«

1606. les mettoit ſans doute ſur le papier, à-meſure qu'elles lui venoient à l'eſprit : & quelques-unes ſont exprimées de maniere qu'il ſeroit inutile de demander à tout autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je ſçache (c'eſt le Pere Cotton qui parle) touchant le Roi & la Reine : touchant ceux qui demeurent à la Cour : touchant les avertiſſemens publics & particuliers : touchant la voie & le chemin : touchant les Confeſſions particulieres & génerales : touchant ceux qui demeurent avec les Princes : touchant Laval : touchant le Service divin : touchant la connoiſſance de la Langue Grecque & de l'Hébraïque : touchant les Vœux, le Sacre & les Cas de Conſcience : touchant la Converſion des ames : touchant la Canoniſation ; & s'il veut que j'en faſſe inſtance : touchant la Guerre avec les Eſpagnols, ou les Héretiques : touchant le voyage dans la Nouvelle-France, & toute la côte oppoſée à l'Amérique : touchant les moyens dont je dois me ſervir, pour perſuader avec efficace, & afin qu'il s'abſtienne de ſes péchés. Sçavoir du Diable, le danger que je puis prévenir, & qu'il m'enſeigne ce que m'ont procuré les.. : Si la poſſedée eſt baptiſée : ſi elle eſt Religieuſe : ſi on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (20), & pour l'ame de La-Faye, par la malice de Clarençal. Demander au Diable, quand il ſortira, l'heure & le moyen ; & ſi ce ſera la nuit : Si j'ai quelque péril caché à apprehender : Si les Langues ſont venuës de Dieu : Par quel moyen Chamieres-Ferrier : Par quels Livres & par quels moyens on peut rendre les Sermons plus utiles : Quel eſt mon plus grand danger : A quelle reſtitution le Roi eſt tenu : Ce qu'il veut qu'on diſe à la Dame Acharie (21) & Du-Jardin, & aux Freres & aux Sœurs : Quelle a été cette apparition en Languedoc : S'il eſt à-propos que la Mere Paſithée (22) vienne, & que la Sœur Anne de Saint-Barthelemy aille à Pontamouſſon : Qu'il me diſe ce que je voudrois ſçavoir ſur le Roi & M. de Roſny : Ce que l'on peut eſperer de ſa Converſion : Quels ſont les Proteſtans à la Cour, les plus faciles à gagner : S'il ne peut point ſurvenir quelque danger à celui qui eſt délivré des Démons :

(20) L'une des Devotes du P. Cotton.

(21) Autre Devote du P. Cotton.

(22) Religieuſe, dont il ſera fait mention dans la ſuite de ces Memoires.

Si je n'en suis point menacé moi-même : Ce qui empêche la fondation du College de Poitiers : Ce qui regarde la vocation de la Niece : Quel est le Passage de l'Ecriture le plus clair & le plus formel, pour prouver le Purgatoire & l'Invocation des Saints, la puissance du Pape ; & que le nôtre l'a semblable à celle de Saint Pierre : Quand les Animaux ont bu dans l'Arche de Noé : Quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes : Si le Serpent a marché sur ses pieds, avant la chute d'Adam : Combien de temps ils ont été au Ciel ; & nos Peres, dans le Paradis Terrestre : Quels sont les Esprits qui sont devant le Thrône de Dieu : S'il y a un Roi des Archanges : Ce qu'il est à-propos de faire, pour établir une ferme Paix avec les Espagnols : Si Dieu veut qu'il m'apprenne quelque chose du temps où l'Héresie de Calvin doit être éteinte : De mon Pere, de sa Condition, & de mes Freres, Jean & Antoine : Combien de Passages sur la Foi ont été corrompus par les Héretiques : Sur le Plagiaire de Genève : Sur le voyage du Pere Géneral en Espagne : La ruiner de fond en comble : Sur le Bref, & le Pere Géneral : Au sujet de Baqueville, & du jeune homme qui demeure auprès de Nôtre-Dame : Quand les Animaux ont commencé à passer dans les Isles ; & quand elles ont été habitées par les hommes : Où est le Paradis Terrestre : Comment le Roi & la Reine d'Angleterre & tout ce Royaume, pourroient être facilement convertis : Comment on pourroit vaincre le Turc, & convertir les Infideles : Quelle partie des Anges est tombée : Quelle est l'adoration de Dieu au Cherubin ; & comment il peut s'y rapporter : Comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes Livres, & même en prêchant : Ce qui le presse le plus, lui & les autres Démons, dans les Exorcismes : Ce qui est cause que Genève a été si souvent conservée : Ce qu'il sçait de la santé du Roi : Ce qui peut unir avec ce Prince les Grands de son Royaume : Comment on peut aider le Sieur de Verdun ; & ce qui le fait agir : Sur les Villes d'ôtage : Sur Lesdiguieres & sa Conversion : Sur l'honneur de mes Reliques : Sur les Lettres écrites à Madame de Clarençal ; & sur cette Dame principalement : Ce qui empêche les Colleges d'Amiens & de Tours : Sur la durée de l'Héresie.

1606.

De retour du voyage de Sedan, le Roi s'arrêta quelques

1606. jours à Paris ; & sur la fin d'Avril, il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit & me fit écrire par Villeroi, Qu'il alloit commencer, par ordonnance des Medecins, une diete de plus de dix jours : ce qui lui fit remettre d'autant de temps, la Céremonie de la Fête de la Pentecôte, & mander à son Conseil, qu'il ne vînt le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller passer à Sully le temps de sa diete ; pourvû que je le visse en passant. Ce remede, avec celui de la sueur, causa un grand changement en mieux à sa santé.

Les plus importantes affaires qu'eut Sa Majesté à Fontainebleau, regarderent la Religion. Le Clergé de France assemblé à Paris, revint à de nouvelles instances pour la publication du Concile de Trente (23). La tranquillité publique étant interessée dans cette proposition, & dans quelques autres de même nature, qu'on résolut dans cette Assemblée de faire au Roi ; Sa Majesté les combattit par ses raisons & par son autorité ; & traita avec la même égalité les Protestans, qui sembloient, à-l'envi du Clergé, vouloir abuser de leurs droits. Quelques Provinces écrivirent à cet effet aux Députés Generaux, d'appuyer auprès du Roi, une Requête qu'elles leur envoyerent, pour la tenuë d'un Synode National ; en même temps qu'elles travailloient à faire tenir dans les autres Provinces, les Assemblées particulieres, où l'on a coûtume de nommer les Députés Synodaux, & de dresser les Instructions sur les matieres qu'on doit y traiter. Henry m'avoit déja fait mander dès le 22 Mars, par Villeroi, de prendre là-dessus les mesures necessaires avec mon Fils, auquel il souffroit que je fisse part de presque toutes les Affaires ; & que

(23) La Remontrance que le Clergé fit faire à Sa Majesté, par Jerôme de Villars, Archevêque de Vienne, se lit dans le Mercure François, *ann.* 1606. avec la Réponse que lui fit Henry IV. » Vous m'avez parlé, » dit-il, du Concile : J'en desire la » publication ; mais, comme vous » avez dit, les considerations du » Monde combattent souvent celles » du Ciel : Neanmoins je porterai » toujours, & mon sang, & ma vie, » pour ce qui sera du bien de l'Eglise, & du Service de Dieu, Pour ce » qui est des Simonies & des Confidences : que ceux qui en sont coupables, commencent par se guérir » eux-mêmes ; & excitez les autres » par vos bons exemples, à le faire. » Quant aux Elections : vous voyez » comme je procede ; je suis glorieux » de voir ceux que j'ai établis, bien » differens de ceux du passé, &c. « Ce Prince accorda pourtant sur le Cahier de leurs plaintes, deux Edits, portans plusieurs Reglemens Ecclesiastiques, qui furent vérifiés, l'un en 1608, & l'autre en 1609. Voyez aussi M. De-Thou, *liv.* 134.

(24) Voyez

que j'en inſtruiſiſſe enſuite Servian, Député du Dauphiné. 1606.
Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'envoyer chercher les Députés Géneraux; de ſçavoir d'eux l'intention de tout le Corps; & de rendre ce deſſein inutile. Je le tranquiliſai ſur tout cela; en lui promettant que ſuppoſé que je ne puſſe pas parvenir juſqu'à empêcher que le Synode ne fût convoqué (24), j'y ferois du-moins trouver en ſi grand nombre, ce qu'il avoit de Serviteurs fideles dans le Parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des Déliberations. Cette précaution me parut même neceſſaire pour l'Aſſemblée particuliere du Dauphiné; avec celle de ſatisfaire le Préſident Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux ſa place, dont il vouloit ſe défaire. Je fis partir avec de bonnes Inſtructions, Bullion pour le Dauphiné, & Eſperian pour la Guyenne.

Des-Ageaux mourut en cette année; & ſa place de Lieutenant-de-Roi de Saint-Jean-d'Angely, fut auſſi-tôt demandée, entr'autres par Beaulieu & La-Roche-beaucourt. Le premier en avoit eu le Brevet, dès avant Des-Ageaux: mais comme D'Epernon, Parabere, & toute la Bourgeoiſie de Saint-Jean, s'unirent en faveur de La-Roche-beaucourt; Sa Majeſté me manda de le faire venir, & de lui donner les leçons neceſſaires pour bien remplir ce poſte, qu'elle étoit réſoluë de lui confier. Je n'eus garde de parler pour le Duc de Rohan: Soubiſe (25) & lui étoient alors fort-mal dans l'eſprit de Sa Majeſté, à-cauſe de quelques démarches, qu'un autre taxeroit ſimplement d'imprudence, & que j'appellerai nettement deſobéïſſance: car je ne ſuis point accoûtumé à flater les termes. Rohan s'adreſſa à moi, pour le faire rentrer dans les bonnes graces du Roi, lorſqu'il ſeroit de retour à Paris, ſur la fin de l'année. Sa Majeſté, à qui je me donnai l'honneur d'en écrire, eut la bonté de me faire eſperer qu'elle pardonneroit au Duc, & de me donner même les moyens de lui menager ce pardon; en lui amenant le coupable, après l'a-

(24) Voyez dans les Mſſ. R. l'Original d'une Lettre de M. le Duc de Sully, du 20 Mai *1606*, adreſſée aux Proteſtans de la Province de Bourgogne; dans laquelle il les détourne de cette idée d'un Synode à La-Rochelle.

(25) Benjamin de Rohan-Soubiſe, Frere du Duc de Rohan: tous deux Fils de René, Duc de Rohan, & Petits-fils de Jean de Parthenay-Soubiſe. Le Duc de Soubiſe fut l'un des principaux Chefs du Parti Calviniſte en France, pendant les Guerres de la Religion, ſous le Regne ſuivant.

1606. voir prévenu par mon Fils, ſoit chez lui, ſoit en quelque autre maiſon, de ce qu'il avoit à faire pour ſe rendre ſon Roi favorable; & pourvû que Rohan n'attendît pas à ce moment, à rendre public le regret qu'il avoit de ſa faute: Quant à la maniere dont il le traiteroit, & à celle dont il éxigeroit qu'il ſe comportât enſuite avec le Parti Proteſtant; Sa Majeſté remit à ſon arrivée à Paris, à s'en expliquer avec moi. Pour Soubiſe: comme c'étoit du-moins après en avoir demandé la permiſſion au Roi, qu'il avoit paſſé en Flandre; Sa Majeſté lui permettoit de l'attendre à Paris, ou de venir la trouver à Fontainebleau.

Il étoit ſurvenu de nouveaux troubles à La-Rochelle, entre les Proteſtans & le Clergé de cette Ville, ſur l'étenduë & l'éxercice des droits, dont celui-cy devoit jouir. A entendre les uns & les autres, ils avoient tous ſujet de ſe plaindre; les Eccleſiaſtiques, de ce que leurs adverſaires ſe faiſoient ſouvent juſtice par les voies de fait, toujours défenduës; les Réformés, de ce que le Clergé ſurprenoit ſans ceſſe des Arrêts du Conſeil, pour s'autoriſer à en faire beaucoup plus qu'il ne lui étoit permis. Tous demandoient également un Arrêt déciſif. Le Roi comprit qu'un Arrêt ne feroit qu'aigrir davantage les eſprits; & il voulut que je fiſſe en cette occaſion l'office de Conciliateur. Je commençai par leur repreſenter ſéparément leurs veritables interêts; & après m'être aſſûré de leur obéïſſance, je leur dictai les Articles d'accommodement ſuivans, qui feront connoître de quoi il s'agiſſoit entr'eux:

Que les Proteſtans n'interdiroient point aux Eccleſiaſtiques les viſites dans les hôpitaux & les priſons, ni même la Confeſſion; pourvû que cela ſe fît ſans aucun appareil, principalement celui de porter l'Hoſtie dans ces endroits: Que le Clergé n'avoit aucun droit d'aſſiſter en Corps aux Enterremens & Céremonies publiques, ni d'y porter la Croix; nonplus que d'accompagner les Criminels au ſupplice. Qu'il ne ſeroit fait aux Eccleſiaſtiques aucun mauvais traitement, de fait, ni de paroles, lorſqu'ils paſſeroient dans les ruës, avec les habits de leur état: Que les Proteſtans n'apporteroient aucun empêchement à la conſtruction de l'Egliſe, que le Clergé faiſoit bâtir; d'autant plus que des Commiſſaires nommés leur en avoient déſigné la place: pourvû que cette

place ne fût, ni incommode, ni suspecte à la Ville : auquel cas, on leur en assigneroit une autre, ou on laisseroit ce point à décider au Roi dans son Conseil. Je reglai aussi quelques autres Articles, qui regardoient la Police : Que les Catholiques se contenteroient de la part qu'ils auroient aux Charges & aux fonctions publiques, lorsqu'ils y seroient appellés par la pluralité des suffrages, & par les voies ordinaires : mais qu'à l'égard des Métiers & Maîtrises, n'y ayant aucune raison de les en exclurre ; les Protestans avoient donné, en chassant les Garçons de Boutique Catholiques, l'éxemple de la violence, aux Villes où le Parti Catholique l'emportoit sur le Protestant. 1606.

On préparoit cependant à Paris avec beaucoup de magnificence, la Céremonie du Baptême de Monsieur le Dauphin & des deux Dames de France (26). La Duchesse de Mantouë, qui y devoit avoir la principale part, partit d'Italie, avec une Suite de deux cens chevaux, & de deux cens cinquante personnes. Elle arriva au commencement de Juin, à Nancy ; d'où ses Gens & ceux du Duc de Lorraine, envoyerent sçavoir de Sa Majesté, si au bout de huit jours, qu'elle comptoit passer à Nancy, elle continuëroit sa route. Il y avoit sur cela quelques considerations à faire, pour lesquelles Henry me manda de me rendre à Paris, le 4 ou 5 Juin ; car j'étois alors à Sully : Qu'il y viendroit lui-même de Fontainebleau, dans les derniers jours de Mai ; & qu'il m'y attendroit, en faisant quelques voyages à Saint-Germain, pour voir ses Enfans : Qu'il croyoit qu'il étoit à-propos de faire partir pour Nancy, une personne chargée de ses ordres. La maniere dont la Duchesse de Mantouë seroit reçuë, fit une espece de dispute ; terminée enfin à l'avantage de la Reine, qui prétendoit que cette Princesse venant en France pour faire plaisir au Roi, & pour honorer une Céremonie extraordinaire, on ne pouvoit lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua : On lui donna le pas & la préséance, non-seulement sur les Princes Etrangers, mais même sur les Princes du Sang : ce qui fâcha si fort ces derniers, qu'ils refuserent d'assister à toutes les Céremonies, dont elle devoit être. Ils trouvoient fort-extraordinaire que des Princes de la pre-

(26) Eleonor de Medicis, Fille aînée de François de Medicis, Grand-Duc de Toscane ; & Femme de Vincent de Gonzague, Duc de Mantouë.

1606. miere Maiſon de l'Europe, fuſſent précedés par un Duc de fraîche date, deſcendu d'un ſimple Bourgeois de Mantouë; qui après avoir tué Bonnacolſy, ſon Seigneur, s'en étoit fait donner le Gouvernement, & en avoit enſuite uſurpé la proprieté. Quelque choſe qu'ils puſſent dire, le Roi ne ſe relâcha point; il ne conſidera dans la Ducheſſe de Mantouë, que le titre d'Alliée de la Famille Royale, & de Sœur aînée de la Reine.

Le Duc de Bouillon chercha à ſe faire une application de cet éxemple : mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la Céremonie : Il voulut mettre les Ducs derriere lui; alléguant ſa qualité de Duc de Bouillon & de Prince de Sedan, avec l'éxemple des Princes de Sedan, auxquels il avoit ſuccedé. On lui répondit, Que la difference entr'eux & lui, étoit qu'ils deſcendoient réellement de Princes Souverains : qualité, qui leur donnoit en effet le premier rang; & qu'il ne ſortoit lui, que d'un ſimple Gentilhomme (27).

La Ducheſſe de Mantouë arriva le 20 Juillet, à Villers-Coterets, où elle trouva le Roi qui l'attendoit : De-là, on devoit ſe rendre par Monceaux à Paris, où j'étois occupé à faire faire les échafauds dans l'Egliſe de Notre-Dame, au Palais, & dans la Place des Manufactures, avec tous les autres préparatifs; lorſqu'on fut averti que la maladie contagieuſe étoit dans cette grande Ville (28) : ce qui fit qu'après en avoir conféré avec la Ducheſſe, le Roi décida que les Baptêmes ſe feroient à Fontainebleau. Les Combats à la Barriere, & tous les jeux & divertiſſemens publics, qui ne pouvoient guére s'éxecuter qu'à Paris, ſe trouverent retranchés par cet arrangement; & il fallut s'en tenir aux ſeules dépenſes ordinaires pour les Baptêmes des Enfans de France, & pour les habillemens de Sa Majeſté. Le Nonce, au-lieu d'aller trouver le Roi à Monceaux, ſe rendit à Fontainebleau, ainſi que la Reine Marguerite. Les Chapelles du Château étant trop petites pour une pareille Céremonie,

(27) Pour faire connoître combien le Duc de Sully a tort de parler ainſi d'une Maiſon auſſi illuſtre, que l'eſt celle de Bouillon, il ſuffit de renvoyer à tous les Génealogiſtes.

(28) « La Peſte, ou pluſtôt le bon » menage du Roi, dit malignement » L'Etoile, priverent la Ville de Pa» ris de cet honneur : « Ce qui eſt avancé ſans aucun fondement, & contredit par les autres Hiſtoriens.

& celle des Religieux imparfaite ; je proposai qu'on tendît & qu'on couvrît celle-cy toute entiere de tapisseries, ou qu'on y fît servir la grande Salle (29). 1606.

Le Roi prit la peine d'aller lui-même visiter & faire nettoyer la maison de Fleury, pour y mener le Dauphin après son Baptême ; parce que la Contagion, au-lieu de cesser dans Paris, s'étoit de-là répanduë dans quelques lieux des environs. Fontainebleau n'en fut pas exempt. Henry (30) me mandoit, à la fin de Septembre, Que de six personnes, qui y avoient été les dernieres prises du mal, il n'en étoit réchappé qu'un seul : mais qu'il ne retomboit plus personne. Il retira le Régiment de ses Gardes, de Melun, où l'on lui dit que quelques maisons avoient été attaquées de la maladie. C'est dans ce temps-là que Leurs Majestés, en passant le Bac de Neuilly, faillirent à se noyer (31) : ce qui fut cause qu'on y fit un Pont.

(29) Elle se fit dans la Cour du Donjon, qu'on avoit préparée à cet effet. Le Cardinal de Joyeuse, Legat, representa la personne de Paul V. Parrein de Monsieur le Dauphin ; avec Madame la Duchesse de Mantouë, Marreine. Madame de France, l'aînée, fut nommée Elisabeth ; du nom de l'Archiduchesse, sa Marreine, Epouse de l'Archiduc Albert, & Petite-fille de Henry II. representée par Madame d'Angoulême, sans Parrein : Et Madame de France, sa puînée, eut pour Parrein, le Duc de Lorraine, present ; & pour Marreine, la Grande-Duchesse de Toscane, dont le Prince D. Joan de Medicis tint la place ; & fut nommée Christine. Voyez dans le *Mercure Fr. ann.* 1606. & dans *P. Matthieu, tom.* 2. *liv.* 3. la description de l'ordre, de la pompe & des réjouissances, qui précederent & suivirent cette Céremonie. Voyez aussi les *Volum.* 9361. *&* 9364. *des Mss. Royaux.*

(30) Le Journal du Regne de Henry IV. remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de personnes dans Paris cette année, que toutes les autres : ce qu'il regle sur le pied de huit personnes par jour : D'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

» (31) Le Vendredi 9 Juin (c'est » ce qu'on lit dans le même Journal), » le Roi & la Reine passant au Bac » de Neuilly, revenant de Saint- » Germain des Prez, & ayant avec » eux M. de Vendôme, faillirent à » être noyés tous trois, principale- » ment la Reine, qui but plus qu'el- » le ne vouloit ; & sans un sien Va- » let-de-pied & un Gentilhomme, » nommé La-Châtaigneraie, qui la » prit par les cheveux, s'étant jetté » à-corps-perdu dans l'eau pour l'en » retirer, couroit fortune inévitable » de sa vie. Cet accident guérit le » Roi d'un grand mal de dents qu'il » avoit ; dont le danger étant passé, » il s'en gossa : disant, Que jamais il » n'y avoit trouvé meilleure recet- » te ; au-reste, Qu'ils avoient mangé » trop de salé à dîner, & qu'on les » avoit voulu faire boire après. «

Cet accident arriva, selon le Mercure François, parce qu'en entrant dans ce Bac, lequel apparemment n'avoit point de parapet ; les deux chevaux de volée tirant trop à côté, tomberent dans l'eau, & par leur poids y entraînerent le carrosse où étoit le Roi, avec la Reine, M. le Duc de Vendôme, la Princesse de

1606. Je fis un séjour un peu plus long que de coûtume à Sully. Le Roi, qui sçut que j'étois demeuré indisposé à Bri-comte-robert, m'écrivit le 29 Août, & envoya sçavoir l'état de ma santé : bonté, dont je le remerciai, en lui offrant ma vie. Ce Prince me fit Capitaine-Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes, qui fut formée sous le nom de la Reine ; & accorda à ma priere, abolition à La-Saminiere. Ces graces toutes seules auroient donné droit à ce Prince, de tout éxiger & de tout attendre de moi. Il lui fâchoit fort de voir que le mariage du Fils de Noailles avec la Fille de Roquelaure, au-lieu d'unir ces deux Maisons, n'avoit fait qu'y apporter la discorde : j'employai toutes sortes de moyens pour y rétablir la paix ; voyant combien souvent & fortement ce Prince m'en pressoit. Il est d'un bon Prince, de tenir unis ceux qui approchent de sa Personne ; & il est de sa Politique, de travailler à cette union, plustôt par d'autres, que par lui-même.

Je fus aussi bien payé de mes soins pour les Finances. Les Traitans ayant donné cent cinquante mille livres à Sa Majesté, & la continuation du Bail du Sel pour une sixieme année, lui ayant valu avec cela un pot de vin de soixante mille livres ; ce Prince disposa de ces deux cens dix mille livres, de la maniere suivante : Quatre-vingt-quatre mille livres furent mis à part, pour l'acquisition de Moret ; & trente-six mille, pour quelques besoins de Sa Majesté : la Reine en eut douze mille ; le Duc de Nemours, trente ; Versenai, dix-huit ; & moi, trente. Je reçus pendant tout le cours de cette année, en differentes gratifications, le double de cette somme.

Pour satisfaire aux Ordonnances, la Cour-des-Aides députoit tous les ans ses Conseillers, dans les Généralités

Conty & le Duc de Montpensier, que la pluie avoit empêché de mettre pied à terre. » Les Seigneurs, » qui étoient à cheval, dit cet Hi» storien, se jetterent dans l'eau, » sans avoir loisir d'ôter, ni leurs » manteaux, ni leurs épées, & ac» coururent vers l'endroit où ils » avoient vu le Roi ; lequel étant » retiré de son danger, quelque prie» re qu'ils fissent à Sa Majesté, il » se remit dans l'eau, pour aider à » retirer la Reine & le Duc de Ven» dôme. La Reine n'eut pas si-tôt » pris l'air pour respirer, que jettant » un soupir, elle demanda où étoit » le Roi... La-Châtaigneraie qu'el» le remarqua sur-tout l'avoir beau» coup aidé, le reconnut d'un pre» sent de pierreries, & d'une pen» sion annuelle. « *Ann.* 1606. *De-Thou, liv.* 136.

où le Sel ſe leve par impôt ; afin d'en faire le Département & le Régalement, & chemin faiſant, condamner à l'amende ceux qui étoient trouvés faire le métier de Faux-ſauniers. Ce n'étoit pas pour ce ſujet ſeulement, qu'on envoyoit ces Commiſſaires : preſque tout ſe faiſoit de cette maniere. Le Lieutenant-Géneral de Blois m'écrivit, Que deux de ces Commiſſaires, nommés pour le Sel & pour la Taxe de differens Officiers de l'Election, faiſoient beaucoup de mal dans cette Province. Je lui fis réponſe, Qu'il avoit tort lui-même de ſe plaindre ainſi, ſans rien articuler de poſitif : mais je ne laiſſai pas de lui envoyer un Reglement à ces deux égards, pour être montré à ces Commiſſaires ; avec promeſſe de lui en faire juſtice, s'ils y contrevenoient.

Ce Reglement portoit, Que l'Impôt du Sel ne pourroit être augmenté ſimplement par Géneralités, mais nommément par Paroïſſes, ſelon l'augmentation des feux ; en déchargeant les pauvres Paroïſſes, de pareille quantité. Pour le Faux-ſaunage ; il me parut qu'il y avoit une diſtinction à faire. On ne ſçauroit punir trop ſéverement ceux qui trafiquent du faux Sel : mais il faut uſer d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des Faux-ſauniers, parce qu'ils le trouvent à meilleur marché que l'autre ; ſur-tout, lorſqu'ils ne ſont pas pris ſur le fait. Quant à la Taxe des Elus & autres Officiers de Finances ; il y en a de deux ſortes : l'une, ſur tous les Officiers de Finance en géneral, en laquelle le Roi avoit jugé à-propos de convertir les recherches commencées contr'eux ; & l'autre, contre les Elus en particulier, fondée ſur le rétabliſſement de leurs droits, taxations & exemptions de Taille & de ſervice alternatif. Il étoit ordonné par ce Reglement, Que la premiere de ces Taxes ne pourroit plus à l'avenir s'éxiger, que de gré à gré : enſorte que ceux qui déclareroient devant l'Huiſſier qui leur en fait la ſignification, ou à ſon refus, pardevant le Juge, Notaire, ou Tabellion du lieu, qu'ils n'entendent point jouir de l'abolition du Roi, ne pourroient plus être contraints à payer leur Taxe : mais en ce cas, ils devenoient ſujets à être pourſuivis criminellement, s'ils ſe trouvoient convaincus d'avoir malverſé. La ſeconde Taxe, de-même : Les Elus qui aimeroient mieux renoncer aux privileges de leur Charge, en étoient déchargés ; mais ils de-

1606. venoient ſujets à reſtituer tout ce qu'ils pouvoient s'être fait donner ſous ce titre, au préjudice des Edits & Ordonnances du Roi & des Etats.

Les Commiſſaires envoyés à Rouen, trouvoient qu'il étoit juſte de décharger la Province de Normandie, d'onze mille tant d'écus, ſur ſon impoſition : ils m'en firent écrire par les Threſoriers-de-France, & furent prêts d'envoyer des Députés au Roi, pour lui faire approuver ce retranchement. Je leur répondis, Qu'il n'étoit pas beſoin qu'ils fiſſent cette démarche: Que j'y diſpoſerois Sa Majeſté, déja aſſez portée d'elle-même à leur donner de bien plus grandes marques de ſa bienveillance; ſi l'état de ſes affaires, & les largeſſes qu'il falloit faire aux Courtiſans inſatiables, le lui avoient permis. Je leur promis que je m'unirois à eux, pour faire décharger la Province d'une ſomme bien plus conſiderable que celle-cy, dont les pauvres ne pouvoient tirer qu'un très-petit avantage. Je ſentois la juſtice de la promeſſe que je leur faiſois, lorſque je voyois une ſomme de deux cens quarante-ſix mille trois cens quatre-vingt-une livres, jointe à la Taille de cette Province; quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet.

Voici en quoi conſiſtoit cette ſomme : Trente-trois mille livres, pour les Ponts & Chauſſées de toute la Province, tant à Rouen qu'à Caën : Trente-ſept mille cinq cens livres, pour la ſuppreſſion de l'Edit des Toiles, dans ces deux Géneralités: Vingt-deux mille cinq cens livres, pour l'entretien du Pont de Rouen, réparties dans ces deux Géneralités; quoiqu'il ſe leve differentes ſommes ſous ce titre, ſur Paris & les autres Villes: Quinze mille livres, pour les Ponts de Mante & de Saint-Cloud: Trente mille livres, pour le Canal de la Seine & de la Loire: & huit mille trois cens quatre-vingt-une livres, pour le Grand-Prévôt de la Province. Encore une fois, je trouve toutes ces differentes Parties étrangeres à la Taille. Pourquoi intereſſer dans ces réparations publiques, des gens qu'elles ne regardent en rien? Depuis quelques années, l'on avoit augmenté conſiderablement les ſommes, qui en apparence y ſont deſtinées; mais qui en effet reſtent dans la bourſe d'un petit nombre de Particuliers, ſans qu'il en revienne rien au Roi.

Je rendis l'Œconome d'Angoulême reſponſable de deniers,

niers, qu'il disoit n'avoir plus entre les mains ; parce que quand même la chose eût été vraie, il n'avoit pu s'en dessaisir, sans Lettres Patentes du Roi. Ce qui pouvoit m'échapper, n'échappoit point à Henry. Il fut informé d'une malversation dans les Poudres, dont il m'avertit de faire la punition, comme d'une chose de grande conséquence pour tous les Magasins. Il sçut que l'on poursuivoit en mon absence, une Commission pour faire le recouvrement du simple des omissions de Recette & fausses reprises : il écrivit aussi-tôt au Chancelier, Qu'on sursît cette affaire ; parce que devant en avoir eu connoissance, lorsque j'étois parti, j'y aurois sans doute pourvu, si j'avois jugé qu'il dût en être question. 1606.

Ce Prince faisoit à son ordinaire de grandes dépenses. Je ne parle point de celles qui s'en alloient en presens de bijoux, convenables à la richesse d'un puissant Roi : c'est en celles-cy que Henry ne se montroit point-du-tout prodigue. Je cite pour éxemple le present qu'il fit à la Dame Bretoline, Italienne : Il vouloit qu'il fût honnête, sans y mettre plus de mille ou douze cens écus : il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre maniere, plustôt qu'en table ; parce qu'il coûteroit moins, & paroîtroit davantage. Mais quant à ses dépenses personnelles, & principalement son jeu ; cela composoit toujours un article très-considerable. Je recevois souvent des Messages, pareils à celui du 11 Décembre : Henry ayant perdu tout son argent au jeu, me manda par un Billet, dont le Neveu de Lomenie étoit porteur, Que Morand lui portât le soir deux mille pistoles. J'avois de furieux Memoires à expédier avec Parfait, pour l'Extraordinaire de sa Maison. J'eus ordre de sa part, le 4 Octobre, de donner quatre-vingt-cinq mille cinq cens quatre livres, à Mademoiselle Du-Beuil ; dont je ne prendrois point d'autre Quitance que le Billet, par lequel il me donnoit cet ordre. Il avoit abandonné à Zamet, pour s'acquiter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'Imposition des deux sols six deniers par Minot de Sel. Comme cette Imposition n'eut point lieu, il fallut en celle-cy payer à Zamet trente-sept mille quatre cens quatre-vingt-douze livres, à quoi montoit ce vieux reste ; & lui rendre outre cela, trente-quatre mille deux cens vingt livres, qu'il avoit prêtées depuis ce temps-là à Sa Majesté, ou débour-

1606. ſées pour lui. Il fit preſent de mille écus à La-Varenne. Villeroi écrivit à mon Fils, par ſon ordre, Que j'acquitaſſe une dette de ce Prince à Balbani, qui étoit détenu au Fort-l'Evêque ; & que je travaillaſſe à le faire ſortir de priſon.

D'autres dépenſes qui firent plus d'honneur à Henry, furent celles qu'il fit pour rétablir les Portes de Saint-Bernard & du Temple, & les Fontaines devant le Palais & la Croix du Tiroir. Sa Majeſté avoit écrit au Prévôt des Marchands, Qu'elle entendoit que cet Ouvrage fût achevé avant la Saint-Jean : Le Conſeil donna depuis, je ne ſçais pas comment, un Arrêt qui rendoit cet ordre inutile ; en prenant les deniers deſtinés à ces Fontaines, pour être employés à payer le Pavé de la Ville ; contre la diſpoſition du Conſeil même, qui dans le Bail à l'Adjudicataire du Pavé, avoit ordonné que la ſomme neceſſaire à cet entretien, ſeroit levée ſur les Bourgeois de Paris, ſelon le toiſé du pavé, qu'ils ont chacun devant leurs maiſons. Sa Majeſté voulut ſçavoir la cauſe du retardement de ces Ouvrages, & de cette erreur du Conſeil.

Ce Prince m'avoit parlé pluſieurs fois de lui donner des Etats generaux, où fût renfermé en détail, tout ce qui concernoit mes trois principaux Emplois, de Surintendant des Finances, de Grand-Maître de l'Artillerie ; & de Surintendant des Bâtimens & des Fortifications. Je pris le temps qu'il étoit au Louvre, pour les lui porter, un jour que je le crus peu occupé : mais quoique je fuſſe parti de chez moi aſſez matin, je trouvai en arrivant au Louvre, que Sa Majeſté étoit déja ſortie. Je renvoyai tous mes papiers à l'Arcenal, me contentant d'en garder un ſommaire très-abregé, que je pourrois lui faire voir, lorſqu'elle ſeroit rentrée ; & j'allai l'attendre chez Madame de Guiſe, qui me preſſoit depuis long-temps d'aller dîner avec elle.

C'étoit pour une partie de Chaſſe, que Henry s'étoit levé ce jour-là ſi matin ; & il vouloit dîner des perdreaux qu'il prendroit à l'Oiſeau. Il diſoit qu'il ne les trouvoit jamais ſi bons, ni ſi tendres, que quand on les prenoit de cette ſorte ; & ſur-tout, quand il pouvoit les arracher lui-même à l'Oiſeau. Le chaud commençant à ſe faire ſentir, ce Prince revint tout-à-fait content de ſa Chaſſe, & dans une diſpoſition d'eſprit, que ſa bonne ſanté & l'heureux état de ſes Affaires égayoient encore. Il monta dans la grande Salle, en tenant ſes

perdreaux ; & il cria à Coquet, qui attendoit ſon arrivée, en caufant avec Parfait, au bout de la Salle : » Coquet, Coquet, » vous ne devez pas nous plaindre un dîner, à Roquelaure, » Termes, Frontenac, Arambure & moi ; car nous apportons de quoi nous traiter : mais allez promptement faire » mettre la broche ; & leur réſervant leur part, faites qu'il y » en ait huit pour ma Femme & pour moi : Bonneval que » voilà, lui portera les ſiens de ma part, & lui dira que je » vais boire à ſa ſanté : mais je veux qu'on garde pour moi, » de ceux qui ſont un peu pincésde l'oiſeau : car il y en a trois » bien gros que je leur ai ôtés, & auxquels ils n'avoient en- » core guére touché. « 1606.

Comme Henry faiſoit le partage, arriva La-Clielle, tenant ſon gros bâton ; & avec lui, Parfait, qui portoit un fort-grand baſſin doré, couvert d'une ſerviette, & qui commença à crier par deux fois : » Sire, embraſſez-moi la cuiſſe : car j'en ai » quantité & de fort-bons. Voilà Parfait bien réjoui, dit le » Roi : cela lui fera faire un doigt de lard ſur les côtes : Je » vois bien qu'il m'apporte de bons melons ; j'en ſuis bien- » aiſe, car j'en veux manger aujourd'hui tout mon ſaoul : ils » ne me font jamais de mal, quand ils ſont fort-bons, que » je les mange ayant grand' faim, & avant la viande, com- » me l'ordonnent les Medecins : Mais je veux que vous qua- » tre y ayez auſſi part : c'eſt pourquoi n'allez pas après les » perdreaux, que vous n'ayez vos melons ; je vous les don- » nerai, après que j'aurai retenu la part de ma Femme & la » mienne, & de quoi en donner à qui j'en ai promis. « En entrant dans ſa Chambre, le Roi donna deux melons, qu'il avoit mis à part, à deux Garçons qui étoient à la porte, en leur parlant à l'oreille : & comme il vit ſortir de ſon long Cabinet aux Oiſeaux, Fourcy, Béringhen & La-Font, ce dernier portant un gros paquet enveloppé : » La-Font, lui » dit Henry, m'apportez-vous encore quelque ragoût pour » mon dîner ? Oui, Sire, répondit Béringhen ; mais ce ſont » des viandes creuſes, qui ne ſont bonnes qu'à repaître la » vuë. Ce n'eſt pas ce qu'il me faut, reprit Sa Majeſté : car » je meurs de faim, & je veux dîner avant toutes choſes : Mais » encore, La-Font, qu'eſt-ce que c'eſt que cela, que vous » portez ſi bien enveloppé ? Sire, dit Fourcy, ce ſont des » modelles de differentes ſortes d'étoffes, de tapis & de ta-

1606. » pisseries, que vos meilleurs Manufacturiers veulent entreprendre de faire. Cela sera bon après dîner, repliqua Henry, pour le montrer à ma Femme : & puis aussi-bien me vient-il de souvenir d'un homme, avec lequel je ne suis pas toujours d'accord en tout ; principalement lorsqu'il est question de ce que vous sçavez qu'il appelle des babioles & des bagatelles. Je crois, Fourcy, ajoûta-t'il, que vous devinez celui dont je veux parler : Je serai bien-aise qu'il soit present, avec ma Femme, lorsque vous nous montrerez toutes ces étoffes, qui me feront souvenir de quelque chose, que je veux leur dire lorsqu'ils seront ensemble, afin d'en sçavoir leur opinion. Il me dit souvent, poursuivit encore Sa Majesté, parlant toujours de moi, sans me nommer, » Qu'il ne trouve jamais rien de beau, ni de bien fait, quand il coûte le double de sa vraie valeur ; & que je devrois penser la même chose de toute marchandise extrêmement chere. Je n'ignore pas sur quoi, ni pourquoi il dit cela ; mais je ne lui en fais pas semblant : & il ne faut pas laisser de l'entendre parler ; car il n'est pas homme à un mot : Fourcy, envoyez-le chercher en diligence : & qu'on lui mene plustôt un de mes carrosses, ou bien le vôtre. «

Le Cocher rencontra un de mes Laquais, que j'envoyois au Louvre, sçavoir ce que faisoit le Roi ; & il vint chez Madame de Guise, où j'avois déja achevé de dîner. Je surpris bien Sa Majesté, qui ne m'attendoit pas si-tôt : » Vous êtes bien diligent, me dit ce Prince, en me voyant entrer dans sa Chambre, où il étoit encore à table : » il n'est pas possible que vous veniez de l'Arcenal : « Lorsqu'il sçut d'où je venois : » Toute cette Maison-là, me dit-il, vous apparente & vous aime fort ; dont je suis très-aise : car je suis persuadé que tant qu'ils vous croiront, comme ils m'ont fait dire qu'ils étoient résolus de faire, ils ne feront jamais rien qui nuise, ni à ma Personne, ni à mon Etat. Sire, lui répondis-je, Votre Majesté me dit tout cela d'une si bonne maniere, que je vois bien qu'elle est en bonne humeur, & plus contente de moi, qu'elle n'étoit il y a quinze jours. » Quoi ! vous souvient-il encore de cela, interrompit ce Prince ? ô que non fait pas à moi ! Ne sçavez-vous pas bien que nos petits dépits ne doivent jamais passer les vingt-quatre heures ? Je sçais que cela ne vous a pas empêché

» dès le lendemain de ma colere ; d'entreprendre une bon- 1606.
» ne affaire pour mes Finances. Il y a plus de trois mois, me
» dit ensuite Henry, avec beaucoup de gaieté, que je ne
» m'étois trouvé si leger ; étant monté à cheval sans aide &
» sans montoir. J'ai eu un fort-beau jour de Chasse : mes
» Oiseaux ont si bien volé, & mes Levriers si bien couru,
» que ceux-là ont pris force perdreaux, & ceux-cy, trois
» grands levraux. On m'a rapporté le meilleur de mes Au-
» tours, que je croyois perdu : J'ai fort-bon appetit : j'ai
» mangé d'excellens melons ; & on m'a servi demi-douzai-
» ne de cailles, des plus grasses & des plus tendres que j'aye
» jamais mangées. On me mande de Provence, continua
ce Prince, pour me faire voir que tout conspiroit à sa bon-
ne humeur, » Que les brouilleries de Marseille sont entie-
» rement appaisées ; & de plusieurs autres Provinces, Que
» jamais l'année n'avoit été si fertile, & que mon Peuple
» sera riche, si je veux ouvrir les Traites. Saint-Antoine
» m'écrit, Que le Prince de Galles lui parle incessamment
» de moi, & de ce qu'il vous a promis de son affection pour
» moi. J'ai reçu avis d'Italie, Que les choses s'y disposent de
» façon, que j'aurai l'honneur & la gloire d'avoir réconci-
» lié les Venitiens avec le Pape. Bongars me fait sçavoir
» d'Allemagne, Que le nouveau Roi de Suede est toujours
» de mieux en mieux avec ses Sujets ; & que le Landgrave
» de Hesse m'acquiert tous les jours de nouveaux Amis,
» Alliés & Serviteurs assûrés. Buzenval a écrit à Villeroi,
» Que les Espagnols & les Flamands sont également réduits
» à un tel point de foiblesse, qu'ils seront bientôt contraints
» d'entendre à une Paix, ou à une Treve, dont il faudra de
» necessité que je sois le médiateur & le protecteur : Ce sera
» pour commencer à me rendre le conciliateur de tous les
» differends entre les Princes Chrétiens. Et pour surcroît
» de satisfaction, ajoûta Sa Majesté d'un air enjoué, me voilà
» à table, environné de ces gens que vous voyez (elle avoit
» à ses côtés Du-Laurens, Du-Perron le jeune, Gutron,
» Des-Yveteaux, Chaumont, & les Peres Cotton & Gon-
» thier), de l'affection desquels je suis très-assûré ; & que vous
» jugez capables de m'entretenir de discours utiles & agréa-
» bles, qui empêcheront qu'on ne me parle d'affaires, jusqu'à
» ce que j'aye achevé de dîner : car alors j'écouterai tout le

1606. » monde ; & je les contenterai, si raison & justice le peu-
» vent faire. «

Je compris par quelques autres paroles de Sa Majesté, que les Assistans avoient fait tomber la conversation sur sa Personne ; & qu'ils l'avoient également loué sur ses grandes qualités, & félicité sur ses prosperités : je répondis, Qu'on auroit trouvé difficilement de meilleurs juges. » Je ne laisserai pourtant pas passer, reprit le Roi, tout ce qu'ils m'ont » dit, sans y contredire quelque chose : « Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien sentir qu'il avoit ses défauts : & quant aux complimens sur ses bonheurs, il leur dit, Que s'ils avoient toujours été près de sa Personne, depuis la mort du Roi son Pere, ils auroient vu qu'il en falloit bien rabbattre, & que ses méchans momens avoient bien passé les bons. Sur quoi Henry fit sa réflexion ordinaire, Qu'il n'avoit pas encore tant souffert de ses Ennemis déclarés, que de l'ingratitude & de l'abandon de plusieurs de ceux qui se disoient, ou ses Amis & Alliés, ou ses Sujets & Serviteurs. Le jeune Du-Perron, qui trouva dans ces paroles ample matiere à son éloquence, se mit à traiter ce point en Théologien, en Prédicateur, & même en Mystique : » Vous » avez parlé-là d'un style si haut, lui dis-je, lorsqu'il eut fini, » qu'il seroit difficile d'y rien ajoûter. « Je lui soûtins, ainsi qu'à ces Messieurs, conformément à ce que venoit de dire Sa Majesté, ou plustôt à ce que j'avois vu moi-même, Qu'à tout prendre, ce Prince avoit bien moins goûté de repos pendant la Paix, qu'il n'avoit fait au-milieu des troubles & des alarmes de la Guerre. » Rosny, si vous vouliez, me dit » le Roi, mettre sur tout cela deux mots par écrit, & me » les donner ; je les ferois voir à ceux qui en font les incré» dules. « Je répondis, Que cela demandoit bien du temps, & ne seroit pas vu de bon œil de tout le monde. J'ajoûtai à cela, autant qu'il m'en souvient, quelques autres verités sur la Religion & la Politique, & sur le malheur dont je voyois la France menacée, lorsqu'elle perdroit son Roi ; qui plurent, je crois, encore moins aux Courtisans, que ce que je venois déja de dire.

Tous ces discours, qui d'enjoués étoient devenus à la fin tout-à-fait sérieux, furent interrompus ; parce que la Reine sortant de sa Chambre pour entrer dans son Cabinet, le Roi se

leva de table, pour aller au-devant d'elle; en lui disant, du plus loin qu'il la vit : » Hé-bien ! M'amie, ne vous ai-je pas envoyé » de bons melons, de bons perdreaux & de bonnes cailles? » Si vous aviez en aussi bon appetit que moi, vous auriez fait » bonne chere ; car je n'ai jamais tant mangé, ni été en si » bonne humeur, que je suis : demandez-le à Rosny ; il vous » en dira le sujet, & vous contera toutes les Nouvelles que » j'ai reçuës, & les discours que nous avons tenus. « La Reine, qui se trouva aussi dans une situation d'esprit agréable, lui répondit, Que pour contribuer de son côté à divertir Sa Majesté, elle lui avoit fait préparer un Ballet & une Comédie, de son invention ; le Ballet, representant les félicités de l'Age d'or ; & la Comédie, les amusemens differens des quatre Saisons de l'année : » Je ne dis pas, ajoûta-t'elle, que je n'aye eu un peu d'aide : car Duret & La-Clavelle n'ont bougé tout ce matin d'avec moi, pendant que » vous avez été à la Chasse. Que je suis aise, M'amie, lui dit » Henry, de vous voir de cette humeur ! je vous prie, vivons » toujours de-même. « Il fut question de voir ensuite les desseins de tapisseries de Fourcy : Le Roi demanda l'avis de la Reine ; & dit, en se tournant de mon côté, Qu'il sçavoit déja le mien de-reste : mais que je montrasse à la Princesse & à lui, mes Sommaires d'Etats.

Il y en avoit trois, c'est-à-dire, autant que d'Etats géneraux : c'étoit une simple idée génerale de ce grand travail. Dans le premier, qui regardoit la Surintendance des Bâtimens & Fortifications, le Roi vit ce que renfermoit l'Etat géneral : 1°. Un Memoire de toutes les fortifications faites à ses Places frontieres, depuis que j'en avois la direction : 2°. De tous les Bâtimens & Maisons Royales : 3°. De tous les meubles, tapisseries, vaisselles d'or & d'argent, joyaux & pierreries, que je lui avois amassés. Le second Sommaire, qui appartenoit à la Finance, indiquoit des Mémoires, 1°. Des changemens & améliorations que j'avois fait, dans toutes les differentes parties des Finances & des revenus de Sa Majesté : 2°. De toutes les Especes d'or & d'argent, actuellement dans le Thresor-Royal : 3°. Des menagemens qui me restoient à faire, & des sommes que j'esperois joindre aux premieres. Enfin le troisieme Sommaire, qui étoit pour la Grande-Maîtrise, annonçoit des Etats, 1°. Des Pie-

1606. ces des ſix differens calibres, dépoſées dans chaque Arcenal, & de tout ce qui peut concerner le Canon : 2°. Du nombre des Boulets ; avec les moyens de tenir & faire marcher en bon ordre tous les équipages d'Artillerie : 3°. De la quantité des trois ſortes de Poudre, qu'on fabriquoit ordinairement : 4°. De la quantité d'armes, outils, inſtrumens & autres uſtenſiles d'Artillerie : 5°. Du nombre de Gens-de-guerre, tant Gentilshommes que Volontaires, que le Roi peut mettre ſur pied, réparti ſelon les Géneralités.

Pour entendre ce qui vient d'être dit de l'Eſpagne & des Etats des Provinces-Unies, il faut voir ce qui ſe paſſa cette année en Flandre (32). Les Eſpagnols, à qui l'Armée deſtinée à l'expédition de Sedan, avoit donné de furieux ombrages, voyant qu'ils en étoient quittes pour la peur ; le Marquis Spinola partit de Genes, le 6 Mai, pour arriver en Flandre, le 19. Le Siege de Rhimberg, que les Eſpagnols firent au mois de Septembre, fut le ſeul exploit un peu conſiderable de cette Campagne. Les Aſſiegés ſe défendirent au commencement avec leur vigueur ordinaire, & firent pluſieurs ſorties, qui coûterent la vie à deux Colonels Eſpagnols ; l'un, nommé Thores ; & l'autre, commandant le nouveau Terſe (33) venu de Savoie : ce qui fit croire que ce Siege ſeroit fort-douteux, & tireroit du-moins en longueur. Spinola en eut cette opinion ; & le Roi conjectura que Rhimberg ne ſe rendroit pas, du-moins avant le 20 Octobre : Cependant la Place capitula dans les premiers jours de ce mois. S'il en faut croire le Courrier, que Spinola fit partir le lendemain de la reddition, pour en porter la Nouvelle à Madrid, & qui paſſa par Paris ; les Aſſiegés n'avoient plus que ſix tonnes de Poudre : Mais pour dire vrai, les Etats ne ſe montrerent pas dans cette occaſion, tels qu'on les avoit vus les années précedentes : ils étoient alors veritablement rebutés & ennuyés de la Guerre ; & la Garniſon de Rhimberg, laiſſée par le Senat ſur ſa bonne foi, ſe contenta d'avoir obtenu qu'elle ſortiroit avec toutes les marques d'honneur ;

(32) Conſultez ſur cet article, *De-Thou, le Merc. Franç. ann.* 1606. *&* *Siri, ibid.*

(33) Le terme de Terſe, qui eſt employé en deux ou trois endroits des Memoires de Sully, y ſignifie un Bataillon, ou un nombre de Compagnies de Gens-de-pied, réünies en un Corps.

(34) Le

1606.

neur ; comme, d'emmener ſon Canon &c : elle chercha pourtant à faire tomber la faute ſur le Prince d'Orange, qu'elle accuſa de n'avoir voulu, ni ſecourir la Place, ni inquieter l'Armée Eſpagnole. Ce reproche n'étoit pas ſans fondement : la réputation de Maurice ſouffrit de l'inaction où on le vit, pendant tout ce Siege & la Campagne entiere.

Au-reſte on ceſſera d'en être ſurpris, lorſqu'on ſçaura que les Provinces-Unies étoient réduites à un point de foibleſſe, qui ne pouvoit aller plus loin : Toutes les Lettres de Buzenval & de Berny en faiſoient foi ; & les Nouvelles publiques n'ajoûtoient rien à cet égard à la verité. Il n'eſt pas moins vrai que l'Eſpagne de ſon côté, n'étoit pas plus en état de ſe prévaloir de cet épuiſement. Les Sieges d'Oſtende & de L'Ecluſe avoient fait des deux parts une bleſſure, que rien n'avoit pu fermer : Auſſi parloit-on publiquement de la Paix dans toute la Flandre ; & ceux qui s'y étoient montrés juſque-là les plus oppoſés, ſe trouvoient à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce ſentiment. On commença à ne plus ſolliciter auſſi fortement les ſecours du Roi de France, ni à eſtimer ſes promeſſes ce qu'on faiſoit auparavant : & je ſuis perſuadé que le ſouvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avoit à Sa Majeſté, fut une des principales cauſes du retardement de la Paix, ou de la Treve, qui ſans cette conſideration, auroit peut-être été concluë dès cette année : A quoi contribuoit encore la meſintelligence entre le Prince d'Orange & Barneveld, qui entretenoit la diviſion dans le Conſeil des Etats ; le premier ne voulant point entendre parler de Paix ; & l'autre ne ceſſant point de déclamer contre la Guerre. Cette meſintelligence faiſoit encore qu'on ne ſçavoit trop dans le Conſeil de France, à quoi ſe réſoudre ſur les affaires de la Flandre ; parce qu'on ne pouvoit ſervir l'une des Factions à ſon gré, ſans deſſervir l'autre.

Matthieu Brulart Sieur de Berny.

Buzenval revint au mois de Décembre à Paris, chargé de faire pluſieurs propoſitions ; ſur leſquelles Sa Majeſté ne voyant pas bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'Arcenal, où j'étois alors obligé de garder la chambre. J'avouë que mon embarras ne fut pas moindre que celui de Sa Majeſté. Je voyois bien que ſi l'on avoit quelque réſolution à prendre, au ſujet de la Paix entre l'Eſpagne & les

1606. Provinces-Unies, dont toutes les Nouvelles publiques faisoient bruit; c'étoit alors qu'il le falloit faire : Mais comment se comporter, & que répondre à des gens sans force, sans union entr'eux, & si dépourvus de conseil, que n'ayant pu apparemment convenir de Députés auprès de Sa Majesté, c'étoit notre Agent lui-même qui étoit obligé de leur en servir? Engager ces Provinces à embrasser la Domination Françoise; & alors faire de leur affaire la nôtre propre? Mais ç'eût été se jetter de gaieté de cœur, dans une Guerre avec toute la Maison d'Autriche, dont l'évenement étoit d'autant plus douteux, que les Pays dont il auroit fallu se mettre en possession, sont éloignés du nôtre; que nous n'avions encore aucuns des préparatifs necessaires pour traverser des Terres ennemies; ni de vaisseaux pour y aborder par la Mer, que ceux des Etats eux-mêmes : Se contenter de recevoir d'eux certain nombre de Villes, ou en ôtage, ou en proprieté, pour dédommagement de nos avances; comme l'offroit Buzenval de leur part? Ce parti a tous les mêmes inconveniens que le premier, sans en avoir les avantages. C'étoit outre cela, de nombreuses Garnisons à entretenir : parce que ces Villes auroient été sans doute des Places frontieres, & dans lesquelles les Flamands nous auroient vu presque d'aussi mauvais œil, que les Espagnols eux-mêmes; comme l'Angleterre nous en fournissoit un éxemple tout récent. De quelque maniere qu'on déguise tout parti qui nous eût mis en guerre avec l'Espagne; il nous l'auroit aussi immanquablement attirée avec l'Angleterre, d'abord que nous aurions paru vouloir mettre le pied & nous faire un établissement dans les Pays-Bas. Pour n'avoir rien à craindre, ni des uns ni des autres, il falloit que notre coup-d'essai nous assûrât d'emblée l'empire de la Mer contre les Espagnols, & dans une necessité, contre les Anglois : je crois bien, j'aurois même engagé ma tête, qu'alors n'ayant plus à attaquer, ni à défendre, que du côté de la Meuse : les Pays-Bas étoient perdus pour l'Espagne: Mais quelles dépenses & quels efforts, pour en venir-là? Je suis encore persuadé que nous pouvions, sans donner de l'ombrage à nos Voisins, & sans nous attirer de la part de l'Espagne, que des plaintes & des murmures, continuer à favoriser couvertement les Etats; comme nous avions fait jus-

qu'à present : Mais outre que les dépenses que nous faisions 1606.
pour eux, devoient necessairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir & leur force diminuoient; tout l'avantage que nous en pouvions esperer, étoit de retarder simplement la Paix de quelques années. Dans l'état où étoient les choses, il n'y avoit point d'alternative entre un accommodement des Provinces-Unies avec l'Espagne, & la Guerre de l'Espagne avec nous. Quant à cet accommodement; il y avoit encore deux partis à prendre pour nous : Qu'il se fît sans nous : ou, que nous parussions en être les Médiateurs. Le second étoit le seul raisonnable; & l'on y vint à la fin : Mais le Roi étoit encore assez éloigné, au temps dont je parle, de goûter ce trait de Politique : & en un sens, c'étoit celui de tous les partis, qui souffroit le plus de difficultés.

Ce furent-là à-peu-près les réflexions que je fis faire au Roi, qui vouloit sçavoir mon avis sur le sujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit; parce que je ne pouvois aller trouver Sa Majesté : Ce n'étoit pas tout-à-fait ma faute, si elles n'indiquoient rien de bien positif. De part & d'autre, on laissa au temps le soin de meurir toutes choses : elles demeurerent dans cet état d'incertitude, jusques & bien avant dans l'année suivante. Les Etats firent par Aërsens, quelques petits presens au Roi & à la Reine; dont Sa Majesté les fit remercier, & donner par la Reine à la Femme d'Aërsens, pour quinze cens écus de Bijoux. Aërsens presenta au Roi de la part de ses Maîtres, la Relation du Voyage que les Hollandois venoient de faire dans les Indes Orientales.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut; & que le Duc de Virtemberg ressentit les effets de la protection du Roi. Montglat étoit l'homme de confiance de Sa Majesté en ce Pays-là : car pour Bongars, qui y étoit aussi, & qui m'avoit écrit de Metz une Lettre, que Henry lut, parce qu'elle étoit ouverte; ce Prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer dans cette Ville, ni dans tel autre lieu, disoit-il, où il pût prêcher sa Doctrine.

Toute l'Angleterre fut émuë de la Nouvelle d'une Conspiration (34), tramée par les Jesuites Henry Garnet & Ol-

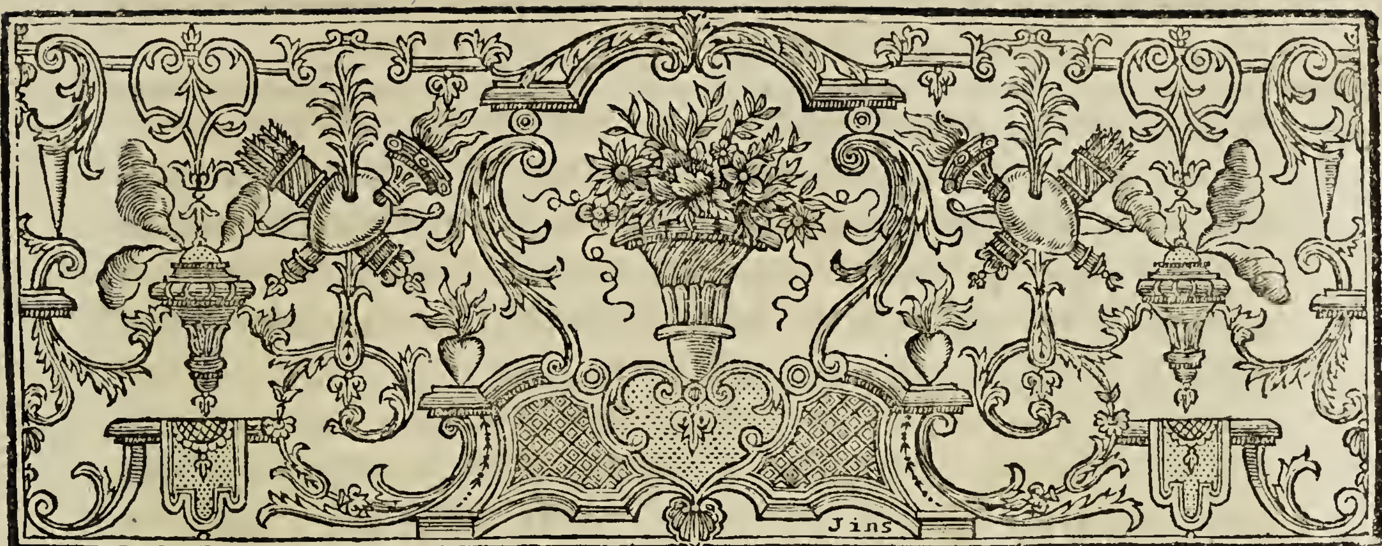
(34) Le détail de cette Conspiration nous jetteroit dans un récit trop

1606. decorne, avec plusieurs autres Anglois, contre la Personne du Roi. Les Conjurés avoient résolu de le faire sauter en l'air, avec les principaux Seigneurs du Royaume, lorsqu'ils seroient tous assemblés dans une chambre, sous laquelle on avoit placé des barils, & préparé des traînées de poudre.

long, & qui n'a pas assez de rapport avec ces Memoires. M. De-Thou & le Mercure François, la font commencer dès les dernieres années de la Reine Elisabeth. Consultez ces Historiens, *ann.* 1605 *&* 1606. Il en coûta la vie à dix ou douze Anglois, ainsi qu'aux deux Jesuites, Henry Garnet & Edouard Oldecorne. Il paroît que tout le crime de ces deux-cy, fut d'avoir eu connoissance de la Conspiration, & de n'en avoir rien déclaré. » Ce que le Roi, dit L'Etoile, sçut bien dire au Pere Cotton, » quand il lui en parla : Je ne veux » croire celui-là de vous autres, dit-» il, ni toucher au Géneral de vo-» tre Ordre; si ce n'est à Person, qui » est à Rome près Sa Sainteté, le-» quel je sçais n'avoir ignoré cette » pernicieuse menée & dessein. « *ann.* 1605.

Le Pere Oldecorne protesta avant que de mourir (le 17 Avril 1606), Qu'il n'avoit jamais, ni sçu, ni approuvé, la Conspiration des poudres. Mezerai dit, Que ce Pere avoit soûtenu, que l'entreprise étoit bonne & louable : mais il le dit, je ne sçais sur quel fondement; lui, qui fait de Hall & d'Oldecorne, deux hommes differens, quoique ce soit le même, qui avoit deux noms. Le Pere Garnet fut éxecuté le 3 Mai. Les Juges n'épargnerent rien, pour lui faire dire qu'il en avoit été instruit par une autre voie que celle du Sacrement, dont ils sçavoient que le sceau est inviolable chez les Catholiques. Le Pere Garnet, selon les Relations des Catholiques, entra si peu dans ce dessein, dont Larrey le fait l'Auteur & le Promoteur, qu'il mit tout en usage, à la révelation près, pour le prévenir; exhortant sans cesse les Catholiques à la patience. Il avoit même fait écrire par le P. Personius, & par le Pere Aquaviva, Géneral des Jesuites, Qu'il falloit éviter sur toutes choses, de prendre aucune résolution violente, dont l'issuë ne pouvoit être que funeste à la Religion. *Mem. pour servir à l'Histoire Univ. de l'Europe. Tom.* 1. *pag.* 74. P. Matthieu disculpe de la même maniere le P. Garnet. *Tom.* 2. *liv.* 3. *pag.* 715. Voyez aussi le Livre composé par le Pere Daniel Bartoli, Jesuite Italien, qui a pour titre : *Dell Istoria della Compagnia di Giesù d'Inghilterra.* Ces témoignages suffisent pour réfuter tous ceux qui, ainsi que Bayle, (Rep. des Lett. Mars 1687.) ont avancé, Que selon tous les Historiens, les Peres Garnet & Oldecorne furent convaincus d'avoir trempé dans la Conspiration. Ce Pere Person, ou Robert Personio, étoit un Jesuite de beaucoup de merite & de sçavoir.

Fin du vingt-troisieme Livre.



MEMOIRES DE SULLY.



LIVRE VINGT-QUATRIEME.



Es Affaires du dedans du Royaume furent pendant cette année, dans une situation si tranquille, qu'elles ne nous laissent presqu'aucun évenement remarquable à particulariser : Mais elles offrent en récompense un spectacle bien plus touchant, malgré son uniformité, que ces Catastrophes singulieres, lesquelles n'amusent à décrire & à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité, ou de dépravation, qui ne devroient nous inspirer que du dégoût & de l'horreur. Ce spectacle est l'abondance & le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vu de plaisirs & de divertissemens, qu'il y en eut cet Hiver à la Cour & dans Paris ; & les Campagnes ressentoient aussi tous les effets d'un heureux Regne. 1607.

Cette disposition, qui prenoit sa premiere source dans le cœur bienfaisant de Henry, rejaillissoit à son tour sur lui, & lui faisoit partager la jouissance de ses propres bienfaits,

1607. Débarrassé de toute affaire tumultueuse, jusqu'à ce que le temps qu'il s'étoit prescrit pour mettre le comble à la gloire de son Regne, fût arrivé ; ce Prince n'avoit presque rien à faire, qu'à se livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ses Serviteurs, & dans ses Maisons Royales, qu'il visitoit les unes après les autres. Il étoit le premier Janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à Leurs Majestés les devoirs ordinaires ; ma plaie de la bouche, qui s'étoit rouverte par une apostume, m'arrêtant chez moi. Sa Majesté eut la bonté de m'écrire, pour me marquer la part qu'elle y prenoit ; & elle m'envoya, pour conférer sur les Affaires du Gouvernement, dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ses Ministres, auxquels elle y donnoit la principale part ; je veux dire, Villeroi & le Garde-des-Sceaux. Celui auquel j'ai déja donné ce nom, est Sillery, que Sa Majesté avoit associé aux fonctions de Chancelier ; jusqu'à ce qu'il les éxerçât seul, par la mort de Bellievre, qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'esprit de ce Magistrat, jusque-là si sain, avoit commencé depuis quelque temps à s'alterer, de maniere qu'il fallut lui donner un successeur, de son vivant. Il vit cette association d'une maniere, qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit necessaire (1) ; quoique Sillery s'y comportât avec toute la complaisance possible : Sa foiblesse en augmenta : il revint tout-à-fait en enfance ; & paya enfin le dernier tribut

(1) » Vous voyez, dit-il à M. de » Bassompierre, un homme qui s'en » va chercher une sépulture à Paris. » J'ai servi, tant que j'ai pu le faire ; » & quand ils ont vu que je n'en » étois plus capable, ils m'ont en- » voyé reposer, & donner ordre au » salut de mon ame, à quoi leurs af- » faires m'avoient empêché de pen- » ser : Un Chancelier sans Sceaux, » est un Apothicaire sans sucre. « *Journal de Bassompierre.*

Lorsque Henry IV. demanda les Sceaux à M. de Bellievre pour Sillery, se servant de l'occasion de son voyage en Limosin, où le grand âge & la foiblesse de Bellievre ne lui permettoit pas de le suivre ; ce Chancelier lui répondit : » Que s'il ne » vouloit faire courir la poste aux » Sceaux, il les rendroit toujours à » temps, au même lieu où Sa Maje- » sté arriveroit.... Il semble, Sire, » ajoûta-t'il, que vous craignez qu'il » n'y ait point de terre en Guyenne » pour m'enterrer : Je me porte bien ; » & n'ai souci de ma vie, que pour » votre service ; laquelle me seroit » fort-ennuyeuse si j'en étois éloi- » gné. « *P. Matth. tom. 2. l. 3. p. 688.* Ce grand Chancelier, dont la probité & la fermeté ont été généralement reconnuës, avoit servi sous cinq Rois. Il est auteur de plusieurs utiles Reglemens pour la Chancellerie. Il mourut le 5. Septembre de l'année suivante, âgé de 78. ans. Il étoit de la Ville de Lyon.

de l'humanité, après avoir payé presque tous les autres. 1607.

Le Roi vint à Paris le 2 Janvier, en intention d'aller & de mener la Reine à Vigny : voyage, dont je le détournai. Il se contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau ; d'où il revint à Paris, à la fin de Fevrier, pour aller à Chantilly, qui étoit sa promenade ordinaire du mois de Mars : il s'y plaisoit beaucoup dans cette saison : » Il fait ici fort-beau, » m'écrivoit-il de cet endroit, le 8 Mars : j'y passe bien mon » temps : tous les jours je suis à cheval ; & j'y ai bien du » plaisir. « Il ne se fixa nulle-part, que lorsque de retour à Paris, il eut pris le 20 Mars, le chemin de Fontainebleau : il y passa le Printemps. Sa Majesté eut fort-beau temps depuis Paris jusqu'à Fleury, par où elle passa pour voir ses Enfans, qui étoient encore dans cette maison ; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury jusqu'à Fontainebleau. Dans la Lettre où Henry me fait tout ce détail, il me mande encore, Que le Dauphin étoit venu une lieuë à sa rencontre ; & qu'il l'avoit trouvé fort-joli, aussi bien que ses autres Enfans : Que la Reine, qui étoit grosse alors, se portoit bien, & devoit se rendre incessamment à Fontainebleau. » Mandez-» moi des Nouvelles de la Ville, m'écrivoit ce Prince, le pre-» mier Avril : Je me porte bien ici ; comme aussi font ma » Femme, mon Fils & mes autres Enfans, qui sont les plus » jolis du monde, & me donnent bien du plaisir (2). «

La Reine y accoucha le 16 Avril, à onze heures du soir, de son second Fils, auquel on donna dans la suite le nom de Duc d'Orleans (3). Sa Majesté me le fit aussi-tôt sçavoir par un Billet, que Montmartin m'apporta de sa part ; & je reçus presque dans le même moment, une seconde Lettre de sa main, pour faire tirer le Canon. Cette naissance redoubla la joie dans la Famille Royale. Le Roi qui avoit compté revenir à Paris, au commencement de Mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau ; d'où il fit seulement un voyage pour voir Madame de Moret.

(2) » Il aimoit, dit Péréfixe, tous » ses Enfans, légitimes & naturels, » avec une affection pareille, mais » avec differente consideration : Si » ne vouloit pas qu'ils l'appellassent, » *Monsieur* : nom, qui semble ren-» dre les Enfans étrangers à leur Pe-» re, & qui marque la servitude & » la suggestion ; mais, qu'ils l'appel-» lassent, *Papa* : nom de tendresse & » d'amour. «

(3) Il n'eut point de nom de Baptême ; parce qu'il mourut dans sa cinquieme année, avant que les Cérémonies de son Baptême eussent été faites.

1607. La Chasse y tenoit toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'éxemple qu'on a, que cet éxercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes ; je n'ai garde de décider qu'il ne sçauroit être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point-du-tout pour moi. Le récit que Praslin me faisoit de Fontainebleau, des parties de Sa Majesté, n'étoit assûrément pas bien propre à me l'inspirer : Il me mandoit, Que le même jour Sa Majesté, après avoir chassé le matin à l'Oiseau, avoit fait une Chasse du Loup, & fini sa journée par une troisieme du Cerf, qui avoit duré jusqu'à la nuit, & malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à six grandes lieuës du gîte : C'est de-là qu'il fallut faire retraite, entierement pénetrés d'eau, excepté le Roi seul, qui changea de tout, avant que de regagner Fontainebleau ; où il arriva un peu fatigué à la verité, mais avec cela gai & content ; parce qu'il avoit pris ce jour-là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les Princes appellent s'amuser : mais il ne faut disputer, ni des goûts, ni des plaisirs. Henry ne laissa pas de s'occuper le lendemain tout le matin, à visiter tous ses Ouvriers, & à courir d'attelier en attelier. » Il est vrai, ajoûtoit Praslin, qu'au retour du Parc, il se » sentit un peu de fievre ; mais ce ne fut rien. « Pour ce Prince, quand il m'écrivoit sur ce sujet, c'étoit en vrai Chasseur, qui passe legerement sur toutes ses fatigues, & appuie sur ce qu'il appelle ses bonnes fortunes. Il me mandoit par éxemple, le 20 Mai, Qu'il avoit chassé la veille avec le plus grand plaisir du monde, & sans avoir beaucoup de chaud : Qu'il avoit pris son Cerf de bonne heure ; étoit venu dîner à Ponthierry, à dix heures ; & revenu à deux & demie, à Fontainebleau ; où il avoit rencontré la Reine, qui venoit au-devant de lui. Une autrefois : » Je viens de prendre un » Cerf, avec grand chaud & grand plaisir. « Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce Prince ne perdoit pas de vuë ses Affaires pour tout cela : mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine ; il en étoit quitte pour m'écrire de temps en temps, ou pour m'appeller à Fontainebleau, lorsqu'il avoit quelque chose d'important à me communiquer. Il m'y fit venir le Mercredi de Pâques, avec le President Jeannin ; & y manda

ſon Conſeil, pour le Lundi de la Quaſimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre ſurcroît de peine, par de nouvelles liberalités : » Je n'attends point, m'écrivoit-il, que ceux » qui me ſervent bien, me demandent. Vous m'aidez ſi bien » à faire mes affaires, que je veux auſſi vous aider à faire » les vôtres : Je vous donne vingt mille écus, ſur mes deniers » extraordinaires ; faites-en faire les dépêches neceſſaires. » J'ai ſçu, me mandoit-il une autrefois, que vous faites bâ- » tir à La-Chapelle, & que vous y faites un Parc : comme » ami des bâtiſſeurs, & votre bon Maître, je vous donne ſix » mille écus, pour vous aider à faire quelque choſe de » beau. « 1607.

Il y avoit une autre ſorte de Lettres de Henry, que je mets autant au-deſſus de celles-cy, que la confiance d'un auſſi grand Prince doit l'emporter ſur les preſens, dans l'eſprit d'un Miniſtre fidele & affectionné : ce ſont celles où ce Prince m'ouvroit ſon cœur, ſur ce que nous avions lui & moi de plus chers interêts : » Il s'eſt paſſé, c'eſt ainſi qu'il » s'exprimoit dans une de ſes Lettres, ce matin quelque » choſe dans mon ſein, pourquoi j'ai affaire de vous, comme » de mon plus confident Serviteur. « Il en étoit de-même de tout ce qui lui arrivoit de capable de troubler ſa tranquillité. Mon Fils ſe bleſſa, en maniant un cheval. Sa Majeſté envoya auſſi-tôt un Courrier exprès, ſçavoir l'état de ſa ſanté ; en me mandant, Que comme Pere & comme Maître, il y prenoit toute la part poſſible. Mon Fils fut encore plus dangereuſement malade au mois de Novembre ; & le Roi ne ſe contenta pas d'y envoyer Du-Laurens, ſon premier Medecin, & de lui recommander lui-même le malade : il m'écrivit, Qu'il ne m'aimoit pas ſi peu, que s'il penſoit que ſa preſence y fût neceſſaire, il ne vînt lui-même me donner cette preuve de ſon affection ; & il conſentit le plus obligeamment du monde, que je differaſſe le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non-ſeulement de deux jours, mais encore tout le temps que je me croirois utile auprès de mon Fils.

Dans l'affaire malheureuſe, arrivée à Amiens, ou Rambures tua mon Neveu D'Epinoi ; le Roi inſtruit de la vive douleur & des larmes que ce cruel accident cauſoit au Fre-

1607. re du Mort (4), l'envoya visiter, & lui fit porter trois fois de sa part des paroles de consolation. On avoit cherché à animer toute la Famille contre Saint-Paul (5), qu'on accusoit d'avoir eu part à cet assassinat. Saint-Paul justement indigné de ces bruits, vint aussi-tôt trouver Sa Majesté, avec l'assûrance qu'inspire l'innocence: Il justifia qu'il n'étoit pas même sorti de Calais, pendant tout ce temps-là. Il parla de la malheureuse victime de cette avanture, avec des éloges & des regrets si sinceres, qu'il me fit regreter à moi-même qu'il ne se fût pas trouvé à Amiens, où il se tenoit assûré qu'il auroit prévenu cet accident: Il protesta qu'il auroit volontiers racheté le sang du Mort, d'une partie du sien. Il se plaignit ensuite qu'à tous ces bruits injurieux l'on avoit ajoûté celui de dire, Que Sa Majesté avoit résolu de le citer; & qu'elle m'avoit promis de le traiter durement: Que je ne le saluërois point; & même, qu'il lui seroit fait défense de venir à Paris, tant que j'y serois. Saint-Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour dissiper tous les soupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai son procedé d'un tout-à-fait galant homme; & je crois que de son côté, il fut content de la maniere dont je le traitai. Pour Henry, il ne se donna pas moins de mouvemens, que si l'affaire l'eût regardé personnellement. Il me justifia toute la conduite de Saint-Paul; & me manda, Que je me donnasse bien de garde d'ajoûter foi aux bruits du Quartier de la Bastille; où mes ennemis n'avoient pour but que de faire joindre un second malheur au premier: Il m'exhorta même à me servir de la confiance que Saint-Paul paroissoit avoir en moi, pour empêcher avec lui que la chose n'eût aucune suite.

J'étois encore arrêté chez moi, lorsque le Roi y vint un jour m'entretenir de je ne sçais quelle intrigue de galante-

(4) De plusieurs Enfans mâles, sortis du mariage de Pierre de Melun, Prince d'Epinoi, Marquis de Richebourg, & d'Hyppolite de Montmorency, dont on a vu cy-devant que M. de Sully avoit pris la Tutelle; il n'en restoit plus alors que deux: Guillaume de Melun, Prince d'Epinoi, Vicomte de Gand, Connétable de Flandre, Grand-Bailli de Hainaut, Chevalier de la Toison d'or &c. C'est celui qui eut avec la Princesse de Ligne, le grand Procès, dont il sera parlé dans la suite: Et, Henry de Melun, Marquis de Richebourg, son Frere puîné: c'est ce Henry, qui fût tué par Rambures.

(5) François d'Orleans, Comte de Saint-Paul.

rie, dont j'ai perdu la memoire. Je me ſouviens ſeulement que je m'emportai fort contre Madame d'Angoulême (6), & une autre perſonne, qui y jouoient les premiers rôles; & que j'oſai repreſenter à Henry avec beaucoup de fermeté, Que des deſſeins ſi peu ſéans à ſon âge & à ſon rang, étoient autant de flétriſſures à ſa gloire, & pouvoient bien produire quelque choſe de pis encore. Ma liberté, quelquefois heureuſe, ne m'attira cette fois-cy qu'une vive colere & de piquans reproches de ce Prince. Il étoit encore ſi échauffé, lorſqu'il ſortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout-haut : » Voilà un homme que je ne ſçaurois plus ſouffrir : » Il ne fait jamais que me contredire, & trouver mauvais tout » ce que je veux ; mais Pardieu ! je m'en ferai obéïr ; je ne le » verrai de quinze jours. « Ma diſgrace parut à tousles Aſſiſtans une choſe décidée : mes Domeſtiques s'en affligerent ; & pluſieurs des autres s'en réjouirent, je crois, interieurement. 1607.

Dès les ſept heures du lendemain matin, on vit arriver Sa Majeſté à l'Arcenal, avec cinq ou ſix perſonnes, qu'elle avoit dans ſon carroſſe. Ce Prince monta à mon appartement, ſans vouloir qu'on m'avertît, & frappa lui-même à la porte de mon cabinet. Je ne fus pas peu ſurpris, lorſqu'ayant demandé *Qui eſt-là*, j'entendis répondre *C'eſt le Roi* ; & que je connus au ſon de la voix, que c'étoit lui-même qui avoit répondu : » Hé-bien ! que faiſiez-vous là, « me dit-il, en entrant avec Roquelaure, De-Vic, Zamet, La-Varenne & l'Ingenieur Erard : car il avoit à me parler des fortifications de Calais ? Je lui répondis, Que j'écrivois des Lettres, & apprêtois du travail à mes Secretaires : ma table étoit effectivement toute couverte de Lettres, & d'Etats des matieres que je devois traiter ce jour-là au Conſeil : » Et depuis quand êtes-vous là, me dit encore Sa Majeſté ? » Dès les trois heures du matin, repris-je. Hé-bien ! Roquelaure, dit ce Prince, en ſe tournant vers lui, pour » combien voudriez-vous mener cette vie-là ? Pardieu ! Sire, » pour tous vos threſors, répondit Roquelaure. « Henry ne repliqua rien. Il fit ſortir tout le monde ; & il commença à m'entretenir de choſes ſur leſquelles, il me fut impoſſible de me ranger à ſon avis : ce qu'il connut aiſément, lorſqu'il

(6) Charlote de Montmorency, Femme de Charles de Valois, Duc d'Angoulême.

1607. vit que je lui répondois froidement, Que je n'avois aucun conseil à lui donner : Que Sa Majesté ayant pris sa résolution, après une meure déliberation sans doute ; il ne me restoit rien à faire, que de lui obéïr ; puisqu'aussi-bien elle ne trouvoit pas bon qu'on fût d'un sentiment contraire au sien. » Oh, oh ! vous faites le réservé, me dit Henry en soûriant, & en me donnant un petit coup sur la jouë ; » & vous êtes » encore en colere d'hier : Je n'y suis plus moi : là, là, em- » brassez-moi, & vivez avec la même liberté, que vous » aviez accoutumé : car je vous connois bien ; si vous faisiez » autrement, ce seroit signe que vous ne vous soucieriez » plus de mes affaires. Quoique je me fâche quelquefois, » ajoûta-t'il, avec cette candeur qui lui étoit naturelle, je » veux que vous le souffriez : car je ne vous en aime pas » moins : Au-contraire, dès l'heure que vous ne me contre- » direz plus, dans les choses que je sçais bien qui ne sont pas » de votre goût, je croirai que vous ne m'aimerez plus. «

Voilà un de ces traits, qui sont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henry : & en verité, c'est le montrer par un bel endroit. Il n'est pas rare de voir des Ministres & des Confidens de Princes, disgraciés : il n'est pas rare non-plus, qu'ils méritent ce traitement, par des procédés reprochables. Lorsque cela arrive, est-ce veritablement les fautes que les Princes punissent ? presque jamais : ils font par caprice, par legereté, par orgueil, par mauvaise humeur, ce qu'il ne tiendroit qu'à eux de faire, par le seul motif de la justice. Il semble que le sort de la Raison est de n'être écoutée, ni lorsqu'elle combat les Passions, ni lorsqu'elle conseille la même chose qu'elles.

Le Roi m'entretint après cela de choses, qu'il ne m'est pas permis de rapporter, m'embrassa, & me dit adieu. En sortant, il dit à De-Vic : » J'ai pourvu à l'Affaire de Calais : « & tout-haut : » Il y en a d'assez sots, pour croire que quand » je me mets en colere contre Monsieur de Sully, c'est à-bon- » escient & pour long-temps : mais tout-au-contraire : Car » quand je viens à considerer qu'il ne me remontre, ou ne » me contredit, que pour mon honneur, ma grandeur, & le » bien de mes Affaires, & jamais pour les siennes ; je l'en aime » mieux, & suis impatient de le lui dire. « Tout Prince qui entend ses interêts, ne négligera point de donner de temps en

temps des marques éclatantes de son estime, aux Ministres 1607.
dont il a fait choix; supposé que ce choix soit bon: elle lui assûrera celle du Public: ce qui est un point essentiel.

Je reviens aux Affaires, dont Villeroi & Sillery étoient venus par ordre du Prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les Protestans. Le Roi leur ayant permis l'année précedente, de tenir en celle-cy un Synode; ils l'indiquerent à La-Rochelle, & firent nommer dans des Assemblées Provinciales, les Députés dont il devoit être composé. Ce furent quelques-uns de ces Députés mêmes, qui firent sçavoir à Sa Majesté, Que leurs Cahiers étoient chargés de l'Article du Synode de Gap, touchant le Pape, dont il a déja été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeoient cette Assemblée, ils se crurent obligés de prévenir Sa Majesté; en lui envoyant trois Députés, tant sur cette affaire, que sur quelques autres, qu'ils avoient raison de croire ne pas être de son goût: C'est qu'ils avoient résolu d'y remettre sur le tapis la question, déja si fort discutée à l'Assemblée de Châtelleraut, sur la nomination, le nombre & le temps d'éxercice, des Députés Géneraux du Parti Réformé; à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service alloit expirer.

Le Roi, en m'envoyant de Fontainebleau ces Députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces sortes d'occasions; je veux dire, de me faire notifier ses intentions à l'Assemblée, comme de moi-même, & par un motif d'affection pour mes Confreres: se reservant à prendre le ton d'autorité, si l'on ne réüssissoit pas par cette voie. Mon Frere vint en conférer avec moi, le 27 Avril, de la part de Sa Majesté: & comme je m'attendois toujours que le Roi viendroit lui-même incessamment à Paris; je retins les Députés deux ou trois jours, sans leur donner une réponse, que je n'aurois pas été fâché de concerter avec ce Prince. Il m'écrivit de Fontainebleau, le 5 Mai, lorsqu'il eut changé d'avis sur son voyage, & il me parut inquiet de sçavoir ce que j'avois fait avec les Députés: » Je ne sçais, » me disoit-il, ce qu'ils peuvent vous avoir dit, sur ce que je » vous ai mandé par votre Frere. M. de La-Nouë, auquel » je parlai hier matin, en presence de M. de Villeroi, m'en

1607. » a avoué la plus grande partie, & m'a dit n'avoir vu de sa » vie tant de fous dans une Compagnie : entr'autres, il m'a » nommé Rivet. Il ne faut point douter que les Députés » n'ayent, avant de vous voir, conféré avec M. Du-Plessis, » qui les aura instruits de ce qu'ils devoient dire. «

J'écrivis à l'Assemblée la Lettre, que Sa Majesté avoit éxigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger sur l'Article des Députés Géneraux, de ce qui appartenoit à la Police, ou au Gouvernement ; & à ne rien changer de ce qui avoit été statué à cet égard, dans une de leurs plus solemnelles Assemblées. Je leur faisois comprendre, Que la durée de la Députation Génerale ne pouvoit être moindre que de trois ans ; les Députés ne pouvant en moins de temps s'instruire des affaires, & se faire connoître : & qu'on ne devoit point nommer pour deux Députés seulement ; parce que ce choix devant être fait dans des Assemblées génerales, toujours précedées d'Assemblées particulieres : formalité, qui emportoit un temps considerable ; s'il arrivoit accident à l'un de ces deux Députés, le Parti s'exposoit à manquer d'un Agent auprès du Roi : au-lieu qu'en en proposant toujours six à Sa Majesté, ce vuide se trouveroit aussi-tôt rempli, par la nomination qu'elle pourroit faire dans le moment, de quelqu'un de ces six, marqués sur la liste. Quant au Pape ; je leur fis sentir, Qu'en remuant imprudemment une Question déja jugée si inutile, & sans aucune consideration pour un Pape, qui par son caractere doux & pacifique, ne méritoit pas ce traitement ; ils risquoient à perdre par leur faute, & pour un rien, cet état heureux & tranquille, qui avoit été si long-temps l'objet de tous leurs vœux. Je les rappellois là-dessus à leurs propres sentimens, & même à leurs aveux : & je finissois en leur representant fortement, Que toute desobéïssance à leur Maître les compromettoit : mais qu'une desobéïssance injuste & déraisonnable, étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes termes, par quelques autres personnes, que je sçavois avoir le plus de créance dans le Parti ; & je les priai d'écouter attentivement les raisons que pourroit y ajoûter Montmartin, que je fis le porteur de cette Lettre, & que Sa Majesté jugea capable d'être dans cette occasion, l'interprete de ses volontés. J'em-

ployai encore un autre motif, que Sa Majesté crut devoir faire effet : c'est que comme les Rochellois venoient tout-fraîchement de faire instance, pour obtenir deux mille livres pour leur College ; je leur donnai à entendre que Sa Majesté accorderoit cette grace à la déference, qu'ils persuaderoient à leurs Confreres d'avoir pour ses ordres. Une Lettre du Roi m'instruisit au bout de quelques jours, Que Montmartin & les Députés, renvoyés avec les ordres de Sa Majesté, avoient été à la verité assez bien reçus à l'Assemblée : mais qu'il s'en falloit beaucoup qu'on eût eu les égards qu'on devoit avoir, pour les discours du premier, non-plus que pour mes Lettres, & pour celles qui y étoient jointes ; dont les Auteurs avoient été appellés par dérision, *les quatre Voyans de l'Eglise*. Ce que Montmartin mandoit de temps en temps au Roi, des dispositions des esprits, ne le satisfaisoit pas davantage : » Si cela continuë, m'écrivoit-il, ils seront les Rois, & nous, les Assemblées. « Cependant le Parti favorable au Roi, l'emporta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zèle, que le Roi récompensa d'une Pension. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complettement réüssi ; eu égard aux obstacles qu'il avoit surmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit possible de faire, lorsqu'il put attester à Sa Majesté, que sa volonté y avoit été suivie : » Montmartin a fort-bien travaillé, me mandoit encore Henry, quoiqu'envain : ce qu'il ne croit pas : Il a apporté de l'ombre, & le corps est demeuré ; l'Article de Gap n'ayant emporté que deux seules voix. « 1607.

L'Eglise de Pons se fit connoître par un trait d'une grande hardiesse ; lorsque se faisant une ridicule application de la maniere de gouverner les Affaires de la Religion par Députés Géneraux, elle osa nommer au Roi trois Sujets, Verac, Longchamp & Bertauville, pour leur remettre, en qualité de Députés particuliers, le Gouvernement de cette Ville. Henry ne répondit qu'en faisant parler les Edits : mais il ne fut pas moins irrité de cette témerité, que des Conférences qu'on lui manda que Lesdiguieres & Murat avoient secrettement ensemble, & du manque de respect du Ministre Chamier pour M. le Connétable, à son passage à Montelimar. Je fis ensorte que ce Ministre alla se justifier à ce Prince, des imputations dont il se plaignoit.

1607. Les Rochellois donnerent à la fin de cette année, un autre sujet de mécontentement au Roi; en écrivant en Corps au Roi d'Angleterre, à l'insçu de Sa Majesté & de moi, pour lui demander la liberté d'un Ministre Ecossois, nommé Maluin, qui avoit été mis à la Tour de Londres, pour avoir tenu des discours, & publié des Ecrits offensans, contre Sa Majesté Britannique & son Conseil. Les Rochellois n'avoient rien à alléguer contre un fait, que le Ministre Primerose, celui-là-même qui avoit été porteur de leur Dépêche, attesta à Sa Majesté; qui lui permit, en consideration de cet aveu, de retourner éxercer le Ministere à Bordeaux : Et ce qui les rendoit encore plus coupables, c'est qu'ils prétendoient donner retraite au Prisonnier dans leur Ville, & même s'en servir en qualité de Ministre. Il y avoit dans tout ce procédé, une affectation d'indépendance, que rien ne pouvoit excuser. Le Roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une Ville qu'il affectionnoit, une aussi petite grace, que l'étoit l'élargissement d'un Etranger, dont il délivroit son Royaume : je ne voudrois pas même assûrer que le Conseil de Londres n'eût un secret contentement de faire un pareil present au Roi de France : Mais ce Prince, outre l'interêt de son autorité blessée, avoit les mêmes raisons de ne point recevoir Maluin dans ses Etats, que le Roi Jacques avoit de le chasser des siens. Henry m'envoya Bullion, & m'écrivit sur cette affaire plusieurs Dépêches, soit lui-même, soit par Villeroi. Je fus encore chargé par ce Prince, d'en demander l'explication à la Ville de La-Rochelle; de la lui reprocher; & de lui en faire demander pardon à Sa Majesté, qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occasion.

Parmi plusieurs torts effectifs, il se trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette Ville de bien gratuits. Il prit envie aux Jesuites d'envoyer un des leurs, pour faire les fonctions de Prédicateur dans La-Rochelle. La-Varenne, le Pere Cotton & quelques autres, jetterent les yeux pour ce sujet, sur le Pere Séguiran (7) : & afin de ne pas courir le risque d'un refus de Sa Majesté, ils s'adresserent aux deux Secretaires d'Etat, Beaulieu & Fresne, qui délivrerent à ce Pere,

(7) Gaspard Séguiran : Il fut dans la suite Confesseur de Louis XIII.

(8) J'aurois

Pere, de leur chef & ſans en parler à Sa Majeſté, des Lettres qui le mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le Jeſuite s'étant preſenté aux portes de la Ville, on lui demanda qui il étoit : » Je ſuis, répondit-il hardiment, Séguiran, » de la Compagnie de Jeſus, qui viens pour prêcher en cet- » te Ville, en vertu de Lettres du Roi. Retirez-vous, lui dit » la Sentinelle aſſez peu reſpectueuſement : nous ſçavons » bien que JESUS n'a point eu de Compagnons ; & que vous » n'avez point de Lettres du Roi. « Sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de ſe retirer : ce que le Pere fit, en menaçant d'un ton très-emporté, de s'en plaindre au Roi ; & il n'y manqua pas. Tous ſes Partiſans à la Cour le ſeconderent ſi bien, en éxaggerant à Sa Majeſté ce manque de reſpect pour ſes ordres ; & lui cachant tout, ou partie de la verité ; que ce Prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un Billet très-preſſant, & qui marquoit beaucoup de colere. 1607.

Je trouvai toute la Cour en rumeur, & le Roi environné de perſonnes, qui animoient ſon reſſentiment : » Hé-bien ! » me dit-il, vos Gens de La-Rochelle ont bien fait des » leurs : Voilà le reſpect qu'ils me rendent, & la recon- » noiſſance de l'amitié que je leur porte, & des gratifications » qu'ils reçoivent de moi. « Il me conta le fait, d'un air qui me parut ne reſpirer que le châtiment. Mais m'ayant enſuite tiré à quartier, il me dit : » J'ai fait ainſi le fâché, pour » fermer la bouche à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer » mes actions : mais je vous dis à vous, que les Rochellois » n'ont pas tout le tort du monde : car je n'ai commandé, » ni été informé de telles Lettres ; je les euſſe bien empê- » chées, ſi j'en avois été averti. Cependant il y faut pourvoir, » par une autre voie qu'en deſavouant les Secretaires d'E- » tat ; parce que cela tireroit à conſéquence pour toutes leurs » autres Dépêches : Aviſez quel moyen il y aura. «

J'écrivis aux Rochellois, après en être convenu avec Sa Majeſté, Que leur devoir étoit avant toutes choſes, d'envoyer faire ſoûmiſſion au Roi, & lui marquer le regret qu'ils avoient de lui avoir déplu. Je leur donnai à entendre qu'un peu d'obéïſſance les feroit ſortir de cette affaire à leur avantage. Je les aſſûrai, Que la choſe s'étoit faite ſans la par-

1607. ticipation de Sa Majesté : Qu'elle n'arriveroit plus ; & qu'elle se termineroit, sans qu'on touchât à leurs privileges : enfin que j'aurois tout le soin imaginable de menager leurs interêts, avec deux ou trois de leurs plus notables & plus honnêtes Citoyens, que je leur mandai de m'envoyer. Le biais que je pris, fut que le Pere Séguiran reçût de nouvelles Lettres, de la main même de Sa Majesté ; en vertu desquelles il prêcha : mais il fut révoqué au bout de quelques jours. Les Jesuites eux-mêmes ne parurent pas mécontens de ce temperament.

Il eût été fort-difficile d'en trouver un, propre à satisfaire la Ville de Poitiers. Depuis que cette Ville avoit enfin été obligée de souffrir les Jesuites, je ne recevois plus que des plaintes, de vive voix, ou par Lettres, contre ces Peres, de la part de l'Evêque, du Lieutenant-Géneral & des principaux habitans, soit séparément, soit en Corps. Ces plaintes, qui ne venoient pas seulement des Protestans, mais des Catholiques eux-mêmes, rouloient sur ce que les Partisans que les Jesuites avoient à Poitiers, les ayant mis à leur arrivée en possession d'un College, & ayant fait en leur faveur, de fort-grandes dépenses en maisons & en meubles ; ayant même fait passer entre leurs mains les plus riches Bénefices du Canton ; on ne voyoit pas que ces Peres, depuis deux ans qu'ils étoient établis parmi eux, & avoient été chargés de l'Instruction de la meilleure partie des jeunes gens de la Ville, eussent encore produit aucun fruit : Ce qui leur étoit d'autant plus sensible, qu'avant cela, disoient-ils, ils avoient de très-bons Colleges & d'excellens Régens. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves sur la zizanie, qu'on accusoit ces Peres d'avoir semé dans la Ville & dans la Province : & ils revenoient à de nouvelles instances, pour obtenir qu'on rappellât les Jesuites, & qu'on fondât un College Royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henry, qui venoit d'accorder tout-récemment à ces Religieux, que son Cœur fût mis dans leur Maison de La-Fleche ; au lieu de l'Eglise de Notre-Dame, où l'on a coûtume de déposer celui de nos Rois ? C'est à ce sujet qu'un Chanoine de cette Eglise, rencontrant en ce temps-là un Jesuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du Roi

dans La-Fleche, ou de mettre la fleche dans le cœur du Roi (8). 1607.

Malgré tant de faveurs & de bienfaits, dont Sa Majesté combloit ainsi chaque jour les Jesuites, ils se croyoient sans doute tout-autrement obligés encore au Roi d'Espagne; puisqu'ils continuoient à appuyer tous ses desseins : desseins, qui se tramoient dans le Royaume, & au milieu de la Cour même. L'Ambassadeur Espagnol s'ouvrit confidemment aux Amis que cette Couronne avoit en grand nombre chez nous, de la résolution où il disoit qu'étoit Sa Majesté Catholique, d'empêcher par quelque moyen que ce fût, qu'un Roi si ambitieux, disoit-il, si prudent, si habile Général d'Armée, d'une si grande réputation, & si particulierement uni de Politique avec les Protestans, n'éxecutât les projets, que ses amas d'argent, d'armes & de munitions, déclaroient assez : Qu'il ne falloit pas laisser prendre à ce Prince l'essor hors de chez lui; parceque rien ne pourroit lui résister : mais lui susciter assez d'affaires dans l'interieur de son Royaume, pour l'empêcher d'en sortir; en se servant, avec le même fruit qu'on avoit fait du temps de la Ligue, de la haine que se portoient les deux Religions : Que c'étoit l'affaire de tous les Catholiques de l'Europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henry, par la protection qu'il avoit accordée aux Provinces-Unies, avoit sçu affoiblir la seule Puissance qui auroit pu faire quelqu'effort considerable en leur faveur : Qu'il falloit lui rendre la pareille; en cherchant à consumer ses forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étois moins épargné que personne, dans ces discours. On disoit, Que je mettois dans la tête de Sa Majesté, d'entreprendre de plus grandes choses, qu'aucun Roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cens ans : Que mon principal objet étoit de détruire la Religion Catholique. Je ne me défends que contre cette derniere imputation, absolument fausse : mais on la croyoit permise, comme le motif le plus capable de faire impression. Au-reste, je ne mets rien ici gratuitement sur le compte de l'Ambassa-

(8) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully, de mépriser un Bon-mot si plat & si plein de malignité.

1607. deur Espagnol. Quelques-uns des Ecclésiastiques qu'il prit pour Confidens, se trouverent encore assez bons François, pour être scandalisés de pareils discours. Ils crurent satisfaire leur conscience & leur honneur, en faisant jurer par la Foi & les Saints Evangiles, au Cardinal Du-Perron & à son Frere, auquel ils les redirent, que du-moins ils ne les nommeroient point : On ne soupçonnera pas les deux Du-Perron d'avoir forgé une imposture; tout y étoit trop bien circonstancié : on ne rapportoit rien, que d'après l'Ambassadeur; qui avoit dit encore, Que la chose n'en étoit plus aux termes d'un simple projet : mais que plusieurs bons Ecclésiastiques & Amis de Sa Majesté Catholique, y avoient déja travaillé, & y travailloient si bien tous les jours, qu'on devoit s'attendre à voir dans peu arriver quelqu'heureuse Révolution. D'ailleurs, ce n'étoit pas seulement dans sa Cour, que ces avis étoient donnés au Roi : ils lui venoient de toutes les Cours Etrangeres, où les Ambassadeurs d'Espagne disoient publiquement, Que la balance commençoit trop à pencher du côté de la France, pour que la Paix pût durer encore long-temps entre les deux Couronnes : Et l'on ajoûtoit, Que ces Espagnols soûtenoient ces discours par de puissans efforts, & par toutes sortes de maneges propres à s'attacher les Amis & Alliés de la France.

Henry ému, comme il devoit l'être, de ces avis qui se multiplioient de tous côtés, avoit commencé dès la fin de l'année derniere à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par La-Varenne, de si grand matin, que je le trouvai encore couché. Si-tôt qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me disant : » Mon Ami, j'ai des choses d'importance à vous dire : allons-nous en au Cabinet des Livres, » afin de pouvoir nous entretenir long temps; Car quoique » j'aye eu quelque ressentiment de Goutte, je ne laisserai pas » de me promener quelquefois. « Après qu'il m'eut rapporté tous les avis qu'il recevoit : » Hé-bien ! dites la verité, me dit-il : Vous n'êtes pas fâché de voir, par tout ce » que je vous ai dit, confirmer l'opinion que vous avez toujours euë, qu'il falloit que les grands Rois se résolussent » à être Marteaux ou Enclumes, quand ils ont des Rivaux » puissans; & qu'ils ne doivent jamais compter sur un bien » profond repos : ce que je ne nie point que je ne vous

» aye quelquefois contesté : Mais puisque nous voyons la 1607.
» chose se vérifier aujourd'hui ; au-moins donnons ordre à
» les réduire en tel état, qu'ils ne puissent mettre en exe-
» cution leurs mauvais desseins après moi : car peut-être
» n'y trouveront-ils pas tant de difficultés, qu'ils feront
» moi vivant, qui connois leurs finesses. Je ne suis pas si
» fou, continua ce Prince, que de vouloir me venger à
» mes dépens, de ces petites frasques que me font quel-
» quefois vos Huguenots. Ils s'abusent, s'ils pensent que je
» ne connois pas mes forces en comparaison des leurs, &
» que je ne sçache bien qu'il est en ma puissance de les
» ruiner quand il me plaira : Mais je ne veux pas, par un
» dépit frivole, ni pour plaire à autrui, affoiblir si fort
» mon Etat en les voulant détruire, que je devienne la
» proie de mes Ennemis : j'aime mieux leur donner deux
» coups, que d'en recevoir un de leur main. Ainsi, pour-
» suivit Henry, en s'animant de lui-même, puisque la ma-
» lice de ces Marauds est telle ; il faut essayer de la préve-
» nir : & Pardieu ! j'en jure, car ils m'ont mis en colere,
» s'ils me pressent davantage par leurs complots contre ma
» Personne & mon Etat ; car j'ai été averti encore hier,
» qu'en leurs menées il y a de l'un & de l'autre ; s'ils me
» font une fois mettre les armes à la main, ce sera de
» maniere que je leur ferai maudire l'heure où ils auront
» troublé mon repos. Préparez donc tout le mieux que
» vous pourrez ; & faites sur-tout abondante provision
» d'armes, d'artillerie, de munitions & d'argent, qui est
» ce qui donne vigueur aux autres : pour le surplus, je
» m'en charge : Et voyez si pour cette année prochaine
» 1607, vous ne pourriez point trouver une Devise, qui
» exprime, suivant ce que nous venons de dire, que s'ils
» nous font la Guerre en Renards, nous la leur ferons en
» Lions. «

Je fus charmé d'entendre le Roi parler de la sorte ; & j'executai ses ordres avec la plus grande joie du monde. Sur les Jettons d'or que je lui presentai au commencement de l'année, étoit representé le Temple de Janus : Un Lis paroissoit en tenir la porte fermée : ce qui étoit encore mieux expliqué par ces trois mots, qui en étoient la Devise : *Clausi, cavete recludam.* Le Roi trouva que j'avois

1607. fort-bien réüssi à marquer la disposition où il étoit, de ne pas se laisser prévenir par ses Ennemis.

Henry avoit de la peine à ne pas regarder comme tels, six ou sept personnes de la Cour, entre plusieurs autres, sur lesquelles on lui donnoit presque continuellement des avis très-sérieux. La Maison de Lorraine y étoit comprise toute entiere : ce qui lui faisoit un jour m'écrire : » Toutes les » Croix de Lorraine sont dissimulées ; & j'ai peur que les » Fleurs-de-lis n'en ressentent de la contagion. « Ces plaintes étoient assez souvent mêlées de reproches de Sa Majesté, de ce que je souffrois que tous ces Princes eussent publiquement avec moi, des liaisons plus étroites qu'elles lui sembloient ne devoir l'être, avec une façon de penser si differente : C'est que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à Sa Majesté contre Messieurs de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaisance pour ce Prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage : je n'en reçus que des assûrances d'obéïssance & d'attachement, qui me parurent si sinceres, que je crus être obligé de détromper Sa Majesté sur son sujet. Je priai ce Prince de me rendre la justice de croire que je romprois sans balancer, toute liaison qui me paroîtroit tant-soit-peu préjudiciable à son autorité : Et comme il souffroit que je lui donnasse des conseils là-dessus, je lui fis observer, Que pour son interêt propre, je ne devois point abandonnet la personne dont il se plaignoit : parce qu'en supposant qu'elle m'eût caché quelque chose de ses sentimens, j'étois sûr, que tant que je conserverois quelque pouvoir sur son esprit, elle ne se porteroit jamais jusqu'à manquer à son devoir ; & qu'il me paroissoit sur-tout necessaire d'user de patience & de silence, pour ne pas effaroucher des esprits, auxquels une semblable imposture seroit d'autant plus sensible, qu'ils la méritoient moins.

Quant à toutes les autres personnes comprises dans l'accusation ; le Roi ne me disoit rien, dont je n'eusse été informé avant lui : mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement & de réalité. Le motif qui faisoit agir les Délateurs, m'étoit d'ailleurs si bien connu, qu'à la

fin j'avois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois ſeulement nommer les deux ou trois perſonnes, ſur leſquelles leur langue s'éxerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'eſt pas que le Parti Eſpagnol ne fût conſiderable à la Cour : j'ai été le premier à en convenir ; & je crois que perſonne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faiſoient profeſſion : mais quelle apparence de faire entrer dans cette aſſociation, qu'on vouloit qui fût ſecrette, des perſonnes connuës par une longue & invincible antipathie ? 1607.

A cela Henry répondoit, Qu'il étoit toujours fort-dangereux qu'on fût perſuadé qu'il ne ſe tramoit aucun projet criminel contre l'Etat, dans lequel on ne pût eſperer de faire entrer la premiere & la plus grande partie de la Cour : & il revenoit toujours à me ſolliciter de vérifier & de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en oppoſois un autre, qui eſt encore plus inconteſtable : c'eſt, Qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne ſont qu'en idée & en deſirs, mais ſeulement prêter un œil attentif à ne pas leur laiſſer prendre un corps ; en écartant les uns des autres, comme ſans deſſein, les germes dont il pourroit ſe former : ce qui doit toujours être pluſtôt le ſoin du Miniſtre que du Maître. Que pouvoient faire après-tout ces perſonnes, qu'on peignoit ſi redoutables, en mettant la choſe au pis aller ? c'eſt une réfléxion que je faiſois encore faire au Roi : Sa ſeule Perſonne n'en valoit-elle pas mille des leurs ? & celles de ſes Serviteurs, décidés fideles, ne lui faiſoient-elles pas un rempart aſſûré ? Henry n'avoit point d'ennemis, que dès-lors il ne pût d'un ſeul mot faire trembler : Lui vivant, la tranquillité du Gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune Révolution.

Voilà à-peu-près tout ce qui fut dit & écrit à cette occaſion, entre Sa Majeſté & moi ; ſoit d'elle à moi ; ſoit par la bouche du Duc de Rohan, qui vint pluſieurs fois m'entretenir, ou me porter ſur tout cela des Lettres de ſa part. Ce Prince ſuivit à la fin l'avis que je lui donnois, de manier toute cette affaire par des voies détournées, & avec plus de ſubtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres dont le

1607. Roi me chargeoit à la Cour : j'y fis plusieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de dissiper ces vapeurs malignes : j'offris même à Sa Majesté d'y consacrer tout le temps, qu'elle me permettoit d'aller passer dans mes Maisons, & d'y travailler sans cesse auprès d'elle. Je convins avec ce Prince, en lui écrivant sur toute cette matiere, d'un Chiffre, qu'il n'étoit pas possible d'entendre, ni de soupçonner. J'envoyai Descartes à Barrault, pour l'instruire de ce qu'il falloit qu'il fît & qu'il dît à Madrid, tant sur ce sujet, que sur quelques autres.

Il étoit question d'un Mémoire, que le Secretaire d'Espagne venoit de presenter au Roi à Fontainebleau, le 5. Avril; pour faire rendre par Sa Majesté aux Espagnols, certaine prise que Grammont avoit faite, & qu'il avoit refusé de restituer sans ordre. Il ne s'agissoit ici que de bien entendre la Loi des Débris & Naufrages : car la prise étoit de cette nature. Le Ministre Espagnol soûtenoit, Que cette Loi n'a point lieu par rapport aux Vaisseaux & Piéces d'Artillerie, qui appartienennt en propre aux Rois & Princes souverains, & leur servent actuellement. Ni la Loi qu'on citoit, ni le cas present, ne paroissoient pas si clairs au Conseil, que l'Espagne le disoit. Villeroi dit, Que lorsque la fameuse Flotte que le feu Roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre à la verité les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le Roi me renvoya cette Question à décider, par l'autorité & les éxemples des Archives de la Monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre entre l'Espagne & les Provinces-Unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la Campagne donna quelque esperance que la Paix pourroit se réculer encore pour long-temps. Du-Terrail essaya de surprendre la Ville de L'Ecluse pour les Espagnols : il s'y ouvrit un passage par le petard, & y entra si avant, à la tête des Soldats que l'Archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise, qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soûtenu : mais la peur saisit tout son monde; il en fut abandonné, & obligé de sortir comme

me il étoit entré. Le Prince d'Orange attaqua Anvers, & ne réüssit pas mieux. Tant de molesse ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit désapris de part & d'autre à faire la Guerre ; & donner plus de force aux Propositions de Paix, qu'on faisoit publiquement. Une antipathie aussi profondément enracinée, que l'étoit celle des Flamands pour l'Espagne, leur inspira de tenter une derniere fois, le même moyen, qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente, pour nous engager à faire notre Cause de la leur ; je veux dire, qu'ils réïtererent avec plus d'instance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures Places en ôtage. 1607.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit passé dans le Conseil à cette occasion. On y avoit dit, Qu'il n'étoit pas raisonnable que le Roi dépensât tous les ans deux millions pour les Etats, sans en retirer aucune utilité : Que l'éxemple de la Reine Elisabeth étoit une leçon pour nous ; & que les Flamands se trouveroient encore trop heureux de recevoir notre secours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du Conseil ; si-non, qu'elle ne fut appuyée, à ce qu'on remarqua, que par les Catholiques zèlés ; ceux-là mêmes qui auroient tout sacrifié, pour faire réüssir le projet d'unir ensemble la France & l'Espagne : On ne devineroit peut-être pas, vers quel but tendoient ces Conseillers, par des démarches en apparence si contradictoires. Le voici : Ils étoient fort-éloignés de croire l'offre des Flamands aussi sincere qu'elle l'étoit : & à leur compte, il suffisoit de la recevoir, pour voir bien-tôt la desunion & la discorde entre le Roi & les Etats. Cet avis l'emporta ; sans que je fisse rien autre chose, que de temoigner par un branlement de tête, que je refusois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement : Le Conseil des Provinces-Unies (9) reçut cette ouverture à bras ouverts ; & consentit de donner en ôtage, au Roi, six Villes à son

(9) On ne sçauroit douter que les Provinces-Unies n'ayent eu alors bien veritablement le dessein, non-seulement de se mettre sous la protection de la France, mais encore de se soûmettre à sa Domination. Voyez-en la déliberation dans Vittorio Siri, (*Mem. Recond. tom.* 1. *pag.* 418.) Mais comme c'étoit la necessité seule qui les y forçoit, cette disposition étoit-elle bien sincere, & auroit-elle duré long-temps ? Je crois que le meilleur parti fut celui que le Duc de Sully fit prendre dans le Conseil.

1607. choix ; moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs, & certaine quantité de poudre ; & qu'il favorisât, comme auparavant, leurs levées de Gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'Hiver précédent, comme je l'ai dit, signifier cette résolution ; nos Conseillers, dans l'embarras où elle les jettoit, ne sçavoient plus que dire, ni quel parti prendre : & je crois qu'alors, bien-loin de les fâcher, je leur rendis un grand service, en montrant, comme je fis, en plein Conseil, combien précipitamment ils avoient formé leur premiere Déliberation. Je fis voir, Qu'il s'en falloit beaucoup que les differens secours, que Sa Majesté accordoit volontairement chaque année aux Etats, montassent à une somme aussi considerable, que celle qu'ils demandoient : Que les Villes qu'on offroit, n'étoient point, à bien l'éxaminer, une caution sûre de notre Argent. Enfin je taxai avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs raisons d'absurdité & d'ignorance. Ce Conseil avoit été assemblé extraordinairement ; & il étoit composé du Roi, de M. le Comte de Soissons, du Chancelier de Bellievre, de Sillery, Château-neuf, Villeroi, Château-vieux, comme Capitaine des Gardes, & moi. Personne n'ayant rien repliqué ; il ne fut plus question de Villes d'ôtage ; & on s'en tint en gros, aux premiers termes d'Amis & d'Alliés des Provinces-Unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive ; dont le prétexte exprimé dans le Traité (car les Etats en vouloient un), fut de les mettre en paix avec le Roi d'Espagne.

Les Etats, à qui ce manege donnoit beau jeu, pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change ; & dirent résolument, Que puis-qu'on leur refusoit l'Argent dont ils avoient besoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la necessité de faire la Paix avec leur Ennemi ; & qu'on la verroit incessament concluë. Ce n'étoit pas là le compte de Sa Majesté, qui s'étoit attenduë à tenir encore long-temps les choses sur le premier pied, moyennant ses secours & son assistance ordinaires ; & qui avoit commencé pour cela, par faire tenir aux Etats, au commencement de cette année, une somme de six cens mille livres. Mais ils prirent son Argent, & n'en firent pas moins la cessation d'Armes, à laquelle ils étoient résolus :

Et c'eſt apparemment pour prévenir nos reproches, qu'ils envoyerent de nouveau nous fatiguer par les mêmes propoſitions de Villes d'ôtage, & d'acceptation de la Domination Françoiſe, dont ils ſçavoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoûte, qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque ſomme d'Argent conſiderable : Aërſens à ſon retour à Paris, au commencement d'Avril, n'ayant point eu honte de demander un ſupplément de deux cens mille livres. Henry eut ſa revanche : mais en refuſant Aërſens, il ne laiſſa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à ſuſpendre la réſolution des Etats pour l'accommodement ; quoiqu'il dît dès ce moment, qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entr'eux. 1607.

Preaux & Ruſſy avoient déja fait pluſieurs allées & venuës à ce ſujet, par Commiſſion du Roi. Sa Majeſté, qui regardoit comme un coup de partie, d'avoir en ce Pays-là quelqu'un, qui aſſiſtât de ſa part à l'Aſſemblée Génerale des Etats, qui avoit été indiquée pour le 6 Mai, & dans laquelle on devoit nommer des Députés, pour envoyer faire part à ce Prince, des motifs de la ceſſation d'Armes ; Sa Majeſté, dis-je, jugea à-propos que je fiſſe repartir précipitamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour Adjoint. Leurs inſtructions furent à-peu-près les mêmes qu'on avoit données à La-Boderie, au ſujet de la ſuſpenſion d'Armes. Je délivrai à Buzenval ſes mêmes appointemens, pour ſix mois : j'y compris ſeulement les Frais, que Franchemen, ſon Secretaire, pouvoit avoir faits en Flandre, pendant que ſon Maître étoit abſent.

Les choſes étoient en cet état, lorſqu'on apprit la Nouvelle d'une grande Victoire Navale, remportée le 25 Avril (10), par la Flotte des Provinces-Unies, ſur celle des Eſpagnols : & preſqu'auſſi-tôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila, Amiral Eſpagnol, croiſoit aux environs du Détroit de Gibraltar, pour défendre aux Hollandois l'entrée de la Méditerannée, & leur ôter le Commerce de la Mer Adriatique. Les Hollandois, qu'on ne pou- D. Joan Alvarès d'Avila.

(10) D'autres Hiſtoriens diſent le Lundi 30 Avril : il y a auſſi quelques autres differences dans la Relation du Combat, mais peu conſiderables. *Voyez De-Thou, liv.* 138. *le Merc. Franç. ann.* 1687. *& autres Hiſtoriens.*

1607.

Jacob Heemskerk.

voit mortifier plus ſenſiblement, donnerent dix ou douze Vaiſſeaux à commander à un de leurs meilleurs Hommes de Mer, nommé Heemskerk; avec la qualité de Vice-Amiral, pour aller reconnoître cette Flotte, & l'attaquer. Avila étoit déja plus fort que ſon Adverſaire, de près du double, ſoit en Vaiſſeaux, ſoit en Hommes: Il ne laiſſa pas de ſe renforcer encore de vingt-ſix grands Navires ou Gallions, dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux; & d'augmenter ſes Gens de Guerre juſqu'à trois mille cinq cens hommes: mais auſſi avec ce renfort il ſe tint ſi aſſûré de la Victoire, qu'il ſe fit accompagner de cent-cinquante Gentilhommes, pour en être ſeulement les Témoins. Au-lieu cependant de prendre la pleine Mer, comme il devoit le faire; avec cette confiance, il ſe poſta ſous la Ville & Château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerk bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas pluſtôt aperçu que ſon Ennemi paroiſſoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, & lui livra le plus furieux Combat, dont on ait entendu parler de mémoire d'homme: il dura huit heures entieres. Le Vice-Amiral Hollandois s'attacha tout-dabord à l'Amiral Eſpagnol, l'accrocha, & vint à l'abordage: Un coup de Canon, qui lui emporta la cuiſſe dès le commencement de la mêlée, ne le laiſſa vivre qu'une heure; pendant laquelle, & juſqu'à une minute près de ſa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût ſenti aucun mal: & lorſqu'il ſe vit prêt à rendre le dernier ſoupir, il mit ſon Epée entre les mains de ſon Lieutenant, en lui faiſant faire, & à tous ſes Gens, ſerment de vaincre ou de mourir. Le Lieutenant fit paſſer ce ſerment dans tous les Vaiſſeaux, où l'on n'entendit que ce cri général, *Mort ou Victoire*. Les Hollandois demeurés enfin Victorieux, trouverent qu'il ne leur en avoit coûté que deux Vaiſſeaux, & environ deux cens cinquante hommes. Pour les Eſpagnols, ils y perdirent ſeize Bâtimens, trois conſumés par le feu; le reſte, du nombre deſquels étoit l'Amiral, fracaſſés à coups de Canon & coulés à fond. L'Amiral Avila, trente-cinq Capitaines de Vaiſſeau, cinquante de ſes Gentilhommes volontaires, & deux mille huit cens Soldats y perdirent la vie: Action mémorable, qui non-ſeulement

coûta des larmes aux Veuves & aux Particuliers ; mais encore pénetra d'horreur toute l'Eſpagne. 1607.

On peut dire que c'étoit finir la Guerre par un beau coup : Car les Négociations n'en furent pas diſcontinuées : elles n'en furent peut-être même pouſſées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme de moyens propoſés par le Marquis Spinola, ou tout-au-plus par l'Archiduc ; ſans faire mention du Roi d'Eſpagne : & quelques-uns furent aſſez ſimples pour croire, ſur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela ſe traitoit en effet ſans la participation de Sa Majeſté Catholique. Pour peu qu'on y eût fait attention ; on n'auroit trouvé aucune apparence, que Spinola ni l'Archiduc, euſſent oſé négocier avec les Ennemis mortels de l'Eſpagne, pour une Paix, ou une Treve à longues années (car on diſoit l'un & l'autre), ſans le conſentement, du-moins ſecret, du Roi d'Eſpagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce Prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut aſſez dans la ſuite : Et ſi l'on remarquoit quelque embarras politique, il venoit, ou de la choſe même, ou de la lenteur du Conſeil de Madrid ; ou enfin du côté de ceux auxquels il ſe croyoit obligé, pour la forme, de communiquer ſa réſolution : réſolution, qui pour en bien parler, n'étoit pas ſans de grands riſques pour l'Eſpagne, & qui par conſéquent ne pouvoit lui être inſpirée que par une preſſante neceſſité.

On ſoûtint en France le pour & le contre, juſqu'au moment de la concluſion. Le Roi me mandoit ſon Avis ſur toutes les Dépêches qui lui venoient de ce Pays-là ; & nous les envoyoit éxactement à Villeroy, Sillery & moi, pour être examinées dans une eſpece de Conſeil. L'Avis le plus important, fut celui qui fut apporté ſur la fin de Mai : Qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les Articles, ſinon ; que le Roi d'Eſpagne promît de ratifier ce qui ſeroit ſtatué par l'Archiduc, ou par Spinola & les Agens des Etats : Que le Secretaire de ce Marquis, qui avoit paſſé, quelques jours auparavant, par Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification, avec la révocation de Dom Diego-D'Ibarra, qu'on diſoit qu'il avoit en effet rapportées. Sur cet expoſé, que me fit Henry, dans une Lettre qu'il

1607. m'écrivit de Monceaux, le 24 Mai; je lui répondis, Qu'il falloit tenir la ratification de l'Eſpagne pour aſſûrée; & par conſéquent la Paix, ou une longue Treve : Que ce ſeroit apparemment ſous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Eſpagnols, que l'accord paroîtroit : A quoi j'ajoûtai, conformément à ce que je viens de dire : Que l'Eſpagne cedoit au beſoin; ſuppoſé qu'elle ne cachât pas ſous cette démarche, un piege, par lequel elle eſperoit regagner un jour, ce qu'elle ſacrifioit à la neceſſité.

Le Secretaire de Spinola n'étoit point chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit; puiſque ſi cela eût été, elle ſeroit arrivée en Flandre, & même à Paris, avant la fin de Juillet, ainſi qu'Henry s'y attendoit : Ou bien il ſe rencontra de nouveaux obſtacles, ou enfin l'Eſpagne jugea à-propos, pour d'autres raiſons, d'en retarder l'expedition; puiſqu'elle ne parut datée que du 18 Septembre. Je le ſçus des premiers, par l'Ambaſſadeur de l'Archiduc, qui en répandit enſuite le bruit par tout Paris, avec des circonſtances tout-à-fait favorables à l'Eſpagne, qu'Henry ne crut point; » les Eſpagnols, diſoit-il, ayant trop marchan» dé à le dire. « Je mandai à Fontainebleau, ce que m'avoit dit ſur cela l'Ambaſſadeur, & ce que je lui avois répondu, avec une ſincerité qui fit plaiſir à Sa Majeſté. La premiere Dépêche qui devoit venir de Hollande, & qui arriva enfin, le 15 Octobre, apprit au juſte, ce qu'on devoit croire de cette Piece, qui étoit attenduë avec tant d'impatience.

Par cet Ecrit, Sa Majeſté Catholique, non-ſeulement approuvoit le Traité de ſuſpenſion d'Armes, qui avoit été fait par l'Archiduc; mais engageoit encore ſa parole Royale, de ratifier de-même tout ce qui ſeroit conclu par ce Prince ou ſes Agens, avec le Conſeil des Province-Unies, pour une Paix, ou une longue Treve, leur en laiſſant le choix; comme ſi elle avoit été concluë & arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute ſon autorité, pour la faire éxactement obſerver, & ſous de grandes peines, dans tous ſes Etats : Entendant ſeulement, que ſi rien ne ſe concluoit entre les Négociateurs, le preſent Ecrit ſeroit cenſé nul; ſans pouvoir procurer à aucune des Parties, d'autre Droit, que celui qu'elles avoient dans la choſe; & que tout demeure-

roit au même état, où il étoit lors de la presente Ratification. Elle étoit écrite & signée en Espagnol, *Yo el Rey*; & en placart: ce qui deplut aux Etats: Car pour la forme, ils en furent assez contens; excepté, qu'ils trouverent encore à redire à ces mots, *sans préjudicier aux Droits des Parties*, qui étoient exprimés, dans la supposition qu'il ne se conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté, sur ce qu'il y étoit stipulé, Que la presente disposition ne regardoit pas moins la Religion que la Politique & le Gouvernement; croyant que cette Clause y avoit été mise, pour leur disputer les Droits de vrais Souverains sur la Police Ecclesiastique. Mais la Piece fut jugée recevable en cette forme, par les Députés de France & d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin qui cherchoit à faire valoir, le plus qu'il pouvoit, le Nom de son Maître, leur dit: Qu'il n'approuveroit pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompissent sur une chose, qui, à bien examiner, ne les engageoit à rien de plus que ce qu'ils avoient intention de faire: Qu'il leur conseilloit seulement, Que toutes les douceurs, qu'ils pourroient accorder aux Catholiques dans leur République, parussent plustôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de Sa Maj. T. C. qu'en vertu d'un Contrat passé avec les Archiducs & l'Espagne. 1607.

Voilà quelle étoit cette Ratification, dont on avoit fait tant de bruit (11). » Le temps nous apprendra « m'écrivoit Henry, en m'en envoyant une Copie par le jeune Lomenie, » quels avantages chacun en tirera: Le Prince Maurice » tient déja des discours, comme s'il ne vouloit pas la re- » cevoir, ni la Zelande non-plus. « La Treve, par-où toute cette Négociation aboutit à la fin, ne fut consommée ni publiée, qu'au commencement de 1609: différentes difficultés l'ayant tenuë accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire, qu'elle produisit en celle-cy, une cessation totale d'hostilités, pendant laquelle on négocia sincerement pour la Paix. Le Roi tint continuellement sur les Lieux (12) Jeannin &

(11) Voyez De-Thou, le Mercure François, & autres Historiens, *ann.* 1607. On peut aussi consulter le Volume 9981. des MSS. Royaux, rempli de Pieces curieuses sur les Affaires des Provinces-Unies.

(12) M. de Buzenval venoit d'y mourir, à Leyden, le 23 Septembre:

1607. Preaux de sa part. Le Roi d'Angleterre y fit aussi résider son Député. Ce Prince y donna assez à connoitre son caractere, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'humilier une Puissance, qui lui étoit odieuse. La France, quoiqu'elle puisse mieux se passer qu'aucune autre Couronne, de ses Voisins, lui en indiqua les voies, & offrit de lui en montrer l'éxemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne sçavent, ni connoître le temps, ni saisir les occasions, ni rien éxecuter, ni même rien vouloir bien positivement?

Sur l'avertissement donné par De-Vic, Qu'au mépris des Traités, & malgré les Déclarations réïterées des Archiducs, nos Voisins continuoient à travailler au Fort de Rebuy, & qu'il seroit bien-tôt en état de défense; le Roi envoya à ce Vice-Amiral, ordre de faire marcher de ce côté-là des Gens de guerre, qui surprirent les Ouvriers, & renverserent tout leur travail, sans tuer ni blesser personne: » Nos Voisins, me mandoit Villeroi, pourront bien s'en » plaindre; mais il vaut mieux qu'ils soient Demandeurs » & Complaignans, que nous. «

Les Grisons se déterminerent enfin, à en user à-peu-près aussi peu respectueusement avec les Espagnols; après les avoir trop long-temps menagés. Les efforts que les Mutins faisoient parmi eux, pour mettre tout le Pays sous la Domination Espagnole, & pour en chasser tous les Réformés, venoient d'aboutir à une veritable sédition; dans laquelle le Senat découvrit que le Comte de Fuentes avoit fait joüer le principal rôle à l'Evêque de Coire & à ses Adhérans, par le moyen de deux Pensionnaires d'Espagne, qui en porterent toute la peine: Ils furent saisis & abandonnés au Bras Séculier, qui en fit une promte & éxemplaire justice. Les Ligues firent en même-temps lacérer publiquement les Articles de Milan, le seul lien qui eût pu les tenir attachés à l'Espagne; & confirmerent solemnellement leur Alliance avec la France & les Venitiens. Après ce coup d'éclat, les Grisons

homme de grande réputation chez les François & les Etrangers. » Pour » honorer sa valeur & sa memoire, » disent les Memoires de l'Histoire » de France, Messieurs les Etats firent faire son enterrement à leurs » dépens, avec pareille Céremonie » & pompe, qu'ils avoient fait au » Prince d'Orange. «

(13) Selon

Grisons sentirent qu'ils avoient, plus que jamais, besoin du conseil & de l'assistance de Sa Majesté : Le Courier qui vint demander l'un & l'autre, en apportant cette bonne Nouvelle, ne mit que six jours à venir du fond de La-Valteline. 1607.

Quoique le Comte de Fuentes ne parlât publiquement, que de venger l'affront fait à son Maître, & qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne & en Suisse ; on ne s'en émut guére en France ; où l'on étoit persuadé que, s'il pouvoit par toutes ces vaines menaces, reculer une Décision sur l'Affaire de La-Valteline, il n'insisteroit que bien foiblement sur les deux Pensionnaires, & sur les Articles mis en pieces. L'Empereur avoit assez de ses affaires particulieres. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conscience aux Protestans de Transilvanie ; un Transilvain, nommé Bostkay, s'étoit mis à leur tête, & avoit si fort mal-mené les Troupes Imperiales, que l'Empereur, dans la crainte que les Turcs ne se joignissent aux mécontens, avoit été obligé de laisser ces Peuples en paix, & d'accorder à Bostkay la Seigneurie du Pays, en proprieté, avec quelque sorte d'hommage, ou plustôt une simple redevance. A l'égard des Cantons Suisses, l'Espagne devoit bien se douter que les Ligues ne s'étoient pas portées à un pareil coup, sans la participation de ceux de ces Cantons qui sont Alliés du Duché de Milan.

Le Roi fit entendre aux Grisons, qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même chose à la petite République de Genève, qu'il ne croyoit pas indifferente pour ses grands desseins: il y fit tenir de l'Argent, afin qu'elle pût maintenir ses Forces en état, & faire une abondante provision de munitions. Sa Majesté fit plus : En envoyant porter à Genève ses Lettres, toutes remplies de temoignages de sa bienveillance, par Boësse, Mestre de Camp du Régiment de Navarre, & Gouverneur des Ville & Citadelle de Bourg ; elle fit offre à cette Ville, de la Personne de cet Officier, pour lui aider à conduire ses Entreprises : & elle ne fit pas difficulté de lui communiquer le dessein qu'elle avoit de faire dans Genève un Magasin de Canons, & de Munitions de guerre & de bouche, pour servir, tant à ses besoins, qu'à ceux de Sa Majesté dans ces Cantons. La République répondit au Roi, le 21 Avril, en accéptant avec

1607. reconnoiſſance ces marques de ſa bonté, & lui promettant une grande éxactitude à l'avertir de tout ce que leurs Ennemis communs pourroient entreprendre. Ce Prince ne rompit point pour cela avec le Duc de Savoie : Au-contraire, le Comte de Garmare, Envoyé de ce Prince, devant prendre congé du Roi à Fontainebleau, à la fin d'Octobre, pour repaſſer les Monts, avec le Marquis De-Beuillaque, autre Envoyé du Grand Duc de Toſcane, ſans prendre leur route par Paris, du-moins Sa Majeſté le crut ainſi ; Elle m'écrivit de lui envoyer deux Enſeignes de Pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire preſent.

L'Angleterre avoit auſſi ſes troubles. Après que Sa Majeſté Britannique eut fait expirer dans les tourmens, les deux principaux Acteurs du Complot contre ſa Perſonne, dont j'ai parlé l'année précedente, les Jeſuites Garnet & Oldecorne ; elle crut devoir faire prêter de-nouveau le ſerment de fidelité à tous ſes Sujets : Ce qui ſe fit avec pluſieurs circonſtances contre la puiſſance & la Perſonne du Pape, auquel ce Prince s'en prenoit, qui aigrirent ſi fort l'eſprit de Sa Sainteté, qu'elle envoya un Bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendoit à tous Catholiques Anglois de prêter ce ſerment.

Le Saint Pere ſe voyoit alors heureuſement hors de l'embarras, que lui avoit cauſé ſa Querelle avec les Venitiens. Le Roi termina cette grande affaire, à la ſatisfaction des deux Parties, par le Cardinal de Joyeuſe, qui envoya ſon Ecuyer, dans le mois d'Avril, en porter à Sa Majeſté la Nouvelle & les conditions. La Republique (13) faiſant les premieres démarches, comme il convenoit, remit par l'Ambaſſadeur

(13) Selon d'autres Hiſtoriens, le Doge & le Senat ne voulurent faire aucune ſatisfaction au Pape, ni recevoir l'abſolution, encore moins la demander ; & Paul V. fut très-choqué de l'indifference, avec laquelle on reçut à Veniſe, ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Freſne-Canaye diſoit, au retour de ſon Ambaſſade, Qu'on ne parloit pas plus reſpectueuſement du Pape dans Veniſe, que dans Genève. Il eſt certain du-moins, que tous ſes efforts furent inutiles pour y faire rétablir les Jeſuites. » Cette affaire, » dit M. de Péréfixe, retarda l'accom» modement de quelques mois, & » penſa le rompre tout-à-fait ; parce » que le Pape conſiderant qu'ils » avoient été chaſſés pour ſa Cauſe, » vouloit abſolument que la Sei» gneurie les rétablît en leurs Mai» ſons & en leurs Biens ; & qu'elle » s'opiniâtroit de tout riſquer, plu» ſtôt que d'y conſentir. Enfin le » Pape, perſuadé par l'éloquence du » Cardinal Du-Perron, comprit » qu'il valoit mieux ſe relâcher ſur

de France, les deux Ecclesiastiques Prisonniers, entre les mains d'une personne, nommée à cet effet par le Pape; sans aucune protestation, qui pût déplaire à Sa Sainteté. Elle revoqua celle qu'elle avoit faite contre l'Interdit; sur l'assûrance qui lui fut donnée par Sa Majesté, que le Saint Pere leveroit ensuite cet Interdit dans la forme la plus gracieuse. Tout cela se fit, sans que les Ministres Espagnols y prissent de part, qu'autant que le Cardinal de Joyeuse voulut leur en donner : ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à Sa Majesté (14). Voulant gratifier le Cardinal Aldobrandin, Henry laissa en ma disposition de le faire : Je me doutai bien que cette Eminence trouveroit l'Argent plus de son goût que les Bagues & les Pierreries; & je décidai pour une pension plustôt que pour un present. 1607.

Le Cardinal Barberin retourné à Rome de sa Nonciature, s'y tint si fort obligé de tous les services qu'il publia que je lui avois rendus, que cela me valut, au mois de Novembre, un Bref de Paul V, tout-à-fait obligeant : du-moins Sa Sainteté se servit de cette raison pour m'écrire, & me recommander celui qui alloit relever Barberin; qui étoit l'Elu de l'Eglise du Mont-Politien. Je ne rapporterai, ni tous les remercimens du Saint-Pere, ni toutes les loüanges, les offres de service, & les autres politesses dont cette Lettre est remplie : Je ne ferois que répéter à-peu-près ce que j'ai déja dit, en parlant du Bref qui m'avoit été adressé précedemment par Clement VIII. De fortes prieres & de pathétiques exhortations d'embrasser la Religion Catholique, avoient une égale part dans l'un & dans l'autre : & je répondis à Paul V, comme j'avois fait à son Prédecesseur, par les expressions les plus respectueuses, les plus polies & les plus satisfaisantes; excepté que je gardai encore le même

» ce point, que de mettre toute la » Chrétienté au hazard de se brouiller :,de sorte qu'ils demeurerent » bannis des Terres de la Seigneurie. » Le Pape Alexandre VII. les y a » rétablis par son intercession. « *Péréfixe, Journal de L'Etoile, Mem. pour l'Histoire de France, Mercure François, Matthieu &c. ann.* 1607.

(14) » C'est moi, disoit alors Henry IV. » qui ai fait la paix en Italie. « Le Mercure François marque, Que François de Castro & Dom Inigo de Cardenas, Ministres d'Espagne à Rome, après avoir essayé inutilement d'empêcher l'Accord, entreprirent aussi inutilement de faire donner par Sa Sainteté, le Cardinal Zapula pour Adjoint au Cardinal de Joyeuse. *Ann.* 1607.

1607. silence sur l'article de mon changement de Religion.

De ce détail d'Affaires Etrangeres, revenons à celles du Gouvernement; & commençons par la Finance: après avoir averti premierement, Que les Finances de la Navarre (15) furent réünies cette année à celles de France; en-sorte qu'on cessa de les traiter séparément; en second lieu, Que le long séjour que Sa Majesté faisoit dans ses maisons hors de Paris, & loin de son Conseil, fit qu'en cette année, encore plus que dans les précedentes, presque rien ne s'expedioit que par Lettres: le Roi aimant mieux prendre cette peine avec ses Secretaires d'Etat & ses autres principaux Employés, que de les faire venir travailler auprès de sa Personne. Il en étoit de-même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appelloient: jamais le service de Sa Majesté n'a moins coûté de peine & de dépense aux Subalternes.

En me parlant des opérations de Finance pour la presente année, Sa Majesté me demanda, lorsqu'elle me vint voir, au commencement de l'année, un Etat sommaire de ce qui étoit sorti d'Argent de mes mains, depuis que je gouvernois les Finances, pour les parties que le calcul suivant va indiquer: je le lui donnai huit jours après, en cette forme:

Aux Cantons Suisses & Ligues des Grisons, dix-sept millions trois cens cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre, en Argent donné aux Etats des Provinces-Unies, six millions neuf cens cinquante mille livres. A differens Princes d'Allemagne, quatre millions huit cens quatre-ving-dix-sept mille livres. Au Grand Duc de Toscane & Princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy & autres Traitans, de dettes sur le Sel & les Grosses-Fermes, quatre millions huit cens mille livres. Dettes contractées à-cause de la Ligue, treize millions sept cens soixante-dix mille livres. Dettes aux Princes de Dauphiné, Lyonnois, Langue-

(15) L'Auteur veut sans doute parler de l'Edit, qui pourtant ne fut passé qu'en 1609, par lequel le Domaine, & tous les Biens qui appartenoient à Henry IV. comme Roi de Navarre, & qui jusques-là avoient toujours été séparés de la Couronne de France, parce que ce Prince en avoit cédé l'usufruit à Madame Catherine, sa Sœur, furent réünis à perpétuité à cette Couronne, sans pouvoir jamais en être alienés &c. Ces Biens comprennent les Duchés de Vendôme & d'Albret, les Comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, La-Ferre, la Vicomté de Limoges, & autres Fonds & Droits. *Voyez les Historiens cy-dessus.*

doc &c, acquitées des deniers de la Gabelle, quatre millions sept cens vingt-huit mille livres. Dettes à differens Particuliers, acquitées de toutes sortes de deniers Royaux, quatre millions huit cens trente-six mille six cens livres. Même partie, comprise dans un Etat different, quatre millions trente-huit mille trois cens livres. Dons immenses de Sa Majesté, six millions quarante-deux mille trois cens livres. Achat d'Armes, Munitions & Ustenciles d'Artillerie, déposés dans les Magasins, douze millions. Constructions d'Eglises & autres Bâtimens, six millions cent cinquante mille livres. Réparations & Fortifications de Villes, cinq millions sept cens quatre-vingt-cinq mille livres. Pavé, Ponts & Chaussées, Levées &c, quatre millions huit cens cinquante-cinq mille livres. Bagues & Meubles achetés par Sa Majesté, un million huit cens mille livres. Total: Quatre-vingt-sept millions neuf cens deux mille deux cens livres. 1607.

La Reine Marguerite avoit hérité de la Reine sa Mere de Biens assez considerables (16), dont elle fit cession à Monsieur le Dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte: Ces Biens valoient de Revenu annuel, lors de cette Démission, vingt-quatre mille trois cens soixante-dix livres. Par une augmentation, que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cens soixante livres. Je retirai encore un Capital de cent soixante-dix mille trois cens livres, produisant treize mille trois cens livres de rente; qui en avoient été alienés, soit par la feuë Reine, soit par Marguerite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de-même dans une autre partie de quatre vingt-quatorze mille livres en principal, rapportant huit mille trois cens quatre vingt-quinze livres: mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux Princesses.

J'entrepris de réünir au Domaine du Roi, tous les Greffes de Languedoc, qui en avoient été alienés. Ce dessein ne fut pas plustôt connu, que La-Fosse & plusieurs autres Traitans se presenterent pour faire leurs offres: Le parti que je pris, fut de permettre à ces Partisans de le racheter, à-condition qu'au bout d'un certain nombre d'années, dont on convint, pendant lesquelles ils en jouïroient, ils les remet-

(16) Le dénombrement en a été donné cy-devant, à-l'occasion du Procès de la Reine Marguerite contre le Duc d'Angoulême.

1607. troient quittes à Sa Majesté. Œconomie louable, & en quelque sorte necessaire, & autorisée de-plus par toutes les Regles de la justice génerale & particuliere : les Contrats des Acquereurs portant expressément faculté de rachat perpetuel : Ce que je fais remarquer ; parceque le Parlement de Toulouse, en verifiant les Lettres-Patentes, expediées pour ce Traité, jugea à-propos d'en excepter les Greffes de la Ville & de la Compagnie. J'écrivis au Premier President Verdun, Que le Roi étoit justement irrité de ce mépris des Reglemens, plus extraordinaire encore dans des Personnes proposées pour maintenir la justice & l'ordre ; & qu'il auroit cité tout le Corps, si quelques Amis de ce Parlement n'avoient suspendu son courroux, en lui promettant une entiere obéïssance. De quel Droit le Parlement de Languedoc vouloit-il excepter ses Greffes d'une Regle génerale pour toute la Province ? Et si c'étoit l'espece de Traité qui lui déplaisoit ; pourquoi, étant libre à tous les Propriétaires de ces Greffes, comme il l'étoit, de les vendre, aliéner, fieffer & transporter, de même qu'ils auroient pu faire une portion de leur héritage ; vouloit-on ôter ce Droit à Sa Majesté, devenuë Propriétaire de ces Biens ? Il n'y avoit rien à repliquer à cela : le Parlement de Toulouse demeuroit convaincu de partialité, par le seul fait.

Celui de Dijon avoit consenti d'acheter, moyennant une somme de soixante mille écus, l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Bresse ; & il s'y étoit même engagé envers le Roi : Cependant il ne se donnoit aucun mouvement pour lever cette somme : ce qui détermina Sa Majesté à faire une augmentation sur la Gabelle de cette Province, qui lui en auroit du-moins donné une partie. Le Parlement osa supprimer cette augmentation par un Arrêt, qui fut à la verité cassé par le Conseil ; mais avec un risque de voir arriver un soûlevement parmi le Peuple, qui sans cela souffroit patiemment cette Imposition. Le Roi chargea le Baron De-Lux, de marquer sa colere au Parlement de Bourgogne. Pour moi, je conseillai à Sa Majesté, de lui prescrire un terme pour le payement de la somme qu'il avoit promise ; & s'il ne satisfaisoit pas, de déclarer sans autre forme, la Bresse transportée au Parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de Parlement, on est porté à y attacher l'idée de l'é-

quité & de la ſageſſe-même : on eſt fâché de trouver dans tous ces Corps, des éxemples de conduites ſi irrégulieres, qu'on eſt obligé de conclure que l'infaillibité, ſi on pouvoit eſperer de la rencontrer parmi les hommes, ſe trouveroit encore pluſtôt dans un ſeul homme, que dans une multitude d'hommes. 1607.

J'ai toujours été ſcandaliſé ſur-tout des Chambres des Comptes, établies uniquement pour mettte de l'ordre, de la droiture & de la verité parmi les Ordonnateurs, les differens Comptables & Parties prenantes de toute eſpece : Elles ne leur avoient appris qu'à tromper & à voler; en ſouffrant qu'on employât, & en paſſant dans les comptes, mille Articles, dont la fauſſeté étoit auſſi connuë des uns que des autres. Je voulus faire déclarer ſujets à reviſion, tous les comptes rendus depuis l'année 1598 excluſivement. J'en écrivis la Lettre circulaire aux Chambres des Comptes, le premier Avril : J'y marquois, Que pour me conformer à la volonté de Sa Majeſté, qui vouloit être éclaircie ſur la conduite de tous les Comptables de ſes deniers, depuis cette année ; j'avois fait une recherche de tous les Etats verifiés au Conſeil depuis ce temps-là : & que n'y ayant point trouvé ceux de telles & telles Recettes, en telles & telles années ; ce que je ſpécifiois à chacune de ces Chambres, ſuivant l'éxamen que j'en avois fait pour chacune d'elles ; il falloit, ou-bien que tels & tels Comptables euſſent négligé d'y porter les leurs, ou que le Conſeil eût omis d'en retenir Copie ou Extrait. Pour ſçavoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces Chambres, de ſe faire repreſenter les doubles de ces comptes ; de les confronter avec les états du Conſeil du Roi, & de dreſſer un Extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que Sa Majeſté leur préſcrivoit; parce qu'elles n'avoient pu s'éxempter de ſuivre le Formulaire, qui leur en étoit adreſſé exprès, chaque année ; ſans renvoyer du-moins à décider à Sa Majeſté, les points qui pouvoient y ſouffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien ſpécifier, comment devoit être fait cet Extrait ; où rien de toutes les parties excedentes, Epices, Frais, Redditions de comptes, Gages, Droits, Taxations, Recettes, & autres choſes de cette nature, ne devoient être omis. Je leur enjoignois de faire ce dépouillement, non-ſeu-

1607. lement des comptes des Receveurs-Géneraux, mais encore de tous Receveurs-Particuliers ; parce qu'on avoit fait entendre à Sa Majesté, que ceux-cy n'étant point dans l'usage de faire vérifier les leurs au Conseil, c'étoit dans ceux-là qu'il se trouvoit de la part des Chambres, plus d'induë véxation. Je leur marquois à la fin de cette Lettre, Que je ne leur envoyois, pour cette recherche, ni Arrêts, ni Commissions particulieres ; parce qu'elles pouvoient le faire d'Office : mais que si elles croyoient en avoir besoin, elles n'avoient qu'à me le mander ; & qu'elles devoient être obligées à Sa Majesté, de ce qu'au-lieu des rigueurs inséparables des Chambres de Justice, & des envois de Commissaires, elle ne se servoit, pour la recherche des abus, que de ses propres Officiers ordinaires : Que c'étoit à eux à y répondre par toute l'éxactitude & la bonne foi possibles.

C'étoit une affaire à démêler ensuite, entre les Chambres des Comptes & les Threforiers, Receveurs, & autres Comptables. Ceux-cy parerent le coup par deux moyens : le premier, en rejettant tout sur les Chambres ; le second, en disant : Que le Roi leur avoit fait acheter une assûrance de n'être jamais inquietés, ni eux ni leurs Comptables subordonnés, par une Taxe de six cens mille livres, qu'ils avoient en-effet payée. Restoit le recours sur les Chambres des Comptes : ce qui presenta des difficultés d'une espece bien differente. Ces Corps prétendirent à leur ordinaire : Que l'autorité souveraine, dont ils sont Dépositaires à tous ces égards, les mettoit en Droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort, & sans être obligés d'en répondre ensuite à personne, pas même au Roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout-au-plus, que de ces Chambres à moi ; & je parus à Sa Majesté, disposé à entreprendre ces Cours Souveraines ; si elle vouloit de son côté donner tous les ordres necessaires au Conseil, à elles & à moi. Ce n'est pas ma faute si la chose n'alla pas plus loin.

Malgré le Reglement que j'avois fait, l'année précedente, pour les Commissaires départis dans les Géneralités ; je recevois encore de fréquentes plaintes contr'eux. Hanapier me porta les siennes, contre celui du Grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques-uns au Conseil, où Tardieu reçut une rude reprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre, Que

toutes

toutes les véxations qu'ils faiſoient au Peuple, ſur le ſel par exemple, ſous une fauſſe apparence de profit pour le Roi, lui faiſoient perdre beaucoup plus ſur la Taille, par l'inſolvabilité où elles réduiſoient les Particuliers, qu'elles ne lui rapportoient : & pour bien dire, qu'ils ne travailloient que pour les Fermiers de Sa Majeſté & les Partiſans. Il fallut renouveller avec de plus fortes injonctions encore, le Reglement pour la Gabelle, ſur la répartition du ſel dans les Géneralités, ſur celui d'Impôt, & ſur le Faux-ſaunage. Car pourquoi aggraver la condition des Collecteurs du ſel, déja ſi miſerable, auſſi bien que celle de Collecteur de la Taille, que perſonne ne ſe charge de cet emploi que par force, & que preſque perſonne n'en ſort que ruiné ? Je défendis auſſi aux Commiſſaires, de pourſuivre extraordinairement les Greffiers, Notaires, Sergens, Jaugeurs, & autres perſonnes publiques ; & de contraindre aucun Officier au payement de ſa Taxe, ſans avoir envoyé aux Commiſſaires Géneraux de Paris, le Rôle entier de toutes ces Taxes, pour être éxaminé & autoriſé, s'il étoit juſte ; comme auſſi, de rien décider dans les cas litigieux, que par le Conſeil. Avec de pareilles vuës, mon interêt n'étoit pas que ces diſpoſitions demeuraſſent ſecrettes, comme ordinairement elles ſont entre les Miniſtres & les intereſſés : En obligeant Du-Monceau, Commiſſaire dans le Berry, à les obſerver ; je les communiquai au Maréchal de La-Châtre & aux Threſoriers-de-France ; avec leſquels je lui mandai d'agir de concert. 1607.

La même Province me parut avoir beſoin d'un Reglement concernant les Maréchauſſées. Une partie des deniers qui y étoient deſtinés, ſe trouvant divertie, ou retournant à la Recette Génerale ; le reſte ne ſuffiſoit qu'à entretenir un nombre d'Archers, trop petit de beaucoup. Les lieux de leur réſidence étoient avec cela ſi mal diſtribués, qu'il en manquoit dans les endroits, où ils auroient été le plus néceſſaires ; comme du côté de Vatan, Iſſoudun, Argenton, Châteauroux, La-Châtre & Saint-Amand, où l'Autorité Royale n'étoit pas trop bien reſpectée ; pendant que le milieu de la Province, qui n'en avoit preſque pas beſoin, en étoit tout rempli. J'en envoyai la diſtribution avec la réforme aux Threſoriers de la Province, après les avoir conſultés là-deſſus. L'Election de Saint-Amand étant en-par-

1607. tie du Bourbonnois ; on accorda au Vice-Sénéchal de cette Province, le Droit d'y placer un Lieutenant & une Brigade ; comme important fort-peu pour le bien de l'Etat, par quelle main ils le fussent.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les Receveurs des Consignations des Parlemens de Paris & Bordeaux, à rapporter dans quatre mois, les Déclarations de ces Receveurs, au Bureau de MM. de Maisses, Pont-carré, Caumartin & Maupeou, nommés à cet effet ; & je déclarai, de leur consentement, ces Offices réünis au Domaine, après seize ans de ce jour.

Cussé & Marigné, préposés pour le remboursement des six cens mille livres prêtées au Roi en 1598, par la Province de Bretagne, m'envoyerent leur Etat final de Recette & Dépense ; ou plustôt un Extrait & un Abregé informe, dans lequel je vis seulement, que pour rembourser six cens mille francs, il étoit fait Recette & Dépense de près d'un million trois cens quarante mille livres. Les plaintes de la Province m'avoient déja prevenu sur le contenu de cet Etat, dont je repris séverement les Auteurs. Je poursuivis de-même bien des larcins, que Vitry me fit découvrir en Guyenne (17).

Lorsqu'on sçut que le Roi songeoit à racheter differentes parties de son Domaine ; il se presenta une infinité de Traitans. L'un d'eux fit demander au Conseil, si l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne vouloit qu'on sçût ni son nom, ni quelle portion du Domaine, ni même à quelles conditions ;

(17) Une des principales actions de justice faites contre les Financiers, pendant le ministere du Duc de Sully, fut l'emprisonnement & le procès du fameux Partisan L'Argentier. Les Memoires Hist. de Fr. après avoir rapporté *tom.* 2. *p.* 271. ses malversations & ses dissipations, y joignent ce trait : » Au dernier » voyage du Roi à Fontainebleau, » L'Argentier étant venu prendre » congé de Sa Majesté, lui dit, que » bien-tôt il s'y achemineroit, pour » lui baiser les mains, & recevoir » ses commandemens ; & ajoûta : ce » voyage me coûtera dix mille écus. » Ventre-saint gris, répondit le Roi, » c'est trop pour un voyage de Paris à Fontainebleau. Oui, Sire, » repliqua L'Argentier, mais j'ai autre chose à faire, sous le bon plaisir de Votre Majesté, qui est de » prendre le modelle des frontispices de votre Maison, pour en accommoder une des miennes, que » j'ai en Champagne ; à quoi le Roi » se prenant à rire, n'y répondit » rien pour-lors : mais quand on lui » porta la Nouvelle de sa prison au » Châtelet ; comment, dit-il, veut-il prendre le modelle des Frontispices du Châtelet ? «

excepté qu'il disoit ces conditions fort-avantageuses pour Sa Majesté ; n'étant question ni de Bail à longues années, ni de nouveaux Reglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étoient. Il éxigeoit encore, que quand une fois il auroit parlé, Personne ne fût reçu à encherir sur lui, qu'en lui payant deux cens mille livres. La singularité de cette proposition n'empêchoit pas que le Conseil ne penchât à l'accepter : mais le Roi voulut qu'on obligeât celui qui la faisoit, à se nommer, & à s'ouvrir du-moins à lui, au Chancelier & à moi, sur le temps & la qualité de ce rachat : Sa Majesté craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes, auxquelles il ne fût pas à-propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui presenta aussi sur ce sujet, de longs Memoires, qu'il me renvoya, aussi-bien que les propositions, qu'étoient venu lui faire à Fontainebleau les Fermiers des Aides ; en me disant, qu'il avoit dans l'esprit que ceux qui venoient ainsi lui parler arriere de moi, cherchoient à le surprendre. 1607.

Le Duc de Nevers presenta Requête au Conseil, pour faire supprimer un Grenier à Sel, établi dans le Réthelois, à la sollicitation de la Duchesse sa Mere, à laquelle le Roi avoit abandonné le profit de ce Bureau, pour une somme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les Thresoriers de Champagne, l'éclaircissement de cette Affaire, qui n'étoit pas de mon temps ; & je n'eus pas de peine à retrouver le Brevet de concession à la Duchesse de Nevers. Le Roi jugea, en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette Maison : il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquiter ce qui, après un calcul juste, pourroit encore se trouver dû au Duc de Nevers ; mais qu'après cela, j'ameliorasse cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. Sa Majesté avoit deux Procès contre cette Maison, pour les successions de celles de Foix & d'Albret, par lesquels on se demandoit réciproquement des millions. Cette Affaire passoit pour être fort-embrouillée. Je m'attachai, lorsque j'eus les Pieces entre les mains, à en faire un Memoire si succinct & si clair, que je fis aisément comprendre au Roi, que je ne m'étois pas trompé, lorsque j'avois jugé que des deux côtés il y avoit presque tout à rabattre.

1607. Ceux de Lyon avoient auſſi un Procès au Conſeil, contre Feydeau. Ils repreſenterent à Sa Majeſté, Que le refus, que le Conſeil faiſoit de leur délivrer un Arrêt qu'ils y avoient déja obtenu, portoit un préjudice notable à leur Commerce. Le Roi me les recommanda ; & je fis finir leur Affaire : Le bien & le mal d'une Ville telle que Lyon, eſt celui de tout le Royaume : Elle m'en fit remercier par ſes Prevôt des Marchands, & Echevins.

Sur un Procès-verbal, que m'envoyerent les Threſoriers-de-France de Beziers, de la maniere dont ſe faiſoit la levée du Marc d'or ; je fis rendre un Arrêt au Conſeil pour ſurſeoir cette levée. Je ne ſçais ce qu'on fit entendre là-deſſus au Roi. Sa Majeſté m'écrivit de ne pas faire ſigner cet Arrêt ; ou s'il l'étoit, de ne pas le faire ſignifier, ſans un ordre de ſa part : Non qu'elle prétendît autoriſer les abus, qui ſe commettoient dans cet Impôt ; mais parce qu'elle vouloit du-moins les connoître : ils intereſſoient ſi fortement la ſûreté des deniers qui en provenoient, que je fus perſuadé que le Roi ne nous blâmeroit, que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de Sa Majeſté, une autre imputation bien plus grave, au ſujet du Conſeil ; dans lequel on voulut perſuader à ce Prince que je faiſois entrer des perſonnes, qui ne le méritoient, diſoit-on, ni eu égard au bien du ſervice, ni par leur propre perſonne ; & que cette méthode avoit jetté beaucoup de confuſion dans le Conſeil. Si la choſe avoit été vraie ; j'avouë que je méritois encore toute autre choſe, que les reproches que m'en fit Sa Majeſté ; parce que c'eût été abuſer très-criminellement de la confiance, avec laquelle elle m'avoit remis tout le ſoin de ſes Finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu ; je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de Maîtres-des-Requêtes, & autres gens de Robe, qui compoſent pour l'ordinaire le Conſeil, quelques perſonnes d'Epée, choiſies parmi celles qui ont un Brevet pour pouvoir y aſſiſter extraordinairement : Et il eſt vrai que je ne trouvois jamais l'occaſion de mettre ſur ce chapitre les Princes, Ducs & Pairs, & autres Officiers de la Couronne, ceux principalement dans leſquels je remarquois du talent ; que je ne

cherchasse à leur inspirer du goût pour cette sorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles, leur fait regarder comme indigne de leur Naissance. Le vrai grand homme ne sçait que chercher à être utile à sa Patrie dans tous les temps, de quelque maniere qu'il le soit : Et où est la bassesse, sinon à laisser flétrir par une vie délicieuse & effeminée, telle que les personnes de Qualité la menent en France pendant la Paix, toute la gloire dont on a pu se couvrir pendant la Guerre ? 1607.

Bien-loin de pouvoir m'imaginer que j'eusse mal fait, de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la Cour ; en avouant au Roi l'intention que j'avois euë, je crus devoir approfondir avec lui cette matiere, quoique par Lettres, & par conséquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau Conseil, dans lequel on feroit tenir à quatre personnes d'Epée, la place d'autant de Conseillers, sur les huit dont il est composé. Il auroit fallu, pour faire ce changement d'une maniere encore plus sensible, avoir un Etat des plus qualifiés du Royaume, au-dessus de trente ans ; sur lesquels on en choisiroit vingt, qui partagés en quatre ; cinq par chaque Quartier, tinssent toujours le Conseil complet ; & qui s'y trouvassent assidument dès le matin les trois jours de la semaine où il se tient ; sous peine d'être retranchés de l'Etat, & leurs places données à d'autres. Quelle difference entre un Corps ainsi composé, & une Assemblée qui se conduit par les ressorts de la Chicane, dont ceux qui la composent ont fait toute leur étude ?

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail : Je marquois seulement au Roi, Que si cette idée lui plaisoit autant qu'à moi, il seroit encore plus content du Reglement géneral, par lequel je croyois l'avoir perfectionnée, jusqu'à pourvoir à ce que les secrets de l'Etat fussent en sûreté parmi tant de personnes, d'esprits si differens. Le Roi alloit à la chasse, lorsqu'il reçut cette Lettre : Il la lut pourtant deux fois ; & me manda qu'il y penseroit plus meurement : Mais j'eus beau faire, il me fut impossible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'est pas d'autoriser des abus grossiers : on peut porter à ceux-cy, presqu'en tout temps, des coups in-

1607. faillibles ; c'eſt d'accréditer certains abus moins ſenſibles, juſqu'à les revêtir d'un maſque de ſageſſe, & d'une fauſſe apparence d'utilité publique, qui les rend reſpectables aux Princes même du meilleur eſprit. Le moment marqué pour la deſtruction de ceux-cy, ne ſe trouve qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions & de conſéquences (18), qu'on manie lentement les unes après les autres : En toutes manieres, la vie d'un homme ne ſuffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette ſeule occaſion, que je me trouvai d'avis contraire à Sa Majeſté. On lui perſuada d'établir une nouvelle Chambre de Juſtice contre les Financiers : Opération décidée inutile & abuſive, par mille expériences ; mais toujours du goût de ce Prince, qui n'aimant pas à prendre ſur les deniers ordinaires, pour ſes dépenſes de jeu, bâtimens, Maîtreſſes, & autres de cette eſpece ; leſquelles, comme je l'ai dit, étoient très-conſiderables ; y employoit avec plaiſir une ſomme d'argent, qu'il trouvoit par-là ſans peine ſous ſa main ; & que ſes Courtiſans intereſſés lui faiſoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne ſe trouvoit l'être. Je fus ſi fâché que Henry fût encore la dupe de tous ces gens-là, que j'en dis mon ſentiment en pleine Cour. La colere où ma ſincerité mit le Roi, donna à mes ennemis de grandes eſperances de ma diſgrace. L'avanture de l'Arcenal, que j'ai rapportée, s'y joignit & les redoubla : mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en viſiere aux Commiſſaires de cette Chambre ; lorſque je les voyois fermer les yeux ſur les principaux coupables, & punir avec autant d'oſtentation que de dureté, de legeres malverſations.

Mangot, l'un de ces Commiſſaires, ayant pris des Concluſions, directement contraires à des ordres particuliers que le Roi lui avoit donnés (je ne ſçais plus ſur quelle

(18) Rien aſſûrément n'eſt plus juſte que ce que dit ici l'Auteur ; ni rien de plus heureuſement imaginé que ce Projet, pour détruire le préjugé, qui ſubſiſte encore aujourd'hui parmi la Nobleſſe Françoiſe, malgré les lumieres d'un Siecle auſſi éclairé que le nôtre. Pourquoi en effet ſe dégraderoit-elle davantage par la Finance, le Commerce, & les autres fonctions de bons Citoyens, que par les belles Lettres, qu'elle n'a plus honte de cultiver aujourd'hui ? Eſperons que l'un viendra après l'autre.

affaire); je lui fis ſentir qu'il avoit dans ma perſonne, un ſurveillant déterminé à ne lui rien paſſer. Il ſe plaignit de moi à Sa Majeſté, & engagea ſes Confreres à ſe joindre à lui: du-moins on me le rapporta avec des particularités ſi poſitives, que je n'en doutai point. Le Roi ne m'en diſoit rien; mais ce n'étoit pas pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à inſtruire Sa Majeſté, de ce que j'avois dit au ſujet de Mangot; afin de ne pas laiſſer faire à ſon reſſentiment, tout le chemin que quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot, Que je ne me ſoûmettois point à ces prétendus ordres du Roi, qu'on ne me les montrât: il n'étoit pas bien difficile d'empoiſonner cette parole. En écrivant à Sa Majeſté, je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajoûté foi au rapport que mes ennemis lui avoient fait de moi. Je l'aſſûrai que la chaleur, que j'avois montrée dans cette occaſion, ne partoit que du dépit de voir ſes ordres tranſgreſſés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute ſon autorité; & ſes interêts ſacrifiés à toutes ſortes de conſiderations. Je finiſſois en la priant de m'excuſer, ſi contre mon intention, j'avois pu lui déplaire. 1607.

J'avois été trompé, comme on va le voir par la Réponſe que me fit le Roi: Qu'il étoit bien ſurpris d'apprendre la premiere Nouvelle de ce Differend, par ma bouche: Que ſi tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en Maître, qui aime ſon Serviteur: Que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, & me mettre mal auprès de lui. » Je vous ju» re, ajoûtoit ce Prince, qu'on n'en a point entendu par» ler ici: Vous êtes prompt; & je vois par votre Lettre, » que vous croyez ce que l'on vous avoit dit: cependant » le rapport eſt entierement menteur: Moderez votre cole» re, & croyez moins tout ce qu'on vous dit; & vous fe» rez enrager ceux qui vous portent envie du bien que » je vous veux. Je mets la main à la plume pour la pre» miere fois depuis ma Goutte; la colere que j'ai contre » ces rapporteurs, a ſurmonté ma douleur.

Caumartin avoit conduit avec une ſi grande œconomie, les deniers qu'on l'avoit chargé de diſtribuer aux

1607. Cantons Suiſſes, qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en reſerve trente mille écus par an, dont il avoit acquité d'autres dettes, en composant de ſix à un. Cet éxemple eſt trop beau, pour le paſſer ſous ſilence: il l'eſt d'autant plus, qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plauſible de détourner une partie de la ſomme au profit du Diſtributeur, rien n'eſt ſi facile que de faire crier les Suiſſes, pour empêcher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire obſerver à Du-Refuge, qui alloit prendre la place de Caumartin.

Le Roi venoit de créer une Compagnie de Gendarmes de M. le Duc d'Orleans, qu'il trouva ſi belle & ſi bien montée, lorſqu'il en fit la revuë, qu'il la fit payer avec celle de la Reine, des quatre quartiers de l'année courante. Il laiſſa à mon choix, de prendre les deux cens mille livres, que cette montre lui coûtoit, ſur les ſix cens mille qu'on mettoit tous les ans dans le Threſor Royal, des deniers du Taillon; ou que l'Epargne prenant cette ſomme ſur l'ordinaire de la Guerre, la rendît dans les temps où l'on avoit coûtume de payer ces Compagnies.

Quant à ce qui eſt du reſſort de mes autres Emplois; ce qui fut fait de plus conſiderable dans l'Artillerie, c'eſt l'Equipage entier pour un Armement de Galeres dans un beſoin: ouvrage que le Roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépenſe. J'avois trouvé dans de vieux Papiers de la Grande-Maîtriſe, Qu'il avoit été donné ſous les Regnes précedens, pluſieurs Pieces d'Artillerie aux Capitaines de Galeres, pour armer celles qu'ils commandoient; avec engagement de les reſtituer: ce qu'ils n'avoient point fait. Le Conſeil, à qui je communiquai cette Découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit pourſuivre cette reſtitution dans la perſonne des Héritiers de ces Officiers de Vaiſſeaux. Mais, comme cette pourſuite intereſſoit beaucoup de perſonnes de Qualité, j'envoyai le Duc de Rohan en demander la permiſſion à Sa Majeſté, en lui preſentant le Memoire que j'avois dreſſé ſur cette affaire. Le Roi conſentit qu'on l'entamât; mais non pas, qu'on la pouſſât à toute rigueur: ce qui rendit mes ſoins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce Prince, de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en commencer les recherches, pour s'en déſiſter enſuite.

Je

Je fis dresser des Plans de toutes les Places & Côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à Sa Majesté, afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence, deux excellens Sujets en ce genre, Bonnefont & le jeune Erard (19), qui n'étoit pas déja moins bon Ingenieur que son Pere : leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le Roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en disposer, que nous n'eussions bien éxaminé ensemble la capacité de ceux qui y prétendoient.

L'enlevement de la Fille du Sieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la Police, appartient aussi au précedent ; puisque je reçus ordre de Sa Majesté, de faire conduire du Canon devant le Château de Pierrefort, que Fontange, assisté de ses Amis, assiegea, en poursuivant le Ravisseur. Les frais d'un Siege le réduisirent bientôt à une grande necessité, & l'obligerent à avoir recours au Roi. Ce Prince touché de la justice de sa cause, dans laquelle il ne pouvoit guére se dispenser d'ailleurs d'entrer, en qualité de Pere commun de ses Sujets, renvoya la requête & le porteur, à Sillery & à moi ; en me mandant, Qu'il venoit de donner ordre à Du-Bourg & à Nerestan (20), de tenir leurs Compagnies prêtes à marcher, & à Noailles, de s'avancer pour éxecuter ce que je jugerois à-propos qu'on fît en faveur de Fontange : mais que si je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du Siege de Pierrefort, je le fisse au meilleur marché, & de la maniere la moins onéreuse pour le Peuple. Henry nous renvoya aussi Baumevielle, qui étoit venu proposer un expedient, dans lequel il trouvoit, disoit-il, plus de vanité que de fondement. Ce Prince envoya Vanterol se saisir d'un homme qui avoit de mauvais desseins, & me dit de lui payer son voyage.

Le bon ordre de la Police me parut encore blessé dans la défense que le Juge de Saumur porta de son autorité privée ; de transporter des bleds hors du Royaume, & d'en vendre dans l'étenduë de sa Jurisdiction de Saumur. Je fis

(19) N. Erard, de Barleduc, fit par ordre de Henry le Grand, un Traité des Fortifications, qui est le premier que nous ayons sur cette matiere : Son Neveu, A. Erard, le fit réimprimer en 1620.

(20) Philibert de Nerestan, Capitaine-des-Gardes de Sa Majesté, & nommé par elle, l'année suivante, premier Grand-Maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint-Lazare.

1607. casser cette Sentence au Conseil, avant même que d'en avoir donné avis à Sa Majesté; & je fis de-plus ajourner personnellement les Officiers de Justice, qui l'avoient renduë.

Le Parlement de Rouen rendit deux Arrêts, soûtenus par les uns, fort-bons, & par les autres, très-injustes: l'un, sur la Châsse de Saint Romain, qu'il maintint dans le Privilege de conférer grace d'assassinat, quelque éxecrable qu'il puisse être (21): l'autre, sur le mariage d'un nommé Drouet, Auditeur de la Chambre-des-Comptes, dont l'histoire ne mérite pas place ici.

Le Premier President de ce Parlement étant tombé dans

(21) En faveur de Guillaume de La-Mothe-de-Péhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, Sieur de Hallot, Lieutenant-Géneral pour le Roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une maniere très-indigne, par Christophe, Marquis d'Allegre. Henry IV. évoquant cette affaire à son Conseil, modifia la grace accordée à La-Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus griéve, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce Prince avoit déja beaucoup retranché dès l'année 1597. du Privilege, dont le Chapitre de Rouen est en possession. Ce Procès, qui fit alors un fort-grand bruit, donna occasion d'éxaminer de plus près toute cette Question. M. De-Thou, *tom.* 4. *pag.* 160. Nicolas Rigault son Continuateur & tous les Sçavans, autant qu'on le peut juger par la maniere dont ce fait est traité dans le Mercure François, *ann.* 1607. *pag.* 179. ne balancerent pas à taxer de fabuleux le miracle prétendu, par lequel Saint Romain, Archevêque de Rouen, délivra cette Ville des fureurs d'un monstre, ou serpent, vulgairement appellé la Gargouille; aidé dans cette entreprise, par un criminel retenu pour meurtre dans les prisons: d'où est venu le privilege. Les titres eux-mêmes, par lesquels on veut prouver qu'il a été veritablement accordé par plusieurs Rois de France, ne soûtinrent pas l'éxamen sévere de la Critique, qui trouva par-tout bien des erreurs, des suppositions & des faussetés, pour les temps & les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuse fable, est un vrai miracle du saint Archevêque; mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poëtique, selon ses usages, a fait un monstre; sans oublier d'orner l'histoire de ses autres figures ordinaires. Le mot, *Hydre*, auquel on substitua aisément celui de *Serpent*, a tant de ressemblance avec le mot, qui en Grec signifie *une inondation*, que ce nom seul peut bien avoir causé toute l'erreur. Il seroit trop long de rapporter ici les raisons contenuës, soit dans les plaidoyers & Ecrits de ce temps-là, soit dans les differentes dissertations faites depuis sur ce sujet, pour & contre le Privilege des Chanoines de l'Eglise Cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on se soit si fort récrié contre une dévotion aussi singuliere, que celle qui fait d'une action toute injuste & propre à autoriser le crime, la partie la plus essentielle du culte d'un saint Evêque. Les cérémonies qui s'y observent (car il subsiste encore aujourd'hui, & se pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Ascension: ce qu'on appelle, *lever la Fierte*,) sont aussi rapportées dans le même Mercure François, & dans plusieurs autres endroits.

une dangereuſe maladie, dont pourtant il ne mourut pas, 1607.
je dis par ordre du Roi à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que Sa Majeſté étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faiſoit pas plaiſir de la convoiter ſi publiquement. L'Office d'Avocat-du-Roi au Parlement de Bordeaux, vacant par la mort du Sieur De-Sault, fut auſſi demandé pour le Fils de Du-Bernet, Conſeiller en cette Cour, par la Reine Marguerite & par D'Ornano: Le Roi la leur refuſa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles paſſés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connût parfaitement: mais le portrait que je lui fis de Du-Bernet, le fit revenir en ſa faveur. Henry regreta fort D'Inteville & Bretauville; ainſi que deux Officiers de ſa Maiſon, Sainte-Marie & Caniſy. Il n'avoit créé leurs Charges, que pour leurs ſeules perſonnes: auſſi les ſupprima-t'il après leur mort.

L'éxactitude que je me ſuis preſcrite, m'oblige de marquer ici pluſieurs ſommes, que je trouve dans mes papiers payées en cette année, par des ordres & pour des dépenſes particulieres de Sa Majeſté: Trente-ſix mille livres, à D. Joan de Médicis: le Roi me les fit prendre ſur les cent mille livres employées dans l'Etat des Finances de la preſente année, ſous le nom de ſon Oncle, le Grand-Duc de Toſcane: Trois mille, au Cardinal de Givry; & autant, au Cardinal Séraphin; qui étoient un reſtant des fruits de l'Abbaye de Clerac, échus avant le Contrat paſſé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran: Trois mille deux cens vingt-cinq, à Santeny, que celui-cy lui avoit prêtées: Dix-huit mille ſoixante livres, à l'Evêque de Carcaſſonne, qui les ſollicitoit depuis long-temps avec beaucoup d'importunité, comme lui étant duës par Sa Majeſté, & propoſoit expediens ſur expediens, pour les toucher: le Roi me fit retirer de cet Evêque, une épée enrichie de pierreries & les papiers qu'il avoit pour garants de cette ſomme: Pluſieurs ſommes conſiderables, perduës au Jeu par Henry: mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen me demander neuf mille livres, qu'il avoit perduës à la Foire Saint-Germain, en bijoux & bagatelles; en me mandant que les Marchands *le tenoient au cul & aux chauſſes*, pour cette ſomme. Le même me vint encore demander quelques jours après, cinq mille deux cens ſoixan-

1607. te-cinq livres. Trois jours après, j'en donnai trois mille autres ; & une autre fois, trois mille six cens.

Je ne confonds pas avec ces sommes, celles que le Roi accorda au Prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie : il ne pouvoit trop en coûter à Henry, pour inspirer à ce Prince de bons sentimens : Je n'y mêle pas non-plus celles que lui coûterent à réparer les Bastions de la Porte Saint-Antoine & la Place-Royale ; celles qui servirent à retirer les bagues de la Reine, des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées ; enfin, celles qu'il dépensoit aux Bâtimens de ses Manufactures, quoique très-inutiles selon moi, & de-plus très-considerables. Les Entrepreneurs vouloient abbattre pour cela, tout un côté des maisons de la Place-Royale : mais Henry, sur le devis du Contrôleur Donon, leur ordonna de se contenter de faire au-devant de ces maisons, une forme de galerie, qui conservât à ce côté de la Place, son uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célebres Tapissiers Flamands, qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin il fut conclu, en presence de Sillery & de moi, qu'il leur seroit donné pour leur établissement, cent mille francs, que Henry fut très-soigneux de m'avertir de leur payer ; » ayant, disoit-il, grande envie de les conserver, & » grand-peur de perdre les avances faites jusque-là. « Il auroit seulement bien voulu que ces Manufacturiers se fussent contentés d'autres deniers, que ceux qu'il s'étoit reservés pour lui-même : mais enfin à quelque prix que ce fût, il falloit les satisfaire ; & Sa Majesté usa d'autorité avec De-Vienne, pour lui faire contrôler un Acquit de ces entrepreneurs de Toiles, de façon d'Hollande. Ce Prince faisoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner piece par piece, pour sçavoir si on ne le trompoit point. Je suis sur tout cela de mauvais goût, & plus mauvais connoisseur encore : le prix m'en parut excessif, aussi bien que la quantité. Henry en jugea tout-autrement, en voyant le meuble & mon Memoire : il m'écrivit, Qu'il n'y avoit rien de trop, & rien qu'il n'eût commandé : Qu'il n'avoit vu de sa vie si belle marchandise, ni à si bon marché : & qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'Ouvrier demandoit.

Voilà quels étoient les amusemens de Henry. Il ne quitta Fontainebleau (22) qu'à la fin de Juillet, pour venir passer trois semaines à Monceaux. Il alla, sur la fin d'Août, à Saint-Maur, où une indisposition le retint quelques jours; & la Reine prit pendant ce temps-là les eaux de Vanvres. Le Roi demeura le mois de Septembre à Paris, & n'y revint qu'au mois de Décembre, étant retourné à la mi-Octobre passer l'Automne à Fontainebleau. M. le Connétable fut de ce voyage, & reçut bien des caresses de Sa Majesté, lorsqu'ils se rencontrerent à Bouron. 1607.

Ce Prince n'avoit point de plaisir plus sensible, que quand il se voyoit avec ses Enfans, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendresse (23). Sur la Nouvelle qu'il reçut au mois d'Août, que l'air contagieux s'étoit fait sentir à Saint-Germain, il manda aussi-tôt à Madame de Montglat de les conduire à Noisy; & il envoya Frontenac en poste, me dire qu'il se reposoit sur moi du soin d'envoyer les carrosses, litieres & charrettes, necessaires pour ce démeublement. M. le Dauphin fut malade à Noisy; & Sa Majesté me le manda encore, aussi bien que sa guérison: car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, soit dans sa santé, soit dans celle de quelqu'un de la Maison Royale, qu'il ne m'en donnât avis aussi-tôt. On ne trouvoit aucun risque à faire retourner les Enfans de France à Saint-Germain, lorsque le mois de Novembre fut arrivé: mais Henry, qui ne vouloit rien hazar-

(22) Il y fut attaqué de la Goutte, la veille de la Pentecôte. » La fluxion » fut grande, dit l'Historien Matthieu, la douleur fort-poignante; » mais son courage & sa bonne complexion l'eussent vaincu, s'il ne se » fût donné plus de liberté à manger des fruits, que ses Medecins » ne lui en accordoient: Il ne flata » point son mal, se forçant à ses exercices ordinaires: Et environ le 21. » jour du mois de Mai, étant couché près de la Reine, se sentant » chatouillé d'une nouvelle fluxion » à l'un des pieds, il se fit mettre » en un autre lit; & voyant que ce » changement lui profitoit, il se leve & se fait porter au grand Canal, où il se promena & agita en » telle sorte, qu'étant de retour, il » dormit, & à son réveil ne sentit » plus de mal. *Tom. 2. liv. 3. pag. 768.*

(23) On a reproché à Henry IV. que cette tendresse si forte pour ses Enfans légitimes & naturels, l'aveugloit jusqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts, & d'agir avec sa prudence ordinaire, dans ce qui les regardoit: C'est dans le Livre qui a pour titre, *Histoire de la Mere & du Fils*, que je trouve ce reproche, *tom. 1. pag.* 43. Mais je ne sçais si toutes les Anecdotes dont il est plein, sont aussi sûres, qu'elles sont ordinairement curieuses: J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines personnes, & de passion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriser de son temoignage.

1607. der dans une chose de cette conséquence, m'écrivit & à Madame de Montglat, qu'il falloit encore laisser passer la Lune de ce mois (24); je ne les fis ramener que les premiers jours de Décembre.

Le temps n'apporta point dans le domestique de ce Prince, la tranquillité, qu'on y a vu si souvent troublée par les femmes; au-contraire, tout se brouilla de-plus-en-plus. L'entretien de Sa Majesté avec moi, dans le Cabinet des Livres, dont j'ai cy-devant parlé, roula en grande partie sur ce sujet: Henry me pria, comme on prie son Ami (pour me servir de ses termes) de me mettre encore une fois entre les deux personnes, qui lui causoient ses chagrins. Il sera plus question de tout ceci, l'année suivante: ainsi je n'en dirai rien en celle-cy, que pour rendre raison de quelques Lettres, que ce Prince m'écrivit sur ce chapitre. L'une de ces Lettres est datée de Verneuil près Senlis, du 15. Avril: Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient passés, sans qu'il vît rien de ma part. » Je vois bien, me disoit-il, » que les prieres d'Ami n'étant pas suffisantes pour vous persuader, il faut que j'use du commandement de Roi & de » Maître: Vous n'y manquerez donc pas, si vous m'aimez, » & si vous desirez que je vous aime: car je suis résolu de » me débarrasser l'esprit de toutes ces intrigues, qui récidivent trop souvent, comme vous sçavez bien me le dire; » & je veux y mettre fin, à quelque prix que ce soit. Je » vous aime bien; mais aimez-moi aussi: ce que je croirai, » si vous me rendez le service que je desire de vous. «

J'en trouve une autre, de Fontainebleau, au mois d'Octobre, conçuë en ces termes: » Il m'est arrivé un déplaisir » domestique, qui me donne une fâcherie la plus-grande » que j'aye jamais euë. J'acheterois votre presence beaucoup: » car vous êtes le seul à qui j'ouvre mon cœur, & par les » conseils duquel je reçois le plus de soulagement. Il n'y va

(24) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la santé des Enfans de France, fut la Comete qui parut en cette année, au mois de Septembre; parce que les Astrologues publioient qu'elle menaçoit leur vie. Henry IV. dit à Matthieu son Historien, qui le rapporte, » Que la » Comete avoit fait son effet sur la » Fille du Roi d'Angleterre; & que » les Astrologues s'étoient mécomptés, par la grace de Dieu. « *Tom. 2. liv. 3. pag. 769.*

» ni de l'amour, ni de la jalousie: c'est affaire d'Etat. Hâtez vos » affaires, pour revenir le plustôt que vous pourrez. M. de » Sillery m'y sert : mais il n'a pas l'esprit assez fort. Vous » pouvez bien juger de qui il s'agit : cette dureté d'esprit me » sera à-la-fin insupportable. Pour mon déplaisir particulier, me mandoit-il, quelques jours après, à la suite d'autres choses, » il dure toujours: Si vous étiez ici, vous seriez bien » en colere, & en diriez votre opinion. « Le Lecteur, je crois, plaint fort ce bon Prince; & c'est aussi presque tout ce que je pouvois faire. 1607.

Le Duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté & de la douceur de ce Prince, lorsqu'il se résolut à lui rendre Sedan, & à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Netancourt & la Compagnie qu'il y entretenoit. Le Sieur Gamaliel de Monsire, Commissaire Ordinaire des Guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'Instruction qu'on lui donna, est datée du dernier jour de Decembre de cette année, & porte, Que quoique le terme de quatre ans, marqué à la Garnison Royale, ne soit pas encore expiré; Sa Majesté, sur de bonnes raisons, a jugé à-propos de la retirer, pour remettre le Duc de Bouillon en possession de sa Ville: Que Monsire fera la montre de cette Compagnie, pour les quatre mois restant à payer de l'année courante : Qu'après cela elle sera licenciée; & que Monsire aura l'œil à ce que les soldats payent exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux Bourgeois. Comme le Roi n'entendoit point déroger à l'Article de l'Acte de Protection, du 2. Avril 1696. par lequel Sa Majesté doit y entretenir des Capitaines & un nombre de Gens-de-guerre, pour la sûreté de la Ville; il est enjoint à Monsire, de faire prêter à ces Capitaines & soldats, qui y entreront en-même-temps que la Compagnie de Nétancourt en sortira, un serment particulier à Sa Majesté, outre celui qu'ils étoient obligés par le même Traité, de faire quatre fois l'année, aux jours de leur payement. Ces Officiers & soldats s'engageoient par serment à servir le Roi envers & contre tous, & même contre le Duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant censés établis, comme Gouverneur; s'il venoit à manquer aux clauses de l'Accord de 1606. Enfin Monsire étoit encore chargé de faire pareillement prêter serment aux Bourgeois de Sedan,

1607. le ferment marqué dans l'Acte de Protection, & qui n'avoit rien de different de l'autre, finon qu'il les releve du ferment prêté au Duc de Bouillon, & de fon propre confentement, fi quelque jour il étoit capable d'entrer dans des interêts contraires à ceux de Sa Majefté. Tout cela fut éxecuté : Les Actes de cette expedition, paffés devant les Notaires de Sedan, en font foi, auffi bien que les deux Actes de cette double preftation de ferment des Bourgeois & des foldats ; l'un, du 22, & l'autre, du 23 Janvier fuivant.

Fin du vingt-quatrieme Livre, & du Tome fecond.

Fautes à corriger dans le second Volume.

PAge 11. *ligne* 10. l'Empereur, *mettez en marge* Rodolphe.
Ibid. note 10. *lig.* 2. Robert de Melun, *lisez* Pierre de Melun.
18. *lig.* 19. Henry IV. *lis.* Henry III.
39. *lig. dern.* quatre, *lis.* quarante.
49. *lig.* 15. Fortesses, *lis.* Forteresses.
57. *lig.* 33. langueurs, *lis.* longueurs.
59. *lig.* 4. Galegaï, *lis.* Galigaï.
62. *lig.* 11. puissent, *lis.* puisse.
65. *lig.* 37. de vuës, *lis.* des vuës.
66. *lig.* 26. poursuivit, *lis.* poursuit.
67. *lig.* 18. pour par parvenir, *lis.* pour parvenir.
69. *lig.* 7. pleins, *lis.* pleines.
71. *lig.* 20. Bergue, Saint-Vinax, *lis.* Bergue-Saint-Vinox.
76. *lig.* 17. voisignage, *lis.* voisinage.
84. *lig.* 19. tirerent, *lis.* tinrent.
107. *lig.* 34. ces, *lis.* les.
108. *lig.* 31. tous, *lis.* tout.
127. *lig.* 25. lenvoi, *lis.* l'envoi.
128. *lig.* 19. du temps, *lis.* de temps.
165. *lig.* 26. Vactendonek, *lis.* Vactendonck.
166. *note* 8. *lig. dern.* Sommerdic, *lis.* Sommerdick.
169. *note* 9. *lig.* 1. Christophle, *lis.* Christophe.
172. *lig.* 27. propros, *lis.* propos.
Ibid. lig. 36. l'Europe, *lis.* l'Espagne.
193. *note* 18. *lig.* 12. en temps-là. *lis.* en ce temps-là.
199. *lig.* 13. Dannemark, *mettez en marge* Christiern IV.
270. *lig.* 9. de Roi, *lis.* du Roi.
277. *lig.* 25. Verneiul, *lis.* Verneuil.
288. *lig.* 13. diposition, *lis.* disposition.
316. *lig.* 24. Billet, simple, *lis.* Billet simple,
488. *lig.* 29. toutes, *lis.* tous.
501. *lig.* 21. Romaine, *lis.* Réformée.
644. *lig. dern.* Princes, *lis.* Provinces.
645. *lig.* 36. de le racheter, *lis.* de les racheter.

Fin de l'Errata du second Volume.



